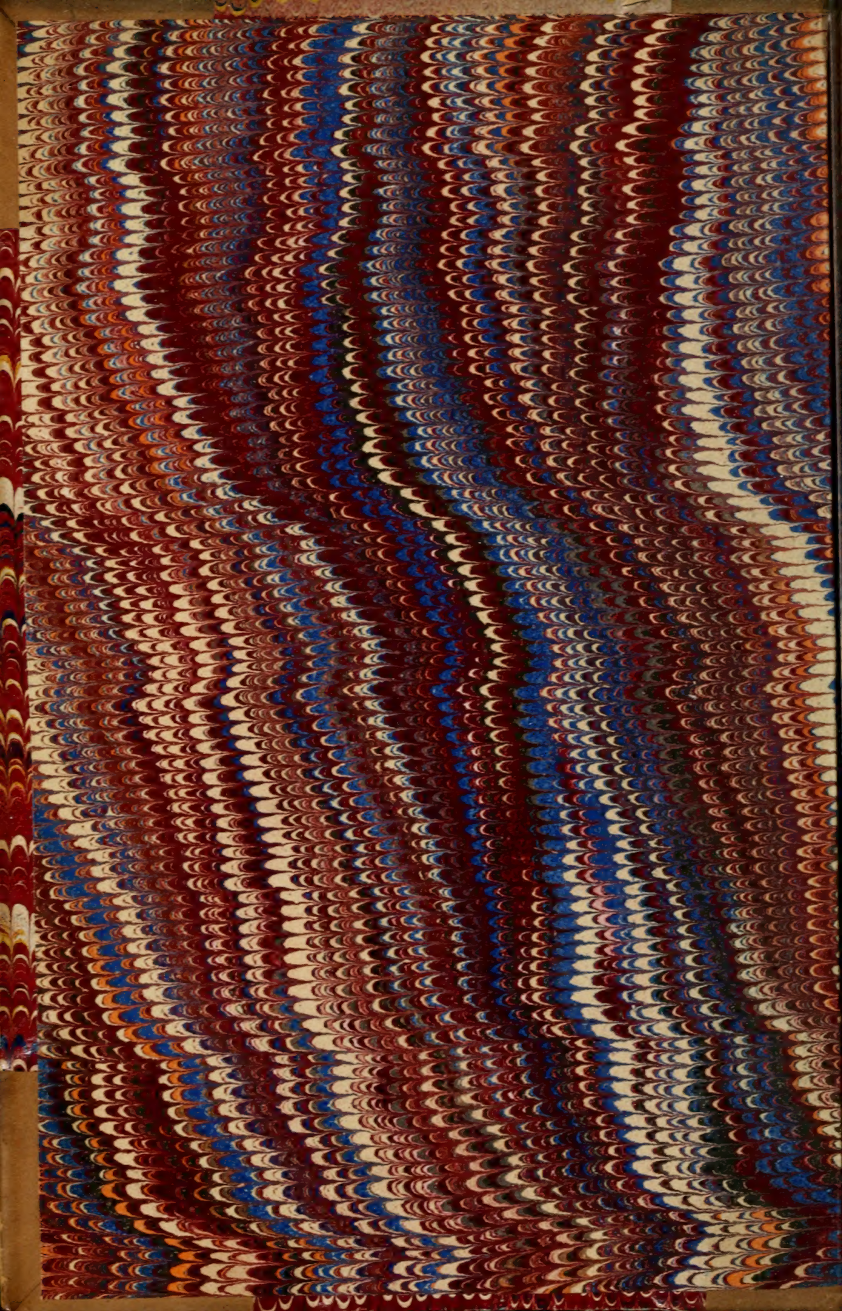
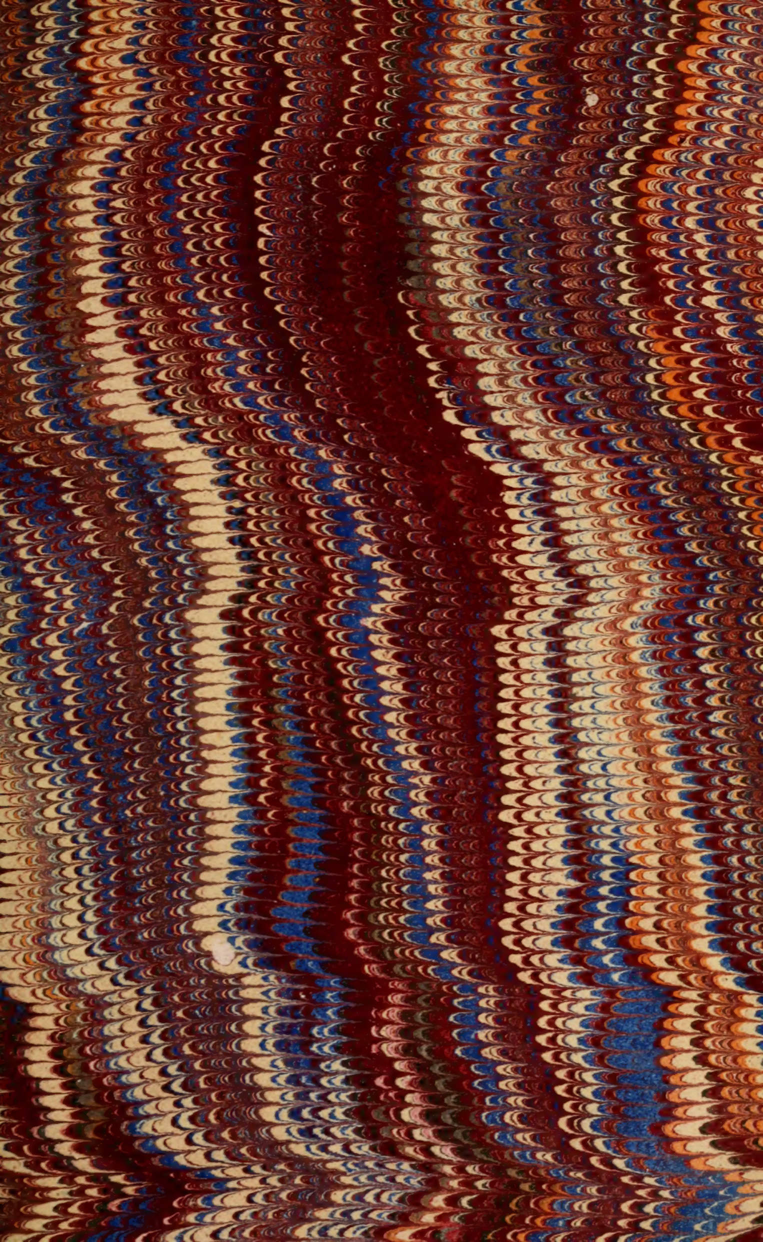






HISTOIRE
DES FRANÇAIS
DES
DIVERS ÉTATS

Paris, imprimerie Guiraudet et Jouaust,
338, rue Saint-Honoré.

HISTOIRE

DES

FRANÇAIS DES DIVERS ÉTATS

OU

HISTOIRE DE FRANCE

AUX CINQ DERNIERS SIÈCLES

PAR

A.-A. MONTEIL

Ouvrage deux fois couronné par l'Institut

QUATRIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE PAR **M. J. JANIN**

ET

D'UNE TABLE ANALYTIQUE PAR **M. BRUGUIÈRE**

TOME II. — XV[e] SIÈCLE

PARIS

VICTOR LECOU, LIBRAIRE — GUIRAUDET ET JOUAUST
10, RUE DU BOULOI — 338, RUE S.-HONORÉ

1853

LES PLAINTES

DES DIVERS ÉTATS.

HISTOIRE I. — LE PAUVRE.

A la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Troyes, où, plusieurs fois la semaine, se rassemblent avec le maire et les échevins grand nombre d'autres personnes, il s'est élevé aujourd'hui cette question : « Quel est des divers états le plus malheureux ? » On s'imagine aisément le bruit qu'elle a dû exciter parmi nos bons Champenois ; tout le monde s'est mis à crier, à se plaindre : c'était une confusion de voix qu'on ne pouvait faire cesser. A la fin on est convenu qu'à cette veillée ou aux veillées suivantes chacun ferait à son tour l'histoire des peines et des soucis de son état, et qu'après avoir entendu tout le monde, l'assemblée déciderait quel est l'état le plus malheureux.

On achevait, après quelques nouveaux débats, de régler l'ordre dans lequel chacun parlerait, quand la porte s'est tout à coup ouverte. Il est entré un homme couvert de haillons, sa besace sur l'épaule, son barillet sur la poitrine [1], tenant son bonnet d'une main, son chapelet de l'autre, qui a dit : Messeigneurs, les valets du très illustre maire m'ont averti que vous alliez donner audience à tous les états, afin de savoir quel est le plus malheureux ; veuillez, je vous prie, écouter aussi le nôtre. Je n'approcherai de vous qu'à une distance respectueuse. Dans ce moment, je ne vous demande ni pain ni argent ; faites-moi seulement l'aumône d'un peu d'attention.

Qui nie que les pauvres soient les plus malheureux ? Qui ? les mauvais chrétiens, les mauvais riches, et il en est tant ! Combien de fois, du temps de ma fortune passée, n'ai-je pas entendu dire que les pauvres étaient les plus heureux ; que, leurs revenus étant fondés sur la charité publique, ils vivaient sans chagrin, sans autre peine que de réciter leurs patenôtres et de tendre leur main. Hélas ! hélas ! on ne disait point que souvent leurs patenôtres étaient infructueuses, que souvent leur main restait vide, que souvent il leur fallait endurer en patience la faim de plusieurs jours, le froid de plusieurs mois.

J'ai été riche dans mon état d'artisan. J'avais une bonne et jolie femme ; elle mourut à la fleur de l'âge. La gouvernante qui la remplaça dans les soins du ménage s'enfuit un jour avec un de mes garçons, emportant ensemble le fruit du travail de toute ma vie. J'étais cordonnier, je devins savetier.

Je ne sais s'il est de mal plus terrible que la honte ; pour moi je n'en ai pas éprouvé de pire. J'avais été maître cordonnier, honorablement établi dans le plus beau quartier de la ville ; j'avais été marguillier de ma confrérie : car j'ai toujours aimé la gloire. Je ne pouvais m'endurer dans mon nouvel état, et mon opprobre me devint à la fin si insupportable que je vendis tous mes instruments et m'en allai au plus vite loin des yeux de ceux qui m'avaient vu jusque alors.

A peine je fus en voyage que je rencontrai un homme d'une conversation gaie, animée, spirituelle, qui au don de faire l'aveugle joignait le don encore plus précieux de faire le cul-de-jatte. Nous nous liâmes bientôt d'une grande amitié ; nous fîmes bourse commune, c'est-à-dire que ma bourse devint commune entre nous. Nous achetâmes un petit chariot à quatre roues, sur lequel il sauta légèrement. Il devait souffrir et gémir ; moi je devais le traîner. Le lendemain je m'attelai, et, comme je ne pouvais encore me décider à incliner mon front pour solliciter la charité publique, mon camarade cloua sur le devant du chariot son grand gobelet d'étain. Vous verrez, me dit-il, que notre tasse remplira souvent notre bouteille. Ce qui ne manqua pas d'arriver.

Je ne connaissais pas encore tous les dons que mon camarade possédait. Un soir que nous n'avions rien de mieux à faire, il m'apprit à me donner les apparences d'un grand nombre de maladies. Ses leçons me furent, j'ose le dire, assez profitables, quoique je sois toujours demeuré bien au-dessous de mon maître. Il m'apprit aussi à composer des ulcères avec de la glue, de la farine et du sang[2]. Je lui en vis figurer sur ses jambes et sur ses bras de fort beaux. Quand il voulait, il faisait aussi le démoniaque. C'était à faire mourir de rire ceux qui savaient qu'il jouait ce rôle, à faire mourir de peur ceux qui ne le savaient pas. Toutefois il n'usait plus de cette ressource ; je lui en demandai la raison. Il me donna d'abord plusieurs méchantes défaites ; mais, lorsque je fus dans son intime confidence, il m'avoua qu'un vieux curé, après les premiers tremblements, les premières contorsions, au moment où les cris, les convulsions commençaient, dit aux assistants : Mes frères, voilà un démon qu'il faut chasser, non pas avec la croix, mais avec le bâton de la croix. Aussitôt,

ajouta mon camarade, les sacristains et les clercs d'exorciser mes côtes si fort et si long-temps qu'elles me conseillent encore de ne plus recourir à un pareil gagne-pain.

Il ne tenait pas à mon camarade que je le crusse savant en grec et en latin. Il se vantait aussi de descendre d'une famille riche. L'enterrement de mon grand-père, disait-il, coûta quatre livres, et le mariage de mon père trois sous. Il s'expliqua, en me disant qu'à Villefranche de Beaujolais, d'où il était, on payait d'après le tarif quatre livres pour les enterrements des gens les plus riches, et trois sous pour les mariages des gens les plus pauvres [3]. Je m'en rapporte aux gens de Villefranche pour l'ancienne richesse de sa famille, et aux savants pour son grec et son latin ; mais il faut s'en rapporter à moi pour ses talents, que je ne puis encore aujourd'hui me rappeler sans une nouvelle admiration, sans un nouvel enthousiasme. Jamais pauvre ne sut plus habilement se donner diverses pauvretés, diverses voix, divers visages, divers âges.

N'est-ce pas, messeigneurs? dans ce moment vous voulez que je convienne qu'il y a parmi nous des hommes spirituels qui exagèrent les maux qu'ils ont ou qui imitent les maux qu'il n'ont pas, enfin qui trompent? Eh bien ! soit, j'en conviendrai ; mais il y en a fort peu ; toujours et partout les talents sont rares, et ce que j'ai dit et ce que je dirai ne doit pas affaiblir la charité chrétienne : car, pour s'imaginer que ces milliers d'accidents, de malheurs, qui sous nos yeux jettent tant d'hommes de tous les états dans le nôtre, ne sont aussi que simulés, il faut avoir un mauvais cœur et une raison encore plus mauvaise.

Souffrez maintenant, messeigneurs, que je vous le dise, et à votre tour faites-en aussi l'aveu. Les lois sont justes pour les riches ; elles ne le sont pas pour les pauvres. Elles semblent dire que celui qui n'a pas de domicile, qui est forcé d'errer, de vaguer, ne peut être honnête [4], et, lorsqu'il est soupçonné, elles le regardent à peu près comme convaincu. J'ai le droit de me plaindre des lois. Vous allez voir comment j'en ai éprouvé l'injuste sévérité.

A chaque bourg, à chaque petite ville, il y a toujours un pauvre qui a la vogue ; partout où nous allions mon camarade l'avait. Dans une petite ville de la Saintonge où il faisait l'aveugle, un autre aveugle l'aperçut et le reconnut. Aussitôt, excité par la jalousie, sans avertissement, sans menaces, sans autre préalable, il le fit dénoncer au vice-bailli. Un bel après-dîner, mon camarade étant à chanter, à sauter, à jouer dans un jeu de paume, se trouva tout à coup entouré par les sergents de la ville. Il n'est

pas déconcerté, il n'hésite pas un moment. Messire, dit-il en allant droit au vice-bailli, n'est-ce pas aujourd'hui saint Isidore? Eh bien, c'est mon patron. Tous les ans, je jeûne les trois vigiles de sa fête; tous les ans il m'accorde pour ce jour la guérison de tous mes maux. Je me réjouis en son honneur. Demandez à ceux qui me connaissent depuis mon bas âge, car je suis aveugle et estropié de naissance, demandez-leur si j'ai plus d'un jour de bon dans l'année? O vous pour qui c'est continuellement fête de saint Isidore, respectez la faveur qu'il fait si visiblement à un malheureux qu'il protége; respectez, honorez saint Isidore! Mon camarade invoquait mon attestation, et certes je la lui donnais de bien bon cœur; je sentais que mon sort était lié au sien. Mais rien ne nous servit; il nous fallut prendre le chemin de la prison.

Vous en conviendrez, messeigneurs, s'il s'était agi d'un simple bourgeois, les lois et les coutumes auraient prescrit des enquêtes, et certainement si l'on nous eût aussi admis à la preuve, nous aurions trouvé des témoins, du moins de ceux dont se contente la justice dans certaines provinces, je veux dire des témoins de crédence qui croient avoir à peu près entendu, à peu près vu [5]. Nous n'étions pas très loin de la Normandie, nous l'étions encore moins de la Gascogne. Mais point du tout, on nous appliqua les dispositions de l'ordonnance de 1493; nous fûmes considérés comme mendiants errants et vagabonds [6]; en quelques heures notre procès fut fait et parfait. Mon camarade fut condamné aux galères [7], et moi je devais recevoir dix coups de fouet, après quoi je serais tenu de vider le pays dans trois jours. Je ne le trouve pas bien coupable, disait en parlant de moi le vice-bailli; mais j'ai cru plus prudent de lui faire donner à tout hasard ces dix coups de fouet: s'il ne les a pas mérités ici, sûrement il les a mérités ailleurs.

Pourquoi, me direz-vous, une si grande différence de peine entre mon camarade et moi? Ah! il faut faire attention que mon camarade jouait le principal rôle, et que je n'étais que son aide. Ce n'était pas tout, on visita sa tête: on trouva que, sous les épaisses touffes de ses cheveux, il lui manquait l'oreille gauche. Je ne sais où il l'avait laissée, où il s'était ainsi fait essoriller [8]; car il m'avait tout conté hormis cette aventure. Vous savez combien les ordonnances sont rigoureuses sur les récidives. Quant à moi, on me visita aussi la tête, et l'on me trouva deux fort belles et fort apparentes oreilles qui n'avaient jamais été raccourcies.

Cependant je me désolais. Moi, disais-je, ancien maître cordonnier, moi ancien marguillier de ma confrérie, je serai publiquement fouetté par la main de l'exécuteur de la justice! Je

criais, je me désespérais. Vous pouvez en appeler, me dit le greffier; mais hâtez-vous. Aussitôt dit aussitôt fait. Alors le vice-bailli, irrité de ma mauvaise volonté à l'égard de sa sentence, empêcha que mon procès fût envoyé au juge supérieur.

Depuis long-temps je languissais dans la prison, et mon ennui devint si fort, que je proposai au vice-bailli de renoncer à mon appel et de recevoir les dix coups de fouet, s'il voulait me faire mettre en liberté; mais il ne voulut y consentir qu'à la condition de dix fois dix. Cent coups de fouet à recevoir sans intervalle ni répit me paraissaient trop rudes pour mes épaules. Je me décidai à prendre patience. Ne sachant à quoi employer mon temps, je me mis à rapiécer les souliers de mes camarades, ceux du geôlier, ensuite ceux de la geôlière. On me fournit du cuir; je fis des souliers neufs; je travaillai moitié pour mon compte, moitié pour celui du geôlier. Enfin je gagnai si bien sa confiance, qu'il me permettait d'aller moi-même en ville acheter le cuir: je lui avais persuadé que toutes les fois qu'il l'achetait lui-même il se laissait tromper. Un soir qu'à l'ordinaire j'étais sorti assez tard afin de n'être pas reconnu, la nuit devint si obscure que je ne pus jamais retrouver la porte de la prison. Je gagnai les champs, tout fâché de laisser en peine mon bon geôlier; mais, pour me tranquilliser, je songeai qu'il ne manquait ni d'argent, ni d'esprit, que la geôlière était jeune et avait le pied mignon: il ne lui en fallait pas tant pour se tirer d'affaire.

J'allai du côté d'Angoulême. A mon arrivée dans cette ville, il ne me restait qu'un peu de monnaie. Je me résolus à coucher dehors, à ne manger que du pain, à ne boire que de l'eau. Toutefois, au bout de quelques jours, il ne me resta plus rien. Je ne savais que devenir. J'enviais le sort des cigales, qui vivent d'herbe; des poissons, qui vivent d'eau; des mouches, qui vivent d'air. Je ne pouvais jamais trouver en moi le courage de demander l'aumône, et cependant le besoin se faisait sentir de plus en plus. Après un long combat entre l'honneur et la faim, la victoire demeura à celle-ci. Quoi! me dis-je, subitement inspiré, les mendiants sont portés comme les nobles sur les rôles des exempts des tailles [9]; les rois de France, qui ne laveraient pas les pieds des empereurs, lavent les pieds des mendiants [10]; les plus grands saints, devant qui les puissants de la terre fléchissent le genou, ont mendié; les quatre ordres religieux les plus illustres sont les quatre ordres mendiants, et je ne voudrais pas mendier! Ah! je mendierai! je mendierai! et je vivrai! A peine eus-je pris cette résolution que je me mis à mendier. Ce fut d'abord en tremblant, les yeux baissés, la figure rouge; ensuite avec calme, avec fer-

meté ; ensuite même avec politesse : car, vous le savez, messeigneurs, la politesse, qui sied bien dans les autres états, est indispensable dans le nôtre. Enfin je m'habituai entièrement à mendier, et je vis que cet état était un état comme un autre.

J'avais un beau matin grand appétit, ce qui nous arrive souvent ; je n'avais pas de quoi déjeuner, ce qui nous arrive plus souvent. J'étais avec trois autres pauvres au coin d'une rue, quand passa une manière de chevalier très richement vêtu. Nous l'assaillons en tendant la main, en chantant notre prière. Tiens ! me dit-il en se tournant vers moi et en me regardant, tu es de ma taille, changeons notre habit. En même temps, il me dépouille du mien, me jette le sien et se retire. Nous allons tout étonnés chez le fripier, lui vendre le riche habit qui était si légitimement tombé en notre possession. Nous lui disons comment nous avons rencontré un chevalier fou qui m'avait dépouillé et s'était ensuite dépouillé. Ce chevalier n'est pas fou, nous répondit le fripier ; je le connais : c'est un seigneur ruiné par de grandes dépenses, qui veut vendre ses terres ; mais, comme la coutume de son pays exige qu'il fasse auparavant preuve de pauvreté [11], il vous a généreusement donné son habit et a pris le vôtre pour aller se présenter devant les magistrats. Je veux, ajouta le fripier, m'associer à sa bonnne œuvre, et vous acheter son habit plus qu'il ne vaut : en voilà trois écus au soleil [12]. Cet habit d'un seigneur qui s'était ruiné par sa magnificence valait peut-être dix fois autant ; mais n'importe, nous le livrâmes, et tous les quatre nous allâmes au cabaret en dépenser l'argent et boire à la santé des bons chevaliers et des bonnes coutumes.

Entre malheureux, ou, pour parler comme vous, messeigneurs, entre gueux, on est ami en vingt-quatre heures. Mes nouveaux camarades et moi ne nous quittions guère, et nous vécûmes d'une manière assez industrieuse, ou du moins assez singulière, pour que je vous la dise. Nous allions dans les villes examiner la figure des archidiacres, et dans les campagnes celles des bénéficiers ; et, quand nous trouvions aux uns une figure rébarbative, aux autres une figure un peu mutine, un peu hussite [13], nous nous arrêtions, et voici ordinairement ce qui arrivait : l'archidiacre partait, allait faire la visite sur ses grands chevaux, en grand équipage ; le bénéficier, au lieu de lui ouvrir les portes, les fermait, montait avec ses gens aux machecoulis, aux créneaux [14], s'armait de pierres et criait à l'archidiacre de ne pas approcher, qu'il était exempt de l'ordinaire. D'autres fois, les bénéficiers ne voulaient laisser visiter qu'une partie des bâtiments, comme le prieuré et point l'église, comme la nef et point

le chœur. Mais l'archidiacre ne les en excommuniait pas moins tous, ne les en contraignait pas moins tous à aumôner de grosses sommes [15] à la boîte des pauvres [16]. Nous ne manquions pas de nous trouver là, nos mains toutes ouvertes ; nous faisions nos révérences, nos remercîments à monseigneur l'archidiacre, et nous allions de même au cabaret boire à la santé des braves bénéficiers qui veulent conserver leurs priviléges, des braves archidiacres qui ne veulent pas laisser perdre les leurs.

Je savais aussi que les cours de justice forçaient des bénéficiers à donner aux pauvres une quotité déterminée de leurs revenus [17]. Un jour, j'allai au greffe du bailliage demander s'il devait bientôt y avoir quelqu'une de ces aumônes judiciaires. Plusieurs clercs étaient à écrire. Je m'adressai à celui qui avait la figure la plus débonnaire. Il feuilleta un registre et me répondit d'une voix d'ours : Le vingt-trois de ce mois, il y en aura une de quatre livres ; je vous trouve bien hardi d'avoir osé entrer dans un greffe.

A la longue je m'aperçus que mes camarades, tous jeunes, forts, lestes, étaient de ceux que les ordonnances appellent mendiants, robeurs de filles [18] ; car ils vendaient les unes et mettaient à mal celles dont ils ne pouvaient tirer aucun parti. Je mangeais et buvais ma part de l'argent dont j'ignorais la source criminelle ; mais quand, par scrupule d'associé, ils me découvrirent leur vie pour que j'eusse aussi ma part de ce qu'ils regardaient comme une partie de leurs profits, je leur fis la réponse qui convenait à un ancien marguillier, et tout aussitôt je me séparai d'eux.

Depuis plusieurs années, j'avais le désir d'aller voir la célèbre procession d'Aix [19]. Je résolus de ne plus différer et de prendre ma route par Grenoble, pour faire en passant mes prières à la grande Chartreuse. Je rencontrai un bon marchand qui venait de ce côté ; je lui demandai quelques secours, en lui disant quel était mon projet. Pauvre homme, me répondit-il, gardez-vous d'aller dans ces pays : on y fait une guerre terrible aux pauvres de Lyon, qui renient Dieu, la Vierge et les saints. Votre habit est à peu près celui de ces malheureux ; vous seriez un des premiers pendus dans les forêts du Dauphiné [20], et, si vous échappiez à ce danger, vous tomberiez dans un autre qui serait encore pire : vos méchants camarades ne manqueraient pas de vouloir vous pervertir. A ces paroles, je fus tout saisi de frayeur. O messire ! lui dis-je, le ciel vous récompense du bon avis que vous me donnez ! J'allais dans le pays des méchants pauvres : je vous dois le salut de mon corps, et peut-être aussi celui de mon âme.

Sans plus attendre, je pars brusquement d'Angers ; à mon

gré, je ne pouvais m'éloigner assez vite de cette province du Dauphiné, où, quelques moments auparavant, il me tardait tant d'arriver. Au lieu de prendre le chemin de la Touraine, je prends celui de la Normandie; je marche à grands pas; enfin je gagne Alençon, et je me crois en sûreté. J'allais tout doucement dans les rues, regardant à droite et à gauche où je pourrais trouver ma pauvre vie. Tout à coup je vois dans l'enfoncement d'une maison tendue de noir une bière brillante d'un drap d'argent qui la couvrait; je vais y répandre de l'eau bénite, en désirant que cet homme fût plus heureux que moi dans le ciel, et qu'il eût été plus heureux que moi sur la terre. J'eus dans le moment la preuve que mes désirs étaient en partie accomplis, car il sortit de la maison une bonne servante, qui, en me remettant un panier plein de pain et de viande, me dit : Pauvre, prenez cela, c'était la portion quotidienne de feu mon maître. C'est la portion du mort[21]; eh bien! messeigneurs, j'en eus pour plus de quatre jours en mangeant tant que je pouvais. Etait-il heureux, ce mort-là? Qu'en pensez-vous? Quand j'eus finis cette grande portion, qui me remit de mes fatigues, je partis pour Rouen, où j'arrivai peu de jours après.

Lorsqu'on entre dans une ville, ordinairement on demande la meilleure hôtellerie; nous, les plus malheureux des hommes, nous demandons la plus mauvaise, et encore craignons-nous toujours qu'elle soit trop bonne, c'est-à-dire trop chère. A Rouen, j'en trouvai une qui me convenait parfaitement. A peine m'étais-je assis, que l'hôte, accompagné d'un valet de livrée, vint me dire : Un gentilhomme fait chercher partout un pauvre qui veuille aller à Paris sur le cheval qu'il doit conduire lui-même à pied par la bride. Bon, répondis-je, je sais ce que c'est : il a fait un vœu; je serai volontiers son homme. En ce cas, me dit l'hôte en me montrant le valet de livrée, suivez ce brave garçon. Je le suivis. Il me conduisit à l'hôtellerie de son maître : Vite en selle! en selle! me cria le gentilhomme dès qu'il m'aperçut; nous avons aujourd'hui bien du chemin à faire. Nous nous mîmes en route. Nous étions quatre, et nous marchions dans cet ordre : l'écuyer en tête, à cheval; le gentilhomme à pied, menant par la bride le cheval sur lequel j'étais; le valet de livrée, qui était venu me chercher et qui était aussi à cheval, fermait la marche. Quand nous arrivions dans une hôtellerie, le gentilhomme restait à la cuisine et mangeait dans une écuelle de bois les mets les plus grossiers; moi, j'étais conduit dans la salle, je me mettais à table à la place qu'aurait dû occuper le gentilhomme, et j'étais respectueusement servi par le valet de livrée. En chemin, le gentilhomme se tour-

nait quelquefois de mon côté en me disant : Allons! courage, mon frère! courage! priez bien Dieu pour moi; vous voyez la manière dont on vous traite. Alors je m'escrimais le mieux qu'il m'était possible du grand chapelet à gros grains de bois que je tenais de mes deux mains. Nous ne pouvions aller qu'à petites journées; mais enfin, à force de journées, nous arrivâmes. La première chose que nous fîmes en entrant à Paris, ce fut d'entendre la messe à Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Lorsque la messe fut finie, le gentilhomme me donna de l'eau bénite, et me congédia sans mettre la main à son escarcelle [22]. Je lui représentai qu'il ne me restait, pour toute ressource, dans ma pochette, qu'une petite poignée de pièces de monnaie, que j'étais exposé à mourir de faim. Il me répondit, en me présentant son écuelle de bois : Mon ami, reprenez votre métier, chacun son tour; j'ai accompli tout juste mon vœu, je suis quitte de mes engagements envers Monsieur saint Jacques; je ne dépenserai pas un sou de plus. Je trouvai cette dévotion un peu normande. Il n'y avait pas à insister; je me retirai.

Un des plus grands bonheurs de l'état des gens riches, c'est l'abstinence temporaire : leur estomac, pendant ce temps, reprend toute sa force; ils jouissent mieux ensuite des plaisirs de la bonne chère. Un des plus grand malheurs du nôtre, c'est la bonne chère temporaire : notre estomac s'y habitue; nous sentons plus cruellement ensuite la privation d'une nourriture abondante et délicate. Je ne pouvais plus me remettre aux bribes de pain trempé dans le bouillon fade de l'aumône. Je voulus me remettre à mon ancien métier, je le pus encore moins.

Alors je me souvins des leçons que j'avais reçues de mon premier compagnon, qui savait si bien faire le malade quand il voulait et comme il voulait.

Je parvins bientôt à m'instruire du nombre ainsi que de la destination des divers hôpitaux de Paris. J'en comptai au moins seize [23] pour les divers besoins des pauvres, vieux ou malades.

Dans ces grandes maisons, je ne devais être naturellement guère remarqué; et je me dis qu'avec un peu de complaisance envers les malades, avec un peu d'adresse, un peu de flatterie envers les supérieurs, envers les principaux domestiques, je pourrais être malade pendant un ou deux ans. Malheureusement pour ma conscience et celle des administrateurs, je le fus pendant plus de quatre; aussi, pour expier ma coupable supercherie, en fais-je ici publiquement l'humiliante confession; et, ne possédant pas une seule maille pour restituer aux hôpitaux ce que je leur ai mangé frauduleusement, je tâcherai du moins de leur faire un

peu de bien en publiant les abus que j'y ai vus. Par exemple, voici quel est le régime du plus grand hôpital de France, de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Il y a : un administrateur, — un boursier, — un célerier, — un officier surveillant, — une prieure, — deux dames gardes des troncs, — deux dames des chambres aux coettes — une dame des accouchées, — une réfectorière, — une maîtresse grande lavandière, — une maîtresse petite lavandière [24].

Dans les autres hôpitaux, hospices, Hôtels-Dieu, Maisons-Dieu [25], tables du Saint-Esprit [26], communes pauvretés [27], aumônes communes [28], des autres villes, le régime est à peu près le même. Toutes ces maisons sont endettées : l'Hôtel-Dieu de Paris doit plus de trois mille livres [29]. Ce n'est donc pas, et comme moi vous l'avez pu voir, le trop grand nombre d'officiers qui dévore les revenus; ce sont plutôt les gens d'église : leur ancienne ferveur pour le service des pauvres s'étant insensiblement attiédie, ils ont oublié l'intention des fondateurs, et fait ériger leurs places en bénéfices [30]; les sœurs même ont si bien adouci la rigueur de leur règle, qu'on les a vues se disputer juridiquement les hôpitaux [31].

Il serait donc à désirer que le roi, qui est le haut administrateur du bien des pauvres [32], en déférât le gouvernement à des laïques, à des magistrats, à des bourgeois, à des pères de famille vigilants et économes [33]. Il serait aussi à désirer qu'aujourd'hui où l'on connaît bien mieux l'art d'administrer les hôpitaux, les anciens règlements fussent refaits, et qu'ils fussent, comme aux Haudriettes, affichés sur les murs des dortoirs [34].

Maintenant, que je vous dise comment je sortis des hôpitaux de Paris. J'étais à Notre-Dame-des-Champs [35], j'y étais bien; mais depuis long-temps on commençait à se lasser de mon séjour. Je redoublai de soins et d'attentions envers les chefs et leurs gens. J'étendis mes complaisances à mes compagnons les malades. Plusieurs avaient une aversion absolue pour les remèdes que leur prescrivait le médecin de la maison : je les prenais à leur place; et, par un singulier hasard, c'étaient ces malades qui guérissaient le plus vite. Le médecin s'applaudissait, on l'applaudissait, je l'applaudissais plus que personne. A la longue, il découvrit quelques unes de mes complaisances; il ne s'applaudit plus, mais il me fit mettre dehors par les épaules.

Comme s'il n'y avait pas assez de pauvres en France, il nous en est venu de la Grèce, qui, parce qu'ils parlent grec avec aussi peu de peine que les pauvres de France parlent français, sont reçus daus les meilleures maisons et assis aux meilleures

tables. Je ne sais trop si encore même ils ne quêtent pas et ne font pas valoir les anciennes indulgences accordées par les papes à ceux qui donneraient de l'argent pour secourir leur ville [36], prise depuis près de cinquante ans ; ce serait d'ailleurs bien digne de mendiants grecs.

Il nous est venu encore, les uns disent d'Egypte, les autres de Bohême, de grandes troupes de mendiants appelés Bohémiens [37], qui, malgré leur nom, se recrutent plus souvent en Champagne ou en Gascogne que dans leur prétendu pays. Je ne savais que devenir ; je me laissai entraîner dans une de ces troupes, peu de temps après ma sortie de l'Hôtel-Dieu de Notre-Dame-des-Champs. Ah ! la méchante compagnie ! je n'y perdis pas les oreilles, mais on me les découvrit, car on me coupa les cheveux en exécution des ordonnances [38] ; et, si j'échappai à la peine du bannissement, c'est parce que je prouvai que j'avais été nouvellement et par force enrôlé parmi ces voleurs de poules, ces diseurs de bonne aventure [39], aussi adroits à fermer leur main quand ils trouvent l'occasion d'entrer dans les fermes, qu'à ouvrir celle des gens crédules qui veulent savoir l'avenir.

Lorsque toute sa vie on a porté les cheveux longs, on est un peu honteux de se les voir en un instant raccourcis. Il me semblait que, partout où j'allais, ceux qui me regardaient voyaient que j'avais été Bohémien ; j'aurais voulu fuir les hommes, et cependant pour trouver de quoi subsister il me fallait les rechercher. On me proposa de m'employer au nettoiement des rues de Paris. Je répondis que pour être pauvre, coquin [40] si l'on voulait, je n'en étais pas moins honnête homme, et je refusai. Dans la suite, je m'assurai qu'il y avait cependant parmi les marots [41] employés aux travaux de cette ville de fort honnêtes gens. — Je me faufilai avec les gueux de l'hostière [42] ; je n'eus pas le courage de demeurer avec eux plus de vingt-quatre heures. — Les caignardiers, qui, vous le savez, couchent ordinairement, hommes et femmes, sous les ponts de Paris [43], mènent une vie abominable : je passai avec eux une nuit, je n'en passai pas une seconde.

Peu à peu mes cheveux allongèrent, et je pus me montrer avec honneur. Je fis plusieurs connaissances ; j'eus pendant quelque temps l'espoir d'obtenir une place à l'une des vingt-quatre chambres des francs bourgeois de Paris, où l'on est gratuitement logé comme à Rouen [44], et où l'on reçoit treize deniers en entrant, et un denier par semaine ; l'on y a aussi, comme à Rouen, la permission d'aller mendier dans tous les quartiers de la ville [45]. Mais ces places de francs bourgeois, qu'il faudrait nommer francs pau-

vres, sont aussi recherchées que celles des vingt-cinq pauvres de Saint-Eustache [46], que celles des pauvres *aumosniers* [47], que celle du pauvre de Saint-Martin.

Dans une grande ville, Tours, un de nos derniers rois, Louis XI, institua une place de pauvre au chapitre abbatial de Saint-Martin. L'acte de fondation parle avec sollicitude de sa nourriture, de son entretien, de son vêtement, qui est mi-parti de blanc et de rouge. Ce même acte lui donne une place aux processions solennelles [48]. Vous me direz que ce pauvre n'est pas malheureux, que c'est un véritable bénéficier. Tous les pauvres seront de votre avis; mais il n'y a dans le monde qu'un Saint-Martin et qu'un pauvre de Saint-Martin.

Ce fut inutilement que j'allai à la place de l'aumône, près la Grève; il y avait toujours les barreaux à travers lesquels les pauvres tendaient les bras vers Charles le Sage, vers son fils Charles le Bien-Aimé [49], mais voilà tout.

La charité est cependant à Paris toujours bien grande.

Un matin, comme j'allais à Notre-Dame, où se trouve un long banc sur lequel les gens charitables vont déposer les chemises qu'ils veulent donner aux pauvres [50], je rencontrai une bonne femme qui, m'ayant vu la poitrine toute nue, me dit : Tenez, pauvre homme; j'allais porter cette chemise sur le banc de Notre-Dame, je la place aussi bien entre vos mains. Le même jour encore, comme si j'eusse mieux fait ma prière qu'à l'ordinaire, je passai à côté d'un grand archer qu'un cochon manqua de faire tomber dans le ruisseau. Il tira sa large épée, et, après s'être assuré que ce n'était pas un cochon de saint Antoine [51], d'un coup de revers il lui abattit la tête sur le pavé. Ramassez cette tête, me dit-il, je vous la donne pour votre peine d'aller porter le corps aux malades de l'Hôtel-Dieu. Les voisins, en me félicitant de cette aubaine, m'apprirent que, suivant les ordonnances de police, une personne qui trouvait un cochon vaguant dans les rues pouvait le tuer, qu'elle en avait la tête, et que le corps appartenait à l'Hôtel-Dieu [52].

Mais, tout en convenant que Paris est une excellente ville pour les pauvres, je dirai aussi qu'on y renouvelle quelquefois les anciennes ordonnances, qui, ainsi que les coutumes du Béarn et du Loudunois [53], condamnent les mendiants à l'emprisonnement, au pilori, au fouet, à la marque, suivant le nombre des récidives [54]. Je dirai aussi qu'on les force quelquefois à se tenir hors des portes, à faire demander dans les rues l'aumône par commissaires [55]. Il est vrai, et il faut être juste, plusieurs parmi nous, à Paris, s'habillent comme des gentilshommes, se parent d'épées

ou de grands couteaux, se faufilent avec les libertins, courent les rues, les mauvais lieux, et commettent toute sorte de désordres [56]. Il en est encore d'autres qui entrent dans les vignes où ils n'ont que faire, emportent le raisin qu'ils ne peuvent manger, et, pour le vendre, vont hardiment à la halle se ranger parmi les villageois. On a vu le temps qu'on ne pouvait acheter un panier de raisin que sur le certificat d'origine [57].

Je dirai encore que, certaines années, les vivres y sont hors de prix : alors une partie du peuple y périt, à commencer par les pauvres. Une de ces années, je quittai cette ville sans autre argent qu'un denier à Dieu [58] qu'avait jeté dans mon bonnet un riche fermier qui venait de vendre sa récolte. En sortant, je fus accosté par un pauvre lépreux : il s'en allait, faute d'avoir pu payer la taxe que tous les lépreux de la banlieue doivent chaque année au bourreau de Paris [59].

Bientôt nous fûmes accostés l'un et l'autre par un gros mendiant flamand ou venant de Flandre. Il commençait, à tout moment recommençait, il ne cessait l'éloge des bonnes gens de ce pays, surtout de leur charité. Les plus nombreux hôpitaux, disait-il, sont en Flandre, les plus riches sont à Lille; tous les pauvres qui passent y sont nourris, chauffés, logés, pendant trois jours. Quand il n'y a pas assez de lits, vous couchez dans de grands *bayards*, où sous la même couverture vous vous trouvez en nombreuse compagnie [60]. Les pauvres femmes appelées Marthes y sont servies, mais à la vérité par une *meschine servante* [61]. Les pauvres bourgeois y ont des prébendes d'hôpital de deux harots de blé et de quinze patards d'argent par semaine, et vous ne pouvez perdre votre habit à croix blanche, ou en d'autres mots être destitué de votre prébende, que lorsque, soit par une succession, soit par tout autre événement, vous êtes devenu ou redevenu riche [62]. Enfin on aime en Flandre tellement les pauvres que vous voyez au coin des rues des enfants habillés en prêtres, parlant latin comme les prêtres, chanter en tendant la main : *Date bonis pueris panem pro Deo* [63], pour Dieu, un peu de pain aux pauvres petits enfants. Mais, lui dis-je, pourquoi donc êtes-vous ici? Pourquoi avez-vous quitté le bon pays des pauvres? Le mendiant ne répondit pas; le lépreux sourit d'un air fin et spirituel, et tous les trois nous nous séparâmes. Le lépreux alla du côté de la Flandre. Peut-être était-ce un faux lépreux, car il avait les couleurs fort belles. Ce qui toutefois me ferait croire qu'il était un vrai lépreux, c'est la chaleur de son sang [64]. En entendant seulement dire au Flamand que les jeunes sœurs des hôpitaux, quoique habillées d'une cotte du plus gros

drap, n'en avaient pas moins la peau blanche, fine comme le satin, et le teint frais, éclatant comme la rose, il prit aussitôt le chemin de la Flandre. Le pauvre Flamand prit celui du midi. Je continuai le mien.

Chemin faisant, il me revint dans la mémoire qu'un de mes anciens camarades qui était Bourguignon m'avait dit que dans son pays les vignerons avaient la sainte coutume de donner de temps en temps aux pauvres quelques verres de leur meilleur vin afin d'attirer la bénédiction du Ciel sur leurs vignes. Messeigneurs, je l'avoue, les pauvres ne devraient pas trouver bon le bon vin, qui est toujours fort cher ; cependant malgré moi je le trouve bon. Je voulais d'ailleurs, au moins une fois dans ma vie, loger au célèbre hôpital du Saint-Esprit de Dijon, où les pauvres sont si bien reçus, où une mauvaise année on en reçut jusqu'à quinze mille ; je voulais voir ces grandes salles de malades, ces grandes salles de vieillards, ces grandes salles de berceaux et de nourrices. Mais mon plus grand désir était, pour des motifs toutefois bien différents de ceux du beau lépreux, de voir ces bonnes sœurs avec leur grande croix de toile blanche sur la poitrine, leur voile rejeté en arrière [65] pour qu'elles regardent avec les yeux nus les souffrances qu'elles sont destinées à servir et à soulager. Certes j'étais bien sûr de reconnaître cette excellente et si renommée sœur Angèle que Dieu a envoyée aux pauvres [66]. Je tournai donc mes pas vers la Bourgogne.

J'allais à Dijon ; mais il était écrit que j'arriverais à Troyes et que j'y demeurerais. En six jours je ne fis que deux lieues, parce que je traversais un pays où se trouvent plusieurs Hôtels-Dieu [67], plusieurs aumôneries, qui reçoivent les pauvres pendant une nuit [68] ; mais bientôt après je passai dans un autre, où je n'eus plus cette ressource. Je marchais lentement, chargé par l'âge et la misère. Il me manquait une maille pour acheter un pain ; je regardais à droite, à gauche, afin de découvrir un bon chrétien qui me la donnât, quand une vieille femme qui tenait le bout de corde auquel était attachée une chèvre qu'elle faisait paître le long du chemin me dit : Courez ! courez ! les gens de ce grand château que vous voyez à votre droite ont fait crier depuis plusieurs jours une aumône à trois lieues à la ronde [69]. J'y allai à toutes jambes. Effectivement on donnait deux sous à tous les pauvres qui se présentaient : c'était un des legs de l'ancien maître. Celui qui distribuait l'argent disait à chaque pauvre : Priez Dieu pour son humble serviteur, le haut et puissant seigneur feu le baron notre bon maître [70]. O riches ! êtes-vous assez heureux ! Et nous pauvres, sommes-nous assez malheureux ! Nous sommes

obligés de racheter vos péchés par nos prières, et si nos prières ne sont pas ferventes, bonnes, enfin telles que nous sommes obligés de les faire pour votre argent, nous nous damnons pour vous laisser damner.

Des pauvres que je rencontrai en ce lieu m'amenèrent à d'autres aumônes tout aussi nombreuses, tout aussi tumultueuses [71]; j'y fus plusieurs fois renversé, foulé, estropié. Un de mes compagnons d'infortune, qui ne fut pas moins maltraité que moi, se prit à me dire : Frère ! nous ne sommes plus d'âge à courir les aumônes des testaments, des offices funèbres, des funérailles. Je me souviens qu'à celles de Pierre de Luxembourg j'y étais avec plus de dix mille pauvres ; il y en eut trente-huit qui furent étouffés [72], et nous qui avions déjà quelque expérience, nous étions surpris qu'il y en eût pas davantage. Alors je n'avais pas peur ; j'étais un des plus lestes ; je me trouvais à toutes les donnes d'habits, de pain, de viande [73]. J'emportais souvent une double part aux distributions de porcs que les gens riches font égorger pour les pauvres [74], et j'avais toujours du jambon ou du lard. Maintenant je me tiens heureux quand je puis attraper un pied, un bout d'oreille, ou même seulement la queue. Autrefois, quand on sortait les reliques d'un grand saint, j'étais un de ceux qui se frottaient le plus le visage, les bras, le dos, contre la châsse [75]. J'écartais tous les autres pauvres ; je faisais le diable à quatre ; je réjouissais le clergé, les nobles et les bourgeois. Aujourd'hui je me contente d'implorer de loin les faveurs du saint, qui voit bien que c'est là tout ce que je puis faire. Il nous faut maintenant quitter la place à de plus jeunes. Allons à Troyes, qui n'est pas éloignée : nous y recevrons plus pacifiquement le pain de la charité.

Mon compagnon et moi nous changeâmes donc de route. Nous avions assez long-temps erré dans la Champagne pouilleuse, dans la Brie pouilleuse. Pensez à l'étonnement et au respect avec lesquels nous entrâmes dans les grandes plaines de Troyes, toutes à perte de vue jaunissantes de moissons. Ah ! dîmes-nous, ici la terre se change en blé. Que de farine ! que de pains ! que de morceaux pour les pauvres ! Enfin nous atteignîmes les faubourgs, que nous parcourûmes entre deux rangées de maisons petites, basses, pour ainsi dire habillées de boue desséchée, coiffées de vieux chaume, qui semblaient posées là plutôt pour recevoir l'aumône que pour la faire. Le repentir, le découragement nous prit. Nous avancions tristes et mornes ; mais tout à coup se présente la magnifique ville de Troyes avec ses portes guerrières, son menaçant beffroi [76], ses hauts boulevarts, ses hautes tours,

ses longues murailles crénelées au dessus desquelles s'élèvent Sainte-Madeleine, Saint-Remi, Saint-Urbain, la cathédrale, le château, l'abbaye de Saint-Loup.

Le lendemain nous nous éveillâmes joyeusement au son d'un glas qui nous parut d'un bon augure. Le même jour il y eut en effet un grand enterrement, où, par le crédit de mon camarade, qui était déjà connu dans cette ville, nous fûmes de la procession des pauvres, vêtus d'étoffe noire, tenant un flambeau allumé, qui faisait partie du convoi; mon camarade portait la croix [77].

Mon camarade me rendit un service bien plus essentiel encore; il me conseilla de m'habituer à l'église des Mathurins, et me recommanda au donneur d'eau bénite de la grande porte. En peu de temps je gagnai sa bienveillance. Je faisais gratuitement ses commissions et je n'obligeai pas un ingrat. Il ne me cacha aucune des finesses du métier, fruit de ses longues observations. Il m'enseigna les tours et détours qui mènent au cœur du riche; je croyais savoir demander l'aumône, il me l'apprit; il m'apprit à la demander par mes yeux, par mon silence, par ma seule position, et, quand je m'inclinais devant sa grande science, il s'écriait: Eh! mon Dieu! je n'en sais pas plus qu'un autre; les pauvres d'à présent sont des maîtres parfaits qui joueraient tous les maîtres d'autrefois par dessous jambe. Je vous prie, messeigneurs, de lui passer l'expression. Il avait d'ailleurs raison: l'art de mendier a fait les plus étonnants progrès. Il y a parmi nous depuis quatre-vingts ou cent ans en çà de très habiles gens, parmi lesquels mon donneur d'eau bénite de la grande porte des Mathurins est, à mon avis, un des plus habiles, sinon le plus habile. Personne, je crois, n'en peut mieux parler que moi; car lorsqu'il m'eut bien connu, il me prit en si grande amitié qu'un jour il me dit: Simoneau, il y a long-temps que je travaille pour vous sans vous en parler, et vous en verrez aujourd'ui la preuve: allez de ce pas trouver la boulangère du coin. J'allai trouver la boulangère du coin, qui me dit: Êtes-vous Simoneau, pauvre habitué de l'église des Mathurins? Oui, lui répondis-je. Eh bien! allez trouver l'épicier de l'enseigne du Plat-d'étain. J'allai trouver l'épicier de l'enseigne du Plat-d'étain, qui me dit: Êtes-vous Simoneau, pauvre habitué de l'église des Mathurins? Oui, lui répondis-je. Eh bien! allez trouver le premier bedeau de la collégiale de Saint-Urbain. J'allai trouver le premier bedeau de la collégiale de Saint-Urbain, qui me dit: Êtes-vous Simoneau, pauvre habitué de l'église des Mathurins? Oui, lui répondis-je. Eh bien! allez trouver messire le doyen de la collégiale de Saint-Urbain. J'allai trouver le doyen de la collégiale de Saint-Urbain,

qui me dit : Êtes-vous Simoneau, pauvre habitué de l'église des Mathurins ? Oui, messire le doyen, lui répondis-je. Eh bien ! je vous donne la place qu'occupait à la petite porte le donneur d'eau bénite. C'était un mauvais pauvre, que j'ai chassé. Au lieu de sanctifier les personnes qui entraient à l'église, il se rendait complice du diable ; il perdait le corps et l'âme d'un grand nombre de jeunes filles, auxquelles il remettait des billets et des fleurs. Conduisez-vous mieux ; réparez le mal qu'il a fait.

Depuis plusieurs années, grâce à la protection de messire le doyen de Saint-Urbain, je donne de l'eau bénite à la petite porte de cette église. Convenez-en, messeigneurs, il n'est aucun de vous, même aucun de vos gens, qui voulût changer de sort avec moi ; cependant, lorsque je cesserai de donner de l'eau bénite, lorsqu'on en donnera à ma bière, il y aura des brigues, des cabales, pour obtenir ma place. Tout le corps des pauvres se soulèvera : car, vous le savez, dans l'état le plus malheureux, les donneurs d'eau bénite sont les moins malheureux.

Histoire II. — LE CULTIVATEUR.

Le pauvre s'est retiré, courbé sur son bâton, en gémissant, en soupirant, en toussant. Tout aussitôt, à un côté de la cheminée, s'est levé le fermier Remi, plus connu à la halle au blé que dans les salles du beau monde. Il était en habit et chausses de couleur bise, ceinture et escarcelle de peau de chèvre, le poil en dehors, houseaux ferrés montant à peine aux mollets [1], chapeau clabaud garni d'une Notre-Dame de plomb [2], comme en ont toutes les bonnes gens. Sa contenance était aussi ferme que celle d'un avocat à l'audience, sa voix aussi sonore.

Je me garderai bien, a-t-il dit, de nier que les pauvres soient les plus malheureux ; je craindrais d'arrêter le cours des aumônes, de m'attirer la malédiction de Dieu. Cependant je dirai que les pauvres ne sont pas les hommes qui ont le plus de peines, d'anxiétés, de soucis. Eh ! quels sont ces hommes ? me demanderez-vous, Messires. Vous les connaissez aussi bien que moi ; mais, puisqu'il le faut, je les nommerai : ce sont les cultivateurs.

Toutefois ce n'est pas tant le soleil, la pluie, la neige, qu'il est difficile de supporter ; c'est le mépris. Depuis long-temps nous sommes les hommes simples, les bons hommes, formant dans la

société la classe la plus nombreuse, passe; la dernière pour la fortune, passe; pour la civilité, la politesse, eh bien! passe encore; la dernière pour les lumières, ah! c'est ce que je ne puis tranquillement entendre. Au siècle actuel, si l'on pesait exactement la science de chaque état, ce serait peut-être tout le contraire.

Mais qu'ils viennent donc ceux qui prétendent que le métier de cultivateur est si aisé. Je leur donnerai ma ferme : elle est de quelque importance, puisque, sans y comprendre l'inventaire, elle a coûté trois mille livres[3]; je la leur donnerai pour la moitié de ce qu'elle doit naturellement rapporter, et nous verrons si avant la fin du bail ils ne seront pas ruinés. Notre état exige un grand nombre de connaissances, de longs exercices, de longues épreuves; écoutez.

Mon père était cultivateur ou paysan, comme l'on dit derrière nous, et même devant les plus pauvres d'entre nous. Mon père m'éleva d'abord dans la ferme. A huit ans il me donna un maître et un rudiment. Bientôt, croyant s'apercevoir que mes progrès étaient un peu lents, il me fit monter derrière lui sur une grande jument poulinière, qui, en un galop, nous porta au collége de Reims, où je me trouvai enfermé avec un grand nombre d'autres jeunes prisonniers de mon âge. J'y appris le latin et le grec. Au bout de quelques années, quand vint la saison des fleurs et des nids, je sautai par dessus les murs de clôture, et je repris le chemin de mon village. Je trouvai mon père qui se promenait dans notre belle prairie; je me jetai à genoux devant lui, et le priai de me laisser à la campagne. En même temps un de mes jeunes frères, qui était accouru vers moi, le priait aussi, à genoux, de permettre qu'il allât prendre ma place. Mon bon père nous embrassa tous les deux et consentit à notre demande, c'est-à-dire à mon malheur et au bonheur de mon frère : car il est aujourd'hui magistrat; c'est pour lui que je cultive, parmi les épines, le froment et les fruits. J'eus dix-sept, dix-huit ans : alors finirent les études, les peines de mon frère; alors finirent mes plaisirs. Mon père me dit : Tu n'as pas voulu étudier les sciences; tu as voulu fendre la terre : voilà un attelage qu'il te faudra conduire, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, depuis le premier jusqu'au dernier jour de l'année. Il n'y avait pas à répliquer; je me mis à labourer, je laboure encore, et je labourerai toujours.

Voici, messires, ce qui, dans les commencements, me fit supporter les pénibles travaux des champs. Au village le plus proche demeurait Guillemette, fille unique d'un laboureur. L'espoir d'obtenir cette jeune personne, la plus sage et la plus belle au dire de

tout le monde, charmait toutes mes peines. Lorsque j'eus vingt-six ans, je priai mon père de la demander pour moi en mariage. Le père de Guillemette répondit qu'il m'accorderait volontiers sa fille, mais qu'elle lui était en même temps demandée par le jeune Cyrille, fils d'un de ses amis; qu'il tenait beaucoup à ce que son héritage ne dépérît pas après lui; qu'il prendrait pour gendre celui de nous deux qui serait l'agriculteur le plus habile.

Quelques jours après le père de Guillemette nous fit appeler en même temps, Cyrille et moi; sans autre préliminaire, il nous emmena dans les champs. Ce fut à moi qu'il adressa d'abord la parole : Remi, me dit-il, j'aurais dû peut-être, avant de sortir de ma ferme, vous interroger l'un et l'autre sur les constructions des étables, des greniers, des granges : car, pour le cultivateur, peu importe son logement, toujours assez beau et assez bon; toutefois, chemin faisant, voyons un peu. Ma première réponse le satisfit singulièrement. En fait de bâtiments ruraux, lui répondis-je, il faut prendre pour modèle ceux du clergé [4], ordinairement en belle pierre, avec voûtes et contreforts [5]; c'est là qu'il se plaît aussi à montrer sa magnificence. L'observation est vraie, très vraie, me dit le père de Guillemette; passons à la culture.

Voilà une jachère qui repose depuis trois ans, c'est assez; je l'ai essartée : maintenant que faut-il faire? — Atteler ses chevaux, ses bœufs [6], labourer. — Tous les jours sont-ils également favorables au labour? — Non, certes, il faut consulter le cours et le décours de la lune [7]. — Et les fêtes des saints? Labourerai-je quinze jours avant la Sainte-Luce? — Non. — Quinze jours après? — Non [8]. — Cette terre est sablonneuse. — Il faut l'engraisser. — Cette terre est argileuse. — Il faut la marner [9]. Je passe la longue série des questions qu'il fit à Cyrille sur les diverses sortes de labourage à quatre, à trois, à deux chevaux, à un cheval, à deux bœufs, à un bœuf [10]; sur les semailles, le sarclage, après lesquelles il revint à moi et me dit : Nous sommes au mois de juin, la récolte de ce champ s'annonce mal; cependant je n'ai pas épargné le fumier, j'ai bien cultivé, et la saison a été convenable. — Ah! peut-être, en semant le blé, vous aurez laissé tomber par mégarde quelques grains sur les oreilles des chevaux ou des bœufs [11]. — C'est cela, mon ami! c'est cela! Je ne te croyais pas si fin; quoi! à ton âge! tu ne commences pas mal! Mais, puisque tu en sais tant, il faut que je t'apprenne qu'il est encore prudent de faire passer le blé de semence à travers un crible de peau de loup [12]. Suis mon conseil, et tu m'en diras des nouvelles. Nous sommes au mois de juillet, les blés sont mûrs, les épis penchent sous leur poids, il faut moissonner. Dis-moi, de

quelles faucilles te serviras-tu? — Suivant que le blé sera plus ou moins fort, je les prendrai plus ou moins courbées[13]. A toi, Cyrille! Mon voisin Romuald, dont tu vois d'ici la grange et l'aire, avait, l'anné edernière, une belle moisson : en peu de jours, vingt aoûterons l'eurent battue avec leurs grands fléaux[14]; cependant il n'en a rien retiré. — Il y a apparence qu'une averse subite sera tombée sur ses grains avant qu'ils aient été vannés, et qu'elle les aura échauffés, avariés; ce qui me fait parler ainsi, c'est que son aire n'est ni pavée, ni couverte[15]. — C'est vraiment ce qui est arrivé. Dis-moi, quelle est la plus belle espèce de blé? — Le froment. — La plus noble? — L'orge[16]. — Dis-moi encore, pour le pain de tes petits enfants, pour la pension en blé de ton vieux père, tu veux donner le meilleur froment : dans quelles terres vient-il? — Dans les terres grasses. — Erreur, mon ami Cyrille, lui dit le père de Guillemette, c'est dans les terres sèches ou légères[17]. Et il avait raison. Le blé dégénère-t-il? — Oui, dans certains pays le froment se change en ivraie[18]. Le père de Guillemette, après avoir encore assez long-temps interrogé Cyrille sur la conservation des blés dans les greniers et les arches[19], m'adressa de nouveau la parole et m'entreprit successivement sur la culture des prairies naturelles, dont l'irrigation exige toute l'intelligence de l'homme, et sur la culture des prairies artificielles[20], dont les semis, en graines de fourrage, supposent les plus exactes connaissances des différentes terres. Il entreprit ensuite Cyrille sur les fenaisons, les coupes des foins, le bottelage et l'engrangement[21].

Il nous avait fait moissonner devant lui, il nous fit faucher. Mes amis, nous dit-il, les hommes de ville ne savent rien faire, ou ne savent, chacun, faire qu'une seule chose; les hommes des champs doivent tout faire ou savoir tout faire. Cyrille n'avait pas mis à la ceinture la pierre à aiguiser[22], il la lui fit mettre; il lui fit piquer, aiguiser la faulx. Mon ami, lui dit-il, Remi ne moissonne pas aussi bien que toi; tu ne fauches pas aussi bien que lui.

Après avoir traversé de grandes prairies carrées entourées de clayonnage[23] et nous être assez long-temps entretenus sur cette nature de biens, nous montâmes insensiblement jusqu'à Closes-Vignes[24]. Ce lieu est charmant; il prend son nom des hautes clôtures d'aubépine qui entourent les nouvelles plantations de vignes, de jour en jour plus multipliées[25]. Toutes les habitations en sont agréables, proprement blanchies, couvertes d'un chaume grisâtre fixé aux faîtières et aux arêtes de la toiture par de longues traînées de plâtre[26]; vous diriez de longs galons d'argent sur du drap gris. Le père de Guillemette y possède un de ces

clos, au milieu duquel se trouve la maison, composée d'un colombier, d'un pressoir à vis [27], d'une cave et d'un petit logement par dessus. Dès que nous fûmes arrivés, nous parcourûmes les vignes, et les questions de recommencer. D'abord elles eurent pour objet les labours, ensuite la forme des provins. Remi, me dit le père de Guillemette, quand faut-il tailler la vigne dans les pays chauds? — Aussitôt après les vendanges. — Et dans les pays froids? — Au mois de mars. — Quand faut-il tailler long? — Lorsque la récolte a été mauvaise. — Quand faut-il tailler court? — Lorsqu'elle a été bonne. — Peut-on tailler la vigne en fleur? — On le peut et on le doit dans certains cas.—Pourquoi, cette année, un grand nombre de vignerons ont-ils eu tant de feuilles et si peu de raisins? — C'est qu'ils ont taillé durant la nouvelle lune. La lune, qui gouverne les semailles, gouverne aussi les tailles, et les gouverne encore plus sensiblement. La lune laisse tomber de grands trésors sur la terre; nous ne savons pas les ramasser. — A quel quartier faut-il tailler pour que les raisins se conservent? — Au dernier quartier. — A quel quartier faut-il tailler pour qu'il y en ait beaucoup? — Au premier quartier [28].

Ensuite nombreuses et minutieuses questions sur la manière d'échalasser, d'ébourgeonner, d'accoler, d'épamprer, après lesquelles le père de Guillemette, s'adressant à Cyrille, lui dit : J'ai vendangé, mon vigneron a pressé les raisins avec ses pieds [29] : combien de temps faut-il pour le cuvage? — Plus ou moins, suivant que vous voudrez faire du vin blanc, du vin clairet, du vin couvert. — Comment faut-il préparer les futailles? — En les lavant, en les appropriant, surtout en y faisant brûler de l'encens [30]. — L'année dernière, mon vin était corsé, généreux, spiritueux, doux, bon; cette année, à cause des pluies, il est âpre, vert, décoloré : n'est-il aucun moyen de l'améliorer?—On peut le mélanger avec du vin vieux, on peut aussi le mieller [31], le parfumer avec une infusion de roses [32]. A cet égard, Cyrille nous développa une si belle, si neuve et si brillante théorie sur les vins préparés, sucrés, aromatisés [33], que je tremblai de perdre Guillemette. Je tremblai encore davantage quand il parla de la manipulation du vin de Chaluau, que le roi d'Angleterre aimait tant [34]; des procédés au moyen desquels on était parvenu à corriger nos vins, naturellement légers [35], et à leur donner du corps comme aux vins de Bourgogne. Je me dis : Le père de Guillemette commence à être âgé; il aime le bon vin, il se pique surtout d'en faire, et celui-là, sans doute, sera pour lui le meilleur cultivateur qui sera le meilleur vigneron. Alors je me repentis,

mais trop tard, de ne pas m'être appliqué davantage à ce que mon régent appelait l'œnologie, art si perfectionné de nos jours, que, dans les âges futurs, ou l'on gâtera le vin de nos vignobles, ou l'on fera du vin de Champagne comme au quinzième siècle.

Le haut du côteau de Closes-Vignes est couronné de bois qui sont, chose singulière, presque en tout temps remplis d'eau et inaccessibles aux voitures [36]. C'est par là que nous prîmes. Le père de Guillemette ne nous interrogea pas longuement sur l'administration forestière. Il nous dit que l'aménagement des bois, le débit des arbres, dépendaient aussi des lunaisons [37]. Mes amis, dans tous les travaux des champs, toujours la lune, savoir toujours où est la lune.

En redescendant le coteau, nous traversâmes les vergers, bordés en planches dont le haut était scié en pointe [38] comme les palissades des villes [39]. Il ne peut guère entrer ici, dit-il, d'autres voleurs que les oiseaux du ciel. Je prévis qu'il allait être question de la culture des arbres fruitiers, maintenant si changée, si variée, et je m'en réjouis comme d'une occasion de prendre ma revanche contre Cyrille, qui s'était montré si supérieur dans l'art de faire le vin. Effectivement, comme si le père de Guillemette eût vu ce qui se passait au dedans de moi, il se hâta de m'interroger sur ce que je savais; il me dit : Remi, regarde! mon verger est vieux et mousseux : j'ai envie d'en planter un autre au fond de cette vallée.—Vous n'en ferez rien : vous le savez mieux que moi, les fruits qui viennent dans les lieux humides donnent des enflures [40].—Tu as raison, si bien raison, que depuis longtemps j'ai résolu de planter mon nouveau verger à mi-côte de la montagne où nous sommes. Maintenant, dis-moi, combien de profondeur donnerai-je aux fosses? — Jusqu'à six pieds [41]. — Connais-tu la préparation de la terre? Si je plante des cerisiers, sais-tu avec quoi il faudra la mêler? — Avec de la chaux [42]. — Si je plante des néfliers? — Avec de la cendre [43]. — Si je plante des amandiers? — Avec du miel [44]. — Cela est vrai, mon ami. Je te dirai même que, si l'on mêle un peu de miel avec la terre des semis, on est sûr d'avoir des fruits très gros [45]. — Ecoute-moi bien maintenant : je vais t'attraper cette fois! Connais-tu le secret pour avoir des fruits sans noyau? — Non. — Il faut ôter la moëlle des jeunes arbres [46]. Je ne l'ai pas expérimenté, mais les gens les plus habiles l'assurent. Or çà! voyons si je te prendrai sur les diverses manières de greffer : combien y en a-t-il?— Au moins dix; elles rentrent dans quatre les plus usitées : celle en incision, celle en fente, celle en écusson et celle en canon [47]. — Pour faire venir vite un arbre? — On doit déchausser le pied,

fendre les grosses racines et mettre des pierres dans les fentes [48], c'est le plus sûr procédé. Quand, dans la suite, on arrachera les arbres, on reconnaîtra facilement les savantes pratiques de notre âge. — Pendant combien de temps faut-il arroser les arbres après leur plantation? — Pendant un an [49]. — Quels sont les meilleurs remèdes pour les maladies des arbres? — Les incisions, les cautérisations, les onctions [50]. — Quel est le meilleur moyen de les écheniller? — La fumée [51]. — Si tu veux conserver long-temps des poires, des pommes! — Je les enduirai de terre glaise [52]. — C'est bien, Remi; tu ne risques guère que de manger de bon fruit et d'en manger durant longues années, car c'est une nourriture fort saine.

Je voudrais savoir si tu connais aussi bien le jardinage. Parlons d'abord des melons, des légumes fins; mais non, passons! Mon ami, continua-t-il, je t'embarrasserais peut-être un peu en te demandant comment on cultive ces melonnières qu'on voit aujourd'hui dans les grands jardins, en te disant de me faire connaître les nouvelles variétés de légumes, de choux de Milan, de brocoli [53]. Je suis persuadé qu'avec le temps tu apprendras les détails de cette belle partie de l'agriculture.

Messires, je m'arrête un moment. Si je ne me trompe, vous êtes un peu étonnés : vous croyiez les bornes de notre art, ou plutôt de notre science, plus resserrées. Oh! je ne suis pas au bout. Sans doute, nous labourons, nous fumons les terres, comme Varron et Columelle; nous semons, nous moisonnons comme eux; mais, outre leurs procédés, combien de recettes, combien de secrets ne connaissons-nous pas pour accroître la récolte du blé! Et dans les autres parties, où en sommes-nous aujourd'hui? Nos devanciers du dernier siècle n'étaient que des ignorants laboureurs. Depuis qu'avec les lauriers de la victoire nous avons rapporté d'Italie des graines, des greffes, des livres [54], nous sommes vraiment des agriculteurs.

Je reviens au père de Guillemette, qui, ce jour-là, se mit dans une furieuse colère contre son berger. Nous le rencontrâmes près d'un ruisseau; il empêchait à grands coups de houlette ses brebis de boire. Abdon! lui cria le père de Guillemette, vous serez donc toujours le même? vous serez donc toujours, par esprit de routine, l'ennemi de votre troupeau? Dans certains mois, vous l'empêchez de boire; dans d'autres, vous le menez à la pluie; après la tonte, vous faites passer les agneaux dans les chemins les plus poudreux; vous ne voulez d'ouverture aux étables que du côté de la bise : ce sont là des préjugés que vous ont transmis les anciens bergers [55]. Il faut y renoncer, ou quitter

mon service. A quoi sert, ajouta-t-il, que toutes les semaines je lise à mes gens les instructions sur l'agriculture qui sont au Calendrier des heures [56] ? Abdon ! sachez que pour être berger il ne suffit pas de porter une cape blanche, un capuche et un cornet pendu à la ceinture [57]. La nuit, quand au milieu des champs vous avez enfermé vos brebis dans les claies bien fixées par de bonnes fourches, quand vous vous êtes enfermé vous-même dans votre cabane à quatre roues [58], pensez un peu à votre état. Je sais de bonne part que vous n'aimez guère les vieilles filles ; certes les vieilles méthodes ne conviennent pas plus à votre âge.

Nous retournâmes vers la maison. En chemin le père de Guillemette nous fit, à Cyrille et à moi, un grand nombre de questions difficiles sur la qualité des pâturages, ainsi que sur le régime des troupeaux, et il finit en nous recommandant de ne pas économiser les sonnailles, d'en donner aux moutons au moins à un sur dix [59] ; il nous recommanda aussi de ne jamais les faire paître avant le lever et après le coucher du soleil [60]. Ensuite, s'adressant particulièrement à moi, il me dit : Remi, si tu avais un méchant bélier, comment t'y prendrais-tu pour le contenir ? — Je lui percerais la corne [61]. — Dis-moi encore, si tu n'avais ni chien ni bâton pour défendre ton troupeau et que tu visses venir les loups, fuirais-tu ? Grimperais-tu honteusement sur un arbre ? Que ferais-tu ? Réponds. Tu ne sais ? Eh bien ! prends alors deux petites pierres et frappe-les l'une contre l'autre ; mais ne cesse de les frapper ou je ne réponds de rien [62]. Nos rois ont ordonné les grandes chasses, les grandes huées de plusieurs villages réunis [63] ; ils ont encouragé la destruction de ces animaux si nuisibles à l'agriculture. Quelle est la récompense que promet pour chaque tête de loup l'ordonnance de Charles VII ? — Vingt sous [64]. — Tu n'ignores pas qu'avec une tête de loup, promenée de village en village, on se fait donner des œufs ? — Et des fromages [65]. — Mes amis, nous dit le père de Guillemette, je vois avec plaisir que vous vous êtes appliqués à l'art du berger : c'est une des parties les plus essentielles de notre état ; les princes et les grands l'honorent d'une manière spéciale. Vous avez entendu parler de la forêt de Laudeac, où le vicomte de Rohan nourrit jusqu'à six cents chevaux sauvages [66] ? Et personne, je crois, n'est revenu d'Italie sans avoir visité la grande ferme des Granges, où les ducs de Milan ont fait bâtir de magnifiques étables qui renferment dix-huit cents vaches laitières ou bœufs gras, et quatorze mille chèvres, brebis ou moutons [67].

En continuant à marcher, nous nous approchâmes du bas du village, où est un grand étang carré plein d'eau vive. Au prin-

temps, lorsque la bordure des genêts qui l'entourent est en fleur, vous diriez d'un grand miroir dans un grand cadre d'or. C'est là que le père de Guillemette, après s'être assis entre Cyrille et moi, recommença ses interrogations. Mes amis, nous dit-il, qui ne sait pas pronostiquer le temps, les bonnes ou mauvaises saisons, les bonnes ou mauvaises années, ne pourra régir son bien, et vous en sentez la raison : il ne saura ni quand il faut labourer, ni quand il faut moissonner ; il ne saura ni quand il faut vendre, ni quand il faut acheter. Cyrille, les vieilles brebis entrent en amour avant les jeunes : quel signe ? — Bonne année.—Au contraire, les jeunes entrent en amour avant les vieilles ?—Grandes maladies.—Tiens, entends les oisons qui crient plus que de coutume. — Pluie. — Regarde ces bœufs qui se couchent sur le côté droit.— Pluie.—Vois-tu ce chat qui se lisse avec les pattes ? — Pluie. — Les feuilles de ces pêchers tombent avant le temps. — Mortalité de bestiaux. — Remi, le jour de Noël sera un jeudi.— Abondance de vin.— Il a plu le jour de saint Marc.—Nous n'aurons guère de prunes [68].—Mes amis, je vous tiens quittes de mes questions sur les sympathies et les antipathies entre les plantes, entre les animaux [69]. Ces connaissances, bien qu'elles appartiennent à l'agriculture, ne sont pas tout à fait encore de votre âge. Je vous tiens quittes aussi de mes questions sur la laiterie et la basse-cour, dont le rapport est considérable et pourrait en France le devenir bien davantage. En Italie, on a trouvé le moyen de faire éclore dans un seul four jusqu'à dix mille poulets [70]. Tout est en proportion dans ce riche pays. A Parme, à Plaisance, on fait des fromages grands comme des meules de moulin [71].

Passons aux frais de culture et au prix des denrées. Le propriétaire doit savoir compter.

Dans ce moment parut Guillemette ; elle venait faire boire ses deux jeunes agneaux privés, qui suivaient toujours ses pas. Les rayons du soleil que la surface des eaux renvoyait sur son visage la rendaient belle et brillante comme un ange. Je fus éblouis. Le père de Guillemette s'aperçut de mon trouble ; il me donna quelques moments pour me remettre ; ensuite il me dit : Je suppose que je te donne un bien à faire valoir, comment tiendras-tu alors tes comptes ? Sauras-tu quels sont les frais d'exploitation et les prix des diverses productions d'une ferme ? Je lui répondis : J'épargnerai autant de façons que je pourrai, et quand je serai obligé de prendre des aides, je paierai pour la journée d'un homme douze deniers, et six pour celle d'une femme [72]. Si les travaux des semailles pressent, je paierai à un charretier pour

sa journée et celle de ses chevaux trois ou quatre sous [73], et si mes gens se trouvent dans ce temps occupés, j'aurai pour huit deniers par jour des vendangeurs [74]. Quant aux façons des vignes, c'est cinquante sous par arpent [75] ; tout le monde le sait. Je lui donnai ensuite, dans un très grand détail, les divers prix des autres travaux de la campagne.

Passant aux prix des denrées, je lui dis : Je vendrai, année commune : le setier de froment 20 sous, celui de seigle 10 sous, celui d'orge 7 sous 6 deniers, celui d'avoine 5 sous, celui de fèves 16 sous [76] ; — le muid de vin 6 livres [77] ; — un bœuf 12 livres, une vache 5 livres, un mouton 10 sous, un porc gras 3 livres [78] ; — un oison 3 sous, une canne 8 deniers, une poule 10 deniers, un chapon 15 deniers [79] ; — le cent d'œufs 3 sous [80], la livre de beurre 8 deniers [81] ; — le boisseau de navets 4 deniers [82] ; — le cent de noix 2 deniers [83] ; — la livre de cire 4 sous [84].

Pour être exact dans mon récit, je dois ajouter que ces réponses sur les prix des travaux et des produits des champs, bien que je les aie mises dans ma bouche afin d'abréger, furent alternativement faites par moi et par Cyrille. Je dois encore dire que, lorsqu'il s'agissait du prix du laitage, des œufs et de la volaille, les doigts de Guillemette, qui s'ouvraient ou se fermaient, suivant le nombre de sous ou de deniers de la valeur de l'objet, me furent d'un grand secours. Son père avait remarqué cette bonne volonté de sa fille ; aussi, quelques jours après, lorsqu'il lui demanda lequel de mon jeune voisin ou de moi lui convenait le mieux, et qu'elle lui eut répondu, suivant l'usage, qu'il disposât de sa main, il lui répliqua en riant : Fort bien, ma fille, si déjà sur les bords de l'étang tu n'avais disposé des doigts en faveur de Remi. Je veux savoir aussi, ajouta le père de Guillemette en continuant à s'adresser à moi, si tu connais les droits d'entrée à la ville, si tu sais par conséquent ce qu'il faut, ce qu'il ne faut pas y porter. Dis-moi, quel est le tonlieu des vicomtes de Troyes pour la charretée des aulx, des ognons, aux marchés ?—Quatre deniers, aux foires huit deniers [85].

Et les perceptions du bourreau ? Combien a-t-il de chaque marchand de blé ?—Une chopine de blé par semaine.—Combien sur les œufs portés au marché ? — Un de dix. — Si tu amènes une voiture de bois, que lui dois-tu ? — Une bûche. — En quel temps ? — Quand il fait froid. — Lui dois-tu les étrennes en fruits ? — Non, je ne suis pas revendeur [86].

Restait la police rurale, sur laquelle nous n'avions pas encore été interrogés. Il va sans dire que le père de Guillemette

ne l'omit pas. Remi, puis-je aujourd'hui emporter les gerbes et les fruits de la terre avant le lever du soleil? — Oui. — Après le coucher? — Oui [87]. — Les bois taillis, combien d'années sont-ils défensables? — Jusqu'à la quinte-feuille [88]. — Les vignes, pendant quels temps de l'année sont-elles défensables? — Dans tous les temps.—Les prés clos et ayant droit de clôture [89]? — Depuis la Chandeleur jusqu'à la Saint-Michel. — Les autres prés? — Jusqu'à la fauchaison [90]. — Lorsque les parcours sont ouverts, où puis-je amener le gros bétail! — D'un clocher à l'autre. — Et les bêtes blanches? — Aussi loin qu'elles peuvent aller, pourvu qu'elles retournent le soir à la bergerie [91]. Le père de Guillemette fit ensuite à Cyrille plusieurs questions sur les bans des moissons et des vendanges, leur fixation par les prud'hommes [92], leur proclamation par le maire [93], après quoi il me dit: A ton tour, Remi. Quand puis-je allumer du feu dans mes vignes? — Jamais [94]. — Mon ami, j'ai pris des glaneurs dans mon champ, des grapilleurs dans ma vigne, avant que les fruits fussent entièrement enlevés: où dois-je les mener? — En prison [95]. — Des volailles sont entrées dans ton héritage: que ferais-tu?—Ce que je fis hier. Je trouvai des oisons et des poules dans mon pré, je tuai un oison et une poule et les jetai hors des clôtures [96]. — Mes amis, c'est bien, très bien, nous dit le père de Guillemette. Il nous ramena chez lui, où il nous invita à dîner; ensuite il nous congédia.

Je ne vous ai pas rapporté le centième des questions qu'il nous fit; et il ne nous fit pas le centième de celles qu'il pouvait nous faire. Messires, notre métier ne vous paraît plus à cette heure très simple, très facile. Ah! si l'on écrivait la science nécessaire à un bon agriculteur, elle formerait un grand livre que les deux plus forts d'entre vous auraient de la peine à soulever.

Vous voulez savoir peut-être si j'obtins Guillemette : oui, je l'obtins, et dès ce moment je fus le plus heureux des époux; mais je me trouvai en même temps plus étroitement attaché au plus malheureux des états. En doutez-vous? eh bien! comptez un moment nos peines : oubliez, si vous voulez, qu'un grand nombre d'entre nous ne possédons que des domaines congéables, que nous pouvons en être chassés du soir au matin [97]; mais souvenez-vous que nous avons travaillé les terres pendant la nuit pour soustraire aux poursuites des gens de finance les animaux de labourage, et que, lorsqu'ils nous ont été soustraits, nous nous sommes attelés à la charrue [98]. Je conviens que nous vivons aujourd'hui sous le bon roi Louis XII; je conviens encore que tous les jours la valeur des biens-fonds hausse, quoiqu'on ne

cesse de défricher [99]; je conviens aussi que la valeur des productions de la terre hausse de même. Mais que de chances, que de dangers, avant de les recueillir! Nous avons labouré, fumé, sarclé nos champs; les jours d'Urbinet, de Colinet, de Pérégrinet [100], la semaine peineuse [101], les temps critiques sont passés. Nous jouissons des belles apparences de notre récolte; nous voyons notre troupeau bondir sur le coteau voisin; nous nous promettons enfin une bonne année. Au moment où nous contemplons d'un visage serein la nature, tout à coup le ciel se couvre, les nuages s'amoncellent. Nous avons beau sonner pour écarter les démons qui tournoient dans les airs [102], l'orage fond sur nos terres, et enlève jusqu'au roc les cultures qui peu d'heures avant réjouissaient la vue.

Quelquefois cependant nous échappons aux orages, aux grêles, aux mauvais jours, aux mauvaises années; mais, si nous n'habitons dans le territoire privilégié des faubourgs [103], nous n'échappons pas aux fermiers de l'église : ils nous demandent, suivant les divers pays, depuis la vingt-sixième jusqu'à la onzième gerbe [104]; ils nous demandent la dîme des jardins, des vergers, des bois, des veaux, des agneaux [105].

Baste encore, les gens d'église sont nos frères, nos fils, nos oncles, nos neveux. Ils encensent d'ailleurs les autels; ils font la procession autour de nos champs; ils y attirent la rosée du ciel; ils savent prier, ils prient Dieu mieux que nous. Mais, je le demande, les seigneurs, s'ils prient Dieu aussi bien, ils ne le prient pas mieux; cependant leurs gens viennent toutes les années, aux jours des saints dont on nous fait porter le nom afin que nous nous en souvenions mieux, à la Saint-Remi, à la Saint-Luc, à la Saint-Martin [106], nous demander non la vingt-sixième gerbe, mais la sixième, la cinquième, le quart de notre blé, de notre vin [107]. Et si vous hésitez, le grand terrier, aussi grand, plus grand que notre table [108] sur laquelle nous mangeons de si mauvais pain, s'ouvre, et il s'y trouve toujours que vous devez beaucoup plus qu'on ne vous demande : « Cognue chose soit à » tous», vous dit à chaque chapitre le grand livre, «que Thomas... » demeurant à... paroisse de... par sa bonne volonté, recog- » noit et confesse avoir et tenir que ses héritiers devront avoir » et tenir une terre... une vigne... confesse qu'il doibt payer... » confesse qu'il doibt porter... confesse qu'il doibt faire [109]... » Ces reconnaissances, ces confessions ne finissent pas. En d'autres mots, il n'y a pas d'actes mieux bâtis, mieux cimentés que les terriers des reconnaissances, des confessions. Le notaire du village, mon beau-frère, me disait que dans toute la France les

actes des reconnaissances et des confessions étaient également bien bâtis, car c'était partout à peu près la même forme ; dans le midi : « Conoguda cosa sia que Simon de la parropia... per » sa bona voluntat reconogo et confessat [110] » ; dans le comtat d'Avignon, dans les terres du pape : « Noverint universi quod » Johannes sponte sua per se et suos heredes recognovit et con- » fessus fuit [111]. »

Ainsi toute la terre se trouve, par champs, par vignes, par bois, par friches, par prés, par pâtures, toute dans les grands livres des seigneurs. On vient d'affranchir en beaucoup de lieux les hommes à prix d'argent [112] : ne pourrait-on aussi à prix d'argent affranchir les terres? La belle famille de France n'est plus en beaucoup de lieux tachée de servitude : ne devrait-il pas en être ainsi de la belle terre qu'elle cultive? Toutefois, il faut le dire, on y voit enchâssées çà et là, presque partout, quelques parcelles de terre franche ou de franc-alleu [113], qui pourraient bien s'étendre. Le temps veut se mettre au beau, mais en attendant il est encore toujours bien mauvais ; l'avenir amènera des changements, mais quand? quand cesserons-nous d'être les plus malheureux?

Histoire III. — LE MESSAGER.

Deux personnes de l'assemblée, qui s'étaient levées en même temps, voulaient en même temps parler. L'une était en grosses bottes ferrées, ceinture de cuir, grand chapeau de feutre ; l'autre avait la tonsure, et par dessus une cornette noire [1]. On était surpris, non d'entendre le clerc, mais bien l'homme aux grosses bottes, disputer en latin, et dire au clerc : *Quo jure* [2], par quel droit? — *Jure clerici*, par le droit du clerc. — Et moi par le droit du plus pressé : j'ai dix lieues à faire avant qu'il soit jour. L'assemblée a accordé la parole à ce dernier.

Messires, a-t-il dit, je suis aujourd'hui, comme tout le monde sait, messager de la ville [3]. J'étudiais aux grandes écoles ; mon père, pauvre cordonnier, mettait le plus clair et le plus net de ses gains à m'acheter des livres ou des habits ; le roi me soutenait par ses dons de quarante, cinquante sous [4] ; et l'évêque, sur les bons témoignages qui lui avaient été rendus, m'avait donné la tonsure. J'avais environ quinze ans lorsque le régent, oubliant

mon exemption ecclésiastique, voulut me punir de même que les autres écoliers. Je refusai de me soumettre et me retranchai derrière les décrets *De percussione cleri* [5]. Il me répondit que je l'entendais mal. Le texte était bien pour moi; mais comme il était maître de la glose, il confirma sa sentence, dont j'appelai à la Sorbonne; et, sans lui laisser le temps de me faire saisir par les bedeaux [6], je passai la porte de la classe, celle du collége et bientôt celle de la ville.

Quoique tout jeune encore, je sentais bien le ridicule de mon appel; mais j'étais très aise d'avoir trouvé un prétexte quelconque de sortir de Troyes et de courir le pays. J'allais hardiment de monastère en monastère, demandant la passade cléricale, qu'on me donnait dans une écuelle, sous le nom chrétien et trop chrétien d'aumône.

Je continuai à marcher ainsi cinq jours; le sixième j'arrivai à Paris. C'était un beau soir de carnaval; tout respirait la joie et la bonne chère. J'avais dans ma bourse un denier, pas davantage. Je me dis que j'achèterais un pain et que je passerais la nuit dans une église. J'entrai chez un boulanger, je saluai fort humblement, comme un homme qui allait employer le reste de son argent. Parmi les personnes qui se trouvaient là, il me sembla qu'une jeune fille considérait avec quelque plaisir ma tonsure. Dès qu'elle fut sortie, je l'abordai. Les noms de Jéhan et de Marie sont tellement communs, qu'on ne risque rien d'appeler un jeune garçon qu'on ne connaît pas Jéhan, et une jeune fille Marie. Belle Marie, dis-je en riant à cette jeune fille, me prendriez-vous par hasard pour un petit archidiacre ou pour un riche abbé? En ce cas, vous vous tromperiez bien: je viens d'acheter ce pain avec mon dernier denier. Et j'en pris occasion de lui raconter comment, pour soutenir les priviléges des clercs, j'avais quitté la maison paternelle, renoncé aux bienfaits du roi et à la faveur de mon évêque. En finissant, je la priai de m'indiquer une église où je pusse tranquillement prier Dieu toute la nuit. Jeune clerc, me répondit-elle de la manière la plus gracieuse et de la voix la plus douce, mon père est clerc comme vous; il vous saura gré d'avoir soutenu ses priviléges; je vais lui parler, attendez-moi un moment.

Marie, car je ne m'étais pas trompé sur le nom de cette jeune fille, à peine âgée de treize ou quatorze ans, était une petite aurore; toutes ses grâces, tous ses charmes étaient naissants. A sa vue je m'étais senti subitement épris d'amour, et pendant qu'elle était allée parler à son père, je priais le Ciel de me l'accorder pour épouse. De son côté, son cœur avait été gagné aussi au pre-

mier instant par mon habit de clerc, par ma franchise, surtout par mon malheur, et elle adressait au Ciel les mêmes vœux. Elle revint bientôt après, elle me prit naïvement par la main, et elle me présenta à son père, qui, sans autre façon, m'amena au grand jour, et, après m'avoir attentivement considéré, dit à Marie : Vraiment tu as raison, ma fille : il n'a pas trop la physionomie d'un malhonnête homme ; nous cherchions un jeune clerc qui pût dans la suite me succéder, il est tout trouvé. Mon ami, continua-t-il en s'adressant à moi, tu n'es pas chez un grand messager de l'Université, qui jamais de sa vie ne sort de son cabinet [7] ; tu es chez un messager volant ou chez un messager ordinaire, ou même, si tu veux, chez un petit messager, mais vraiment messager, courant toute l'année par monts et par vaux [8]. Conduis-toi bien chez moi ; quand tu seras plus âgé, je te ferai mon gendre ; quand je serai plus vieux je te ferai recevoir à ma place. Marie mit un couvert de plus, alla préparer un lit : me voilà de la maison.

Le messager volant savait beaucoup de latin ; il voulait que j'en susse autant que lui, et tous les matins, en pansant ou en frottant ses chevaux, il m'en donnait leçon. Comme il était fort vif et qu'il criait très haut, je ne savais pas quelquefois s'il se fâchait contre moi ou contre les chevaux ; mais d'autres fois il n'y avait pas à s'y tromper, car, lorsqu'il m'échappait une grosse faute, il ne tenait aucun compte des décrets *De percussione cleri* ; il se servait du licou, de l'étrille ou de la première chose qui était à sa portée. Marie accourait toute en larmes, embrassait son père, lui demandait pardon pour moi, et tout le bruit finissait.

Au bout d'une année, le messager volant, dans l'intention de distraire puissamment la chaleur de mes sens, me mit entre les mains la philosophie d'Aristote ; il ne pouvait mieux s'y prendre : car, même en son absence, je ne cessais un moment de l'étudier et de l'admirer ; mais, comme aussi je ne pouvais cesser un moment d'être auprès de la belle Marie, je m'asseyais à côté d'elle, et souvent, dans l'enthousiasme de mes études, je lui disais : O Marie, il n'y a que vous, Marie, qui soyez aussi belle que cette belle philosophie. J'étudiai ainsi une autre année. Ces deux années ont eté le plus heureux temps de ma vie ; aussitôt après, j'entrai daus l'état de messager.

Un jour qu'à l'ombre des arbres du jardin, toujours à côté de Marie, j'étais à étudier de grand cœur la philosophie d'Aristote, le messager volant m'appela et me dit d'aller donner du foin à ses deux chevaux. Le lendemain matin il me dit d'aller leur donner

de l'avoine, et, quand ils l'eurent mangée, il monta sur l'un et me fit monter sur l'autre. Je ne cessais de pleurer tout le long du chemin; le messager volant, s'en étant aperçu, se mit à chanter les vêpres, et m'ordonna de lui répondre en chantant. Nous fîmes cent et tant de lieues; enfin nous arrivâmes. Des écoliers qui devaient venir étudier à l'université se présentèrent: ils montèrent sur nos chevaux; nous revînmes à pied, chargés de lettres et de paquets.

Moi j'allais revoir Marie, et tous les poids me paraissaient légers. A chaque voyage je trouvais que l'absence l'avait embellie. Je la trouvai enfin si belle, que je ne pus plus la quitter. Ah! dis-je au messager volant, pour moi il n'est dans ce monde d'autre plaisir que de demeurer à côté de Marie, de me promener, de prendre mes repas à côté de Marie, de dire le chapelet, d'entendre la messe à côté de Marie, de respirer le même air que Marie: laissez-moi ici avec Marie. A mes prières Marie joignit les siennes; tout fut inutile; le messager volant répondit par un sourire amer. Alors je formai le projet de faire nommer Marie messagère d'une ville voisine [9] et de me faire son serviteur. Marie était trop jeune; une grande vieille fille obtint et devait obtenir la préférence.

Je fus forcé de continuer à me séparer de Marie, d'aller et de venir avec le messager volant: je marchais nuit et jour; heureusement le temps marchait de même. J'eus vingt-quatre ans, Marie en eut vingt et un: alors elle déclara à son père qu'il y avait huit ou neuf ans que j'étais à la maison, que nous devions enfin nous connaître, et qu'il était temps de nous marier. Presque toujours Marie parlait en riant; mais cette fois elle parla sérieusement, et son père se crut cette fois obligé de fixer le jour des noces.

Marie avait un frère qui faisait le gentilhomme; il était poursuivant d'armes, ce qui ne l'empêchait pas, ainsi qu'un grand nombre de ses camarades, de se charger de lettres et de messages [10]. Poussé par les regrets de ne pas succéder à son père, ou par sa jalousie envers moi, il revint vers ce temps à la maison, et il fit les plus belles promesses. Je vis alors combien fortes étaient les illusions da la tendresse paternelle. J'expliquais mon Virgile, mon Juvénal, à livre ouvert; cependant le messager volant me grondait, me reprenait sans cesse. Son fils savait à peine distinguer les déclinaisons, et le messager volant trouvait qu'il savait passablement le latin. Il eut le crédit de le faire examiner dans la salle à manger du théologal, qui lui dit: *Paule*, qu'est-ce que cela signifie: *Nuntie volans, quanti sunt tibi schola-*

res? Le frère de Marie répondit : Cela signifie : Messager volant, combien d'écoliers amenez-vous dans votre carriole? — Fort bien. *Habesne satis fœni, satis civadæ*[11]? — Avez-vous assez de foin, assez d'avoine? — Fort bien. *Portasne carnes salsas, capones grassos, ostra, pisces, pasticios?* — Portez-vous des saucisses, des poulets gras, des chapons, des poulardes, des huîtres, des poissons, des pâtés? — Fort bien. *Et argentum et aurum?* — Et de l'argent et de l'or[12]? — Fort bien! fort bien! on ne peut mieux répondre. Et il fut admis à la tonsure, et il fut clerc, et l'université ne put plus, sous prétexte que celui qui conduit les chevaux et les mulets des écoliers devait savoir le latin[13], lui refuser la survivance de l'office de son père.

Afin de ne pas trop m'affliger, le messager volant m'avait promis de m'abandonner les salaires des messages autres que ceux de l'université; je devais acheter et je devais nourrir un cheval. Je voulus économiser ces diverses dépenses en réduisant celles de mes noces : les frais de cérémonial, si dispendieux, si inutiles, pouvaient, d'après mes calculs, suffire au prix du cheval, l'argent des robes de Marie au harnais, et l'argent du festin au fourrage. Mais, à la fin de l'année, mon beau-père me fit compter avec lui de clerc à maître[14] sur tous mes divers profits, et il se trouva que j'avais travaillé pour moins que pour la paille. J'avais tourné brusquement le dos à Troyes, je le tournai encore plus brusquement à Paris.

Du reste, je n'étais pas entièrement sans ressource, comme vous pourriez le croire : j'avais une petite bourse remplie d'étrennes que j'avais gardées, de pour-boire que je n'avais pas bus; et de plus, dans mes tournées, j'avais fait la connaissance de plusieurs argentiers; ils m'avaient procuré la connaissance de plusieurs autres, et ceux-ci de plusieurs autres encore. Un des principaux me proposa de me faire messager d'argentiers[15]. Je craignais les risques de ces riches transports de deniers publics[16]. Les *aquecies*, qui guettent continuellement sur les grands chemins[17], savent toujours quand il part un tonneau d'argent ou d'or[18]; ce sont des soudoyers, sans solde, vivant sur le pays[19], qui font alors bon marché de leur vie, et meilleur marché de celle du messager : j'hésitais. Ne vous mettez nullement en peine, me dit l'argentier, votre charrette sera gardée le jour et la nuit[20]; souvent même elle aura l'honorable escorte de plusieurs archers[21]. J'acceptai; je m'en repentis. Lorsque j'étais membre de l'université, ni moi ni ma charrette ne payions rien à aucun péage[22]; il me fallut à chaque pertuis, à chaque passe-porte[23], à chaque bateau passeur[24], à chaque passage, délier la bourse.

je ne fus d'ailleurs plus exempt de guet et garde [25], plus exempt d'impôt [26]. Je passe cela, je le savais; mais quand j'allais prendre ou quand j'allais porter une somme d'argent, quelque petite qu'elle fût, j'étais obligé de présenter des ordonnances et des contre-ordonnances, de retirer des quittances en parchemin, signées, paraphées, lacées et scellées [27]. Quand les sceaux venaient à se briser, il me fallait faire constater cet accident par une enquête [28]. C'étaient continuellement des formalités minutieuses, difficiles, et ce n'était pas tout : on me chargeait de la commission d'aller retirer une grande somme de huit, dix mille francs; je prenais une forte voiture [29]; l'argentier chez qui j'arrivais me donnait une délégation sur un autre, et souvent celui-ci, au moyen d'un virement de parties [30], ne me comptait rien. Je revenais à vide, et j'éprouvais alors d'incroyables difficultés pour me faire payer par celui qui m'avait envoyé. D'autres fois je revenais trop chargé. Un jour entre autres que j'étais allé chercher les subsides d'un pauvre village, il me fallut recevoir tout en doubles, ou en gros tournois de cuivre [31] : l'essieu de ma charrette rompit; mes chevaux se forcèrent. Au diable le métier, dis-je; sera messager d'argentier qui voudra!

Ne l'avais-je pas bien prévu? me dit un marchand du voisinage, à qui je racontais ma mésaventure; avec tous ces argentiers, tous ces financiers, qui se font appeler monsieur le vicomte [32], il n'y a rien à gagner : voyez-les, sur leurs grands escriptoires [33] ou grandes tables, couvertes de toile cloutée [34], leurs mains toujours ouvertes quand vous devez, toujours fermées quand ils vous doivent. Je vous conseille d'être messager de marchands. Je le fus. En allant de la foire d'une petite ville de Flandre, appelée la maïole, parce qu'elle se tient au mois de mai [35], à celle de Beaucaire, qui se tient à la Madeleine [36], je rencontrai quelques malheureux paysans poussant devant eux une grosse meule de moulin, dont ils devaient faire hommage à un fort et haut château [37] : ils étaient harrassés, ils n'en pouvaient plus. Je n'eus pas le cœur de leur refuser mes chevaux; la meule, qui échappa à moitié côte, les entraîna dans la rivière : je fus ruiné.

Le seigneur eut pitié de mon sort. Il me nomma messager fieffé [38]; mais j'étais fort rarement payé. — Je ne l'étais que trop souvent, quand je l'eus quitté et que je fus devenu messager des gens de guerre [39], car la plupart du temps ils ne connaissaient d'autre monnaie que les coups de plats d'épée. Cela me dégoûta de l'honneur d'aller de château en château, de garnison en garnison, porter aux dames des invitations de venir dîner, aux gendarmes des ordres de venir se battre.

Tu seras messager d'église [40], absolument je le veux, me dit la bonne et pieuse Marie, et elle employa ses droits légitimaires, le bien sacré de nos jeunes enfants, à l'achat d'autres chevaux. C'était à voir comme il fallait les faire galoper aux mois des gradués [41]. Mes deux plus beaux chevaux furent crevés, non à courir quelque riche bénéfice, mais un petit canonicat de dix sous de revenu [42]. Je restai sans indemnité.

Je me dis alors que mon père faisait de bons souliers, qu'il m'en ferait d'excellents ; je me dis que je n'avais plus de ressource, qu'il ne me restait plus qu'à être messager à pied [43]. Je me dis qu'il me fallait absolument l'être, et véritablement je le fus, mais je me ménageai encore moins que mes chevaux : aussi manquai-je de même à crever.

Excédé, haletant, tirant l'aile, je rentrai dans le sein de notre bonne ville de Troyes, d'où je fus presque aussitôt obligé de repartir. Messire le maire me dit qu'on venait d'apprendre par des bruits vagues la mort du messager de la ville [44], et que, si je pouvais la constater, j'aurais sa place. Je ne perdis pas de temps. Je me mis en voyage. Arrivé au lieu du décès de mon pauvre camarade, je me fis délivrer par ses parents et ses amis un bon certificat portant qu'il était bien et dûment mort, qu'il ne vivait plus [45]. Je retournai en toute hâte à Troyes, et, sur la réquisition du procureur des bourgeois [46], la municipalité me nomma messager de la ville. Il peut y avoir de cela trente et quelques années : c'était en 1464.

Cette année-là on établit les postes [47]. Aussitôt disparurent les chevaucheurs des écuries royales, qui, renfermant dans leur boîte de fer les dépêches du roi [48], partaient de la cour, et allaient, sans changer de chevaux, dans les diverses parties de la France ; aussitôt sur le bord de tous les grands chemins s'élevèrent, de quatre en quatre lieues, des relais [49], où des maîtres coureurs étaient obligés de se tenir continuellement avec cinq chevaux [50], toujours prêts à porter au prochain relais les dépêches du roi [51], et ce nouveau service, qui remplaçait celui des anciens chevaucheurs, souvent si malencontreux et toujours si lent, devint aussi régulier que rapide.

Mais voilà que tous les différents corps des messagers sont dans les plus vives alarmes : on va nous supprimer, disait-on de toute part ; les postes vont nous remplacer ; elles se chargeront des lettres, bientôt des paquets, ensuite des personnes ; nous vivrons maigrement, nos fils plus maigrement ; nos petits-fils mourront de faim. Déjà même plusieurs de nos messagers avaient déserté pour se faire maîtres coureurs. Marie voulait que

je le fusse, que j'eusse, disait-elle, mes priviléges, mes exemptions et mes cent cinquante livres d'appointements [52]. Suivant elle, il le fallait, ou bien changer de métier. J'eus beaucoup de peine à faire entendre raison à ma femme, encore plus à mes confrères. Vous craignez, disais-je aux messagers des universités, que les postes entreprennent sur notre état et s'en emparent. Je passerais de pareilles craintes aux autres messagers; mais vous qui êtes clercs, qui connaissez l'histoire, avez-vous donc oublié que les postes romaines, qu'on a prises pour modèle dans l'établissement des postes françaises [53], ne se chargeaient que des dépêches publiques [54]? Et ne savez-vous pas d'ailleurs que les messageries des paquets et des lettres appartiennent presque partout aux universités [55]? Celle de Paris, qui a au moins cent messagers à ses ordres [56], consentirait-elle à faire l'abandon de ses plus beaux priviléges, à n'avoir plus entre ses mains les relations et la correspondance générale de la France et de l'Europe [57]? Non certainement : elle fermerait ses écoles, les docteurs cesseraient leurs prédications, et bientôt les clercs leurs fonctions dans les églises [58], au premier petit paquet, à la première petite lettre que les maîtres coureurs des postes voudraient porter. On ne mène pas la fille aînée de nos rois [59] comme une petite fille pleureuse et timide. Quant à nous, messagers des villes et tous autres messagers, qu'avons-nous à craindre? Notre sort dépendra toujours du vôtre.

Toutes mes harangues furent inutiles, les messagers des universités et les autres continuèrent à avoir peur. Aujourd'hui leur peur est encore plus grande, mais je ne puis la partager. Eh! messires, sans nous faire des peines imaginaires, n'en avons-nous pas assez de réelles? Ne nous faut-il pas toujours prendre les gens comme ils sont, c'est-à-dire sains, malades, pestiférés? ce qui nous fait souvent condamner par les baillis, les sénéchaux et autres officiers de la voirie [60], à de grosses amendes [61]. Ne nous faut-il pas aussi toujours prendre le chemin comme il est? et il est toujours boueux ou poudreux, surtout dans la Champagne, surtout dans les environs de Troyes. Ne nous faut-il pas enfin toujours prendre le temps comme il vient? c'est-à-dire, quand il fait du vent, de la pluie, de la neige, partir, aller, courir. Et ce ne sont là, Messires, qu'une partie de nos malheurs. Je n'ai point parlé de l'autre, que vous trouveriez peut-être encore plus grande, mais je termine. Mon cheval, qui est attaché à une des grilles des fenêtres, est chargé; il a froid, il frappe du pied, il s'impatiente : dans notre état les animaux ne souffrent guère moins que les hommes. Aussi dernièrement, en

montant une longue côte, je ne pus m'empêcher de lui dire, comme s'il pouvait m'entendre : Oui, en vérité, je plains ton sort. Si tu étais cheval de chanoine, tu serais gras à lard ; si tu étais cheval de laboureur, tu travaillerais pour faire venir ton avoine, et le foin que tu porterais remplirait ta grange; si tu étais cheval de meunier, de temps en temps tu mangerais quelque poignée de son ou de farine ; si tu étais cheval de marchand, tu te reposerais la nuit et tu serais bien nourri le jour ; ne serais-tu même que cheval de trompette, tu aurais de la musique. Mais non, tu es cheval de messager : il n'y a rien de plus malheureux que toi, si n'est le maître que tu portes.

Histoire IV. — LE COMÉDIEN.

Le clerc qui avait disputé la parole au messager, qui toujours et à tout le monde souriait, s'est levé, et après avoir salué avec la grâce d'un clerc de cour, il a parlé ainsi :

Je ne me suis pas plaint, je n'ai pas crié comme les autres, je n'ai pas cherché à vous apitoyer sur notre sort. Vous auriez dit qu'exercé dans l'art de feindre, je jouais aussi la comédie devant cette assemblée. Maintenant vous me demandez si dans notre état nous sommes malheureux ? Oui, nous sommes malheureux ; oui, nous sommes les plus malheureux ; et cependant je voudrais que nous fussions encore plus malheureux, car je n'ai pris l'état de comédien que pour faire pénitence de ma vie passée. Long-temps, trop long-temps peut-être, je vécus dans le monde ; enfin une sainte voix m'appela, je lui obéis.

Vous connaissez tous le pays de Morvan : c'est là que je suis né et que j'ai passé ma première jeunesse. Un jour d'automne, ma voisine Jehannette et moi nous étions dans un vallon, à faire la cueillette des fruits, lorsque nous entendîmes sur le haut de la montagne un chœur de voix qui ressemblait à un chœur d'anges ; on aurait dit que le ciel était ouvert. Peu à peu cette musique s'approcha de nous, en suivant le chemin qui descendait la côte. Enfin nous vîmes des bœufs traînant lentement une voiture chargée de planches peintes ou de grands paquets de toile, sur lesquels étaient assis plusieurs jolis enfants. Les hommes, que nous reconnûmes pour des confrères de la passion [1], marchaient à pied, en chantant [2] avec les enfans un des plus agréables morceaux du mystère de la Cananéenne [3].

Le directeur de la troupe était un respectable curé [4] du voisinage, vêtu décemment, comme les ecclésiastiques, d'un long habit gris [5]. Jehannette s'empressa de lui offrir une corbeille de pêches et de raisins ; le bon curé la remercia fort poliment, lui recommanda d'être sage, et lui promit qu'elle serait bientôt mariée. Autant que je puis m'en souvenir, cette troupe allait représenter des mystères à Autun [6].

Dès ce moment, je me crus destiné au théâtre, tant je fus touché, édifié par quelques scènes que les acteurs nous récitèrent tout en marchant ; mais j'étais encore dans l'effervescence de l'âge. Pour pouvoir rompre la chaîne qui nous lie au monde, il faut attendre qu'elle soit un peu usée, un peu rouillée.

Je perdis mon père, j'avais trente ans ; je me retirai à Dijon, chez un procureur de mes parents. Un jour que nous étions à son étude, autour d'un brasier, à nous plaindre de la continuation du froid et de la cherté des grains, il entra un homme assez extraordinairement vêtu, qui demanda si quelqu'un de nous ne voudrait pas lui prêter deux écus sur sa part de paradis? Nous regardâmes tous cet homme, dont les propos étaient encore plus extraordinaires que la mise : il s'en aperçut ; il s'empressa d'ajouter : Je suis un des confrères de la Passion nouvellement arrivés dans cette ville. Toutes les décorations nous appartiennent ; mais la dureté du temps nous a forcés à manger les Limbes à Clermont, le Purgatoire à Nevers, et l'Enfer à Lyon. Entre autres belles décorations qui nous restent encore, nous avons le Paradis, qui est tout doré [7], tout peint, et qui vaut au moins soixante écus ; nous ne sommes que six actionnaires : vous voyez qu'il n'y a rien à risquer. Il y a plus, nous dit-il encore, il me revient au moins cinquante livres sur la société. Je suis vieux : les rôles de jeune saint, que je remplis depuis environ quarante ans, ne me conviennent plus aujourd'hui ; si je trouvais quelqu'un qui pût me remplacer, je lui céderais mon action, mon emploi, et me retirerais. On ne lui répondit rien. Il sortit ; quelques instants après, je le suivis. Sire, lui dis-je en l'abordant, vous avez trouvé votre homme : j'ai dans mon escarcelle les cinquante livres que vous demandez. Il nous manque d'avoir l'agrément de vos confrères. Voulez-vous bien me présenter à eux? Volontiers, me répondit-il.

Ce jour-là même la troupe tint une assemblée, exprès pour m'entendre. Je récitai plusieurs rôles du mystère de la Passion [8], du mystère de la Résurrection [9] ; je récitai une grande partie du mystère de la Destruction de Troyes, qui, vous le savez, ne renferme pas moins de quarante mille vers [10]. On me reçut à l'una-

nimité; en même temps, il fut résolu que nous donnerions, quelques jours après, une représentation dans laquelle je jouerais. J'allai inviter l'évêque [11], les archidiacres, les chanoines, tout le chapitre, le curé, les vicaires, les marguilliers, les Cordeliers, les Dominicains, les Chartreux, les magistrats, les nobles, les dignitaires et les dames les plus respectables, à assister à mon début. De plus, nous fîmes une belle montre ou parade, qui marcha dans les rues, et où figuraient plus de trente diables, revêtus de peau de veau, de bouc, de loup, faisant sonner leurs clochettes, criant, hurlant, lançant des fusées, des pétards [12]. L'assemblée fut nombreuse; dès que j'entrai en scène, l'attention publique redoubla. On m'avait prêté des épaules de fer battu, sur lesquelles je reçus un fouet terrible, et une tête de carton, qu'on me coupa après que j'eus été applaudi avec une bienveillance générale. Mon confesseur, entre autres, ne pouvait se lasser de s'applaudir lui-même de m'avoir fait entrer dans ce nouvel état. Tous les corps ecclésiastiques nous invitèrent successivement. La troupe, en quittant Dijon, ne cessait de se louer de la générosité et de la piété des habitants.

Le bon pays que la Bourgogne! le bon temps que celui où nous y étions! Nous allâmes dans les montagnes du Dauphiné. Le pays et le temps changèrent; nous trouvâmes des gens pauvres et difficiles. Nous essayâmes de les attirer par une nouveauté. Je portais dans mon sac une pièce que j'avais composée depuis long-temps; elle était intitulée : le Mystère de saint Jean-Baptiste. Je la signai [13], je la lus; il fut arrêté qu'on la mettrait à l'étude. La nécessité, qui, dit-on, donne de l'industrie, donne aussi de la mémoire. En peu de jours, tous les rôles furent appris et répétés. Ce fut à Bourgoin, je m'en souviendrai toujours, que ma pièce fut représentée. Nous comptions sur une bonne recette; en mon particulier, je comptais sur une bonne recette d'applaudissements. Nous fûmes tous également trompés. A la première soirée, il y eut assez de monde; mais, à la seconde, il y en vint beaucoup moins; à la troisième, il n'y eut presque personne, et j'eus honte, dans le prologue, de demander silence aux auditeurs [14]. Je pris chrétiennement mon parti, et, voulant même que ma chute servît à mon amélioration morale en m'exerçant à l'humilité, je vins moi-même, au bord du théâtre, annoncer que j'étais l'auteur.

Notre salle était la salle capitulaire, que nous avaient prêtée les chanoines. Il sortit de l'ombre d'un pilier un pauvre anachorète, autrefois bachelier en décret [15], qui me dit : Zacharie (c'était le nom du personnage que je venais de représenter), je suis venu

ici pour me mortifier, car on m'a assuré que votre pièce était mauvaise ; toutefois, je ne suis pas de cet avis. Il y a de bonnes scènes, même il y en a un assez grand nombre ; mais le public a plusieurs reproches à vous faire, et, s'il est mécontent, c'est bien votre faute. Comment avez-vous eu le courage de représenter votre nouveau mystère sans établis au pourtour de votre théâtre pour figurer les maisons des personnages [16] ? — Nous sommes pauvres. — Tout le monde ouvrait les yeux et cherchait le temple de Jérusalem.—Nous sommes pauvres.— Le palais d'Hérode?—Nous sommes pauvres.—La maison de Zacharie?—Nous sommes pauvres. — O négligence inconcevable ! continua-t-il ; votre chambre de noces et d'accouchement n'avait qu'un méchant rideau [17] à moitié déchiré. Enfin, tandis que votre paradis était vraiment magnifique, la porte de votre enfer, au lieu de la forme ordinaire, qui est une grande gueule par où les diables entrent et sortent [18], ne présentait que l'ouverture d'une simple fenêtre. Vous n'avez donc pas entendu les murmures de la jeunesse, que les gens de bon sens avaient de la peine à contenir? Je ne cessais de lui répondre : Nous sommes pauvres ! nous sommes pauvres !

Vous êtes pauvres, reprit-il, soit ; mais, dans ce cas, ne jouez que des mystères convenables à votre pauvreté. Zacharie, vous le savez mieux que moi, l'ancienne scène était divisée en grandes et en petites pièces, en comédies, tragédies et en mimes [19]. De même, la scène moderne est divisée en grandes pièces : les mystères de l'Ancien-Testament, du Nouveau-Testament, de la vie des Saints, les mystères de l'histoire grecque, de l'histoire romaine ; et en petites pièces : les moralités, les soties et les farces [20]. Les frais des représentations des grandes pièces, qui nécessitent des constructions de théâtre [21], des travaux de machinistes [22], des rassemblements d'acteurs et de musiciens, entraînent à des dépenses que peuvent à peine acquitter les trésors des villes ou des provinces [23]. Et c'est parce que les troupes ambulantes entreprennent de les représenter que l'art dégénère aujourd'hui si sensiblement. Vous me direz que vous avez senti vous-même cet inconvénient, et que vous avez composé un petit mystère proportionné à votre petit théâtre. Eh bien ! examinons votre pièce. Premier et très grand défaut : le festin d'Hérode exigeait des chœurs d'aveugles, de boiteux et de bossus [24] ; il y fallait aussi de toute nécessité un fou [25], et peut-être deux. Ne connaîtriez-vous donc pas la poétique de notre théâtre, qui veut que le spectateur, successivement agité par des passions contraires, gémisse, pleure, se frappe la poitrine, s'agenouille, récite, chante les prières avec les acteurs ; ensuite se récrée, se livre à

la gaîté, et finisse par des éclats de rire [26] excités par des mots qui offenseraient peut-être les oreilles dans les salles du beau monde, mais qui ne les offensent pas dans les salles des théâtres [27]. Par qui donc leur faire dire ces mots, si ce n'est par les personnages qui vous manquent?

L'anachorète, passant à la contexture de ma pièce, en critique avec amertume diverses parties. Vous aviez, me dit-il, de si bons modèles dans les chefs-d'œuvre de nos grands maîtres! Assurément, votre évocation des démons est bien loin de rappeler celle du mystère de la Nativité :

« Diables d'enfer, horribles et cornus,
» Gros et menus, aux regards basiliques,
» Infâmes chiens, qu'êtes-vous devenus [28] ? »

Voilà, ajouta-t-il, de véritable poésie! Zacharie, vous êtes comme bien des auteurs, vous négligez trop votre style. Il releva plusieurs fautes minutieuses, et il me fit plusieurs chicanes grammaticales, qui finirent par m'impatienter. Je défendis mes vers. Vous êtes bien difficile, lui dis-je, pour un anachorète qui a renoncé aux sciences, qui est venu au spectacle par esprit de mortification. Et vous, me répondit-il, vous êtes bien orgueilleux pour un auteur dont la pièce est tombée, et qui est venu se nommer par humilité. Il me dit alors les injures les plus offensantes; je les lui rendis, et nous en serions sans doute venus aux coups de poing, si, pour faire cesser le scandale, le directeur ne m'eût, bon gré mal gré, mené derrière le théâtre.

Le lendemain, de grand matin, nous pliâmes bagage; nous eûmes bientôt fait. Nous eûmes encore plus tôt fait à Montélimar, où nous vendîmes une assez grande partie de nos habillements; et encore plus tôt à Vienne, où nous vendîmes le reste.

Je donne par occasion ce petit avis aux directeurs de spectacle : n'aille pas à Vienne qui n'a pas une troupe nombreuse et des acteurs parfaits. C'est la ville où Hérode fit bâtir un palais [29], où Pilate, dont on montre encore la maison [30], fut envoyé en exil. Hommes et femmes savent par cœur les plus beaux mystères. A la première représentation, notre directeur vit bien en quel pays il était. Au commencement de la pièce, vous le savez, tous les acteurs paraissent sur le théâtre, et ceux qui n'entrent pas en scène y restent assis [31]. On reconnut, au premier coup d'œil, que notre confrérie n'était pas complète; il y a plus, les spectateurs, jusqu'aux enfants, soufflaient ceux de nos acteurs à qui la mémoire manquait; d'autres fois ils devançaient ceux qui étaient trop lents. Je conseillai à notre gouverneur et maître [32] de partir pour Chambéry. Les Savoyards, lui disais-je,

sont de bonnes gens qui se contenteront de nous. Il ne voulut pas y entendre ; il s'obstina à demeurer dans une ville où tout était fort cher, où nous ne gagnions rien. Nous fûmes obligés de tout vendre. Il ne nous restait guère que les plus grossiers instruments de la Passion ; ils nous suffirent pour nous assommer, un jour que nous nous étions pris de dispute sur les défauts de la déclamation de certains d'entre nous.

A la suite de cette petite bataille nous nous dispersâmes.

Notre gouverneur et maître trouva une bonne place, où il n'avait qu'à dire la messe, à confesser : il fut nommé aumônier. Quelques autres trouvèrent à se placer comme vicaires dans les paroisses des environs [33].

Quant à moi, j'avais un méchant habit ; je n'avais aucun moyen d'en acheter un autre. Il commençait à faire froid : je m'en allai en Provence. Plusieurs de mes camarades prirent le même chemin, car je n'étais pas le seul qui eût un méchant habit. A la première couchée près de la moitié de la troupe se réunit.

En bonne règle, nous aurions dû être de cent trente à cent quarante personnes [34]. Je ne compte que sept diables, six anges, six docteurs de la loi, douze apôtres, six pharisiens, quatre scribes, quatre vierges, trois larrons, cinq tyrans, et pour les autres rôles à proportion [35]. Nous n'étions guère qu'une trentaine, mais nous avions les principaux personnages.

Notre Jésus était un jeune homme de vingt-six ans, grand, beau, bien fait, d'une physionomie céleste ; ses mœurs étaient les plus pures, et quant à son caractère, je n'en ai jamais connu de plus aimable : c'était le seul d'entre nous qui, à Vienne, ne se fût pas battu, et c'était en même temps celui qui avait été le plus maltraité, car il avait fait tous ses efforts pour nous séparer.—Judas avait un excellent masque : son teint était jaune, sa mine basse ; mais, tandis que dans son ménage c'était un vrai lutin continuellement aux prises avec sa gouvernante, il restait la plupart du temps immobile lorsqu'il jouait ses rôles. Disons en passant qu'il y a beaucoup de Judas dans le monde et peu sur le théâtre. — Les deux neveux de Judas étaient deux petits diables et dans la maison et sur le théâtre. — Lucifer, quoique vieux, était un contre-ténor [36] admirable. Il fallait l'entendre chanter :

« Saulce d'enfer ! saulce d'enfer !
» Aux serviteurs de Lucifer [37]. »

— Saint Pierre, bien que trop petit, trop grêle, trop jeune, avait de l'aplomb et de la rondeur dans son jeu. Sa voix venait

du cœur. Dans ses yeux brillaient le dévoûment et l'amour pour son divin maître. — On disait que Pilate avait de la noblesse et de la majesté dans son port ; on disait que son excellent débit tenait à son intelligence, qu'il n'y avait dans sa déclamation pas une seule syllabe, pas un geste dans son action qui ne fût profondément calculé. On disait qu'il faisait frissonner le spectateur lorsqu'il prononçait le jugement du rédempteur du monde, et que cependant, malgré l'odieux de son rôle, la personne du magistrat n'était pas odieuse. On disait enfin que par son jeu muet il avait créé des scènes entières. Ces éloges étaient sans doute exagérés ; mais la vérité me force à les rapporter et à vous dire que c'était moi qui remplissais ce rôle. — Marie et Madeleine étaient deux jeunes garçons [38] de dix-sept et de dix-huit ans. Marie, le plus jeune, avait de la fraîcheur et beaucoup de délicatesse dans ses traits ; Madeleine avait aussi un beau teint, une belle figure ; mais malheureusement la voix de ces deux jeunes garçons commençait à muer, et l'on voyait leur bouche vermeille s'ombrager sensiblement d'un duvet brun. Malheureusement encore Madeleine regardait avec émotion les jeunes filles, ce qui était un contre-sens, et parfois la rougeur lui montait au front, ce qui en était un autre.—Le grand-prêtre, qui doit toujours avoir une grande taille, et qui par conséquent a toujours un grand ventre, ruine ordinairement ses confrères ; il mange pour deux et ne parle pas pour un : tel était le nôtre. — Nous n'avions qu'un larron, mais c'était un bon larron. — Vous n'avez jamais vu de troupe sans un peintre. Eh bien ! la nôtre n'en avait point ; mais Judas, qui savait un peu de tout, peignait assez bien les grands clous et le sang des pieds et des mains [39]. A la porte de la salle des représentations il battait le tambour ou faisait le cri d'annonce [40]. Pendant les représentations, c'était encore lui qui, après avoir fini son rôle, allait toucher les orgues du Paradis [41], et, pour dire la vérité, il nous était utile de plusieurs manières.

Voilà quels étaient les principaux personnages de notre troupe après notre nouvelle réunion.

Judas fit tout ce qu'il put pour être élu gouverneur et maître ; il n'obtint point cette place. Je donnai ma voix à saint Pierre. Saint Pierre et tous les autres me donnèrent la leur. Je fus élu et salué comme chef.

Aussitôt j'ordonnai que la troupe s'embarquât à Romans. On va vite quand on va sur le Rhône. En peu de temps nous arrivâmes à Orange, où nous nous arrêtâmes. Mes frères, dis-je, nous allons parcourir la Provence ; nous chanterons dans les rues des

grandes villes, et dans les petites villes ou dans les villages, aux fêtes patronales, nous jouerons les mystères des patrons [42] ou d'autres saints [43]. Nous pouvons compter d'ailleurs sur la bienveillance des seigneurs et des bénéficiers : ils nous prêteront leurs tapisseries pour orner notre théâtre [44] et leurs chapes pour nous habiller [45]. Quand nous serons plus nombreux, nous irons à Nîmes, où une seule représentation dans l'amphithéâtre [46] à un denier par place suffira pour nous remettre sur un bon pied.

Judas me fit mille méchantes objections, qui ne laissaient pas de faire impression sur les autres. Non, Judas, lui répondis-je, non, je ne ramène pas l'art à la barbarie du dernier siècle ; je ne le fais pas descendre du point où nos auteurs et nos acteurs l'ont élevé. Je sais aussi bien que vous que nos devanciers étaient la plupart de pauvres pèlerins qui jouaient ou plutôt répétaient sur les tréteaux les dialogues qu'ils avaient déclamés ou chantés dans les rues [47]. Nous, nous chanterons devant les grandes portes des maisons ou sur les places des chœurs ou des monologues détachés de nos chefs-d'œuvre dramatiques ; ensuite nous ne demanderons pas l'aumône comme vous donnez à l'entendre. Effectivement, quand, après avoir ramené tout le monde à mon avis, nous exécutâmes mon projet, les deux diablotins, neveux de Judas, passaient dans les rangs de nos nombreux spectateurs en disant : Donnez quelque chose pour la restauration du palais de Caïphe! Comme ils portaient par mes ordres des jacquettes dont les manches étaient un peu déchirées, il arrivait, je l'avoue, qu'on leur répondait quelquefois : Tenez, pauvres petits diables, pour le palais de Caïphe ou pour nécessités plus pressantes.

Les Provençaux sont naturellement bons musiciens et bons comédiens. Dans les rues et les places plusieurs personnes se mêlaient parmi nous, et chantaient avec beaucoup de justesse et de discernement, en renforçant tantôt nos dessus, tantôt nos basses. Aux répétitions de nos pièces, s'il nous manquait des diables ou des anges, des prêtres, des chevaliers, des rois, des bergers ou même des principaux personnages, nous en trouvions ordinairement sous la main. A Brignoles, qui est une petite ville, Hérode et Joseph s'absentèrent au moment de la représentation, je ne me souviens plus pour quelle cause. Le public remplissait la salle. Je vins annoncer que ces deux acteurs manquaient. Aussitôt deux honnêtes bourgeois descendirent des loges et nous offrirent de les remplacer. Nous acceptâmes. Ils jouèrent avec une aisance, un ensemble, admirables. Nous étions tous frappés de la majesté théâtrale d'Hérode et du mordant de sa voix. Joseph, aux yeux bleus, aux cheveux blonds, chanta un

virelais[48] avec une flexibilité et une pureté qui excitèrent de longs applaudissements.

La même chose arriva à Aix. Notre troupe s'étant grossie, ainsi que notre petit trésor, nous nous disposâmes à jouer au cimetière de cette ville[49]. Comme c'était pendant l'Avent, nous représentâmes les mystères de la Nativité. Le clergé de la paroisse vint en procession faire le tour du théâtre[50], ce qui me parut une preuve qu'on était content de nous. Cependant peu de temps après un murmure sourd se fit entendre. Gabriel, disait-on, était un peu ventru; il n'avait pas la démarche leste, aérienne. J'étais en peine. Vous savez combien ce rôle est long et difficile. Je fis part de mon embarras au maître de l'hôtellerie où nous logions. J'ai votre affaire, me dit-il. Et le lendemain il nous amena un excellent Gabriel, qui enleva tous les suffrages et fit doubler notre recette. C'était un jeune chaudronnier[51] du faubourg, auquel il ne fut jamais possible de faire recevoir un denier de rétribution.

Comment notre art est-il devenu si commun? Comment? Certes rien n'est plus facile à expliquer. Aux naissances des dauphins, aux mariages des rois, aux entrées des princes, des grands, les principales rues se couvrent d'échafauds, sur lesquels on représente toutes sortes de mystères, d'histoires, d'allégories[52]. A des époques fixes de l'année, les clercs des procureurs, des diverses cours de justice, se réunissent dans chaque ville et représentent d'excellentes pièces. Peut-être parce que j'ai été du nombre de ces clercs je me fais illusion; mais je regarde la basoche de France comme le premier corps d'acteurs comiques qui existe. Je me souviens qu'on nous portait un grand rouleau de parchemin sur lequel étaient peints les divers personnages de la pièce que nous devions représenter. Chacun signait au dessous de celui qui lui paraissait le plus convenir à son talent[53], et il n'y avait plus moyen de se dédire, quelles que fussent les dépenses d'habits ou de festins qui devaient s'ensuivre. Les jeunes clercs de la basoche, dont plusieurs sont maîtres ès arts ou même bacheliers, s'exercent long-temps et se redressent entre eux avec beaucoup de goût et une très judicieuse et très sévère critique. Leur spectacle, qui est toujours gratuit, est entouré de milliers de spectateurs, dont les applaudissements les forment et les encouragent.

Aux acteurs des mystères, aux clercs de la basoche, joignez les enfants sans souci[54], les coqueluchers ou cornards de Rouen[55], les cornuyaux de Douai[56]. — Joignez-y encore les compagnies de l'empereur de Galilée[57], du roi de l'Epinette[58],

du prince des nouveaux mariés [59], du prince de l'étrille [60], du recteur des fous [61], de l'abbé de l'Escache [62]. — Joignez-y les farceurs ambulants, les farceurs des folies moralisées, les farceurs de pure folie, qui vont prendre rang à la taille de l'hôtellerie municipale pour le concours des prix, lesquels d'ordinaire consistent en une fleur d'argent, une tasse d'argent, une paire d'oies grasses, une paire de chapons, dont la municipalité fait les frais [63].— Il ne faut pas non plus oublier les théâtres des colléges [64], et même les processions du duc d'Anjou [65]. — Ce sont tout autant d'excellentes troupes de comédie. Je crois ne pas en dire assez en assurant qu'il y a au moins en France cinq mille personnes jouant sur les théâtres profanes [66] ou sur les places et les carrefours des villes, et au contraire en dire trop en évaluant tout au plus à cinq cents le nombre des acteurs des saints mystères [67].

La proportion devrait être toute contraire, et elle le serait si ces derniers spectacles étaient toujours gratuits, comme les premiers ; et si, comme les premiers, ils étaient établis dans toutes les villes [68]. Il faudrait donc que, pour le bien de l'instruction chrétienne, dont le théâtre est une des principales sources, il y eût près de chaque chapitre épiscopal une troupe de confrères, et qu'on affectât aux frais de leur entretien le revenu d'une ou deux prébendes qui porteraient le nom de prébendes théâtrales, ou prébendes préceptoriales [69], car elles auraient les unes et les autres, par des moyens différents, le même but ; ou qu'on permît aux testateurs de fonder, au lieu de messes anniversaires, des spectacles anniversaires.

Il faudrait aussi que les arrêts du parlement qui ont si longtemps suspendu les représentations de la basoche [70] fussent prorogés encore quelques années. Mais le roi actuel n'y donnerait peut-être pas volontiers les mains, car il protége singulièrement les clercs de la basoche ; le trésor royal paie ordinairement les frais de leurs représentations [71]. Notre bon roi prétend que ces jeunes gens lui apprennent dans leurs comédies les malversations et les désordres des gens en place [72]. C'est dans des vues paternelles qu'il aime les comédies satiriques. En Provence elles le sont trop ; et là, malheureusement, les pièces licencieuses de la basoche [73] plaisent tant à la malignité du peuple qu'elles y firent enfin déserter les nôtres. Cette fois-ci, sans nous battre, nous nous séparâmes.

Je rétrogradai vers Paris. Depuis que j'avais été directeur de spectacle, j'avais plus particulièrement étudié mon art ; aussi mon impatience de voir ces acteurs si célèbres dans nos provinces s'accroissait-elle de plus en plus. Sur la fin il me semblait

que la capitale de la France était plus loin pour moi que pour les autres ; il faut dire aussi que je voyageais à pied, et que je commençais d'ailleurs à être fatigué.

Ce fut pendant ce voyage que je rencontrai le grand archidiacre de cette ville. J'étais assis au pied d'un arbre, dans les belles allées d'ormes et de cerisiers qui bornent les avenues de Montereau ; et, pour me préparer à mieux dîner, ou plutôt, je vous l'avoue, pour épargner un peu mon argent, qui tirait vers sa fin, je déjeunais avec un récitatif, que je chantais d'assez bon cœur, lorsqu'un voyageur, accompagné de deux valets, s'arrêta devant moi. Je prenais plaisir à contempler la figure spirituelle et attentive du maître, entre les deux figures inanimées et insensibles des deux valets. Quand j'eus fini, il continua sa route en me disant : *Silent menestrelli* [74], *Vadit* [75]. Ce sont des rubriques des pièces de théâtre à l'usage des acteurs. La première veut dire : En cet endroit les musiciens se taisent ; la seconde : En cet endroit l'acteur s'en va. Le soir, à Melun, en entrant à l'auberge de la petite place, je reconnus les deux valets ; un moment après se présenta le maître. Notre connaissance était faite d'avance. Vous voyagez, je le vois, me dit-il, je voyage aussi ; vous êtes musicien, je le suis aussi ; et, je n'en doute pas, vous êtes confrère de la Passion, je le suis aussi ; ensuite il ajouta qu'il était archidiacre. Messire, lui répondis-je, je voudrais bien dire : Je le suis aussi. Nous soupâmes ensemble, et, on le devine aisément, ce ne fut pas sans chanter. Il me dit que le goût du théâtre lui était venu lorsque, étant chanoine à Genève, il avait, suivant le droit que lui donnait la bulle du pape, représenté avec un curé de la ville et un curé forain le mystère des trois rois [76]. Nous veillâmes assez avant dans la nuit. Le lendemain au matin, il fit descendre de dessus sa mule un des valets ; il me fit monter à sa place. Nous allions côte à côte ; nous nous mîmes à déclamer. Je déclamai avec tant de feu que, dans une imprécation contre les Juifs, ma mule s'épouvanta, prit le mors aux dents et manqua de me jeter dans une mare. On vint à mon secours, et j'en fus quitte pour une peur telle que je n'eus guère envie de reprendre la suite de mon rôle.

Nous parlâmes de réforme théâtrale. Messire l'archidiacre, grand amateur de l'antiquité, grand Grec, aurait voulu que les acteurs observassent l'unité d'action, de temps et de lieu. Les mystères en deux, trois, quatre cinq journées, qui sont représentés successivement en deux, trois, quatre, cinq jours, qui embrassent, comme celui de la destruction de Troie, un espace de dix ans, lui paraissaient d'une contexture irrégulière. Messire, lui

dis-je, nous sommes plus âgés que les Grecs, notre logique dramatique est toute différente; nos pièces sont des histoires, elles en portent souvent le titre [77]. Vous ne trouverez pas un de nos auteurs ni de nos acteurs de votre opinion. Il s'échauffait, je commençais à m'échauffer aussi ; mais, craignant que ma mule s'épouvantât encore, je me tus. Toutefois, je l'avoue, je suis naturellement ergoteur, et, quand je crois avoir raison, pour que je cède, il me faut être monté sur une mule ombrageuse.

Enfin nous arrivâmes à Paris, enfin nous vîmes ces fameux acteurs du théâtre de la Trinité [78]. Là je me convainquis des avantages qu'offre, pour les progrès de l'art, un grand couvent d'acteurs comme celui de ce théâtre [79].

Vous savez que, vers le commencement du siècle, des particuliers, associés sous le nom de Confrères de la Passion, furent, par lettres-patentes de 1402, autorisés à transférer leur théâtre de Saint-Maur à Paris. Quelque temps après ils louèrent l'hôpital de la Trinité, et leurs successeurs y sont encore. Ne croyez pas que cette confrérie ait aucun rapport, aucun lien avec les confréries ambulantes qui représentent les mystères dans les provinces. Je n'avais pas plus de droit que tout autre d'aller jouer sur ce théâtre; je l'aurais eu, que je ne me serais pas senti le courage de jouer à côté du fameux Gringore [80]. Cet acteur est vraiment digne de sa réputation ; je le lui dis, et il me tardait de me donner le plaisir de le lui dire.

A Paris, il y a plusieurs théâtres; je fus voir aussi celui de Pontalais [81]. On y donna une sottise, une moralité et une farce.

La moralité était celle du Bien-advisé, que le franc arbitre conduit à la raison, la raison à la bonne foi, la bonne foi à la pénitence, la pénitence à la bonne fin ; tandis que le mal-advisé, conduit à un vice par un autre, tombe enfin entre les mains de male fin [82]. Je fus très content, si content que j'avais de la peine à contenir mes éloges dans les bornes ordinaires. Pour justifier mon enthousiasme, je vous dirai que le public demanda plusieurs fois à grands cris : la Mort ! la Mort [83]! Ensuite il appela de même : la Luxure ! la Luxure [84] ! C'étaient des acteurs du plus grand mérite. Messire l'archidiacre n'était pas moins satisfait que moi ; il trouvait seulement à dire au costume nu que portaient la Chasteté, la Pudeur et les autres vertus [85]. Messire l'archidiacre avait raison, et pour en convenir je n'avais pas besoin d'être monté sur une mule ombrageuse.

On donna la sottise Le monde et l'abus. Les cinq sots figurant les cinq principaux états jouèrent avec beaucoup d'esprit. Il faut rendre cette justice à messire l'archidiacre, qu'il applaudit

franchement au sot dissolu représentant le clergé, bien que les abus qui se sont glissés dans cet état soient naïvement retracés dans ce rôle[86].

Le triomphe de Pontalais et de sa troupe fut dans la farce de Pathelin[87]; depuis le commencement jusqu'à la fin de cette pièce, on ne fit que rire, qu'applaudir Pontalais; en sortant tout le monde criait : Bé ! bé !

Messire l'archidiacre ne voulut pas aller voir la basoche; elle jouait alors sur son grand théâtre de marbre noir[88]. J'y allai. Autant la ville de Paris l'emporte sur les autres villes, autant sa basoche l'emporte sur les autres basoches. Ce spectacle est admirable par rapport à l'art; par rapport aux mœurs il est souvent condamnable. Les jeunes auteurs et les jeunes acteurs portent sur la scène des événements domestiques[89], et viennent représenter devant le public les aventures les plus scandaleuses, qui sont quelquefois celles de leurs amis, quelquefois même les leurs.

Souvent aussi de pareilles comédies sont représentées par les grands écoliers des colléges. Mais, comme la police de l'université est fort sévère, il arriva dans ce temps que le lendemain d'une solennelle représentation, les acteurs eurent tous le fouet de la main de leurs régents, *supra dorsum nudum*, *pulsante campana*, aux termes du règlement[90].

Cependant les devoirs de messire l'archidiacre le rappelaient à Troyes. Je lui témoignai les plus vifs regrets de me séparer de lui. Qui vous y force? me dit-il; venez avec moi, vous aurez la direction des mystères à nos quatre grandes foires[91]. Je suivis à Troyes mon protecteur; et, outre cette direction de mystères, j'obtins encore la place de maître de musique du séminaire, et bientôt après, sans la moindre sollicitation, je fus nommé chantre de trois confréries. Je le dis ici, dans l'effusion de mon cœur, j'ai été comblé de bontés, on m'a accordé trop de confiance, on m'a fait trop d'honneur; en sorte que, si jamais je quitte cette ville, envers laquelle je dois être si reconnaissant, ce sera parce que, malgré moi, on aura voulu me rendre trop heureux dans l'état le plus malheureux.

HISTOIRE V. — LE FINANCIER.

Ce soir, l'affluence des gens de tous les états était extraordinaire. On attendait le financier; on était impatient de voir comment il prouverait qu'il était le plus malheureux. Enfin il a paru,

et, tenant dans ses mains son escarcelle, qu'il ne cessait d'aplatir, il a dit : Tout le monde est persuadé que les grands, qui font fouetter, essoriller, pendre, ne sont jamais des voleurs ; et que les argentiers, les changeurs, les percepteurs, les collecteurs, les receveurs, les généraux, les élus, enfin tous ceux qui perçoivent ou régissent les impôts, sont moins délicats, moins honnêtes, moins sévères, que les hommes des autres états. La vérité est toutefois que dans les autres états il y a beaucoup d'accusés et beaucoup de condamnés, tandis que dans celui de financier, s'il y a aussi beaucoup d'accusés, il y a peu de condamnés ; et encore, parmi les condamnés, tous ne sont pas coupables. Les voûtes de l'église des Célestins de Marcoussi [1] retentissent jour et nuit des louanges chantées en l'honneur du malheureux trésorier Montagu [2], que ses ennemis firent décapiter aux halles [3]. Il ne lui servit de rien d'être innocent, même d'être noble, même d'être clerc [4]. Et ce pauvre Jacques Cœur, argentier du roi [5], aux héritiers duquel on vient de restituer ses biens [6], ne l'avons-nous pas vu en robe noire, à genoux, une torche à la main [7], demander pardon à Dieu, au roi et à la justice ? Qu'avait-il fait ? Parce qu'il était riche il fut condamné. Cependant il est certain que ses richesses, tout immenses qu'elles étaient, n'avaient pas été tirées des coffres de l'état, mais qu'elles venaient de son commerce [8], et peut-être en partie de la science de son chapelain, qui avait trouvé le secret de faire de l'or, ainsi que bien des gens plus fins et mieux instruits que les autres l'ont soutenu dans le temps [9].

Mais en France jamais on ne se guérira de la manie de se plaindre des financiers. Si les favoris dilapident le trésor, les financiers ! S'il survient des guerres, des désastres, les financiers ! S'il n'y a point d'argent, les financiers ! Si la récolte est mauvaise, les financiers ! Les financiers! toujours les financiers ! Une haine universelle nous poursuit, et j'en ai ressenti particulièrement les atteintes à l'époque de mon mariage.

Je ne sais si je suis dans l'erreur, et s'il me faudra encore pour cela entrer aussi en contestation ; mais je crois que, lorsqu'on prend une femme, il faut la prendre à son gré. J'ai toujours aimé les personnes grasses, blanches et douces ; telle était la petite Mellon. J'allai en faire la demande à son père. Mon ami, me répondit-il, vous êtes financier : vous ne pouvez être mon gendre. — Eh ! pourquoi donc ? Quel mal vous ont donc fait les financiers ? — Dans tous les temps ils nous ont foulés, pressurés sous le poids des impôts, pour tirer du fond de nos poches jusqu'au dernier écu. — Dites-le, maître Mellon : vous êtes comme bien

d'autres, vous ne voulez pas d'impôts?—Du moins, je n'en veux que de justes, et certes ils ne le sont pas lorsque la levée en est faite sans aucun droit. En même temps il se met à déclamer, à crier jusqu'à ce que l'haleine lui manque. Suivant lui, il n'y avait que les trois états assemblés qui eussent le droit d'établir les impôts. Oui autrefois, lui répondis-je, et je lui citai les nouvelles ordonnances où les impôts étaient établis par la pleine puissance royale [10]. Il me dit que c'était contre les maximes fondamentales du royaume. Nous devons, ajouta-t-il, être gouvernés d'après ces maximes, qui veulent aussi que le roi et sa maison, c'est-à-dire sa cour, ne vivent que du domaine [11]. L'argent de la nation ne doit payer que les dépenses nationales, l'armée de terre, l'armée de mer, la justice, la police : c'est tout. Je voulais parler, il me fermait la bouche. Qu'est devenu, me disait-il, le temps où Charles VII, roi de France, et Henri V, roi d'Angleterre, qui voulait être aussi roi de France, luttaient à qui lèverait le moins d'impôts, chacun dans la partie de la France qu'il occupait [12]? Mellon avait été aux états de Tours de 1483 ; il avait assisté à toutes les séances. Il avait entendu Jéhan de Rely, Jéhan Masselin, Philippe Pot [13]. Ne me parlez pas des gens qui ont été aux états-généraux. C'est un des grands malheurs des financiers que d'être obligés de disputer avec ces gens-là, surtout quand ils sont avocats, et Mellon était un des meilleurs, en d'autres mots un des plus obstinés avocats du bailliage.

Un jour il disputa avec un de ses confrères sur les lois. Là il était possible qu'il raisonnât bien ; mais il disputa si long-temps et si fort qu'il gagna une péripneumonie. Il voulut disputer contre le médecin ; mais le médecin vous le fit si bien purger, si bien saigner, qu'il se tut sans réplique.

La tutelle de sa fille fut déférée à son frère. J'allai lui faire ma visite. Vous venez, me dit-il aussitôt qu'il me vit entrer, me demander ma nièce. Ah ! je ne suis pas prêt à vous l'accorder. Vous êtes un des agents de la levée des impôts, dont, suivant moi, la nature est vicieuse et la répartition injuste. Cependant, ajouta-t-il, asseyez-vous et voyons un peu. Je ne demande pas mieux que d'avoir tort ; je ne me crois pas obligé d'hériter des sentiments de feu mon frère. Moi je vous aime, et je vous dirai que ma nièce ne vous hait pas.

Je pris un siége et lui parlai ainsi : Vous saurez d'abord, si vous ne le savez, que les finances sont divisées en finances ordinaires et en finances extraordinaires. Les finances ordinaires sont les revenus du domaine, les revenus des biens-fonds, des biens féodaux et de certains droits ou subsides, comme les épaves, les

confiscations, le monnayage [14]; enfin les revenus immuables de la couronne. Les finances ordinaires ne peuvent être un objet de discussion.

Les finances extraordinaires ou impôts non incorporés consistent en subsides territoriaux, en tailles; en subsides non territoriaux, en subsides sur le sel ou gabelles, en subsides sur les boissons et sur un petit nombre de marchandises, en aides [15]. C'est sans doute sur les finances extraordinaires que vous entendez établir la discussion. Examinons, examinons tant qu'il vous plaira. Mais, si vous le voulez, je vais vous mettre à même de bien voir, de bien examiner.

Je vais vous amener au conseil du roi, qui se tient, non comme autrefois au grenier, *ad Galatas* [16], mais bien dans une des belles salles peintes et dorées du château de Blois ou d'Amboise. J'y ai été. Écoutez-moi, et ce sera aussi tout comme si vous y aviez été.

Le roi veut imposer quatre, cinq millions : car, même en tenant comte de la hausse du marc d'argent, qui est à douze livres [17], il a maintenant trois fois autant de revenu que vers le milieu du dernier siècle [18], où le marc d'argent était à six livres [19], et où toutes les recettes ne s'élevaient qu'à sept cent mille livres [20]. Il met en délibération quelle sera la quotité des subsides territoriaux, c'est-à-dire des tailles; quelle sera la quotité des subsides non territoriaux, c'est-à-dire des gabelles et des aides. Un conseil du XIVe siècle dirait : Le tiers en impôts territoriaux, les deux tiers en impôts non territoriaux [21]. Un conseil du XVe siècle, qui ne veut plus tourmenter la vie du peuple par une continuelle perception d'innombrables aides, variées suivant la meurtrière ou sotte science de ces temps-là, dira : Deux tiers en impôts territoriaux et un tiers en impôts non territoriaux [22], et le roi, qui est un roi du XVe siècle, ordonnera de sa puissance aujourd'hui vraiment pleine, de son autorité aujourd'hui vraiment royale, qu'il en soit ainsi.

Trois ou quatre millions de tailles [23] vont donc être imposées, et ce n'est pas trop; car, si les tailles sous Charles VII, qui les a rendues permanentes [24], étaient suffisantes à dix-huit cent mille livres [25], on a été forcé de les porter sous Louis XI et sous Charles VIII à plus de cinq millions [26]. Il s'agit maintenant de faire la répartition, non par diocèses [27], d'après l'ancienne division ecclésiastique, mais, d'après la nouvelle division financière, par élections [28]. Les conseillers généraux des finances, qui ont alors l'honneur d'approcher de plus près de la personne du roi, ont déployé devant eux les papiers des feux du royaume qui en con-

tiennent les derniers dénombrements, suivant la déclaration des commissaires enquêteurs de chaque paroisse[29]. C'est sur cette belle et sûre base qu'ils font hardiment la répartition. Le roi l'adopte, ou il la corrige s'il en sait plus qu'eux, et il signe, pour chaque élection, l'ordonnance de la taille qu'elle doit pour payer[30]. Le conseil se sépare.

La taille départie à chaque élection est aussitôt répartie entre les paroisses par les élus[31], et la taille départie à chaque paroisse est aussitôt répartie entre les habitants par les collecteurs, les asséeurs, les tailleurs[32] ou commissaires aux tailles, sur un papier d'assiette que souvent deux notaires signent[33], que les élus vérifient, arrêtent[34]. Aussitôt le rôle, qui est ordinairement écrit sur un long ruban de parchemin[35], est rendu exécutoire, et le mouvement de la levée de l'impôt commence.

Maître Mellon, ajoutai-je alors, mettez-vous maintenant en colère pour deux, pour vous et pour feu votre frère; criez comme lui à ne vouloir rien entendre sur les priviléges. Mais ensuite cherchons de sang-froid, vous et moi, les abus, et, si nous en trouvons, soyez sûr que je crierai plus fort que vous, et même plus fort que feu votre frère, s'il est possible.

Ne vous interrompez pas, me dit Mellon; continuez. Je continuai. On se fâche, dis-je, contre les priviléges; mais n'en faut-il pas dans un état policé, et l'égalité ne rappelle-t-elle pas l'enfance des sociétés? Un cultivateur, un artisan, un marchand, un bourgeois, s'ils ont vraiment l'esprit de leur état, consentiraient-ils à ne pas payer la taille; car, s'il faut que quelqu'un la paie, qui voulez-vous qui la paie?

Est-ce les clercs? Ah! les clercs ont-ils jamais payé la taille[36]? Et s'ils voulaient la payer, le souffririez-vous? Oh! non, vous ne le souffririez pas. Et les nobles[37], souffririez-vous qu'ils la payassent? Et les gens de guerre[38], le souffririez-vous? Et les commensaux de la maison du roi[39], des gens qui ont bouche à cour, le souffririez-vous? Je vous le demande. Non, vous ne le souffririez pas, et je réponds pour vous: Non. Et les commensaux du comte de Nevers[40], des gens qui ont aussi bouche à cour, par la même raison vous ne le souffririez pas davantage, et je réponds encore pour vous: Non. Et les écoliers et les maîtres des petites écoles, et les écoliers et les maîtres des grandes écoles, des universités[41], ces gens qui parlent latin et même grec, souffririez-vous qu'ils la payassent? Vous répondez, ou je réponds encore pour vous: Non. Cependant les voilà tous, les exempts, ou peu s'en faut, si vous y joignez les parlements, les hautes cours, les officiers des finances[42]. Eh! qui voudrait les

imposer? Ainsi gardons-nous de croire qu'on accorde les exemptions trop facilement. On n'a exempté de tailles Jéhanne Lainé, dite Hachette, qui a si héroïquement défendu Beauvais, que sa vie durant [43].

Quant aux exemptions des biens, je le demande, il y aurait des hommes nobles et il n'y aurait pas de biens nobles [44]? Et il n'y aurait pas de forêts nobles? Charles VIII n'aurait pu affranchir de tailles les forêts guerrières de la Chambonie, qui produisent ces beaux grands bâtons de lance que les habitants des lieux lui offrirent à son passage [45]? Il n'y aurait pas de moulins nobles? Charles le Victorieux n'aurait pu dire au meunier de Verneuil : Pierre, tu as chassé de la ville les Anglais, je t'anoblis, toi et ton moulin [46]? Il n'y aurait pas de champs, de prés, de vignes nobles, lorsque le maître du pays les a possédés [47]? Le champ, le pré, la vigne, qui a appartenu au duc de Bourgogne, pourrait-il donc être mis à la taille comme le champ, le pré, la vigne, qui a appartenu à Colas? Il n'y aurait pas d'îles, que dis-je? toutes les îles ne seraient pas nobles? Les îles, ces vedettes de la terre-ferme, pourraient-elles payer la taille [48]? Il n'y aurait pas de villes nobles, lorsqu'elles seraient grandes et illustres? La capitale de la France, Paris [49], pourrait-elle donc payer la taille comme Corbeil? Et la capitale de la Champagne, Troyes [50], pourrait-elle donc aussi la payer comme Vitri? Enfin les villes de franchise, les villes qui portent en leur devise la noble F couronnée [51], pourraient-elles aussi payer la taille comme celles qui n'ont ni devise, ni F, ni couronne, ni rien?

Mellon m'écoutait avec plaisir. Je le gagnais par mes raisons. Je m'en apercevais, je parlai avec plus de confiance, et je parlai bien mieux.

Des subsides territoriaux je passai aux subsides non territoriaux. Si dans ce monde, continuai-je, nous devons aimer quelque chose, c'est à mon avis les gabelles. Il semble que Dieu ait, pour ainsi dire, créé le sel moins pour l'assaisonnement de notre nourriture que pour nous donner une matière éminemment imposable. Vous paierez, dit le prince, tant par mesure de sel, indépendamment du prix marchand. Ainsi le riche, qui a beaucoup de bestiaux, beaucoup de gens, qui consomme beaucoup, paiera beaucoup; et le pauvre, qui n'a pas de domestiques, qui n'a pas ou qui n'a que peu de bestiaux, qui consomme peu, paiera peu. Et remarquez les sages dispositions de la loi : personne en France ne peut manger de sel qui ne sorte des greniers publics, et tout le monde peut y en porter. En sorte que, par la grande concurrence des vendeurs, le prix marchand tombe à un tel rabais,

que l'on ne paie guère que la taxe du prince [52]. Mais, direz-vous, cette perception sur le sel ne s'étend que sur l'ancienne France. Oui, sans doute ; car, lorsque la nouvelle, je veux dire la Bourgogne, la Bretagne et d'autres provinces ont voulu se réunir à nous, on ne les a pas plus chicanées sur le sel [53] que sur les aides [54].

Je fis alors passer, pour ainsi dire, sous les yeux de l'oncle de la petite Mellon, les différentes chartes et immunités des subsides non territoriaux [55]. Je lui donnai la preuve qu'elles étaient aussi bien fondées que celles des subsides territoriaux. Je lui prouvai que les exemptions des aides étaient plus rares que celles des tailles, puisque souvent les nobles les payaient [56], et que les exemptions des gabelles étaient encore plus rares, puisque non seulement les nobles, mais les clercs même payaient le sel au prix commun [57].

Il tardait à l'oncle de la petite Mellon de parler, non pour combattre encore mon opinion, mais pour me dire qu'il la trouvait en tout point fondée et qu'il l'adoptait. La petite Mellòn était présente. Et vous, ma nièce, lui dit son oncle, depuis l'âge de onze ans vous êtes fille de confession, vous êtes inscrite aux rôles des subsides [58] : qu'en pensez-vous ? Mon cher oncle, lui répondit-elle en style de demoiselle et en me regardant avec bienveillance, je pense que la France est imposée comme il convient, et que chacun ne paie que ce qu'il doit. C'est-à-dire, reprit son oncle, que les impôts sont justes et qu'ils sont justement répartis, ou, ce qui est encore plus clair, que le plus jeune des élus vous convient. Eh bien ! ajouta-t-il en prenant la main de sa nièce et en me la présentant, voici les étrennes que je vous promets pour le premier de l'an, pour la Tiphaine [59] au plus tard.

J'allais être heureux ; je croyais du moins que j'allais l'être. Mais, ô malheur des élus ! ô malheur des financiers ! la veille du premier de l'an, l'oncle de la petite Mellon avait fait comme tous les débiteurs qui ne peuvent payer : il s'était croisé contre les infidèles [60], et avait été dans un port de la Provence attendre ou un arrangement avec ses créanciers, ou un bon vent pour s'embarquer et aller renverser l'empire ottoman. Un autre oncle de la petite Mellon devint son tuteur. J'allai aussitôt le voir. Il me fit long-temps attendre dans une salle basse et froide. Il parut enfin. Mon frère vous a promis notre nièce, me dit-il ; mais il n'a jamais tenu aucune de ses promesses. Quant à moi, vous pouvez être sûr que je vous tiendrai les miennes : je vous promets que jamais financier, quel qu'il soit, ne sera mon neveu. N'ayant alors plus d'espoir, je lui parlai sans ménagement. Vous

ne me surprenez pas, lui dis-je : vous êtes de cette ridicule vieille bourgeoisie, plus difficile sur les alliances que les Rohans et les Montmorencys. Toutefois, il n'est pas de financier qui à cet égard ne vous fît honneur.

Vous qui nous méprisez tant, continuai-je, sachez que dans les finances ordinaires, l'administration du domaine, les receveurs, les garde-magasin, les grenetiers [61], sont fort puissants ; que les receveurs des bailliages et des sénéchaussées [62] le sont encore davantage, et que, si je monte jusqu'aux trésoriers, c'est là surtout que je trouve la puissance. Ne les avez-vous donc pas vus lorsque, dans leurs chevauchées sur les terres du roi, au milieu d'un nombreux cortége de sergents, de gardes, de forestiers, de châtelains, de régisseurs, de maîtres d'œuvre [63], ils disent : Abattez-moi cette haute tour ! Bâtissez-moi à la place un boulevart, une forteresse ! Ce grand château, démolissez-le, rebâtissez-le plus haut, qu'il domine toute la province ! Agrandissez-moi ce grand étang ! Coupez-moi cette forêt qui borde la rivière ! Mettez-moi tout ce pays de labour en pays de chasse, tout ce pays de chasse en pays de labour [64] ! Ces administrateurs souverains du domaine sont surtout puissants quand, au commencement de chaque règne, le roi vient de jurer à l'église de Reims de faire réunir de nouveau au domaine toutes les parties qui en ont été aliénées [65], quand il ordonne aux trésoriers de les reprendre, de les remettre sous sa main, n'importe qui les possède [66]. Alors vous verriez les barons, les comtes qui jouissent de baronnies, de comtés domaniales, s'incliner, s'humilier devant ces hauts trésoriers de France de qui dépend leur rang et leur fortune. Mellon ! Mellon ! alors vous ne dédaigneriez pas l'alliance des financiers. Mellon ! ce serait bien votre faute si vous n'avez entendu parler du changeur ou receveur général, qui dans ses grands coffres grillés de fer devrait recevoir tous les ans un million de revenus [67], si le patrimoine royal n'avait été morcelé, dilapidé, souvent pour les besoins de l'état, plus souvent pour ceux des courtisans.

Les financiers, poursuivis-je, sont encore bien plus honorables dans les finances extraordinaires, les tailles, les gabelles, les aides. Je ne parle pas des percepteurs, des fermiers : ce ne sont que des financiers temporaires. Je parle des receveurs des tailles [68], des receveurs des gabelles [69], des receveurs des aides [70], des clavaires [71], des gens qui tiennent bien sous clé, qui serrent bien l'argent du public. Je parle des contrôleurs provinciaux [72], des contrôleurs généraux [73]. Je parle des receveurs généraux [74] des quatres généralités [75], qui remuent les gros sacs d'argent

comme les maçons remuent les pierres. Je parle surtout de ce receveur général des finances de la France [76], dont tout le monde parle : il tient continuellement ses mains dans ce fleuve d'or qui n'est produit que par trois ou quatre impôts [77], qui n'a que trois ou quatre sources, et qui a mille embouchures, qui arrose, qui vivifie toutes les parties de l'ordre social.

Ah ! lui dis-je aussi, ne croyez pas que je vous quitte de cette laborieuse magistrature des finances, qui est en même temps la volonté, la justice, le bras du roi. Mellon, nous avons dans notre juridiction quarante, cinquante mille percepteurs [78], quatre-vingt et peut-être cent mille financiers [79]. Mellon, ceux qui ont assisté à nos audiences ne nous refusent pas leur nièce. Vous nous verriez dans notre salle, assis sur une haute estrade, ayant à nos pieds le clerc du greffe, juger toute sorte de procès relatifs aux finances [80]. Me direz-vous que nous ne sommes que trois ? Tant mieux : plus petit est le nombre des juges, plus grande est leur puissance. Me direz-vous aussi que le ressort des élections ne doit être que de trois lieues de rayon, afin que le justiciable puisse venir et s'en retourner le même jour [81] ? J'en conviens ; mais la vérité est qu'il y a des ressorts bien plus étendus. Vous me direz peut-être encore que les cours des élus ne sont que des cours inférieures, dont les appels sont portés aux cours des aides de la langue d'Oyl ou de la langue d'Oc [82] ? Soit ; toutefois, dans plusieurs cas, nos jugements sont provisoirement exécutés [83].

Descendus de notre siége comme juges, nous allons encore siéger comme administrateurs. C'est nous qui contrôlons les registres des receveurs [84] ; c'est nous qui adjugeons les fermes des subsides. A chaque adjudication nous avons douze deniers pour notre vin [85]. Dans la belle saison nous montons à cheval ; nous parcourons les campagnes au moment de la récolte ; nous voyons quels sont les pays qui n'ont pas souffert des orages, des grêles, des débordements. Au milieu des populations qui font valoir leurs pertes, leurs dommages, au milieu des populations environnantes qui les reconnaissent ou qui les contestent, nous prononçons les décharges, les modérations, en même temps que les réimpositions sur les communes des environs [86]. Combien de fois encore n'entendriez-vous pas des villages, des bourgs entiers, qui viennent nous entourer, qui nous poursuivent, qui nous crient : Messires les élus, nous payons trop, beaucoup trop : ôtez-nous quelques feux [87], ayez pitié de nous ! Je pense qu'alors vous ne vous trouveriez pas très honteux de vous dire mon oncle, surtout lorsque nous présidons la commission convoquée pour

la réparation ou rectification du nombre des feux, lorsque se trouvent alors assis au dessous de nous le curé, le procureur du roi, les trois premiers notables de la paroisse qui composent cette commission; lorsque nous demandons au curé *ses livres des paroissiens* pour les conférer avec *les livres des tailles*[88]; lorsque, sur le rapport du notaire-secrétaire de la commission, que nous avons envoyé de porte en porte s'enquérir du nom de ceux qui possèdent une fortune de dix livres, de ceux qui en possèdent une au dessus, de ceux qui n'en possèdent qu'une au dessous, nous statuons avec les commissaires sur la rectification, et que nous faisons insérer notre ordonnance dans les livres déposés aux archives royales du bailliage, qui sont comme les perpétuelles matrices des rôles[89]. Je ne vous cacherai cependant pas que notre opération doit être homologuée par des lettres du roi[90]; mais le roi ne les refuse jamais, et toujours trouve que tout ce que nous avons fait est bel et bon; ce qui d'ailleurs est la vérité.

Mais, quelque grands que puissent être les élus, oh! qu'ils sont petits en comparaison des généraux des aides! Les uns, sous le nom de conseillers, rendent, comme souverains juges, en quelque matière de finance que ce soit, la justice civile et même la justice criminelle[91], et, s'ils condamnaient un homme à mort, et s'ils le faisaient pendre, je ne dis pas qu'il ne fût bien condamné et bien pendu. Les autres généraux, au nombre de quatre, sous le nom de premier, de second, de troisième, de quatrième général, administrent souverainement les finances de l'état[92]. Avez-vous vu comment ils disposent de la richesse de la France, comment leur bouche devient pour ainsi dire royale? « Recevеurs, trésoriers, obéyssez aux ordres du roy, en payant, sur » l'exhibition des présentes, à maistre Guillaume, la somme » de...[93] », et cette somme est quelquefois plus grande que celle que peuvent porter dix et même vingt mulets.

Toutefois, à la fin de leur exercice, les généraux des aides rendent leurs comptes. Il est donc quelqu'un à cet égard au dessus d'eux? Oui, et ce sont les maîtres de la chambre des comptes, la régulatrice de toutes les finances[94], dont les huissiers poursuivent, saisissent, emprisonnent un comptable dans l'étendue de la France entière. Je conviens qu'il y a aujourd'hui plusieurs cours des aides[95], plusieurs chambres des comptes[96], comme il y a plusieurs parlements[97]. Mais, de même que, pour dire le Parlement de Paris, on dit seulement le Parlement[98], de même, pour dire la Cour des aides de Paris, la Chambre des comptes de Paris, on dit seulement la Cour des aides[99], la Chambre des

comptes [109]. Quelle gloire d'être premier général des finances, premier président de la chambre des comptes! Eh bien! un simple élu, que vous ne jugez pas digne de votre nièce Brigitte Mellon, peut monter à ce rang.

Je crus à propos de m'arrêter là; je saluai ce troisième frère Mellon. Il vint me reconduire. Je remarquai avec plaisir qu'il me fit une révérence plus profonde que la mienne, qu'il me dit plusieurs fois de prendre garde aux marches de l'escalier. Je conservais donc quelques espérances, et mon amour les accroissait; mais, revenant de tournée, c'était un mardi matin, jour à jamais marqué en lettres noires dans mon souvenir, je passais près de l'église paroissiale: je vis à la grande porte une estrade tapissée où jouaient des musiciens [101] qui réjouissaient un nombreux cortége de noce, entouré d'une foule de peuple. J'en tirai un bon augure, et je me promis aussi d'avoir des musiciens, si je pouvais obtenir la petite Mellon. Je m'approchai, j'entendis que les gens disaient : Oh! qu'elle est blanche! Oh! qu'elle est grasse! Oh! qu'elle est douce! La peur me prit; je me dressai sur mes pieds pour regarder : je vis la petite Mellon tout odorante de poudre de violette [102], toute belle de parure et de joie. Je me retirai furieux, et aussitôt j'allai me marier avec la nièce de mon apothicaire, qui demeurait chez son oncle; elle était laide et méchante : la colère me la fit épouser. Au bout de peu de temps son humeur devint insupportable. Je m'aperçus de plus qu'elle était sujette à d'incommodes habitudes, telle que celle de prendre médecine de deux jours l'un. Inutilement je me plaignis à son oncle; il me répondit que, dans toutes les unions conjugales, même les plus heureuses, toujours il y avait quelque chose à dire. Je menaçai alors de m'adresser à l'official pour incompatibilité d'humeur et de tempérament [103]. La parenté s'assembla, et il fut réglé que je passerais à ma femme au moins quatre médecines par mois, et quelques autres fantaisies. Il fallut y consentir.

Mais si à la longue, Messires, on s'accoutume à une femme laide et méchante, qui prend médecine quatre fois par mois, et qui a quelques autres fantaisies, on ne s'accoutume jamais, je crois, aux mauvais raisonnements. Aujourd'hui cependant y a-t-il rien de si commun? Y a-t-il de famille aussi nombreuse que celle des Mellons? Dites si l'on peut sortir de chez soi sans en rencontrer quelqu'un ou quelque parent plus ou moins proche?

Il n'y a pas long-temps que j'étais dans une des salles de l'évêché, attendant le moment de faire ma cour à l'évêque. Deux fort honorables magistrats me placent entre eux deux, et, pour dis-

puter avec moi, disputent sur les finances. J'entendais l'un mal raisonner à mon oreille gauche, et l'un plus mal raisonner à mon oreille droite. Je cherchais un prétexte pour m'enfuir; ils me retiennent chacun par un bras. Mais que devient donc, me disent-ils, l'argent des tiercements, des doublements, qui accroissent, sans nouvelle imposition, les fermes du roi? Il est hors de doute que les financiers pourraient être impunément voleurs, et il ne convient pas aux intérêts publics de s'en rapporter plus à la conscience des financiers qu'à celle des autres. Je fis semblant de ne pas voir qu'ils souriaient, qu'ils s'applaudissaient. Messires, leur répondis-je, il vous appartient sans doute de juger, mais non en matière de finances. Écoutez avec quelque attention ce que je vais vous dire, et vous y serez moins ignorants, et vous saurez que, de toutes les choses ingénieuses et simples, la plus ingénieuse, la plus simple, c'est la comptabilité actuelle.

Je suppose que les gabelles ou les aides de l'élection de Troyes aient été affermées six mille livres pour un an; au bout de quatre mois, le tiers de la durée du bail, une autre personne fait un tiercement, offre de donner le tiers en sus, neuf mille livres : elle est de droit nouvel adjudicataire, et le bail de l'ancien fermier aussitôt cesse. Au bout de six mois, la moitié de la durée du bail, une autre personne se présente encore; elle fait un doublement; elle offre de donner le double en sus, douze mille livres : elle est de droit adjudicataire, et le bail du second fermier cesse aussitôt. Que si l'ancien fermier veut garder son bail, il peut couvrir l'offre du tiercement ou du doublement par l'addition d'une enchère ou somme fixée sous ce nom par les élus; mais en même temps celui qui a offert le tiercement ou le doublement peut dans les huit jours surenchérir encore d'une enchère. Dans les huit jours suivants, l'ancien fermier peut encore surenchérir; ainsi alternativement, jusqu'à ce qu'un des deux concurrents se retire [104]. Le troisième fermier, s'il y en a trois durant ce bail d'un an, force le receveur à lui prendre pour comptant les sommes qu'ont versées ou qu'ont été tenus de verser les deux précédents fermiers [105]. Il suit de nécessité qu'il doit y avoir trois termes de compte des fermiers, le premier au bout de quatre mois, le second au bout de six, le troisième au bout de l'année ou du bail. Ces comptes particuliers forment, à pareils termes, les comptes généraux des élections, qui, à pareils termes aussi, forment le compte général des accroissements éventuels des subsides non territoriaux [106]. Je vous ai dit que la comptabilité était aujourd'hui ingénieuse, simple : l'est-elle? Mais vous ne voyez pas encore tout.

Avant le tiercement ou le doublement, les fermiers et les receveurs pourraient s'entendre pour diminuer le montant des recettes éventuelles et frustrer le nouvel adjudicataire. La loi y a pourvu : les quittances ne deviennent pièces comptables que lorsqu'elles ont été contrôlées à époques fixes par les officiers contrôleurs. Cette disposition est commune à toutes les quittances quelconques de l'une et l'autre finance [107].

Vous ne voyez pas tout encore. Il n'y a, pour les dépenses extraordinaires de l'état, d'autres pièces comptables que les mandements ou rôles signés de la main du roi [108], et contresignés par son clerc secrétaire [109]. Toutes les fois que ce n'est pas dépense ordinaire, les généraux des finances ne peuvent ordonner la plus petite somme qu'en vertu de ces mandements ou rôles [110].

Il y a encore à vous apprendre. Vous vous imaginez, comme bien des gens, que les comptes des financiers sont reçus, arrêtés, sans examen ni difficulté ; on le dit, on le croit. Sachez maintenant ce qui en est, et, par la sévérité apportée à l'égard des hauts financiers, jugez de ce qui doit en être à l'égard des autres. Il s'agit des comptes des finances extraordinaires, des comptes des receveurs généraux des quatre généralités et des provinces nouvellement réunies, ou de ceux du trésorier général des guerres [111], ou de ceux du maître d'artillerie [112]; ou, si vous voulez, il s'agit des comptes des finances ordinaires, des comptes des receveurs du domaine, des argentiers de la cour, des grands officiers, du grand veneur [113], du grand écuyer [114]. Voyez, aux larges marges de tous ces divers comptes, sur vélin blanc, à côté de ces longues majuscules en ailes, en becs d'oiseau, en ramures, en cornes de cerf ; à côté de ces belles écritures où la plume s'est si souvent jouée en grilles, en dégagements, en pleins et en déliés [115], l'écriture simple, raide et pour ainsi dire inflexible des maîtres des comptes et de leurs notes sévères : *caveatur; nichil de isto onere; radiatur, corrigatur, recorrigatur compotus* [116]; en français : Attention au double emploi ; Pièce rejetée ; Article rayé ; Compte à refaire.

Mais s'agit-il des comptes de financiers encore plus hauts, la loi est encore plus vigilante : elle veut que les comptes des recettes et des dépenses générales de l'état soient arrêtés en séance publique [117]; elle veut que la chambre des comptes se fasse assister des généraux quand elle vérifie l'administration des finances ordinaires, les comptes des trésoriers de France [118]; qu'elle se fasse assister, au contraire, des trésoriers de France quand elle vérifie l'administration des finances extraordinaires, les comptes des généraux [119]. Je ne parle pas d'ailleurs de la spé-

cialité qui aujourd'hui commence à s'introduire dans les dépenses [120], et qui sans doute suffira pour débrouiller le gothique chaos des finances du dernier siècle.

Messires, a continué le financier, il y a quelque facilité et même quelque plaisir à ôter, en certaines matières, la crasse de l'ignorance à des magistrats gradués; mais aux gens sans lettres, sans instruction, il n'y a que peine, et c'est même peine perdue. J'ai dans mon voisinage un propriétaire fort riche; il vient quelquefois me voir, car, ainsi que les Mellons, il ne méprise pas les financiers; au contraire, il s'honore d'être parent au sixième degré d'un gentilhomme qui a fait long-temps la guerre dans une compagnie de gendarmes, et qui, en récompense, a obtenu un office d'élu [121]. Il vint hier. Je suis, me dit-il, chargé, surchargé de tailles; mais, ajouta-t-il, je vous le demande, comment se fait-il que ma paroisse en paie tant? Elle en paie quarante livres; elle ne devrait pas en payer quarante sous, car elle est petite, et il y a dix-sept cent mille paroisses en France [122]. Gardez-vous bien de croire ça, lui dis-je; il n'y a guère en France que cinquante mille paroisses si vous y comprenez les états du duc de Bourgogne et les états du duc de Lorraine [123]; il n'y en a que quarante mille si vous ne les y comprenez pas [124]. Il cita les vieux livres [125], dont un si grand nombre aujourd'hui radotent de plus en plus. Il ne me laissait point parler; il parlait toujours. Enfin un procureur du bailliage entra. Dès qu'il fut instruit du sujet de notre dispute, il condamna l'assertion de mon voisin le propriétaire, dit que le parlement, dans ses remontrances à Louis XI, ne comptait en France que cent mille clochers [126]. Il y en avait encore la moitié de trop; mais je n'insistai pas, car c'est beaucoup, en matière de dénombrement, d'avoir réduit de seize une erreur de seize et demi. Mon voisin le propriétaire s'en alla en nous injuriant tous les deux.

Le lendemain le procureur revint; il m'injuria à son tour. Il déplorait la misère du tiers-état; il disait que la noblesse et le clergé avaient les deux tiers du produit des terres [127]. Je lui dis que la noblesse en avait tout au plus un neuvième [128], et le clergé un autre neuvième [129]. Je le lui prouvai par des calculs. Rien ne met en fureur les gens de chicane comme les calculs. Il me dit qu'on voyait bien que j'étais financier jusqu'au bout des ongles. Vous sentez comme la réplique était facile; elle était sur le bout de ma langue, elle y resta. Je fis semblant de ne pas entendre, quoiqu'il me parlât nez à nez et presque aussi fort que s'il eût été à l'audience. Mais je veux la paix; je la veux surtout avec les procureurs.

Est-ce là tout, Messires? Ah! plût à Dieu!

Les édits du jour, me disait-on il n'y a pas long-temps, ressemblent aux Gascons : belles paroles, belles promesses, et d'effets point. De même, dans les édits actuels, beaux préambules, belles annonces d'égalité, de proportion, de nouvelle répartition, et nous sommes toujours surchargés; nous n'aurons jamais un cadastre pour toute la France. On nous avait annoncé que nous l'aurions, et trois ans après on nous a annoncé que nous ne l'aurions pas[130]. On a été effrayé des dépenses. Pauvres gens, leur répondis-je, c'est ce qui pouvait vous arriver de plus heureux; vous ne savez pas ce que vous désirez. Pourquoi donc croyez-vous qu'on voulait faire ce cadastre de la France ou compoix général[131]? C'était pour décharger le pays de la langue d'Oc[132], c'est-à-dire pour charger le pays de la langue d'Oyl. On se tut. On se tut bien mieux quand à ceux qui demandaient un équivalent dans toutes les provinces de la France, comme dans celles qui s'imposent d'elles-mêmes[133], je répondis : Toutes les provinces alors seraient pays d'états; les deux premiers ordres seraient alors tout; le roi, par conséquent le tiers-état, le tiers-état, par conséquent le roi, ne seraient rien.

Eh! messires les Français, qui vous plaignez tant, considérez que l'Italie, qui paie quatre millions de ducats, paie plus que vous[134]. Considérez que l'Angleterre paie aussi plus que vous : les ecclésiastiques y paient un dixième de leur revenu; les laïques en paient autant, et, bien que la nation soit taxée sur presque tous les objets, on ne cesse de lui demander des dons gratuits, des bénévolences[135]. Nous avons en France des pays étrangers. Entendez les habitants de la Savoie et de ses enclaves[136], que le subside du joyeux avénement fait tant crier, que le subside de la régale, le subside du mariage des princes et des princesses[137], font crier encore plus; ils soupirent en vain après l'heureux sort des Français.

Si l'on me disait que, quelque petite que soit la somme des subsides, on ne pourra, dans la suite, l'acquitter sans de grandes difficultés; que depuis long-temps l'argent s'écoule hors du royaume par plusieurs larges canaux; que la France s'apauvrit, et qu'à la longue elle se trouvera sans numéraire; si l'on me parlait raison, tout comme un autre je saurais l'entendre. Oui, vraiment! la France s'apauvrit tous les jours, et je crois qu'elle ne possède guère plus de trente millions d'espèces[138], qu'elle dépense peu à peu chez l'étranger. Inutilement les rois ont voulu arrêter cette exportation, soit par la hausse des monnaies[139], soit par leurs édits sur la sortie des matières d'or ou d'argent,

soit par la pragmatique-sanction [140], soit par la défense aux marchands d'aller aux foires de Genève [141], soit par l'établissement des foires de Lyon, soit par la suppression des foires de Lyon, soit par le rétablissement des foires de Lyon [142], soit par les lois somptuaires [143]. Rien n'y fait; l'argent s'en va et ne revient pas. Le peu qui reste est journellement fondu pour avoir des reliquaires, ou, ce qui est pis, pour avoir des bijoux, de la vaisselle [144], et bientôt force nous sera d'avoir recours au papier-monnaie, comme ces peuples d'Asie dont parlent les livres des voyageurs [145].

Aussi le peuple est-il toujours mécontent, aussi ne cesse-t-il de crier, et contre qui? Ce n'est point contre les nobles, contre les gens de guerre, qui le battraient; contre le clergé, qui l'excommunierait; contre les gens de justice, qui l'emprisonneraient: c'est contre les financiers, qui n'en peuvent mais. On leur en veut de ce qu'ils ne vont pas nus, de ce qu'ils ne meurent pas de faim, de ce qu'ils ne laissent pas tomber leurs maisons; on dit, on répète qu'ils sont habillés comme des chevaliers, qu'ils font meilleure chère que des abbés, qu'ils ont de plus beaux hôtels que les seigneurs; mais ils vous répondent : Nous avons rendu nos comptes; que voulez-vous de plus?

Je vous le dis, on trouvera toujours, et plus qu'on ne voudra, des gens de guerre, des avocats, des médecins, des artisans, des laboureurs, des marchands, enfin des gens de tous les états; mais bientôt on ne trouvera plus de financiers, les payât-on mieux, les traitât-on moins mal. Personne, dans la suite, ne voudra faire le métier que cependant n'a pas dédaigné un dauphin de France [146], et qui, plus est, que n'a pas même dédaigné saint Mathieu; et les impôts resteront à lever, et l'état, faute de nourriture, faute de revenus publics, périra, parce qu'on aura envié, insulté, injurié, honni des hommes que, par justice, par reconnaissance, on aurait dû considérer, honorer, aimer; et tout le monde sera malheureux, parce que nous aurons été les plus malheureux.

Histoire VI. — LE COMMISSIONNAIRE.

Philippe, le commissionnaire du quartier, est venu apporter un paquet; mais, au lieu de ressortir aussitôt, il s'est arrêté au milieu de l'assemblée, et, à la grande surprise de tout le monde,

ayant pris hardiment la parole, il a dit : Messeigneurs, puisqu'il y a des familles qui s'élèvent, il doit y en avoir nécessairement qui s'abaissent. Mon bisaïeul était un conteur; c'est ainsi qu'on appelle les avocats dans mon pays [1]. Mon aïeul fut procureur. Quand un Normand fait tant que d'être honnête homme, il ne l'est pas à demi, il l'est au plus haut point; et d'un procureur il en est de même. Imaginez quelle devait être l'honnêteté de mon grand-père, en même temps l'un et l'autre. Mon grand-père, au milieu des autres procureurs, qui étaient des procureurs ordinaires, ne devait pas gagner beaucoup; et mon père, son digne fils, lorsqu'il eut à partager avec ses frères, qui étaient des frères ordinaires, n'eut rien. Un seigneur dont mon grand-père avait plaidé le procès, et dont il n'avait jamais été payé, fit mon père capitaine de son château [2]; mais, comme il était de la destinée de notre famille de toujours s'abaisser, mon père ne put garder cette place, et il fut successivement capitaine-concierge [3], concierge-portier [4], enfin portier, sans autres gages fixes que trois setiers d'avoine [5].

Le château que mon père gardait [6] était presque toujours inhabité; et, quoique situé au milieu d'un pays sauvage, il se trouvait cependant tout près, seulement à quelques toises d'un autre château [7], de même presque toujours inhabité, où était portière une veuve avec sa fille, qu'elle gardait encore avec plus de soin que le château. Mon père se prit d'amour pour la fille, et, une nuit qu'elle était dans la haute guérite de pierre au dessus de la porte à faire le guet pour sa mère, mon père s'étant approché, et la jeune fille ayant crié : Qui vive! mon père, au lieu de répondre, suivant l'usage, Ami! répondit : Amant! La jeune fille cria : Passez! mais il n'en continua pas moins la déclaration de ses sentiments; il la renouvelait le plus souvent qu'il pouvait au travers des barbacanes, des canonnières, des mâchecoulis, des créneaux. Long-temps après, toutes les fois qu'à la veillée mon vieux père en rappelait le souvenir à ma vieille mère, alors la jeune fille, elle en était de bonne humeur pour plusieurs jours.

De portier à portier il n'y a, comme on dit, que la main. Bientôt mon père obtint celle de la jeune fille; bientôt vint la famille, et si nombreuse que, pour pouvoir la nourrir, mon père fut obligé d'aller être portier à la ville. Là il ne pouvait plus se regarder encore comme capitaine. Il n'avait plus de château, il n'était et de nom et de fait qu'un simple portier. Pour que nous ne l'en respectassions pas moins, un jour il nous dit : Mes enfants, ne soyez pas humiliés de mon état; le premier huissier du parlement, qui porte un bonnet fourré [8], qui est autant qu'un président

de province, l'huissier receveur des amendes, qui a cent francs de gages [9], ne sont, l'un qu'un premier portier, l'autre qu'un portier receveur : tous les huissiers sont des portiers. Les chambellans des rois ne sont que les portiers de l'huis de leur chambre. Les prêtres, les évêques, les cardinaux et le pape, quand ils entrent dans les ordres, reçoivent l'ordre de portier, qui est un des quatre ordres mineurs. Tous les clercs, tous sans exception, commencent par être portiers.

En quittant le château pour aller à la ville, mon père espérait y être portier du chapitre cathédral ou abbatial ; mais à l'un ou à l'autre il fallait être prêtre [10], d'où il prenait occasion de dire combien son état était honorable. Le seigneur qui l'avait nommé capitaine-concierge de son château voulut le faire nommer portier du roi ; mais un poète obtint la préférence, et il se décora du titre de son nouvel emploi sur les frontispices de ses livres [11], ce qui fit plus que consoler mon père, en lui donnant de nouveau occasion de s'honorer de plus en plus de son état.

Mes frères étaient devenus grands ; mon père parvint à les placer, par le crédit et la protection d'un bailli des bois [12] et d'un clerc des bois [13], portiers des bois [14]. Quelque temps après, mon frère aîné fut obligé de se marier pour pouvoir être, aux Andelys, portier de la fontaine de Sainte-Clotilde; car, comme les pèlerins et les pèlerines se dépouillent pour se jeter, les uns dans la fontaine des hommes, les autre dans celle des femmes [15], il faut un portier et une portière.

J'étais le plus jeune ; mon père me destinait à lui succéder. Philippe, me disait-il, j'ai en ma vie passé par bien des portes. A chacune j'ai cru d'abord entrer dans celle du paradis ; au bout de quelques jours il me tardait d'en sortir : c'était la porte de l'enfer. Mon fils, garde celle-ci, elle n'est pas mauvaise ; fais-toi aimer, fais ton devoir. La vigilance doit être une de premières vertus de ton état. La propreté ne doit pas être pour toi en moindre recommandation. Tu sais que la santé veut qu'on approprie le plancher de son habitation ; eh bien ! à cause de la salubrité publique, tu dois encore mieux approprier le pavé de devant la maison ; tu le dois surtout le jour des fêtes où le monde soupe et danse dans les rues [16]. Mais ce n'est pas tout : dès que tu entendras l'officier de la ville annoncer d'heureuses nouvelles, sois prompt à allumer un feu devant la porte [17] : il vaut mieux faire le premier un petit feu qu'un grand feu le dernier. De plus, s'il doit y avoir une belle entrée, tends la façade, le ciel de la rue, de toiles de couleurs [18]. Souviens-toi encore de ceci : quand tu vois venir à l'hôtel un personnage, un seigneur, un conseiller, un évêque avec

son clergé à cheval [19], vite ! nettoie le montoir de devant la maison [20], afin qu'il puisse y descendre plus proprement. Si le soir il entre quelqu'un avec une lanterne d'argent [21], ouvre les deux battants, bien qu'il soit à pied, car sûrement c'est un homme de distinction. La civilité avant tout ! me disait-il; avant tout la civilité ! Quand tu écris la liste des personnes qui font des visites, en principe point de qualité au-dessous de notaire; là seulement elles commencent : Maître Leblanc, notaire [22]; Maître Martin, procureur au bailliage [23]; Honorable homme Michel, procureur au parlement [24]; Honorable et sage homme... avocat [25]; Noble et sage homme... conseiller [26]; Religieuse et honnête personne... prieur [27]; Noble homme... escuyer [28]; Messire... chevalier [29]; Dame de Noirville; Damoiselle Maupercher; Honnête femme Marboise [30] : n'importe qu'elle se conduise bien ou mal, c'est la qualité.

Je perdis mon bon père. Il aurait peut-être vécu long-temps encore; mais il ne voulait se donner aucun mouvement, faire un travail quelconque. Ma bonne mère était sans cesse en mouvement, sans cesse elle travaillait : elle ne mourut que de chagrin. Les meubles appartenaient au maître de la maison; il n'y eut rien à nous que quelques papiers, dont un me dégoûta de mon état : c'était un examen de conscience à l'usage de mon père; je n'aurais pas eu l'indiscrétion de le lire, si le commencement n'eût porté qu'il avait été extrait des examens de conscience des divers états [31]. Le chapitre des portiers était ainsi :

Examine si, aux heures convenables, tu as ouvert, fermé les portes, non pas avec un, deux, trois verrous, comme les portiers négligents, mais avec les quatre verrous et la barre [32]; — Si on t'a graissé le marteau [33], et pour combien, et combien de fois; — Si tu as ferré la mule [34], et pour combien, et combien de fois; — Si, aux heures du maître de la maison, tu as été exact à sonner la cloche du bénédicité, du dîner et du souper [35]; — Si tu as nettoyé exactement les niches des saints de la porte [36]; — Si tu as exactement allumé leur lampe [37]; — Si, par négligence ou par paresse, tu n'as pas ouvert la porte dans les temps où il aurait été prudent de n'ouvrir que le guichet [38]; — Si tu as eu toujours tes armes et tes harnais [39] prêts contre les tentatives des malfaiteurs [40]; — Si tu as fermé les portes aux pauvres, aux quêteurs, aux moines et aux clercs; — Si tu l'as ouverte aux chanteurs aux danseurs; — Si tu l'as ouverte aux hommes habillés en femmes, aux femmes habillées en hommes [41]; — Si tu as laissé entrer des billets galants, des bouquets écrits en chiffres de fleurs [42]; — Si tu as laissé entrer l'amant de madame, et com-

bien de fois; il faut aussi bien spécifier si ton maître est noble, car alors le cas est bien plus grave à cause de la généalogie.

Cet examen, dont je ne rapporte qu'une partie, me donna la clé de plusieurs actions ou précautions de mon père où je ne comprenais rien. Oh! me dis-je, un béjaune de portier comme moi laisserait bientôt interrompre les généalogies. Ce que j'ai de mieux à faire, c'est de quitter cet état: je le quittai.

Quand on n'a ni argent ni crédit et qu'on veut faire un commerce, il faut faire celui de l'eau, dont le fonds appartient à tout le monde. J'achetai deux seaux de bois; je me fis porteur d'eau: ma famille s'abaissa encore. — Du matin au soir je criais ma marchandise; mais j'avais de la peine à gagner plus que mon méchant logement, mon méchant habit et mon méchant pain: c'était parce que je ne voulais pas, comme plusieurs de mes camarades, aller porter la nuit de l'eau aux marchands de vins; parce que je ne voulais pas non plus en porter aux lieux diffamés, comme les bains publics [43]. J'essayais d'en vendre à la réception des artisans, aux fêtes de leurs confréries, aux fêtes, aux repas des gradués; mais je ne pouvais y en vendre que pour rincer les verres; je ne pouvais non plus en vendre que pour cela aux chantres du chapitre. Enfin, au Carême, les gens mirent de l'eau dans leur vin, et mon commerce alla mieux. Arriva un prédicateur qui prêcha contre les cabaretiers et les ivrognes: mon commerce devint florissant, au moins jusqu'à Pâques.

J'allais porter de l'eau, dans la partie la plus reculée d'une grande maison, à une petite fille qui était dans l'éclat de l'âge et de la beauté. Elle demeurait seule, et elle se faisait respecter de tout le monde. Elle n'était pas riche: je ne voulais rien recevoir; je m'en allais en riant; elle me poursuivait en riant aussi et me surpayait. Elle s'appelait Marguerite: je lui disais, en riant encore, que je prenais la plus belle eau de la rivière pour cultiver les marguerites; elle me répondait, en riant de même, que j'étais un bon jardinier. De fleurettes en fleurettes, les jeunes garçons et les jeunes filles qui ne sont pas honnêtes en viennent au libertinage; les jeunes garçons et les jeunes filles qui sont honnêtes en viennent au mariage. Le jour que Marguerite et moi fûmes mariés, je portai, je criai de l'eau; et ce jour-là elle continua de son côté à tricoter des bonnets et des gants.

A Rouen, comme partout, l'eau ne se vend pas beaucoup du côté des quais; mais du côté du château [44] elle se vend très bien. J'allai m'établir dans ce quartier: il y avait un plus grand profit; mais aussi quelle plus grande peine! Un poète, sans doute un excellent poète, car, pour fuir le monde, il demeurait au plus haut

étage de la maison, me prenait toutes les semaines une voie d'eau; il fallait monter chez lui deux grands seaux tout pleins : il ne pouvait me faire grâce d'une goutte; il n'avait pas d'autre boisson. En descendant son escalier, je tombai et me cassai un bras. Il ne manqua pas aussitôt de célébrer mon malheur par une pièce de vers que je ne pus jamais comprendre, bien qu'il n'y fût parlé que de mon bras; mais les connaisseurs la trouvèrent sûrement bonne, car elle lui valut grand nombre d'excellents repas. Quant à moi, je fus sur le point de mourir de faim. Ma famille s'abaissa encore.

Marguerite avait entendu parler d'un oncle qui n'avait pas d'enfants et qui était commissionnaire à Troyes : nous résolûmes d'aller lui demander quelques secours, et aussitôt nous voilà en route; mais, lorsque nous arrivâmes, nous apprîmes qu'il était mort depuis plusieurs années. Il n'avait laissé laissé qu'une bonne réputation, dont je profitai pour prendre le même état que lui.

Messeigneurs, il y a, comme vous savez, des commissionnaires de plusieurs sortes. Il y a des commissionnaires qui font toutes les commissions sans en excepter aucune : je vous manquerais de respect en vous demandant si vous me comprenez ; vous pensez bien que je ne voudrais pas pour rien de cet état, quand même je ne serais pas exposé à être mitré, pilorié [45]. — Il y a des commissionnaires de moines, des commissionnaires de religieuses; il faut alors être si discret que cela m'a donné à penser : je ne voudrais pas non plus de cet état. — Il y a des commissionnaires de messagerie pour porter les lettres [46] ; mais cet état vaut bien peu d'argent. — Il y a enfin des commissionnaires de quartier; cet état ne vaut pas non plus grand chose, si l'on n'est pas en même temps, comme je l'ai été, commissionnaire de la mairie des quatre portes [47], ou mieux, comme je suis maintenant, commissionnaire de l'Hôtel-de-Ville, dont notre bon maire m'a dit que j'avais le titre et les honneurs, bien que je n'eusse pas de lettres, attendu que ce n'est pas l'usage d'en donner.

Sans doute, j'ai l'air assez jovial; je me sers encore assez bien, je l'avoue, de mon bras cassé chez le poète ; mais quelle est ma vie !

Le matin, avant le jour, je vais aux églises voir si les chanoines ont oublié leur drageoir [48], si les chevaliers de Saint-Antoine, du Saint-Sépulcre, ont oublié leur bréviaire [49]. — Ensuite, je cours savoir l'heure à la tour de l'horloge, et je cours éveiller les voyageurs des hôtelleries qui veulent entendre les belles sonneries de la ville [50].—Si je rencontre des langueyeurs

dans la rue, je leur aide à renverser et à tenir les porcs, surtout les porcs ladres, qui ne veulent pas facilement se laisser couper la moitié de l'oreille, ainsi que les lois de police l'ordonnent [51].

Il est grand jour, la matinée est avancée. Je gagne quelque chose sur la porte du Palais-de-Justice, à garder les épées que quelques jeunes clercs de procureur y déposent en entrant et y reprennent en sortant [52] : aujourd'hui tout le monde veut être homme de guerre. — Lorsqu'il y a un baptême, je vends quelques cornets de craquelins, quelques boîtes de petits choux de sucre [53]. — J'avertis gratuitement, en passant, pour les guets du soir, pour les pains bénits du lendemain. — Arrive-t-il un quêteur patenté par le pape [54] ou par le roi [55], je le conduis dans les plus riches maisons; mais, quand on ne lui donne rien, vous pensez bien qu'il ne me donne pas grand'chose. — J'indique aux thériacleurs [56] les meilleurs endroits pour vendre leur thériaque, aux farceurs les meilleures places pour faire rire. — Souvent la nuit, quand le vent souffle à grand bruit, ou quand il pleut à verse, je parcours les rues pour donner de la lumière à ceux qui ont éteint leur lanterne. — Quelquefois, je ne le nie pas, on m'envoie chez les ecclésiastiques, chez les bénéficiers, comme mangeur, pour leur faire payer leurs taxes [57]; mais je suis si pauvre et je mange si bien que le second jour, souvent même le premier, ils paient et me congédient. — Ajoutez ou j'ajouterai que dans les fonctions les plus ordinaires de notre état nous rencontrons grand nombre de gens durs qui nous chargent sans pitié. J'ai gagné l'hiver dernier une pleurésie à porter une chandelle : elle était offerte à saint Patrice, et pesait cent quatre-vingts livres [58].

S'il restait encore quelque doute que nous fussions les plus malheureux, je dirais que j'ai plusieurs grandes filles, belles comme était à leur âge leur mère Marguerite : eh bien ! personne de mon état ne se présente pour les demander en mariage, tandis que des gens des autres états, qui ne peuvent devenir leurs époux, se présentent en foule pour leur faire la cour. On trouve cela tout simple : comme si, lorsqu'il s'agit des filles d'un pauvre homme, d'un commissionnaire, les plus amples absolutions étaient prêtes. J'en conviens, Messeigneurs, il faut dans tous les états, jusqu'à la dernière goutte, boire la lie de la vie ; mais il semble qu'à cet égard tous les autres états s'entendent pour la rendre au nôtre la plus amère.

Histoire VII. — LE BOURGEOIS.

Il y avait à l'assemblée un homme qui jusqu'à ce moment n'avait rien dit, et bien lui en avait pris : car, si dans les premiers moments il eût, comme les autres, voulu se plaindre, tout le monde se fût élevé contre lui ; cependant à cette veillée, lorsque son tour de parler est venu, il a déploré aussi les malheurs de son état, mais d'une manière si douce, si débonnaire, qu'il a été continuellement écouté sans le moindre murmure, la moindre défaveur.

Le sort, a-t-il dit, m'a fait naître dans cette classe de gens qui n'ont ni métier, ni profession, qui vivent de leurs rentes ou de leurs revenus, et que de nos jours on désigne ordinairement et simplement par le nom de bourgeois [1]. Dans l'opinion des autres hommes, presque tous irrités contre nous, la fortune nous a destinés à ne prendre aucun soin, aucune peine ; il n'est pour nous ni souci, ni inquiétude sur le passé, le présent, l'avenir ; nous avons la vie toute gagnée, toute trouvée ; enfin nous sommes très heureux, les plus heureux. Eh ! quand il n'y aurait que le spectacle du malheur des autres états, cela seul suffirait pour troubler le bonheur du nôtre, pour nous rendre malheureux ; mais, il n'est que trop vrai, nous avons aussi notre part de malheur, et peut-être est-elle souvent la plus grande.

Vous saurez, mes très chers sires, qu'un ancien seigneur, pour racheter ses péchés [2], affranchit Pierrotin, mon bisaïeul. Vous saurez aussi que, par une singularité qui toutefois n'est pas sans exemple, les générations dans notre famille naissent alternativement d'un caractère opposé ; les générations des têtus succèdent aux générations des dociles : mon bisaïeul était de la génération des têtus. Ses parents, ses amis, ses voisins, lui dirent : Pierrotin ! suivant les coutumes, il y a trois sortes de bourgeois : les francs bourgeois, les grands bourgeois, les petits bourgeois [3], car alors les formes de réception aux bourgeoisies n'avaient pas encore subi tant de modifications, de variations ; il n'y avait pas, je crois, comme il y en a eu depuis, de bourgeois de rivière [4], de bourgeois de parcours [3] et d'autres sortes de bourgeois [7]. Vous ne pouvez, dit-on à Pierrotin, être ici, de long temps, franc bourgeois, ne payer aucune taxe ; vous pouvez y être grand bour-

geois, si vous voulez en payer une grande. Suivez notre exemple : faites-vous petit bourgeois ; avouez-vous d'un seigneur du voisinage : vous ne paierez qu'une petite taxe. Mais Pierrotin, qui se faisait déjà appeler Pierre, et qui bientôt se fit appeler Lapierre, préféra de payer une grande taxe, et s'avoua du roi à une des recettes de la ville comme grand bourgeois [6].

Ensuite ses parents, ses amis, ses voisins, lui dirent : Lapierre, vous voulez vendre votre bien, pour en placer le prix en rente constituée : à la vérité, votre revenu s'accroîtra d'un quart [8]; mais l'arpent de terre a toujours eu à la fin de chaque siècle une plus grande valeur qu'au commencement, et vous perdrez la différence : gardez votre bien. Mon bisaïeul n'eut aucun égard à ces remontrances ; il vendit ses biens-fonds, et en plaça le prix en rente à cinq pour cent. Il avait quatre-vingts livres de revenu, il en eut cent ; mais, outre que le prix des biens-fonds s'est toujours accru, la valeur des monnaies a tellement varié, que sa famille a été depuis tantôt riche, tantôt pauvre, tantôt très pauvre. Mon aïeul, qui était doux, se plaignait tout doucement de mon bisaïeul ; mais mon père, qui était têtu, s'en plaignait plus franchement. Quant à moi, je m'en plains aussi, mais tout doucement, comme mon aïeul, car c'est à mon tour d'être doux. D'ailleurs, je sais qu'un des malheurs de notre état est un goût assez général de ne pas aimer à compter avec les fermiers, de n'aimer que des constitutions de rentes [9], de dire, en regardant les tableaux arithmétiques qui ornent la cheminée des bourgeois : Tant de revenu par an, tant de revenu par jour [10] ; j'ai par jour à dépenser tant.

J'étais déjà homme fait quand mon père mourut. Ma mère eut alors seule toute l'autorité. Vint le temps de me marier. Ma mère fit valoir avec beaucoup d'habileté que c'était à mon tour d'être doux. Le pauvre garçon, disait-elle, c'est un agneau, c'est un pigeon ; sa femme le mènera par le menton, par le nez, comme elle voudra. Aussitôt un grand nombre de jeunes personnes témoignèrent qu'elles n'auraient aucune répugnance à me donner leur main. Jean Lapierre, me dit ma mère, ton éducation est finie, ton tempérament est formé, tu as trente ans, je veux prendre bru ; dans quinze jours je te marie avec ta cousine : te convient-elle ? Oui, ma mère, lui répondis-je, puisqu'elle vous convient. Quelques jours après me voilà en ménage ; quelques années après me voilà en famille, me voilà père de trois filles et de trois garçons.

Ma fille aînée, Jacqueline, eut fort vite dix-sept ou dix-huit ans. Tout à coup elle devint solitaire, mélancolique ; moi, je de-

vins tout triste. Enfin, un jour que le fils d'un de mes bons amis entra dans le jardin, elle rougit subitement. Ah! me dis-je, cette tendre petite Jacqueline veut se marier; c'est naturel, c'est juste. Ma femme, qui était à quelques pas, et qui avait fait la même remarque, vint me dire à l'oreille : Lapierre, la rougeur des jeunes filles, comme celle des fruits, annonce leur maturité : il faut marier Jacqueline, et au plus tôt, entends-tu! J'allai ce jour même chez mon bon ami. Il me parla de son fils, je lui parlai de ma fille; nous arrêtames leur mariage. Jacqueline, dis-je à ma fille, j'ai résolu de te marier. — Mon père, répondit-elle, vous êtes le maître.—C'est avec le petit Jérôme.—Mon père, vous êtes le maître. — Veux-tu que la noce se fasse dans un mois? — Mon père, vous êtes le maître.—Veux-tu qu'elle se fasse dans quinze jours? — Mon père, vous êtes le maître. Ah! voyez donc, dis-je à ma femme, la génération des têtus a cessé; notre Jacqueline est d'une obéissance, d'une soumission parfaite. Ma femme se mit à sourire et me dit : Nous ne sommes pas encore à la fin de la noce. Elle avait raison. Effectivement, quand on essaya les habits neufs à Jacqueline, elle ne les voulut pas, elle en voulut d'autres; elle dépensa beaucoup à se rendre ridicule. Ensuite elle voulut que son époux fît les frais du repas des fiançailles, bien que, d'après l'usage, il ne fût tenu qu'à envoyer un présent [11]. Avez-vous jamais vu rien d'aussi bizarre? Ce n'est pas tout : vous savez qu'on se marie ordinairement pendant le jour; et de cela il est facile de voir la raison, puisque la cérémonie du mariage se fait à la porte de l'église [12]. Vous savez aussi que la bénédiction du lit nuptial a lieu ordinairement pendant la nuit, après le festin [13]. Elle voulut que le mariage fût fait à minuit, et que le lit fût bénit à midi, avant les vêpres de l'épousée, qu'on vint, suivant la coutume, dire à la maison [14] dans ma salle. Pour comble de singularité et d'entêtement, elle envoya au curé un plat de noces [15] mesquin, au lieu d'un plus honorable, comme je le désirais et comme c'est l'usage. Elle ne voulut d'ailleurs ni atournaresse pour l'habiller [16], ni joueur de luth pour danser [17]; il ne fallut pas moins les payer, car je les avais mandés, afin de faire comme les autres.

Il fut convenu entre le beau-père de ma fille et moi qu'il donnerait aux jeunes mariés son grand jardin qui est sur le bord de la rivière, près la planche Clément [18], et que j'y ferais bâtir une maison. Je ne savais pas, j'ai su depuis de quoi je m'étais chargé. Ceux qui ont fait nouvellement bâtir m'en croiront, je manquai de me ruiner. Le compte que me porta le maître entrepreneur me tomba des mains. Je le ramassai pour le lire vingt fois

de suite. A chaque fois que je l'avais lu, je ne pouvais m'empêcher de m'écrier : Ah ! le bon temps que le temps passé ! Quelle folie que cette nouvelle architecture grecque, italienne [19] ! Je ne paierai pas ! Non, je ne paierai pas ! dis-je au maître entrepreneur. Le maître entrepreneur court chez mon gendre ; mon gendre court chez mes amis. Nous nous assemblons, nous discutons le compte article par article, à commencer par les montoirs [20]. Il y en avait trois : un pour monter sur les grands chevaux, un pour monter sur les mules, et un pour monter sur les ânes. Je les voulais en bois ; mon gendre les avait voulus en pierre. Il dit et tous mes amis dirent que ce qui semblait d'abord une augmentation de dépense devenait bientôt une économie. J'allouai les montoirs. Nous passâmes au perron ; il était à quatre marches. Le perron de la fille d'un bourgeois, de la fille de Lapierre, dis-je, quatre marches ! C'est trop ; deux suffisaient. On me fit considérer que ma fille était fille d'échevin, que trois marches étaient plus convenables, et pour bien de paix on me fit allouer la quatrième. Vint l'article de la porte. J'avais dit au maître entrepreneur que j'entendais que toutes les parties du bâtiment fussent simples, et entre autres les portes, que je voulais en ogive ou tiers-point. A cet égard, je fus unanimement condamné. C'était bon, me dit-on, pour les bâtiments du barbare siècle auquel nous venons d'échapper. Le goût actuel n'admet pour les portes que la plate-bande ou le plein cintre. Mais la corniche ! dis-je ; convenez-en, elle est d'un ordre trop riche : c'était assez du toscan ou de l'ionique. On me répondit que, pour l'honneur de l'échevinage, il aurait fallu le dorique ; mais que ma fille, qui était enceinte, avait voulu aller jusqu'au corinthien, et que, lorsqu'une corniche corinthienne était une fantaisie de femme grosse, personne jamais n'avait rien à dire. Je continuai à parcourir le compte. Je vois là, dis-je, à l'entablement deux médaillons, l'un de Trajan, l'autre de Marc-Aurèle. Je trouve que c'est trop au dessus de mon état. Saint Pierre et saint Paul auraient été plus convenables. Maître Lapierre, me répondit l'entrepreneur, j'en demeure d'accord ; mais si cela vous plaît, vous pouvez les appeler saint Pierre et saint Paul : car je veux mourir si, quoi qu'en disent les connaisseurs, ils ressemblent plutôt aux empereurs qu'aux apôtres. Je ne contestai pas trop sur ces médaillons, fort content que j'étais qu'on n'en eût pas mis sur toutes les portes, sur toutes les fenêtres, comme c'est aujourd'hui la mode [21]. Aujourd'hui aussi on grille de cordons plats toutes les façades des maisons [22]. Dans celle de mon gendre ils n'étaient pas très multipliés. Je pris donc encore patience. Mais je ne pus

plus me contenir quand j'en fus aux plafonds sculptés[23]. Ce fut pis quand l'entrepreneur s'écria qu'il ne rabattrait pas un denier du prix des grandes cheminées, de leurs grands manteaux chargés de figures et de dorures. Mes amis me calmèrent et me dirent que nous étions venus à l'âge des belles cheminées[24], que les miennes étaient fort ordinaires. Je niais que les vitres fissent partie des bâtiments et dussent être à ma charge; ils décidèrent contre moi. Cependant ils furent de mon avis lorsque je me fâchai contre les devises en verre de couleur : elles étaient toutes grecques ou latines[25], et si savantes que tout l'Hôtel-de-Ville, y compris les clercs-greffiers, était dans l'impossibilité de les expliquer. A la place, j'aurais souhaité de belles devises bourgeoises : Tel me demande qui me doit; Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras; On se trouve souvent entre deux selles et le cul par terre. Nous réglâmes assez pacifiquement les charpentes et tout le reste jusqu'aux couvertures. Enfin voilà qui est fini, dis-je. Non certes, me répondit le maître entrepreneur : qui me paiera donc la fontaine? Ce ne sera pas moi, répliquai-je; j'irai plutôt m'y noyer. Or, Messires devant qui j'ai l'honneur de parler, il vous faut savoir que mon gendre, au lieu d'une fontaine bourgeoise à eaux plates, avait fait faire une fontaine pyramidale, avec nymphes, dryades, hamadryades, et toute la séquelle des dieux grecs actuellement si en vogues. Mes amis condamnèrent mon gendre pour deux raisons : l'une, parce que la fontaine du milieu du jardin ne faisait point partie des bâtiments; l'autre, parce que c'était une savante fontaine plus séante au milieu de la cour d'un grand collége ou d'un magnifique château. Mon gendre se retira fort mécontent. Le maître entrepreneur le suivit pour recevoir le paiement de la fontaine. Je crus que je n'en entendrais plus parler; mais le jour même je vis entrer après dîner ma fille Jacqueline tout en pleurs; elle me dit que, si je n'acquittais à mes dépens le compte de cette superbe fontaine qui attesterait à mes descendants ma bonté et ma munificence, elle en mourrait. Les bourgeois surtout, nous aimons nos enfants : je me levai, j'allai payer.

A seize ans ma fille cadette Michelon était déjà grande et formée; son œil noir, bien fendu, se fixait souvent sur les hommes. A cet égard sa mère lui avait fait plusieurs observations, mais inutilement. Michelon était, comme sa sœur, comme ses frères, fort têtue. Bientôt ses sorties fréquentes et mystérieuses nous inquiétèrent. Enfin nous découvrîmes qu'elle voyait chez sa tante un jeune voisin assez mal partagé pour la figure et l'esprit. Nous lui fîmes toutes les représentations qui devaient la guérir d'une

pareille inclination ; elle n'en tint compte ; elle déclara qu'elle voulait ce jeune homme et qu'elle n'en voulait pas d'autre. Rien ne put la faire changer. Nous fûmes alors obligés de changer, nous qui ne voulions pas ce mariage. Le père du jeune homme en fut informé ; il vint lui-même me demander Michelon. Compère, me dit-il, ne soyez en peine pour la subsistance du petit ménage. Vous connaissez mon bien ; j'en donne la moitié à mon fils. Ah ! lui répondis-je en l'interrompant, vous voudriez que je fisse bâtir encore une maison comme à ma fille Jacqueline ; je ne le puis : je m'y suis ruiné. Mon compère, me répliqua-t-il, j'y ai pourvu. C'est moi qui donne aux jeunes mariés une maison, vous ne fournirez que l'ameublement. J'y consentis. Le mariage se fit.

Quelques jours après le tapissier vint me dire : Allez voir, je vous prie, la maison de votre gendre ; vous serez content de mon zèle à vous faire honneur. J'y allai. Je trouvai des tentures de draps de soie, des tapisseries de Dinant [26], des tapisseries de verdure [27], des loudiers ou grands piqués de coton pour défendre les couchers de l'humidité des murs [28], des lits à roulettes [29], des lits d'ange [30], des lits à pavillons de soie [31], parés de tours brodés, frangés, avec marche-pied drapé pour y monter [32] ; de riches berceaux d'osier [33], dépense qui pouvait devenir inutile ; toute sorte de meubles de menuiserie sculptés, peints, jusqu'à des chaises dorées [34] ; des chandeliers d'argent, des miroirs à cadre d'argent [35] ; de grandes fontaines de cuivre en forme de chapelle, ou chapelles à eau [36] ; des plats de cuivre, de fer, émaillés, à fleurs, à personnages [37] ; des plats longs et ronds tant et plus, avec assortiment de tranchoirs de bois [38] ; des flacons de verre, d'étain, et quantité de grandes et petites bouteilles de cuir pour vin, eau, vinaigre [39] ; enfin un des mobiliers les plus a la mode.

Le tapissier, son compte à la main, m'attendait à la porte. Pour ne pas être long, je vous dirai que j'aimerais encore mieux bâtir deux maisons qu'en meubler une. Oui, j'en conviens, les meubles de nos pères étaient lourds et massifs ; mais ils étaient solides ; ils usaient plusieurs maisons. Les miens sont du temps de Philippe le Bel.

Étiennette, ma troisième fille, ne voulut pas se marier à dix-sept ans, quelques instances qu'on lui fît. Dix ans après elle le voulut. Un jour, de grand matin, avant que personne dans la maison fût levé, elle entre dans ma chambre, me fait une grande révérence, s'approche de mon lit et me parle ainsi : Mon père, j'ai déjà vingt-sept ans ; et véritablement elle ne mentait pas, car elle était née le même jour que Charles VII était mort. Il est temps, continua-t-elle, si je dois me marier, que je me marie.

Le fils du procureur du roi a chargé quelqu'un de savoir de moi si vous agréeriez la visite de son père. J'ai répondu comme la politesse le voulait. Je dois vous en prévenir. — C'est bien, ma fille. Le jour même, le vieux procureur du roi vint me demander Étiennette. Par des arrangements pris de longue main, me dit-il, mon office passe sur la tête de mon fils. Je me retire à la campagne. Vous, vous restez à la ville : vous pourrez vous charger facilement de la nourriture et de l'entretien du nouveau ménage pendant les cinq premières années. Votre fille n'est pas loin de la trentaine ; mon fils a passé la quarantaine : les enfants ne viendront ni très vite, ni en très grand nombre. Je me laissai persuader. Ah ! qu'on m'y prenne une autre fois. Je consentirais absolument encore à bâtir une maison, à la meubler ; mais à nourrir et entretenir un ménage de nouveaux mariés, jamais. Alors je serai, s'il le faut, de la génération des têtus.

Mon gendre, dis-je au procureur du roi, après que le fracas des noces fût passé et que la maison fût devenue plus pacifique, le gros bœuf, le gros porc, convient aux artisans ; le mouton, le veau, la volaille, aux marchands, aux avocats, aux bourgeois, aux échevins ; le gibier, la venaison, aux nobles [40]. Mon gendre me répondit qu'il se contenterait de bonne volaille ; mais ma fille, qu'il avait stylée, et qui se croyait, comme procureuse du roi, fort grande dame, ne put plus digérer que des ailes de faisan, de perdrix ou de gelinotte.

Ce n'est pas tout. Jamais elle ne fit d'invitation qu'il n'y eût à côté de la salle à manger des bains tout prêts [41], et vous savez ce qu'il en coûte. Bien que Jean Rouvet, bourgeois de Paris, ait inventé et mis en usage, il y a environ quarante ans, les trains de bois flotté, bien que cette heureuse invention ait été célébrée par des fêtes universelles [42], on n'en paie pas moins la voie de bois à dix-huit sous, le cent de falourdes à quarante sous, et le cent de cotrets à quatorze sous [43].

Je voudrais que vous eussiez été, comme moi, tenus aux dépenses des grands repas, des bombances qui, certains jours outre les quatre nataux [44], les fêtes solennelles, les fêtes patronales, le carême prenant, les réveillons de matines [45], se faisaient chez mon gendre ; peut-être n'auriez-vous pas eu autant de patience que moi. De plus, ma fille, malgré les pronostics de son beau-père, ne manqua pas d'accoucher une fois tous les ans, car c'était à mes frais ; il me fallut, je ne sais combien de fois, régaler le nombreux clergé de la paroisse, et la plus nombreuse parenté des deux familles. Mon gendre prétendit aussi que même les funérailles étaient comprises dans l'entretien. Un oncle qui vint les

voir mourut durant la visite, et je crois que la famille l'envoya mourir chez moi; ce qu'il y a de sûr, c'est que je fus obligé d'acquitter le compte de l'œuvre. Je pensais qu'en payant le drap blanc étendu sur la bière et les chapeaux de verdure posés sur le drap [46], j'en serais quitte; mais mon gendre voulut des corneurs [47], mais ma fille voulut des pleureurs [48]. Et, dans l'intervalle du faux-bourdon ou déchant [49] des prêtres, c'était à entendre le bruit que faisaient, tour à tour, au signal donné, les ménétriers avec leurs larges cors de cuivre, et les pleureurs avec leurs gémissements, leurs soupirs et leurs sanglots! Foi d'honnête bourgeois, tout cela me coûta fort cher.

Ma fille, autrefois modeste, dédaignant les parures, s'en chargea dès qu'elle fut mariée. Elle se contentait, comme fille d'échevin, de chaperons de drap noir ou rouge [50]; elle voulut, comme ayant le rang de femme noble, des chaperons de satin ou de velours [51]. Elle essaya successivement les bonnets, les coiffes à une corne. à deux cornes [52], à grandes bannières, à grandes ailes [53] sous lesquelles j'avais de la peine à reconnaître son visage. Dieu sait l'argent qu'il me fallut donner pour ses collerettes, ses gorgerettes, ses corsets de cotte, ses ceintures, ses demi-ceintures, ses patenôtres, son épinglier, son miroir, ses bagues, son anneau ou signet de noblesse [54]. Elle manqua à me ruiner pour le prix d'une robe orfévrée [55], et elle manqua à périr sous le poids. Ma fille, lui dis-je, votre voile est trop long, vos pantoufles à plusieurs semelles sont trop hautes [56], vous tomberez. Elle tomba, elle se blessa, et mon gendre compte un enfant de moins.

Ah! Messires, on ne se fait pas en général une idée assez juste des violents désirs des filles des bourgeois, des filles oisives; c'est ce que je répondrai aux gens des autres états qui me diront que partout il y a des filles en âge d'être mariées et qui désirent de l'être. Qu'ils soient bien sûrs qu'à ma place, ils auraient au plus vite bâti, meublé, fourni à la nourriture, à l'entretien; qu'à ma place ils se seraient au plus vite ruinés, qu'ils auraient fait la volonté de leurs filles.

J'ai fait aussi la volonté de mes fils. J'aurais voulu qu'un des deux aînés se mariât dans la maison, afin de pouvoir, tous les matins avant de sortir, caresser un petit peuple de petits Lapierres. Ils ne l'ont pas voulu; ils ont été se marier au loin.

Mon père, me dirent-ils, quand ils furent déterminés à chercher femme, nous allons partir. — Mes enfants, partez. — Mon père, il nous faut pour chacun quarante livres. — Mes enfants, en voilà pour chacun cinquante. Aussitôt ils se mettent en voyage, et tirent, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Au bout de trois mois

le puîné revint. Mon père, me dit-il, après avoir reçu mes embrassements, écoutez-moi ! C'est juste, lui répondis-je, les pères n'ont étudié que dans les livres écrits à la main, les fils ont étudié dans les livres imprimés; ils en savent plus que les pères : c'est aujourd'hui aux pères à écouter. Mon fils continua : Les rentiers, les propriétaires d'argent sont sur tous essentiellement destinés à l'état ingrat de gouverner, d'administrer les villes, c'est un de nos malheurs; mais il ne peut en être autrement. J'ai par conséquent dû chercher une femme dont la personne me convînt, dont la famille convînt de même à mon état; aussi, partout où je passais, je ne manquais jamais de m'informer quelles étaient les jeunes demoiselles de l'Hôtel-de-Ville.

A Laon, j'appris qu'il y avait à marier la fille du maire et celle d'un pair. Les familles des maires sont très fières avec celles des échevins. J'allai chez le pair; je n'y trouvai d'abord que la fille: quels beaux yeux noirs que les siens! Mais elle me parut aussi fière qu'une fille de maire. Un moment après, le père vint, qui fut encore plus fier. Lapierre, me dit-il, car j'avais dit mon nom à la fille, qui le lui avait dit, je vous approuve de ne vouloir vous marier que dans une ville dont la constitution municipale vous convienne, et d'être encore plus difficile sur la constitution municipale que sur la demoiselle; mais, à votre place, je ne me contenterais pas d'une constitution municipale, je voudrais une constitution communale : ne vous y trompez pas, la municipalité n'est pas la commune. Lapierre, vous qui êtes instruit, répondez-moi : Qu'était autrefois le peuple en France? — Il y était à peu près partout serf, excepté les clercs et les nobles. — Quand le peuple a-t-il commencé à s'affranchir? — Vers le temps des croisades. — Ainsi, quand on porte ses regards sur la France au XIe siècle, on voit le peuple, comme les terres, possédé par les seigneurs dans les campagnes et même sans doute dans les villes, si l'on en excepte les plus grandes, telles que Paris, Rouen, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille. Vers ce temps il commence à se relever, à s'affranchir. Dans les lieux où les affranchis se trouvent en grand nombre, comme dans les villes, ils s'unissent entre eux pour défendre leur nouvelle liberté, ils s'associent par un acte appelé charte de commune, garantie par le roi [57], qui devient leur plus ardent protecteur et dont ils deviennent les plus ardents défenseurs. La force de ces associations s'accroît encore par un grand nombre d'habitants des campagnes, qui, sans quitter leur domicile des champs, peuvent être membres de cette association, dont ils acquittent les charges [58]; et, tandis que la municipalité n'est que le gouvernement local d'une ville, la commune est un

petit état souverain, ayant droit de s'imposer [59], ayant aussi en même temps un gouvernement institué, une municipalité [60]. Aussi, vous le voyez, la commune n'est pas la municipalité l'un contient l'autre, mais l'un n'est pas l'autre. Savez-vous, Lapierre, quelle est la ville qui a la gloire d'avoir formé ce premier enclos de liberté au milieu de ces vastes régions de serfs, quelle est celle qui a été comme le premier marteau sur le modèle duquel ont été successivement faits les autres marteaux qui ont brisé les fers du servage? A Noyon, vous entendrez bien dire que c'est Noyon; mais toutes les probabilités sont pour Laon, qui, en même temps qu'elle est ville de commune [61], est ville de loi [62] : notre municipalité juge les causes des habitants; elle est aussi ville d'arrêt [63] : en cas de non-paiement on y fait arrêter les objets vendus; enfin elle est ville de paix [64] : les seigneurs en guerre entre eux ou les habitants des deux villes en guerre entre elles, lorsqu'ils se rencontrent ici, ne peuvent, d'après les anciennes chartes, s'y combattre ni même s'y nuire ouvertement; et si aujourd'hui il y a partout paix et sûreté, le privilége n'en existe pas moins. Vous avez donc bien fait de vouloir quitter votre ville de Troyes, qui est une ville sans commune [65], une ville baptice [66]. A ces mots je me levai brusquement, car je ne permettrai pas plus qu'on insulte les lieux où je suis né, que les parents qui m'ont donné naissance. Votre ville de Laon, dis-je au pair et à sa fille, n'est connue que par ses artichauts, tandis que la chief capitale [67] de la Champagne, la Troyes moderne, remplie de commerce et de fabriques [68], aimée et redoutée de nos rois, qui l'ont ornée de toute sorte de priviléges, entre autres de jurandes et de franchises, est ville jurée [69], ville franche [70]. La vôtre n'est ni l'un ni l'autre.

Laon, élevé sur la crête d'une montagne qui domine une immense plaine, me semblait fière et superbe comme ses habitants. Je m'étais hâté de sortir de la maison du pair. Je me hâtai de sortir de la ville. Je l'eus bientôt perdue de vue : j'avais continuellement les éperons aux flancs de mon cheval.

Quand j'arrivai à Noyon, je trouvai le maire assis sur un banc de pierre devant la porte de l'Hôtel-de-Ville. Je ne me serais jamais douté qui il était, tant sa mise et ses manières me parurent simples. Il me fit asseoir au soleil à côté de lui. Je lui contai mon aventure de Laon. Il rit beaucoup des prétentions de cette ville, dont la commune me dit-il est incontestablement moins ancienne que celle de Noyon [71]. Du reste, ajouta-t-il d'un air impartial, dégagé de cet ancien respect pour tout ce qui est ancien, les communes, organisées, à quelques égards, en petites souverainetés, s'unissant entre elles contre les seigneurs, sans cesse appelant le roi à

leur secours, sans cesse prêtes à courir au sien, à lui fournir contre eux des milices et de l'argent, ont été durant quatre siècles fort utiles; mais, depuis le règne de Louis XI, qui enfin a été le roi des châteaux aussi bien que des villes, ce sont de vieilles machines, que partout on remonte en municipalités [72], hors de l'enceinte desquelles les campagnes, pour la police, découpées en fiefs ou terres dont la circonscription est en général la même que celle des paroisses [73], sont gouvernées sans bruit et sans frais par les officiers et les sous-officiers de justices seigneuriales [74] : voilà ce que je puis vous dire sur la commune de Laon et sur les communes. Jeune Troyen, continua-t-il, vous voulez une femme jolie, c'est bien; j'aimais aussi à votre âge les beaux yeux noirs. Je suis fâché qu'à Noyon ils soient dans ce moment fort rares; je n'en connais pas dans tout notre Hôtel-de-Ville. Je remerciai, je saluai le maire, et me voilà de nouveau en route.

Toujours j'ai eu du respect pour les savants à lunettes. J'étais monté sur un haut cheval, je suis d'ailleurs de belle taille. En galopant dans la grande rue de Chaulnes, je me trouvai au niveau du premier étage d'une maison où un savant était courbé sur une table couverte de vieux parchemins; j'arrêtai mon cheval. Maître, lui dis-je, quelle est la plus ancienne commune, celle de Noyon ou celle de Laon? Celle de Noyon, me répondit-il sans lever les yeux de dessus ses parchemins, est de la première année ou des premières années du règne de Louis le Gros; elle a servi de modèle à celle de Laon [75]. *Notandum* que Laon a perdu plusieurs fois sa commune, sans compter qu'il a manqué à la perdre en l'an 1190, suivant les lettres du roi qui déclarent que, si pendant le voyage de la Terre-Sainte il meurt, cette commune est abolie [76]. Je voulus faire d'autres questions; le savant, sans me regarder, ferma la fenêtre avec la vitre et le volet.

A Saint-Quentin, les beaux yeux noirs sont aussi fort rares. Lorsque j'y passai, les maires des métiers élisaient le maire de la ville [77].

Les murailles de Péronne me parurent très hautes. Je fus ensuite étonné qu'elles ne fussent pas plus hautes, quand on me dit que tout l'argent des amendes pour mauvaises paroles était appliqué aux fortifications [78].

Oh! comme les jeunes filles d'Aire sont belles, et surtout douces, polies! Toutefois elles vous disent fort souvent : Messire, vous n'êtes pas dans notre amitié, vous n'êtes pas de nos amis. Je fus d'abord choqué. J'appris bientôt qu'à Aire on appelait la commune l'amitié, et les bourgeois de la commune les amis [79].

Dans cette ville, ainsi que dans toutes, j'examinais, outre les demoiselles, les constitutions municipales, dont en France il n'y a pas deux entièrement semblables [80]; j'en examinais principalement les parties auquelles j'étais personnellement le plus intéressé, les élections.

Je ne fus pas peu surpris de trouver à Perpignan le long ballottage des élections des villes italiennes [81].

Si à Sommières les formes des élections ne sont pas aussi compliquées, elles sont fort singulières. La ville est gouvernée par quatre conseillers élus, assistés de seize conseillers, chefs de métiers. Le jour de la Toussaint ils se réunissent, et élisent douze hommes notables de bon renom. Tout aussitôt entrent douze enfants, à chacun desquels on donne le nom d'un des douze notables élus. Chacun de ces enfants va prendre dans un bassin une des douze boules de cire qu'on y a mises; elles sont toutes du même poids et de la même couleur. Dans l'intérieur de quatre de ces boules se trouve écrit un E qui signifie élu. Les enfants se rangent sur une ligne; chacun ouvre sa boule. Les quatre notables dont le nom est porté par les quatre enfants qui tiennent les quatre boules renfermant un E sont les quatre conseillers élus [82].

On peut, je crois, réduire les diverses formes des élections municipales aux suivantes : celles de l'élection immédiate, de l'élection immédiatement faite par le peuple, comme à Clermont [83], à Angers [84]; celle de l'élection médiate, faite par des électeurs élus par les divers quartiers de la ville, comme à Albi [85], ou par les métiers, comme dans les villes de fabrique [86], les uns et les autres ordinairement membres du corps municipal, comme à Bourges [87], comme ici à Troyes [88]; celles de l'élection faite par les magistrats sortant de charge, comme à Montferrand [89], à Châlons-sur-Marne [90]; celles des élections faites par le roi, ou quelquefois par le parlement, comme à Bayonne [91], à Niort [92].

Je cherchai, ainsi qu'il me convenait, non les formes qui en elles-mêmes étaient les meilleures; mais celles qui étaient les meilleures pour moi. Je renonçai aux élections du peuple, qui, me dit-on, ne voulait pas de jeunes magistrats portant le chapeau à haute forme [93], le collet renversé [94], les aiguillettes de fil d'or [95], la ceinture de ruban [96]; on ajouta que, si d'ailleurs je continuais à jouer de la saquebute [97], je n'aurais pas même une seule voix des électeurs ménestraux [98] populiers [99], jurés de jurande [100], qui ne veulent que de fortes épaules, de grosses têtes, des gens graves, des gens de poids; on ajouta cependant

aussi que dans des classes plus élevées, je pourrais être nommé par des électeurs cousins ou amis de la famille de la demoiselle que j'épouserais ; on ajouta que, si d'ailleurs j'épousais une belle demoiselle aux yeux noirs, qui plût au sénéchal ou au bailli d'épée de la province, le roi ne manquerait pas de me choisir ou de me nommer, lorsqu'il aurait à nommer ou à choisir. Mon père, vous voyez, sans que je vous le dise, de quelles municipalités les demoiselles me convenaient; vous voyez surtout de quelles municipalités elles ne me convenaient pas.

Veuillez, je vous prie, continua mon fils, m'écouter avec une nouvelle attention; vous n'en serez pas fâché, car, à Troyes comme ailleurs, les échevins ne connaissent guère que leur Hôtel-de-Ville.

En traversant la France du septentrion au midi, je ne trouvai, d'Arras à Moulins, que des échevins; à Moulins il y a des consuls, et jusqu'à l'Espagne il n'y a que des consuls [101].

Dans toutes les villes les échevins ou les consuls ont à leur tête un premier échevin, un premier consul, mais plus ordinairement un majeur ou un maire, au-dessous duquel est quelquefois un sous-maire ou second maire, et quelquefois même un troisième maire, comme à Montreuil [102]. Le nom de maire, majeur, plus grand, porte peut-être quelque ombrage à la puissance royale, car il n'y en a point à Paris, à Lyon, à Toulouse [103].

Outre les conseillers, les jurés, les pairs, les notables, qui forment le conseil des échevins au des consuls [104], un grand nombre de municipalités ont encore leur avocat, leur procureur; toutes ont leur greffier ou clerc [105], qui, de dernier membre, devient quelquefois le premier, comme à Bayonne [106].

La juridiction des officiers municipaux s'étend ordinairement sur toute la ville [107]; cependant à Bordeaux, à Toulouse et dans d'autres villes, ils l'exercent encore plus particulièrement chacun dans le quartier ou l'arrondissement qui les a élus [108].

Ordinairement les fonctions municipales durent un an, deux ans; quelquefois elles durent cinq ans, c'est rare; quelquefois toute la vie, c'est encore plus rare [109].

J'ai vu des municipalités où les artisans, les marchands, les bourgeois, les gens de loi, doivent être représentés dans des proportions déterminées parmi les membres qui les composent [110].

Dans certaines municipalités, comme au Mans, il ne peut y avoir des gens d'église [111]; dans d'autres, comme ici, il doit nécessairement y en avoir [112].

Les villes où les habitants, assemblés au son de la cloche, ré-

glent eux-mêmes les affaires municipales, sont en bien moindre nombre que celles où leur volonté est représentée par les échevins, les consuls, les conseillers, les pairs [113].

Autre observation. Les municipalités qui peuvent faire pendre un homme se regardent bien au dessus de celles qui ne peuvent que le faire fouetter, et celles-ci bien au dessus de celles qui n'ont que la justice civile, et celles-ci au dessus de celles qui n'ont que la justice municipale [114]. Dans la manière dont les jeunes demoiselles reçoivent un jeune homme, dans la fierté de leurs paroles, de leurs regards, on voit le degré de juridiction et de puissance de l'Hôtel-de-Ville.

Je viens de faire ma ronde sur les tours. Je vais à l'arsenal visiter les caques de salpêtre et de poudre. Qu'on amène le chariot de l'artillerie [115], qu'on essaie demain les nouveaux canons : ce sont des ordres dont les échevins ou les consuls aiment à faire retentir leur ménage bourgeois, tandis qu'ils disent à voix basse : Faites balayer les rues; Trempez la soupe de l'aumône; Allez chasser les truands des cabarets. N'est-ce pas qu'il en est ainsi à Troyes? Eh bien! assurez-vous qu'il en est aussi de même dans toutes les villes de France : en cela les officiers de toutes les municipalités se ressemblent.

A Poligny, en Bourgogne, je donnais le bras à la femme du maire quand son mari passait la revue de la garnison [116] : il n'y eut sorte d'honneur qu'on ne me fît comme fils d'un échevin de Troyes.

Dès qu'il y a guerre, les consuls à Montpellier instituent un comité militaire chargé de la défense de la ville [117].

Quand l'ennemi était aux champs, l'autorité municipale était autrefois bien grande. J'ai encore vu dans plusieurs villes l'emplacement des maisons démolies parce que les propriétaires avaient refusé de prendre les armes et de suivre le maire [118]. Actuellement, s'il s'agit seulement de faire déplacer les habitants durant la tenue des foires ou des marchés, le cri du maire n'a pas d'autorité [119]. La face des villes me paraît de jour en jour moins guerrière; à mon avis, notre puissance municipale militaire partout décline.

Cependant les officiers de l'Hôtel-de-Ville, quand ils trouvent les tours ou trop vieilles ou trop basses, peuvent ou les faire reconstruire ou les faire exhausser, et imposer une taille locale pour subvenir à la dépense [120]. Il n'y a pas, à ma connaissance, de ville qui, pour les fortications, ne paie une taxe ou un impôt perpétuel [121].

Dans un assez grand nombre, cet impôt est sur le vin [122] : amis,

ennemis, tout le monde boit, bon gré mal gré, à la conservation, pour ainsi dire à la santé de la ville.

Que les municipalités des villes seigneuriales, telles que les Sables-d'Olonne, où les seigneurs nomment les officiers municipaux, où les officiers municipaux délibèrent en présence du commissaire du seigneur [123], sont humiliées! Aussi les villes royales font-elles toutes mettre en tête de leurs priviléges que dans aucun cas elles ne pourront être désunies de la couronne [124].

Il y a des villes où il est difficile d'entrer, difficile de sortir, où les portes sont à double serrure, où une clef est tenue par les officiers municipaux, l'autre par les officiers du seigneur [125] : j'entends parler des villes en pariage [126]. Il y en a d'autres qui sont mi-parties : la municipalité ne tient les clefs, n'a de juridiction que dans une moitié, dans celle qui appartient au roi. Dans celle qui appartient à l'évêque, au comte [127], c'est une tout autre autorité, un tout autre régime. On devine facilement où est la liberté, la population, le commerce, la vie.

Mon fils, ne se hâtant pas assez de me parler des riches municipalités, je lui demandai où étaient celles qui avaient le plus de revenu. Au nord [128], me répondit-il sans hésiter ; mais, ajouta-t-il, au midi il en est qui ont aussi de grands revenus. Ce qui constitue, continua-t-il, la plus notable différence des revenus des municipalités n'est pas tant leur patrimoine en biens-fonds, maisons, rentes, que la ferme de la poissonnerie, des halles, des pesées, de l'aunage ; que la vente exclusive de certaines denrées [129] ; que le droit de sceller les actes, que le tabellionnage ou fonctions de notaires, exercé par la municipalité [130] ; surtout que les fortes perceptions sur les successions échues aux forains, sur les meubles, et particulièrement sur les rentes. Ces perceptions s'élèvent quelquefois jusqu'au quart [131]. J'en connais aussi dont les revenus principaux ne consistent qu'en amendes sur les divers métiers, les diverses professions, les divers états, et qui sont fort riches [132].

De toutes ces riches municipalités du nord, poursuivit mon fils, je ne vous en citerai qu'une, celle de Noyon. J'y fus témoin d'un entretien entre le clerc de la ville et son jeune parent, qui, la tête pleine de l'honneur que dans le monde donne aujourd'hui le latin et le grec, s'obstinait à toute force à embrasser l'état de cuistre [133] d'un collége [134], espérant devenir dans la suite pédant, pédagogue [135]. Mais, lui disait le clerc de la ville, je puis, par mon crédit, disposer de beaucoup d'emplois municipaux. Voulez-vous être sergent de ville? Outre que vous serez habillé de noir et de brun mi-parti [136], vous aurez des gages de huit li-

vres; si vous êtes sergent du maire ou premier sergent[137], vous aurez quelque chose sur le sel que la ville fait vendre[138]. La ville reçoit en gage les meubles de ceux qui ne peuvent payer les tailles[139], vous en serez séquestre[140]; elle les fait vendre, vous en serez priseur. Si dans vos fonctions vous êtes injurié, on vous paiera le lait dit[141], et l'on vous paiera le hutin[142] si l'on vous maltraite. — Je veux être cuistre! — Ah! vous êtes glorieux. Eh bien! les honneurs ne vous manqueront pas plus que les profits : chaque année, au repas d'usage, tous les sergents vous dînerez, ainsi que vos femmes, avec le maire[143]; vous dînerez encore avec le maire le lendemain de son élection[144]. — Non! non! je veux être cuistre! — Vous avez bon œil, bonne oreille; aimez-vous mieux être guette de nuit? Vous n'aurez, à la vérité, que trois, quatre livres de gages[145], mais il vous reviendra bien des émoluments. Vous serez payé toutes les fois que vous sonnerez la grande et la petite cloche du beffroi[146], et vous les sonnerez souvent. Vous les sonnerez d'abord aussitôt que les maires des métiers auront élu le maire de la ville[147]; vous les sonnerez lorsque le maire élu prêtera le serment aux chanoines[148]; vous les sonnerez lorsque le peuple jurera au roi de ne pas recevoir de garnison[149]; vous les sonnerez lorsqu'on publiera les déclarations de guerre; vous les sonnerez lorsqu'on publiera les traités de paix[150]; vous les sonnerez aux mariages des princes[151]; vous les sonnerez lorsqu'on imposera les aides[152]; vous les sonnerez lorsque les aides cesseront. A toutes ces offres le jeune homme répondait : Je veux être cuistre! je veux être cuistre! Mais, insistait le clerc de la ville, qu'est-ce qui pourrait donc vous tenter? Les emplois de portier, de garde-porte, de porte-clefs, à vingt sous de gages[153], sont trop pauvres et trop bas; ceux des chefs de la commune sont trop riches et trop hauts. Le maire a quarante livres de gages[154]; il est habillé par la ville, qui lui fournit jusqu'à ses gants[155], jusqu'à ses lunettes[156]. Le capitaine de la ville a cent vingt livres de gages[157]; le roi le nomme, et c'est toujours un grand seigneur[158]. Le jeune homme ne cessait de dire que, pût-il avoir ces diverses charges, elles ne lui conviendraient pas; qu'il voulait être cuistre, absolument cuistre! Puisque vous êtes résolu à nous quitter, répliquait le clerc de la ville, pensez-y. Où trouverez-vous un Hôtel-de-Ville qui ait tant de biens, tant de richesses, tant d'abondance, tant de joie? un Hôtel-de-Ville qui se divertisse, qui fasse bonne chère, qui boive aussi souvent? Ambroise, souvenez-vous des past et des repast qui ont toujours lieu au renouvellement du maire[159], à la mort du maire[160]; souvenez-vous du bon déjeuné de fèves

lorsque la municipalité va au pèlerinage de Saint-Eloi, du bon déjeuné de tripes lorsqu'elle revient de la procession [161]; souvenez-vous qu'ici le vin coule continuellement, que la ville tous les jours en fait des présents [162], qu'elle en offre de grands pots aux dames [163], qu'elle en envoie à beaucoup de bourgeois pour leurs noces, leurs fêtes, leurs banquets [164]; souvenez-vous comment elle fait boire ses gens à la fête de Noyon, aux grandes fêtes, ou seulement au jeudi absolu [165], ou même seulement au jour que le maire pêche dans l'Oise au nom de la ville [166]. Enfin sachez que baaucoup de gens qui ont quitté notre Hôtel-de-Ville s'en repentent lorsqu'ils ont froid, lorsqu'ils ont faim, et surtout lorsqu'ils ont soif.

Du reste, ajouta mon fils, je suis passé dans des villes où les municipalités sont, au contraire, si pauvres, qu'elles ont demandé au roi la réduction du nombre de leurs officiers municipaux, parce qu'elles ne pouvaient payer les frais de leurs robes [167].

Ce ne sont pas ces municipalités qui, au passage du roi, lui envoient cent tonneaux de vin, comme la meilleure harangue [168], qui, aux fêtes de Noël, donnent jusqu'à trois cents oisons aux officiers de l'Hôtel-de-Ville [169]. Ce n'est pas aux échevins, aux consuls de ces municipalités, qu'on dit Messires, Messeigneurs [170]; ils sont maîtres, ou tout au plus *saiges hommes* [171]. Aux lettres sur vélin, grandes marges, lacs en soie rouge, sceaux en cire verte, ils répondent par des lettres sur parchemin ou sur papier, petites marges, lacs de coton, sceaux de cire sortant de la ruche [172].

Vous ne le savez que trop, il y a des municipalités assez riches qui n'ont pas d'Hôtel-de-Ville en propriété [173]. Combien de fois j'aurais désiré d'être de Rouen ou de Bordeaux quand on me demandait quel était le genre d'architecture du nôtre [174]! A Clermont, c'est pis, la municipalité tient ses séances dans une église, et ses ordonnances sont appelées les actes de la chapelle [175].

Je n'ai guère vu d'Hôtels-de-Ville dont les bâtiments se trouvassent assez spacieux pour les assemblées générales des habitants. Ici nous sommes fort heureux d'avoir la salle royale [176]. Dijon a la belle salle capitulaire des frères prêcheurs [177].

J'ai remarqué dans ce voyage, continua mon fils, que les immunités, les priviléges d'une ville, font plus pour son accroissement qu'un grand chemin, qu'une grande rivière. Lorsque les villes bâties sur le penchant des côtes offraient à mon œil des quartiers remplis de maisons neuves, hautes, serrées, et d'autres quartiers où de vastes enclos de jardins n'étaient bordés que de vieilles maisons délabrées, mal couvertes, je disais : De ce côté

il y a des priviléges; de ce côté il n'y en a pas [178]. Je le demandais, cela se trouvait vrai. Cependant les apparences une fois me trompèrent.

Je traversais une belle plaine diaprée de moissons et de prés verdoyants; au milieu une colline pour ainsi dire arrondie au compas, façonnée pour ainsi dire au tour, était couronnée d'une belle ville qui élevait dans le ciel ses clochers, ses tours, ses dômes. J'approche; j'entre. La ville était morte; je vois son cadavre, ses ossements. Les maisons étaient presque désertes; je ne rencontrais que des pauvres, des ecclésiastiques, des femmes ou vieilles ou laides. On venait de retirer à cette ville un privilége d'exemption du logement des gens de guerre [179]; on venait de l'accorder à une vieille ville voisine. Elle était sur mon chemin, j'y passai : elle se vivifiait, elle se rajeunissait. En effet, je comprends que les artisans, les marchands, ne veulent pas de soudoyers, qui souvent ne sont payés de leur solde que lorsqu'ils ont changé de garnison. Je comprends encore mieux que les pères de famille qui ont de jeunes filles, les échevins qui ont de jeunes femmes, craignent les jeunes archers, les jeunes chevau-légers, les jeunes artilleurs et toute la jeune milice. Je me suis quelquefois demandé comment on n'avait pas bâti de grandes maisons pour les cloîtrer [180]. Je m'en suis donné successivement plusieurs raisons; enfin je me suis fixé à celle-ci, qui m'a paru la plus vraie, la plus simple, la plus naturelle, la plus dégagée de toute érudition, de toute prétention, la plus bourgeoise, la meilleure : on ne l'a jamais fait, ce n'est pas l'usage.

J'arrivai à Therouane un vendredi : les habitants y étaient aussi bien habillés qu'un jour de dimanche. Cette ville attire les riches et pacifiques bourgeois par ses beaux priviléges. Un forain ne peut y porter ses armes; s'il maltraitait ou seulement s'il menaçait un habitant, ceux qui seraient présents devraient le prendre et l'amener devant la justice; et dans le cas où il fit résistance, aussitôt la cloche sonnerait, les portes de la ville se fermeraient, tout le monde serait obligé d'accourir, sous peine de payer vingt sous d'amende [181]. Les forains le savent, se le tiennent pour dit : jamais à Therouane la cloche ne sonne.

Au Mans les bourgeois ne peuvent être contraints d'être gardiens des biens saisis à leurs voisins [182]. Au Mans on ne peut vendre, on ne peut acheter du pain ni de la viande que hors de la ville [183]. Otez au Mans un de ces priviléges, il y aura moins de population, et il y en aura encore beaucoup moins si vous lui ôtez les deux.

Que d'argent à Tournai! dis-je à un voyageur. Que d'or! me

dit-il. En savez-vous la raison? lui demandai-je. Oui, me répondit-il : les habitants ont la permission de tenir des *tables d'usure* [184].

A Perpignan, vous pouvez avoir des serfs, des esclaves [185]. A Avignonet, tout homme, quelle que soit sa condition, y devient libre [186].

A Montpellier, on ne peut vendre du blé qu'à l'orgerie [187]. Dans un grand nombre de villes, on ne peut vendre des marchandises qu'à la halle [188]. A Aigueperse, on peut vendre et acheter du blé, du vin, des marchandises dans toute la ville [189].

Ces priviléges, bien qu'ils soient contraires, par cela seul qu'ils sont priviléges, attirent grand nombre d'habitants dans ces villes.

Si le hasard vous fait trouver une pièce de drap à Mimisan, de quelque taille que vous soyez, vous avez le droit d'en couper un habit pour vous [190].

Je me suis convaincu par moi-même qu'en France il n'y avait pas de ville qui n'eût des priviléges [191], et que parmi ces priviléges il y en avait toujours quelqu'un qui lui était particulier [192].

Mais, mon père, que je vous parle enfin de votre future belle-fille. J'avais pris des notes dans plus de trente villes, dans plus de trente municipalités, sur plus de trente demoiselles, et notamment sur celles de Manosque, en Provence, qui devaient avoir nécessairement leur fortune fort sûre, puisque les débiteurs de la plus petite somme ne sont pas admis aux offices municipaux de la ville [193]; et cependant mon choix était encore incertain. A Limoges, il ne le fut plus. Long-temps j'avais cherché de ces beaux yeux noirs de Laon, pleins de feu, qui vous remuent jusqu'au fond de l'âme; quand je fus dans le Midi, j'en vis en si grand nombre, qu'il en arriva comme des raisins en temps de vendange : il y en a tant qu'on ne s'en soucie plus. Je n'avais cependant pas entièrement perdu le goût des yeux noirs; mais, en les cherchant, j'avais rencontré de si beaux yeux bleus que j'en avais pris aussi le goût. Un officier municipal de Limoges se trouva avoir une fille de dix-sept ans, dont les yeux réunissaient, par un mélange, chef-d'œuvre de la nature, ces deux couleurs. Je me sentis aussitôt comme attaché par une indestructible chaîne à Limoges; il y avait d'ailleurs dans cette ville des consuls, et ce titre, à côté de celui d'échevin, me paraissait magnifique. De plus, les formes municipales me plaisaient; de plus encore, la jeune fille et son père étaient d'un caractère fort doux, fort à rechercher par notre génération des têtus. Le père

me dit qu'il se croyait certain, lorsqu'il serait sorti de charge, d'y faire entrer son frère aîné, ensuite successivement ses deux autres frères, ensuite moi. Il m'en fournit toute sorte de preuves. Alors, mon père, je donnai votre parole pour mon mariage et je l'engageai sous la peine de cent livres de dédit. Mon père, ajouta-t-il, ne craignez pas le dicton du vieux temps sur les Champenois et les Limousins : vos petits-fils ne peuvent qu'avoir de l'esprit; au quinzième siècle il ne peut plus y avoir des bêtes. Mon fils, lui répondis-je, vous avez bien fait, vous avez très bien fait. Allez vous marier, et à votre noce, baisez, au nom de votre père, échevin de Troyes, tous les consuls de Limoges.

Il s'était passé un an et plus depuis le départ de mon fils aîné, et je n'en avais pas encore reçu de nouvelles. Jugez de mon anxiété. Un jour que nous étions à dire grâces après souper, j'entends crier dans la rue : L'hôtel de messire Lapierre! l'hôtel de messire Lapierre! Un moment après on frappe à ma porte; les domestiques ouvrent. Un jeune homme descend de son cheval, qu'il appelle son roussin : c'était mon fils. Une jeune dame descend de sa jument, qu'elle appelle sa haquenée : c'était sa femme. J'embrasse mon fils. Je veux embrasser ma belle-fille : elle me fait une révérence, suivie de plusieurs autres. J'avais déjà mon grand bonnet de nuit sur la tête; je lui en fais un salut, suivi de plusieurs autres, et nous en demeurons là. Nous allions commencer la veillée à la lueur du feu. Les domestiques rallumèrent les lumières de la salle; nous y entrâmes, nous nous assîmes. J'avais beaucoup de questions à faire à mon fils; ce fut lui qui prit la parole. Mon père, me dit-il, la généreuse noblesse, continuellement sur le champ de bataille, y serait bientôt enterrée tout entière si elle n'était continuellement renouvelée par l'élite des familles bourgeoises. Toute ma vie, depuis l'âge de raison, j'ai pensé que c'était le tour de la nôtre; et quand je partis pour chercher à me marier, je résolus non seulement, comme mon frère, de ne prendre femme que dans les maisons municipales, mais même de ne prendre femme que dans les maisons municipales nobles.

J'allai d'abord tout droit à Toulouse : la noblesse du Capitole a un si grand renom [194]! Les jeunes filles seraient, à Toulouse, aussi jolies qu'ailleurs, si elles entendaient la langue d'Oui, surtout si elles ne s'en moquaient avec de grands éclats de rire, qui souvent étaient toute la réponse qu'elles faisaient à mes compliments. Comme cependant j'apprenais tous les jours un peu de leur singulière langue, j'aurais fini par me faire écouter, si l'une d'elles,

qui avait beaucoup d'esprit, qui me voulait peut-être même quelque bien, ne m'eût dit en langue d'Oc et en langue d'Oui que jamais Champenois ne serait capitoul à Toulouse.

Les jeunes Bordelaises ne me parurent guère plus polies. Elles parlent la même langue; elles rient au moins autant de celle d'Oui. Je ne leur eus pas plus tôt fait connaître mes intentions qu'elles m'entourèrent toutes en s'écriant : A Bordeaux! à Bordeaux! un Champenois jurat [195]! un jurat champenois! jamais! jamais! J'étais enflammé de colère, car on sent bien que je ne pouvais l'être d'amour.

Je me retirai honteux, confus. J'arrivai à Saint-Jean-d'Angeli. Heureusement on y entend et on y parle un peu la langue d'Oui. Les nobles demoiselles de l'Hôtel-de-Ville [196] ne rirent pas trop de moi.

Celles de Niort ne rirent pas du tout : elles sont filles des nobles jurés [197], et non des nobles jurats. A Niort, la langue parisienne est aussi commune que la langue bordelaise.

Je n'avais sans doute rien à craindre à Bourges, encore moins à Tours, municipalités qui anoblissent [198]; mais chat échaudé craint l'eau froide. Je ne savais pas bien où s'arrêtait la langue d'Oc, la langue des jeunes rieuses, et, sans quitter les provinces de l'occident, où sont les municipalités nobles [199], je m'avançai aussi vite qu'il me fut possible vers le nord, résolu d'aller jusqu'à Abbeville [200], jusqu'à Arras [201], s'il le fallait. Je n'eus pas besoin d'aller si loin.

Quand on parle d'Angers, pourquoi ne dit-on pas que c'est la ville des belles filles? On pourrait dire aussi que c'est la ville des gens d'esprit. Les échevins en sont remplis. Le maire les passe tous, et le sous-maire passe le maire. Il contrefait le langage et l'accent du pays de la langue d'Oc à vous faire mourir de rire. Il recommençait, je riais encore ; il recommençait encore, je riais plus qu'auparavant. Enfin je lui appris dans quelle intention j'étais venu à Angers. Tout de suite, et sans me dire un seul mot, il renverse la tête en arrière, et, regardant le plafond, il se met à crier : Pétronille! Pétronille! Il attend un moment, et, penchant sa tête vers le plancher, il se mit de nouveau à crier : Pétronille! Pétronille! Voici aussitôt accourir sur la pointe des pieds, élégante, fraîche, leste, légère comme les Grâces, une jeune demoiselle de dix-neuf ou vingt ans, à qui j'en aurais donné tout au plus seize. Le sous-maire me laissa d'abord regarder tout à mon aise; dans les premiers moments, il m'aurait d'ailleurs été impossible d'écouter. N'est-ce pas, me dit-il, qu'il n'y a rien de plus beau que le sang noble? Qu'en pensez-vous? Ah!

n'êtes-vous pas de mon avis ? Mademoiselle est petite-fille d'un fort honnête drapier, nommé maître Legras et fille de messire Legras, conseiller de l'Hôtel-de-Ville : car ici les charges de conseiller anoblissent [202] comme celles d'échevin. Feu messire Legras a dépensé plus rapidement sa fortune que son père l'avait gagnée ; mais il l'a dépensée noblement. A sa mort il n'a absolument rien laissé au monde que cette belle personne, toute pétrie de vertus, de talents et de perfections ; elle chante à ravir, danse de même ; et, bien que les connaissances du blason, autrefois si rares, soient aujourd'hui fort répandues, je ne sais trop si en cette partie quelqu'un peut se dire plus habile. J'en parle ainsi parce que je ne suis pas son père ; mais je l'aime autant que si elle était ma fille. En qualité de parent et de tuteur, je me chargerai, lorsqu'elle se mariera, du ménage pendant une année, et, s'il y a lieu, des frais des premières couches. Ah ! c'est trop, dis-je en me levant ; il suffit de Pétronille.

Je demandai et j'obtins la permission de lui baiser la main, de mettre à un de ses jolis doigts un anneau de diamants, et, quelques jours après, d'y mettre un anneau nuptial. Au bout de neuf mois, jour par jour, j'ai été père et vous avez été grand-père d'un petit gentilhomme : car je fus conseiller de l'Hôtel-de-Ville, par conséquent noble, le lendemain de mon mariage. Mon père, ajouta-t-il aussitôt avec empressement, bien que je ne sois plus bourgeois, je n'en suis pas moins toujours pacifique : ne craignez donc pas que je sois obligé d'aller me faire tuer à Azincourt, à Montlhéri, à Fornoue, ou bien ailleurs. Les nobles de la municipalité, le roi lui-même le dit, sont toujours censés nécessaires à la défense de la ville, et, à cause de ce, dispensés du ban et de l'arrière-ban [203]. Il y a plus, nos successions sont en partage comme celles des roturiers [204] ; nous avons les avantages des nobles : les exemptions, l'épée, les chausses rouges [205] ; les avantages des bourgeois : la tranquillité, la longue vie. Mon fils, lui répondis-je, les bourgeois ne dérogent pas en devenant nobles, je ne vous blâme pas : mais vous n'êtes pas encore quitte, vous allez avoir affaire avec toute la famille.

Je n'avais que trop raison de parler ainsi. Le lendemain, de grand matin, il s'était répandu le bruit dans toute la ville que mon fils était de retour, et qu'il voulait épouser une fille noble : car cette fois la renommée, au lieu d'aller au delà, était restée en deçà de la vérité. Mes frères, mes sœurs, qui sont de la génération des doux, se tinrent chez eux ; mais mes filles et mes gendres, ayant à leur tête les frères et les sœurs de ma femme, viennent en foule à la maison, remplissent la grande salle, et ma

belle-fille, qui s'était réfugiée dans une pièce voisine, est obligée de les entendre.

Le capitaine garde-clés [206], mon beau-frère, entre le premier. Je n'ai donc que des fous parmi mes neveux! dit-il à mon fils. Hier, ton cousin le chanoine, sous prétexte de carnaval, courait la ville en habit bleu, monté sur des patins [207], une plume au chapeau [208], enfin vêtu comme il y a trente ou quarante ans les chanoines à la fête des Fous, que la décence de notre siècle a heureusement fait supprimer [209]. J'avais les clés de la ville à la main quand je le rencontrai; je le ramenai à grands coups sur le dos à sa cathédrale. Et maintenant, toi, pour t'honorer, tu veux déshonorer ta famille; tu es bourgeois par ton père et par ta mère, tu méprises la bourgeoisie, tu veux t'allier à une famille noble. Mais apprends que je tiens sous clé toute la ville, et que je ne t'en laisserai jamais sortir pour faire une pareille sottise.

L'avocat de la ville, le procureur de la ville, l'un mon autre beau-frère, l'autre l'époux de ma fille aînée Jacqueline, arrivèrent tout en feu. Que m'a-t-on dit? qu'ai-je entendu? le croirai-je? dit à mon fils l'avocat de la ville; quoi! tu préfères une fille noble pour ton épouse? Mais en quoi la noblesse l'emporte-t-elle donc tant sur la bourgeoisie? Il y a des villes où les bourgeois sont appelés sires [210]; il y en a où ils portent l'épée; il y en a où ils portent les éperons dorés [211]; il y en a où ils chassent même à la bête rousse [212]; il y en a, et tu devrais le savoir, où les bourgeois nomment, font les nobles [213]. Si je me bats contre un noble, il porte la pointe de l'écu en bas, je la porte en haut [214]: c'est toute la différence. Voilà bien de quoi vouloir épouser une noble, peut-être laide, peut-être vieille, peut-être pauvre, tandis que tant de jolies, jeunes, riches bourgeoises, à qui d'ailleurs tu te dois, te donneraient leur main! Ne m'as-tu pas entendu dire, n'as-tu pas entendu dire cent fois dans ta maison, qu'à Briançon les bourgeois paient une pension au Dauphin [215], qu'à La Rochelle le roi prête serment à genoux devant les bourgeois [216]? Le roi le sait bien, les bourgeois sont beaucoup plus royalistes que les nobles: aussi il les aime plus, aussi il va dîner, souper chez eux [217], y faire le compère; enfin, voulant autant qu'il le peut être bourgeois, il signe sur le registre de la grande confrérie des bourgeois [218]. Le duc de Guyenne, son frère, est épousé par les bourgeois de Rouen, qui, suivant l'usage, lui mettent au doigt un anneau en signe d'amour et de perpétuelle alliance [219]. Mais n'as-tu donc pas vu des lettres du roi? des lettres closes, dont la suscription, écrite sur la bande volante,

détachée du corps de la lettre, à laquelle elle ne tient que par une extrémité, porte : « A nos amés et féaux l'admiral de France et » aux bourgeois et habitans de nostre ville de... »? [220]. Voudrais-tu alors ne pas être bourgeois? Le roi d'Angleterre Henri VII était fils ou petit-fils d'un bourgeois [221]. Je n'ai jamais lu ni entendu dire qu'il fît comme toi, qu'il reniât la bourgeoisie. Au reste, que t'arrivera-t-il ici, où nous ne sommes pas régis par la coutume des Basques, qui prennent les femmes à l'essai [222], si ta femme est noble et qu'elle soit méchante? Tu ne pourras pas, ainsi que les bourgeois, la corriger manuellement; ce sera au contraire elle qui te corrigera, et tu paieras, comme à Montluçon, l'amende des maris battus par leurs femmes [223]. Enfin, mon neveu Pierre Lapierre, si tu épouses une fille noble, elle te donnera l'envie de devenir noble; et si, au lieu d'être un des premiers de ton état, d'être échevin de Troyes, comme ton père, tu deviens un des derniers de celui des nobles, dans ce cas je révoque aussitôt mon testament où je t'institue mon héritier, et je donne tous mes biens à l'œuvre, ou plutôt, à l'exemple de ma sœur [224], aux fortifications de la ville.

Ah! mon frère Pierre Lapierre, dit à mon fils le procureur de la ville, vous désirez que votre postérité soit noble, que ne parlez-vous? Il me sera facile de vous trouver, au lieu d'une dédaigneuse et fière demoiselle d'Hôtel-de-Ville, une demoiselle noble de nom et d'armes, qui ira accoucher de vos enfants entre Aube et Marne, où le ventre anoblit [225]. Mais plutôt demeurez parmi nous, vous et les vôtres; ne soyez pas si sot que de vous faire noble. Y a-t-il rien de plus ennuyeux que la vie des châteaux, où il n'y a guère d'autre amusement que celui du singe, du fou et du nain? Les nobles jouent-ils, comme nous, à cache-cache, à la main-chaude? Ils se ruinent en parades, en tournois; nous rions, nous, bien davantage à décrocher l'oie au bout du mai [226] ou à la promenade du bœuf-gras [227]. Je ne trouve pas d'ailleurs leurs femmes plus jolies à porter l'oiseau sur le poing que les nôtres à baiser leur petit chat. Les nobles se fêtent rarement, et chaque fois ils se ruinent, tandis que nous nous réunissons autour d'une table où seulement la nappe est mise, où chacun porte son plat [228].

Messires, vous le savez. Lorsque dans la bourgeoisie la nombreuse parenté a rempli ses devoirs, soit envers les vivants, soit envers les morts, chacun se retire. Au bout de quelques heures nous nous retrouvâmes seuls. Ma belle fille reparut. Son visage rondelet s'était un peu allongé. Mon fils n'avait guère meilleure contenance. Le lendemain au matin il vint me dire qu'il voulait

repartir pour aller tenir son ménage. La clef de mon coffre-fort était pendue à ma ceinture. Je la lui donnai. Un moment après il reparaît avec l'air de quelqu'un qui est un peu attrapé. Il avait cependant tout emporté jusqu'à la plus petite pièce. Ma belle-fille me fit une révérence fort sèche. Mon fils prit aussi congé par une embrassade fort cérémonieuse. Toutefois bon sang, surtout bon sang de Lapierre, ne peut mentir. Dès que ma belle-fille eut tourné les talons, mon fils rentra les yeux baignés de larmes. Mon père, je vous aime toujours. Mon fils, je vous aime plus que jamais.

J'ai un troisième fils nommé Tranquille Lapierre. C'est un de ces hommes de qui on ne peut dire ni qu'ils font mal, ni qu'ils font bien, car ils ne font rien. Mon fils, continuellement harangué, tourmenté par ses oncles maternels, les a fuis tant qu'il a pu. L'avocat de la ville y a perdu son latin et même son grec. Voici comment s'y est pris le capitaine garde-clés.

Il est d'abord inutile de vous rappeler que notre siècle, en tout grand et fort, a voulu équilibrer les populations des villes, de telle manière qu'il a quelquefois, pour ainsi dire, transvasé le trop-plein des unes dans les espaces vides des autres. Ainsi une ville a-t-elle été désolée par les guerres ou les maladies, a-t-elle des maisons qui, faute d'habitants ne pouvant être louées, tombent en ruine, tout aussitôt que le roi en est informé, les officiers municipaux des villes où la population trop nombreuse commence à devenir difficile à être gouvernée reçoivent l'ordre de choisir tant de centaines ou de milliers d'habitants de tout sexe et de tout état pour les envoyer demeurer dans la ville dépeuplée [229]. Je ne nie pas qu'il soit dur, lorsqu'on se plaît à vivre et à mourir dans le lieu où l'on est né, d'être obligé d'aller vivre et mourir au loin dans un autre ; qu'il soit dur, lorsqu'on tient à sa maison, à son bien, d'être obligé de les vendre. Mais aussi que de bienveillance, que d'affection royale, pour celui qui est ainsi forcé de changer de domicile ! Don d'habitation, don de pension pendant les premières années, paiement des dettes attermoyées, lettres de répit pour le jugement des procès, ou souvent mieux encore, *committimus*, privilége de faire juger tous les procès aux requêtes du Palais ou aux tribunaux qui sont le plus à portée [230]. Malgré tous ces avantages, Tranquille, comme bien d'autres, ne se souciait guère de changer de ville. Il aimait d'ailleurs la fille d'un gros épicier qui demeure vis-à-vis notre maison. Tous les jours la jeune personne passait plusieurs heures à la fenêtre, debout entre deux pots de fleurs, à se faire regarder, et tous les jours Tranquille en passait autant à la sienne, assis, fixe,

sans bouger de place, à la regarder. Bien que ces amours fussent fort innocents, ils déplurent au capitaine garde-clefs. Tranquille, qui est de la génération des têtus, n'en persista pas moins. Alors le capitaine vous le fit inscrire sur l'état des habitants qui devaient partir de notre ville ; il y fit inscrire aussi une de ses jeunes parentes, qui se chargea de donner de la vivacité au caractère de Tranquille. Je conviens des défauts de mon fils ; mais il n'en était pas moins mon fils : j'aimais à le voir.

O Messires ! que nous sommes malheureux, nous bourgeois ! Jamais repos dans nos maisons, et hors de nos maisons c'est, je crois, encore pis. A la Saint-Barnabé dernière, jour du renouvellement de la municipalité, il y a trente-neuf ans, peut-être quarante, que j'exerçais de petites ou de grandes charges à l'Hôtel-de-Ville. Je voulais me retirer, et, comme je ne fais rien sans le dire d'avance, l'avocat de la ville, le procureur de la ville et le capitaine garde-clefs, en ayant été instruits, accoururent. Comment ! s'écrièrent-ils tous ensemble, à soixante-dix ans, dans la force de l'expérience, après un si long apprentissage des affaires municipales, vouloir les quitter ! Ne semble-t-il pas que nous soyons à Dijon, où les échevins nouvellement élus sont obligés de donner de l'argent à la ville [231] ? Si vous ne changez de résolution, nous y mettrons ordre. Il y a des lois en France pour forcer les magistrats à ne pas priver de leurs lumières et de leur capacité l'administration publique. A Aigueperse, à Montferrant, on les retient bon gré mal gré sur leur siége [232]. Mais sans aller si loin, tout près d'ici, le maire de la ville de Sens voulait aussi ne plus être maire. Les sergents vous l'ont arrêté comme il s'en allait faire le fainéant à sa ferme, vous l'ont saisi, vous l'ont reconduit à l'Hôtel-de-Ville [233], où, dans la même heure, il a jugé de nouveau les différends des citoyens aux applaudissements de toute l'assistance. Je suis de la génération des dociles. Je me laissai amener à la messe des élections des échevins [234], et, au sortir, je consentis, si on le voulait absolument, à être réélu. Je le fus le premier, et au premier scrutin. Mais les temps deviennent de plus en plus difficiles. Ma peine a augmenté ; elle augmente chaque jour.

Autrefois, au commencement de mon échevinage, quand, pendant les offices de la fête de la Saint-Charlemagne [235], j'avais siégé en robe au milieu du banc des bourgeois, et que j'avais soutenu pendant plusieurs heures le poids des regards du public, on trouvait que j'avais beaucoup fait. On trouvait que j'avais bien employé mon temps quand je n'avais mis que huit jours pour faire peindre la figure cartonnée de notre ville, qui devait

être offerte au roi à son entrée[236]; quand je n'avais mis qu'autant de temps pour faire forger en argent les clefs qui devaient lui être présentées[237]; quand je n'en avais mis guère plus à exercer deux ou trois cents enfants, habillés et coiffés de rouge, à crier sur un échafaud : Noël ! Noël[238] !

Au tir du papegai, pour faire boire les compagnons archers[239], je ne demandais qu'une demi-journée ; on me la donnait toute. J'avais tout le lundi pour goûter la soupe grasse des hôpitaux et des prisons, tout le vendredi pour goûter la soupe maigre.

Quelquefois des subsides extraordinaires excitaient les murmures du peuple. Afin de faire diversion, il fallait lui donner des fêtes, des spectacles publics[240], les annoncer, attirer les étrangers par les concours des divers jeux. On me chargeait de pourvoir à l'approvisionnement d'une plus grande quantité de vivres. J'envoyais des crieurs et des crieuses dans les villages voisins[241]. C'était là toute ma tâche, et on me félicitait de l'avoir bien remplie.

Le soir je passais dans tous les corps de garde. Mes amis, avez-vous de la chandelle, de l'huile[242] ? Oui, oui, maître Lapierre. Ensuite des remercîments tant et plus; ensuite, en me retirant, j'entendais : Le bon échevin ! le bon échevin ! S'il faisait froid, je montais au haut des tours, je visitais les guets en leur disant : Mes amis, avez-vous assez de bois, de fagots, de charbon[243] ? C'étaient de plus grands remercîments, et j'entendais encore : Le bon échevin ! le bon échevin ! Si le vent était violent, je montais au haut des clochers, où l'on veille pour découvrir les incendies[244]. Mes amis, disais-je aux gens de garde, cette ville est une ville de bois. On vous en a confié l'existence. Souvenez-vous comment Poligny a brûlé. Il n'y est resté qu'une rue, que la moitié d'une rue[245]. Et j'entendais dire : Le prudent échevin ! le prudent échevin ! Et cela durait tout le temps que je descendais l'escalier.

Souvent le maire, qu'on appelait alors le président, me disait : A merveille, Lapierre ! Continuez à avoir l'œil sur les peseurs, les mesureurs, sur l'horloger[246]. Poids juste, mesure juste pour prévenir le mécontentement du peuple ! Heure juste pour le contenter !

Voilà qu'ensuite on me charge de juger à mon tour, et pour douze deniers de tenir l'audience[247]. On me fait asseoir sur de larges coussins ; on me met à écouter les causes les plus longues et les plus ennuyeuses. Le moyen de ne pas dormir devant tant de gens grossiers, qui sans autre façon vous crieraient : Maître Lapierre, vous fermez les yeux ! Maître Lapierre, vous dormez !

Ç'a été bien autre chose quand enfin je me suis trouvé à la police. De crainte de tomber dans le cas de l'arrestation arbitraire pour laquelle nous échevins sommes si sévèrement punis [248], je laissais en liberté ceux qui me semblaient avoir assez bien gagné leur place à la prison, et alors tout le monde de crier. Le lendemain j'étais plus sévère ; tout le monde le lendemain criait davantage.

Quoiqu'il n'y ait que du bien à dire de la municipalité, on en dit quelquefois du mal. Je voulais doucement traiter les accusés qu'on amenait. Les autres échevins me forçaient à les condamner à la prison. Véritablement dans ce cas la volonté du roi est formelle [249].

A la fin de l'année, lorsque j'étais obligé de monter à cheval pour aller publier dans tous les carrefours l'état des personnes condamnées à des amendes [250], bien que je le fusse d'un ton fort bas et fort doux, je vous assure que je ne recueillais pas toujours des bénédictions.

Maintenant, après le bail des fermes de la ville, où il y a eu tant d'enchérisseurs, où l'on a bu tant de vin [251], où l'on a loué, cassé tant de verres [252], on m'a fait passer aux finances. Ah ! c'est plutôt aux enfers que je devrais dire. Les finances d'une ville, y a-t-il rien de si difficile à administrer ? En général, si vous rencontrez un receveur ou argentier honnête homme, il n'est pas habile, et s'il est habile, il n'est pas honnête homme ; cependant il est possible d'en rencontrer un en même temps honnête et habile, tel que celui qui maintenant est ici en exercice. Mais qu'arrivera-t-il, et qu'est-il toujours arrivé en pareil cas ? Ce qui arrive aujourd'hui : le peuple se rend en foule à l'audition des comptes, qui doivent être rendus les portes ouvertes [253]. On procède à la lecture du compte, divisé en recette et sous-divisé en chapitres de diverses natures de recette, en dépense et sous-divisé aussi en chapitres de diverses natures de dépense. Dès que le peuple entend lire : *Compte*... il commence à se fâcher. Il se fâche encore davantage, il piétine, quand il voit tirer en marge ces lignes droites, signe d'allocation, et quand il entend : « Ce présent compte fut examiné, oys et clos publiquement en la halle de l'eschevinage, présents les eschevins viez et nouveauls, conseillers, clers, officiers et plusieurs bourgeois d'icelle ville... comme il appert par les seings manuels de plusieurs... l'an mil... [254] », il s'en va en murmurant. Enfin il aime tant à murmurer, que, cette année, lorsque le maire marquait les blancs des pages par le mot *Vacat* [255], il murmurait comme si l'on faisait tort à la ville. Mais si quelquefois le maire

met *Rayé à défaut des trois sceaux au mandement*[256], il est dans la joie; il applaudit des pieds, des mains et de tout le corps, avec les mêmes signes que s'il pendait l'argentier.

Enfin, le compte, arrêté en trois originaux, dont le bas est pour ainsi dire ferré, clouté des nombreux paraphes, grilles et signatures des échevins, des conseillers et de tous les officiers de l'Hôtel-de-Ville, au milieu desquelles se montre celle du notaire, distinguée par sa grande belle N, couronnée de son nom[257], est mis dans un grand sac et envoyé à la chambre la plus habile, mais la plus difficultueuse des chambres des comptes, à celle de Paris. Un mois se passe, deux mois, au bout desquels voici le compte renvoyé avec l'arrêté latin de la chambre[258], précédé d'observations, d'impugnations et de notes marginales[259]. J'ai pris toute l'année une peine infinie à faire régulariser les pièces comptables, toujours appuyées sur les comptes quittancés par les parties prenantes. Le maître correcteur[260], rapporteur, n'est pas satisfait, il me faut lui écrire: j'aimerais autant aller me pendre; il n'est pas content de mes explications, il faut encore lui en donner d'autres: j'aimerais mieux être pendu.

Du reste, avant qu'on me chargeât des finances, on avait essayé de moi; on m'avait successivement fait commissaire aux fortifications, commissaire aux dénombrements. Ne serait-ce donc rien, à votre avis, que la continuelle inquiétude sur la solidité de deux mille toises de boulevarts, de tours ou de murailles[261]? car l'enceinte de notre ville, divisée en quatre quartiers, où l'on compte près de deux cents rues[262], n'est pas de moindre dimension, et je dois même dire, pour les étrangers qui sont à cette assemblée, que, la toise de Troyes étant de huit pieds[263], c'est deux mille cinq cents toises de France. Ne serait-ce donc rien non plus que les recensements de deux mille cinq cents feux de gens de pourpoint, de mille feux de gens de fer, de onze cents feux de gens exempts de guet, d'une population de vingt-quatre mille habitants et de leurs armures[264]; que les recensements de huit cents chevaux, de plus de douze cent mille setiers de grains de toute espèce[265] qui existent ou qui du moins existaient il y a peu de temps dans les greniers des habitants ou des marchands de la populeuse et commerçante ville de Troyes?

Ah! Messires, avoir de la peine à vivre, et passer pour riche! travailler sans cesse, et passer pour oisif! être malheureux, et passer pour heureux! peut-on être plus malheureux?

Histoire VIII. — LE COURTIER.

Les deux plus douces figures de l'assemblée étaient incontestablement celle du bourgeois et celle du courtier. Quand le bourgeois a cessé de parler et s'est rassis, il a salué d'une inclination particulière le courtier, qui était placé près de lui. A son tour, le courtier l'a salué d'une autre inclination particulière quand il s'est levé pour parler.

Messires, a-t-il dit, chargés d'accorder les hommes et les choses, les courtiers, pour rendre les autres états heureux, rendent le leur le plus malheureux. Ecoutez-moi.

Le premier jour que j'entrai en fonctions, je m'en souviens encore, un riche fermier se présenta. Maître Thibaut, j'ai cent setiers de blé à vendre ; pensez à moi. Je le lui promis. Aussitôt je vais à Romilly ; je demande le syndic de la ville. Je suis conduit chez lui ; je lui dis : Le temps de faire les grands pains de Pâques de quinze ou vingt livres que doit recevoir, d'après la fondation de la bonne dame Alix, chaque habitant de la ville, approche. Vous savez mieux que moi qu'à peine de les donner deux fois, vous devez les donner beaux et bons [1]. Je viens vous proposer cent setiers de froment, au moins de la qualité de celui du Déluge [2] ou des meilleures fermes de la Brie. Le blé proposé est acheté, reçu, payé. Ce jour-là je commençai à essayer mes jambes ; je fis six lieues. Le lendemain, je m'en souviens encore, j'en fis dix. Ce même fermier ne pouvait vendre deux cents setiers de seigle et autant d'avoine. Par mon entremise, il parvint à les vendre à différents villages, pour leurs paiements de tailles de seigle et d'avoine [3].

Quand le chapitre de la cathédrale vient à Saint-Martin-ez-Vignes, la veille de la fête du saint, vous le savez, le curé est obligé de faire boire aux chanoines alternativement un coup de vin rouge et un coup de vin blanc [4]. Je prouvai au bon curé de Saint-Martin, qui avait quatre-vingts et quelques années, qu'il pouvait en vivre encore au moins vingt ; qu'il pouvait encore avoir besoin au moins de vingt queues de vin rouge et de vingt queues de vin blanc. Je lui fis observer que cette année était une année d'abondance, peut-être unique. Je lui conseillai de profiter de l'occasion ; je le persuadai. Il acheta les quarante fu-

tailles que je lui proposais : c'était tout ce qui restait au marchand par qui j'étais commis. Cette fois, si je ne fus pas obligé de beaucoup marcher, je fus obligé de beaucoup parler, de beaucoup boire.

Peu de temps après il me fallut faire acheter à un bourgeois économe des bonnets écarlates à trente sous, des aiguillettes de soie noire à dix sous la douzaine, des rubans de soie à quatre sous l'aune [5]. Il criait contre les prix ; je me contentais de répéter : Si vous voyiez comme cela vous change ! Il acheta ; il paya.

Une semaine s'était à peine passée, que j'eus bien plus à faire : j'eus à faire acheter à un gendarme un magnifique habillement sacerdotal. Vous ne pouvez contester, lui dis-je, que ce velours brodé d'oiseaux à têtes de jeunes filles [6] ne soit d'un bel effet. Il ne le contesta pas. Alors, ajoutai-je, vous voudrez nécessairement donner le calice, et il doit être d'argent doré, du prix au moins de vingt-quatre livres [7]. Le gendarme ne dit ni oui ni non. Et les burettes, continuai-je, doivent être du prix au moins de dix livres. Il secoua la tête. Au dessous de ce prix, lui dis-je, vous n'avez que des burettes d'étain à quatre sous [8]. Le gendarme ne répliqua pas. Messire, il ne nous reste plus que les chandeliers, et voilà qui est fini. Le gendarme fit alors deux tours dans sa chambre ; au premier, il me dit : Je prends les burettes d'argent ; au second, il me demanda combien pesaient les chandeliers. Six livres. Il secoua encore la tête. Je me hâtai de lui dire qu'ils étaient en cuivre [9]. Il ne répondit rien ; il alla chercher l'argent.

Mais j'aurais dû vous dire plus tôt que, m'étant dégoûté des fonctions de courtier de denrées [10], je m'en étais démis ; que je m'étais fait recevoir à la cour du bailliage courtier de mercerie [11]. Je ne gardai pas long-temps ma nouvelle place, dont les profits me semblaient trop restreints. Je la cédai à un de mes frères, qui, faute de meilleure, la trouva excellente.

Je devins courtier de chevaux [12]. D'abord je gagnai quelque chose à faire acheter des chevaux qui avaient les quatre pieds blancs et qui ne payaient pas de péage [13]. Mais je n'ose vous dire que force me fut d'être en même temps courtier de mulets et d'ânes : j'étais dans le Poitou. A la fin, je me lassai de m'entremettre entre les coups de pieds et les coups de fouets ; je voulais, mais je ne savais comment sortir de ce genre de courtage où je m'étais imprudemment engagé, quand il m'arriva à point nommé un autre de mes frères, grand, leste, maigre, élancé, jeté pour ainsi dire dans le moule d'un courtier de chevaux. Je me dévêtis et l'investis de mon office.

Bientôt après je me fis courtier de biens-fonds[14]; j'attendais qu'on vînt me dire : Je veux vendre, Je veux acheter, Je veux échanger but à but, Je veux rendre, Je veux qu'on me rende. Je recevais le mouvement des affaires pour le donner; mais je ne le donnais jamais, jusqu'à ce que mon fils, grandissant à vue d'œil, parcourant sans cesse les campagnes, son gros bâton d'épine à la main, notant, figurant les possessions de terre irrégulières, les carrant, les arrondissant par des projets d'échange et de contre-échange, me prépara, non sans beaucoup de peine et de sueurs, le travail de ce courtage, qui alors commença à me valoir quelque chose ; mais je trouvai juste de le céder à mon fils aussitôt qu'il eut l'âge requis.

Depuis que je suis devenu courtier général, j'ai établi un courtage de toute espèce d'affaires.

En ce moment le courtier a tiré du retroussis de sa manche un petit rôle en parchemin de six ou huit pouces de long sur deux ou trois de large, et, multipliant avec plus de rapidité qu'auparavant les gestes de ses deux points fermés, par lesquels il figurait deux personnes disputant l'une avec l'autre, et finissant l'une et l'autre par s'accorder, il a dit : C'est le journal de mes principaux gains; vous allez vous convaincre combien, dans le courtage général même, nous sommes malheureux.

Le premier de l'octave Saint-Jéhan, dix sous.—Vers les neuf ou dix heures de ce jour, a continué le courtier, en posant son parchemin, il entre chez moi un homme aux cheveux crêpus, à l'œil ardent, qui me dit : Il m'est échappé de reprocher à un de mes voisins d'avoir été Anglais, lui et toute sa famille ; il a porté plainte : je serais bien content d'acheter son désistement par la moitié de l'amende en pareil cas prononcée par le juge. Vous avez eu tort, lui dis-je ; vous savez qu'il n'est pas agréable d'être appelé Anglais depuis que le duc de Bedfort a fait brûler la Pucelle[15]. Il en convint. J'allai chez ce voisin. Maître Pierre, lui répondis-je quand il se fut plaint à moi d'avoir été appelé Anglais, l'offense n'est pas si grande que vous le croyez ; mal à propos d'ailleurs vous prétendez que les Anglais, entre autres torts envers nous, ont celui d'avoir usurpé la Guienne. Éléonore, qui en était légitime héritière, la porta en dot à leur roi, mais à un prix qui n'aurait convenu ni à vous, ni à moi, ni à bien d'autres[16]. Il en demeura d'accord, et se contenta de la moitié de l'amende. J'eus six sous d'un côté et quatre de l'autre.

Le jour de Saint-Ladre, des indulgences. — Une vieille damoiselle, a continué le courtier, en regardant et en posant son parchemin, se présenta chez moi, le perroquet sur son poing[17],

comme les bourgeoises qui veulent singer les femmes nobles. Elle me dit qu'elle avait autrefois et toujours tenu le parti du dauphin et des Armagnacs [18]; que les Bourguignons de cette ville avaient pillé son château, ravagé ses biens et traité encore plus mal sa personne. Oh! lui dis-je en l'interrompant, auraient-ils fait encore pis? Les trois états des villes, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, ont obtenu partout des lettres de rémission et d'absolution si amples, qu'elles contiennent la nomenclature de tous les méfaits imaginables [19]. Elle me dit alors que cette belle voiture couverte de cerceaux [20] dans laquelle elle était venue ne lui appartenait pas; qu'elle était bien pauvre, eu égard surtout à la maison dont elle descendait. Je me déterminai à aller chez les anciens chefs de parti, qui avaient vieilli, qui devaient être plus traitables. Ils se mirent à rire, et me dirent que tout le passé devait être oublié, et que, quant à eux, ils ne s'en souvenaient plus. Je leur répondis que je réclamais pour la petite-nièce du petit-neveu du pape Urbain V. Alors il se conseillèrent, et lui donnèrent enfin quelque chose; ils ne me donnèrent rien. La vieille damoiselle me dit qu'il devait y avoir des indulgences pour ceux qui assistaient les pauvres familles des papes, et que sûrement je les avais bien gagnées.

Le jour de Saint-Leu, rien. — Pendant les troubles, où l'on traitait si mal les biens et les personnes des demoiselles, grand nombre de gens fuirent des villes, laissant leurs maisons, qui tombèrent en ruine. Les villes auraient été dépeuplées, si les ordonnances n'avaient conféré la propriété de ces maisons à qui les rebâtirait. Un bourgeois fugitif, rentré dans sa ville natale le soir, ne put jamais retrouver sa maison; il la retrouva le lendemain, mais toute neuve, toute blanche, toute belle. On lui apprit qu'après les deux cris de quinzaine en quinzaine on l'avait adjugée à un autre [21]. Ce bon homme, tout désolé, vint à moi; il me promit de me faire part de ce que j'obtiendrais de l'adjudicataire. J'allai le trouver, je lui proposai de payer une petite somme quelconque à l'ancien maître de la maison. Il se mit en colère, et me dit qu'il était chez lui de par le roi [22]. Et voici, ajouta-t-il, la réponse qu'à l'avenir je ferai à pareil message: il me ferma la porte au nez.

La vigile des Quatre-Couronnes [23], deux sous. — Une fille de légère vie [24], comme on dit dans certaines villes, crut qu'elle gagnerait davantage à mentir. Elle accusa de viol un jeune homme riche. L'accusation fut reconnue fausse, et elle fut condamnée à l'amende [25]. Les courtiers, nous sommes assez malheureux pour être obligés de recevoir tout le monde. Elle vint

me parler. J'allai parler à l'accusé : je lui exposai que l'état de l'accusatrice devait par le temps actuel être bien mauvais, puisqu'elle était réduite à mentir pour vivre ; qu'il eût pitié d'elle ; qu'il se contentât du quart de l'amende. Il y consentit, mais il ne me donna rien. J'avais reçu deux sous, je n'en reçus pas davantage.

La Saint-Simon et Saint-Jude, dix sous. — Des jeunes gens avaient brisé les portes d'une maison publique : ils me prièrent de m'interposer pour arrêter les plaintes de la justice. Je fis venir celle qu'on ne peut nommer par son nom, et que je nommerai la supérieure. Elle vint. Il me fallut écouter tous les détails de cette honteuse nuit, bien que je ne cessasse de dire : En voilà assez! en voilà trop! je suis parfaitement instruit! La supérieure s'obstina à continuer son récit jusqu'à la fin ; alors seulement je pus lui lire la loi, qui ne lui accordait de dommage que pour le bris des boiseries et des serrures [26]. Je lui dis qu'elle allât, si bon lui semblait, consulter les avocats. Elle y alla : elle revint retirer l'argent qui lui était destiné, et que les jeunes gens avaient consigné entre mes mains. Tout fut fini. Je m'attendais à des honoraires proportionnés au service rendu ; je reçus dix sous. Ces jeunes gens étaient douze.

Le jour de Saint-Jéhan décolasse, trente sous. — L'après-midi de ce jour, ma salle, qui n'est pas petite, se remplit de différentes personnes, dont aucune n'avait ni un très bon, ni un très méchant habit, ni un habit qui lui allât bien. J'en saluai jusqu'à trente, jusqu'à quarante et plus. C'étaient des fripiers de la ville. Ils me dirent qu'ils désiraient faire leur offre de nouvelle taxe au maire ou lieutenant de monseigneur le duc de Bourbon [27], qu'ils ne cessaient d'appeler le grand fripier de France, malgré mes continuels redressements, mes continuelles observations pour leur faire entendre qu'il y avait bien un grand chambrier de France, dans la juridiction duquel étaient les fripiers [28], mais qu'il n'y avait pas de grand fripier de France. N'importe, ils continuèrent à l'appeler ainsi, car le peuple veut faire toujours sa langue. J'allai proposer leur offre au maire du duc, qui l'accepta. Les fripiers me laissèrent sur mon tapis trente sous, en me disant poliment que je voulusse bien les excuser s'ils ne me laissaient pas davantage, mais que le temps était mauvais, que tout le monde faisait des habits neufs.

Le jour de Saint-Pierre-aux-Liens, cinq sous. — Toute la foule du peuple se dirigeait vers la porte du cimetière, dont les deux battants étaient ouverts. Un homme gros et court, poussif, essoufflé, m'aperçoit, et, me tirant fortement par le bras, me dit :

Courtier! allez! vite! vite! un cinquième et un an. Pour nous gens d'affaires, cela suffit. Je suis la foule, je la dépasse, j'arrive au milieu du cimetière. Je vois entrer une jeune veuve de dix-neuf ans, au milieu de ses parents et de ses conseils. Je m'avance vers elle, et, comme ses deux mignonnes mains se balançaient autour de sa taille, je les saisis doucement, en lui disant tout bas : Belle Alpaïde, il ne vous conviendrait pas de déceindre votre ceinture, de poser les clefs sur le lit de terre où gît votre époux! et tout haut : Madame, on vous offre un cinquième et un an. Elle me répondit : Trois cinquièmes et trois ans, ou je fais quelques pas, je déceins ma ceinture. Un moment, dis-je à la veuve, je vais et je reviens. Je croyais le créancier bien loin ; il était derrière mes oreilles, qui me souffla : Deux cinquièmes, deux ans. Je fractionne l'offre ; j'en fais trois ou quatre. La dernière est acceptée. Le créancier me compte cinq sous. La veuve me refuse tout honoraire, et me dit qu'elle a fait assez de sacrifices ; qu'elle aura beaucoup de peine à payer les deux cinquièmes des dettes dans deux ans ; que, si je n'étais pas content, elle était toujours prête à se déceindre, c'est-à-dire à ne pas accepter l'hérédité [29].

La Saint-Exupère, courir un lièvre. — Thibaut, me dit le seigneur d'un village où j'étais allé voir un ami, mon père n'a pas usé du droit de prise de denrées et de meubles [30] ; il pouvait en user. Je le puis ; je ne le pourrai plus si je vends ce droit. J'assemble les paysans, je les harangue, je leur fais part de la proposition de leur seigneur. Ils rechignent ; je continue : Ce droit, tombé en désuétude, j'en conviens, ne pèse plus sur vos épaules ; mais on pourrait à volonté l'y remettre. Il ne tient qu'à vous d'entamer l'édifice seigneurial ; on veut en détacher et vous en vendre une pierre. Croyez-m'en, achetez-la et jetez-la au fond de la mer. Il ne s'agit que d'un écu pour chacun, pas davantage. Chacun se boursille. Je remplis un sac de bel argent, que j'allai porter au seigneur. Thibaut, me dit-il, c'est bien, c'est très bien : je vous invite à venir demain courir un lièvre.

Le jour de Saint-Florent de mai, quinze sous. — J'étais allé retirer un de mes enfants en nourrice. Un avocat fin, rusé, agent d'un grand seigneur, me dit que monseigneur voulait vendre le guet du fort [31]. Je proposai aux syndics d'assembler les villages et les hameaux voisins. Il vint plus de six cents bons paysans. Vous devez, leur dis-je, le guet au fort. Il n'y a plus de fort, me répondirent-ils avec de grands éclats de rire. — On peut le rebâtir. — Alors comme alors. Et de plus grands éclats de rire. — Voulez-vous pour un sac d'avoine [32] vous racheter? — Pas si bêtes. Et de plus grands éclats de rire. Je leur parlai de la petite

pierre de l'édifice seigneurial. Plus grands éclats de rire encore. A la fin, il me vint à la mémoire que l'avocat m'avait dit que les droits incorporels étaient imprescriptibles; je le leur redis. Ces mots de droits incorporels, qu'ils n'avaient jamais entendus, leur firent peur: ils donnèrent chacun le sac d'avoine. Je reçus des syndics cinq sous, j'en avais reçu dix de l'agent.

La veille du *Lætare Jerusalem*, quatre livres; le lendemain, six livres. — Messires, le croiriez-vous? une fois j'ai fait échanger une baronnie contre un comté: c'est que dans la baronnie il y avait des serfs [33], et que les terres à serfs deviennent de plus en plus chères. On ne voit pas assez, vous ne voyez pas assez, dis-je au comte, combien est grand l'honneur de posséder un morceau de la vieille France de Hugues Capet. Votre aïeul n'hésiterait pas; votre bisaïeul aurait déjà conclu. Et vous, Messire, dis-je au baron, vous dites que dans votre terre il y a de bons et beaux serfs; mais je vous répondrai que dans la terre de messire le comte, qui d'ailleurs est plus honorifiquement titrée, il y a beaucoup de grands et beaux sangliers, de grands et beaux chevreuils. L'échange fut fait. Le baron me donna quatre livres; le comte me dit qu'il ne tarderait pas à me payer. A son air de satisfaction, je me doutai qu'il n'avait pas assez d'argent sur lui; le lendemain il me fit porter six livres.

Le jour de la Sainte-Croix de septembre, un vieux harnais de cheval, un écu neuf. — Messires, ceci est encore un peu difficile à croire, j'eus beaucoup plus de peine à faire échanger un jeune cheval contre un jeune serf. Le seigneur de Ville-Hardouin vint me dire : Mon ami Thibaut, j'ai un serf qui est un grand mauvais drôle. Il me paie fort mal la dîme de la paille [34]; il fait cuire son pain sous la trappe [35], pour échapper aux droits de mon four banal. Vous savez que tous les essaims errants qui n'appartiennent à personne m'appartiennent [36]; il en a recueilli trois, et il ne m'a fait compte que de deux. Il va souvent à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, et je crains qu'il y demeure: allez-moi là reconnaître et réclamer un serf au milieu de ces cent mille marchands! Enfin, pour tout dire, je ne me fie pas trop à lui. Aujourd'hui il est venu ici, monté sur un beau petit cheval gris qui me plaît: s'il veut me le donner, je suis prêt à l'affranchir. Je vais chez le serf. Il fronce le sourcil à ma proposition. Je lui dis qu'il est jeune. Il me répond que son cheval est jeune aussi; qu'il a, lui, souvent la colique, au lieu que son cheval se porte toujours bien; que son cheval a de bons et excellents pieds, au lieu qu'au bout de quelques heures de marche il a les chevilles enflées. Mais vous aurez des enfants, lui dis-je, et il faut songer à

eux. Mais, me répondit-il, mon cheval aura aussi de petits chevaux, et je dois songer qu'il me porteront un grand profit. Alors je lui parlai comme je le devais; je luis dis qu'il était la honte de sa famille et de son village; que, puisqu'il s'estimait moins que son cheval, c'était à lui à porter, et non à être porté. Je sortis; il me laissa sortir. Le lendemain il vint me dire qu'il acceptait ma proposition. Il descendit de son cheval. J'y montai et allai l'amener au seigneur, qui déclara dans ses lettres *scellées de son scéel armoyé de ses armes, faire cestui affranchissement pour un cheval ronchin poil gris à lui baillé*[37]. De plus, il me donna le vieil harnais. Quand je remis au jeune homme ses lettres, il devint alors si joyeux de tenir dans sa main l'acte de sa liberté que, tout avare qu'il était, il tira sa bourse et me dit: Maître Thibaut, je vous donne un écu, un écu neuf.

La fête du Recouvrement de la Normandie [38], rien. — J'allai dans une ville dont la moitié appartenait au roi, la moitié à un grand feudataire. Le possesseur d'une belle maison neuve, dans la partie royale, l'échangea but à but contre une autre maison vieille, dans la partie seigneuriale: c'est qu'on n'y payait pas de taille [39]. L'un des deux permutateurs était mon ancien camarade de collége; l'autre était dans ce moment mon hôte.

Le jour de la Saint-Charlemagne, rien.—Un fermier des aides avait fait jurer un bourgeois qu'il n'avait reçu que telle quantité de vin; ensuite il voulut lui prouver qu'il en avait reçu davantage. Le bourgeois m'avait chargé de m'entremettre pour que le financier qui lui avait demandé le serment renonçât maintenant à vouloir se procurer des preuves contre le serment demandé. Je ne pus rien obtenir. Le financier voulait ce que voulait la loi [40].

La Saint-Urbain, rien.— Je reçus la visite d'un vieux prieur qui portait un sac d'argent pour la taxe des bulles de son bénéfice. Dès que je l'eus entendu, je lui dis: Les banquiers refusent, et je refuse aussi; je ne veux pas me damner pour vous; je ne veux pas faire passer d'argent au pape, le parlement me le défend [41]. Si vous êtes un bénéficier du quatorzième siècle, je suis un courtier du quinzième.

Le jour de la petite Saint-Michel, quatre sous. — Il n'est plus sûr aujourd'hui, au temps où nous vivons, que les asiles des saints lieux puissent mettre hors d'atteinte les débiteurs: c'est ce que je disais à un homme qui s'y était réfugié. Il n'est pas sûr, quelle que soit à cet égard l'opinion des procureurs, que les saints lieux ne puissent encore servir d'asile à ceux qui ne paient pas leurs dettes [42]: c'est ce que je disais au créancier

qui voulait faire arracher de son asile le réfugié. A force d'allées, de venues, du maître-autel à la porte de l'église, de la porte de l'église au maître-autel, je décidai le créancier et le débiteur à une transaction. Je reçus deux sous de l'un et deux sous de l'autre.

Le jour de la Saint-Martin d'hiver, six sous sur les brouillards de la mer Morte. — Un accesseur [43] du prévôt, c'est-à-dire un juge qui siége près du prévôt, n'en était pas moins poursuivi par son créancier, qui le guettait pour le faire arrêter quand il irait à l'audience. Il avait un parent, ancien chirurgien du duc de Guienne [44], qui eut assez de crédit pour le faire nommer pèlerin du roi à Jérusalem [45]; mais l'accesseur, craignant que son créancier fît révoquer la nomination, avait eu recours à moi. J'allai chez le créancier. Au fait, lui dis-je comme dernière considération et après lui avoir parlé assez long-temps, votre dette est assurée, car le pèlerinage est payé sur la caisse des amendes du parlement [46]. D'ici à Saint-Jean-d'Acre, votre débiteur fera assez de journées pour le capital; de Saint-Jean-d'Acre à Jérusalem, assez pour les intérêts. Les journées du retour seront pour lui; vous partagerez le prix du pèlerinage. Il n'aura de plus que l'honneur de porter la palme à la procession des pèlerins [47]. Le créancier entendit enfin raison; seulement il me dit que son intention était bien de me donner six sous; mais, attendu que pour le moment il ne recevait rien, il en ajournait le paiement au retour de Jérusalem.

Le jour de la Saint-Nicolas d'hiver, un dîner. — Fromentelle, à qui la municipalité a si long-temps loué le troisième étage de la tour aux Rats [48], avait un cousin à la cour. Il alla le voir; et de toutes les richesses, de toutes les dignités qui, dans ses espérances, l'attendaient, il ne rapporta qu'une sauvegarde du roi [49], accordée je ne sais plus sous quel prétexte. Il en vivait; voici de quelle manière. Quand il n'avait pas d'argent, il allait, comme il pouvait, chercher dispute aux gens riches. Il trouvait moyen de se faire battre, et aussitôt assignation en dommage. On lui payait, d'après les ordonnances, dix francs [50], avec lesquels il se nourrissait trois mois. Fromentelle avait donc besoin chaque année de quatre bastonnades, une à chacune des quatre bonnes fêtes. Il alla, un peu avant Noël dernier, se faire battre à la campagne, dans un pays riche en blé, pauvre en argent. Le battant vint chez moi pour que je lui moyennasse un accommodement avec le battu. Mais, lui dis-je, Fromentelle est d'ailleurs un homme fort gai, toujours chantant: il endormira vos petits-enfants avec les vieilles romances de Jean-sans-Peur, d'Isa-

beau, de Talbot, de Dunois [51]. Prenez-le, comme on dit, à pot et à rôt, pour ce quartier d'hiver : vous ne tirerez pas argent de poche ; vous aurez du profit à payer l'amende. Après avoir réfléchi un moment, le battant me dit : Soit, je le veux bien ! Et vous, venez dîner demain chez moi pour vos peines, et lui qu'il vienne dîner et souper pendant trois mois pour les siennes.

Le jour de Sainte-Agathe, vierge et martyre, un bon repas à l'auberge. — Depuis quelque temps les municipalités, les échevinages, se multiplient singulièrement [52] : est-ce bien, est-ce mal ? Je crois que c'est bien, puisque cela se fait aujourd'hui ; mais pour ce moment peu importe, il s'agit d'autre chose. Un échevin d'une petite ville voisine donna un soufflet, le poing fermé, sur le nez, à un tanneur, qui voulait le lui rendre au même lieu et place de son visage ; l'échevin, ayant détourné un peu la tête, ne fut frappé qu'à l'oreille. Le tanneur eut recours à moi ; il s'était décidé à payer la moitié de l'amende de dix livres, encourue par tout homme qui bat un échevin [53]. Il en fut quitte peur bien moins. J'allai à l'Hôtel-de-Ville, et, ayant pris à part l'échevin, je lui dis : Messire, un coup de poing sur l'oreille d'un échevin vaut un coup de poing sur le nez d'un maître tanneur, je le crois ; mais je crois encore mieux qu'un coup de poing sur le nez d'un maître tanneur vaut un coup de poing sur l'oreille d'un échevin. Le tanneur veut cependant payer une amende : il nous invite tous les deux ce soir à l'hôtellerie des Trois-Chapons-Lardés. Pour quelle heure ? me dit l'échevin.

Le lendemain de la Quadragésime, vingt sous. — Que le monde est devenu savant ! Je n'en veux pour preuve que les nouvelles tours de notre ville. Elles portent le nom de tour d'Hercule, tour de Troïlus, tour de Cicéron, tour des quatre fils d'Aimon [54]. Toutefois en voici encore d'autres preuves. La maison où pend l'enseigne du Mauvais-Riche ne pouvait se vendre. Le propriétaire me dit qu'il ne savait comment elle était si maudite ; il s'irritait contre son malheur, et, entre autres choses qu'il me rapporta à la louange de sa maison, il me dit que c'était devant sa porte que saint Loup avait arrêté Attila [55]. Oh ! si cela est, lui dis-je, soyez tranquille ; seulement faites sculpter sur cette porte [56], d'un côté un évêque avec sa mitre et sa crosse, de l'autre un grand soldat, suivi de quelques autres soldats de moindre taille, avec cette inscription par dessus ou par dessous : C'EST ICI QUE SAINT LOUP, ÉVÊQUE DE TROYES, A ARRÊTÉ ATTILA. La semaine suivante, j'allai chez un riche savant. Il

acheta la maison deux fois plus qu'elle valait. Il me donna vingt sous ; mais j'en perdis avec lui dix, comme on va voir.

Le samedi des petites Pâques, perdu dix sous. — Ce riche savant possède un champ au milieu des terres d'une ferme de trois ou quatre lieues en carré [57]. Le maître de cette grande ferme m'avait chargé de négocier un échange de ce champ. Il m'avait promis six livres. Je fis faire par un pauvre savant de ma connaissance une dissertation sur les *Champs Catalauniens*, pour prouver qu'ils étaient dans une autre paroisse que dans celle de Méry [58]. Le riche savant persista à dire et à croire qu'il possédait le centre de la bataille où Aétius avait vaincu le roi des Huns. Et quand je voulus lui proposer une vigne où avait été livrée contre les Anglais une bataille, à la vérité moins grande, mais cependant fort raisonnable, il me répondit qu'il allait planter aussi en vigne son champ, et que sûrement les colléges de l'université de Reims, aujourd'hui si savants, achèteraient à un prix bien différent le vin rouge provenant d'un terroir arrosé de l'antique sang des Huns, que celui d'un terroir qui n'avait été arrosé que du moderne sang des Anglais [59]. La dissertation m'avait coûté dix sous, et j'avais bien marchandé.

Le mercredi des grandes Pâques, trois livres cinq sous. — Une abbesse m'avait chargé de lui faire affermer une prévôté [60]. Des officiers municipaux m'avaient chargé aussi de leur faire affermer un notariat, un sceau, un greffe, un péage [61]. Je connaissais cinq frères d'une honnête famille. L'aîné avait la taille, le ton d'un gendarme : je lui affermai la prévôté. Oui, lui dis-je, j'en conviendrai avec vous, s'il le faut, vous n'êtes pas très savant; mais rien n'est plus facile que votre charge, car vos sentences porteront toujours en tête : *Jugement à la charge d'appel* [62]. Le puîné avait un caractère doux, un esprit net : il prit aussi à bail, par mon conseil, l'office de notaire, comme son frère avait pris l'office de juge-fermier, pour trois, six ou neuf années [63]. Deux autres frères prirent, pour les mêmes termes, l'un le sceau, l'autre le greffe. Ils avaient des manières peu gracieuses, ils choisissaient les paroles désobligeantes, dures; mais on ne pouvait se passer de leur ministère. Ils étaient d'ailleurs honnêtes gens : tous les quatre frères réussirent. Le cinquième ne réussit pas moins. Il était civil, jovial, et par dessus tout aimait les calculs et les profits ; il prit le péage : c'est aujourd'hui le meilleur péager qu'il y ait à dix lieues à la ronde. Il fait faire à ceux qui passent le pont et qui ne peuvent payer les droits, non, comme au siècle dernier, une longue et bruyante

prière [64], mais une prière courte et bonne. Ils n'exige pas des juifs qu'ils s'agenouillent devant lui à deux genoux, il ne leur donne pas le grand et rude soufflet du XIVe siècle; mais il se contente qu'ils s'agenouillent à un seul genou, après quoi il leur donne légèrement et en riant un petit soufflet [65]. Et quant aux femmes juives, au lieu de les rudoyer comme les anciens péagers, il leur dit poliment : Femme, vous êtes enceinte, vous paierez pour deux [66]. Si elles contestent, il ajoute : Allons! allons! vous êtes jeune, jolie, aimable : sûrement vous êtes enceinte. Et aussitôt la juive de payer au moins tout ce qu'on lui demande. Je reçus de l'abbesse vingt sous, du prévôt cinq sous, des officiers municipaux vingt sous, des quatre autres frères, par les mains du notaire, vingt sous : en tout trois livres cinq sous.

Le samedi, jour de Saint-Paterne, vingt sous. — Le procureur du roi de Sicile [67] n'était pas content du roi de Sicile; je ne puis trop dire en quoi, tant y a qu'il n'en était pas content. Le procureur de la reine de Sicile [68] n'était pas content non plus de la reine de Sicile; il ne me serait pas moins difficile de dire en quoi, tant y a aussi qu'il n'en était pas content. Ils voulaient permuter d'office et se croyaient sûrs de l'autorisation supérieure; mais ils n'étaient pas d'accord sur les conditions; chacun voulait qu'on lui rendît, l'un plus, l'autre encore plus : comment les accorder? Messires, leur dis-je, dans les meilleurs offices, sur trois cinquièmes d'avantages, il y a deux cinquièmes de désavantages; et c'est beaucoup s'il n'y a que cela. Je calculai, d'après cette évaluation, la valeur respective des deux offices, et je prouvai qu'il y avait égalité : car, dis-je au procureur du roi, considérez que la reine est jeune et belle, que vous n'avez que cinquante-sept ans; considérez encore qu'un roi de Sicile n'est jamais aussi bien élevé qu'un roi de France, quoiqu'il soit de son sang [69]; que vous n'avez pas à craindre de la reine, comme du roi, qu'elle se mette en colère : les femmes savent qu'alors elles perdent les grâces de leur visage; qu'elle vous tourne le dos : les femmes veulent toujours être vues. Considérez aussi qu'elle est dame de plusieurs seigneuries, et qu'en son absence les belles villageoises viendront doucement, tendrement, poser sur votre tête une couronne de boutons de roses [70]. Considérez enfin que les villes offrent du vin d'honneur aux princesses, qu'elles en offrent naturellement en plus grande quantité à la reine de Sicile [71]; qu'elle en boira peu et que vous boirez le reste. La permutation pure, simple, eut lieu, et aussitôt les deux procureurs mirent le pouce, comme on dit, ou, si vous voulez,

signèrent l'acte, chacun avec le signet de l'anneau d'or qu'il avait au doigt [72]; après quoi venant, ainsi qu'il était juste, à mon salaire, ils me demandèrent ce qu'il me fallait. Je leur répondis : Dix sous. Ils me présentèrent aussitôt cinq sous chacun. Je leur dis que c'était pour chacun dix sous, et que ce n'était pas trop à cause de l'importance et de la dignité de l'acte.

Nous courtiers, par notre science des goûts, des besoins, des intérêts du monde, nous pouvons faire vendre, affermer, échanger toute sorte de choses; nous pouvons faire vendre, affermer, échanger toute sorte de charges, d'offices; faire vendre, affermer, échanger toute sorte d'états. Il n'y a que le plus malheureux, il n'y a que le nôtre que nous ne puissions faire vendre, affermer, je dirai plus, que nous ne puissions faire échanger, payassions-nous les frais de contrat, le sceau, la grosse, et même la double expédition.

Histoire IX. — L'ARTISAN.

L'orfèvre Hardouin, quoique riche, quoique dignitaire dans son corps, est fort aimé. Ce soir il s'est assez long-temps promené sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'un grand nombre de fabricants et d'artisans, qui tous lui ont successivement parlé. Il a serré successivement la main à chacun en signe de l'attention qu'il avait donnée à ce que chacun venait de lui dire; enfin il est entré. Il avait un habit de travail, mais d'un drap frais; un tablier, mais d'un beau chamois violet; un bonnet, mais de velours rouge brodé en argent. Il portait à sa ceinture un brillant marteau d'acier à deux têtes; ses mains étaient douces et blanches comme celles d'un conseiller. Il a salué, a pris la parole et a dit : Messires, les diverses histoires des divers artisans que je vais vous raconter ne sont que les diverses parties de la même histoire, de l'histoire de l'artisan, suivant les divers métiers qu'il exerce, diversement malheureux, mais toujours le plus malheureux. On fera dans quelques jours la procession générale; j'en ai reçu la semonce [1]. Voyez d'avance passer les artisans, marchant métier par métier, chacun sous la bannière de sa confrérie [2]. Je vous déclare de leur part que, si vous croyez être les plus malheureux, leurs rangs vous sont ouverts. Ensuite s'adressant nominativement au cultivateur, il a ajouté : Remi,

depuis que je vous connais, et il y a bien des années, car j'ai été nourri dans votre village, je me souviens de vous avoir entendu dire, comme aujourd'hui, que les cultivateurs étaient les plus malheureux; cependant je ne me souviens pas de vous avoir jamais vu persuader personne. Mais Remi, puisque vous êtes si malheureux, venez donc avec nous, soyez des nôtres.

LA BANNIÈRE DE SAINT ÉLOI[3]. — Voulez-vous être riche, très riche? Oui! oui! on ne peut se tromper sur votre réponse. Eh bien! passez sous la bannière de saint Éloi; faites-vous recevoir à sa confrérie. Vous voilà reçu. Maintenant il faut extraire, fondre les métaux, être mineur. Allons, suivez-moi, sortons de la ville, courons par monts et par vaux; cherchons des mines de fer, de cuivre, de plomb, d'étain, d'argent, d'or. Pour les découvrir nous aurons à connaître les aspects du sol[4]. Marchons, Remi! marchons encore! N'allons pas plus loin! Il y a sûrement ici, au-dessous de nous, une excellente mine. Sans autre délai ouvrons la terre.

Heureusement le hasard amène en ces lieux un homme de loi. Mes amis, nous dit-il, doucement! doucement! arrêtez-vous! écoutez-moi un peu. Je vous conseille avant tout de savoir si le maître général gouverneur des mines de France a fait faire son cri depuis au moins quarante jours et si le propriétaire a renoncé à sa mine[5]; ensuite si le seigneur ne veut pas non plus la faire exploiter à son profit. Mais je suppose qu'il ne le veuille pas, alors il aura le vingtième du minerai et le roi en aura le dixième[6]. Quant au propriétaire il n'aura rien: sa terre est stérile. Vous pouvez commencer l'exploitation sans qu'il vous autorise; sachez, toutefois, que, si sa terre était en culture, vous auriez indispensablement besoin d'obtenir son autorisation ou celle du juge des lieux[7].

Mais, Remi, toutes les difficultés sont levées; nous pouvons dès le moment mettre la main à l'œuvre. Courage donc! creusons! creusons! L'excavation n'est pas assez large, le puisard assez profond; la galerie, à mesure que nous avançons, doit avancer, et en même temps être étançonnée, maçonnée[8]. Taillons, retaillons la pierre. Voyez, Remi! voyez! le métal se montre, brille: ne perdons pas un moment; vite! le fil à plomb pour mesurer l'obliquité des couches[9]! Il y en a dans toutes les directions; les filons rayonnent dans tous les sens. Que la terre est riche! oh qu'elle est riche! Eh bien, de la joie! de la joie! réjouissez-vous donc! Quoi! vous êtes là tout triste! C'est que l'eau des sources vous gagne? Ah! vous criez, vous avez peur? Mais voilà que l'hydraulique accourt à votre secours; elle vient avec ses pom-

pes, avec son admirable roue à pots, qui en un moment va dessécher la mine [10]. Mais quoi! vous êtes encore plus triste! C'est que vous ne pouvez respirer dans ces caves? l'air fixe vous suffoque? La mécanique accourt aussi à votre secours; elle va renouveler l'air avec ses soufflets, ses ventilateurs, ses éventails de plume, avec ses linceuls agités [11]. Ah! maintenant je vous entends crier encore : Comment sortir le minerai qui a été extrait? Il y a un passage, fort large, à la vérité, mais qui n'a qu'un pied de hauteur, entre deux énormes lames d'un roc dur, inattaquable. Eh bien! voilà des sacs de peau de cochon, remplissez-les. Bientôt vous allez voir venir de grands chiens, élevés pour le service de ces travaux. Ils seront tout bâtés; vous les attellerez à des cordes, et ils traîneront ainsi le minerai au delà de ce passage [12]. Je m'en aperçois, l'impatience est à la fin la plus forte: vous courez respirer hors de la mine; vous ressuscitez. Sans doute la vie coûte beaucoup à gagner sur la terre, mais elle coûte encore plus à gagner au dessous. Remi, le mineur la gagne au dessous et au dessus.

Allons! sortez avec lui. Il a tiré le minerai hors de la mine; il n'a plus qu'à l'épurer, à le laver au courant des eaux qui descendent de la montagne, dont les chutes mettent en jeu le pilon qui doit l'écraser, le soufflet du feu qui doit le fondre [13]. Avez-vous remarqué déjà que chaque espèce de métal a une forme de fourneau différente [14]? Bientôt vous verrez les opérations par lesquelles on sépare les divers métaux qui se trouvent mélangés dans la même mine [15]. Mais vous me dites, vous me répétez : En voilà assez! en voilà trop! Vous vous enfuyez sans vouloir regarder ces grandes forges où l'on coule en fonte les poêles, les pots, les marmites, même vos fers de charrue [16]. Rien ne peut vous arrêter : c'est peut-être encore que dans ce moment vous vous souvenez d'avoir rencontré des mineurs de la Normandie qui changeaient de pays et d'état. J'en ai rencontré moi aussi, et plus d'une fois.

Il n'y a pas très long-temps que je venais de Langres; une famille de bonnes gens y allaient, qui me demandèrent si la ville était loin. Mes amis, leur dis-je, à votre accent je vois que vous êtes Normands. Ils en convinrent; ils me dirent qu'ils étaient ferrons des mines de fer d'entre Orne et Aure; qu'ils avaient fait des barres de fer d'un trop petit poids, qu'ils avaient été mis à l'amende; qu'ils en avaient fait d'un trop grand poids, qu'ils avaient été mis à l'amende; qu'ils avaient été ruinés; qu'ils avaient vendu tous leurs biens, excepté le minerai et le charbon, qu'il est défendu de vendre [17]. Mais, leur dis-je, quelle est donc la jus-

tice qu'il y a dans votre pays? Il y a, me répondirent-ils, un juge ferron comme nous, élu par nous, qui nous juge d'après nos statuts. Sa cour, qu'il tient à Glos-la-Ferrière [18], ne ressemble d'ailleurs en rien à celle des bailliages. Le juge siége sur une haute enclume, jambe deçà jambe delà : ses jugements sont écrits dans le registre comme ils sortent de sa bouche, et, quand il nous juge et qu'il nous condamne, il nous parle quelquefois comme un artisan irrité qui est dans une taverne : imaginez les belles sentences. Dans les cours des bailliages, les huissiers crient : Paix là ! paix là, Messires ! A son audience, les huissiers, qui sont aussi des ouvriers en fer [19], tiennent toujours à la main un marteau de trente livres, et, au moindre bruit, vous le portent au visage, toujours prêts à vous casser les dents.

Remi, si, comme moi, vous avez rencontré des ferrons de Normandie, peut-être n'avez-vous pas, comme moi, rencontré des ramasseurs d'or; peut-être même n'avez-vous pas été, comme moi, dans le midi de la France, où la libérale nature fait aux pauvres qui ne peuvent tailler les profondes entrailles de la terre des aumônes d'or le long des fleuves et des rivières. L'automne dernier, je voyageais sur les bords du Rhône; j'étais à pied. Je vois sur la grève nombre de gens de tout sexe et de tout âge occupés à ramasser de l'or de paillole [20]. Je m'approche, et, soupesant le panier d'une jeune fille tout rempli de sable noir veiné d'or : Ma jolie enfant, lui dis-je, allons, ramassez de belles coiffes, de beaux rubans, de beaux souliers. Oh ! Messire, me répondit-elle, nous ne ramassons que pour le compte des ramasseurs patentés par lettres du roi [21]; nous ne sommes que les ramasseurs des ramasseurs; nous faisons de tous les mauvais métiers le pire.

Si ramasser l'or pour le compte d'un autre est le pire des métiers, ce n'est pas du moins le plus difficile; c'est celui d'extraire l'or de la mine, surtout de l'en séparer, de le fondre, de l'affiner [22].

Demandez à nos maîtres des fourneaux du Roussillon, du Languedoc, du Dauphiné, du Forez, du Lyonnais [23] ! Aussi les Français, que ces travaux rebutent, n'étant plus aujourd'hui soutenus par la magnificence de Jacques Cœur, qui avait tant de mines et qui en retirait tant d'or, d'argent et d'autres métaux [24], sont-ils obligés de livrer presque toutes les mines aux étrangers [25], excepté celles de laiton, et par une raison excellente, parce qu'il n'y en a pas, bien que dans des lettres-patentes on en ait fait concéder par le roi [26]. C'est ici ou jamais le cas de dire : Ah ! si le roi le savait !

Soyez de bonne foi, Remi : l'art d'extraire, de fondre les métaux, ainsi que je l'avais prévu, ne vous convient plus. Est-ce donc celui de les travailler? Voyons.

Commençons par le fer. Les ateliers de la serrurerie sont fort accessibles; ce ne sont pas, il s'en faut bien, ces grands enfers où l'on fond le métal des mines. Vous aurez d'ailleurs à choisir entre les fers du Languedoc, du Lyonnais, du Berri, de la Normandie [27]. Toutefois, je vous en préviens, jamais, dans aucun temps, on n'a si bien travaillé la petite serrurerie, les clanches, les loquets, les palatres, les serrures volantes, les serrures à bosse. Dans les grandes maisons, il n'y a pas plus de la moitié des serrures en bois [28]; toutes les serrures des chambres de maître sont en fer [29]. Jamais aussi, dans aucun temps, on n'a si bien travaillé la grande serrurerie. Qui a vu les grilles du Plessis [30], les ferrures d'Amboise [31], qui a vu les grandes croix des clochers, de six cents, de huit cents livres pesant [32], pourrait vous le dire. Jamais, dans aucun temps, on n'a autant forgé, ferré; nous sommes vraiment, et sans fiction poétique, au siècle de fer. Nous avons des maisons toutes garnies de fer, des maisons de fer; nous avons des hommes habillés de fer, des *hommes de fer* [33]. Cependant vous balancez un peu. Peut-être savez-vous un conte que je sais aussi. Un serrurier, après avoir doublé de fer en dedans et en dehors la porte d'un château, se présenta pour en demander le paiement. Il appela, il se nomma; la porte demeura toujours fermée. Il s'en retournait tristement, lorsqu'il rencontra un homme qui lui dit : Pourquoi la faisiez-vous si forte? Le conte ne finit pas là; je le reprendrai pour vous ou pour d'autres. Aujourd'hui, en France, il n'y a pas moins de six cent mille portes, ou de fer, ou à grilles, ou à bandes de fer [34]. Quel beau développement pour la serrurerie! Sans doute! direz-vous, si l'on payait, ou, comme dit le conte, si l'on pouvait se faire payer.

Vous conviendrait-il plutôt d'être maréchal? Oui, me répondrez-vous, si je pouvais ferrer les chevaux toujours assis sur un fauteuil, comme l'on représente saint Éloi [35]; mais autrement, il n'y a que des coups de pied à gagner. Vous pouvez même, Remi, ajouter : et des amendes, ce qui, pour bien des gens, est souvent pis. Allez ferrer un pied qu'un autre aura paré, ajusté, vous paierez quinze sous [36], si je ne suis un menteur. Savez-vous, ne savez-vous pas la médecine, la chirurgie des chevaux [37]? Vous ne la savez pas, vous ne pouvez être maréchal.

Le métier de coutelier serait-il plus de votre goût? On fait actuellement des couteaux pour couper le pain, pour chapeler

le pain[38]; des couteaux pour trancher la viande, pour ouvrir des huîtres[39]; des couteaux gras, des couteaux maigres, des couteaux pour les divers jours de la semaine[40], pour les diverses parties du repas[41]; des couteaux à manches d'acier, des couteaux *pragois*, avec leur gibecière pour les serrer[42]. On fait toutes sortes de rasoirs, et on en fait de si beaux, qu'on les enchâsse dans des étuis d'or garnis d'un peigne et d'un miroir de toilette[43]. Votre air me dit non! Non, soit.

Sûrement ce ne serait pas gagne-petit que vous voudriez être? Quel métier que celui de ces pauvres gens, chargés de leur meule, courant de village en village pour aiguiser les petites forces[44] ou ciseaux des jeunes filles, qui croient bien vous payer en vous donnant une maille au chien, une maille au chat[45], et souvent moins, une simple inclination de tête, une simple œillade. Oh! j'en suis sûr, les villageois vous ne recevriez pas volontiers pareille monnaie.

Ce serait peut-être émouleur de grandes forces que vous voudriez être? Mais si vous enviez ce métier, d'autres l'ont envié aussi, qui guère mieux que vous n'étaient en état de le faire. Ils ont excité des plaintes générales dans la draperie et mis le roi de fort mauvaise humeur. Aussitôt amendes de pleuvoir, non par deniers, par sous, mais par écus, par livres. Le refrain des nouveaux réglements royaux est que les émouleurs de grandes forces ont, par leur ignorance, rendu impossible la tonture unie des draps et ruiné les fabriques. Depuis ce temps, ils sont obligés à un apprentissage de deux ans, à fournir un cautionnement de six marcs d'argent, à prêter serment devant la cour du bailliage, enfin à venir tous les ans des provinces les plus éloignées pour élire leurs jurés et tenir leur chapitre général sur les progrès ou la décadence de l'art[46].

Si je ne me trompe, vous balancez. Aimeriez-vous mieux donc être alênier, faire des alênes d'acier ou de fer[47]? — Être éperonnier, faire des éperons pour les bourgeois de Paris, qui ont des éperons dorés[48], qui ne vont jamais à cheval? — Être lormier, faire des mors et des brides? Bon métier, pourvu que vous ne vous disiez pas lormier de Bretagne[49]. — Être tireur de fil de fer? Bon métier encore, mais autrefois bien meilleur, lorsque le fil de fer étranger était prohibé[50]. — Être aimetier[51]? Du métier de tireur de fil de fer à ce métier il n'y a qu'un pas, car les lois permettent de tirer le fil de fer à celui qui fait des hameçons[52]. — Être épinglier[53]?

Être fabricant de fil de cardes? Mais ce métier se transmet héréditairement. Vous pourriez cependant être reçu maître, si

votre père était aimetier, car les fabricants de fil de cardes ont fait part aux aimetiers du privilége de se transmettre leur métier héréditairement; et les aimetiers, en revanche, leur ont fait part de leur privilége exclusif de forger le fil de fer [54].

Autrefois l'état de haubergier était aussi honoré qu'important. Les ordonnances leur disaient que sur la solidité des mailles de fil de haubert, ou plates, ou à clou, reposaient la défense et la sûreté de la France [55]. Toutes les troupes étaient couvertes de hauberts; aujourd'hui on n'en porte guère [56]. Vous auriez raison, vous ne voudriez pas être haubergier.

Si j'étais de vous, je préférerais être brigandinier; gardez seulement que, lorsque vos cuirasses ou brigandines ne sont à l'épreuve que d'un demi-coup, elles portent la marque de cette épreuve, et non celle de l'épreuve d'un coup [57].

Vivent plutôt les armes offensives! n'est-ce pas? Voulez-vous être faiseur d'arcs? Vous me direz que l'antique flèche, qui depuis le commencement du monde a tué tant d'hommes, ne fait pas aujourd'hui tant de mal, cela est vrai; toutefois on peut encore vivre de ce métier, si l'on ne peut plus en vivre splendidement. Et si vous en avez envie, souvenez-vous que les statuts vous prescrivent de ne faire les arcs qu'avec du bois d'if; souvenez-vous cependant aussi qu'il vous est loisible de les faire de plusieurs pièces, seulement il faut bien les coller; il faut de plus garnir de corne vos arcs; il faut que vos flèches soient de bon bois sec, qu'elles soient bien ajustées, bien lisses; il faut qu'elles soient bien empennées et qu'elles aient trois pieds de long, ou il faut payer vingt sous d'amende [58].

Ne désireriez-vous pas plutôt être arbalétrier? *Etre vous le pourez*, pour parler comme les statuts [59]; il vous sera même permis de faire des arbalètes de bois, aussi bien que des arbalètes d'acier [60]. Toutefois, de quelque matière qu'elles soient, elles doivent être à quatre, à deux poulies au moins [61], et elles doivent d'ailleurs être fortes et bonnes : car, si l'acheteur, en tirant les trois coups d'essai, les rompt, vous y êtes pour vos fournitures, votre travail [62] et surtout pour votre honte. Tâchez de trouver cela juste, car il n'en sera ni plus ni moins.

La cavalerie n'a eu, n'a et n'aura, n'a pu, ne peut et ne pourra avoir pour arme que la lance. Les profits sur les flammes et les riches garnitures [63] sont d'ailleurs quelquefois assez bons. Cependant je ne veux pas que vous fassiez des lances, que vous soyez lancier [64] : car, à l'air guerrier qui vous anime quand vous mettez votre bonnet sur l'oreille, je vois que vous aimeriez à faire encore mieux; je vois que vous aimeriez surtout à forger cette

arme qui fait la parure, la puissance des nobles et des rois, qui, malgré le nouvel usage des engins à feu, ouvre encore plus souvent que toute autre la porte de la mort : soyez fourbisseur, je le veux bien; fabriquez des miséricordes, des épées étroites et courtes [65], des épées de bataille, des épées longues et plates, garnies d'une traverse en fer pour toute garde [66]; mais vous avez sans doute fait entrer dans vos calculs que les ordonnances exigent qu'attenant votre atelier de forge, vous ayez une grande salle d'armes où vous et vos valets de métier, toujours bien habillés [67], devez recevoir les belles gens, qui souvent, après avoir dégaîné cent épées, sortiront sans en acheter une.

Aucun de ces métiers ne sera le vôtre, en ce moment je m'en aperçois; je ne m'y attendais pas. Mais, me direz-vous, ne pourrais-je donc travailler le cuivre? Vous voulez maintenant travailler le cuivre? Je n'empêche : allons, travaillons le cuivre. Toutefois, avant de commencer, examinons et examinons bien.

D'abord il faut que vous et moi sachions que, de même que, depuis la prise de Constantinople et la dispersion des habitants [68], tous les Grecs d'Allemagne ou d'Italie qui viennent en France se disent Grecs de Grèce, de même, depuis la prise de Dinant et la dispersion des habitants [69], tous les chaudronniers de Normandie et d'Auvergne qui parcourent les provinces se disent Dinandiers de Dinant [70]; et vous, bon Champenois, vous serez obligé de mentir comme un Normand ou comme un Gascon, si vous voulez avoir de l'ouvrage. Eh! croyez-vous d'ailleurs que les chaudronniers d'aujourd'hui soient seulement des chaudronniers à chaudrons, à chaudières, à marmites, enfin des chaudronniers de l'ancien temps! On travaille actuellement partout le cuivre comme à Dinant, ou mieux peut-être, comme à Lyon [71]. Un chaudronnier habile, avec la pointe du marteau fait sortir au fond de ses plats [72], de ses bassins, des paysages, des personnages, des scènes [73]; il fabrique des tableaux en relief qu'on trouve souvent dignes d'être argentés, même d'être dorés [74]. Il est orfèvre en cuivre; et pour les rois économes il fabrique quelquefois des couronnes en cette matière [75]. Cependant je ne voudrais pas de cet état, les gains fussent-ils dix fois plus considérables : voici mes raisons : Je passais un bel après-midi devant une boutique, où je vois un homme qui, respectueusement et sans bouger ni crier, se laissait frapper à grands coups de bâton par une femme : je croyais être à Paris, je m'approche. Cet homme était un jeune homme et cette femme était sa mère : elle pouvait avoir trente-quatre ou trente-six ans; son fils, seize ou dix-huit. Messire, me dit-elle, en continuant à frapper et en redoublant, ce malheureux-là, que j'aime plus que ma vie, veut

être chaudronnier comme son beau-frère, qui mille fois le jour enverrait le métier à tous les diables; encore hier il lui disait : Chrétien, renonce à vouloir prendre mon métier. Quand tu auras fini ton apprentissage, tu ne pourras établir d'atelier que dans les grandes villes; tu ne pourras vendre en détail que les jours de foire; tu ne pourras réparer les vieux ustensiles que jusqu'à un certain point, car, s'ils paraissaient neufs, tu paierais l'amende; tu donneras sur chaque fonte une demi-livre de cuivre au luminaire de Saint-Éloi; tu ne feras de nouvelles fontes qu'autant que la précédente sera de cent livres pesant; tu ne travailleras la nuit qu'à fondre, car, si l'on t'entend alors marteler, gare le garde général [76]! Chrétien, mon ami, tu tremblerais devant le garde général; tu n'as pas idée de sa contenance et de son air terrible lorsqu'il siége au haut du banc : il a le bonnet sur la tête, tu as le tien à la main; il t'interroge, et tu te troubles; tu ne trouves pas la force de lui répondre. Quand son beau-frère fut sorti, continua cette femme, j'ajoutai : Mon fils, songe donc, toi qui es si peureux, que la mode des coqs de cuivre [77] gagne de tous côtés, et compte d'avance que tu serais obligé d'aller sur une étroite toiture à cent, deux cents pieds de haut, en placer un, dont le bec et la queue doivent marquer le vent qui souffle avant que tu sois descendu de l'échelle. Songe encore, toi qui es si honteux, qu'alors la curiosité rassemblera au dessous de tes chausses vingt ou trente mille hommes, accourus la bouche béante, comme lorsqu'aux jours de fêtes on jette du haut des tours les oublies au peuple [78]. Mais, ajouta-t-elle, ce qui l'enflamme, il me l'a avoué, car il m'avoue tout : c'est que, depuis qu'il a appris que le pot de chambre du roi était de cuivre [79], il a conçu l'espoir de le faire. Insensé! qui ne voit point qu'il n'est pas plus d'étoffe pour cela que je le suis moi pour être comtesse de Champagne. A peine eut-elle fini de parler, qu'elle se mit à recommencer de plus belle sa correction. Je l'arrêtai. Jeune homme, dis-je au fils, vous devez obéir aux bons conseils de votre mère. Ma bonne femme, dis-je à la mère, je vous ai bien écouté : vos raisons sont assez bonnes pour se passer de bâton.

Remi, j'ai dissuadé d'être balanciers biens des gens qui en avaient l'envie : si vous l'aviez, je tâcherais de vous dissuader aussi. Dans ce métier, un ouvrier mal habile ruine ou damne mille marchands. Jugez de son importance et de sa difficulté par les précautions que la loi a prises. L'apprenti, avant de mettre la main à l'œuvre, comparaît devant la justice, et lui prête serment. Durant cinq ans entiers il est tenu de demeurer au pain et

au pot de son maître. Devenu maître, les balances doivent toutes être signées de son nom; il n'y a que lui à qui il soit permis de les réparer. Enfin, la loi veut que tous les ans les balanciers se reposent pendant douze jours après Noël, pendant douze jours après Pâques, pendant douze jours après la Pentecôte [80]. Oh! quel si long travail, quelle si longue application un si long repos atteste!

En ce moment je crois vous entendre me dire : A peine au dernier siècle il y avait cinq ou six horloges en France; aujourd'hui il y en a une à chaque couvent, à chaque château [81]; à Troyes, à Reims surtout, c'est, au dessus de votre tête, une continuelle pluie d'heures. Bien plus, il y a plusieurs riches bourgeois qui en ont de petites dans leurs salles [82], et il est même probable qu'il en sera bientôt en France comme en Italie, où l'on en porte à la ceinture de très petites [83] qui marquent exactement les vingt-quatre heures sur la montre [84]. Laissez-moi être horloger; je vendrai les grandes horloges vingt, trente livres [85], et le petites à proportion. Je serai peut-être chargé de celle de la ville; on m'appellera le gouverneur de l'horloge [86], ou même quelquefois plus simplement le gouverneur. A cela je vous répondrai : Si vous n'avez fait un long, un très long apprentissage, il faudra le faire; si vous ne savez les mathématiques, les hautes sciences, il faudra les apprendre, et ensuite vous ne serez qu'au niveau de nos médiocres horlogers; vous serez encore bien loin de pouvoir faire une de ces horloges nocturnes à qui vous dites le soir de vous réveiller, et qui le lendemain vous réveillent à l'heure [87], plus loin de pouvoir marquer avec des sphères métalliques les révolutions planétaires [88], les imperturbables mouvements de la grande horloge du monde. Remi, les horloges des grandes villes, qui sont l'honneur de notre âge, la gloire de l'intelligence humaine, eh bien! c'est l'ouvrage des horlogers.

La fonte de ces grandes cloches de trente, quarante mille livres [89], dont la forte vibration, en même temps que le mouvement, fend quelquefois les plus épaisses murailles, et quelquefois vous force à déplacer ou à faire taire la cloche pour conserver le clocher [90], est encore une autre merveille de notre âge.

Une autre, c'est la fonte de ces grands ouvrages en bronze, de ces grandes croix avec des arcs-boutants et des scènes de la Passion, qui forment comme de hautes pyramides de métal [91]. Dans un moment alors le fondeur peut s'enrichir, peut se ruiner; bien plus, dans un moment il peut perdre trente, quarante ans de renommée et de gloire : aussi quelquefois alors son âme, exaltée

par la crainte et l'espérance, brise, éclate les organes de la vie[92], et va apparaître dans un monde où, si elles sont connues, nos grandes agitations, même celles des fondeurs, sont bien risibles et bien petites. Ainsi vous ne voulez pas être fondeur, travailler le bronze, je m'en crois sûr.

Vous ne voulez pas travailler le plomb, être plombier, je m'en crois sûr encore, dût-on vous donner l'entreprise de la couverture de tant d'édifices[93], de tant de riches maisons qui décorent aujourd'hui nos villes, ou même de ces immenses canaux qui, ainsi que les artères, se ramifient sous terre pour amener l'eau sur nos places publiques et la faire briller au haut des fontaines en champignons, en gerbes[94], en mille jets diversifiés par le mécanisme du siphon, le même sans doute par lequel la savante nature donne le mouvement au sang et le fait circuler dans les veines. — Vous ne voulez pas travailler l'étain, être potier[95], ni par conséquent être pintier[96], ni même planeur. Vous pourriez encore cependant planer la vaisselle d'étain de la cour[97].

Je vois que vous voulez être orfèvre, je le vois. Vous pensez que vous serez peut-être anobli, car les premières lettres d'anoblissement furent, dit-on, accordées à Raoul l'orfèvre[98]. Non, vous pensez plutôt qu'à force de manier l'or et l'argent il vous en restera, comme aux financiers, un peu dans les mains ; mais, Remi, les orfèvres tiennent trop à leur gloire pour ne pas être pauvres. Le prix de leur long et difficile travail, qu'ils sont obligés de vendre aux ignorants, surpasse ou du moins devrait surpasser celui de la matière. N'avez-vous pas vu aux cérémonies ces habits orfévrés[99] qui jettent un si grand éclat, ces boutons brillants[100], ces élégantes broderies, ces chefs-d'œuvre de goût et de patience? Et toutefois ces enrichissements ne sont pas, il s'en faut bien, les derniers efforts de l'art : ce sont plutôt ces hauts chandeliers à flambeau[101], ces flacons, ces plats, ces assiettes armoriées d'émail[102], ces aiguières, ces coupes, ces vases dont les creux de la gravure, remplis, suivant les ingénieux procédés des Italiens, de poussière de plomb et d'argent, représentent en teintes moitié mates, moitié brillantes, des chasses, des hameaux, de riants paysages[103], d'heureux agriculteurs ; ces images d'or ou d'argent portées au chapeau[104], ces tableaux d'argent aux personnages à tête d'or[105] qui parent les appartements ; ces beaux, ces magnifiques, ces fameux treillis d'argent qui entourent les tombeaux des saints[106] ; toutes ces grandes pièces d'orfèvrerie, dont, avant l'exécution, les modèles en bois ont été exposés aux yeux du public[107], tous ces chefs-

d'œuvre sculptés, ciselés, fondus ou martelés [108], sortis de la main de notre Papillon [109], qu'envie inutilement à notre ville l'orfèvrerie de Paris, la première du monde.

Ah! ne soyez pas orfèvre. Moi, après avoir essayé d'un grand nombre d'autres métiers qui tous m'auraient plu davantage, j'ai été jeté et fixé dans celui-là par un inévitable coup du sort. Croyez-m'en, Remi, de tous les malheureux états d'artisan, c'est le plus malheureux. Soyez plutôt lapidaire, et, puisque vous aimez tant les richesses, maniez plutôt les rubis et les diamants. Vous serez d'ailleurs continuellement entouré de jolies femmes. Eh! qu'avez-vous à craindre de leurs caprices? N'avez-vous pas toujours, ne pouvez-vous pas faire parler toujours les ordonnances? Une douce voix, une bouche de rose vous dit: Maître Remi, les amétistes, les grenats de mon collier, sont montés sur argent; je les voudrais montés sur argent doré, sur or. Vous répondez: La loi ne le veut pas. Une voix encore plus douce, une bouche encore plus fraîche vous dit: Maître Remi, j'aime la transparence et le brillant des amétistes; je n'en aime pas la couleur violette, qui ne joue ni avec celle de mes yeux, ni avec celle de mes sourcils: teignez-moi ces pierres en rouge. Vous répondez: La loi le défend. Maître Remi, je vous apporte des perles d'Orient, que vous mettrez sur le devant de mes boucles d'oreilles, et des perles d'Écosse, que vous mettrez par derrière. Madame, ou Mademoiselle, la loi ne permet pas qu'on trompe personne, même les galants. Maître Remi, comme elle serait belle une aigrette d'émeraudes, de balais, de rubis, variée par des amétistes! Votre réponse est facile, elle est tout écrite: « Les amétistes ne peuvent estre ainsi mises, si ce n'est en » manière d'envoirrement servant de cristal. » Mon bon, mon beau maître Remi, je vous prie, coûte que coûte, de me garnir en verres, posés l'un sur l'autre, ou en doubles verrines, mes bracelets d'or. Votre réponse est aussi facile; elle est aussi tout écrite: « C'est pour le roi! c'est pour le roi [110] »! Mais je vous entends me dire que vous perdrez vos pratiques; je ne vous dis pas le contraire.

Remi! connaissez-vous des artisans qui, dans le même atelier, travaillent un jour les métaux les plus précieux et un autre jour les métaux les plus communs, qui à chaque coup terminent chaque pièce de leur ouvrage, qui exercent l'art le plus simple et le plus facile, qui cependant se regardent au dessus des artisans, qui en renient le nom, qui sont les plus heureux, qui se disent les plus malheureux? Si vous ne les connaissez pas, je les connais moi: ce sont les monnayeurs, qu'on divise en ouvriers,

c'est-à-dire en monnayeurs qui ne font pas grand'chose, et en officiers surveillants [111], c'est-à-dire en monnayeurs qui ne font rien. Les ouvriers sont exactement et richement salariés en bel or ou en bel argent : car dans l'heureux pays des monnaies, dans les hôtels de fabrique, le cuivre n'a cours qu'à l'extérieur. Ils ont les poches pleines d'espèces neuves, et cependant, comme s'ils ne pouvaient payer, ils sont exempts de tous les impôts établis et à établir ; ils sont exempts de corvées, de chevauchées, d'ost, de guerre, de logement des gens de guerre [112]. Ce n'est pas tout, et voilà pourquoi je ne vous ai pas dit : Soyez monnayeur. Ils se succèdent par droit héréditaire et par droit d'aînesse. Leurs places sont comme des fiefs, mais non des fiefs masculins ; car la fille unique, ou la fille aînée lorsqu'il y en a plusieurs, transmet son privilége à son époux et à ses descendants [113]. Vous me demanderez peut-être comment cette race privilégiée, qui, ainsi que toutes les races privilégiées, doit devenir fainéante, se corrompre, par conséquent diminuer, peut suffire à toute les fabrications monétaires, dont le nombre et l'activité tous les jours augmentent [114]. Je vous répondrai qu'à chaque nouveau règne, le roi a droit d'instituer un nouvel ouvrier [115] dans chacun des quarante hôtels des monnaies [116]. Je vous dirai de plus que, lorsque les bras manquent, les monnayeurs du serment d'empire sont admis dans les hôtels comme les monnayeurs du serment de France [117] ; mais les uns prétendent à une grande suprématie sur les autres.

J'avais pris chez moi une petite parente pour me servir en même temps de fille de boutique et de fille de compagnie de ma fille. Un recuiteur, c'est ainsi que dans les monnaies on nomme l'apprenti [118], s'enflamma d'une belle passion pour ma jeune parente. Tous les jours il venait lui dire : Madeleine ! ma chère Madeleine ! je suis du serment de France ! je ne suis pas du serment d'empire ! Entendez-vous ! je suis du serment de France ! Madeleine, toute vaniteuse d'avoir fait une aussi illustre conquête, ne put plus long-temps s'en taire avec moi. Maître Hardouin, me dit-elle, mon recuiteur n'est pas du serment d'empire ; il est du serment de France, et il n'en veut pas moins être mon époux. Mais apprenez-moi, ajouta-t-elle, quelle est donc cette si grande différence entre les ouvriers des deux serments ? La voici, lui répondis-je. C'est que, parmi les monnayeurs, les uns jurent aux hôtels des monnaies d'Allemagne, et les autres aux hôtels des monnaies de France [119], de ne pas être des voleurs. Ils jurent aussi de garder le secret de la fabrication [120], et je crois qu'en général ils le gardent ; mais pour le vôtre prenez-y garde.

Madeleine sentit sa vanité décroître de plus de trois quarts. Toutefois, comme le recuiteur avait la jambe belle et le nez bien fait, dès qu'il fut monnayeur, c'est-à-dire ouvrier avec gages [121], elle l'épousa. Aux fêtes des noces on ne manqua pas, suivant l'usage, de beaucoup promettre. Le jeune époux devait être fondeur, fiertonneur, tailleur, balancier, essayeur, prévôt ou chef des ouvriers [122]. Le cœur de Madeleine s'enfla de vanité et d'espérance plus que jamais. Toutefois, comme les monnayeurs sont tournaires, c'est-à-dire obligés de travailler successivement dans les divers hôtels [123], un jour d'hiver, qu'il gelait et neigeait à ne pouvoir mettre un chat à la porte, le mari de Madeleine reçut ordre de partir sur l'heure pour aller dans les lointaines montagnes du Gevaudan, à Marvejols, où l'on avait établi un nouvel hôtel des monnaies [124]. Il fallut obéir. Le jeune ménage vint me dire adieu, et, ni plus ni moins que s'il avait été mangé par les loups, je n'en ai pas eu depuis de nouvelles.

Je vous ai parlé de ma jeune parente, je vais maintenant vous parler de ma fille. Elle n'est pas moins spirituelle que belle ; mais, par un goût invincible qu'elle a contracté dans son enfance, elle n'aime que les hommes blonds. Le jeune maître particulier des monnaies, qui était un beau brun, venait plus souvent chez moi que ses fonctions l'y appelaient. Ce que je craignais arriva. Bien que j'eusse recommandé à ma fille de ne pas être si belle, et qu'elle y eût fait, me dit-elle, tout ce qu'elle pouvait, le maître particulier en devint épris et me la demanda en mariage. Vous voyez mon embarras. Maître, lui dis-je avec franchise, je suis forcé de vous avouer que ma fille ne peut aimer que des hommes blonds, et vous savez que dans ce cas il est à craindre que les enfants soient blonds, quoique le père soit brun. Vous penserez, je crois, qu'il ne serait pas prudent de se hasarder. Oh! me répondit-il d'un air leste, je me charge de donner à la belle un peu de goût pour les bruns, laissez-moi faire. Je lui laissai le champ libre. D'abord il mit en jeu ses parures, ses habits, ses aiguillettes d'argent [125], son couteau de chasse à poignée d'or [126]. Ensuite il se présenta avec une grande flûte de cinq pieds [127], sur laquelle il chanta ses tourments. Rien n'y faisait. Il en vint aux tendres compliments, aux grandes déclarations, et certes, toutes les fois que je l'écoutais, je trouvais qu'il n'était pas si maladroit. Mais le goût invincible de ma fille me tranquillisait. Enfin le maître particulier s'y prit comme le recuiteur. O belle Henriette! lui dit-il, je voudrais que les maîtres particuliers fussent plus puissants, plus riches, pour mettre à vos pieds l'éclat et la fortune d'un plus haut état ; mais le nôtre tel qu'il est n'est pas à

dédaigner. C'est nous qui dans l'hôtel des monnaies commandons ; c'est nous qui employons ou n'employons pas les ouvriers ; c'est nous qui facilitons les ventes, les achats, les marchés, qui faisons l'abondance, ou, s'il nous plaît, la disette de la nouvelle monnaie. Et il continua à vouloir l'éblouir par le beau côté de son état. Mais ma fille en connaissait l'autre côté : car, ainsi que toutes les jeunes filles, elle écoutait tout, et elle avait entendu le recuiteur, devenu monnayeur, se plaindre dans son ménage du maître particulier et ne pas l'épargner. Maître, lui répondit ma fille, vous dites vrai, mais vous ne dites pas tout : car le maître particulier n'est réellement, aux termes de l'ordonnance, que le fermier des monnaies [128]. Le roi veut-il qu'il soit forgé à Troyes cent, deux cents marcs d'or et dix ou quinze fois autant de marcs d'argent, il ordonne qu'on publie à son de trompe qu'à tel lieu, tel jour, telle heure, on adjugera au rabais, à la chandelle, la ferme des monnaies ou l'entreprise de leur fabrication. Tout homme, en faisant, comme on dit, la meilleure condition, en fournissant quatre mille livres de cautionnement [129], peut aussi bien que vous être adjudicataire, fermier, prendre aussi bien que vous le titre de maître particulier. Ensuite, ajouta-t-elle, vous pouvez sans doute bien frapper plus de monnaie que porte votre bail ; mais vous ne pouvez en frapper en moindre quantité [130]. C'est à vous à trouver de l'or et de l'argent au prix fixé par le roi. Le bon temps des fermiers des monnaies est passé. On ne verra plus, comme il y a soixante, quatre-vingts ans, plus ou moins, un fermier général des monnaies de France les refondre à un titre nominal si différent de l'ancien, qu'il pouvait donner au roi, pour un bail de six mois, une somme plus forte que celle des revenus d'une année entière [131], sans compter qu'il n'y perdait guère lui-même. Autrefois le profit du roi ou le seigneuriage élevait le prix du métal monnayé beaucoup trop au dessus du métal en lingot. Aujourd'hui il a été volontairement et presque totalement remplacé par les tailles, les subsides fixes [132] ; il n'est que de dix sous par marc [133], que d'un vingt-quatrième de la valeur des espèces [134] ; il n'est de presque rien, et votre ancienne importance est réduite à bien peu. Vous étiez les hauts financiers de l'état ; vous en êtes redevenus les monnayeurs.

Le maître particulier vit bien qu'il n'était pas blond. Après un si docte congé, il disparut. Ma fille aurait pu ajouter, car elle avait dû l'entendre dire aussi au recuiteur, que les alliages des fontes tendent tous les jours à se simplifier [135] ; qu'à l'avenir il n'y aura guère plus que des monnaies ou toutes d'argent, ou toutes de cuivre, ce qui réduira encore plus l'importance des maîtres

particuliers. Elle ne le lui dit pas ; mais elle lui en dit assez pour m'attirer sa haine, car il croyait que c'était moi qui l'avais ainsi instruite. Il voulut se venger. Dès le lendemain il me força à lui porter toutes les matières d'or et d'argent que j'avais reçues comme orfèvre-changeur [136]. Je sus aussi qu'il me faisait épier pour savoir si je n'achetais pas, comme orfèvre, l'or ou l'argent au dessus du taux fixé par le roi [137].

Il ne se borna pas là, il ameuta contre moi le garde et le contre-garde de la monnaie. Ces gardes-juges [138], qui sont à quelques égards et qui se croient à tous égards nos supérieurs, reçoivent notre serment [139], et ont le droit de vérifier si notre argent et notre or sont au titre légal [140]. Le garde ne venait que rarement : il vint toutes les semaines, bientôt tous les jours, bientôt plusieurs fois par jour, et il n'oubliait jamais de me dire : Ce n'est pas tout que de travailler au charbon de saule [141], il faut que votre or soit à dix-neuf karats, et votre argent à onze deniers douze grains de fin [142]. Un jour, de meilleure heure qu'à l'ordinaire, il entre, va droit à une boîte d'argent que je venais de finir, fait l'essai de l'argent, le trouve au dessous du titre, l'enveloppe, y appose son signet, m'y fait apposer le mien, et commence contre moi une procédure qui épouvante ma famille et mes amis. A chaque instant mon excellente fille me disait : Mon père, je veux épouser le maître particulier, et couper dans la racine la persécution qui s'est élevée contre vous. De son côté, mon excellent fils ne cessait de me dire que le garde avait une fille laide, mais qu'il la trouverait belle, qu'il gagnerait la fille, et que la fille gagnerait le père. Quand je vis mes deux vertueux enfants prêts à me sacrifier leurs plus tendres inclinations, me pressant, se mettant à mes genoux pour obtenir d'être malheureux le reste de leur vie, je les en récompensai en donnant à ma fille un jeune blondin, clerc de notaire, qui depuis long-temps soupirait en secret, et à mon fils une belle brune qu'il aima à l'instant qu'il la vit. Jamais deux couples d'époux n'ont été épris d'un plus vif et d'un plus constant amour ; ils vivent comme des anges. Mais peu vous en chaut, Messires, je comprends cela : ainsi, je reviens à ce procès odieux qu'on m'avait suscité.

Les gardes et les contre-gardes, qui sont aussi les officiers royaux chargés de la surveillance de la fabrication des monnaies [143], ont au dessus d'eux les maîtres généraux provinciaux [144], et ceux-ci les maîtres généraux, au nombre de six, qui forment la chambre des monnaies [145].

Un de ces derniers vint faire sa tournée à Troyes. J'en suis informé ; je ne perds pas de temps, je m'habille le plus propre-

ment que je puis, comme un jour de confrérie. Je cours chez lui, je lui dis que j'ai le malheur d'avoir une fille qui n'aime pas les bruns, et je lui raconte les persécutions que j'ai éprouvées et que j'éprouve. Orfèvre, me répondit-il, je vous ferai justice : je représente ici la souveraine chambre des monnaies, qui peut tout. Vous savez que c'est elle qui régit, par la bouche du roi, tout le numéraire de la France : car ce qui nous plaît plaît au roi, ce qui nous déplaît lui déplaît, et son bon plaisir est toujours le nôtre. Sont-ils heureux ! me disais-je, sont-ils heureux ! Si nous voyons, continua-t-il, l'or sortir de la France, devenir rare, aussitôt, sous le nom du roi, nous en haussons le prix du marc et nous le retenons dans l'intérieur ; si nous voyons au contraire qu'il devient trop abondant, aussitôt encore, sous le nom du roi, nous en baissons le prix du marc [146], et bientôt il change de proportion nominale avec l'argent et les autres métaux. Ainsi, quand le roi veut que l'argent vaille tantôt dix, tantôt onze, tantôt douze fois moins que l'or, c'est nous qui le voulons [147]. Sont-ils heureux ! sont-ils heureux ! me disais-je. Eh ! pensez-vous qu'il faille peu savoir pour gouverner ce mouvement monétaire d'après le papier-journal du cours des villes de l'Europe [148] ? Vous comprenez maintenant pourquoi le roi nous appointe de deux cents livres [149], nous généraux, et pourquoi à son avénement il ne change et ne peut guère changer les officiers des monnaies. Le chancelier, quand il nous écrit, nous traite de frères, de très chers frères [150]. Sont-ils heureux ! sont-ils heureux ! me disais-je. Orfèvre, c'est la souveraine chambre qui, pour prévenir les vols de ceux qui lavent à l'eau-forte les espèces d'or, a voulu que maintenant celles qui ne pèseraient pas le poids légal pussent être refusées [151] ; et la France entière s'est couverte de trébuchets, et les vols ont cessé. Autrefois, de pauvres seigneurs recélaient dans leurs forts châteaux de faux monnayeurs qui avec un gros d'argent vous faisaient trois francs [152] ; aujourd'hui il n'est plus de murailles qui puissent être fortes contre la souveraine chambre. Aujourd'hui la souveraine chambre vous fait prendre un homme dans toute l'étendue de la France ; et, pour le faire conduire devant elle, tous les sergents, toutes les prisons sont à ses ordres, à son service [153]. Il y a plus : quand le roi accorde des lettres de rémission à un criminel de délit monétaire, nous pouvons, comme le parlement, passer outre [154], le faire fouetter, le faire pendre, le faire bouillir sur le feu [155]. Sont-ils heureux ! sont-ils heureux ! me disais-je. Orfèvre, je vous le répète, je vous rendrai justice. Il me tint parole.

La salle où je comparus était remplie et environnée d'orfèvres,

de valets, d'apprentis; elle était remplie et environnée aussi de monnayeurs de tout grade. Je m'avançai d'un pas ferme vers le maître général des monnaies, qui tenait entre ses mains ma boîte d'argent. Mon général, lui dis-je, le roi, éclairé par les lumières de la souveraine chambre des monnaies, interprétant la bénignité des saints, a permis d'employer l'or et l'argent d'un bas titre aux reliquaires[156]; cette boîte en est un : lisez le *Non venundetur*[157], la prière que fait le donateur aux âges futurs de ne pas vendre son don. Les monnayeurs crièrent de toutes les parties de la salle que cette inscription se mettait aussi sur les vases d'or et d'argent donnés, n'importe quel fût leur usage[158]. Mon général, continuai-je, veuillez examiner la principale figure, c'est celle d'un apôtre. C'est celle d'un philosophe grec! crièrent encore de toutes les parties de la salle les monnayeurs. Alors, le maître général, ayant tiré ses lunettes et ayant vu à un côté du principal personnage, vêtu d'une robe flottante, la grosse tête d'un bœuf à cornes dorées[159], me dit : Orfèvre, reprenez votre boîte, je vous la rends : dans ce procès, l'oiseau de saint Luc est la pièce décisive. Je sortis au milieu des orfèvres, qui, me félicitant, me pressant, m'embrassant, me portèrent, pour ainsi dire, chez moi, dans leurs bras.

La bannière de saint Blaise. — Oh! je suis bien fâché, a continué l'orfèvre Hardoin, après une petite pause, que ce gros messager qui parlait ici avec tant d'assurance nous ait échappé. Ne voulait-il pas essayer de pleurer et de nous faire pleurer sur son malheureux sort! Mais ceux de nous qui étions le plus près de la fenêtre, nous l'avons entendu détacher son cheval, monter dessus, et s'en aller en chantant, avec la voix d'un homme qui n'avait pas soif. Je lui aurais aussi demandé si quelques uns des nombreux métiers de la bannière de saint Éloi lui plaisaient, ou s'il avait envie de passer sous la bannière de saint Blaise; si, par exemple, il voulait être meulier, quitter son état, où, en se promenant tous les jours à cheval dans les campagnes, en faisant soir et matin bonne chère dans les meilleures hôtelleries, il gagnait tous les jours de l'or à jointées. Et vous, Remi, et vous, Messires, je vous le demanderai aussi, avez-vous cette envie? Alors ne consultez pas votre servante, si elle est, comme la mienne, fille d'un maître de ce métier. Malheureux état des meuliers, me disait-elle il n'y a pas long-temps; mon père mourut en le maudissant, et toute sa vie il n'avait cessé de le maudire. Il se plaignait surtout de ce qu'on croyait heureux les meuliers, parce qu'ils gagnaient vingt sous pour arrondir une meule, vingt sous pour l'arréer, vingt sous pour la percer[160]; mais, ajoutait-il,

lorsqu'il nous arrive un accident à la dernière de ces trois façons, nous les perdons toutes. Ce ne serait rien, et nous pourrions encore y vivre si maintenant on ne cerclait en fer les meules[161]; aussi n'en faisons-nous plus ou presque plus. Quand mon père fut mort, continua ma servante, tous les meuliers vinrent nous visiter, mêler leur affliction à la nôtre, nous faire toutes sortes d'offres de service et d'assistance. Ils revinrent quelque temps après en dansant, et amenèrent mon frère pour le recevoir maître. On avait préparé une salle de festin, et, au dessus, un grenier où, pendant que dans la salle les maîtres faisaient bonne chère, se divertissaient, le dernier maître reçu, le manche du balai à la ceinture en guise d'épée, avait conduit mon frère, qui ne cessait de crier comme si on le battait à être tué. J'étais accourue; on m'avait empêchée d'entrer. Enfin mon frère sortit : il tenait par le bras le maître qui l'avait reçu, et tous les deux riaient à gorge déployée. Après la fête, mon frère me dit que les coups de bâton, qui peut-être, dans les anciens barbares temps, étaient franchement donnés et reçus, n'étaient actuellement que simulés; qu'ils précédaient et suivaient, ou du moins étaient censés précéder et suivre les promesses faites par les nouveaux maîtres, de s'aimer entre confrères du métier, de ne pas découvrir le secret de la meulière, de ne pas nommer à l'acheteur les divers maîtres auxquels appartiennent les diverses meules à vendre, de ne pas frapper devant lui les meules, pour prouver, par leur son, qu'elles sont bonnes, de peur qu'il répète cette expérience sur les autres meules et laisse les mauvaises[162]. Oh! pour cela, dis-je à mon frère, ce nest pas honnête. Sans doute, me répondit-il; mais, vois-tu, c'est dans les statuts.

Voilà pour les meuliers; et ne croyez pas que les autres confrères de saint Blaise soient plus heureux. Ma servante, celle-là même dont je viens de vous parler, est une jeune veuve d'un carrier, ou, pour parler comme elle, d'un *perrier*[163], qui, la seconde semaine après les noces, travaillant au fond de sa *perrière*, qu'il avait affermée fort cher à la ville[164], resta et reste encore enseveli sous un éboulement de plus de cent pieds. Aussi voyez, à l'orifice des carrières, ces appareils de mécanique[165] avec lesquels on retire les pierres des profondeurs aux anciens carriers inaccessibles.

Mais je vais, Messires, vous faire une autre proposition. Y a-t-il quelqu'un dans l'assemblée qui veuille extraire, cuire les plâtre? Qu'il y regarde bien avant de dire non. Aujourd'hui les carrières en sont d'une exploitation facile; elles sont plus commodes; elles sont pavées, couvertes[166] : le mauvais temps du

siècle dernier est passé, car au siècle actuel tous les états sont moins malheureux.

Personne ne dit mot? Toutefois, Messires, il me semble que si l'on ne veut ni extraire ni cuire le plâtre, peut-être y a-t-il quelqu'un qui voudrait le travailler : il aura actuellement bien moins de difficultés, de discussions. La mesure, la forme des marches des escaliers en plâtre, ont été légalement fixées; il en est de même de l'épaisseur des planchers, de même de l'épaisseur des murs et des manteaux des cheminées [167]. Ajoutez que maintenant un plâtrier est bien au-dessus de ce qu'autrefois il était, qu'on moule, qu'on façonne au jour présent très artistement le plâtre. Voyez seulement les hauts et larges tuyaux des cheminées, decorés de riches ornements d'architecture [168] : ne sont-ils pas, pour les toitures de nos maisons, d'élégants panaches, au-dessus desquels ondoie la fumée à des hauteurs que l'œil admire? Vous compterez encore pour quelque chose qu'il n'y a pas d'état où l'on soit plus poli; la plus petite parole incivile se paie, parmi les ouvriers, dix deniers, que reçoit l'offensé [169] : aussi dit-on que, lorsque les ouvriers en plâtre travaillent chez les gens riches, ils donnent plutôt qu'ils reçoivent leçon de politesse.

Messires, en est-il de vous comme de moi? Jamais je ne passe devant un édifice en construction sans reconnaître le quinzième siècle à ses grands appareils mécaniques, à ses tours, à ses chèvres, à ses grues [170], à ses échafaudages, qui tournent en spirale autour des dômes et des pavillons [171]. Je le reconnais encore bien mieux à ses nouvelles coupes de pierres, à son nouveau goût. Quelqu'un veut-il être maçon? Il maniera aujourd'hui quelquefois le marbre, le basalte et le porphire [172]. Non, personne ne veut l'être. Ah! je m'en doute, on sait le reste du conte du serrurier. Il avait un frère maçon, qui bâtit aussi un château; il se présenta aussi au pied des murailles pour demander son paiement; il appela aussi et se nomma, et ce fut de même inutilement. Lorsqu'il s'en retournait, l'homme que son frère avait rencontré s'approcha de lui et lui dit : Pourquoi l'avez-vous fait si fort? Ce qui me donnerait à croire que c'est un conte du temps passé, c'est qu'aujourd'hui cet homme aurait dit : Pourquoi l'avez-vous fait si fort et si beau? Aujourd'hui on fait tout en même temps et fort et beau; malheureusement on ne paie pas aujourd'hui les maçons mieux qu'autrefois; et, à cet égard, cet ancien conte est bon, et sera long-temps bon.

J'ai cependant connu un confrère de saint Blaise qui n'était pas malheureux. C'était un très pauvre et très vieux couvreur, vêtu d'une très vieille livrée, mi-partie d'orange et de bleu. Il se

tenait habituellement sur la porte de son voisin le notaire, pour avoir occasion de servir de témoin et d'entendre lire sa qualité d'ancien maître couvreur juré, officier de l'Hôtel-de-Ville de Dijon [173]; et jamais alors il ne manquait de dire, en se regardant: Et j'en porte l'habit [174].

LA BANNIÈRE DE SAINT FIACRE. — Écoutez encore, Messires. Il me semble que l'état des potiers de terre, quoiqu'un peu obscur, n'est pas à dédaigner. Maintenant ces ouvriers manient si habilement leurs vernis que les tarifs des droits d'entrée les appellent peintres [175]. D'ailleurs, quelles formes si belles, si élégantes, que celles de leurs vases, de leurs plats, de leurs tasses, de leurs bouteilles de terre [176]! Quelle belle poterie que cette poterie azurée qui nous vient de Beauvais [177]! Dans ses fabriques, quelle entente parfaite de la qualité des argiles, du plombage, des cuites et des recuites! Là, on n'a pas à craindre les retoupages à la chaux, au suif, au fromage, aux œufs, dont ailleurs on se sert pour cacher les gerçures de la poterie [178], nï même les retoupages à la terre [179]. Je me ferais volontiers, à Beauvais, confrère de saint Fiacre. Et vous, Messires, votre air me répond tout aussi clairement que votre bouche, vous craignez les droits de tonlieu [180]; vous craignez d'avoir des valets qui, sans autre attirail qu'une roue fixée sur un pieu, travaillent secrètement pour leur compte [181]; vous craignez encore plus les prud'hommes, qui ne vous épargneraient pas les amendes s'ils vous surprenaient à tourner vos pots ou à les éventer avant cinq heures du matin. Mais, si vous ne le savez pas, je vous dirai qu'aujourd'hui vous pouvez les enfourner et les défourner à toute heure [182]; et, convenez-en, c'est quelque chose, surtout quand on a passé plusieurs siècles à ne pouvoir enfourner, et plusieurs autres à ne pouvoir défourner qu'au moment où il plaisait à la loi.

Si je vous parlais d'être tuiliers, il n'est aucun de vous qui ne me répondît que ce serait trop bas descendre. Et moi, à mon tour, je vous répondrais que, bien que nous ne voyions pas encore de comtes qui soient tuiliers, nous en voyons du moins qui possèdent et qui n'ont pas honte de posséder des tuileries dont le rapport est de deux, de trois milliers de tuiles [183]. Je vous répondrais de plus qu'aujourd'hui on commence à faire des tuiles portant gravées des inscriptions, des fleurs, des armoiries [184]; même qu'on les vernit, qu'on les peint [185], et que, si cette mode se propage, vous verrez bientôt les salles décarrelées, recarrelées. Mais alors les tuiliers seront heureux, me direz-vous. Oui, je le répète, si la mode se propage; oui, si, tandis que tout le

monde fuit aujourd'hui l'état de tuilier, tout le monde alors ne veut pas le prendre.

La bannière de saint Joseph. — Messire le clerc, qui jouez la comédie par pénitence, vous qui êtes volontairement si malheureux, voulez-vous être encore plus malheureux? faites-vous charpentier. Dans cet état, point de faute qui, de manière ou d'autre, n'emporte sa peine, et toujours une peine grave. Manquez-vous d'adresse, il y va de votre sang; manquez-vous de courage, il y va de votre vie. Aujourd'hui les périls se sont encore accrus depuis la révolution faite dans la coupe de nos toits, bien plus élevés, bien plus rapides que ceux d'autrefois. La preuve, vous ne l'ignorez pas, est tout près du lieu où je parle; car sans doute, comme les autres, vous vous plaisez à regarder souvent les flèches de nos églises, surtout la flèche de Saint-Loup [186], qui s'élance si hardiment dans le ciel. Remarquez encore qu'en même temps que les périls se sont accrus, en même temps se sont accrues les difficultés. Et cela doit être dans une ville comme Troyes, dont les maisons sont bâties par les charpentiers, et non par les maçons [187] : ici l'art, se perfectionnant de jour en jour, en est venu à ce point que l'ouvrier, posant la scie et la hache, prend le ciseau et sculpte sur les solives des fenêtres, surtout sur les solives des portes, ou la représentation du maître de la maison avec l'habit, les insignes de son état, ou celle du saint qu'il affectionne le plus, ou celle de personnages antiques, ou quelquefois même celle de grotesques personnages [188], qui vous arrêtent, qui vous font rire, qui vous rappellent pour vous faire rire encore. Heureuse ville! heureux habitants! mais malheureux charpentiers!

Malheureux, plus malheureux menuisiers! car, par leurs travail, les menuisiers sont, s'ils est possible, supérieurs aux charpentiers. Ils ont multiplié autour de nous les agréments de la vie; ils ont, pour ainsi dire, tapissé nos appartements de lambris, ornés d'une variété de filets, de fleurs, de blasons, de devises, de toute sorte de sculpture; ils ont rendu tous nos meubles plus beaux, plus commodes; ils ont, avec raison, agrandi nos armoires, où maintenant l'on pourrait loger [189]; avec autant de raison ils ont raccourci de moitié nos anciens longs bancs, ainsi que leurs marche-pieds et leurs estrades [190], en ont enjolivé de petites pyramides les dossiers, et en ont orné de façons d'écailles et de coquilles les perches [191]. Ce n'est pas tout : ils ont encore recoupé ces demi-bancs en chaises de trois places, et enfin ces chaises de trois places en chaises de deux, d'une place; et l'on peut, dès ce moment, prévoir que, si ces chaises, garnies d'é-

toffe ou de maroquin [192], continuent à être à la mode, elles finiront sûrement par mettre les bancs dehors. Mais peut-être, quoique vous fussiez tenu de faire un long apprentissage, d'acquérir la légèreté de la main, la justesse, l'habileté de l'œil et tant d'autres qualités que l'art exige toutes à un si haut degré, avez-vous peur de ne pas souffrir assez; attendez, voici de quoi vous satisfaire. Entre gardes des différents métiers, lorsqu'il nous arrive de nous rencontrer, nous nous faisons volontiers politesse. Le dernier jour de l'Avent, le premier garde juré des menuisiers m'arrêta dans la rue. Il fait bien froid, lui dis-je. Eh bien! me répondit-il, ne me quittez pas, et peut-être, sans aller bien loin, vous ferai-je bientôt chauffer: avançons! Le garde aperçoit des pièces de menuiserie tout fraîchement peintes: il en soupèse plusieurs, il les trouve de bois neuf; il en soupèse d'autres, il les soupçonne de bois vieux; il en ratisse un bout. C'est du bois vieux, dit-il d'un ton magistral, qu'on le brûle [193]! Aussitôt la canaille, les jeunes garçons, d'obéir joyeusement à ses ordres; aussitôt feu et grand feu. A quelques pas de là, feu et plus grand feu encore. Le garde était entré chez un de ces nouveaux menuisiers-lambrisseurs, dont le nombre s'est tellement accru qu'il forme aujourd'hui une des grandes divisions de l'état de menuisier [194]; il y découvrit de l'aubier dans les joints de plusieurs panneaux [195]. Toutefois il se contenta de les faire dépecer quand l'aubier n'était pas dans une partie susceptible d'effort; mais pour les meubles de noyer, où il y avait de larges nœuds, il fut inexorable. Un banc de taverne venait d'être terminé, qui n'avait ni l'épaisseur ni les membrures voulues par les statuts: le garde met le menuisier à l'amende [196]. Pendard, lui dit-il, penses-tu que ce soit un banc pour entendre le catéchisme? Nous continuâmes à marcher. Il trouva plusieurs de ces cages fixes, treillissées aux fenêtres, qui deviennent de plus en plus communes [197]; il y remarqua des défectuosités, il s'irrita. Mais le maître menuisier le prit sur un ton encore plus haut. Je travaille, lui dit-il, pour un pauvre bourgeois qui le veut ainsi; nous avons le droit de faire de mauvais ouvrages de commande [198]: si vous ne le savez, sachez-le! Le garde continua sa visite; il entra chez un menuisier où il me montra des assemblages faits à la colle [199]. Nos devanciers, me dit-il, assemblaient avec des goujons de fer; les règlements le veulent encore [200], mais bientôt ils permettront qu'on s'en passe, et je fais semblant de ne pas voir les licences que l'art prend tous les jours dans ses développements et dans ses progrès. Quelques jours après je rencontrai ce même garde à la veillée chez un ami commun. Nous sor-

tîmes ensemble. Vous m'avez vu, me dit-il, faire la police le jour ; venez ! vous me la verrez faire la nuit. Nous parcourûmes les rues. Il s'arrête devant une porte de boutique ; il écoute : bientôt il frappe à coups redoublés. On vient, on ouvre. Est-ce pour l'évêque ? est-ce pour le roi ? demanda-t-il brusquement ; où est l'ordre ? Le maître menuisier lui répondit : Nous pouvons travailler aussi pour les princes, voilà l'ordre ; j'ai d'ailleurs eu soin, comme vous voyez, de fermer les portes et les fenêtres [201]. Le garde se retira. Au bout de la rue, nous entendîmes un menuisier qui, portes et fenêtres ouvertes, sciait et clouait des planches à grand bruit ; je le fis remarquer au garde, qui me répondit : Oh ! ce sont des bières, des menuisiers de cérémonies funèbres ; on peut y travailler le jour, la nuit, quand on veut [202], car pour les ouvrages des morts la loi ne s'en inquiète guère. Assurément aucun des beaux clercs qui jouent la comédie ne voudrait du malheur des charpentiers ou des menuisiers ; je suis de leur avis : il vaut mieux faire le saint sur le théâtre.

La bannière de saint Marc. — Ce qui répond mieux que tout aux chagrins censeurs des mœurs actuelles, a continué l'orfèvre Hardouin, ce sont les portes vitrées, *les huis enchassillés* [203], qui remplacent, dans les beaux appartements, les portes épaisses derrière lesquelles toute sorte d'actions demeuraient cachées. Personne, je pense, ne blâme ou n'ose blâmer les nouvelles portes ; mais les nouvelles vitres blanches à légères verges de fer [204] excitent les regrets des admirateurs du temps passé ; ils redemandent les anciennes vitres jaunes, vertes, bleues, rouges [205]. Toutefois le bon bourgeois qui aime son patron en voit bien mieux l'image au milieu du verre blanc [206] ; le bon gentilhomme qui aime ses armoiries en voit bien mieux, au milieu du verre blanc [207], les nobles couleurs. La nature ne fait pas des prairies de fleurs ; elle sème les fleurs dans les pairies. Nous avons élégamment semé dans le verre blanc le verre de couleur. Les anciennes vitres interceptaient la pureté et l'éclat du jour : de là cet universel changement voulu par un siècle qui, avant tout et en tout, veut la lumière. Les vitres sont devenues aujourd'hui plus communes, mais les vitriers sont devenus plus nombreux ; car il est passé, depuis près de cent ans, le temps où, dans son château de Montpensier, la duchesse de Berri ne savait s'il était minuit, s'il était midi, parce que *les chassitz de ses fenestraiges étaient des ensires de toille sirée par defoult de verrerie* [208]. Cependant l'apprentissage des vitriers, d'ailleurs fort long, est toujours terminé par un an d'exercice chez un des jurés ; cependant les frais de leur réception sont de huit

livres, payées en partie au tronc de la confrérie, en partie à la bannière militaire [209]. Cependant il faut que pour neuf deniers, pour un sou au plus par carreau ou losange [210], ils vous donnent du plomb de bonne qualité, avec soudure des deux côtés ; il faut surtout qu'ils ne vous donnent aucune losange faite de deux triangles ajustés, encore moins de plusieurs morceaux de verre plombés [211]. Qui maintenant veut être vitrier ?

Lanternes ! lanternes ! mes bonnes lanternes ! criait, il n'y a pas long-temps, à l'entrée de la nuit, un homme qui en tenait une allumée. Je lui achetai une grande lanterne de rue pour pendre devant ma maison [212]. Il me garantit qu'elle était de bois neuf, et composée de toutes les pièces requises par les ordonnances [213]. Quels sont les ouvriers, lui demandai-je, qui font les grandes belles lanternes de salle [214] ? — C'est nous. — Et ces beaux lustres suspendus, composés de deux traverses de bois assemblées en croix, aux quatre bouts desquels on met une chandelle [215] ? — C'est nous. — Et ces porte-flambeaux de bois qui soutiennent et qui allongent les flambeaux de cire que, pendant les grands repas du soir, les valets tiennent autour de la table [216] ? — C'est nous. Sa voix grossissait à mesure que sa vanité intérieure se dilatait. Mais, lui dis-je, dans votre état vous êtes donc bien heureux ? — Nous, bien heureux ! me dit-il en remettant aussitôt et avec humeur sa charge sur les épaules : Lanternes ! lanternes ! Et il s'en alla en continuant à crier dans la rue : Lanternes ! lanternes ! entendant faire pour moi allusion au proverbe si connu qui s'exprime par ces deux mots quand on nie, ou quand on traite de conte ce qu'on vous dit.

Lanternes ! lanternes ! criait un autre jour, en plein midi, un homme qui ne portait que des soufflets. — Lanternes ! lanternes ! criait aussi, par un beau soleil, un homme qui ne portait que des boisseaux, des tamis, des sas. Je demandai à chacun d'eux pourquoi il criait Lanternes ! tandis qu'il n'en vendait pas. Le souffletier me répondit qu'il pouvait faire aussi et qu'il faisait aussi des lanternes [217], et que, lorsque le jour il criait Lanternes ! comme l'objet le plus honorable de son métier, le peuple savait qu'alors il ne vendait que des soufflets. Le boisselier, qui pouvait aussi faire et qui faisait aussi des lanternes [218], me donna la même réponse. Je ne les félicitai pas sur leur métier ; je craignais de leur faire crier avant qu'il fût nuit : Lanternes ! lanternes !

L'expérience me rend tous les jours plus avare de félicitations envers les artisans, tous ou moins ou plus malheureux. La mi-carême dernière, je passais près de la boutique d'un maître vannier ; il criait et faisait crier sur la porte : Rouets ! rouets [219] !

Achetez des rouets! achetez des quenouilles, des fuseaux, des écuelles, des hanaps, des billes, des billards, des flûtes, des sifflets[220]! Saint Marc, votre bon patron, vous mette en paradis! lui dis-je; certes, votre métier n'est pas le pire, car, outre les ouvrages de vannerie, vous vendez là mille autres ouvrages en bois. Vous vendez! vous vendez! me répondit-il avec une fureur qu'il s'efforçait inutilement de modérer, je ne vends pas, car personne n'achète. Allez-moi donc arrêter aux barrières de la ville tous les objets de notre commerce qu'on apporte de dehors, ces grandes charretées de quenouilles, ces grandes charretées de tasses, ces grandes charretées de flûtes[221], que l'enfer vomit aujourd'hui sur la terre!

Les nattes sont devenues d'un usage si général, qu'en hiver elles couvrent tous les planchers[222]. Maintenant on fait même des chalits en nattes pour les prisonniers[223], dont, à cet égard du moins, le sort s'est bien amélioré. Chacun sait combien peu sont payés les ouvriers qui font les nattes, et combien cependant ils sont nombreux; ainsi on peut à volonté dire : Nattier, petit métier, grand métier; on peut encore dire : Pauvre métier.

Vous connaissez tous ici, Messires, cette grosse réjouie de tonnelière qui demeure au coin de la rue. Elle s'est mariée à quinze ou seize ans; c'était alors une jeune, une petite rose. Je la trouvai, le lendemain de ses noces, la tête penchée et tout en pleurs. Quoi! ma belle enfant, lui dis-je par manière de plaisanterie, vous pleurez; mais c'est encore trop tôt. Ah! maître Hardouin, me répondit-elle, mon mari a bien fait son chef-d'œuvre, son cuvier; il a, sans reproche, bien donné son grand pain, son bon lot de vin aux confrères; il est bien passé maître. Mais, comme tout le monde sait, mon mari est très amoureux de moi, et, s'il est distrait à proportion, il se ruinera : car, pour chaque douve gâtée, amende; pour chaque douve rouge *non réelée*, amende; pour chaque mauvais cercle, amende; pour chaque mauvaise chevillure, amende[224]; et, s'il cesse d'être distrait, de se ruiner, ce sera encore pis : il cessera d'être amoureux.

La bannière de saint Come. — Sire Robin, oui, j'en conviens, les financiers, bien que vous soyez les plus riches, vous êtes les plus malheureux : car enfin vous le dites, et qui le sait mieux que vous? Ainsi vous ne risquerez rien à changer d'état. Eh bien! de nos différentes bannières choisissez celle qui vous convient le mieux. Il me semble que c'est celle de saint Côme : c'est celle des barbiers; il y a aussi de l'argent chez eux; il y a même de la gloire. Les barbiers se croient les plus savants, les clercs, les Grecs des artisans; ils se croient, pour le rang, au

moins autant que les orfèvres ; ils disent que, si entre les familles de ces deux états on voit peu d'alliances, c'est que les barbiers ne veulent pas. Les orfèvres ne disent rien. Pourtant faut-il avouer que l'état de barbier a son importance. Veut-on s'en convaincre, on n'a qu'à assister à leur chef-d'œuvre. Les jurés sont rangés en silence sur leurs bancs. Vous voyez amener un pauvre diable, ramassé dans les rues à cause de sa barbe, de sa chevelure hérissée : c'est une espèce de sanglier. Il faut que le récipiendaire le rase lestement et sans le faire sourciller ; ensuite qu'il le tonde élégamment et à la mode. Mais ce n'est rien. Vous voyez bientôt après amener un homme pauvre, gras à lard, comme quelquefois il s'en trouve pour faire enrager les riches. Aucune veine ne paraît sur son corps ; le récipiendaire est tenu de le saigner sans hésitation et sans aide. Avant il a soutenu, en présence des magistrats, un examen sur la petite chirurgie, sur les premiers éléments d'anatomie, sur les veines du corps humain, *là où elles gisent*, et, ce qui est plus difficile, et cependant ce qu'exigent les statuts royaux, *à quoi elles servent*[225] ; avant il a forgé solennellement des lancettes, dont un des juges a brisé la pointe pour vérifier le grain et la trempe de l'acier ; avant il a composé des onguents pour les blessures et même pour les brûlures[226]. Enfin il est reçu maître ; il va s'établir à une rue, à une place commerçante, à un marché, à une avenue de ville, à un bout de pont. Aussitôt commence pour lui la police la plus rigoureuse. Les inspecteurs lui demandent ses lettres d'institution, scellées par le premier barbier du roi, qui, par lui ou par ses nombreux lieutenants, exerce sa juridiction sur tous les barbiers du royaume ; on lui demande aussi les quittances des cinq sous qu'il lui doit[227]. On revient ; on visite ses outils, ses instruments, ses pots. Ce n'est pas tout, car voici le pis. Il est né rieur ; vous savez qu'il arrive quelquefois aux jeunes gens d'avoir les maladies des gens vieux, et aux gens vieux d'avoir les maladies des jeunes gens ; vous savez encore que les femmes ont aussi, comme les hommes, des maladies singulières. Il voudrait, à la veillée, rire un peu avec ses amis, naturellement de la même humeur que lui ; aussitôt l'ordonnance lui commande le silence des confesseurs[228]. Quand viennent les grandes fêtes, le profit, au lieu d'augmenter, diminue. Qui de vous ces jours-là a pu se faire raser ? On ne peut que se faire peigner ; on ne peut se faire couper les cheveux, excepté qu'on prenne la tonsure ou qu'on se marie. Sans grande nécessité on ne peut se faire purger ; on ne peut que se faire saigner. Le malheureux barbier est, ces jours-là, obligé de dépendre ses bassins et ses enseignes. Quand vient la fête de la

confrérie, il n'a le temps ni de manger ni de boire, encore moins celui de chanter et de danser. Ce jour-là de plus solennels et de plus longs offices se succèdent, et la grande procession des barbiers, qui attire tant de monde, ne rentre qu'à la nuit. Pour les affaires, les procès que le corps du métier a ou peut avoir, il faut donner trois deniers par semaine. Il faut donner aussi tous les ans trente deniers pour l'almanach astral des saignées [229], que dix mille barbiers sont obligés d'acheter, et que peut-être mille au plus entendent. Comptez encore aux nombre des malheurs de cet état que les barbiers passent pour se mêler de mauvais métiers, par cela seul que le règlement le leur défend; et que, par cela seul qu'il ordonne aux barbières d'être sévères [230], elles passent pour ne l'être pas.

La bannière de saint Amand. — Il y a une ville où je voudrais, mais seulement un jour de l'année, être brasseur de bière : c'est à Rouen. Le jour de la confrérie de ce métier, les maîtres vont dîner au réfectoire de l'abbaye de Saint-Amand [231], au milieu de plusieurs rangées de jolies vierges normandes.

La bannière de saint Honoré. — Bien des gens qui crient, crient surtout qu'on ne peut être malheureux au milieu de la belle farine, au milieu du beau pain. Ils s'imaginent que la confrérie de Saint-Honoré est particulièrement bénie; ils ne se souviennent pas que le boulanger est obligé, comme la justice, d'avoir continuellement la balance à la main, et que, lorsqu'il la tient mal, il lui en prend autrement qu'à la justice. Ils ne se souviennent pas non plus que son pain doit avoir et le poids légal et la blancheur légale; que l'inspecteur est toujours suivi d'essaims de pauvres prêts à dévorer les fournées adjugées à la charité publique, et que le boulanger en faute peut être pris non seulement dans sa boutique, mais encore dehors, jusque sous le couteau, sous la dent de ses pratiques, car tous ses pains doivent porter sa marque [232]. Vous me direz que les boulangers ont des priviléges, qu'ils peuvent, dans certaines villes, forcer quelquefois les marchands blatiers à leur vendre du blé; je vous dirai que, dans d'autres, ils ne peuvent acheter que long-temps après que le marché est ouvert, qu'après midi sonné [233]. Vous me direz que, dans certaines villes, ils font crier le prix du pain à la halle; je vous dirai que, dans d'autres, ils ne peuvent en vendre que hors de la ville [234]. Vous me direz qu'à la campagne les boulangers peuvent tenir autant de porcs qu'ils veulent; je vous dirai qu'à la campagne les boulangers ne peuvent aller vendre du pain en carriole dans les villes [235]. Parlerai-je du tonlieu imposé aux boulangers [236], de l'obole qu'ils paient ici sur chaque pain [237]?

Non, j'aime mieux parler du danger des émeutes. Ah! messire Pierre Lapierre, qui êtes si malheureux, s'il faut vous en croire, vous ne me citerez qu'un seul échevin qui ait été pendu par le peuple, et encore ça été bien loin d'ici, à Douai[238]; tandis que moi je vous citerai cent boulangers, et le double de meuniers.

Et, pour en venir maintenant à ces pauvres meuniers, ce n'est pas le seul malheur de leur état. Leur art n'a pas fait de progrès sensibles; au lieu que, depuis que le droit de cuire son pain est devenu de plus en plus général, l'art de la boulangerie s'est rapidement et merveilleusement perfectionné. Qu'on le sache, qu'on se le rappelle, qu'on ne l'oublie pas, c'est à Boutiflard qu'ici nous devons la liberté des fours[239].

La bannière du saint-sacrement. — Bien des gens aussi envient aux bouchers leurs gras crochets, leurs gras étaux. Je l'ai toujours remarqué, ils regardent particulièrement avec plaisir leur bannière. Ils ne connaissent pas ce malheureux état. Je vais faire une petite histoire vraie, depuis le premier jusqu'au dernier mot. Mon ancien voisin Paul-aux-Poules, beau garçon de vingt-trois à vingt-quatre ans, disputa le cœur d'une jeune personne à mon ami Germain, et mon ami Germain, dans cette occasion, eut le mauvais rôle. Furieux contre son rival, Germain voulait tantôt l'attendre et l'assommer, tantôt l'embarquer et le livrer aux Turcs. Enfin il se décida à le faire boucher. Paul-aux-Poules, n'ayant pas d'état, indécis sur celui qui lui convenait, tomba dans les piéges de Germain, qui le fit vouloir être boucher. Il en apprit le métier, et fut reçu maître. Alors Germain, ne pouvant plus contenir sa joie, vient me dire : Me voilà content : il est boucher. Et vous ne savez pas! la ville va, dit-on, faire revivre un ancien usage, d'après lequel il sera dans quelques jours obligé, avec ses camarades, de mettre un chapeau de verdure, de traîner, attelés deux à deux, jusqu'à la léproserie, un chariot où sera assis, au milieu de vingt-cinq porcs gras, l'aumônier en surplis portant la croix; en même temps les trompettes sonneront, ce qui n'empêchera pas d'entendre les cris des enfants et du petit peuple : « Vilains! Serfs! Bœufs trayants! » Je veux crier aussi, je veux crier, ajouta Germain. Et ensuite de se frotter les mains en signe de joie. Oh! lui dis-je, cet usage est aboli par acte authentique au moins depuis le milieu de ce siècle[240], et l'on vous a fait là un conte de vieux ou même de vieille. Peut-être, me répondit-il; mais toujours sera-t-il obligé de donner les langues des bœufs aux lépreux[241]; il n'en vendra pas, il n'en mangera pas une seule. Et Germain de se frotter encore les mains. Avant tout il sera obligé de louer un *banc à chair*[242]. Et Ger-

main de se frotter les mains. Qu'il vende, qu'il ne vende pas, il devra tenir son étal toujours garni. Et de se frotter les mains. Oh! cela n'est rien! tout cela n'est rien! et voici surtout ce qui me réjouit : il ne pourra tuer de bête que les jurés ne l'aient vue manger de bon appétit[243]. Et de se frotter les mains. On veut construire ici, comme dans d'autres villes, un abattoir[244] : il ne pourra plus tuer chez lui. Et de se frotter les mains. Les bouchers forains pourront, comme lui, sinon venir tuer le bétail, du moins en vendre la viande dans l'enceinte de la ville. Et de se frotter les mains. Il n'est pas riche : il voudra partager la viande d'un gros bœuf avec un autre boucher; les règlements et les jurés l'en empêcheront. Et de se frotter les mains. Qu'il ne s'avise pas de parer les viandes avec des graisses qui n'en auraient pas fait partie[245]! Et de se frotter les mains. Il ne sera pas content, il ira ailleurs; il trouvera plusieurs villes où l'on perçoit le droit d'épaule[246]. Et de se frotter les mains. Il en trouvera plusieurs autres où l'on n'a pas renoncé à l'ancien usage de ne vendre la viande qu'aux portes de l'enceinte[247]. Et de se frotter les mains. J'espère que dans la ville où il s'établira les bouchers n'auront pas le privilége exclusif de vendre le poisson de mer[248], et que, tandis qu'on viendra vendre à leur nez, à son nez, du cerf, du sanglier, des lièvres, des lapins, ils ne pourront et il ne pourra que les visiter. Et de se frotter les mains. Il lui sera bien permis, au jour actuel, de faire manger aux bons chrétiens les bêtes homicides[249]; mais il sera forcé de jeter à la rivière les bêtes malades, les bêtes condamnées par les gens de l'art, les moutons atteints de la clavelée, les bœufs qui auront le fy[250]. Toutefois, vous me direz que dans les villes où il y a beaucoup d'esprit, comme à Caen, on fait manger les porcs ladres aux prisonniers[251], parce qu'il n'est pas sûr que cette viande donne la lèpre, et que, si elle la donne, il n'y a pas grand mal que ce soit aux voleurs. Je n'ignore pas non plus que dans une autre ville où, s'il n'y a pas plus, il y a au moins autant d'esprit, à Bordeaux, le boucher est bien plus à son aise : car les lois de la police, après avoir posé en principe que les estomacs du vulgaire sont plus forts ou moins précieux, ordonnent que la bonne viande soit vendue aux grandes halles, et que la mauvaise viande, la viande sursemée, gâtée, avariée, soit vendue aux marchés du petit peuple[252]. Mais au diable s'il va dans la Basse-Normandie, dans la Basse-Gascogne! nous savons comme les bons, francs et loyaux Champenois s'y enrichissent.

LA BANNIÈRE DE SAINT NICOLAS. — Comptez encore une

autre victime de l'amour dans notre malheureux état d'artisan. Une chandelière-cirière venait d'être reçue maîtresse [253]. Elle avait vingt-un, vingt-deux ans. Un apprenti de vingt-quatre ans, une apprentie de seize, se présentent en même temps à elle. La jeune maîtresse balança long-temps, sollicitée tantôt par le jeune homme, tantôt par la jeune fille; enfin le jeune homme, qui avait l'avantage de parler aussi par les yeux, fut préféré à la jeune fille, et même peu de temps après il obtint la main de la chandelière. Dans ce jour, me dit-il, car c'est lui qui m'a raconté son histoire, mes liens avec mon métier furent, comme avec ma femme, indissolubles. Si le métier était bon, je dirais : A la bonne heure ! mais vous allez en juger. Il n'est pas aujourd'hui permis de mêler la vieille cire avec la nouvelle [254]; quand ma femme se le permettait et qu'elle était surprise, elle avait son excuse toute prête : C'est mon sot de mari, mon sot d'apprenti qui ne veut rien apprendre. Maîtresse, lui disaient les jurés et les jurées, vous avez mélangé du suif de mouton avec du suif de vache; vous n'en avez pas obtenu l'autorisation des cours de justice [255]. C'est mon sot de mari, mon sot d'apprenti. Même excuse encore si elle mettait plus d'étoupes que de coton aux mèches. Même excuse si d'une livre de cire elle faisait plus de cent soixante menues bougies. Même excuse si sur les torches elle ne marquait pas le poids par livres et par onces [256]. Un jour elle avait fait des chandelles avec du suif noir; les jurés et les jurées en sont informés et courent aussitôt chez elle. Cette fois ce fut à moi à mentir; il me fallut dire que c'était pour un bourgeois. Comme vous savez, les bourgeois peuvent faire faire de la chandelle avec du suif aussi noir qu'ils le veulent [257]. Être obligé de mentir est, dans mon état, ce qui toujours m'a coûté le plus; il n'en coûtait peut-être pas autant à ma femme. Quoi qu'il en soit, je sentais que l'un et l'autre nous méritions d'en être punis et je désirais que nous en fissions notre pénitence dans ce monde plutôt que dans l'autre; nous la fîmes sans trop attendre.

Il se présenta chez nous un homme court, gros, lourd, d'une stature apoplectique; il avait peur de mourir : il nous commanda un vœu de sa stature en cire du même poids que lui [258], qui pesait cent quatre-vingt-quinze livres. Nous mettons aussitôt la main à l'œuvre; le vœu est porté à l'église, où, à côté des anciens vœux du quatorzième siècle, il attire l'admiration en même temps qu'il atteste le progrès de l'art. Mais voilà tout ce que nous en avons tiré : le voué n'a pas d'argent pour nous payer, et depuis long-temps il se porte bien à nos dépens, car jamais l'œuvre de

l'église n'a voulu nous rendre son vœu. Cela a dégoûté ma femme du métier : elle n'a plus voulu être maîtresse. Elle a voulu que je fusse maître, je le suis : je suis bien plus malheureux.

LA BANNIÈRE DE SAINT JEAN-BAPTISTE. — Un gros, j'entends un riche pelletier, me disait, il n'y a pas très long-temps, que, de tous les artisans qui suivaient les bannières des saints, ceux qui suivaient celle de saint Jean-Baptiste étaient les plus malheureux, et que les plus malheureux de ceux qui suivaient cette bannière c'étaient les pelletiers. Avait-il raison, avait-il tort? Écoutez-le et jugez-le. Aujourd'hui, me disait-il, au lieu de ces nobles fourrures de la Norvége ou de la Russie, tout le monde se contente des bourgeoises fourrures des animaux qui bêlent dans nos bergeries. Autrefois ours, martres, petit-gris [259]; maintenant mouton, agneau, chevreau [260]. Gardez-vous cependant de croire que l'art soit déchu, même qu'il n'ait pas fait de grands progrès. Les pelletiers actuels ont d'abord l'avantage de voir si la peau de la bête vivante peut ou ne peut pas être portée sans danger [261]. Au jour présent, ils ne demandent plus qu'un peu de soufre pour donner à la laine de leurs pelleteries une couleur azurée [262] et une élasticité qui plaisent tant à l'œil et à la main. Ils teindraient parfaitement leurs pelleteries; mais il leur est défendu de les teindre. Ils préparent fort bien leurs peaux à la graisse et peut-être les prépareraient-ils aussi bien et mieux à l'huile, si cela leur était permis. Combien de peaux d'agneau, me dit le pelletier en terminant, croyez-vous que nous sommes tenus d'apprêter lorsque nous faisons notre chef-d'œuvre ? Vous répondrez vingt, trente, quarante; vous n'oserez répondre cinquante. Nous sommes tenus d'en apprêter cent [263], et les jurés sont là : ils les comptent; ils ne feraient pas grâce d'une.

Pauvres pelletiers! direz-vous, et certes ce n'est pas sans raison; mais dites aussi : Pauvres fourreurs! La loi, quelquefois si dure envers les artisans, l'est continuellement envers eux; elle ne leur parle que par prohibitions et par menaces. Je comprends qu'elle n'aime pas les bizarres oppositions des fourrures à longue laine, à courte laine, de peau de mouton, de peau d'agneau, les fourrures de laine, de poil, de peau d'agneau, de peau de chevreau. Je comprends qu'elle ne veuille pas qu'on les aime, je comprends qu'elle les interdise [264]; mais quand elle ne veut pas qu'un homme petit ait un petit manteau fourré, un homme grand un grand manteau; quand elle veut que les manteaux fourrés soient faits au commun patron du manteau de la ville [265], je comprends qu'elle a sans doute aussi ses raisons, mais je voudrais bien les savoir.

Vous avez dit : Pauvres palletiers ! Pauvres fourreurs ! Bientôt vous direz : Pauvres gantiers ! Un de ces derniers soirs je sortis sans lanterne ni lumière. En passant devant une boutique où pendait pour enseigne une de ces grandes mains rouges qui vous cueilleraient un potiron aussi aisément que la nôtre cueillerait une orange, j'entendis à travers les ais mal joints de la porte quelqu'un qui se plaignait. On a voulu, disait-il, que les peaux fussent corroyées à l'alun, qu'on ne fît pas de gants neufs avec des gants vieux, je l'approuve ; j'approuve aussi qu'on ait voulu nous faire travailler la nuit ; mais l'on a fixé le commencement de notre travail à cinq heures du matin et la cessation à dix heures du soir [266] : c'est trop tôt et trop tard. Nos seigneurs les statuts disent qu'on ne peut perdre de temps en *jolivetés* [267], et moi je leur réponds que nous ne sommes pas venus dans ce monde pour ne faire que des gants. Cette voix n'était pas celle du premier valet, encore moins celle du maître ; elle annonçait dix-huit, vingt ans au plus.

Suivant moi, être obligé le dimanche d'étaler si haut les marchandises, qu'un homme ne puisse les atteindre avec la main [268], n'est pas un grand malheur pour les mégissiers ; toutefois ils s'en plaignent. Permis à eux ; mais lorsque je les entends se plaindre aussi de ces méchants Mahométans de Maroc qui veulent garder leur secret [269], je leur réponds tout doucement : Hé ! vous voulez bien garder le vôtre ? Ne vous êtes-vous pas fait défendre par le roi d'enseigner la mégisserie aux tanneurs [270] ?

Mais, je le dis ici de la part des tanneurs, peu leur importe ; ce qui leur importe c'est que la France n'ignore pas leurs efforts, leurs perfectionnements [271] ; et elle les ignore, et c'est là, sans doute, leur grand malheur. Aussi ai-je toujours pensé qu'une des plus belles institutions religieuses et civiles serait la conservation dans les grandes églises des meubles, des habillements, qui ont été à l'usage des saints : les âges futurs respecteraient cette suite de reliques chronologiques, où l'on verrait les progrès successifs de tous les arts, où l'on verrait surtout le mauvais cuir des siècles derniers ; le bon cuir du siècle actuel. Cependant on pourrait absolument trouver, même en France, même à Troyes, des gens qui tiendraient moins à la gloire et plus à ce que le vulgaire appelle le solide : eh bien ! je prouverai à ces gens qu'ils ne voudraient pas être tanneurs. En effet, dans cet état, Messires, êtes-vous apprenti, vous êtes obligé de payer dix sous au roi pour qu'il vous permette de travailler au cheval de fust ou chevalet, et vous ne pouvez dans toute l'année mettre pour votre compte que trois ou quatre cuirs au tan. Etes-

vous maître, vos cuirs, avant de passer dans le commerce, doivent être inspectés, examinés et signés au seing, à la marque des jurés[272], ou à celle de la ville[273]; et s'ils ne sont bien assouplis, bien engraissés, vous les corroierez encore et vous paierez l'amende[274]. Enfin, lorsque vous vous marierez, vous pourrez bien ne pas faire danser vos confrères; mais, en quelque nombre qu'ils soient, vous ne pourrez ne pas les faire boire[275].

La bannière de saint Crépin. — Si cette conservation des reliques des vêtements était instituée, on reconnaîtrait les riches saints du dernier siècle à leurs souliers, terminés par de longs crochets, de longues griffes[276]; car les saints riches sont obligés de s'astreindre aux modes, et l'on verrait encore si les souliers d'alors étaient aussi mal taillés, aussi mal cousus qu'ils étaient ridicules. La France au quatorzième siècle était presque toute en sabots; au quinzième elle est presque toute en souliers. Il n'y avait pas alors, il y a maintenant du cuir. Maintenant les souliers sont faits par grandes quantités, par grandes voitures, qui sont amenées dans les marchés; on en a même établi des redevances d'un plus ou moins grand nombre de paires, et il faut qu'à ce sujet je vous raconte qu'on les acquitte quelquefois d'une manière assez extraordinaire. J'étais il y a quelques années à Montejean-sur-Loire. Je dînais au château. Tout à coup les deux battants de la porte de la salle s'ouvrent, et il entre le valet du prieur, qui pose devant le seigneur une pile de souliers qu'il avait sous le bras. Le seigneur les examine, les compte, lui donne quittance et lui dit: Tu me remets des souliers bien forts, bien cousus, bien cloutés; tu me les remets à l'heure du dîner, à la bonne heure; tu es en chaperon, à la bonne heure encore; mais tu n'es pas et tu devrais être chaussé de souliers à double semelle, ainsi qu'il est écrit sur mes titres[277]: soit pour cette année. Souviens-toi cependant que l'année prochaine j'y regarderai de plus près. Puisque l'on fait tant de souliers, est-ce à dire que le métier soit bon? Non certes, car il est mauvais, il est le pire: tout le monde l'a envié, a voulu le prendre. Pendant certaines années de mortalité l'on a enterré à Paris jusqu'à dix-huit cents cordonniers[278], et j'ai vu le temps où il s'en établit à Troyes en si grand nombre qu'on y en compta jusqu'à cinq cents[279]. Rien n'a pu arrêter l'élan qu'a pris leur art, surtout depuis qu'il lui a été accordé l'insigne privilége de travailler à la chandelle[280]. Allez visiter notre marché aux souliers[281], vous serez étonné. Toutefois, je conseillerai à ceux qui voudraient être apprentis de considérer combien cet art est devenu compliqué, à cause des grandes fenêtres des souliers, des grands re-

troussis des bottes[282]. De plus, les outils sont aujourd'hui si nombreux qu'ils remplissent, à côté de l'ouvrier, de larges corbeilles[283]. Et pour passer maître ce n'est pas un, deux, trois, c'est quatre chefs-d'œuvre que vous devez faire[284]. Dans plusieurs villes, lorsque, avant neuf heures du matin en été et dix en hiver, quelqu'un voudra vous acheter une paire de souliers, ne croyez pas que vous puissiez les lui vendre : il faut que vous et lui attendiez que l'heure soit sonnée[285]. D'ailleurs, exposez devant votre boutique des souliers qui soient ridés, vendez des souliers ou des bottines non graissés à un homme qui ne serait pas malade, laissez acheter des souliers de veau par un homme qui ne serait pas constitué en dignité, ne faites pas des souliers de mouton pour les enfants au dessous de cinq ans, amende! amende[286]! Il ne vous servira de rien que les doublures, les contre-forts soient en basane[287]; car il ne suffit pas d'observer la loi en un point, il faut l'observer en tous. Les cordonniers se plaignent avec raison que les chaussures sont à trop bon marché : pour quatre sous une paire de souliers[288], pour six sous une paire de bottines[289], pour dix sous une paire de housettes[290], pour vingt sous une paire de houseaux[291]. Ils se plaignent encore avec plus de raison que, lorsque les maîtres selliers n'ont pas d'ouvrage, ils peuvent travailler comme maîtres cordonniers[292].

A leur tour, les savetiers se plaignent que les cordonniers les empêchent d'employer le cuir de porc[293], et de raccommoder le soulier de manière qu'il redevienne neuf de plus des deux tiers[294]. Ils se plaignent aussi que les cordonniers puissent, pendant certains jours, vendre comme eux de vieilles œuvres réparées[295]. Quand, les samedis au soir et les autres grandes veillées, les savetiers de Paris ou de Tours se vantent d'avoir carrelé les bottes catalanes de Louis XI[296], les savetiers de Troyes se vantent d'avoir raccommodé les vieilles chausses de Charles le Chauve[297]. Je conviens qu'alors les uns et les autres ne sont pas si malheureux. Toutefois, Messires, pas un de vous, pas même le commissionnaire, fils de portier, petit-fils de capitaine-concierge, toujours allant, toujours venant, toujours content, toujours gai, toujours les mains, les poches ouvertes, ne voudrait d'aucun de ces métiers.

Et certainement vous ne voudriez pas non plus, et il ne voudrait certainement pas davantage, de celui des patiniers, autres malheureux confrères de saint Crépin, malheureux surtout par les lois réglementaires, qui depuis long-temps ont attaché le signe distinctif des divers rangs à la forme, aux ornements de

quelques chaussures. Vers la fin de l'été ou vers la commencement de l'automne, malgré le chagrin que me donnait la perte récente d'un proche parent, il me fallut rire, quand un maître patinier vint apporter à mon avocat, que j'étais allé voir, une paire de patins et une paire de galoches. Aussitôt que l'avocat eut vu les galoches, il commença à se fâcher. Le patinier lui dit : J'aurais bien voulu, mais je n'ai osé les faire telles que vous me les avez demandées. L'avocat se lève avec fureur, et, faisant pirouetter le pauvre patinier sens devant derrière, il le pousse vers la porte en lui disant : Eh! qui donc plus qu'un avocat a le droit de porter les galoches à semelle sciée, à cuir noir, à boucles de fer [298] ?

La bannière de l'annonciation. — J'entre dans un atelier de tisserand en linge. Les fils de chanvre, de lin, filés par les doigts des jeunes fileuses à un degré de finesse inconnu à leurs aïeules, sont au nombre de dix-huit cents, parallèlement tendus sur l'ensouple et passés dans la lame de quatre quarts ou d'une aune de long [299]. Le malheureux tisserand monte sur son siége de labeur et de peine, et voilà tout aussitôt venir le public, qui, endoctriné par les ordonnances, sait que les nouvelles fabriques françaises sont au moins égales aux fabriques étrangères [300], et lui demande les tabliers de table [301], les nappes, les essuie-mains ou touailles de l'œuvre de Damas ou de Venise [302], au même prix que celui de l'œuvre de Troyes et de Châlons. Diable! quel difficile et en même temps si mauvais métier! Qu'en dites-vous? Oh! si c'était là tout; mais écoutez encore. Un ouvrier a commencé une pièce de linge, il a mille excellentes raisons pour ne pas la finir; n'importe, il faut qu'il la finisse. Un ouvrier s'en est allé on ne sait où, peut-être en Espagne, peut-être plus loin; il a laissé le fil ourdi, personne ne peut le tisser sans l'autorisation des jurés [303]. Écoutez surtout maintenant, vous qui êtes fringants et gaillards. Un maître a-t-il des amourettes, une maîtresse a-t-elle des galants, leur ouvroir est scandaleusement abattu [304] en présence de tout le peuple. Un maître nouvellement arrivé dans une ville avec sa femme ne peut-il justifier de la célébration de son mariage, il est obligé de passer outre [375]. Il en sera de même partout où il ira; partout les jurés le repousseront. Mais ses mœurs sont bonnes, il s'est marié à la vue de tout le monde: il a l'estime, il a la confiance, il a la vogue du moment. Vous pensez qu'il va augmenter le nombre de ses métiers; non, il ne lui est pas permis d'en avoir davantage, car il en a cinq [305].

La bannière de sainte Arregonde. — En ce moment on chuchote autour de moi, et j'entends dire : Mais du moins le métier de tisserand en toile est bon? les toiles françaises sont aujourd'hui fort recherchées; on en fait même des envois en Italie [307]. Eh ! qui vous nie, Messires, que l'art ait avancé? Assurément le tisserand en toile ou le toilier, comme on dit en Normandie [308], et comme sans doute, si cette province était plus centrale, on dirait par toute la France, en sait bien plus que ceux qui l'ont enseigné, et pour cela en est-il moins malheureux? L'apprenti donne à la confrérie une livre de cire au commencement, une autre à la fin de son apprentissage. Pour l'attirer on lui dit : Allons! va! courage! donne! car, si tu meurs durant ton apprentissage, ta bière, comme celle d'un fils de maître, sera illuminée de quatre beaux cierges et de deux grandes torches flamboyantes jusqu'aux voûtes [309]. Le jeune garçon se sent tout glorieux, parce qu'il ne sait pas encore qu'aux funérailles des maîtres et même des maîtresses, on allume tout le grand luminaire de la confrérie [310], et quelle différence ! Toutefois, je vous dirai que l'apprenti, quand il est fils de maître, ne paie pour sa maîtrise que cinq sous et deux livres de cire; mais, s'il n'est pas fils de maître, il paie soixante sous et quatre livres de cire; que, s'il n'est pas natif de la ville, il paie quatre-vingts sous et quatre livres de cire [311]. On ne cesse de parler des fêtes, des réjouissances, des bombances, que font les artisans lorsqu'ils passent maîtres. Cependant, à la réception d'un maître tisserand en linge, le dîner de tous les confrères, de tous, ne doit coûter que dix sous [312]. Est-ce trop? Vous noterez aussi qu'il est défendu à tous les maîtres d'avoir de concubine ni dans le château, ni dans la ville, ni même dans les faubourgs [313], et pour qu'ils obéissent mieux aux statuts, on leur fait promettre, à ceux qui n'ont pas de femme, d'en prendre une [314]. Avouez-le, plusieurs de ceux qui m'entendez, assurément cette condition vous paraîtrait un peu dure.

La bannière de Notre-Dame. — Depuis long-temps, maître, ou, à cause de l'honneur de l'échevinage, messire Lapierre, vous me regardez, vous avez peur que je vous regarde. Vous savez que vous êtes heureux, la conscience vous accuse. Cependant j'en conviendrai, cette économie héréditaire dans les maisons des bourgeois rentés et indépendants fait que vous désirez quelquefois d'être sous la bannière de ceux qui fabriquent ces beaux draps qu'on vous vend quarante-huit sous l'aune [315], tandis que les gros draps ordinaires vous ne les achetez que onze

sous[316]. Eh bien! il ne tient qu'à vous. Voyez une foule de malheureux qui vous tendent la main ; vous convient-il de prendre leur place ?

Ce sont d'abord les cardeurs, les cardeuses, les peigneurs, les peigneuses : ils sont là depuis le premier coup de vêpres[317], tous rangés en file sur les pavés du marché ; ils attendent, la plupart en vain, que les fabricants viennent employer leurs longs arçons, leurs beaux peignes d'acier, leurs brillantes cardes, au désir de la loi, purgées de toute laine étrangère[318].

Les fileurs, les fileuses : dans la belle saison ils étaient excédés de travail ; dans celle-ci, les travaux languissent ; leurs quenouilles, leurs rouets, leurs bras reposent.

Les retordeurs des fils de laine vous tendent aussi les bras. En voilà plusieurs que les ordonnances empêchent d'aller de grand matin à l'atelier, et en font sortir le soir quand ils voudraient travailler encore[319]. En voilà d'autres qui, pour avoir mal tordu, paient une amende de vingt sous[320], quoiqu'à les entendre, ils aient bien et très bien tordu.

Les tisserands surtout vous tendent les bras. Un grand nombre sont apprentis : ils soupent, ils se couchent à la lueur du clair de la lune, et ils donnent cinq sous pour éclairer la chapelle ; ils n'ont que de méchantes chausses, et on les oblige d'en acheter de fort belles au maître valet de l'atelier. Un plus grand nombre sont valets : ils ont fini leur apprentissage, ils vont chercher fortune, c'est-à-dire du travail, de ville en ville. En arrivant, ils paient la bien-venue[321] ; et, vous le savez, pour être bien venu, il faut bien faire boire tous ses camarades, non comme si le marchand vendait, mais comme si le marchand donnait le vin. Ils sont enfin quittes de tout, ils peuvent aller tenir place[322] : ils doivent y être une heure avant le jour, soit en été, soit en hiver, soit avec le beau, soit avec le mauvais temps, la pluie, le vent, le froid, la neige ; ils doivent aller se ranger par ordre avec d'autres centaines de valets autour de la lanterne de la confrérie[323], à la lueur de laquelle on vient les louer. Ils se mettent au travail : le règlement ne leur donne que trois heures pour le déjeuner, le dîner, le goûter, les bains, le sommeil du jour[324]. Leurs gains modiques, si chanceux, ne leur permettent pas quelquefois de lever un ouvroir, et cependant l'instinct de la nature, au moins aussi irrésistible pour les valets que pour les maîtres, les force à se marier. Alors, à la vérité, leurs enfants sont traités après eux comme fils de maîtres[325] ; mais alors surtout le malheur les poursuit jusqu'aux dernières limites de la vie. O vous qui, pour de misérables intérêts pécuniaires, ne craignez pas de faire

sonner aux oreilles des malades leur avant-dernière heure, écoutez et prenez exemple. Dans la rue où je demeure, un jeune valet de ce métier, grand, beau, frais, de toute manière dispos, se fit aimer de la nièce de son maître et l'épousa. Longues années après, quand ses enfants furent en âge d'être reçus valets, sa santé vint lentement et bientôt si rapidement à décliner, que tout le monde désespéra de sa vie. Lui seul ignorait son état; mais son vieux maître, avare, froid, glacé comme la mort, dont il était le squelette, la ressemblance vivante, se chargea d'éteindre les rayons de l'espérance que Dieu de son divin souffle allume dans le lit du malade. Il s'approche de son valet: Joseph! Joseph! les médecins ont déclaré que Dieu t'appelait visiblement à lui; dans ce cas nos statuts sont formels: tu n'as qu'à déclarer devant les gardes jurés que, te croyant près de ta fin, « tu requiers que, » moyennant les quatre livres payées pour toi, et dix sous, avec » une paire de gants, pour chacun de tes fils, ils soient reçus va- » lets [326]. » Ah! c'était alors à voir que ces fils, qui n'avaient point été prévenus, qui aussitôt se jettent à genoux devant leur père, le prient, au nom de Dieu, de la Vierge, de tous les saints, de ne pas faire cette déclaration, de vivre et de vivre long-temps! Mais les gardes jurés, suivis des maîtres qu'on avait avertis, entrent. Aussitôt les enfants se lèvent, se jettent au cou de leur père, et, par leurs embassements, tâchent de lui fermer la bouche. Le bon père, les écartant, fait entendre sa voix. La déclaration est faite et reçue; ses fils sont valets à l'instant même [327]. Cependant le couteau de la peur, devenant de moment en moment plus tranchant, plus large, ne tarda pas à tuer ce pauvre valet dans les bras de ses pieux enfants. Croyez, messire Lapierre, que je pourrais vous parler encore d'autres malheurs des valets de ce métier; mais c'en est assez, et sans doute vous les trouvez bien malheureux. Toutefois, ils le sont moins que lorsqu'ils sont devenus maîtres; leur malheur redouble même dès l'instant qu'ils commencent leur chef-d'œuvre. Vous pensez peut-être qu'ils ont seulement à prouver qu'ils excellent à tisser, à se servir de leur métier; ils doivent d'abord prouver qu'ils sont en état d'en construire tout le mécanisme, en état d'en faire toutes les pièces [328]; ensuite ils vont empreindre leur marque sur le tableau de parchemin des maîtres [329]; et cette marque, ils sont obligés de la tisser à chaque pièce de drap [330]. Considérez maintenant le petit nombre de leurs métiers: chaque maître ne peut en avoir que trois, deux larges et un étroit [331]. Il travaille au métier large: quel immense espace ses mains n'ont pas à faire parcourir à la navette, qui traverse une chaîne de deux mille quatre cents fils [332], six cents de plus

qu'au siècle dernier[333] ! Écoutez encore. Comment feriez-vous, messire Lapierre, si dans les écheveaux de fil, qui, d'après les règlements, doivent être composés d'aussi bons et d'aussi beaux fils en dedans qu'en dehors[334], il y en avait de qualité inégale ? En loyal échevin champenois, vous me répondrez que vous n'emploieriezp as ces écheveaux. Oui, mais ce serait pour vous ruiner ; et cependant vous prendriez le parti le plus prudent : car, si vous les employez, votre drap, devenant de qualité inégale, est coupé en large et quelquefois même en long ; alors c'est comme si dans certaines parties il était brûlé ; le garde vous le brûlerait d'ailleurs tout entier[335]. Il en est de même des draps épaulés, corsés vers les côtés[336], faibles vers le centre. C'est surtout aux lisières que le tisserand doit prendre garde : il peut faire à sa volonté des draps gris, de couleur mélangée, de diverses laines, des gâchés, pourvu qu'il avertisse par les lisières qui leur sont propres ; il peut même, en n'y mettant pas de lisières[337], fabriquer des draps aussi grossiers, aussi mauvais qu'il voudra, pour lui, pour ses parents, pour ses amis. Mais je ferai sans doute mieux de me taire et de laisser parler les statuts : « Que nul ne soit si hardi, vous disent-ils, de faire travailler à l'un de ces métiers un ouvrier qui n'est ni son apprenti, ni son fils, ni son frère, ni le fils de son frère. Que nul ne soit si hardi, avant d'avoir fini une pièce, d'en commencer une autre. Que nul ne soit si hardi de tisser après l'heure des vêpres une pièce, si ce n'est pour la finir le soir même[338]. » Les statuts défendent encore aux maîtres de travailler en cette qualité si depuis leur réception ils ont travaillé comme valets : alors ils doivent de nouveau être examinés, de nouveau faire leur chef-d'œuvre, de nouveau être reçus[339]. Ah ! messire Lapierre, dans cet état il vous faudrait en passer par là, s'il vous avait plu d'être, comme on dit, d'évêque aumônier[340]. Viennent ensuite les droits de mesurage[341] à la clouière ou mesure fixe, garnie de clous espacés par pieds et par pouces[342] ; viennent d'autres droits lorsque vous achetez les fils, lorsque vous vendez l'étoffe[343] ; viennent les diverses espèces de contributions, et notamment celles pour l'absolution des confrères excommuniés[344]. Que si d'ailleurs vous voulez vous enrichir, ajoutez que la loi vous défend de vous entendre avec les autres maîtres afin de tenir les draps à un prix élevé ; elle vous ordonne de vendre chacun à votre volonté[345], qui plus qui moins. Enfin, messire Lapierre, ne vous faites pas tisserand si vous n'êtes chaste : car il vous est défendu de gracieuser les femmes de vos confrères, et même leurs filles, lorsque mariage ne doit s'ensui-

vre. Ne vous faites pas tisserand si vous n'êtes honnête homme, car, à la première fois que vous avez volé, vous ne pouvez exercer d'un an le métier, et vous le perdez à la seconde[346]. Ne vous faites pas tisserand si vous n'avez de bonnes jambes : car, aux noces de chacun de vos confrères, ils sont bien obligés de vous donner douze deniers, mais vous êtes obligé de les suivre jusqu'à une lieue[347], ce qui, avec le retour, fait deux, excepté que que je me trompe. Si vous n'avez bon estomac ne vous faites pas tisserand : car les status vous disent que, le lendemain de la Fête-Dieu, les dépenses de bouche sont grandes[348], et, je le répète, vous, bourgeois économe, vous paierez tout comme, que vous ayez ce jour-là appétit ou non, que vous mangiez ou que vous ne mangiez pas.

Les foulons, comme les âmes du purgatoire, dans le grand tableau de la paroisse, vous tendent aussi les bras. Ils vont aussi tenir place une heure avant le jour[349]. Ils vous appellent, vous et tous ceux qui envient leur sort ; ils vous céderont volontiers leur part de mauvais temps, et encore plus volontiers leur part de travail. On n'envie pas les pauvres foulons quand, durant plurant plusieurs heures, on les a vus fouler, tantôt des pieds, tantôt des mains, tournant, retournant les draps, les foulant, les refoulant, les imbibant, les dégorgeant, maintenant avec de la terre, maintenant avec de l'eau pure[350]. Au premier coup des vêpres la porte de leur foulonnerie s'ouvre : c'est un pain que, suivant l'usage, leur envoie le maître[351], et c'est tout. Je ne parlerai pas des foulons des moulins à maillets de bois[352] : ils ne foulent que des draps grossiers ; ils ne sont pas exposés à payer une amende à chaque défectuosité, à chaque barre[353] ; mais aussi n'est-ce pas eux qui portent le beau nom de foulons pareurs de draps[354], et leurs valets n'ont pas le droit de porter des vestes de quatre sous[355].

Les tondeurs : voyez-les qui vous appellent aussi, qui vous prient de venir prendre leur place ; ils sont à tondre les draps à mou, humides, les draps à table sèche, secs[356]. A la vérité, ils chantent : c'est qu'ils font semblant d'être contents, et bien sûrement ils enragent, et vous enrageriez bien sûrement comme eux si vous tondiez ou retondiez les draps, et qu'on ne vous permît de les tendre, de les étirer, de les carrer qu'avec la machine à poulies[357], qu'on vous interdît l'essellette ou appareil à madriers, dont la tension, plus douce et plus graduée, occasionne bien moins de cassures d'étoffes[358]. Je ne sais si vous n'enrageriez pas aussi qu'on vous défendît de vous servir de cardes au lieu de char-

dons[359]; mais pour cette fois vous auriez tort. Vous enrageriez sans doute aussi qu'on vous défendît d'étendre vos draps le long des remparts de la ville[360]; vous auriez tort encore.

Les friseurs maintenant vous appellent, et beaucoup plus haut. Ils ne vous auraient peut-être pas appelé au temps passé : peut-être auraient-ils été dignes d'envie dans la nouveauté de leur art[361]; mais aujourd'hui ils vous céderaient volontiers leur place, et vous ne la prendriez pas.

Les presseurs vous la céderaient de même. Messire, vous diraient-ils, nos prédécesseurs du siècle dernier pouvaient presser les draps avec des plaques de métal chauffées[362] : alors, c'était sitôt fait! Maintenant, nous ne pouvons faire chauffer même les planchettes[363]; à peine il nous est permis de les employer. Bientôt les forts papiers[364] seront seuls en usage.

Ah! messire Lapierre, ah! Messires, quel bon temps que celui de l'ignorance! Ici, à une de ces veillées de l'Hôtel-de-Ville, je trouvai quelqu'un qui se fâchait encore bien plus que les tondeurs, les friseurs, les presseurs : c'était un de ces hommes qui ne travaillent pas, et que cependant on appelle travailleurs ou du moins fabricants, bien qu'ils ne fabriquent pas, bien qu'ils ne fassent que payer, diriger les ouvriers qui fabriquent. Il me contait ses peines, et le chapitre était long; il le termina en me disant : Les statuts de notre métier sont et sans doute doivent être les plus sévères. Vous savez que les visiteurs viennent visiter les laines avant qu'on les carde; les laines cardées, avant qu'on les file; les laines filées, avant qu'on les tisse; les étoffes tissées, avant qu'on les foule; les étoffes foulées, avant qu'on les tire aux chardons, avant qu'on les tonde; les étoffes tirées aux chardons, tondues, avant qu'on les presse[365]. Vous savez après quels longs examens ils mettent le sceau de cire aux draps qui doivent être foulés[366]; après quels plus longs examens ils remplacent, à la fin du foulonnage, le sceau de cire par le sceau de plomb[367], qui, jusqu'à la dernière aune de la pièce de drap, doit en attester la bonne qualité à l'acheteur; vous savez que, sous sa responsabilité, le presseur doit couper la lisière vis-à-vis les endroits qui lui paraissent défectueux[368]; vous savez qu'alors seulement on porte les draps à la maison municipale de la visitation[369]. Eh bien! à toutes ces visites, à toutes ces inspections, à toutes, les visiteurs, les inspecteurs, et notamment lorsque j'étais à Dijon, monseigneur le vicomte maire de la ville, qui alors était leur chef[370], ne m'ont jamais fait aucun reproche, ne m'ont jamais donné que des éloges. Mes draps valent peut-être mieux que les draps espagnols; toutefois, pour les vendre, même moins qu'ils

me coûtent, je suis obligé de les appeler draps d'Espagne[371], et non draps de France, car un homme tant soit peu notable ne voudrait pas en porter. Les tanneurs se plaignent d'être frustrés de leur gloire : notre gloire est incontestablement bien plus grande; nous sommes incontestablement bien plus malheureux. Je le demande à tout le monde, je vous le demande, pouvons-nous être plus malheureux?

La bannière de Notre-Dame-la-Riche. — Oui, lui répondis-je : car, au lieu d'être fabricant d'étoffes de laine, vous pourriez être fabricant d'étoffes de soie; au lieu d'être sous la bannière de Notre-Dame, vous pourriez être sous la bannière de Notre-Dame-la-Riche [372]. Rappelez-vous, je vous prie, ce jeune fabricant établi dans la grande rue. Il faisait des étoffes d'or de cinquante écus l'aune [373]. Tout à coup il se vit ruiné par l'ordonnance de 1485, qui interdit les draps d'or et d'argent, et qui même ne permit de porter des habits de soie qu'aux chevaliers et aux écuyers les plus riches. Il faisait des velours cramoisis, figurés : ce furent ceux que l'ordonnance défendit. Il ne faisait pas de satin ni de damas figuré : ce furent les étoffes qu'elle permit [374]. Aujourd'hui cette ordonnance, il est vrai, est à peu près oubliée ; et cet homme industrieux, qui avait eu tant à se repentir de ne s'être livré qu'à un seul genre de fabrication, s'est mis à faire des velours, des damas, des satins, des taffetas, des samyts, des crêpes de soie [375] de toute espèce. Toutefois il n'a jamais pu se relever des désastres de cette terrible année. Maintenant il travaille avec l'argent et pour le compte des autres. Et vous qui vous plaignez qu'en France on ne veut que des draps d'Espagne, considérez que depuis plus long-temps encore on ne veut que des soieries d'Italie [376], quoique depuis le commencement du siècle nous fabriquions dans le royaume des étoffes de soie [377]; même quoique Louis XI et ses successeurs y aient appelé des ouvriers, des peintres, des directeurs étrangers [378]. Les grands et les riches prisent encore moins nos soieries que nos draps; ils s'imaginent, je crois, que nous avons encore moins d'esprit pour les soies que pour les laines.

La bannière de saint Maurice. — Avant-hier j'avais chez moi assez nombreuse compagnie. On parla de divers métiers, d'abord de ceux qui ne plaisent pas. Je dis que, si j'étais à prendre un métier ce ne serait pas celui des teinturiers que je prendrais. Eh ! pourquoi cela ? me répondit-on. Leur art depuis que l'on distingue le grand du petit teint [379], s'élève, ne cesse de s'élever avec la perfection ; de plus, le parlement a pris, il y a long-temps, les teinturiers sous sa protection spéciale; il a, sur

ses vénérables siéges, plusieurs fois grondé les tondeurs de tondre trop bas ou trop haut, de faire brûler le drap par la couleur, ou d'empêcher que la couleur pénètre [380]. N'importe, dis-je; une autre bannière que celle de saint Maurice serait la mienne. On voulut savoir pourquoi. Ce n'est pas, répondis-je, parce que je serais actuellement forcé à teindre en laine la trame et en fil la chaîne [381]; ce n'est pas non plus parce qu'on ne peut actuellement teindre en noir de chaudière que la chaîne des étoffes de vil prix, et que la chaîne des belles étoffes doit être teinte en guesde et reteinte en garance [382]; mais c'est parce qu'un règlement renouvelé depuis peu [383] permet aux tisserands d'avoir chez eux des valets teinturiers, qu'il leur donne l'avantage de pouvoir teindre avec toute sorte de matières, excepté avec la guesde; c'est surtout parce que ce règlement est du siècle dernier, en outre d'une femme, en outre vieille, en outre veuve, car c'était la reine Blanche [384].

La bannière de sainte Luce. — On parla ensuite des métiers qui plaisent. Quelqu'un qui venait de payer le compte de son riche habillement dit qu'il était fâché de ne pas être tailleur, que c'était un excellent métier. Ah! vous n'êtes pas de Meaux, lui dit une autre personne de la compagnie: les maîtres ne peuvent empêcher ceux qui ne le sont pas de faire des habits pour les enfants, ce qui est peu de chose; mais encore même d'en faire pour les seigneurs [385], ce qui n'est pas peu de chose. Ah! vous n'êtes pas de Tours, lui dit un autre: vous paieriez un marc d'argent pour votre maîtrise [386]. Ah! vous n'êtes pas de la Rochelle, lui dit un autre: vous seriez tenu de donner cinquante livres pour votre cautionnement, de payer toutes les pièces d'habillement mestaillées [387]. Ah! vous n'êtes pas de Poitiers, lui dit un autre: vous verriez s'il est facile de ne pas mestailler, quand vous êtes forcé de tirer d'une aune de drap portant cinq parts de lé deux paires de longues chausses d'homme, avec talon et avant-pied [388], ou bien quatre paires de chausses de femme [389]; et vous devez savoir qu'avec les femmes, lorsqu'il s'agit non seulement de robes, mais même de chausses mestaillées, il n'y a pas à rire. Ah! dit un autre, maintenant à Chinon c'est pis: les chausses d'homme à braies, à loquet, à sangles, à courroies, à double couture, qui sont si compliquées, si difficiles à faire, quand elles sont faites en étoffes neuves et en étoffes vieilles sont arses [390]; alors feu aux chausses! Vous pouvez dire aussi, ajouta un autre, feu aux pourpoints! feu aux jacques! feu aux houpelandes! car à Paris il en est de même, si les pourpoints, les jac-

ques, les houpelandes, les habits de trois, quatre doubles, rembourrés de laine ou de coton[391], qui paraissent aujourd'hui venir remplacer les fourrures, ne sont pas faits de bonnes toiles, de bonnes étoffes, sans mélange de neuves et de vieilles, excepté pour les bordures, où l'on peut employer aux habits bourgeois les vieux habits de soie des gentilshommes, parce que, dit paternellement ou maternellement l'ordonnance, ils ne sont en général ni trop rapés, ni trop usés[392]. Et comme d'autres continuaient à s'apitoyer sur le sort des tailleurs, l'homme au riche habillement leur dit : Messires, je ne vois pas que les tailleurs, qui mettent vingt aunes de velours à une robe[393], soient tant à plaindre. Messire, lui dis-je, en fait de fournitures, les malheureux tailleurs sont depuis long-temps aguerris ; ils ne demeurent pas ailleurs, ils ne demeureraient pas ici sans réponse.

LA BANNIÈRE DE SAINT SEVER. — La voyez-vous maintenant passer, la bannière de saint Sever? Ecoutez les prières qu'adressent les nombreux confrères à leur puissant et glorieux saint.

Les aumussiers qui font ces antiques couvre-chefs descendant par derrière jusqu'aux talons, ces aumusses d'abord à l'usage des femmes[394], ensuite à l'usage des femmes et des clercs[395], enfin à l'usage des femmes, des clercs, des laïques et de tout le monde[396], lui demandent que leurs statuts s'adoucissent, qu'on puisse employer non seulement les laines tondues dans la bonne saison, mais dans toutes saisons ; qu'elles puissent être filées non seulement au rouet, mais de toutes les manières ; qu'elles puissent être foulées avec la terre à foulon, non seulement du pays, mais de tous les pays ; qu'elles puissent être foulées non seulement avec les mains, mais encore avec les pieds. Ils lui demandent qu'il leur soit permis de faire non seulement des aumusses, des bonnets, des coiffettes, des mitaines, des chaussettes, mais encore toute sorte d'ouvrages ; qu'il leur soit permis de travailler non seulement avec les chardons, avec les petits ciseaux, les petites forces, mais encore avec les cardes, les grands ciseaux, les grandes forces ; que, lorsqu'ils sont reçus maîtres et qu'ils ne peuvent, pour tous ces différents objets de fabrication, faire leur chef-d'œuvre, ils soient reçus maîtres pour la totalité, et non maîtres par fraction de métier, sauf leur promesse d'apprendre ce qui leur reste à savoir, et, en attendant, de ne faire que ce qu'ils font bien[397].

Les lâcheurs, les lâcheresses de l'aumusserie, lui demandent qu'on ne défasse pas leur ouvrage lorsqu'il leur arrive d'en avoir

mal assemblé, mal cousu les diverses pièces à la quille; qu'on ne les force pas à le recommencer; qu'on ne leur impose point d'amende[398].

Les chapeliers, contents qu'on leur laisse employer le noir de chaudière et les autres couleurs qui sont interdites aux aumussiers, contents surtout de la nouvelle mode des chapeaux de castor, des chapeaux de laine frisée[399], lui demandent qu'ils puissent feutrer aussi les agnelins communs, des agnelins de toute qualité.

Assurément saint Sever, s'il pouvait miraculeusement parler par les lèvres d'or ou d'argent de son effigie, leur répondrait que les malheurs dont ils se plaignent tiennent à la perfection de l'art, que, pour l'honneur de la confrérie, il ne peut leur accorder leur demande.

LA BANNIÈRE DE SAINT CLAIR. — On n'est pas surpris des grands progrès de la peinture, on est surpris des progrès de la broderie ; mais cet art n'est qu'une peinture à l'aiguille. — Cette jolie confrérie de brodeurs, de brodeuses, qui brodent les collets d'habits[400], les manches, les robes, les ceintures, les meubles, les tabourets, les chaises, les bancs[401], les lits[402], les tableaux[403], attire bien du monde sous la bannière du saint. Mais quelle peine ! quelle continuité de peine ! Voyez le trait fait au pinceau, le trait fait à l'aiguille : quelle rapidité ! quelle lenteur !

Au jour actuel, les hommes et les chevaux sont couverts d'argent et d'or ouvrés en broderie. Tel grand seigneur porte souvent sur sa manche[404] le travail d'une brodeuse pendant six mois, pendant un an ; il y porte quelquefois la vie des plus jeunes ou des plus délicates.

J'aurais mieux aimé entendre dire à un vieux laboureur qu'à un vieux brodeur irrité d'être obligé, faute de pouvoir trouver des aides, à broder jour et nuit pendant les deux ou trois premiers mois qui précédèrent la joyeuse entrée du roi, qu'alors seulement le monde serait bien réglé quand il n'y aurait plus des milliers ou des millions de fainéants dans les châteaux ou dans les maisons des riches, quand tout homme pourrait répondre : Je prie Dieu, je combats, je travaille.

LA BANNIÈRE DE SAINT FRANÇOIS. — La broderie est une peinture à l'aiguille. La tapisserie est une peinture à la navette, ou plutôt aux navettes ou broches ; elle a encore plus avancé ; elle est plus près de la peinture au pinceau, qu'elle imite jusque dans ses filets d'or et d'argent[405]. Quels plus beaux, quels plus grands tableaux de laine que ceux qui couvrent les murailles de l'église

de Saint-Remi de Reims, de l'église cathédrale, de plusieurs autres églises ! Ce sont des représentations où viennent s'offrir nos pontifes, nos rois, nos héros ; ce sont d'immenses feuillets de l'histoire de France. Chaque scène, chaque groupe, a au dessous une inscription explicative[406]. Mais dans ces tapisseries si artistement tissées, si vivement colorées, qu'ai-je besoin de lire lorsque tous les personnages parlent ? Maintenant qu'on soit de bonne foi, et qu'on me réponde : Quand on regarde ce beau travail, songe-t-on à la peine de l'ouvrier ? On n'y songe pas. Et à son habileté, à sa science ? Pas davantage.

La tapisserie a même avancé pour les restaurations. Il fallait qu'autrefois dans les rentraitures on employât grossièrement le noir sur le blanc, le rouge sur le bleu, puisque les règlements du milieu de ce siècle ordonnent qu'elles soient faites des mêmes couleurs, des mêmes nuances, puisqu'ils ordonnent qu'elles soient « bien filées et nouées aux visages, aux mains, aux ar» moiries, escussons et autres choses dangereuses[407] ». Le tapissier est obligé de faire pater, garnir de toile les chambres[408] ou tapisseries de serge à tous les endroits fixés par les règlements[409]. Aujourd'hui on paie beaucoup plus cher les tapisseries garnies de rubans calendrées ; c'est que les règlements les interdisent[410]. On ne se plaint pas des tapissiers ; au contraire, on les plaint.

La bannière de saint Paul. — J'avais ouï dire depuis assez long-temps que l'état de cordier était surtout jalousé. Cette semaine j'en ai eu une nouvelle preuve ici à l'Hôtel-de-Ville, où un courtier disait au maître cordier de la mairie : Perrot, votre grand-père n'était pas pauvre, votre père était riche, vous êtes encore plus riche : je veux changer de métier, faire le vôtre. Vous travaillez pour les hauts châteaux, où sont les puits les plus profonds, et l'on vous paie les cordes deux sous la toise[411]. — Oui ; mais sachez qu'elles doivent être de bon chanvre qui n'ait pas été mouillé, resséché, ressuyé. — Vous gagnez beaucoup avec les cultivateurs à faire les traits de charrue. — Pas tant : ils doivent avoir au moins douze fils. — Beaucoup avec les charretiers, les voituriers. — Pas tant : les chevêtres doivent être de huit fils, et les licous de chanvre doivent être mélangés de poil[412]. Le débat s'étant prolongé, Perrot, impatienté, le termina en disant : Les cordiers, quand nous filons une corde nous ne savons si ce ne sera pas celle d'un pendu : cela ne donne guère envie de prendre trop, de trop gagner. Les cordiers, nous sommes les plus pauvres et les plus honnêtes : notre état convient à peu de monde ; que les courtiers surtout ne s'y trompent pas.

LA BANNIÈRE DE SAINT JEAN-PORTE-LATINE. — Il n'est ici personne, Messires, qui dans ses archives de famille n'ait du papier du dernier siècle[413]. Voyez combien il était grossier, épais, cotonneux, cassant! Voyez combien le nôtre a la pâte liée, égale, fine, blanche! Le papier écu de France[414], tête de mouton[415], serpent couronné[416], sera éternellement un monument de l'art, et toutefois il ne coûte que huit sous la main[417], c'est-à-dire beaucoup moins qu'autrefois le vilain papier. De notre temps, il faut d'ailleurs en convenir, l'abondance des chiffons est bien plus grande. Maintenant tout le monde, nuit et jour, porte sa chemise, au lieu qu'au pauvre siècle passé les riches n'en portaient pas la nuit[418], et grand nombre des autres n'en portaient pas même le jour. Maintenant le clergé et la noblesse ne fournissent que des chiffons de toile blanche, et le tiers-état, qui ne fournissait guère que des chiffons de toile grise ou rousse, fournit aujourd'hui des chiffons de toile blanche et en quantité toujours croissante. L'amélioration de la société offre certains signes imperceptibles, mais infaillibles. S'il est vrai que nos papeteries de Troyes soient les plus anciennes[419], il est incontestable qu'elles ont été les meilleures; elles le sont encore. Des douze papetiers de l'université quatre sont Champenois, et tous les quatre de Troyes[420]. Le nom de l'un d'eux est devenu célèbre: qui aime les belles éditions et qui ne connait le nom du papetier Le Bé[421]?

On envie sans doute les papetiers; mais on envie bien plus les imprimeurs. Aujourd'hui leur art est l'art nouveau, l'art brillant; tout le monde lui en veut, et cependant tout le monde en veut. Je citerai surtout les courtiers. Les imprimeurs n'ont pas besoin de notre ministère: donc, suivant eux, les imprimeurs sont les plus heureux. Je sais d'ailleurs de bonne part qu'ils disent souvent que c'est l'état le plus heureux, et qu'ils le changeraient volontiers contre le leur. Mais, leur demanderai-je, comment donc feriez-vous pour pouvoir l'exercer? Ah! mes voisins les courtiers, quoique vous soyez fort adroits, fort habiles, vous n'êtes pas grands grecs, ou plutôt vous n'êtes pas très chargés de grec, ni même de latin. Personne ici n'ignore que vous n'avez pas été à la grande école[422]. Peut-être me répondront-ils qu'ils auraient des valets bons latinistes, bons grécistes, qui mettraient bien les points sur les i. A la bonne heure; mais, leur dirai-je encore, vous avez de nos jours, et vous venez il n'y a qu'un moment de vous en vanter, vous avez porté le courtage aux dernières limites, et sûrement vous entendriez porter de même l'imprimerie à la perfection. Eh! qu'entendriez-

vous donc y perfectionner? Entendriez-vous perfectionner le matériel de l'art? Voyons en quoi cela serait possible. On a imprimé d'abord une page comme une estampe, avec une planche gravée; ensuite on a rendu probablement les mots mobiles; ensuite, et probablement bientôt après, on a rendu mobiles les lettres. Ces deux immenses pas sont faits, vous ne pouvez plus les faire. On a essayé successivement toute sorte de matières pour les lettres ou les caractères; on les a gravés, on les a fondus. On s'est arrêté là, et je pense que vous vous y arrêterez aussi. L'encre de l'imprimerie a été inventée en même temps que l'art; elle n'a pu être inventée que grasse, onctueuse, épaisse: il vous serait impossible de l'inventer d'une autre manière. Entendriez-vous perfectionner la presse? Voilà qui était bon du temps du rouleau à la main; mais aujourd'hui nous avons la presse frappante; on n'a pu et vous ne pourrez trouver mieux. Aujourd'hui on ne colle plus deux feuilles l'une contre l'autre; on imprime les deux côtés du papier. Le papier n'a que deux côtés, comment voulez-vous perfectionner le tirage? Pour assembler les feuilles, on a imaginé depuis peu les signatures: vous ne pouvez plus les imaginer. Vous n'êtes pas à temps non plus à imprimer les premiers en caractères les lettres initiales. Aujourd'hui on ne les fait plus à la main, on ne fait pas même ainsi les frontispices: on les imprime comme le reste du livre[423]. Peut-être voudriez-vous rejeter le vieux et monotone caractère romain, et adopter les nouveaux caractères allemands, bien plus près de la véritable image de l'écriture? Eh bien! on vous a encore prévenus[424]. Je vous le dis, je le dis à la postérité, il n'y guère plus de soixante ans que l'imprimerie est en usage[425]; n'importe, jamais on ne passera Trapperel, Vérard, Simon Vostre[426]; je suis tenté d'ajouter: et nos bons imprimeurs de Troyes[427].

Bien sûrement, mes voisins les courtiers, vous ne voudriez pas être relieurs, vous ne leur portez bien sûrement pas envie. Cependant vous ne manieriez plus autant qu'autrefois le bois: car les couvertures sont devenues bien plus légères, quoiqu'elles soient toujours solidement attachées par des nerfs de parchemin ou de cuir[428]; et si vous travailliez pour les gens riches, vous manieriez le damas, le velours[429]. Nos bibliothèques, qui, chez quelques particuliers, s'élèvent, depuis l'invention de l'imprimerie, jusqu'à cent volumes[430], récréent, par leurs diverses couleurs[431], les yeux, avant de récréer l'esprit; elles récréent aussi les yeux par les compartiments de maroquin[432], par les peintures délicates dont sont ornés les plats de la couverture[433], sur-

tout par les gaufrures imprimées artistement à petits fers[434] sur la couverture et sur les tranches[435], toutes chargées d'arabesques, de feuillages, de fruits[436], d'ornements de l'intérieur du livre qui semblent en sortir, ou plutôt déborder. Belles, très belles reliures! Métier pénible, très pénible!

Messires, oh! combien vous nous plaindriez davantage si je vous disais que la plupart des malheurs de chaque métier sont communs à tous, que la plupart des malheurs de chaque classe de notre état sont les malheurs de toutes!

Malheur des apprentis! Ils doivent être nés de loyal mariage. *Le bastard d'Arminhac*, tenant son bâton de maréchal de France[437]; *le bastard de Bourgoigne*, assis sous les hauts dais, avec ses frères ou ses cousins les princes du sang[438]; *le bastard d'Orléans* lui-même, proclamé le sauveur de la France[439], si les statuts n'étaient changés, ne seraient pas reçus[440].

Malheur des apprentis! Ils donnent cinq, huit, dix ans à leur maître[441].

Malheur des maîtres! Ils ne peuvent avoir qu'un seul apprenti[442]!

Malheur des valets! Il est grand nombre de métiers où les valets, ceux même qui ont épousé la fille de leur maître, ne peuvent leur succéder, où la maitrise est rigoureusement héréditaire par succession masculine[443].

Malheur des valets! Un valet, s'il ne peut donner la preuve de la plainte qu'il porte contre son maître, est obligé de continuer à demeurer avec lui, de lui payer l'amende[444], et de lui faire bonne mine.

Malheur des maîtres et des valets! Le tribunal est composé de gardes-maîtres et de gardes-valets[445].

Malheur des maîtres, des valets et des apprentis! Le plus grand revenu de certaines villes, c'est le produit des amendes sur les métiers[446]. Un sergent, la plume au bonnet, l'épée au côté, parcourt la rue; il entre à droite et à gauche dans plusieurs boutiques ou ateliers. Il est tout chargé de longs rubans de parchemin, sur chacun desquels est écrit en tête : « Ce sont les amendes des serruriers.... — Ce sont les amendes des maçons.... — Ce sont les amendes des boulangers.... — Ce sont les amendes des tanneurs.... — Ce sont les amendes des drapiers, taxées et baillées par nous, bailli, au receveur, pour les faire cueillir moitié au profit du roy nostre sire, moitié au profit des jurés[447]. » Là se trouvent tarifées toutes, jusqu'aux plus petites, les fautes

de fabrique : « Paul, cinq sols; Jacques, deux sols; Pierre, deux deniers, un denier, une maille, une obole[148]. » Du reste, que notre malheur ne nous empêche pas de le dire, les arts, ainsi continuellement surveillés, repris, punis, amendés, ne peuvent que faire les plus grands progrès; et si je représentais la perfection, ou du moins la perfectibilité, ce serait sous la figure d'un sergent de bailliage, élevant dans sa main ces longs rubans de parchemin, dont il épouvanterait la fainéantise, la maladresse ou la mauvaise foi de tous les métiers.

Malheur des apprentis et des valets! Quelquefois ils sont obligés de faire leur chef-d'œuvre, c'est-à-dire d'ouvrer parfaitement, pendant plusieurs mois, chez les chefs du métier[149].

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres! Je rappellerai ces grandes quantités de vin dont on abreuve les confrères du métier quand on reçoit un apprenti, un valet, surtout quand on reçoit un maître. Cette quantité devient plus grande quand celui qui est reçu n'est pas fils de maître, plus grande quand il n'est pas natif de la ville[150]. On envie alors notre sort; on se garde bien de penser qu'un grand nombre d'artisans sont sobres, que, lorsqu'ils sont reçus maîtres, ils se gênent pour bien boire afin de bien faire boire, et que, lorsqu'à leur tour il reçoivent des maîtres, ils ne se gênent pas moins pour répondre coup par coup aux nombreuses salutations qu'on leur fait. Toutefois, j'en conviens, ordinairement tout le vin est bu.

Malheur des maîtres! Le malheureux artisan a bu l'oubli de son dommage, et c'est pour cela que les *vins* ont été institués. Le lendemain, à droite de la boutique de l'ancien maître, s'établit le maître nouvellement reçu, rempli de jeunesse, de force, d'ardeur, de désir, qui, sans gêne, sans déguisement, proclame son habileté, son bon ouvrage, son bon marché[151].

Malheur des maîtres! Le surlendemain, à gauche, vient s'établir un autre maître, nouvellement arrivé d'une ville jurée, d'une ville de loi, d'une ville où il y a des ordonnances de ce métier[152].

Malheur des maîtres! Une partie des pratiques de l'ancien maître se sont changées aux deux nouvelles boutiques; une autre partie se change encore, et va à une nouvelle boutique qui s'ouvre en face, où se montre un bon gros homme : hier au soir il était serrurier, chaudronnier; il s'est fait ce matin orfèvre, et, sans apprentissage, sans chef-d'œuvre, il devient maître; il a été nommé par lettres du roi, qui, à son avénement, a droit de mettre un nouveau maître dans chaque métier[153]. Heureux encore l'ancien maître s'il ne demeure pas dans certaines villes où l'évêque a ce même droit[154]!

Malheur des maîtres! Qu'arrive-t-il, Messires, lorsqu'il y a trop d'ouvriers et pas assez de travail? Vous le savez, une partie tombent dans la misère : nos statuts nous imposent alors le devoir de secourir nos confrères; la misère amène la maladie : nous devons accroître nos secours envers eux[455]; la maladie, la mort : nous devons les faire enterrer[456]. Ils laissent des veuves, des orphelins, des orphelines : c'est à nous de les nourrir; les orphelins grandissent : c'est à nous à les élever, à les enseigner; les orphelines grandissent : c'est à nous à les doter, à les marier[457].

Malheur des maîtres! Est-ce donc là tous les maux auxquels notre état est assujetti? Non certes : n'oubliez pas les marques, les signes publics, outre nos marques, nos signes particuliers, car aujourd'hui le tonnelier lui-même est obligé de signer ses tonneaux[458].

Malheur des maîtres! Et oubliez le plus petit article de vos statuts, vous aurez à faire avec les inspecteurs, les maïeurs de la haute et même avec les maïeurs de la basse perche[459].

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres! Travaillez les jours de repos, vous aurez affaire avec les gardes des fêtes[460].

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres! Travaillez trop matin, travaillez trop tard, travaillez aux heures des repas, travaillez aux heures où l'on ne doit pas travailler, vous aurez affaire avec les gardes des heures[461].

Malheur des maîtres, des valets, et surtout des apprentis! Soyez amoureux, galant, trouvez beau le beau sexe, vous êtes soupçonné, et alors il ne faut pas de grandes preuves; et alors vous êtes chassé, vous perdez la maîtrise[462]; et alors, si vous êtes malade, vous n'avez droit à aucun secours[463]; et si vous mourez, je doute même que la confrérie vous enterre[464].

Malheur des veuves des maîtres! Si elles se remarient à un homme qui n'est pas du métier, elles perdent aussitôt la maîtrise[465].

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres! Qu'il ne leur arrive pas de recevoir les excommuniés dans leur atelier, encore moins de travailler avec eux! qu'ils se gardent de boire à la même table! il serait même prudent de ne pas boire dans la même taverne[466].

Malheur des apprentis, des valets et des maîtres! Vous avez joué aux dés ou autres jeux honnêtes, le soir de Noël, le soir de la Tiphaine : pour certains métiers, en voilà jusqu'à l'année prochaine[467].

Malheur des maîtres et des valets! Vous changez de séjour

pour échapper à tant de gênes : fort bien; mais, outre qu'elles vous attendent autre part, prenez garde qu'il est un assez grand nombre de métiers que vous ne pouvez légalement exercer que dans les principales villes[468].

Malheur des maîtres! Irez-vous travailler dans les villages pour venir vendre les objets de votre fabrication dans les villes? Je vous préviens que vous ne pourrez les exposer en vente que lorsque les gardes du métier les auront visités, en auront approuvé la matière et le travail[469]. Sachez d'ailleurs qu'en certains lieux vous ne pouvez les vendre qu'aux jours de foire, qu'à la halle[470].

Malheur des maîtres! Si vous dites : Je réparerai de vieilles œuvres, je les rajusterai, sachez encore que vous ne le pouvez : partout les lois veulent qu'il ne sorte de votre main que du neuf[471].

Malheur éternel des apprentis, des valets et des maîtres! Toujours il y aura et de bons et de mauvais statuts; toujours il faudra également obéir et aux uns et aux autres.

Malheur éternel des apprentis, des valets et des maîtres! On a donné une grande liberté aux arts depuis le siècle dernier[472] : ne pourrait-on leur en donner une plus grande? Moi, je réponds qu'on a été jusqu'aux dernières limites du possible; le malheur des artisans ne peut plus diminuer.

Malheur éternel des apprentis, des valets et des maîtres! Bien des gens nous envient nos priviléges; nous n'en avons pas moins perdu une partie. Autrefois on ne pouvait pas saisir nos outils[473]; aujourd'hui on peut saisir nos outils, nos personnes[474]. Dans certains métiers, il est vrai, nous sommes exempts de guet[475]. Dans d'autres, il est vrai encore, nous ne payons pas d'impôts sur les matières de fabrication[476]; dans d'autres même, nous sommes francs de tous impôts[477], comme les nobles; mais en France tous les états, sans exception, n'ont-ils pas leurs priviléges[478]? En est-il un seul qui n'en ait pas? Le nôtre n'en a-t-il pas le moins?

Malheur! malheur éternel des artisans, même des artisans à la suite de la cour[489]! car, direz-vous, et sans doute dira avec vous tout le monde, les artisans à la suite de la cour sont du moins heureux. Dans les comptes de la maison du roi, de la reine et des princes, on lit de longs chapitres terminés par cet intelligible et sonore latin : « Summa expensarum brodure, calciature, cu- » tellerie, aurifaberie, mille, duo millia librarum turonen- » sium[580]. » Mais d'abord je vous apprends que toutes les sommes portées en belles lettres sur beau parchemin[481] comme

payées ne le sont pas toujours ; et je vous apprends de plus que ce sont les courtisans, qui ordinairement ne paient guère bien, qui font principalement travailler les artisans à la suite de la cour. Il y a bien aussi, j'en conviens, des huissiers à la suite de la cour ; mais là, au lieu d'être aux ordres des créanciers, ils sont et seront toujours aux ordres des débiteurs.

Malheur ! malheur éternel des artisans, même des artisans qui ne sont pas à la suite de la cour, mais qui travaillent dans les provinces pour la cour, pour les établissements royaux ou sous l'autorité royale ! Leur sort n'est guère meilleur ; ils ne reçoivent leur salaire qu'après la visite du clerc des ouvriers, du maître ouvrier, du maître des œuvres de la sénéchaussée ou du bailliage[482]. Lorsqu'il y a pénurie d'argent, les formalités deviennent innombrables, interminables. Il en a été, il en est, et vous n'en doutez pas, il en sera toujours de même.

Je vous en conjure, Messires, soyez justes envers nous comme envers les autres. Ne portons-nous pas notre malheur écrit, pour ainsi dire, sur notre front? Examinez, aux montres de guerre que fait la ville[483], quels sont ceux que vous trouvez les plus mal nourris, les plus mal vêtus, les plus tristes? Ce sont, vous ne pouvez en disconvenir, les artisans, les pauvres, les malheureux artisans. Si vous me dites que presque toute la milice marche sous les bannières de nos métiers[484], j'en conviendrai volontiers; mais la gloire n'est pas le bonheur. Si vous me dites encore que c'est par corporations des métiers que les habitants de plusieurs villes élisent les magistrats[485] ; que, lorsque la tranquillité est menacée, la mairie convoque les chefs des métiers[486], j'en conviendrai de même ; mais je vous répéterai que la gloire n'est pas le bonheur.

Dans cette ville, on n'appelle qu'une seule rue *la rue des Malheureux*[487]. On devrait appeler aussi toutes les rues où demeurent les artisans la rue des malheureux, la rue des plus malheureux.

Histoire X. — LE SORCIER.

Ce soir tout le monde, étonné de voir Malchus au milieu de l'assemblée, disait : Avez-vous vu entrer Malchus? Personne ne l'a vu entrer ! Je ne l'ai pas vu entrer ! j'étais près de la porte ! Comment a-t-il pu entrer? j'étais près de la fenêtre ! Serait-il des-

cendu par la cheminée? ou serait-il donc venu sur un rayon de la lune? Malchus est le sorcier de la ville, ainsi que l'appelle le peuple, qui ne laisse pas de l'aimer, car c'est bien le meilleur caractère d'homme qu'on puisse trouver. On lui dit impunément, quand il porte ses souliers rouges : Malchus, vous avez un pied dans l'enfer; et quand il porte ses chausses longues de la même couleur : Malchus, vous êtes dans l'enfer jusqu'à la ceinture. Il avait aujourd'hui ses souliers, ses chausses rouges, son chapeau pointu, son habit noir à bandes bleues : il était en grande tenue de sorcier[1]. Après avoir salué l'assemblée d'un sourire fin et doux, il a repris une mine grave, a levé son petit bâton courbe, dont il a partagé l'air en quatre régions[2], et a dit :

S'il est ici quelqu'un qui ne me connaisse pas, qu'il sache que, sous la protection des vénérables clercs et des vénérables magistrats de la ville, je suis magicien de magie blanche, la même qu'enseignaient les anciens mages ou sages de l'Orient[3].

Qui de vous, Messires, a-t-il continué, n'a eu vingt, vingt-deux ans? et à cet âge, qui de vous n'a eu envie de tout savoir? Tel j'ai été ; j'aimais entre autres la docte science des grandeurs et des espaces. Un après-midi que, dans l'allée du beau jardin des frères prêcheurs, j'étais à tracer sur le sable des figures de géométrie, le vice-bailli passe. Blaise, me dit-il, quelles figures diaboliques fais-tu là? Veux-tu donc faire fendre la terre sous tes pieds! en faire sortir l'enfer! Monseigneur, lui répondis-je, ce n'est pas l'enfer, c'est l'autre moitié de la terre, découverte par Christophe Colomb, qui est sous nos pieds; l'enfer a toujours été et sera toujours inaccessible aux sens que Dieu a voulu nous donner pour communiquer avec ce monde, car il peut être dans un espace moindre que celui que renferme la main d'un petit enfant. Dieu peut y créer des milliers de monde où tous les êtres aient des espaces relatifs aussi grands et plus grands que dans le nôtre. L'infinie petitesse prouve l'infinie grandeur; l'une et l'autre prouvent l'infinie puissance divine : voilà ce que nous enseigne notre religieuse science que vour appelez diabolique. Passant ensuite à l'explication trigonométrique de mes angles, je voulus lui démontrer que leur plus ou moins grande ouverture servait à mesurer la distance des corps célestes; mais je vis qu'ainsi que bien d'autres, il m'écoutait comme s'il m'entendait, et m'entendait comme s'il ne m'écoutait pas.

Bon, me dit le vice-bailli, toujours également persuadé que ma science était ce qu'il la croyait, je te trouve fort savant; et avec ces figures, que tu sais si bien tracer, tu pourrais être fort utile à la ville et au bailliage de Troyes. Achève, mais seulement

par feinte, de te faire sorcier : tu me désigneras tes camarades, et tu verras de quel bois je me chauffe ou je les chauffe. Il m'invita à souper ce jour-là, le lendemain et le reste de la semaine, afin de me donner ses instructions. Les vice-baillis font bonne chère ; je fus fâché d'avoir sitôt appris la police secrète des bailliages. Quelques jours après je fus habillé tout de rouge, couleur du Diable, afin de me procurer une entrée plus facile aux sabbats ou assemblées qu'on suspectait. Je me présentai successivement à toutes ; mais partout je fus moqué, bafoué, repoussé.

Enfin la vieille servante d'un vieux médecin me recommanda à un des chefs, qui me fit admettre dans une des plus élégantes assemblées, où l'on m'accueillit avec beaucoup de politesse : car, quoi qu'on en dise, les sorciers, pourvu qu'on ne les irrite pas, sont bonnes gens, surtout les sorcières, les jeunes sorcières.

Une de celles-ci, et des plus jolies, m'entreprit pour me faire renoncer au baptême. Elle me dit qu'elle y avait renoncé, et qu'elle espérait par là monter aux plus hauts grades, aller dans les airs, vêtue de nuages, ceinte de l'arc-en-ciel, coiffée en cheveux diamantés des plus petites et des plus brillantes étoiles. Elle me dit qu'elle disposait déjà de quelques orages, de quelques grêles[4], et que certains jours elle faisait passer les ruisseaux par dessus la tête, comme les enfants, en jouant, y font passer leur corde. Elle me montra un pacte fait avec le Diable[5], où il s'engageait à lui procurer tous les plaisirs qu'elle souhaiterait. Elle voulut ensuite qu'à une certaine partie de mon corps je fusse marqué du petit sceau de l'enfer ; elle me dit qu'elle avait elle-même cette ineffaçable empreinte au pied gauche ; et comme elle s'obstinait, bon gré, mal gré, à me la montrer, je détournai la tête. Alors elle me dit qu'elle l'avait encore à la main droite ; je voulus y regarder : elle m'en donna un soufflet qui me renversa. Je me relevai ; je ne vis plus qu'une vieille femme, ouvrant sa bouche édentée : je m'enfuis.

Je n'avais pas dénoncé le vice-bailli aux sorciers : il faut garder la foi à la justice. Il faut même la garder au Diable : je ne dénonçai pas non plus les sorciers au vice-bailli, qui épargna ses fagots et son bois. Mais je me confessai, me purifiai et ne retournai plus aux sabbats.

Cependant on découvrit, je ne sais comment, que j'y avais été, et on ne manqua pas de dire qu'on m'y avait marqué au même endroit que les templiers[6]. J'en fus informé. Je résolus de me purger publiquement de cette accusation. Un jour d'échevinage, voilà que je me présente à l'assemblée nu comme les adultes

juifs ou prussiens convertis[7] qu'on baptise solennellement devant le peuple[8]. Messeigneurs, dis-je, on m'accuse d'être marqué en noir de la patte du Diable : regardez-moi bien tous, mettez tous vos lunettes. Les échevins mettent alors tous leurs lunettes, m'inspectent rigoureusement, et enfin déclarent que je n'ai aucune marque. J'eus la prudence de m'en faire expédier des lettres bien et dûment scellées; elles me coûtèrent autant que celles d'un procureur. Ce n'est pas tout, Messeigneurs, ajoutai-je : si vous trouvez que je sois digne d'avoir en même temps des lettres de magicien de magie blanche, je vous prie humblement de me les accorder. On y acquiesça; je les payai comme celles d'un docteur, ce qui, à la procession, me donna le même rang. Quand je me vis légalement patenté, je me tournai vers la foule qui m'avait suivi. Écoutez-moi, petits et grands, criai-je : lorsque vous aurez le malheur d'être ensorcelés, enchantés, charmés, je vous délivrerai; riches ou pauvres, venez en toute confiance : je n'ai qu'un prix pour tout le monde. Eh bien, Messires, depuis ce temps, ma maison n'a pas désempli; le mal est qu'on croit que je suis habile dans la magie noire comme dans la magie blanche, et que, pour de l'argent, je ne refuserais pas de faire les deux parties : j'en ai la preuve, non pas tous les ans, mais tous les jours, et plusieurs fois le jour.

L'année dernière, j'allai faire les vendanges à Pierri, où j'ai des vignes[9]; sans doute ce n'est pas un grand malheur, mais l'état de magicien de magie blanche ne donne pas essentiellement une jolie propriété. J'étais arrivé à peine, que de tous côtés les bonnes gens amènent des animaux qui ne mangent, qui ne boivent pas assez, ou qui mangent, qui boivent trop, enfin qu'on croit ensorcelés[10], et voici où notre malheur commence. Si nous disons que ces animaux ne sont pas ensorcelés, tout aussitôt on nous soupçonne de nous entendre avec les sorciers, et l'on nous force très souvent, pour se tranquilliser sur notre compte, à manger des porcs gras, des moutons gras, de gros oisons, de gros chapons; et comme, bien que nous sachions notre métier, nous pouvons, de même que les plus habiles, nous tromper, nous courons quelquefois fortune d'enfermer un sorcier ou une sorcière dans le ventre, et d'être emportés à tous les diables. C'est ce qui arriva au malheureux beau-frère de mon oncle, magicien, ainsi que moi, de magie blanche. Un soir il se trompa, et, ayant été entraîné dans la fumée de la cheminée, il disparut. Lorsqu'on ne le vit plus, et que le voisinage se fut aperçu de son absence, la famille fut trop heureuse que des envieux eussent répandu le bruit qu'il avait été au loin se faire pendre. Cette aventure me

rendit moi-même plus prudent, et un jour je refusai absolument de mettre à la broche une jeune poule que m'apporta la marraine d'un riche fermier. Maître Malchus, me dit-elle, je n'ai pas peur des fées du mont Tue-Moi[11], ni de la dame blanche du Pont-Mignard[12] : je suis plus méchante qu'elles, je leur tordrais le cou. Je n'ai pas non plus peur des loups-garous : je ne sors jamais après le soleil couché. Mais nous avons plusieurs jeunes garçons dans la maison, et je crains que cette petite poule soit une petite sorcière qui vient coquetter avec eux. Regardez-moi ce bec frais, ces yeux tendres! Il faudrait que vous entendissiez, quand elle a pondu, avec quelle douceur elle chante! J'allais la donner à notre curé pour le mortuaire de ma sœur[13]; je dois m'assurer, vous le sentez bien, que cette poule n'est pas ensorcelée : visitez-la, je vous prie. Je la visitai bien exactement, après quoi je la lui rendis, en lui disant : Ne portez pas cette poule au curé, gardez-vous-en bien; cependant je ne la crois pas ensorcelée. La voulez-vous manger? me dit-elle; vous l'aurez à moitié prix. Non, lui répondis-je, l'aurais-je à moins, l'aurais-je pour rien, car je lui trouve certains signes dont la véritable explication passe toute science.

Un beau matin voici venir une autre villageoise; elle entre en se grattant le bras : Maître Malchus, me dit-elle, j'ai été, au marché dernier, voir par curiosité les étuves des femmes[14]; en passant ma main sur les divers tuyaux ou conduits de chaleur qui en échauffent le plancher[15], j'ai senti qu'un grillon s'était glissé dans ma manche. Je n'ai pu, je ne puis l'en faire sortir, et souvent je sens qu'il tente d'aller plus loin. Tenez! voyez! Mais en même temps, il faut que vous sachiez que tous les jeunes gens du village veulent m'avoir pour épouse; entre autres, il y en a un qui est petit, méchant, laid : c'est celui-là qui s'est changé en grillon. Eh! Messires, quel âge diriez-vous qu'avait cette villageoise qui me consultait? Elle avait seize ans au plus. Et comment vous la représentez-vous? Elle était blanche comme un lis, belle, fraîche comme l'aurore. O malheureux magiciens de magie blanche! la loi Cintia[16] veut que les avocats soient sans mains; la loi de nos devoirs, bien plus sévère, veut que nous soyons même sans yeux.

Il est des femmes de qui l'on ne peut dire ni qu'elles ont de bonnes ni qu'elles ont de mauvaises mœurs. Une de ces femmes d'une vertu douteuse entra comme j'étais à écrire sur mon moine noir[17]. Maître Malchus, me dit-elle, mon mari a la puce à l'oreille; autrefois, lorsque nous étions couchés dans notre grand lit, il se mettait au milieu, et, suivant l'usage, il faisait

mettre son ami à côté de lui[18] ; maintenant il ne le fait plus. Moi, maître Malchus, continua-t-elle en baissant la tête et en me montrant le derrière du cou, j'ai là aussi une autre puce ; mais la mienne est ensorcelée : voyez de m'en délivrer. Madeleine, lui répondis-je, les sorciers ne peuvent se réduire jusqu'à la petitesse de la puce : les femmes seraient trop exposées, elles le sont déjà assez.

Une autre femme, dont la vertu n'était pas douteuse, et vous verrez bientôt dans quel sens, vint me consulter d'assez bon matin. Elle exigea que je fermasse au verrou la porte de ma chambre ; ensuite elle s'approcha, et, pendant quelques instants, elle resta devant moi, rouge, enflammée, comme devant une fournaise, tant elle était embarrassée, honteuse de ce qu'elle avait à me dire. Enfin elle me parla ainsi : Maître Malchus, je ne voudrais pas être damnée, du moins toute damnée : je suis en marché avec le diable pour ses trésors et ses plaisirs ; je voudrais, comme un grand officier de la maison du roi, ne lui donner qu'un doigt, que la main[19], tout au plus. Léopolde, lui répondis-je, n'allez pas ruser avec le malin esprit, qui est plus fin que vous. Lorsque vous donnez votre main à un époux, il va sans dire que vous lui donnez tout le reste de votre personne : il en est de même lorsque vous donnez votre main au diable.

A peu près dans le même temps, la femme de mon voisin Pierre se présenta. Maître Malchus, est-il vrai que mon mari puisse me donner, que je puisse donner mon mari au diable[20] ? Non, lui répondis-je ; en pareille occasion, quoi qu'on en dise, et même quoi qu'on en imprime[21], nul ne peut contracter que pour soi. Mais qu'il tâche de bien se conduire avec vous, et tâchez de bien vous conduire avec lui, afin qu'il ne vous fasse pas, et surtout qu'à l'exemple de tant d'autres femmes, vous ne le fassiez pas donner au diable : car dans ces deux cas la donation serait bonne et valable.

Où je connais combien les méchants magiciens abusent le peuple des campagnes, c'est quand, une petite pièce d'argent à la main, les villageois viennent grossièrement me dire : Sorcier, vendez-moi du vent[22] ! Sorcier, vendez-moi de la pluie ! Sorcier, vendez-moi du beau temps, une bonne moisson, de bonnes vendanges ! — Oh ! je n'y puis rien. — Si ! vous y pouvez ; mais vous faites semblant. Enfin, ils sont si importuns que, pour me débarrasser d'eux, je leur dis à tout hasard : Payez vos subsides aux quatre termes, et n'oubliez pas de donner quatre deniers pour la quittance[23] ; ne mangez pas plus de sel que le billet du fermier le porte[24] ; jeûnez au pain d'orge, à l'eau de neige, et payez la dîme de l'ail, du persil[25] ; pardonnez à tous vos ennemis, et

allez faire un pèlerinage à Notre-Dame-de-Réconciliation[26]; la première fois que vous mettrez des souliers neufs, versez de l'eau dans tous les bénitiers de la maison[27]; léguez des cordes neuves pour les cloches qui sonneront votre glas[28]. Ils ne le font pas ou ils le font, et, sans doute, ils le font, car, bientôt après je les vois qui viennent me récompenser une seconde fois, me remercier d'avoir accompli leurs vœux, moi qui n'y ai pas fait plus que la lune, ou plutôt moins que la lune, car enfin la lune peut y avoir fait quelque chose. N'est-on donc pas malheureux, et le plus malheureux, d'être regardé, traité, récompensé comme sorcier, quand on n'est qu'un débonnaire et légal magicien de magie blanche?

Pensez que les gens de la ville ne se laissent guère moins abuser. Ici, à la petite rue du Renard-Bardé[29], je les vois entrer clandestinement dans ma maison. Maître Malchus, vendez-moi des procès, de bons procès, comme celui du chapitre de Saint-Etienne contre le doyen de Saint-Urbain[30], me dit un avocat. Vendez-moi, me dit un médecin, de bonnes maladies, des maladies du Nouveau-Monde[31], dont nous tirons aujourd'hui notre meilleur revenu[32]. Vendez-moi des plaies et des bosses, me dit un chirurgien, et, s'il est possible, des plaies et des bosses du Nouveau-Monde: je serai mieux payé, je vous paierai mieux. Un conseiller me demande une présidence; un courtisan la faveur; un archer veut être gendarme; un commis veut être receveur; un artisan veut être marchand; un valet veut être maître; un amant veut être époux. J'ai beau leur dire que je ne puis que désensorceler, désenchanter, ôter les charmes, combattre les sorts jetés, ils ne négligent rien pour me gagner; ils me réitèrent leurs prières, me tirent leur bourse, et sûrement c'est comme sorcier, même souvent comme grand sorcier: car, en s'en allant, et en me recommandant leurs besoins ou leurs désirs, ils me laissent beaucoup d'argent. Peut-on être plus malheureux?

J'ai toujours refusé de faire tourner les sas; croyez-vous cependant que je manque d'adresse plus qu'un autre, que je ne sache pas les faire tourner? Non; mais je n'ai jamais voulu m'en servir pour découvrir les trésors cachés[33], que toutefois j'ai presque toujours découverts en interrogeant les héritiers, et en bien raisonnant sur les habitudes du défunt: par ce moyen et par mille autres aussi honnêtes, qui sont mon secret, j'ai remis bien du vieil or et du vieil argent dans le commerce.

Oh! Messires, du moins en ce moment, déplorez nos malheurs avec nous. La gloire de notre art est méconnue en France, où l'on croit les peuples étrangers plus grands sorciers que nous;

on met à leur tête les sorciers d'Italie : car, actuellement, en tout et pour tout, toujours l'Italie[34]. Eh bien! Messires, j'atteste à cette illustre et honorable assemblée que c'est une des plus grandes erreurs de notre temps. J'ai aussi été l'élève des sorciers italiens ; j'atteste que nos sorciers savent tout ce que savent les sorciers italiens ; que tout ce que nos sorciers savent, les sorciers italiens ne le savent pas.

D'abord, les sorciers italiens adorent les astres[35] ; les sorciers français s'en passent. Ensuite, les sorciers italiens, bien plus damnables que les sorciers français, font entrer dans les moyens de leur art la profanation des sacrements[36], et les abominables sorcières de ces pays, se changeant en chattes, vont sucer le sang des petits enfants[37], tandis que la plus méchante sorcière de France prend plaisir à les nourrir de son lait. Les sorciers italiens ne guérissent pas mieux les maladies que les sorciers français ; ils ne connaissent pas mieux les herbes ; ils peuvent, je l'avoue, en avoir de meilleures et un meilleur clair de lune pour les cueillir. Je dirai plus, si l'huile de ma lampe s'est répandue, si les oiseaux chantent dans mon verger, si les vents soufflent dans ma cheminée[38], j'aime autant un sorcier français qu'un sorcier italien pour en tirer de bons, de solides présages ; et pour l'explication des songes[39], je me fierais cent fois plus à un sorcier français.

Et cependant, ô honte de la France! on y préfère même les sorciers allemands, même quelquefois leurs élèves, les sorciers des Pays-Bas. Mais que font-ils donc tant dans leurs grandes, leurs solennelles incantations, dont ils se vantent si volontiers? Rien, si ce n'est de retrousser leur pourpoint, de baisser leurs chausses, et de narguer les étoiles, les planètes, et surtout la lune[40].

Eh! vous dit-on, qu'importe aux magiciens de magie blanche la gloire des sorciers? Hommes légers! hommes irréfléchis! leur répondrai-je, si les sorciers ne sont pas habiles, où sera, pour les vaincre, la difficulté de l'art, la gloire des magiciens de la magie blanche?

Mais ai-je encore autre chose à dire? Ah! certainement! N'y a-t-il donc pas, au jour actuel, tant et plus de gens délibérés, hardis, qui veulent ne croire à rien, pas même à la magie blanche, à la magie noire, à aucune espèce de magie? J'eus dernièrement, dans une riche maison de cette ville, la satisfaction de faire la leçon à un de ces savants, qui m'avait d'abord fort lestement traité. Licencié, lui dis-je, croyez-vous qu'il y ait une petite femme nue, dix fois plus petite que le plus petit grain de

millet, qui toujours devient plus grande, plus belle, plus jolie, plus douce, plus gracieuse, qui, parvenue à la grandeur ordinaire d'une femme, saisit enfin l'homme à bras-le-corps, et l'entraîne dans l'abîme où il périt? — Non, je ne le crois pas. — Croyez-vous qu'il y ait une petite bête hérissée de cornes et de griffes, dix fois plus petite qu'un petit grain de millet, qui toujours grandit, et ne cesse de grandir jusqu'à ce que, parvenue à une grandeur effrayante, elle déchire le cœur, les viscères de l'homme, et, après lui avoir fait souffrir mille morts, l'entraîne palpitant dans la tombe? — Je ne le crois pas non plus. Eh bien! l'une et l'autre sont continuellement sous vos yeux : l'une est la pensée de l'homme jeune, attachée à la volupté des sens; l'autre, la pensée de l'homme malade, attachée à la peur de la mort. Licencié, continuai-je, vous qui niez toute espèce de magie, sachez que dans ce monde tout est magie : magie du jour, qui étend ses couleurs sur les objets; magie de la nuit, qui les noircit; magie de la lune, qui les les argente; magie des quatre saisons, des quatre décorations de l'année; magie de l'agriculture, des semailles, des moissons; magie des arts; magie des sciences; autres, et cent, et mille autres magies; enfin, magie blanche ou naturelle, et magie surnaturelle ou magie noire.

J'eus quelque peine à lui faire entendre les principes de la magie blanche, qu'il ne nia pas; tandis qu'il entendit assez vite les principes de la magie noire, qu'il nia. Je lui dis alors : Mais, voudriez-vous donc nier à toute une province qu'elle ait vu pleuvoir du sang[41]? à toute une autre, qu'elle ait vu pleuvoir des pierres[42]? Voudriez-vous nier à toute la ville de Saint-Germain-en-Laye qu'elle ait connu un savant personnage, licencié comme vous, qui, la nuit, s'élevait dans les airs, à cheval sur son bastoncel; qu'il ait été publiquement échafaudé, prêché, mitré, condamné à être renfermé le reste de ses jours dans les prisons de l'évêque d'Évreux[43]? Croiriez-vous en savoir plus que tout le conseil du roi, qui condamna à être aussi échafaudée, prêchée, mitrée, une jeune demoiselle de même accoutumée à s'en aller au diable, montée de même sur son bastoncel[44]? Certes, vous vous trouveriez seul. Dites aussi au parlement, qui a fait ici, dans le voisinage, un si solennel procès aux sorciers et aux sorcières de Provins[45], qu'il n'y a pas de sorciers, et vous verrez un peu ce qu'il vous répondra. Ah! j'aurais bien voulu que vous eussiez été chez moi cette année, à la fin de l'été, quand un officier de police, tout échauffé, tout essoufflé, y entra; c'était environ à sept heures du soir; j'aurais voulu que vous l'eussiez entendu. Maître Malchus, à l'aide! à l'aide! je viens de poursuivre un sorcier, de chambre

en chambre, à la tête de douze sergents ; malheureusement il y avait à la fenêtre de la dernière chambre la pointe d'un carreau fendue : nous avons tout à coup entendu tomber un peu de verre, il s'est fait une ouverture où l'on pourrait à peine introduire le tuyau d'une plume ; l'homme a passé par là. Mais, lui dis-je, il fallait partager votre troupe, et faire escrimer la moitié de vos sergents autour de la fente du carreau, à grands coups de hallebarde, sans aucun ménagement. Je n'ai que faire là maintenant : le sorcier a su son métier ; vous n'avez pas su le vôtre.

Cependant le licencié ne voulait pas se rendre ; il ne se rendit pas même quand je lui rappelai l'ordonnance de 1493 relative à la prise de corps et à la saisie des biens des nécromanciens[46]. Mais enfin, quand je tirai de mon escarcelle une copie authentique d'un contrat fait avec le diable[47], au dessous de la griffe duquel était la griffe et le paraphe du notaire certificateur, il fut tout stupéfait et resta les yeux et la bouche ouverts.

Messires, il est d'autres gens qui, au contraire du licencié, ne voient partout que de la magie, et, s'entend, de la magie noire. Ce sont ces gens-là qui, sous l'habit de clerc et d'inquisiteur, désolèrent, vers le milieu de ce siècle, la ville d'Arras accusée de sorcellerie. Grand nombre de ses habitants furent torturés, suppliciés ; d'autres, les plus pauvres, fustigés ; d'autres, les plus riches, furent obligés d'élever des croix en pierre sur les places publiques, d'en porter d'étoffe blanche sur leurs habits. C'étaient cependant tous bons chrétiens, tous bourgeois paisibles, et peut-être parmi eux y avait-il quelques gens savants, magiciens de magie blanche ; mais leurs juges étaient des clercs ou méchants, ou prévenus, ou ignorants, ou incapables de distinguer le blanc du noir. Ce ne fut que longues années après que le sire de Beaufort poursuivit et obtint leur réhabilitation au parlement, qui rendit un arrêt pour faire chanter des messes, des offices anniversaires, pour faire célébrer des jeux, représenter des comédies, des farces expiatoires[48] ; ce qui n'empêchait pas que les cendres d'hommes innocents, et, sans doute, de plusieurs magiciens de magie blanche, fussent au vent.

La mémoire de ce jugement inique et de pareils jugements est venue souvent m'épouvanter, et a été la cause que, bien qu'on m'ait proposé une fort belle et fort noble personne qui appartenait à une des soixante maisons descendant de la fée Mellusine, et qui par conséquent était alliée à celle de Lusignan[49], j'ai donné la préférence à une maison où il y avait beaucoup d'eau bénite.

Vers la fin de l'été, je me promenais à l'orient de la ville, dans un de ces grands vergers qui ombragent les belles îles formées

par les canaux de la Seine, que, pour le besoin des arts, creusa, il y a plusieurs siècles, la main bienfaisante des comtes de Champagne[50]. En m'approchant des lavoirs, je vis deux jeunes filles qui se jouaient, qui se poursuivaient avec les belles pêches de ces vergers[51]. Bientôt elles se remirent à blanchir le linge. L'une, la plus jolie, la plus adroite, avait commencé à me gagner : je fis à des personnes que je rencontrai là quelques légères questions sur son compte ; on me dit qu'elle était la fille du roi de l'église, ou premier bedeau de la cathédrale[52]. Je rentre tout aussitôt dans la ville, et vais directement chez le second bedeau, que je connaissais un peu. Il me fit le plus grand éloge du bon caractère et de la bonne conduite de Rambertine : c'était ainsi que s'appelait la jeune fille. Le lendemain je retournai chez lui et l'engageai à se charger d'un carcan d'or[53] pour la fille, et de deux saucissons pour le père. Le même jour il vint m'informer du succès de sa commission ; il me rapporta qu'il avait trouvé le père fort occupé à chanter les proses de la prochaine fête, mais qu'il s'était cependant dérangé avec plaisir pour lui dire : Laisse là ton carcan et tes saucissons ; j'aime assez le petit sorcier. Peu de temps après, mon oncle et moi allâmes faire la demande de Rambertine. Elle était à la fenêtre ; elle nous avait vus venir, et en entrant nous l'entendîmes fort distinctement appeler son père en lui criant : Mon père ! c'est le petit sorcier et son oncle ? Le père de Rambertine fit asseoir mon oncle ; Rambertine me fit asseoir. Maître Thomassin, dit mon oncle au roi de l'église, il y a de méchants sorciers ; il en faut de bons ; il faut des magiciens de magie blanche. Oui, certainement, répondit-il ; oui, il en faut, et plus que moins ! Dans ce moment, la cloche de l'église l'appela ; nous réglâmes tout de suite, sans grands débats, la dot ; nous fixâmes le jour de la noce. Le peuple ici ne me hait nullement, et lorsque Rambertine et moi allâmes nous marier, les gens disaient à droite et à gauche dans les boutiques : Ah ! voyez le petit sorcier qui se démène comme un petit diable à côté de sa jolie fiancée. Lorsque nous fûmes arrivés à l'église, les bedeaux, à cause de mon beau-père, qui était leur chef, répondaient à plusieurs autres couples de fiancés : Non ! c'est inutile, vous ne serez mariés qu'après le petit sorcier. Le prêtre lui-même, lorsqu'il nous aperçut, dit à haute voix : Ah ! tant mieux, c'est le bon petit sorcier. Messires, mettez-vous à ma place, être partout, même à l'église, appelé sorcier, moi qui brûlerais tous les sorciers jusqu'au dernier, qu'en pensez-vous ? Sommes-nous heureux ? Mais vous me répondrez qu'on sait que je ne suis que magicien de magie blanche : sans doute ; aussi je prends patience. Vous me direz encore que vous

trouvez bien que ma femme et ma famille vivions de mon état, et que c'est d'ailleurs un état comme un autre. Ah ! pour cela, non, ce n'est pas un état comme un autre. Il semble qu'un sort y soit jeté, et que d'aucune manière nous ne puissions le désensorceler. Oui, Messires, les magiciens de magie blanche nous sommes presque aussi malheureux dans ce monde que les magiciens de magie noire le seront dans l'autre. Nous sommes les plus malheureux.

Histoire XI. — LE NOBLE.

Personne d'abord n'a vu entrer le sorcier, personne ensuite ne l'a vu sortir. Lorsqu'on s'est aperçu qu'il avait disparu de la salle, on en a fermé les portes ; on a cherché en riant dans tous les coins ; on a renversé en riant les bancs et les tables : on ne l'a pas trouvé ; et l'assemblée, riant encore davantage, a repris ses rangs. Alors messire de Taillefer, vicomte de Troyes *in partibus*, dans ce sens qu'il a acheté, les uns disent un sixième, les autres un tiers de la vicomté [1], après avoir fait plusieurs révérences, toutes plus profondes qu'on n'avait le droit de s'y attendre, a pris la parole et a dit :

Le sort m'a, je crois, accordé ce que les autres états envient le plus au nôtre, des aïeux, un nom et quelques biens pour le soutenir ; toutefois, vous allez voir que, dans le cours de ma vie, je n'ai guère connu le bonheur.

Messire Rodolphe de Taillefer, mon père, était un de ces gentilshommes qui auraient parfaitement gouverné un royaume. Il gouvernait parfaitement sa maison. Pendant tout le temps qu'il a vécu, il n'y a jamais eu d'autre volonté que la sienne. Il s'était aperçu, durant ma première jeunesse, que le goût général de notre siècle pour les lettres m'avait gagné ; il me le reprocha plusieurs fois d'un ton fort sévère, et, un jour qu'il me surprit étudiant en cachette un rudiment grec, il me fit donner le fouet jusqu'au sang. En même temps, ayant fait appeler mon gouverneur, il le gronda sur sa négligence. Martin, lui dit-il, je vous ai plusieurs fois répété que messire de Comines, d'ailleurs bon gentilhomme, s'était fait moquer de lui pour avoir voulu être savant [2]. Veillez mieux à l'avenir sur votre élève. Si vous n'y mettez ordre, il deviendra aussi un de ces jeunes gens de collége qui vous étourdissent de leur nouvelle langue ; qui, si vous parlez de guerre, vous interrompent pour vous déclamer cent, deux

cents vers d'Homère sur les combats d'Hector ; qui, si vous parlez de chevaux, vous ramènent par d'autres passages à l'attelage d'Ajax ; qui vous font à tout propos leur signe de la croix en grec, vous disent leur patenôtre en grec, leur *Credo* en grec ; qui m'ont forcé mille fois à renfoncer ma tête dans mon chapeau de drap fourré[3], ce qui heureusement alors achève de me rendre sourd.

A l'instant même, tous mes rudiments, tous mes livres furent solennellement brûlés. Je m'irritais alors contre les ordres de mon père ; je ne pouvais concevoir comment il ne m'était point permis, aussi bien qu'aux autres jeunes gens de mon âge, de faire comme eux mon profit de la prise de Constantinople, d'apprendre comme eux le grec, d'être comme eux savant. Depuis, le bon sens m'est venu avec l'usage du monde. J'ai reconnu que j'avais tort ; j'ai vu que les langues anciennes aussi bien que les sciences étaient pour les prêtres, les médecins ou les avocats, et que l'épée, la lance, étaient pour les gentilshommes ; que, s'il en était autrement, un état envahirait l'autre, et que ce bel ordre qui règne dans la société humaine serait entièrement renversé.

Dites maintenant si ce n'est pas un malheur, le plus grand malheur, que de ne pouvoir s'instruire quand on en a l'envie ; et il fallait voir quelle était dans ce temps la mienne ! Tout ce que je pus obtenir de mon père, ce fut d'apprendre à écrire. C'est beaucoup, me dit-il ; car aujourd'hui même, les jeunes et savants gentilshommes de ton âge savent tout au plus signer leur nom en lettres figurant les lettres imprimées[4]. Pour moi, ajouta-t-il, je puis me vanter de ne pas en savoir autant ; jamais je n'ai donné à ton grand-père le chagrin que tu me donnes de lire couramment d'un bout à l'autre le bréviaire des nobles[5].

Messires, il vient enfin, pour nous comme pour vous, le beau printemps de la vie, l'âge des tendres inclinations, cet âge heureux où les cœurs se cherchent, où l'homme prend une compagne. Pour moi cet âge a été rempli d'amertume : c'est que j'étais noble.

Mon père était engagé dans un grand procès. Il m'envoyait souvent à la ville chez son avocat, qui avait une fille appelée Irène, si fraîche, si belle, qu'elle semblait pour ainsi dire née de l'imagination d'un peintre. Je la vis, je l'aimai. Enflammé tous les jours de plus en plus par ma passion, j'eus le courage d'aller me jeter aux genoux de mon père pour lui demander de m'unir à Irène. Il me repoussa avec indignation. Tu veux donc, me dit-il, passer pour fou et me faire passer pour fou aux yeux de ma famille, aux yeux du public, aux yeux même de la postérité ! Il

ferait beau voir, dans les siècles futurs, dans quatre ou cinq cents ans d'ici, figurer au milieu de la généalogie des Taillefer la fille de maître Guillaume! Mon père sortit: mon vieux cousin qui demeurait dans la maison entra. Messire votre père, me dit-il, est dans une furieuse colère contre vous. Laissez-moi vous parler un moment. Essuyez, je vous prie, vos larmes et donnez-moi un peu d'attention. Ce que je vais vous dire, mon cher cousin, vous paraîtra d'abord s'éloigner de votre mariage; mais nous y reviendrons bientôt, et peut-être vous ferai-je entendre raison. Il continua en ces termes:

Dans les annales du genre humain, vous voyez les premiers rayons de la civilisation, des distinctions sociales, percer en même temps la nuit des premiers âges. Déjà, à la formation des grandes familles, qui précède celle de plus grandes familles, celle des peuples, les prérogatives de l'aînesse indiquent un commencement de distinction attachée à la naissance. Ensuite les premières classifications des hommes se font remarquer dans les plus antiques monarchies. Ce qui, dans l'histoire ancienne, doit surtout fixer l'attention, ce sont les familles sénatoriales. Vous les remarquez dans les républiques de Rome et de Carthage. Les Romains, à qui leurs institutions donnent l'empire du monde, ne se contentent pas d'une seule noblesse; ils en instituent deux, la grande et la petite, celle des patriciens, celle des chevaliers. Ce peuple, en entrant dans les Gaules, y trouve la distinction des citoyens. Les fiers Gaulois devaient avoir et avaient une noblesse[6], et quand le christianisme y pénétra, il fut obligé, malgré ses maximes de fraternité et d'égalité, de respecter cette institution. Les Francs, à qui nous voulûmes bien laisser conquérir notre pays, appuyèrent les fondements de leur monarchie sur le grand corps de cette noblesse, qui, en s'accroissant et en s'illustrant de l'agrégation de l'armée victorieuse, accrut et illustra la monarchie naissante[7]. Dès lors, comme aujourd'hui, la noblesse remplit seule les armées, et les noms de barons, d'hommes par excellence, d'hommes d'armes, de marquis, d'hommes de cheval, de comtes, de compagnons de guerre, de ducs, de chefs[8], deviennent dans l'état les titres les plus honorables.

Aux siècles suivants, la noblesse invente les armoiries, les décore des plus riches couleurs, en fait les éclatants étendards des batailles, et part pour les guerres lointaines des croisades[9], où elle est sur le point de rendre au christianisme le berceau de notre religion et aux arts leur antique patrie[10]. Elle revient pour défendre la France contre les Anglais, qui en trois ou quatre

siècles finissent par conquérir le royaume - mais qui, pour n'avoir pu conquérir la noblesse[11], sont par elle attaqués, poursuivis et enfin jetés dans la mer. Depuis elle a porté au sommet des Pyrénées et des Alpes ses forêts de brillantes lances[12] : le monde en a été ébloui. La gloire et la considération qu'elle s'est acquise protégent l'état au dehors, tandis qu'au dedans sa présence seule maintient partout l'ordre et la police[13]. Mon cousin, la noblesse est la force de l'état. Ne l'affaiblissez point par une alliance qui est contre nos mœurs et nos usages. Votre Irène est belle, est jolie, je le veux bien ; mais elle n'est pas gentie-femme[14]. Vous feriez son malheur ; elle se trouverait toute déplacée dans votre famille. Ses enfants la renieraient aussitôt qu'ils seraient en âge de raison. Mon cousin, voyez le blason de vos enfants ! Ayez pitié de vos enfants ! Quand j'étais clerc, car j'ai pu l'être, puisque j'étais né cadet, je me souviens d'avoir lu alors dans les livres que l'homme portait au dedans de lui des ennemis dont il ne pouvait se défendre ni avec l'épée ni avec le bouclier. Vos ennemis, mon cousin, vous les portez aussi au dedans de vous : ce sont vos sentiments trop tendres. Un gentilhomme doit vaincre les ennemis de toute espèce : réfléchissez et vous changerez.

J'étais au désespoir ; je voulais être uni à Irène. Depuis j'ai reconnu combien ma raison était encore jeune. J'avais tort, je l'avoue ; mais je n'en étais pas moins malheureux.

A quelque temps de là, mon père m'emmena avec lui en voyage. Chemin faisant, il me dit : Tu veux être marié, je le veux bien ; mais je veux que ce soit d'une manière convenable et avantageuse. Tiens, vois-tu devant nous ce grand château qui couvre le haut de la montagne, c'est le chef-lieu d'une châtellenie dont on te destine l'héritière. Nous avançons, nous arrivons. Plusieurs ponts-levis s'abaissent, plusieurs herses se lèvent : nous entrons. Je croyais voir un de ces trésors de beauté qu'on garde derrière vingt portes de fer. Mon espérance enchantée me montre déjà une de ces jeunes princesses de roman, riches, nobles et belles. Il entre une demoiselle dont on se hâte de dire l'âge de dix-huit à vingt ans, car elle paraissait en avoir trente-huit à quarante. Je cachai le plus promptement que je pus mon étonnement, et, m'étant un peu remis, je parvins à rendre ma bouche assez polie pour n'être accusé que de timidité.

En retournant chez nous, mon père me dit : Cette jeune personne, je l'ai vu, ne vous plaît pas ; je veux qu'elle vous plaise et que vous l'aimiez, m'entendez-vous !

Peu de jours après, il fit assembler les parents et les amis de la maison pour les consulter sur ce projet de mariage. Plusieurs

personnes y trouvèrent des inconvénients et firent d'autres propositions. Un de mes oncles maternels dit qu'il se croyait sûr de me faire donner la jeune Dumoulin : âge, fortune, naissance, répétait-il, tout se trouve assorti. Mon père ne répondait rien. Mon oncle le pressa un peu vivement, car il était parent de la jeune personne. Mon père rompit alors le silence avec un éclat de voix qui fit retentir les voûtes de la salle. Beau-frère, lui dit-il, jamais votre parente ne me sera rien. Je sais bien que dans sa famille il y a plus de quatre cents ans de noblesse ; mais la tige en est vicieuse. Vers l'an neuf cent ou mille au plus tard, les noms commencèrent à être héréditaires[15]. Les nobles prirent le nom de leurs fiefs, les bourgeois ceux de leur état, de leur profession, de leur métier. Les Dumoulin sont des meuniers : je ne veux pas m'enfariner. Vainement mon oncle insista, en disant que la demoiselle était belle comme un ange, et que durant quatre cents ans la famille avait bien eu le temps de secouer sa farine. Mon père garda de nouveau le silence, et rien ne put le faire reprendre la discussion.

D'autres parents, d'autres amis, proposèrent d'autres demoiselles ; mais mon père, qui tenait obstinément à l'héritière de la châtellenie, répondait à l'un : Dans cette maison il y a, j'en conviens, beaucoup de seigneuries qui donnent beaucoup de blé, de vin, de beurre, d'œufs, de volaille, de veaux, de moutons, de fruits, de cire, de miel, d'argent ; mais tout cela n'est que rentes foncières[16], avec une petite justice toute bourgeoise, où l'on ne peut que faire assigner pour les paiements[17], où l'on ne peut faire fouetter un chat. Il n'y a, il ne peut y avoir ni tours, ni créneaux. La demoiselle a des mœurs, j'en suis bien aise : c'est une des conditions d'un bon mariage ; mais que me font les mœurs sans créneaux ? — Il disait à un autre : Là, j'en conviens, il y a des seigneuries plus nobles ; il y a une basse justice fort belle, étang, moulin bannal. La demoiselle peut amender les bourgeois jusqu'à sept sous et les nobles jusqu'à cinq[18] ; elle a droit de tutelle et de curatelle ; elle fait poser les bornes[19] ; mais sa justice est toute civile[20] ; elle n'a pas justice à sang. — Il disait à celui-ci : Pour mademoiselle Mathilde, elle a justice à sang, je le sais, car elle a moyenne justice ; mais elle ne peut avoir de fourches patées[21]. Moi quand j'étais gentilhomme à marier, quand j'allais voir une héritière, je ne la trouvais guère jolie s'il n'y avait sous ses fenêtres deux belles fourches patées, deux belles fourches patibulaires. — Dans la maison dont vous parlez il y en a, répondit-il à celui-là ; mais elles ne sont qu'à deux piliers[22], tout comme les miennes. La demoiselle a comme

moi haute justice, ni plus ni moins ; son juge, comme le mien, peut bannir, déporter, faire pendre, faire brûler ; elle a comme moi la haute police ; elle donne comme moi la permission de faire des assemblées, de jouer aux barres, à la paume, de mettre des enseignes pour vendre du vin, de faire rouir le chanvre dans la rivière[23]. Mais il faut autant qu'il est possible que les familles aillent toujours en croissant. La terre de l'héritière que je veux donner à mon fils est une châtellenie qui a justice à trois piliers[24] et qui peut l'avoir à six ; car elle peut être érigée en baronie[25], puisqu'il y a ville close, chapitre, hôpital, hôtel-dieu, forêts et neuf terres hommagères[26].

Là finirent les observations : mon mariage fut arrêté à l'unanimité des voix, et, peu de temps avant qu'il fût fait, la châtellenie de cette héritière ayant été érigée en baronie, mon contrat fut passé en présence de douze notaires, car le baron peut en avoir ce nombre dans ses terres, tandis que le châtelain ne peut en avoir que six, et le seigneur haut justicier qu'un[27].

Tant d'autres beaux droits appartenaient à ma femme, qu'il me fut impossible de ne pas l'aimer. Notre mariage fut d'ailleurs plus heureux que je devais m'y attendre. J'ai eu un assez grand nombre d'enfants, tous fort beaux, tenant tous de mon père et de mon grand-père. J'aime et je dois également aimer tous mes enfants. Je voudrais, comme vous, leur laisser mon héritage par égale part ; mais les lois m'en empêchent. Noble fils aîné succède à tous les fiefs ; les cadets ont des aliments[28].

Parmi nous, un grand seigneur exerce une juridiction souveraine dans sa maison. Ma fille aînée, sage et vertueuse comme sa mère, a été plusieurs fois sur le point d'être tuée à coups d'épée, étranglée ou noyée par son mari jaloux[29]. Souvent elle est enfermée dans une haute prison de son château. Je connais la terrible situation de ma fille, et je n'y puis rien. En pareil cas, vos filles n'ont guère à craindre de leurs maris que quelques coups de poing, quelques soufflets, que la plupart du temps elles leur rendent.

Ce n'est pas tout, mes chers Sires. Si vos enfants ont des défauts, convenez-en, le souvenir en meurt avec eux. Dans nos familles, au contraire, il vit durant plusieurs siècles. Depuis combien de temps ne dit-on pas et combien de temps ne dira-t-on pas encore : Dissolution des Castellane ; — Malice des Barras, — Inconstance de Baulx ; — Envieux de Candole ; — Tricherie des Dubreuil ; — Déloyauté des Beaufort ; — Vanterie des Boniface[30] !

Je sais bien qu'aujourd'hui ces familles peuvent avoir et ont

sans doute les qualités opposées à ces défauts, qui ne sont plus que d'anciens titres de noblesse dont les généalogistes se sont emparés ; s'il en était autrement, vous en conviendrez, nous serions trop malheureux.

Quelques années après mon mariage, je fus obligé de relever mon grand vieux château. Quelle différence entre réparer son château et réparer sa maison ! Ah ! si vous le saviez par vous-même, vous n'envieriez pas alors notre sort ; vous le donneriez au diable, que vous n'aimez guère.

A peine mon château était fini en dehors et en dedans, qu'il fallut le quitter : le tambour, la trompette du ban, se firent entendre en même temps. Messires, il n'y a rien que la noblesse doive autant détester, autant aimer, que le ban, qui la force à abandonner sa famille, ses biens ; à s'habiller, à se monter, à s'armer uniformément[31], à emprunter, à se ruiner ; qui la force à faire la guerre, à montrer sur le champ de bataille la couleur de son sang ; à disputer de courage, de valeur, d'expérience et d'habitudes militaires, avec les troupes permanentes[32] ; à prouver la supériorité de l'antique institution de l'armée, formée des possesseurs de fiefs, sur la nouvelle institution des compagnies d'ordonnance. Messires, cette nouvelle institution, qui met entre les mains du roi la force de la noblesse, et ne l'en retire plus, est un de nos plus grands malheurs ; c'est même notre plus grand malheur, suivant un de nos vieux gentilshommes, qui me disait qu'on y renoncerait à nos premiers désastres ; et Dieu veuille, ajoutait-il dans un généreux et patriotique élan, nous affliger un peu, et bientôt, si c'est pour notre bien !

A un de ces bans si nombreux qui furent convoqués sous Louis XI[33], je fis connaissance avec deux bourgeois, deux beaux-frères, deux possesseurs de fiefs qui leur étaient venus par leurs femmes. Tous les deux enviaient notre état et voulaient s'anoblir.

Le plus pressé vint me trouver. Je remarquai d'abord avec plaisir que, bien qu'il fût homme de robe, le métier de la guerre ne l'avait pas rebuté. Beau compère, lui dis-je avec l'intérêt qu'on doit à un brave et galant homme, vous me faites l'honneur de me consulter ; vous voulez être noble ? Eh bien ! dès ce moment il faut vivre noblement, ne rien faire, renoncer à tout travail, surtout à celui de plume : cent fois mieux vaudrait tenir le marteau, et mille fois mieux tenir le manche de la charrue.

Ce bourgeois était avocat du roi au bailliage ; il s'empressa d'aller se démettre de son office entre les mains du bailli, qui ne lui fit pas d'observations, qui ne lui dit rien, qui ne cessa de sourire.

Il vint de nouveau me trouver, et je lui donnai encore quel-

ques avis. Vous vous habillez, lui dis-je, vous habillez votre femme comme bon vous semble; il me faut, moi, me vêtir de velours, et vêtir ma femme de satin[34] : il vous faudra en faire autant. — Il vous est loisible d'aller sur une mule, sur un cheval de bât ou de labourage; il faut que je sois monté sur des roussins de prix, sur des chevaux couverts de housses armoriées[35]. — Il vous convient, ajoutai-je, de n'avoir que le nombre de valets et de domestiques nécessaires, et pas d'autres; à moi, il m'en faut encore pour la représentation, et, comme à moi, il vous faudra aussi des coureurs, des piqueurs, des pages[36], qui ne feront rien, ou qui feront pis.—Le service de votre table d'avocat du roi est à changer : il faudra qu'elle offre toujours des lapereaux, des perdrix, des paons[37], et, le plus souvent qu'il sera possible, il faudra qu'elle soit décorée de pièces de cerf, de sanglier ou d'autres nobles venaisons un peu faisandées, dont le fumet se fasse sentir à la porte.

Vous aimez la chasse, je le sais, car autrement il vous faudrait l'aimer. Ainsi vous n'aurez qu'à armorier le collier de vos chiens[38], à attacher une sonnette à celui de vos faucons[39], après quoi vous pourrez, comme noble, tendre aux perdrix[40]; mais ce n'est que comme seigneur que vous pourrez tendre aux grands oiseaux, chasser aux grosses bêtes[41]. Et n'imaginez pas qu'il vous soit permis de n'être guère jaloux de ces droits : car, si le trône de Louis XI a chancelé, ce n'est pas lorsqu'il a fait couper la tête à Jacques d'Armagnac ou au connétable Saint-Pol[42]; c'est lorsqu'il a fait enlever nos filets, nos instruments de chasse[43].

Il faudra dépenser en visites continuelles à recevoir et à rendre, en fêtes continuelles à recevoir et à rendre; en outre, vous aurez affaire avec de nombreux hôtes de tous les pays[44], avec leurs chiens, leurs chevaux, toujours affamés.

Surtout il faudra dépenser en généalogies, en longs rouleaux de parchemin, que vous serez tenu de faire à grands frais écrire et peindre[45] : car enfin vous ne pouvez croire que votre généalogie soit plus facile à faire que celle d'un autre, quand on aura besoin de prouver que votre grand-père, mort pacifiquement en demandant pardon et en pardonnant à tout le monde[46], est mort en fureur sur un cheval bai-brun, l'épée à la main, au champ de bataille de Poitiers; quand on aura besoin de prouver que votre père, porté à l'église dans une belle bière chargée de trois gros pains de cire chacun de cent livres[47], enterré au son de toutes les cloches, au milieu des confrères de toutes les confréries, à une des plus honorables places du cimetière de sa paroisse, a été jeté dans une des trois énormes fosses ouvertes après la bataille d'A-

zincourt[48]. Et comptez, de plus, qu'il ne suffit pas que votre généalogie soit faite, qu'il faut encore qu'elle soit rimée : car, lorsque vos enfants auront entendu ceux des autres leur réciter ces couplets généalogiques :

Jehan d'Aubigné fut emprès successeur,
Qui espousa, je suys de ce bien seur,
De Poce Jehanne aux nopces fu assis,
L'an mil trois cents soixante avecques six.

Puys Franczoys, pour certain vous rapporte,
Print à fame Marie de Laporte,
L'an mil troys cens et quatre vings et huyt,
Comme depuys chascun dire l'ouyt.

Des dessusdiz est descendu Franczoys,
Qui espousa, environ celuy moys
D'aoust mil quatre cens neuf et quarante,
Marie de Lahaye, ce n'est mente[49].

vous ne voudriez pas qu'ils fissent alors comme les enfants des bourgeois, qui, ne pouvant réciter à leur tour, et ne voulant pas demeurer la bouche close, se prennent aux cheveux, se battent à coups de pieds et à coups de poings avec ceux des nobles.

S'il meurt un de vos parents, vous n'êtes pas obligé, comme avocat du roi, vous serez obligé, comme noble, de lui commander une oraison funèbre[50]. — S'il vous naît des enfants, au lieu que vous pouvez les mettre sous la puissante protection des plus grands saints, vous ne pourrez leur donner alors que les patrons des nobles : Robert, Hugues, Albert, Odon. Il y a même dans cette province une famille qui se croit obligée de faire toujours porter à l'aîné le nom d'un Turc, de Saladin[51]. — Vous êtes d'ailleurs civil, doux, affable ; vous devrez être haut, fier. —Vous êtes d'ailleurs bon ; vous devrez être quelquefois dur, même méchant, pour ne pas préjudicier à des droits honorifiques qu'un bourgeois laisserait volontiers perdre. J'ai un fief où il m'est permis de tuer à coups de bâton la volaille des paysans. Je le fais au moins une fois tous les trente ans, afin de prévenir la prescription. Les paysans ne m'en veulent pas de mal ; ils savent bien que je suis obligé de le faire. Je leur donne six deniers par tête de volaille que j'ai assommée[52] ; ils savent bien que, sans nuire aux honneurs de mon fief, je ne puis leur donner davantage.

J'ajoutai encore beaucoup, et j'aurais encore pu ajouter beaucoup plus. Enfin je terminai ainsi : Beau compère, ce mot de vilain qui, mal à propos, vous humilie, les clercs vous diront qu'il n'est pas ce que vous croyez : il ne signifie que villageois,

habitant du village ; et en même temps ils vous diront que ce mot de gentilhomme, dont vous désirez vous honorer, signifiait autrefois homme mécréant : les infidèles, les mécréants, étaient les gentils[56].

L'avocat du roi s'en alla fort mécontent, et je me doutai que je m'en étais fait un ennemi. Ah! me dis-je, je suis noble, je suis obligé d'être franc ; peut-on être plus malheureux.

Quand l'autre beau-frère vint me consulter, je le reçus avec le cérémonial usité entre nobles, quoiqu'il ne fût pas même avocat du roi, qu'il ne fût que simple avocat au bailliage. Je le fis asseoir sur mon grand faudesteul[54], je l'appelai messire ; et, après l'avoir attentivement écouté de l'une et de l'autre oreille aussi longtemps qu'il voulut parler, conclure, se résumer, je lui répondis que le corps de la noblesse serait très flatté de se voir agréger un homme qui, comme lui, avait été si bon fils, était si bon père, si bon ami, surtout si bon voisin. De mon côté, me répondit-il, je me sentirais fort honoré d'entrer dans le patriciat français ; mais, ajouta-t-il, je serais obligé à bien des choses qui ne me plairaient pas ; entre autres, je serais obligé d'avoir toujours l'épée pendue à mes chausses, et il me paraît que cela serait fort embarrassant lorsque je donne à manger à mes pigeons, ou que je range les pots et les bouteilles dans ma cave. Oh! lui répondis-je, vous pourrez, quand il vous plaira, poser l'épée, votre marque distinctive ; elle vous suivra toujours sous la forme d'autres distinctions.

Vous serez habillé de rouge[55] : distinction.—A la procession, vous marcherez après le clergé, avant le tiers-état[56] : distinction.—Aux assemblées communales, vous donnerez votre voix après le clergé, avant le tiers-état[57] : distinction. — Aux états provinciaux, du moins aux états provinciaux de plusieurs provinces, l'entrée vous sera due[58], tandis que les gens du clergé qui ne sont pas dignitaires, les gens du tiers-état qui ne sont pas députés des villes ou de la magistrature, resteront à la porte[59] : distinction, distinction. — Vous ne serez sur le rôle des tailles, des aides, de plusieurs autres subsides, que pour ne pas payer[60] : distinction qui vaut de l'or. — Quand vous passerez un bac, le péager ne vous demandera rien[61] : il vous distinguera.

Ce sera un autre qui durant les froids de l'hiver fera le guet aux tours, ce sera un autre qui gardera les remparts[62] ; vous ne serez tenu qu'à dormir bien chaudement dans votre lit : le sommeil qu'on prend et que les autres ne peuvent prendre vous distinguera comme l'épée.—Jamais vous n'aurez rien à démêler avec le fermier du four, du moulin, du pressoir banal ; vous se-

rez partout exempt des banalités[63] : l'exemption est alors votre véritable épée. — Il y a des terres où, dès que la fauchaison commence, on voit les habitants se présenter au fermier tous la faux sur l'épaule ; il y en d'autres où, dès que la moisson commence, on les voit se présenter au fermier tous la faucille sur l'épaule [64] ; vous ne vous présenterez point : c'est comme si vous vous présentiez l'épée au côté.—Il y a aussi des terres où tous les habitants, à la Saint-Jean, portent au fermier, les uns une écuelle de bois, les autres une saucière de bois[65] ; vous ne porterez rien : c'est encore comme si vous portiez l'épée.—Lorsque vous aurez un procès, vous franchirez un, deux degrés de juridiction ; vous vous présenterez toujours en première instance devant le juge royal[66] : pour lui vous aurez toujours l'épée au côté. —Dans un acte où un bourgeois s'obligera pour vous, où vous vous obligerez pour un bourgeois, il sera, en cas de non-exécution des clauses, mis en prison; vous n'y serez pas mis[67] : c'est que vous êtes un homme d'épée.—Dussiez-vous tout l'or de l'ancien et du nouveau monde, vous ne pourrez être mis en prison pour dettes[68] : l'épée que vous ne portez point ne laisse pas que de se présenter toujours en travers ; elle ne peut passer la porte.—On saisira vos meubles ; on ne saisira pas votre cheval[69] : l'homme d'épée est censé être toujours comme sur son sceau, toujours à cheval.—Si vous commettez avec un bourgeois un délit qui emporte une peine pécuniaire, il y a des villes où la peine sera fixe pour le bourgeois, où elle ne le sera pas pour vous[70]: alors n'avez-vous donc pas l'épée ?— Si vous commettez avec un bourgeois un délit criminel, il y en a encore des villes où la loi prononce des peines corporelles contre le bourgeois et seulement des amendes pécuniaires contre vous[71], que la loi ceint toujours de l'épée.—Enfin, si vous êtes, pour crime capital, condamné à mort avec un bourgeois, on le pendra, et parce qu'une épée est pendue ou de fait ou de droit à votre côté, on vous coupera la tête[72].

L'avocat du roi n'était pas revenu, l'avocat au bailliage ne revint pas non plus, et je compris que je m'étais fait encore un ennemi. Je n'en doutai pas dès le premier moment que je le rencontrai. Vous voulez, me dit-il, que je sois noble ; et mon fils, qui de toute ma famille a le plus de bon sens, ne le veut pas, car il est marchand, et avant tout il tient à son état. Messire, lui répondis-je, on ne perd sa noblesse que par dégradation [73], ou par dérogeance[74] ; votre fils pourra continuer son commerce sans déroger ; il sera noble vivant *marchandement*[75]. Oh ! me répliqua-t-il, je ferai toujours la même différence entre un marchand noble et le sire de Taillefer qu'entre un des rece-

veurs des deniers publics vicomte en Normandie[76] et le vicomte de Turenne. Messire de Taillefer, ajouta-t-il, vous êtes, suivant mon fils, dans l'état le plus malheureux ; cet état a pu convenir à mon fou de beau-frère, l'avocat du roi, mais un avocat plaidant ne se laisse pas ainsi prendre.

L'avocat au bailliage s'en alla aussi mécontent que l'avocat du roi. Comment donc s'y prendre, me dis-je, pour ne pas se faire d'ennemis ? C'est en ne donnant des conseils d'aucune sorte. Je me le promis, et vous allez voir que je me tins ma promesse.

Un beau matin que le pont-levis avait à peine été baissé, entre dans mon château une veuve, parente de mon fermier, bonne, excellente femme au possible, mais vaniteuse à proportion. Monseigneur, me dit-elle avec la politesse et l'adresse de son sexe, je suis riche ; je voudrais être noble, afin que mes enfants fussent nobles ; ma mère l'était, la grand'mère de feu mon mari l'était aussi. Quels sont en France les divers anoblissements ? conseillez-moi. Marie-Jéhane, lui répondis-je, il y a d'abord l'anoblissement de cloche[77] ; mais, vous en conviendrez, vous ne pouvez être officier municipal. Il y a l'anoblissement des cours financières[78], des cours judiciaires[79] ; mais vous ne pouvez être maître des comptes, conseiller au parlement, juger les procès écrits ou plaidés[80] : les femmes, quoique vous vous mêliez de beaucoup de choses, vous ne pouvez vous mêler de celles-là. Il y a aussi l'anoblissement par le service militaire des fiefs[81] ; mais les femmes, vous ne pouvez endosser le harnois, monter à cheval, desservir un fief. Il y a enfin l'anoblissement par lettres du roi ; mais cet anoblissement est ignoble, car il est souvent à prix d'argent, ordinairement à cent livres[82]. Maintenant je suppose, ce qui est très possible, qu'à force d'allées, de venues, de belles salutations, de belles révérences, vous obteniez des lettres d'anoblissement : alors, pour être valables, vos lettres doivent être enregistrées à la chambre des comptes, qui ordonne toujours, comme condition préparatoire, une enquête sur la quantité et la nature des biens, sur la parenté, sur le nombre des enfants de l'anobli[83]. Sachez d'ailleurs que ces lettres doivent être motivées, celles des hommes sur des actions d'éclat, celles des femmes sur une vertu éclatante[84] ; et d'avance voyez la chambre des comptes mettre ses lunettes, examiner votre vie de fille, de femme, de veuve, et ensuite demander aux habitants de la ville ou du village s'ils sont opposants à votre anoblissement[85], c'est-à-dire si votre conduite de fille, de femme, de veuve, a toujours été belle et bonne. A votre place, je craindrais encore moins les lunettes de la chambre des comptes,

quelque nettes qu'elles fussent, que les méchantes langues du village. Du reste, ajoutai-je, vous n'aurez pas mon avis, car je me suis brouillé avec un avocat pour lui avoir dit non, avec un autre pour lui avoir dit oui : ainsi je ne vous dirai ni oui ni non, vous vous conseillerez vous-même.

Messires qui m'écoutez en ce moment, enseignez-moi, je vous prie, comment faire, quand on a une terre en Picardie près du Calaisis, pour n'avoir pas son château dans le voisinage de celui d'un Anglais, et comment faire aussi, quand on est gentilhomme français, pour ne pas être hospitalier? Or je suis dans ces deux cas. Cette année, au printemps, étant allé passer la belle saison dans ma terre, je liai connaissance avec un gentilhomme anglais, mon voisin, qui m'amena ses deux hôtes, un gentilhomme allemand et un gentilhomme polonais. Je les retins le plus long-temps et leur fis la meilleure chère qu'il me fut possible. Nous parlâmes, comme vous le pensez bien, des diverses noblesses de l'Europe. Nous disputâmes; tantôt j'étais le plus fort, et malheureusement tantôt je ne l'étais pas.

O vous qui portez envie à notre état, mais qui aimez la gloire de la France, combien alors n'auriez-vous pas donné pour que, les nobles, nous ne fussions pas les plus malheureux, pour que nous eussions alors plus de priviléges, plus d'honneurs ?

Le gentilhomme anglais m'avait le premier entrepris. Je lui répondis que, si en France la noblesse n'avait pas, comme en Angleterre, de pairie formant un des trois pouvoirs législatifs [86], la noblesse y formait aux états généraux un des trois états, et que par conséquent elle était appelée, comme quatrième pouvoir, à faire les lois ; qu'il n'y avait donc que la différence du tiers au quart. Mais il sut très bien me dire que nos états généraux n'avaient pas le droit de faire les lois, qu'ils n'avaient que le droit de se plaindre au roi des lois faites [87]. A cela je n'eus rien à répondre ; je ne répondis rien, et quand on ne répond rien parce qu'on n'a rien à répondre, est-on heureux ? Je vous le demande.

Je répondis au gentilhomme allemand : Messire, jamais je ne vous accorderai que la noblesse française n'ait plus maintenant le même lustre. Ne subsiste-t-elle donc pas, la maison de Montmorenci, dont la devise héraldique est connue dans toute la chrétienté : « Dieu aide au premier baron chrétien [88] ? » Ne subsiste-t-elle pas aussi, la maison de Rohan, dont la devise n'est pas moins connue : « Duc je ne daigne ; Roi je ne puis; Rohan je suis [89] ? » En Dauphiné, n'y a-t-il pas les seigneurs Pilate [90], les plus anciens gentilshommes du monde s'ils sont vrais Pilates? En Champagne, n'y a-t-il pas les *hoirs Meusniers*, qui d'aucune

manière ne peuvent déroger, quelque lucrative, quelle que soit leur profession[91] ? N'avons-nous donc plus les Armagnacs, les Foix, les Laval, les Vendôme, qui, dans les cérémonies, marchent avant le chancelier[92] ? Comment la noblesse française n'aurait-elle donc pas maintenant le même lustre, puisqu'en France il y a maintenant plus de hauts titres ? Il y a maintenant dix-huit ducs, autrefois il n'y en avait que trois. Aujourd'hui quel grand nombre de comtes ! il y en a quatre-vingts[93]. Et de vicomtes et de barons, le nombre en est bien autrement grand ! Messires les Allemands, nous pouvons dire à messires les Polonais que nous avons aussi bien qu'eux et aussi bien que vous des palatinats, celui de Hainault[94] et celui de Champagne[95]. Enfin puis-je omettre les douze pairs qui assistent couronnés, l'épée nue, au couronnement de nos rois[96] ! Comment serait-il encore vrai que la noblesse française n'eût plus d'aussi beaux fiefs, puisqu'elle en possède qui s'étendent sur plusieurs provinces ? Je nommerai la vicomté de Turenne[97] ; je nommerai encore la vicomté de Rohan, de laquelle seize cents nobles feudataires relèvent[98] ; et enfin je demanderai : Où et dans quel pays, si ce n'est en France, y a-t-il un fief qui appartienne à la Sainte-Vierge, et dont le roi, comme roi, soit vassal[99] ? Où et dans quel pays, si ce n'est en France, y a-t-il, outre un si grand nombre de fiefs-souverainetés[100], de fiefs-principautés[101], un fief-royaume comme celui d'Yvetot[102] ? fief d'ailleurs d'autant plus honorable qu'il est plus petit, et que, pour l'étendue, je ne le changerais pas contre une seule de mes terres[103]. Soit, soit, répondit le gentilhomme allemand ; je vous accorde tout ce que vous avez dit et tout ce que vous pouvez dire : car tout cela n'empêchera pas qu'en Allemagne nous n'ayons six cents états souverains[104] et deux mille maisons de noblesse immédiate qui ne relèvent pas de leur prince, mais de l'empereur[105]. Je n'avais rien à répondre, je ne répondis rien ; et alors, je le répète, on n'est guère heureux, ou, si vous voulez, l'état où l'on est ne l'est guère.

Je répondis, et, à la vérité, je pus répondre plus heureusement au gentilhomme polonais. Lorsque son tour de parler fut venu, il me dit : Vous avez en France dégradé l'antique et vénérable féodalité ; c'est en France qu'a commencé ce débordement de rachats, de manumissions, d'affranchissements, de libertés[106], qui désanoblit l'Europe. Toutefois l'Allemagne l'a un peu arrêté[107], et nous l'avons entièrement arrêté en Pologne[108], où la féodalité est aussi fraîche qu'elle l'était sous notre glorieux roi Boleslas. Le gentilhomme allemand interrompit le gentilhomme polonais pour lui dire de me demander si en France nous étions

maîtres maintenant dans nos fiefs, dans nos châteaux, si nous avions le droit de nous faire la guerre, de tuer, de brûler, sans être poursuivis comme meurtriers, comme incendiaires. Nous avons conservé, nous, ces droits, ajouta-t-il fièrement en s'adressant à moi; nous sommes restés maîtres chez nous : à la diète, lorsque nous nous asseyons sur les bancs de nos colléges, nous portons notre tête aussi haut que celle de l'empereur[109]. Et nous, me dit le gentilhomme polonais, nous sommes une république de cent mille rois, tant que nous n'en avons pas élu un : c'est alors un royaume, où les nobles ne font pas, comme en France, la cour au roi, mais où le roi fait la cour aux nobles[110].

Que répondre? Je vous assure qu'à ma place il y avait de quoi être embarrassé, et je l'étais. — Toutefois, après avoir passé et repassé la main sur le front, je m'encourageai, et bientôt les paroles et ensuite les raisons me vinrent. Messires, répondis-je à ces deux gentilshommes, il ne vous manque guère que d'ajouter qu'en France il n'y a plus de grands vassaux[111], pour que l'accusation des autres noblesses de l'Europe contre la nôtre soit complète, pour que vous ayez pris contre nous tous vos avantages; mais toutefois il me semble qu'il y a en notre faveur encore un peu à dire.

D'abord, je suis bien loin de nier ce que nous devons à l'ancienne féodalité : aussitôt qu'elle a régi l'Europe, l'Europe, devenue essentiellement guerrière, a été sauvée de l'invasion des barbares; mais, on est obligé de l'avouer, plusieurs parties de l'ancien édifice féodal étaient grossièrement maçonnées, et pesaient d'un poids trop lourd sur le quinzième siècle pour qu'il ne voulût pas s'en alléger : le servage diminue de jour en jour[112]. Nos fiefs, au lieu d'en être dégradés, en sont plus nobles; nous sommes seigneurs d'hommes libres. — Il est vrai aussi que nous avons remis au roi notre droit de nous faire la guerre[113]; nous avons voulu conserver tout notre sang à l'état; nous avons voulu qu'il ne fût plus versé sur de petits champs de carnage, qu'il ne le fût que sur les glorieux champs de bataille. — Il est vrai aussi que nous n'avons plus de grands vassaux; je dois même ajouter que nous n'en aurons plus, bien que les grands fiefs ne cessent de subsister. Et tant mieux : la noblesse tout entière se trouvera plus près du trône, sans qu'elle se soit élevée, sans qu'il se soit abaissé.

Messires les Allemands, dis-je au gentilhomme allemand, vous êtes encore au quatorzième siècle, et vous, messires les Polonais, vous êtes encore au treizième. Nous y avons été aussi,

et vous passerez par tous les chemins où nous avons passé. Vaut-il mieux marcher les premiers, vaut-il mieux marcher les derniers? Certes, nous Français, nous aimons mieux l'un que l'autre.

Répondis-je bien, Messires? avais-je mieux à répondre? Je vous en fais juges. Et maintenant ici, au milieu des Français, au milieu des autres états, dois-je dire aussi que le nôtre, qui est le plus malheureux, est le moins malheureux? Je vous en fais encore juges.

Histoire XII. — L'HOMME D'ÉGLISE.

A côté du sire de Taillefer était assis un ancien ecclésiastique. Dès qu'il s'est levé pour parler, tout le monde s'est tourné vers lui; son air bon, simple et franc, sa bouche, qui semblait celle de la vérité, persuadaient d'avance. Messires, a-t-il dit en prenant l'attitude et les gestes de quelqu'un accoutumé à parler de haut en bas, il n'est aucun état qui n'ait ses peines; quel est celui qui en a le plus? Chacun de nous crie : C'est le mien! Mais quel est l'homme qui a passé par tous les états, qui en a éprouvé et qui en a pesé le bien et le mal? Où est-il?

J'appartiens à une classe où l'on renonce au monde, où l'on se détache, pour ainsi dire, de son mouvement : on ne devrait y connaître que le repos de l'âme; cependant elle est sujette aussi à des soucis d'état, et plusieurs fois j'ai senti que les pointes les plus aiguës ne sont pas celles des cilices. Mon histoire sera la sincère et entière confession de ma vie; je me regarde ici comme au milieu de frères qui tous connaissent la nature humaine, qui sont tous indulgents.

Je suis né à Reims, sous le règne de Charles VII. Mon père était bourgeois-chanoine de la cathédrale[1]; il me fit donner une éducation assez soignée. A peine j'avais fait mon cours de philosophie qu'il me dit de choisir un état. Je choisis le premier de tous, je voulus être prêtre, et aussitôt je m'y disposai.

Que les vacances paraissent longues lorsqu'on est sur le point d'entrer en théologie! Alors, mais ce n'est qu'alors que le commencement de l'année scholaire tarde à venir; il vint enfin; je pris la tonsure, et j'usai tout exprès du pouvoir clérical de pou-

voir, dans ce cas, se faire couper les cheveux un jour de dimanche[2].

Je viens de m'accuser de vanité, je vais m'en accuser encore. Quand j'eus étudié quelques mois la théologie sous l'écolâtre de la cathédrale[3], au lieu de continuer modestement mon cours jusqu'à la prêtrise, je voulus aller à l'université; je pris pour prétexte qu'il fallait maintenant être gradué pour être curé dans une ville[4]. Mon père y consentit, je partis. J'arrivai à Paris par le faubourg Saint-Antoine; je le traversai, et ne m'arrêtai qu'en haut de la montagne Sainte-Geneviève, où je logeai.

Le lendemain, en passant dans une rue, je lus écrit sur le tableau d'une porte : MAISTRE LAURENT, TAILLEUR, COUSTURIER[5] DES THÉOLOGIENS. J'entrai, je pris mesure. Quand j'eus essayé mes habits et que j'en fus au paiement, je vis que j'avais affaire avec un tailleur au moins laïque; seulement son compte était en latin : *Pro capucio*, pour le capuce, tant : supposez un haut, un très haut prix. *Pro corneta cum farcitura*, pour la cornette avec le bourrelet, tant. *Pro cappa sive epitogio ad loquendum in universitate*[6], pour la cape et l'épitoge, sans lesquels on ne peut prendre la parole à l'université, tant.

Aussitôt que je fus vêtu conformément aux nouvelles constitutions, j'entrai en théologie. Le cours des études, suivant la réformation faite en 1452 par le cardinal d'Estouteville, est de cinq, six années; et le cours pour prendre les grades est d'environ autant[7]. Lorsque j'eus terminé mon cours d'études, je commençai mon cours de grades; et, m'étant fait inscrire, je fus admis à soutenir sur le pupitre une question de théologie, à faire mon acte de principe; ensuite je fus admis à faire des leçons sur la Bible, je fus *biblien;* ensuite, après ma tentative ou mon essai devant les examinateurs, je fus admis à faire des leçons sur le livre des sentences de Pierre Lombard, je fus *sentenciaire;* ensuite je fus bachelier *curseur*, je répondis publiquement, je disputai, je conférai, je prêchai, je fus bachelier *formé;* ensuite je fis mon acte de paranymphes ou l'acte aux compliments[8], je fus licencié; ensuite je fis les divers actes du doctorat, terminés par les vespéries[9], je fus enfin *docteur;* et en recevant le bonnet, grande fête, grand repas[10], grand feu, grande joie, le tout avec la bourse de mon généreux père.

Plusieurs de mes camarades, qui étaient décrétistes, me conseillèrent de prendre aussi mes degrés en décret ou droit canon[11]. Je suivis leur conseil, et me fis inscrire.

Je remarquai d'abord que dans ce cours, comme dans celui de théologie, les leçons ressemblaient à ces pages des livres,

soit imprimés, soit manuscrits, où l'on voit au milieu un petit nombre de lignes du texte, entourées de doubles, triples bordures de commentaires, annotations ou gloses [12]. Vanité! tout n'est que vanité! l'homme de Salomon est de tous les états. Et ne croyez pas que je n'entende parler aussi pour moi, car il ne me fut pas possible de suivre mon nouveau cours; il me tardait trop d'aller montrer à Reims ma jeune tête, couronnée du bonnet de docteur.

Peu de temps après mon retour dans cette ville, je fus ordonné prêtre. Mon bon père, pour célébrer le jour où je dis ma première messe, voulut que mes frères, mes sœurs, mes cousins, mes cousines et tous nos amis dansassent avec moi [13], et il se mit à la tête. Ma contenance annonçait assez que je ne me trouvais pas là à ma place : peut-être cet ancien usage a-t-il été bon; mais il a dégénéré durant la licence des temps. Les prédicateurs sûrement le feront perdre; ils crient si souvent [14] ! ils crient tant! ils ont tant raison de crier!

Je restai quelque temps sans emploi; cependant, à peine eusje été nommé habitué de la cathédrale, qu'un vieux curé de campagne du diocèse de Troyes, ami d'un de mes parents, me demanda pour son chapelain, comme on disait si communément alors [15], ou, si voulez, pour son vicaire, comme l'on dit si communément aujourd'hui [16]. Mes lettres d'*exeat* [17] me furent aussitôt accordées, et je me rendis à ma nouvelle paroisse.

Il ne s'était point passé une semaine depuis mon entrée en fonctions, qu'il vint, en l'absence du curé, un nombreux cortége de baptême. Il y avait quatre parrains et quatre marraines [18]; chaque parrain, chaque marraine voulait que le nom de son saint ou du saint qu'il honorait le plus fût le premier donné à l'enfant. Je leur dis que l'âge en déciderait; mais ces bonnes gens étaient de diverses paroisses, ils ne purent jamais s'accorder : les hommes se prétendirent chacun le plus âgé, les femmes, au contraire, chacune la plus jeune. Ils finirent par se quereller, se battre et se disperser; en sorte que, pour avoir trop de parrains et de marraines, l'enfant n'en eut pas, et moi je fus privé du présent qu'on fait ordinairement au prêtre baptisant [19]. Mais peu de jours après j'en reçus un double : je baptisai deux enfants jumeaux, un garçon et une fille. Les exorcismes sont beaucoup plus longs pour les filles [20]; le jeune parrain crut que, par bienveillance pour lui ou pour sa filleule, j'avais récité de plus longues prières, il me fit un plus grand présent. Je le priai de le reprendre, en lui disant ce qui en était; il refusa.

Je conjecturai que le chapelain ou le vicaire mon prédécesseur était, sinon peu instruit, du moins fort âgé, par l'habitude qu'avaient les femmes de se confesser en se mettant en face du prêtre. Je leur dis que, suivant la discipline de l'Église, les hommes devaient se confesser à genoux, les mains jointes, la tête découverte, en face du confesseur; mais que les femmes devaient avoir la tête voilée, et se mettre à côté de sa chaise [21]. Je ne pus jamais faire perdre leur habitude aux plus vieilles.

Qu'il est aisé de gagner l'affection de sa paroisse, même en ne faisant que son devoir! Je la gagnai surtout par ma promptitude à me lever lorsque j'étais appelé pour les malades. Une nuit qu'il pleuvait et qu'il ventait, le clerc qui, suivant l'usage, marchait devant moi à travers champs avec la clochette et la lanterne [22], se plaignait du mauvais temps; je lui dis : Mais quand vous faites la prière publique à l'église, quand vous avez prié pour le pape, le clergé, le roi, les princes, les parents, les amis, les ennemis, les malades, les femmes en couche, les voyageurs, les pèlerins, les marchands, les laboureurs; quand vous avez rappelé l'entretien des bâtiments, le tronc de l'œuvre, vous ne manquez pas d'ajouter aux recommandations la formule ordinaire : « Je vous recommande vostre clerc qui si bien vous sert en l'administration des sacrements, comme vous savez [23]. » Le clerc ne me répondit qu'en faisant sonner plus fort sa clochette. Toutefois, quand nous fûmes de retour, il voulut un peu se revancher : il me dit que je n'avais pas chanté les prières des agonisants [24]. Je lui répondis que je m'étais sciemment contenté de les réciter à voix haute, que je ne chanterais et que bien sûrement dans la suite on ne chanterait plus pour les hommes tant qu'ils seraient dans le lit, mais seulement lorsqu'ils seraient dans la bière.

Il m'importait surtout de gagner l'affection du curé, et c'est à quoi je réussis entièrement le jour du Saint, qu'il avait invité beaucoup de monde. On sait que la partie la plus essentielle de la fête est un bon sermon. Le prédicateur qui devait prêcher fit avertir seulement la veille qu'il se trouvait empêché de tenir son engagement. Comment ferons-nous? dit le curé en me témoignant sa peine et son embarras. Je prêcherai, lui répondis-je, et j'espère que je m'en tirerai sans trop de désavantage. Le curé y consentit; il me porta cependant le recueil de sermons tout faits ou le *Dormi secure* [25]. Je ne l'ouvris pas. Le lendemain, sans autre préparation qu'un bon déjeuné, j'entreprends de célébrer les vertus du Saint et de mettre à nu les vices des pécheurs. Je parlai, et long-temps, parce que je vis sur la figure

de mes auditeurs que les hommes n'étaient pas plus fatigués à se tenir debout que les femmes à s'asseoir sur leurs talons[26]. Après les offices, mon curé et les autres curés ses convives m'accueillent, m'embrassent, et me font répéter à table une partie du sermon, particulièrement les pratiques[27], les apostrophes aux divers états. Ils riaient, ils applaudissaient avec une manifestation de plaisir, pure de toute jalousie, de toute envie. Qu'il me soit permis de le dire : la bonne, l'excellente espèce d'hommes que celle de nos curés français ! J'ai vécu avec eux ; j'ai même été quelque temps de leur nombre, je les ai parfaitement connus, et extérieurement et intérieurement ; eh bien ! j'ose croire, en ma conscience, que, si au temps du déluge il y en eût eu, la race humaine n'aurait pas été noyée, eût-il fallu, au lieu de dix justes, dix mille justes.

Les échelons que dans mon état j'avais immédiatement à monter, quand je vins dans ce diocèse, étaient ceux-ci : vicaire d'une petite paroisse de campagne, ensuite d'une moins petite, ensuite vicaire d'une grande paroisse, ensuite d'une plus grande, ensuite vicaire de ville. J'avais passé par ces différents vicariats. J'avais trente-cinq ans. Je fus appelé ici, à Troyes.

Deux curés, l'un, curé de la Madeleine, qui, me dit-il, avait l'espoir prochain d'être conseiller au parlement, ce qui, suivant lui, ne l'empêcherait pas de continuer à être curé[28]; l'autre, curé-cardinal[29] de Saint-Nizier[30], me proposèrent presque en même temps d'être leur vicaire. J'acceptai les propositions du premier ; sa figure bonne, ouverte, et, le dirai-je, la beauté de l'église, et, le dirai-je aussi, la beauté de la chaire, me décidèrent. Je n'eus pas lieu de m'en repentir ; jamais union plus parfaite du vicaire avec son curé. Je partageai sa maison, sa table. Il voulut aussi que je partageasse ses fonctions ; bientôt il voulu que je les eusse toutes sans partage : car, après m'avoir établi son vicaire régent[31], avec plein pouvoir de le représenter, il partit pour Paris.

Si je ne me juge trop favorablement, je suis un de ces hommes qui veillent avec le plus de sollicitude sur ce qui leur est confié que sur ce qui leur appartient. Je n'épargnais ni soins ni peines pour qu'en l'absence du curé il n'y eût point, par ma faute, moins de monde aux offices, surtout à la grand'messe, et, en cela, j'étais bien secondé par le chef de la sacristie. La veille, il faisait souvent courir le bruit qu'on devait, après le prône, excommunier et nommer les concubinaires[32]. Le lendemain, à l'église, il ne manquait personne.

Bientôt cependant j'eus lieu de m'apercevoir du relâchement qui peu à peu s'introduisait dans la paroisse. On ne croyait pas

que j'eusse la même autorité que le curé; on ne me croyait pas aussi ferme.

Un seul clerc venait me servir la messe : je les fis venir tous les deux; j'exigeai qu'ils fussent tous les deux en habit d'église, et que leur tonsure[33] fût rafraîchie aux époques fixées. J'exigeai aussi qu'ils bornassent au catéchisme l'instruction des enfants[34]. Le premier clerc me dit qu'à la grand'messe il chanterait l'épître[35] malgré moi; le second clerc me dit aussi que malgré moi, en l'absence du premier clerc, il la chanterait. Je leur répondis pacifiquement que c'était leur droit.

Plusieurs personnes venaient scandaleusement me demander à échanger des abstinences contre des aumônes[36]. Je les en punissais en les condamnant à faire maigre, à faire le jeûne et à faire l'aumône.

Quand messire le curé est ici, dis-je un jour à mes paroissiens, la rue se remplit de personnes qui accompagnent avec un flambeau le saint Viatique[37]. Hier il y avait bien peu de monde. Est-ce que la cire est plus chère? ou est-ce que messire le curé ne vous voit pas, et que Dieu seulement vous voit?

Je ne contrariai jamais ceux qui, par dévotion, veulent que les corps de leurs parents passent la nuit dans l'église la veille de leur enterrement[38]; mais je croyais devoir leur dire que, si l'honneur rendu aux morts était une chose sainte, le soin de la santé des vivants était une chose sacrée. Je ne contrariai jamais non plus ceux qui, les premiers jours, font garder dans les cimetières les corps des financiers, des procureurs ou de gens d'autres états, par crainte que le diable vienne les déterrer[39]; mais je leur accordais cette permission en riant, et en riant le plus que je pouvais.

La nuit, quand je passais sous les arcades du cimetière de la Madeleine[40], et que j'y rencontrais les gardes du corps de l'église ou des corps du cimetière mangeant, buvant, jouant, je leur disais : Allez manger, boire, jouer ailleurs! Et il fallait y aller. — Le jour, lorsque j'y rencontrais les enfants de chœur mangeant les pains et buvant les deniers de leurs distributions obituaires[41], qu'ils avaient mis en vin, je fermais les yeux; mais je les ouvrais lorsqu'ils jouaient, disputaient; alors je leur disais comme aux autres : Allez manger, boire, jouer ailleurs! Et il fallait y aller.

Une fête, veille de foire, j'entendis le tambourin et la flûte dans le cimetière. Je me doutai qu'il était plein de danseurs[42] : je ne les fis pas sortir; je fis au contraire fermer les portes. Je m'avançai vers cette joyeuse foule. Si à cette heure, dis-je, la

trompette du jugement sonnait, si les tombeaux s'entr'ouvraient, à l'instant ne seriez-vous pas confondus avec les morts? Je m'en allai; tout le monde me suivit.

Les jeunes gens, les jeunes galants, qui certes ne sont pas les plus dévots, ne manquaient jamais, à l'église de la Madeleine, de venir aux matines les jours de l'année où les laïques y vont[43] : c'est qu'ils venaient y porter les livres des jeunes filles et allumer leurs chandelles[44]. J'ordonnai que chacun portât son livre, allumât sa chandelle, et je fus obéi.

Dans les villes où l'on sait plus communément lire, on se sert de livrets pour l'examen de conscience, qui, en certains endroits, parlent si clairement du mal[45], qu'ils l'enseignent. J'eus beaucoup de peine à engager les chefs de famille à y renoncer. Ces livrets sont faits, me disaient-ils, par des docteurs[46]. Qui, leur répondis-je, s'ils ont montré beaucoup de science, ont montré bien peu de sens. Ces livrets, me disaient-ils encore, ne sont pas chers. Ces livrets sont fort chers, leur répondis-je : ils vous coûtent l'innocence de vos enfants!

Quand le curé fut de retour, il trouva toutes les parties de la vigne qu'il m'avait confiée labourées et verdoyantes. Aussitôt, afin de me donner une preuve moins de son crédit que de sa satisfaction, il demanda et obtint pour moi une cure de campagne. Je l'ignorais. Un jour, après dîné, sans autre préambule, il m'appela : Curé, mon cher curé. Je ne compris rien à ce propos. Il m'emmena avec lui, en me disant qu'il allait s'expliquer. Nous prenons le chemin de l'évêché; nous y entrons. Je suis présenté à l'évêque, qui venait de me nommer à la cure de Saint-Martin. J'en fus très gracieusement accueilli, et je prêtai mon serment entre ses mains[47].

Je me hâtai de me rendre à ma paroisse. Le curé le plus proche était délégué pour me donner l'investiture. Il vint le lendemain. Je sonnai la cloche, je touchai l'autel, le missel et le calice[48]. On me remit en même temps le sceau de l'église paroissiale, qui dès ce moment devint le mien[49], et je pris ainsi possession.

En vérité, c'est une rosée continuelle que le clocher attire sur le presbytère : au printemps, j'avais la dîme des agneaux, des chevreaux, des pourceaux; en été, la dîme des gerbes; en automne, la dîme des raisins; en hiver, la dîme du bois[50]. Si je ne voulais pas cultiver les biens-fonds de la cure, mon fermier devenait, comme moi, exempt de tailles[51]. Les offrandes ordinaires en argent étaient considérables, et les offrandes funèbres suffisaient à une partie de ma provision de pain, de vin, de volail-

les, de chandelles[52]. Comptez encore mes rétributions pour les bans de mariage, que je publiais au moins trois dimanches, quelquefois quatre, quelquefois tous les jours de la semaine, lorsque j'en étais requis[53] par les opposants, qui voulaient découvrir des empêchements ou de parenté, ou d'affinité, ou d'alliances spirituelles, ou d'autres sortes d'empêchements[54]. Comptez mes rétributions pour les baptêmes, les relevailles[55], les mariages, les sépultures, les autres droits curiaux, les autres droits d'usage local, que la vieille gouvernante de mon prédécesseur, qui, bon gré mal gré, était devenue la mienne, parce qu'on n'avait pu la faire sortir du presbytère, connaissait parfaitement. — Il faut compter aussi mon salaire pour les testaments. Je recevais ceux des ecclésiastiques[56], cela va sans dire; je recevais souvent encore les testaments des laïques[57]. — Il faut, de plus, compter pour quelque chose les citations que je donnais dans ma paroisse à ceux qui devaient comparaître devant l'official[58].

Du reste, je n'en ai jamais provoqué contre aucun de mes paroissiens, pas même contre ceux qui, au temps des récoltes, travaillaient un peu les jours de fête[59] dans leurs champs ou dans leur vigne. J'ai toujours supposé que les fruits de la terre qui périssaient étaient l'âne ou le bœuf de l'Evangile, qui, le jour du sabbat, tombait dans la fosse. — J'ai toujours même forcé les laboureurs à travailler les jours des fêtes qu'ils ne doivent pas chômer[60]. Ne maltraitez pas vos bestiaux, leur disais-je, leur répétais-je, en leur traduisant en français ou dans leur français les passages des plus célèbres sermonaires[61].

Mon devoir et mon plaisir auraient été de faire d'abondantes aumônes. Ma famille m'en empêcha long-temps, et ç'a été une des grandes peines de ma vie. Dans la belle saison surtout, mes frères, mes sœurs, arrivaient avec leurs jeunes enfants, leurs amis, leurs voisins, et, dans leurs longues visites, consommaient les revenus de ma cure. Je m'avisai de faire passer les aumônes par leurs mains, de leur faire voir de près la misère des campagnes. Leurs visites furent moins dispendieuses; bientôt elles furent plus rares; enfin une méchante année ma famille m'envoya une somme d'argent pour distribuer dans ma paroisse.

Cette année, il fit tant de froid et il y eut tant de misère, que je logeai à l'église les pauvres; ils y furent chauffés, nourris : dehors ils auraient péri. On sait qu'il est permis, à l'apparition des ennemis ou des gendarmes indisciplinés, de recevoir dans les églises les denrées et les meubles[62]. J'en conviens, les lois ne parlent pas des hommes; mais sûrement elles ne peuvent entendre qu'ils soient moins précieux.

Depuis assez long-temps je gouvernais tranquillement ma paroisse. Je ne pouvais, à la vérité, dire que j'y fusse très heureux; mais je ne pouvais non plus dire que je fusse très malheureux. Je comptais y achever le reste de ma vie; mais je comptais sans ma destinée, sans mon malheur. Un dimanche, j'aperçus à l'église une figure étrangère, une espèce de personnage. On m'apprit que c'était un ancien échevin de Lyon, qui venait d'acheter une maison de campagne voisine. Le dimanche suivant, sous prétexte que, par sa charge, il avait acquis la noblesse, il saluait d'un baiser, pendant les offices, toutes les demoiselles qui entraient à l'église[63]. Je parlai en chaire contre cet abus insupportable dans les nobles, et, pour moi, encore plus dans les anoblis. L'échevin crut que j'avais cherché à lui faire du mal, et il chercha à m'en faire. Les temps lui aidèrent. La guerre s'étant allumée sur plusieurs points, l'épouvante devint générale; partout on fit le guet. Les clercs n'en étaient pas exempts[64]; il le savait mieux que moi, et, comme il avait été nommé commandant du canton, il me força à monter la garde sous ses ordres. Mais bientôt il vint publiquement et instamment me prier de ne pas la monter: car les paroissiens voulaient mettre le feu à sa maison, une nuit où les parents d'un malade en danger de mort étaient inutilement venus m'appeler au presbytère.

Il ne se découragea pas. Le matin d'une grande fête, un bel arbalétrier entra dans l'église comme on allait commencer les offices; il prit l'encensoir des mains du sacristain et encensa l'autel avec beaucoup de décence: on le laissa faire. Ensuite il se mit au milieu des chantres, entonna avec beaucoup de justesse: on le laissa chanter. Ma messe finie, il se mit en devoir de dire la sienne. On vint m'avertir; je le trouvai qui avait déjà sur son uniforme mis l'aube et la chasuble. Messire, me dit-il, je suis ecclésiastique arbalétrier, de la compagnie de Tournai, et le roi trouve bon que même, nous ecclésiastiques, portions toujours l'habit militaire[65]. Il me fit lire l'ordonnance, elle était formelle. Tout le peuple m'entourait; je crus devoir user de prudence. Mes frères, dis-je, il est vrai que le roi permet à messire l'arbalétrier de dire la messe avec son habit, mais il ne vous ordonne pas de l'entendre. Tout le monde sortit. Ce clerc arbalétrier, vous le devinez bien, était un parent de l'échevin.

Bientôt il m'amena un quêteur qui avait des lettres du roi et du pape. Je ne pus l'empêcher de quêter; je l'empêchai cependant de sonner sa clochette dans les rues, de prêcher, de dire la messe sur des coffres[66], dans les maisons ou en plein air.

De mon côté, je fus instruit que l'échevin qui m'en voulait

tant avait été dans le temps excommunié à Lyon, parce qu'il pouvait payer ses dettes et qu'il ne les payait pas[67]; je le sommai de m'exhiber ses lettres d'absolution[68]. Bien lui valut qu'elles fussent en bonne et due forme. Les statuts du diocèse me recommandaient d'en examiner soigneusement les sceaux; aujourd'hui je trouve que je les examinai peut-être avec trop de soin, avec trop d'exactitude.

De son côté, il porta au curé doyen rural de mon arrondissement, comme lettres dérisoires[69], des lettres testimoniales que j'avais données à un de ses amis, mon paroissien, qui voulait aller demeurer ailleurs. J'y déclarais en la forme ordinaire, mais en haut latin de saint Augustin ou de saint Isidore, que, le porteur de ces lettres ne se trouvant pas retenu dans les liens de l'excommunication, je priais le curé de la paroisse dans laquelle il irait demeurer ou de le marier, s'il en avait envie, ou, s'il mourait, de l'enterrer au cimetière[70]. Le doyen rural répondit à l'échevin que ce n'étaient pas des lettres dérisoires; qu'elles étaient au contraire bonnes et belles, et qu'il n'entendait pas le latin.

Je crois que pour me faire pièce, pour continuer à se venger, plutôt que pour agrandir sa fortune, il acheta, dans ce temps, la seigneurie de la paroisse. Je ne perdis pas un moment, je dois vous l'avouer; je me mis à fouiller dans le chartier de l'œuvre, et j'y découvris qu'il n'était que seigneur directier du terrain où était bâtie l'église. Aussi, lorsqu'à la fête du saint il voulut, comme s'il eût été seigneur haut justicier, que je lui présentasse l'eau bénite et l'encens, je ne lui présentai que l'eau bénite, et je lui refusai l'encens[71]. Procès devant le juge du lieu. Je fus condamné, je m'y attendais; mais je ne pouvais m'attendre qu'on enfreindrait à mon égard les immunités des clercs, et que je verrais mes meubles saisis[72]. J'appelai au bailliage, où je gagnai mon procès, et, ce qui valait mieux, l'amitié d'un grand seigneur de la cour. En m'entendant parler de cette affaire, sans me donner le temps d'achever, il me prit vivement par la main et me dit : Bien! très bien! Point d'encens à ces petits bourgeois; de l'eau bénite seulement, encore est-ce trop. Vous connaissez parfaitement les droits honorifiques des seigneurs; vous êtes le plus habile homme de votre robe. Je veux que vous professiez la théologie; il vaque dans ce moment une prébende préceptoriale[73] à ma nomination[74], je vous la donne.

J'eus alors à délibérer en moi-même sur plusieurs points. Quitterai-je ma paroisse? Je m'y décidai, parce que l'échevin, chez qui l'on trouvait toujours une excellente table, avait gagné les plus riches, et que les plus riches avaient gagné les autres. Ac-

cepterai-je la chaire de théologie? Mon goût, que je devrais appeler ma vanité, ne me permit pas de balancer. Demanderai-je l'érection d'un vicariat perpétuel[75] dans ma cure? Y aura-t-il, sous deux noms différents, deux curés, dont l'un prendra la plus grosse partie des dîmes et ne fera rien, et l'autre la plus petite et fera tout[76]? Ces érections m'ayant toujours paru une dégradation de la dignité curiale, sans autre exception, du moins à ma connaissance, que la paroisse de Saint-Merri de Paris, où il y a deux curés en tout égaux[77], j'y renonçai. Permuterai-je ma cure contre une bonne chapellenie que je pourrai posséder en même temps que ma chaire? Les permutations[78] étant le plus souvent, à mon avis, des simonies déguisées, j'y renonçai encore. Résignerai-je ma cure entre les mains du pape[79], qui en pourvoira la personne que je lui désignerai? Je préférai d'adresser ma résignation à l'évêque, auquel la nomination de toutes les cures devrait canoniquement appartenir[80], bien que, dans ce diocèse, il ne lui en appartienne guère plus de la moitié[81].

Le chapitre duquel dépendait ma prébende préceptoriale était dans une petite ville du Vexin. J'y arrivai comme l'on sortait des vêpres. Après m'être fait connaître à mes confrères, je les priai d'excuser mon retard; j'ajoutai que je sentais bien que les jeunes clercs et surtout les jeunes chanoines étaient impatients d'entrer en classe, mais que j'étais prêt à commencer le lundi suivant, ou même le lendemain. Certes, me répondirent-ils, si vous êtes pourvu de la prébende préceptoriale, vous n'aurez pas grand'chose à faire; jamais nous n'avons vu ici de clercs écoliers; et, quant aux chanoines, nous ne sommes que cinq en vous comptant, et vous êtes le plus jeune.

Je pris mon parti: je fis comme les autres, je chantai une partie de la nuit, et je dormis une partie du jour. Je me serais même habitué à cette vie, si mes confrères ne m'eussent continuellement raillé sur l'auditoire de ma classe de théologie. Je ne voulus pas être en reste; je leur reprochai d'être souvent occupés de gloire humaine, et je me faisais un trop malin plaisir de les rappeler à l'humilité chrétienne lorsqu'il leur arrivait de parler avec envie ou emphase des chanoines de Saint-Quentin, de Tours, d'Embrun, qui, dans leur chapitre, étaient assis à côté du roi, simple chanoine comme eux[82]; des chanoines-sénéchaux de Reims, de Tours[83], des chanoines nobles de Cambrai ou de Mâcon[84], des chanoines de Lisieux, qui étaient comtes chacun deux jours de l'année[85]; des chanoines de Lyon, qui étaient comtes toute l'année[86]. Ils me répondaient, je leur répliquais; et enfin, de discussion en discussion, ils se mirent tous contre moi. J'en

excepte le massier, qui était membre du chapitre, portait la masse, et faisait garder l'ordre aux offices et aux cérémonies[87]. Il m'avait quelquefois entendu leur dire que mal à propos ils mettaient sur le bras l'aumusse, ornement et couvre-chef clérical[88]; que, plus mal à propos encore ils intervertissaient l'ordre des sept heures canoniales, matines, prime, tierce, midi, none, vêpres, complies[89], et, une année que la grêle avait enlevé la récolte, il ameuta le peuple, qui força les chanoines à chanter aux heures prescrites et à mettre l'aumusse sur la tête. Mais, l'année suivante, la récolte ayant été encore plus mauvaise, le peuple s'ameuta de lui-même contre moi, et il voulut que le chapitre mît l'aumusse et chantât comme auparavant. Bientôt, la récolte étant encore plus mauvaise, il s'en prit à moi. On me conseilla de ne plus aller à l'église, de ne plus sortir. Je rejetai d'abord ces conseils; mais, ma vie ayant été plusieurs fois exposée, je fus obligé de les suivre.

Battu par tant d'orages, je résolus de me retirer plus avant dans l'état ecclésiastique. Je fis la démission de ma prébende. Je distribuai aux pauvres mes meubles, mon argent, mes provisions; et le lendemain, n'emportant que mon habit et mon long bâton sur lequel je m'appuyais, je partis de grand matin pour aller me faire bernardin à une abbaye voisine. Je parcourus d'abord une vaste campagne, tout illuminée par les feux de l'aurore, toute couverte des richesses que répandait magnifiquement la large main de la nature. Plusieurs fois j'ôtai mon bonnet, je m'agenouillai pour remercier le père de l'univers. Enfin j'entrai dans une vallée sauvage, resserrée entre deux montagnes, sur lesquelles s'élevaient d'énormes rochers qui me semblaient d'éternelles barrières au delà desquelles je laissais les hommes. Le calme de l'atmosphère me représentait celui des passions; le cours lent d'un ruisseau qui serpentait au milieu de la pelouse me rappelait la succession pacifique de saintes pensées; et les bâtiments de l'abbaye, simples et élevés, m'offraient les tours, les phares du port où j'abordais si heureusement. Mais quelques mois de noviciat, quelques mois de séjour, suffirent pour me détromper; je vis que j'étais dans une solitude toute mondaine, où personne ne se levait, ne se couchait, ne priait, ne chantait à la cloche du lever, du coucher, de la prière, des offices, où la vieille règle, avec ses titres de chapitres écrits en rouge, *De taciturnitate*, *De humilitate*, Du silence, De l'humilité, *De mensura ciborum*, *De mensura potus*[90], De la mesure du manger, De la mesure du boire, restait couverte de poussière dans la bibliothèque, sans jamais être ouverte, où tout le monde,

bien loin de songer aux quatre fins dernières de l'homme, ne songeait qu'à faire bonne et meilleure chère, à bien et à mieux se réjouir. Alors je me réfugiai parmi les tombes des anciens habitants de la maison, de ces anciens bons moines qui avaient édifié les générations contemporaines ; j'aurais voulu vivre avec les morts.

Je m'étais irrévocablement déterminé à changer d'ordre, et je cherchais un prétexte honnête pour sortir de l'abbaye, lorsqu'on m'en fit sortir par force. Le jour de Saint-Bernard, au milieu du plus long dîner de l'année, on vint à parler des Lollards, qui ne cessaient d'agiter l'Angleterre[91], cette île des saints[92], où le pape irait, dit-on, résider si les Turcs continuaient à menacer l'Italie. Tout le monde condamna leurs opinions, comme étant les mêmes que celles des vaudois et des Hussites[93]. On loua la chambre des communes d'avoir proscrit leur doctrine ; mais on la blâma d'avoir permis l'aliénation d'une partie des biens des monastères[94]. Je ne fus pas de cet avis, et je soutins que, lorsque les biens des couvents augmentent, tandis que le nombre des moines diminue, les richesses ecclésiastiques deviennent dangereuses. Toute la communauté, qui en ce moment avait le verre à la main, fut émue. Le prieur, interprète du vœu général, me dit, la face toute rouge : Sommes-nous donc ici à un sermon des Cordeliers ? Allez tenir ce propos chez eux. J'y vais, lui répondis-je tranquillemeent ; et dans l'instant j'y allai.

M'étant levé de table, je repris mon long bâton et sortis de l'abbaye. La riche campagne que j'avais traversée en venant ne me parut plus la même ; elle avait été dépouillée de ses abondantes récoltes par la vallée stérile, je veux dire par son abbaye, dont il me semblait entendre encore les moines chanter avec de longues traînées de notes sur chaque *a*, sur chaque *e*, sur chaque *i*, sur chaque voyelle, les nécrologes des bienfaiteurs : *Obiit dominus de Rupeforti, qui nobis dedit quinquaginta sextuaria frumenti ; Obiit dominus de Montecalvo qui nobis dedit quinquaginta sextuaria vini puri et sine aqua*[95]. Je marchais avec assez de feu ; je m'en retournais plus vite que j'étais venu. J'arrivai bientôt à la ville. J'allai aux Cordeliers ; je demandai à parler au gardien. Je le trouvai dans sa chambre. Je lui racontai comment j'avais quitté les Bernardins, et je terminai en lui demandant si, leur porte se fermant, celle des Cordeliers voudrait s'ouvrir ? Oui, me répondit-il ; oui ! la petite, la grande porte, toutes les portes s'ouvriront, le jour, la nuit, quand il vous plaira d'être des nôtres ! Et il sonna, et il m'embrassa, et tous les Cordeliers vinrent et m'embrassèrent.

On me fit porter assez long-temps l'habit de Bernardin. C'était un trophée qu'on se plaisait à montrer aux processions, où je promenais ma vieille tête blanche au milieu des jeunes têtes blondes des novices. Enfin on me donna l'habit de Cordelier. Je commençai les exercices et les épreuves qui précèdent la profession.

Je remarquai d'abord, à l'avantage de l'ordre de saint François, qu'il se maintenait dans son institution avec une vigueur que plusieurs ordres avaient déjà perdue; je le remarquai surtout pour les études. Il y a, j'en conviens, des savants chez les Bénédictins; mais chez les Cordeliers la science est bien plus commune; le proverbe « Parler latin devant les Cordeliers[96] » est généralement vrai.

Le temps de mon noviciat étant près d'expirer, on délibéra sur les fonctions auxquelles je serais le plus propre. On me trouva trop âgé pour prêcher. J'étais un ancien curé: on crut que je pourrais être utile au confessionnal, et sans autre retard on essaya.

Presque tous les pénitents qui se présentèrent à moi se plaignaient de leur curé ou de leurs vicaires. Je crus ne pas devoir les entretenir dans leur animosité contre leurs pasteurs; je les calmais, je tâchais de les faire rentrer au bercail, hors duquel, leur disais-je, les loups de toutes les couleurs dévorent les brebis errantes. Mes exhortations ne manquaient jamais de produire leur effet. On s'en aperçut; on reprit mon habit gris, mon cordon; on me remit mon habit blanc, et on poussa sur moi la porte avec un bruit qui me dit le reste.

Je m'étais éloigné de Troyes; je résolus de m'en rapprocher. J'allai de village en village, en suivant de préférence les sentiers solitaires. J'étais entré dans un bois où je marchais lentement, et en chantant à pleine tête le premier psaume des vêpres, quand tout à coup j'entends derrière moi, à quelques pas, une voix de femme qui me répond par le verset suivant. Je me retourne, je vois une sœur grise. Je continue jusqu'à la fin du psaume, elle continue jusqu'à la fin à me répondre. Ma sœur, lui dis-je, certes je ne croyais pas trouver au milieu de ces arbres un si habile chantre. Elle releva son petit capuce pour prendre l'air, et s'excusa de la manière la plus polie, la plus gracieuse, de m'avoir interrompu. Je vis, j'entendis un ange. Bientôt s'offrit à notre droite une fontaine entourée d'un petit tertre de gazon formant un siége naturel. Je proposai à la jeune sœur d'aller nous y reposer. Je tirai un morceau de pain de mon aumônière[97], je le trempai dans l'eau, je le partageai et lui en offris la moitié, avec

quelques jointées de mûres que je cueillis tout autour de nous. Oui, Messires, j'en conviens, nous étions seuls! Quel âge me fallait-il avoir pour que maintenant vous ne soyez pas scandalisés? Quarante, cinquante, soixante ans? J'en avais soixante-seize. La sœur grise, qui ne pouvait en avoir moins de vingt ou vingt et un, ne paraissait pas en avoir dix-sept. Elle m'appelait tantôt damp prieur, tantôt damp abbé[98]. Je lui dis que je n'avais été que simple novice Bernardin, ce qui insensiblement amena l'histoire de ma vie, de ce qui m'était arrivé depuis ma sortie du collége jusqu'au moment où je l'avais rencontrée. Elle ne voulut pas être avec moi en reste de confiance. Je suis Dijonnaise, me dit-elle; mes parents, qui peut-être avaient été un peu inquiets sur mon goût prématuré pour le mariage, ne furent pas peu étonnés quand, à seize ans, je les priai de me permettre d'entrer en religion; je leur en dis des raisons fort bonnes, mais je ne leur dis pas la meilleure. Je vous la dirai à vous, ancien curé, qui avez daigné raconter votre vie passée à une jeune inconnue. Messire, continua-t-elle, dès que je suis venue en âge de penser, j'ai toujours considéré le lendemain, j'ai considéré le lendemain de la vie, et voilà pourquoi je ne cesse de me conduire comme devant alors paraître au tribunal de Dieu. Je sais bien qu'à l'exemple de tant d'autres je pourrais moins me gêner, compter sur la confession qui nous remet au même point où nous étions avant d'avoir péché; mais je suis fermement persuadée que Dieu fera une grande différence entre celui qui a manqué à ses devoirs, qui l'a avoué, qui s'en est repenti, et celui qui n'y a pas manqué. Je souris; la jeune sœur s'en aperçut. Ma raison le croit, ajouta-t-elle, et peut-être votre raison le croit-elle aussi. Elle poursuivit : Considérant donc toujours le lendemain, je voyais les hommes, tout de feu avant le mariage, baiser sur le sable ou sur le gazon les traces qu'en marchant avaient laissées les jeunes personnes qui devaient être leurs épouses, et le lendemain des noces je les revoyais indifférents, froids, tout de glace. Cette pensée, se gravant sans cesse, s'agrandissant sans cesse, finit par remplir mon âme. Je ne voulus plus du monde. Un dimanche, en venant de la messe, au lieu d'aller à la maison j'allai au couvent, dont une de mes parentes était supérieure. Toutes les instances de ma famille ne purent m'empêcher de commencer le noviciat. Je touchais au jour de faire ma profession lorsque la maîtresse des novices entre un matin dans le dortoir, où je me trouvais seule. Je lui avais fait confidence des vrais motifs qui m'avaient engagée à prendre le voile de religieuse, et elle les avait inutilement combattus. Perrine, me dit-

elle en m'abordant, vous voulez faire ici vos vœux? Je suis votre amie, je m'y oppose. Dans nos antiques instituts de saint Benoît, de saint Bernard, nos pesantes chaînes, devenues avec le temps des liens assez légers[99], sont aujourd'hui redevenues des chaînes encore plus pesantes. Partout les clôtures, les grilles, sont relevées; la longueur des offices latins a recommencé, avec les vigiles, les nocturnes, le fouet, les macérations, les cilices; partout les réformes ont nécessairement rappelé la puissance absolue des supérieurs[100]. Le monde chrétien veut donner aux hérétiques l'exemple des souffrances, des austérités, et il veut que ce soit le sexe faible, ce qui est le plus facile, ce qui n'est certes ni le plus juste ni le plus exemplaire. Perrine, demain sortez d'ici, et, puisque vous avez résolu de vous consacrer à Dieu, consacrez-vous à sa bonté, faites-vous sœur grise hospitalière. Elle disparut. Je n'ai jamais su résister à l'autorité de l'amitié. Quelques jours après je portais une robe, un scapulaire de gros drap en laine bise non teinte, fourrés de peau de brebis, avec une ceinture de corde de chanvre. Je faisais maigre le lundi, je me levais à minuit, c'est-à-dire que j'étais sœur grise[101]. La présidente de de la maison[102], en l'absence de la maîtresse[103], m'avait accueillie avec empressement. Au terme prescrit je fis ma profession. Comme je lisais couramment, je fus au nombre des *sœurs liresses*, qui récitent les heures de Notre-Dame[104]. On me trouva de la voix, on me fit choriste. Bientôt on crut voir que je ne manquais ni d'adresse ni d'activité, et, quoique toute jeune, on me confia le service d'un petit hôpital[105]. Cette année, une maladie épidémique s'étant déclarée dans le pays, les villages qui nous environnaient allèrent demander au couvent une sœur qui eût de la santé et du courage: on m'y a envoyée. Oh! combien de maux j'ai vus! combien de têtes défaillantes j'ai soutenues entre mes mains! de combien d'hommes j'ai respiré le dernier souffle! Que d'effroi, que de terreur, que de regrets! Que de bons villageois qui, à l'extrémité du penchant de ce monde, près de tomber dans l'autre, se retournaient vers leurs champs, s'entretenaient de leur culture, de leurs moissons! Je m'en entretenais avec eux; je gardais leurs vaches, leurs brebis avec eux, je criais au loup avec eux, je labourais avec eux, au lieu de leur réciter les funèbres prières des mourants, au lieu d'en allumer devant eux les redoutables cierges[106]. Eh bien! aujourd'hui, loin de m'en repentir, je sens naître la satisfaction au fond de ma conscience. Messire le curé, me dit cette sœur en finissant, si j'en suis digne, je vous prie de me bénir. Elle s'était mise à genoux. Alors je me levai, et, étendant mon bras vers le ciel au

dessus de sa tête, je m'écriai : Mon Dieu ! bénissez par ma main votre jeune servante ; remplissez de plus en plus son cœur d'amour pour vous et pour ce qui peut vous plaire ; rendez-la de plus en plus heureuse, et, au soir d'une longue vie, appelez-la à une autre, dans un doux sommeil qu'aura précédé le souvenir de ses œuvres et l'attente de leur récompense.—Elle se leva, les yeux humides de larmes qui roulaient sur ses joues ; elle s'en alla ou plutôt elle s'envola.

Je continuai mon voyage. Je mettais beaucoup de temps à faire peu de chemin ; je n'étais pas à la vérité pressé d'arriver, car, quoique je me dirigeasse autant qu'il m'était possible vers Troyes, je ne savais guère où j'allais. Je n'avais pas d'argent, puisque je sortais des Cordeliers. Je logeais chez les gentilshommes et plus souvent chez les ecclésiastiques, où une fois on m'accueillit bien mal. Ce fut chez le curé d'un gros village, le seul mauvais, le seul méchant curé que j'aie rencontré en ma vie. Il était ignorant, intolérant, obstiné, exclusif dans ses opinions, l'opposé des bons curés ; il était même l'opposé de tous les curés, car il était dur, incivil, insolent, inhospitalier. Cependant il ne put s'empêcher de m'inviter à cause de mon habit d'église. Son dîner fut maigre et mesquin ; mais au dessert la table se trouva chargée des beaux fruits que ce pays produit en abondance. Je n'y touchai pas ; car, dès qu'on les eut servis, il se mit à m'apostropher en ces termes : Je ne voudrais être comme vous Bernardin pour mon bonnet plein de pièces d'or. Vieux, vous courez je ne sais pourquoi ; mais lorsque vous êtes jeunes, je sais bien pourquoi vous courez. Le cordelier Menot l'a appris à tout le monde. C'est celui-là qui vous parle dans ses sermons aux moines blancs, *ad monachos albos*[107]. Il n'a pas tout dit : vous scandalisez le pays par des élections tumultueuses, des doubles, des triples élections de vos abbés[108]. Le supérieur de l'ordre est obligé de vous envoyer des délégués pour venir publiquement vous juger[109]. Plus loin vous scandalisez le pays d'une autre manière, et plus loin encore d'une autre. Des nuages environnent l'Église chrétienne : c'est vous qui les attirez ; c'est toujours par vous que, dans leurs déclamations, les hérétiques commencent[110]. Il ne tenait qu'à moi de dire que je n'étais plus Bernardin, que je n'en portais l'habit qu'à faute d'autre ; je ne le voulus pas. Quand ce curé eut fini de parler, de manger, je pris congé de lui, et je fus demander mon dessert à de bonnes gens qui étaient assis sous leurs arbres.

Vers la fin de ce jour, où je n'avais qu'à moitié dîné à table, j'aperçus, se promenant sur sa terrasse, un autre curé qui m'ap-

pelait de la main. Je n'eus pas le courage d'aller chez lui, je préférais aller chez le plus pauvre seigneur. Mais voila que la porte du presbytère s'ouvre : le curé, sa gouvernante, son clerc, son chien, sortent; je suis, bon gré mal gré, forcé de m'arrêter. Jamais je n'ai été mieux reçu, je ne me suis trouvé jamais vis-à-vis une meilleure figure d'hôte, et la chère y répondait. Le vin blanc qui succéda au vin rouge ne me permit pas de ne pas faire à ce bon curé mon histoire. Je la lui fis aussi sincère qu'à la jeune sœur grise ; mais je lui donnai une autre face, la face de notre état, la face cléricale. Ses conseils, comme de raison, suivirent. Mon cher curé, me dit-il, abandonnez votre projet d'aller vous présenter aux Carmes, aux Dominicains, aux Augustins, vous ne seriez pas reçu : il y a entre eux et les Cordeliers de chez lesquels vous sortez un traité de quadruple alliance[111]. Si d'ailleurs vous étiez dans le clergé régulier, je vous conseillerais, au temps actuel, d'entrer dans le clergé séculier ; vous y êtes, restez-y.

Des petits intérêts privés de nous, simples clercs, passant bientôt aux intérêts généraux de l'Église, nous nous interrogeâmes sur nos sentiments respectifs, et, ainsi que cela devait être entre deux hommes de bonne foi, nous nous trouvâmes tous les deux, sinon toujours également avancés, du moins toujours sur le même chemin. Pensez-vous, me demanda-t-il, que l'Église gallicane ait, de temps immémorial, le droit de n'être soumise, quant à la discipline, ni aux décrets du pape, ni aux canons des conciles, que lorsqu'elle les a examinés et librement reçus[112] ? — Je le pense. — Pensez-vous que le concile représente la raison universelle de l'Église ? — Je le pense. — Pensez-vous que le pape soit l'évêque universel de l'Église[113] ? — Je le pense. — Qu'il n'en soit pas moins soumis aux décisions des conciles[114]. — Je le pense. — Que le concile peut s'assembler de droit tous les dix ans ? — Je pense qu'il peut s'assembler quand il veut[115], mais que, s'il s'assemble tous les cent ans, ce n'est certainement pas trop, et c'est certainement assez. — D'où je vois que les conciles de Constance et de Bâle sont pour vous les perpétuelles constitutions de la chrétienté[116] ? — C'est l'opinion du clergé de France assemblé à Bourges[117] ; ce doit être et c'est bien la mienne. — D'où je vois que les réunions des législateurs interprètes du sens des dogmes vous paraissent avoir été jusque ici trop fréquentes. — C'est mon opinion, c'est la vôtre, car vous avez lu comme moi l'histoire de l'Église. — D'où je vois que vous ne désireriez guère de conciles que pour le maintien des dogmes. — C'est encore mon opinion ; mais j'en désirerais aussi

pour les réformes de la discipline, et même j'en désirerais un fort prochain, car les demandes des hommes du siècle ne cessent de se faire entendre.

Et alors, après avoir pour ainsi dire dépouillé notre habit et posé notre bonnet, nous examinâmes ces demandes, qui sont bien des voix, mais qui ne sont pas la voix de l'Église.

Les hommes du siècle, dîmes-nous, demandent une meilleure hiérarchie sacerdotale. — Ils demandent que les curés élisent les curés [118].—Ils demandent qu'il n'y ait pas au dessus des curés des curés-doyens-ruraux [119], des archiprêtres [120], des archidiacres [121].—Ils demandent qu'il n'y ait au-dessus des curés que les évêques, les archevêques [122].—Ils demandent que les évêques, les archevêques ne soient plus élus par les chanoines des cathédrales [123]. — Ils demandent que les évêques et les archevêques soient élus par les curés [124]. — Ils demandent que les évêques et les archevêques de chaque nation présentent au pape les cardinaux élus parmi eux [125]. — Ils demandent que le pape élise les cardinaux parmi les évêques ou les archevêques présentés [126]. — Ils demandent que les cardinaux ainsi élus élisent le pape [127]. — Ils demandent que, pour la conservation de l'unité de l'Église, tous les ministres pasteurs soient institués immédiatement ou médiatement par le pape [128]. — Ils demandent aussi que le pape et les rois ne s'injurient pas; que les bulles ne soient point des diatribes contre la tyrannie et l'irréligion des rois [129]; que les édits ne soient pas des diatribes contre l'avidité fiscale des papes [130]; que le peuple de Rome ne traîne pas dans les rues les décrets de l'assemblée du clergé de France, la pragmatique-sanction [131]; que les parlements ne fassent pas échafauder, mitrer comme des voleurs et des faussaires les porteurs des actes de la Cour de Rome [132].— Ils demandent que le pape ne nomme dans les états des princes aucun évêque [133], aucun curé [134], aucun bénéficier [135]; que ce continuel mouvement de solliciteurs, de demandeurs, que ce continuel mouvement d'homme vers Rome cesse. — Ils demandent que le pape ne perçoive pas les annates, les revenus annuels d'un bénéfice, lorsqu'il donne la bulle d'institution du bénéficier [136]; qu'il ne perçoive aucune espèce de taxe [137]; que ce continuel mouvement d'argent vers Rome cesse aussi, et qu'il cesse encore plus vite : car les hommes reviennent, et l'argent ne revient pas. — Ils demandent qu'il y ait une juridiction ecclésiastique nationale, la Cour métropolitaine, qui juge en dernier ressort au spirituel [138], comme le parlement au temporel, et comme le parlement en audience publique. — Ils demandent qu'il n'y ait pas de cas réservés au pape [139]; que l'homme qui a commis certains pé-

chés ne soit pas obligé d'aller, à travers les montagnes et les forêts, les mers et les tempêtes, s'en confesser à six cents lieues[140]; que le fils ne soit pas obligé *pro debitis*, pour les péchés de son père, ou mort ou infirme, d'aller satisfaire à la pénitencerie romaine[141]. — Ils demandent que les dîmes soient supprimées[142]. — Ils demandent que les dotations des évêchés et les cures soient faites en biens-fonds[143]; que les dotations des évêchés soient de dix-huit cents livres, deux mille livres, ce qui est la dotation ordinaire des évêchés[144]; que la dotation des cures soit de cent cinquante livres, deux cents livres, ce qui est la dotation ordinaire des cures[145]. — Ils demandent que, lorsque ces constitutions dotales auront été solidement assises, le fouet de Jésus chasse les marchands du temple; que les offrandes de toute nature, les rétributions quelconques, soient interdites[146]; que le peuple ne voie plus que le prêtre, que l'autel. — Il y a, dîmes-nous aussi, des hommes du siècle, des maris prudents, des pères de famille prudents, qui demandent que les confesseurs des femmes aient au moins cinquante ans[147]. — Il y en a qui demandent que les hommes, et particulièrement les femmes, n'habituent plus, dans la confession, leur bouche à manquer de pudeur; qu'on dise seulement dans certains cas : J'ai péché contre tel commandement[148]. — Il y en a, et surtout dans le nord de l'Europe, qui demandent que les prêtres puissent être mariés[149]. — Il y en a qui demandent que les prêtres soient indispensablement mariés[150]. — Il y en a, dans ces mêmes pays, qui demandent que pendant le carême on puisse faire gras une fois le jour[151]. — Il y en a qui demandent que, lorsqu'il y a une longue suite de fêtes, on puisse, après la première, travailler entre les offices[152]. — Il y en a qui demandent que la célébration de toutes les fêtes soit renvoyée au dimanche[153].

Messire, me dit ce bon curé, toutes ces matières sont délicates. Messire, lui répondis-je, ni je n'approuve ni je ne condamne; en tout cela il peut y avoir du faux, il peut y avoir du vrai; c'est au temps, à la raison des siècles, à démêler l'un de l'autre. — Nous prîmes mutuellement congé en faisant des vœux pour la paix de l'heureuse terre chrétienne.

Je me remis en voyage. — A force de journées, de stations, je revis enfin Troyes. J'allai à la Madeleine, que j'avais quittée depuis près de quarante ans. Je trouvai cette église remplie d'un peuple nouveau et d'un clergé encore plus nouveau. J'allai à la cathédrale. J'y fus reconnu par un archidiacre, de mon temps petit clerc dans ma paroisse, mais alors si timide qu'il n'osait me répondre qu'à la messe. Il eut pitié de moi, il me fit nommer ha-

bitué ; je le suis encore. Mes derniers pas, les derniers que sans doute je suis destiné à faire dans ma carrière, m'ont à peine ramené aux premiers. Voilà toute ma vie, ma confession entière.

Messires, ai-je plus de bonheur que vous? Eh bien! dans les rangs où je me suis trouvé, les autres hommes de mon état n'en ont pas plus que moi, et dans les rangs supérieurs ils en ont moins. Quoi! me direz-vous, dans les rangs du haut clergé, des abbés, des évêques? Oui! vous répondrai-je, dans les rangs du haut clergé, des abbés, des évêques. Ils veulent toujours être, malgré le siècle actuel, ce qu'au siècle dernier ils étaient, et ils sont dans une continuelle, pénible et fatigante opposition avec le temps présent, fort du temps à venir. Mais qu'importe que dans certains rangs nous soyons malheureux, dans certains autres plus malheureux, dans tous les plus malheureux? Nous ne nous plaindrons pas : car heureux ceux qui pleurent! heureux les malheureux! les plus malheureux? C'est surtout pour eux que doit s'ouvrir ce séjour rempli d'éternelles joies, où vivra notre âme, alors que le globe qui nous porte, et le firmament qui roule au dessus de nous, seront retombés en poussière.

Histoire XIII. — LE CHAMPION.

Vieuxbois, qui se souvient d'avoir été le champion de la ville, qui encore croit l'être, bien que depuis long-temps il n'y ait plus ni champ[1], ni champion, s'assied ordinairement près de la cheminée ; il est toujours vêtu d'un vieil habit propre et frais, toujours il porte une longue épée de fer, suspendue par une corde de soie rouge[2]. Son visage pâle, creusé, ne montre plus que les os. On dit qu'il a cent ans passés; lui, comme s'il avait maintenant à se faire jeune, ne s'en donne que quatre-vingt-dix. Ce soir il ne cessait de tousser; mais sa toux sortait d'une poitrine forte et bien voûtée, qui n'annonçait pas, il s'en fallait bien, une prochaine extinction de vie. Il s'est levé, il a salué de l'épée à plusieurs reprises toute l'assemblée, il s'est rassis et a dit :

Messires, vous vous plaignez tous de votre état, ce qui prouve au moins que vous en avez un; et nous malheureux champions, et nous les plus malheureux, et nous seuls malheureux, nous n'en avons plus : notre état n'existe guère aujourd'hui que de nom.

Temps passés, temps florissants, temps heureux de la monar-

chie! quatorzième, treizième, douzième siècle surtout, où l'on se battait au son de la musique[3], oh! que ne puis-je étendre votre durée jusqu'à nous! Alors l'épée du champion était honorée; elle décidait, quand le juge n'osait juger. Alors des champions, des lices, dans tous les cas douteux[4]. Maintenant l'on a ou l'on se croit plus de lumières; l'on voit ou l'on croit voir plus clair; on ne doute plus, et les champions sont tombés dans la misère et l'oubli.

Ah! que mon aïeul le champion de Châlons, qui fut pendu, était loin de prévoir un temps si malheureux! Sur le point de mourir, il fit appeler mon père, qui s'était enfui tout en larmes. Champion, mon fils, lui dit-il, ne pleure pas: un champion ne doit jamais pleurer. J'ai soutenu une cause juste; je meurs pour avoir mal porté une quarte. Toutefois, mon ami, n'en veuille pas à la quarte; sache que cette botte est fort bonne, mais qu'il faut bien la développer, bien tourner les ongles en dehors; un faux mouvement que mon adversaire a fait, contre toutes les règles, m'en a empêché. Champion, mon fils, attache-toi à ton état, il est excellent; et, surtout, je t'en prie, n'en veuille pas à la quarte. Cependant le peuple s'impatientait, et l'exécuteur ou le pendeur, comme on dit en Flandre[5], fut obligé de tirer mon grand-père, qui monta au gibet, au milieu des imprécations qu'on vomissait contre lui, pour avoir voulu défendre un scélérat qu'on croyait justement accusé; mais mon grand-père, les pieds à peine encore appuyés sur les bords de ce monde, soutenait fort et ferme le droit de sa partie, et, ne pouvant plus se faire entendre, il haussa plusieurs fois les épaules en signe de mépris pour la foule qui l'entourait. Il termina ainsi noblement et glorieusement sa vie en bon, en loyal champion.

Mon père fut aussi pendu. Vous êtes étonnés, Messires: c'est que vous n'avez pas vu l'ancien temps, où un champion, aussitôt qu'il avait été vaincu, était traîné hors des lices et pendu[6].

Après avoir été un très grand nombre de fois vainqueur à Châlons et ailleurs, mon père fut encore vaincu, non faute d'adresse ou de courage, mais parce qu'il glissa. Il mourut en me recommandant de ferrer toujours avec des clous neufs mes souliers quand j'irai combattre. Je puis attester ici qu'il mourut fort regretté du peuple, tandis que celui pour lequel il avait combattu et qui allait être pendu en même temps que lui était furieux et l'injuriait; c'était un avocat, d'ailleurs, fort insolent de son naturel. Maître Marteau, lui dit mon père, ni vous ni vos pareils n'êtes assez habiles pour me faire des leçons d'armes; autres paroles n'aurez de moi.

Quelques jours après, ma mère, en deuil, vint m'apporter l'épée de mon père, qui était celle de mon grand-père; mais, quoiqu'elle fût plus haute que moi, je parvins à la tirer du fourreau et à la tenir nue devant toute la parenté, qui en tira un bon augure. C'est la même que je porte et que vous voyez.

Il me tardait d'avoir vingt ans, enfin je les eus; il me tardait de me battre, enfin l'occasion la plus solennelle s'en offrit. Deux hommes de distinction, âgés chacun de plus de soixante ans, s'accusèrent sans preuves suffisantes. Le duel judiciaire fut ordonné, comme de raison. Un beau champ clos, dressé sur les bords de la Marne, fut le lendemain environné par toute la Champagne, accourue à un spectacle devenu déjà rare[7]. Le combat était sur le point de commencer. J'étais au comble de la joie; mes yeux brillaient encore plus que mes armes, et sans doute la partie que soutenait le champion mon adversaire s'en aperçut; car tout à coup elle voulut s'accorder. Voilà le peuple en fureur; il prétend ne pas être venu pour rien, il veut au contraire qu'on ne s'accorde pas; mais l'accord ne s'en fit pas moins. Alors la fureur du peuple s'accroît et menace la tranquillité publique.

Pour la calmer, on imagina, à la mairie, de donner le spectacle d'une fête, de faire allier ensemble les deux champions, de me marier avec la fille de mon adversaire. On la nommait Championnette; elle était belle comme le jour; elle avait à peine seize ans. Vous pensez bien que je ne me fis pas prier. La noce commença tout de suite, et le champ clos où le combat devait avoir lieu put à peine contenir le grand nombre de danseurs. Le lendemain on éleva une barrière en charpente qui traversait et partageait les lices dans leur largeur. Plusieurs assaillants vinrent y disputer le prix à la lance et à l'épée; ces combats à la barrière[8] durèrent jusqu'à la nuit. Les trompettes de l'Hôtel-de-Ville n'avaient cessé de se faire entendre, et a la fin du jour on alluma des feux de joie. Le peuple se retira content.

Depuis mon mariage avec Championnette, je ne pouvais plus me battre contre le champion mon beau-père; afin de m'indemniser, la municipalité me proposa plusieurs emplois, qui tous me parurent au-dessous de moi.

Alors le clerc de la ville[9], homme des plus habiles, qui trouvait toujours une bonne issue à tout, qui nous avait déjà fait marier Championnette et moi, dit: Que le beau-père, comme plus ancien, reste le champion de la ville, et faisons le gendre champion forain ou champion des champs. Soit, répondit d'une voix unanime la municipalité. Et aussitôt les lettres me furent données.

Que ne demandez-vous à connaître tout notre malheur? Que ne me demandez-vous si ma pension de champion forain fut la même que celle de champion de la ville? Je vous répondrais que je n'y perdis rien, car depuis long-temps nulle part on ne payait ces pensions[10].

J'emmenai Championnette aux champs, et pour la première fois peut-être, depuis plusieurs siècles, l'antique épée des champions de Châlons sortit de la ville.

Les villageois sont gens simples. Pour me faire reconnaître, je leur lus, suivant l'usage, mes lettres sur la porte de l'église[11], et aussitôt ils me prirent pour un de ces anciens chevaliers champions, redresseurs des torts, protecteurs des opprimés.

Un jour je traversais une petite plaine, en suivant un chemin étroit; à l'opposite venait un homme tenant un long parchemin. De loin j'avais cru voir un procureur ou un notaire; mais de près, je vis que je m'étais trompé, car il pleurait : les parchemins ne font pleurer ni les procureurs ni les notaires. Champion, me dit-il, écoutez-moi, secourez-moi! Il y a déjà plusieurs années qu'il entra dans ma chaumière un riche propriétaire, qui, s'étant assis, me dit : Cul-de-voire, je sais que tu es un père de famille laborieux, je veux te donner ma cense[12]; elle est de trois cents arpents. Tu es le paysan le plus pauvre; tu seras le plus gros censier du pays. Tiens, voilà le bail. Il me le lut deux fois, et chaque fois très posément. Tu le trouveras un peu minutieux, ajouta-t-il, mais on les fait ainsi[13], et je ne serai pas aussi méchant que mon parchemin. Je pris sa cense; je ne la pris pas pour un an, pour dix; je la pris à perpétuité[14]. Tant que cet excellent homme a vécu il m'a tenu parole; il se contentait de ce que je lui donnais. Malheureusement, Dieu, comme on dit, l'a voulu à sa part[15], et maintenant j'ai affaire avec son héritier, qui est mesureur des bois de la châtellenie de Guise[16]; qui exige le blé, non à la mesure du lieu, mais à la mesure du chapitre[17]; qui se fait payer non en espèces courantes, mais en nouvelles espèces; qui ensuite me dit : Item, à la Saint-Marc, fleur de farine; qui revient tenant toujours son parchemin : Item, à la Saint-Mathieu, deux gâteaux[18]; qui revient encore : Item, à la Saint-Pierre, une livre de piment[19]; qui revient de nouveau : Item, à la Saint-Jean, quatre lapins[20]; qui, durant toute l'année, revient sans cesse avec un item. Champion, défendez-moi contre les item du mesureur des bois de la châtellenie de Guise. Cul-de-voire, lui répondis-je, vous me demandez chose impossible : je ne puis vous défendre contre vos conventions écrites en belle encre, sur beau parchemin. Mais écoutez-moi : il n'est de vie si pure qui n'ait

quelque tache, à plus forte raison la vie d'un mesureur de bois; et, quand on y regarde de près, une petite tache devient grande, une faute devient un délit; et, quand on y regarde de plus près, un délit devient un crime. Cherchez, peut-être trouverez-vous? Vous l'accuserez. Il niera. Aussitôt aux lices, et je suis là derrière vous l'épée à la main. — Eh! combien prendriez-vous?— Soixante, cinquante livres au moins.—Ah! champion, à ce prix-là il n'est point de paysan qui ne se battît au bâton, au sabot, à coups de pierre, à coups de poing, à coups de pied, qui ne se battît même avec les ongles, même avec les dents.

Alors je vis qu'au milieu de si pauvres ou de si avares villageois le métier de champion des champs ne valait rien; bientôt je le vis encore mieux. J'avais l'habitude d'aller, après mon lever, me promener dans la campagne. Un matin, deux enfants, un petit garçon et une petite fille, se tenant par la main, viennent vers moi. Champion, au secours! au secours! Laisserez-vous emmener notre père par deux méchants hommes? Je les suis, je tire l'épée; je la remets aussitôt dans le fourreau, car je reconnais deux sergents de justice conduisant un gros réjoui de villageois. Je leur demande grâce pour lui. Ce malheureux, leur dis-je, est jeune, il se corrigera. Non, me répondirent-ils, non, champion; les amendes seules corrigent les paysans. Il irait encore aux cabarets, où il est défendu de vendre du pain, du vin[21]; il continuerait à ne rien faire, à se ruiner, s'il ne payait l'amende. Il mangerait, il boirait encore le blé, le vin, qui lui auraient été saisis[22], s'il ne payait l'amende. Enfin, il résisterait encore quand il serait, comme aujourd'hui, légalement amené, s'il ne payait l'amende. Je continuai mon chemin.

Pour savoir combien est malheureux un champion des champs, il faut avoir, comme moi, demeuré au village. Un bon villageois venait me dire : Non, jamais je ne fermerai la porte à mon oncle! J'ai été condamné à l'amende pour ne pas avoir fermé la porte à mon oncle, poursuivi par les sergents[23] : que faut-il faire? — Un autre venait encore me dire : Que faut-il faire? Il avait été condamné à l'amende pour avoir mal parlé de la gendarmerie[24]. —Un autre venait aussi pour savoir que faire. Il avait mal parlé de la justice; la justice l'avait condamné à se prosterner, à demander pardon[25].

Je répondais à l'un : Payez votre amende, le connétable paie bien les siennes[26]; à l'autre, comme m'avaient répondu les sergents : L'amende vous corrigera; et au dernier : Prosternez-vous, prosternez-vous, c'est si tôt fait. Mais ces braves gens, qui m'apportaient des poules, des pigeons, des canards, les rem-

portaient, au grand déplaisir de Championnette, qui, étant alors en couches, aurait eu grand besoin de bouillon de volaille.

Je gagnais tout au plus quelques écuellées de lait ou de caillé : car, je vous le demande, que pouvaient me donner des malheureux qui, après s'être laissé enlever les portes de leurs maisons, de leurs étables, faute de payer leurs impôts[27], venaient me prier de faire la garde pendant la nuit contre les malfaiteurs ou contre les loups?

Une seule fois j'eus une bonne aubaine. Les habitants de quelques villages voisins, qui avaient fourni des arbres pour faire des roulis ou ponts de bois sur les fossés devant les portes de la ville[28], voulaient empêcher les habitants des villages qui n'avaient rien fourni d'y entrer[29]. Inutilement on les menaçait de l'amende ordinaire de trois livres[30]; ils étaient en si grand nombre que l'autorité jugea plus convenable de me placer en avant du principal roulis pour en maintenir l'accès libre indistinctement à tous les villageois. Je rendis bien compte de ma commission, et je n'eus pas à me plaindre du paiement.

J'aidai aussi, en l'absence des sergents[31], à arrêter quelques malfaiteurs. Au commencement je ne pouvais m'y résoudre ; mais je vis que les gens de guerre[32], les nobles[33], les juges[34] même, ne s'y refusaient pas. Je ne m'y refusai plus dès que l'on me montrait le *capiatur*[35] ou décret de prise de corps. Ainsi, au besoin, je fus champion du public, champion de l'état.

Championnette et moi, ne sachant plus de quoi vivre, mîmes un jour nos deux enfants chacun dans un tête de bissac, et nous fîmes dans la campagne une excursion pour chercher quelque bonne aventure. Vers midi, comme nous suivions un chemin qui passait sous les murailles d'un fort château, une voix se fit entendre à travers les canonnières : Champion forain, vous vous promenez bien loin, où allez-vous donc? Je répondis à la voix : Eh ! d'où me connaissez-vous? Est-ce que les champions ne sont pas connus partout? me répondit la voix ; entrez, venez vous reposer. C'était le capitaine du château[36] qui me parlait ; il sortit pour me recevoir, m'invita, me fit mille politesses, et nous n'eûmes pas demeuré deux heures ensemble, que je m'engageai à ce château comme archer de corps[37], et que j'y engageai aussi Championnette comme demoiselle de corps[38]. Quelque temps après le seigneur arriva ; il voulut d'abord me garder ainsi que Championnette, mais il voulut qu'elle renvoyât les petits champions. J'y aurais absolument consenti ; Championnette se montra plus fière : elle répondit qu'elle ne se séparerait pas de ses enfants, et m'emmena avec elle.

Nous repartîmes ; les archers, mes camarades, vinrent nous accompagner ; ils me voyaient sans ressource, ils ne me ménagèrent pas leurs conseils : Champion, mon ami, me disait l'un, vous avez de bons bras, de bons poings, faites-vous batteur à loyer[39] ; vous ne vous louerez qu'à des gens qui ont raison, vous ne battrez que des gens qui ont tort ; vous les battrez bien, vous serez bien payé. Non, me dit un autre, vous risqueriez d'être saisi par les archers du prévôt de Paris, dans quelque lieu du royaume que vous fussiez[40], et ensuite d'être fouetté ou peut-être pendu[41]. C'est à considérer, me dit un autre ; aussi je pense qu'il y a mieux à faire. Allez dans mon pays, à Valenciennes ; vous êtes champion de Châlons, vous avez été archer de corps : vous y obtiendrez la place de roi des ribauds. Il y a là, comme partout, assez de canaille et assez à gagner en confiscations et autres droitures[42], outre que vous aurez tous les ans quatorze livres pour aider à maintenir la tranquillité publique aux quatre bonnes nuits, la nuit de Saint-Martin, la nuit de l'An, la nuit des Rois, la nuit des Carnaux[43]. Je les remerciai. Je pris congé d'eux.

J'avais dans ma pensée de plus nobles projets ; je voulais aller offrir mon épée de champion à deux petites républiques de France, celle du Franc-Lyonnais et celle de la vallée d'Aspe. Je reconduisis Championnette et les petits champions à notre résidence, et tout aussitôt je me mis en route. J'allai d'abord dans le Franc-Lyonnais. Le territoire, si je ne me trompe, en est de neuf ou dix lieues de long, tantôt sur deux, tantôt seulement sur une demi-lieue de large[44]. Les habitants de cette petite république sont de malheureux villageois, gouvernés, non par des tribuns, des consuls ou des dictateurs, mais par des procureurs et des notaires. Ils ne se battent d'ailleurs que comme les paysans des environs de Châlons. Je passai outre.

Arrivé à Lyon, j'y appris que la place de champion était vacante. Je fus la demander à l'Hôtel-de-Ville. Je m'adressai à un officier municipal qui tenait séance ; je n'ai jamais vu d'homme d'un abord plus désagréable, plus disposé à vous refuser, à vous désobliger. Pour qui nous prenez-vous? me dit-il, peut-être pour une gothique cité du quatorzième siècle? Lyon est une ville polie, éclairée, où tout le monde sait aujourd'hui écrire : personne ne peut donner un démenti à sa signature. Allez plutôt dans quelque ville du Jura ou des Vosges : il est possible que les champions y soient encore de quelque usage. Ah ! Messires, que dans ce moment j'aurais voulu pouvoir marquer de mon épée toute la largeur de cette insolente figure ! Mais là je n'avais pas notre habile courtier Thibaut, et je n'ignorais pas qu'il m'en aurait coûté

plus qu'un souper, qu'il m'en aurait coûté au moins douze livres, et peut-être plus, pour battre un officier municipal[45]; que même, seulement pour l'injurier, il m'en aurait coûté vingt sous[46]. Je me contentai de le regarder de travers, ce qui ne coûtait rien. Je me retirai; mais bien sûrement je ne lui aurais pas conseillé de venir me croiser dans mon chemin, et je ne le lui conseillerais pas encore.

Il me prit fantaisie d'aller voir en passant la capitale de la Savoie. J'y allai. Chambéri me plut; je m'y serais peut-être fixé, mais il y avait deux champions. Ils me firent toute sorte de civilités, excepté celle de m'inviter à dîner; ils me dirent qu'ils étaient obligés de recevoir les champions italiens. A quelques jours de là, j'appris qu'ils disaient aux champions italiens qu'ils étaient obligés de recevoir les champions français. Ne leur en veuillez pas de mal; je ne leur en veux pas : les champions en général nous sommes pauvres; les champions de Savoie sont les plus pauvres.

Enfin, après avoir parcouru beaucoup de pays, passé grand nombre de rivières, monté et descendu plusieurs montagnes, j'arrivai à la vallée d'Aspe. Les magistrats exercent la justice souveraine; ils ont droit de vie et de mort. Je les trouvai revêtus de leurs robes rouges, tenant une audience solennelle[47]; je les saluai avec respect. Qui êtes-vous? que demandez-vous? me dit le chef. Quand j'eus parlé, il me répondit : Nous ne pouvons accepter vos propositions. Ici tous les républicains seraient, au besoin, champions pour eux, pour leurs parents ou peur leurs amis; mais nous ne combattons jamais entre nous, nous ne combattons que contre les ennemis de l'état. Nous gardons depuis bien des siècles, et nous garderons jusqu'à la dernière goutte de notre sang et de celui de nos enfants, l'antique porte que la nature a ouverte entre la France et l'Espagne[48]. Champion de Châlons, la république accorde avec un grand plaisir l'hospitalité aux étrangers; elle l'accorde avec plus grand plaisir aux braves.

Descendus ensuite de leur siége, dépouillés de leurs robes, les magistrats m'accueillirent avec bonté. Ami champion, me dirent-ils en riant, vous êtes venu trop tard : nous vous aurions envoyé dans la vallée de Lavedan; mais elle ne fait plus chercher aujourd'hui de champion pour se battre contre nous. — Eh! pourquoi voulait-elle se battre contre vous? demandai-je.—C'est, me répondit-on, que leur petit abbé de Saint-Sevin, irrité contre la vallée d'Aspe, l'avait maudite ou dévouée au malheur. Tous les ans nous éprouvions des orages, des tempêtes, tous les ans il grêlait sur la république; mais elle fut enfin miraculeusement vengée. La terre, les habitants, et même les animaux, furent frap-

pés de stérilité dans tout le Lavedan. Pour faire cesser une aussi cruelle plaie, ils vinrent crier merci dans la vallée d'Aspe. La paix se fit entre les deux vallées, et ceux du Lavedan furent absous du péché de leur abbé[49]. Depuis quatre-vingts ans que ce traité a été fait, plusieurs fois les clauses en ont été enfreintes. La république a demandé des satisfactions. La vallée de Lavedan a voulu se battre par champions et n'en a pas trouvé ; enfin elle en a pris un en titre d'office[50].

En me parlant des prérogatives de leur république, ils me dirent aussi qu'elle avait le droit d'acheter au marché d'Oléron le blé, avant que personne pût s'en approvisionner[51], et que la contestation de ce droit avait autrefois coûté la vie à plusieurs champions d'Oléron. Ils m'apprirent encore que dans leur république on ne payait pas d'impôt ; et ils répondirent à la question que je fis, comment on acquittait les frais des églises, des écoles, des aumônes, et les dépenses de l'état, que les prémices ou dons des riches habitants suffisaient[52]. Parmi vous, leur dis-je, il ne doit pas y avoir de procès? Il y en a fort peu, me répondirent-ils, et les dépens ne passent jamais douze liards, y compris l'expédition de la sentence[53]. Ah! Messires, ah! je ne l'oublierai jamais! ah! comme la mémoire aime à me rappeler cette vallée d'Aspe, où les femmes sont si belles, si fraîches, les hommes si beaux, si forts, si robustes, si guerriers! Je leur rendais volontiers ce témoignage, qui, dans la bouche d'un champion, ne leur déplaisait pas. On me proposa de me donner des terres à labourer, des troupeaux à garder. Grand merci, mes amis les républicains, leur dis-je ; mon état m'interdit vos travaux paisibles : je porte l'epée, je vis de l'épée.

Je ne tardai pas à repartir. Il ne m'arriva rien d'extraordinaire jusqu'à Montferrand, petite ville d'Auvergne sous Clermont. J'y fus reconnu à ma démarche, à ma manière de porter l'épée, par le champion de la ville, qui vint à moi, et, me prenant par le bras, me dit : Vous êtes un champion ou je ne le suis pas? Il me salua, m'embrassa et m'emmena chez lui. Je trouvai qu'il était en bon point : je lui en fis compliment. C'est, me dit-il, qu'ici la municipalité est, suivant la teneur de ses chartes[54], obligée de se battre. J'ai été en même temps nommé champion de la ville et champion de la municipalité. Je mange, comme dit le peuple, à deux rateliers ; mais, vous le savez, deux rateliers d'aujourd'hui ne valent pas un ratelier d'autrefois.

A mon tour je lui dis que je ne gagnais rien dans la banlieue de Châlons, que j'étais inutilement allé dans le Franc-Lyonnais, et aussi inutilement dans la vallée d'Aspe ; que j'allais dans la

Saintonge, pays dont mon oncle m'avait souvent parlé comme excellent pour les champions. Gardez-vous-en bien! me dit-il, les choses y sont aujourd'hui entièrement changées : les champions y ont tous l'épée rouillée, ils sont tous pauvres, et, pour vivre, la plupart sont forestiers à cheval, forestiers à pied[55], obligés, à chaque mutation du sénéchal duquel ils dépendent, d'aller de village en village lever l'impôt de son joyeux avénement[56].—Alors, j'irai dans la Bretagne, pays de ma grand'mère. —Encore pis : les champions y sont déconsidérés; la loi n'y fait mention d'eux que pour les assimiler aux joueurs d'instruments, aux cabaretiers et autres gens indignes d'attester la coutume non écrite[57].—Eh bien! j'irai en Normandie.—Vous ne sauriez plus mal faire : c'est, à la vérité, une belle et riche province, mais où l'on ne connaît que la chicane, où les champions n'ont d'autre lance que la plume, où il n'y a d'autre lice que les tribunaux, justement appelés cohues[58], car on n'y fait pas peu de bruit. Champion forain, si vous voulez m'en croire, vous retournerez à votre banlieue de Châlons; vous ferez là, comme on dit, la guerre à l'œil. Quelque place vacante ne tardera pas à s'offrir : la maladie et la vieillesse ne tuent maintenant que trop de champions.

Montferrand est situé au milieu des vignes : nous bûmes tout le jour, toute la nuit. A l'aurore nous nous levâmes de table; je me rendis aux bons conseils de mon hôte, je pris la route de Châlons.

En quelques jours je traversai l'Auvergne, le Bourbonnais, le Nivernais, la Champagne, et me retrouvai au village de ma résidence. Championnette était en pleurs; elle me dit que notre maison et notre jardin venaient d'être mis au rôle de la taille. Cependant j'en avais toujours été exempté, on m'avait toujours considéré comme écuyer tenant noblement[59]; mais à ces assises, la paroisse ayant sans doute donné du vin trop abondamment aux répartiteurs[60], je fus imposé. Vainement je menaçai d'aller porter ailleurs mon épée de champion, vainement je réclamai; on n'en tint compte. Alors je remis les deux petits champions dans le bissac, je les rechargeai sur l'épaule, je donnai de nouveau le bras à Championnette; je laissai la clé sur la porte, et je partis.

Troyes m'attirait de toutes les manières, je résolus d'y aller. Arcis-sur-Aube, où je passai, tenta de me garder; il n'y eut sorte de propositions et de politesses qu'on ne me fît; mais, mon épée me paraissant trop grande pour cette petite ville, je continuai ma route.

J'arrivai à Troyes dans une année de blé, de vin, d'abondance de tous les biens de la terre ; la ville était dans la paix et la joie. Je me présentai à la municipalité ; je demandai l'office vacant de champion de la ville. Je fus reçu avec bonté ; on n'examina mes titres qu'autant de temps que la politesse le permettait ; on me nomma à l'unanimité. Mes lettres allaient être expédiées, quand un échevin en fit suspendre pour quelques heures la signature. Il avait été gendarme, et il voulait voir par lui-même ce que je savais. Il m'invita à dîner. Après dîner, il prit deux épées courtoises[61] et m'en remit une. Sire échevin, lui dis-je, vous me toucherez une fois, deux fois, trois fois, et pas davantage. Sans se donner le temps d'ôter sa robe, il se mit en garde. Je me laissai toucher le nombre de fois que j'avais dit, ni plus ni moins. Alors je lui demandai la permission de le toucher à mon tour, et je l'atteignis à chaque botte, mais si légèrement, si doucement, qu'à chaque botte il s'élevait une contestation entre lui et moi. Je soutenais que je ne l'avais pas touché ; il me soutenait qu'il avait été touché, et qu'il se tenait pour bien et dûment touché. Nous nous escrimâmes durant plusieurs heures avec tant de politesse de ma part, de plaisir de la sienne, qu'il alla faire sceller lui-même mes lettres, m'appelant Sarpédon, Hector, vrai et brave champion de Troyes.

Aussitôt je fus visiter les lices qui étaient près la cathédrale[62]. Elles ont aujourd'hui disparu ; déjà dans ce temps elles menaçaient ruine ; les clôtures du pourtour[63] n'étaient plus entretenues, et l'intérieur était couvert d'herbes et de ronces. Je rentrai tout attristé, et à l'instant je pris la résolution d'aller à Abbeville, où, devant les cours de justice, une des deux parties peut bien prouver son dire par un seul témoin, mais où l'autre partie peut aussitôt l'appeler en duel[64]. L'échevin me retint en me disant : Si la place du champion que vous allez demander est bonne, elle est occupée ; si au contraire elle ne l'est pas, autant vaut rester avec nous. Il me donna plusieurs autres bonnes raisons. Je suspendis mon départ.

Je trouvai à donner quelques leçons d'escrime à des anoblis ; je trouvai aussi à en donner secrètement à des moines qui voulaient faire comme ceux de Paris, résister de vive force aux réformateurs de leurs couvents[65]. Mais toutes ces ressources, d'ailleurs disproportionnées à mes besoins, furent d'assez courte durée. Les dents de mes cinq petits champions devenaient de jour en jour plus longues. Oh ! Messires, vous ne savez pas comme moi que cinq petits champions mangent comme dix enfants ordinaires.

Un jour que l'échevin était venu faire des armes, il vit le dénûment de mon ménage. Mon cher champion, me dit-il, vous seriez un beau sergent, voulez-vous être sergent? Il y a, lui disje, des sergents de bien des sortes. Voulez-vous, reprit-il, être sergent à cheval, faire la police des grandes routes[66]? Championnette était présente. Non, dit-elle : mon mari, aux exécutions, se trouverait trop près de celui qui est pendu et de celui qui pend. Voulez-vous être sergent à pied, faire la police dans les villes et les villages[67]? Encore moins, lui répondis-je : dans certains lieux je serais obligé de couper les pieds, les mains, les oreilles, suivant la sentence du juge[68]. Voulez-vous être sergent à verge, sergent à bâton? Vous ne seriez pas obligé de répandre le sang, vous ne seriez obligé qu'à bâtonner les malfaiteurs condamnés; vous auriez cinq sous par fois; vous en auriez autant lorsqu'ils seraient bannis et que vous les bâtonneriez jusqu'à la porte de la ville[69], afin qu'ils se souvinssent bien de ne pas y rentrer. A quoi Championnette répondit noblement : Un champion frapper avec un bâton! Ma pensée fut la même; mais la langue des femmes est toujours plus légère.

Vous ne voudriez point, par conséquent, continua l'échevin, être sergent de paix[70]? — Ni sergent de justice[71]? — Ni sergent de querelle[72]? — Ni sergent messier[73]? Ni sergent prairier[74]? — Ni sergent franc[75]? — A toutes ces propositions, je secouais la tête.

Vous ne voudriez pas, j'en suis sûr, être sergent des bois[76]? Oh! certes non, dit la bonne Championnette; mon cousin, qui l'était, fut, un hiver, si bien dévoré par les loups, qu'ils ne laissèrent que l'épée. — Vous ne voudriez pas être sergent de fief, sergent d'arrière-fief[77]? — Non. — Et pourquoi? — C'est que je regarde au dessous d'un champion d'aller faire payer les cens et les rentes[78]. — Vous ne voudriez pas être sergent de sergent fieffé? Vous ne seriez cependant pas tenu de payer ses redevances, en certains lieux si considérables, qu'il donne au seigneur une grande marmite où l'on puisse faire cuire un bœuf[79]. Vous ne seriez tenu qu'au service militaire, et à porter la croix à la procession de Pâques-fleuries[80]. Non, répondis-je; toute l'année je voudrais faire la guerre. — Voudriez-vous être sergent de monastère[81]? — Non : un champion ne saurait jamais apprendre à sonner les cloches, à allumer les chandelles. — Voudriez-vous être, dans cette ville, sergent de l'officialité[82]? — Non, dit Championnette; je ne permettrais jamais que mon époux fît marier par force les jeunes garçons et les jeunes filles[83]. — Voudriez-vous être sergent de la cathédrale? — Oui! oui! répondit avec vivacité Cham-

pionnette : je verrai mon mari marcher, l'épée au côté, à la tête de la procession[84], et le dimanche j'aurai une belle place à la messe et aux vêpres.

L'échevin avait un frère chanoine : je fus proposé et nommé à l'heure même. Mais ne pensez pas que j'aie été quitte de mes maux : car depuis on m'a souvent et très souvent tourmenté pour me faire chanter, pour me faire prendre la tonsure. Je m'y suis toujours courageusement refusé, même au risque de manquer de pain. J'ai voulu, je veux rester champion, et, s'il plaît à Dieu, mourir champion, me présenter en cette qualité à la porte de l'autre monde.

Malheureusement alors finira en moi, non la longue descendance, mais la longue suite des champions de Châlons.

J'avais envoyé mon fils aîné à Reims, où l'office de champion était devenu vacant, parce que celui qui en était pourvu s'était de sa tête ingéré, au sacre de Louis XI, de faire comme le champion du roi d'Angleterre à son couronnement, de défier au combat l'homme qui se croit plus digne de régner[85]. J'avais appris que la municipalité, craignant que Louis XI fût informé de cette démonstration illégale, avait destitué ce sot champion; mais j'ignorais qu'elle l'eût banni, et qu'elle n'en voulût plus d'autre.

Mon fils, qui maniait admirablement l'épée, qui était rempli de courage, ne fut donc point placé. Cependant, comme le chanoine de Troyes frère de l'échevin l'avait recommandé à son ami, chanoine vidame de Reims, celui-ci lui fit apprendre bon gré mal gré à chanter, lui fit bon gré mal gré donner la tonsure, et bon gré mal gré le fit partir pour une petite collégiale où l'office guerrier de vidame a été, comme à Reims et comme à plusieurs autres cathédrales, changé en bénéfice ecclésiastique[86], dont mon fils se trouva bon gré mal gré pourvu.

Mon fils pleura en me l'écrivant; je pleurai en l'apprenant, et, toutefois, il a dû s'en féliciter, car il a depuis nourri ses frères.

L'un s'était fait écrivain enlumineur; mais le débordement de l'imprimerie le ruina. Ensuite il s'était retranché dans les manuscrits sur vélin ; bientôt l'imprimerie déborda sur le vélin[87]. Il s'était retranché ensuite dans les peintures enluminées ; l'imprimerie, par ses gravures représentant, soit des personnages, soit des paysages[88], soit des cartes géographiques[89], lui enleva encore cette ressource. Aujourd'hui il peut à peine gagner moitié de quoi vivre ; il dîne chez lui, mais il soupe chez son frère le vidame.

De même que mon second fils avait voulu lutter contre le nouvel art de l'imprimerie, de même mon troisième fils voulut

lutter aussi contre le nouvel art de l'artillerie à poudre. Il fit, pour des seigneurs obstinés dans les traditions paternelles, d'antiques mangonneaux, d'antiques chats, d'antiques truyes, d'antiques engins[90]. Les châteaux attaqués, défendus par ces antiques machines neuves, ne furent point pris, se défendirent mal, et mon fils n'en reçut et même n'osa en demander aucun paiement. Il se ruina ; il dîne et il soupe chez le vidame.

Mon quatrième fils, faiseur d'arbalètes, et mon cinquième fils, faiseur d'escarcelles, vivent assez chichement pour vouloir soutenir ces deux états, dont l'un décline depuis un siècle, et l'autre commence à décliner[91]. Ils ne vont ni dîner ni souper chez le vidame ; mais de temps en temps ils vont assez volontiers y déjeuner, car le vin y est meilleur que chez eux.

J'ai un petit-fils qui va y prendre ses quatre repas à la mauvaise saison ; le reste de l'année il m'aide, avec sa jeune femme, à manger le revenu de ma sergenterie de la cathédrale. Il était à Reims avec son père quand il passa dans cette ville un fou de prince, père d'une fille belle comme un astre. Mon petit-fils fut épris de la jeune folle. On consentit à les unir. Ils avaient promis d'être fous, de faire monts et merveilles ; mais, ne cessant de s'aimer, de se regarder, de soupirer, d'être toujours à eux, ils n'ont pas gagné de l'eau à boire. Il faut d'ailleurs convenir que, si le bon petit roi Charles VIII a bien traité ses fous[92], et même souvent ceux des autres[93], le roi actuel Louis XII n'en fait guère cas. Cet état décline, languit, est près de finir. Suivant mon petit-fils, c'est le grec renforcé de l'imprimerie qui le tue. Cela peut très bien être : car ce grec, cette imprimerie, tuent bien des états, et j'ajouterai qu'ils tuent aussi bien des plaisirs : les tournois, la quintaine, la paume, le palemail [94].

Un autre de mes petits-fils s'était fait gendarme de croisade ; mais l'expédition n'est point partie, ne partira jamais[95], et il a été fort heureux d'avoir des éruptions à la peau réputées bonne lèpre. Il a été, par ce moyen, reçu dans une riche léproserie, où le nombre des lépreux diminue, où les revenus augmentent[96]. S'il n'a pas la vraie lèpre, c'est le plus heureux de la famille.

Cependant, Messires, quoique j'aie toujours été malheureux du malheur de mon état, du malheur de mes enfants et de mes petits-enfants, j'ai à tous autres égards assez heureusement parcouru ma longue carrière : c'est que Championnette et moi nous nous sommes toujours donné la main. Elle est, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, aussi bonne, aussi douce, aussi aimable que lorsqu'à l'âge de seize elle entr'ouvrait furtivement la fenêtre pour me voir passer, ainsi qu'elle me l'a avoué depuis, et qu'elle

l'ouvrait ensuite pour me voir encore lorsque j'étais passé. Le cœur de Championnette n'a pas été atteint par les années.

Oui, certes, Championnette fait mon bonheur ; vous n'en douterez pas, si vous avez remarqué, comme moi, que dans les plus riches, les plus heureux états, il y a ordinairement de méchantes femmes, et, au contraire, que dans les plus pauvres, dans les plus malheureux, il y en a ordinairement de bonnes. Alors, je vous le demande, les champions ne doivent-ils pas avoir les meilleures ?

Histoire XIV. — LE MARCHAND.

Denis Bordier, un des marchands de la ville les plus considérés et les plus riches, a voulu parler pour son état ; les autres marchands y ont consenti. Il est venu ce soir d'assez bonne heure, et aussitôt que l'assemblée a été réunie, il a pris la parole.

Messires, a-t-il dit, j'étais encore au village, et encore tout jeune garçon, lorsqu'un orage m'amena fortuitement sous un grand chêne, où s'était aussi réfugié mon parrain, avec trois autres personnes. Mon parrain m'aimait beaucoup ; je lui appris que dans quelques jours je devais partir pour Troyes, que j'allais être marchand. Garde-toi de cela, me répondit-il aussitôt en me saisissant vivement au bras comme pour m'arrêter : tu te ruinerais, tu reviendrais, tu ferais comme trois frères que je connais, qui s'appellent, l'un André, l'autre Joseph, l'autre Boniface.

André prit le commerce du blé ; il n'avait pas d'expérience. Il ne savait pas que dans certaines villes on ne peut acheter de blé la veille du marché, il en acheta ; on le lui saisit[1]. Ensuite il remplit tous ses magasins ; mais les grands vassaux, plus maîtres dans leurs provinces que le roi dans son royaume, défendirent l'exportation[2], par la crainte imaginaire d'une famine, en sorte que les grains entassés dans la province où était André se gâtèrent, tandis que dans les provinces voisines on périt de faim : André fut obligé de vendre son blé à perte. L'année suivante la circulation devint libre entre les provinces ; mais elle ne le fut plus entre le royaume de France et les autres royaumes[3], et André, qui avait de nouveau acheté du blé, fut obligé de perdre encore. Acheter cher, vendre à bon marché, n'est pas un commerce qu'on puisse faire long-temps. André revint bientôt ;

il ne lui restait plus rien. Son oncle le reçut chez lui, et, quelques années après, le fit son héritier.

Joseph prit le commerce de vins; mais, outre que les grands vassaux gênaient la circulation du vin comme celle du blé[4], Joseph manquait aussi de connaissances locales, et souvent il vit ses futailles saisies aussitôt qu'il les avait fait déposer sur la halle. Quand il se plaignait, les échevins voulaient bien quelquefois lui montrer les chartes de la ville, d'après lesquelles il n'était pas permis d'y introduire des vins tant que les habitants en avaient à vendre[5]. Comme étranger, il payait d'ailleurs plus cher de courtage[6]; de plus, quand il chargeait son vin, il payait encore, comme étranger, le droit de chargeage[7]; et si son vin n'était pas dans des futailles reliées à larges barres, il fallait l'entonner dans ces futailles de forme légale[8]. Joseph se ruina; il revint aussi. Toutefois, comme il était beau garçon, il épousa la jeune héritière d'une petite ferme, et, de même que son frère, il se remit à labourer.

Boniface préféra le commerce des bestiaux. Il allait de Troyes à Lyon. Un jour il fut rencontré, vers les marches de la Champagne, par les troupes qui tenaient pour le duc de Bourgogne : tous ses bestiaux lui furent pris. Il voulut recourir au capitaine; mais celui-ci, ajoutant la raillerie au déni de justice, lui dit : Quoi! vous avez encore votre robe fourrée de peau d'agneau[9], et vous prétendez que ce sont mes gens qui vous ont détroussé! Allez, ils sont vrais retondeurs, vrais écorcheurs[10]; sûrement ce ne sont pas eux : ils ne vous auraient rien laissé. Boniface revint comme ses deux frères; mais il avait eu la prudence de ne vendre que la moitié de son bien : il se remit à labourer l'autre.

Si tu doutes, continua mon parrain, de la vérité de ce que je te dis, voilà André, voilà Joseph, voilà Boniface; ils sont là devant toi, un heureux hasard semble les avoir fait trouver ici pour te dissuader de prendre l'état le plus malheureux.

Ni ce que put encore me dire mon parrain, ni ce que purent me dire les trois anciens marchands ses cousins, qui ce jour-là étaient venus le voir, ne m'empêcha de partir. Je m'étais promis d'être plus sage, plus heureux qu'eux. Je prenais d'ailleurs, moi, le commerce de la mercerie. Effectivement, j'entrai chez un bon et honnête marchand mercier, à qui il tardait de sortir de son état : car, aussitôt que je fus à la fin de mon apprentissage, il acheta une maison de campagne, me fit épouser sa fille, et me céda son fonds de commerce.

Mais mon histoire ne finit pas là. J'étais établi dans la même rue, dans la même maison où je suis établi encore. Il entra chez moi un vieux marchand florentin; il fit quelques emplettes, et

demanfia à s'asseoir. Je voulus montrer devant lui que je n'étais pas un des plus ignorants ; je lui dis que la science du commerce avait fait bien des progrès en France. Il se mit à rire, de ce rire italien si gai, si long, et surtout si expressif, qu'il finit toujours par vous faire perdre contenance. Je le priai instamment de m'apprendre en quoi ce que je venais de dire était si risible. Après s'être long-temps fait presser, il me parla ainsi : J'ai quitté les affaires, et, puisque vous désirez si franchement la vérité, vous la saurez, et en peu de mots. Les marchands français, vous n'êtes pas commerçants : par mer, du côté de l'Océan, ce sont les Espagnols, les Portugais, et un peu les Anglais, qui font votre commerce[11]; par mer encore, du côté de la Méditerranée, ce sont les Italiens[12]; par terre ce sont les Flamands[13], et, si vous voulez, un peu aussi les Allemands[14]. Les marchands français, vous n'êtes que des détaillants, que des revendeurs.

Ces derniers mots m'ouvrirent les yeux, et aussitôt, pour cacher ma honte, je résolus de m'associer avec une maison étrangère. Je connaissais depuis quelque temps un marchand anglais, grand et beau parleur, sans doute fils d'une mère de Gascogne ou de Normandie, pays qui ont si long-temps appartenu à l'Angleterre[15]. Il m'avait plusieurs fois proposé de m'intéresser au chargement de son vaisseau : cette fois il m'y trouva tout disposé. Nous nous associâmes par acte légal ; et me voilà sur mer avec mon associé. Nous avions un sauf-conduit de l'amiral de France[16]; mais, sur les côtes de la Saintonge, il fallut en prendre un autre de l'amiral de Guyenne[17]. Nous avions payé quatre livres par tonneau[18]; il fallut en payer encore autant[19], car l'amiral de Guyenne était bien loin de se croire inférieur à l'amiral de France. Nous entrâmes dans la Gironde ; il fallut payer encore quatre hardis ou un sou[20] par tonneau pour aller plus avant. Un commissaire se présente afin de voir si nous n'étions pas gens de guerre : il fallut lui payer quatre livres. Notre pilote était de Bordeaux ; il n'en fallut pas moins se laisser conduire par celui de la ville, et lui payer cinquante-quatre hardis. A Blaye, nous fûmes obligés de déposer notre artillerie et nos armes : il fallut payer quatre hardis par tonneau. Arrivés à Bordeaux, il nous fallut, tous tant que nous étions, avant de débarquer, prendre un billet du maire, et chacun payer deux livres. Un fourrier ou hébergeur vient poliment nous indiquer un logement : il fallut lui donner deux livres. Mais ce n'est encore rien. Le matin, mon associé et moi voulûmes aller prendre l'air ; on nous arrêta prisonniers de guerre, pour être sortis avant que la cloche de sept heures fût sonnée. Mon associé fut obligé de payer sa rançon ;

quant à moi, je prouvai que j'étais Français[21], Champenois, du bailliage et banlieue de Troyes. Cela devait me suffire, et cela me suffit. Nous étalâmes nos draps; vinrent les inspecteurs, qui, après les avoir mesurés, furent sur le point de les confisquer, par défaut de concordance entre les dimensions anglaises et les dimensions françaises[22]. Nous ne pûmes presque rien vendre pendant les deux premières semaines, ni même pendant la troisième, qu'on nous avait accordée comme un dernier terme, après lequel on nous força à nous rembarquer[23]. Aujourd'hui, je le sais, toutes ces prohibitions, tous ces droits ont été abolis, et on voit fraterniser ensemble marchands français et marchands anglais. Il y a plus : les marchands français sont bien accueillis dans les ports de France quand ils transportent leurs marchandises sur des vaisseaux anglais, de même que les marchands anglais sont bien accueillis dans les ports de l'Angleterre quand ils transportent leurs marchandises sur des vaisseaux français[24]. En tout parfaite réciprocité; mais je vous parle non de ce qui est, mais de ce qui était. Mon associé et moi fîmes nos comptes : j'en fus pour mon temps, mon mal de mer et mon tiers de mise.

J'allai porter successivement l'argent qui me restait à des marchands espagnols et à des marchands portugais, en leur proposant de faire société avec eux. Ils me répondirent les uns et les autres à peu près de la même manière. Nous ne manquons pas d'argent, me dirent-ils; voyons si, à d'autres égards, votre association nous procurerait beaucoup d'avantages : c'est un calcul à faire. D'abord, s'il y a guerre entre votre nation et la nôtre, nos marchandises et nos personnes continueront à être sous la sauvegarde du roi[25]; bien plus, si notre vaisseau fait naufrage sur les côtes de France, il continue à nous appartenir[26]. Ensuite nous n'avons pas à craindre que les officiers de votre fisc nous considèrent comme épaves; nous sommes d'un pays qui n'est pas inconnu[27]. Ainsi nous devons de droit être aubains[28], et, toutefois, nos successions ne deviennent pas pour cela des aubaines[29] : car, d'après les priviléges qui nous ont été accordés, nos donations, nos testaments, sont dans tout le royaume valables après notre décès, tout comme ceux des aubains ou étrangers qui meurent à Bordeaux[30], à Toulouse[31]. Si nous plaidons, nous avons pour juges les conservateurs de nos priviléges, le doyen de la cathédrale, le sénéchal ou le bailli de la province[32]. A la vérité, lorsque nous ne faisons point partie des hanses ou compagnies de commerce françaises, nous payons sur certaines rivières quelques droits de plus[33]; à la vérité encore, lorsque les Français et nous, dans certaines villes, sommes en concurrence pour l'achat de

marchandises étrangères, les Français, à égalité de prix, ont la préférence[34]. Nous ne pouvons vendre qu'en gros, nous ne pouvons vendre qu'aux jours de foire[35]; cela doit aussi entrer en ligne de compte; mais il n'y faut pas faire entrer le formariage, que nous sommes obligés de payer lorsque nous nous marions[36]: car, quoique nous n'ayons pas une grande confiance dans les femmes d'au delà des Pyrénées, nous en avons encore moins dans celles d'en deçà; en d'autres mots, nous ne voulons pas nous marier en France. Calcul fait, tous ces légers désavantages, et quelques autres, ne compensent pas celui de vous associer à nos profits et au secret de nos affaires. Je me retirai.

Les marchands italiens, me dis-je, ont autant et peut-être plus de priviléges[37] que les marchands espagnols ou portugais. Mon associé anglais m'avait mis en relation avec deux marchands de Lucques. Je leur offris mon argent et ma société; je fus reçu à bras ouverts. J'étais appelé seigneur par mes associés, et monseigneur par leurs gens, ce qui flattait beaucoup mes oreilles champenoises. Toutes nos opérations ne furent qu'une suite de gains; ma confiance et ma joie ne cessaient de s'accroître. J'écrivis à ma femme de vendre le restant de notre fonds, et de m'en envoyer le prix. Elle n'y fit faute. Ma mise, mes profits doublèrent. La mauvaise arithmétique, me disais-je, que l'arithmétique anglaise! Elle est toujours contre l'associé; l'arithmétique italienne est toujours pour. Enfin nous avions tant gagné, que je demandai ma part; mes associés me dirent que rien n'était plus juste, et le lendemain ils disparurent. Ils crurent que je ne saurais pas trouver Lucques. J'y arrivai plus tôt qu'eux; ils en avaient été informés, car ils étaient descendus à l'église des Dominicains, où ils s'étaient mis en sauve-garde[38]. De là ils me firent offrir un huitième, ensuite un sixième, ensuite un quart. Tout le monde se récria sur une probité aussi extraordinaire: car, me disaient les honnêtes gens de la ville, ils peuvent vous faire tout perdre, soit en demeurant dans leur asile, soit seulement en plaidant. Effectivement, j'appris en même temps que la justice d'Italie[39] n'était pas, comme la justice de France, claire, simple, courte et bonne: j'acceptai. Bientôt le climat, le chagrin, me firent tomber malade. La médecine d'Italie ressemble beaucoup à sa justice: elle n'est ni claire, ni simple, ni courte, ni bonne. Je repartis pour la France, purgé, saigné de toute manière. Je vins à Troyes. Il me tardait surtout de connaître celui qui occupait mon ancienne boutique. Je me glisse dans les boucheries, qui n'en sont pas éloignées, et, pour n'être pas reconnu, je fais semblant, comme tous les étrangers, d'y chercher et de ne

pas y voir de mouches[40]. Enfin je me hasarde à avancer jusqu'aux perches qui soutenaient les montres des draps[41] de mon successeur. Mon beau-père m'aperçoit, sort, court m'embrasser, l'aune à la main ; or l'aune de Troyes, vous le savez, d'un tiers plus courte que celle de France[42], est bien plus aisée à manier : je ne pus éviter les deux premiers des vingt coups, nombre ordinaire de cette correction, en même temps de notre pays et de notre état. Ma femme avait couru après mon beau-père ; elle se mit à genoux et m'y fit mettre. Je fus pardonné, réintégré, et le même jour je vendis du drap avec la même aune qui, peu d'heures auparavant, avait servi à un autre usage. Il est bon de vous dire que mon beau-père avait acheté mon fonds et continué à faire fleurir mon commerce, qui était redevenu une seconde fois le sien, qui redevint une seconde fois le mien, et qui l'est encore.

Cependant mon beau-père ne se fiait pas tellement à mes promesses de me fixer à Troyes qu'il ne me fît souvent espionner. Entre autres personnes qu'il employa, un de ses amis, nouvellement arrivé des Pays-Bas, où il avait long-temps demeuré, vint me voir et me proposa de retourner avec lui dans la Flandre, qu'il appela son pays, qu'il loua outre mesure, tandis qu'il me parla du mien bien différemment. Mais, pour lui répondre, j'en savais déjà plus qu'il ne fallait.

Beau sire, lui dis-je, peut-être avec un peu d'humeur, ne confondez pas la France de Charles V avec la France de Charles VIII, le commerce du temps passé avec le commerce du temps présent. Vous parlez de routes : quelles plus belles routes que les nôtres, qui partout sont aujourd'hui si bien construites, si bien pavées avec de gros carreaux de grès, au compte de mille par cinquante toises, comme aux environs de Paris[43]? — Vous parlez de ponts : quels plus beaux ponts encore que les nôtres? Voyez ceux qu'on vient de faire sur la rivière de l'Aude, au nombre de près de trente[44]; celui de Narbonne, qui a coûté dix mille livres[45]; celui de Paris, qui, dit-on, coûte ou coûtera peut-être vingt fois autant[46] ! — Vous parlez de canaux : nous avons celui de la Loire et du Cher[47]; nous aurons celui de la Seine et de la Loire proposé depuis Charles V[48], on va le faire, je le vois déjà fait.

Et c'est, je crois, à remarquer : les marchands français paient avec plaisir, en passant et en repassant, les taxes qui sont spécialement destinées à ces différents travaux[49], aux travaux hydrauliques[50] surtout : car ils savent que, si le commerce a des pieds sur la terre, il a des ailes sur l'eau.

Vous dites avec raison, ajoutai-je, que les plus beaux, les plus

économiques, les meilleurs canaux, sont les rivières, et qu'en France, où il y a tant de ces canaux, tous sont obstrués par les péages[51]. Je suis fâché que vous n'ayez pas, comme moi, commercé sur la Loire; vous n'auriez pas manqué de vous rappeler que devant certains châteaux vous aviez payé :

Par muid de sel, 6 deniers; — Par muid de blé, 4 deniers; — Par tonneau de vin, 4 deniers; — Par millier de douves, 8 deniers; — Par fardeau d'ognons, un cent d'ognons; — Par fardeau d'aulx, un cent d'aulx; — Par bœuf, par vache, 1 denier; — Par mouton, par porc, 1 obole; — Par cent de poissons, un poisson; — Par cent pesant de cire, de suif, d'épicerie, d'amandes, 4 deniers; — Par fardeau de peaux, 4 deniers; — Par fardeau de laine en suint, 4 deniers; — Par gibbe ou charge de draps que peuvent porter six chevaux, 2 sous; — Par fardeau de chanvre, 4 deniers; — Par meule non percée, 2 deniers; — Par meule pesée, 4 deniers; — Par paire de roues de charrette, 2 deniers; — Par fardeau de toute espèce de métal, 4 deniers[52].

Vous m'auriez enfin dit que les péages sur cette rivière enlevaient aux marchands au moins le dixième de leurs marchandises[53]; mais je vous aurais répondu par ce peu de mots : Ces droits sont, les uns modifiés, amoindris, les autres supprimés, et j'aurais ajouté et j'ajouterai qu'aujourd'hui cette belle rivière est non seulement délivrée des forts châteaux qui l'ombrageaient, mais encore que son cours a été débarrassé des moulins, des écluses, des chaussées[54]; j'ajouterai aussi que l'Eure vient d'être rendue navigable[55], et, avant tout, que la Seine va l'être jusqu'à Troyes[56]. Je le congédiai en lui disant : Messire, vous me proposez les Pays-Bas pour modèle; moi, je vous propose la France.

Cet ami de mon beau-père me dépêcha bientôt après un de ses frères, qu'il avait ramené avec lui du même pays. Comme il m'était également inconnu, il feignit de revenir du Levant, et, après quelques moments d'entretien, il me dit : Maître Bordier, j'ai entendu parler de votre activité et de votre industrie. Si vous vouliez m'en croire, vous iriez commercer aux Echelles. J'y ai moi-même commercé assez long-temps. Je n'y retournerai plus, je suis trop âgé; mais vous, en quelques années, vous y décupleriez votre fortune, et avec plus d'apparence vous la centupleriez ! Messire, lui répondis-je, le commerce français, comme une vieille femme, écoutait autrefois, au coin du feu, les relations des voyageurs et des navigateurs étrangers; aujourd'hui il est impatient de suivre le sillon que lui a tracé Christophe Colomb[57], surtout celui que lui a tracé Vasco de Gama[58]. Il désire

porter en France des perroquets[59]; mais il y désire bien plus y porter des épiceries, et gagner lui-même les quatre cent mille écus que tous les ans nous donnons aux marchands italiens[60]. Votre Méditerranée, ajoutai-je en riant, est au jour actuel un cul-de-sac. Si j'avais à changer ma boutique, je la porterais à Nantes, à la Rochelle, à Bordeaux, enfin sur les bords de l'Océan; mais pour rien au monde je ne quitterais la truie qui file[61]: Messires, c'est mon enseigne.

Mon beau-père me rendit alors toute sa confiance; il fut entièrement rassuré par ces épreuves et par quelques autres : car je ne pense pas qu'il ait voulu m'en faire subir encore une nouvelle quand il m'envoya, il y a quelques années', le fils aîné d'une riche et honorable famille, qui vint me consulter sur le projet qu'il avait d'entrer dans le commerce. Je lui parlai franchement; je lui fis voir, suivant l'expression de notre métier, l'endroit et l'envers de l'étoffe. Voici en toute vérité ce que je lui dis :

Sire Alain, vous pourrez bien mieux vous décider à être ou à ne pas être marchand quand je vous aurai donné quelques notions sur la nouvelle science commerciale.

D'abord, c'est à la nouvelle science commerciale et à son influence que sont dues les opinions actuelles du clergé[62]. Ce n'est pas qu'il n'ait depuis long-temps favorisé le commerce jusqu'à accorder des indulgences à ceux qui se rendraient aux foires[63]; mais il lui interdisait[64], et aujourd'hui il ne lui interdit pas, les ports et les villes des mécréants[65]; je dirai plus, adoucissant son antique haine contre toute espèce d'esclavage et de servitude, s'il ne tolère pas la traite des nègres, du moins il n'excommunie pas ceux qui la font[66].

C'est encore à la nouvelle science commerciale, à son influence sur les conseils des rois, que sont dues les excellentes vues et la prévoyance que décèlent les derniers traités de commerce[67], les nouvelles trèves commerciales[68], ou traités de commerce temporaires, notamment avec l'Angleterre[69]. Si l'on me disait ou si l'on me répétait que les Anglais, en politique, ne sont pas des plus habiles[70], je répondrais que ce peuple ne manque cependant pas d'une certaine finesse commerciale et diplomatique; je n'invente pas que durant ce siècle il a voulu que la solde des troupes d'une croisade proposée par le cardinal de Winchester fût prise, non sur les finances de l'état, mais sur les marchandises anglaises qu'on devait aussi embarquer[71]; je n'invente pas non plus qu'il vient d'établir des consuls à Pise[72], et que ses marchands ne s'en trouvent pas plus mal.

Je pense que l'habile administration des douanes extérieu-

res[73], j'entends ce savant jeu d'ouverture et de fermeture des portes de la France, qui fait, suivant le besoin, baisser, hausser le prix des denrées ou des marchandises, les rend, suivant le besoin, plus abondantes, plus rares, est due à la nouvelle science commerciale, et que c'est encore par un effet de son extension que le même jeu a lieu aussi dans les douanes intérieures[74], lorsque, suivant le besoin, l'administration générale considère les diverses provinces comme divers petits états séparés formant le grand état du royaume. — Quand le gouvernement, faisant exclusivement passer par telle ou telle ville[75] le fleuve du commerce extérieur, la rend, de pauvre et languissante qu'elle était, opulente et populeuse, c'est la nouvelle science commerciale qui le dirige. — C'est la nouvelle science commerciale qui le dirige quand, d'après l'expérience du temps, il favorise, interdit le commerce avec les foires de Genève[76]; établit, supprime, rétablit les foires de Lyon[77]; place, déplace, replace habilement sur divers points, comme il lui plaît, les foyers les plus actifs du commerce des frontières. — L'habile disposition des nombreux foyers du commerce intérieur, des foires, aujourd'hui espacées de quatre en quatre lieues[78], il faut l'attribuer encore à la nouvelle science commerciale.

Il faut lui attribuer aussi les nombreuses institutions de nos jours, même les nombreuses désuétudes. Parmi les unes et les autres, je ne vous rappellerai que les plus notables : Institution de tribunaux spéciaux de commerce, tels que celui des prud'hommes de Lyon[79], tribunal modèle qui va faire tomber les anciens tribunaux municipaux de commerce[80], par conséquent et plutôt ceux des gardes des foires[81], par conséquent et plutôt encore ceux des rois des merciers[82], qui se croient les rois des marchands.— Institution à Lyon d'un change ou bourse[83], à l'instar des changes d'Italie[84], de la bourse d'Anvers[85], de l'estrade de Londres[86]. — Institution de nouveaux courtiers avec de nouvelles attributions[87].—Institution d'une plus sévère police à l'égard des clercs marchands[88]. La peine de la prison pour dettes est aujourd'hui pour eux, comme pour les autres, également comminatoire[89].— Institution d'une plus sévère police à l'égard de ces petits marchands ambulants dont tout le magasin est sur leur inventaire ou sur un long bâton où flottent leurs rubans, leurs légères draperies, leurs légères toileries[90]. — Institution en même temps d'une police moins sévère relativement aux étoffes, que les marchands ne pouvaient pas, qu'ils peuvent aujourd'hui presser, aisseler[91].

Désuétude de ne vendre qu'aux halles[92], de ne vendre cer-

taines marchandises qu'à certains jours [93], qu'à certaines heures [94]. — Désuétude des priviléges des marchands de quelques villes de ne payer nulle part ni entrée, ni octroi, ni douanes [95]. — Désuétude du privilége de plusieurs villes d'empêcher que les marchands de certaines marchandises passent outre sans les avoir déchargées, sans les avoir offertes aux habitants [96]. — Désuétude du privilége d'arrestation. La première année que j'entrai dans le commerce, je fus péniblement surpris de voir chez lui un marchand faire saisir au collet par ses deux filles, grandes et jolies demoiselles, un jeune marchand qui était son débiteur [97]. — Désuétude des farces et des jeux aux foires [98], c'est-à-dire commerce de plus en plus vivant. — Désuétude des sauvegardes [99], c'est-à-dire sûreté du commerce de plus en plus grande.

Que ne puis-je dire aussi désuétude des droits féodaux imposés au commerce avant qu'il naquît, qui long-temps l'ont empêché de naître, qui retardent sa croissance depuis qu'il est né ! Il faudrait que les seigneurs voulussent enfin renoncer au prélèvement sur les marchandises apportées aux foires de leurs terres [100]; qu'ils n'interdissent plus tout achat jusqu'à tant que leur préposé ait élevé un énorme gant au milieu du peuple [101]; qu'ils modérassent le droit d'étalage, qui, dans certains lieux, est de huit deniers par tente, ou d'une chandelle par pied carré occupé par la tente, quand ce sont des chandelles qu'on vend [102]; qu'ils modérassent aussi le rouaige ou perception sur les roues exigée des marchands qui portent les marchandises sur des charrettes, de ceux qui les portent sur des chevaux, de ceux même qui les portent sur le dos [103]. Alors les seigneurs attireraient les marchands dans leurs terres ; ils enrichiraient les habitants ; ils s'enrichiraient. Mais, disons-le, la nouvelle science commerciale s'est jusqu'ici arrêtée à la porte des châteaux.

La nouvelle science commerciale s'est même arrêtée à la porte du conseil du roi quand il a concédé à l'amiral de Graville cinq écus pour cent sur les draps d'or ou d'argent entrant à Lyon [104]; quand, au profit d'un particulier, il a imposé une douane. Mais la nouvelle science commerciale est entrée toute-puissante au conseil du roi quand il a réduit à une seule monnaie les diverses monnaies des provinces [105]. Elle n'y est cependant pas entrée toute-puissante quand le conseil n'a pas déployé toute l'autorité royale pour réduire à l'unité les divers poids et les diverses mesures [106].

Sire Alain, soyez en sûr, si cette idée, conçue dans une tête couronnée [107], absolue pour le bien comme pour le mal, vient ja-

mais, malgré les cris de la routine et des petites spéculations locales, à prédominer, aussitôt le commerce français montera au premier rang. On dit : commerçants espagnols, portugais, italiens, flamands, allemands, français, anglais[108]; on dira : commerçants français, espagnols, portugais, italiens, flamands, allemands, anglais. Le commerce français, depuis qu'il a perdu Jacques Cœur, ses habiles et nombreux facteurs, sa maison splendide, où les chevaux étaient ferrés d'argent[109], n'a plus de nom à opposer à celui de Fourques d'Augsbourg[110]; alors il en aura d'aussi grands et de plus grands. Le commerce français, dont les mouvements progressifs ont changé le prix de tant de choses[111], libre alors dans ses mouvements les plus habituels, deviendra bientôt un géant, qui, ainsi que l'empereur, tiendra le globe dans sa main[112].

Cependant, Messires, ne vous hâtez pas de croire que ce jeune homme qui était venu de la part de mon beau-père me demander des conseils ait pris aussitôt l'état de marchand; il y a au contraire renoncé : c'est que je terminai avec lui comme je terminerai avec vous. Malgré le haut degré de science et de prospérité auquel s'est maintenant élevé le commerce, lui dis-je et vous dirai-je aussi, je n'en ai pas moins l'intention de recouvrer tout doucement les dettes de mes livres obligatoires[113], ensuite de me retirer. Eh! pourquoi? me demanda-t-il et me demanderez-vous. Parce que, lui répondis-je et vous répondrai-je, au jour actuel je ne vois que marchands excommuniés ou qui ont encouru l'excommunication, qu'emportent les obligations passées sous le sceau de l'officialité[114]; parce que je ne vois sur la porte de l'Église que marchands banqueroutiers, un cierge à la main, confessant tout haut devant le peuple leur déconvenue[115]. Eh! pourquoi tant de manque de parole, tant de manque de foi! Parce que, où nous étions autrefois dix, nous sommes cent; où nous étions autrefois cent, nous sommes mille[116]; parce que tout le monde veut être marchand; parce qu'on ne nous croit pas, parce qu'on ne veut pas nous croire les plus malheureux.

Histoire XV. — L'HOTELIER.

Un grand nombre d'états s'habillent de la même manière dans toute la France. Entre autres, les hôteliers sont toujours en bonnet blanc, pourpoint blanc, chausses blanches, tablier jeté sur

le côté droit, laissant voir au côté gauche un long couteau à manche de corne ou de cuivre[1]. Ce soir, un des hôteliers de la ville, ainsi habillé, a pris la parole, et a dit: Je suis l'hôtelier des Trois-Singes; je crois, si je ne me flatte, être assez connu ici et ailleurs. Il y a trente ans que je tiens hôtellerie : vous allez juger de notre bonheur.

Si quelqu'un de vous a jamais passé à Avignon dans la rue des Frères-Prêcheurs[2], il a passé dans la rue où je suis né. L'hôtellerie de Saint-Pierre était dans le voisinage de notre maison. Mon petit ami Quatre-Sous, me disait l'hôtelier, viens, entre chez moi. Et il me faisait voir des tables parées de beau linge, de belle vaisselle, destinées à de nombreux convives : car, ainsi que portait son enseigne, il faisait nopces et festins[3]. Dans les salles, dans les cuisines, c'était un mouvement, une odeur, qui me réjouissaient. Je disais alors comme vous : Que les hôteliers sont heureux! ils sont les plus heureux!

Quand j'eus quinze ou seize ans, il m'invita un jour à déjeuner en famille, et à la fin du repas il me dit : Quatre-Sous, je vais te donner aujourd'hui un beau dessert. Il appela sa nièce Henriette, qui était un peu plus jeune que moi. Voilà ma nièce, me dit-il, tu vois qu'elle n'est pas des plus laides; eh bien! si tu veux demeurer avec nous et avoir une bonne conduite, dans quelques années elle sera ta femme. Le veux-tu? Henriette venait de recevoir la confirmation; son front était encore couvert du bandeau du saint crême[4]. Henriette était encore tout innocente; Henriette était charmante. J'avais près de seize ans; le déjeuner ajoutait à la chaleur de mon sang; cette hôtellerie me semblait un paradis où saint Pierre était sur la porte : imaginez ma réponse. Tu fais bien, me dit l'oncle d'Henriette, ne vaut-il pas mieux gagner de l'argent en mangeant et en buvant que faire le métier de ton père, être un malheureux charpentier? Tu serais bien avancé quand, un beau matin, tu te serais cassé bras ou jambe, car c'est le moins. Estropié au service du roi, c'est honorable; mais au service d'un petit bourgeois qui veut avoir une maison neuve, il n'y a ni profit ni honneur.

Voyez ce que c'est que l'inexpérience et la jeunesse. Je trouvai que l'hôtelier raisonnait de fort bon sens. Je me hâtai de prendre le tablier blanc et le couteau de cuisine. Depuis, il y a bien long-temps, je ne les ai plus quittés.

Dans les commencements, on ne me donna d'autre tâche que d'écumer les marmites, de plumer les volailles, de hacher les viandes. Bientôt on me mit à tout faire, et je fis tout bien, parce que je travaillais toujours avec Henriette.

Quand j'eus dix-sept, dix-huit ans, elle en eut seize, dix-sept. Deux années l'avaient merveilleusement embellie : ses joues s'étaient arrondies, colorées, comme ces beaux fruits pendus aux branches des arbres qui attirent les désirs de tous ceux qui les voient. Tout le monde trouvait Henriette aimable, tout le monde l'aimait, la caressait, et il s'en fallait bien qu'elle s'en fachât. Quant à moi, j'enrageais, et j'avais de la peine à contenir ma rage.

Entre autres personnes qui venaient habituellement à l'hôtellerie, deux jeunes argoulets[5] me portaient le plus d'ombrage, car je me doutais bien qu'ils venaient moins pour le bon vin ou la bonne chère que pour voir Henriette. Je ne leur faisais pas les yeux doux ; mais il ne daignaient pas y prendre garde. Enfin, un jour que l'un d'eux était en disposition de vouloir embrasser Henriette, et qu'elle ne se défendait pas comme une fille d'honneur, la colère m'emporta au point que, saisissant sur les fourneaux un poêlon rempli de sauce bouillante, j'en coiffai l'argoulet. Henriette voulut prendre son parti. Il y avait encore un autre poêlon, j'y courus ; Henriette y courut plus vite. Je m'enfuis dans la rue, en fermant à clef la porte sur moi. C'est ainsi que je me séparai de cette jeune coquette, qui entendait faire de moi un mari partient et commode ; mais elle n'avait pas encore trouvé son homme, il s'en fallait bien.

Vous me direz : Pourquoi sacrifier à un mouvement de jalousie l'espoir d'un riche établissement? Eh ! d'ailleurs, dans certains états, doit-on donc être jaloux? Ah ! je vous entends, Messires, l'honneur des femmes n'est pas fait pour nos ménages. Je ne sais trop ce qui en est ; mais, quant à moi, je n'ai jamais consenti, je ne consentirai jamais à ma honte.

Je l'avais déclaré à l'hôtelier de Saint-Pierre avant de sortir de son hôtellerie, un jour qu'Henriette, voyant que ses minauderies et ses coquetteries me faisaient souvent pâlir ou rougir, me dit : Quatre-Sous, tu mets quelques grains d'épices dans les ragoûts pour les rendre meilleurs, par la même raison je mettrai aussi quelque grain de jalousie dans notre ménage. Ce propos m'irrita au point que je lui répliquai d'une manière toute maritale, quoique je ne fusse pas encore son mari. Henriette, toute en pleurs, alla se plaindre à son oncle, qui vint me faire la leçon, et me dit qu'un hôtelier jaloux était encore plus ridicule que tout autre ; qu'il espérait que les réflexions, l'âge et la maturité me rendraient plus raisonnable. Ne l'espérez pas, lui répondis-je ; non, jamais à cet égard je ne changerai. Je sais main-

tenant que notre état est très malheureux; je suis résigné à souffrir de toutes les manières, excepté de celle-là.

Et quand je fus sorti de l'hôtellerie de Saint-Pierre, je répondis de même à un Bourguignon, marchand de moutarde[6], qui me faisait les mêmes réflexions que l'hôtelier. Il faut que ma femme soit ma femme, ou je renonce à me marier. Puisque tu es si jaloux, me dit-il, commence par être seulement cuisinier; tu ne seras pas obligé de recevoir les jeunes argoulets, et, si ta jalousie ne diminue point, tu pourras t'en tenir là. Dans ce moment je fais ma tournée; viens avec moi vendre de la moutarde, tu pourras choisir sur mille cuisines.

Je trouvai bon le conseil du marchand. Je partis avec lui, et peu de temps après, en passant à Lyon, j'entrai au service de l'archevêque. J'aimais l'abondance, la bonne chère, la joie. Je me félicitais de me trouver chez un archevêque; mais je reconnus bientôt que je n'étais pas où je croyais. Avant de se mettre au travail il fallait assister à la prière; avant déjeûner il fallait avoir entendu la messe; le soir, avant de souper, il fallait avoir dit vêpres et complies. Sur les piliers de la grande cuisine étaient écrits les douze mois du calendrier; on y lisait en grosses lettres les jeûnes des avents, du carême, des vigiles; les doubles, semi-doubles, les abstinences. Des dictons d'astrologie ou de médécine marquaient les autres jours : Méfie-toi des cornes du bélier, du taureau, sois sobre; Garde-toi de la malice des gémeaux, sois sobre; de la colère du lion, de la piqûre du scorpion, sois sobre; Purge-toi, fais-toi saigner, sois sobre; Jour solsticial, sois sobre; Jour critique, sois sobre. Tous ces dictons étaient en latin[7], mais en latin vraiment de cuisine, que nous entendions tous. L'année entière devenait un carême perpétuel : il y avait des semaines où on ne préparait que des légumes, des œufs et du poisson; d'autres où l'on ne préparait que des légumes et des œufs; d'autres où l'on ne préparait que des légumes[8].

Quel dommage, disions-nous en mangeant nos lentilles, qu'un grand archevêque ait de cette manière donné dans la dévotion. A Rouen, l'œuvre de la cathédrale, avec l'argent levé pour la permission de manger du beurre, a fait bâtir un haut clocher appelé la tour du Beurre[9]. A Lyon, l'œuvre de la cathédrale, avec l'argent qu'on donnerait aussi au tronc pour la permission de faire gras, pourrait faire bâtir un plus haut clocher, qu'on appellerait la tour du Lard. Mais personne de nous n'aurait osé faire ces réflexions à l'archevêque; seulement, ses meilleurs officiers le quittaient un à un pour aller chercher fortune ailleurs.

Quatre-Sous, me dit un matin le chef de cuisine, notre maître devient tous les jours plus austère ; s'il veut tant faire maigre, que du moins il fasse maigre d'archevêque. Depuis long-temps il ne veut plus ni pâté de poisson, ni coulis de poisson, ni gelée de poisson, ni arbalète de poisson, ni brochet à la galantine, ni brochet à l'eau bénite, ni civet d'huîtres, ni lait lardé, ni fromage d'anguilles, ni pâté d'œufs, ni œufs rôtis à la broche, ni fromage frit, ni crême frite, ni beurre frit, ni beignets de riz, ni beignets de figues, ni beignets de sauge, ni beignets de fleurs[10]. Je me rouille, mon ami ; bientôt je ne vaudrais plus à faire la cuisine des chartreux. Adieu ! je ne sais où je vais, mais je m'en vais.

L'archevêque ne s'inquiéta guère de la désertion de son chef de cuisine ; il le remplaça par le sous-chef, et nous montâmes tous d'un échelon. Mes camarades furent réjouis de cet avancement ; je ne le fus pas. Quand enfin notre archevêque et ses commensaux en vinrent au point de ne manger à collation que des racines cuites, de ne vouloir à dessert que des lectures pieuses, je vis que cette maison serait ma perte; je devins tout triste.

Pour comble de malheur, depuis long-temps le marchand de moutarde n'avait plus repassé par Lyon. Un vendredi, jour de jeûne, que je pensais à lui sans espérance de le revoir, il entra tout à coup. Je courus l'embrasser de bien bon cœur. Qu'as-tu, pauvre Quatre-Sous? me dit-il; tu es maigre; je ne te vois pas content. Je lui répondis que je n'avais pas lieu de l'être, et je lui en lui en dis la raison. Ah ! dit-il alors, en se tournant vers un ami qui l'accompagnait, il faut emmener avec vous ce jeune homme à Dijon, et le placer au service du duc de Bourgogne. L'ami du marchand de moutarde se chargea volontiers de cette commission, comme un homme qui était sûr de bien la remplir. Nous partîmes ; et véritablement, à notre arrivée à Dijon, je fus admis dans la saucerie du duc[11].

Quelle différence entre le palais archiépiscopal de Lyon et la cour de Bourgogne ! Nous y entrâmes la nuit. De larges fanaux éclairaient les portes et les allées[12]. Je ne sentis pas la marmite de l'aumône, la soupe des pauvres, le gril des sardines[13]. Un luxe, une magnificence, éclataient de toute part. L'argenterie y était aussi abondante que les cailloux aux bords du Rhône. On dit qu'il y en avait cinquante mille marcs[14]; je n'ai jamais voulu croire qu'il n'y en eût pas davantage. On n'y buvait pas moins de douze cents grosses piècesde vin par an[15] : jugez quelle devait y être la joie !

Toutefois, ce qui me frappa le plus, ce fut, dans les cuisines, l'imposante gravité du chef, toujours assis sur sa haute chaise à

bras, où il donnait solennellement ses ordres, tenant à la main une longue cuiller de bois, avec laquelle il goûtait, sans bouger de sa place, les divers mets qui étaient sur les fourneaux et dans les marmites, avec laquelle en même temps il faisait la police, lorsqu'il apercevait des négligents, des paresseux, et surtout des gourmands[16]. L'ami du marchand de moutarde me présenta à ce majestueux chef; j'en fus très gracieusement accueilli. Il est vrai que cet ami était lui-même présenté par le hérault de la cour de Bourgogne, dont la figure toute joviale était digne de son nom de Bonne-Nouvelle, que lui avait donné le duc, en le baptisant avec du vin, suivant l'usage[17].

Je tâchai autant qu'il m'était possible de plaire à tout le monde, entre autres au maître saucier[18]. Aussi ne cessa-t-il de me témoigner sa bienveillance par des enseignements particuliers. Un jour il me prit affectueusement à son côté, et il me dit : Quatre-Sous, puisque tu veux être mon élève, il ne tiendra pas à moi que tu sois un habile cuisinier; mais sache d'abord que tous les arts ont leurs règles, et que celui de la cuisine a les siennes comme les autres; toute la différence est qu'elles sont plus nombreuses et plus difficiles. Attention donc, mon ami, attention!

Tu sais ou tu dois savoir que le repas se divise ordinairement en cinq parties, appelées services ou mets[19]. Le premier mets, appelé aussi l'entrée[20], n'exige ni grande peine ni grands frais; il s'agit d'ouvrir ou d'exciter l'appétit : on sert des limons, des cerises, des fruits tendres, des salades[21]. Mais il n'en est pas ainsi du second mets, composé de pâtes, de brouets et de potages[22].

Les pâtes ou graves d'écrevisses et d'amandes[23], les pâtes de volaille, les pâtes d'amandes à la crême, les brouets, qui sont des viandes macérées, cuites, pilées, mêlées avec du bouillon[24], demandent sans doute beaucoup d'intelligence, mais infiniment moins que les potages. Attache-toi surtout aux potages : ils sont la base des repas, et leur infinie variété annonce leur importance.

Je ne parlerai pas des potages au riz, à l'avenat, à la semoule, à la fromentée, au millet, aux herbes, aux légumes[25], toutes les bonnes femmes savent les faire; mais les potages au fenouil, à la moutarde[26], deviennent plus difficiles; les potages de macaron[27], les potages de chair pilée, les potages de tripes, les potages de pommes, de poires, de coings[28], deviennent encore plus difficiles. Tes potages sont succulents; cela ne suffit pas : ils contentent le goût, il faut qu'ils contentent la vue. Il faut, suivant leur espèce, les teindre chacun d'une couleur différente. Il faut ensuite les servir sur la table de manière que les potages blancs, bleus, jaunes, verts, rouges, dorés[29], offrent, par leur disposition, une

agréable harmonie de couleurs. Examine la manière dont les jeunes filles font jouer ensemble celles de leurs ajustements. Quel art! quel goût! Elles étudient, étudie aussi la nature.

J'écoutai, je retins bien; je me mis à l'ouvrage. C'était à voir comment le bon maître saucier, toujours sur mes talons lorsque je faisais un plat, me guidait, me rectifiait, me corrigeait; comment, lorsqu'il s'apercevait que je mettais à profit ses leçons, il me tapotait, me frappait sur l'épaule, m'applaudissait de toutes les manières! Courage! me disait-il, le duc de Bourgogne, on l'a remarqué, revient plus souvent à tes plats qu'à ceux des autres; s'il demande ton nom, tu es sûr de ta fortune. J'étais animé, transporté. Je ne cessais de faire, de refaire, de m'essayer, de m'instruire. Enfin, au dire des plus difficiles, je n'avais presque plus rien à apprendre, lorsque la guerre, si funeste aux arts, vint arrêter mes progrès.

Depuis quelque temps on nous enseignait tous à monter à cheval, à faire le coup de hache, le coup d'épée, le coup de lance. D'abord cela m'amusa et me plut; mais il n'en fut pas de même quand on me dit que c'était pour entrer en campagne. On me dit que les gens de l'échansonnerie, de la boulangerie, de la sommellerie, avaient leurs drapeaux, et servaient aussi le duc dans les camps comme dans les cuisines[30]; on me dit qu'il était souvent arrivé que la boulangerie, la rôtisserie, la saucerie surtout, avaient donné avec une bravoure qui avaient changé la chance de la bataille; on me dit que je devais être bien aise de pouvoir ainsi m'illustrer; on me dit enfin que je ne devais pas être en peine, puisque les quatre chirurgiens de la maison du duc[31] le suivaient à la guerre.

Je répondis que je n'étais pas gentilhomme, ainsi que mon nom de Joseph Quatre-Sous l'annonçait assez. N'importe, me répondit-on, tout est bon en temps de guerre; il ne s'agit que d'être brave. Alors, mais trop tard, je reconnus que je m'étais encore trompé, et que la place de cuisinier-saucier de Charles le Téméraire n'était pas le fait d'un homme de paix tel que moi. La peur me prit; je résolus d'aller au loin faire les sauces d'un autre.

Mais à qui me confier? Mes camarades se seraient moqués de moi, et il n'était pas sûr qu'on me permît de remercier et de me retirer.

La desserte des plats entamés qui avaient été servis sur la table du duc appartenait aux pauvres, mais celle des plats entiers appartenait à ses officiers[32]. Certains jours de l'année, le prédicateur, l'armurier, le maréchal ferrant, avaient aussi, de droit, certains plats[33]. Ces diverses personnes les vendaient, et ordinai-

rement c'était moi, le plus jeune, le plus coureur, qu'on chargeait de cette vente.

Les hôtelleries, comme vous vous en doutez bien, étaient mes débouchés; j'avais eu occasion de faire une connaissance particulière avec l'hôtelier de l'Aigle-Noir. Je lui contai mon cas; il le trouva fort inquiétant, et me dit que mon projet de me retirer n'était pas sans danger. Mais, tiens, ajouta-t-il après avoit gratté quatre ou cinq fois la tête avec son bonnet de drap blanc[34], j'ai ton affaire, celle de mon cousin, et même, je crois, celle de ma cousine. Va-t'en à Montereau chez mon cousin, l'hôtelier de la Tour-d'Argent, qui a besoin en même temps d'un cuisinier et d'un gendre. Tu es frais, d'une bonne tournure; tu conviendras, j'en suis sûr: vas-y sur ma parole. Un moment! lui dis-je: votre cousine est jeune, jolie, gentille; ce n'est pas avec une pareille enseigne que j'entends achalander l'hôtellerie. Je veux une femme laide, qui n'aime ni à regarder ni à être regardée, ni à gracieuser ni à être gracieusée. Je lui dis comment j'étais déjà sorti d'une hôtellerie, et comment je craignais d'entrer dans une autre; enfin je lui parlai comme au marchand de moutarde. Peste! dit alors en riant l'hôtellier de l'Aigle-Noir, quel garçon si prudent! Tiens, ajouta-t-il, je n'ai pas vu ma petite cousine, mais j'ai ouï dire qu'elle était à peu près telle que tu la désires. Pars, et pars sans différer, de crainte d'être prévenu par quelque autre jeune garçon aussi prudent que toi: car, je le vois, nous sommes dans le siècle de la finesse et de la prudence. Je partis, je courus, j'arrivai bientôt.

Je fus bien reçu à Montereau par l'hôtelier de la Tour-d'Argent; mais sa fille Paulette me parut laide au delà de ce que je pouvais désirer pour mon entière tranquillité. Toutefois je gagnai sur ma contenance, sur mes yeux et sur ma langue de n'en rien témoigner, et je lui fis même quelques compliments en voyant les nombreux ustensiles d'étain et de cuivre dont brillaient tous les murs. Elle me parut aussi un peu âgée pour moi. Je n'en témoignai rien non plus; mais son père devina ma pensée. Il alla chercher un petit livre en parchemin où étaient écrites les dates des naissances et des décès de toute la famille[35]. Savez-vous lire? me dit-il. Oui, lui répondis-je, pourvu que la lettre soit grosse. Il se trouva qu'elle était très menue. On lut; je comptai par mes doigts l'âge de Paulette. D'après l'année de sa naissance portée dans le petit livre, il se trouva qu'elle n'avait pas encore dix-huit ans.

J'arrêtai alors mes conventions, et je me mis à l'ouvrage. La Tour-d'Argent ne fut pas désachalandée par ma faute. On ne

trouvait pas mauvaises les mêmes sauces que le duc de Bourgogne trouvait bonnes.

Vous savez que le troisième service ou troisième mets est composé du rôti à la sauce[36]. Je fis des sauces à la cannelle, à la noix muscade, à la moutarde, à l'ail, des sauces froides, des sauces au persil, au vinaigre, des sauces chaudes, des sauces d'enfer[37], des sauces aux bourgeons, des sauces aux cerises, des sauces aux prunes, des sauces aux mûres, des sauces aux raisins, des sauces au genêt, des sauces aux roses, des sauces aux fleurs[38]. Les gens de Montereau et des environs aiment beaucoup les sauces : les sauces me gagnèrent tout le pays. Une municipalité me chargea de son repas de corps ; elle me le paya autant que la municipalité de Paris paie le sien, quarante sous[39]. Si je fus content, on ne le fut pas moins. Au lieu de teindre, suivant l'usage, les sauces chacune d'une couleur différente[40], je les teignis comme les robes des échevins, mi-parties de rouge et de bleu[41]. Ce repas fit le plus grand honneur à l'hôtellerie de la Tour-d'Argent, et y attira encore plus de monde.

Cependant je m'accoutumais peu à peu à la figure de Paulette. Je ne pouvais m'accoutumer à son caractère rude et difficile; mais je prenais patience ; je pensais que je n'aurais du moins rien à craindre des argoulets. Elle eut vingt-un ans. Je lui dis alors qu'il était temps de nous marier et de commencer notre établissement ; elle me répondit pour la première fois de sa vie, d'un ton fort doux, qu'elle ne s'y opposait pas. Son père ne s'y opposa pas non plus ; mais, lorsqu'on publia les bans, il y eut une opposition : ce fut celle d'un pauvre praticien qui vivait d'oppositions aux mariages[42], et qui prétendit que j'avais été parrain à la confirmation d'un jeune enfant dont Paulette avait été marraine[43]. Nous vîmes bientôt que cet homme voulait quelques tournois. Nous les lui donnâmes ; aussitôt il se désista.

Nous allâmes à l'église. Notre cortége fut assez nombreux : nous étions accompagnés de plusieurs hôteliers, parents ou amis de mon beau-père, portant tous le bouquet sur l'oreille[44]. Quand le prêtre, après m'avoir fait les demandes de consentement, les répéta à Paulette, et lui dit : « Paulette Le Gris, veux-tu Joseph Quatre-Sous, qui cy est, à espoux et mari, si Dieu et sainte Église te l'accordent[45]? » Elle répondit oui avec un son de voix qui venait du fond de son cœur et qui alla au fond du mien. Ensuite elle ajouta sans timidité, sans hésitation, sans le secours du prêtre, qui ordinairement souffle ces paroles[46] : « Je te prends à mon espoux et mari, et te promets que je te porterai foi et loyauté de mon corps et de mes biens ; et cy te garderai sain et

malade, en quelque estat qu'il plaise à Dieu que tu sois; ne pour pire, ne pour meilleur, je ne te changerai jusqu'à la mort[47]. » Et lorsque, mettant l'anneau au premier doigt de sa main, je lui dis: « Paulette, de cet annel je vous honore », et, le passant ensuite au second doigt, je lui dis encore : « Paulette, de cet annel je vous épouse », et enfin, le passant au troisième doigt, j'ajoutai : « Paulette, de mes biens je vous dote »[48]; elle reçut l'anneau et les pièces de mariage d'un air affectueux qui étonna toute la famille, réjouit le clergé ainsi que les assistants. C'est la seconde fois que Paulette me parlait gracieusement. Depuis, elle ne m'a parlé que de cette manière, et n'a gardé son ancien ton rude qu'avec les autres.

De retour à la maison, mon beau-père me paya la dot de sa fille en belles pièces d'or. Mon gendre, me dit-il ensuite en riant, allons maintenant nous mettre à table, et surtout bon appétit: car, tu le sais, les frais du banquet, suivant la coutume, ne sont pas sujets à rapport[49]. Nous étions déjà tous rangés et prêts à nous asseoir; voilà un seigneur, sa dame, ses pages, qui arrivent, s'arrêtent devant l'hôtellerie et descendent. Il n'y avait pas à hésiter. Le seigneur et sa dame s'assirent à ma place et à celle de Paulette. Ils mangèrent notre repas de noces, qui put à peine leur suffire à eux et à leurs gens. Ils payèrent; ils repartirent. Nous préparâmes un nouveau repas, nous chantâmes, nous dansâmes.

Le lendemain, mon beau beau-père me dit : Quatre-Sous, dès ce matin tu ne peux plus demeurer à Montereau. Les hôteliers de la même famille, pour vivre en amitié et en paix, doivent se provigner d'une ville à une autre. Tu as une suite de villes à habiter avant de te fixer à une ville de résidence royale, où, comme je l'ai dans la tête, tu tireras parti des airs de cour que tu as appris à la saucerie du duc de Bourgogne. Commence par Moret, Fontainebleau ou Nemours; ensuite pu pourras aller à Pithiviers, ensuite à Chartres, et enfin à Blois, Amboise ou Tours[50]. Il n'y avait pas à répliquer, je ne répliquai pas; il fallait partir sur l'heure même, emmenant avec moi Paulette, qui, sachant d'avance à quoi s'en tenir, avait tout préparé.

Aucune des villes où nous passâmes ne nous plut jusqu'à Pithiviers, qui nous parut fait pour nous, et pour lequel il nous parut que nous étions faits.

Pithiviers est situé au milieu des rivières, des étangs et des forêts; le pays abonde en toute espèce de poisson et de gibier. Les lapins blancs[51] et les perdrix rouges que le bon roi René a apportés en France[52] y ont singulièrement multiplié; en outre,

c'est le pays des canards. Je ne manquai pas non plus ni de hérissons, ni de plongeons, ni de hérons, ni de butors, ni de cigognes, ni de grues[53]. Ç'aurait donc été ma faute si je n'avais pas satisfait le goût des gens de Pithiviers pour la venaison, le rôt des connaisseurs, le second rôt[54], le quatrième mets.

Vous tous qui m'écoutez, Messires, vous vous imaginez que le second rôt est d'une préparation simple. Je vous assure, moi, qu'il est d'une préparation assez difficile. Vous ne vous doutez peut-être pas combien il faut avoir l'œil exercé pour déterminer à quel point la viande qu'on va mettre à la broche est ou n'est pas assez bouillie[55], à quel point ensuite elle est dans sa plus belle dorure. Vous ne vous doutez peut-être pas non plus de la difficulté de bien épicer, de bien parfumer, de bien aromatiser le lard dont on veut se servir pour la barder ou pour la larder[56]. Ce rôt, croyez-m'en, est difficile; toutefois, à Pithiviers, on voulait bien trouver qu'il ne l'était pas trop pour moi. On n'était pas d'ailleurs moins content des autres mets. Je vous dirai aussi que, mettant à profit les nouvelles traductions des livres de cuisine italiens[57], j'avais grand soin de joncher la table de fleurs[58] et de parer le plafond de rameaux d'arbres d'où pendaient les fruits[59].

Ma petite fortune était en bon train; je ne pensais pas qu'elle fût sitôt arrêtée. J'aurais toutefois dû voir que des gens étaient intéressés à ce qu'elle le fût : mon hôtellerie ne pouvait être continuellement pleine sans que les autres ne fussent vides. Les autres hôteliers, ne pouvant faire aussi bien que moi le quatrième mets, trouvèrent plus facile de me faire quitter la ville.

Regardez-moi bien, Messires. Assurément je ne suis pas des plus beaux, mais je ne suis peut-être pas non plus, à votre avis, des plus laids. Et bien! les hôteliers de Pithiviers firent courir ou du moins accréditèrent le bruit que j'étais le Diable, qui, sous forme humaine, y était venu tenir hôtellerie. J'eus de la peine à couper racine à cette imposture : il fallut m'adresser au juge, homme d'âge et de science, et il fallut que, par sentence bailliagère, le juge déclarât que j'étais de chair et d'os. Du reste, Messires, on ne doit cependant pas trop blâmer la sollicitude des habitants de Pithiviers et de leur maire, qui s'était mis à leur tête. Les gens instruits savent qu'il n'est malheureusement pas sans exemple que le Diable ait tenu des hôtelleries[60], servies par de petits diables et de petites diablesses qui avaient pris la forme et les habits des valets et des chambrières[61]. Nous étions étrangers; je suis un peu noir, Paulette n'est pas trop blanche: nous fîmes naître des soupçons.

Bien que j'eusse prouvé qui j'étais, je n'en fus pas moins obligé de quitter Pithiviers. Ma famille et moi étions poursuivis partout; mais, j'en conviendrai, c'était ordinairement d'une manière plus gaie que méchante. Quand je passais avec ma voiture, on disait : Voilà le Diable et son train. Quand Paulette passait, on disait : Elle est laide comme une diablesse. Quand je passais avec Paulette et mes deux filles, on disait : Voilà le diable à quatre. Si un étranger ne voulait pas aller à une autre hôtellerie et qu'il s'obstinât à vouloir aller à la mienne, on lui disait : Eh bien ! allez au Diable. A la halle, lorsque je marchandais quelque chose en concurrence avec un autre acheteur, il disait au marchand : Je ne vous en donnerai pas une obole de plus; j'aime mieux que le Diable l'emporte. Ces plaisanteries devenant tous les jours plus insupportables, nous terminâmes nos petites affaires, et un beau matin, après avoir décroché notre enseigne, nous dîmes adieu à Pithiviers.

Je voulais aller dans les provinces où réside la cour, dans le Blaisois, dans la Touraine, et je tirais Paulette de ce côté. Paulette, au contraire, voulait aller dans la Champagne, et elle me tira de ce côté, et elle fut la plus forte. Voici d'ailleurs son raisonnement, bien digne de la fille de l'hôtelier de la Tour-d'Argent. Chaque pays, me dit-elle, a un goût général pour un mets favori : la Bourgogne aime les sauces, le Gâtinais le rôt; la Champagne, je l'ai toute ma vie ouï dire, aime les pâtisseries. Vous ferez aux Champenois de bons pâtés, et aux Champenoises des tartes qui ne seront pas moins bonnes : ou dans ce pays il n'y aura pas un double, un angelot[62], ou vous l'aurez. Je ne résistai plus. Nous prîmes la route de la Champagne.

Nous passâmes à Château-Landon. Je voulais m'arrêter à Château-Landon, Paulette ne le voulut pas; je voulais m'arrêter à Sens, elle ne le voulut pas; à Villeneuve, elle ne le voulut pas. Paulette a un grand cœur : elle ne voulut s'arrêter qu'à Troyes, où nous vînmes prendre l'enseigne des Trois-Singes.

Nous achalandâmes surtout notre nouvelle hôtellerie par les pâtés. Nous en fîmes de grands, d'excellents, qu'on nous paya comme grands, comme excellents. On nous paya les pâtés à la graisse et aux épices jusqu'à huit sous[63]. En outre, je fis toute sorte d'autres pâtés : des pâtés de cerfs[64], de grands, de très grands pâtés, renfermant, au milieu de rangées d'oisons, un agneau ou un chevreau farci[65].

Du reste, ce ne sont point ces grandes pièces de four qui montrent le talent du cuisinier; ce sont des pièces plus délicates, les tartes. La pâtisserie des tartes, personne ici ne l'ignore, fait

ordinairement les honneurs du cinquième mets ou dernier service, qu'on appelle aussi la fruiterie[66]. En divers temps, on m'a demandé à Troyes des tartes à double visage, des tartes aux herbes, des tartes aux feuilles de rose, des tartes au riz, des tartes aux citrouilles, des tartes aux cerises, des tartes aux châtaignes, des tartes à l'avoine[67], des tartes faites avec toute espèce d'herbes, de fleurs, de grains, de légumes, de fruits[68]. J'ai toujours satisfait à toutes ces demandes, et à bien d'autres.

Je n'ai pas été plus embarrassé quand, pour les repas de corps, pour les repas de magistrature, de cléricature, de noblesse ou d'autres états, il m'a fallu varier les décorations des pâtisseries, figurer tantôt des balances, des mains de justice; tantôt des églises, des monastères; tantôt des donjons, des tours, des châteaux[69], des écussons, en crème frite[70]. Il va sans dire que je ne l'ai pas été non plus quand il m'a fallu teindre, ou, suivant l'occasion, blasonner les crèmes par lesquelles ordinairement se terminent les repas[71]. J'entends les repas des simples bourgeois: car chez les riches, les hauts bourgeois, chez les grands seigneurs, lorsque la compagnie est passée dans une autre salle, on sert les épices de chambre[72], les confitures sèches ou liquides, les oublies[73], les dragées, les sucreries, qui figurent des fleurs de lis[74], des couronnes, quelquefois de plus ou moins grandes représentations d'hommes ou d'animaux[75], dont chacun casse et prend la partie qui lui convient le plus. On sert encore et en même temps les vins de Corse miellés[76], de l'hypocras fait avec d'excellent vin bien sucré, bien aromatisé de cannelle et de girofle[77]. Enfin, on donne à laver les mains avec de l'eau rose ou de l'eau à la fleur d'orange[78].

Sans que je vous le dise, vous voyez maintenant qu'il faut, pour être hôtelier, savoir préparer les différentes parties d'un repas, qu'il faut être en même temps cuisinier, pâtissier, confiturier, épicier; et cela ne peut encore suffire, vous allez voir.

Lorsque j'arrivai ici, les hôteliers de cette ville, presque tous établis à la porte de la Madeleine[79], dédaignaient les autres portes. J'allai m'établir à celle des Croncels[80], et je prouvai que je n'avais pas le plus mal choisi. Plusieurs d'entre eux avaient voulu avoir de grands corps d'hôtellerie; ils n'avaient eu que de grandes granges : la construction en bois n'admet pas d'habitation à développements d'architecture, mais elle admet les habitations fraîches, riantes, jolies. Dès les premiers jours même je me représentai en imagination une hôtellerie de grandeur moyenne, en bon air, en belle vue, bâtie, non pas avec des poutres, des solives, tantôt maladroitement cachées dans le plâtre,

tantôt maladroitement plâtrées, mais, au contraire, se montrant franchement, et, par leur peinture aux couleurs de mon enseigne, se détachant du blanc des murs, dont l'éclat attire aux hôtelleries les voyageurs, comme aux pigeonniers il attire les pigeons. Telle je me la représentai, telle je la fis faire, telle vous l'avez vue et telle vous la voyez encore. Je fis entourer ma cour de montoirs[81] de toutes les hauteurs, pour toute sorte de chevaux et de mules, pour les personnes de tous les âges, de tous les états, et au milieu je fis élever un grand poteau à lanterne[82]. Je fis raviver les Trois-Singes de mon enseigne; je leur fis mettre à la bouche, à l'un une grosse pomme, à l'autre un gros raisin, à l'autre un gros melon, afin que l'on eût l'air de bien manger chez moi; et, prenant le milieu entre ceux qui font attacher leur enseigne au haut du pignon [83] et ceux qui la font attacher sur la porte, je la fis attacher à la hauteur la plus convenable.

Vinrent les ameublements. Ah! que de dépenses, que de peines! Au jour actuel, le voyageur qui entre dans une hôtellerie veut entrer chez lui, ou du moins chez un ami; s'il paie bien, il a raison. Toutes mes cheminées étaient glaciales; je les fis garnir d'une élégante boiserie s'ouvrant au besoin, se fermant de même, se confondant alors avec les lambris[84]. Je plaçai de grands lits à ciel suspendu[85] dans les chambres de parade; j'y plaçai aussi plusieurs nouvelles chaises qui, vous le savez, suivant que leurs cornes sont ou ne sont pas tendues de draperies[86], deviennent de belles niches ou redeviennent de simples chaises. Dans les chambres moins nobles, je mis de solides lits à coffre[87], de solides chaises à coffre[88]. Dans les salles, je mis grand nombre de formes, d'escabelles[89], et, ce que les voyageurs aiment encore mieux, des images, pour attendre plus patiemment les heures des repas. Je les fis venir de Tours[90]; je les fis placer sur velours[91], dans de beaux cadres, et, comme je ne suis rien moins que jaloux de ma science d'hôtelier, et que je ne crains rien moins que de la faire connaître, je dirai qu'une bonne hôtellerie ne peut se passer d'une arche de Noé, avec tous les différents animaux qui à travers les ouvertures passent leur tête, qui chantent, qui crient ou qui bêlent[92]; d'une tour de Babel avec ses canonnières et ses canons[93]; des principaux patriarches avec l'habit bourgeois de la Champagne et le chapelet au bras[94]; d'un crucifiement, avec un bon larron dont l'âme est reçue par un ange, et un mauvais larron dont l'âme est fouettée par un diable[95]; enfin des douze mois de l'année, l'un semant, l'autre moissonnant; l'un taillant la vigne, l'autre vendangeant; l'un tuant un cochon, l'autre s'asseyant devant une bonne table[96].

J'aurais pu sans doute me passer de tranchoirs d'étain[97], et m'en tenir, comme dans bien des hôtelleries, aux tranchoirs de bois[98]; je ne le voulus pas: les beaux et brillants tranchoirs soutiennent dignement la haute pile de tranches de pain blanc et de pain de seigle[99] qu'on met, à table, devant les riches voyageurs. Par la même raison, toujours et à tous les services, je voulus donner des écuelles[100] d'étain fin, jamais des écuelles de poterie, des écuelles de bois. Il va sans dire que je fis emplette de petits et de grands couteaux, de couteaux-dagues pour trancher[101].

Que me manquait-il? Que manque-t-il alors aux gens de mon état? Des voyageurs, des hôtes, allez-vous dire. Eh bien! je puis vous assurer que, lorsqu'on a tout bien disposé pour les recevoir, ils ne manquent pas et qu'ils ne m'ont jamais manqué. Mais là surtout est notre malheur: car nous sommes obligés de prendre le temps comme il est, les gens comme ils sont, les hôtes comme ils viennent. Pouvez-vous, par exemple, me contester que, dans les villes où les bourgeois ont le privilége de ne pas loger les gens de guerre[102], force soit aux hôteliers de les loger; et alors nous voyons entrer chez nous les gendarmes et leurs archers, suivis de leurs cousteliers, qui avec leurs grands couteaux[103] coupent et tranchent nos jambons, nos flèches de lard, nos provisions, sans se mettre en peine qui paiera.

Vous pensez peut-être qu'il n'y a pas de gens plus malencontreux? Ah! vous n'avez pas tenu hôtellerie, vous n'avez pas logé de soudoyers à pied. Nos tables d'hôte sont en général à deux sous par repas[104]; ils n'ont guère par jour que deux sous de solde[105], et comme ce n'est pas bonnement proposable à des hommes qui ont combattu ou qui ont couru tout le jour de se contenter d'un seul repas, c'est nécessairement à l'hôtelier à se contenter de la moitié de ce qui lui est dû. Il y a pour nous encore des gens plus malencontreux: il y a les soudoyers licenciés, les soudoyers sans solde[106], qui ont vendu leur cape, qui n'ont plus que leur épée.

Mais, en fait de gens que nous recevons, ce ne sont pourtant pas les pires. Dites-moi, si vous voulez, et j'en demeurerai d'accord avec vous, que les ministres de la justice criminelle sont nécessaires; que le bourreau de Paris, durant les troubles de l'Université, alla à cheval, en habit ecclésiastique, dépendre les deux clercs que le prévôt avait fait pendre[107]; que, durant les troubles des Armagnacs, il était un des chefs de la halle[108]; dites même que dans le monde il est ordinairement qualifié de maître[109]; mais je ne pense pas que les bourreaux de province puis-

sent se comparer à lui ; et cependant vous ne sauriez imaginer quelles sont dans les hôtelleries leurs exigences. Dernièrement je m'avisai de dire au bourreau d'une ville voisine, qui faisait mettre chez moi tout par grandes écuelles et qui voulait être servi à la salle, que les sergents se contentaient bien de manger à la cuisine. Il me répondit arrogamment que les sergents n'avaient par an que dix livres de solde[110], et que lui, ne fît-il que pendre, il avait quatre livres par pendu[111]. Ne me confondez pas, ajouta-t-il, avec ces petits bourreaux qui n'ont que six livres de pension[112], qui sont obligés pour cinq sous de vous couper une oreille[113].

Il y a plus, nous avons à cet égard des débats même avec les voleurs qu'on emmène. Grand nombre d'entre eux disent qu'ils sont avocats, médecins, capitaines, et quand nous ne voulons pas les croire, ils nous demandent s'il n'y a pas des voleurs dans tous les états. Du reste, la plupart sentent qu'ils n'ont pas beaucoup de repas à faire ; ils les font longs, et les paient bien.

Les excommuniés, pour lesquels il faut avoir une salle, ou du moins une table à part[114], ne sont pas non plus toujours fort traitables : les excommuniés débiteurs[115] ne veulent pas manger avec les excommuniés usuriers, les excommuniés libertins avec les excommuniés larrons, les excommuniés controversistes avec les excommuniés libertins. J'ajoute, les excommuniés controversistes[116] ne veulent pas manger entre eux. Du reste, je ne vous le cacherai pas, je ne vous cacherai rien ; nous sommes bien, fort bien payés par les excommuniés, et j'ai remarqué même que les excommuniés pour fausse monnaie[117] ne m'en ont jamais donné que de bonne.

Mais vous recevez aussi de grands seigneurs ? Assez rarement, vous répondrai-je, et d'ailleurs, outre que leurs forts et fougueux chevaux démolissent les légères cloisons de nos écuries, leurs oiseaux et leurs chiens nous empêchent presque toujours de dormir. — Mais vous recevez aussi des chanoines ? Plus rarement, vous répondrai-je encore. Toutefois il en vient, et, sans remonter plus haut que la semaine passée, il en descendit chez moi douze armés jusqu'aux dents. Je ne les fis payer que comme gendarmes ; et voilà que, lorsqu'ils furent partis, j'apprends que c'était un chapitre en voyage, à qui les statuts, comme ceux du chapitre de cette ville, permettaient de marcher en armes[118]. Ils furent assez fins pour ne pas laisser voir qui ils étaient, et moi, à qui deux d'entre eux avaient demandé, l'un un potage au chenevis[119] pour se réchauffer, l'autre un pigeon au sucre[120] pour se désenrhumer, je fus assez sot pour ne pas voir qu'ils ne pouvaient

être que des chanoines. — Mais vous recevez des moines aussi ? Il faut, vous répondrai-je, distinguer : des moines rentés quelquefois, des moines mendiants très souvent, beaucoup plus souvent que nous voudrions.

Il n'y a pas long-temps que je dis à un jeune Augustin que j'avais bien traité, et qui se remettait en chemin sans me payer : Père, voulez-vous bien vous charger de trois messes, je vais vous rendre le surplus en argent, comme il est juste. Il me répondit qu'il avait déjà promis ses messes pour plusieurs mois. Du moins, ajoutai-je, quand vous serez arrivé, quelques oraisons pour moi et ma famille. Il me répndit qu'il s'était déjà aussi engagé pour beaucoup de prières. Alors la colère me prit. Eh ! mon Père, croyez-vous donc qu'on donne les denrées ? La livre de pain coûte 3 deniers,—La pinte de vin 4 deniers,—La pinte de moutarde 20 deniers,—Le boisseau de sel 5 sous,—La livre de poivre 4 sous, — La livre de cannelle 30 sous, — La livre de lard 10 deniers,—La paire de pigeons 30 deniers,—La paire de perdrix 5 sous,—La voie de bois 18 sous,—Le sac de charbon 2 sous,— La livre de chandelle 1 sous[121]. — Croyez-vous, lui dis-je encore, qu'on nous fasse gratuitement le service de l'hôtellerie ? Les gages de mon cuisinier sont de 100 sous, ceux de mon valet de 50 sous, ceux de ma servante de 30 sous[122].

Priez Dieu pour moi, Père ! ajoutai-je d'un ton à ne pas être refusé ; priez Dieu ! Alors le valet d'écurie et le porte-chape qui va porter les repas en ville[123], enhardis par mon exemple, s'approchèrent, et, d'un ton aussi résolu que le mien, lui demandèrent, comme à titre de pourboire, un psaume pour chacun ; il promit tout, et cette fois nous ne fûmes pas dupes.

Messires, vous ne songeriez pas sans moi aux assises tenues dans les hôtelleries[124], et qui, je l'avouerai, nous sont honorables et profitables : car ce n'est pas sans quelque plaisir que j'entends le juge commencer ainsi l'enquête : Cejourd'hui....., en l'hôtellerie où pend l'enseigne des Trois-Singes[1-5]... Je n'entends pas avec moins de plaisir que les témoins sont taxés à deux, à trois sous ; les procureurs à six sous, les avocats à douze, les rapporteurs à vingt-quatre[126]. Alors nous sommes donc heureux ? Alors, au contraire, nous sommes très malheureux : car alors, pour recevoir cette tourbe[127], nous manquons ou nous sommes toujours sur le point de manquer de provisions.

Notre malheur a voulu que, dans plusieurs villes, les règlements ne nous permissent pas d'acheter plus de trois boisseaux de blé à la fois[128], que nous manquassions de pain ; notre malheur a voulu encore que, dans d'autres, nous manquassions de

viande ; qu'il ne fût point permis aux bouchers de tuer avant la première messe, excepté pour les grands seigneurs et les hauts bourgeois[129] ; mais, comme les bouchers refusent de nous en croire sur la qualité de nos hôtes, nous sommes obligés de faire quelque gratification de leur part, de donner en leur nom notre argent, ce qui de toutes les obligations de donner est la pire.

Dans d'autres villes nous sommes encore plus embarrassés quand ce n'est pas jour de viande. Quand c'est jour de poisson[130], nous ne trouvons rien au marché. — Mais pourquoi, les hôteliers, ne vous levez-vous pas aussi matin que les bourgeois? — Nous nous levons aussi matin, et plus matin. — Mais pourquoi n'allez-vous pas aussi matin au marché que les bourgeois? — Parce que les lois municipales veulent que nous n'y allions que lorsqu'il est ouvert depuis une heure[131], lorsque tout ce qu'il y a de meilleur est vendu.

Que Dieu préserve d'ailleurs un hôtelier de se promener sur les avenues aux heures où les gens des campagnes portent les vivres[132] ! il soulèverait toute la ville contre lui.

Cependant il est parvenu à acheter quelques provisions. L'inspecteur, le visiteur, le regardeur[133], demande à voir son panier. Il y trouve de la volaille maigre, il la confisque, il fait bien ; il y trouve du gibier trop faisandé, il le confisque, il fait très bien. Mais pourquoi confisque-t-il aussi la bête qui ne porte pas la blessure de la flèche, du plomb d'arquebuse[134], ou les traces du lacet? N'y a-t-il donc pas des paroisses où les habitants ne peuvent chasser, si ce n'est à coups de pierre ou à coups de bâton[135]? Et alors la bête, pour porter sur son corps l'empreinte de sa mort ignoble, en est-elle moins saine, moins grasse, moins bonne?

De quelle manière, avec quoi, avec quelles espèces nous sont payés tant d'avances, tant de peines, tant de soins, tant de sollicitudes? Avec les plus vieilles, les plus méchantes espèces. Quand quelqu'un a un tournoi d'argent rogné ou félé, il dit à son ami : J'aurais peut-être quelque peine à le faire passer ; allons le manger à l'hotellerie.

Maintenant, vous me demanderez comment il y a des gens qui veulent être hôteliers? En vérité, je ne sais ; mais je sais fort bien et je vais vous dire comment il y a des gens qui ne veulent pas l'être. Paulette m'a donné deux filles : l'une s'appelle Laurence, l'autre Angèle. Quand Laurence fut nubile, il se présenta le fils d'un blanchisseur de toiles, jeune homme rempli de bonnes qualités. Je lui accordai Laurence, à condition qu'il prendrait mon hôtellerie. Il vint demeurer chez moi, pour voir si mon état pourrait lui convenir. Au bout de quelque temps, il me dit

qu'il serait volontiers mon gendre, mais qu'il ne serait jamais hôtelier, et voici ses raisons : Je trouve d'abord, me dit-il, que vous ne pouvez vous faire bien payer, tandis qu'on vous fait ou qu'on peut vous faire bien payer. Chez vous un homme entre avec fracas; il vient dépenser, il amène ses amis. Quand il est sur le point de partir, voilà qu'il se trouve sans argent. Vous avez, à la vérité, le droit de retenir son cheval[136]; mais, comme ordinairement les chevaux jeunes, gras, bien harnachés, appartiennent aux gens riches, et les chevaux vieux, maigres, mal harnachés, aux gens pauvres, vous n'usez pas de votre droit, vous laissez aller le cheval, et vous faites bien. A la vérité aussi vous pouvez retenir le maître[137]; mais, après que vous l'avez nourri tant qu'il lui a plu, voilà qu'un beau matin il rompt ses arrêts, et qu'il en est quitte pour une légère amende[138]. De plus, les gens de la ville qui sont venus manger à votre hôtellerie vous doivent-ils, vous ne pouvez judiciairement exiger de paiement que jusqu'à cinq sous[139].

Au contraire, c'est vous qui devez; vous ne pouvez payer le vin que vous avez acheté, parce que vous n'êtes pas payé de ceux qui l'ont bu : vous êtes mis en prison. Vous voulez en sortir, vous voulez faire cession de biens : la loi le permettrait à tout autre; vous êtes hôtelier, elle ne vous le permet pas[140]. Mais ce n'est pas tout.

Aujourd'hui l'inspecteur municipal est venu; il a feuilleté, il a examiné votre registre des voyageurs[141] avec un visage sévère qui a visiblement porté l'inquiétude sur le vôtre. Ce soir viendront les archers du prévôt; ils voudront savoir qui loge dans l'hôtellerie. Ce sont, leur dira-t-on, d'honnêtes archers, d'honnêtes gentilshommes, qui ont leur nom écrit ou sur leur collet[142], ou sur leur ceinture[143], ou sur le bas de leur robe[144]; ce sont d'honnêtes marchands qui ont leurs lettres de passage pour passer dans tous les pays, villes et ports[145]; ce sont d'honnêtes bourgeois qui ont leur sauf-conduit du parlement[146]; ce sont d'honnêtes dames avec leurs estafiers, qui ont leurs lettres de sauve-garde en français et en latin[147]. Ils ne vous croient pas; ils prennent prétexte de faire leur charge pour entrer et pour se mettre à boire. Vous avez été tourmenté la nuit, vous l'êtes encore plus le jour par ces essaims de percepteurs de droits sur les vivres[148], qui toujours bourdonnent à votre porte, par ces nuées d'étalonneurs du roi, d'étalonneurs du prévôt, d'étalonneurs de la ville, d'étalonneurs du haut justicier[149], qui tous se présentent avec leurs étalons, et qui, sous prétexte d'inspecter, de vérifier vos mesures, veulent aussi, comme les archers, entrer et boire

Je passerais cependant tout cela si je n'avais remarqué la manière peu mesurée et souvent insolente avec laquelle les étrangers, les voyageurs, vos hôtes enfin, vous parlent, tandis que vous leur préparez vos paroles, que, pour ainsi dire, vous les leur apprêtez, que vous les leur assaisonnez de toute la politesse possible. Chez moi, au contraire, quand j'ai bien blanchi mes toiles des deux côtés, je parle aux acheteurs comme bon me semble.

Enfin, me dit-il en terminant, il convient aussi à votre fille de quitter votre état et de prendre le mien; il convient à sa santé et à son teint de quitter vos cuisines, vos brasiers, de venir dans les prairies de la Seine, au milieu de ses jeunes compagnes, désenrouler, enrouler les toiles de Champagne [150], fouler les gazons, fouler les fleurs, montrer la belle taille que vous lui avez apportée de Provence. Ma fille se taisait, mais elle avait l'air de ne pas être d'un avis contraire. Je consentis à son mariage. Il n'y a pas grand mal, me disais-je; mon hôtellerie sera pour mon second gendre; je n'attendrai pas long-temps.

Angèle, qui avait un an de moins que sa sœur, fut bientôt à marier. Parmi les jeunes gens qui prétendaient à sa main, je distinguai entre autres le fils d'un bahutier, appelé Baptistin, qui était d'une jolie figure et qui paraissait avoir le cœur fort tendre. Je lui promis Angèle, mais à condition qu'il prendrait en même temps mon hôtellerie. Il vint chez moi, il se mit à l'essai, et il ne tarda pas à me faire ses plaintes. Dans votre hôtellerie, me dit-il, je suis toujours poursuivi par des propos de table, des paroles ordes ou des chants d'ivrogne. Quand votre pieuse femme, au milieu de sa famille, fait la prière, nous entendons tout à côté chanter les vaux-de-vire de Basselin :

Beuvons d'aultant au soyr et au matin
Jusqu'à cent solz,
Et ho!
A nostre hotesse ne payons point d'argent
Fors ungeredo
Et ho [151] !

Baptistin, lui dis-je, ne te plains pas de Basselin [152]. Ce joyeux Normand nous fait débiter bien du vin, bien du cidre; il nous porte bien du profit. Baptistin continua : Cette nuit j'ai été plusieurs fois réveillé, plusieurs fois obligé de me lever. C'étaient des confrères qui, en passant devant la chapelle de leur saint, trouvaient éteinte la lampe qui brûle au dessus de la porte [153], et qui voulaient la rallumer. Je croyais que c'étaient des voyageurs. Ils se gardaient bien de me dire qu'ils ne l'étaient pas; ils

se contentaient de sonner et de frapper. Et ce matin, pendant que vous êtes sorti, des bâtonniers de la confrérie de Sainte-Anne sont venus boire. Ils ont voulu pinte et chopine; pinte suffisait. Ils se sont querellés; ils s'assommaient avec leurs bâtons[154]. J'ai accouru pour les séparer; j'ai reçu tant de horions que j'en suis tout moulu. Je m'en vais.

J'appelai Angèle. Angèle vint avec son joli petit visage, sa mignonne petite taille. Le jeune homme consentit à essayer encore; ce ne fut pas pour long-temps, comme vous allez voir.

Malgré toutes nos occupations journalières, le dimanche des Rameaux nous trouvâmes tous deux le temps d'aller au sermon. Le prédicateur n'épargna aucun état, mais ses sorties furent plus fréquentes et plus vives contre le nôtre. Baptistin était rouge, humilié; il voulait absolument quitter mon hôtellerie. Angèle était absente. Je fus obligé, cette fois, de me passer d'elle. Mon ami, lui dis-je, dans ces grands sermons d'apparat, le prédicateur est obligé de parler long-temps et de dauber tout le monde. Si nous sommes les plus maltraités, c'est que nous sommes les moins à craindre. Écoute la réponse que je fis, après son sermon, à l'un de ces Pères qui était logé chez moi; si jamais tu es dans le même cas, tu pourras aussi t'en servir. Beau Père, lui dis-je, vous nous accusez de donner à manger pendant les offices; mais les statuts du diocèse nous y autorisent lorsque nous avons des étrangers qui passent[155]. Vous nous accusez de mettre de l'eau dans le vin[156]; mais nous sommes obligés de prendre cette précaution, à cause du grand nombre d'ivrognes, qui tous les jours augmente. Vous nous accusez de mélanger les vins de plusieurs qualités[157]; mais ce n'est que sur des ouï-dire, car je vous défie, vous et les plus fins, d'y rien connaître. Vous nous accusez de recevoir les filles de joie; mais elles entrent chez nous, portant, comme les honnêtes femmes, des fourrures, des ceintures d'argent, des agnus, des chapelets de jais, que les ordonnances leur interdisent[158]; et, à moins de savoir qui elles sont, je vous défie aussi, vous et les plus fins, d'y rien connaître. Vous nous accusez de donner à jouer; mais ceux qui viennent passer la soirée tiennent leurs dés dans le canon de leur écritoire[159]. Messire, l'œuvre de la paroisse vous paie cinq sous par sermon[160]. Quoique jusqu'ici vous n'ayez pas montré de bonnes dispositions envers notre état, j'ai toujours contribué pour ma part et je contribuerai toujours de même.

Baptistin, après avoir encore pris quelque temps patience, revint de nouveau; il voulait absolument me quitter; il avait l'air plus décidé que jamais. Je le crus cette fois brouillé avec ma fille;

c'était avec mon état qu'il l'était. Le matin, il avait consulté son vieux parrain, qui lui avait dit que, lorsqu'il vint s'établir à Troyes, il n'y avait qu'une croix blanche, qu'une croix rouge, qu'un seul clocher, qu'un seul soleil, qu'un seul singe; qu'il y avait aujourd'hui des croix de toutes les couleurs, des clochers de toutes les paroisses, et que la ville s'était remplie de soleils et de singes. Il n'avait que trop raison : car, bien que dans tous les états ceux qui les exercent se soient multipliés, et, notamment, j'en conviendrai avec maître Bordier, dans l'état de marchand, ce n'est rien en comparaison du grand nombre de gens qui se sont jetés dans celui d'hôtelier. Toutefois, plus je sentais que Baptistin avait raison, plus je le grondai, plus je le fis gronder par Angèle.

Enfin il sortit bientôt après de mon hôtellerie, et y renonça. C'était un jour qu'un voyageur peureux et riche, n'osant se remettre en route à trois heures de l'après-midi, le forçait à écouter les histoires tragiques des personnes imprudentes qui se hasardaient à marcher après la cloche de l'Angelus[161]. Baptistin avait les oreilles rebattues de pareilles histoires; il laissa le voyageur seul. J'arrive, je m'impatiente contre Baptistin, qui s'impatiente plus que jamais contre les hôtelleries, et jure de ne plus y rentrer.

Je me hâtai d'en avertir Angèle, et, mettant sa vanité de mon côté, je lui dis qu'elle valait bien peu si elle ne valait pas la peine d'entendre un conte jusqu'à la fin. Elle fut d'abord toute courroucée. Elle promit qu'elle ne penserait plus à Baptistin ; mais bientôt je la vis dépérir. Sa mère et moi lui demandâmes ce qu'elle avait; elle se jeta en pleurant dans les bras de sa mère, et lui avoua tout bas que, malgré tout ce qu'elle pouvait se dire, elle conservait irrésistiblement le goût de voir faire des bahuts. Sa mère me le répéta tout bas; je n'hésitai plus. J'envoyai chercher en même temps Baptistin et le notaire. Le mariage, la noce, furent faits dans le plus bref délai. Baptistin était enivré de joie, sans doute d'être l'époux d'Angèle, et sans doute aussi de n'être pas hôtelier.

Ah! Messires, tout ce qui reluit n'est pas or. Dans ma jeunesse, je pris pour de l'argent ce qui n'était pas même de l'étain; je crus entrer dans un état heureux, j'entrai dans l'état le plus malheureux; mais je m'y résigne, car je ne puis maintenant le céder à un gendre. J'ai marié mes filles, et je me vois irrévocablement condamné à ne plus déceindre mon tablier, à mourir entre les fourneaux et les broches, entre les pots et les pintes.

Histoire XVI. — LE VALET.

Hier, pendant que l'hôtelier parlait, on entendit, à plusieurs reprises, une voix crier derrière la porte : Je changerais bien avec vous ! Voulez-vous changer? voulez-vous prendre ma place? Ce soir, l'assemblée était à peine réunie, que cette voix a crié encore plus fort, en s'adressant successivement à divers états. On a écouté. C'est mon valet Jacquin, a dit le maire, je me doute qu'il aurait grande envie de parler aussi pour lui et les siens. On peut, je crois, le laisser entrer. L'assemblée a fait un signe général d'adhésion. Aussitôt on a ouvert la porte. Jacquin s'est avancé d'un air assuré, mais en même temps modeste, et s'étant placé derrière le fauteuil du maire, il s'est exprimé en ces termes :

Nos seigneurs et maîtres, c'est parce que les prédicateurs disent sur leur chaire que la justice de Dieu a mis à l'issue de la vie un autre monde où ceux qui dans celui-ci ont été les premiers seront les derniers, où ceux qui ont été les plus malheureux seront les plus heureux, que nous prenons patience : car, sans cet espoir, il n'y aurait pas assez de cordes pour pendre, assez de rivières pour noyer tous les malheureux qui forment les nombreuses classes de valets ou de serviteurs, par la plupart desquelles j'ai passé.

Je suis Poitevin, né d'un père fort pauvre qui ne savait que faire de moi. Enfin, quand j'eus quinze ans, il passa un voyageur à qui ma petite figure joviale plut. Ce voyageur était un seigneur fort âgé, qui m'emmena pour le servir comme valeton[1]. L'hiver fut, cette année, aussi froid que celui de 1480, où, s'il vous en souvient, il gela sans discontinuer durant six semaines[2]. La maison de mon maître, située sur une hauteur, était toute composée de grandes salles, de grandes chambres voûtées; cependant il ne nous donnait que fort peu de bois, et ne voulait pas même que nous fissions usage pour nos lits de nouveaux réchauffoirs ou bassinoires[3]. Les vignes périrent; nouveau prétexte pour nous réduire la portion de vin. J'ajouterai que mon maître avait beaucoup d'argenterie, mais qu'il ne la laissait guère sortir. Jacquin, me disait-il, je veux que, lorsqu'un valeton donne à boire, ce soit

toujours dans des tasses d'étain. Sais-tu avec quoi Louis XI a fait la grille de Saint-Martin-de-Tours? C'est avec les aiguillères et les gobelets d'argent dont les gens glorieux couvraient leurs tables [4]. Bien que nous fussions en petit nombre, il ne renouvelait guère nos habits; et comme ces grands seigneurs qui, ayant cent ou deux cents personnes à leur service, se contentent de leur faire porter une manche de la couleur de leur livrée [5], il se contentait aussi de nous donner une manche de la couleur de la sienne. Enfin il nous plaignait tout, j'en excepte les châtiments.

Je demeurai avec lui environ deux ans, au bout desquels, trouvant que je lui coûtais trop en pain, en étoffe, que je mangeais, que je grandissais trop, il me renvoya. Il avait aussi renvoyé sa nièce, seulement parce que ses vergettes étaient garnies de velours [6], qu'elle disait le chapelet avec des patenôtres de musc [7], qu'elle voulait des macarons à collation [8], et qu'elle portait, comme toutes ses jeunes compagnes, un grand cul de carton [9].

On me conseilla d'aller à la ville, j'y allai. Il y avait un château-fort dont le clerc de guet [10] me prit à son service. Je fus valet de guet [11]. Le jour, je ne cessais de courir à une lieue de distance pour semoncer les habitants des campagnes ou de payer cinq deniers, ou de venir faire le guet; ils le devaient douze fois par an [12]. Je croyais me reposer la nuit, j'étais obligé de courir encore plus; je voulus dormir, je quittai.

Le capitaine des portes [13] de la même ville m'offrit la place de valet de porte [14]. J'acceptai. Ouvrir et fermer aurait été une tâche que j'aurais facilement et long-temps remplie, si un soir le capitaine ne m'eût frappé avec la clef qu'il avait à la ceinture; j'en avais une autre à la main, avec laquelle, après avoir paré et rendu quelques coups, j'ouvris la porte de la ville, et gagnai les champs.

J'allai à Poitiers. Je fus valet du chapitre; mais le nom de coultre, que je portais en cette qualité [15], me déplut.

J'allai à Angers. J'y fus valet de chanoine. C'était assurément une bonne place. Je n'avais d'autre sollicitude que de tenir, suivant les saisons, le vin frais, la soupe chaude. Mais, à Angers, le nom des valets des chanoines me déplut encore plus qu'à Poitiers celui du valet du chapitre : il est tel qu'un honnête homme, encore moins une honnête femme, n'oserait ailleurs que dans cette ville le prononcer [16]. Je pensai qu'un honnête garçon ne devait pas plus long-temps le porter. Je partis.

Deplus long-temps je désirais être valet d'un chanoine comte de Lyon [17]. Il me semblait que dans notre état c'était le comble de la gloire. Je pris le chemin de cette ville. Arrivé à Blois vers

le milieu du jour, il ne me restait plus d'argent que pour payer le dîner et le souper. Voilà que je trouve sur la porte de l'hôtellerie un jeune homme à peu près de mon âge, de ma tournure, et, j'aurais parié, de mon état, qui me dit tout bas qu'il voudrait bien dîner avec moi, mais qu'il ne pouvait me suivre, faute d'argent. Je l'emmenai, et demandai qu'on servît pour deux. J'en fus aussitôt récompensé, car il me remboursa son écot mieux qu'avec de l'argent en me dissuadant d'aller à Lyon. J'ai été valet de chanoine comte de Lyon, me dit-il, quand je lui eus appris d'où je venais et où j'allais. Je l'ai été jusqu'à ce qu'un matin, que j'avais cassé la lanterne de mon maître en l'attendant sur la porte de l'église pendant matines, il me menaça devant tout le chapitre de me faire attacher au pilier de la justice, et de m'y faire donner le fouet. Les chanoines comtes de Lyon ont dans leur cloître la juridiction sur leurs valets[18]. Il y a, continua-t-il, bien d'autres chapitres qui l'ont. Il y a aussi des évêques qui dans leur palais l'ont de même sur leurs gens. Un de mes camarades, domestique de l'évêque de Limoges, manqua d'être pendu, sans autre forme de procès, à une fenêtre de l'évêché[19]. Avant d'aller demeurer dans les redoutables enceintes de ces grandes maisons, les valets doivent bien s'informer s'il y a d'autre justice que la justice ordinaire des maîtres, la main, le pied, le bâton tout au plus.

Je quittai la route de Lyon; je pris celle de Paris. Je n'avais plus d'argent, et j'aurais été, comme le jeune valet à qui j'avais donné à dîner, obligé de demeurer sur la porte de l'hôtellerie, si je n'avais emporté dans mon sac une douzaine de chapelets qu'on m'avait abandonnés à une des confréries de l'église de Poitiers. Il me vint dans la pensée de payer avec ces chapelets ma dépense de voyage. Il m'en coûtait un chapelet au déjeuner, deux au dîner, un au goûter, deux au souper. En deux jours je m'étais défait de mes chapelets. J'allai sans manger ni boire jusqu'à Jargeau. En arrivant dans cette ville j'avais faim et soif; mais le moyen d'entrer à l'hôtellerie? J'entrai à l'église. On y chantait une grand'messe; je m'avançai jusqu'au lutrin, dont j'avais vu l'intérieur garni de plusieurs pains bénits et de plusieurs flacons de vin. Je chantai et fort, et ferme, et tout le temps. Quand ensuite on fut sur le point de visiter l'intérieur du lutrin, je dis que j'avais été coultre de la cathérale de Poitiers. La sacristie, qui était venue se réunir aux chantres, m'invita, et même, quand elle sut que j'étais au bout de mon argent et de mes chapelets, elle me chercha un maître. Je fus placé chez le fournisseur de vin du chapitre, qui peu de temps après, ne sachant que faire de

moi, m'emmena à Paris, où il me perdit, sans comparaison, comme un chien.

Se fait-on une idée de ma situation? Où manger? Où loger? Oh! que ce jour-là je souffris lorsque je passai dans la rue des Oyers, toute bordée de boutiques remplies de grosses volailles qui tournaient à la broche[20]! Il était midi. Je sentais vivement la faim. J'avais beau fouiller et retourner ma poche, je ne pouvais y rien trouver; mon maître ne m'avait rien donné.

Je me hâtai de passer dans une autre rue, dans celle de Étuves[21]. Je n'avais non plus que faire là, car je savais trop bien que les malheureux valets ne doivent suer qu'à force de travail. J'allai cependant, non sans quelque raison, m'imaginer que le métier d'allumer du feu, de faire chauffer de l'eau, de donner du linge sec, de reprendre du linge mouillé, n'était pas très difficile, et je me hasardai d'entrer chez un baigneur-étuviste[22]. Maître, lui dis-je, avez-vous besoin d'un valet de bonne volonté? — Est-il de votre taille? — A peu près. — Vous avez l'air d'être fort, est-il fort comme vous? — A peu près.—Vous avez aussi l'air d'être leste, est-il leste comme vous? — A peu près. — Est-ce vous? — Oui, c'est moi. — Entrez. J'entrai, et à l'instant me voilà valet de baigneur-étuviste.

Nos seigneurs et maîtres, si dans ce monde l'enfer des valets est quelque part, c'est aux bains et aux étuves. Ah! pour se dire le plus malheureux, il faut avoir été aux ordres de gens qui croient venir se laver de tous leurs maux dans des cuves d'eau tiède, ou qui à travers la peau veulent faire transpirer des maladies invétérées, qui, ne le pouvant, déchargent la malignité de leurs humeurs sur ceux qui les servent. J'ajouterai, et je l'avais plusieurs fois appris par expérience, que ces méchants malades ne manquaient pas de force quand il s'agissait de battre; mais j'étais plus fort qu'eux. Enfin, craignant que la patience m'échappât, je m'en allai un matin où les brouillards les avaient mis encore plus en colère, et les laissai, les uns dans la sueur, les autres dans l'eau jusqu'au cou, à m'appeler, à m'injurier, à jurer, à enrager.

Dans le voisinage des étuves des hommes se trouvaient les étuves des femmes[23], où à la longue j'avais fait connaissance avec une petite marchande de doreloterie[24], qui me proposa d'aller demeurer provisoirement dans sa maison. J'y étais à peine depuis quelques jours, qu'elle me dit: Voulez-vous une bonne place comme celle que j'ai fait donner à mon cousin? Oui certes, lui répondis-je, sans lui demander qu'était cette place.

Le lendemain, un jeune homme assez bien tourné, assez bien

mis, vient dîner avec nous, et ensuite m'emmène : c'était le cousin. Chemin faisant, il me félicite sur ma bonne fortune, sur mon bonheur, et me dit que je vais à la prison du Châtelet, où, dès le matin, il m'a loué comme garçon de service, aux mêmes conditions que lui. Mon Dieu ! avoir été valeton de château, valet de guet, valet de chapitre, et devenir valet de geôle ! Je vous remercie, dis-je à mon camarade en me faisant le visage le plus content que je pus ; voilà une excellente place à laquelle je ne m'attendais pas. Hâtons-nous. Je marchais fort vite. Je secouais mon chagrin et ma honte. Nous arrivons. Mon camarade sonne. La porte de cette terrible prison s'ouvre ; mon camarade entre fièrement, la tête haute. Je l'imite, pour montrer que j'étais aussi de la maison. Nous sonnons à la seconde porte ; ce fut le geôlier qui vint nous ouvrir. Il m'examina long-temps des yeux ; ensuite il me fit subir un long interrogatoire sur mon pays, mes parents, mes précédents maîtres ; enfin il me prit à son service.

Les conditions que nous pouvons trouver sont si méchantes, notre état est si malheureux, que le geôlier du Châtelet est un des maîtres avec lesquels j'ai le plus long-temps demeuré. Toutefois, nous manquâmes à nous quitter dès le second jour. La veille, il m'avait entretenu assez long-temps, comme je viens de le dire ; mais sa figure sévère, son air rébarbatif, et surtout le son de sa voix rude et effrayant, qui ressemblait au bruit des verrous de sa prison, ne m'avait permis de le regarder qu'à la dérobée. Lorsque le lendemain j'allai chez lui, je le confondis avec un homme qui écrivait à une grande table, et qui avait aussi un air sévère et rébarbatif. Je saluai cet homme en qualité de geôlier. Alors mon maître de me reprendre durement, et de me dire : Vous êtes un grand benêt d'être venu à votre âge sans savoir que les geôliers doivent, comme les laïques, avoir l'habit rayé[25]. Véritablement l'homme qui écrivait à la table avait les habits d'une seule couleur, comme un ecclésiastique[26] ; il était clerc de la prison[27]. Son office consistait à tenir un écrou, c'est-à-dire un registre où, sur les feuillets pliés en deux, il écrivait, d'un côté les noms des prisonniers, la cause pour laquelle ils étaient détenus, et, de l'autre, lorsque les prisonniers sortaient, la décharge du geôlier[28]. Comme j'avais une assez belle main, je devais, d'après nos conventions, aider le clerc, à quoi je me prêtais volontiers.

Je faisais particulièremeut les états des prisons, qui tous les huit jours doivent être remis au juge[29].

Mon maître me donnait aussi à copier les règlements ; tous ses gens étaient obligés de les savoir, et, à cet effet, il en avait com-

posé une instruction par demandes et par réponses, que nous étions obligés d'apprendre par cœur. Je crois m'en souvenir encore; la voici :

Le valet de geole. Quand les prisons doivent-elles être balayées? — Le geolier. Tous les jours, tous les matins.

Un bon valet de geôle est-il poli? — Un valet de geôle poli est un mauvais valet de geôle.

Que doit savoir d'abord un valet de geôle? — Bien fouiller les prisonniers, car la loi veut qu'à leur entrée ils soient bien fouillés, et que le rgistre fasse mention des effets trouvés dans leurs poches.

Où doivent être mis les prisonniers criminels? — La loi dit dans une prison fermée[30], sous-entendu à triple verrou, à triple serrure.

Que doivent avoir les prisonniers criminels pour leur nourriture? — A moins que le juge n'en ordonne autrement, ils ne doivent avoir que du pain et de l'eau[31].

Quel avertissement doit donner le valet de geôle aux prisonniers? — Que, s'ils brisent leurs fers, ils sont aussitôt réputés coupables, quel que soit le crime dont ils sont accusés[32].

Personne a-t-il le droit de communiquer avec les prisonniers criminels? — Non.

Les prisonniers criminels peuvent-ils avoir du papier? — Ni papier, ni encre, ni plume.

Et si alors ils ont des lettres à écrire? — Ils doivent en demander la permission à la geôle.

Ces lettres doivent-elles être remises à leur adresse? — Elles doivent être remises au juge, qui les lit, qui, à sa volonté, les retient, les laisse partir.

Qnand un prisonnier désire d'être changé d'un lieu de la prison à un autre, à qui doit-il s'adresser? — Au valet de geôle, et le valet de geôle au geôlier, et le geôlier au juge.

Combien doivent payer les prisonniers pour les droits de geôlage? — Un comte, une comtesse, un baron, une baronne, dix livres; un chevalier banneret ou son épouse, une livre; un écuyer, une demoiselle, douze deniers; un juif, deux sous, et tous les autres, huit deniers.

Quel ordre faut-il suivre dans la distribution des chambres? — La raison l'indique, celui des droits de geôlage.

Combien de prisonniers faut-il faire coucher dans chaque lit? — Trois au moins, trois au plus.

Combien paie un prisonnier qui veut coucher seul? — Par nuit quatre deniers.

Est-ce tout? — Et en outre, pour sa place, les deux deniers de droit.

Un prisonnier peut-il faire apporter un lit de chez lui? — Il le peut.

N'est-il pas alors tenu de faire coucher un prisonnier avec lui? — Cela va sans dire.

Quand un prisonnier veut coucher sur les nattes, sur la paille, combien paie-t-il en tout? — Par nuit deux deniers.

Quand il couche dans la fosse ou entre deux portes? — Dans ces deux cas il paie moitié[33].

Que doit répondre le valet de geôle quand les prisonniers se plaignent du prix des vivres? — Que le juge a fait la taxe, que ce n'est pas à eux, que c'est au geôlier à se plaindre.

Que doit répondre le valet de geôle quand les prisonniers ne sont pas contents de l'ordinaire? — Qu'ils fassent apporter de dehors leurs repas, que le geôlier en sera bien aise.

Que doivent avoir pour leur ordinaire, outre du pain et de l'eau, les prisonniers qui n'ont pas de quoi payer ou pour lesquels on ne paie pas? — Rien.

Qu'aurait pour son remboursement le geôlier s'il leur donnait quelque chose en sus? — Rien.

Qui doit distribuer les aumônes de pain et d'argent aux pauvres prisonniers des prisons basses? — Le plus notable prisonnier des prisons hautes[34].

Si les gens de la geôle gardaient l'argent qu'on leur donne pour les prisonniers, comment seraient-ils punis? — Comme voleurs de voleurs[35].

Les prisonniers qui sont nobles peuvent-ils jouer dans les prisons? — Ils le peuvent.

Et les prisonniers qui ne sont pas nobles? — Ils peuvent regarder jouer.

Quand les prisonniers peuvent-ils être rasés? — Ils ne le peuvent le dimanche; ils le peuvent le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi; ils ne le peuvent le samedi.

Qui doit raser les prisonniers? — Le barbier juré.

Si un autre barbier se présente? — Il faut le mettre en prison, et au cachot s'il raisonne.

Les anciens prisonniers ou prévôts doivent-ils faire payer le vin de la bienvenue aux nouveaux prisonniers? — Non, ils ne le doivent, et c'est aux valets de geôle de les en empêcher.

Quelles sont les badineries ou truffes qui sont notamment interdites aux prévôts? — Le parler latin, le parler sous la ceinture, le voler en moine[36].

Qni peut retenir un prisonnier quand le juge a prononcé sa mise en liberté? — Le geôlier, pour dettes de nourriture, de lit, de geôlage[37].

Lorsqu'un prisonnier est exécuté, à qui appartiennent ses dépouilles? — Au geôlier, de la ceinture à la tête; au bourreau, de la ceinture aux pieds[38]s

Le jour de saint Lienard, les prisonniers doivent-ils être moins serrés? — Ils doivent l'être davantage : car, d'après son nom, ce saint est moins le patron des prisonniers[39] que celui des geôliers et des valets de geôle.

Telle était la leçon qu'il nous fallait savoir autant et mieux que le catéchisme.

D'après l'ordonnance, il devait y avoir trois valets à la geôle du Châtelet, et c'était trop peu. Louis XI, pour repeupler Paris, avait rendu un édit qui, par la promesse de l'abolition des crimes, attirait dans cette ville tous les mauvais garnements[40]. Nos prisons s'en trouvaient remplies. Il nous venait en outre une infinité de truands, de pauvres diables. Il nous venait aussi des querelleurs, des spadassins, des batteurs de fer, dont plusieurs s'étaient munis de saufs-conduits pour aller à la grande procession de Lille[41]. Il nous venait des gens de toute espèce. En somme, bien que mon maître eût pris à un taux assez haut la ferme de la geôle[42], il n'y perdait pas.

Quant à moi, les fonctions de guichetier me donnaient aussi quelques profits. J'étais chargé de la surveillance générale des diverses parties de la prison appelées le Puits, les Oubliettes, la Gourdaine, la Boucherie, les Chaînes, la Grièche, le Berceau, le Paradis[43]. Nous y descendions les prisonniers au moyen d'une forte poulie de cuivre[44]. Lorsque nous avions fermé la trappe, ils ne voyaient guère plus, n'entendaient guère plus sous ces voûtes, que dans le centre de la terre. Les fenêtres des autres parties de la prison étaient grillées; les portes étaient de fer ou ferrées; les murailles avaient d'ailleurs plus d'une toise d'épaisseur : il suffit de dire qu'elles ont été bâties par César[45]. Ainsi, je n'avais guère à craindre l'évasion des prisonniers. Toutefois, je n'en étais pas moins vigilant, car le geôlier m'avait dit : Jacquin, le roi se repose sur toi de la garde de sa principale prison; tu lui en réponds sur ta vie. Ces mots, prononcés avec gravité, m'avaient élevé le cœur. Du reste, ce n'est qu'en ces lieux que je me suis entendu appeler maître Jacquin, sire Jacquin. C'est là seulement qu'un valet est prié, supplié; là seulement il peut commander aux maîtres, quelquefois même les châtier; et cependant j'ai honte aujourd'hui de vous dire que j'ai été valet de geôle.

Le prévôt de Paris ou son lieutenant venaient visiter les prisons le lundi[46]; c'était pour nous un jour de peine. Le dimanche, jour où les prisonniers entendaient la messe dans la prison[47], autre jour de peine, à cause de la surveillance; mais, durant le reste de la semaine, on était moins tourmenté.

C'est dans le temps que j'étais au Châtelet que le jeune roi vint, à sa première entrée à Paris, délivrer les prisonniers[48]. Le geôlier, n'ayant plus un aussi grand besoin de nous, devint insolent, si insolent, que mon camarade et moi, le même jour, presque au même moment, nous le quittâmes.

Mon camarade était trop fier pour retourner chez sa cousine la petite marchande de dorcloterie, où je retournai volontiers. Peu de temps après je le vis revenir; il semblait grandi d'un pied. Il était, je ne sais comment, entré en qualité de valet de geôle à la conciergerie du parlement[49]. Jacquin, me dit-il, j'ai bien songé à vous, mais les places comme la mienne sont très belles, très hautes, et, n'en doutez pas, très difficiles à obtenir. Il revint de nouveau; il semblait encore plus grandi : sa familiarité, et peut-être son amitié, avaient fini. Il me dit qu'il était valet de geôle à la Bastille, qu'il pourrait, tout aussi bien que son prédécesseur, tenir sous clé un connétable de France[50]. Quelle gloire, s'écriait-il, quelle plus grande gloire! Enfin, ses airs de supériorité me déplurent tant, que je le congédai le plus tôt que je pus, en lui souhaitant dans son fort château les plus grands profits, les plus grands honneurs, et surtout, s'il les lui fallait, au lieu d'un, deux connétables.

De mon côté, je n'étais pas entièrement resté non plus sans quelque gloire, car j'avais été à Vanves disputer le prix de la course des valets, et je l'avais eu : c'était une épée[51]. Je la mettais assez souvent. Nos seigneurs et maîtres, vous le savez mieux que moi, lorsqu'on est sans emploi, sans état, on fait alors volontiers le gentilhomme.

Mais voilà que je fus bientôt au bout de mon rôle. Le prévôt de Paris fit faire un cri qui vint me troubler et qui vint troubler bien d'autres : « De par le roi, nostre sire et monseigneur le prévôt, » l'on défend à tous varlets, lacquays, serviteurs, de doresna- » vant porter baston ou glaive sus peine de la hart. » Oh! me dis-je, soit; je détacherai mon épée, je la vendrai, je la mangerai, je la boirai, je n'y penserai plus. Le cri continua; j'écoutai encore : « L'on défend à tous varlets de jouer les fêtes et aultres » jours parmy les rues aux jeux de l'arc, de l'arbaleste, de la » soule, de la paulme. » Passe, me dis-je, on peut jouer autre part, et au pis aller, quand, ainsi que moi, on n'a pas grand ar-

gent, on peut ne pas jouer. Le cri continua; j'écoutai encore : « L'on défend à tous varlets, serviteurs, lacquays et aultres mal » conditionnés, que, incontinent après ce cri ils se mettent au » service soubz maistre ou adveu, ou qu'ils vuident la ville et » faulx bourgs, sus peine de bannissement de ce royaulme[52]. » Remarquez d'abord, je vous prie, avec quel mépris les ordonnances prévôtales nous parlent: la langue française, si polie, ne leur prête qu'à regret les expressions dont, à notre égard, elles se servent. Mais de tous nos maux, c'est le moindre. J'avais dans ce moment à penser à des choses bien autrement importantes: car je n'étais pas le moins irrité contre monseigneur le prévôt, qui voulait que, pour trouver des places, les valets sortissent de la ville où il y en avait le plus. La petite marchande de doreloterie, toujours bonne, toujours obligeante, me tira encore de peine; elle me trouva un gros bourgeois qui m'avoua[53], c'est-à-dire qui répondit de moi.

Le dimanche suivant, que le temps était superbe, elle me dit en riant que, puisque je n'étais plus un homme sans aveu, elle pouvait aller se promener avec moi aux belles prairies du village de Saint-Germain-des-Prés[54]. Nous y allâmes, et là elle voulut me raconter son histoire, que je ne lui demandais pas.

Quel âge me donneriez-vous? me dit-elle. Je lui répondis poliment : Dix-neuf ans, vingt au plus. J'en ai, me dit-elle, vingt-trois, et pour vous, si vous devez me garder le secret, vingt-quatre. J'étais encore toute jeune et à peine dans ma seixième année, que j'entrais au service d'une demoiselle de mon âge, qui eut le malheur de se laisser séduire. Le père, furieux surtout contre moi, me fit prendre par la justice, me fit condamner à être mitrée. Je pleurais, je me désespérais. Le peintre n'en vint pas moins me faire ma mître, où était écrit au-dessous du saint nom de ma patronne, de l'honorable nom de mes parents, un mot si flétrissant[55], que ma bouche ne s'ouvrira jamais pour le dire. Ce peintre était un jeune homme; il me proposa de me faire evader, mais à une condition, que je rejetai d'abord avec indignation et avec colère, que j'acceptai ensuite, dans l'espoir de m'y soustraire, de m'enfuir, et c'est à quoi je parvins avec un bonheur que j'admire encore.

Je marchai courageusement toute la nuit, tout le jour suivant; enfin je me réfugiai dans un village. J'y fus servante d'une ferme, sans autres gages que l'espoir de cinquante sous, que le roi donnait aux chambrières des fermes où il logeait[56]. On disait toutes les semaines, quelque temps qu'il fît, que le roi devait venir chasser. J'attendis inutilement plusieurs mois, et, le roi ne ve-

nant pas, je m'en allai. La chambrière qui me succéda fut obligé d'attendre deux ans pour avoir les cinquante sous ; encore aurait-elle, comme moi, servi gratuitement, si le cerf n'eût été poursuivi du côté de cette ferme.

J'allai dans une autre, où je demeurai moins long-temps : car un jour, en portant une cruche pleine d'eau, je la répandis, par mégarde, sur un homme qui passait et qui aussitôt m'appela : Vilaine, laide. On me conseilla de le faire assigner devant le bailli ; je le fis, et il fut condamné à une amende de cinq sous[57]. Peu de temps après, pour faire cesser les propositions du fils de la maison qui me parlait comme si c'était lui qui eût peint ma mitre, je lui dis : Vilain, laid. Je fus à mon tour assignée. J'offris de payer l'amende ; mais, comme dans ce pays les hommes tiennent sans doute plus à la beauté que les femmes, mon argent fut refusé ; et, d'après la coutume, le dimanche suivant, pendant qu'on faisait la procession autour de l'église, je fus obligée de porter sous le bras, devant tout le peuple, une pierre de cinquante livres pesant[58].

Le méchant pays ! vous en conviendrez. Je le quittai ; j'allai dans un autre où l'on disait une messe tout exprès pour les valets et les servantes[59]; cela me parut honorable. J'allai ensuite dans un autre où les valets et les servantes avaient une église séparée de celle des maîtres[60]; cela me parut humiliant. J'allai dans un autre où tous les valets et les servantes dansaient ensemble toutes les nuits des grandes fêtes[61]; cela me parut divertissant ; mais c'est là que je fis la connaissance d'un jeune homme, que je crus honnête jusqu'à ce que sa conduite se fût tout à coup démentie. Les mauvaises mœurs ont ordinairement pour suite les mauvaises actions : toutes les vertus sont sœurs, tous les vices sont frères. Ce jeune homme m'avait fait placer chez sa maîtresse ; il lui déroba une bague et s'enfuit. Je fus accusée d'être sa complice : comme j'étais servante, il y allait de ma vie si la bague était estimée cinquante livres[62]. Le joaillier, peut-être par compassion pour ma jeunesse, ne l'estima que quarante-neuf livres ; il n'y alla plus que du fouet[63]. Je n'étais pas coupable ; je fus justifiée par le juge. Je sortis de prison.

Je courus encore le pays. Une dame de la campagne, qui allait demeurer à la ville, me prit à son service. Quelque temps après notre arrivée, un matin que j'accompagnais ses filles, les jeunes gens nous entourent ; on laisse passer mes jeunes maîtresses, et parce que j'étais la servante, que je portais le trousseau de clés, le tablier blanc[64], on me donna les innocents. Je criais au secours, à l'indécence, à la violence. Tous les voisins étaient à

rire sur le pas de leur porte. L'un d'eux voulut bien me dire que ce jour-là, le jour des Innocents, les jeunes gens avaient de temps immémorial le droit de fouetter les jeunes filles qui se hasardaient à sortir dans les rues [65]. Il me dit encore que, si je m'en allais vite, et ne faisais semblant de rien, on ne me reconnaîtrait pas, et j'en serais quitte pour cela. Je m'en allai vite, je ne fis semblant de rien; mais le lendemain, quand je passais quelque part, quand j'étais passée, j'entendais : La voilà! la voilà! Sans attendre plus long-temps, le soir même, je demandai mon congé à ma maîtresse, et le jour suivant j'étais de grand matin hors de la ville.

Deux jours après, j'étais dans une autre ville, où je convins à un homme d'un âge mur, qui, de son côté, me convint aussi, à cause de son air honnête. Mais un soir, pour une assez légère faute, il me frappa du pied et de la main. Je voulus aussitôt m'en aller : Bon, me dit mon maître, il ne faut pas que cela vous étonne : ces corrections sont autorisées par les chartres de la ville [66]. Je voulus m'en aller encore plus vite. Mon maître était colère, mais foncièrement bon ou du moins juste : il me fit promettre de ne pas le quitter, et, de son côté, il s'engagea à me donner vingt sous toutes les fois qu'il me corrigerait constitutionnellement. A ces conditions, je demeurai. Il me battit dix fois. Quand j'eus si péniblement gagné dix livres, je ne voulus pas en gagner davantage.

Je vins à Paris, où cet argent m'a profité; avec ces dix livres, j'en ai eu vingt; avec ces vingt, j'en ai eu quarante, j'en ai eu quatre-vingts. Je suis en bonne passe : ici le commerce de doreloterie n'est pas absolument mauvais. Mais, continua-t-elle, je ne vous ai pas dit que j'étais de La Fère en Tardunois, pays de chèvres autant qu'un autre. Mon père est saigneur de chevreaux, ma mère blanchisseuse de linge. L'un et l'autre sont aussi braves gens qu'on peut l'être : allez demander dans tout le Tardunois, à ceux qui ont eu à faire saigner des chevreaux, à faire blanchir du linge.

Cette petite marchande de doreloterie était si franche, si naïve, qu'elle forçait tout le monde à l'aimer; aussi ne pouvait-elle manquer de me trouver bientôt une condition, dont j'étais plus pressé qu'elle ne le disait; car l'argent qu'on gagne lentement dans les prisons se dépense fort vite quand on est dehors.

Ordinairement je passais quelques moments de la matinée dans sa boutique. Un jour, je vis venir du côté de la porte Saint-Honoré [67] une belle Cordelière, qui courait, qui avait l'air d'avoir plus d'une affaire, qui entra, qui dit à la petite marchande : Où est le jeune valet pour lequel vous demandez une place? Il

est là, répondit la jeune marchande en me montrant. — Comment le nommez-vous ? — Jacquin. — Jacquin, me dit la Cordelière, venez vite ! suivez-moi ! Nous sortons ; elle me précédait dans les rues, et, sans qu'elle parût marcher avec moi, elle ne cessait de m'entretenir. Je suis de votre état, me dit-elle, comme vous pouvez le voir à mon tablier de toile ; je suis servante ou sœur converse [68] aux chanoinesses cordelières du faubourg Saint-Marceau [69]. J'ai à faire à cinquante maîtresses, dont une seule suffirait pour exercer la patience. Mon frère aîné, ajouta-t-elle, était frère convers Bénédictin. Je croyais qu'il avait fini son noviciat, qu'il était profès, et voilà qu'un jour je le revois habillé en laquais. Il me dit que, de tous les états, le pire était celui de valet, mais que le pire de tous les états de valet était celui de valet de moine. Ma chère sœur, continua-t-il, j'ai pris patience tant que j'ai pu ; à la fin je me suis lassé. Un après-diné, au jardin, le prieur me gronda de ne pas avoir d'assez gros choux. J'allai ôter mes longues chausses de drap noir ; je remis mes chausses rayées d'un côté, brodées de l'autre [70]. Le lendemain, le sacristain se fâcha de ce que je n'avais pas sonné assez tôt la cloche de la grand'messe. J'ôtai ma tunique noire ; je remis ma courte mandille [71]. Quelques jours après, le célerier se plaignit en même temps, et de ce que j'avais mal fait la cuisine, et de ce que j'avais mal chanté l'épître. Je jetai la robe de frère convers ; je repris la souquenille bariolée [72], en quelques sauts je regagnai la maison, et me voilà. Mon frère cadet, poursuivit la Cordelière, est au Temple, frère servant des chevaliers hospitaliers de Rhodes, gens moitié moines, moitié militaires, qui, suivant lui, ont les défauts de l'un et de l'autre état. Il prétend, ce qui est difficile à croire, que sa patience est encore plus exercée que la mienne. Dieu le veuille, pour son bonheur dans l'autre monde !

Vous, Jacquin, me dit-elle ensuite, vous serez peut-être aujourd'hui valet du pénitencier [73] ; c'est une place qu'auraient enviée bien des saints. Après quelques autres propos, nous arrivons au cloître Notre-Dame. La Cordelière frappe à une grande porte ; on ouvre, nous entrons. Messire, dit-elle au pénitencier en me présentant à lui, voilà ce jeune valet dont je vous ai parlé. Il est ou deviendra tel qu'il vous le faut ; une personne de confiance m'en répond. En disant ces mots, elle salua de plusieurs gracieuses révérences, recula, me fit avancer et sortit. Ami Jacquin, me dit le pénitencier, à qui je m'étais nommé, racontez-moi véridiquement votre histoire. Il me parut que messire le pénitencier était trop occupé pour l'entendre toute ; je lui en racontai la belle partie. Il fut satisfait et me dit avec douceur : Je

suis sûr que je serai content de vous, et, dans ce cas, vous le serez de moi. Véritablement c'était un excellent maître, sa maison une excellente maison; seulement il me fallait, de temps en temps, donner le fouet aux pénitents [74], ce qui ne me convenait guère. A la quinzaine de Pâques, le nombre de pénitents auxquels mon maître me commandait de donner le fouet devint si considérable, que j'en étais excédé; d'ailleurs, tandis que le pénitencier criait : Fort ! plus fort ! les pénitents me disaient : Doucement, Jacquin, doucement. Malheureux valets que nous sommes ! Oh ! qu'il est difficile, dans notre état, de contenter tout le monde ! C'est aussi ce que me disait un autre malheureux valet de collége, qui était chargé de donner le fouet aux écoliers [75]. S'il exécutait les ordres du régent dans toute la rigueur, les écoliers, au sortir de la classe, le maltraitaient; si, au contraire, se laissant toucher par les cris et les larmes, il ne les exécutait pas, il en était puni par des reproches et s'exposait même à être chassé. Il me faisait ses plaintes, je lui faisais les miennes; nous nous exhortions mutuellement à la résignation.

Je quittai ma place avant la fin de la quinzaine, je vais vous dire comment. Le samedi, à l'office, je promis à mon patron saint Jacques de mieux faire mon devoir à l'égard des pénitents de mon maître. Dès le jour même, je commençai par un gros gendarme qui avait l'épée au côté. Lorsque j'eus fini, il se tourna vers moi et me dit : Ah ! ribault, je te jure, foi d'homme de guerre, de venir te couper les oreilles aussitôt que ton maître m'aura donné l'absolution. J'avais si bien fait mon devoir, que je craignais qu'il vînt plus tôt; je me décidais à déloger sur-le-champ.

Bon gré mal gré, les pénitents m'avaient glissé quelque argent dans les plis de la manche, et cette fois, au lieu d'aller chez la petite marchande de doreloterie, j'allai dans mon voisinage, rue de l'Hirondelle, à un petit cabaret où pend l'enseigne du Pot qui bout. Je trouvai là un assez bon nombre d'autres pauvres valets cherchant maître comme moi. Dès qu'ils virent qui j'étais, les compliments furent bientôt faits et la connaissance ne fut pas plus longue à faire; les malheureux s'aiment d'ailleurs naturellement et se plaisent à se raconter leurs infortunes. Nos seigneurs et maîtres, j'aurais voulu que vous eussiez été présents. Il y avait des valets, des laquais [76], des valets de chambre [77], des valets de pied [78], des domestiques, des serviteurs de toute les sortes, de tous les pays. Il y avait entre autres un Breton, vieillard que, par respect pour son âge, nous avions fait placer au haut bout de la table. Mes enfants, nous dit-il, j'ai soixante-quinze

ans, il y a long-temps qu'il neige sur mes cheveux; eh bien! je fus renvoyé, il y a quelques jours, par mon maître, dont j'avais servi le père, l'aïeul et le bisaïeul. Je lui dis : Messire, j'étais avant vous dans la maison; je vous y ai vu naître; j'y ai servi trois générations : j'espérais que Dieu me ferait la grâce d'y servir la quatrième, je me sens encore vert. Pour toute réponse, mon jeune maître me montra la porte. Mes gages m'étaient dus depuis plus de vingt ans; la nouvelle coutume ne m'a permis de les demander que depuis un[79].

Pour moi, dit un jeune Auvergnat, grand, droit, délibéré comme tous les gens de son pays, j'entrai, il y a quelques mois, au service du voyer de Paris, qui fit de moi un valet de péage. Les droits de cet officier sont assez considérables. D'après les ordonnances, il a de chaque chaussetier une paire de chausses, *ne des meilleures, ne des pires;* il a de chaque mercier deux aiguilles par semaine; il a des bottes d'herbes, des chapeaux de roses, que les marchands de fleurs sont obligés de lui porter à certains jours. Tous ces droits étaient faciles à percevoir. Il n'en était pas ainsi lorsque des paysans venaient vendre sur le petit pont un cygne, un cerf, et que, d'après les droits de la voirie, je voulais le cygne, le cerf, pour le voyer. Que reste-t-il donc pour les pauvres paysans? me demandaient-ils tout irrités. Les bonnes raisons ne me manquaient pas. Vendez, leur répondais-je, au lieu d'un cygne, une oie, il ne me faudra que deux deniers; vendez, au lieu d'un cerf, un cheval, il ne me faudra que douze deniers, et seulement quatre si c'est un âne[80]. Il y a encore mieux, ajoutais-je : suivez-moi; venez offrir à monseigneur le voyer ce que vous êtes tenu de lui abandonner, peut-être il se contentera de votre politesse; et, dans tous les cas, soyez sûrs qu'il vous fera boire. En parlant ainsi, je prenais mon cygne par le cou, mon cerf par les cornes; mais ces rustres tiraient tant qu'ils pouvaient leur marchandise par le côté opposé, m'injuriaient, me menaçaient. A la fin, j'ai vu qu'il m'en coûterait quelque jour la vie pour que le voyer eût tous ses cygnes, tous ses cerfs; j'ai abandonné ma place, et je suis venu ici en attendre une meilleure ou une moins mauvaise.

Prenez garde d'être aussi malheureux que moi, lui dit un valet périgourdin de bonne mine, qui était assis à côté de lui : je cherche toujours mieux, je trouve toujours condition pire. J'étais encore un tout petit ou un tout jeune garçon, lorsqu'un riche bourgeois me prit chez lui pour amuser ses enfants; j'amusai si bien sa fille, que, lorsqu'elle fut devenue grande, elle voulut ab-

solument m'épouser. Un matin que j'étais à l'en dissuader, sans pouvoir y réussir, le père entre subitement; sa fille se glisse derrière lui et disparaît comme un éclair. Il se jette sur moi; il me saisit au collet, me maltraite cruellement, me pousse dans une profonde et vieille armoire, où il m'enferme sous clef. Bientôt il revient, plus furieux qu'auparavant. Méchant traître ! me crie-t-il, en frappant du plat de la main sur la porte de l'armoire, apprends que, suivant les légistes et suivant les avocats du bailliage, les maîtres peuvent, de leur propre autorité, tenir en prison les valets[81]. Il revient encore. Joisel, me crie-t-il, c'en est fait de toi; écoute l'article cent six de la coutume : *Valet qui suborne la fille de son maître doit être pendu sans merci*[82]. Prépare-toi à mourir, je vais te livrer à la justice. Mon maître était violent et sans pitié; la peur s'empare de moi. Au milieu de la nuit, j'enfonce d'un fort coup de pied l'armoire, je saute par la fenêtre, je fuis, je cours, j'arrive à Paris, où la plus haute ambition d'un homme de notre état qui est bien né doit être, ce me semble, d'avoir ses entrées dans ce fameux enclos du Palais, rempli des valets et des pages[83] les plus spirituels de la France. Je parvins à me mettre au service d'un avocat. J'étais habillé d'un vilain et grossier drap de retondailles, ou drap de valet[84]. Je comptais qu'il me donnerait un habit élégant, pour m'amener à sa suite lorsqu'il irait plaider; il me fit recouper une vieille robe d'audience, qui, dès que je parus dans la cour du Palais, m'attira les huées de mes camarades. Je pris patience jusqu'à ce que mon habit ne valut plus rien. J'en demandai alors un neuf. L'avocat me répondit qu'il fallait attendre que la robe qu'il portait fût usée. Aussitôt je le prie de me faire mon compte; il me le fait et je sors.

Ami, dit au valet qui venait de parler un autre valet grisonnant placé vis-à-vis de lui, j'ai été presque toute ma vie ce que vous désirez d'être, et je n'en ai pas été plus heureux. Jeune garçon, je fus page d'un juge[85], ensuite page d'un conseiller au parlement[86], avec lequel j'ai vieilli, sans qu'il ait voulu changer de page, sans que j'aie voulu, jusqu'à ce matin, changer de maître. J'ai passé trente ans à garder tous les jours, pendant l'audience, la mule du conseiller[87] et celle de son clerc dans la cour du palais. Je conviens qu'on n'y manque pas d'esprit, surtout de malice; je conviens encore que les pages et les valets des conseillers nous y primons les pages et les valets des plaideurs; mais, quand le roi vient, nous y sommes toujours primés par les pages et les valets de la cour. Ceux-là en tout et partout sont les pre-

miers ; ils sont les mieux nourris, les mieux habillés, les mieux payés, les plus riches. Si dans notre état il peut y avoir des serviteurs heureux, c'est à la cour.

A côté de notre table en était une autre où mangeait une manière de gentilhomme qui avait le collet de l'habit brodé en lettres d'or[88]. Notre surprise fut grande, lorsqu'aux dernières paroles du vieux page du conseiller, il se leva et vint se placer au milieu de nous, en disant : Mes amis, je suis valet tout comme vous, avec cette différence que je suis plus malheureux : car je suis valet à la cour, où tous les gens qui servent sont plus ou moins malheureux. J'ai vu les pages recevoir, le matin, de la municipalité, comme tribut, des poignées d'écus pour qu'ils ne fissent pas de mal aux valets des bourgeois ni à personne de la ville[89], et, le soir, je les ai vus fouettés sans miséricorde, pour avoir mené trop vite la mule de la reine[90]. J'ai vu les gens de service chez le roi se présenter à la municipalité, qui leur donnait une plus ou moins grande somme d'argent, parce que, aux termes de l'ordonnance municipale délivrée pour leur paiement, ils pouvaient faire plaisir à la ville[91] ; et, le lendemain, je les ai vus honteusement chassés et ne savoir où aller gîter.

Et moi-même qui vous parle, qui étais, il n'y a pas longtemps, fourrier d'un grand prince, le même jour où la municipalité m'offrit un présent, afin que, me dit en propres termes le maire, j'eusse la ville pour recommandée[92], je rentrai à peine à la fourrière[93], que le maître d'hôtel, qui venait de battre quatre galopins, quatre souffleurs, trois hâteurs, trois valets de pied, deux garde-huche[94], ce qui n'était pas grand'chose, un sommelier[95], ce qui devenait plus notable, un chef d'office, ce qui le devenait encore plus, courut sur moi, le bâton haut ; je le prévins, et, avec ma grosse canne d'épine, je parai de manière à mettre en éclats son bâton d'ivoire. Je sais bien qu'il se vante de me l'avoir rompu sur le dos ; n'importe, ceux qui le connaissent, et surtout ceux qui me connaissent, savent à quoi s'en tenir sur ce que je dis, même sur ce que je ne dis pas. Du reste, le maître d'hôtel me fit à l'instant même tout le mal qu'il pouvait me faire : il me raya de dessus le contrôle[96]. Je sortis, et j'entrai ici.

On croyait qu'il avait fini, lorsqu'il reprit ainsi : Mes amis, j'avertis ceux de vous qui envient la domesticité de la cour que, dans les diverses parties, tous les gens y dépendent des grands-officiers, du maître d'hôtel, du panetier, de l'échanson, de l'écuyer, du veneur, qui tous commandent le bâton à la main, comme signe de leur pouvoir aussi bien que de leur dignité[97] ; et, tandis qu'au service des bourgeois, une mauvaise réponse vous fait

aller du pot d'un maître manger la soupe au pot d'un autre maître, si vous êtes au service de la cour, une mauvaise réponse à un de ces grands-officiers, qui ont une juridiction souveraine[98], peut vous faire passer un mauvais quart d'heure.

Tous les valets qui ce jour-là se trouvaient à table me demandèrent ensuite mon histoire. Je la leur fis sans autres instances, et elle me valut l'amitié d'un valet champenois, qui m'amena au service d'un riche maître des environs de Langres. Malheureusement ce maître était prodigue ; au lieu de faire feu qui dure, il fit feu qui ne dure pas, grand feu, trop grand feu. Il consomma tout, et un beau matin, s'en étant allé faire feu je ne sais où, on ne le vit plus. Chacun alors se paya par ses mains ; je pris pour ma part, en présence de témoins, un étui d'oublies en argent[99], dont la valeur m'était due, ni plus ni moins. Le lendemain, à la vue et au su de tout le monde, je partis pour Troyes. Aussitôt, un des principaux créanciers, s'étant mis à ma poursuite, vint me faire arrêter ici. Je fus conduit dans la prison, qui est vraiment effrayante ; car, en y entrant, j'entendis lever et baisser la herse[100]. Mais le jour même parut monseigneur le maire ; il m'interrogea ; il reconnut mon innocence ; il m'acquitta. Il fit plus, il eut la bonté de m'ouvrir sa maison, de m'y admettre au nombre de ses domestiques : je suis, en cette qualité, sous la sauvegarde du roi[101]. Depuis ce moment, mon sort s'est allégé de toutes ses peines ; j'ai cessé d'être des plus malheureux. Ah ! nos seigneurs et maîtres, voulez-vous que tous mes pareils, que tous les gens de mon état puissent en dire autant? Soyez comme le maître que j'ai ; ne soyez pas comme les maîtres que j'ai eus.

Histoire XVII. — L'AVOCAT.

Parmi les gens des divers états on distingue facilement les gens de robe, et parmi les gens de robe on distingue plus facilement encore l'avocat : on le distingue à sa marche assurée, à son air tranchant, à sa tête haute, à son double regard, tantôt fier, colère, foudroyant, tantôt humble, bénin, doux, suivant qu'il parle à son adversaire, à son juge. Maître Joachim, l'avocat de la rue du Bois[1], est à tous égards éminemment avocat. Ce soir, sa voix a rempli long-temps la salle : c'était un plaisir de l'entendre ; on ne perdait pas un mot. Les clercs et les savants qui étaient venus

pour les citations hébraïques et grecques[2] n'ont pas été contents de lui ; mais il n'en a pas été ainsi des procureurs et des greffiers, qui trouvent si belle et si riche la langue de la chicane, qu'il n'a cessé de parler. Les magistrats judiciaires l'avaient, par honneur, reçu à la porte. Les huissiers du bailliage s'étaient distribués dans les différentes parties de la salle pour lui faire faire silence. Les notaires, avec leur air désintéressé, couraient çà et là pour lui concilier les suffrages. Dès qu'il a vu que tout le monde qu'il pouvait attendre était entré, il s'est levé, et a dit :

Pour être noble, il suffit d'être fils de noble. Il n'en faut pas davantage pour être bourgeois. Qui possède une ferme, un troupeau, un calendrier, est agriculteur. J'ai de l'argent, et je ne sais qu'en faire ; j'achète des marchandises, je les garde tant qu'elles sont à bon marché, je les vends quand elles sont chères : me voilà marchand, et bientôt riche marchand. Suis-je fort, robuste, colère, j'apprends à me vêtir d'une armure de fer, à joûter avec raideur, à manier un grand cheval de charrette ; ensuite, si je tue, si je pille, si je dérobe, si je rançonne, si je renie Dieu, si je mange du beurre et des œufs en carême[3], me voilà vraiment homme de guerre. J'ai quelques connaissances superficielles de la géographie et de la boussole, je me jette dans un navire, et ce qui me reste à savoir je l'apprends aujourd'hui, demain, un peu tous les jours : je deviens, je suis marin. Je veux m'enrichir, j'obtiens, par le crédit de mes amis ou par tout autre moyen, une commission dans les aides ou dans les tailles ; ensuite, brouillant mes comptes tant que je puis, de l'argent que j'ai reçu je fais deux parts, une pour moi, très grande, une très petite pour le roi : que me manque-t-il pour être financier? Mon cousin Jacobus, ne sachant où mettre son grec et son latin, s'est affublé d'une grande robe ; il a de grands livres, il a de grands pupitres : il prend le titre de savant. Dans une maison du voisinage vit le bon Clément, qui a deux fils. L'un, dont la conduite est assez régulière, a étudié quelques années en théologie : il est fait prêtre sans difficulté. L'autre s'est assis et a sommeillé sur les bancs d'une salle basse de la rue de la Bûcherie[4] pendant qu'on lisait quelques aphorismes d'Hippocrate ; on vous lui met une robe et une chausse rouge[5] ; on vous lui expédie des lettres signées et scellées par la Faculté : il est médecin. Mais si, dirigé par une mauvaise étoile, je veux toute ma vie m'appliquer, me courber sans relâche, toute ma vie être dans la peine et dans la détresse, si je veux être avocat, d'abord il faut que je sache bien mes humanités, ma rhétorique et ma philosophie ; il faut que j'aille chercher au loin une

université qui enseigne le droit civil ; que, renonçant aux plaisirs de mon âge durant cinq années entières [6], je m'excède de travail et de veilles pour pouvoir satisfaire de sévères examinateurs, jaloux de l'honneur de la profession.

Messires, j'avais étudié en droit civil ; j'avais été successivement reçu bachelier, licencier [7]. Mes camarades et moi retournâmes à Paris, que nous avions quitté parce qu'il n'y a pas de faculté de droit dans cette ville [8].

Je me promenais un jour au Palais, dans la grande salle, où l'on voit plusieurs tribunaux, plusieurs parquets de plusieurs juridictions différentes [9]. Me conviendrait-il, me dis-je, de plaider devant quelqu'une de ces juridictions, ou de plaider tout à côté, devant le parlement, ou d'aller plaider devant le bailliage de Troyes, au milieu de mon pays, de mes amis, de mes parents, de ma famille. La voix de la patrie se fit aussitôt entendre. Je partis. J'arrivai ici, où l'on était bien loin de m'attendre ; et, après avoir fait enregistrer mes lettres de licencié [10], je prêtai mon serment entre les mains du bailli, ou peut-être de son lieutenant, car je vous parle de quarante bonnes années au moins : je devins avocat [11].

Le lendemain, je m'achemine vers l'auditoire à l'heure où se rend la justice. Un beau et grand banc, occupé par des hommes bien moins notables par leur chaperon fourré [12] que par leur science, leur talent, l'élévation de leurs sentiments, est plein, entièrement plein. Je m'y présente ; on était fort serré, on se serre davantage. La dernière place du banc des avocats s'ouvre ; je m'y assieds tout glorieux.

L'audience commence. Le sergent audiencier commande au public le silence ; aussitôt le greffier appelle les causes mises au rôle. Les avocats des parties se lèvent ; on demande, on répond, on réplique. J'écoute tout jusqu'au moindre mot, et, dès ce moment, je crains autant qu'on me porte un procès à plaider que je le désirais auparavant.

C'est, Messires, qu'à mon grand étonnement je reconnais que je n'avais fait que des études préparatoires, ou plutôt accessoires ; et ce n'était certes pas ma faute : car le moyen que dans les universités, où l'on ne peut parler que latin, on enseigne jamais la procédure et le droit français [13] ! Ah ! comme je me mis à les étudier ! Je m'exténuais, je maigrissais ; tout le monde le disait, mon visage le disait encore mieux. Inutilement on pronostiquait, même devant moi, que je n'y tiendrais pas, que j'en périrais. Rien ne pouvait ralentir mon travail, jusqu'à ce qu'ayant

complétement acquis les connaissances nécessaires, je pus les systématiser, m'en rendre compte, et, comme vous allez voir, en rendre compte aux autres.

Le siècle dernier avait un trop grand nombre d'actes de procedure, un trop grand nombre de degrés pour monter au trône de la justice. Notre siècle les a en partie brisés, il n'en a laissé subsister que douze. Et voici qui annonce bien la majesté de ce trône au pied duquel tous ceux qui se présentent sont égaux, c'est qu'il n'y a pas moins, c'est qu'il n'y a pas plus de degrés à monter, c'est qu'il n'y a pas moins, c'est qu'il n'y a pas plus d'actes à faire, soit qu'il s'agisse de six gerbes d'avoine, soit qu'il s'agisse du comté de Champagne.

Premier acte, la procuration, *procuratorium* au delà de la Loire. Maintenant, il n'est plus besoin de lettres pour constituer un procureur qui vous représente dans une action judiciaire, ou quand vous demandez le comté de Champagne, ou quand vous demandez six gerbes d'avoine. — Deuxième acte, l'assignation, *expletum in limine litis* au delà de la Loire. Maintenant, cet acte, signifié par le sergent, doit être signé par deux recors, deux hommes *qui recordant*, qui se souviennent aussi bien de la demande des six gerbes d'avoine que de celle du comté de Champagne. — Troisième acte, la mise du procès au rôle, *causæ inscriptio* au delà de la Loire. Maintenant, les causes où le procureur du roi est intéressé sont écrites en tête du rôle, et précèdent également celles où l'on demande le comté de Champagne et celles où l'on demande six gerbes d'avoine. — Quatrième acte, sommation de lier et joindre, *sommatio producendi instrumenta et pecias* au delà de la Loire. Maintenant, pour établir ses chefs de demande, pour établir ses chefs de défense, on a trois jours, ne s'agirait-il que de six gerbes d'avoine; on n'a que trois jours, s'agirait-il du comté de Champagne. — Cinquième acte, communication des sacs, *communicatio saccorum* au delà de la Loire. Maintenant les règlements sur la cote alphabétique des pièces du procès[14], sur le cordon qui doit les enfiler comme un chapelet, et dont les deux bouts sont scellés du sceau du juge[15], ont prévenu de grands abus quand on demande le comté de Champagne, et peut-être de plus grands quand on demande six gerbes d'avoine. — Sixième acte, requête pour aller en avant en cause, *requesta de cursu processus* au delà de la Loire. Maintenant ces requêtes ne doivent plus être impertinentes, c'est-à-dire en termes vulgaires, ne doivent plus contenir des faits étrangers au procès, ne doivent parler que du comté de Champagne ou des six gerbes d'avoine. — Septième

acte, défaut, congé, *defectus*, *congedium*, au delà de la Loire. Maintenant les délais après lesquels le plaideur comparant obtient contre le plaideur qui n'a pas comparu un jugement de congé ou de défaut ont été, dans certains cas, allongés, comme lorsqu'il s'agit du comté de Champagne, dans certains cas abrégés, comme lorsqu'il s'agit de six gerbes d'avoine. — Huitième acte, reprise d'instance demandée par le plaideur qui d'abord n'a pas comparu, mais qui ensuite comparaît, purgation de congé, *purgatio congedii* au delà de la Loire. Maintenant les délais ont été aussi, dans certains cas, allongés, mais non lorsqu'il s'agit de six gerbes d'avoine, dans certains cas de même abrégés, mais non lorsqu'il s'agit du comté de Champagne. — Neuvième acte, adjonction des parties, *adjunctio litigantium* au delà de la Loire. Maintenant les nouvelles lois sont admirables pour empêcher qu'au milieu des procès viennent se jeter de faux plaideurs privilégiés, et notamment des écoliers[16], qui ont rarement des procès pour six gerbes d'avoine, plus rarement pour le comté de Champagne, qui n'ont guère de véritables procès qu'avec le régent, ordinairement partie et juge. — Dixième acte, la correction des conclusions, *correctio conclusionum* au delà de la Loire. Maintenant on y a ajouté la correction des plaidoiries sur le registre des plaidoyers, qui souvent détermine seul le jugement quand le comté de Champagne est en cause, et plus souvent quand ce sont les six gerbes d'avoine. — Onzième acte, jugement préparatoire, *interlocutorium* au delà de la Loire. Maintenant on est obligé de conclure à toutes fins. Autrefois on se réservait cauteleusement la conclusion éventuelle sur certains chefs ; on concluait *par retenue*, manière de conclure assez commode pour le détenteur des six gerbes d'avoine, surtout pour le détenteur du comté de Champagne. — Douzième acte, inventaire de production, *actorum narratio* au delà de la Loire[17]. Maintenant cette table des actes faits par les plaideurs, si concise dans les procès des six gerbes d'avoine, est encore plus concise dans les procès du comté de Champagne.

Ces douze principaux actes, je ne le nie pas, sont trop souvent pères ou grands-pères d'autres actes accessoires, nés malgré la loi ou dans le silence de la loi. Quel en est le nombre, y compris toutes les générations? Je pense que le sac moyen entre les procès de six gerbes d'avoine et les procès du comté de Champagne est de cinquante, soixante pièces[18], quand le jugement est rendu à l'audience sur les plaidoiries verbales[19], ou au burel sur les plaidoiries écrites[20]. Au siècle dernier, il était de quatre-vingts, cent[21]. Il s'est conservé, et plusieurs de vous avez

sans doute vu d'anciens procès latins qui font si souvent rire nos jeunes avocats : « Requesta... hic *incipit* de Villa Nova... item *proponit* et dixit procurator, nomine quo supra ». Et ces *incipit* et ces *proponit* de requête s'étendaient sur une, sur dix, sur cent feuilles de parchemin[22] : « Inquesta... item *dixit* Bernardus » testis juratus... testis inductus de parte Petri ; item *vidit.* » Et ces *dixit* et ces *vidit* couvraient une, dix, cent feuilles de parchemin[23]. Ainsi des autres actes. Là vous avez la preuve combien dans ces temps la procédure était longue.

Si aujourd'hui la justice a pris une marche légère, gracieuse, elle le doit à la réduction du nombre des actes, à nos trois célèbres ordonnances sur l'abréviation des procès[24]. Il faut que l'avocat connaisse parfaitement ces trois longues ordonnances qui abrégent un grand nombre de formes, et même, crainte de méprise, les différentes ordonnances où se trouvent ces formes abrégées. Il faut qu'en outre il connaisse le style[25] ou forme de procéder de la cour devant laquelle il plaide, et les styles des autres cours du pays coutumier[26] et du pays du droit écrit[27] : car les diverses procédures des diverses juridictions se suppléent les unes les autres[28].

Commencez-vous à voir nos longues, nos immenses études? Mais nous sommes bien loin du terme, nous sommes seulement en chemin pour y arriver.

Cet admirable jeu, par lequel les divers codes de procédure de divers pays se suppléent, devient plus admirable, devient surtout plus spacieux, plus grand, plus imposant, quand ce sont les diverses législations locales, les diverses coutumes qui se suppléent[29]. Prenons pour exemple la coutume la plus célèbre, celle de Paris. Examinons-en, dans leur ordre successif, les différents titres.

Avant d'en venir au titre premier, je remarquerai que l'état des personnes, par où commencent un si grand nombre de coutumes, est omis dans celle de Paris[30]. Il faut que la nôtre aille la suppléer et dire aux Parisiens : « Les aucuns sont nobles, les » aultres non nobles... Les non nobles sont en deux manières : » les aucuns sont franches personnes, et les aultres de serve con- » dition[31]... » Il est vrai que les Parisiens font ou peuvent faire d'abord une belle réponse : Nous sommes tous nobles[32]. Ils peuvent en faire ensuite une plus belle : Nous sommes tous libres. Et aujourd'hui, en l'année quinze cent, un trop grand nombre de Français, dans certaines provinces, et notamment dans la nôtre, ne peuvent encore la faire[33].

Le titre premier, *De matière féodale*, et le titre deuxième,

Des droits seigneuriaux, suppléent bien des coutumes, et cependant ils sont à leur tour suppléés par la coutume du Nivernais, où ces titres sont trois fois plus étendus[34]; et certes ce n'est pas trop quand il s'agit de régler les conditions des baux perpétuels de toutes les pièces de terre qui forment le territoire de la France entre les seigneurs, les descendants, les successeurs, ou des propriétaires ou des possesseurs, ou des plus forts ou des maîtres[35], et les redevables, les descendants, les successeurs, ou des concessionnaires ou des fermiers, ou des plus faibles ou des sujets[36].

Le titre *De la prescription*, ou droit de propriété acquis sur les choses, lorsqu'on en a usé durant trente ans, ou perdu lorsqu'on n'en a pas usé durant un pareil espace de temps, est beaucoup trop bref; il est suppléé par la coutume d'Anjou, qui traite des diverses prescriptions[37], et par le Grand Coutumier, qui traite de la prescription centenaire, concernant le domaine royal: « Qui a plumé l'oie du roy, cent ans après en rend la plume[38].

Le titre *Des hypothèques*, ou créances gagées sur des terres, sur des biens immobiles, immuables, immeubles, moins bref, est encore trop bref; cependant, tel qu'il est, on le cite souvent, car, dans la bouche des avocats, la coutume de Paris avant toutes les autres coutumes[39].

Le titre *Du rapport des experts jurés* est encore plus souvent cité, et, j'en conviens, les autres coutumes n'ont guère à le suppléer : car c'est, en quelques articles, un code complet de lois sur les bâtiments contigus ou voisins et sur leurs mutuels rapports juridiques.

Je comprends comment le titre *Des testaments et dons* a tant de gloses, comment il est suppléé par les coutumes de Bordeaux[40], de la Marche[41] et par tant d'autres. Le testateur qui n'a pas d'enfants, qui a des héritiers, ne peut disposer que de la cinquième partie des biens dont il a hérité, c'est fort clair; le donateur peut, par donation entre vifs, disposer de toute sorte de biens, ce n'est pas moins clair; mais les conditions de la validité de ces dons, c'est-à-dire les formes dans lesquelles ils doivent être faits, y sont omises.

De la garde noble, c'est le titre qui suit. Un gentilhomme s'est marié; il est mort depuis, ou bien, si cela vous plaît davantage, c'est sa femme qui est morte. Le père ou la mère, et, à leur défaut, les grands-pères ou les grand'mères, ont la garde noble de leurs enfants, de leurs petits-enfants; les fruits, les revenus des biens, leur appartiennent. Ce titre est souvent suppléé par la coutume de Meaux[42], qui elle-même, chose sin-

gulière, est encore plus souvent suppléée par le titre qu'elle supplée.

De la garde bourgeoise, autre titre de la coutume de Paris. Jacquet et Jacquette, bons bourgeois, se sont mariés. Jacquet ou Jacquette, comme vous voudrez, est mort ou est morte; alors l'époux qui survit peut seul être administrateur baillistre des enfants. Ce titre est suppléé par la coutume de la Marche[43], et rarement il la supplée.

Le titre *De la communauté des biens* est souvent suppléé par les autres coutumes, et notamment par celle d'Orléans[44] et par celle de Normandie[45], pour la dot ou biens que la femme apporte au mari, pour les conquêts ou biens acquis en commun par les travaux du mari, l'économie de la femme, et qui appartiennent à tous les deux.

Souvent aussi la coutume de Sens[46] a l'honneur de suppléer la coutume de Paris dans le titre *Des successions* pour les propres ou biens héréditaires, pour les acquêts ou biens non héréditaires, surtout pour la division des successions par tête, par souche.

Veut-on se convaincre que les mœurs modernes sont devenues de plus en plus galantes, il n'y a qu'à lire le titre *Du douaire* ou revenu assigné sur ses biens par le mari à la femme, dans le cas où elle lui survive. Vraisemblablement, jusqu'à la preuve contraire, je croirai que le douaire a commencé en France, et qu'il a commencé à Paris.

Bien sûrement le partage égal des successions entre enfants non nobles, et, dans un très grand nombre de cas, entre enfants nobles, aurait affaibli la grande propriété, aurait tué la féodalité, sans le retrait lignager, qui permet au plus proche parent du vendeur de retirer l'héritage vendu en rendant le prix, sans le retrait féodal, qui permet au seigneur dominant de rembourser l'acquéreur d'un fief, de le retirer, de le retraire. Le titre *Des retraits* de la coutume de Paris est fort incomplet, et a fort souvent besoin d'être suppléé, et est fort souvent suppléé par notre coutume de Troyes[47] et par plusieurs autres.

Le reste de la coutume de Paris n'a guère pour objet que les criées des quatre quatorzaines ou la procédure de l'expropriation forcée, que la coutume d'Amiens[48] et bien d'autres suppléent tour à tour, suivant les variations de la procédure.

La coutume de Paris, et en général les coutumes du Nord, ne disent presque rien des contrats, des conventions et des sociétés[49]; elle est suppléée, elles sont suppléées par celle de l'Auvergne[50], celle de la Marche[51] et par plusieurs autres.

Les coutumes du Midi, plus pleines de droit romain que les coutumes du Nord[52], suppléent plus souvent, et sont moins souvent suppléées.

Messires, vous êtes, je le pense, convaincus à cette heure que l'avocat doit connaître toutes les nombreuses coutumes de France[53]. Aujourd'hui il n'y a plus à dire, comme au siècle dernier, qu'il ne le peut, car elles ont toutes été écrites[54], ensuite revues et enregistrées au parlement[55] depuis la loi expresse de Charles VII[56] et de ses trois successeurs[57]. Malheureusement elles sont, la plupart, ou en mauvais latin[58], ou en mauvais français[59]. Je n'en connais que fort peu en français correct; et en vers français je n'en connais qu'une seule, celle dont je vais parler.

Le grand pays de la chicane, comme dit insolemment le vulgaire, je dirai, moi, la terre classique de la procédure, est sans contredit la Normandie, où nos procureurs bien avisés vont souvent chercher leur femme, qui, lorsqu'elle est bien choisie, leur tient lieu de maître-clerc. Mon fils eut occasion, il y a quelques années, d'entendre une jeune demoiselle de ce pays, qui était venue ici voir sa sœur; elle était dans un berceau du jardin; elle se croyait seule; elle étudiait, elle récitait sans hésiter, et à voix haute, des vers harmonieux, ronflants, magnifiques, et qui n'étaient cependant que la pure coutume de Normandie habilement versifiée.

Je me cachai, me dit mon fils, en me racontant le même jour son heureuse rencontre avec cette jeune personne, qui, peu de temps après, devint son épouse; je me mis derrière des charmilles, et je n'eus pas écouté quelques instants que je fus ravi. Vous l'auriez été; tous les avocats, tous les procureurs l'auraient été, d'entendre, sous une voûte de verdure, au milieu des rossignols et des fauvettes, une jolie bouche dire en grasseyant, en minaudant involontairement :

DU BANON OU DE DÉFENSES.

Toutes les terres cultivées
Sont en deffens, de quoy les bléez
Ou les blés ont empirement
De bestes par leur hantement.

DE L'OFFICE AU VICONTE.

Le viconte doibt ples tenir
Ez villes, voies maintenir.

DE L'OFFICE AU SERGENT D'ESPÉE.

Sergent d'espée non reçoivent
Et ont de chascune veue
Onze deniers c'est soustenue.

DU QUERELLANT.

Le querellant est dit celluy
Qui se plaint pour droit faire luy.

DU QUERELLÉ.

Le querellé est dit, sans feinte,
Cil de qui l'on monstre complainte.

DU PROLOCUTEUR.

Le nom de prolocuteur scay
C'est celuy qu'avoit met pour soy
De parler de qui les parolles
Doibvent peser égaux o les
De celluy à qui le cas touche.

En cet endroit, ajouta mon fils, je me montrai, et ne pouvant plus contenir mon amour et mon admiration, j'ajoutai :

DE GARDE DE FEMME.

Se femme est en garde tenue
Quand elle sera tant creue
Qu'elle ait de marier aage
L'en luy doit querre mariage
Au congié de sa seigneurie
Par le conseil et par l'ays
De ses amis de son parage
Selon l'honneur de son lignage.

Elle continua de sa voix douce et argentine :

FIN.

Explicit consuetudo Normanie
Entre vous jeunes advocats
Ne prenez deux loyers d'un cas
Afin que par duplicité
Vous ne perdiez félicité [60].

Toutefois, continua maître Joachim, je ne vous dirai pas dans ce moment comment se fit ce mariage : car il s'agit de ce que je fus obligé d'apprendre, de ce que, pour défendre les droits de ses concitoyens, l'avocat doit savoir. Et certes, Messires, ce n'est pas seulement les diverses coutumes en prose ou en vers, c'est encore le grand coutumier ou la coutume générale de France [61], c'est encore les ordonnances des rois [62] ou le droit français, c'est encore le droit romain [63].

Vous passez facilement condamnation sur l'importance de toutes les coutumes, de la coutume générale, des ordonnances des rois, vous ne la passez pas aussi facilement sur l'importance du droit romain. J'ai à vous la prouver, à vous parler de deux causes que j'entendis plaider, du temps où j'écoutais encore.

Dans la première, il s'agissait d'un enfant né six mois après la célébration du mariage. Le mari ne voulait pas le reconnaître. La femme était venue à l'audience, elle était toute tremblante ; mais voilà que son avocat allègue triomphalement la loi du septième mois lunaire [64]. Le tribunal se lève, reconnaît à l'unanimité l'enfant, et le mari, bien qu'il n'entendît pas la loi latine, est obligé aussi de le reconnaître. — Dans la seconde cause, au contraire, des héritiers refusaient de reconnaître un enfant né onze mois après la mort du testateur. Tout le monde riait et paraissait prendre parti pour les héritiers. La coutume de Troyes, les autres coutumes, restaient muettes ; le droit romain parle de

nouveau. L'avocat de la veuve cite le décret d'Adrien qui admet à la succession les enfants nés onze mois après la mort de leur père [65]. Les juges se lèvent encore tous à la fois, et, à l'unanimité encore, reconnaissent le fils de la veuve.—Je le demande, sans le droit romain dans la bouche des avocats, que serait-il arrivé de la jeune femme, de la jeune veuve?

Du reste, celui-là se tromperait qui pourrait croire que le droit romain ne supplée que dans des cas extraordinaires; il supplée souvent et très souvent dans les cas ordinaires, surtout dans les cas de successions, de fidéicommis, de substitutions [66], ces autres fidéicommis à vie.

Maintenant se présentent la procédure et la législation criminelle, l'une comme l'introduction à l'autre. Quant à la procédure criminelle, elle était, elle est publique [67]; elle ne pouvait, elle ne peut être améliorée à cet égard; mais elle se faisait en français en deçà de la Loire, et en latin en delà. Aujourd'hui, elle se fait en français en deçà et en delà de la Loire [68]. Elle a pu être et elle est à cet égard améliorée. — Quant à la législation criminelle, elle a si peu changé depuis le siècle dernier, qu'on doit la considérer, ou peu s'en faut, comme la même [69].—L'avocat doit savoir l'une et l'autre.

Maintenant, c'est la procédure et la législation ecclésiastique [70] qui se présentent. Eh! ne pensez pas que nous soyons obligés de les apprendre pour nous en servir éventuellement à suppléer la procédure et la législation civile ou criminelle. Souvent les avocats des cours laïques, licenciés *in utroquè jure* [71], vont plaider dans les cours ecclésiastiques [72], de même que les avocats, clercs, même prêtres des cours ecclésiastiques, licenciés *in utroque jure*, viennent aussi plaider dans les cours laïques [73].

Je me souviens que dans mon jeune âge un de mes amis, tout pétillant, tout brillant, voulut se faire clerc afin de jouir des privilèges de la cléricature. Il prit les quatre ordres mineurs, et sur ses habits d'église mit des bordures de couleur, des boutons d'or. Jusque là c'était bien, l'usage le lui permettait [74]; mais il voulut aussi épouser, malgré ses parents, une demoiselle dont la conduite n'avait pas toujours été irréprochable. Prends garde à toi, mon neveu, lui dit son oncle, avocat laïque d'un grand mérite, les passions te fascinent les yeux; l'official connaît tes longues amourettes avec cette demoiselle. Il lui répondit que, pour messire l'official, il se croyait sûr de son silence. Alors, lui dit l'oncle, ce sera le juge royal qui procédera contre toi [75], et il ira plus ferme, plus vite; toutefois, je crains bien que l'official ne veuille pas se laisser prévenir. Ce que l'oncle avait conjecturé arriva.

L'official, craignant que le juge royal procédât, à son défaut, contre le neveu, procéda contre lui et même avec une rigueur qu'on n'attendait pas. Nous courûmes tous au secours de mon ami. L'official nous disait : Que ce jeune homme ne restait-il laïque? il aurait pu épouser sa maîtresse et pire, la justice ecclésiastique n'avait rien à y voir; mais, puisqu'il est clerc, il a dû épouser une personne sans reproche, ou s'attendre à être traité comme bigame[76]. L'oncle plaida avec beaucoup d'éloquence; il fit très spirituellement valoir les défenses de son neveu; il donna sur l'innocence de la demoiselle des preuves que l'official voulut bien enfin trouver bonnes : mon ami fut sauvé. En le quittant, son oncle lui recommanda de veiller soigneusement sur sa femme : Car, au plus petit mauvais bruit, tu retomberais entre les mains de l'official[77]. Mon ami, et sa femme surtout, se le tinrent pour dit. Quelque temps après, je vis ce même oncle, ce même avocat, défendre encore avec succès à l'officialité, dont je suivais les audiences, un jeune huissier à verge. Cet huissier avait donné vingt coups de son bâton noir[78] ou verge à un jeune clerc tonsuré, un soir qu'il l'avait trouvé sous les fenêtres de sa belle. L'avocat écouta fort tranquillement le long plaidoyer du clerc; enfin il se leva, et il termina sa réponse en invoquant l'autorité des sermons du célèbre frère Menot, dont il cita le passage suivant : « Devant les cours de justice il est reçu que, si quelqu'un rencontre la nuit un clerc tonsuré et lui frotte son dos *de une serviette de boys*, il n'y a pas lieu à excommunication[79] ». L'official, dont la gravité ne se trouva pas contenue par un nombreux auditoire, laissa échapper le rire. Il renvoya de huitaine en huitaine, de quinzaine en quinzaine, l'affaire, qui resta sans être jugée; en sorte que le jeune clerc y fut pour ses vingt coups de bâton noir, et le jeune huissier y fut pour la peine ou pour le plaisir de les avoir donnés. — Je le demande encore, sans le droit ecclésiastique dans la bouche des avocats, que serait-il arrivé de mon jeune ami et du jeune huissier?

Et qu'on se garde bien de croire aussi que le droit ecclésiastique ne règle pas souvent les intérêts des laïques; il les règle toutes les fois que les clercs sont défendeurs, car il faut alors les assigner devant une cour ecclésiastique; il les règle toutes les fois qu'il s'agit de la validité des mariages, des dots, des biens des veuves, des orphelins, des hôpitaux, toutes les fois qu'il s'agit des testaments où il y a des legs pieux; enfin il les règle dans un grand nombre d'autres cas[80].

Ah! Messires, quelle est vaste la bibliothèque de lois que l'a-

vocat doit porter rangée dans sa tête! Il doit savoir la procédure et la législation civile; il doit savoir la procédure et la législation criminelle; il doit savoir la procédure et la législation ecclésiastique. Il doit savoir, en outre, les législations des différentes nations[81], car elles suppléent celles de la France, et se suppléent les unes les autres; il doit savoir, en outre, les législations des différentes nations de différents âges, car elles suppléent la législation de la France de différents âges, et se suppléent aussi les unes les autres. Je dirai plus, tout étant droit, législation, ou tout pouvant avoir un rapport avec le droit, la législation, l'avocat doit tout invoquer, tout citer, tout savoir, tout apprendre.

Cependant, à force d'études, il vient au point d'avoir tout appris. Eh bien! le silence et la solitude sont encore dans son cabinet, dont la porte demeure tout le jour inutilement ouverte au public: il n'est pas encore connu.

Enfin il l'est; alors il a plus de repos. Dès les sept heures du matin vous le voyez courir à l'audience[82], entouré, amené par des clients qui le haranguent, l'enflamment de leurs passions, et tout aussitôt le voilà en voie d'être mis en prison, de perdre son état, de dire ce que la loi appelle des injures[83] qui ne sont guère que des vérités sans voile; le voilà aussi en voie d'être ruiné par les amendes, d'être emporté par sa vivacité, de parler trop vite, de parler en même temps que l'avocat contre lequel il plaide[84], ou, au contraire, d'être entravé par la foule de ses pensées, de ses raisons, de parler trop lentement, de parler d'une manière interrompue, intermittente, de parler par hoquets[85].

Et ceux qui n'avaient point eu de procès, vous pensez peut-être que de magnifiques honoraires nous dédommagent de tant d'efforts, de tant de sacrifices. Écoutez: A la Saint-Martin, le jour de notre rentrée, un de nos meilleurs avocats, après avoir, suivant l'usage, pris son texte dans l'Écriture-Sainte[86], prononça dans une affaire très importante un plaidoyer divisé en majeure, mineure, conséquence[87], qui fit retentir la salle d'applaudissements. Comme personne ici n'ignore que c'était moi, je me suis involontairement nommé. Eh bien! diriez-vous combien il me fut donné? Seize livres, qui est la plus forte somme que le tarif du Châtelet, rendu commun à notre bailliage, passe pour un plaidoyer[88]; encore me fallut-il payer les trois avocats assistants, qui prirent avec moi plusieurs fois la parole[89].

Toutefois, en Bretagne c'est pis. Pour pareille, peut-être pour moindre somme, il y a dans un procès cinq ou six avocats de chaque côté, choisis dans le barreau un à un, alternativement

par chacune des deux parties, qui ont en même temps le droit de les échanger entre elles ; en sorte que, lorsque vous êtes parvenu à vous remplir des bonnes raisons du demandeur, il vous faut quelquefois passer du côté du défendeur[90], poser les bonnes raisons de son adversaire, et prendre les siennes. Il vous faut même, si vous êtes prompts à vous passionner, changer d'animosité, de colère.

Encore si l'on nous laissait à notre malheureux sort ; mais non, nous sommes aussi bien sujets au tambour de la milice des villes qu'à la cloche du palais. On nous voit alors obligés de retrousser notre robe, de mettre la hallebarde sur l'épaule, et d'aller, sous le commandement ou la présidence du chef de la justice[91], combattre les Armagnacs, les Bourguignons, suivant que le vent tourne.

Alors les procureurs sont de même obligés de retrousser leur robe, au moins aussi embarrassante que la nôtre ; ils sont de même obligés de quitter leurs sacs à papiers, de fermer à clef leur étude, et d'être, comme à l'audience, toujours derrière nous[92].

Les malheureux procureurs ! ils ont souvent nos maux : car, comme à nous, il leur est défendu de rien recevoir par avance des plaideurs[93]. Ils ont souvent de plus grands maux : car il leur est de plus défendu de recevoir des présents[94] ; car, pour les procès, ils n'ont que la moitié de nos honoraires[95] ; car ils sont tenus dans l'humiliation ; car, dans certaines cours, ils se mettent et demeurent à genoux pendant tout le temps que leurs causes sont plaidées par les avocats[96] ; car à la moindre faute ils sont punis de prison[97] ; car les personnes qui nous chargent de leur défense, que nous appelons nos clients, les procureurs les nomment nos maîtres[98]. Aussi les avocats postulants, qui dans divers sièges, comme à Angers, sont en même temps avocats et procureurs[99], ont, à mon avis, un pied hors de l'ordre.

C'est ce que je disais à mon fils, qui avait rencontré la jeune Normande étudiant la coutume, et qui était obligé de se faire procureur pour obtenir sa main. Ah ! mon père, me répondit-il, qu'elle est belle ! — Mais, lui disais-je encore, il faudra te faire d'abord clerc de la Basoche, payer les bien-venues, le banquet des béjaunes à peine de la baculerie[100], en bon français la bastonnade. — Ah ! mon père, qu'elle est jolie ! — Ne t'attends pas qu'on puisse te résigner à prix d'argent un office de procureur, tu aurais à faire avec le parlement[101]. — Ah ! mon père, je ne saurais vivre sans elle ! — Ne crois pas non plus de prendre la qualité de sieur, de sieur Joachim, tu aurais encore et plus gravement affaire avec le parlement[102]. — Ah ! mon père, j'en

mourrais! Les avocats, nous avons trop de livres, trop de parchemins, trop de papiers à lire pour pouvoir, comme les beaux garçons, perdre notre temps en longs discours, en scènes tendres. Voyant donc que mon fils voulait pleurer et me faire pleurer, je me hâtai de terminer en lui demandant : La veux-tu? absolument, la veux-tu? Et tranchant par la tête la longue réponse qu'il avait commencé à me faire, je me hâtai d'ajouter : Eh bien! épouse! épouse! Va-t'en, et laisse-moi! Du reste, je vous le dirai, ce mariage ne me faisait nullement de peine. Je n'étais pas fâché d'avoir une belle-fille un peu chicaneuse; je pensais que j'en embrasserais mes petits-fils avec plus de plaisir.

Je fus obligé, il y a quelque temps, de faire un voyage à Amboise. Le roi y était, et il va sans dire qu'il y avait beaucoup de monde. Un après-midi qu'il me prit envie d'aller me promener aux belles plantations de peupliers et de noyers qui ombragent l'embouchure de la Masse dans la Loire, j'aperçus sur le gazon des gens formant une espèce de groupe, qui s'entretenaient avec une douceur, une aménité qu'annonçaient d'ailleurs et la sérénité de leur visage et leur maintien pacifique. Les uns étaient en habit de cour, d'autres en robe longue, d'autres en habit bourgeois, d'autres avaient la tonsure, d'autres étaient vêtus d'un froc de moine, d'autres portaient le plumet et l'épée : c'étaient des notaires, j'en connaissais plusieurs. Je les abordai, et, soit par plaisanterie, soit par malice, je leur dis : Que vous êtes là tous heureux, mes bons compères!

A commencer par moi, répondit celui qui était le plus près. Je suis, continua-t-il, clerc-notaire du roi. Qu'importe que Louis XI ait déclaré dans ses lettres-patentes que les quatre apôtres évangélistes étaient quatre notaires comme nous, qu'il ait voulu que le roi fût de notre collége, qu'il n'y fût que le soixantième notaire, qu'il n'y prît qu'une bourse comme les autres[103], si on ne le sait ou si l'on ne veut le savoir. J'ajouterai : Si nous ne sommes pas considérés, que nous importe la considération qu'on nous doit. Nous sommes obligés d'être grammairiens, d'être bien lettrés. Sommes-nous regardés comme gens de lettres? Depuis Charles VIII nous sommes nobles; mais au diable si, avec nos grands écritoires de cuivre pendus à la ceinture[104], nous sommes regardés comme gentilshommes! et cependant c'est nous qui, dans les contrats entre le roi et les particuliers, assujettissons à l'autorité, à la juridiction d'un simple bailliage, les biens meubles et immeubles du roi[105], c'est-à-dire, outre le trésor royal et les joyaux de la couronne, le domaine, outre le domaine, le royaume de France, outre le royaume de

France, le duché de Milan, le royaume de Naples et même celui de Jérusalem, qui sûrement appartiennent à nos rois par droit héréditaire[106].

Après que ce notaire eut parlé, les autres, dans l'ordre de leur hiérarchie, prirent successivement la parole.

Et nous qui sommes les notaires de la cour du parlement, nous ne pouvons aujourd'hui empêcher les greffiers de donner, comme nous, des expéditions des arrêts[107]. Les greffiers nous ont fai tomber, comme on dit, cette plume du bec : ils tenaient le leur ouvert.

Il nous est arrivé pis, dirent les notaires des cours de bailliage et des cours inférieures. Autrefois dans presque tous les greffes il y avait un notaire-greffier ; aujourd'hui dans presque tous les greffes il y a un greffier et un notaire[108]. Les greffiers expédient tous les actes des cours de justice, excepté, comme au parlement, les commissions[109] ; mais parce que je ne vois pas de raison pour qu'ils n'achèvent de tout envahir, il est à croire qu'ils envahiront tout.

Bien que nous soyons les notaires au Châtelet, dirent les notaires de Paris, qui par politesse avaient laissé parler les notaires des cours de bailliage et des cours inférieures, nous voilà aujourd'hui sans priviléges, obligés de tenir les registres des originaux de nos actes, tout comme les notaires de province[110].

Oui, lui dit un autre, mais vous êtes sous la sauve-garde spéciale du roi ; et d'ailleurs vous recevez pour vos vacations jusqu'à dix sous par jour[111], tandis que nous, pauvres notaires de province, même quand nous avons rapporté un procès dans une cour de justice[112], nous sommes bien moins payés, et nous ne le sommes guère mieux quand, dans les cantonnements des troupes, une bataille de trois, quatre cents archers en grande parade, haut les armes, vient se ranger sous notre fenêtre pour nous déclarer « que tous ont reçu leur soulde d'un moys, de la» quelle ils se tiennent contents, bien payez, et quittent le thré» sorier et tous aultres[113] », paiement dont nous expédions la quittance.

Mes confrères, dit un notaire qui se tenait un peu à l'écart, qui avait un air humble, humilié, qui portait un méchant habit, peut-être son meilleur habit, vous n'êtes pas contents ; vous le seriez bien moins si, comme moi, vous étiez dans un pays où les notaires ne sont que les commis des tabellions. Mais dans quel pays êtes-vous? lui dit-on. Vous savez qu'en l'année 1438, tous les notaires de France étaient commis des tabellions, fermiers du tabellionnage des différents arrondissements, et que Charles VII, qui a bien pu arracher la France aux armées an-

glaises, n'a pu faire durer sa loi fiscale du tabellionnat[114]. Encore une fois, dans quel pays êtes-vous? Je suis répondit-il, dans un pays où cet ordre de choses existait avant la loi fiscale de Charles VII, où il a existé depuis, où il ne cesse d'exister[115].

En ce moment, un grand notaire, dont l'air paraissait fort dédaigneux, prit la parole pour ainsi dire du haut de sa taille, qui dominait celle de tous les autres. Je suis, dit-il, dans une province où il y a des notaires impériaux[116], des notaires royaux[117], des notaires seigneuriaux[118]. Mais, ajouta-t-il en se tournant vers ses confrères, nous, les notaires impériaux, nous devrions sans contredit être les plus honorables. Toutefois, vous, les notaires royaux ou seigneuriaux, vous êtes les plus nombreux, les plus forts; vous tâchez de faire de nous des notaires inférieurs. Quant à moi et quant à ceux qui me ressemblent, Dieu soit béni! vous n'y réussirez pas.

Mes confrères, dit un notaire qui avait la grande tonsure ou la grande couronne de prêtre[119], le paraphe de ma signature est deux clefs en sautoir: vous voyez que je suis un notaire apostolique[120]. Autrefois, dans les grandes affaires, on stipulait, aujourd'hui on ne stipule plus la réserve du serment sur certaines reliques, sur certaines croix[121]. Cet acte de serment était un nouvel acte, et nous valait vingt, trente sous[122], souvent davantage. Autrefois, nous pouvions être en même temps notaires civils; aujourd'hui, nous ne pouvons plus être que notaires apostoliques[123]. Nous sommes d'ailleurs, comme vous, soumis aux cours de justice[124], tandis que vous n'êtes pas soumis à l'officialité comme nous[125].

Le notaire apostolique vient de parler pour moi, dit un Bénédictin qui était à son côté. Autrefois les moines, dans le Poitou, nous pouvions recevoir des actes en matière civile; la nouvelle coutume nous a restreints aux matières ecclésiastiques[126]. Mes confrères, nous ne sommes plus qu'à moitié confrères.

Il y avait à l'extrémité opposée trois notaires en habit court, papier et plumes sous le bras, la masse d'armes sur l'épaule; l'un d'eux était vieux, les deux autres jeunes. Mes confrères, dit le vieux, vous voyez ici le père, le fils et le neveu; nous sommes en même temps notaires et sergents d'armes[127]; nous vivons de l'écritoire aussi bien que de l'épée, mettez que j'aie dit aussi mal.

Un seul n'avait pas encore parlé. Mes confrères, dit-il, vous êtes tous plus heureux que moi; vous allez voir. A trente ans, je prévoyais qu'à soixante, plus ou moins, je n'y verrais peut-être pas très bien, et je demandai au roi de pouvoir changer

d'avance mon seing monographique, compliqué de plusieurs crochets et pieds de mouche; je lui demandai en même temps de changer deux syllabes de mon nom, dont l'une n'est pas décente et l'autre appartenait au vieux langage des siècles passés. J'obtins l'un et l'autre par lettres en bonne forme[128]. Le public capricieux m'a depuis entièrement abandonné; il voulait les crochets, les pieds de mouche, la vieille et peut-être la vilaine syllabe. Je n'ai osé prier le roi de me les rendre.

On aime les notaires, a continué maître Joachim, on les plaint. On ne plaint pas autant les greffiers; toutefois ils sont autant à plaindre. Cet hiver, un pauvre greffier d'une de nos mairies royales, juridictions judiciaires, comme vous savez, particulières à notre province[129], était entré chez moi. Il avait froid, je le fis chauffer. Messire l'avocat, me dit-il, je ne crois pas qu'il y ait d'hommes plus malheureux que les greffiers des mairies royales. Vous voulez rire, lui répondis-je; parlez donc ainsi des hauts greffiers, ce sont vraiment ceux-là qui sont malheureux. D'abord, le premier greffier du parlement, le plus haut de tous, quelque haut qu'il soit, n'ignore pas qu'il n'est qu'un simple scribe, comme le plus petit scribe de la plus petite scribanie[130] de campagne; ensuite il faut, comme on dit, qu'il partage le gâteau. Sans doute, les profits du greffe du parlement sont grands, le gâteau est grand; mais il y a beaucoup de parts à faire, car, au parlement, il y a beaucoup de greffiers. Ajoutez la difficulté du travail. Absolument je me chargerais de l'histoire de la rivalité d'Athènes et de Lacédémone, de Rome et de Carthage, des Bourguignons et des Armagnacs, tandis que j'hésiterais à me charger des qualités de la sentence de certains procès, c'est-à-dire de l'histoire de telle procédure qui a duré un demi-siècle, de tous les exploits, de tous les actes de l'attaque et de la défense[131]. Je le sais, les greffiers des juridictions inférieures sont obligés de faire aussi des qualités; mais quelle différence d'étendue et de volume! Ils sont, je le sais aussi, obligés, à peine d'interdiction, de garder, comme ceux du parlement, le secret de leur cour[132]; mais quelle différence de secret! Ils sont de même obligés de faire crier à heure fixe l'audience du greffe[133]; mais quelle différence d'audience! Toutefois, le greffier de mairie royale finit par m'apitoyer. Considérez, me dit-il, que les greffiers au parlement ont ou petite mule ou mulet, enfin équipage pour aller à l'audience[134], tandis que nous y allons en guêtres de cuir. Considérez que les greffiers de bailliage ont vingt sous pour l'écriture de chaque peau[135]; nous sommes bien autrement, je veux dire bien moins payés. Le travail le plus

ingrat, c'est le nôtre. Par déférence, ajouta-t-il, je ne contesterai pas plus long-temps; mais les greffiers des mairies royales, nous sommes les plus malheureux des greffiers, qui sont les plus malheureux de tous les gens de justice.

Voilà qui pourrait être vrai, s'il n'y avait ni sergents ni huissiers[136], lui dit un sergent du bailliage, qui, dans ce moment, entra et qui s'assit vis-à-vis le greffier, à l'autre coin de la cheminée. D'abord, continua-t-il, vous savez comme moi que les sergents et les huissiers ne doivent pas être des ignorants, des gens sans lettres; qu'ils doivent savoir lire et écrire[137]; qu'ils ne doivent pas se présenter dans le dénûment d'argent; qu'ils doivent donner un cautionnement de cinquante livres[138]; qu'ils doivent être bien vêtus, les uns d'un hoqueton rouge ou de couleur[139], les autres d'une robe noire. Quand enfin nous avons rempli toutes ces conditions, que nous avons fait présent de deux chapons au président de notre cour[140] et que nous sommes reçus, nos gains se réduisent à bien peu. Supposez que, d'un bout de l'année à l'autre, j'aie touché deux, trois cents personnes de ma verge[141], que j'aie donné deux, trois cents assignations, c'est beaucoup; eh bien! j'ai gagné deux, trois cents sous[142], pas davantage. Les onze-vingts sergents du Châtelet, qui prétendent avoir le droit d'exploiter dans tout le royaume et de se domicilier où ils veulent[143], viennent nous prendre nos meilleures commissions. A la vérité, nous avons cinq sous pour mener un débiteur en prison[144], et, s'il était raisonnable, s'il voulait tranquillement se laisser mener, nous serions assez payés; mais, dès que nous approchons, c'est plutôt lui qui nous prend au collet : alors il faut faire au plus fort, au plus courageux et au plus brave. Et tel est notre malheur, notre pauvreté, que, bien loin de fuir ces aventures, nous sommes obligés souvent de nous faire casser bras et jambes, de nous faire rompre les côtes pour vivre. Baste! encore; mais aujourd'hui la nouvelle justice ne veut nous tenir compte que des larges et profondes blessures bien apparentes[145], et alors même en tient-elle assez mauvais compte : aujourd'hui il n'y a rien à aussi bon marché que le sang des huissiers et des sergents. Je pourrais, à cet égard, vous raconter mille histoires; il me suffira d'une. Les commissaires du roi donnèrent ordre à un de mes vieux camarades d'aller signifier une protestation à une ville voisine, où l'on refusait d'ouvrir les portes. Pendant qu'au pied des murailles il lisait ses écritures, les habitants qui étaient aux créneaux le menacèrent, son procès-verbal latin portait *stercorare super illum*. Il s'enfuit; alors il lui lancèrent des pierres, ils lui tirèrent même plusieurs coups de canon[146]. Il

éprouva un tremblement de nerfs qui, sans doute, lui durera le reste de sa vie. Il est encore sans pension ni récompense. Faut-il, continua le sergent, en venir maintenant à nos honneurs? C'est, quoi qu'on en dise, bien peu de chose. On dit que les sergents ont le noble droit de *committimus*; je ne le nie pas, mais ce sont seulement ceux de Paris [147]. On dit aussi que notre chef, le premier huissier au parlement, a le bonnet fourré; mais là où il lui serait le plus honorable, à l'audience, il ne peut le mettre [148]. Quant à nous, lorsque nous sortons de notre juridiction, nous sommes tenus de déposer notre verge [149]; et, si nous ne deposons pas notre épée, nous ne pouvons que la porter sous la robe, et n'en laisser voir tout au plus que la poignée [150].

A cette heure, Messires, grand nombre d'entre vous allez me demander si les magistrats judiciaires sont ou ne sont pas avocats. Supposez que je vous réponde oui, vous ne manquerez pas de dire que, si nous ne sommes pas heureux comme avocats, nous sommes heureux comme magistrats. Supposez, au contraire, que je réponde non, je dépouille notre ordre de son plus bel ornement. Toutefois, parce que c'est la vérité, je conviendrai que, depuis le plus petit juge jusqu'au chancelier de France, tous les magistrats font partie de l'ordre des avocats; mais, parce que c'est aussi la vérité, je dirai qu'ils ne sont pas heureux. Montons les divers degrés de juridiction.

Montons d'abord le premier degré. Il y a au moins cent mille basses justices [151], par conséquent cent mille justices, soit moyennes, soit directes; par conséquent aussi cent mille hautes justices [152], qui toutes, suivant leurs diverses attributions, connaissent des procès en première instance [153]. Voilà, direz-vous aussitôt, trois cent mille places de juges seigneuriaux. Fort bien, vous répondrai-je; mais vous saurez que souvent ces justices ne s'étendent que sur un hameau, sur une maison, sur un grand champ ou sur plusieurs petits champs [154]; que chaque juge en a cinq ou six [155], avec lesquelles il ne peut même vivre, car, pour nourrir sa famille, il est souvent obligé d'aller plaider [156] le soir devant un juge qui, aussi pauvre et aussi chargé de famille, est venu plaider devant lui le matin. — Montons un autre degré. Je conviendrai que le roi est ordinairement plus grand seigneur, je conviendrai que les justices royales sont plus étendues; mais il faut plus d'officiers pour les desservir [157], et les juges y sont aussi misérables. — Montons-en un autre. Répondez-moi, y a-t-il rien de plus bizarre qu'un magistrat qui, en hiver, juge les différends des citoyens, est gardien de leurs droits respectifs, et qui, en été, va dans la campagne ennemie butiner, ravager,

incendier ; qui, en hiver, tient suspendu le glaive de la justice sur la tête de l'accusé qu'on amène pieds et poings liés devant son tribunal, et qui, en été, prend sa plus longue épée, va s'en escrimer à tort et à travers sur les champs de bataille[158], où tantôt il frappe et tantôt il est frappé ? Pour mettre fin à un pareil ordre de choses, que le dernier siècle trouvait sans doute bon et que l'avant-dernier siècle trouvait sans doute encore meilleur, qu'a fait le siècle actuel, ou plutôt qu'a-t-il fait faire par le roi ? Il a fait entourer de plusieurs conseillers, nécessairement gradués[159], nécessairement savants, ces baillis, ces sénéchaux. Répondez-moi encore, Messires, pensez-vous que des gend'armes qui ne savent rien soient bien heureux d'être conseillés par des conseillers savants ? Pensez-vous aussi que des conseillers savants soient bien heureux de conseiller des gend'armes qui ne savent rien, qui ne sont pas même en état de recevoir leurs conseils ? Soyez sûrs que dans ces cours de bailliage, de sénéchaussée, où la science en robe longue, en chaperon, est présidée par l'ignorance en robe courte[160], en épée, personne n'est heureux.

Montons le plus haut degré, où il s'est opéré de grandes révolutions qui rendent le parlement de Paris si malheureux, car aujourd'hui il ne couvre plus toute la France[161]. Il a vu douloureusement ériger, en 1443, celui de Toulouse[162] ; en 1453, celui de Grenoble[163] ; en 1462, celui de Bordeaux[164] ; en 1476, celui de Dijon[165] ; en 1499, celui de Rouen[166]. — Ce n'est pas tout : il s'est vu diviser lui-même. Il n'avait qu'une seule chambre, il a maintenant la grand'chambre, où l'on plaide de vive voix ; celle des enquêtes, où l'on juge les procès écrits ; celle des requêtes, où sont portés les procès des personnes privilégiées ; enfin celle de la Tournelle, qui a la connaissance exclusive des affaires criminelles[167]. Je ne compte pas sa section ambulante des grands jours, ni sa section temporaire, qui juge dans le lieu même de ses séances, qui tient la chambre des vacations[168]. — Ce n'est pas tout encore. Au siècle dernier, les membres du parlement n'étaient qu'au nombre de soixante-treize[169] ; ils sont aujourd'hui au nombre de cent : douze pairs, huit maîtres des requêtes, quarante conseillers clercs, quarante conseillers laïques, dont quatre ont exclusivement la présidence[170]. — Toutefois, les cinq autres parlements sont bien plus malheureux : car, quoique égaux en rang et en honneur, ils ne le sont pas en illustration. Celui de Paris, bien qu'il fraternise avec la plus parfaite égalité avec celui de Toulouse[171], est et sera toujours le premier.

Pour moi, quand je rêve, soit endormi, soit éveillé, je me fais ou roi de France, ou avocat général au parlement de Paris, portant la parole devant cette auguste assemblée de sénateurs clercs en habits violets[172], de sénateurs laïques en habits d'écarlate, en habits royaux[173], présidée par son vénérable chef, la tête couverte d'un mortier de velours passementé d'or[174].

Mais ne me suis-je point pris par mes propres paroles? Et ces membres des parlements, si élevés en dignité et en gloire, ne sont-ils pas les hommes les plus heureux? Non, Messires. D'abord ils n'ont pas de salaires proportionnés à leur rang. Les conseillers au parlement de Paris, ces glorieux et redoutables juges, qui ont l'initiative de la réformation des lois[175], qui reçoivent officiellement les compliments du pape[176], même les compliments des conciles[177], qui admettent les princesses du sang à leur faire la révérence[178], qui répondent aux demandes écrites des princes du sang *nihil*, rien[179], qui disposent de la souveraineté des provinces[180], qui font trancher la tête au connétable[181], n'ont par jour que quinze sous[182].—Les conseillers au parlement de Bordeaux n'ont pas davantage[183]. — Ceux au parlement de Toulouse n'en ont guère que la moitié[184].—Ceux des autres parlements ne sont pas traités avec plus de magnificence. Encore si ces appointements étaient exactement payés; mais souvent ils ne le sont pas, et les parlements sont alors obligés d'envoyer chez les trésoriers deux conseillers mangeurs[185], et si cela ne suffit pas, ils cessent de rendre la justice[186], ferment les portes du Palais, ce qui fait aussitôt ouvrir celles du trésor.

Si je ne parlais du chancelier, vous croiriez que du moins celui-là est heureux, et toutefois il n'est pas plus heureux, il est même moins heureux que les autres. Je dirai bien, comme vous, qu'il a quatre mille livres d'appointements[187], qu'il tient les sceaux de l'état, qu'il est le chef de la magistrature, qu'il reçoit les ordres de la bouche du roi[188], que souvent le roi parle par sa bouche; mais il habite la cour; il est toujours dans ces hautes régions où se forment les tempêtes et les orages. Il est lui-même quelquefois atteint par la foudre; on le fait alors président d'une cour supérieure[189], où il n'est pas comme un simple conseiller qui s'est honorablement élevé, mais comme un homme tombé dans une haute place d'une autre beaucoup plus haute.

Je conclus. Les gens de robe dans leurs diverses classes sont les plus malheureux. Messires, on peut ne pas bien défendre, on ne peut perdre une bonne cause devant de bons juges.

Histoire XVIII. — LE MÉDECIN.

A cette veillée, trois personnes, vers lesquelles se portaient les regards, occupaient le milieu des bancs. C'était le médecin de la ville[1], en longue robe grise, ceinture noire, chaperon noir avec mentonnière noire[2], ayant à sa droite un chirurgien, distingué par son collet rouge, sa toque rouge[3], et à sa gauche un apothicaire, habillé à peu près comme un épicier droguiste[4]. Tous les trois ont gravement salué. Le médecin a pris la parole.

Je suis, a-t-il dit, le fils aîné du premier professeur de médecine de Paris qui se soit marié. J'ai quarante-sept ans; il y en a quarante-huit que le cardinal d'Estouteville, réformateur de l'Université, reconnut que, si les cardinaux ne devaient pas avoir de femme, les médecins devaient en avoir[5]. Mon père, âgé de cinquante et quelques années lorsque les nouveaux statuts furent publiés, n'avait pas de temps à perdre : il n'en perdit pas, car aussitôt, parmi ses jeunes malades, il en choisit une des mieux constituées et il en fit son épouse. Il s'était si bien conservé, ou plutôt il entendait si bien son art, qu'au bout de neuf mois il eut un gros garçon, en quelques années suivi de quelques autres.

Quoique médecin, mon père haïssait quelque chose plus que la fièvre : il disait que l'arabisme avait lui seul fait plus de mal que tous les maux de la terre ensemble; il disait aussi que la médecine grecque faisait autant de bien que l'arabisme avait fait de mal. Mon père avait raison : il se portait bien; il passait déjà quatre-vingt-dix ans, et, avec le secours de la nouvelle médecine grecque, il se disposait à passer cent ans et au delà, quand, dans une légère indisposition, s'étant voulu littéralement traiter suivant la méthode d'Hippocrate, il s'était presque subitement tué. J'étais absent. A mon arrivée, je trouvai ma mère, tantôt pleurant, gémissant de la mort de son époux, tantôt blasphémant le nom d'Hippocrate, dont elle jetait et rejetait le livre manuscrit contre le parquet. Je le ramassai, je le lus avec attention. Le prince de la médecine ne pouvait avoir tort. Je découvris une faute grave de copie qui formait un contresens manifeste; mais mon père n'avait pu la voir, il n'était pas assez habile dans le grec : car, de même que les autres médecins de son temps, il ne l'avait appris que dans un âge avancé, lorsque, après la prise de

Constantinople, tout le monde, pour avoir un prétexte plus honnête de nourrir les savants fugitifs de cette ville, se mit à apprendre leur langue[6]. J'eus beau faire, beau dire, ma bonne mère ne put jamais sincèrement pardonner à la médecine grecque. Quant à moi, qui étais convaincu qu'elle était innocente de la mort de mon père, qu'elle avait au contraire prolongé sa vie, et qu'elle l'aurait prolongée long-temps encore si le texte pur d'Hippocrate eût été, comme aujourd'hui, imprimé, je m'attachai plus qu'auparavant à cette belle médecine.

Dans ce temps, j'exerçais déjà mon état; j'avais été reçu médecin à Montpellier, où mon père avait jugé à propos de m'envoyer. Si je voulais, me dit-il, je pourrais bien te faire graduer plus lestement à Paris: tes quatre années d'études en philosophie compteraient pour deux d'études en médecine; dans deux autres années, tu serais admis à l'examen du baccalauréat, bientôt à l'acte des herbes; dès qu'on est herbier[7], on est bientôt bachelier; ensuite on fait son cours de licence et on est licencié, c'est-à-dire médecin, si l'on veut s'arrêter à ce grade[8]; mais j'aime mieux que tu sois gradué à la plus célèbre école de France, à celle de Montpellier[9]. Il me mit entre les mains une bourse contenant bon nombre de pièces d'or. Mon fils, ajouta-t-il, que le produit des fièvres, des catharres, des maux guéris, serve à en guérir d'autres; va-t'en apprendre à faire aussi bien et mieux. Je partis. Je rapportai un bonnet de docteur.

C'est dans la savante école de Montpellier que je pris un goût si vif pour l'anatomie, qu'il ne me laissait aucun repos ni jour ni nuit; sans cesse je comparais celle de Chauliac[10] avec celle de Galien; lorsqu'elles n'étaient pas d'accord, j'allais au banc des dissections[11], et l'observation bien faite, ou, si vous voulez, la raison, était toujours du côté de Galien: c'est que Galien était Grec, et que Chauliac, bien que natif du diocèse de Mende[12], était Arabe; du moins cet habile homme s'est trop souvent laissé guider par les Arabes[13].

L'anatomie m'avait montré la structure du corps humain; la dririmancie[14], la scatomancie[15], furent ensuite pour moi les deux flambeaux de sa physiologie interne. Ah! Messires, votre oreille, votre odorat, vos sens, sont effrayés; vous vous félicitez de ne pas être, comme nous, obligés de vous dévouer au service de la médecine!

Je ne cessai toutefois de m'appliquer avec un égal courage à ses différentes parties. Enfin, quand j'eus vu l'homme avec tous ses millions de maux, la science avec tous ses millions de remèdes; quand j'eus pleinement embrassé toute l'étendue de la pa-

thologie, toute l'étendue de la thérapeutique, j'osai m'offrir au public; mais la confiance de la riche bourgeoisie n'est pas facile à obtenir comme celle de la pauvre bourgeoisie, et cependant, ce n'est qu'après l'avoir obtenue qu'on peut obtenir celle de la noblesse, comme ce n'est qu'après avoir obtenu celle de la noblesse qu'on peut obtenir celle du clergé.

A force d'attendre, les années amenèrent une de ces pestes qui obligent les états provinciaux à passer d'une ville dans une autre[16], les parlements trop voisins des prisons à aller rendre la justice dans les salles des couvents[17], et même à ne pas recevoir les requêtes des mains des plaideurs, qui alors les déposent dans un coffre à l'entrée de l'auditoire[18]. Je fus appelé ici, et, soit par la saignée, soit par la cautérisation des bubons[19], j'y guéris de cette terrible maladie un échevin, presque dans le même temps où le médecin de la ville, vieux arabiste caché, mourait en refusant obstinément de se laisser traiter suivant la méthode galiéniste. La municipalité m'offrit aussitôt sa place. Je l'acceptai, bien qu'elle ne valût pas celle de médecin, ni même celle de chirurgien[20] de plusieurs autres villes; mais elle est ici la première et la plus honorable pour les gens de notre état : d'où vous ne devez pas conclure que je vis content et heureux.

Tenez, Messires, voici ma journée d'aujourd'hui; elle n'est pas la pire de celles de cette semaine, et cette semaine n'est pas la pire des autres, et mon sort parmi les médecins n'est pas le pire.

Hier au soir, après avoir long-temps demandé à mes livres italiens, espagnols, allemands, latins, et surtout grecs, des conseils sur la cure de mes malades, les yeux appesantis par une longue lecture et par un sommeil retardé depuis plusieurs heures, j'allai me coucher. Ce matin, il n'était pas encore jour qu'on a frappé à ma porte; en même temps on m'appelait sous les fenêtres. Je me suis levé à la hâte. Le notaire de la rue Saint-Jacques[21] se mourait; je l'ai trouvé qui se débattait contre une indigestion qu'il avait prise à un repas de noce. Il avait beaucoup vomi, je l'ai fait vomir encore; la nature s'aidait, je l'ai aidée.

Il était déjà neuf heures quand j'ai quitté ce notaire. Je me suis souvenu que j'avais promis, bon gré mal gré, d'aller déjeuner chez un trésorier, j'y ai été. J'y ai trouvé nombreuse compagnie, et, entre autres personnes, plusieurs jeunes prébendés qui se sont jetés sur le déjeuner de manière à me faire craindre l'accident du notaire. Je leur ai représenté le danger de surcharger l'estomac; je leur ai cité la Méthode[22]; je leur ai fait voir, d'après l'autorité de son auteur, combien étaient pernicieux ces divers mets succulents dont se nourrissent les riches. Cela est vrai,

a dit un des jeunes prébendés, le Galien de notre bibliothèque prétend que le bœuf et le lièvre épaississent le sang, donnent des obstructions[23]; toutefois, j'aime beaucoup le bœuf, beaucoup le lièvre, j'en mange beaucoup, et, avec la permission de Galien, je n'ai pas d'obstructions. S'il faut l'en croire, a dit à son tour un de ses confrères, la viande de porc engendre la mélancolie[24]; pour moi, je ne suis triste que lorsque je n'en mange pas. Laissons toutes ces rêveries, mangeons de tout, buvons du nouveau, du vieux, du rouge, du blanc, ont dit en chœur tous les prébendés, et, pour faire enrager la Méthode et les méthodistes, portons-nous bien. Mes amis, leur ai-je répondu, vous ne vous porterez pas bien, vous aurez la goutte : les Bourbons, qui sont d'aussi bonne maison que vous, l'ont, et c'est ainsi que chez eux elle est devenue héréditaire[25].

J'ai eu occasion de remarquer mille fois que dans la jeunesse on ne croit guère à la médecine; mais, à mesure qu'on vieillit, les illusions de l'âge se dissipent. Je me suis tourné du côté des gens graves; je leur ai parlé de leur santé. Ceux-ci ont imposé silence aux jeunes gens, dont l'humeur un peu trop gaie commençait à altérer la mienne. Messires, ai-je dit, cette partie de notre science qui s'occupe du maintien de la santé, et que, depuis que nous parlons le grec, nous avons nommée hygiène, vous ouvre ses trésors. Platine, ce célèbre disciple de Bessarion[26], vous enseigne le temps qu'il faut donner au sommeil, au travail, aux récréations, aux plaisirs[27], en même temps que le célèbre platonicien Marsile Fiscin vous dit qu'en corrigeant le sang par les aliments, en réchauffant celui qui est trop froid, en refroidissant celui qui est trop chaud, en épaississant celui qui est trop clair, en clarifiant celui qui est trop épais, on le rend propre à conserver long-temps l'humide radical, cette huile mystérieuse qui entretient la flamme de la vie[28]. L'hygiène grecque, ne parvînt-elle à ne nous faire vivre que cent quarante ans, comme Galien, qui était d'une complexion faible[29], ne devrait pas être dédaignée.

J'ai ensuite parlé des découvertes de ce même Fiscin, qui le premier a reconnu que les esprits vitaux étaient de même nature que l'éther dans lequel se meuvent les astres[30], ce qui donne aux alchimistes le moyen de recueillir à volonté dans leurs flacons des esprits vitaux, et d'en saturer ce grand nombre de valétudinaires qui en manquent.

On était à peine au milieu du déjeuner qu'il m'a fallu prendre congé du trésorier et des convives : l'heure de mes visites était venue. J'ai couru chez mes malades. J'étais accompagné de mon

neveu, jeune homme de la plus grande espérance : depuis quelque temps il suit mes traitements avec une exactitude qui annonce la vocation pour son art.

Quand nous sommes sortis de chez le premier malade, je lui ai demandé d'où venaient les maladies? Il m'a répondu sans hésiter : De la raréfaction ou de la superfluité des humeurs[31]. — Comment rétablir l'équilibre? — Par les purgations. — J'ai donc fait une faute de ne point purger cet homme? — Vous avez, au contraire, agi très prudemment : le siége de la maladie est au bas-ventre, et, pour donner des remèdes, il faut attendre que la lune soit dans le signe de la Balance, qui domine cette partie de notre corps[32]; il le faut encore parce que le signe de la Balance doit nécessairement influer sur le juste équilibre des fluides; il le faut enfin parce que les drogues médicamenteuses qui doivent lui être administrées se trouvent sous la domination des planètes[33], dont nous ne pouvons avancer le cours. — A la bonne heure!

Nous avons fait une seconde visite. Que pensez-vous de ce malade? lui ai-je demandé en sortant. Il m'a répondu qu'il avait à craindre le septième jour, parce que la lune serait dans le quatrième aspect. Et, lui ai-je demandé encore, le quatorzième n'est-il pas aussi à redouter? ce sera le jour où la lune se trouvera dans l'aspect opposé[34]. Mon ami, ai-je ajouté, le grand médecin doit tenir compte des divers aspects de cet astre; je vous assure qu'il m'ont souvent bien contrarié.

Après avoir quitté le troisième malade, je lui ai dit : Vous qui prétendez si bien connaître les pronostics astrologiques d'Hippocrate, que pensez-vous de la maladie de ce procureur? — Qu'elle sera mortelle, ou du moins très longue, parce qu'elle a commencé le jour où la lune était dans le signe des Gémeaux, signe le plus malheureux pour les malades[35]. — Bien, très bien, mon neveu; soyons quelquefois arabistes[36], s'il le faut, mais seulement lorsque les arabistes seront hippocratistes, galiénistes : alors nous ne cesserons d'être Grecs[37].

En sortant de chez un jeune garçon de son âge, malade d'un grand mal de tête, à qui j'ai fait raser les cheveux, frotter le crâne avec de la bétoine[38], appliquer ensuite un pigeon partagé, cuit au vignaire[39], il a su me dire, avec une rare sagacité, l'effet que je devais attendre de ces remèdes.

Nous nous sommes arrêtés chez la femme du scelleur du bailliage[40], qui se plaint de la rate. Pourquoi ai-je ordonné cinq pilules plutôt que quatre? ai-je demandé à mon neveu. — C'est la méthode de tous les bons médecins de préférer les nombres im-

pairs. — Oui, mon ami, lui ai-je dit, vous ne vous trompez point ; elle nous est venue du savant professeur bolonais le célèbre Barthélemi Montagna[41].

Nous allons voir quelqu'un qui a la lèpre, ai-je dit à mon neveu ; je l'ai guéri, ou du moins c'est à peu près fait. Dites-moi avec quels spécifiques je l'ai traité? Il m'en a nommé trente : il ne m'a point nommé le mien, le bouillon de vipère[42]. Soyez sûr qu'à l'avenir il l'emploiera souvent dans cette maladie.

J'avais laissé une jeune dame dans un état assez inquiétant. Nous sommes entrés chez elle ; je l'ai trouvée entièrement remise. Son teint, de nouveau coloré d'un beau vermillon, annonçait la bonne distribution du sang ; sa peau, redevenue douce et satinée, annonçait une bonne distribution d'humeur ; le feu de ses yeux n'était qu'une émanation des forces vitales rétablies. Je n'avais là plus que faire, nous nous sommes retirés. Quels remèdes pensez-vous, ai-je dit à mon élève, que j'ai ordonnés à cette dame? Il m'a répondu : *Recipe agrimoniam cum croco et cardamomo.* — Non. — *Margaritam, lactucam*[43]. — Non. — Du vin préparé avec de la buglose, ou peut-être du vin où l'on a plongé, à cinquante reprises, des lames d'argent en incandescence, *vinum argentatum*[44]. — Non, non. — Une préparation d'or bue dans un vase d'or. — Non, non. — Qu'avez-vous donc ordonné? — Ma belle malade, ai-je dit à cette dame, la tristesse est la source cachée de la plupart des maladies. Changez la tenture de votre chambre en une plus fraiche et plus gaie ; ayez un lit à balançoire ; prenez des bains légèrement chauds et bien parfumés ; allez vous promener le long des bois et des haies fleuries ; endormez-vous au son des cascades de votre jardin ; faites venir votre joueur de luth ; faites-le chanter, chantez avec lui ; voyez le monde ; dissipez-vous ; réjouissez-vous ; récréez vos esprits[45]. Vous avez vu l'effet de mon ordonnance. Les gothiques médecins du siècle dernier, avec leur habit lugubre et leur pharmacopée plus lugubre, auraient tué cette aimable personne. Aussi notre siècle s'est-il empressé de proscrire la plupart de leurs remèdes, et, dans les parties où notre thérapeutique diffère le plus de la leur, c'est là qu'elle est la meilleure. — Mon neveu écoutait ; rien n'était perdu. J'élève pour le public un homme qui dans peu lui sera d'un grand secours.

Je suis rentré avec mon neveu ; nous avons dîné. A peine la table a été desservie, qu'on est venu m'avertir que j'étais attendu à une consultation. Mon cher oncle, m'a dit mon neveu, j'ai remarqué depuis long-temps que, pour l'heure de vos repas,

comme pour l'heure des remèdes ordonnés à vos malades, vous observez l'influence des différentes atmosphères du jour [46]; mais il me semble que vous ne vous donnez pas assez de récréation au lever de table. Je tiens de vous qu'il y a quatre digestions des sucs alimentaires : celle de l'estomac, celle du foie, celle des veines, celle des membres [47], et que cette dernière ne s'opère bien que par la promenade, ou par quelque autre agréable exercice. Mon ami, lui ai-je répondu en le quittant, d'abord la santé des malades, ensuite la nôtre.

Je me suis rendu au lieu de la consultation : c'était chez un jeune archer, infecté du mal de la grand'gorre [48]. Il nous a fort franchement conté ses aventures. Messires, nous a-t-il dit, nous étions, un de mes amis et moi, à nous promener sur la place d'Avignon sans songer à mal, je vous assure, quand un nombreux cortége amena une jolie fille, portant une aiguillette rouge sur l'épaule ; elle était précédée d'un tambour, et marchait à côté du capitaine des sergents de ville, qui annonçait au peuple qu'elle allait demeurer dans une maison publique [49]. Mon ami la suivit ; je suivis mon ami ; on nous suivit : car, je ne sais comment, en vérité, on nous avait pris pour des juifs. Nous étions entrés dans une des plus vilaines maisons d'une des plus vilaines rues de la ville. Bientôt le magistrat avec ses agents se présenta ; il nous fit lecture des statuts de la bonne reine Jéhanne, qui, sous peine de prison, interdisent aux Juifs l'entrée des maisons telles que celle où nous étions [50]. Bien nous valut de savoir nous défendre. Messire, dîmes-nous, qui ne connaît ces statuts? Mais nous ne sommes pas Juifs ; nous sommes gentilshommes. Chacun de nous se nomma. En même temps nous nous mîmes à chanter vêpres ; après quoi nous demandâmes à manger du cochon, du jambon, du lard. On nous laissa. Malheureusement, quelques jours auparavant avait débarqué à Marseille une galéasse dont l'équipage était venu à Avignon, et y avait apporté cette cruelle maladie que Christophe Colomb, qu'on devrait brûler, a été chercher dans le Nouveau-Monde [51].

Ensuite, la consultation a commencé. Comme le jeune archer entend un peu le latin, il a voulu qu'elle eût lieu devant lui. Notre doyen a parlé avec beaucoup d'érudition et de dignité. Après avoir fait l'éloge de la médecine, que les animaux même pratiquent, au rapport de Pline [52]; énuméré les quatre complexions et les maladies qui en proviennent [53]; prouvé que, suivant saint Augustin, le cours naturel de la vie était autrefois plus long [54]; démontré que, sauf la révérence due à Aristote, l'homme qui se marie ne doit pas avoir environ vingt ans de plus que la femme [55],

et qu'il résulterait trop d'inconvénients d'un aussi long célibat; cité les plus beaux passages de Platon sur les facultés du corps et de l'âme et le bon usage qu'il importe d'en faire dans toutes les périodes de la vie; dit mille autres belles choses, non sans avoir été souvent interrompu par le jeune homme, qui s'est écrié à plusieurs reprises : Cela ne fait rien à mon affaire! venez à mon affaire! notre ancien a passé à cette terrible maladie vénérienne que le beau monde, qui sait aujourd'hui le grec, appelle maladie syphilitique. Il a fort élégamment décrit l'ancienne, d'après Lanfranc[56], Chauliac[57], et ensuite a non moins élégamment déterminé les différences avec la nouvelle, qui n'est pas, quoi que puissent dire certains médecins, tombée de la lune[58], mais qui a été réellement et trop réellement apportée d'Haïti-Quisqueia en Espagne, d'Espagne à Naples, de Naples en France[59]. Il en a déploré l'existence, assigné les caractères malins, contagieux; il a fini par déclarer que la médecine était sans moyens à son égard, et que cette nouvelle maladie était incurable. Les opinions ont été recueillies; celle de notre doyen a été unanimement adoptée, ce qui a mis le jeune archer dans une telle fureur, qu'il s'est levé et a éclaté en injures. La belle médecine, criait-il, la belle médecine! les beaux médecins!

Nous nous sommes retirés, et, étant entrés chez notre doyen, il a été unanimement délibéré que les échevins seraient informés qu'aux approches du printemps, la grand'gorre devenant plus contagieuse[60], il convenait d'adopter les mesures sanitaires prises à Paris, de renfermer plus tôt que plus tard aux nouvelles léproseries du mal de Naples[61] les habitants qui en étaient atteints, et, quant aux étrangers, de leur ordonner de sortir de la ville, sous peine d'être pendus[62].

Mes confrères, a dit un des médecins consultants, le roi ne refuse pas aux médecins de faire faire des prières par les trois états des villes pour que nous soyons préservés des vents de bise[63]; il ne leur refuserait pas non plus de proscrire les maisons de débauche, ou du moins de les soumettre à une police plus sévère. Tandis qu'à Paris ces maisons sont fermées depuis le coucher jusqu'au lever du soleil[64], à Toulouse, celle de *las fillas communas*, qui vivent sous le gouvernement d'une *abbessa*, est décorée de l'écusson de France, et, par ses priviléges, immunités, libertés, franchises, elle se prétend exempte de toute surveillance[65]. — Tandis qu'à Montdidier les filles de ces maisons sont condamnées à avoir les cheveux brûlés si elles entretiennent des hommes chez elles[66], en Dauphiné, il est défendu, à peine de cent sous, de leur faire aucune insulte[67]. —

Tandis qu'à Aix elles ne peuvent paraître en public que le visage voilé[68], à Souloire, elles peuvent porter de belles robes, pourvu qu'elles en donnent la manche droite au juge[69].—Tandis qu'à Montluçon elles sont soumises à l'humiliant tribut de quatre deniers[70], et qu'ici, à Troyes, elles sont soumises au tribut encore plus humiliant de cinq sous à payer au bourreau[71], à Dijon, elles sont indépendantes dans la maison que leur afferme, avec les meubles, la municipalité[72], et à Beaucaire, encore plus indépendantes dans la maison que leur afferme le fisc[73].

Mon confrère, lui ai-je répondu, la peur va faire mieux qu'opérer une réforme; elle va achever l'œuvre qu'avait commencée le saint roi Louis IX; elle va faire fermer ces maisons si bizarrement réglementées, ou si impudemment tolérées par les grossiers vieux siècles. La peur est aujourd'hui si grande, que ceux qui tiennent ces maisons à ferme demandent partout la diminution du prix ou la résiliation de leur bail[74]; la peur est si grande, que les parents n'osent plus envoyer leurs enfants dans les villes, et que les universités sont désertes[75].

Plaignez notre sort, Messires, plaignez-le surtout quand nous avons à lutter contre ces nouvelles maladies qui ont fait irruption dans ces derniers temps, contre le scorbut[76], la coqueluche[77], la plique[78], la suette[79], surtout quand nous avons à lutter contre l'affreuse maladie dont je viens de parler. Elle fera, n'en doutez pas, le malheur et le désespoir de nos successeurs, qui, dans les siècles futurs, ne parviendront peut-être qu'avec peine à empêcher que la race humaine soit affaiblie, dégradée, soit éteinte dans ses sources.

En revenant chez moi, je suis entré dans plusieurs boutiques d'apothicaire, où j'avais à faire mon inspection[80]. J'ai commencé par celle du vieux Saintonge; j'y ai rencontré le chirurgien Émanuel, qui, depuis plusieurs jours, court toutes les maisons de la ville, donnant à soupeser une grosse pierre qu'il a extraite à un de mes malades avec une dextérité et une habileté sans pareilles, et là il fallait l'entendre sur la supériorité de la chirurgie actuelle! Que les partisans du siècle passé viennent! s'écriait-il; qu'ils osent soutenir que nos devanciers auraient aussi guéri cet homme; ils l'auraient laissé mourir! En effet, que nous disent les deux plus célèbres chirurgiens de ce temps, Lanfranc et Chauliac? Lanfranc propose d'abord les méthodes préventives; il fait boire de préférence de l'eau de rivière; il fait manger aussi de préférence des perdrix, des alouettes[81]; il veut ensuite, si la pierre est formée, qu'on essaie de la détruire par l'eau de saxifrage, par le sang de bouc[82]; quand enfin il en vient à l'opéra-

tion, il la décrit moins clairement que Chauliac : il ne l'avait pas vu faire[83]. Chauliac l'avait vu faire, sans doute en Italie, mais il ne l'avait jamais faite. Voici sa théorie : le malade, à jeun, saute à plusieurs reprises, afin de faire descendre la pierre ; ensuite il est, ou attaché à un banc, ou saisi par un fort valet, qui le prend sur ses genoux et le tient dans la position convenable ; alors le chirurgien incise avec un rasoir le péritoine, et tire la pierre, soit avec un crochet, soit avec des tenailles graissées, ou la brise au moyen d'une tarière ; il coud la plaie, et il ne lève l'appareil que le troisième jour[84].

Mais qu'il y a loin de la théorie à la pratique, à la savante et habile pratique de notre âge ! Je le demande, depuis ce franc archer condamné à mort, que le roi, en 1474, donna à la chirurgie, qui fut si heureusement taillé, guéri[85], qui peut dire le nombre d'hommes sauvés par la taille ! Oui, certes, les pierres, les calculs extraits, sont les immortels monuments de la chirurgie française au quinzième siècle.

Mais ne craignez pas, Messires, de voir les chirurgiens s'enfler d'orgueil : leur état est trop humilié. D'un côté, par les onguents, il touche aux drameurs-thériacleurs[86], et, de l'autre, par les opérations, aux drameurs-farceurs-opérateurs à couteaux de pierre[87]. Et voici le pis : il est aux trois quarts au moins composé de chirurgiens-barbiers, de barbiers-chirurgiens, qui font la barbe dans leur boutique, ce qui ne serait rien s'ils n'y saignaient, s'ils n'y faisaient différentes opérations chirurgicales[88] ; ce qui même ne serait pas notre désespoir s'ils ne se confondaient et si le public ne les confondait avec nous. Toutefois, le public devrait bien distinguer leurs enseignes des nôtres, au bas desquelles ne pendent pas des plats à barbe[89], mais des boîtes[90]. Le public devrait bien aussi ne pas ignorer que nous sommes maîtres chirurgiens jurés[91] ; il devrait bien savoir que nous avons appris le latin, le grec, la rhétorique, la logique[92], et que nous sommes examinés devant la cour de justice par les maîtres, dont nous ne pouvons désarmer la docte sévérité, car il ne nous est permis de leur donner qu'un bonnet double[93].

Les barbiers-chirurgiens se vantent de forger leurs instruments[94], mais ils ne forgent ni l'aiguille à coudre les plaies, avec sa canule droite, sa canule courbe ; — ni la sonde pour les voies urinaires ; — ni le spatumen ou couteau droit ; — ni la faucille ou couteau courbe ; — ni la rugine ou couteau courbe denté ; — ni le trépan, avec ses diverses couronnes à scie ; — ni l'infinie variété des ciseaux opératoires ; — ni l'infinie variété des tenailles, droites, courbes, dentées, concaves, pour extraire les balles des

couleuvrines à la main[95]; — ni l'arbalète pour retirer les traits de flèche, les viretons; — ni le davier ou david, comme disent les tonneliers, de qui cet instrument, pour arracher les dents, a été imité[96]; — ni ce grand nombre d'instruments élévatoires, dilatatoires; — ni ce plus grand nombre de fers tranchants[97]. — Ils ne forgent guère que les petites lances ou lancettes[98].

Toutes leurs connaissances anatomiques se bornent d'ailleurs aux principaux os, aux principaux muscles, aux principales veines. Toujours prêts à faire couler le sang, comme aux derniers siècles, ils ignorent à quelle veine la saignée guérit de telle maladie, à quelle autre veine elle guérit de telle autre. Un homme vient se faire saigner pour le mal d'oreilles, ils ne savent où le saigner. Moi je le saigne hardiment aux veines des cuisses, et les oreilles ne lui font plus mal. — Un autre a mal aux dents, qui les prie de lui emporter la douleur par une saignée, ils ne sont pas moins embarrassés. Du temps qu'ils consultent leur almanach[99], je saigne cet homme à la cheville, et la douleur coule, pour ainsi dire, avec le sang. — Je me souviendrai toujours qu'un clerc, homme fort instruit, fort réfléchi, entra chez moi, et me proposa de le saigner pour lui alléger la tête : je le saignai entre le pouce et l'index. Quelques mois après, il revint me prier de le saigner pour le guérir de la rogne : je lui dis que j'allais le saigner entre le pouce et l'index; il se leva fort mécontent de moi, et me dit que, pour la pesanteur de tête, je l'avais saigné au même endroit. Je lui fis lire le Traité des Saignées, où c'était ainsi prescrit. Il ne répliqua pas; il me tendit la main, je le guéris. — J'ai guéri de la fièvre-quarte par une saignée au doigt auriculaire. — Il m'a suffi d'une petite saignée au bout du nez pour nettoyer la peau d'un homme qui craignait d'avoir la lèpre. — Par une autre saignée j'ai dégagé le cerveau et donné de la mémoire. — Par une autre j'ai aussi purifié le cerveau et donné de l'esprit à un jeune garçon qui appartenait à une famille toute de bêtes[100].

Mais ce n'est pas la lancette des barbiers qui fait tant de prodiges. Les sangsues[101], j'invoque le témoignage des grandes dames, n'en font pas moins; mais ce cont les sangsues des chirurgiens, et non celles des barbiers.

Cependant ils croient que c'est de leur art qu'il s'agit quand le roi, qui assurément est le maître, déclare que la chirurgie fait partie de la médecine[102]. Ils croient aussi se glorifier en glorifiant la chirurgie de ses rapides progrès. Oui, sans doute, la chirurgie s'élève, s'est élevée rapidement au plus haut point; mais c'est la chirurgie des chirurgiens, qui, depuis l'invention de la

poudre, forcée à des opérations nouvelles, à des témérités devenues si heureuses, n'a cessé d'agrandir l'art. Aujourd'hui, sans autre onguent que le tranchant du fer, sans autre secours pour arrêter le sang que l'ustion de l'extrémité des artères[103], sans autre appareil que la charpie de toile de chanvre ou de coton[104], la chirurgie chasse devant elle la maladie et la mort.

Mais peut-être, a ajouté maître Émanuel en s'adressant à moi, je me fais illusion. Docteur, répondez-moi, je vous prie; dites la vérité. Où en est aujourd'hui la nouvelle chirurgie? — Maître Émanuel, dites vous-même la vérité, dites où en est aujourd'hui la nouvelle médecine.—Vous voulez que je vous parle sans flatterie? — Oui. — Sans compliment? — Oui. — Eh bien! la nouvelle médecine est à la perfection.—Eh bien! là en est aussi la nouvelle chirurgie.

Cependant le bon vieux apothicaire Saintonge, qui nous écoutait avec beaucoup de douceur et d'attention, était impatient de rendre aussi témoignage aux progrès de son art. Je conviens, a-t-il dit, que la médecine et la chirurgie sont au plus haut point où puissent les désirer les malades; mais la pharmacie ne leur en doit rien, elle a rendu à l'humanité deux grands services.

Elle a étendu les connaissances de la vertu des eaux d'herbes[105]. Louis XI, qui en faisait un si grand usage, n'a, il est vrai, atteint que la soixantaine; mais il n'y a pas d'herbes contre le mal de la peur, dont il est mort[106]; contre tous les autres maux sans exception, la nouvelle pharmacie fournit une eau d'herbe[107], un remède sûr, pourvu que l'étiquette de la maladie corresponde bien à celle de la fiole.

Elle a restreint les vertus des pierres précieuses; mais c'est aux dépens des apothicaires. On vient me demander, m'acheter un rubis qui donne domination, seigneurie; je souris, je fais un signe de doute, et je dis: Je puis répondre, d'après nos bons livres actuels, que le saphir *vault pour la conservation des biens temporels*. On me laisse le rubis; on me prend le saphir, qui est moins cher. — Une jeune dame me laisse l'agate, parce que je ne garantis pas qu'elle puisse être d'un grand secours dans les accouchements pénibles. Une jeune demoiselle me la laisse aussi, parce que je ne veux pas la vendre comme donnant immanquablement des couleurs. Je dis à l'une et à l'autre qu'elle *vault contre les serpents*, *qu'elle estanche la soif*. L'une me répond que les serpents ne viennent pas dans les salles, l'autre qu'elle boira de l'eau. — Bien des gens qui sont ou qui se croient possédés du Diable achèteraient des diamants s'ils en trouvaient d'aussi gros qu'ils les demandent. Je ne puis leur faire entendre

qu'excepté celui qui tomba entre les mains des Suisses après la bataille de Granson[108], les plus gros qu'on connaisse sont tout au plus comme une fève. Ces jours derniers, un héritier qui voulait prévenir des querelles de succession vint en marchander un que j'avais, comme de raison, fait monter sur fer; il ne l'acheta pas, il plaida, il se ruina. Du reste, je vous avouerai que, quoi qu'en disent les lapidaires, il n'est pas certain pour moi que le diamant ait plus de vertu s'il est donné par un ami. — Et voyez notre malheur : tandis que je répondrais, corps pour corps, que la sardoine rend modeste, que l'amétiste rend sobre, que la topaze rend chaste, aujourd'hui personne guère ne veut de ces pierres. — Je ne vends pas non plus d'émeraude : bien des jeunes personnes qui en achèteraient pour devenir riches n'en veulent point, parce qu'elles ont ouï dire que l'éclat de cette pierre s'obscurcit sur le doigt de celle qui a quelque reproche à se faire. Inutilement je leur affirme que c'est un préjugé du temps passé; rien ne peut les rassurer. — Je leur vends quelques cornalines pour se rendre aimables, pour se faire aimer; et alors, j'ai beau les avertir que je ne suis pas toujours sûr de l'effet de ces pierres, toutes me répondent en riant qu'elles en sont sûres, et toutes, je crois, ont raison. — Le jaspe n'a pas la vertu qu'elles lui attribuent, d'après la vieille opinion. Il est une belle brune qui, au bout de neuf mois, a été forcée de reconnaître que je lui avais, avec raison, conseillé de ne pas s'y fier. — Je vends des perles, si bonnes pour la conservation des yeux, à de sottes gens qui les achètent pour avoir bonne mémoire. Si les perles ont cette vertu, c'est, je vous assure, à un faible, bien faible degré. — Mon plus proche voisin, qui allait se mettre en voyage, vint m'acheter une turquoise pour empêcher que son cheval se morfondît; je secouai la tête, car les apothicaires actuels nous ne sommes pas de cet avis. Il me demanda aussi une hyacinthe pour être bien reçu de ceux qu'il allait visiter; je secouai encore la tête. Ou contre la peste, ajouta-t-il. Passe pour cela, lui répendis-je. — Volontiers je vends des grenats aux bons compagnons qui veulent avoir la joie au cœur. — Je ne sais pas ce que font mes confrères; mais, quant à moi, je n'ai jamais voulu vendre des cassidoines pour obtenir le gain des procès[109]; j'ai voulu toujours laisser son libre cours à la justice.

Le grand malheur des médecins, a dit en finissant le vieux Saintonge, c'est d'être confondus avec les empiriques juifs; le grand malheur des chirurgiens, c'est d'être confondus avec les barbiers; le grand malheur des apothicaires, notre grand malheur, c'est d'être confondus avec les droguistes, bien qu'à la fin

de ce siécle nous ayons sur nos tablettes toutes les productions médicinales du Couchant et du Levant, du Septentrion et du Midi, de l'ancien et du nouveau Monde, bien que les pharmacopées du siècle dernier aient vieilli, bien que l'ancienne apothicairerie eût aujourd'hui de la peine à se reconnaître dans les vastes laboratoires de l'apothicairerie actuelle, devenue une savante alchimie.

Je n'ai pu contredire maître Saintonge; il avait raison à tous égards.

Vous en conviendrez, Messires, si enfin parmi nous quelques uns devaient être heureux, ce seraient l'apothicaire du roi, qui a huit cents livres d'appointements; le chirurgien du roi, qui a deux cents livres; le médecin du roi, qui a douze cents livres[110]. Eh bien! ils ne le sont pas. Pour que l'apothicaire du roi fût heureux, il lui faudrait que le roi eût un estomac et délicat et fort, qu'il eût en même temps besoin de beaucoup de médecines, et qu'en même temps il pût en bien supporter l'effet, afin que, lorsqu'il serait assis, je n'entends pas sur le trône de France, il s'écriât : Ma foi! l'apothicaire du corps[111] fait de bonnes fournitures! — Pour que le chirurgien du roi fût heureux, il lui faudrait que le roi se cassât un bras, le bras droit, et que le chirurgien le lui remît si bien, qu'à chaque moment il sentît qu'il tient son sceptre mieux qu'auparavant. — Pour que le médecin du roi fût heureux, il lui faudrait une autre fortune que celle de ses prédécesseurs, même que celle de Coctier, en quelques semaines enrichi de cent mille livres[112] par Louis XI, même que celle d'Adam Fumée, tout à la fois médecin du roi et garde des sceaux de France[113]; il lui faudrait que le roi eût une bonne maladie, qu'on ne le vouât ni à saint ni à sainte, que tout l'honneur de la guérison lui revînt; et, pour qu'il fût encore plus heureux, il lui faudrait que chaque matin, à la visite du réveil, il trouvât un peu, mais bien peu à redire à la mine du roi, et, vous le sentez, que jamais le roi ne trouvât rien à redire à la sienne.

Mais, ni à la cour ni dans le monde, les choses ne s'arrangent ainsi pour personne, et moins encore pour ceux qui exercent l'art de guérir; partout nous sommes les plus malheureux. Contre notre malheur ne peuvent ni les infaillibles remèdes des apothicaires, ni le fer toujours victorieux des chirurgiens, ni les triomphantes ordonnances des médecins : notre malheur est un mal incurable.

Histoire XIX. — LE PAUMIER.

Le médecin finissait à peine de parler, que Pierre Lalouette, maître paumier de la ville, habillé d'un court pourpoint de cuir à pli de corps, coiffé d'un petit chapeau sans bords, a dit : Messires, vous plaîrait-il de m'écouter quelques moments? Je ne serai pas long. On a fait silence, il a continué.

Mon père, comme tous les bons pères, voulait que je prisse son état; il était, à Rouen, bouteiller-dégustateur des vins, de la vicomté de l'eau[1]. Il voulait que je fusse marié avec la fille du receveur du droit de *tous boires*[2]. Elle était passablement jolie ; mais j'aimais continuellement à courir, et elle aimait à être continuellement assise. Cette antipathie de goûts, affaiblissant tous les jours les sentiments que la convenance d'âge et le désir de nos parents avaient fait naître, nous nous quittâmes. La dernière fois que nous nous vîmes, je pris congé d'elle sans m'asseoir, elle me dit adieu sans se lever.

Cependant je continuais à aller chez le maître d'écriture et d'arithmétique. J'y restais depuis long-temps le plus âne de la classe ; mais, au sortir, j'étais le premier à la course, le premier à la lutte, le premier surtout à la longue paume. Tout le jour j'en jouais; toute la nuit, dans mes rêves, je recevais et renvoyais la balle, l'éteuf; je m'agitais, je m'éveillais couvert de sueur.

Comme je ne faisais à l'école aucun progrès, et que je n'apprenais absolument rien, mon père me mena à Paris, pour voir si je ne profiterais pas mieux sous de meilleurs maîtres. Je fus toujours le dernier de ma classe, et dehors je fus, comme à Troyes, toujours le premier.

Au dire des plus célèbres philosophes, les divers jeux sont autant de liens de la société. Ce siècle, si éminemment social, a dû en inventer ou en perfectionner un grand nombre : d'abord il a dû perfectionner, il a perfectionné la paume. Nos ancêtres, dont on vante la bonne foi, ne pourraient s'empêcher de convenir qu'ils ne connaissaient que la longue paume, qu'ils en jouaient avec la main nue, ainsi qu'en jouait à Paris la belle Margot, au fameux jeu de paume du Petit-Temple, rue Grenier-Saint-Lazare[3]. Ce jeu ne pouvait leur être fort agréable, bien qu'ils eus-

sent la peau plus grossière que la nôtre. Qu'avons-nous fait, nous, Messires? Nous avons d'abord mis des gants, ensuite de doubles gants; ensuite nous avons tendu d'un réseau de cordes la paume de la main. De cette invention à celle de la main artificielle, tendue d'un réseau de cordes, à celle de la raquette, il n'y avait qu'une petite distance : nous l'avons en peu d'années franchie[4]. Aussitôt les anciens jeux de longue paume sont abandonnés; de grandes salles peintes en noir[5], de beaux et vastes tripots[6], enfin des jeux de courte paume[7], sont ouverts dans les grandes villes, et ensuite dans toutes les villes.

On le sait, tout commence par Paris. Lorsque j'y arrivai, plusieurs joueurs avaient déjà la raquette en main; je ne fus pas des derniers à la prendre. Je m'en servis si bien, qu'un des meilleurs paumiers, celui du jeu des halles[8], ne tarda pas à me distinguer. Il voulut me former lui-même, et il ne s'était point passé un an, qu'il me dit que c'était à moi à donner plutôt qu'à recevoir des leçons.

Bientôt je fus connu; je trouvai cent établissements. Il n'y avait pas de maitre paumier qui ne voulût m'avoir pour gendre; il n'y avait pas de fille de paumier qui, après m'avoir seulement vu jouer le coup pour Dieu, c'est-à-dire le premier coup, le coup qui ne compte pas à la partie[9], ne voulût m'avoir pour époux. De toutes parts je recevais des offres de mariage, d'association, de fortune; je ne pouvais suffire aux propositions, je ne savais à qui entendre.

Je fis alors ce que tout honnête homme à ma place eût fait; je me dis que, si j'avais des talents, je les devais de préférence à ma patrie, et, sans hésiter, je vins à Troyes.

Dans ce temps, les tripots de cette ville étaient livrés à l'ignorance et à l'impéritie. Il eût été long de donner des préceptes, plus long de corriger les mauvaises habitudes de la province; je crus, avec raison, que je serais plus utile aux progrès de l'art en me mettant simplement à jouer, et c'est le parti que je pris.

Il en arriva à Troyes comme à Paris : paumiers et jeunes filles de paumiers me firent aussitôt les mêmes avances. Une d'elles, entre autres, fixa mon cœur. Elle avait la physionomie la plus gracieuse; ses yeux, fins et tendres, pénétraient l'âme; sa bouche fleurie de roses, son petit pied, assorti à sa petite main potelée, à ses bras faits au tour, rendaient sa personne si aimable, que je ne pouvais plus me contenir. J'étais sur le point de me déclarer, quand la raison me revint : la raison, chez les paumiers, est impérieuse et sévère. Cette jeune fille, me dit-elle, convient

aux jeunes gens des autres états ; elle ne te convient pas. Quelque temps après il s'en présenta une autre qui de toutes les manières me déplaisait. Paumier, c'est celle que tu dois épouser, me dit la raison : ses grands pieds rendront ses pas plus assurés ; ses grandes mains manieront mieux la raquette ; de ses longs bras elle atteindra plus facilement l'éteuf ; sa voix forte et rauque, quand elle marquera quinze, trente, quarante, cinquante, soixante[10], quand elle criera que dans les tripots les vingt paumes font les deux douzaines[11], retentira merveilleusement, dominera. Messires, chez les paumiers, comme chez les princes, la raison, la raison d'état avant tout. Je me mariai avec la personne qui me déplaisait ; elle s'appelait Thibaude.

Il faut, du reste, que je rende ici publiquement témoignage à la vérité. Thibaude a été en même temps une excellente épouse, une excellente mère. En moins de huit ans, j'ai dépensé quatre livres pour frais de baptême. Comme vous savez que c'est dix sous par enfant[12], c'est vous dire que j'en ai huit ; mais, grâce à l'éducation qu'ils ont reçue de Thibaude, ils n'ont pas été de trop. Ils sont tous parfaitement venus, j'entends qu'ils sont tous parfaitement enfants de la balle[13], parfaitement nés pour le service de la paume ; ce qui, parmi les enfants des paumiers, n'est pas aussi commun qu'on pourrait le croire.

Thibaude a été aussi une excellente paumière. Mon beau-père avait laissé introduire au tripot un usage que je me hâtai de faire cesser dès que j'en eus le gouvernement. Il laissait entrer indistinctement tout le monde dans les galeries, et même dans le jeu ; moi, je ne laissai entrer dans les galeries que des gens connus, et dans le jeu que des gens riches. Mais la fureur pour le jeu de la paume[14] était déjà devenue telle, que souvent ni mes paroles ni mes menaces ne pouvaient arrêter les joueurs. Alors Thibaude accourait, faisait reculer la foule, lui montrait les dents : elle était admirable.

Elle n'était pas moins admirable quand elle montrait aussi les dents aux femmes qui amenaient leurs petits enfants, et venaient crier, l'une : Un pauvre clerc du guet[15] ! l'autre : Un pauvre roi des barbiers[16] ! l'autre : Un pauvre sergent à six deniers de gages par jour[17] ! qui vient ici perdre son temps et son argent ! qui vient brûler dans les cheminées du tripot[18] le bois qu'on lui donne pour son chauffage[19] ! qui vend le manteau d'hiver qu'il reçoit du roi[20], et porte à Noël son manteau d'été ! Ah ! quand, au temps présent, on a pu ramasser cinq, six livres, ne vaudrait-il pas mieux les prêter à la ville[21] ?

Les confrères des plus dévotes confréries, hommes et femmes,

venaient de même en fort grand nombre. N'avez-vous pas honte, me criaient-ils, de laisser jouer dans votre tripot l'argent de l'église? Le haut commissaire du jubilé[22] a perdu hier plus de vingt écus d'or de son tronc! Thibaude accourait de nouveau avec ses grands poings, sa grosse voix; elle montrait encore les dents à toute la confrérie. Elle était admirable.

Quand des baillis, des sénéchaux, des rois d'armes à cent, deux cents, trois cents livres de gages[23], voulaient jouer, je n'exigeais pas qu'ils missent argent sous corde[24]; mais je l'exigeais des pauvres officiers de justice, des pauvres juges[25], des pauvres procureurs du roi[26], des pauvres avocats du roi[27], qui n'avaient pour tous gages que cinq, dix, quinze livres[28]; je l'exigeais de même des pauvres châtelains, qui n'en avaient guère plus[29]. Ils se fâchaient; Thibaude accourait au plus vite; ils tiraient aussitôt leur bourse, car elle leur montrait les dents. Elle était encore vraiment admirable.

Elle était encore vraiment admirable, et plus que personne je l'admirais en lui voyant montrer les dents aux gardes du métier de faiseurs d'éteufs[30] quand ils voulaient éventrer ses balles, pour voir si elles étaient couvertes de bon cuir, si elles étaient remplies de bourre, et non de ratissures de peaux, de sciures de planches, de mousses[31].

Quand les joueurs, après avoir, suivant l'usage, fait porter du pain et du vin[32], disputaient ensuite, non à qui paierait, mais à qui ne paierait pas, Thibaude leur montrait aussitôt les dents. C'est alors surtout qu'elle était admirable.

Mais où elle était le plus admirable, ma femme Thibaude, c'est à séparer les combattants. Dans plusieurs de ces occasions vous l'auriez vue frapper indistinctement sur le noble et sur le bourgeois avec une vigueur et une équité qui lui ont souvent attiré les louanges et les applaudissements des galeries.

Les hôteliers, vous parlez des querelles d'hôtelleries; ce ne sont que de petits combats, de légères escarmouches, en comparaison de nos grandes batailles des jeux de paume, principalement au concours des prix, où il ne s'agit pas, comme dans les pauvres tripots, d'une simple paire de gants, mais bien d'un gros éteuf d'argent[33], où la moindre contestation met tous les joueurs au même instant aux prises, où, au même instant qu'une raquette est levée, cent raquettes, cent paniers, cent bâtons, cent battoirs[34], sont levés, en même temps que, de toutes parts, les paumes, les éteufs, les balles, volent au milieu des démentis, des jurements et des blasphèmes. Aussi regardez le nez et le menton des vieux paumiers et des vieilles paumières: ils ne déposent pas

seulement de leur courage et de leur bravoure, ils déposent encore de leur malheur.

Nous nous réunissons quelquefois le soir à table les maîtres des divers jeux, non pour nous réjouir, mais pour parler des malheurs de notre état, que nous ne pouvons guère adoucir qu'en nous souvenant qu'il n'est cependant pas dénué de toute illustration. Dernièrement javais à souper le maître du jeu des cartes et celui du jeu du billard; nous mangeâmes d'abord et bûmes assez tristement; enfin la conversation fut plus animée lorsque nous vînmes à parler de l'importance de plusieurs jeux, que nous jugeâmes, ce me semble, avec impartialité.

Le jeu des osselets[35], dîmes-nous, est un jeu d'enfants.—Le jeu des échecs[36] est un jeu de moines.—Le jeu du dédale ou du labyrinthe[37] est un jeu de pédant. — Le jeu des dames[38] est un jeu de dames. — Le jeu des tables ou trictracs[39] est un jeu de malades. — Le jeu des dez[40] est un jeu de coupeur de bourse. — Le jeu de quilles[41] est un jeu de paysan. — Le jeu du rapeau[42], — le jeu du mail[43], — le jeu des boules[44], — le jeu du ballon ou de la soule[45],—le jeu des barres[46],—ne sont guère plus nobles.

Je ne voulais point parler des jeux dont nous étions maîtres: j'étais l'hôte de mes camarades, je ne voulais pas les fâcher; mais le maître du jeu des cartes se rendit si insupportable par ses jactances, qu'il fallut absolument le rabrouer. Nous lui rappelâmes d'abord que son jeu n'était ni d'origine grecque, ni d'origine romaine, mais tout au plus, dit-on, d'origine française; que les noms des divers jeux du jeu des cartes étaient pris de ceux des jeux de corps et d'adresse[47], et que ce jeu ne paraissait remonter guère plus haut que le milieu du dernier siècle[48]. Vous voyez dans les cartes, ajoutâmes-nous, des leçons de la plus haute politique; vous ne finissez pas sur les emblèmes des quatre rois, des quatre reines et des quatre valets. Suivant vous, les as, nom d'une monnaie romaine, signifient les finances; les piques, la guerre; les trèfles, les habitants de la campagne; les carreaux, les habitants des villes, dont les logements sont carrelés[49], à la différence de ceux des habitants de la campagne, qui ne le sont pas[50]; ce sont autant de conjectures imaginaires[51]. Les cartes, dit-on faussement, inventées pour amuser un roi tombé dans une maladie mentale[52], étaient ce qu'elles devaient être, de belles images peintes, dorées[53] d'un côté, blanches du côté opposé, où les figures des rois et des reines gagnaient les autres. Peut-être n'ont-elles été ensuite que les dépositaires des secrets de la cour galante de Charles VII: car les quatre rois, David, Alexandre,

César, Charles ou Charlemagne[54], étaient, ainsi que tout le monde sait, quatre rois fort galants; les quatre reines, à commencer par Judith, ne l'étaient pas moins; et les quatre valets, si nous en jugeons par Lahire[55], que nous avons tous connu, ne leur en devaient guère. Les cœurs signifiaient sans doute que tout était sous l'empire de l'amour; les trèfles, qu'on se portait des bouquets, ou plutôt qu'on faisait dans ce temps, comme les bergers, l'amour sur l'herbe; les piques, qu'on se piquait quelquefois, ainsi qu'aujourd'hui, par des paroles de jalousie, par des reproches; les carreaux, qu'on cassait alors aussi quelquefois les vitres. Depuis, les cartes ont été amincies, ensuite dédorées. L'invention de la gravure les a multipliées par milliers[56]. Ce jeu est devenu très commun; tout le monde maintenant veut jouer au glic, aux martres[57]; voilà ce qui vous rend si fier.

Le maître du jeu des cartes ne répondit ou ne put répondre un seul mot; il se leva, et s'en alla sans vouloir prendre les épices[58]. Nous les prîmes, nous, et pour nous et pour lui. Toutefois, à force de boire, le maître du jeu du billard, s'échauffant, s'exaltant, se mit, avec si peu de ménagement, à se vanter de ce que trois rois avaient institué le jeu des billes ou du billard[59], de ce qu'il était le seul des maîtres de jeux qui pût écrire en grosses lettres sur sa porte: *Au noble jeu du billard*[60], que je fus obligé, comme nous disons dans nos tripots, de renvoyer la balle. Maître, lui dis-je, sans nier toute cette noblesse, toute cette gloire, votre jeu ne peut se parangonner au nôtre, qui aujourd'hui fait la récréation et les délices de la France entière[61]. Toutes les villes, tous les princes, tous les grands seigneurs, tous les gens riches, ont des jeux de paume. Le roi a de ces jeux, pour chacun desquels il entretient un garde[62]; et l'on a beau faire diverses relations sur le genre de mort de feu Charles VIII, il est sûr qu'il est mort en regardant jouer à la paume[63]. A ces mots, le maître du jeu de billard baissa la tête, ne mangea plus, ne but plus; il se leva brusquement, ne pouvant endurer qu'un roi de France fût mort dans un jeu de paume. J'avais deux amis, j'eus deux ennemis.

Malheureux paumiers! malheureux que nous sommes! du moins qu'on n'attaque point notre honneur, c'est notre plus précieux, c'est notre seul bien: car, après nous être si longuement agités, après avoir toute notre vie sué, peiné, que nous reste-t-il au bout d'une si pénible carrière? Nos vieux éteufs, notre vieille raquette.

Histoire XX. — LE SAVANT.

Oui! vraiment! *Herclè! Per Jovem!* C'est nous, Messires, qui sommes heureux! a dit, ou plutôt a crié *magister Fulvus*, maître Leroux, régent aux écoles latines de cette ville[1]. C'est nous qui n'avons rien, qui manquons de tout, c'est nous qui sommes les plus heureux! Maître Leroux, qui était habillé d'une robe fendue par devant[2], attachée avec une ceinture de cuir, dont en classe il se sert pour donner les férules à ses écoliers, était fort animé; il a poursuivi en ces termes:

Mes aïeux, mon père et moi, clercs, les plus pauvres clercs, clercs mariés, les plus pauvres clercs mariés, clercs enseignant, clercs maîtres d'école, tenant notre institution du chanoine écolâtre[3], toujours assujettis à sa bonne ou mauvaise volonté, ne possédant, n'ayant jamais possédé la plus petite ferme, le plus petit arpent de terre, nous avons été, nous sommes les plus heureux; les familles des autres savants, qui n'en ont guère jamais possédé, qui n'en possèdent aujourd'hui guère davantage, ont été, sont les plus heureuses; notre état a toujours été, notre etat est encore le plus heureux. Pour moi, je commençai à en sentir le bonheur dès que je fus né. Deux nourrices, l'une jeune et fraîche, l'autre vieille et maladive, s'offrirent à la fois. On choisit la vieille, parce qu'elle était à meilleur marché. Suivant mon père, l'essentiel pour le fils d'un savant était qu'il fût bien nourri du lait des Muses.

Que je vous parle un peu de mon père, qui n'a guère été connu que dans le monde grec ou latin! C'était un des hommes les plus sérieux; jamais, disait-on, il n'avait dansé. Je puis dire que jamais je ne l'ai entendu chanter qu'à vêpres, et seulement aux hymnes; jamais je ne l'ai vu rire, si ce n'est lorsqu'il lisait les comédies de Plaute ou d'Aristophane. A l'étude! à l'étude! criait-il sans cesse; à l'étude! vous tous, jeunes gens qui devez nous succéder, qui devez devenir à votre tour les dépositaires des lumières humaines.

Il faut encore ajouter à sa gloire qu'il avait d'excellentes méthodes d'éducation et d'instruction. Je me souviens entre autres qu'il voulait que la plus grande politesse régnât parmi ses écoliers. Cependant il leur permettait de s'insulter, de s'injurier, pourvu que ce fût en latin; de se donner même des coups de pied, des coups de poing, pourvu que les coups ne fussent pas trop

forts, et qu'ils fussent accompagnés d'imprécations latines ou grecques. Il avait éprouvé que, par ce moyen, des jeunes gens irascibles, dont on ne pouvait auparavant rien espérer, étaient devenus bons latinistes, bons grécistes. Il avait aussi beaucoup de confiance dans le fouet. Les fouets du quinzième siècle, disait-il, sont deux fois plus longs que ceux du quatorzième ; aussi, voyez où en sont les connaissances actuelles : le fouet a chassé l'ignorance des quatre coins de l'Europe. Mon père faisait donner le fouet aussi souvent et aussi sévèrement que dans les meilleurs colléges de Paris.

Il s'est bien trouvé du fouet à mon égard ; je m'en suis bien trouvé à l'égard d'autres, car je dois convenir que ce lait des Muses dont mon père parlait si souvent paraît d'abord un peu amer aux nourrissons, et, en vérité, je ne sais pourquoi. Y a-t-il en effet, je vous le demande, rien de plus agréable que les nouvelles méthodes latines ou grecques, toutes en vers, où la rime et la raison s'aident réciproquement pour graver dans la mémoire les mots et les règles?

Sumit *a*, post *as*, *es* aut *am*, variatio prima :
Egina, Eneas, Anchises monstrat et Adam.
Filia, cum nata libertaque vel dea, mula;
Sic equa, sic asina in plurali terminat *abus*[4].

Que de concision, et cependant que de clarté et d'élégance dans ces premières règles de la première variation ou déclinaison !

Pour moi, je lis et je relis toujours avec délices les doctrinaux, les institutions grammaticales, les cornucopies, les petits jardins des racines grecques, les florilèges, les fleurs de la latinité[5], que les savants ont composés pour l'aimable enfance ; malheureusement on a peu de bon sens à dix ans et même à douze ; à seize il commence à venir. Je savais passablement à cet âge le grec, le latin, et je faisais d'assez bons vers dans ces deux langues. Lorsque j'eus terminé le cours de rhétorique, mon père me dit : Mon fils, ces anciens maîtres ès arts, tes aïeux, dont tu connais la longue et illustre généalogie, attendent de toi que tu marches sur leurs traces. Va te faire graduer ; va recevoir à Paris le bonnet de la main de notre glorieuse mère l'Université ! Je partis pour cette grande ville, pour cette moderne Athènes, et j'allai demeurer dans le quartier que mon père nommait la Cécropole, en d'autres mots, je pris un logement à la montagne Sainte-Geneviève.

Autrefois on se présentait à la porte des quinze colléges de Paris[6], et on la trouvait toujours fermée ; les seuls boursiers avaient le droit de participer à l'instruction[7]. De notre temps, il y a trente années, le collége de Navarre a ouvert ses portes, et

boursiers et pensionnaires et externes ont été également reçus[8]. Tous les colléges de Paris ont bientôt imité celui de Navarre[9]; tous les colléges de France ont bientôt imité ceux de Paris[10], et alors le flambeau, l'expression ne suffit pas, et alors le soleil de l'instruction publique, se levant, pour ainsi dire, de derrière les épais murs des anciens colléges, illuminant l'horizon de la jeunesse française, s'est fixé au haut des cieux; et aussitôt s'est terminé le long combat entre la lumière et les ténèbres, qui tous les jours reculent de plus en plus vers les vieux siècles. Quel dommage que l'événement de l'instruction devenue publique et générale en France ne soit pas un événement historique, ne puisse de sa nature avoir place dans l'histoire nationale! Les savants, ne sommes-nous pas, à cet égard, bien malheureux?

Je n'avais de bourse à aucun des colléges de Paris, je ne pouvais être boursier; mais je pouvais être ou pensionnaire ou externe. Je préférai le sort des externes ou martinets, ainsi appelés parce que, n'appartenant nécessairement à aucun collége[11], ils volent comme les hirondelles de l'un à l'autre, et ne s'attachent qu'à celui qui leur convient le mieux.

Mon collége fut le collége le plus voisin, car alors dans tous les colléges on lisait déjà en philosophie[12], tandis qu'autrefois on ne lisait que dans les écoles de la rue du Fouare; le bruit de ce fameux *vicus stramineus*[13] faisait enfin écho dans tous les quartiers de la rive gauche de la Seine, tous enfin également bruyants et retentissants de philosophie. Je fus examiné sur les humanités, sur la rhétorique surtout[14]. J'avais bien étudié, je savais bien la rhétorique latine de Fichetus[15], et même le grand et vrai art de pleine rhétorique de Faber[16]: je fus admis à la classe de philosophie, et des lettres d'écolier[17] me furent aussitôt données.

Dès ce moment je me considérai avec une espèce de respect. Partout où j'allais on ne cessait de me vanter la gloire de l'Université, où l'on ne comptait pas moins de vingt-cinq mille écoliers et de cinq mille gradués[18]. Ici on me disait: Vous appartenez maintenant à un corps qui a le droit de censure sur les hauts dignitaires et sur le gouvernement même[19], qui sanctionne quelquefois les traités de paix, concurremment avec les grands corps de l'état[20]. Là on m'interrogeait de cette manière: Savez-vous que le chef de l'Université, dont vous êtes membre, cite à son tribunal les magistrats? Savez-vous qu'il ne peut être excommunié? Savez-vous qu'il peut excommunier les fermiers des aides et les officiers des finances qui entreprennent sur les immunités des écoliers[21]? D'autres me disaient: Si vous plaidez, vos causes seront portées devant un tribunal spécial, où vous ferez

assigner la personne que vous voudrez, pourvu qu'elle ne demeure pas à plus de quatre journées de distance. Plus loin on me parlait de mes distinctions, de mes priviléges, les mêmes que ceux du clergé et de la noblesse[22]. Je n'avais pas non plus assez de temps, assez d'oreilles pour écouter tout ce qu'on racontait des cérémonies, des pompes, des magnificences qu'on voyait aux réceptions des gradués, de leurs habits, de leurs décorations, des honneurs qu'on leur rendait quelquefois en présence des rois étrangers[23], et toujours au milieu de l'Université toute en chappes rouges[24], au milieu de ses trente bedeaux portant leur masse d'argent[25]. On ne me vantait pas moins les fêtes, les festins, les galas scholaires, si fréquents, si splendides. J'étais émerveillé, j'avais de la peine à contenir ma joie, ma gloire. Je l'ai déjà dit, j'avais seize ans.

Bientôt je fus désabusé, et lorsqu'on me vantait l'état de savant comme le premier, le plus honorable, je répondais déjà, à cet âge, qu'il était le plus malheureux. D'abord, quant aux festins, les statuts voulaient qu'il n'y eût que du pain, du vin, des fruits, du fromage[26]; les gradués économes s'en tenaient là. Ensuite, quant à ces exemptions de subsides, à ces priviléges qui m'avaient paru si beaux, si magnifiques, ils ne me parurent plus tels dès que j'appris qu'ils étaient également accordés aux moindres suppôts de l'Université, aux parcheminiers, aux papetiers, aux relieurs[27].

Je fus tout surpris lorsque, la première fois que j'allai au collége, mes camarades m'avertirent qu'il me fallait quitter les habits de couleur, et prendre comme les autres une cape noire[28]; qu'il me fallait quitter les beaux souliers dentelés, découpés, découverts[29], pour mettre, même avec le beau temps, les souliers noirs et couverts; surtout lorsqu'ils me dirent qu'il fallait me pourvoir d'une botte de paille pour m'asseoir en classe[30].

Ensuite je ne tardai pas à voir que les quatre-vingts régents de l'Université[31], pour dégoûter les écoliers de l'état de martinet et les forcer à entrer dans leurs pensions ou pédagogies[32], se montraient fort âpres dans les perceptions de quatre sous par mois, de quarante-huit sous par an[33], et fort sévères dans les argumentations et les examens. Je m'en plaignais un jour à mes camarades; ceux qui étaient pensionnaires me dirent que j'étais trop heureux de ne pas être comme eux toujours à la chaîne, toujours conduits au collége, à la promenade, par les pédagogues, qui d'ailleurs, contre les défenses du pape et les statuts de l'Université, s'entendaient pour tenir leurs pensions à un taux exorbitant[34].

Nous sommes encore plus malheureux, me dirent les bour-

siers ; on ne nous accorde que peu de temps pour le sommeil, on nous en accorde encore moins pour les récréations, encore moins pour les repas[35]. Dans certains colléges, nous n'avons à dépenser pour notre nourriture qu'un sou par jour[36] ; dans d'autres, nous sommes trente pour manger une livre de beurre, et, aussitôt que le prix de cent œufs excède six sous, on ne nous sert plus que des harengs[37]. Nos règlements sont lugubres comme nos habits[38]. Dans les actes de fondation, nos bienfaiteurs ont exigé que tous les jours les offices fussent terminés par des prières pour eux[39]. Sous les apparences de la générosité, ils nous ont très habilement vendu le pain qu'ils ne pourraient plus manger, et que nous laisserions volontiers manger à d'autres.

Je reconnus que parmi ce grand nombre de jeunes gens qui, ainsi que moi, apprenaient les sciences, je n'étais pas le plus malheureux. Je me mis à étudier avec une nouvelle ardeur Aristote ; je m'efforçai de substituer sa raison à la mienne, et, pour ainsi dire, de m'animer de son esprit fin et subtil. Quand enfin, après de longs travaux, je crus m'être armé de son glaive à deux tranchants, c'est-à-dire de son archilogistique, je me jetai hardiment dans la mêlée. Bientôt, montant sur le pupitre, je ne fis pas comme les philosophes timides, qui, malgré les statuts, expliquent la philosophie par écrit, lisent *ad pennam*[40] ; je l'expliquai sans l'avoir écrite ; je la commentai verbalement. Mes camarades, mes maîtres, ne m'épargnèrent pas les objections. Je répondis à tous les arguments ; j'argumentai à mon tour contre les uns, contre les autres ; à mon tour je fis autant de peur qu'on m'en avait fait.

Enfin, après m'être, près de quatre années, nourri des topiques, des élenches, des livres de la génération et de la corruption, des livres du ciel et du monde, du traité du sommeil et de la veille, du traité de la mémoire et du souvenir, du traité de la longueur et de la brièveté de la vie[41] ; après m'être rendu bon philosophe, bon physicien ; après m'être peu à peu familiarisé avec les différentes parties des mathématiques, après m'être rendu bon mathématicien, je reçus successivement les grades de bachelier ès arts, de licencié ès arts, de maître ès arts[42].

Être docteur m'aurait fort convenu depuis que je savais que l'Université en avait refusé le bonnet au roi de France et au roi d'Espagne, qui le demandaient pour un savant qu'ils protégeaient[43] ; mais, quand je réfléchis que le plus haut grade de la faculté des arts était au dessous du plus bas grade des quatre autres facultés qui faisaient les docteurs[44], qu'il m'en faudrait suivre tous les cours, j'y renonçai.

Je demeurai encore quelques années à Paris. Je fus d'abord précepteur dans une riche famille, où j'avais quarante livres par an[45]. Ensuite je passai dans une pédagogie[46], où l'on me fit successivement sous-moniteur, moniteur[47]. J'étais sur le point de devenir régent, quand, à l'élection d'un recteur de l'Université, nous nous battîmes scandaleusement dans l'église[48]. Messires, il faut que je l'avoue, j'en ai honte : j'ai reçu de la nature deux poings beaucoup trop gros et beaucoup trop forts pour un savant. Je les mis en œuvre tels qu'ils étaient. Lorsque le calme fut rétabli et que les informations furent terminées, mes amis me conseillèrent de quitter Paris. Je leur promis de partir le lendemain ; réflexions faites, je partis le jour même.

Les seize autres universités, dont la moitié sont filles de notre siècle[49], m'étaient ouvertes. J'allai à celle de Cahors. J'y trouvai la savante Isaure, qui, nouvelle Atalante, promettait sa main à celui qui pourrait la vaincre dans les sciences. Isaure était belle, aimable, charmante ; je le lui dis en latin, en grec, en hébreu, en syriaque. Je fus son époux. Bien que les colléges à Cahors n'aient pas chacun quatre ou cinq cents écoliers, comme les colléges de plusieurs villes où il n'y a pas d'Université, et où il n'y a qu'un seul collége[50], les écoliers y étaient cependant en fort grand nombre, et mes appointements me suffirent d'abord ; mais aussitôt que j'eus une petite famille ils ne me suffirent plus. J'errai de collége en collége[51]. Je quittai Cahors. J'allai dans d'autres Universités, où j'errai encore de collége en collége. Enfin je fus appelé ici ; j'y vins, et j'y suis encore.

D'après les promesses par lesquelles on m'avait attiré, je devais être grand-maître fermier de la grande maîtrise des écoles[52], et c'était à moi que les écoliers devaient payer les rétributions[53]. J'attends encore qu'on me donne cette ferme. Cependant mes enfants grandissent ; ma femme est valétudinaire, ce qui est un accroissement de dépenses ; ma santé commence aussi à s'affaiblir, et tandis que, suivant la médecine, il me conviendrait, comme à tous ceux qui cultivent les lettres, de me nourrir de perdrix ou de faisans pour réparer la déperdition des esprits[54] ; qu'il me faudrait par la même raison des vins muscats spiritueux, des vins grecs et latins[55], j'ai de la peine à me procurer du mouton, qui est la nourriture ordinaire des écoliers[56] ; du petit vin de Saint-André-lez-Troyes[57], qui est le vin des artisans. Je vois avancer l'âge, et derrière l'âge la misère.

On ne veut pas se souvenir que depuis trente ans j'enseigne la jeunesse, que je travaille depuis plus de vingt ans à commenter Festus[58]. Cet ouvrage est ma seule ressource. Oui, Mes-

sires, pour soutenir ma vieillesse, je n'ai plus que la glose de Festus.

Patience encore si c'était là tout : mais, vous le savez, les autres glossateurs m'ont injurié, déchiré dans leurs commentaires. Il faut qu'à mon tour je les injurie dans les miens, que je les déchire au bas de mes pages. Les marges des livres sont aujourd'hui nos champs de bataille[59].

Heureuse vie ! n'est-ce pas ? Eh bien ! c'est celle de tous les savants, des plus grands savants. Ah ! je crois les voir, je les vois : les voilà qui s'avancent, qui viennent se plaindre aussi de leur sort, qui viennent vous dire que, de même que l'homme n'a obtenu la vie qu'à la condition de la mort, ils n'ont, eux, obtenu la gloire qu'à la condition du malheur.

Voilà d'abord les théologiens. Le premier, ce vieillard cassé, plié en deux, ridé par les souffrances et les peines, c'est Gerson. Il nous fut légué, tout brillant de jeunesse, par le siècle dernier. A combien de reconnaissance et d'honneur ne devait-il pas s'attendre, après avoir si souvent défendu de sa voix, de sa plume, dans les conciles, dans le monde, son église et son roi ? Il fut exilé par la faction de Bourgogne[60]. Entendez de sa bouche le récit de cette longue persécution.

Celui qui le suit, c'est Thomas A Kempis. Il porte plusieurs livres de morale[61] sous son bras gauche, et sous son bras droit le premier des livres de morale, l'Imitation de Jésus-Christ ; mais voyez comme l'opinion, qui l'attribue à Gerson[62], s'efforce de le lui arracher.

J'ai connu, il y a longues années, Jéhan Raulin ; sa figure animée et gracieuse me rappelait le style de ses lettres, la douceur de son âme, la douce morale de sa théologie. Au lieu d'admirateurs, d'amis, il n'a eu que des envieux, que des ennemis qui ont empoisonné sa vie[63]. Il se plaint tout doucement. Il suit Thomas A Kempis.

Il est suivi de Biel, qui a commencé le troisième âge de la théologie scholastique[64], c'est-à-dire l'âge d'argent en même temps que l'âge d'or : car la théologie, maintenant parvenue au plus haut point où elle puisse s'élever, ne peut avoir que trois âges. Il a toujours eu à lutter contre les gothiques partisans de la scholastique des siècles passés, contre les vieux ou jeunes ergoteurs, les vieux ou jeunes questionnaires[65]. Aujourd'hui nous lui donnons raison ; mais a-t-il été heureux ? Il vous le demande.

Du haut des Pyrénées descend Raymond Sebonde, que la savante et philosophique Espagne consent à nous céder. Il s'achemine vers Paris, et déjà cette ville semble se détacher des rives

de la Seine, s'avancer vers lui, impatiente d'entendre sa théologie naturelle, sa nouvelle théologie, où saint Augustin, saint Thomas, font autorité, d'abord par leurs bons raisonnements, ensuite par leurs saints noms[66]. Mais à son passage il est arrêté par la docte ville de Toulouse, tumultueuse d'admiration et d'enthousiasme, qui veut irrésistiblement l'avoir pour maître, qui l'empêche de passer outre, qui le force de déférer à ses vœux, à sa volonté[67]. Voyez comme il est toujours impatient de continuer sa route ; il ne le peut, il soupire, il gémit.

Celui qui le suit a la figure encore beaucoup plus triste. Je n'en suis pas surpris : c'est Clavasius, dont la savante Somme ne laisse indécis, dans aucun des divers états, le plus léger cas de conscience[68]. Il n'eut à la cour du pape qu'une faveur passagère ; le reste de sa vie il a vécu dans la disgrâce[69]. Oserait-on dire qu'il est heureux ?

Voilà les philosophes. Ils viennent, ainsi que les autres savants, suivant le rang qu'assigne à chaque science la Marguerite philosophique, ou Encyclopédie abrégée des connaissances humaines[70]. Ils devraient, d'après le beau nom qu'ils portent, être heureux. Ils vont vous faire connaître leur sort. Nous sommes, vous disent-ils, au moins la moitié terministes[71], et vous savez que le roi défend qu'il y en ait. Vous savez comment il nous parle et nous menace dans son édit du premier mars 1473. Oui, certes, il est moins irrité contre les Anglais, même contre le comte d'Armagnac ou le duc de Bourgogne, ce qui cependant ne nous empêche pas de décliner hautement le nom de notre parti lorsque l'occasion s'en présente ; ce qui n'empêche pas non plus que nos livres, nos écrits, nos discours, les livres, les écrits, les discours de nos adversaires, mettent le feu dans toutes les universités[72], dans tous les colléges, et que les réalistes[73] et les terministes s'y assomment avec autant de fureur que les nominaux et les réaux du dernier siècle[74], mais avec cette différence que le langage de ceux-ci était si inintelligible, qu'Aristote lui-même, sur la doctrine duquel ils disputaient[75], ne les aurait pas compris ; au lieu qu'aujourd'hui, si vous rencontrez deux nombreuses troupes de réalistes et de terministes qui se sont pris aux cheveux, soyez sûrs d'avance qu'avant tout, de part et d'autre, la question a été clairement posée.

Les philosophes scholastiques, vous en conviendrez, ne sont pas heureux : on ne peut guère l'être au milieu des tonnerres et des tempêtes ; mais ceux qui respirent continuellement la douce atmosphère de la philosophie platonicienne ne le sont pas davantage. Interrogez Marsile Fiscin[76], interrogez Hermolaus Bar-

barus[77]; et quant au jeune Pic de la Mirandole, interrogez-le aussi. Ah ! pourriez-vous, qui pourrait ne pas savoir que, succombant sous le poids des livres et des études[78], il a donné au monde attendri le spectacle de la plus illustre victime de notre malheureux état !

Voilà les physiciens. Ils oublient qu'ils sont poursuivis par la détresse et par les sergents ; ils vous disent que leur grande, leur continuelle inquiétude, leur grand, leur continuel tourment, est que les physiciens des siècles futurs s'emparent sans rien dire de leurs insignes découvertes, qu'ils volent audacieusement leurs théories sur la tendance de la matière vers la forme, sur les appétits de la forme[79], leurs théories sur le plein, sur le vide[80], leurs théories sur les vertus occultes[81].

Voilà les naturalistes. Ils protestent aussi contre la postérité si elle attribue à d'autres qu'à eux les vastes systèmes, les majestueuses classifications qui font dériver des quatre éléments simples, la terre, l'eau, l'air, le feu, les quatre éléments composés, les pierres, les métaux, les herbes, les animaux, et qui rangent les diverses classes des êtres formés des quatre éléments composés, suivant leur affinité, avec l'un des quatre éléments simples[82]. Mais sont-ils sûrs que la postérité sera impartiale, juste, même qu'elle sera instruite? Sont-ils heureux ?

Cuba, qui dans son Jardin de santé, a donné plus de six cents chapitres ornés de planches[83], a été en même temps physicien et naturaliste. Il a toujours représenté le dénûment, le malheur des uns et des autres.

Voilà les mathématiciens, les astronomes. Ils se donnent la main, et c'est moins en signe de l'étroite liaison de leurs sciences qu'en signe de leur malheur commun.

Le peuple, ils en conviennent devant vous, a laissé assez tranquillement Regiomontanus[84] et le grand Faber[85] étendre les espaces de la géométrie au delà du point où les avait laissés le siècle dernier. Mais, convenez-en aussi, le peuple en veut à leur nouvelle science de l'algèbre, introduite en Europe par Léonard de Pise[86], Lucas de Borgo[87]. On a beau lui dire que la langue algébrique n'est que la langue des étiquettes ; on a beau lui dire que la langue qu'il parle lui-même, en exprimant les besoins les plus usuels, n'est souvent aussi qu'une langue d'étiquettes, le peuple n'en reste pas moins peuple, surtout quand il a au milieu de lui de vieux clercs, de vieux magistrats qui l'inspirent[88].

Messires, je vais faire ici une petite digression. Mon ami Jéhan des Sablons, qui, selon son droit, a pris le nom de *Johannes de*

Arena, possède une petite propriété au village des Sablons. Une des belles nuits de cet automne qu'il était à observer le ciel, le plus haut de ses quatre murs de clôture croula dans une vigne contiguë. L'huissier à qui elle appartenait lui donne assignation sur assignation, lui fait acte sur acte, prend défaut sur défaut, avant que Jéhan des Sablons pût se défendre, avant qu'il eût terminé ses observations et ses calculs. En me racontant ses malheurs, il me dit que le juge n'avait pas voulu tenir compte de son état d'astronome, dont les travaux, dans certaines périodes, ne peuvent être interrompus, et, ajouta-t-il, j'en ai été irrité au point que je m'étais d'abord décidé à laisser aller en Champagne le soleil et la lune comme ils voudraient ; mais, réflexions faites, je vis que de nos jours l'astronomie était si répandue par toute l'Europe, particulièrement par toute la France, qu'autant valait continuer a faire mes almanachs de Troyes[89], qu'un autre sûrement ne manquerait pas de faire. Eh bien ! croirez-vous, est-il a croire que celui de cette année, où se trouvent les oppositions, les conjonctions, les éclipses aux différents jours et heures pour toutes les villes savantes, avec les diverses figures de la lune, ombrées et illuminées suivant les diverses phases[90], m'a donné a peine de quoi payer l'huissier, les maçons et la pierre ?

Et toutefois, continua-t-il avec la plus vive douleur, que sont mes malheurs en comparaison de ceux du cardinal Cusa, qui avait, pour ainsi dire, corrigé le ciel du siècle dernier et des précédents siècles, qui avait refait les Tables alfonsines, si révérées de nos pères ? A la vérité il se laissa ensuite un moment séduire par l'antique système de Pythagore[91]. On lui a fait aussi cruellement expier son erreur que s'il avait occasionné une perturbation dans les astres, que si, depuis, le soleil en avait moins tourné, que si la terre en avait tourné davantage.

Mais que sont mes malheurs, poursuivit mon ami Jéhan des Sablons, en comparaison de ceux de George Purbach, qui a tant crié contre le cardinal Cusa, et qui à son tour a rencontré des savants qui ont tant crié contre lui[92] ? — En comparaison de ceux de Regiomontanus, qui a assujetti les comètes aux observations astronomiques, qui a donné les meilleures éphémérides, qui a fait de savantes prédictions, toujours vérifiées par l'événement, qui cependant n'a point prédit sa fin tragique[93] ? — En comparaison de ceux de Walter, qui a prouvé que les astres que notre vue nous montre au dessus de l'horizon, à leur lever et à leur coucher, sont réellement au dessous[94] ? A-t-il ou n'a-t-il pas été en butte à ces terribles gens, à ces terribles yeux, qui ne

veulent voir, qui veulent qu'on ne voie les astres que comme on les a toujours vus ?

Messires, tous ces malheureux savants dont je vous ai parlé, auxquels il faut ajouter Jéhan des Sablons, sont là ; voyez-les, entendez-les.

Voyez, entendez aussi les gens de lettres.

Voilà les poètes. Ce sont les poètes grecs, Merula[95], les deux Strozza[96], les deux Philelphes[97]. Ah ! tant de génie, tant de gloire, peuvent-ils s'unir à tant d'infortune, à tant de misère ! — Ce sont les poètes latins, ce Mapheus Vegius qui, après quinze cents ans de silence en Orient et en Occident, a fait entendre la voix de Virgile, a complété en vers antiques l'antique Énéide, y a ajouté le treizième livre[98], aussi semblable au douzième que le douzième l'est au premier ; cet Andrelinus, dont les nouvelles églogues[99] semblent aussi avoir eu les suffrages de Mécène avant les nôtres ; cet Ugolinus, qui a célébré les victoires de Charlemagne[100] ; ce Ravisius Textor, que son notaire appelle Jehan Tixier de Ravisi, qui a fait le beau dialogue latin du Pèlerin et de la Mort[101] ; ce Collatius, qui a si long-temps chanté les malheurs de Jérusalem[102], qui maintenant chante, ou, si voulez, pleure les siens. — Ce sont les poètes français. Ils se plaignent plus que les autres poètes. Ah ! véritablement ils sont plus à plaindre : car au milieu d'eux s'élèvent aujourd'hui, non seulement des procureurs poètes[103], mais encore des huissiers poètes[104] ; non seulement des gentilshommes poètes[105], mais encore des princes poètes[106]. Voyez comme ils sont à plaindre par ce grand nombre de concurrents ! Mais, par une autre raison, plaignez aussi Martin Franc[107], son Champion des dames ne peut se defendre contre les critiques ; plaignez Villon[108], dans son Testament[109] il n'y a pas un seul vers légué à la postérité ; plaignez Martial, non de Rome, mais d'Auvergne[110], ses Arrêts d'amour[111] seront cassés par les gens de bon sens, ses Vigiles[112] feront dormir les gens de bon goût. Plaignez-les même plus qu'ils le veulent ; ils sont plus à plaindre qu'ils le croient.

Plaignez aussi les traducteurs qui ont osé mettre en nouvelles rimes batelées, fraternisées, rétrogrades, enchaînées, couronnées[113], enfin en vers français, les auteurs latins et même grecs, qui ont osé faire parler à Virgile, et même à Homère[114], la langue des baillis, des sénéchaux, ou du moins celle des pauvres troubadours.

Voilà les orateurs. — En tête sont les orateurs sacrés, au milieu desquels vous distinguez le cordelier Maillard[115], le cordelier Menot[116]. Ils ont crié contre le malheur des chrétiens, sou-

vent trop heureux ; maintenant ils crient contre leur propre malheur. Ils avaient crie en français, ils ont été traduits en latin[117]; ils sont dépouillés de leur style ; ils enragent.

Au milieu des orateurs profanes s'élève Jéhan Lorfèvre, qui défendit si éloquemment un prince malheureux[118]; il n'a guère eu que de la gloire.

Du moins, vous en conviendrez, Messires, ceux qui tiennent entre leurs mains la vie future du monde actuel devraient être fêtés, choyés, honorés, heureux. Ceux qui ont consumé leur temps, leur santé, leur fortune, à chercher la vérité, et, comme on dit, à la tirer du fond du puits, où l'eau est si souvent troublée par l'esprit de parti, devraient du moins en recevoir la récompense. Ils ne l'ont pas reçue ; ils viennent se plaindre.

Voila les historiens. — Paul Émile a été appelé du pays de Tite-Live. On lui a commandé une grande histoire de France en latin ; il vous le dit, on l'a fait chanoine, et c'est tout[119].

Robert Gaguin, qu'on croirait pour ainsi dire né dans le même pays, pour ainsi dire allaité par la même nourrice que Salluste, quand on lit son histoire latine de la monarchie[120], n'ose vous avouer qu'on ne la connaît guère dans les salles du beau monde, et qu'on la découpe en versions[121] dans les colléges.

Les historiens de la France qui ont écrit en français ne marchent, comme de raison, qu'après les historiens de la France qui ont écrit en latin. Vous reconnaissez d'abord les deux Chartiers[122], Jéhan et Alain. Je conviens qu'Alain a été baisé par la dauphine ; mais remarquez, Messires, le malheur des savants : il était, dit-on, fort vieux, et, dit-on, il dormait[123], et, ajoute-t-on, il ne s'éveilla pas.

Bien des personnes prétendent, et pour moi je n'ai pas eu de peine à le croire, que le prolixe Monstrelet[124] a toujours été fort content de lui, soit en se lisant, soit en s'entendant lire ; certes, c'est un bonheur dont je ne voudrais pas. C'est sans doute celui de l'anonyme ou moine de Saint-Denis, qui, trahissant les devoirs de son état et de sa robe, a refusé de continuer en latin[125] les continuateurs latins de la Chronique latine de Nangis. — Celui de Juvénal des Ursins[126], qui, oubliant aussi qu'il était clerc, puisqu'il était archevêque, a écrit en français l'histoire de Charles VI. — Celui de Mathieu de Coucy, bourgeois de Péronne[127], et celui de Le Bouvier, surnommé Berry, héraut d'armes[128], qui se préféreraient à Hérodote ou à Thucydide, s'ils en connaissaient le nom. — Celui de Nicole Gilles, clerc, secrétaire du roi, notaire qui a grossoyé l'histoire[129] comme un inventaire de production judiciaire. — Celui de Jéhan de Troyes, qui,

dans sa Chronique de Louis XI, a parlé de finances, de commerce, de fabriques, d'agriculture[130] et d'autres telles matières aussi peu nobles, aussi indignes de l'histoire que dignes de son état, de son éducation et de ses mœurs de greffier[131].

Voilà les philologues. — Voilà, s'est écrié *Magister Fulvus* avec un plus grand éclat de voix, les hommes les plus malheureux, les hommes qui méritèrent d'être les plus heureux, les hommes les plus grands parmi les plus grands, voilà les géants littéraires. Voilà les Annius[132]; voilà les Urceus-Codrus[133]; voilà les Ange-Politien[134]; voilà les Béroalde[135]; voilà les Brant[136]; voilà les Alexandre[137]; voilà ces hommes que les cités, orgueilleuses de leur naissance, se disputeront dans la suite des siècles. Leur érudition vaste et profonde est comme une mer sans fond et sans rives. Ils évalueraient toutes les finances du trésorier Ruzé[138] en sesterces, en drachmes, en dariques; et, ô honte de notre siècle! ils ne pourraient quelquefois faire sonner ensemble deux petits tournois dans leur bourse.

Voilà les lexicographes. — Ils sont menés par Ambroise Calepin, qui vient lentement, courbé sous le poids de son dictionnaire, dont chaque article lui a suscité une et souvent plus d'une dispute[139].

Voilà les grammairiens. — Ah! Messires, ils sont bien dignes, par leur malheur, de fermer la marche des hommes les plus malheureux. Au milieu de leur immense foule j'aperçois les Valla[140], les Niger[141], les Sulpicius[142], les Pérotus[143], qui ont nettoyé la langue latine de la rouille des siècles passés. J'aperçois ces illustres Grecs, les Tipherne[144], les Hermonius[145], les Lascaris[146], les Chrysoloras[147], les Argyrophile[148], les Andronicus[149], les Dalmata[150], que les rois et les républiques ont à l'envi attirés dans leurs états[151]; la plupart n'ont obtenu que des honneurs, que des promesses. Dans notre siècle ingrat, les savants ont beau fuir de Constantinople, ils trouvent partout des Turcs.

Et pour preuve, Messires, je vous défierai de me nommer la science, le genre de littérature, grecque ou latine, auxquels soient attachés des principautés, des duchés, des marquisats, des comtés, des vicomtés, même des baronies. Il est vrai que les savants en droit sont nommés dans leurs diplômes comtes ès lois[152]; mais c'est un titre si généralement ignoré, qu'il n'est pas même connu de leurs valets ou de leurs servantes.

Si vous me dites que le grec aujourd'hui mène à tout, je vous répondrai que, lorsque nos grands érudits de cour sont devenus dignitaires, archevêques, cardinaux, ils ne se souviennent guère

d'avoir été des nôtres. Nous leur crions inutilement : Kyrie! kyrie! Messire! Monseigneur! Eleison! eleison! ayez pitié de notre sort, de notre misère! Voyez nos souliers, nos chausses! Ils sont sourds, ils détournent la vue, ils passent.

Toutefois, quoiqu'au temps actuel un homme puisse impunément être savant, même très savant, sans avoir à craindre, comme au temps de mon jeune âge, de passer pour l'antechrist[153], il n'en est pas moins vrai que les lettres ont toujours besoin d'aide, de soutien et de protecteurs. Elles ont tant d'ennemis, il y a tant de hiboux, tant de chats-huants, qui ne peuvent supporter la lumière! En tout lieux on attaque notre pauvre latin, notre pauvre grec; on leur reproche de faire tomber dans le mépris la langue française. Mais serait-ce donc un grand mal? ou plutôt ne serait-ce pas un grand bien? N'importe, ce ne sera pas aujourd'hui ni même demain; croyez-m'en, j'ai mes raisons pour parler ainsi. Dernièrement, au passage du gouverneur[154] de Champagne, tout le monde s'empressa de lui faire une réception honorable. Deux de mes confrères le haranguèrent, l'un en latin, l'autre en grec; à quelques pas de là un bourgeois, sous le travestissement d'une grande licorne[155], alla lui débiter un discours français fort long et fort plat : tous les regards, toute l'attention du public, tous les compliments, tous les remerciments du gouverneur, furent pour la licorne.

Je serai cependant de bonne foi; je conviendrai que, malgré la haine et la malveillance, aujourd'hui l'étude du grec et du latin devient de plus en plus générale. On écrit en grec toutes les oraisons, tous les discours d'apparat[156]; en latin tous les livres de science, toutes les histoires de haut style[157]; ce qui n'empêche pas, si l'on veut, que la langue française puisse être employée aux mémoires, aux mémoriaux, aux relations des voyages, aux contes, aux almanachs, à la petite littérature[158]. L'or brille sur la tête des rois, l'argent pare les buffets des riches; et toutefois, dans les arts, dans les divers usages de la vie, le cuivre est souvent, le plus souvent utile.

Il y a plus. Il est possible que, dans la suite des siècles, ce cuivre s'argente et même se dore; il est possible que la langue française s'enrichisse d'expressions, de tournures de la langue latine, et même de la langue grecque[159] : car tous les jours les rayons des lumières se multiplient, s'allongent, deviennent plus brillants, et bientôt il sera difficile à la chambre des comptes de se procurer un relieur tel que l'exigent ses statuts, qui ne sache ni lire ni écrire[160].

Eh! qui a opéré cette universelle expansion de connaissances,

cette universelle révolution? C'est l'imprimerie. Salut, trois fois salut à ceux qui ont inventé le moyen de montrer à l'œil les sons! Salut, trois fois salut aux inventeurs des lettres! Mais cent fois, mille fois salut à ceux qui ont inventé le moyen de graver les lettres, de les teindre, d'en tirer des empreintes[161], qui ont fait les premiers pas pour découvrir l'imprimerie! Mais cent fois, mille fois salut à ceux qui ont fait les derniers!

Noble Guttemberg, le plus noble de votre noble race, qui avez inventé les caractères mobiles[162]; — clerc Schœffer, le plus grand clerc de tous les clercs, qui avez jeté les caractères en fonte[163], — les âges vous nommeront les bienfaiteurs de la raison. Par l'imprimerie, la raison des hommes de génie va devenir la raison des nations, la raison des siècles; par l'imprimerie, les deux plus belles langues que, dans sa plus haute perfection, la raison ait parlées, vont devenir générales. Des flottes chargées d'œuvres d'Homère, de Platon, d'Aristote, de Virgile, de Tite-Live, de Cicéron, vont aborder dans le nouveau monde, où peut-être on n'entendra bientôt que les harmonieuses ou tendres syllabes qui ont passé par la bouche d'Agamemnon, d'Iphigénie, de César, de Lucrèce.

Et dans l'ancien monde, l'imprimerie, multipliant aussi à l'infini les syntaxes et les méthodes, va faire déborder hors des colléges le latin et le grec, qui vont peut-être gagner même les comptoirs, même les châteaux. Encore quelque temps, les gens polis ne consentiront plus à écrire que dans ces deux langues. Cependant mes amis, et plusieurs même de ceux qui sont ici, voudraient que je suivisse l'exemple de quelques uns de nos plus pauvres et de nos plus malheureux savants, que je renonçasse aux deux seules langues dans lesquelles on peut parler à la postérité, que j'écrivisse dans la langue vulgaire, dans la langue des nourrices, dans la langue française. Ah! plutôt souffrir les dernières privations, les derniers besoins, les derniers malheurs, plutôt mourir de faim ou de froid, comme ceux qui nous ont précédés, comme ceux qui doivent nous suivre!

HISTOIRE XXI. — L'ARTISTE.

Le peintre de la ville n'est pas très grand, mais il n'est pas très petit; il n'est pas très jeune, mais il n'est pas très vieux; il est d'une taille raisonnable et d'un bon âge; il a une belle figure

qui ne lui coûte pas un sou, et ce soir il portait un habit qui paraissait ne lui avoir coûté guère plus. Quelques autres personnes d'un état analogue au sien, qui étaient venues l'assister, n'avaient de guère meilleurs habits. L'assemblée était en général assez disposée à lui donner gain de cause ; elle y a été encore plus disposée quand il a eu fini de parler. On l'a écouté tout le temps avec bienveillance, ou ce qui, dans cette occasion, revenait au même, avec un profond et continuel silence.

Il s'est exprimé en ces termes : Messires, on ne dit pas : gueux comme un chanoine, gueux comme un seigneur, gueux comme un avocat, gueux comme un financier, gueux comme un laboureur, gueux comme un artisan, gueux comme un marchand ; non, on ne le dit pas ; mais sans cesse on dit et on entend dire : gueux comme un peintre. Notre pauvreté, notre misère, notre malheur, sont passés en proverbe.

Vous savez tous ici que je suis peintre ; vous allez savoir pourquoi et comment je le suis. Le greffier de la justice de Reims était mon père : il ne prenait pas plus que ce qui lui était dû, et il gagnait cependant beaucoup. Mon frère aîné avait naturellement le goût du greffe ; moi, j'en avais une aversion, qu'il cultivait avec soin. Après la mort de mon père, je m'appliquai uniquement à peindre. Mon frère disait de moi ce qu'à peine aujourd'hui je mériterais qu'il dît : Que je faisais descendre sur la toile de mes tableaux les saints et les anges du ciel. Il me vanta tant et tant, qu'il acheva de m'enflammer. Je résolus d'aller en Italie. Pour un si long voyage, il me fallait de l'argent ; il m'en fallait beaucoup. Je réglai mes droits avec mon frère, qui me compta en or tout ce qui me revenait, m'embrassa et me ferma aux talons la porte du greffe.

Je pris mon chemin par Lyon. J'y fus arrêté par un peintre italien, avec lequel j'avais fait connaissance. *Mio caro figlio*, me dit-il, vous allez en Italie ; c'est aujourd'hui inutile : Charles VIII a attiré en France assez de bons peintres italiens[1]. Il me mena dans son atelier, où je trouvai sa famille et ses élèves ; il me fit peindre, il me blâma, me loua, m'enchanta, me débarrassa de tout mon or. Nos conventions furent simples : il s'engageait à m'enseigner à peindre comme lui, c'est-à-dire comme les peintres italiens.

Mon application, mon travail, ne pouvaient être plus grands ; mes progrès furent proportionnés. Mon genre devenait de plus en plus italien ; mon maître ne m'appelait plus Antoine, mais bien Antonio. Antonio, me disait-il, tenez pour certain qu'il n'y a de peinture que depuis le commencement de notre siècle, de-

puis l'usage des couleurs à l'huile[2], qui fondent, unissent les teintes, qui en font une espèce de glace magique où les personnages se meuvent, agissent. Non que je prétende que l'art ne puisse exister sans ce moyen; mais le hasard a voulu que l'un nous vînt en même temps que l'autre : car voyez les peintres du dernier siècle, qui encroûtent si ignominieusement les vieilles murailles; voyez les tableaux de ce temps, pour ainsi dire divisés en compartiments comme des panneaux de vitre[3]. Mon ami, nos anciens peintres ignoraient l'unité de ces grandes compositions, où, sans être confondus, tous les objets sont en rapport[4]; ils ignoraient l'art de la perspective[5]; ils ne se doutaient pas du clair obscur[6]; ils ne connaissaient pas le coloris. Enfin, si l'on excepte un peu de dessin, que quelques uns, en assez petit nombre, savaient, ils ne savaient rien. Antonio, les peintres actuels n'ignorent plus ces belles parties de l'art; ils ont étudié la géométrie, l'optique, l'anatomie[7]; ils ont étudié l'antique[8], cette merveilleuse et intarissable source des beautés, qu'ils ont fait passer dans l'école moderne.

Que si vous voulez, mon cher Antonio, vous illustrer dans votre état, étudiez les tableaux flamands, notamment ceux du maréchal d'Anvers[9]; mais surtout étudiez les nôtres, qui ont été apportés en France, ceux des Bélins[10], de Verrochio[11], de Mantegna[12], du Pérousin[13], surtout ceux de Léonard de Vinci, ce demi-dieu ou plutôt ce dieu de la peinture, dont les premiers essais ont fait tomber le pinceau des mains de son maître[14]. Je vous préviens cependant que tous mes conseils vous seront inutiles si vous ne vous défendez du goût français; il est, à bien des égards, celui du dernier siècle, et je crains bien qu'entre votre pays et le pays des beaux-arts, je veux dire entre la France et l'Italie, les Alpes soient toujours également hautes.

Mais, mon cher maître, lui disais-je en toute humilité, il me semble pourtant que nous avons aussi des gens de mérite. Notre roi Réné, comte de Provence[15], notre Bourdichon[16], notre Jéhan de Paris, qu'on nomme quelquefois Apelles[17], sont, ce me semble, bien Français. Alors mon maître se mettait en fureur, m'injuriait, m'appelait cent fois Antoine, et je ne parvenais à faire la paix avec lui qu'en reconnaissant la supériorité de la peinture italienne, qu'en me rendant traître envers la France. Aujourd'hui, je courrais plutôt au martyre.

Messires, ce qui va maintenant vous étonner, c'est que ce peintre italien était Normand, du pays de Caux. Des Cauchois et des Cauchoises vinrent le voir avec le costume et la coiffure de leur pays, et l'appelèrent mon cousin. Il ne se déconcerta pas.

Mes amis, nous dit-il, la Normandie touche au Vexin, qui touche à l'Ile-de-France, qui touche à la Champagne, qui touche à la Lorraine, qui touche à la Suisse, qui touche à l'Italie. Dans ce monde, il faut voir les choses comme elles sont.

Peu de temps après il partit. Quelques instants avant de se mettre en route, il me prit à part et me dit : Antonio, des affaires qui exigent ailleurs impérieusement ma présence me forcent à déloger cette nuit. Je n'ai pas le temps d'arrêter mes comptes avec tout le monde ; mais je laisse dans mes ateliers des tableaux qui, seulement à moitié terminés, ont cependant des valeurs inestimables. Quant à vous, ajouta-t-il, vous pouvez maintenant voler de vos propres ailes ; prenez votre essor vers Paris ; dites-vous hardiment Italien, et n'ayez pas de cousins cauchois.

Messires, ne blâmez pas légèrement les gens de l'état le plus malheureux. Aujourd'hui on méconnaît en France les merveilles de l'art quand elles appartiennent au pinceau français [18] ; on nous force à mentir. Je vous l'avoue ici franchement, à Paris je mentis à mon tour ; mais, n'ayant pas le front normand, je ne pus passer pour peintre italien. Bientôt je me bornai à dire que je faisais des tableaux façon d'Italie.

Dans les premiers jours de mon arrivée à Paris, un peintre voulut m'amener à une audience de la cour des aides. Je refusai d'abord ; enfin je cédai, et j'en fus bien aise : j'y entendis honorer dignement la peinture. Les avocats dirent et la cour jugea que les peintres étaient francs et nobles, exempts de taxes et de subsides [19].

Mais le lendemain, étant allé présenter mes respects au valet de chambre peintre du roi [20], et lui faire compliment sur le beau portrait du Dauphin que j'avais vu peint sur le tabernacle de l'église de Chartres [21], et qu'on lui attribuait, il m'apprit que ses appointements étaient fort inexactement payés, qu'il dépensait en frais de représentation, en domestiques et en chevaux, autant et plus qu'il gagnait. Il m'invita cependant ; mais il me donna un dîner de peintre, et non un dîner de valet de chambre.

J'attendis long-temps de l'ouvrage ; enfin j'en eus. Il ne s'agit à Paris que d'avoir un nom. Je me le fis assez heureusement par deux tableaux : l'un représentait une cérémonie que j'avais souvent vue à Rheims, le serment des évêques, des abbés et des abbesses à l'archevêque [22] ; l'autre les indulgences de Montrouge, accordées pour l'achat des livres [23]. On y voyait, dans un site frais et bocager, la jolie petite église de Montrouge, près Paris, toute remplie de savants, de gens de lettres, qui venaient

porter leur légère pièce d'argent ou d'or au tronc destiné à l'expansion des sciences et des connaissances.

Aussitôt, et presque en même temps, on me proposa de m'employer dans les divers genres de peinture.

Je trouvai au dessous de moi le travail des pavés de mosaïque encadrés de bordures de marbre blanc[24]. Quoi qu'on fasse, les couleurs de ce genre de peinture seront toujours crues et dures. — Les couleurs sur émail sont assurément bien fondues; toutefois, je ne voulus pas de ce genre de peinture, qu'on met aujourd'hui sur les ustensiles, sur la vaisselle[25].

Il me tardait de m'exercer dans la noble peinture sur verre, qui, au siècle dernier, n'était qu'une grossière enluminure, qui, de nos jours, est devenue d'un si bon dessin, d'un si bon goût, surtout d'une si grande solidité par les progrès de l'alchimie et par les nouvelles méthodes de cuisson. Je peignis une grande galerie. Mon associé n'avait pas pris plus de peine que moi; cependant, une belle nuit, lorsque nous en fûmes à la dernière vitre, il emporta tout l'argent. Il était donc du pays de Caux? Non, il était de la Normandie du midi, de l'Armagnac ou de l'Astarat. Le plaisant de l'affaire, le plaisant pour les autres s'entend, c'est qu'on me força de terminer à mes frais cette dernière vitre, qu'on avait malheureusement payée d'avance.

Je répugnai à peindre des figures de cartes à jouer[26]. — Ma répugnance ne fut pas moins grande à peindre les personnages des coffres-tables[27] des divers jeux. — Je ne voulus pas entendre parler de peindre les prétoires, les auditoires[28]. Je répondis que c'était bon pour les valets peintres[29]. — Je voulus encore moins entendre parler de peindre les grands écussons des villes sur les piloris[30]. — Il me sembla aussi que c'était m'associer aux exécuteurs de la justice que de peindre le tableau des hommes condamnés au supplice en effigie. Je refusai. Inutilement on me dit, dans cette occasion, qu'il s'agissait d'un prince, que j'aurais vingt sous par tableau ou drapelet[31], que le roi était fort irrité, qu'il faudrait un grand nombre de drapelets.

Le tableau du crucifix placé au milieu de la grand'chambre du parlement est fait ou renouvelé avec les amendes payées par les huissiers[32]. On m'avait promis que j'en serais chargé; on en chargea un autre, et à mon regret, car, quelque longue que puisse être la vie d'un peintre, il est bien rare qu'il puisse dire de quelle couleur est l'argent des huissiers.

Maître Antoine, me dit un vieux seigneur, les vertus sont depuis long-temps dans notre famille; on ne peut en douter lorsque l'on connaît la clé symbolique des couleurs du blason : le blanc

signifie l'innocence, — le noir l'humilité, — le gris l'espérance, — le jaune la patience, — le bleu la loyauté. — On voit toutes ces couleurs dans notre blason ou dans celui de nos alliances, et l'on n'y voit pas : le vert, qui signifie la joie immodérée; — le rouge, qui signifie l'orgueil; — le violet, qui signifie la déloyauté[33]. — On n'y voit aucune couleur de vice. Je vous paierai bien, si vous me ravivez les couleurs de mes écussons de manière qu'on puisse au premier coup d'œil voir tout ce que valaient mes aïeux. — Monseigneur, lui répondis-je, volontiers je peindrai leurs faits d'armes, les batailles qu'ils ont gagnées ; c'est à un teinturier à raviver leurs vertus.

Maintenant, voici ce que je répondis à un autre seigneur qui me proposait de dessiner sur un papier qui devait être mis derrière un rideau, avec anneaux et tringle, une belle demoiselle habillée comme Eve[34] : Monseigneur, adressez-vous aux peintres flamands[35] ; je suis peintre champenois, fils de la greffière de Reims, la plus chaste greffière de France. — Comme fils de cette chaste greffière, je refusai aussi à ce même seigneur de peindre, au fond d'une coupe à boire, une Madeleine pécheresse à moitié nue[36]. Adressez-vous, lui dis-je encore, aux peintres flamands. — Je lui refusai aussi de peindre une petite Bible à miniatures, dans le genre des grandes Bibles historiées[37]. Monseigneur, adressez-vous aux peintres flamands.

Il faut maintenant que vous sachiez, Messires, qu'au temps passé, la peinture, s'exerçant le plus souvent sur les murailles ou sur le verre des vitres, était moins licencieuse, au lieu que, s'exerçant aujourd'hui sur les feuillets de vélin[38], elle cache dans l'ombre des livres ses impudiques images, qui souillent la pensée, portent dans le monde tant de trouble, et en ôtent tant de sécurité, de paix, de bonheur. Nous avons passé le siècle dernier en habileté ; nous l'avons passé en licence. L'Europe, à cet égard, a passé les autres parties du monde ; la Flandre, les autres parties de l'Europe ; et la ville de Bruges, les autres villes de Flandre[39]. C'est là que sont nés ces nombreux scandales de notre art, auxquels je n'ai jamais participé. Voulez-vous maintenant me dire qu'à aucune époque on n'a employé l'or avec autant de délicatesse, de légèreté ? Voulez-vous me dire que dans les mains des peintres de Bruges il rayonne, il étincelle ? que leurs couleurs, si elles ne sont pas plus belles, sont aussi belles que celles de la nature ? que leurs carnations disputent de fraîcheur au teint des jeunes personnes ? que, de même que dans leurs arabesques, leurs encadrements, on croit entendre chanter les cigales, voir voler les abeilles, les papillons, on croit

aussi y voir mûrir les groseilles, les fraises, et y respirer le parfum des fleurs? Voulez-vous me dire encore que, lorsque ces bordures représentent des dentelles d'or ou d'argent, des rubans, des franges de satin ou de velours, jamais la dentelle, le ruban, le satin, le velours, n'ont été aussi artistement tissus que par le pinceau [40] ? Je vous répondrai que c'est là ce que disent les hommes de l'art ou les hommes dignes de l'être.

Toutefois, comme dans ce temps les jeunes peintres tiraient leur plus clair revenu des miniatures sur vélin, je me décidais à ce genre de travail quand je n'avais à peindre ni sur toile ni sur bois ; mais toujours mes personnages furent convenablement posés et drapés. Dans notre état, comme dans tous les états, le chemin de l'honnête homme est le plus glorieux, le plus court, le plus sûr chemin.

Depuis quelque temps je ne peignais que de petites figures d'un pouce, d'un demi-pouce ; voilà qu'un matin on vient me donner à peindre des figures de cinq, six pieds, vêtues d'habits découpés à bandes de couleur tranchante : vous vous doutez que c'étaient des tableaux de gend'armes [41]. Bientôt on m'en donna de six, huit pieds : vous vous doutez que c'étaient des saints d'étendards de vaisseau [42], et vous ne vous trompez pas non plus. Bientôt on m'en donna de plus grands encore.

Dans une ville voisine, l'on m'avait appelé avec des artistes de divers genres pour décorer les mystères d'une entrée solennelle. Là je rencontrai un jeune sculpteur qui devait être dans la suite mon beau-frère ; mais nous ne nous en doutions guère ni l'un ni l'autre, car nos relations ne furent pas d'abord très amicales.

Il y a la basse peinture ; il y a aussi la basse sculpture, la sculpture en cire coloriée [43] ; il y en a une plus basse, la sculpture en figures de cuir bouilli et doré [44] ; une plus basse, la sculpture en poterie, en figures de terre cuite vernie [45]. Ses oncles étaient sculpteurs en ces trois genres. Son père, sculpteur en bois, n'était traité dans les comptes publics que de menuisier, de hucher [46], et lui-même ne l'était souvent que de maçon [47], bien qu'il fût sculpteur en pierre et en marbre. Du reste, ces dénominations, j'en conviens, sont comme le grossier alliage des anciennes locutions que l'usage a entraînées dans notre langue, aujourd'hui si polie ; mais il n'y avait pas là, ce me semble, de quoi le rendre fier, ainsi qu'il l'était en toute circonstance et à tout propos. Il modelait en relief la représentation de saint Louis, qui tenait un lis chargé de fleurs dont chacune avait dans son calice un petit roi, descendu de lui, portant le sceptre, la couronne, avec son nom au dessus [48]. Je peignais la perspective d'une fo-

rêt; elle devait servir de fond. Nous nous étions rapprochés pour raccorder notre travail, où naturellement il ne devait pas être question des plus ou moins grands progrès qu'avaient faits en France la peinture et la sculpture ; toutefois il lui plut d'entamer de prime-abord avec moi cette controverse. Je ne sais à quelle occasion et à quel propos il me dit que les peintres italiens étaient supérieurs aux peintres français, mais que la gloire de notre patrie était sauvée par la supériorité des sculpteurs français sur les sculpteurs italiens. Je lui prouvai le contraire, du moins pour la peinture française, dont je lui parlai comme j'aurais dû parler à mon maître ; et quant à la sculpture française, je lui en parlai comme mon maître m'en parlait. Je vis avec plaisir que le jeune sculpteur défendait vigoureusement notre sculpture. Ah ! lui disais-je, allez à Florence, voir le David de Verrochio[49]. Ah ! me répondait-il, allez à Dijon, voir le tombeau de Philippe le Hardi[50], et n'en revenez pas sans avoir vu la belle croix de pierre de la maison du Saint-Esprit[51].—Allez à Padoue, voir la statue équestre du Donato[52]. — Allez à Nantes, voir le tombeau de François II, duc de Bretagne[53].—Allez à Faïence, voir le saint Savin du Benedetto[54].—Allez à l'église de Loches, voir la magnifique statue d'Agnès Sorel[55] ; allez à Corbeil, voir le mausolée de Régnault, dont l'effigie de marbre est couverte de vers[56] ; à Paris, celui d'Yves, dont l'effigie, aussi de marbre et couverte aussi de vers[57], est au dessus d'une représentation de tombeau où il ressuscite, tout rayonnant de jeunesse et d'immortalité ; allez à Saint-Denis, allez dans les autres églises de France, voir les tombeaux des princes et des seigneurs : car, si les grands ne vivent que pour la peinture, ils meurent pour la sculpture. Du reste, ajouta-t-il, ce serait tant pis pour vous si vous ne saviez que nos bas-reliefs d'Amboise[58] égalent les plus belles sculptures de l'Europe ; et je vous plaindrais si vous me contestiez que nos arabesques, si variées, si légères, si délicates[59], les surpassent : elles sont la gloire de notre patrie, la gloire de l'art. Oui, certes, les peintres vous étudiez la nature, et les sculpteurs ne peuvent non plus que l'étudier. Mais, convenez-en, quelle manière de l'étudier que celle de Foncière[60], de Jéhan Juste[61], de Gentil[62] ! Quels ciseaux ! quels ouvrages !

J'étais déjà assez aigri sans qu'il ajoutât que les peintres nous étions plus heureux qu'à nous il appartenait ; je lui racontai mes aventures. Est-ce là tout ? me dit-il ; que ne pouvez-vous essayer de mon sort ! Je manque souvent de travail, et je suis fort mal payé de celui que je fais. Je vous nommerai des héritiers qui me doivent même le marbre, le bronze, l'ivoire[63], des mausolées que

j'ai terminés. Dernièrement je fus obligé d'aller chez les différents légataires, le testament à la main. Messire, dis-je à l'un, je viens de sculpter le mausolée de votre bienfaiteur; vous avez le quart de la succession, payez les deux bras de la statue ; vous, Messire, vous en avez près de la moitié, payez le corps ; vous, Messire, vous avez le château, payez la tête. Ce légataire y consentit ; il me la doit encore. Dans un moment de détresse, la colère m'emporta au point que je voulais aller avec un marteau casser le nez à la statue. Ah ! le mort viendrait la nuit te tirer le tien, me dit ma femme, qui m'ôta le marteau et m'empêcha de sortir.

Le même jour, à souper, un graveur qui se rencontrait à notre hôtellerie, ayant été par l'un et par l'autre pris pour juge, nous dit qu'il connaissait l'état de peintre et l'état de sculpteur, que les sculpteurs étaient à la vérité malheureux, mais que les peintres l'étaient bien plus.

Maintenant, pour qu'à cet égard je puisse être ici à mon tour juste envers les malheureux graveurs, il faut nécessairement qu'avant tout je parle de la gravure. Les philosophes platoniciens, aujourd'hui les philosophes à la mode, n'ignorent rien, dit-on : je voudrais bien qu'ils m'expliquassent comment les hommes ont eu plus de deux mille ans continuellement sous la main ce qu'ils n'ont trouvé que de notre temps ; comment ils ont gravé et imprimé depuis et avant Platon, et comment ce n'est qu'à notre glorieux siècle qu'ils ont inventé presque en même temps l'imprimerie et la gravure[64]. L'une a dû nécessairement conduire à l'autre, car l'imprimerie n'est que la gravure de l'écriture, de même que la gravure n'est que l'imprimerie de la peinture et de la sculpture. Depuis la plus haute antiquité, les hommes gravaient des sceaux avec des lettres, des figures, scellaient sur parchemin, sur papier, étaient sur la porte de ces deux arts.

Ainsi que Minerve est sortie tout armée du cerveau de Jupiter, ainsi la gravure est sortie du génie de ses inventeurs, ou Allemands[65] ou Italiens[66], car l'histoire n'en dit rien, et je voudrais bien être aussi savant que nos grands savants pour trouver, comme eux, qu'elle ne manque ni de raison ni de sens commun. Quoi qu'il en soit, Sandro Botticello[67], Hugues de Carpi[68] et leurs élèves, ont porté à la perfection la gravure des planches en bois[69], en étain[70], et surtout en cuivre[71]. Regardez les images sur papier et sur vélin dont aujourd'hui nos livres sont remplis[72]. Vous demandez la fermeté du dessin, elle y est ; la finesse, la délicatesse, la pureté du trait, elle y est ; les jours croissants et décroissants, les ombres croissantes et décrois-

santes, tout cela y est ; la vivacité, le feu, la grâce, le mouvement, la vie, tout cela y est aussi[73]. Qu'appelez-vous donc la perfection? N'est-ce donc pas la perfection?

Et les graveurs, ces nouveaux artistes, qui n'ont pas eu de prédécesseurs, qui auront des successeurs jusqu'à la fin du monde, sont-ils dignement payés de leurs peines et de leurs talents? Sont-ils heureux? Ils ne peuvent l'être. Autrefois le sort des peintres enlumineurs dépendait des libraires écrivains. Aujourd'hui celui des graveurs est à la discrétion des imprimeurs-libraires[74].

Messires, je ne l'oublie pas, j'ai dit que j'étais dans la suite devenu le beau-frère du jeune sculpteur, l'antagoniste de la peinture française. Voici de quelle manière fut amené cet événement de ma vie.

Un jeune homme, bon Français s'il y en a, ne cessait de me dire qu'en tout les Français, lorsqu'ils n'étaient pas supérieurs, étaient du moins égaux aux nations les plus illustres. En architecture, ils étaient, suivant lui, supérieurs. Il s'y connaissait, car il était architecte. Vous jugerez ses raisons, vous allez les entendre. Il me disait : L'architecture italienne, la seule rivale de la nôtre, a un esprit de parti qui nuit à ses progrès : elle s'est faite romaine ou grecque. L'église de Sainte-Marie-du-Peuple, le palais du vieux bourg, semblent bâtis par les architectes des édiles au siècle d'Auguste, et non de notre temps, par Baccio Pintelli[75]. Il en est de même du palais du pape Paul II, bâti par Julien Maiano[76]. Le palais ducal de Florence semble avoir été fait pour Périclès ; on ne croit pas que ce soit Brunelleschi qui ait élevé cet édifice[77] ; on croit qu'on l'a fait venir par mer du Péloponèse ou de l'Attique. Brunelleschi n'est vraiment grand que lorsque, à Sainte-Marie-del-Fiore[78], déposant la timidité des anciens, portant dans les airs cette vaste coupole en pierre, il étonne et charme l'œil. Cependant combien, à cet égard et à tous les égards, est supérieure l'architecture française, qui, dominant les goûts des nations, les âges des arts, s'est créé un caractère distinctif en prenant des édifices antiques la régularité, et des édifices modernes la hardiesse! Elle s'est bien gardée de proscrire l'arc aigu de l'ogive ; elle l'a aplati[79] ; elle l'a combiné avec le plein cintre des Romains. Elle a encore combiné avec la colonne romaine ou grecque notre ancien faisceau de piliers qui, naissant de la terre et allant se perdre dans les voûtes, semble ne faire de l'édifice qu'un seul jet, grand, très grand, le plus grand genre de beauté. Elle a adopté les volutes, l'acanthe des chapiteaux antiques ; mais elle les a enrichis des têtes d'animaux, des marmousets, des divertissantes figures qu'elle a pris aux siècles

passés[80], et, s'étant ainsi fait, si je puis m'exprimer de la sorte, un florilegium, un bouquet des fleurs de l'architecture des différents temps, elle a, d'après cette ingénieuse poétique, élevé ses nouveaux temples. C'est, à Paris, l'église Saint-Paul[81], qui porte si haut et si légèrement ses murs et ses voûtes ; à Arras, l'église de Saint-Waast[82], d'une richesse pour la première fois simple et naturelle ; à Albi, la cathédrale de Sainte-Cécile, avec tant de goût sculptée en dehors, peinte en dedans[83]. Ses nouveaux palais, c'est, à Rouen, le palais[84] ou plutôt, par sa majesté, ses grandes proportions, le temple de la Justice. Ses nouveaux châteaux, c'est : au Plessis, le château Louis XI[85], dont les murailles de brique rouge, les fenêtres et les cordons de pierre blanche, les légers pavillons à pans[86], se trouvent si gracieusement assortis à un des paysages les plus frais de la Touraine ; à Amboise, le château de Charles VIII[87], dont les murs, qui descendent le long des flancs de la montagne et se l'incorporent, sont flanqués de hautes tours rondes où tournent, autour d'une lanterne de pierre grillée, d'ingénieux escaliers par lesquels des hommes à cheval montent et descendent[88]. Ses nouvelles décorations des villes, ce sont : à Bordeaux, la porte du Caillau[89]; à Moulins, la porte Neuve[90], avec leurs couronnements[91] ; à Paris, le portique de Saint-Germain, avec ses plates-formes, qui n'a coûté que neuf cents livres[92], qui devrait en avoir coûté neuf mille. Ses nouveaux édifices destinés à l'habitation des particuliers, ce sont, à Paris et dans toute la France, les nouvelles maisons, les nouveaux hôtels avec terrasses, promenoirs intérieurs, avec sculptures[93], grandes fenêtres entourées de larges dentelles de pierre percées à jour[94], avec flèches, toitures en plomb doré[95], dont les faîtes ornés d'animaux, *pourtraicts au naturel*[96], s'élèvent au milieu des nouveaux jardins, variés par les gazons, les compartiments, les menuiseries peintes[97], les bosquets, les eaux courantes, les eaux jaillissantes[98]. Mon ami, ajouta-t-il, à un des plus beaux édifices de Paris il y a un loup en pierre destiné à jeter les eaux pluviales, dont la direction est droite et sans mouvement, comme celle des loups en pierre des anciens édifices ; à quelques pas il en est un autre dont le torse est admirable : ce sont les images de notre ancienne et de notre nouvelle architecture. Nous n'avons pas fait comme les Italiens, nous n'avons pas brisé le torse, nous lui avons fait prendre une nouvelle direction, une inflexion nouvelle qui lui donne la vie.

De mauvaises raisons m'eussent persuadé, tant j'aimais le jeune architecte ; pensez, je vous prie, si je dus l'être par de bonnes. L'amitié de mon ami s'en accrut au point qu'il parla de moi à son

beau-père, auquel il restait encore une jeune fille à marier. Comme je parlais de la nouvelle architecture française, il me présenta à lui et à sa famille, qui bientôt après accepta ma proposition de la peindre, suivant l'usage, sur les premiers feuillets des grandes heures de vélin[99]. Je m'y peignis moi-même, menant à l'autel la jeune personne à laquelle je désirais être uni. C'est bien là vraiment la demande d'un peintre, se prit à dire son frère ; puis, s'adressant à son père, il ajouta : Mon père, ne lui accordez Philippote que lorsqu'il demeurera d'accord que les sculpteurs sont plus malheureux que les peintres. Je n'ai guère besoin d'avertir que ce frère était le jeune sculpteur avec lequel j'avais travaillé à la décoration des Mystères, et que nos opinions s'étaient graduellement réconciliées. Mon père, se prit aussi à dire le jeune architecte à son beau-père, ne lui accordez Philippote que lorsqu'il demeurera d'accord que les architectes sont les plus malheureux : car ceux qui ont du goût n'ont pas d'argent, ceux qui ont de l'argent n'ont pas de goût. Nous bâtissons presque toujours pour les plus bêtes, et il n'y paraît que trop aux fautes qu'on nous fait faire.

Mon mariage n'éprouva pas d'autre retard. Dans la même année, mon beau-frère alla demeurer à Rheims, en qualité de statuaire de la cathédrale, ce qui n'est pas un vain titre, car il y a cinq mille statues ; et, en supposant que la vie d'un homme de pierre soit dix fois plus longue que celle d'un homme vivant, c'est au moins tous les ans douze statues grandes ou petites à faire[100]. On aime d'ailleurs, à Rheims, la statuaire dans les divers édifices ; j'y ai vu, à la façade extérieure de l'ancien palais des comtes de Champagne, des statues autrefois les merveilles de l'art ; elles sont du XIIIe ou XIVe siècle[101], et le style n'en est pas excessivement barbare.

Pour moi, je préférai la capitale de la province ; je vins à Troyes. J'y amenai Philippote, qui était si belle, que les traits de sa figure se trouvaient toujours au bout de mon pinceau quand je voulais peindre une sainte. Mes tableaux en devinrent fort beaux, et en peu de temps je fus dans toute la Champagne le peintre des saintes. Eh bien ! quoique j'aie peint presque toutes les patronnes de paroisse, je ne suis pas plus riche que lorsque j'arrivai, et, si j'ai conservé la dot de ma femme, c'est qu'elle ne m'a pas encore été payée.

J'ai deux grands garçons, nés dans les premières années de mon mariage. Un jour de cet hiver, où toutes les denrées de première nécessité ont été si chères, je disais à mon jeune aîné : Va ! tu ne seras jamais peintre ; je sais un peu la musique, je te l'appren-

drai. Vous ne pourriez plus mal faire, me dit alors le chef de nos musiciens, qui dans ce moment se trouvait chez moi. Ne donnez pas votre état à ce garçon, puisqu'il y a tant de mal; mais ne lui donnez pas non plus le mien. J'ai été, continua-t-il, musicien ambulant; j'ai été musicien sédentaire : votre fils ne peut être que l'un ou l'autre.

Dans mon collége, où j'avais obtenu une bourse, nous entendions dire que Louis XI avait fait faire par l'abbé de Baigne un ingénieux orgue de pourceaux de divers âges[102], qu'on piquait comme les touches d'un clavier; bientôt, qu'il avait fait rassembler cent musiciens pour se divertir et se guérir[103]; ensuite, quand il fut mort, que le nouveau roi, dans ses voyages ou ses promenades, avait donné une bourse d'écus à des bergers qui avaient chanté et dansé devant lui[104], une autre bourse à une femme qui lui avait chanté une ronde[105] en s'accompagnant du rebec; ensuite, qu'il avait donné une bourse d'or à des ménétriers ambulants[106], une plus grande bourse à des écoliers qui avaient exécuté une petite symphonie en sa présence[107]. Je ne pus alors me tenir plus long-temps renfermé; je m'associai avec un ancien musicien qui avait reçu de Louis XI trois écus pour avoir chanté devant lui, avec roulades et fusées, une simple antienne[108]. Nous eûmes quelques succès. Notre troupe se grossit de deux autres musiciens et de leurs sœurs. Nous courûmes le pays, poursuivant le petit Charles VIII, qui toujours venait de partir de tous les lieux où nous arrivions.

Cependant, si nous ne rencontrions pas le roi, nous rencontrions des gens qui nous payaient quelquefois bien, quelquefois mal, et en dînant, en soupant quelquefois bien, quelquefois mal, nous pouvions absolument vivre; mais enfin une aventure me dégoûta de cette vie. La voici :

Un jour que le vent avait abattu l'enseigne d'une hôtellerie, l'hôtelier, qui était à la fenêtre, fit de la main toute sorte d'invitations à notre troupe, qui suivait le grand chemin, et qui se crut obligée d'entrer chez un bourgeois aussi poli. Nous voulions chanter, jouer; il voulait nous faire manger, nous faire boire. Nous chantâmes, nous jouâmes, nous mangeâmes, nous bûmes; ensuite nous nous levâmes et nous demandâmes notre salaire à celui qui nous avait paru un bourgeois, qui s'était montré si poli; mais il nous dit qu'il était hôtelier, que nous eussions à lui payer notre écot et à continuer notre chemin; qu'en bonne justice nous devrions lui payer aussi l'impatience et l'ennui que lui avait donnés notre musique. Les esprits s'échauffent; toute l'auberge, les valets, les chiens, les chats, se tournaient contre nous, lorsque ar-

rive un étranger, qui s'informe du sujet de la querelle. C'était un grand seigneur breton; il rit long-temps de cette mutuelle méprise; il nous fait de nouveau chanter, jouer, de nouveau manger et boire; il paie l'hôtelier; il nous paie, nous dit qui il est, et il ajoute: Je suis fort content de vos talents; je vous ferai placer à la cour, vous comme tambourin du roi[109], vous comme joueur de luth[110], vous comme harpeur[111], vous comme musette du Poitou[112], vous comme corneur ou comme trompette de la chambre[113], vous comme organiste valet de chambre[114], et, ayant aperçu un petit garçon de notre troupe qui n'avait cessé de se hausser, il lui dit: Je ne puis te placer comme saquebute de la chambre, car tu sais que cet instrument a jusqu'à quatorze pieds de long[115]; mais, comme il me paraît que tu n'as pas de trop bonnes chausses, tu seras petit chantre de la musique du roi, qui t'en donnera une belle paire en drap noir[116]. Mes amis, ajouta-t-il encore en nous congédiant, venez tous me voir à Amboise. Tous mes camarades en prirent la route, pleins de confiance en ces belles paroles; moi je me séparai d'eux, et revins à Troyes, où j'entrai la nuit, à cause que mon habit n'était pas trop beau. Je l'avais sali et taché dans ces énormes pâtés, remplis de musiciens, qu'on sert sur la table des grands seigneurs aux solennelles fêtes qu'ils donnent[117].

Ma famille répara un peu mon petit équipage, et je pus aller plus décemment me présenter au vice-roi ou lieutenant du roi des ménétriers[118]; je lui dis que je voulais être musicien à Troyes. Il me dit qu'il fallait, en bonne règle, prouver six ans d'études[119]; qu'il devait être sévère dans les examens, afin de ne pas avoir sur la conscience les faux tons que je pouvais faire, ou, ajouta-t-il, faire faire, quand je lui eus déclaré que j'entendais aussi tenir une école de musique. Mettez-vous à ma place: je représente notre roi, qui demeure à Paris, rue Saint-Julien[120], et qui compte sur ses lieutenants pour maintenir en France le bon enseignement et la bonne pratique de la musique.

Je l'écoutais très attentivement. Il crut qu'il m'avait intimidé, et, m'ayant aussitôt encouragé, il m'interrogea avec douceur, et commença par la main d'harmonie, par le mode du premier, du second doigt. Quand il vit que je connaissais plus que mes cinq doigts[121], que j'avais étudié avec quelque profit la théorie de Gafforio[122] et le traité d'Adam de Fulde[123], il me demanda si je lirais cette musique allemande qui était sous mes yeux. La notation, lui répondis-je, n'est différente de la nôtre qu'en ce qu'elle tient des caractères d'écriture et d'imprimerie de la nation[124]. Je

lui fis en même temps l'observation qu'il en était de même de la notation italienne, plus lisible, plus claire à l'œil, plus rapprochée de la nôtre[125].

Ensuite le vice-roi me dit : Mon ami, vous voyez mes cheveux blancs ; eh bien ! ne les voyez pas, car je n'ai ou ne veux avoir que seize, dix-sept ans, et vous allez me donner une leçon de musique. Il se fit ignorant avec beaucoup d'habileté, et gradua de même ses progrès ; enfin, il vint à toute sa force. J'eus le courage de ne pas taire quelques observations ; il eut le courage bien plus grand de les entendre et de les trouver justes. Mon examen, vous le sentez, finit là. Je prêtai entre ses mains le serment de jouer durant toute la fête pour laquelle je me serais engagé, de ne m'engager que pour une seule fête, de ne pas solliciter d'être chargé de la musique des fêtes, de ne pas aller jouer chez des personnes qui auraient déjà arrêté d'autres musiciens[126]. Je lui remis un certificat de bonnes mœurs ; je lui payai vingt sous : il me reçut maître[127].

Quelque temps après, il vint prendre congé de moi et me dit qu'il allait demeurer à Paris ; qu'il me donnerait de ses nouvelles. En effet, quelques semaines après son arrivée à Paris, je reçus de lui un petit billet, auquel étaient jointes de grandes lettres en parchemin, avec la suscription imitée de la forme royale : A maître Gervais, lieutenant pour le roi[128], à Troyes. J'ouvre la lettre scellée en double queue avec des lacs de soie verte[129]. J'y lus ma nomination de vice-roi ou lieutenant du roi des ménétriers.

Je cours aussitôt chez mon oncle, sous-chantre de Saint-Etienne[130], qui ne m'avait pas encore pardonné ma fuite du collége. Je lui déployai mes lettres. Ce fut, comme aux mystères, un coup de théâtre[131] ; il m'embrassa, me dit que j'honorais la famille par la vice-royauté, comme il l'honorait par la sous-chantrerie. Je réserve, ajouta-t-il, mon bénéfice pour ton fils cadet ; mais comme il n'est pas encore né, que tu n'es pas même encore marié, il faut que je me conserve longues années, que je me ménage. Je buvais sec, et souvent de plus d'un vin ; par amitié pour ton fils cadet, je ne boirai que peu ou point du blanc, car je ne pourrais vivre sans le rouge.

Je fis ensuite rassembler tous les musiciens, et je me fis reconnaître. Mon roi, me dit alors un clairon[132] qui ne jouait pas toujours juste, mais qui raisonnait toujours bien, pour célébrer votre avénement, donnons une petite fête, dont les seuls frais seront un discours que vous prononcerez devant le public : cela

nous attirera du monde, des pratiques ; nous avons tous besoin de gagner quelque chose, tous nous sommes si pauvres, si malheureux ! J'y consentis.

La ville de Troyes, comme bien d'autres villes et surtout de villages, renferme beaucoup de cours ou grands carrés de bâtiments, sous-divisés en maisons, maisonnées, familles. Vous connaissez tous, dans la rue du Bœuf, la cour des Ménétriers[133]. Il n'y avait pas de salles spacieuses, mais il y avait un vaste cellier. En quelques heures il fut approprié, paré et mis en état de recevoir le public, qui le lendemain s'y rendit en foule.

J'avais été secrètement averti que les pédants grecs et latins devaient venir dans l'intention de rire de mes solécismes et de mes barbarismes ; mais je les matai. Je me bornai à parler d'une chose qu'ils n'ont jamais entendue ou voulu entendre, qu'ils ont toujours ou dédaignée ou détestée : je ne parlai que de la musique et de ses progrès. Messires, dis-je, ressuscitez un des musiciens du temps passé, ressuscitez le plus habile ; donnez-lui à exécuter notre musique, il n'y entendra rien, tant l'art a changé, s'est perfectionné ; il s'est perfectionné à ce point qu'on ne voit plus au delà d'autres innovations raisonnables ni même possibles. Chargée de ces lourdes et longues notes qui tenaient plusieurs mesures[134], la musique du quatorzième siècle, quelque rapidité que voulût lui imprimer le compositeur, était comme un grand cheval attelé à une pesante charrette, qu'on a beau presser, qu'on ne peut jamais faire courir, galoper.

Qu'ont fait les musiciens de notre âge? Ils ont brisé ces longues, ces brèves, qui elles-mêmes étaient fort longues, en fractions, en véritables brèves, en semi-brèves, en minimes, en semi-minimes[135], à figures vides ou blanches[136] ; en croches, en semi-croches, à figures pleines ou noires[137]. Ils ont adopté des silences d'une valeur correspondante, qu'ils n'ont plus appelés hoquets, demi-hoquets[138], mais qu'ils ont galamment ou tendrement appelés soupirs, demi-soupirs[139]. Ils ont encore fait bien mieux, ils ont nettoyé la musique de ses honteuses successions de quartes, de quintes et d'octaves[140], en même temps qu'ils l'ont enrichie de dissonances ou nouveaux accords jusqu'ici jugés impraticables[141]. Mais qu'est-ce que ces immenses services qu'ils ont rendus à l'art, ces incommensurables progrès qu'ils lui ont fait faire? qu'est-ce? Presque rien, ou plutôt rien, en comparaison de leurs nouveaux systèmes de canon de fugues où, vous le savez, les divers chanteurs, les divers musiciens, entrant successivement l'un après l'autre, ensuite chantant ou jouant tous ensemble, produisent de si beaux et de si merveilleux effets

par la rencontre calculée de leurs notes. Ce n'est pas, comme vous vous en doutez bien, sans dessein que j'ai dit la rencontre calculée de leurs notes : car, aujourd'hui plus que dans aucun temps, la composition de la musique procède véritablement par calculs[142], et la science la plus populaire et la science la plus ardue, la science de la musique, la science des mathématiques, n'ont jamais été dans une liaison plus étroite.

Enfin, de nos jours, où la lumière a apparu, où tout a été distingué, classé, la musique s'est séparée en deux genres[143] : le genre sacré, qui est resté le premier, la plus noble part à Dieu, et le genre érotique, qui, sous le nom de cantilène[144], est destiné à rendre les tendres affections, les doux mouvements du cœur, à servir d'accent et de voix à l'amour.

C'est avec les mathématiques, avec ce levier, que l'art remue si fortement votre âme, vous élève dans le ciel, lorsque vous entendez ces grandes pièces de musique sacrée, ces messes consistant tout entières dans une simple phrase de chant, dans un simple, seul air, le plus vulgaire, le plus chanté dans les rues ou les tavernes[145], mais qui, successivement porté par la toute-puissante harmonie dans les diverses parties de la messe[146], y peint les diverses passions : au *Kyrie*, le besoin, la plainte; au *Gloria in excelsis*, l'admiration; au *Passus*, la souffrance; au *Resurrexit*, l'allégresse; à l'*Agnus Dei*, la reconnaissance. Qu'un même morceau, qu'une même phrase, qu'un même motif, différemment modulé, caractérisé par le mode, la mesure, ou l'accompagnement, vous émeuve de si diverses manières, n'est-ce pas le plus grand miracle de l'art et des arts? Treizième, quatorzième siècle! où en étiez-vous? Et où en seriez-vous, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, centième, millième siècle? Ferez-vous mieux que de vous passer du chant, de la mélodie[147], que les plus ignorants, même les bergers des champs, peuvent trouver comme les maîtres? Ferez-vous mieux que de tirer de l'harmonie tous vos effets pour donner les plus nobles, les plus vifs plaisirs à l'âme, dans ces moments où, suspendant l'action des autres sens, n'existant que dans le sens de l'ouïe, elle vient s'y enivrer de ravissements célestes?

Mais à qui devons-nous tous ces progrès, toutes ces merveilles? Je m'incline profondément, et je nomme Dufai de Chimai[148], Binchois de Paris[149]. — Je m'incline plus profondément encore, et je nomme Ockeghem de Bavai[150], Leteinturier de Nivelle[151]. — Je m'incline plus profondément encore, et je nomme Josquin de Cambrai[152].

Ces grands musiciens de cette grande école de Cambrai[153] ont endoctriné la France septentrionale[154]; la France septentrionale a endoctriné la France méridionale ; la France a endoctriné l'Allemagne[155], l'Italie[156], qui ont endoctriné l'Europe, qui endoctrine maintenant le monde. Bientôt, dans toutes les parties de l'univers il en sera peut-être comme en France, où le roi a sa musique[157], les princes ont leur musique[158], les grands seigneurs ont leur musique[159], les villes ont leur musique[160]. Bientôt notre planète sera retentissante de chants, d'instruments, et les habitants de la terre, forcés alors de s'accorder, vivront dans la concorde, la paix ; et cette régénération morale, universelle, sera opérée par les bienfaits de la nouvelle musique.

Après ce solennel discours, il n'en fallut pas moins le lendemain, qui était un jour gras du carnaval, aller au marché aux trapans[161], acheter du goujon, des noix et des noisettes.

Mais les musiciens nous n'aurions pas été assez malheureux si quelques gens d'un mauvais esprit, qui avaient entendu mon discours, ne l'eussent envenimé, au point que je fus averti que de jeunes clercs du bas clergé m'en voulaient, parce que j'avais dit que la nouvelle musique avait banni des églises l'ancien horrible cri qu'on faisait au chant du mot *Gommorrhæ*[162]; qu'elle avait aussi demandé au roi de défendre le plain-chant anglais[163], et comme chant de vainqueur, comme chant anti-national, et comme chant lugubre, comme chant anti-musical. On avait vu le soir, au coin des rues, des gens avec de gros bâtons ; on me conseilla de prendre mes précautions. Je n'en pris d'autres que de mettre tous les jours les habits de ma dignité : qui porte la main sur quelqu'un vêtu d'habits royaux ? Mais, mon ami, ajouta le musicien, il ne peut y avoir dans chaque ville qu'un vice-roi. Pensez à ce qui me serait arrivé si je ne l'avais été ; pensez que votre fils ne sera, comme les autres, que simple musicien ; pensez à ses côtes.

Je vois, dis-je alors à mon ami, qu'il y a bien de la misère et bien des dangers dans votre état ; mais il faut cependant que mon fils en apprenne un, et je pense qu'il pourrait apprendre celui de maître de danse. Oh ! me répondit le musicien en secouant la tête, si les maîtres de musique n'ont pas envie de chanter, les maîtres de danse n'ont guère plus envie de danser ; ils sont presque aussi malheureux. Toutefois, puisque vous voulez faire apprendre cet état à votre fils, venez, que je vous mène chez un de mes amis qui passe pour le plus habile de son art.

Nous allons chez le maître de danse ; nous ne le trouvons pas. Je m'en doutais, dit le musicien, il sera au cabaret ; il fallait

commencer par là. Nous allons au cabaret; nous le trouvons. Dès que le maître de danse aperçut le maître de musique, il courut l'embrasser, en s'élançant par dessus les bancs et les siéges avec une légèreté que tout le monde admira. Nous nous asseyons; je fais apporter du vin. Maître Maurice, lui dis-je, j'ai un jeune fils, bien taillé, bien fait, bien leste : qu'en ferai-je? Vous en ferez, me répondit-il, un procureur, un apothicaire, que sais-je? Fort bien, lui répliquai-je, si dans l'état de procureur ou d'apothicaire il ne fallait pas savoir un peu de latin pour entendre les termes de pratique ou les noms des plantes. Il en faut savoir aussi un peu dans le nôtre, me dit-il, et le premier principe de notre art est en langue latine.

> Bragardi certant, et adhuc sub judice lis est,
> De quali gamba sit facienda salus [164].

Je vous accorde tout ce qu'il vous plaira, lui répondis-je; mais toujours est-il vrai qu'il faut moins de temps pour être maître de danse que pour être procureur ou apothicaire. C'est, me dit le maître de danse, une erreur qui tous les jours est répétée, qui tous les jours me fait enrager, qui tous les jours ajoute à mon malheur. L'art de la danse est un art long, difficile. Combien de temps ne faut-il pas pour assouplir les pieds, les jarrets, le corps! combien de temps pour danser passablement les menuets, les basses-danses [165]! Combien de temps ensuite pour la danse de trois à trois! combien de temps pour la danse du chapelet [166], pour concilier les gaillardes exigences de cette danse avec les délicates lois de la pudeur publique! La danse du flambeau [167] n'est pas moins difficile; elle demande autant de légèreté que de grâce; elle demande surtout beaucoup de temps à l'élève. La morisque en demande encore davantage : il sera facile à votre jeune fils de se noircir le visage, de ceindre le front d'un bandeau de taffetas jaune, de mettre des jambières garnies de sonnettes; il lui sera facile de prendre le costume de la danse des Maures; il ne lui sera pas aussi facile d'exécuter les pas et les voltes par lesquels il doit, comme seul danseur, occuper la salle autour de laquelle se trouve rangée la compagnie [168]. Mais enfin je veux qu'il soit parvenu à savoir toutes les nombreuses danses, graves, vives, légères, toutes les danses de la France, des pays étrangers, jusqu'aux dernières qu'on danse quand on est près de se retirer, jusqu'aux rondes, aux branles, au congé [169]. Il a beaucoup travaillé, beaucoup dépensé; il ne saura guère que ce que savaient les anciens maîtres il y a cinquante ans, où la belle jeunesse portait les ridicules chapeaux à haute forme [170], où le roi dansait

entre deux flambeaux que tenaient deux chevaliers[171]. Mais depuis ont commencé les grandes difficultés. Je vous ai dit que le latin nous serait quelquefois nécessaire ; j'aurais dû ajouter le grec, ne fût-ce que pour nous passer des savants et faire partager à notre art la considération que leur donne cette langue. De nos jours, nous avons pris les diverses danses des anciens peuples, et quand nous dansons le casque en tête, portant une épée à la main, dont nous tenons tous ensemble la pointe, tantôt en haut, tantôt en bas, dont nous nous escrimons d'estoc et de taille, en faisant des passes et des évolutions guerrières, les bourgeois croient ne voir danser que la danse des Matassins[172]; ils voient danser la pyrrhique[173], cette fameuse danse des anciens Spartiates. Et ne pensez pas que ce soit le plus haut point de notre art : il y a des danses encore bien plus difficiles. C'est dans les ballets surtout que notre âge montre sa supériorité. Qui voudrait comparer les ballets des sauvages, où Charles VI manqua d'être brûlé[174], avec nos ballets d'aujourd'hui, voudrait comparer le quatorzième siècle, dans toute sa barbarie, avec le quinzième siècle dans tout son éclat. Depuis les ballets de Bergonce de Botta[175], notre art a changé de face. Vous voyez que nous ne sommes pas ingrats envers les Italiens ; nous convenons assez volontiers qu'ils nous ont mis sur le chemin de notre supériorité et de notre gloire.

Je vous l'assure, votre fils devînt-il un des beaux danseurs de France, un de nos grands maîtres, jouant de deux instruments à la fois, et en même temps conduisant les danseurs[176] ; eût-il son tambourin couvert de glorieuses plaques d'argent, empreintes des écussons de ses nobles élèves[177], il sera toujours pauvre, car il sera toujours obligé d'être élégamment vêtu et d'une manière assortie au beau plumet qui le distingue[178] ; il ne pourra faire aucune économie.

Il sera surtout malheureux dans l'exercice de son état. Les grandes dames voudront toujours danser avec leurs longues robes retroussées derrière par un crochet d'argent ou par un bouton d'ivoire[179] ; et, ce qui le contrariera bien autrement, les personnes graves s'opposeront aux développements de son art en ne permettant pas que les femmes donnent la main aux hommes[180]. En même temps il entendra, dans les églises, les prédicateurs maudire ses talents[181] ; en même temps le livre du blason des malheurs de la danse[182] et les images funèbres de la danse macabre[183], qu'on voit dans toutes les heures[184], lui ôteront ses écoliers. Enfin la considération qu'on aura pour lui aux jours de joie durant le carnaval finira au jour des cendres. Mon père, sans trop me consulter, m'avait aussi donné son malheureux état.

Ah ! lui disais-je souvent, peut-être trop souvent, mon père, nous étions à Reims quand vous m'avez enseigné l'art de la danse, pourquoi ne me jetiez-vous pas du haut du clocher de Saint-Nicaise[185] ? Craignez que votre fils vous dise aussi un jour : Mon père, nous étions à Troyes quand vous m'avez fait apprendre l'art de la danse, pourquoi ne me jetiez-vous pas du haut du clocher de Saint-Loup[186] ?

Messires, a dit à l'assemblée maître Antoine en finissant, attristés par le spectacle de notre sort mutuel, les peintres nous dîmes, dans une réunion, aux sculpteurs, que, si nous avions à peindre les hommes de l'état le plus malheureux, nous les peindrions sous les habits des sculpteurs ou des peintres. Les sculpteurs nous répondirent que, s'ils avaient à sculpter les hommes de l'état le plus malheureux, ils les sculpteraient sous les habits des peintres ou des sculpteurs. Nous les peindrions aussi, ajoutâmes-nous, sous les habits des graveurs, sous les habits des architectes. Nous les sculpterions aussi, ajoutèrent-ils, sous les habits des maîtres de musique, sous les habits des maîtres de danse ; et alors peintres et sculpteurs nous aurions moins que jamais à craindre de justes censures, de justes critiques.

Histoire XXII. — LE COURTISAN.

Un pauvre fournier du pain du chapitre à qui, durant ses der-ıières années, les chanoines avaient donné asile aux champs, lans les vieux bâtiments d'un de leurs bénéfices, mourut sans aisser à sa femme d'autre fortune qu'un jeune garçon de dix à 'ouze ans, vif, gentil et docile. Les chanoines eurent encore pi-ié du fils et se chargèrent de son éducation. En assez peu de emps il apprit à lire et à écrire ; mais, après quelques années de atin et de grec, s'étant lassé de ses études, il prit du goût pour la chasse, et, toujours par la bienveillance des chanoines, il rouva le moyen d'obtenir une place dans la vénerie royale. Là il e fit connaître de plusieurs personnes de la cour, qui l'employè-ent dans leurs affaires, où il montra encore plus de talent à évi-ter les piéges des hommes qu'il en avait montré à en dresser aux nimaux. Bientôt on le donna au roi ; il redoubla d'efforts, monta ıns jamais s'arrêter, et parvint à une haute fortune.

Tous les ans il habite pendant quelques semaines son château,

situé aux environs de Troyes, où, durant son séjour, il vient assez souvent; et ce soir, en passant par hasard devant l'Hôtel-de-Ville, qu'il a vu plus illuminé qu'à l'ordinaire, il y est entré. Il était paré d'une grosse chaîne d'or de plusieurs livres[1], qui lui pendait du cou[2]. Les jeunes gens se sont levés et se sont rangés sur son passage; mais les gens âgés qui l'avaient vu enfant, qui avaient connu sa famille, n'ont pas bougé. Les uns et les autres croyaient, non sans raison, que, tout resplendissant de richesses et de dignités comme il l'était, il n'oserait parler des malheurs de son état. Cependant voilà que, dès que l'artiste a eu fini, il s'est mis fortement et plus fortement à frapper du pied le parquet, ce qui ayant aussitôt excité un silence général, il a élevé la voix et a dit :

Messires, quant à moi personnellement, je ne me plains pas; je suis à quelques égards assez content de mon sort, et j'ai même quelque raison de l'être. J'ai mieux fait les affaires de mes enfants que mon père a fait les miennes; sans autre détour j'en conviens : car, quoi qu'on en dise, les gens de cour nous avons plus de franchise, de bonne foi, que beaucoup de gens de province. Mais qu'importe? Une petite et même une grande fortune ne font pas toujours le bonheur. D'ailleurs, pour quelques uns qui réussissent dans notre état, combien d'autres dont les efforts sont vains! combien de malheureux! Oui, les poètes le disent, et en cela du moins il faut les en croire, la pire des conditions de la vie est celle de courtisan.

Cependant, vous tous habitants d'une ville éloignée des résidences royales, vous regardez la cour comme un lieu de bonheur. A cet égard vous êtes bien excusables, votre erreur est celle de tout le monde; moi, j'en suis guéri, mais c'est à mes dépens.

La cour, il est vrai, offre d'abord une richesse, une magnificence, un éclat qui vous éblouit. Vous qui parlez ici de luxe, de pompes, d'habits, de spectacles, de fêtes, de banquets, vous croyez avoir vu de grandes, de merveilleuses choses; vous n'avez rien vu, si vous n'avez pas vu la cour. Vous vous demandez ici : Où donc est l'or et l'argent? Il y en a si peu à la ville, à la campagne! Venez à la cour : l'argent, tout l'argent, l'or, tout l'or, y sont ou semblent y être. Lorsque les dignitaires, les officiers, les gens du roi, suivis de leurs dignitaires, de leurs officiers, de leurs gens, s'offriront pour la première fois à votre vue, vous direz qu'hommes et chevaux se sont roulés dans les plus riches mines[3]; et quant aux princes, vous direz qu'ils sont passés sous une pluie de perles et de diamants[4].

Si vous entrez dans les châteaux royaux, vous n'oserez appuyer le pied sur des pavés peints[5], sur des pavés couverts de riches tapis[6] ; vous resterez immobiles d'admiration au milieu de ces grands appartements de soie et d'or[7].

Ne me dites pas toutefois qu'on n'est pas à plaindre pour habiter au milieu de cette magnificence, de ces richesses, car je vous répondrais qu'en les voyant tous les jours on s'y habitue, et qu'en ne les voyant pas on trouve tout médiocre, mesquin. Oh! me direz-vous, jusque là ce sont de bien petits malheurs, cela est vrai, mais je ne fais que commencer.

Sans vouloir du mal au siècle dernier, on ne peut que dire qu'il était barbare et gothique en tout. En tout il avait besoin d'être réformé. Ce n'est guère que de nos jours que la raison, la politesse, l'aménité, la grâce, ont, pour ainsi dire, façonné le cérémonial de la cour, en ont revu, renouvelé les lois, qui sont si essentielles, que j'aimerais mieux enfreindre les lois de l'état, car alors je pourrais obtenir du roi des lettres de rémission[8]; qui sont en même temps si difficiles à apprendre, qu'il faut toute la vie, ou du moins une grande partie de la vie, pour bien les savoir.

Vous êtes étonnés, vous ne m'en croyez pas; vous allez m'en croire. Nous ne sommes pas à l'Hôtel-de-Ville de Troyes, nous sommes pour un moment à Paris, au palais des Tournelles, ou, si vous l'aimez mieux, au château d'Amboise; nous nous promenons sur une des terrasses. Vous voyez monter vers la grande porte, côte à côte, en hautes personnes, un prince du sang et un évêque. Lequel des deux précédera? lequel aura la main? Autrefois c'eût été sans difficulté l'évêque, aujourd'hui c'est sans difficulté le prince[9]. Si l'évêque avait précédé, si le prince s'était laissé précéder, ils auraient été l'objet de la censure générale; ils auraient été également blâmés de tous les gens de bon sens. Nous ne sommes plus au siècle passé. Les évêques actuellement ne sont les premiers qu'à l'église ; partout ailleurs ce sont les princes.

La cour du château se remplit tout à coup de chevaux, de mules à frein doré[10]. Plusieurs princesses entrent; voilà qu'elles se huchent, s'invitent mutuellement à passer devant. A laquelle est-ce à passer la première? Les spectateurs sont embarrassés; les écuyers des princesses ne le sont pas : ils savent qu'elles suivent la condition de leurs maris[11]. Mais voici le point délicat: tous les maris sont princes, quel est le premier d'entre eux? Est-ce le duc? est-ce le comte? Vous auriez dit : Le duc. Erreur : c'est le comte, ou parce qu'il est plus proche parent du roi[12], ou parce que le duché de l'autre prince relève de son comté[13]. Dans

le même cas, mêmes lois pour les officiers des princes : ils prennent entre eux le rang de leurs maîtres. Malheur à celui qui, en pareille occasion, ne le soutiendrait pas ! il serait cassé, renvoyé sans pitié et sans délai.

Les princesses sont entrées dans le château. Elles se présentent chez la reine. Point de courtisan qui ne vous dise d'avance qu'elles s'agenouilleront trois fois, d'abord à la porte de la salle, ensuite au milieu de la salle, enfin en abordant la reine, qui les baisera, ainsi que deux ou trois de leurs dames les plus qualifiées, qui serrera seulement la main à toutes les autres dames de la suite [14]; que les princesses s'assiéront par terre, sur un carreau de velours, et toutes les autres dames par terre sans carreau [15].

Mais voulez-vous savoir jusqu'à quel point à la cour sont absolues les lois de l'étiquette ? Écoutez ceci. A cause de la dignité du mari de sa fille nouvellement mariée, souvent vous y voyez le père, bien que très grand seigneur, lui donner la serviette et se mettre à genoux [16] devant sa chaise. Ah ! que c'est singulier ! dites-vous naïvement. Non, ce ne l'est pas ; c'est dans les règles.

A l'époque où j'arrivai pour la première fois à Amboise, je trouvai toute la cour en rumeur ; les gens graves ne donnaient leur opinion qu'avec des restrictions, des modifications, qu'avec la plus grande réserve. Voici de quoi il s'agissait. Une grande dame et par sa famille et par celle de son mari, étant conduite par un prince dans une assemblée, n'avait pas porté la queue de sa robe, et l'avait fait porter par ses pages. On ne lui imputait pas cela à grief, mais bien de n'avoir pas, ainsi que le lui prescrivaient les sévères lois de l'usage [17], tenu la main à sa queue, comme si elle l'eût portée. Heureusement pour elle, les familles, les amis, s'entremirent, et l'orage fut dissipé. Toutefois, depuis on n'a pas fait grand cas ni de l'esprit ni du jugement de cette dame.

Je me souviendrai aussi toujours qu'un jeune héraut, nouvellement reçu dans sa charge, croyait tout savoir, tout avoir appris. Le maréchal de la cour de France et le maréchal de la cour de Bourgogne se rencontrèrent à une cérémonie. Avant qu'ils prissent rang, on lui demanda qui des deux devait précéder l'autre. Le maréchal de la cour de France, répondit notre étourdi. On lui dit qu'ils devaient se précéder alternativement [18]. Il soutint que c'était contre la raison, il fit rire tout le monde ; il paria, il perdit. Depuis, il a eu beau avoir de l'esprit, il n'en est pas moins passé et il n'en passe pas moins pour un sot.

Écoutez encore ceci, vous, bons habitants de Troyes, qui vous dites si malheureux; moi, en vérité, je vous trouve trop heureux. Dites-moi, lorsque vous êtes invités à une noce, à un festin, vous vous mettez à table sans façon, et ensuite, sans inquiétude, vous pouvez vous livrer au plaisir de la bonne chère. Il n'en est pas ainsi à la cour, où nous sommes alors surtout obligés de nous tenir rigoureusement sur nos gardes, car à table toutes les fautes sont grandes.

D'abord, il est bon que vous sachiez qu'il y a des personnes avec qui nous pouvons laver les mains, d'autres avec qui nous ne le pouvons, ou parce qu'elles sont au dessus de nous, ou parce qu'elles sont au dessous. J'ai connu la mère d'un jeune prince, femme respectable par son âge et par ses qualités personnelles, qui, avant la mort de son époux, traitait son jeune fils comme un enfant, le châtiait, lui donnait le fouet, le mettait en pénitence, et qui, tout aussitôt qu'elle fut devenue veuve, fit prendre partout la première place à ce même fils, lui donnant à laver, ne se permettant pas de laver avec lui [19]. J'ai eu l'honneur de manger plusieurs fois chez elle. Couvrez les épices, les dragées, disait-elle à haute voix quand elle voulait en manger; et, après qu'elle avait servi son fils et qu'elle s'était servie, elle ajoutait avec le même ton de dignité : Découvrez [20] ! et tout le monde, même les plus qualifiés, étaient obligés de se servir de plats découverts, d'avoir aussi bon appétit, ou du moins d'en faire le semblant.

Habitants de Troyes, je vous trouve trop heureux, je ne puis cesser de vous le répéter; vous ne connaissez pas votre bonheur. Dites-moi encore, vos femmes accouchent dans des lits parés de bouquets de fleurs [21] : à la bonne heure, pour cela! mais c'est souvent dans des chambres tendues de satin jaune, de satin rouge, de satin vert. A la cour, les plus grandes dames n'oseraient accoucher dans des lits de satin vert ni dans une chambre tapissée de la même étoffe : le vert est exclusivement réservé pour la reine, ou les plus grandes princesses [22].

Le cérémonial de deuil offre encore bien des difficultés. Un fils, un frère, un parent du roi est-il mort, aussitôt le roi s'habille de rouge; le roi est-il mort, tout est en noir, on ne voit plus que le noir [23]. — La reine de France ne peut sortir pendant un an de la chambre où elle a appris la mort du roi son époux, pendant six semaines elle ne peut voir d'autre lumière que celle des lampes [24]. Tel est le protocole des royales douleurs. — Pour les princesses, les duchesses, les comtesses, les femmes des nobles, les usages du deuil sont également très rigoureux. Il

n'y a pas long-temps que j'allai voir ici la veuve d'un vicomte qui venait de mourir. Je la trouvai dans sa chambre tendue de noir, couchée dans un lit blanc; elle y était depuis quatre semaines; elle me dit qu'elle ne se lèverait que dans deux[25]. Je me doutai alors que cette dame devait avoir demeuré à la cour. Effectivement, je ne me trompais point; dans la conversation, elle m'apprit qu'elle avait été fille[26] d'une princesse du sang.

N'est-ce pas que tout cela vous paraît bien extraordinaire, bien compliqué, bien difficile? Eh bien! ce n'est là qu'un petit feuillet du grand coutumier de la cour, dont nous sommes obligés d'avoir toutes les lignes continuellement présentes.

Mais vous n'êtes pas entièrement persuadés que nous sommes les plus malheureux. Écoutez encore. Il y a ordinairement à la cour sept cents officiers du roi ou de la reine, et cent du dauphin; ajoutez les cent gentilshommes pensionnaires[27], qu'il ne faut pas confondre avec les grands pensionnaires, qui, ainsi que Jéhan de Foix, ont jusqu'à deux mille livres[28]; mettez en tout neuf cents, si vous voulez, mille officiers civils ou militaires. Leurs appointements, leurs pensions, montent à cent quatre-vingts, mettez deux cent mille livres[29], ce qui fait environ pour chacun, l'un portant l'autre, deux cents livres; et certes je dis plus que moins, car le sommier de fruiterie n'a que cent quatre-vingts livres; le maître queux n'a pas davantage, et il y a des valets de chambre qui n'ont que cent vingt livres[30]. Eh bien! aucun n'est content. Tous par leur air lassé, fatigué, semblent vous dire : Vous plairait-il de prendre ma charge? présentez vos épaules.

C'est à la cour surtout que les emplois sont, avec juste raison, nommés charges; dans le monde cependant on les envie. On envie, entre autres, l'emploi ou la charge de fourrier, à cause de l'autorité et de l'honneur. A la verité, le fourrier marque à la craie, dans la ville où se trouve la cour, les logements, et, sous peine de la vie, on ne peut toucher à ses marques. Il tient un bâton de bois vert, devant lequel toutes les portes doivent à l'instant s'ouvrir; avec ce bâton il bat tous les soirs le lit du prince, pour s'assurer que personne ne s'y est caché[31]; en ce moment la tranquillité de la France et du monde semble remise en ses mains. Cependant ses fonctions, qui d'abord éblouissent, deviennent insensiblement tous les jours plus pénibles. Je le sais aussi bien que tout autre. Vous avez donc été l'ami confidentiel du fourrier? Je le sais mieux que tout autre, vous dis-je. Vous avez donc été fourrier? Oui, je l'ai été, je l'ai été pendant plu-

sieurs années, et, sans reproche, grand nombre de Champenois, entre autres de Troyens, peuvent s'en souvenir.

Les hommes attachés à la cour ne sont pas heureux; les femmes attachées à la cour ne sont pas non plus heureuses. Dans un des châteaux les plus voisins du mien était une jeune demoiselle qui au printemps disait : Quand viendra l'été! qui, l'été venu, disait : Quand viendra l'automne! qui, au commencement de l'automne, disait : Quand viendra la fin de l'automne! Elle vint, après plusieurs mois d'attente, cette fin d'automne, cette époque où la jeune demoiselle devait être placée à la cour en qualité de fille d'honneur, comme portait son brevet, ou de fille de la reine[32], comme on dit plus communément. A son départ, elle était enviée dans tous les châteaux des environs par toutes les jeunes personnes. Bientôt on la voit revenir fort mécontente de la licence de la cour, suivant les uns, et, au contraire, suivant les autres, de la gêne à laquelle elle ne s'attendait pas. La vérité est qu'elle croyait avoir par an cent livres de gages, comme les quatre premières filles de la reine, et non trente-cinq livres seulement, comme les filles ordinaires[33]; elle ne voyait pas que dans ce monde on ne peut à la fois avoir les avantages de quinze ans et ceux de soixante.

Il tardait beaucoup aussi à une dame de ma connaissance d'être gouvernante, ou, suivant l'expression ordinaire, mère des filles de la reine[34]. Elle obtint cette place pendant un de mes voyages en Champagne. A mon retour, j'allai la féliciter; elle se mit de fort mauvaise humeur. Si vous saviez, me dit-elle, ce que c'est que d'avoir à veiller sur vingt-six paires d'yeux qui veulent guerroyer avec ceux des jeunes archers et des jeunes gendarmes; si vous saviez ce que c'est que d'avoir à retenir dans le sentier de la vertu vingt-six jeunes personnes[35] qui souvent ne craignent pas de courir sur les bords, vous en auriez déjà trop; moi j'en ai assez.

Vous pensez avec raison qu'une pauvre villageoise qui offre son sein au dauphin nouveau-né, qui voit son lait se mêler avec le sang royal, qui a deux cents livres de gages, est heureuse. Non, elle ne l'est pas : c'est que la berceuse en a deux cent quarante[36]. Eh! pourquoi cela? direz-vous; cela ne paraît pas juste. Oui, sans doute, quand on ne sait pas que pour être nourrice il ne faut que de la fraîcheur, de la santé, au lieu que pour être berceuse il faut une illustre généalogie, un nom[37] : car vous devez sentir comme moi que ce n'est pas une paysanne, mais une demoiselle ou une dame, qui doit parler à l'auguste nourrisson.

Les duchesses couronnées[38] dont est entourée la reine sont-elles heureuses? Oui, me direz-vous. Non, vous dirai-je : chacune souffre continuellement de la moindre parole obligeante que la reine dit et qu'elle ne lui dit pas.

Les seigneurs en faveur sont-ils heureux? Oui, me direz-vous aussi. Non, vous dirai-je de même : ils souffrent continuellement de la peur. De quelle peur? me demanderez-vous. Je vous répondrai qu'à la cour il n'y en a qu'une, la peur de la disgrâce.

Il vous reste à m'objecter que le roi fait partie de la cour, à me citer le proverbe : Heureux comme un roi. Tout en convenant qu'un proverbe ne peut mentir, je vous répondrai que ce proverbe était vrai lorsque, dans l'antiquité la plus reculée, il a été fait; mais que, si on en faisait aujourd'hui un autre, il dirait tout le contraire.

Pour vous le prouver, je veux ici faire rétrograder les temps, et successivement vous amener dans chacune des cours de France qui ont occupé ce siècle.

La cour de Charles VI. Ce roi, sortant du quatorzième siècle, porta, en entrant dans le quinzième, une maladie qui le rendait semblable à l'inconstante température de certains jours de l'année, où tantôt il pleut, tantôt il grêle, où ensuite le soleil luit. Ce prince, à qui le bon peuple de Paris, au milieu duquel il vivait, donna le nom de Bien-Aimé[39], se prenait, dans les orages et les tempêtes de sa raison, à tout ce qui tombait sous sa main : les comptes de ce temps-là mentionnent une incroyable quantité d'habits et d'effets déchirés, brisés, jetés au feu, brûlés[40]. On lui avait ôté son épée ; mais il avait bien fallu au moins lui laisser son bâton. Il s'en servait pour frapper sans exception sur tous ceux qui l'approchaient. Son épouse, la reine Ysabeau, de l'illustre maison de Bavière, n'était pas d'une classe où les femmes sont habituées à être battues; force fut d'aller en chercher une dans une classe où les maris n'en sont pas toujours aux compliments : on alla prendre la fille d'un marchand de chevaux. Comme Ysabeau, elle était jeune, belle, et le peuple l'appela la petite reine[41].

Quand la raison de cet infortuné monarque se rassérénait, il était encore plus malheureux ; il voyait que ceux qui gouvernaient en son nom ruinaient de plus en plus l'état. Dans les moments de sa maladie on lui avait fait déshériter son fils Charles VII, on lui avait fait déclarer que le roi d'Angleterre, son gendre, était son héritier[42].

En ce temps où les léopards occupaient au château de Vincennes l'habitation et le trône des lis, la cour était moitié fran-

çaise, moitié anglaise, et ce grand pot d'argent qu'au sacre de Henri V les chanoines de Paris, d'un côté, et les aumôniers du roi d'Angleterre, de l'autre, se disputèrent long-temps à belles mains dans le chœur de la cathédrale, offrait en petit l'image de la cour de France.

Si du reste vous voulez savoir en passant qui tint bien, qui tint mieux, je vous dirai que le pot resta aux chanoines[43].

Le roi Charles VI, que le bon peuple de Paris aimait tant à causes de ses malheurs, fut malheureux même après sa mort. Les hénouards ou porteurs de sel, dont le privilége est de porter le cercueil des rois à Saint-Denis, posèrent le sien au milieu du chemin, en demandant insolemment qui les paierait[44].

LA COUR DE CHARLES VII. Oh! que ce prince économe, qui vivait et qui faisait vivre sa cour avec les seuls revenus de son domaine, qui ne récompensait pas ses gens avec l'argent du trésor, mais avec des offices de receveur, de grenetier, d'élu, de notaire, de greffier[45], n'était-il né simple gentilhomme! Son malheur fut de naître roi; il fut obligé d'aimer une jeune reine; il aurait voulu aimer une jeune demoiselle, et quand, dans ces belles prairies arrosées par l'Indre, il se promenait avec elle, cent yeux étaient à le guetter du haut de la grosse tour de Loches. Si lorsque, s'étant réfugié dans des bosquets ou des vergers d'arbres à larges feuilles, il était à couvert des regards perçants de la curiosité ou de la malignité, il ne pouvait cependant être maître de son secret. La pucelle d'Orléans appuya l'autorité de sa mission par la réponse positive qu'elle lui fit à l'oreille, en présence d'une nombreuse assistance, à sa question: Dites-moi, que m'arriva-t-il tel jour, telle heure[46]? Aux premiers mots, Charles, tout surpris, tout émerveillé, baissa la tête.

Il aurait voulu demeurer là, dans la Touraine, auprès d'Agnès; il lui fallut suivre la pucelle, aller se faire sacrer en Champagne[47].

Jamais ce bon prince ne put aimer en même temps tous ses jeunes amis, qui, ne cessant de se disputer sa faveur, s'enlevaient, s'emprisonnaient, s'étranglaient les uns les autres[48].

Né brave, à toute épreuve, il désirait, il cherchait les brillants dangers, les hauts faits d'armes d'un renommé chevalier[49]. Il aurait préféré d'être Dunois, Poton, Lahire, Xaintrailles[50]; il lui fallut être Charles VII.

De roi de Bourges devenu roi de France, il vit sa cour toujours humiliée par la magnificence de celle de son riche vassal, le duc de Bourgogne. Les états de dépense de la reine, où l'on trouve deux sous de cerises, un couteau de deux sous, montaient

par jour à trente-huit, quarante livres, y compris les amendes qu'elle était obligée de payer[51]; mettez soixante livres pour la dépense du roi, ce sera cent livres par jour. Quelle différence avec la dépense du duc[52]! Charles se peignait avec un peigne de bois. Le duc portait, même sur son bonnet, des pierreries de la plus grande valeur[53].

Charles VII comme père, et Louis XI comme fils, se seraient aimés. Le roi et le dauphin se brouillent; ils se séparent pour toujours; et enfin Charles VII, continuellement poursuivi, dans les vastes salles de ses châteaux de Loches, de Tours, de Melun, par une coupe empoisonnée que dans son imagination amèrement tourmentée tenait l'invisible main du dauphin, refuse de prendre toute nourriture, de continuer à soutenir sa vie, s'abandonne tout entier à la douleur, qui l'entraîne rapidement au delà de la porte d'un monde pour lui devenu odieux[54].

La cour de Louis XI. J'ai vu celle-là, et celles qui lui ont succédé.

Ce fut le chevalier d'honneur de la reine[55], fort grand seigneur, qui m'amena à la cour. Il me faisait l'honneur de m'aimer autant que je tâchais de le mériter, et plus et beaucoup plus que je le méritais. Mon ami, me dit-il, vous savez que Philippe le Bel a le premier introduit le tiers-état aux états-généraux[56]; eh bien! sachez aussi que Louis XI a le premier introduit le tiers-état à la cour[57]. Ce roi ne demande pas ce que les ancêtres d'un homme ont valu, il demande ce qu'il vaut lui-même. Là furent toutes ses instructions.

Nous nous mîmes en voyage. La cour de Louis XI, guerrière comme celle de Charles VII, était au camp de Montlhéri. Nous y arrivâmes le même jour que la fertile plaine qui entoure le château et la colline qui le porte furent si terriblement frappées des foudres de Charles le Téméraire[58]. C'est là que j'appris à ne dormir que d'un œil, à m'arrêter toujours un pied en l'air, à déplier vite, à plier plus vite bagage. Nous nous retirâmes précipitamment derrière la Seine. Bientôt les négociations commencèrent; la paix suivit.

Vous ne sauriez croire combien, surtout dans les commencements du règne de Louis XI, il nous fallait, nous, ses officiers de cour, petits et grands, être polis en paroles; le roi nous en donnait l'exemple[59]. Mon ami, mon grand ami, étaient les expressions dont il se servait verbalement et par écrit quand il s'adressait aux seigneurs qui n'étaient pas au dessous du rang de bailli, de sénéchal[60].

Le roi était encore plus poli en actions. Une fois, ce fut la

seule fois en sa vie, il s'habilla de drap d'or pour faire fête au connétable Saint-Pol, et il le lui dit[61]. Comment, dans la suite, ce connétable a-t-il pu le trahir ?

Il gagnait ses principaux seigneurs en leur donnant des pièces d'habillement, quelquefois l'habillement complet[62].

Quand il voulut gagner l'Angleterre en la personne du comte de Sommerset, il fit pour ainsi dire pleuvoir, afin d'avoir occasion de lui donner la cape qu'il portait dans ce moment, et ce comte reçut un honneur que personne jusqu'à lui n'a reçu, et que sans doute dans la suite personne ne recevra, celui d'avoir la cape posée sur ses épaules par les mains du roi de France[63].

Les seigneurs qu'il affectionnait étaient-ils malades, il offrait aux chapelles des saints où s'opéraient le plus de miracles des cierges pesant jusqu'à cent, jusqu'à cent quarante livres[64].

Toutefois, sa méfiance dominait sa politesse. Le roi d'Angleterre vient le voir : il ne lui laisse point passer la Somme ; il le reçoit au milieu d'un pont sur cette rivière. Le roi d'Angleterre veut l'embrasser, il ne peut que le lui tendre les bras à travers la barrière de madriers établie sur ce pont. Grandes révérences d'une part, grandes révérences de l'autre[65]. Édouard s'en retourne à Londres ; Louis s'en retourne à Paris.

Lorsqu'il alla vers le duc de Bourgogne, voilà qu'en l'abordant il a peur, et qu'au lieu de lui demander comment va l'état de sa santé, ou s'il est bien guéri de son rhume, il lui crie : Mon frère, m'assurez-vous? mon frère, m'assurez-vous[66]? c'est-à-dire me donnez-vous les assurements, les garanties légales qui ne s'exigent qu'entre ennemis déclarés ?

Je ne sais par quelles douces paroles ou par quelles terribles menaces il fit signer au duc de Bretagne la promesse qu'il ne le tuerait ni ne le ferait tuer[67].

La pensée et le désir de rendre l'autorité royale absolue anima la vie entière de Louis XI. Pour y parvenir, il lui fallait de bons instruments. Je vais dire comment il brisait les instruments qui ne l'étaient pas, comment il punissait les hommes qui le servaient mal.

Vous savez que, lorsqu'on a un peu de crédit à la cour, on a beaucoup de parents en province. Il m'en vint deux, qui même se disaient hautement parents assez proches. Ils voulaient être garde-coffres[68] ; mais ces places, que tout le monde peut remplir, sont par cela seul plus souvent sollicitées que celles de grand chambellan ou de grand écuyer, pour lesquelles il faut une si grande réunion de qualités. Ne sachant comment les renvoyer, je proposai à l'aîné, qui était fort gourmand, d'aller voir

à travers les grilles des cuisines souterraines les marmites et les broches du roi. Comme je m'y attendais, il se trompa : il alla aux grilles des cachots, où étaient renfermés des prisonniers d'état dont un grand nombre avaient notoirement trahi leur mission, et il les vit ou les entendit crier[69] quand on leur donnait la question ; il en fut si épouvanté que, sans venir prendre mes commissions, il sortit du parc du Plessis, marcha jour et nuit, et ne s'arrêta qu'à son village, dont il n'a plus voulu sortir. Pauvre sot, qui s'imaginait que les tortures d'un château royal pouvaient être faites pour un homme de sa façon !

Je congédiai l'autre à peu près de même. Je le menai avec moi faire une visite au maire de Tours. Nous étions à causer, à rire, lorsque des maçons entrent dans la salle, et, à grands coups de marteau, font une énorme trouée au mur du côté de la rue. Bientôt nous entendons le pavé retentir du bruit de lourds rouleaux de bois, sur lesquels des ouvriers, qui s'excitaient par des cris redoublés, roulaient avec effort une cage d'environ six pieds en carré, moitié en bois, moitié en fer. Cette cage s'arrête devant la trouée, où elle est d'abord élevée à force bras, de cordes, de chaînes, de poulies, et ensuite tirée en dedans. La trouée est en un moment rebâtie et rebouchée. On sert du vin aux magistrats de la ville[70], aux personnes de la compagnie, et tout le monde se retire. Lorsqu'il ne resta que les sergents, le maire et nous, on enleva de dessus la cage une grande tenture d'étoffe destinée à défendre du froid le prisonnier[71]. Quelle fut la surprise de cet autre cousin en reconnaissant Simon de Cuenge, naguère bailli de Troyes[72], couché sur une couette, attaché par la jambe à une pesante fillette de fer[73]. Ah ! je vous assure que, pour le dégoûter entièrement de la cour, je n'eus pas besoin de lui faire voir, comme c'était mon intention, le cardinal de La Balue dans sa cage[74]. Il décampa, il se mit à courir, et je crois qu'il court encore. Je me gardai bien de le retenir et de dire à cet autre sot que des cages de fer, si fortes et si dispendieuses, où l'on renfermait les hauts magistrats et les cardinaux, n'étaient pas non plus faites pour des oiseaux tels que lui.

Je conviendrai volontiers avec vous que Louis XI passait pour impitoyable ; mais il ne passait pas pour facétieux et railleur, cependant il l'était[75]. Mon fils, qui est aussi un peu de ce caractère, ne voulait pas venir à la cour ; ensuite, quand il y fut venu, il ne voulait pas y demeurer. Je le mis à portée d'entendre quelquefois le roi dans ses moments de belle humeur. Il fut tellement gagné par l'esprit de Louis XI, qu'il se fit un de ses plus ardents partisans.

Dès lors mon fils ne laissa plus échapper la moindre action du roi sans la relever par ses louanges.

Tantôt il venait me dire : Aujourd'hui une jeune fille a porté au roi une rose, pour laquelle il lui a donné deux écus[76]. Ah! qu'ils voient comment il reçoit les roses, comment il accueille les jeunes filles qui les lui portent, ceux qui disent que le roi n'est pas gracieux, qu'il n'est pas bon! — Tantôt il venait me dire : Aujourd'hui le roi, traversant un village et entendant une petite cloche qui sonnait le baptême du fils d'une pauvre femme, a voulu qu'il eût pour parrain le roi de France[77] : quelle piété! — Quelle bonté! quelle générosité! Le roi a couché aujourd'hui dans tel village[78], il a donné à trois femmes qui lui ont porté une table chacune par un pied trois écus[79]. — Il a donné à une femme qui lui a nourri un chien pendant quelques semaines six écus[80], autant que si elle lui avait nourri un conseiller.

Dans une circonstance mon fils dit ouvertement aux habitants de Tours, qui se fâchaient : Mais à quoi bon le roi aurait-il abattu la puissance des grands feudataires s'il ne pouvait vous demander à vous, bourgeois de la ville où il veut bien résider, votre eau d'hysope pour en pétrir son pain[81]?

Jamais je ne l'ai vu autant rire que lorsqu'il apprit que le roi avait fait enlever à Tours les oiseaux de Turquie envoyés au duc de Bretagne[82]. Ah! disait-il en riant et en ne cessant de rire, comment feront, sans leurs oiseaux, le duc François[83] et ses Bretons?

Mais enfin le bruit courut que Louis XI prenait comme remède le sang d'enfant[84]. Moi j'avais une charge à sa cour, j'étais aux appointements du roi; il me parut que je n'étais pas obligé de croire sans preuves. Il n'en fut pas ainsi de mon jeune fils, qui changea tout à coup. Le roi n'avait pas eu de plus ardent ami; il n'eut pas de plus ardent ennemi. Mon fils le critiquait, le blâmait; il faisait pis, il lui cherchait des ridicules.

Mon père, me dit-il un jour, le roi a appris à la chasse la nouvelle de la mort d'un de ses fils; il s'est aussitôt dépouillé de ses habits, n'a plus voulu les mettre[85].

Un autre jour il me dit : Je viens de l'appartement du roi; j'y ai vu plusieurs chiens malades, couchés sur de jolis petits lits de plume, avec leur seringue de cuivre à côté pour être médicinés[86].

Bientôt ni mon fils ni personne, excepté ceux qui étaient chargés du service domestique, ne purent pénétrer jusqu'à Louis XI, qui, s'étant, pour ainsi dire, fait fortifier, fossoyer, murer, griller dans son château du Plessis[87], après avoir vainement es-

sayé de tous les remèdes, soit terrestres, soit célestes[88], expira enfin au milieu des fioles et des potions, des cierges et des reliques[89].

J'ai vu le lit où ce malheureux roi, où le plus malheureux des rois mourut plus cruellement que sur l'échafaud, atteint, se disait-on à l'oreille, par la justice divine, qui commence quelquefois dans ce monde la punition que les hommes subissent inévitablement dans l'autre. J'ai vu sa chambre, où l'on n'abordait que par une montée pratiquée dans l'épaisseur d'un gros mur[90]; c'est là qu'à la dure franchise avec laquelle pour la première fois on lui parla il connut qu'il ne comptait plus sur la terre comme roi. On lui annonça la mort aussi brusquement, aussi cruellement qu'on l'annonce à un petit bourgeois : « Sire, pensez à votre conscience : il est faict de vous; il n'y a nul remède[91]. »

La cour de Charles VIII. Dès que Louis XI fut porté à Notre-Dame de Cléri[92], le vieux et noir château d'Amboise, où avait été détenu[93] plutôt qu'élevé son fils Charles VIII, alors âgé de treize ans, s'ouvre, et aussitôt la cour change. Elle avait été ligueuse, anglaise, sous Charles VI; amoureuse, galante, sous Charles VII; sombre, ombrageuse, sous Louis XI; elle devint folâtre, enfantine sous Charles VIII. Les anciens courtisans sexagénaires qui autrefois avaient espionné le duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre, l'empereur d'Allemagne, se rajeunissent jusqu'à l'enfance pour partager les jeux du petit roi, des enfants d'honneur, des mignons[94], tous surpris ou plutôt sans doute tous fâchés de se trouver mêlés avec de si vieux camarades. Ceux qui avaient lu le Doctrinal de la cour par Michault[95], le Curial par Chartier[96], se croyaient les plus habiles; mais c'étaient réellement ceux qui savaient sauter le plus haut, qui savaient trouver le plus de nids, qui savaient abattre le plus de fruits à coups de gourdins, qui savaient tuer à coups de pierre le plus de volailles, et faire dans la campagne de pareils petits dégâts, aussitôt et richement réparés[97]. En cela seul l'enfant-roi était plus heureux que les autres enfants, en tout le reste il était plus malheureux. Combien et combien de fois ne l'ai-je pas vu décontenancé lorsqu'il était obligé de se présenter devant les corps de magistrature, d'administration, de police ou de finance, qui venaient le haranguer en latin et à genoux[98]; lorsque les plus grands seigneurs, les plus grandes dames, ses oncles, ses tantes, lui parlaient de temps en temps à genoux[99], surtout lorsque dans les rangs des vénérables chanoines, où le roi est chanoine[100], il était obligé d'en prendre le surplis et le psautier.

Insensiblement le jeune Charles croît en âge et en forces. Les

plaisirs, les passe-temps changent : la cour ne connaît plus que la chasse. Le château royal s'emplit de chiens, de levriers, d'oiseaux coiffés de chaperons, parés de colliers et de sonnettes[101]; partout perches au faucon, même dans la chambre du roi[102]. Il n'y a plus d'excursions trop lointaines. On ne craint plus de loger dans des chaumières; le jeune roi dort fort bien dans une chambre dont les murs viennent d'être nouvellement rebouchés, dont les fenêtres viennent d'être nouvellement garnies de châssis, dont le plancher est peut-être pour la première fois nettoyé[103]. Le jeune roi se trouve bien où il y a des cerfs, des sangliers; il mange le pain, le fromage des paysans[104]; il ne cesse de courir, de chasser. Tout le monde chasse, tout le monde court : l'asthme, la goutte, sont guéris, jusqu'au règne d'un prince asthmatique ou goutteux.

Enfin, le jeune Charles devient un homme fait. Il avait été promis dans son enfance à l'aînée, et, en cas de décès, à la puînée, et, en cas de décès de la puînée, à la troisième fille du roi d'Angleterre[105]. Il avait ensuite été fiancé à la belle Marguerite d'Autriche[106]; il l'aimait sans doute, mais l'intérêt de la France veut qu'il épouse Anne, héritière de la Bretagne. Anne, de son côté, avait été promise au duc d'Albret : mais l'intérêt de la Bretagne veut qu'elle épouse le roi de France. Ce nœud politique décide du sort des deux époux[107]. Charles VIII se marie : toute la cour se marie, se remplit de femmes[108]. Les dépenses, comme de raison, augmentent; celles des menus plaisirs, pour la première fois depuis la fondation de la monarchie, se portent à quatre-vingt, cent mille livres[109].

Charles VIII prend le titre de roi de France, des Deux-Siciles, de Jérusalem. L'étendard de la guerre est levé; tout la cour devient guerrière, marche à la conquête du royaume de Naples, de l'empire d'Orient, et, avec Charles VIII, passe les monts.

Charles VIII repasse les monts, revient. Il est désabusé de l'ambition. Il n'aime que les arts[110]; toute la cour aime aussi l'architecture, la peinture; tous les seigneurs font rebâtir même leurs châteaux neufs, repeindre même leurs appartements nouvellement peints.

L'heureuse cour de France renouvelle l'heureuse cour de Ripaille[111]. Charles VIII, à l'âge de vingt-huit ans, est subitement frappé par la mort. Aussitôt le château et la ville d'Amboise ne poussent qu'un seul cri, un cri continu[112]; on aurait cru entendre la ville de Bruges à la mort de Philippe-le-Bon[113].

LA COUR DE LOUIS XII. Mais toutes choses ont un terme, surtout la douleur, les regrets. Louis XII, qu'on appelait déjà Mon-

seigneur, comme héritier présomptif du roi[114], monte sur le trône. Il épouse la reine Anne, encore drapée des habits de deuil[115]. Les festins, les danses recommencent. La joie se commmunique à toute la France, et chaque année elle augmente.

Quel si beau règne que celui où tout le peuple, transporté du bonheur de posséder son roi, fait des signes de sa dévotion pour les saints[116] les signes de son amour pour lui, baise les pas de la mule qui le porte[117], frotte ses mains contre ses royaux habits et s'en frotte ensuite le visage[118]! Quel si beau règne que celui où la monarchie n'est qu'une famille, où le roi n'est qu'un père couronné!

Et cependant les courtisans n'ont jamais été si malheureux; leur art, si long, si difficile à apprendre, est devenu inutile. Ils ne peuvent maintenant faire leur cour au roi qu'en aimant, qu'en remplissant leurs devoirs, qu'en aimant, qu'en faisant le bien du peuple.

Et cependant le roi aussi n'a jamais été si malheureux. Il voit les maux qu'il ne peut guérir. Ses prédécesseurs les ont vus aussi; mais il les voit mille fois mieux, et en souffre mille fois davantage.

Histoire XXIII. — L'HOMME D'ARMES.

Nous avions ce soir un brillant homme d'armes. Il s'asseyait au premier rang, par conséquent près du feu. Derrière lui était assis son archer, derrière son archer son page, derrière son page son coutillier. Ils étaient placés comme sur le terrain lorsqu'ils passent la revue à cheval[1]. L'homme d'armes s'est levé, a salué avec aisance, en s'inclinant et en portant à plusieurs reprises deux doigts à son casque; mais, dès qu'il a voulu parler, il en a été empêché par la timidité; et il était assez extraordinaire de voir le savant, surtout l'avocat, qui encourageaient ce guerrier, couvert de cicatrices, à ne pas avoir peur. Enfin, sa voix s'est peu à peu raffermie, et même a pris bientôt l'éclat du commandement.

Un jour, a-t-il dit, que j'étais dans notre grande salle à me chauffer avec mes sœurs, je vois entrer subitement mon oncle tout botté, tout éperonné. Allons, me dit-il en me tirant par le collet, allons, jeune homme, à la guerre! à la guerre! Ce n'est pas à vivre dans ces belles salles que tes aïeux se sont illustrés;

tu as seize ans, il est temps que tu commences ta carrière, et pour toi il n'en est qu'une : il faut porter les armes. Mon oncle m'emmena avec lui. Deux grands chevaux nous attendaient à la porte ; il monte sur l'un, je monte sur l'autre.

Mais, avant tout, que je dise quel homme était mon oncle. Jeune, tout jeune encore, il avait été armé jusqu'aux dents, et par la municipalité offert comme combattant, avec des futailles de vin, des fruits, du gibier, en présent à Charles VII, quand il fit son entrée dans la ville[2]. Charles VII l'avait accepté, mais ne s'en était guère servi. Louis XI ne s'en servit guère plus, et force fut à mon oncle de se mettre dans la cavalerie du ban et arrière-ban, où il recevait deux soldes, celle que lui payait le roi et celle que lui payaient les gens qu'il remplaçait. Mon oncle était venu en fort bonne santé jusqu'à l'âge de soixante-treize ans, lorsqu'un riche abbé de sa connaissance fut requis de prendre les armes pour acquitter le service de ses fiefs, sous peine de confiscation de corps et de biens[3]. Il n'y avait pas à rire. Toutefois, d'après les ordonnances, l'abbé pouvait mettre à sa place le juge[4]. Mais le juge avait refusé ; alors mon oncle s'était présenté à l'abbé, qui l'agréa, en disant que pour faire la guerre un militaire de soixante-treize ans valait au moins un abbé de vingt-deux : c'était l'âge de l'abbé. Le doyen, le chantre, le primicier, le sacristain du même chapitre, devaient aussi, pour leurs fiefs, fournir chacun le quart d'un cavalier[5]. Mon oncle m'engagea à eux par quart : c'était pour cela qu'il était venu me prendre à la maison. Comme toute notre famille était fort pauvre, mon oncle engagea aussi pour le ban un autre neveu. Il vint nous joindre à peu de distance.

Après les salutations et les civilités ordinaires, mon oncle, tout en continuant notre route, lui dit : Tiberge, est-il vrai que tu voulais entrer dans l'administration militaire? Je n'ai jamais voulu le croire ; mais, si tu en as jamais eu envie, écoute-moi.

Mahieu de Lamarche, mon voisin, est un mauvais gentilhomme, pour parler comme les généalogistes. Il aurait dû, afin de renforcer sa noblesse, porter la lance ; il préféra l'administration militaire.

Je lui ai entendu raconter qu'on se mit à rire quand il demanda à entrer dans l'administration de l'habillement, qu'on ne rit pas moins quand il demanda coup sur coup à entrer dans celle de l'armement. Où avez-vous vu, lui répondit-on, que le roi armât ou habillât les troupes? A la vérité, Messires, c'est hors d'usage, ou du moins très rare. Chacun s'achète ses habits et ses armes, mais conformes aux qualités et aux dimensions prescrites[6].

Lamarche entra d'abord dans l'administration des vivres, où, suivant la répartition qui en est faite[7], chaque division de province fournit le blé à l'armée de son arrondissement[8], où il règne tant d'ordre, que Lamarche, qui voulait s'enrichir, et qui fut bien conseillé, ne demeura que peu de temps. Il ne demeura guère plus avec les marchands de blé qui suivent l'armée, et qui l'approvisionnent aussi dans les mauvaises années ou dans d'autres circonstances[9].

Il entra ensuite et ne se plut pas davantage dans l'administration de la solde. Il fut commis au paiement de compagnies de cavalerie ou d'infanterie. Quand le trésorier des guerres lui envoyait l'argent nécessaire, ses fonctions ne lui étaient pas pénibles ; mais quand il était obligé de parcourir les diverses élections sur les recettes desquelles les obligations des généraux des aides avaient assigné les fonds[10], je n'ai pas vu d'homme plus entrepris. Par ses lenteurs, il fut plusieurs fois cause, à Toulouse, que des bourgeois qui possédaient des biens-fonds dans des paroisses dont les tailles étaient affectées à la solde de la gend'armerie furent mis en prison par les gend'armes qui n'étaient pas payés[11] ; et, comme dans ce pays les quittances de solde sont données souvent en latin[12], on s'apercevait aisément que les vieilles moustaches entendaient mieux que lui ce latin de guerre. Du reste, il faut lui rendre cette justice qu'il se conformait aux ordonnances, qu'il ne payait jamais la solde à l'officier ou au sous-officier, mais toujours manuellement à chaque cavalier, à chaque fantassin[13].

Je serais bien embarrassé de te dire comment ensuite il s'y prit pour être employé aux revues. Tu entends bien que ce n'était pas aux revues des grandes compagnies de gend'armerie, des grandes compagnies d'infanterie : ce sont les maîtres-d'hôtel du roi, les écuyers de ses écuries, les baillis, les sénéchaux, les gentilshommes notables, qui les passent[14] ; c'était aux revues de moindre importance, aux revues des garnisons de villes, de châteaux, composées ou de sergents ou de mortes-payes, ou de quelques lances, soit à pied, soit à cheval[15]. Alors ses lenteurs le reprenaient, et souvent il retardait les quatre revues au bas desquelles devaient être ordonnancés les quatre paiements des quatre trimestres[16]. Les Anglais, dont les formes de l'administration militaire sont à peu près les mêmes que les nôtres, ont de plus deux usages qu'on lui avait conseillé d'adopter : c'est de réunir sur un même point les divers corps de gens de guerre cantonnés dans les villages voisins, et de n'en faire qu'une seule revue sur une seule feuille[17] ; c'est de pointer le nombre des sou-

doyers présents et de croiser les noms des soudoyers absents [18]. Mon voisin Mahieu de Lamarche n'avait pas voulu les adopter. Etait-ce par haine contre les Anglais? Je l'ignore; mais, en outre, il négligeait de faire mention de l'habillement et de l'armement [19]. Il signait son nom, scellait en queue, c'est-à-dire sur sceau volant [20], la revue, et se croyait quitte. Mahieu de Lamarche demeura assez long-temps dans l'administration militaire, et toutefois fort peu dans chacune de ses parties, où il se trouvait toujours malheureux. Il est vrai que cet état est pénible, difficile; mais pourquoi s'y mettait-il?

Par exemple, quand il était garde d'artillerie, il ne pouvait laisser sortir le plus petit canon sans un ordre scellé d'un fort grand nombre de sceaux, apposés au bas de l'écriture, pour ainsi dire comptés comme une rangée de monnaies de cire [21]. Je n'en ai aucune preuve, et cependant, moi qui connais mon voisin Lamarche, je suis sûr qu'il recevait comme suffisants, bien qu'ils ne le fussent pas, un grand nombre de ces ordres qui devaient lui servir de décharge. Enfin il finit par où il aurait mieux fait de commencer, il entra dans un corps de cavalerie; du moins je lui ai vu porter des habits où pendait l'aiguillette qui sert à attacher la cuirasse [22].

A la seconde ou à la troisième journée, nous rencontrâmes, sur le soir, un de ces soldats qui prennent leur nom des premiers mots des prières ou des psaumes [23]; celui-là s'appelait *Laudate pueri*. Il nous dit qu'il était fils, mais non fils aîné d'un sergent héréditaire de la garnison de Mortagne [24]; que les places de sergent étaient bonnes, et que les meilleures étaient celles où il n'y avait que trois, quatre hommes, comme celle du château de Sainte-Catherine de Rouen [25], mais qu'il était fort difficile de les avoir. Il criait contre la vieille coutume de remplacer les garnisons par des gens de guet, levés à quatre lieues à la ronde [26]; contre la vieille coutume qui, même dans de grandes villes, confie quelquefois la garde des principales portes aux villageois du village le plus proche [27]; il criait tant et plus, peut-être afin que nous lui donnassions quelque chose pour continuer sa route. Messires, ajouta-t-il, je suis, comme vous voyez, un ancien serviteur; j'étais habitué à l'ancienne discipline; personne plus que moi n'a souffert de la nouvelle. Quand nous sommes en route, notre journée est de quatre, cinq lieues; nous ne pouvons demeurer qu'une nuit chez le même bourgeois; la porte de la maison où nous logeons est étiquetée de notre nom par le fourrier, qui remet aux officiers la liste des étiquettes, afin qu'ils puissent aller s'informer de notre conduite. D'après la taxe, nous

payons à notre hôte dix deniers pour un chapon, quatre deniers pour une poule, et cinq sous pour un mouton, dont nous sommes tenus d'ailleurs de rendre la graisse, les pieds et la peau[28]. Si nous prenons quelque chose de force aux bourgeois, aux villageois, si nous nous donnons quelques libertés avec leurs filles, nous sommes pendus, et nous le sommes sans appel, sans autre jugement que celui de notre capitaine ou même de notre lieutenant[29]. Il va sans dire que nous sommes pendus aussi lorsque, sans congé, nous quittons notre enseigne[30].

Mon oncle, n'ayant pas d'argent de reste, et ne voulant rien donner à *Laudate pueri*, devait au moins lui prouver que la nouvelle discipline militaire rendait la cavalerie aussi malheureuse que l'infanterie. Voici comment il lui parla : *Laudate pueri*, lui dit-il, je suis, comme vous, un ancien serviteur ; je sers à cheval depuis plus long-temps que vous servez à pied. Je demeurerai d'accord que pour la désertion le gend'arme ne perd que son cheval, ses harnais et un an de solde[31] ; mais demeurez d'accord aussi que son cheval, ses harnais, valent beaucoup d'argent, et que sa solde est considérable, tandis que le fantassin, lorsqu'il est pendu, ne perd que ses guêtres. Quant à la peine des méfaits, s'il n'y a guère de gend'armes punis de mort, il n'est pas sans exemple que les archers soient aussi bien pendus que les fantassins ; et si vous me dites qu'on vous arrête facilement, parce qu'on vous reconnaît au nom de votre province gravé sur votre habit[32], je vous dirai qu'on ne nous reconnaît pas moins facilement à la couleur de la livrée de notre capitaine, dont l'échantillon est déposé au greffe de chaque bailliage, de chaque sénéchaussée[33]. Si vous me dites aussi que vous êtes logés quelquefois dans de grands couvents dont on fait sortir les moines, afin de ne pas incommoder les bourgeois de la ville[34], je vous dirai que nous le sommes aussi ; en outre, si vous me dites que les bourgeois ne vous doivent que les fournitures portées par les règlements, je vous dirai encore qu'il en est pour nous de même : chaque lance ne peut exiger qu'une chambre à cheminée, trois lits garnis de draps, de couvertures ; et quant avec cela elle a eu deux nappes, douze écuelles, quatre plats, deux pots d'étain, une poêle d'airain, une poêle de fer, elle ne peut plus demander qu'une écurie à six chevaux et un grenier[35].

Si nous sommes montés sur des courtauds, nous ne pouvons loger que dans les hôtelleries ; ce n'est que lorsque nous sommes montés sur nos grands chevaux que nous pouvons loger chez les bourgeois[36]. Mon ami, lorsque vous tenez les champs sans lettres du roi, infanterie et cavalerie vous chargent et vous taillent

en pièces, suivant les ordonnances; dans le même cas, lorsque nous n'avons pas non plus de lettres, cavalerie et infanterie nous chargent et nous taillent aussi en pièces, suivant les ordonnances[37]. Vous avez quelquefois une jeune mie, nous en avons aussi quelquefois une. La vôtre doit aller à pied; vous allez à pied, elle peut vous suivre; mais les mêmes règlements veulent que la nôtre aille aussi à pied, et ils permettent à toute personne qui ne la rencontre pas à pied de la démonter[38], comme si elle pouvait suivre la cavalerie autrement qu'à cheval. Vous êtes soumis aux juges ordinaires; ne le sommes-nous pas? et les maréchaux de France, qu'ils font brûler comme sorciers[39], ne le sont-ils pas? et le connétable, auquel ils font quelquefois couper la tête comme traître[40], ne l'est-il pas? De profits, vous en avez autant que nous. Ce temps n'est plus où la prise du lord de Sommerset valait dix mille écus d'or à un gend'arme[41], l'enrichissait, lui et sa postérité. Maintenant les prisonniers sont mis au butin commun[42], et certes, ce n'est pas une bien grande perte, car j'ai vu qu'on ne les vendait que cinq, six sous chacun[43], et même que lorsqu'on ne les réclamait pas, on les pendait, pour leur apprendre à n'avoir ni parents, ni amis, ni argent. J'ai vu cela durant la guerre du bien public[44]. Enfin, si, lorsque vous êtes cassé de travaux et de vieillesse, vous n'obtenez pas toujours pour impotence la petite paye[45] ou la demi-solde, nous gend'armes, nous ne l'obtenons pas toujours non plus, et souvent nous mangeons notre dernier cheval pour revenir à la maison paternelle. *Laudate pueri* se retira fort mécontent, se croyant à tort le plus malheureux de notre état, maugréant contre son sort. Il avait enduré le chaud; il avait soif; il n'avait pas d'argent. Messires, soyons justes, on pourrait être plus heureux.

Même quand on est à pied, on arrive; à plus forte raison quand on est à cheval; enfin nous arrivâmes au camp. Il était, comme celui de Nuitz[46] ou comme celui de Pont-de-l'Arche[47], dessiné en belles rues et en belles places carrées, bordées de tentes, d'hôtelleries, de boutiques[48]; mais on y vendait tout fort cher, et presque rien ne pouvait être à l'usage de pauvres soudoyés de chantre et de sacristain.

Nous entrâmes, tabourins battants, enseignes déployées. Notre troupe, qui formait l'arrière-ban du bailliage, était en partie composée de gend'armes, en partie de fantassins; nous fûmes les uns et les autres également accueillis avec de grands éclats de rire par les compagnies d'ordonnance[49]. Mon oncle, aguerri surtout contre de pareils accueils, nous remit le cœur par cette courte allocution: Ces jeunes gens, parce qu'ils sont mieux étof-

fès, mieux nourris que nous, rient en nous voyant; mais qu'ils sachent que c'est nous qui sommes la vieille armée, l'armée féodale[50], l'armée de Charlemagne.

Le lendemain je me lève de bon matin; je vais parcourir le camp, la tête haute, comme il me semble que devaient la porter Renaud, ou Roland. Je rencontrai plusieurs voisins de ma connaissance; ils me rabattirent bien ma vanité. Sans doute, me répondirent-ils, les javelines de Charlemagne sont fort anciennes, les francisques de Clovis encore plus anciennes, et cependant sont-elles meilleures que les armes aujourd'hui en usage? Nous sommes, nous, une armée du quinzième siècle, une armée permanente. Charles VII a le premier institué la cavalerie permanente, les compagnies d'ordonnance[51]; il a le premier institué l'infanterie permanente, les compagnies des francs-archers[52]. C'est nous, l'armée permanente, c'est nous qui avons vaincu les grands vassaux, les ennemis du roi, qui avons ensuite vaincu les Anglais, les Allemands, les ennemis de la France. Je leur dis qu'ils avaient raison et que je voulais être des leurs.

J'allai le déclarer à mon oncle; il me reçut fort mal. On ne peut pas ainsi rompre ses engagements, me dit-il. Irais-tu, d'ailleurs, dans une autre province? Te cacherais-tu? Le clergé est trop puissant pour ne pas avoir raison de toi. Il publierait des chefs de monitoire dans les quarante mille églises de la France, et, sous peine d'excommunication, ceux qui auraient connaissance de ta retraite seraient obligés de venir la révéler[53]; de plus, le doyen, le primicier, le chantre, le sacristain, excommunieraient leur déserteur par quart, et tu n'en serais pas moins quatre fois excommunié. Je fus forcé d'avoir patience; mais enfin, comme à son âge mon oncle portait la paix partout où il allait, la guerre ne tarda pas à prendre fin, nous fûmes renvoyés chez nous. Mon oncle nous ramena frais, en bon point, et, ajoutait-il avec satisfaction, chacun avec nos quatre membres.

A peine mon cousin et moi fûmes-nous arrivés, et eûmes-nous reçu notre solde, que nous allâmes faire notre visite d'adieu à mon oncle, en l'embrassant d'un seul côté, pour repartir plus vite.

Mon cousin fit, comme font aujourd'hui grand nombre de gentilshommes, il se mit dans l'infanterie[54]; il fut instructeur de francs-archers, et, en cette qualité, il se reposait, au contraire des autres chrétiens, les six jours de la semaine, et ne travaillait que le dimanche, jour consacré aux exercices militaires[55]; d'ailleurs, jamais homme plus content.

Les francs-archers, me dit-il, nous ne sommes pas moins de

seize mille hommes, commandés par quatre capitaines généraux, qui chacun ont une compagnie de quatre mille hommes, sous-divisée en huit compagnies de cinq cents hommes, commandée chacune par un capitaine particulier[56]. Venez nous voir, venez voir ces quatre grandes compagnies qui forment la masse de l'infanterie française dont tous les soldats sont habillés d'habits de cuir, coiffés de salades ou casques sans cimier, sans panaches, sans ornements superflus, armés de l'arc, de l'épée attachée au derrière du haut des chausses[57].

On a beau, continua-t-il, appeler francs-taupins[58] les francs-archers, ils n'en sont pas moins les plus beaux hommes de la population des villes et surtout des campagnes ; ils n'en sont pas moins exempts d'impôts, comme les nobles ; ils n'en ont pas moins quatre livres de solde par mois[59]. Mon cousin était heureux de se trouver avec des gens heureux ; il était heureux de toute manière.

Le bonheur des gens de guerre ne peut être de longue durée. Mon cousin ne tarda pas à revenir ; il avait l'épée au côté comme les autres, et comme les autres il portait un beau cimier, un beau panache. Il était tout triste. L'année 1480, me dit-il, sera désastreuse pour la France ; on vient de casser la milice des francs-archers[60], la plus belle institution des temps anciens et même modernes. Jamais l'on n'avait vu des soldats qui toujours étaient sous le drapeau, et qui, cependant, n'étaient payés que lorsqu'ils faisaient la guerre[61] ; qui toujours étaient sous le drapeau, et qui cependant, lorsqu'ils ne faisaient pas la guerre, ne cessaient de fabriquer, de labourer.

Bientôt après il revint ; il maudissait la nouvelle mode de l'infanterie suisse[62], et encore plus la nouvelle mode de l'infanterie allemande[63]. Il servait dans l'excellente infanterie des arbalétriers gascons, suivant lui la meilleure infanterie du monde[64].— Il revint encore ; il était hallebardier ; il portait, comme tous ses camarades, de belles chausses de drap d'or[65]. — Il revint de nouveau ; il était tout en désordre, la chevelure, la barbe hérissées, les jambes à moitié nues, l'habillement bigarré ; il portait le costume du corps des aventuriers[66], où il s'était jeté. Je ne sais s'il eut une mauvaise aventure, mais il ne reparut pas de longtemps.

Enfin il reparut ; il était aventurier à cheval, estradiot ou cavalier grec, armé d'une courte lance[67]. — Ne se trouvant pas bien sur cette selle, il se fit crennequinier ou arbalétrier à cheval[68].—Ne se trouvant pas bien encore sur celle-là, il entra dans une compagnie de chevau-légers, et le voilà camarade des riches

bourgeois, des fils d'avocats, de juges, de procureurs, de médecins, de notaires, qui, dit-il, parce qu'ils sont à cheval, ont toujours leur blason, leur généalogie, leurs ancêtres dans leur bouche ; il aimerait mieux être à tous les diables.

Quant à moi, je suivis un autre parti que mon cousin, qui avait successivement voulu m'entraîner, avec lui, dans les différents corps d'infanterie, et ensuite dans les différents corps de cavalerie légère. Je crus que mon nom voulait que je servisse dans la gendarmerie, et Dieu m'eût préservé qu'il ne l'eût pas voulu.

A la première revue de l'armée, je fus émerveillé, transporté d'admiration lorsque je vis se déployer devant moi la gend'armerie d'ordonnance. Les hommes étaient couverts de soie et d'or, les chevaux étaient couverts de soie et d'or[69] ; la tête des hommes, la tête des chevaux était empanachée de hauts plumets[70]. Il y avait, suivant la livrée des capitaines, des files bleues, des files blanches, des files vertes, des files rouges. Les galons, la broderie, l'orfèvrerie, éclataient sur le satin, le velours[71]. Les épées à poignée d'argent[72], les lances à flamme de satin rouge avec soleil d'or[73], variaient encore cet éclat. J'ai déjà dit que, dès que j'étais arrivé au camp, j'avais résolu de servir dans l'armée permanente ; j'ajoute qu'à l'instant où je vis passer cette revue je résolus de servir dans la gendarmerie. Aussitôt que je me fus libéré de mon engagement dans le ban, j'allai me présenter au capitaine d'une des plus belles compagnies, qui, sans autre recommandation que celle de mon nom, m'agréa, et dit en propres termes à ceux qui étaient avec lui : Ce jeune homme a la face carrée, les narrines petites, le front large, tous signes de vaillance ; il a grosse chair, grosses veines, le cuir dur ; il est constitué pour faire dans quelques années un bon gend'arme[74].

Comme tous mes camarades, je commençai par être page ; ensuite je devins second archer, premier archer ; enfin, je portai la lance, je fus homme d'armes[75]. J'étais au comble de mes désirs ; je me croyais au comble du bonheur ; je me promettais l'avenir le plus heureux.

Ma solde, j'en conviens, était de vingt sous par jour[76] ; mais l'ordonnance m'obligeait d'avoir un cheval de bataille, un cheval de voyage, un cheval de bagage ; elle m'obligeait encore à nourrir et à payer un valet monté, un page monté, deux archers qui avaient chacun deux chevaux, et deux courtilliers qui, avec leurs grands chevaux et leurs grands couteaux[77], dont l'usage n'est pas très fréquent dans les combats, m'étaient la plupart du temps inutiles ; en un mot, j'avais à ma charge six hommes et onze chevaux[78]. Encore, s'il n'avait pas fallu répondre

de mes gens, encore si mes gens s'étaient bien conduits; mais, pour dire la vérité, mes archers étaient fort libertins, mon page fort étourdi, mon valet fort insolent, et mes deux courtilliers deux grands ivrognes.

A la vérité, le nombre des hommes et des chevaux à notre charge est aujourd'hui moindre, mais notre paye a été amoindrie hors de proportion. Nous n'avons plus que dix sous par jour pour la grande paye, et seulement les deux tiers pour la petite[79].

Quel est le sort de l'infanterie, de la cavalerie? Le plus malheureux, me répondrez-vous. Eh bien! c'est encore le sort de l'artillerie, du génie.

Naturellement, c'est au chevau-léger à aller voir le gend'arme, mais c'est aussi au gend'arme à aller rendre la visite au chevau-léger. Un jour que j'étais allé en rendre une à mon cousin, je trouvai chez lui un gentilhomme du Médoc, ou, si vous voulez, un homme du Médoc: car, surtout lorsqu'il s'agit de noblesse, il ne faut pas croire les Gascons sur parole. Il avait mangé tout son bien à chercher la pierre philosophale, et, pour vivre, il s'était, comme salpêtrier, mis dans l'artillerie, où il avait été élevé successivement aux grades d'aide, de cartier, de chargeur, de boutefeu[80], enfin à celui de maître canonnier[81], qu'il avait gagné en touchant trois fois le blanc, attaché à un mât de bateau[82].

Il se plaignait quand j'entrai chez mon cousin. Il continua à se plaindre quand je fus entré. Si, disait-il, les artilleurs n'apprennent pas les mathématiques, ils passent pour des ignorants, et, s'ils les apprennent, ils ne passent plus pour des gentilhommes, ils passent pour des savants. Baste encore d'être confondus avec les savants, surtout avec les savants grecs; mais, dans notre état, il nous arrive d'être confondus aussi avec les artisans, avec les serruriers canonniers, qui forgent des canons de fer, ainsi que les clés, les broques pour les décharger[83]; avec les fondeurs canonniers, avec les chaudronniers canonniers, qui fondent des canons de bronze, de cuivre[84]: c'est, dans notre siècle guerrier, une nouvelle branche de commerce[85]; avec les plombiers canonniers, qui fondent des boulets de plomb[86]; avec les maçons canonniers, qui construisent les assises en pierre pour mettre les canons en batterie[87], ou taillent des boulets pour les charger[88]; enfin avec les charrons canonniers qui font les roues, les charronnages des trains; et les charpentiers, canonniers, qui font les chevalets, les affûts, les copons de frêne pour estouper les cambres des canons et les maillets de bois pour les enfoncer[89].

Nous ne sommes pas confondus avec les salpêtriers, parce qu'ils se tiennent dans les magasins; et d'ailleurs il n'y aurait pas grand mal, car plusieurs d'entre eux sont de grands alchimistes qui ont changé les proportions des éléments de la poudre, aujourd'hui composée de quatre parties de salpêtre, d'une cinquième de souffre, d'une sixième de charbon de saule[90]. Comptez pour quelque chose aussi que nos propres armes nous trahissent, se brisent, et font de nous un tel carnage, que l'histoire en conserve quelquefois le souvenir[91].

Il se ragaillardit ensuite tout à coup, et dit : Dans notre état il y a du malheur autant et plus que dans aucun autre ; mais il y en aurait encore plus, mille fois plus, que je ne le quitterais pas, tant aussi il y a de gloire. Le roi a ordonné à son artillerie de foudroyer telle forteresse, telle ville. Aussitôt les douze pairs[92] et les autres canons, sortis des quatre fonderies de France[93], s'avancent. La terre tremble sous leur poids. Trente bœufs, cinquante chevaux, ont de la peine à traîner chacune de ces couleuvrines, de ces serpentines de vingt-quatre pieds de long[94] : car nous avons réduit aux dimensions voulues par l'expérience les dimensions de l'ancienne artillerie[95]. La détonnation commence, et notre foudre, émule de celle du ciel, qui, si elle en est surpassée par l'immensité de l'éclat, la surpasse par le bruit et par l'effet, démolit ces remparts, ces forteresses, ces tours, dont les sommets roulent bientôt sur l'herbe.

Mon cousin se trouve un peu abaissé par la hauteur où se plaçait le canonnier de Médoc. Mais, dit-il, vous savez qu'on fait aujourd'hui de petits canons ou couleuvrines à la main[96] que le soldat porte sur son épaule, et que son camarade qui est derrière lui ajuste, tandis que lui y met le feu avec une mèche[97] ; vous savez qu'il y a par milliers de ces couleuvriniers[98], qu'il n'y a guère moins d'arquebusiers[99], qui ont aussi de petits canons à la main. Ce sont aussi, comme vous, des canonniers. Oui, certes, lui répondit le canonnier de Médoc ; l'infanterie est en partie et bientôt elle sera toute armée de petits canons. Il en sera sans doute de même de la cavalerie ; mais fantassins et cavaliers, vous tuerez à peine un cheval, un homme, et toujours vous serez les uns et les autres les petits canonniers ; au lieu que nous, qui tuons et qui tuerons les escadrons, les bataillons, les armées, nous sommes et nous serons les grands canonniers.

Vous voyez bien, Messires, que j'en devais une, comme on dit, au canonnier de Médoc, qui s'était traité sans façon de grand canonnier, et qui nous avait si franchement traités, mon cousin et

moi, de petits canonniers. Je ne tardai pas à le payer en aussi bonne monnaie que je le pus.

Je fus assez heureux pour qu'il parlât de ses aventures, et de ce qu'il avait fait et de ce qu'il n'avait pas voulu faire.

A l'en croire, il aurait pu être admis dans le génie ; il ne tenait qu'à lui de prendre cet état. Mais, disait-il, on y est trop malheureux; on n'y entend que plaintes; les ingénieurs qui attaquent les villes se plaignent que l'art de la défense a fait plus de progrès que celui de l'attaque. Les ingénieurs qui défendent les villes se plaignent, au contraire, que l'art de l'attaque a fait plus de grands progrès que celui de la défense. Suivant lui, l'art d'attaquer, l'art de défendre les villes, avaient fait des progrès égaux, parce qu'ils avaient fait les plus grands progrès et qu'ils étaient au plus haut point. Je m'aperçus dans sa longue dissertation que, bien que je ne susse pas les mathématiques, il n'en savait guère plus que moi, et qu'à cet égard il pouvait passer pour un bon gentilhomme ; je m'aperçus ensuite que, pour les fortifications, il en savait moins que moi, qui en avais beaucoup entendu parler à mon père, ancien capitaine de ville forte [100]. Je n'interrompis point l'ami de mon cousin, et quand il eut fini je pris alors seulement la parole.

Canonnier, lui dis-je, c'est maintenant mon tour. Je ne trouve pas votre opinion fondée ; tâchez de trouver que la mienne l'est, car j'y ai un peu, pour ne pas dire beaucoup pensé.

Je continuai. Qu'un ingénieur soit aujourd'hui chargé de vous fortifier une place, ne croyez pas que la première chose qu'il fera soit de raser tous les anciens ouvrages ; il les conservera, quelque mal entendus, quelque irréguliers qu'ils soient, s'ils peuvent encore servir de défenses ; mais, à une certaine distance, il les entourera de nouveaux ouvrages, d'une enceinte de remparts de terre, revêtus d'une chemise de brique, de moellon ou de pierre de taille [101], protégés de distance en distance par des tours en demi-lune [102], couronnés par des lignes de créneaux ou des lignes de fenêtres [103]. Au delà de ses remparts hauts comme des montagnes, il creusera des fossés larges et profonds comme des vallées [104], qu'il remplira d'eau s'il est possible; qu'il hérissera peut-être de dagues, de fers de pique, de fers de lances [105] ; qu'il fera peut-être garder la nuit par de gros chiens [106], ou même par des ours [107]. S'il y a des accidents de terrains, des élévations, il les couronnera de petites bastilles ou bastions [108], s'il y a une rivière, il construira sur la rive opposée des têtes de pont, des barbacanes ou boulevarts composés de deux tours liées entre elles

et fossoyées tout autour[109]; s'il y a des faubourgs, il élèvera à l'extrémité ces mêmes ouvrages sous le nom de bailles[110]; enfin par la multiplication des ouvrages extérieurs, par les tranchées, les chemins couverts[111], il tiendra l'ennemi éloigné du corps de la place.

Vous allez voir maintenant opérer cet ennemi. Il arrive, il est nombreux, et ses forces lui permettent d'investir complètement toute l'enceinte de la ville, dont les murailles alors vomissent par les créneaux et par les ouvertures des flancs une grêle de balles et de boulets. Pour se mettre à l'abri, les assiégeants creusent des tranchées en rejetant les terres du côté des assiégés[112], et fortifient ces lignes par des taudis[113], des fortins, de petites forteresses[114]. A leur tour, ils montent leur artillerie, qu'ils dirigent tantôt contre les fortifications, tantôt contre les maisons de la ville; ce qui force les habitants à se retirer dans des enclos couverts de madriers et de grosses poutres[115]. Les assiégeants font en même temps une guerre souterraine, plus sourde, mais plus dangereuse. Ils ont poussé leur galerie de mine jusque auprès du fossé où ils veulent se glisser. Les assiégés ont contreminé. Ils ont rencontré les travailleurs, et alors commencent dans les entrailles de la terre des combats que les ténèbres rendent encore plus cruels et plus horribles[116]; quelquefois les assiégeants y sont enfumés, étouffés, quelquefois noyés. Alors ils reviennent à la force ouverte; quelquefois ils battent plusieurs mois une seule grosse tour[117]. Enfin, ils ont trouvé un côté faible, l'artillerie a fait une brèche praticable : la gendarmerie met pied à terre[118], et, toute bottée, elle donne l'assaut au son de la trompette. En quelques moments la muraille est gagnée. Mais, avec les décombres, les assiégés ont élevé derrière un nouveau mur, au haut duquel ils ont suspendu par des cordes grand nombre d'échelles ou de rateliers chargés de pierres[119]; ils ont creusé un nouveau fossé[120]. Le siége est à recommencer, ou du moins il faut de nouveau apporter des fagots[121], donner un nouvel assaut. Après une nouvelle résistance qui ne peut être bien longue, les assiégés capitulent; ils sortent paisiblement par une des portes, deux à deux, un bâton blanc à la main[122]. Vous le voyez, l'art d'attaquer les villes est bien supérieur à celui de les défendre : il n'y a plus de ville imprenable.

Mon canonnier se tut, et c'est quelque chose que d'avoir encloué la bouche d'un canonnier de Médoc.

Messires, vous ne me nommerez pas un état où l'on ne désire d'avancer. Imaginez si, dans l'état millitaire, où l'échelle est composée de tant d'échelons, je désirais, lorsque j'eus le pied sur le

premier, de monter plus haut; mais, depuis que je suis devenu homme d'armes, je ne désire pas de grade supérieur.

Je craindrais d'abord d'être lieutenant, capitaine[123], parce qu'à la paix le roi les casse plutôt que les gend'armes, les archers, les soudoyés. Et entendez d'ailleurs le serment que prête le capitaine à la tête de sa compagnie, entre deux roulements de tabourin ou entre deux fanfares de trompettes. Il s'est porté seul en avant; il a l'épée nue à la main; il dit: « Je promets et » jure à Dieu et à Nostre Dame que je garderay et feray garder » justice et ne souffriray pillerye et pugniray qui aura failly[124]...» Quand on doit prêter, qu'on prête, et surtout qu'on a prêté ce serment, qu'on a la religieuse volonté de le tenir, est-on tranquille, est-on heureux?

Je craindrais d'être maréchal-de-camp, sergent de bataille[125], à cause de la nouvelle stratégie. Le vieux Arbre des batailles est aujourd'hui oublié; le Rosier des guerres[126] a même vieilli. Maintenant les admirables manœuvres du camp d'exercice de Pont-de-l'Arche[127] seraient bien peu admirées. Maintenant la division du nombre carré de quarante mille hommes, commandés par quatre principaux lieutenants, ayant chacun sous eux dix vicaires, ayant chacun sous eux dix capitaines, ayant chacun sous eux dix dizainiers, ayant chacun sous eux dix hommes[128], a fait place aux plus légères et plus mobiles files de trois hommes de hauteur, qui ont été prises des Italiens[129], et qui sont elles-mêmes près de faire place à l'ordre des légions romaines[130], des phalanges grecques. On ne parle que de renouveler les vélites, les oplites, et je crois voir nos officiers généraux obligés d'aller au collége se faire donner la férule pour apprendre le latin et le grec, afin de ne pas commettre le sort des batailles aux mauvaises traductions latines ou grecques faites par des régents qui n'entendraient pas notre métier.

Je craindrais d'être maréchal de France. Les maréchaux sont chargés de la police de l'armée, et si les prévôts des maréchaux n'ont pas leurs gibets, ordinairement dressés dans une des rues du camp, toujours garnis de quelque vaurien, on croit que les prévôts des maréchaux ne font pas leur devoir, et que les maréchaux ne le leur font pas faire. Il est vrai que les maréchaux peuvent, comme le connétable, commander l'armée[131].

Et c'est parce que le connétable commande l'armée que je craindrais surtout de l'être: car j'aurais beau me souvenir qu'il a le droit de recevoir la solde de sa compagnie d'hommes d'armes sans en passer la revue[132]; qu'il a celui d'entrer dans Paris trompettes sonnant[133]; qu'il a celui de commander l'avant-garde

lorsque l'armée est commandée par le roi et qu'elle marche en avant; qu'il a celui de commander l'arrière-garde lorsque l'armée est commandée aussi par le roi et qu'elle marche en retraite[134]: la seule pensée que le roi, pour faire acte de sa puissance envers la mienne, qu'il trouverait trop grande, pourrait, en temps de guerre, vouloir que j'allasse planter des choux dans mes terres, et, en temps de paix, qu'aux repas solennels je vinsse lui servir les épices[135], suffirait pour me faire refuser l'épée de connétable.

Oui, Messires, depuis le dernier soudoyer jusqu'au général, nous sommes tous les plus malheureux. Nous l'avons été moins autrefois, à l'avenir nous le serons davantage.

Le siècle dernier a préparé les changements que notre siècle a opérés. Le siècle dernier n'avait guère que découvert la poudre; notre siècle en a fait la puissance de la guerre. Notre siècle a séparé, notamment à Granson, à Morat, à Nanci[136], les batailles à fer émoulu, qui s'étaient données depuis le commencement du monde, des batailles à poudre, qui se donneront tant que le monde durera. Le canonnier de Médoc n'avait que trop raison; on ne fera usage à l'avenir que d'armes à feu, et le général de l'armée ne sera plus qu'un maître d'artillerie. Il n'y aura plus que des combats d'armée à armée, tout au plus que des combats de bataillon à bataillon. Il n'y aura plus de grands coups de hache, de grands coups d'épée, de grands coups de lance; il n'y aura plus de beaux faits d'armes; il n'y aura plus de héros; il n'y aura plus d'illustration, de gloire particulière; il n'y aura qu'une illustration, qu'une gloire nationale. Messires! Messires! nous pouvons vaincre les Anglais, les Allemands, l'Europe, le monde entier; nous ne pouvons vaincre notre malheureuse destinée, qui, vous le voyez, devient de plus en plus invincible.

Histoire XXIV. — LE MARIN.

Mon brave camarade, a dit en s'adressant à l'homme d'armes un capitaine de navire[1] assis à côté de lui, vous avez incontestablement raison, les gens de guerre, nous sommes les plus malheureux; mais, parmi les gens de guerre, c'est nous, marins, qui sommes plus à plaindre: nous partageons tous vos maux, vous ne partagez pas tous les nôtres.

Ensuite, s'adressant à l'assemblée, il a continué : Messires, plusieurs de vous connaissent la belle vallée de Montereau, arrosée par l'Yonne ; ils ont sans doute remarqué ce grand nombre de villages qui en couronnent les coteaux. Dans un de ces villages naquit un jeune homme d'un caractère en même temps doux et ardent, facile et obstiné. Les maîtres chargés de son éducation n'en espéraient rien. Ses camarades s'étaient accoutumés à le dédaigner ; mais il parvint à s'en faire respecter, même à les commander, aussitôt qu'il fut dans l'état auquel la nature le destinait. Ce jeune homme, c'est moi. Pendant mes premières années, j'en conviens, ma conduite ne donna guère de satisfaction à mes parents, et depuis long-temps je leur étais à charge, lorsque enfin ils furent délivrés de moi plus heureusemsnt qu'ils devaient s'y attendre.

La guerre s'alluma entre la France et le duc de Bourgogne, par conséquent entre la France et les Pays-Bas. Le roi ordonna une levée extraordinaire de matelots. Tous les jeunes gens de mon village furent classés et obligés de partir. Comme je m'étais souvent exercé, par amusement, à conduire sur la rivière des bateaux et de petites barques, je fus reconnu à cet égard pour le plus habile de mes camarades, et l'on me nomma bas-officier. Malheureusement la guerre dura peu ; le pape, dit-on, menaça d'excommunier celle des deux puissances qui ne voudrait pas faire la paix[2]. La paix se fit ; nos jeunes marins retournèrent à leurs vignes et à leurs moutons.

Pour moi, qui avais la passion de mon nouvel état, je me mis à étudier la géométrie ; en peu de temps je fus à même d'aller me présenter aux chantiers du roi.

Je parcourus les ports du Ponant, où d'abord on m'employa, en qualité de maître de hache[3], à la construction des petits bâtiments : des pinasses, des remberges, des caravelles ; ensuite à la construction des grands : des caraques, des caraçons[4], de toute sorte de grands vaisseaux ronds et de haut-bord.—Je parcourus aussi les ports de la Méditerranée, où je construisis aussi d'abord de petits bâtiments : des gabarres, des fustes, des galiotes ; et ensuite de grands : des galères, des galéasses, des galions[5].—Je retournai enfin dans les chantiers de l'Océan ; j'y ai demeuré depuis, et, quoique je sois moins payé, quoique je sois plus malheureux que dans ceux de la Méditerranée, je suis cependant résolu d'y demeurer ; voici pourquoi.

Les diverses parties de la mer veulent diverses espèces de vaisseaux, de même que les diverses parties de la terre veulent diverses espèces de plantes. L'étroit bassin de la Méditerranée,

découpé par tant de golfes et de presqu'îles, embarrassé par tant d'îles, de rescifs et de rochers, veut des bâtiments étroits, plats, des galères, qui peuvent, avec leurs rames ,facilement avancer, reculer, poursuivre, fuir. Il y aura des galères tant qu'il y aura une Méditerranée. L'immense bassin de l'Océan, au contraire, veut des bâtiments profonds de cale, larges de flancs, élevés de corps et de mâture, des bâtiments d'une structure plus massive, d'une manœuvre plus lente, des vaisseaux ronds, des vaisseaux de haut-bord. Il y aura des vaisseaux de haut-bord tant qu'il y aura un Océan.

Or, apprenez maintenant, Messires, comment les gens de mon état, qui désirons avant tout et plus que tout les progrès de l'art, sommes on ne peut plus malheureux.

Un de nos marins, je ne sais, je voudrais bien savoir qui, a imaginé de faire passer la bouche des canons à travers les trous des ancres, à travers le corps du vaisseau. Un autre, je voudrais bien aussi savoir son nom, a imaginé de faire, à l'imitation des trous des ancres, d'autres trous en quelques endroits du corps du vaisseau [6], d'y faire quelques canonnières [7]. Il s'est arrêté là, ou plutôt on l'a forcé de s'arrêter là. Et nous, qui voudrions encore aller plus loin, percer de plusieurs rangées de canonnières le corps des vaisseaux, on nous a forcés aussi de nous arrêter là. Vous êtes surpris ; je vais tâcher de vous faire connaître un peu notre état, notre malheur.

Messires, vous ignorez ici, à cent lieues de la mer, qu'il en est presque de la marine militaire comme de la marine marchande, qu'elle n'appartient pas au roi, que les différents vaisseaux dont elle est composée appartiennent à différents particuliers qui leur font porter leur nom [8]. Par exemple, quelqu'un de vous s'appelle, je suppose, David ; il a un vaisseau : eh bien ! il le nommera le David [9]. Quelqu'un de vous encore s'appelle Gérard; il a un galion, une galère, une galiotte : eh bien ! il les nommera de son nom, de celui de sa femme, de celui de sa fille, le galion Paul-Gérard, la galère Paule-Gérard, la galiotte Pauline-Gérard. Tous nos ports sont remplis de Jéhans, de Denis, de Martins, de Martines, de Martinettes [10]. Jusque-là c'est bien ; mais les bourgeois propriétaires, mal conseillés par les vieux constructeurs, craignant que leurs vaisseaux fassent eau par les canonnières ; et les seigneurs propriétaires, de même mal conseillés, craignant aussi, et que leurs vaisseaux fassent eau, et que leurs écussons, qui bordent en dehors le dessous des galeries [11], soient endommagés, ne veulent pas laisser percer les vaisseau. Le roi, qui n'en est que le locataire [12], n'est pas le maître d'en diriger la

construction; il l'est encore moins dans les ports étrangers de l'Espagne, de l'Italie, où sont construits presque tous les vaisseaux qui lui appartiennent[13]; et, ce qui n'est pas moins honteux, nous voyons depuis long-temps en France un de nos plus beaux vaisseaux prendre le nom du pays où il a été construit; il s'appelle la grand'nef du roi l'Espagnole[14]. Mais si aujourd'hui, en France, on ne perce pas les côtés des vaisseaux de guerre, on les percera dans la suite, c'est certain. Plus heureux que nous, les marins du seizième siècle auront une marine matériellement marchande et une marine matériellement militaire, une marine où les vaisseaux ne seront pas percés par des canonnières, une marine où ils le seront; tandis qu'aujourd'hui le même vaisseau est en temps de paix un vaisseau marchand rempli de marchandises, et en temps de guerre un vaisseau de guerre, rempli de combattants.

Vous voyez maintenant pourquoi, espérant coopérer à cette révolution dans la manière de construire les bâtiments, je m'obstine à demeurer dans les ports d'une mer où les bâtiments ont au-dessus de l'eau une grande partie de leurs flancs qui peuvent être percés, tandis que dans les ports de la Méditerranée les bâtiments étroits et plats ne peuvent être percés pour l'artillerie.

Il n'est rien, Messires, pour bien conduire une grande machine, comme de la bien connaître, et, pour bien la connaître, il n'est rien comme de savoir la construire. Je n'aurais jamais cru que mon métier de constructeur me servît si souvent et si essentiellement, lorsque, la guerre s'étant rallumée, je commandai un petit vaisseau de guerre que me confia un riche marchand, auquel il appartenait. Sans doute je ne fis pas trop mal, puisque peu de temps après on me confia le commandement d'un beaucoup plus grand; mais comme vous allez voir, je n'en fus pas plus heureux.

Notre avancement est ainsi gradué: d'abord page, ensuite matelot, compagnon, compagnon de quartier, maître de hache, maître calfat, maître nocher ou pilote, contre-maître, maître, enseigne, lieutenant, chef ou capitaine de navire, nef ou vaisseau, lieutenant de vice-amiral[15]. Un homme de cœur peut absolument s'élever jusque là; mais pour les grades supérieurs, il faut porter de beaux noms. Or, vous le savez, on ne va guère porter de beaux noms sur mer. Je vous citerai les Châtillon, les Sancerre, les Montmorenci, les Armagnac, les Rohan, qui pendant ce siècle ont été nommés amiraux, qui avant et depuis leur nomination n'ont jamais fait de service que sur terre[16]. Il en est de même des amiraux de province[17], de même des vice-amiraux[18]. A votre tour,

vous me citerez Coulon de Cassenove que ses belles actions ont élevé, de nos jours, au rang de vice- amiral[19]. Vous me citerez un brave marin qui a été récompensé ; je vous en citerai mille qui ne l'ont jamais été et qui ne le seront jamais.

Vers le temps dont je vous parle, il nous vint, dans le port où j'étais, un vice-amiral. Assurément ce n'était pas Coulon de Cassenove ; c'était un brillant guidon de gend'armes haut empanaché ; il avait le médaillon de Saint-Michel[20] sur la poitrine et ses lettres dans sa poche. A son air fier et tranchant, on l'aurait cru capable et habile ; mais il ne tarda pas à parler, à déceler son ignorance, et nous nous aperçûmes que, sous prétexte de nous questionner, de nous examiner, il voulait acquérir quelques notions sur son état.

Il voulut d'abord apprendre la construction. Une barque, lui dîmes-nous, est un grand bateau couvert ou ponté ; un vaisseau est une grande barque, construite sur une quille ou longue tige d'arbre renversée horizontalement, qui par rapport au vaisseau est l'épine dorsale par rapport au corps d'un animal, et de même qu'à l'épine sont attachées toutes les côtes qui forment le corps, de même à la quille sont attachés tous les chevrons qui forment le vaisseau, pardessus couvert d'un pont ou tillac, bordé d'une galerie[21]. La proue, ordinairement sculptée de figures de saints[22], est la partie antérieure du vaisseau ; la partie opposée est la poupe. Quand nous lui dîmes que le gouvernail était attaché à la poupe, à la partie postérieure du vaisseau, il rit beaucoup de ce qu'il appelait la bizarrerie des usages. Pour faire avancer le vaisseau, continuâmes-nous, il faut que ses voiles soient attachées à un, deux, trois grands arbres droits, mais ou mâts, appelés : le grand arbre ou arbre du milieu, l'arbre de proue ou de la partie antérieuse du vaisseau, l'arbre de poupe ou de la partie postérieure[23]. Le doublage des vaisseaux, ajoutâmes-nous, se fait, jusqu'à fleur d'eau, en lames de plomb soudées, et au dessus en lames de plomb cloutées[24].

Il n'avait pas idée du gréement, de l'équipement ni de l'armement ; il nous interrogea sur le gréement, sur l'équipement et et sur l'armement. Mais tout à coup, se souvenant qu'il ne connaissait pas le tonnage des vaisseaux, il nous fit à cet égard plusieurs interrogations.

Nous lui dîmes que l'on comptait le port d'un vaisseau par quintaux[25], par bottes[26], par tonneaux[27] ; que les beaux vaisseaux étaient ordinairement de trois à quatre cents tonneaux, c'est-à-dire qu'ils portaient ordinairement de trois à quatre cents hommes[28] ; que les vaisseaux étaient autrefois d'un bien moindre

tonneau, puisqu'au siècle dernier les flottes étaient composées d'un beaucoup plus grand nombre de vaisseaux[29].

Ensuite nous lui répondîmes sur le gréement. Nous lui parlâmes d'abord des voiles, et d'abord de la plus haute, du perroquet. Nous descendîmes à la méjeane, la contre-méjeane, la civadière, le bourset, le trinquart[30], nomenclature qu'ainsi que celle des cordages, il ne retint pas plus que vous la retiendriez, qui l'ennuya autant qu'elle vous ennuierait.

Nous lui répondîmes ensuite sur l'équipement ou approvisionnement et ameublement d'un vaisseau ; nous lui dîmes qu'il en était de même dans un vaisseau que dans une grande maison, avec cette différence que, de plus, il y avait des ateliers, des forges[31].

Ensuite, passant à l'armement, nous lui dîmes : L'artillerie des vaisseaux est et ne peut être que toute petite[32], jusqu'à ce qu'on aura donné plus de force aux bois, surtout aux bois du tillac, ou mieux jusqu'à ce qu'on ait fait un, deux sous-tillacs, pour y placer une, deux rangées de canons, dont la bouche sortirait hors le vaisseau à travers les ouvertures ; mais qu'en attendant on mettait l'artillerie sur le tillac[33], où l'on était obligé de la pointer avec des coins[34], pour faire frapper le boulet dans le corps du vaisseau ennemi. Le vice-amiral nous interrompit pour nous dire que, puisque c'était l'usage de placer ainsi l'artillerie, il fallait s'y tenir, comme pour la place du gouvernail.

Ses questions se portèrent sur les autres parties de notre art.

Nous lui fîmes connaître la boussole, le quart de cercle[35] et sa division en pieds, mains et doigts[36]. Il vit comment, au moyen des tables de longitudes, on s'assurait de la distance au méridien, et, au moyen de la hauteur du pôle, de la distance de l'équateur[37]. Lorsque nous en fûmes à la rondeur de la terre et à la théorie des Périsciens, lorsque surtout nous en fûmes à la théorie des antipodes, nous usâmes des précautions les plus respectueuses pour sa haute noblesse, pour son éminente dignité. Il s'en aperçut, et il nous dit : Messires, vous n'avez rien à craindre avec moi, je suis le premier de ma longue race qui ait admis les antipodes ; mais enfin je les ai admises, malgré les instances de mon père et de mon grand-père, qui me disaient : Ecoute bien, quand même nous t'accorderions qu'il y a un monde au dessous de nos pieds, que les hommes y sont attachés sur leurs chevaux, que leurs chevaux ont des griffes, comment feraient-ils pour dresser leur pot-au-feu ? Réponds. Je répondais que tous les voyageurs qui revenaient du nouveau monde s'accordaient à dire qu'on y marchait, qu'on y mangeait la soupe

aussi tranquillement que dans le nôtre, et que ni personne ni rien ne tombait en haut.

L'histoire des découvertes des navigateurs, que la discussion des antipodes avait amenée, était un peu liée à sa généalogie; aussi le trouvâmes-nous, à cet égard, plus instruit. Il y a longtemps, nous dit-il, que les hommes sont inconséquents, qu'ils cherchent de nouvelles contrées, comme s'ils manquaient de terre. Déjà, vers la fin du treizième siècle, des Génois allèrent à la découverte de quelques îles situées au couchant de l'Afrique; on ne les revit plus[38]. Vers le commencement de nos guerres avec les Anglais, Louis l'exhérédé promit de tenter de nouveau cette entreprise[39]; mais d'autres projets le firent renoncer à celui-là. Quelque temps après, des aventuriers espagnols en reprirent l'exécution; ils abordèrent aux îles depuis appelées Canaries, les ravagèrent et les abandonnèrent[40]. Enfin, vers le commencement du siècle, le sire de Béthencourt, auquel j'appartiens par les femmes, voulut aussi aller faire des établissements dans ces îles. Il partit avec le titre de roi des Canaries. Au bout de très peu de temps il revint, et ne rapporta de son expédition que de jolis petits oiseaux[41], ce qui fit dire qu'il avait mis tous ses sujets en cage.

Ces différentes tentatives malheureuses ou infructueuses n'ébranlèrent pas Christophe Colomb[42]. Il s'obstina, il soutint contre toute l'Europe l'existence du monde qu'il a depuis découvert, et j'avouerai que je fus un de ceux qui, en France, traitèrent son opinion de chimérique. Mais les savants géomètres, notamment ceux de l'Espagne, ne s'en moquèrent-ils pas d'abord? et sans un petit frère cordelier, qui en jugea autrement, sans un ami de celui-ci, qui était aussi cordelier, et, de plus, confesseur de la reine Isabelle; sans cette reine, sans le roi Ferdinand, son époux, qui fut déterminé, à force de sollicitations, à hasarder trois caravelles[43], Colomb et ses projets seraient morts, et nous, qui aujourd'hui avons tort, aurions eu raison peut-être pendant plusieurs siècles, peut-être jusqu'à la fin des siècles.

Mais tâchons de bien voir l'utilité ou l'inutilité de cette découverte. Qu'y gagnerons-nous? Il y aura plus d'or, peut-être; mais que m'importe? on ne mange ni on ne boit l'or.

Voici le vrai point à considérer. Ces pays nous donneront-ils de meilleur pain, de meilleur vin, de meilleur gibier? On dit qu'il n'y a ni blé, ni vignes, ni lièvres, ni perdrix. A la vérité il y a beaucoup de terres; mais à qui inféoder ce nouveau monde, même sous la plus modique rente, sous la plus modique redevance? Ni le roi ni la noblesse d'Espagne n'en seront guère plus

riches. Des sauvages de couleur tannée, des oiseaux de couleur verte, des fruits étrangers, quelques onces de poudre d'or : voilà tout ce qu'on pourra jamais en retirer. On finira par abandonner ce pays et par en oublier le chemin.

Un grand nombre de voix se firent parmi nous en même temps entendre pour relever la gloire de Colomb, qui a trouvé une nouvelle terre, un nouveau ciel[44]. Mais le vice-amiral monta sur ses grands chevaux et nous imposa silence. Venons, dit-il ensuite, à Vasco de Gama, qui, après les Phéniciens[45], et après Barthélemy Diaz[46], est allé le premier aux Indes-Orientales en doublant le cap de Bonne-Espérance[47], tracé depuis long-temps, dit-on, sur les cartes de Marc-Paul[48]. On n'a cessé de proclamer les avantages de cette nouvelle route. Oui, vraiment, nous gagnerons beaucoup à manger des épices échauffées, altérées et avariées par une longue navigation, au lieu des épices fraîches qu'on nous porte par l'Isthme de Suez[49]! Ceux qui ont comparé les unes aux autres peuvent en dire leur avis. Plusieurs voix se firent encore entendre pour relever la gloire du navigateur portugais ; mais le vice-amiral remonta de nouveau sur ses grands chevaux, et nous imposa de nouveau silence.

Alors nous n'eûmes rien de mieux à faire que de reprendre l'explication sur l'art de faire mouvoir les vaisseaux. Nous lui parlâmes du nouvel art des signaux par les différents mouvements des pavillons[50]. Nous en vînmes aux grandes manœuvres ; nous lui rangeâmes théoriquement une flotte en bataille ; nous comparâmes les mouvements du front de la flotte, de la corne droite, de la corne gauche[51], avec ceux d'une armée de terre.

Enfin le vice-amiral voulut bien terminer notre examen ou son cours d'instruction en nous faisant des questions sur la police du commerce maritime et sur le droit des gens : nous tâchâmes de les lui enseigner, comme tout le reste, sous la forme de réponses. Relativement à la police du commerce maritime, nous lui fîmes connaître les principales dispositions du Code français, les jugements d'Oléron[52], et du Code suédois, les ordonnances de Wisbury[53]. Relativement au droit des gens maritime, nous lui dîmes que les principales bases en avaient été posées dans le traité entre Charles VIII et Henri VII[54], ainsi que dans la stipulation entre les Anglais et le duc de Bretagne, portant que le pavillon couvre la marchandise, et que la déclaration suffit[55].

Quand il eut satisfait sa curiosité sur tout ce qu'il voulait apprendre, il se leva et nous amena, car je ne veux pas dire que nous l'amenâmes à bord, où nous le reçûmes au son des trompet-

tes des vaisseaux[56], où nous lui donnâmes, où il croyait nous donner à dîner, aux dépens du roi.

Nous lui proposâmes ensuite de faire l'inspection des côtes. Nous arborâmes pavillon ennemi : aussitôt les hommes des paroisses du bord de la mer, que nous avions fait prévenir à l'avance, courent en armes se ranger sur la grève[57]. Nous nous tînmes en panne, et figurâmes des démonstrations hostiles. En un moment les signaux de fumée se prolongent de distance en distance le long des côtes, à perte de vue. Quand vint la nuit, les signaux de fumée se changèrent en signaux de feu[58].

Le lendemain nous allâmes à l'hôtellerie du vice-amiral lui offrir nos respects. Il nous demanda à quelles places il avait à nommer. Sur notre présentation, il nomma plusieurs commissaires contrôleurs des vivres[59], le maître des ports de la sénéchaussée[60], et plusieurs écrivains[61] ou administrateurs de vaisseau.

Notre grand nef, ou principal vaisseau, n'avait qu'un calice d'étain[62]; il lui fit présent d'un beau calice d'argent ; il lui fit aussi présent d'une flamme de cent cinquante aunes de taffetas, moitié jaune, moitié rouge[63], et, après nous avoir donné un festin magnifique, pendant lequel il parla beaucoup de guerre, il repartit, laissant parmi nous la réputation d'un très habile officier de cavalerie, d'un très bon gentilhomme et d'un excellent homme.

La guerre se ralluma encore ; elle se fit sur terre, la mer resta en paix[64]. Mon vaisseau pourrissait dans le port ; je me mis a courir le pays.

Un dimanche matin, j'allai entendre la messe dans une abbaye, où, quelques heures après, j'entendis les vêpres comme amiral. Écoutez ceci : les moines auxquels je demandai la permission de visiter le monastère, apprenant de moi que j'étais capitaine de navire, me dirent qu'ils avaient le droit d'amirauté dans leurs terres, comme plusieurs autres seigneurs[65], et que je pourrais bien être l'amiral du monastère[66]. Je me laissai conduire à l'abbé ; il m'interrogea avec autant de curiosité que nous avait interrogés le vice-amiral. Damp abbé, lui dis-je, la première puissance de mer est la Turquie, ensuite vient l'Italie, ensuite l'Allemagne, ensuite l'Angleterre[67], ensuite la France, qui est la dernière[68], qui pourrait être la première, qui le sera dès qu'elle voudra l'être, qui le sera dès qu'elle aura agrandi son commerce maritime en le convoyant avec de bons vaisseaux de guerre[69] ; qui le sera dès qu'elle protégera ses pêcheries, ses pêcheurs, surtout ses pêcheurs de baleines[70], ces hardis navigateurs que le nouveau monde a vu plusieurs siècles avant Christophe Colomb[71] ; qui le sera dès qu'elle aura demandé à chacune de ses

villes, comme celle de Paris[72], un vaisseau plus ou moins grand; qui le sera, qui ne pourra manquer de l'être, dès qu'elle aura partagé ses forces navales entre la Méditerranée et l'Océan, aujourd'hui devenu une mer aussi importante que l'autre[73].

Et, comme actuellement on ne peut parler de guerre, soit de terre, soit de mer, sans parler du siége de Constantinople[74], quand j'expliquai à ces bons moines comment le sultan avait fait passer d'un bassin du port à un autre, sur une langue de terre transversalement couverte de madriers et de planches graissées, quatre-vingts galères[75], je leur parlai si clairement, ou du moins si à leur gré, que je fus à l'instant nommé amiral; mon rang et ma place étaient d'avance assignés, tant à l'église qu'au réfectoire, entre le dernier père et le premier frère.

Je fus reconnu en ma qualité. Les pêcheurs des côtes m'appelèrent messire l'amiral, et même les plus pauvres monseigneur l'amiral. J'avais, comme le grand amiral de France, mon droit de bris sur tous les vaisseaux naufragés contre mon rivage; j'avais toutes les baleines qui pouvaient venir s'y jeter; j'avais mon droit d'épave sur toutes les choses trouvées dans ma mer; j'avais de même mon droit de dixième sur toutes les prises[76]; enfin, suivant la teneur des chartes du monastère, je devais si bien être amiral, que je m'entourai d'un petit tribunal de pêcheurs, d'une petite cour d'amirauté, en petit, en très petit la table de marbre[77], qui jugea les différends entre les marins[78]. Ma juridiction s'étendait, sur les côtes, à une lieue de rayon, et, sur la mer, aussi loin que pouvait aller la barque du monastère sans rencontrer un vaisseau du roi.

Cependant je tentai plusieurs fois de rentrer dans la marine militaire; plusieurs fois j'écrivis au grand amiral, en lui exposant que j'étais un ancien marin, que j'avais déjà usé trois vaisseaux. Messires, un vaisseau dure environ douze ans[79]: je voulais dire, et la vérité était, que je servais depuis trente-six. J'attends, je ne cesse d'attendre la réponse; et me voilà toujours amiral de Bénédictins.

Sur le pain, le vin et le sel, notre plus solennel serment[80], je vous assure que les marins, quand nous sommes sur terre, nous souffrons autant que les poissons quand ils sont hors de l'eau; nous sommes alors, n'en doutez pas, les plus malheureux. Or, Messires, je vous le demande, lorsque la France n'a plus de marine, où peuvent être les marins?

Histoire XXV. — LE PARASITE.

A côté de messire Taillefer était assis, ou plutôt, pour ne pas mentir, était à moitié assis le sire de Beaupied, dont le pourpoint de velours usé, la plume abattue et l'épée dédorée, annonçaient que depuis bien des années il avait passé par les mains de la mauvaise fortune.

Si l'on dit vrai, il est de Planci, petite ville qu'en venant de Paris on laisse sur la gauche avant d'arriver à Troyes. Son grand-père était chevalier-gend'arme[1]. Sa grand-mère n'était pas Champenoise, et, pour pouvoir se marier hors de son village, elle fut obligée d'emprunter le pichaud d'avoine que, dans ce cas, elle devait, suivant la coutume, donner au curé[2]. Son père était écuyer gend'arme[3]. Sa mère n'avait eu en dot qu'un chapeau de roses[4]. De ses deux oncles, l'un était un pauvre garde-chapelle[5]; l'autre, quoique depuis long-temps nommé chanoine de Pleurs[6], n'était guère plus riche. Dans une aussi pauvre maison, l'enfance du sire de Beaupied avait déjà été fort pénible. On le voyait, avec ses trois autres frères, tous les quatre toujours vêtus de la même couleur, c'est-à-dire d'un vieux manteau de leur père, tous les quatre toujours montés sur le même cheval, c'est-à-dire sur le grand cheval de leur père : c'étaient les quatre fils Aimon, tels et mieux qu'ils sont représentés dans les miniatures du roman de ce nom[7]. Le sire de Beaupied était l'aîné des quatre frères ; mais où il n'y avait ni succession paternelle ni succession maternelle il n'y avait aucun droit de primogéniture. On dit aussi qu'il fut archer, peut-être gend'arme ; qu'il servit avec honneur jusqu'à ce que la guerre fût déclarée ; qu'alors il fut attaqué d'une maladie que les plaisants et les rieurs nommaient mieux que les médecins ; que, lorsque sa compagnie fut partie, ne sachant où aller, il revint dans le pays, et que par la même raison il y est encore.

Ce soir il est entré à l'Hôtel-de-Ville, pour parler, et non pour se chauffer, disaient tout bas quelques personnes ; pour se chauffer, et non pour parler, disaient plus bas quelques autres. Véritablement il a long-temps hésité à prendre la parole ; enfin il s'y est déterminé.

Messires, a-t-il dit, le plus malheureux de tous les états n'est-il pas celui qui est le plus honteux? Je n'ose nommer le nôtre. En

chaire, les prédicateurs nous le reprochent : ils nous appellent donneurs de bons jours, escornifleurs, *lecatores*[8], lécheurs. Dans le monde, l'on nous fuit ou l'on nous montre au doigt ; petits et grands nous manifestent de mille manières leur malveillance ou leur mépris. Cependant quels sont nos torts? Un homme qui n'a d'autre fortune que son nom a parcouru honorablement la moitié, les trois quarts de sa carrière ; jusque là, il a échangé sa subsistance contre ses travaux et son sang. Tout à coup le sort le force d'abandonner son état. Que faire alors? Ce que par force j'ai fait, ce que par force font en France vingt mille autres, qui, ainsi que moi, n'ont que leur vieil habit et leur vieux cheval.

Dans ma première jeunesse, je n'ai eu guère à me plaindre de ma santé, mais dans un âge plus avancé, au moment où la trompette de la guerre venait enfin réjouir le cœur des gend'armes, plusieurs maladies, dont une seule aurait suffi pour abattre l'homme le plus vigoureux, viennent à la fois m'assaillir. J'étais gisant dans mon lit. Je me révoltais contre mon état, je m'irritais, je voulais aller ; les forces m'abandonnaient. Inutilement je tendais les bras à mes camarades ; ils partirent, en déplorant le sort qui me trahissait et m'humilait de la manière la plus sensible. Je me résignai ; je me décidai à me retirer.

J'étais depuis quelques jours en voyage ; mon cheval devient malade. Le maréchal me dit que ce n'est rien, que dans peu il remettra ma bête sur ses quatre pieds. Elle m'appartient, lui répondis-je : elle périra. Effectivement, elle périt. J'abandonnai le harnais pour les frais du pansement.

J'arrivai à la cour, où j'espérais obtenir un petit emploi proportionné à la faiblesse de ma santé, que le changement d'air avait cependant un peu rétablie. Mes protecteurs m'amenèrent de Tours à Amboise, à Loches, à Orléans, à Paris, toujours me tenant à leur suite, toujours me promettant, toujours me faisant attendre la place de fauconnier[9], pour laquelle j'écrivis au frère du roi, à la sœur du roi, plusieurs lettres, que je commençai, non par Monseigneur, Madame la duchesse, mais par Monsieur[10], Madame[11], que je terminai par votre très humble et très obéissant serviteur, tout de même que si je les eusse adressées au roi[12]. Rien n'y fit. Du reste, je regrettai moins les bons appointements que le beau droit de voler dans tout le royaume[13]. Déjà il me semblait parcourir nos grandes provinces, l'oiseau sur le poing ; je poursuivais les ramiers, les perdrix, jusque sous les fenêtres de ces châteaux où l'on a aujourd'hui de la peine à m'admettre à un des bouts de la table. Mais, tandis que mon imagination enchantée prenait les plaisirs de la chasse au vol, j'étais

moi-même, sans m'en apercevoir, sous les serres de la misère. Je renvoyai mon valet; je diminuai la moitié de ma dépense. Toutefois, je me trouvai bientôt à la fin de mon argent, et peu de temps après, la cour, étant partie pour la Guienne, me laissa sans espoir et sans ressource. Je ne savais où reposer ma tête, je n'avais pas même de quoi faire un autre repas; je me jetai dans les bois.

Je suivais une large allée, lorsque je rencontrai deux jeunes moines qui me demandèrent si je venais dîner avec eux. Je leur répondis que je n'étais pas invité. Vous l'êtes, me dirent-ils en me prenant familièrement sous le bras et en me mettant au milieu d'eux. L'autre bout de l'allée touchait au couvent. Nous y arrivons, nous entrons au réfectoire, nous nous mettons à table, où mon appétit me gagna si bien tout le monde, qu'on me proposa la place d'oblat[14]. Qu'aurai-je à faire, dis-je? — Rien autre chose que manger, boire, dormir et louer Dieu. J'acceptai, et le jour même je chantai à la procession, avec mon épée et mes moustaches.

Quelque temps après le prieur revint. Ah! s'écria-t-il en me voyant, quel oblat! c'est un jeune homme. Voyez les belles joues! les belles couleurs! Messire! me dit-il, je vous prie de vider le couvent et sans délai; ce serait tromper le roi que de vous laisser plus long-temps une place destinée à un homme de guerre vieux, infirme ou estropié[15]. Je représentai respectueusement au prieur qu'à la cour, lorsque je sollicitais un emploi, on me trouvait trop vieux, et qu'on m'objectait sans cesse le dépérissement de ma santé. Il ne voulut rien écouter. Je fus obligé de sortir du monastère.

Presqu'au même endroit où j'avais rencontré les deux moines je rencontrai une manière de bourgeois, suivi de son valet, chargé de gibier et de volaille. Je lui demandai le chemin de la ville; il me l'indiqua. Je lui demandai ensuite une hôtellerie où l'on pût vivre à un prix modéré. Vous ne pouvez pas mieux vous adresser, me répondit-il: je suis hôtelier; je tiens, à Reims, l'hôtellerie de l'Ane rayé, où logea, il y a bien des années, le père de la Pucelle[16], et vous ne paierez pas plus que lui, car le compte de la dépense qu'il fit subsiste encore[17]. Je le suivis. Dans les premiers temps je fus traité avec tant de soins et de bienveillance, que j'étais presque tenté de croire qu'il y avait aussi des oblats d'hôtellerie; mais insensiblement les procédés de l'hôtelier changèrent, et quoique je lui eusse fait, toutes les fois qu'il m'en demandait, des cédules sur parchemin, dans la même forme que celles de Jacques Cœur, qui, il y a cinquante ans, couraient en

si grand nombre dans toute la France[18], un beau jour, ou plutôt un vilain jour, car je me souviens qu'il pleuvait à verse, il me parla sur le même ton que le prieur, et je fus obligé de vider aussi l'hôtellerie.

Messires, j'avais alors une jolie petite sœur qui m'a toujours aimé tendrement. Un jeune lieutenant de robe longue, riche en biens et en honneurs, s'avisa de la demander en mariage. Elle répondit fièrement, en demoiselle bien née, qu'elle voulait conserver la pureté de ses armoiries; que, si au lieu d'être mi-parties, elles devaient être mes-parties, elle ne consentirait jamais à se marier. Emerveillée du bon sens que venait de montrer cette jeune personne dénuée de toute fortune, une personne la prit chez elle; ma sœur y fit la connaissance d'un bon gentilhomme, et, après plusieurs mois d'assiduité, elle crut devoir accepter quelques petits présents. Aussitôt qu'elle fut instruite de ma position, elle m'envoya une bague à laquelle on attribuait plusieurs vertus[19], mais qui, bien sûrement avait celle de tirer d'embarras un pauvre homme, car elle était montée en pierres fines, et avec le prix que m'en donna un orfèvre je dégageai mes effets, je payai mes cédules sur parchemin, je m'habillai tout de neuf, j'achetai un cheval, je montai dessus et je partis.

Je pris le chemin de mon pays. A mon arrivée, je fus tout réjoui de trouver ma famille bien établie : ma sœur s'était mariée par paroles de présent[20] avec son gentilhomme, qui l'avait menée dans le Nivernais, où il ne la laissait manquer de rien; une autre de mes sœurs était abbesse triennale dans l'Orléanais; mon plus jeune frère venait d'hériter d'une belle terre dans la Bourgogne; il m'apprit que notre oncle le garde-chapelle était aumônier d'un grand seigneur, dans la Brie champenoise. Je fis aussitôt mes arrangements, et, divisant l'année en quartiers, je passai le printemps dans les bocages du Nivernais, l'été dans les vergers de l'Orléanais, l'automne dans les vignobles de la Bourgogne, et l'hiver dans un magnifique château de la Champagne. Pendant quelques années je fus assuré de ma subsistance : je vivais alternativement chez les uns et les autres, mais je vivais toujours chez les miens. Malheureusement ma sœur, ayant cessé d'être jeune, fut abandonnée par le gentilhomme, qui vendit ses rentes volages[21], et partit à l'insu de ma sœur, qui n'était sa femme que par devant notaire[22]. Elle connaissait une jeune demoiselle garde des lions du roi[23], qui voulut bien la recevoir chez elle, où l'on est obligé de dormir au milieu des rugissements. Mon autre sœur, peu de temps après, par une intrigue de religieuses, ne fut pas réélue abbesse. A peu près dans le même

temps mon jeune frère se ruina au jeu, quitta le pays, et ne laissa que des dettes. Enfin, pour comble de malheur, le seigneur de la Brie champenoise mourut, et avec lui expira le crédit de mon oncle, qui redevint garde-chapelle, avec ses vingt sous d'appointements par an[24], et son magnifique titre de vénérable et discrète personne[25], qui ne valait pas une maille.

C'est alors que je me vis forcé d'embrasser mon état, vous direz dans toute sa plénitude, je dirai, moi, dans toute sa rigueur, dans toute sa honte. Il avait cependant été autrefois honorable, selon un savant qui, ne pouvant me donner à dîner, me citait Athenée de Naucrate[26] et l'historien des Douze Césars[27]. Vous avez d'ailleurs, ajouta-t-il, succédé aux anciens troubadours : ils étaient des conteurs en vers, vous êtes des conteurs en prose; c'est la seule différence.

A cet égard, un des petits bourgeois chez lesquels nous sommes quelquefois obligés de nous rabattre, à faute de mieux, allait plus loin. Quand je parlais des hauts personnages chez lesquels nous dînons, nous soupons, nous couchons, il enviait notre sort. Ah! Messires, il n'en connaissait pas toute l'amertume.

L'année du grand pardon[28], je fus à mon ordinaire visiter un commandeur de Rhodes[29]. Lorsque j'arrivai à la commanderie, il tombait une grosse pluie d'orage; je sonnai, on chercha long-temps les clefs de la porte, on me fit long-temps attendre entre les deux fossés remplis de cygnes[30], que ce temps-là réjouissait. Quand je fus entré, on chercha ensuite long-temps les clefs des écuries, où mon cheval avait grand besoin d'aller se sécher. Quand on les eut trouvées, on chercha long-temps encore les clefs du grenier à foin; et enfin, lorsqu'on me conduisit à mon appartement, on en chercha de même long-temps les clefs. Bientôt je descendis dans la grande salle pour voir si l'on dînait. J'y trouvai le commandeur seul, assis à table; à peine il daigna me rendre mon salut. Il me paraissait avoir la mine fort irritée; je crus devoir lui parler aussi poliment que les bourgeois de sa commanderie qui, dans leurs suppliques, lui disent : Mon révérend père, vos pauvres habitants de votre pauvre ville de.....[31]. N'importe, sa mine resta la même. Je n'avais encore rien pris de tout le jour : je me plaçai vis-à-vis, et dînai le plus vite que je pus de ce qui restait. Il ne dit pas un mot, et, tout de suite après le fruit, il monta à cheval et alla chasser. Le soir, il me fit dire qu'il était fatigué, qu'il souperait dans sa chambre. Je soupai seul dans la grande salle. Le lendemain, à dîner et à souper, même silence qu'au dîner de la veille; le lendemain on diminua le nombre des mets; le lendemain on le diminua encore; le len-

demain on ne dressa pas la table. J'allai chercher mon cheval à l'écurie ; je le trouvai déjà sellé et bridé ; je partis. En quoi, me dis-je, puis-je donc avoir déplu? Jugez si j'examinai bien. Je commençai par la table, où les gens de mon état voient le plus souvent leurs hôtes. Je me dis que le commandeur aimait le pain anisé[32], que je ne l'aimais pas, que cependant j'en avais mangé tout comme si je l'aimais ; je me dis qu'il n'aimait pas la clairette[33], que je l'aimais beaucoup, et que cependant, lorsqu'il avait été obligé d'en faire servir, je n'en avais bu qu'à la dérobée, faisant semblant, lorsqu'il m'apercevait, de la trouver mauvaise, et de n'en boire comme lui que par civilité. Je m'interrogeai encore. Les villes des environs lui envoient des présents de toute espèce : quand ai-je manqué de dire soit du bien, soit du mal, de ces diverses villes, suivant qu'il en avait trouvé le vin[34], les fruits[35], les dragées[36], les lapins, les bécasses, les alouettes, les chapons, les pigeons, les faisans[37], bons, ou suivant qu'il ne les avait pas trouvés bons ? N'ai-je pas déprimé Reims ? me dis-je ; n'ai-je pas vanté Troyes, parce qu'il n'avait pas trouvé digne de lui une pièce de drap de fabrique champenoise que lui avait offerte Reims, tandis que d'une pièce de satin rouge[38] que lui avait offerte[39] Troyes il avait fait une robe qui, suivant ses différentes coiffures, lui donne l'air, aujourd'hui d'un archidiacre de la cathédrale[40], demain d'un echevin de la ville[41] ? Quand ai-je manqué de louanger ses équipages, ses chevaux, jusqu'à leurs harnais de drap d'or, bordés de clochettes, de campanules d'argent[42]; ses chiens, jusqu'à leurs housses de parade, à leur habillement aussi de drap d'or[43], à leurs colliers armoiriés de l'écusson de leur maître[44] ? J'ai admiré son argenterie, jusqu'à ses écuelles à potage, ses écuelles à fruit[45]. Ah ! me dis-je encore, j'ai sûrement parlé de la gloire de ses aïeux. Ah ! me dis-je aussi, je n'ai sûrement pas oublié la gloire des chevaliers de Rhodes ; toutefois je craignais d'avoir oublié qu'ils avaient eu en leur pouvoir l'héritier de l'empire ottoman. A force de m'examiner, je me souvins que je n'avais pas oublié Sélim[46] ; enfin je vis que je n'avais rien omis, que je n'avais pas fait de faute contre mon état, et je me tranquillisai. Mais voilà que je rencontre le commandeur en maison tierce : il vint à moi, j'allai à lui. Nous entrâmes en explication, et il s'y agit d'une chose à laquelle je n'avais point pensé. — Messire de Beaupied, est-il vrai que vous ayez dit que la selle que m'a donnée mon cousin l'archevêque de Reims était mal faite? Savez-vous qu'elle lui a été offerte, comme hommage annuel, par les quatre corps de métiers, les selliers, les brodeurs, les vitriers, les chaudronniers, qui sont tous obligés

d'y mettre la main[47].—Monseigneur le chevalier, sauf le respect dû à votre révérence, c'est par cela même que cette selle est ou doit être mal faite : car une selle à laquelle ont travaillé des selliers, des brodeurs, des vitriers et des chaudronniers, ne peut être mieux faite qu'une chaudière à laquelle auraient travaillé des chaudronniers, des brodeurs, des vitriers et des selliers. Mais, puisque vous trouvez belle et bonne la selle que vous a donnée monseigneur votre cousin, il faut nécessairement qu'elle le soit, et nécessairement aussi qu'elle n'ait été faite que par des selliers, bien qu'elle ait été offerte par quatre corps de métiers. Ce que j'ai dit à cet égard, et qu'on a mal entendu ou mal répété, ne peut équivaloir qu'à cela. Le commandeur, satisfait de mes explications, me tendit la main, me ramena sur-le-champ à sa commanderie, et m'y retint pendant plusieurs mois, ce qui dérangea pour très long-temps l'ordre de mes tournées.

Dans les grands châteaux, dans les grandes fêtes qu'on y donne, nous sommes perdus au milieu de la foule ; mais si alors nous n'avons pas des désagréments de ce genre, nous en avons d'un autre.

Vous avez entendu parler du magnifique banquet de Reims. Si je disais comme vous, Messires, que j'y fus amené bon gré mal gré, je vous ferais rire. La vérité est d'ailleurs que j'y fus amené de fort bon gré et que j'en fus bien aise. Il n'est pas possible de rien imaginer de plus noble, de plus élégant, de plus riche !

Dès que le premier plat, composé de vingt mets[48], fut desservi, on fit jouer les Mystères des entremets[49] devant les convives, dont plusieurs continuaient à manger, ou du moins avaient laissé la serviette sur l'épaule[50].

D'abord parut un homme ayant dans l'œil une grosse poutre d'une excessive longueur ; il montrait une paille dans l'œil de son compagnon. Après ce mystère[51], on vit celui des vierges folles et des vierges sages, les unes portant leur lampe éteinte, les autres leur lampe allumée. Ensuite entra le père de famille, semant le grain qui représentait la parole du prédicateur ; une partie tombait dans la bonne terre, une autre dans la mauvaise ; et alors l'acteur avait la malice de répandre le grain sur les gens de notre état, à la grande risée générale. Le mystère de la pie, à laquelle tirèrent les divers états[52], entre autres le nôtre, qui fut le plus maladroit, et toujours à la grande risée générale, m'humilia encore beaucoup. Heureusement entra un tigre dont l'homme qui était dedans fit si naturellement mouvoir les yeux, les dents[53], que tout le monde fut effrayé et cessa de rire.

On servit le second plat. Bientôt les représentations d'un cou-

vent de nonnes et d'un antique donjon, placées aux deux extrémités de la table, et qui semblaient être seulement destinées à la décoration, tout à coup s'illuminent ; la cloche, presqu'en même temps, se fait entendre au monastère, les nonnes chantent un joli motet. Au côté opposé, un bouc sonnant de la trompette attire l'attention ; il se montre sur la plate-forme du donjon, où une chèvre et un loup, tenant des flûtes à leurs pattes, exécutent un duo. La cloche se fait encore entendre au monastère, et de nouveau attire l'attention vers ce côté. Pendant que les nonnes sont à chanter, voila que le coq de leur clocher s'envole : les chants des nonnes se changent en gémissements ; les lumières des monastères s'éteignent. Alors, aux quatre grandes fenêtres du donjon, dont les fossés s'emplissent d'eau de senteur[54] qui tombe des toits, paraissent quatre ânes, ayant chacun un papier de musique[55] ; ils exécutent une pièce de chant à quatre parties qui termine cet entremets par des applaudissements prolongés.

Cependant mille serviteurs s'empressent autour de la table, où ils étendent un drap glacé d'argent[56], qui tout aussitôt est couvert de plats de vermeil ou d'or, au milieu desquels on aperçoit, dans une jatte de cristal, un beau faisan orné de franges et de rubans[57] : c'était le service du rôt, apporté, au son des instruments de musique, sur un chariot étoffé de brocard[58].

Les vœux commencent. Plusieurs convives vouent au faisan[59] d'être à jamais fidèles à leur dame ; d'autres de rompre tel nombre de lances en l'honneur de leur maîtresse ; ceux-ci de passer en Afrique pour combattre les Sarrasins ; ceux-là d'aller en Palestine renverser l'empire du croissant et relever les murs de Jérusalem[60]. Pour moi, je vouai tout bas au faisan de changer d'état, quand il s'en présenterait un autre, car je ne pouvais en trouver de pire.

Ce jour-là, du moins, je ne devais pas être mal ; je le fus. J'avais un habit tout battant neuf que j'avais acheté à fort bon marché d'un frippier qui craignait que la police le surprît à tenir des habits neufs[61] ; mais on voyait qu'il n'était pas fait pour moi, et, si on le disait tout bas, on ne le disait pas assez bas pour que je ne pusse bien l'entendre.

Ce n'est pas tout. Ordinairement à la fin de la journée, quand les acteurs des intermèdes se sont déshabillés, les gens comme nous sont dans l'usage d'aller leur faire, de même qu'aux artistes, leurs compliments, leurs félicitations. Je n'y manquai pas. Je commençai d'abord par l'habile artificier, qui avait excellé dans la nouvelle invention des fusées[62] et des serpenteaux[63]. Je parlai ensuite fort gracieusement, comme de raison, au tigre. En-

suite je me souvins que les quatre ânes, qui étaient quatre basses-tailles de la paroisse, avaient fait merveille, je le leur dis. J'en dis autant à bien d'autres; mais je crus pouvoir omettre la chèvre et le loup. Ah! il faut n'omettre personne, c'est le plus sûr. La chèvre et le loup, piqués de n'avoir point eu part à mes louanges, bêlèrent, hurlèrent, ameutèrent contre moi la valetaille, et surtout les petits pages qui donnent à boire[64]. Il m'arriva que je fus mal servi, que souvent je manquai de pain, que je fus obligé plusieurs fois de manger mon tranchoir[65], et qu'au milieu d'une abondance de toutes sortes de mets et de vins je mourais de faim et de soif. Vous savez que dans ces brillantes fêtes on donne des fourchettes[66]; je n'en eus pas. Vous savez aussi qu'on met des fleurs à côté du couvert de chacun des convives[67]; on avait dédaigné d'en mettre à côté du mien; et, quand nous fûmes sur le point de nous lever, on dédaigna encore de me porter une chaufferette remplie d'essences[68], en sorte que je fus obligé de partager la fumée de mon plus proche voisin.

Tous nos malheurs sont-ils là? Non certes; chaque jour ajoute à nos souffrances et les varie d'une manière de plus en plus cruelle.

En quittant le harnais, j'avais renoncé aux joûtes; mais dans notre état on ne peut se rien promettre, on ne peut avoir de volonté. Le maître d'un château où je me trouvais, il n'y a pas très long-temps, fit élever en grosse charpente[69] des lices et publier un tournoi. Personne ici n'ignore que celui qui donne le tournoi append, à l'entrée des lices, son écusson, auquel touchent les gentilshommes qui veulent joûter[70]. Le maître du château, avec lequel j'avais été me promener en nombreuse compagnie, prend tout à coup le chemin des lices, et invite tous ceux qui l'accompagnaient à toucher son écusson. Jamais je ne pus m'en défendre; vraiment c'était abuser de ma position. Au jour fixé, il fallut se présenter, car le hérault d'armes, qui se tient auprès de l'écusson, nous avait tous enregistrés[71]. J'aurais volontiers combattu un à un, avec l'épée rabattue ou l'épée à *tournoyer*[72], comme les premiers tenants et les premiers assaillants[73]; mais je fus jeté dans les quadrilles[74], où les jeunes gens, montés sur de jeunes chevaux, ne cessaient de faire entendre le cri du tournoi : Louange à Dieu! joie au paradis[75]! C'était une chaleur, une animosité, un tourbillon, que les dames, du haut de leurs loges[76], animaient encore par les applaudissements. Je fus moulu, froissé, et, ce qui est pis, mon cheval y fut plus harassé que s'il eût fait cent lieues, et mon habit plus usé que si je l'eusse porté un an de plus. Enfin, quand le combat eut cessé, et

que, suivant l'usage, nous nous fûmes placés, le visage découvert, au milieu du camp[77], les dames donnèrent à un des plus gentils, des plus jeunes, qui était d'ailleurs tout couvert de rubans, de jarretières et de faveurs[78] du beau sexe, le prix: c'était une bague de diamants d'une assez grande valeur, qu'une d'elles tenait, en signe de modestie, avec la main couverte d'un linge. Quant à moi, je n'y prétendais pas; je m'étais au contraire rendu, par politesse, le plus maladroit qu'il m'avait été possible. Toutefois, par honneur, je fus obligé de rompre quelques lances[79], c'est-à-dire de me faire quelques ennemis, de me fermer quelques portes. Le lendemain nous allâmes, comme de coutume, attacher nos écus au haut du mur extérieur de l'église voisine[80]; et ce fut pour moi un petit dédommagement de voir que dans cette longue rangée d'écus armoriés[81] le mien figurait mieux que mon équipage.

Je n'aime pas la fin d'une fête: souvent celui qui la donne se trouve fatigué par le fracas ou la dépense; souvent aussi une nouvelle fête est projetée, et l'enfant qui présente le bouquet à celui qui doit en faire les frais[82] vient à nous, soit par erreur, soit par malice. Imaginez notre confusion! Aussi ne m'y suis-je pas laissé prendre deux fois. Dans ces occasions je pars un des premiers, laissant au château les estropiés, les blessés et ceux qui feignent de l'être.

Messires, sommes-nous malheureux? y en a-t-il d'aussi malheureux? Oui, il y en a, j'en conviendrai : ce sont les bourgeois de notre état qu'on nomme les conteurs de races. Vous savez qu'ordinairement ils s'appuient sur un bâton à crochet, et qu'ils portent, non comme nous une épée, mais un chapelet pendu à la ceinture[83].

Dernièrement j'en rencontrai un à la table d'une riche maison qui avait cessé d'être roturière, qui cependant n'était pas encore noble, qui s'anoblissait, qui par conséquent admettait les bourgeois aussi bien que les gentilshommes. Ce conteur de races et moi, poussés de place en place, chacun de notre côté, nous étions joints au bas bout. Après dîner, il sortit en même temps que moi, et prit le même chemin. Messire, me dit-il, en me touchant légèrement le bras pour fixer mon attention, veuillez me donner un conseil, et, afin de me le donner bon, veuillez attentivement m'écouter.

Je ne suis pas noble, continua-t-il, et cependant je ne paie pas de taille. En ce cas, lui dis-je en riant, vous êtes métayer de Saint-Mexent[84], ou vous n'avez rien. Vous avez deviné en deux coups, me répondit-il en riant aussi; toutefois, il a été un

temps où je possédais à Dijon une maison fort belle. Je plantai autour quarante-huit ceps de treille ; la ville exigea quatre livres de rente annuelle, à raison de vingt deniers par cep[85]. Je fus irrité ; je vendis ma maison, j'achetai un verger. Le printemps venu, le messier me dit, sur un ton fort haut, que j'eusse à écheniller ; je lui répondis, sur un ton encore plus haut, qu'il me plaisait de garder mes chenilles. Que m'en arriva-t-il ? C'est que, le terme de l'échenillage passé, on me mit à l'amende[86]. Je fus de nouveau irrité ; je vendis mon verger, j'achetai une vigne. J'étais un jour à la lier, quand le messier vint me dire : Le temps de lier la vigne n'est pas venu, attendez ; je ne voulus pas attendre, on me mit encore à l'amende[87]. Je fus irrité plus que jamais : je vendis ma vigne : c'était l'année des Bourguignons ou du méchant vin[88], vous devez vous en souvenir. Je plaçai mon argent par contrat ; mais, n'étant pas payé des intérêts, je voulus exiger le capital ; on ne voulut pas me le rendre. Je plaidai, je fus condamné sur un et cœtera de notaire[89] ; je fus ruiné, entièrement ruiné. Je pris alors un bâton blanc, en signe de cession de biens[90], et j'entrai dans notre état.

Au commencement je réussis. Feu mon vieux parrain m'avait appris bien des choses sur les généalogies des bourgeois qui n'ont, qui n'osent avoir des parchemins, et d'abord je pus à peine suffire aux invitations ; mais bientôt, comme je disais toujours la même chose, ou plutôt comme sans doute je ne disais pas toujours la même chose, on s'ennuya de moi et je ne trouvai plus un dîner, un déjeuner. Je passai dans un autre pays, ensuite dans un autre, et ensuite d'un autre dans un autre. J'y fis connaissance avec les confréries. Ce n'étaient pas malheureusement avec celles qui ont vaisselle d'étain, assortiment de broches, batterie de cuisine[91], et cent buffarts de vin[92] en cave ; c'étaient de pauvres confréries, et leurs fêtes de pauvres fêtes. Souvent je vivais de pain bénit. Que je souffris ! J'avais l'oreille aux cris qu'on fait sur la porte des églises pour l'annonce des foires où l'on devait festiner, boire, danser ; mais souvent le grand pré destiné à la fête était désert, il pleuvait. Que je souffris encore ! Il y avait un usage fort singulier dans un pays où bientôt j'allai. Les descendants de braves gens, morts bravement de faim à la principale tour du château d'Evreux plutôt que de la rendre aux ennemis, étaient exempts d'impôt, à la condition de se rassembler chaque année et de faire ensemble un bon dîner[93]. J'allai m'asseoir à cette grande table ; les descendants m'accueillirent, me firent aussi bien manger et boire que si mon grand-père fût mort d'inanition avec les leurs. C'étaient des

Français. Oh ! les Anglais ne sont pas aussi polis. Louis XI donna, à Amiens, une fête à toute l'armée anglaise[94], pour qu'elle se rembarquât sans autre délai, sans autrement regarder derrière elle. Les tables tenaient d'un bout de la ville à l'autre. J'allai m'y placer; mais les Anglais, ayant reconnu à l'accent que j'étais Français, me firent lever. Je vous avouerai cependant que j'allai me placer plus loin; je ne dis rien, je mangeai bien; je bus coup sur coup, sans compter; je passai pour Anglais.

Vous le savez par expérience, il n'y a guère d'état où l'on coure autant que dans le nôtre; je fis presque dans le même temps deux rencontres. La première fut d'un des vingt-quatre mesureurs de grains de la ville de Rouen[95]; il allait en pèlerinage à Saint-Michel-en-l'Air[96]. Il me proposa de l'accompagner. Il devait avoir long-temps mesuré et mal mesuré, tant il était riche, tant il me fit bonne chère. La seconde fut d'un homme de loi ou lépreux de race[97], que j'aidai pendant quelques semaines à se divertir avec l'argent du tronc de Saint-Ladre, qu'il avait, me dit-il, emporté de crainte que le maire, suivant sa coutume, y mît la main[98]. Mais, continua le conteur de races, tout s'achève, même l'argent d'un tronc de ladres. Depuis, je n'ai cessé de souffrir. Je veux donc aujourd'hui changer de position sans changer d'état: je veux m'y faire noble. En l'entendant parler ainsi, je m'arrêtai, je le regardai. Mais, continua-t-il sans se déconcerter, j'ai pour cela quelques facilités. D'abord je m'appelle Leval : il n'y a pas loin, vous en conviendrez, à l'illustre nom de Laval[99]. Ma mère était de Beauvais; elle marchait, avec les autres femmes, à la procession de sainte Agadresme, avant les hommes; et, suivant les priviléges des courageuses femmes de cette ville, elle put aussi mettre, le jour de ses noces, toute sorte de parures[100], jusqu'à se ruiner: c'est une petite illustration. Ma grand'mère eut, comme bien d'autres belles femmes, le nez coupé dans un transport de jalousie de son époux[101]: c'est encore une autre petite illustration. Le père de mon grand-père était bourgeois de Bourges, c'est-à-dire baron[102]. Mon grand-père était, à Lyon, en même temps chevalier de l'arc[103] et avoué de Pierre-Encise[104], où il a toute sa vie vécu en garnison. Mon père, qui était de Loches, pouvait, par les priviléges de cette ville, être ou clerc ou chevalier[105]. Un de mes oncles est bourgeois dans le Bourbonnais: or, dans ses diplômes, le duc de Bourbon traite toujours de chevaliers tous ses bourgeois[106]. Un riche marchand, chevalier de la marchandise[107], qui ne m'a jamais invité, qui nie d'être mon parent, n'en est pas moins mon cousin issu de germains; et moi j'ai pu, en revenant de Norman-

die, me faire recevoir chevalier de Melun[108], de même que dans ma jeunesse il n'a tenu qu'à moi d'être chevalier parleur, chevalier linguard[109]. Maître Leval, lui répondis-je, tout cela, beaucoup plus que tout cela, ne fait pas titre de noblesse; mais comme vous avez la principale qualité de notre état, un front admirable, je vous accorde que vous puissiez vous faire passer pour gentilhomme, vous courez souvent risque de vous démentir: car il paraît que vous ne connaissez même pas tous les ordres de chevalerie bourgeoise; je l'infère de ce que vous n'auriez pas manqué de donner à quelque autre parent celui des chevaliers arbalétriers de Rheims[110], surtout celui des chevaliers de la table ronde[111]. Vous confondriez sûrement ces ordres avec les ordres nobles que vous connaissez moins complétement, sans doute. Je n'entends point parler de celui de Saint-Michel, de celui de Rhodes, même de celui de l'Etoile, même de celui de Saint-Lazare; j'entends parler de celui de Saint-Antoine, du Mont-Carmel, du Lion, du Levrier, du Port-Epic, de l'Ecu-Vert, du Chardon, de l'Hermine, du Fer-d'Or, du Fer-d'Argent[112], et de grand nombre d'autres. Eh! qu'est-ce, en comparaison de la vaste science du blason? Eh! la vaste science du blason, qu'est-elle, en comparaison de l'immense science féodale qui embrasse les temps et les lieux? Il vous faudra également bien connaître l'une et l'autre. Ce n'est pas tout: il vous faudra encore connaître la guerre, les armes. A la moindre erreur on se doutera que vous êtes un affronteur. Dans les salles des châteaux, il y a toujours de longues épées; on vous fera escrimer avec celles qui sont rabattues[113], quelquefois même avec celles qui ne le sont pas, qui taillent, qui percent. A ces mots, le conteur de races changea visiblement de contenance, et, à quelque distance, il me dit: Messire, vous allez, je pense, gîter à ce haut château; moi je vais, tout près d'ici, demander le couvert à un grand moulin dont je compte faire marier la fille aînée, ce qui me vaudra huit bons jours de noces et de fêtes. Si je ne réussis pas, je vais cette semaine, dans une ville voisine qui s'était révoltée contre son prince, crier, en robe noire: Miséricorde! miséricorde[114]! parce que je sais bien que tous les crieurs dîneront à la mairie[115]; et la semaine prochaine je vais crier: Noël! Noël! à la première entrée d'un évêque dans sa ville épiscopale, où tous les bannis, qu'alors il a le droit de rappeler, l'attendent sur la porte[116]. Je suis sûr que ces mauvais drôles dînent bien, et que mon écot passera facilement sur le leur. Il y aura d'ailleurs des réjouissances. On dressera, pour les gens de bon appétit, de longues

tables. Des fontaines d'hippocras, de lait, de vin [117], jailliront. Messire, je vous donne le bon vêpre.

Voilà quelle est notre vie dans les deux classes de notre état. Quand viennent soixante-dix, quatre-vingts ans, il ne nous est point permis d'être vieux : il nous conviendrait bien d'aller tousser chez les autres ! Nous sommes obligés de cacher nos infirmités sous les apparences de la santé et de la joie. Enfin nous tombons. Alors des étrangers, lassés de nous, entourent notre lit, et, par le mécontentement ou la satisfaction qui se montre sur leur visage, nous pouvons juger si notre terme est plus ou moins prochain. Nous mourons ; on nous enterre, on nous oublie.

Qui de vous, Messires, voudrait sans cesse manger le pain des autres, finir ses jours dans la maison des autres? Qui voudrait vivre et mourir comme nous? Ah ! Messires, vous gardez le silence. Nous sommes les plus malheureux.

Histoire XXVI. — LE CONSEILLER D'ÉTAT.

Un grand, un très grand personnage, que le maire son parent a amené ce soir pour le divertir à la discussion qui, depuis quelques jours, a lieu aux veillées de l'Hôtel-de-Ville, a voulu y prendre part. Aussitôt, dans les divers rangs de l'assemblée, tout le monde s'étant respectueusement tu, il a parlé en ces termes : Messires, ceux-là qui souffrent lorsque la France souffre, qui ne se réjouissent pas même lorsque la France se réjouit, qui sont dans une continuelle sollicitude sur ses destinées, qui en répondent aux âges présents, aux âges futurs, ne peuvent être heureux. Tels sont les hommes que la naissance, ou le rang, ou le choix du prince, appelle au conseil d'état [1] ; je suis de ce nombre.

Ma famille me destinait à être clerc; le sort m'a fait passer à la magistrature, ensuite au maniement des affaires publiques. Toujours plus élevé, toujours plus honoré, j'ai toujours été plus malheureux.

Jamais je n'ai eu le temps de goûter les douceurs de l'hymen, encore moins celles de l'amour. Durant mes jeunes années, Jehanne, Yolande, Mahault, me guettaient inutilement. Leurs doux et brillants yeux voulaient m'enlacer, me faire prisonnier;

je demeurais toujours libre. C'eût été bien convenable à moi, que mon oncle le chancelier de l'ordre de Saint-Lazare, par de nouvelles vues avait retiré de la cléricature pour me faire passer dans la haute administration, de complimenter les dames sur leurs collerettes à papillottes, sur leurs gorgerettes brodées ou sur le jeu de leurs templettes[2] pendantes aux deux côtés de leur tête oisive. Déjà, dans ces temps, je lisais la Politique d'Aristote, les Lois de Fortescue[3], les Lunettes des princes[4] : ces lectures faisaient une partie essentielle de la grave et savante éducation que je recevais de mon oncle.

Un jour qu'il me rencontra sur la porte de ma chambre, où je rentrais, il passa le bras sous le mien et me fit prendre le chemin de son jardin, clos de hauts murs, ainsi que devait l'être le jardin d'un homme d'état. Nous nous assîmes auprès d'un pommier, dont les branches chargées de fruits, qui ombrageaient ou couronnaient son front, offraient l'emblème de la maturité de son âge et de sa raison. Beau neveu, me dit-il, le roi, c'était Louis XI, n'a peut-être pas été un bon fils, un bon frère, n'est peut-être pas un bon père, un bon roi; mais il n'est pas un mauvais politique. Il compare volontiers le roi et le royaume à l'âme et au corps[5]. Cette comparaison est à quelques égards juste : un royaume sans roi est un corps sans âme, un roi sans royaume est une âme sans corps. J'aime cependant mieux comparer le roi à un agriculteur, et son royaume, surtout quand c'est le royaume de France, à une riche et belle terre que Dieu l'a chargé de cultiver, de fertiliser, de faire fleurir.

Trois genres de culture conviennent en même temps à la France : la vigne, qui représente le clergé, en ce que le vin qu'elle donne, semblable à la religion, soutient l'homme dans ses travaux, fortifie et réjouit son cœur; la forêt, qui représente la noblesse, en ce que, bien qu'elle ne produise pas, elle protége la terre contre les orages, la pare de ses verdoyants rameaux; le blé, qui représente le peuple, en ce qu'il vient nombreux, dru, serré, humble, à peu près égal, et qui le représente encore en ce que durant les plus longs jours il porte ces épis dorés, pesants, pleins d'une farine blanche, fine et nutritive.

Dans les siècles anciens, l'agriculteur de la terre de France ne cultivait ou était obligé de ne cultiver guère que la vigne : voyez l'ancien serment que le roi prononce encore à son sacre[6] !

Aux siècles suivants vinrent les troubles, les guerres. La forêt s'éleva, et, en l'absence de l'agriculteur, elle envahit tout. Je parle des temps qui précédèrent l'avénement de Hugues Capet[7].

Enfin l'agriculteur introduisit, pour ainsi dire clandestine-

ment, la culture du blé, qui auparavant n'était guère que de l'herbe foulée aux pieds. Cet agriculteur fut Louis VI, dit le Gros. Il donna, sinon la première, du moins la plus forte existence aux communes[8].

De nos jours Louis XI, comme un propriétaire absolu, s'irritant contre la forêt, qui tenait, suivant lui, trop de place, lui résistait, le menaçait, a pris la hache, a frappé, ébranlé, abattu, a fait trembler jusqu'aux plus petits arbres, et de ses mains, pour ainsi dire sanglantes, a semé le blé dans les clairières[9].

Beau neveu, reste à savoir si cette longue et épouvantable coupe est d'un bon agriculteur, si les vraies proportions des trois cultures ne sont pas interverties, si celle de la forêt n'a pas été trop restreinte, si celle du blé n'a pas été trop étendue. Vous me direz votre opinion; mais auparavant vous y penserez.

O malheureux que j'ai toujours été! A l'âge de vingt-six, vingt-huit ans, tandis que les autres s'occupaient tantôt de leurs affaires, tantôt de celles de leur voisin, et tantôt plus agréablement de celles de leur voisine, tandis que les autres chantaient, dansaient, me voilà seul, isolé, à me creuser la tête des proportions rationnelles où doivent être la vigne, la forêt, le blé.

A force de réfléchir, d'examiner, j'arrêtai dans mon esprit que les respectables ceps de la vigne portaient entre leurs beaux rameaux pourprés bien des rameaux gourmands qui épuisaient infructueusement la terre; que du clergé il ne fallait laisser, ou à peu près, que l'ordinaire[10]. Diable! me dis-je, mais c'est ainsi que parle Jérôme[11]! Je fus d'abord effrayé; toutefois, je me rassurai bientôt, et me fis ce raisonnement: Quand Jérôme dit: trois et deux font quatre, il a tort, et personne ne doit dire comme Jérôme; mais quand il dit: trois et deux font cinq, il a raison, et tout le monde doit dire comme Jérôme.

Je n'examinai pas long-temps si la forêt était trop étendue, parce que je pensai que dans la suite le blé, avec sa poudre à canon, sa géométrie, son imprimerie, son grec, finirait par la défricher, par l'extirper, de manière à ne laisser sur terre que quelques noms de Noir-Bois, Vieux-Bois, Belle-Branche, La Chenaie, Du Chêne, Grand-Chêne.

Par la même raison je n'examinai guère non plus si le blé avait encore la même proportion d'étendue qui naturellement lui appartenait, parce que dans ma pensée il devait à la longue, à la très longue, si vous voulez, tout envahir.

Je me résumai: vigne à protéger et à émonder, forêt à protéger et à conserver, blé à protéger et à contenir. J'allai chez mon oncle.

Je lui exposai clairement, mais un peu crûment, mon opinion. À peine m'eut-il entendu que, sans me rien répondre, sans me rien dire, il me prend par la main et m'emmène hors de son cabinet. Je me disposai à m'excuser par une glose qui aurait été le contraire de mon texte; il m'impose silence, et, fermant à clé son cabinet, il continue à m'emmener avec lui. Nous sortîmes, nous allâmes chez un des plus hauts dignitaires. Monseigneur, lui dit mon oncle, voilà ce petit bonhomme qui, à vingt et quelques années, s'avise d'avoir les mêmes idées que vous. Beau neveu, continua-t-il en s'adressant à moi, redites mot pour mot ce que vous venez de me dire. Je n'y manquai. Le haut dignitaire se leva tout émerveillé, et dit à l'oreille de mon oncle, à voix basse, mais cependant assez haute pour que je l'entendisse : Bientôt au Parlement, aux Enquêtes, ensuite aux Requêtes de l'hôtel, ensuite au Conseil [12]. Il nous congédia en embrassant mon oncle et en me frappant sur l'épaule.

C'est le chemin que m'a ouvert le bras tout puissant de cet illustre ami. Mon fils, me dit-il en me remettant ma commission de conseiller au conseil du roi, donnez-moi votre attention. Il est pour vous indispensable de bien connaître l'origine et l'organisation du corps dont vous faites maintenant partie.

Le conseil du roi, ou conseil d'état, a pris successivement le nom de conseil secret, de conseil étroit, de grand conseil, de conseil privé [13].

Il était autrefois composé des plus hauts prélats, des plus hauts barons [14], des princes, même des princes non feudataires; l'histoire fait mention des temps où le comte de Savoie y a pris séance [15].

Philippe le Long voulut que le conseil tînt un registre de ses délibérations [16].

Les lumières commençaient alors à percer. Quand elles eurent percé encore davantage, la connaissance des lois devint de plus en plus nécessaire, et il fallut appeler ceux qui l'avaient. Le parlement, tantôt en corps, tantôt en partie, fut souvent adjoint au conseil [17]. La chambre des comptes y fut aussi quelquefois adjointe [18].

Vous trouvez déjà beaucoup de confusion dans cette agrégation de divers corps. La confusion devint encore plus grande lorsqu'à la guerre du Bien Public, en 1465, Paris força le roi à faire entrer dans son conseil ordinaire dix-huit autres conseillers, six bourgeois de la ville, six régents de l'Université, six conseillers au parlement [19].

Aujourd'hui le conseil se trouve raisonnablement composé des

gens de tous les états, du moins de tous les hauts états[20]. Il est raisonnablement divisé en trois sections, celle des affaires politiques, celle des finances, celle de la justice[21]. Différents jours sont assignés à ces différentes sections[22]. En l'absence du roi, les princes du sang président suivant leur rang[23].

Mon fils, ajouta-t-il, j'avais eu d'abord intention de vous faire entrer au conseil en qualité de maître de requêtes, de rapporteur[24] ; depuis, j'ai espéré que je parviendrais à vous y faire entrer comme conseiller, et j'y suis parvenu. Vous aurez voix délibérative ; mais souvenez-vous que, lorsque nous voulons faire recevoir de nouvelles opinions, il faut habilement les mélanger d'opinions reçues. Ainsi agit ce grand semeur de nouvelles opinions qui a tant de science, tant d'expérience, le temps.

J'avais un peu plus de quarante ans lorsque j'entrai au conseil. Nous étions au château d'Amboise. Je me rappellerai toujours la première séance et ce qui la précéda. Je traversais la cour à la suite des autres conseillers. Les anciens veneurs se prirent à dire à voix haute, en nous regardant de travers : Quel beau jour de vol et de courre ! N'aurait-on pu renvoyer le conseil ? Autrefois il n'en était pas ainsi; aujourd'hui on n'a souvent pas le sens commun. J'entendais, les autres conseillers entendaient aussi bien que moi ; nous fîmes tous semblant de ne pas entendre. Vous voyez comme les épines étaient déjà semées jusque sur le seuil de la porte. Nous entrâmes dans une longue, large et haute salle, pour ainsi dire taillée aux grandes affaires qu'on devait y traiter. Le roi vient, s'assied, nous nous asseyons sur nos escabelles[25], et la séance commence. Plusieurs affaires sont expédiées. Il s'en présente une où quelques conseillers proposent de supprimer cette ancienne formule : La présente ordonnance sera exécutée *dans nostre royaume et Dauphiné*[26]; quelques autres s'y opposent. La proposition est mise aux voix. Quand ce fut mon tour d'opiner, je dis qu'une pareille formule n'était point politique, qu'elle rendait cette province étrangère au royaume, qu'il fallait enfin effacer cette vieille délimitation de France royale et de France impériale[27]. Messire, me dit d'une voix haute et dure un conseiller ennemi de mon ami, on le voit bien, vous êtes Dauphinois! Je sentis mon sang s'allumer. Oui, lui répondis-je, rien n'est plus vrai; ici je suis le plus ancien sujet du roi, car, avant d'être roi, le roi a été Dauphin[28].

Plusieurs autres séances ne m'ont été guère moins pénibles.

Vous saurez que le secrétaire lit successivement le travail dont le conseil doit s'occuper ou l'état des affaires à expédier.

Nous nous trouvions un jour dans des circonstances difficiles,

et l'on commença par les affaires des rubriques marginales du travail[29], qui portaient : Assemblée de trois états à convoquer.

Les uns étaient de l'avis de la convocation ; ils disaient que le peuple avait de l'argent ou n'en avait pas, suivant que c'était ou la voix des trois états ou la voix du gouvernement qui lui en demandait.—Les autres s'y opposaient ; ils disaient que les états assemblés suspendaient l'autorité royale, témoin les derniers états de Tours, où les députés, commençant doucement leurs harangues par Jésus Maria, mais bientôt invoquant l'autorité des apôtres, de la Bible, des Pères, des auteurs latins, grecs, de Virgile, d'Aristote[30], voulaient que leur convocation se fît de droit tous les deux ans, et que sans leur consentement il ne pût y avoir de levée de subsides[31]. Souvenez-vous d'ailleurs, ajoutaient les conseillers opposés à la convocation, que ce qui nous rend les plus malheureux, que ce qui nous est le plus difficile, c'est de satisfaire les trois états sur leurs *semble bon*, *semble raisonnable*, *semble convenable*, de leurs cahiers[32].—Les conseillers qui, au, contraire désiraient la convocation des trois états, insistaient et proposaient d'en agir, à leur égard, comme envers les trois états de certaines provinces, de pensionner les présidents, les chefs[33], ou mieux, comme envers les trois états de Normandie, où l'assemblée, la convention, est tous les jours bien disposée, où tous les jours on la fait manger et boire[34].

Je me rangeai à l'avis le plus avantageux. Aussitôt tous les avis opposés, je veux dire tous les conseillers qui avaient un avis opposé, m'en voulurent et me suspectèrent, ou de ne pas avoir un esprit droit, ou de ne pas avoir des intentions droites.

Il en fut de même un autre jour qu'une partie du conseil était d'avis de soutenir le grand conseil, dont le procureur général venait d'être mandé par le parlement[35]. Le grand conseil, disaient-ils, a été institué sous le prétexte plausible de juger les procès relatifs aux bénéfices de nomination royale ; mais avec son titre de cour souveraine, avec son droit d'évocation, avec ses continuels conflits de juridiction[36], il lasse ou il lassera, il refrène ou il refrénera le parlement, aujourd'hui hérissé de gens de loi, de gens de plume.

Voici ce que leur répondaient ceux qui étaient pour le parlement contre le grand conseil : Le parlement, à la vérité, gêne quelquefois l'action du gouvernement. Il a le droit d'enregistrer les lois, et celui de faire des remontrances, quand il ne les juge pas avantageuses ; mais il obtempère et enregistre, sinon au premier ordre, du moins à l'ordre réitéré du roi, *ex iterativo regis mandato*[37]. Il s'immisce bien quelquefois, c'est encore la vé-

rité, dans les affaires d'état; mais pourquoi aussi le roi le fait-il consulter[38]? Il faut, continuaient-ils, ne pas aigrir, il faut gagner le parlement, dont les pairs, les princes du sang, le roi et quelquefois même le conseil du roi, font partie[39]. Le parlement est le pot de fer. Le grand conseil, composé de gens de cour, est le pot de terre; si l'on veut, le pot de terre vernissé.

Je vous le demande, Messires, comment faites-vous ici, à Troyes, comment faire pour être de l'avis de tout le monde, lorsque les avis sont partagés? Je me rangeai encore à l'avis qui me sembla le meilleur. Cette fois il m'en arriva pis, car c'était l'avis de la minorité, et je m'attirai la malveillance du plus grand nombre.

A beaucoup d'autres séances il en fut de même : car peut-on adopter ou rejeter indistinctement toutes les opinions suivantes, que j'ai entendu mettre en avant au conseil?

La forme du gouvernement doit être caractérisée par le genre de sa force. Jusqu'au siècle actuel, l'armée a été composée du ban et arrière-ban des vassaux et arrière-vassaux; jusqu'au siècle actuel, la monarchie a été féodale. Au siècle actuel, l'armée est composée de troupes permanentes; au siècle actuel, la monarchie est militaire, ou, si l'on ne veut pas l'appeler militaire, on sera obligé de l'appeler absolue; et elle le sera toujours, car, avec la permanence des troupes, on aura la permanence des subsides, et, avec la permanence des subsides, on aura la permanence des troupes.

Aujourd'hui le roi est devenu tout-puissant; il dispense qui il veut, même du droit commun[40].

Aujourd'hui, sans trop s'embarrasser si le clergé, surtout si la noblesse se rejouit, c'est au tiers-état à se réjouir.

On a vu, on ne voit pas et on ne verra plus dix mille chevaliers ou écuyers, la main sur la garde de l'épée, tous près de la tirer, de s'égorger pour la querelle des princes[41]. On a vu, on ne verra plus les princes faire, par le ministère des officiers publics, plusieurs traités d'alliance avec les nations étrangères[42]; faire, par le ministère des officiers publics, des traités de ligue et d'association avec la reine[43]. — Si les parlements sont trop indociles, on rebrisera encore l'étendue de leurs ressorts[44], ou l'on fera descendre la souveraineté de la justice aux bailliages. — Si les trois états regimbent, on ne convoquera que des assemblées de notables[45].

Mais voici qui, pour notre malheur, me semble et sans doute vous semblera incontestable. La nouvelle forme de notre gouvernement va en amener encore une plus nouvelle. Nos petits-

fils, peut-être nos fils, verront disparaître ces antiques ministères du connétable, de l'amiral, du grand aumônier, du chancelier, des généraux des aides[46]. Au lieu de cent bras qui se croisent, qui s'affaiblissent, le roi aura quatre ou cinq bras forts qui le serviront mieux, qui le serviront d'ailleurs plus discrètement, ainsi qu'il le désire: car vous lisez dans les comptes une infinité d'articles *dont le roy nostre seigneur veult qu'il ne soit fait mention*[47]. Quels seront ces quatre ou cinq bras? Les chambellans? Je ne le crois pas. Les écuyers? Je ne le crois pas non plus; je crois plutôt que ce seront les clercs-notaires-secrétaires du roi[48]. Les clercs, les notaires, sont très souvent les plus instruits et toujours les plus fins. Les secrétaires sont toujours les plus souples: vous les voyez, dès que le roi veut leur dicter quelque chose, se mettre aussitôt devant lui un genou en terre, leur papier, leur plume sur l'autre[49]. Au moment où je parle, il en est à la cour qui ont le plus grand crédit[50]. Les clercs-notaires-secrétaires déposeront le nom de clerc pour ne pas être confondus avec les gens d'église, le nom de notaire pour ne pas être confondus avec les gens de robe; ils conserveront bien sûrement le nom de secrétaires, de gardiens du secret de l'état. Il y aura un secrétaire de la guerre, un secrétaire de la marine, un secrétaire des affaires ecclésiastiques, un secrétaire de la justice, un secrétaire des finances[51]. Sous le plus grand nombre de règnes, ces secrétaires du roi seront rois; et nous, Messires, que deviendrons-nous alors? Nous sommes les conseillers du roi, nous serons les conseillers des secrétaires du roi. Aujourd'hui il est vrai, alors il sera encore plus vrai, que notre état est le plus malheureux.

HISTOIRE XXVII. — LE CLERC D'AMBASSADE.

Jusqu'au milieu de ce siècle, la langue anglaise a été, en France, fort à la mode[1]; actuellement, depuis l'expédition de Charles VIII en Italie, c'est l'italienne. Nous avons, à Troyes, quelqu'un qui la parle en perfection, qui parle passablement l'espagnol, qui parle un peu l'anglais et l'allemand devant les personnes qui n'entendent pas très bien ces langues, et qui parle arabe, égyptien, copte, devant tout le monde. Cet homme, qui d'ailleurs

se plaît à ne compter que par ducats ou sequins, qui toutefois paie fort bourgeoisement en doubles tournois et en angelots, c'est maître Desbarreaux. Il était un assez médiocre maître d'école. Il partit de notre ville à l'âge de vingt-quatre ou vingt-cinq ans; aujourd'hui, qu'il en a plus de cinquante, il est revenu tout nouvellement y demeurer. Il dit qu'il a été long-temps clerc d'ambassade, et donne même quelquefois à entendre qu'il a été ambassadeur. Ce matin il a envoyé demander la permission de parler à cette assemblée. On ne lui a pas répondu non ; il a feint de croire qu'on lui avait répondu oui, et ce soir, entrant par la grande porte de la salle, dont il a fait ouvrir les deux battants, quoiqu'il fût seul, il s'est avancé, toujours seul, avec une espèce de bruit, de fracas, avec une dignité de port, de démarche, avec des airs de tête qui ont persuadé à bien des gens ce qu'il voulait faire croire. Une place des plus honorables était restée vide; il est allé hardiment s'y asseoir, s'est ensuite levé pour faire ses révérences, où il n'a oublié personne, après quoi il a pris la parole, et a dit :

Messires, vous êtes ici les ambassadeurs des divers états de la société, qui, par votre bouche, y font entendre leurs doléances. Bien que je n'aie ni lettres ni mission du mien, j'ose cependant croire que je n'en serai pas désavoué.

Vous tous qui vous plaignez ici de votre état comme le plus malheureux, convenez du moins que vous l'avez pris volontairement, tandis que souvent nous prenons involontairement le nôtre: c'est ainsi que moi-même je l'ai pris.

On s'en souvient peut-être, je vivais autrefois courageusement dans une assez pénible détresse, ne songeant guère à mes petits et ignobles intérêts personnels, agité que j'étais seulement par les grands intérêts de la France, de l'Europe et du monde.

Ma bonne mère était désolée : elle allait parler à son confesseur; son confesseur venait me parler. Votre mère, me disait-il, a raison : pourquoi donc tant en vouloir aux sujets du duc de Bourgogne? ce sont les Français du nord et de l'orient; pourquoi tant en vouloir aux Anglais? ce sont nos plus proches voisins. Ainsi des autres peuples. Il m'aurait cependant passé d'en vouloir un peu aux Turcs, si cela ne m'avait, disait-il, distrait de mes fonctions, dont ma famille avait besoin pour vivre. A cause de ma mère, je gardais le silence, et je le reconduisais avec honneur.

Troyes, par son heureuse position, se trouve une des principales villes de passage pour entrer en France ou pour en sortir. Tout comme si ma fortune eût été plus considérable, j'allais sou-

vent déjeuner, dîner, souper, dans les diverses hôtelleries, tâchant de lier conversation avec des étrangers et de savoir des nouvelles. J'avais quelquefois à soutenir des discussions; et, comme en politique j'étais assez heureux pour que ma raison trouvât bien tout ce qui se faisait, naturellement je trouvais tout bien, naturellement je le disais, naturellement aussi je le disais fort haut : c'était sous Louis XI !

On me laissa toujours aller, parler, jusqu'à ce qu'un jour, à dîner, à la grande hôtellerie de la rue de la Cité [2], un de ces hommes que le roi respectait beaucoup, ce qui n'empêchait pas cependant qu'il n'en fît de temps en temps noyer quelqu'un [3], se prit à me contredire avec des exclamations, des apostrophes d'un moine et d'un prédicateur, car il était l'un et l'autre. Je traitai sa politique de froc, ainsi qu'il le méritait, et lui dis que, si, comme il s'en vantait, le roi avait mis sous sa spéciale sauvegarde son couvent et sa personne [4], il n'y avait pas mis ses opinions. Les assistants, intérieurement, avaient l'air de le soutenir, mais ils eurent la prudence de se taire. Vous allez voir combien ce fut heureux pour eux.

Dans un coin obscur de la salle, à côté de la grande table, dînait, sur une petite, un mendiant, moitié mendiant, moitié pèlerin. Je remarquai, sans qu'il s'en aperçût, qu'il était bien moins occupé de manger que d'écouter. Quand tout le monde fut sorti, il s'avança vers moi et me frappa familièrement du plat de la main sur la nuque. Je fus un peu surpris; il me frappa plus familièrement. Allez, me dit-il, en attendant que je revienne, vous asseoir à ma place; vous aurez bientôt de mes nouvelles. Il était à peine dehors, que l'hôtelier entre, et m'apporte un dessert si délicat et si bon, que je fus tout fâché qu'il n'eût pas recommencé par le potage. Quelque temps après le mendiant revient, paie sans débat mon écot avec le sien, m'emmène d'un air d'assurance et d'empire qui ne cessait de m'étonner.

Lorsque nous fûmes hors de la porte de la Tannerie [5], il me dit : Mon ami, vous quittez Troyes, vous venez avec moi; votre famille en est prévenue, je lui ai laissé pour un an au delà de ce que vous auriez pu lui donner. J'ai pris des informations; votre esprit est, m'a-t-on dit, assez bon, votre écriture assez nette : vous me servirez de clerc. Je suis le bailli d'épée d'une province qu'il me nomma, et, tel que vous me voyez, ambassadeur secret, plénipotentiaire près une grande cour d'Allemagne. Discrétion! silence! ajouta-t-il, car il y va pour vous de la fortune si vous savez vous taire, et de la vie si vous ne le savez pas! En même temps il fit briller à mes yeux les sceaux d'or et les

chiffres du roi. Je mis un genou en terre. Monseigneur, lui dis-je, disposez de moi.

A la première ville il m'acheta un méchant habit, un feutre à deux cornes, avec une médaille de plomb[6], un bourdon à double pomme[7], et je me trouvai à peu près mis comme lui et comme bien d'autres ambassadeurs que le roi chargeait de ses mystérieuses négociations[8].

Nous allâmes d'un pas réglé, mais leste. A la troisième journée, je me trouvai très fatigué. Courage! Desbarreaux, courage! me dit le bailli; vous entrez dans une belle carrière, et j'ai pensé que dans quelques années vous pourriez être sous-clerc, et dans quelques autres clerc d'ambassade. A la quatrième, à la cinquième journée, je fus encore plus fatigué. J'étais haletant, rendu, quand nous arrivâmes au pied des Vosges. Voici comment il me les fit monter : Desbarreaux, me dit-il, mais savez-vous bien que vous êtes du bois dont on fait même les ambassadeurs! Iliers, ambassadeur de Charles VII, avait été simple régent de l'université[9]. Aujourd'hui, ajouta-t-il, les ambassades près d'une grande puissance se composent de cinq, six[10] orateurs[11] ou ambassadeurs, à la tête desquels le roi met quelquefois le chancelier[12]. Ce sont de si vastes machines, que tous les états, pour ainsi dire, y entrent. J'ai vu des ambassades d'ambassadeurs archevêques, évêques, maîtres d'hôtel, officiers municipaux, financiers, gens de loi[13]. Il y a place pour beaucoup de monde, il y aura sans doute place pour vous. Courage! Louis XI, on le sait, est si peu difficile sur la naissance, qu'il a fait ambassadeur son barbier[14]. Vous pourrez d'ailleurs, sans beaucoup de soin, être ambassadeur du Dauphin, du roi de Sicile ou de quelque autre prince français[15]. En tout événement, il me sera facile de vous procurer de l'emploi dans les bureaux du chancelier de France, où sont minutés et déposés les actes diplomatiques[16].

Ensuite il ajoutait, comme nouveau reconfort : De tous les princes, Louis XI est celui qui a le plus négocié, qui a le plus eu d'ambassadeurs[17]. Les dépenses de ses relations politiques s'élèvent, certaines années, seulement pour les courriers, les chevaux et les transports, au tiers de celles de la cour[18]. Ainsi donc courage, mon ami! nous n'irons pas toujours à pied. Il ne me fallut pas de si belles paroles pour descendre ces mêmes montagnes. Nous marchâmes encore plusieurs jours; enfin nous arrivâmes.

D'abord je n'eus presque rien à faire, et le peu que je faisais était toujours bien fait, toujours de plus en plus louangé par le bailli, dont la bienveillance toujours de plus en plus augmentait.

C'est par son conseil que pendant les intervalles de mes occupations je me mis à apprendre les langues des différents pays de l'Europe et du monde. Sous Charles VII, il y a environ quarante ans, me dit-il, nous vîmes arriver à la cour une ambassade de l'empereur de Trébizonde, de l'empereur de Perse, du roi de Géorgie, du roi d'Arménie, du prêtre Jéhan et du Petit-Turc, qui venaient demander des secours contre le Grand-Turc[19]. Si l'état du royaume ne permit pas de leur en donner, on répondit du moins à chacun, dans sa langue, qu'on ne le pouvait. Je continuai donc sans relâche à étudier les langues, pour apprendre comment se disait en allemand, en flamand, en anglais en espagnol, en italien, pape, empereur, roi, prince, ambassadeur; comment se disait en toute sorte de langues et d'idiomes : iceulx ambassadeurs entendent; iceulx ambassadeurs requièrent; iceulx ambassadeurs remettent leurs pouvoirs[20], leurs lettres de créance[21]; iceulx ambassadeurs ont reçu leurs instructions[22]; premièrement ils disent; secondement ils déclarent; *item* ils insistent; *item* ils réclament; iceulx ambassadeurs présentent le mémoire de ce qu'ils ont besoigné[23]; ils ont pris en grande considération...; ils ont donné les explications...; ont demandé un délai...; ont dit qu'ils en référeraient. Oh! que cette langue de la diplomatie est diffuse, prolixe, difficile! Elle cherche les formes embarrassées, amphibologiques, obscures; elle est l'opposé de la langue des géomètres ou des amants. Plus elle a ses défauts relatifs aux autres langues, plus elle est parfaite. Quel est donc notre malheur d'être obligés de la parler le plus parfaitement que nous le pouvons!

Cependant on laissait depuis long-temps le bailli dans la même ambassade; il commençait à s'en apercevoir. Encore, me disait-il, si nous étions en France! Il n'y a pas de pays où l'on nourrisse, où l'on traite mieux les ambassadeurs. Ceux de Pologne, qui sont si religieux, ne partent jamais que les commissaires du parlement leur aient fait voir toutes les reliques de la Sainte-Chapelle[24]. Ceux de Hongrie aiment les solennités, les spectacles: on les leur prodigue[25]. Ceux d'Allemagne aiment les honneurs : on les satisfait au delà de leurs prétentions, car on les fait siéger au parlement entre les conseillers-clercs et les conseillers lais[26], et on fait plaider en latin devant eux[27]. Ceux de Suisse, on connaît leur goût : on les fait boire. Ceux d'Angleterre, d'Ecosse, on connaît aussi leur goût : on les fait manger et boire. On les nourrit, on les défraie indistinctement tous[28], depuis la frontière où l'on va les prendre jusqu'à la frontière où l'on va les reconduire[29]. Tous aiment les présents : à tous on donne de la vaisselle d'argent remplie de pièces d'or[30]. Ceux d'Italie, outre la bonne chère et les

présents, aiment le cérémonial : on va les recevoir, les ramener en procession[31]. Quelquefois même un des princes du sang, traitant comme hôte et comme ami le chef de l'ambassade, partage son lit avec lui[32]. Je ne compterai pas, ou plutôt je compterai encore les magnifiques présents que leur font les villes[33].

Le bailli disait aussi que la France n'était pas moins généreuse en protocoles polis, en formules de civilité.

Le roi écrit au pape : « Très Sainct Père, due recommanda- » tion devant mise, nous prions vostre Sainctété. » — A l'empereur : « Au trez Sainct ou au trez illustre prince... par la grâ- » ce de Dieu, Empereur des Romains, toujours auguste, Loys, » par la mesme grâce de Dieu, roy de France, Salut. » — Aux rois : « A hault et puissant Édouard... Ferdinand, par la grâce de » Dieu, roi d'Angleterre..., roi de Castille..., Loys, par la mesme » grâce de Dieu, roy de France, Salut. » — Aux princes : « Au » trez illustre et trez magnifique prince le duc de Bavière. » — Aux chefs des républiques : « Au magnifique et puissant homme » le doge de Venise..., de Gênes[34], et en les mentionnant : le sieur » de..., doge de...[35]. » — Aux Sénats des villes libres : « A nos » trez grands et chers amis. »

S'agit-il de rois indépendants, princes du sang, comme les rois de Sicile, de Jérusalem, le roi se nomme, et les salue; mais s'il s'agit de rois dépendants, comme le roi de Navarre, les lettres qui leur sont écrites commencent par ces mots : De par le roy[36].

Messires, vous vous doutez bien qu'un suppléant de clerc, ou même un clerc d'ambassade et un ambassadeur ne s'entretiennent pas familièrement ensemble, comme deux commères; toujours l'un est interrogeant, l'autre est toujours interrogé. Cependant depuis que nous avions appris la fin tragique du duc de Bourgogne[37], je voulais demander au bailli pourquoi maintenant le roi ne débarrassait pas la France de ces petites souverainetés dont l'existence ne convient plus à la politique du temps; mais je n'eus jamais le courage de lui faire cette question. Je me déterminai à en chercher dans mes réflexions la réponse; je la trouvai. Le duc de Lorraine, me dis-je, a derrière lui l'Allemagne; l'archiduc comte de Bourgogne a derrière lui la Suisse, le duc de Savoie l'Italie, le duc de Bretagne l'Angleterre, le roi de Navarre l'Espagne, et le pape, comte d'Avignon[38], toute la chrétienté.

A quelques jours de là, en me donnant des enseignements de politique, le bailli me dit à peu près la même chose, Monseigneur, m'écriai-je avec un transport de vivatité que je laissai librement éclater, je l'avais pensé comme vous. Le bailli fronça le

sourcil, me lança un regard sévère. Vous êtes un présomptueux, me dit-il en me tournant le dos. Je sortis.

Les suppléants des sous-clercs d'ambassade ne sont pas heureux, comme vous le voyez; les sous-clercs, les clercs d'ambassade, ne le sont pas davantage, comme vous allez le voir.

Mon tour vint enfin d'être sous-clerc, et je le fus, car j'avais regagné les bonnes grâces du bailli. Ensuite je ne tardai pas très long-temps à être clerc. Je crus alors pouvoir prendre sur moi, en copiant une instruction pour le bailli, d'en abréger les longues citations latines des livres saints et des livres profanes[39]. Ah! vous n'avez pas idée de sa colère; j'aurais mieux aimé avoir retranché dix plats à un réfectoire de moines.

Il me bouda, et pendant quelque temps ne me parla que par signes et par monosyllabes. Je n'employais avec lui que les paroles les plus respectueuses, mais je n'employais que tout juste celles qui étaient nécessaires. Un jour il me lut un office qu'il allait envoyer au prince auprès duquel il était accrédité. Je me gardai bien de ne pas le trouver bon. Toutefois, l'œil pénétrant du bailli vit que ma physionomie n'était pas d'accord avec ma bouche; il m'ordonna de lui dévoiler à nu toute ma pensée. Je m'en fis plusieurs fois répéter l'ordre. Alors je lui montrai plusieurs contradictions qui lui avaient échappé. A l'instant il passe d'une extrémité à l'autre, il me prend la main, me donne les plus grands éloges, et finit par me dire qu'il n'oubliera jamais le grand service que je venais de rendre au roi et à la France.

Il me tint parole, car c'est l'homme le plus loyal que je connaisse. Des intérêts majeurs m'empêchent de vous dire jusqu'où il m'éleva ou me fit élever. Qu'il vous suffise de savoir que plus d'une fois je cessai d'être clerc, quoique, pour mieux cacher l'importance de mes commissions, je continuasse à en prendre le nom.

J'étais devenu, par intervalles, chef; je parlais en mon nom aux princes étrangers; j'écrivais pour mon compte les dépêches. J'espérais quelquefois alors de devenir heureux. Ah! Messires, dans notre état, dont j'ai occupé, prenez que j'aie dit dont j'ai vu de très près tous les plus hauts grades, il ne peut y avoir de bonheur.

En effet, serait-ce dans l'ambassade de Russie? Mais si le gouvernement y envoyait des ambassadeurs, ils n'auraient à manger que de la viande gelée, ils n'auraient que de l'eau miellée à boire, et, au retour, leurs rapports intéresseraient moins la politique que la géographie ou l'histoire naturelle.

Serait-ce dans l'ambassade de Pologne? Mais le roi, qui n'est

qu'un duc de Bretagne ou un comte d'Armagnac élu, ou même quelquefois un simple seigneur de Gonesse, ne peut nous faire grande chère, et, quant à la nation, elle nous en veut d'avoir substitué à notre ancien gouvernement féodal, qui ressemblait au sien, un nouveau gouvernement à la mode, qui ne lui ressemble plus.

Serait-ce dans l'ambassade de Suède? Là, j'en conviens, le peuple et le roi nous aiment; mais, vous en conviendrez aussi, ce n'est qu'une bonne ambassade d'été.

Serait-ce dans celle de Danemarck? Là on nous aime aussi; mais le roi est pauvre, il a voulu se mettre à notre solde[40]. Quand il voit arriver notre ambassade, il craint qu'elle soit de trente, quarante ambassadeurs, comme l'est quelquefois celle des Pays-Bas[41]. Il maugrée sous son bonnet de chien marin contre l'usage des gouvernements de nourrir les ambassadeurs[42], surtout contre l'usage de leur faire bombance.

Serait-ce dans celle d'Ecosse? Là on nous aime aussi; on nous aime surtout de ne pas aimer les Anglais. Mais le roi et ses soldats sont depuis long-temps à notre solde[43]. Quelle chère voulez-vous attendre de pauvres soudoyés?

Serait-ce dans celle d'Angleterre? Mais là, au lieu de nous faire bonne chère, le roi est tenté de nous faire manger de l'âne, du sanglier ou du loup que lui envoya Louis XI lorsque, lassé de ses demandes, il voulut, au lieu d'une réponse diplomatique, user cette fois d'une réponse symbolique[44]; et quant au peuple, à la manière dont toujours il vous regarde, il semble toujours vous dire : Rendez-nous notre Normandie! notre Gascogne[45]! Français, vous êtes des voleurs!

Serait-ce dans celles d'Allemagne? Mais les électeurs sont fort pauvres; et, si ce n'est lorsqu'ils ont peur de l'empereur, ils ne font guère bonne chère aux ambassadeurs français. J'en excepte le bon électeur de Bavière : il compte plusieurs empereurs parmi ses ancêtres[46]; il n'a pas peur de l'empereur, et il n'en fait pas moins bonne chère à l'ambassade française.

Et quant à l'empereur actuel, lorsqu'il signe un bon traité, « à la louange de Dieu et de toute la cour céleste, paix finale[47] », et que, de même que ses ambassadeurs en font jurer l'observation à notre roi[48], nous la lui faisons jurer à son tour, ses regards, comme ceux du peuple anglais, semblent toujours aussi vous dire : Rendez à mon fils son duché de Bourgogne[49]! Français, vous êtes des voleurs! Quelle chère voulez-vous alors attendre?

Serait-ce dans celles d'Italie? Mais ce pays est fort bigarré d'intérêts et d'affections. Il y a des parties où l'on est fort disposé

à nous faire bonne chère, d'autres où l'on est encore plus disposé à nous donner le boucon.

Serait-ce dans celle ou celles des Espagnes? Mais le roi de Navarre, roi d'un royaume moitié français, moitié espagnol[50]; le roi d'Aragon, roi d'un royaume moitié espagnol, moitié français[51], ont une politique fort variable; il en est par conséquent ainsi de leur chère. La reine de Castille vous fera, comme le roi d'Aragon, son époux, tantôt mauvaise, tantôt bonne chère, tantôt mauvais, tantôt bon visage; je ne vous cache cependant pas que, lorsqu'elle vous fera bon visage, alors, à cause du commerce avantageux de ses sujets avec la France[52], elle vous fera quelquefois aussi les yeux doux.

Le roi de Portugal, nécessairement notre allié et notre ami, vous fera toujours bon visage; mais, pour la chère, il vous la fera aujourd'hui bonne, demain mauvaise, après-demain très mauvaise, car il est tantôt riche, tantôt pauvre, tantôt très pauvre[53]. Du reste, ne vous y trompez pas, la bonne chère de ces pays est, comme celle de l'Italie, en grenades, citrons et limonade.

Et supposez maintenant que les ambassadeurs français se trouvent, en Espagne, à la cour de ce fin renard Ferdinand d'Aragon; qu'il ait alors escamoté au roi un traité[54] que ni l'assemblée des états généraux, ni le parlement, ni la chambre des comptes, ni aucun corps ne veut enregistrer ou ratifier[55], vous verrez comment on les traitera eux et les nombreux pensionnaires de leur suite[56].

Et supposez encore qu'ils soient à la cour du pape, et que le parlement, l'université, refusent de recevoir les bulles ou les pouvoirs donnés au légat, les pouvoirs d'accorder des dispenses d'âge pour tester, des dispenses pour la pluralité des bénéfices, les pouvoirs de changer les vœux, d'établir des notaires, de fonder des monastères, de nommer des confesseurs, de punir les usuriers, enfin les pouvoirs d'exercer diverses parties de l'antique juridiction romaine[57], vous verrez aussi comment ils y seront traités.

Il pourrait cependant s'offrir des circonstances où les ambassadeurs français deviendraient heureux : ce seraient celles où les Turcs, par un armement général, menaceraient encore la chrétienté. On connaît la force militaire de cette formidable nation, qui, sous le règne d'un seul de ses sultans, a conquis deux cents villes, quatre royaumes et deux empires[58]. On sait qu'a la force politique elle joint la ruse diplomatique. On se souvient de la lettre où Morbezan, afin que le pape ne prêchât pas une nouvelle croisade, lui écrivait que les Turcs n'étaient pas coupables de la

mort de Jésus-Christ, qu'ils étaient, comme les Italiens, du sang troyen, qu'ils voulaient venger la mort d'Hector et relever les murs de Troie[59]. Alors, pour obtenir que cette terrible gendarmerie française marchât en tête de l'armée de l'Europe, les rois et les peuples nous recevraient, nous accueilleraient bien, nous fêteraient cordialement et magnifiquement; mais Dieu nous préserve de revenir à la veille du jour où l'épée, ou plutôt le marteau de Charles-Martel et de ses compagnons décidèrent à Poitiers du sort des nations chrétiennes! A ce prix, soyons plutôt malheureux, soyons toujours et à jamais les plus malheureux!

Histoire XXVIII. — LE SOLITAIRE.

Olier, le solitaire, plus connu sous le nom de l'ermite de l'Aube, parce qu'il habite un petit hermitage situé vers les sources de cette rivière, vient à Troyes la surveille des bonnes fêtes, pour assister aux solennités de la cathédrale. Ordinairement il loge dans le comble d'une tour de l'Hôtel-de-Ville. Il est arrivé ce soir. Il a entendu qu'on disputait avec chaleur dans la grande salle. Les ermites sont curieux comme les autres hommes: il est descendu, il a écouté, il est entré, il a demandé audience. On lui a répondu tout doucement que son état faisait partie de celui de l'homme d'église, qui avait déjà parlé. Il a répondu qu'il n'était ni prêtre, ni diacre, ni sous-diacre, ni même clerc tonsuré; que, s'il portait une cape, un capuche, comme les moines, c'était aussi l'habillement des gens de la campagne[1], des gens de guerre[2]; que la croix de bois qui surmontait son long bâton n'était simplement que le signe d'un chrétien; qu'il fallait le distinguer des frères ermites[3], qui font des vœux et forment un ordre; qu'il était, lui, ermite laïque ou solitaire; enfin que son état, pour n'être pas vulgairement classé parmi les autres états, n'en était pas moins un état. Puis, sans attendre la décision de l'assemblée, qui véritablement a gardé le silence, il a déploré en ces termes le malheur de son sort:

Messires, j'ai été jeune, j'ai eu les défauts de mon âge; jour et nuit je ne cessais de hanter les maisons de jeu avec les femmes masquées, les joueuses de profession[4]; je ne cessais de jouer. Je jouai tout ce que je possédais, argent, maison, meu-

bles ; je perdis tout. Un jour je jouai jusqu'à mon habit ; je le perdis. Il faisait froid, je m'enfuis, je courus.

Je courus à travers champs tout ce jour, toute la nuit suivante. J'avais un air effaré. La fureur était dans mon cœur, sur mon visage ; elle animait mes pieds. Enfin deux bonnes femmes me rencontrèrent, qui d'abord eurent peur de moi, qui bientôt en eurent pitié. Elles me demandèrent ce qui m'était arrivé. Je leur répondis que j'avais perdu au jeu tout ce je possédais, qu'il ne me restait rien, que j'étais réduit à prier Dieu de me retirer à lui. Quoi ! si jeune ! me dirent-elles toutes les deux à la fois ; venez, suivez-nous, il y a pour vous mieux à faire. Nous étions au pied d'une butte ; nous la montâmes, en rouvrant, à travers les halliers, un ancien sentier que les ronces commençaient à remplir. Nous arrivâmes à un petit bâtiment ; le mauvais temps en avait détruit les portes et les fenêtres. D'un côté était un jardin, de l'autre une terrasse, couverte de mauves et de grandes menthes dont les têtes s'inclinaient sur la pierre tumulaire d'un ermite qui avait vécu dans la pénitence jusqu'à l'âge de cent trois ans ; le témoignage de ses vertus était gravé sur cette pierre.

Ce haut lieu, placé au dessus du monde et de ses passions, si propre à guérir les blessures du cœur et de l'âme, me plut ; les deux bonnes femmes s'en aperçurent. Il y a quelques années, me dirent-elles, que notre vieil ermite est mort. Depuis, le pays a toujours besoin d'un ermite[5]. Nous vous amenons ici pour l'être. Vous avez tout perdu ; demeurez, rien ne vous manquera. Tenez, ajoutèrent-elles, voilà le repas que nous portions à nos enfants ; vous aurez la préférence. Voici aussi un chapelet pour prier Dieu, après que vous aurez dîné.

Le lendemain, je trouvai la tombe du frère Athanase, c'était le nom de l'ancien ermite, couverte d'un pain de froment, d'une écuelle de crème et d'une corbeille de fruits. Plusieurs fois la semaine mes provisions étaient renouvelées, et bientôt je trouvai pendus à ma porte une cape d'étoffe neuve et un pelisson de peau d'agneau[6].

Cependant j'avais résolu d'être un véritable ermite, un véritable solitaire. Le jour, les jeunes filles venaient inutilement me demander des conseils. La nuit, il me semblait aussi entendre des voix de femmes. A cette heure, me disais-je, si j'ouvrais, personne ici ne me verrait ; mais quelle trahison à un ermite nourri des charités, des sueurs des bonnes gens ! Aussitôt j'enfonçais davantage mes verrous ; je me rendormais du doux sommeil de l'homme qui s'est combattu, qui a triomphé.

De même que le vent répand au loin les semences des plantes,

de même la renommée répand au loin l'édification et les bons exemples. Il n'y avait pas long-temps que je m'étais fait solitaire, lorsque j'appris par le bruit public que sur la rive droite de l'Aube vivait un saint ermite dont les continuelles pénitences étaient célèbres dans tout le pays[7]. Je résolus d'aller lui demander ses avis. Je partis un jour d'été, avant le lever du soleil, et je marchai jusque vers les cinq heures du soir. J'aperçus alors l'ermitage. En approchant, je rencontrai dans le chemin des gens qui me disaient : Avez-vous entendu sonner la cloche de l'ermite? Plus loin, d'autres me disaient : La cloche vient de sonner : le saint homme se donne le fouet pour racheter les grands péchés du monde. Je le trouvai en oraison. Dès qu'il eut fini, il tourna la tête vers moi : je crus voir la vénérable face du Temps. Mon frère, ou plutôt mon fils, me dit-il, vous êtes tout couvert de sueur et de poussière. Pourquoi avez-vous marché si long-temps pour visiter un pécheur qui achève sa longue carrière, et qui n'a d'espérance que dans la misèricorde de Dieu? Mon père, lui répondis-je, quand vous voulez faire brûler le mauvais bois, vous le mettez à côté du bon. Vous êtes un bois tout brûlant de Dieu; le chemin de votre cellule est le chemin du ciel. Ne me refusez pas, de grâce, vos salutaires avis.

Je lui racontai l'histoire de ma vie; il désira de me raconter la sienne. Vous avez fait, me dit-il, un métier où vous ne perdiez que votre argent; moi j'en ai fait un où je perdais mon âme. Vous avez été amené dans la terre de pénitence par deux bonnes femmes; j'y ai été amené par des flagellants qui, vers la fin du siècle dernier[8], passèrent dans notre ville. Ils se déchiraient avec ferveur les épaules, en faisaient jaillir le sang; ils se montraient insensibles à la douleur.

Convertissez-vous! criaient-ils aux hommes de tous les états. Convertissez-vous! criaient-ils surtout à ceux qui exerçaient des métiers pernicieux au public. Convertissez-vous, faux-saulniers! faux-monnoyeurs! Convertissez-vous, faiseurs de fausses médailles[9]! Convertissez-vous, criaient-ils avec un plus grand éclat de voix, faiseurs de fausses reliques[10]! Ces derniers mots vinrent me frapper comme la foudre, car j'en avais tant fait en ma vie, qu'elles auraient rempli une voiture que les six plus forts chevaux de Normandie auraient eu de la peine à traîner. Il me sembla, à l'instant, voir s'ouvrir les abîmes de l'autre monde, où m'entraînaient les vingt, les cinquante, les cent bras que j'avais donnés à certains saints. Je me jetai à genoux, je demandai pardon à ces saints, je leur promis de laver dans mon sang les offenses dont je m'étais, envers eux, rendu coupable.

Je vins ici, emportant sous ma robe ce fouet[11], que je n'ai jamais trouvé assez rude; je fus installé processionnellement dans mon ermitage. Peu de temps après, les marguilliers, ayant appris que je me disciplinais pour le rachat de mes péchés et de ceux des autres, firent placer au haut de la porte une cloche, en m'invitant à la sonner quand j'accomplirais cette pénitence, afin qu'on m'imitât, ou du moins afin que pendant ce temps on priât Dieu. Je m'y refusai d'abord; mais on me fit considérer le bien général, et j'y consentis. O mon fils! ajouta-t-il en me regardant avec amitié, tous les vrais solitaires ont une discipline; pourvoyez-vous d'une discipline! C'est une chose déjà résolue, lui répondis-je; mais, ô mon père! daignez m'enseigner quand je devrai en faire usage pour le rachat des péchés des autres, car, pour les miens, il me suffit du souvenir de la jolie personne qui m'était destinée, de la belle ferme qu'on voulait me vendre.

Mon fils, me répondit le disciple des anciens flagellants, plus le monde se rend pervers, plus nos pénitences doivent être douloureuses: voilà, je crois, le principe; de plus, il est de grandes époques politiques où de grandes expiations doivent particulièrement avoir lieu. Écoutez-moi; voici quelle a été, à cet égard, ma règle.

L'an 1401. Le conseil du roi montre des dispositions hostiles contre la nation anglaise[12]. Eh! de quoi s'agit-il? La jeune reine Ysabel, fille de Charles VI, veuve du roi d'Angleterre, n'a pas eu de douaire. Ah! me dis-je, qu'une pareille irritation, pour de si petits intérêts, doit irriter Dieu! Je me donnai la discipline à tour de bras.

L'an 1405. La division se met dans la famille royale; le duc d'Orléans veut gouverner; le duc de Bourgogne veut gouverner aussi: imaginez si je me donnai rudement le fouet.

L'an 1407. Je me le donnai encore bien plus rudement quand j'appris que le duc de Bourgogne avait fait assassiner le duc d'Orléans, qu'il avait fui, qu'il avait fait quarante lieues par jour, à cheval[13], qu'il avait mis ceux qui le poursuivaient dans l'impossibilité de l'atteindre.

L'an 1408. Le roi voulut venger la mort de son frère; il ne le put. L'assassin revint à Paris, pour entendre l'apologie de son crime, que fit solennellement le docteur Petit. Oh! que les douze faux arguments[14] de ce docteur me coûtèrent de coups de fouet!

L'an 1415. Les Anglais débarquent en France; ils s'avancent dans la Picardie. Bataille d'Azincourt, où sept princes et la fleur de la noblesse restent sur le champ de bataille, où les généraux

commandent de si méchantes manœuvres. Oh ! que ces méchantes manœuvres me coûtèrent de coups de fouet !

L'an 1417. Les Français, qui auraient dû s'unir, se divisent. Le jeune duc d'Orléans, assisté de son beau-père, le connétable d'Armagnac, court aux armes pour venger la mort de son père. De toutes parts la guerre civile s'allume. Dans les diverses provinces, les uns sont pour, les autres contre ; tout le monde prend parti ; il n'y a plus que des Bourguignons, que des Armagnacs : il n'y a plus de Français. Le fouet ! le fouet ! ferme, le fouet !

L'an 1419. Le duc de Bourgogne, qui avait fait assassiner le duc d'Orléans à Paris, rue Barbette, est assassiné sur le pont de Montereau. Ce duc avait été un grand scélérat. Dieu sait que je me donnai à plusieurs reprises le fouet jusqu'au sang, et peut-être ne fut-ce pas assez pour le repos de son âme.

L'an 1420. Le roi d'Angleterre fait son entrée à Paris. Vous vous doutez combien de fois je devais sonner la cloche et faire la pénitence. Les Anglais dans Paris ! me disais-je. Cette idée ne laissait de repos ni à mon esprit ni à mon fouet.

L'an 1422. Le jeune roi Charles VII succède à son père ; le malheureux état de la France ne change pas. Je ne cessais de sonner la cloche.

L'an 1429. A une extrémité du royaume le ciel s'ouvre tout à coup. Du village de Dom Remy sort Jeanne d'Arc, envoyée de Dieu pour sauver la France. Elle est présentée au roi et aux docteurs ; le roi et les docteurs l'accueillent. Tout le peuple se range sous sa bannière. Elle marche vers Orléans. Les Anglais lèvent le siége de cette ville ; de toutes parts ils fuient, partout frappés, partout poursuivis par une jeune fille. Le roi est sacré à Reims. Je ne sonnai plus la cloche.

L'an 1438. La pucelle d'Orléans est prise au siége de Compiègne, et l'année suivante elle est brûlée au marché de Rouen. Un tribunal injuste avait immolé à la haine d'une armée battue cette innocente victime. Je ne jugeai pas à propos de me fouetter pour les péchés des Anglais ; c'était à leurs ermites.

L'an 1440. Le jeune dauphin se révolte. Je me donnai plusieurs fois le fouet, qu'on ne lui avait pas sans doute assez donné.

L'an 1450. Les Anglais sont chassés de la France, où ils reviendront si nos divisions se rallument, et si les fouets des bons ermites et des bons Français ne se mettent en mouvement pour les arrêter sur le pas ou sur la porte de Calais.

Mon fils, me dit-il en finissant, ne vous y trompez point,

bien que la France soit aujourd'hui triomphante, nous devons, et vous surtout, qui êtes jeune, vous devez veiller sur elle.

Je pris congé du respectable solitaire, en lui rendant mille actions de grâce.

De retour dans mon ermitage, je demandai aux magistrats du pays une cloche et une discipline : l'une et l'autre me furent aussitôt données.

L'an 1453. Je sonnai, le même jour, l'une, et me servis de l'autre. La nouvelle de la prise de Constantinople par les Turcs est portée, avec la rapidité de la foudre, d'un bout de l'Europe à l'autre. Ah ! comme je me disciplinai pour ces Grecs de qui nous tenons nos arts, nos sciences, nos lumières, de qui nous tenons tout, même la discipline[15] !

L'an 1456. Le dauphin sort de France et se retire chez le duc de Bourgogne. Il me parut que c'était tant pis pour lui et tant mieux pour nous. Je laissai ma discipline au croc.

L'an 1461. Mort du roi Charles VII. Il avait conquis son royaume sur les Anglais ; il avait été bon envers son peuple : je laissai encore ma discipline au croc. Mais aussitôt que le dauphin, ou plutôt le roi Louis XI, rentra en France, je la repris : car il me sembla qu'il accourait de Flandre avec un peu trop d'empressement pour venir prendre la couronne sur le cercueil de son père. Je sonnai vite la cloche et me frappai assez fort ; seulement je me gardai de dire pourquoi. A peine monté sur le trône, le nouveau roi se prend corps à corps avec la féodalité. Je prévis combien cette lutte serait terrible : je fis provision de cordes de discipline ; elles ne me furent pas inutiles.

L'an 1465. Les grands vassaux de la couronne, ayant à leur tête Charles le Téméraire, forment la ligue du Bien Public, où le bien public n'est pour rien ; et, le jour de la Transfiguration, ils se battent comme des enragés dans les plaines de Montlhéry. Les uns me disaient : Gardez-vous bien de vous donner le fouet, nous sommes victorieux ; les autres me disaient au contraire : Bon ermite, nous avons été battus, les Bourguignons vont assiéger Paris. Je crus, dans cette contradiction de nouvelles, devoir peser les divers rapports, et je vis que, si je ne devais pas me fouetter pour l'aile droite, je devais bien me fouetter pour l'aile gauche, et un peu pour le corps d'armée. Depuis, les gens de guerre m'ont dit que c'était ainsi qu'ils se seraient fouettés eux-mêmes.

L'an 1468. Louis va se livrer, à Péronne, entre les mains de Charles le Téméraire, devenu duc de Bourgogne par la mort de son père. Louis avait fait révolter Liége ; il est forcé de suivre

le duc de Bourgogne au siége de cette ville. Quand je me représentais ce fin renard ainsi pris au piége, tout en me disciplinant, je ne pouvais m'empêcher de rire.

L'an 1472. Mort du duc de Guyenne. Louis, déjà soupçonné d'être mauvais fils, est encore soupçonné d'être mauvais frère. En attendant que l'histoire sût ce qui en était ou pût dire ce qu'elle savait, j'ajoutai à mon fouet deux autres branches.

L'an 1473. Le comte d'Armagnac est massacré à Lectoure par les soldats de l'armée du roi.

L'an 1474. Le roi fait condamner à mort le duc d'Alençon.

L'an 1475. Il fait couper le cou au connétable Saint-Pol.

L'an 1477. Il le fait couper au duc de Nemours. Ces années donnèrent bien de l'exercice à ma discipline.

L'an 1479. Bataille de Guinegate, où la victoire fut douteuse, comme à Montlhéry. D'abord on me dit de me discipliner pour l'avant-garde; j'attendis, je fis bien: car on me dit ensuite de me discipliner pour le corps d'armée, ensuite pour l'arrière-garde; j'attendis. Les militaires n'étaient pas d'accord, et, comme ils ne le sont pas davantage aujourd'hui, j'attends encore.

L'an 1481. Le comte du Maine et de Provence meurt; ces deux grands fiefs sont réunis à la couronne. Je laissai mon fouet en repos.

L'an 1483. Louis meurt. Pendant sa vie, il avait payé assez cher des gens qui s'étaient assez mal disciplinés; à sa mort je me disciplinai et gratuitement, et ferme, et long-temps. Le jeune Charles VIII monte sur le trône. Fin de la terreur. Ma discipline dort.

L'an 1484. Assemblée des états de Tours. Notre nation, naturellement parleuse, avait été, pendant tout un règne, tenue dans le silence. Elle s'en dédommagea aux états; mais, comme le solitaire de la rive droite de l'Aube voulait qu'on se fouettât aussi bien pour les sottises qu'on dit que pour les sottises qu'on fait, à la publication de chaque séance je me donnai un plus ou moins grand nombre de coups de discipline.

L'an 1485. Le roi ôta la moitié des tailles; j'ôtai la moitié des branches de mon fouet.

L'an 1488. On me dit que la dame de Beaujeu, qui avait l'administration de l'état, avait envie de coquetter avec le duc d'Orléans: je pris mon fouet. On dit que le duc d'Orléans avait mieux aimé faire la guerre que faire l'amour: je posai mon fouet. On me dit que le duc d'Orléans avait perdu la bataille de Saint-Aubin, qu'il avait été fait prisonnier: je ressaisis mon fouet. Je brûlais d'impatience de m'en servir; mais jamais je ne pus m'en

administrer, en sûreté de conscience, un seul petit coup ; jamais on ne put me montrer nettement qui avait, qui n'avait pas tort ; jamais je ne pus voir clair dans cette affaire.

L'an 1491. Mémorable année ! Réunion de la Bretagne à la France ; mariage de notre jeune roi avec la jeune duchesse Anne, héritière de cette belle province. Toute la France dansa à ces noces. On se disait : Nous voilà maintenant tranquilles ! et moi je dis : Il est impossible que cette noblesse, si aguerrie, si turbulente, reste en paix dans ses châteaux ; si elle ne se bat dans l'intérieur, elle voudra se battre à l'extérieur : je ne me déferai pas de mon fouet. Ce que j'avais prévu arriva.

L'an 1494. J'étais allé en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. J'étais à faire mes prières dans cette ville, et tout était en paix autour de moi, quand l'armée de Charles VIII, qui s'était amoncelée au haut des Alpes, fond tout à coup sur l'Italie, comme un grand orage ; elle inonde tout le pays, entre à Florence, à Rome, à Naples.

L'an 1495. Les Espagnols, les Allemands, les Vénitiens, se liguent. Une armée formidable ferme toute retraite aux Français. Les ermites espagnols, allemands, vénitiens, se fouettent tant et plus. De leur côté, les ermites français ne perdent pas le temps ; sans doute ils se fouettèrent plus fort, car Charles VIII passe à travers ou plutôt sur l'armée ennemie, et, après la victoire de Fornoue, il rentre en France, sinon en conquérant, du moins en vainqueur.

L'an 1498. Charles, qui depuis son expédition de Naples avait tranquillement vécu dans le beau pays de Touraine, meurt à l'âge de vingt-huit ans. Je me servis de la discipline, mais fort peu : c'était un bon petit roi. Louis XII lui succède.

L'an 1499. Première conquête du duché de Milan, l'héritage maternel du roi.

L'an 1500. Seconde conquête du duché de Milan[16]. Louis XII, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, fils du duc d'Orléans fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, petit-fils du duc d'Orléans assassiné par le duc de Bourgogne, continue à régner glorieusement.

Vous le voyez ! les temps changent pour les familles.

Ils changent aussi pour les états.

Que de malheurs sous Charles VI, sous Charles VII, sous Louis XI !

Ce n'est que sous Charles VIII que nous avons joui d'une entière sûreté de nos personnes et de nos biens ; elle est encore bien plus grande sous notre bon roi Louis XII ; et, s'il devait

toujours occuper le trône, ou si les princes qui lui succéderont devaient tous lui ressembler, je suspendrais ou plutôt je briserais mon fouet. Mais qui me répondra de Louis XIII, de Louis XIV, des autres Louis, des autres Charles, des autres Jéhan, des autres Henri? En fait de rois futurs, on ne sait ni qui vivra, ni qui mourra, ni qui régnera, ni qui ne régnera pas, ni qui régnera bien, ni qui régnera mal; le plus sûr, pour nous malheureux solitaires, pour nous les plus malheureux, c'est de tenir toujours la main à la cloche, d'avoir toujours le fouet en l'air.

Histoire XXIX. — LE SOUFFLEUR.

Le maire, ayant aperçu un homme modestement assis hors du cercle et à moitié caché derrière le greffier, s'est pris à lui dire : Ah! vous voilà, messire Marcel! Vous parlerez! vous parlerez comme les autres, ou il restera convenu sans contradiction que votre état est le plus heureux. Ce messire Marcel est un vieux clerc tonsuré qui, depuis cinquante ans et plus, travaille au grand œuvre[1]. Il est, cela va sans dire, pauvre jusqu'au dernier dénûment. L'abbesse de l'abbaye aux Nonnains[2] lui envoie tous les jours une grande écuellée de soupe, dont il mange la moitié pour son dîner et l'autre moitié pour son souper; cette libéralité quotidienne lui suffit, car il ne laisse pas de bien se porter et de vivre content. Nous heureux! a-t-il répondu au maire, nous heureux! nous les plus heureux! Et en quoi? Serait-ce parce que nous portons le beau nom d'alchimistes ou le nom encore plus beau de philosophes hermétiques[3]? Mais, vous le savez, le vulgaire ne nous appelle que de l'ignoble nom de souffleurs[4]. Serait-ce parce que notre science a fait depuis peu les plus grands progrès, et qu'ainsi que l'a dit, dans un beau discours, *Magister Fulvus*, elle est sur le point de brûler, au feu de ses creusets, les voiles qui couvrent les plus secrètes opérations de la nature? Ou serait-ce parce que, de temps à autre, ses succès font du bruit dans le monde? Mais c'est en cela que nous sommes les plus malheureux.

Ah! je vous apitoierais sur notre sort en vous racontant nos infortunes!

On m'a nommé, il n'y a pas long-temps, deux alchimistes qu'un

prévôt avait fait torturer parce qu'ils refusaient de lui enseigner à faire de l'or [5].

Dans cette ville il y a la veuve d'un homme de notre art qui fut assassiné parce qu'il savait, disait-on, faire de l'or, et qu'il en avait toujours son escarcelle pleine.

A Dijon, où j'ai autrefois demeuré, bien des gens encore vivants ont connu un alchimiste qui, après avoir fondu dans son fourneau deux grosses fermes, c'est-à-dire après avoir consumé tout son bien, avait aussi découvert ce secret. Eh bien! peu de temps après il tomba malade de lassitude, d'épuisement, et, en mourant, il emporta sa découverte sans vouloir la communiquer même à ses plus proches parents, qui entouraient son lit, qui le priaient à mains jointes, qui finirent par l'injurier, le maudire, l'abandonner.

Soit, lui a dit le maire ; mais si vous êtes curieux de choses étonnantes, prodigieuses, vous pouvez vous satisfaire, et c'est un grand bonheur. — Quelquefois c'est, au contraire, un grand malheur, et je suis sûr qu'à la fin de l'histoire merveilleuse que, si vous le voulez, je vous raconterai, vous conviendrez en vous-mêmes, sans que je vous le répète davantage, que nous sommes malheureux, très malheureux, que nous sommes les plus malheureux.

Aussitôt on a entendu un mouvement général de bancs, de formes, d'escabelles, et au milieu d'un cercle s'est ouverte une place où, bon gré mal gré, on a fait mettre messire Marcel, qui, après avoir recommandé la discrétion à toute l'assemblée, a commencé ainsi :

Du temps que je demeurais à Paris, il y avait, dans nos réunions de philosophes hermétiques, un adepte qui cessa tout à coup d'y venir. Plusieurs années après je le rencontrai dans la rue; nous nous saluâmes, et nous renouvelâmes connaissance. On ne vous voit donc plus? lui dis-je. Cela est vrai, me répondit-il, c'est que je ne suis plus des vôtres : nos recherches nous rendent trop malheureux, j'y ai entièrement renoncé. — Vous avez donc cessé de pleurer la mort de notre Nicolas Flamel? — J'aime et j'honore plus que jamais ce grand homme, mais je ne le pleure plus, et par une bonne raison, parce qu'il vit encore. —Quoi! vous donnez aussi dans cette vision! vous croyez, comme les autres, que Flamel n'est pas mort [6]! — Comment ne le croirais-je pas! je l'ai vu moi-même, je lui ai parlé.

Je répondis à mon ancien camarade par de grands éclats de rire ; mais plus je riais, plus son sérieux augmentait, plus ses affirmations, ses protestations, redoublaient. Enfin, voyant qu'il

ne pouvait me persuader, il m'entraîne au cabaret de la Pomme-du-Pin[7], où, après avoir demandé la chambre la plus reculée, s'être fait apporter des noix et un flacon de vin, il ferma les fenêtres, poussa les verroux de la porte, et me dit : Le jour du dimanche perdu[8], j'allai, depuis que nous nous sommes vus, me promener d'assez bon matin à notre rendez-vous ordinaire[9] dans la rue où demeurait Nicolas Flamel. Je considérais son effigie, entourée des emblèmes de son art[10] ; je rêvais à l'immense étendue de ses connaissances, par lesquelles il dominait la nature[11]. A la fin, mes idées changeant de cours, je me dis qu'à la place de Flamel je ne me serais pas contenté de pouvoir tout changer en or ; j'aurais voulu pouvoir tout changer en verre, tout rendre transparent : par ce moyen, au premier abord, j'aurais connu mon homme, je n'aurais plus cherché la vérité dans ses yeux, je l'aurais vue dans son cœur.

Comme je réfléchissais sur les avantages de cette transmutation, et que j'étais tout préoccupé, tout absorbé, passe près de moi un homme assez mal vêtu, qui, m'ayant remarqué, souffle sur un peu de poudre qu'il avait dans le creux de sa main, me regarde, et dit en me riant au nez : Ami! vous souhaitez de voir à travers tous les objets, n'est-ce pas? Vos souhaits seront satisfaits, si vous avez le courage de me suivre. Oui, lui répondis-je avec un mouvement d'assurance, n'en doutez pas, je l'ai, fallût-il aller au centre de la terre. Nous n'irons pas si bas, me répliqua-t-il; en même temps, tirant les bords de ma cornette[12], il me l'enfonce sur les yeux, me prend sous le bras et m'emmène. Du courage, du silence, me dit-il : dans quelques moments vous allez obtenir ce que vous désirez tant. Nous marchons ; je n'y voyais absolument rien. Nous parcourons un grand nombre de rues, de détours ; enfin, nous entrons dans une maison, nous descendons un escalier à vis ; nous suivons une allée en pente. Nous arrivons devant une porte de fer, que je jugeai telle au bruit qu'elle fit en s'ouvrant et en se fermant ; nous en passons une seconde, une troisième : j'en comptai jusqu'à sept. Nous fîmes encore quelques pas. Je sentais une grande chaleur au visage, j'entendais un épouvantable sifflement de forges. Mon conducteur m'ôte la cornette de dessus les yeux. Je me trouve comme tombé dans une vaste salle voûtée en pierre, dont l'intérieur était éclairé par la bouche enflammée d'une grande fournaise placée à l'extrémité. Non loin, un homme habillé comme les personnages peints sur les vieux murs des cathédrales lisait dans un livre de parchemin, posé sur un énorme soufflet. Tous les manipulateurs lui parlaient le bonnet à la main, et paraissaient avoir pour lui

un grand respect. Je m'incline plusieurs fois; je m'avance vers lui. Tu crois, me dit-il en avançant le bras et en me poussant en arrière d'un air de dédain, tu crois que je ne sache faire que de l'or; apprends que je fais aussi, quand je veux, de l'argent, du cuivre, de l'étain, du plomb, du fer, du cristal, du verre et toute sorte de matières; il n'y a rien que je ne puisse faire, car je suis Nicolas Flamel. En même temps, il tire d'un petit creuset, placé sur une des longues tablettes chargées de cornues et de matras qui entouraient la salle, une prise d'une poudre noire, et il l'applique sur mon doigt, qui devient d'argent. Il le frotte, et y met une autre poudre verte : mon doigt devient de verre. Ah! lui dis-je, messire Flamel, me voilà bien avancé avec un doigt de verre! C'est celui avec lequel j'écris, et, si je le casse, je ne serai plus employé dans les finances du roi, où, cette année, je gagne cent vingt-six livres en qualité de commis de la chambre des comptes[13]. Il prend mon doigt, y jette une autre poudre, et le revoilà de chair et d'os. Il me pose ensuite sa main sur le front: ma tête devient de verre. C'est encore pis! lui dis-je; que voulez-vous que je fasse dans le monde avec une tête de verre? Une tête vide, une tête creuse, une tête fêlée, encore passe : il y en a tant! on n'y fait pas attention; mais une tête de verre! rien de plus ridicule; partout on me remarquera, on me montrera, on rira de moi. Ajoutez qu'on trouve dans son chemin tant de têtes dures, tant de têtes de fer, qui vous barrent, vous choquent, vous heurtent, que je n'en aurai pas pour huit jours avec ma nouvelle tête. Allons, tais-toi, pleureur! me dit-il en me donnant une chiquenaude sur le nez; et ma tête redevient ce qu'elle était, c'est-à-dire, sans trop me vanter, une assez bonne tête. Or çà, dit alors Flamel à ceux qui l'entouraient, ce garçon me plaît; il est franc, il est simple, il est curieux; il désire plus de devenir savant que de devenir riche, qualité indispensable pour posséder la poudre verte ou poudre de transparence universelle : apportez-m'en un sachet. Il m'enseigne à m'en servir, me donne ses instructions, ses conseils, et fait signe qu'on me ramène sur la terre. Mon conducteur me renfonce la cornette sur les yeux, et de nouveau s'empare de moi. Les mêmes portes se rouvrent, se referment; nous repassons l'allée en pente; nous remontons l'escalier à vis; nous sortons de la maison. J'entends de nouveau le bruit des rues; nous continuons à marcher. Enfin, mon conducteur s'arrête. Quelqu'un vous salue, me dit-il, rendez-lui son salut. J'ôte ma cornette; je vois mon conducteur qui, me riant encore au nez, me fait faire une demi-pirouette et s'enfuit derrière moi. Je me retrouve au milieu des porteurs d'eau, des ra-

masseurs de chiffons, des crieuses de pommes, précisément au même endroit où il m'avait pris.

Paris de verre. Je fus quelques instants à me remettre. Enfin, quand j'eus recouvré la plénitude de mes sens et de ma raison, je résolus de parcourir le monde entier, ma poudre à la main. Ah! ce sera bien long, me dis-je aussitôt; il me faudra bien du temps! Mais Paris, où je suis, n'est-il donc pas à lui seul un petit monde? Je résolus de voir seulement Paris.

D'abord je voulus le voir en grand. Je montai une des tours de Notre-Dame, et je jetai en l'air une pincée de ma poudre. Aussitôt Paris, le grand Paris, avec ses donjons, ses tours, ses clochers, ses flèches, ses châteaux, ses milliers de nouveaux hôtels, ses milliers de nouvelles maisons à tourelles, à contreforts[14], qui chassaient, qui poursuivaient les vieux hôtels, les vieilles maisons du quatorzième siècle, et qui, pour ainsi dire, les poussaient vers la Cité[15], se montre tout brillant, tout transparent, tout de verre. Je voyais sous terre les fondements de ses deux premières enceintes, successivement bâties par les Romains, par les rois de la première race[16]. Je voyais les parties de la troisième, bâtie par Philippe-Auguste[17], qui subsistaient encore: elles étaient habitées par les pauvres gens[18], ou, pour parler comme les gens riches, par la canaille; tandis que la quatrième, bâtie par Charles le Sage[19], était remplie d'honorables bourgeois armés, tout glorieux d'être chargés de la sûreté de la ville.

L'enceinte actuelle formait autour de Paris comme un grand chapelet de verre dont les grains, les avé, étaient les tours, encapuchonnées ou du moins couvertes d'une toiture en capuchon[20], et les pater étaient les forteresses[21] qui, de distance en distance, couronnaient les quatorze portes de la ville[22].

A l'endroit où la Seine entre dans l'enceinte de Paris et à l'endroit où elle en sort[23] il y a une chaîne qui la traverse d'un bord à l'autre[24]. Tous les matins l'on ôte ces deux chaînes; tous les soirs on les remet. Je voyais alors les bourgeois, fiers de déferrer, d'enferrer la Seine; je les voyais intérieurement avec ma poudre, et sans ma poudre je les aurais vus de même.

A la Chambre des comptes, avant que j'eusse ma poudre, je croyais, en examinant l'état des recettes et des dépenses de la prévôté[25], que les fermiers de la pêche des grands et des petits fossés de la ville[26], ainsi que les fermiers des pâturages des levées et des glacis[27], gagnaient beaucoup, gagnaient trop. Je vis avec ma poudre que les gros poissons avaient le bon sens de vouloir suivre le droit chemin de la rivière, sans aller, comme

les petits poissons, faire les musards dans les eaux bourbeuses des fossés de Paris. Ces deux fermiers, surtout celui des pâturages, qui payait par an près de sept livres [28], étaient fort mécontents ; ma poudre me montrait leur mécontentement franc et sincère.

Quelquefois je nouais le sachet de ma poudre, je réfléchissais ; et quand je considérais Paris, relativement à sa situation, je le trouvais bien sot, avec tout son esprit, d'être venu se fixer au lieu où il est. Mieux lui aurait valu la situation de Conflans, à l'embouchure de l'Oise ; mieux encore celle de Charenton, à l'embouchure de la Marne ; ou mieux celle de Nevers, sur le superbe fleuve de la Loire. Alors, quand les Anglais débarquent une armée à Calais, ou quand les Allemands s'avancent vers Sainte-Menehould [29], ni la rue Saint-Martin ni la rue Saint-Denis n'auraient plus peur [30] au milieu de la France.

Je trouvais Paris encore plus sot quand je considérais qu'au midi il était sorti dans la campagne au milieu des prairies de Saint-Germain, de Saint-Marceau [31], et qu'au nord il laissait entrer la campagne dans la ville [32].

Ces clairières de maisons sont fort vastes, sans doute, cependant je crois qu'il y a au moins trois cent mille habitants à Paris ; je le crois, parce qu'à une grande montre de la garde bourgeoise, dans les plaines du faubourg Saint-Antoine, on y compta quatre-vingt mille hommes, tous vêtus de beaux hoquetons rouges, relevés de belles croix blanches [33]; parce qu'à la dernière procession générale du saint Innocent on y compta cent mille Parisiens nu-pieds [34].

Oh ! qu'avec la poudre de transparence on peut voir combien de pensées différentes ont, suivant qu'ils sont différemment habillés, les mêmes hommes. Sous les drapeaux, les Parisiens ne respirent que le sang et la guerre ; sous les bannières, ils ne respirent que la pénitence et la paix.

Je remontai à divers intervalles sur le tours de Notre-Dame pour jeter ma poudre, pour voir, hors des maisons et dans les maisons, le spectacle des trois cent mille Parisiens au premier coup de l'angelus [35], tous s'agenouillant, tous récitant la prière, ensuite tous se relevant, tous se mettant à marcher, à travailler, à marchander, à disputer, à jurer, à manger, à boire.

Un fait assez généralement convenu, et hors de doute quand on possède la poudre de Flamel, est qu'à Paris la classe des clercs a diminué depuis que la clergie ou la science s'est répandue dans les autres classes.

Il en est de même de la classe des nobles, maintenant, à Paris,

bien moins nombreuse qu'autrefois; et de cela on peut en donner deux raisons avec ma poudre ou sans ma poudre : la première, que depuis Charles VII, qui trouva les portes de Paris fermées et le roi d'Angleterre dedans[36], la cour se passe de Paris et Paris se passe de la cour[37], de la noblesse par conséquent; la deuxième, que Paris s'est lui-même anobli, dans ce sens que les diverses professions des bourgeois sont devenues de plus en plus importantes; et alors les nobles, ne trouvant plus dans cette ville la même ancienne différence d'homme à homme, se sont retirés insensiblement ailleurs[38]. Du reste, les rois ont eux-mêmes reconnu cette nouvelle importance de la bourgeoisie de Paris. Il en est un qui plusieurs fois a mangé au milieu d'elle et avec elle[39], qui a envoyé la reine accoucher à Paris[40], afin que le futur roi de France fût Parisien.

Flamel avait bien raison de me nommer la poudre de transparence la poudre de science universelle. Avec son sachet, je savais tout ce que les autres savaient; je lisais dans leur pensée comme dans la mienne.

Je suis Parisien, et je ne pouvais guère plus nettement que les autres Parisiens dire quels étaient, dans notre ville, les magistrats qui exerçaient l'autorité municipale, ou plutôt je croyais, comme les autres, que c'étaient les échevins. Mais enfin un jour, sur le quai de l'Ecole, ayant été frappé d'un coup de coude par un homme marchant devant lui, sans autrement prendre garde à ceux qui marchaient dans une direction opposée, je lui jetai une pincée de poudre, pour voir si c'était volontairement ou involontairement qu'il m'avait frappé. Je lus dans ses pensées qu'il minutait un traité de la juridiction municipale de Paris. Suivant lui, c'était sans aucun droit que le Parloir aux Bourgeois[41] avait pris le nom de Maison Commune[42] ou Hôtel-de-Ville[43]; cet hôtel n'était et n'avait jamais été qu'une maison de marchandise[44]. Suivant lui, les échevins et leur chef, le prévôt des marchands, n'avaient légalement de juridiction que sur le commerce de la ville, même, à la rigueur, que sur le commerce par eau[45]; ils n'étaient à aucun égard magistrats municipaux. Je me serais moqué de lui, de même que les autres devaient s'en moquer, si je n'avais lu aussi dans ses pensées, et en fortes empreintes, que pour bien raisonner il fallait, avant tout, s'assurer de la vraie signification des mots, et, pour cela, aller des mots aux choses, ou mieux, des choses aux mots. A l'instant que je me fus approprié sa méthode, j'examinai ses pensées, et je vis que je raisonnais comme lui et qu'il raisonnait comme moi; je me dis, il se dit : Les magistrats qui sont chargés de veiller à la police, à la

sûreté, à la propreté de la ville, sont incontestablement les magistrats municipaux. Je me demandai, il se demanda : Le prévôt des marchands et des échevins en sont-ils chargés? Je me répondis, il se répondit : Non. Et le prévôt de Paris, l'est-il? Je me répondis, il se répondit : Oui[46]. Je me dis, il se dit encore : Les magistrats qui sont chargés de construire, de réparer les édifices, les fortifications de la ville, sont incontestablement les magistrats municipaux. Je me demandai, il se demanda encore : Le prévôt des marchands et les échevins en sont-ils chargés? Non, me répondis-je; non, se répondit-il. Et le prévôt de Paris, l'est-il? Oui[47], me répondis-je; oui, se répondit-il. Je me dis, il se dit aussi : Les magistrats qui sont chargés d'administrer le domaine, les revenus de la ville, sont incontestablement les magistrats municipaux. Le prévôt des marchands et les échevins en sont-ils chargés? Ils ne le sont pas, me répondis-je; ils ne le sont pas, se répondit-il. Et le prévôt de Paris, l'est-il? Il l'est[48], me répondis-je; il l'est, se répondit-il. Je devais conclure et je conclus que ce n'étaient donc pas le prévôt des marchands et les échevins qui étaient les vrais magistrats municipaux de la ville, que c'était le prévôt de Paris, qui, sous un autre nom, était le vrai magistrat municipal de la ville; il devait conclure et il conclut de même.

Je lus ensuite dans ses pensées que la juridiction du prévôt des marchands, des échevins, et celle du prévôt de Paris, étaient aujourd'hui fort mêlées, et qu'à la longue le président des magistrats des marchands, le prévôt des marchands, les magistrats des marchands, les échevins des marchands, comme on disait autrefois[49], les échevins, comme on dit aujourd'hui, deviendront, par la seule influence du nom de prévôt d'échevins, du nom d'échevins, les magistrats municipaux[50]. Je fus de cet avis.

Je lus encore dans ses pensées que le nom d'Hôtel-de-Ville, donné à leur hôtel de la marchandise, contribuera aussi à déplacer l'autorité municipale. Je fus encore de cet avis.

Ce jour-là, en me promenant sur la place de Grève, il me prit envie de jeter une pincée de poudre devant cet hôtel. Je vis que la garde permanente de Paris, la confrérie des soixante arbalétriers et la confrérie des six-vingts archers[51], y était entrée; que ces confréries, qui venaient de prêter serment au prévôt de Paris, venaient le prêter aussi au prévôt des marchands[52]. Je vis qu'il en était de même des officiers des seize quartiers, des quarteniers; de même des sous-officiers des quartiers, des cinquanteniers, des dixeniers[53]. Je vis d'ailleurs que l'importance du prévôt des marchands s'accroissait beaucoup des fréquents re-

pas de l'Hôtel-de-Ville[54], auxquels il présidait, et de la distribution des bourses de jetons de cuivre et de jetons d'argent[55], qui toutes passaient par ses mains.

L'Hôtel-de-Ville de Paris offre au dehors, j'en conviens, l'aspect misérable d'une grande grange, terminée par deux pignons[56], et au dedans on y voit des poulaillers, des toits à porcs, comme dans quelques logis du roi[57]; mais on y voit aussi des salles de bains et d'étuves, une grande salle d'audience, une grande chapelle[58].

Moi, dans ce moment, j'y voyais surtout un concours de gens de rivière, de pêcheurs, de bateliers, de pontonniers, de chableurs, de maîtres des ponts, un concours de gens de commerce, de maîtres des six marchandises ou des six corps de marchands, de courtiers des vins, de courtiers du sel, de courtiers des graisses, d'officiers aux ventes, de compteurs, de peseurs, de mesureurs[59].

Je prenais particulièrement plaisir, en continuant à me promener sur cette place, à regarder dans une salle basse, à travers une muraille de grosses pierres de taille, les sergents de la marchandise qui installent dans leurs fonctions les mesureurs[60], enseigner deux nouveaux mesureurs à mesurer. Ils faisaient mettre un des deux mesureurs à genoux, lui faisaient embrasser le tour du boisseau; ils faisaient verser par l'autre mesureur les aulx, les ognons, les noix, les châtaignes, dans le boisseau. Principe, leur disaient-ils : « Tout ce qui chet du boissel, quand » le mesureur a retiré ses bras, est pour le vendeur; tout ce qui » y tient est pour l'acheteur[61]. »

Ces grands bateaux d'ognons, de pommes, étaient en ce moment pour moi comme de grands bateaux de perles; ces grands bateaux de noix, comme de grands bateaux de topases; ces grands bateaux de vin, stationnés au port Français, au port de Bourgogne, aux divers ports[62], comme de grands rubis enchâssés dans le cristal de la rivière.

Cependant, le nouveau monde que je voyais dans le monde des autres hommes commençait à me distraire de mon travail. Mes supérieurs voulaient l'ordre; mes camarades étaient, par ma faute, obligés souvent de me remplacer. Les uns et les autres me témoignaient en termes polis, affectueux, leur mécontentement; mais l'irritation de leur cœur n'était pas voilée à mes yeux. Je ne les aimai plus. C'est par là que je commençai à être malheureux. N'importe, je n'en continuai pas moins mes courses.

La rue Saint-Denis achèterait, dit-on, tout Paris, excepté une

rue. Véritablement cette rue, la rue Saint-Martin, est encore plus riche[63]. Un jour, comme midi sonnait, je voulus voir ces deux rues. Je jette en l'air ma poudre, et tout aussitôt elles se changent en deux longues galeries transparentes, où les vendeurs, tout en mouvement, tout en feu, disaient : Sur ma parole! sur mon honneur! c'est du bon! c'est du solide! croyez-m'en! je vous le garantis! Et dans leur pensée je lisais : Vous êtes un sot, je me moque de vous, vous me paierez bien mes paroles. De leur côté, les acheteurs, qui étaient trompés, trompaient à leur tour. Je n'en ai pas besoin, disaient-ils, c'est par hasard que je me suis arrêté. Et dans leur pensée je lisais : Je ne puis m'en passer; autre part on m'en a demandé le double; vous ne savez pas votre métier. Au fond d'un ténébreux magasin je voyais un épicier, en habit de serge et de cuir[64], jaunir, teindre le beurre[65], huiler le safran[66], tandis que sa servante achetait au boucher de la viande qu'il avait, contre les ordonnances, soufflée avec sa bouche[67]. J'en voyais un autre, qui venait d'empiler dans une cave humide les épices pour les rendre plus pesantes[68], aller acheter chez un drapier, son voisin, du drap que celui-ci mouillait pour que le mesurage lui en fût plus avantageux[69]. Je voyais une jolie boutiquière faire un faux poids avec des poids qui n'étaient pas faux; son mari, assis à côté d'elle, riait sous cape quand elle donnait habilement un petit coup à la balance pour la faire pencher du côté de la marchandise : il ne savait pas encore que sa femme était bien plus habile à faire quelques autres petits tours dont il n'aurait pas ri. Tout près, un autre marchand riait aussi en regardant la bannière sur le pignon d'un marchand de mêmes marchandises que les siennes : il ne savait pas non plus que ses associés le volaient, qu'il était sur le point de faire aussi banqueroute, et d'avoir son pignon ombragé aussi d'une bannière[70].

Dans ce temps, l'or, l'argent et les étrangers affluaient en France, surtout à Paris, surtout dans ces deux rues, ainsi qu'à la grande halle, qu'on peut appeler la halle des halles, car toutes les principales villes manufacturières y ont un quartier ou une halle de leur nom[71]. Cependant partout, et même là, les marchands ne cessaient de dire que le commerce était dans une grande crise, que le commerce languissait, que le commerce était mort; et lorsque leurs fils voulaient étudier les lois, prendre l'habit ecclésiastique ou le plumet des gens de guerre, ils leur disaient, en faisant sonner leurs sacs : Sots que vous êtes, apprenez qu'il n'y a que notre état où l'on soit riche.

Je pensai alors à ces bons villageois que la vente de leurs bes-

tiaux rend marchands quelques jours de l'année. J'aurais parié, j'aurais juré qu'ils avaient plus de bonne foi; mais, comme il ne m'en coûtait rien, je voulus le voir. Vous savez que, de même que l'élégante population de Paris est pressée, au nord et au midi, par l'agreste population des maraîchers, des laboureurs, des vignerons; au levant par la sauvage population des bûcherons, des boisseliers de la forêt de Bondi et des vastes forêts qui l'avoisinent; au couchant par la pauvre population des plâtrières et des tuileries[72], de même l'élégant commerce des rues Saint-Martin, Saint-Denis, de la Grande-Halle, de la Ferronnerie, est pressé par le commerce rustique, par les nombreux troupeaux bêlants qui remplissent les parcs des claies dressées dans la rue Saint-Honoré devant le Louvre, où se tient le marché aux brebis[73]. J'y allai, j'y répandis une très petite pincée de poudre, comme suffisante pour voir ces bons, ces francs villageois, ces marchands des premiers âges du monde. Oh! c'étaient les marchands de la rue Saint-Martin, de la rue Saint-Denis, en habit de bure, la houlette à la main au lieu de l'aune. Je ne fus donc plus surpris de voir au milieu du commerce, au milieu du commerce de Paris, la ruse et la duplicité. Ne croyez pas cependant qu'à chacun des pignons qui forment les deux longues lames de scie que figure chacun des côtés des différentes rues de cette ville[74] il y ait un malhonnête homme. La population de Paris, comme celle de toutes les villes, de toutes les campagnes, flotte entre les très malhonnêtes gens, dont il y a un assez petit nombre, et les très honnêtes gens, dont il y en a un assez grand nombre, s'approchant plus souvent de ceux-ci que de ceux-là. Je remarquai aussi qu'en général les plus heureux, les plus riches, et même, à leur insu, les plus fins, étaient les plus sincèrement honnêtes. Jamais les sergents de l'Hôtel-de-Ville, mesureurs de mesures[75], n'entraient dans leur boutique, toujours remplie de gens que la bonne renommée faisait venir, que la bonne foi faisait revenir.

En quel lieu, en quelle ville, le commerce aujourd'hui ne veut-il pas s'étendre? A Paris, s'il est arrêté dans les quartiers du midi par les gens de loi, les gens d'église, les gens de collége, il gagne les quartiers du levant, et plus rapidement encore les quartiers du couchant.

C'est là que sont les halles et l'hôtel des Monnaies[76]. Ma poudre me fit voir combien les besoins étaient irrités par les étalages des halles, combien ils l'étaient par le son des pièces frappées à l'hôtel des Monnaies; mais bientôt elle me fit voir plus clairement encore combien ils étaient comprimés devant les gros-

ses chaînes de fer attachées aux justices de Montfaucon et de la Croix du Trahoir[77].

Tout près de là elle me fit voir aussi combien le besoin de blasphémer, de jurer le vilain serment[78], était comprimé aussi dans les hommes colères qui passaient près du Pilori, où l'on perce les langues[79].

Messire, continua mon ancien camarade, que le cimetière des Saints-Innocents, que ce grand carré où est ensevelie presque toute la population de Paris[80], où les diverses assises de terre sont formées des diverses générations, où tous les jours la poussière et les ossements des pères tombent sur les bières des fils, est un lieu redoutable! Cependant les scènes que je voyais dans les maisons transparentes qui l'entouraient n'étaient rien moins que lugubres; elles me rappelaient ces grandes gravures funèbres des vêpres des morts qu'entourent des rangées de miniatures facéticuses[81].

Dans une de ces maisons était une jeune personne qui, à l'entrée du roi, avait représenté une des cinq lettres personnifiées du nom de Paris[82]. Rien n'égalait sa vanité; on ne pouvait plus lui parler, on pouvait à peine la regarder. Il en était ainsi des quatre autres lettres; il en était encore ainsi des trois jeunes gens qui, à la même entrée, avaient représenté le mystère des Trois-Etats[83], toutefois avec cette différence que les cinq jeunes personnes se croyaient à peu près égales en honneur, tandis que les trois jeunes gens se méprisaient mutuellement, de cette manière que le tiers état, qui se croyait le plus puissant, était méprisé par la noblesse, qui était méprisée par le clergé.

A l'autre extrémité du cimetière était, dans une autre maison, la jeune capitainesse d'une petite ville forte[84]. Elle parlait de tranchées, de boulevarts, d'attaque, de défense. Elle s'enflait aussi et crevait aussi de vanité.

Il y avait tout à côté une maison remplie de danseurs et de danseuses. J'aurais, dans ce moment, voulu qu'il en fût à la ville comme au village, où les jeunes filles, dès qu'elles sont épouses, cessent de danser, et qu'alors les prêtres ne se fâchassent plus[85].

Les prêtres se fâchent aussi contre les bains des nouvelles accouchées, que viennent, dans leurs maisons, environner les jeunes femmes et les jeunes filles[86]; ils se fâcheraient bien davantage s'ils avaient la poudre de transparence, s'ils avaient vu, comme je la voyais, une de ces maisons attenant à celle des danseurs.

Les prêtres ont tort de se fâcher contre le blanc et le rouge que mettent les femmes[87]. Je voyais près de là, à un troisième étage, dans son comptoir[88], une jolie femme au milieu de ses pe-

tits flacons et de ses petits pots, qui insensiblement, sans qu'elle s'en fût aperçue, s'était enlaidie, défigurée à faire peur.

J'entendis au premier étage d'une maison, où le dessus de la porte était orné d'une statue de la Vierge[89], le bruit de la chute de quelques meubles qui me fit lever la tête. Je vis une honorable demoiselle, depuis peu fiancée. Elle se montrait envers son futur époux aussi sévère qu'elle l'avait été avant cette cérémonie[90]; elle se promettait même d'attendre la pleine lune pour la célébration de son mariage[91]. Je ne pouvais me lasser de regarder.

Ici deux jeunes époux avaient imprudemment fait le vœu de garder temporairement la chasteté[92]; ils mangeaient des laitues[93], pour être moins tentés d'enfreindre leur vœu. Je ne pouvais me lasser de rire.

Plus loin des viellards libertins se nourrissaient de têtes d'animaux pour rappeler leur jeunesse[94]. — Plus loin d'autres vieillards se teignaient les cheveux avec des baies de sureau[95]. — Plus loin des hypocrites, pour se donner le teint du jeûne et de l'austérité, se pâlissaient le visage avec du cumin[96].

J'avais repris le chemin de ma maison, lorsque j'aperçus, faisant des signes au public, une de ces femmes qu'on reconnaît sans poudre de transparence. Aussitôt il me prit envie de voir s'il est vrai que celles qui se sont converties se donnent aussi franchement à Dieu qu'on le dit. J'allai rue Saint-Denis jeter de la poudre devant les bâtiments des filles repenties[97]. Je vis que la religion avait lavé leur âme et leur cœur. C'étaient pour moi comme des linges souillés, hideux, plongés dans le courant d'une onde vive, qui reprenaient leur netteté et leur blancheur. Avec quel plaisir j'ai depuis écrit l'allocation de cet article du compte de la prévôté : « Aux pauvres filles pénitentes, dix livres parisis, en pitié et en aumosne, pour avoir du pain, dont elles ont grand nécessité et souffrette[98]. »

A Paris, comme vous le savez, il y a six bacs[99], qui bien ou mal tiennent lieu des six ponts qui manquent. Au passage du bac du Louvre et à celui des Carmes barrés[100], où l'on traverse toute la riviere, on paie, comme vous le savez aussi, un denier parisis, tandis qu'aux autres bacs, où l'on ne traverse qu'un bras de la rivière, on ne paie qu'un denier tournois[101]. J'allai prendre le bac de Saint-Gervais, où j'eus une des grandes peurs que j'aie eues en ma vie. Lorsque nous fûmes au milieu de la rivière, le batelier, avec qui j'étais seul, me dit que les eaux étaient grosses, et que je devrais bien lui donner un parisis au lieu d'un tournois. Je lisais dans son intérieur, et je lui dis : Vos camarades ne

demandent qu'un denier tournois; si vous prenez plus de peine qu'eux, c'est que ni votre croc ni votre aviron ne sont ferrés, quoique nous soyons entre Saint-Martin et Pâques; c'est surtout que vous vous ingérez de passer l'eau à un bac de Paris sans avoir fait votre apprentissage pendant sept années, ni votre service de valet de bateau pendant trois[102]. Rien n'offense les hommes comme la vérité. Je lus en lui qu'il voulait faire chavirer le bateau et se sauver à la nage. Mon ami, lui dis-je, croyez que je sais aussi bien nager que vous. Je lus qu'il voulait alors me donner un coup d'aviron sur la tête. Mon ami, ne levez pas votre aviron sur moi, vous vous feriez pendre avant qu'il fût nuit. Nous abordâmes. Je lui donnai un denier tournois; il se mit à crier : Au sorcier! Mais je m'étais sauvé dans la foule.

J'avais acheté, il y avait quelque temps, du bois au chantier de la bûcherie[103]. L'officier préposé à la mesure du bois, ou mouleur juré[104], trouvait que les bûches, qui, suivant les règlements, devaient avoir trois pieds et demi de long, si elles étaient portées par eau des pays au dessus de Paris, et deux pieds et demi, si elles étaient portées des pays au dessous[105], avaient ces dimensions, quoiqu'elles ne les eussent pas. Il trouvait aussi le moyen de remplir le cercle de fer ou l'aune[106] avec moins de bûches que les autres. Je m'étais plaint, et je n'étais pas le seul. On disait qu'il était capricieux, qu'il était maladroit; on en donnait diverses raisons. Ce jour-là, qu'il venait de chez le marchand de bois, je vis dans ses poches la véritable.

Les bonnes années pour le diable sont les années où il n'y a pas d'épidémies : car, bien souvent, les gens qui n'ont pas peur de la mort n'ont pas une très grande peur du mal. Les mauvaises, les plus mauvaises années pour le diable, sont celles où tout le monde craint pour sa fortune ou pour sa vie. Une de ces années, il vint la nouvelle que les ennemis approchaient de Paris. Aussitôt on entend les trompettes d'alarme sonner aux halles, au Petit-Pont, au Palais; ordre de tenir les chiens enfermés, sous peine d'être pendu[107]; la ville n'est plus éclairée la nuit, comme à l'ordinaire, par les nombreuses lampes qui brûlent devant les statues ou les images des saints[108], mais par l'illumination générale de toutes les maisons, toutes obligées d'avoir devant la porte un seau plein d'eau et une chandelle allumée[109]; à tout moment on entend des patrouilles, on entend demander le mot du guet[110]. Je parcourais les rues; je jetais en l'air ma poudre : les amours, les plaisirs, s'étaient envolés.

Mais bientôt un Dauphin naquit, et voilà toutes les cloches de toutes les paroisses qui, durant six heures, carillonnent sans

cesse, sans interruption[111]; bientôt je vis le roi qui fit son entrée, précédé de cinquante-six trompettes sonnant[112] : ce fut un autre beau bruit. Je tire vite mon sachet.

En quelques moments, je me trouvai porté par la foule près le Palais. Un vieillard passa près de moi, qui se disait : Combien les temps sont changés! J'ai vu en plein jour les loups venir familièrement ici, à cette même place; ils ne faisaient pas de mal au peuple; ils venaient remplir la destination que les animaux carnivores ont peut-être reçue de la nature; ils venaient manger les cadavres[113]. Ici, près de ces grandes prisons, au pied de ces tours, j'ai vu cette même place encombrée d'Armagnacs égorgés qu'on jetait du haut des créneaux; j'ai vu, quelques jours après ce massacre, les Parisiens, ou du moins les plus ardents partisans du duc de Bourgogne, se couronner de roses[114]. Alors tous les Parisiens étaient Bourguignons; et, ces jours-ci, les Parisiens, devenus Armagnacs ou royalistes[115], ont fait percer la langue à un pauvre diable qui les accusait d'être Bourguignons[116].

Toujours entraîné par la foule, ou toujours suivant la foule, j'entendis deux prières bien différentes. Mon Dieu, disait un homme dans l'ardeur de ses vœux, conservez notre roi, prolongez ses jours jusqu'à l'âge des anciens patriarches! Un autre homme, au contraire, comptait les années du roi, s'exagérait ses maladies ou ses dangers. Je tirai deux fois mon sachet : l'un était un oiseleur, qui craignait d'être obligé, à l'entrée d'un nouveau roi, de lâcher plusieurs centaines de ses oiseaux[117]; l'autre un prisonnier d'état, enfermé derrière des murailles de huit ou dix pieds d'épaisseur. Il est inutile de dire que des ponts où demeurent les marchands d'oiseaux[118] j'avais été à la Bastille[119].

Ce quartier, que le séjour du roi vint animer, attira bientôt mes fréquentes observations et me fit faire de grandes dépenses de poudre.

J'y vis un grand seigneur, au milieu de sa nombreuse suite, dans le moment où il commençait un singulier dialogue avec sa conscience. Tais-toi! lui disait-il, tais-toi! attends quelques vingt, trente ans au plus, je vivrai plus saintement; tais-toi! je serai plus malin que le diable, car, en tout événement, je me ferai enterrer avec l'habit d'augustin ou de franciscain[120] : saint Augustin, saint François, ont le bras assez long pour me tirer à eux, où que j'aille.

Je ne pus voir comme se tait ou s'apaise la conscience d'un grand seigneur, parce qu'en ce moment je fus distrait par un au-

tre grand seigneur, monté sur un beau cheval, couvert de velours[121], ayant son épouse montée derrière lui[122] : il pensait à la plus jeune des femmes de son épouse, en même temps qu'elle pensait au plus âgé des pages de son époux.

Dans le quartier Saint-Antoine, et même dans les autres quartiers de Paris, les ordonnances sur le balayage[123] ne s'exécutent que difficilement, à cause de la grande quantité de chevaux. Les gentilshommes, les gens distingués, vont se visiter à cheval[124]; les juges vont à l'audience à cheval[125]; le clergé va dans les rues à cheval, et, à certaines solennités, reste à cheval[126]; les moines prêchent souvent a cheval[127]; enfin le connétable Saint-Pol, partant de la Bastille pour aller se faire couper la tête à la Grève, monte à cheval[128]. Je voyais des scènes fort curieuses. C'était grand dommage que ma poudre, qui me rendait transparents les acteurs, ne pût arrêter leurs chevaux.

Dans ce quartier, où le beau monde ne sort la nuit qu'avec des torches, des flambeaux de poing[129], à la différence des autres quartiers, où ordinairement les gens ne sont guère éclairés qu'avec les lanternes a la main, soit pour leur sûreté, soit pour obéir aux règlements[130], il me semblait abusif que la justice, par respect pour les grands, ne se fît pas ouvrir les portes de leurs hôtels[131], où, à travers les grosses murailles des façades, je voyais des malfaiteurs qui s'y cachaient, qui, exempts de la crainte des archers et des sergents, mangeaient, buvaient, dormaient en paix. C'était surtout dans le magnifique hôtel du Pet-du-Diable[132] qu'ils défiaient le plus joyeusement les lois.

Le temps du séjour de la cour à Paris est le temps de la *belle chère*, où les cabaretiers et les rôtisseurs ne sont pas tenus de remettre le menu de leur compte[133]. Personne, comme moi, n'a vu comment les ongles de la friponnerie s'allongent quand elle est à son aise, quand elle est au quartier Saint-Antoine. Aussi voyais-je qu'il tardait de plus en plus à tous ces grands seigneurs de retourner dans leurs châteaux, où tout abonde, où, sans autre monnaie, tout est payé en quittances.

Il est quelquefois à Paris un temps qui n'est pas, il s'en faut bien, celui de la *belle chière*, mais celui de la mauvaise et de la fort mauvaise chère ; où les Parisiens ne trouvent à la place du Châtelet, à la Cossonnerie, à la porte Baudoyer, au Petit-Pont, ni salaison, ni gibier, ni volaille[134]; où ils ne trouvent, aux pierres a poisson, ni poisson de mer, ni poisson d'eau douce[135]; où ils ne trouvent à la rue Neuve-Notre-Dame, au cimetière Saint-Jéhan, ni fromage, ni beurre, ni œufs[136]; où ils ne trouvent, à la halle fermée, ni grains, ni farine[137]; où ils ne trouvent, au

marché aux pourceaux, que des supplices, que des chaudières d'eau bouillante, dans lesquelles ont fait expirer les malfaiteurs[138]; où, même au marché à la place aux chats[139], ils ne trouvent pas de chats.

Que de fraudes m'a découvertes, dans le temps de disette, ma poudre de transparence! Ce temps est celui de la *belle chière* des accapareurs. Ils gagnent les agents publics chargés d'enregistrer aux portes de la ville les voitures des vivres qu'on y amène[140]; comme ces voitures sont les seules à roues ferrées qu'on entende à Paris[141], ils font entrer les vivres dans des voitures à roues non ferrées, et, au lieu de les amener aux marchés, ils les amènent chez eux.

Sur les routes, je rencontrais aussi des marchands qui n'avaient pas payé le prix de leurs bestiaux; je voyais en eux qu'ils allaient les vendre aux villes voisines; j'entendais qu'ils disaient aux ministres de la justice chargés de les arrêter qu'ils allaient les vendre à Paris; et aussitôt, en vertu des priviléges de l'approvisionnement de cette ville, ces marchands étaient sous la sauve-garde du roi[142], et continuaient avec leurs troupeaux tranquillement leur route devant les sergents, l'épée au côté, les papiers sous le bras[143].

Je répandais encore ma poudre, et je voyais les meuniers, auxquels dans ce temps il est défendu de prendre la mouture en grain, mais seulement en argent, à raison d'un sou par setier[144], la prendre ostensiblement en argent et furtivement en grain.

Je voyais aussi l'enceinte des fours des boulangers faire le contraire de l'enceinte de Paris, se rétrécir toujours de plus en plus. Je voyais grand nombre de boulangers se dire : J'ai deux fours; si j'en démolissais un, la police me forcerait à le rebâtir[145] : j'en aurai deux qui, réunis, ne seront pas plus grands qu'un. Ainsi que la police les y obligeait, les boulangers tenaient bien sur la fenêtre de leur boutique une balance permanente, avec laquelle l'acheteur pouvait peser le pain[146]; mais je voyais au fond de leur cœur que, si leurs poids étaient justes quand on ne veut pas être voleur, ils ne l'étaient pas assez quand on veut être honnête homme.

La partie septentrionale de Paris ressemble aux provinces du septentrion de la France, et aux provinces du midi la partie méridionale; ou peut-être, et plus exactement, le nord de Paris ressemble au nord de l'Europe, où est la manufacturière Angleterre, l'industrieuse Allemagne; et le midi de cette ville au midi de l'Europe, où est la savante Espagne, la spirituelle Italie.

J'avais déjà fait assez d'observations sur la partie septentrionale. Je voulus en faire sur la partie méridionale.

Le grec a d'abord jeté un si grand éclat, que les savants en cette langue ont été les premiers savants. Tous les jeunes gens, tous les pères de famille, ont voulu apprendre le grec ou le faire apprendre à leurs enfants[147]. Les écoles grecques ont considérablement accru les bâtiments de la partie méridionale de Paris; elles en ont aussi accru la population. Je voulus voir si le grec avait mûri l'esprit humain autant que je l'entendais dire.

Je pris mon sachet; je visitai les colléges de l'université; j'examinai des milliers de têtes d'écoliers. Je vis dans un grand nombre comme des rudiments dont plusieurs feuillets sont mal assemblés, plusieurs autres à moitié déchirés. Je remarquai d'ailleurs que les pensées, bien rangées dans la tête du régent, allaient bien se ranger dans les têtes des écoliers; je remarquai encore qu'elles allaient se déranger dans les têtes mal faites, de même que dans les têtes bien faites elles allaient toujours bien se ranger, quoiqu'elles fussent quelquefois mal rangées dans la tête du régent.

Il en était de même aux auditoires de justice: les pensées bien rangées dans les têtes des avocats allaient bien se ranger dans la tête des juges. Toutefois, les têtes mal faites des juges dérangeaient les paroles bien rangées des avocats, de même que les têtes bien faites des juges donnaient de l'ordre aux paroles des avocats, quand elles n'en avaient pas. Je remarquai aussi dans la tête de plusieurs avocats comme des exploits, des actes illisibles ou à moitié déchirés, et dans la tête de plusieurs juges comme des mémoires d'avocat, illisibles ou à moitié déchirés. C'étaient des avocats ou inhabiles, ou qui n'avaient pas assez étudié leur cause; c'étaient des juges ou inhabiles, ou qui à l'audience avaient sommeillé les yeux ouverts.

Je ne remarquai pas d'ailleurs que la raison des écoliers grecs fût meilleure que celle des écoliers latins.

Je ne remarquai pas non plus qu'au Parlement, au Châtelet, où il y a beaucoup de grec, les juges jugeassent mieux qu'à la cour des monnaies, à la cour des aides, où il n'y en a pas, du moins que je sache.

Mais telle est à Paris, depuis le milieu de ce siècle, la réputation du grec, que, pour parler de la subtilité, de la finesse ou de la vivacité d'esprit, on ne dit plus: C'est un Normand, c'est un Gascon; on dit: C'est un Grec, un grand Grec.

L'art de l'imprimerie, qui avait été découvert à Mayence, avait dû nécessairement diriger son essor vers la savante France,

vers la savante ville de Paris, vers les savants quartiers de cette ville, vers les quartiers de la partie méridionale : c'est ce qui était arrivé. Trois imprimeurs allemands, Ulric Gering, Martin Crantz, Michel Friburger, étaient venus en 1470 établir leurs ateliers au collége de Sorbonne[148]. D'autres ateliers s'étaient établis dans d'autres colléges[149], auprès de ceux-là, et, auprès de ceux-ci, d'autres. Auparavant on ne comptait à Paris qu'un petit nombre d'écrivains-libraires, qui n'avaient qu'une petite boutique, qu'un petit nombre de rayons, qu'un petit nombre de livres manuscrits. Bientôt les imprimeurs-libraires leur succèdent, leurs boutiques s'agrandissent, leurs longs rayons plient sous le nombre des livres imprimés. Les livres multiplient les lecteurs, les lecteurs multiplient les livres; les livres multiplient les imprimeurs, qui accroissent sensiblement les bâtiments de ces quartiers[150], où leurs maisons sont les plus blanches et les plus belles. Ma poudre les rendait transparentes, ainsi que ceux qu'elles renfermaient. Les chefs et leurs aides me parurent en général bonnes gens, mais fort vaniteux. Je le leur passai, à cause de leur science, de leur habileté, de leur application continuelle. J'examinai surtout les chefs : ils ne pouvaient se lasser de lire, de relire leurs lettres distinctives, leurs devises[151] : Se vend chez..., à l'enseigne de... C'est, se disaient-ils, dans un livre, la dernière ligne que le lecteur lit[152], qu'il retient le mieux. Ils trouvaient que la qualité d'*estudiant*[153], de bachelier, de maître ès arts, d'honorable homme[154], s'associait naturellement à celle d'imprimeur-libraire[155]. J'examinai ensuite en eux un point plus délicat. La conscience leur parlait comme aux grands seigneurs; mais combien les imprimeurs-libraires ont plus d'esprit pour la faire taire ou pour l'apaiser ! Ma petite mignonne, lui disaient-ils, nous imprimons, il faut en convenir, de méchantes choses, mais nous en imprimons aussi de bonnes; nous faisons du mal, mais nous faisons aussi du bien. Ma petite mignonne, lui disaient-ils encore, nos devanciers les écrivains-libraires ne pouvaient, il est vrai, gagner que quatre deniers sur chaque livre qu'ils vendaient aux personnes de l'université, et six deniers sur chacun de ceux qu'ils vendaient aux autres[156], tandis que nous, aujourd'hui, nous gagnons de l'argent et de l'or à pleines mains; mais nos fils gagneront moins, nos petits-fils moins : nous devons, en bons pères, leur laisser quelque chose. Ma petite mignonne, tenez compte aussi de ce que nous ne sommes pas obligés de fonder des bourses d'étudiants, des obits anniversaires, des messes tintées, et de ce que cependant nous en fondons[157]. Ma petite mignonne, allons! paix! la paix!

Les expéditions d'Italie, les fréquentes relations avec ce pays, ont encore influé sur Paris, mais principalement sur la partie méridionale.

Là j'ai remarqué, aux différentes représentations des cérémonies, des jeux scéniques, une plus grande perfection dans les acteurs; j'y ai remarqué, ma poudre m'y a fait remarquer plus de profit pour les spectateurs.

Quand je rencontrais les jeunes clercs, les béjaunes conduits par leur abbé monté sur un âne, qui tous les ans viennent s'exposer aux huées du peuple[158], le sachet de Flamel me faisait voir les meilleures dispositions pour cette scène d'humilité.

A la procession que les pâtissiers font en honneur de saint Michel, les diables et les anges, montés sur des chevaux, avaient un air plus diabolique, plus angélique. Ma poudre volait, et je voyais combien au milieu de la jeunesse était salutaire l'excellent jeu de la grande balance que saint Michel agitait[159] avec un bruit solennel.

Au mystère du *Juif* de la procession de l'octave[160], tout le monde voyait comme moi la petite coquette parisienne, avec ses ridicules airs de coquetterie du treizième siècle, vendant l'hostie au Juif, qui la perçait à coups de canif; mais je voyais mieux que les autres l'irritation des esprits, que les acteurs savent aujourd'hui si bien exciter dans cette scène de sacrilége.

Si je n'avais eu ma poudre, je n'aurais jamais cru que la représentation de la danse macabre[161] produisît d'aussi bons effets. Les spectateurs voulaient tous se convertir, tous devenir honnêtes gens, en voyant la mort, avec son bras formé de deux grands os, entraîner vers la porte de l'autre monde chacun des divers états personnifiés, qui faisaient, ainsi que la mort, de variées, de pittoresques grimaces.

J'eus aussi la même curiosité que le roi[162]: j'allai voir les jeux du collége du cardinal Lemoine. Le boursier, qu'on avait habillé en cardinal, se donnait, aux offices et au festin, des airs moitié français, moitié romains; il émerveillait même les clercs comédiens de l'hôtel de Bourgogne, venus, suivant leur usage, pour chanter les chœurs[163]. Le jeune cardinal, en même temps qu'il bénissait les assistants, répandait ses dragées et ses sucreries d'une manière si noble et si gracieuse qu'il rappelait, qu'il faisait revivre le bon fondateur de la maison. Je n'ai jamais vu tant de monde aussi unanimement satisfait; jamais je n'ai dépensé ma poudre avec plus de plaisir que dans ces jeux institués par la plus tendre et la plus ingénieuse reconnaissance[164].

Sur la même rive gauche de la Seine, où j'avais vu jouer

cette petite comédie académique, je vis jouer, à quelque temps de là, une petite comédie judiciaire, et bientôt après une petite comédie guerrière.

Je passais un jour dans la rue de Saint-Pierre-aux-Bœufs, je remarquai un grand nombre de sergents royaux embusqués à droite et à gauche ; j'avançai ; la porte de l'officialité s'ouvre, et les sergents de l'official sortent menant un homme accusé de bigamie, auquel ils disent : Vous êtes absous ! vous êtes libre ! mais ils souriaient. Je voulus savoir pourquoi. J'eus recours à mon sachet, et je lus dans leur pensée : Votre liberté va n'être que d'un instant ; les sergents royaux sont à quelques pas qui vous attendent ; vous êtes un benêt. Effectivement, à quelques pas il fut repris par les sergents royaux, dans la tête desquels je lus : Vous êtes un benêt ; vous vous croyiez quitte envers la justice civile parce que vous aviez été absous par la justice ecclésiastique. Je regardai dans la tête de l'accusé, je lus : Vous êtes tous des benêts de prendre tant de précautions, de tant vous vanter : ce qui se passe a mon égard ici est d'usage toutes les fois que le délit compète aux deux juridictions [165] ; mais je me tirerai aussi facilement de ce nouveau tribunal que de l'autre, car j'ai un bon avocat et je n'ai pas de mauvais juges.

Quelques jours après je vis à la porte de Nesle deux hommes fort irrités l'un contre l'autre ; ils se défiaient, ils voulaient combattre, ils voulaient prendre champ [166]. Tous les spectateurs, excepté un seul, tâchaient de les séparer, de les apaiser. Je tirai encore mon sachet, et je lus dans la tête de cet homme que, puisque ces gens-là faisaient tant de bruit, ils n'avaient pas plus envie de combattre que ces deux chevaliers, l'un Italien, l'autre Espagnol, qui firent aussi beaucoup de bruit, qui firent publier dans toute l'Europe qu'ils partiraient, l'un d'Italie, l'autre d'Espagne, pour aller se battre à outrance devant l'Hôtel-de-Ville de Paris, qui, au jour fixé, où toute la place de Grève et toutes les fenêtres des maisons étaient pleines, ne se battirent point, parce qu'un seul des deux chevaliers parut [167], et il parut parce que l'autre ne paraissait pas.

Qui n'a mille fois remarqué sur le pont Notre-Dame et sur le pont au Change ces deux continuels cordons que forme le peuple dans son mouvement d'une rive de la Seine à l'autre ? C'est une variété de couleurs, d'âges et de figures qui divertit en même temps les yeux et l'imagination. Vous vous doutez que j'eus l'envie de rendre transparents ces deux cordons ou l'un de ces deux cordons. Je m'établis d'abord sur le pont Notre-Dame, car je n'avais plus de crainte pour sa solidité depuis que j'avais eu en-

tre les mains le rapport des architectes à la Chambre des comptes, que je repassais dans ma mémoire : « A nobles hommes et sai» ges conseillers... Jehan Lesourd, général maistre des œuvres » de la maçonnerie du roi, et... Honneur, service, révérence, avec » due obéissance. Plaise à vous sçavoir[168] que le pont est encore » bel et bon, qu'il peut porter les allants et venants pendant cent » ans et plus. » Mais bientôt ayant, par mégarde, laissé tomber quelques grains de ma poudre, je vis que sous le pavé, enchâssé dans du ciment de chaux et d'huile[169], les piles de bois qui portaient les maisons du pont étaient vermoulues dans les parties les plus essentielles[170]. Je me hâtai d'aller sur le pont au Change, où, entre les deux rangs de brillantes forges d'orfèvre bâties à droite et à gauche, je vis passer tant et plus de ces pauvres carriers qui tous les jours élargissent les profondes excavations desquelles Paris sort[171], dans lesquelles il retombera ; tant et plus de ces plâtriers de Montmartre[172] qui allaient chercher parmi les maisons où pend un cerceau pour enseigne[173] celles où l'on vend le meilleur vin à la sauge, le meilleur vin au romarin[174]; tant et plus de ces pauvres gardeurs, de ces pauvres gardeuses des troupeaux d'oisons de la porte Saint-Honoré[175]; tant et plus de ces pauvres porteurs qui se disaient : D'après l'ordonnance du roi, j'ai pour le port de chaque muid de sel depuis la rue des Lavandières à la rue Bertin-Poirée six sous, depuis cette rue jusqu'à celle Thibault-aux-Dez huit sous[176], que je pourrai mettre en vin et en prunelaie[177], si je veux, au même prix, boire davantage; tant et plus de ces pauvres regrattiers[178], de ces pauvres colporteurs, qui promènent leur boutique d'un bout de la ville à l'autre. Mais je vis en même temps, et pêle-mêle, de riches marchands, de riches bourgeois. Je vis aussi beaucoup d'espions de fraudes, de jurements, de blasphèmes : les amendes pécuniaires, dont une partie leur appartenait[179], leur faisait bénir la dépravation du siècle. Je vis des maîtres de poste, des chevaucheurs du roi, avec leur plaque d'émail aux trois fleurs de lis[180], qui envoyaient à tous les diables ces gentilshommes courant la poste[181], ne payant que la taxe, ne donnant qu'un méchant pour boire. Je vis, à plusieurs reprises, passer grand nombre de Jacobins ; il est vrai qu'ils sont quatre cents au couvent de Paris[182] : tous étaient jeunes, tous philosophes, tous profondément occupés de la difficile définition de l'entéléchie[183]. Je vis dans sa maison le chevalier du guet[184], qui pour dix sous par jour[185] sait ce qui se passe la nuit dans toutes les maisons de Paris ; je vis qu'il ne sait pas ce qui se passe dans la sienne. Je vis plusieurs amants. J'en vis entre autres deux qui se parlaient avec beaucoup de précaution. La jeune fille, coiffée en

cheveux mêlés de fleurs[186], se penchait tendrement à l'oreille du jeune homme. Mon ami, dites-moi, qu'est devenu cet hérétique dont vous m'aviez parlé? Tâchez donc de le faire brûler[187]; mon ami, quand vous ne feriez que le faire fouetter, cela rachèterait beaucoup de péchés: n'oubliez pas que vous et moi en avons grand besoin. Je vis bien des gens qui, crainte de scandaliser leurs familles, imaginaient un prétexte pour s'absenter le dimanche: ils étaient adultères; ils étaient excommuniés[188]; ils n'osaient retourner à la messe. Je vis venir après eux de bons villageois allant porter à Notre-Dame les fleurs que devaient leurs paroisses[189]: il y avait dans leur pensée que même les saintes du paradis aiment qu'on leur offre des bouquets. Je distinguai quelques hommes au visage farouche : ils cherchaient à emprunter de l'argent; ils avaient battu leurs parents; pour eux il ne pouvait y avoir de dispense, il fallait aller à Rome[190]. Un gros réjoui vint à passer : dans son pays la justice l'avait fait noyer; mais on l'avait noyé si mal, qu'ayant été, suivant la coutume, immédiatement après repêché pour être enterré en terre sainte[191], il s'était sauvé; et dans ce moment il se promenait sans aucun souci, portant dans la poche l'extrait du procès-verbal de son exécution.

C'était aussi une belle occasion de bien examiner les femmes. Je répandis plus de poudre que pour les hommes, car elles sont plus dissimulées. Je vis qu'il n'est pas vrai, comme on le dit, que toutes les jeunes personnes aient d'abord envie de se faire religieuses; au contraire, presque toutes celles qui passaient sur le pont avaient grande ou très grande envie de se marier. Quelques unes cependant voulaient se donner à Dieu; et, dans le choix de l'ordre, c'était souvent la règle, souvent aussi la couleur, souvent aussi la forme de l'habit, qu'elles consultaient. J'aperçus une toute jolie, toute petite personne, marchant lentement sous le poids de ses pensées : elle avait résolu de se faire recluse; les quatre murs et la voûte de l'étroit tombeau, scellé par la main de l'évêque, où elle devait vivre et mourir[192], ne l'effrayaient pas; elle se réfugiait dans l'immensité de Dieu. Quelques autres jeunes personnes, par une charité ardente, se promettaient de délivrer des hommes condamnés à mort, et d'aller, au pied du gibet, offrir de les épouser[193]; d'autres, par une charité plus ardente, se promettaient de délivrer le plus vieux, le plus laid. Elles se demandaient, en même temps que je me le demandais, pourquoi les hommes n'avaient-ils pas aussi le droit de délivrer les femmes qu'on mène pendre, pourquoi quelqu'un d'eux n'avait-il pu offrir aussi d'épouser la première qui fut pen-

due, il y a plusieurs années, près la porte Saint-Denis. En ce moment je vis combien sur les femmes est forte l'opinion, combien la pudeur maîtrise leur esprit : elles se mettaient à la place de cette malheureuse, si indécemment pendue au milieu du peuple, les cheveux flottants, le bas de la robe lié autour des jambes[194]. Toutes auraient préféré leurs anciens supplices ; elles auraient toutes préféré d'être noyées, brûlées, ou même enterrées vives[195].

Dans ce temps je me souvins que, suivant un arithméticien de ma connaissance, il se disait chaque jour à Paris six cent mille mensonges, dont cinq cent mille aux femmes, et six cent mille médisances, dont cinq cent cinquante mille par les femmes. Ces calculs me donnèrent l'idée d'en faire d'autres plus importants et plus sûrs. Un jour, à Paris, je comptai douze cent mille grands ou petits services rendus, y compris les clefs ramassées, les Dieu vous bénisse ! quand on éternue[196], l'indication des images des rues[197], des enseignes des maisons[198], des montoirs publics[199], y compris aussi, dans les quartiers éloignés du Palais, de Notre-Dame, de Saint-Martin, ou de Saint-Eustache, les réponses aux questions : Quelle heure est-il ? — Un autre jour je comptai deux cent cinquante mille personnes qui buvaient dans des verres de poterie, d'étain ou de bois, et cinquante mille qui buvaient dans des verres de verre[200]. — Un autre jour je comptai quarante mille chiens, soixante mille chats, trente mille oiseaux, dont dix mille parleurs, le bec toujours rempli de sottises[201]. — Un autre je comptai mille et quelques rendez-vous accordés par de jeunes personnes, ou à des gens qui leur avaient fait présent de beaux chapelets, de beaux agnus, de belles reliques, ou à des pèlerins qui avaient vu Jérusalem, ou à des savants en grec.

J'avais voulu voir, pendant le jour, Paris du haut des tours de Notre-Dame ; je voulus le voir aussi pendant la nuit. Les maisons de Paris m'avaient paru de verre pendant le jour, pendant la nuit elles me parurent de cristal, illuminées par soixante mille lampes et vingt mille chandelles[202]. Les choses, les hommes, les passions des hommes, s'offrirent sous de nouvelles formes, de nouvelles teintes, de nouvelles couleurs.

De combien d'autres observations, de combien d'autres faits extraordinaires j'aurais à vous faire part ! Mais je me hâte de vous apprendre comment je perdis mon sachet de poudre.

Depuis quelque temps cette rare faculté de pouvoir tout rendre transparent me rendait l'homme le plus malheureux. Rarement je pouvais m'adresser à un tailleur, à un marchand et à bien

d'autres, sans qu'ils voulussent s'approprier de mon argent plus qu'il leur était dû, sans que je voulusse les semoncer, les sermonner, sans qu'ils voulussent me sauter aux yeux, me les arracher. Le bruit s'était d'ailleurs répandu, je ne sais comment, parmi les personnes de ma connaissance, que j'avais un secret pour voir les pensées les plus cachées. Hommes et femmes rougissaient dès que je les abordais; personne n'osait m'aborder : tout le monde me fuyait. J'étais seul au milieu des hommes.

Il me restait un ami et une amie ; eh! quel ami! eh! quelle amie! Ils étaient passés plusieurs fois par l'épreuve de ma poudre, et toutes les fois mes sentiments pour l'un et pour l'autre étaient devenus plus vifs. Un jour cependant il me parut que mon ami, à qui je parlais si souvent des perfections de mon incomparable amie, m'écoutait moins attentivement qu'à l'ordinaire. Je soufflai quelques grains de poudre qui se tenaient au bout de mes doigts, et je vis que dans ce moment mon ami ne pensait qu'à la jolie fable du Renard et du Corbeau, dont il ne cessait d'admirer ces deux vers :

> Si ouvrit le bec pour chanter,
> Et son fromaige cheut à terre[203].

Ah! me dis-je alors, je n'ai plus d'ami; mais j'ai encore une amie; elle me tiendra lieu de tout; mes sentiments ne seront tous que ceux de l'amour. J'allai chez mon amie. Le matin de ce jour je lui avais envoyé une chaîne d'or. Je la trouvai continuant à se l'essayer. Je lisais dans la pensée de mon amie comme dans celle de mon ami. Je lus successivement : Si vous aviez eu un meilleur goût, vous m'auriez envoyé une chaîne d'argent[204], qui se serait mieux assortie à ma robe verte ; les chaînes d'or ne sont pas d'ailleurs à la mode : oh! qu'il est désagréable d'avoir obligation pour une chose qui n'est pas à la mode! Bientôt après entra une de ses jeunes amies ; elle la félicite. Cette chaîne vous sied à merveille, les chaînes d'or sont la parure du jour. A l'instant le cœur de mon amie change. Moi je me lève impétueusement; je sors en me disant et en lui disant : Vous n'êtes pas l'épouse que je cherche. Inutilement elle me rappelle, me tend les bras.

J'avais perdu presque en même temps mon si bon ami, ma si bonne amie. Le désespoir vient aussitôt s'emparer de moi, mon sang s'allume, ma raison s'altère, la vie me devient à charge. Ne pouvant plus durer dans un monde si mal habité, je résolus de le quitter. Je fus quelques temps à me déterminer sur la manière. Le rasoir, l'épée, me paraissaient bien douloureux ; l'arbalète,

l'arquebuse, ne me le paraissaient pas moins. M'étrangler m'aurait assez convenu, mais je craignais de ne pas savoir bien me pendre. Enfin, après avoir examiné, réfléchi, pesé, discuté, il me sembla qu'en pareil cas tout homme sage devait préférer la rivière.

J'en pris le chemin. Je marchais assez vite, lorsqu'un homme, marchant encore plus vite, vient derrière moi et passe le bras autour de mon corps. Je me retourne, je reconnais celui qui m'avait amené dans la mystérieuse demeure de Flamel. Ah! ah! me dit-il, c'est donc vous, beau sire, qui allez ce matin donner à déjeuner aux poissons de la Seine? Mais comme vous savez qu'il faut toujours faire les grandes sottises les yeux fermés, et que celle-ci n'est peut-être pas plus petite qu'une autre, fermez les yeux. Je les fermai. Aussitôt je vis au fond de l'eau la flamboyante porte de l'autre monde, où entraient les suicidés, étendus sur la claie du bourreau[205]. Je recule d'horreur; mais il continue à m'entraîner. Quand nous fûmes sur le bord de la rivière, il me pousse d'une main, me retient de l'autre; mon sachet tombe, il le ramasse et disparaît. Je m'éloignai à grands pas. Je sentais qu'il s'était opéré en moi une subite révolution. Je redevins calme. Je retournai dans le monde; je reportai, je retrouvai la gaîté, la bienveillance, chez ceux avec qui je vivais; je reportai, je retrouvai l'amitié, l'amour, chez mon ami, chez mon amie. En renonçant à lire dans le cœur des autres, j'étudiai mieux le mien, et entre autres choses j'y appris qu'il fallait pardonner à l'amitié, même à l'amour, de courts instants d'un refroidissement passager dont je n'étais pas toujours exempt. Enfin je me convainquis, par une bien cruelle expérience, que la faculté de voir la pensée des hommes, qui fait partie de l'essence de Dieu, ne pourrait que nous être funeste. Je me convainquis aussi que nous avons tout ce qu'il nous faut, et que ce qu'il ne nous faut pas est seulement ce qui nous manque.

Histoire XXX. — L'ASTROLOGUE.

Tout le monde avait enfin cessé de parler: chacun s'était mis de nouveau à se plaindre, à crier qu'il était le plus malheureux. Le bruit avait recommencé plus fort qu'auparavant; mais il a été tout à coup interrompu. Au dehors un plus grand bruit s'est fait

entendre : l'astrologue de la ville, coiffé d'un bonnet d'où pendait à la vieille mode une longue écharpe[1], est entré, et a dit en se tournant vers la foule qui le suivait : Allez-vous-en chacun chez vous, maintenant le danger est passé ; puis, en se retournant vers l'assemblée et en ôtant ses grandes lunettes, il a ajouté : Tandis qu'ici vous êtes sans crainte, sans inquiétude, il a paru une étoile extraordinaire[2] ; on est venu en toute hâte m'en avertir, et j'ai vu avec effroi le moment où elle allait rencontrer, briser la lune en morceaux plus grands que la Bourgogne ou la Champagne, qui seraient tombés aussitôt sur nos têtes ; mais, je le répète, le danger est passé, et je réponds que de cent cinquante ans et plus la lune n'aura à redouter de pareils chocs. Tout le monde s'est empressé de faire place à l'astrologue ; il s'est assis et a continué. Les mêmes règles de mon art qui me font prendre sur moi de vous rassurer m'ont aussi depuis long-temps appris que vous agiteriez ici une importante question, et, si je ne me suis rendu que le dernier, c'est parce que d'avance je savais ce que vous deviez dire. Ecoutez ! et vous verrez qui de nous a plus le droit de se plaindre.

Pour mon malheur, pour mon grand malheur, je suis astrologue, fils, petit-fils, père, frère, oncle et neveu d'astrologue. Mes ancêtres étaient tous astrologues, et ma famille peut prouver au moins six cents ans d'astrologie incontestables : depuis six cents ans nous sommes héréditairement malheureux.

Mon père et ma mère, mariés fort jeunes, eurent un grand nombre d'enfants ; je suis le cadet de cinq et l'aîné de quatre. Je n'avais pas encore quinze ans, lorsqu'un jour, à déjeuner, je cassai un verre. Aussitôt mon père, qui jusqu'à ce moment m'avait traité avec beaucoup de douceur, se lève, me saisit, me bat long-temps et assez rudement ; plus ma mère demandait grâce, plus la fureur de mon père redoublait. Va-t'en ! me dit-il en me donnant cent coups de pied dans le derrière et en me poussant hors de la maison, va-t'en ! et ne reviens plus ! J'avais vu dans les astres que je serais obligé de te chasser aujourd'hui, à neuf heures six minutes[3] du matin ; les astres ne peuvent mentir, ils n'ont pas menti non plus à l'égard de tes autres frères, qui m'ont aussi forcé à les chasser. Ma mère tenait mon sac tout prêt, avec une petite bourse remplie de grosses pièces de monnaie. Mon fils, dit-elle, vous forcez votre bon père à ne plus vous souffrir dans la maison ; conduisez-vous mieux ailleurs. Vos connaissances, vos talents, suffiront pour vous faire subsister honorablement. Elle m'embrassa et se retira au plus vite. A peine j'eus fait quelques pas, que l'idée d'être ainsi jeté si jeune

dans le monde, sans secours, sans conseil, vint me saisir; je tournai la tête vers la maison, mais je vis mon père sur la porte, tenant encore une grosse poignée de verges, qu'il faisait tourner avec une rapidité qui m'ôta tout espoir de pardon.

Alors je pris résolument mon parti. Je gagnai les champs. Le second jour, un large chemin m'amena devant un beau château; la grande porte était ouverte et me laissait voir l'avant-cour, où l'on jouait aux boules. Je m'assieds; je m'amuse tantôt à regarder les joueurs, tantôt à examiner les planches du grand livre d'astrologie qui avait été mis dans mon sac.

Par hasard, le maître du château avec sa suite vint se promener de mon côté. Est-ce que tu es géomètre? me dit-il. Je lui répondis: Monseigneur, je suis un peu plus, je suis astrologue. Aussitôt il me fit mille questions; je ne fus pas plus embarrassé que l'aurait été mon père. Je réjouis ce seigneur, et je le gagnai à tel point, qu'un de ses gens ayant voulu dire que toutes mes prédictions n'étaient que balivernes d'enfant, il lui donna dans le derrière au moins autant de coups de pied que la veille j'en avais reçu de mon père, avec la différence que les siens ne me paraissaient pas avoir été aussi clairement écrits dans les astres que les miens; mais c'est que je n'avais pas encore la science de mon père. Dès ce moment tout le monde eut pour moi une espèce de respect, et ce bon seigneur m'arrêta à son service en qualité d'astrologue du château.

Cependant, comme je fais profession d'un noble état où l'on dit toujours la vérité, je vous avouerai que, la légèreté de mon âge m'empêchant de bien étudier tous mes livres, j'avais assuré une longue vie à ce seigneur, qui fut subitement frappé d'apoplexie. Comme il n'avait pas fait de testament, les gens du château, fâchés de ce que leur maître, endormi par mes belles promesses, était parti pour l'autre monde sans leur rien laisser dans celui-ci, s'en prirent à moi. Ils m'attachèrent à un des piliers de la justice, où ils me firent houspiller par les chiens de la vénerie. Chacun les excitait, suivant l'importance du legs qu'il croyait avoir perdu; mais ces méchantes bêtes n'en avaient pas besoin: il semblait qu'elles eussent aussi des prétentions au testament.

Croiriez-vous que je dois à cette cruelle vengeance mes longues études et les progrès que j'ai faits dans l'astrologie? Rien n'est plus vrai. Et mon père, qui avait de si grandes connaissances dans cette science, savait ce qui, à cet égard, devait m'arriver, car je me souviens qu'un jour il me dit: Alain, ne sois pas si méchant, ne bats pas les chiens: ils te feront plus de bien en te mordant que tes amis en te léchant.

Je passe sur le reste de l'histoire de ma jeunesse. J'ai toujours éprouvé que la science, la plus haute science, ne donne pas le bonheur. J'eus enfin trente-sept ans : c'était l'âge auquel je devais me marier, suivant les divers horoscopes faits par mon grand-père, mon père, mes oncles et mes frères. De mon côté, j'avais aussi consulté les astres, et véritablement j'avais appris qu'à cet âge, le dixième septembre, au moment où le soleil entrerait dans le signe de la balance[4], la personne qui devait être ma femme se présenterait à moi.

En ce temps je demeurais à Evreux, où m'avait suivi la réputation que je m'étais acquise par mon zèle et mes services envers le public. Je tenais ma chambre aux consultations rue de l'Horloge[5]. A l'heure et au moment marqués, je vois entrer une jeune personne. Il n'est pas donné à la parole d'exprimer combien elle était belle ! Il semblait que le plus habile statuaire eût modelé sa taille; son visage semblait coloré par le plus habile peintre; ses yeux, qui brillaient entre deux rangées de longs cils, attiraient tous les yeux, pénétraient dans tous les cœurs. Je restai quelques moments fort ému; ensuite, sans attendre ses questions, je lui dis : Mademoiselle, je ne chercherai pas à vous cacher l'impression que vous faites sur tous ceux qui vous voient; cependant je suis forcé de répondre aux questions sur lesquelles vous vous disposez à me consulter que votre jeune amant vous est infidèle. O ciel! s'écria-t-elle en frappant des pieds le parquet, en s'arrachant les cheveux, en se meurtrissant le visage, mon amant infidèle! Oui, lui répondis-je, rien n'est plus vrai; mais calmez-vous, car je dois en même temps vous dire qu'il n'est pas aussi coupable que vous le pensez; il n'est pas aveugle, il vous voit, il vous voit parfaite. Malheureusement vous êtes nés sous des planètes ennemies[6]. Ah! Messire, me dit-elle en me prenant les mains, tâchez de réconcilier la planète de mon amant et la mienne; tout ce que je possède deviendra votre récompense. O ma belle demoiselle! lui répondis-je, Pourquoi mon art ne peut-il ainsi contribuer à votre bonheur? pourquoi ne puis-je, au prix de mon sang, au prix de ma vie, vous rendre heureuse? Mais ce que vous demandez n'est pas même au pouvoir des rois. Comme elle continuait à pleurer, à sanglotter, je la conduisis dans mon cabinet de sphères, où je lui donnai une légère leçon de cosmographie. Jugez, lui dis-je en terminant, quelle est la grandeur des astres dont les influences déterminent notre sort! jugez si c'est aux hommes à vouloir essayer de les faire mouvoir pour leurs intérêts particuliers!

Elle s'en alla toute baignée de larmes, et n'eut rien de plus

pressé que de faire part de ma réponse à toute la famille. Son père et ses oncles étaient des plus fins Normands d'Evreux. Ils n'hésitèrent pas à suspendre les préparatifs de la noce et à prendre des informations. Peu de temps après la jeune personne découvrit qu'effectivement son amant était infidèle. Elle-même vint me l'apprendre. Que mon sort est cruel! dit-elle; que je suis malheureuse! Toutefois je n'en veux pas tant à mon amant qu'à sa planète. Ah! si je pouvais la tenir un moment entre mes mains, je vous réponds qu'elle ne ferait plus de mal aux jeunes filles! Je lui rappelai sa leçon de cosmographie et la grandeur des sphères. Alors elle me dit : Messire! enseignez-moi quelqu'un dont la planète ait de la sympathie avec la mienne. Mademoiselle, lui répondis-je, dans cette saison les nuits sont encore pures et belles; je vais en passer plusieurs pour vous. J'examinerai les astres; mes opérations seront nécessairement un peu longues, revenez le plus tard que vous pourrez. Il ne s'était point passé deux jours que je la vis entrer chez moi. Heureusement je n'avais point perdu de temps, j'avais dressé sa figure généthliaque[7] et la mienne. J'avais refait mes calculs, ceux de mon grand-père, de mon père, de mes oncles et de mes frères : j'avais encore eu les mêmes résultats. Belle demoiselle, répondis-je à sa première question, je me suis assuré qu'il existe une planète unie de sympathie avec la vôtre; mais je me garderai bien de vous nommer celui qu'elle domine. Elle voulut absolument le savoir. Il y a dans l'âge, lui dis-je, et surtout dans la fortune, trop de disparité. Elle insista, et enfin elle s'obstina tant, qu'elle me força de me nommer. Je répétai devant elle toutes mes opérations. Elle sortit fort mécontente.

Le lendemain, comme je m'y attendais bien, le père et les oncles vinrent chez moi. Ils étaient furieux. Dès le bas de l'escalier ils se mirent à crier : Où est ce charlatan? où deumeure-t-il? J'ouvris moi-même la porte de mon appartement. Messire le bachelier, dis-je en m'adressant au père, je comprends que c'est à moi que vous voulez parler; me voilà prêt à vous ouïr, a vous répondre. La discussion commence. J'avais affaire à un homme prévenu et violent, de qui je ne pouvais me faire écouter. J'y parvins toutefois, mais ce ne fut qu'en prenant un ton plus haut que le sien. Messire le bachelier, lui dis-je, apprenez-moi le jour, l'heure, la minute de votre naissance, et dans un moment je vais vous dire le jour, l'heure, la minute de votre mort; nous allons consigner votre horoscope dans les registres du greffe, et dans les mêmes registres je vais m'engager à tenir prison fermée[8] le reste de ma vie, si votre horoscope se trouve faux d'un seul instant. Le bachelier pâlit; il consentit à ce que je lui exposasse ma

doctrine, à laquelle il donna beaucoup d'attention. Tout en lui parlant, je m'aperçus qu'il crachait beaucoup; je l'avertis de prendre garde au signe de l'écrevisse, auquel la poitrine est soumise[9]. Son attention redoubla. Je finis en le conduisant, avec sa compagnie, au cabinet des sphères. Je n'avais pas encore terminé toutes mes démonstrations, que j'eus la satisfaction de lui entendre dire : Oui! je le vois, oui! cela est bien prouvé, bien clair! Les étoiles veulent que vous soyez mon gendre, il faut bien que je le veuille.

Véritablement j'avais pour moi les étoiles. Le mariage ne fut plus différé. Mais à peine les danses et la musique eurent cessé, qu'un charivari de cloches[10] commence. Les jeunes prétendants à la main de ma femme avaient dit que j'étais veuf, ce qui était faux ; mais allez-moi, au milieu d'un pareil bruit, faire entendre la vérité. Lassé d'un carillon, et de tous les jours et de tous les clochers d'Evreux, je tirai l'horoscope de cette méchante ville[11], et je le fis afficher dans tous les carrefours : le carillon redoubla.

Alors je me décidai à quitter Evreux, qui était tout infecté de la magie d'Édelin[12], et qui ne me paraissait guère digne d'être l'honorable domicile d'un astrologue. J'en partis un samedi avant le lever du soleil. Lorsque je fus arrivé sur les hautes plaines des Coudraies, je traçai un grand cercle de plus d'une lieue de tour, afin de savoir quel serait mon nouveau domicile. La France, forte et guerrière, est conjointement régie par le Bélier et par Mars : j'opérai en conséquence. Pensez quelle fut ma joie lorsque je me fus assuré à plusieurs reprises que les astres m'indiquaient évidemment la capitale de la Champagne!

Je continuai mon voyage avec plus de confiance. Bientôt après j'arrivai dans cette ville. Mon premier devoir fut d'en tirer l'horoscope en même temps que le mien. Ah! me dis-je tout transporté d'allégresse, les astres promettent à Troyes les richesses, la puissance, la renommée, la gloire; eh bien! qu'importe qu'ils m'annoncent à moi des contrariétés et des traverses !

Je louai une petite maison, rue de la Pie[13]. A une de mes premières séances il se présenta le sire de la Herse, que vous avez tous connu. Maître, me dit-il, je suis né tel jour, telle heure; je voudrais savoir comment je mourrai. Messire, lui répondis-je, sans le faire attendre long-temps, les astres disent que vous serez pendu. A l'instant il se lève en fureur. Ignorant, me dit-il, apprends que je suis gentilhomme de race, et que tes astres devraient me connaître.

Depuis ce moment le sire de la Herse me fit autant de pièces qu'il put; il se moqua de mes prédictions, tâcha de m'ôter la

confiance, de me faire perdre mon état; mais au bout de quelque temps, un jour qu'il était allé à un tournois, l'aigle éployé de son casque[14] s'accroche à la branche d'un arbre, son cheval le laisse suspendu; on le trouva mort. Toute la ville vint me féliciter.

La fin tragique de ce gentilhomme donna envie à bien des gens d'apprendre les éléments de notre science. J'eus un grand nombre d'élèves, et j'en aurais eu bien davantage si, pour le malheur de notre état, on ne calomniait l'astrologie aussi bien que les astrologues. Ah! Messires, du moins, à cet égard, reconnaissez que nous ne pouvons être plus malheureux! Combien de fois n'avez-vous pas entendu dire que l'étude de l'astrologie était longue, difficile! Eh bien! il n'est pas de science dont les principes soient plus simples, plus nets.

De prime abord, l'astrologie s'empare du ciel, le divise en douze parties ou maisons correspondantes aux douze signes du zodiaque. Chacune des sept planètes a aussi les siennes, et, suivant qu'une planète est, par rapport à la maison dont elle dépend, en conjonction, en opposition à la distance de quatre signes ou d'un trine, de trois signes ou d'un quadrat, de deux signes ou d'un sextil, suivant qu'elle est ou en exaltation ou en décadence, c'est-à-dire au dessus ou au dessous du zodiaque, un astrologue, avec des connaissances et des talents ordinaires, peut hardiment prédire ce qui doit arriver à celui que cette planète domine[15].

N'avez-vous pas entendu dire aussi que l'astrologie est comprise dans l'anathème que l'Eglise prononce contre toutes les sciences erronées, conjecturales, vaines[16]? Quelle fausseté! quelle absurdité! Nos ennemis ne savent donc pas que l'astrologie, essentiellement fondée sur des calculs, est essentiellement opposée à de semblables sciences!

O malheur de notre état! ô ingratitude des hommes! Pourquoi ai-je besoin de rappeler les innombrables bienfaits de cette science envers toutes les classes!

Pensez d'abord aux personnes qui se sont ruinées au jeu, et dont l'astrologie aurait prévenu le malheur. Je puis vous assurer que toutes les fois que ce bon seigneur auquel j'ai été attaché dans ma première jeunesse jouait ayant le visage tourné vers la lune en conjonction avec Vénus ou Mercure, il gagnait[17]; il perdait, au contraire, toutes les fois qu'il négligeait cette précaution.

Voyez surtout les nombreux secours qu'elle fournit au peuple, qui a si grand besoin de lumières. Un villageois veut ache-

ter une vache, un âne, une chèvre ; il va chez l'astrologue, qui, en lui indiquant les jours heureux ou malheureux [18], le met sur la voie de faire un bon marché ou l'empêche d'en faire un mauvais, et cela pour une petite pièce de monnaie, même quelquefois pour rien, si celui qui consulte est pauvre : car, bien que dans le monde on nous dépeigne comme avares ou intéressés, il n'en est pas moins vrai que grand nombre d'astrologues sont, dans certains cas, fort généreux de leurs prédictions. — Vous connaissez tous le bonhomme Eloi, qui demeure près d'ici. Il était tailleur. Un jour il cassa, avant déjeuner, neuf aiguilles et rompit autant de fois le fil. Il vint me trouver. Je lui demandai le jour de sa naissance. Quittez votre métier, lui dis-je. Il n'hésita pas ; il se fit boulanger : il était très pauvre, il est aujourd'hui très riche. — Au printemps dernier une femme vint chez moi. Je crains, me dit-elle, que ma jeune fille ait forfait à son honneur. J'avais beaucoup de monde, je la priai d'attendre quelques moments. Quand son tour fut venu, je consultai la fameuse septième maison, relative à la chasteté [19], et, dès que j'eus terminé mes opérations, je lui dis : Heureuse mère ! allez ! la vertu de votre fille a couru de grands risques, mais elle a triomphé, et la victoire n'est restée qu'un moment indécise. Imaginez sa joie !

A combien de maris ne rendons-nous pas aussi la tranquillité ! Ici, Messires, vous ne pouvez guère voir à quel point notre science est universellement utile. Je me suis trouvé à Paris chez de célèbres astrologues que l'on consultait continuellement ; continuellement l'on entendait chez eux : Le mariage se fera, le mariage ne se fera pas ; Votre femme est grosse, votre femme n'est pas grosse: Votre femme est grosse d'un garçon, votre femme est grosse d'une fille ; Il reviendra de son long voyage, il ne reviendra pas ; Il est vivant, il est mort : Il vivra, il ne vivra pas : Les parents, les amis, s'aiment ; les parents, les amis, ne s'aiment pas ; Sympathie, antipathie; Brouillerie, réconcilation; Fortune, malheur [20].

Souvent l'astrologie devient d'une utilité encore plus générale. N'est-ce pas l'astrologie qui prédit les années de chaud, de froid, de sécheresse, d'humidité ? N'a-t-on pas entendu sa voix, au milieu des peuples, leur annoncer l'abondance, la disette ? Bonnes gens, semez fèves ! semez fèves ! disait le cordelier Richard en parcourant vos campagnes [21] ; et, s'il vous préserva de la famine, à quelle science dut-il ses lumières [22] ? — N'est-ce pas l'astrologie qui prédit les épidémies, les pestes, les mortalités, les émeutes, les révoltes, les guerres [23] ?

Répondez-moi encore, je vous prie : lorsqu'il s'agit du sort des grands, quelle autre science que l'astrologie ouvre le livre des

destins? Dans un village de Hongrie un pauvre maréchal ferrait les chevaux : un homme passe qui lui dit : Vous serez maréchal-général du royaume. On se mit à rire. Cet homme, c'était un astrologue; ce pauvre maréchal, c'était le grand Huniade[24]. — Mon maître d'astrologie alla voir le sire de Cani, détenu à la Bastille; il était midi. Avant la nuit, lui dit mon maître, vous commanderez dans ce château. Tous ceux qui étaient présents se prirent à dire qu'il avait perdu l'esprit, qu'il fallait le conduire, comme les fous, à Saint-Mathurin-de-Bauce ou à Sainte-Restitue-de-Soissons[25], en lui tirant les cheveux et en lui pinçant le nez[26]. Quelques heures après la prédiction fut accomplie[27]. — Le sort d'Olivier le Diable[28] était également arrêté dans les astres, et, quand la nouvelle en vint à Troyes, on peut se souvenir que je n'en témoignai aucune surprise.

L'astrologie annonce avec la même certitude le sort des princes et des rois. Un puissant monarque au milieu de sa cour, entouré de sa garde, veut connaître son avenir : il consulte un astrologue, qui lui prédit qu'il sera écorché vif. Tous les courtisans indignés veulent écorcher l'astrologue. Bientôt après la guerre s'allume : vous savez quel a été le sort de Ladislas[29]. — La France n'ignore pas que la catastrophe de Charles le Téméraire fut prédite par les astrologues[30].

Pour tant de services que nous rendons au peuple et à l'état, que nous revient-il? L'ingratitude, l'envie. Les savants nous décréditent sourdement; ils sont jaloux de ce qu'à la cour de France il y a une chronologie d'astrologues[31] aussi bien qu'une chronologie de rois, de ce que leurs gages sont de cent, de cent vingt livres[32]; de ce que le roi les consulte par lettres closes[33], de ce qu'il les envoie chercher en poste[34], de ce que sur leurs réponses il règle les affaires politiques; ils sont jaloux de ce que les grands seigneurs ont, ainsi que les villes[35], leurs astrologues en titre; ils sont jaloux de ce que l'astrologie devient de plus en plus populaire[36].

Ah! Messires, pour les autres la mesure des maux serait comblée; pour nous elle ne l'est pas. C'est un cruel don que celui de connaître l'avenir. Souvent, au milieu des récréations, en donnant la main a mes enfants, je regarde par hasard les astres, je considère la longue succession de leurs mouvements. Le sagittaire entre en conjonction avec Saturne[37] : du haut du ciel de cette planète, du haut du septième ciel[38], je vois tomber sur moi un catarrhe qui m'étouffe; je suis couché dans une grande bière couverte d'un poêle imbibé d'eau bénite; on chante, et, lorsque mes enfants me demandent des fruits, je réponds aux absoutes des morts. Ma femme est toute surprise; je luis dis où s'est involon-

tairement porté mon esprit. Elle pleure ; en la voyant pleurer, mes enfants pleurent. La plus cruelle de mes douleurs, c'est la connaissance du sort de ma chère femme. Le bélier et le lion lui dévorent le foie [39]. Je la vois comme une fleur se flétrir, se faner, se dessécher ; elle tombe dans la terre.

Maître Alain, lui a dit imprudemment quelqu'un, vous connaissez aussi sans doute le sort de vos descendants ? Ah ! Messire, lui a-t-il répondu, pourquoi me forcez-vous à révéler ici les malheurs qui arriveront dans la suite des siècles à ma famille ! J'ai appris dans le cabinet des sphères qu'un de mes petits-fils professera l'astronomie, dérogera à l'astrologie ; qu'un autre s'alliera avec nos ennemis, qu'il épousera la fille d'un médecin fils d'un philosophe [40]. L'autre jour, étant monté à la plus haute fenêtre de mon grenier, je découvris dans le ciel qu'une de mes petites-filles n'aura pas de religion, qu'elle sera d'ailleurs toute belle et tout aimable. Vous savez ce qui arrive aux jeunes filles qui sont toutes belles, tout aimables, et qui n'ont pas de religion. Les fautes que ma petite fille doit faire sur la terre, je les ai lues en grosses lettres dans la lune.

L'astrologue, accablé de douleur, a laissé tomber ses grandes lunettes, qu'il tenait à la main. Pour tâcher de le distraire, on lui a dit : Maître Alain, notre siècle n'est pas moins illustre par l'apparition de divers prodiges que par les découvertes dans les arts et les sciences. De notre temps la mer est sortie de ses bornes [41] ; le ciel a paru plusieurs fois en feu [42] ; un tourbillon de vent a porté un homme d'une ville à une autre [43] ; un enfant a parlé dans le sein de sa mère [44]. Que signifient ces prodiges ? Qu'arrivera-t-il ? Vous voulez, a-t-il répondu, connaître aussi l'avenir de vos descendants ? Vous voulez être aussi malheureux que nous ? Venez ! suivez-moi ! A l'instant toutes les personnes de l'assemblée se sont levées et sont sorties avec l'astrologue, qui, ayant remis ses grandes lunettes, est allé leur montrer les étoiles, et vraiment c'en était l'heure.

FIN DU QUINZIÈME SIÈCLE.

NOTES
DU QUINZIÈME SIÈCLE

On rapportera les passages des livres ou des documents manuscrits. — On se bornera à citer le titre et le chapitre des livres ou des documents imprimés.

Histoire I. — LE PAUVRE. — 1. Tel est l'habillement du mendiant qu'on voit à la miniature du folio 100, recto du « Livre des faitz de monseigneur sainct Loys », manuscrit du quinzième siècle, conservé à la Bibliothèque du Roi. — 2. *Agrippa*, *De vanitate scientiarum*, cap. *De mendicitate*. — 3. Histoire de Villefranche de Beaujolois, par Laurent Louvet. Lyon, 1671, 1 vol. in-12. p. 16 et 17. — 4. Ordonnances de Fontanon, liv. 3, tit. 67, Vagabonds, ordonnances de la fin du quinzième siècle. Voyez aussi la note 56 ci-après. — 5. Glossaire du Droit français par Laurière, vº *Credence*. — 6. Art. 55 de l'ordonnance de 1493 relative aux vagabonds. — 7. « ...Avons avisé... de prendre en vos prisons tous criminels... pour conduire et sûrement enferrer lesdites gens esdites galées... » Ordonnance du 5 juin 1496, Livre bleu, folio 78, manuscrit conservé aux archives du royaume.— 8. Art. 92 de l'ordonnance du mois de mai 1498 relative à la police. — 9. J'ai deux petits rôles de fouage, écrits sur parchemin, dont voici un extrait : « Ensuit par déclaration les noms et surnoms des paroissiens de la paroisse de Ellon (près Bayeux), subjects et contribuables au paiement du moneage ou fouage eschu et deu au roy notre sire, le jour de Saint-Jehan-Baptiste... non paians, *nobles*, Leon de Pierrepont, escuier seigneur audit lieu de Pierrepont... *Poures*, Jehan Bellier, incensé Margot et Basile... le xe jour de juillet mil cccc IIII xx et dix-sept. » — « Ensuit par desclaration les noms des paroissiens de la paroisse de la ferme Harenc (près Bayeux), subjecte... au fouage... Premierement, paians, Roger Barbes... non paians, *nobles*, Pierres le Vaillant, escuier... *Poures* Jehan Hoguet, Denis Moulins .. l'an mil v. c vingt-quatre. » — 10. « ...A Claude Lesbahi, marchand suivant la cour, XXIII l. x s. pour le payement des toiles pour le fait du mistère du jeudi absolu... pour servir a laver les pieds des XIII pauvres... » Comptes des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit sur parchemin, que j'ai en ma possession.

11. Ducange, vº *Paupertas*. — 12. « Les escus au soleil, qui sont faicts de lxx de poids au marc a tout le moins... » Le Livre vert, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 13. *Historia hussitarum*, *a Cochleo*. — 14. Les miniatures des manuscrits du temps représentent les bâtiments de tous les monastères, doyennés, prieurés, entourés de fortifications. — 15. J'ai un acte sur parchemin, intitulé *Instrumentum visitationis prioratus sancti Desiderii Lingonensis*, 1475. On y lit : « Visitatus fuit prioratus... per discretum virum Bartholomeum Bordeacourt, Lingonensis archidiaconum..., ted quia ipse prior noluit aperire chorum, nec domum dicti prioratus..., die mercurii sequenti..., visitavit chorum...; sed quia in introitu chori. . dictus frater Simo de Mirabello voluit claudere chorum..., totis suis viribus se intromisit impedire visitationem, tam verbo quam aliter..., concluden-

do ad emendam decem librarum Turonensium elemosine Lingonensis episcopi applicandam; et quia dictus frater noluit respondere et imo declinavit juridictionem dicti archidiaconi, illum reputavit excommunicatum...» — 16. Expression souvent employée dans les ordonnances des rois de France et les arrêts du Parlement. — 17. Registres du Parlement, arrêt du 23 novembre 1471, relatif à la saisie des revenus des bénéfices par défaut d'aumônes. — 18. Ibidem, arrêt du 17 juillet 1473, relatif aux vagabonds. — 19. Voyez, dans l'Histoire de René d'Anjou, comte de Provence, l'institution de cette procession. — 20. Extrait d'une Histoire des Rois de France par Albert Cattannée, rapportée dans les preuves de l'Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy.

21. Histoire de Rouen par Amiot, tom. 3, chap. Abbaye de Saint-Amand. — 22. C'était dans ce temps la bourse ou la poche de l'argent : elle pendait à une ceinture comme aujourd'hui celle des hussards. – 23. Voyez dans les diverses Histoires de Paris par Corroset, Dubreul, Sauval, Félibien, les chapitres des hôpitaux.— 24. Registres du Parlement, arrêt du 22 mars 1501, où l'on trouve une quittance faite par les officiers et les *officieres* de l'Hôtel-Dieu de Paris. – 25, 26. Lettres du roi, du 15 septembre 1366, relatives à l'administration de la ville de Douai. — 27. « Aultres deniers payés par ledict argentier... à cause des dons faiz cest an, de l'argent de la commune poureté de ladicte ville... aux poures personnes ci-après nommées la somme de VI XX IIII l. XIX s. VI d. que ledict argentier leur a payé... pour eulx aider à subvenir à leurs nécessités. » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit sur parchemin que j'ai. — 28. Voyez la note précédente ; voyez aussi les lettres de Charles V, citées à l'avant-dernière note. — 29. Lettres du roi, du 25 juillet 1419, relatives à l'Hôtel-Dieu de Paris. — 30. Voyez dans l'Histoire des Villes les chapitres des hôpitaux et de leurs fondations ecclésiastiques.

31. Registres du Parlement, notamment l'arrêt du 23 avril 1505, sur un procès entre les sœurs grises et les sœurs noires. — 32. Lettres du roi, du 26 février 1475, relatives aux comptables des hôpitaux de Bordeaux. — 33. Registres du Parlement, arrêts du 23 mai, 30 mai, 24 juillet, 1er août, 22 août 1505, 16 juin 1508, relatifs à la réformation de l'Hôtel-Dieu de Paris. — 34. Antiquités de Paris par Dubreul, liv. 3e, Hôpital des Audriettes. - 35. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 5, chap. Hôpitaux.— 36. Lettres du roi, du 23 avril 1406, et du 16 avril 1409, relatives à l'argent levé pour l'empereur de Constantinople. — 37. Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1427. — 38. Art. 93 de l'ordonnance de 1499, relative aux Egyptiens ou Bohémiens. – 39. Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, année 1427. — 40. « Item audict moys tumba ung cheval derriere la porte de la foire le roy, et se tua ; et pour l'infection qui y fut aprez, convint que le maître des hautes œuvres assemblast un nombre de pauvres coquins pour oster ledit cheval... » Compte de l'Hôtel-de-Ville de Tours ordonnancé par la Maizière, maire, le dernier octobre 1482. J'ai cette pièce en original. Voyez aussi les comptes de la prévôté de Paris, année 1484, Antiquités de Paris par Sauval, tom. 3.

41. Comptes de la prévôté de Paris, ci-dessus cités, année 1487. — 42. Ducange, vo *Ganearius* ; Recherches de Pasquier, liv. 8, chap. 42. — 43. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Rues qui ne sont plus rues ; Recherches de Pasquier, liv. 8, chap. 42. — 44. Histoire de Rouen par Amiot, t. 1er, chap. Cordeliers. — 45. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Etymologies des rues, section F. — 46. Lettres du roi, du mois d'août 1483, relatives à la confrérie de la Madeleine de Saint-Eustache de Paris. – 47. J'ai un rouleau de parchemin, de vingt pouces de long, qui commence ainsi : « Ensuit le nom et surnom des per-

sonnes demourans en la paroisse de Saint-Louis de Lislebonne (près Caudebec), subjets à payer le fouage eschu en cette année m. cccc. lxxix. » Parmi les exempts du fouage sont ceux-ci : « Regnault Jouen, Perrin le Pignan, la veufve Thomas Denis. » Ces trois noms sont accolés ensemble, et on lit à la queue de l'accolade : « Omosnier de la Magaleine de Rouen. » — 48. Lettres du roi, du mois de mars 1572, relatives à la fondation du pauvre de Saint-Martin de Tours. — 49. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 6, chap. Places pour l'arc. — 50. Histoire de la ville et du diocèse de Paris par Lebeuf, tom. 1er, chap. 1er.

51. Ordonnance du 23 octobre 1485, relative aux droits du bourreau de Paris. — 52. Ibid.; voyez aussi l'ordonnance du pénultième janvier 1356, relative à la police des rues de Paris. — 53. Coutume du Béarn, *rubrica de penas et emendas*, art. 44; Coutume de Loudun, chap. 39, art. 10. — 54. Recueil de Fontanon, liv. 3, tit. 67, Vagabonds, ordonnances de la fin du quinzième siècle. — 55. « Item que nuls mandians ne soient si ozés ne si hardis d'entrer doresnavant dedans les portes de Paris... Item que nul ne s'entremette de faire questes et de ne porter requeste pour lesdits mandians... se il n'a de ce congé signé dudit prévost. » Ordonnance du prévôt de Paris, du 20 février 1388, Livre rouge vieil, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 56. Registres du Parlement, arrêt du 17 juillet 1473, relatif aux vagabonds. — 57. Lettres du roi, du 16 juillet 1404, relatives à la défense de vendre du raisin à Paris sans un certificat d'origine. — 58. Escraignes dijonoises, vingt-huitième escraigne.— 59. Ordonnance du 23 octobre 1485, relatives aux droits du bourreau de Paris. — 60. J'ai un manuscrit in-folio contenant les titres de fondation et l'histoire des communauté et hôpitaux de Lille. Dans l'acte de fondation de l'hôpital Saint-Julien, de l'année 1321, on lit : « Ay ordene que en ladicte maison ait perpétuellement seze lits bien estoffez, et deux grands lits que on appelle bayards, pour coukier les povres trespassans. » Dans un autre acte de fondation, il est dit que les pauvres y seront reçus pendant trois jours.

61. « L'an 1367, Jean de Tourcoing... et Marie Dubos sa femme, ont fondé ledit hopital... auquel huit pauvres femmes honteuses, honêtes et impotentes... auec une meschine servante... » Ibidem, chap. Hôpital des Marthes. — 62. « Le 20 mars 1445... est ordonné que lesdit pains et prebandes seront reduits au nombre... comme Saint-Nicolas de 52, Saint-Nicaise de 32, et Trinité de 16... lesquelles prébandes... chacune semaine reçoivent deux harots de bled et en argent 15 patards... par ordonnance d'eschevins du mois de juillet 1411, est ordonné que ceux voulant jouir desdits pains, doibvent porter en leurs habits à vue une croche blanche d'un pied de long... Le duc Charles de Bourgogne, l'an 1472, ordonna que l'on démettrait les prébandés qui seraient trouvés riches et puissants, de vivre du leur ou de leurs marchandises, et qu'en leur place seroient mises autres personnes... issues de bourgeoisie deceues de leur chevance.» Ibid., chap. Hôpitaux de Saint-Nicolas, de Saint-Nicaise et de la Sainte-Trinité. — 63. « ... Lesquels bons enfants sont à quatre, vestus de robes et bonnets comme prestres, ils vont... en rue ou au coing d'icelle, où il y a... représentations de la mère de Dieu... et après ils disent : *Date bonis pueris panem pro Deo*, et ce, pour avoir l'aumône de quoy ils vivent... » Ibid. chap. Maison et chapelle des Bons-Enfants. — 64. *Arnaldus Villanovanus, De signis leprosorum.* — 65. Je possède le manuscrit original de l'histoire de la maison magistrale et hospitalière du Saint-Esprit de Dijon, faite par Calmeiet, commandeur de cette maison en 1777, sur les chartes des archives. Tous les titres y sont cités : il y a de nombreux dessins copiés sur les miniatures des manuscrits sans doute aujourd'hui détruits.

Cette histoire est divisée par siècles ; au quinzième siècle on lit : « ...L'état de ces années-là porte qu'on y comptoit soixante-dix lits pour les malades dans la salle d'entrée, que les autres appartemens étoient pleins de berceaux d'enfans et d'autres lits pour les passans et les vieillards ; qu'on distribuoit à la porte des aumônes manuelles sans fin, et que le nombre des personnes amenées par les calamités publiques monta jusqu'à quinze mille en l'année 1434... les religieuses de ces deux instituts sont vêtues de noir... avec une croix de toile blanche à douze pointes. » Dans les représentations de l'habit des sœurs, on voit que la croix est sur leur poitrine, et qu'elles ont le voile rejeté en arrière. — 66. « Ce commandeur eut le temps de s'instruire des actions et des vertus de vénérable sœur Angèle Romaine, célèbre entre les moniales du Saint-Esprit, morte environ en 1459 en odeur de sainteté... » Ibid. — 67. « A frère Helie Amenyn, religieux de Saint-Romain de l'abbaye, prieur de l'Hostel-Dieu dudict lieu, la somme de x l. t. pour avoir des draps et couvertures, et autres choses nécessaires à loger et heberger les pouvres qui affluent audict Hostel-Dieu chascun jour. » Compte des dépenses de la cour de Charles VIII, année 1486, manuscrit sur parchemin que je possède. — 68. Au quinzième siècle, la France était couverte d'aumôneries où les pauvres recevaient l'hospitalité pendant un jour. Nos anciennes coutumes, notamment celle de Tours, et les histoires des provinces et des villes en font mention. Voyez, entre autres, les Antiquités d'Anjou par Jean Hiret, l'Histoire d'Amiens par le père d'Aire, et l'Histoire de Rouen par Amiot, Hôpitaux. — 69. Recueil de Pièces servant à l'histoire de Charles VI par Besse. Paris, 1660, in-4. Testament de Charles VI, testament de Louis de Sancerre, où il est fait mention d'une aumône criée à deux lieues à la ronde. — 70. Registre du Parlement, arrêt du 24 janvier 1467, relatif aux prières pour Charles V et le connétable de Clisson.

71. Testament de René, roi de Sicile, du 22 juillet 1474, Mémoires de Comines, édition de Godefroy, preuves. Voyez aussi les Antiquités de Rouen par Taillepied, chap. 53, Funérailles de Georges d'Amboise. — 72. Chronique de Molinet, publiée par M. Buchon, chap. 92. — 73. *Testamentum Humberti II Delphini*. Histoire du Dauphiné et des princes dauphins, preuves ; voyez aussi l'éloge de Charles VII, mis en tête de l'Histoire de ce prince, par Jean Chartier, édition de Godefroy. Voyez encore l'Histoire de Castellane, liv. 4, chap. 8 ; l'Histoire de la maison de Courtenai par Dubouchet, pièces justificatives, où est rapporté le testament de Jean de Courtenai, du 12 novembre 1510 ; voyez enfin l'Histoire du diocèse de Paris par Lebeuf, chap. Montmorenci, Ecouen, Louvres. — 74. « A maistre Pierre Prohete, clerc de l'aumosne du roy, pour l'achapt de xxxvi pourceaux... pour distribuer comme il est à faire chacun an... pour iceulx avoir fait mener en l'hostel du soubz-aulmosnier... » Compte des dépenses de la cour de Charles VI, année 1407, manuscrit que je possède. — 75. Dans le *Livre des faiz monseigneur sainct Loys*, manuscrit déja cité, à la miniature du folio 80, r., on voit la châsse de saint Louis, portée par deux chevaux, comme une litière : ceux qui l'entourent s'empressent de la toucher avec les mains, les bras, le visage, et tout le corps autant qu'ils le peuvent. — 76. « Inventaire des feuz et personnes demourans en la ville de Troyes en janvier mil v c. par François de Marisy, maire de la ville, et premiers, au quart de Belfroy, feuz mil et ix. » Extrait d'un manuscrit relatif à la ville de Troyes, conservé à la Bibliothèque du Roi, entre les manuscrits de Dupuy. — 77. Voyez dans les Preuves de l'Histoire de la maison de Béthune, le testament de Bauduin Desplancques du 2 décembre 1462. Voyez aussi dans les Mémoires de Comines, édition de Godefroy, preuves, le testament de Jean de Courtenay du 12 novembre 1510.

HISTOIRE II. — LE CULTIVATEUR. — 1. J'ai des Heures, sur vélin, du quinzième siècle, où les miniatures du calendrier représentent les divers travaux des champs. Le cultivateur y est ainsi habillé. Il est aussi de la même manière dans les miniatures du manuscrit du Rusticon, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal. — 2. Un grand nombre de miniatures de ce temps, parmi lesquelles je citerai celles du *Livre des faiz monseigneur sainct Loys*, manuscrit déja cité, folio 100, r., représentent plusieurs personnages avec une médaille au chapeau. Voyez aussi les Monuments de la Monarchie française par Montfaucon, quinzième siècle. — 3. Le marc d'argent, a cette époque, était a 12 liv.; et comme la masse du numéraire, depuis la découverte de l'Amérique, est dix fois plus grande, il en résulte qu'une ferme qui valait 3,000 l. a la fin du quinzième siecle, vaudrait aujourd'hui 125,000 fr. — 4. Les seuls bâtiments ruraux de ce temps qui existent encore appartenaient au clergé. — 5. Manuscrits du temps, miniatures. Dans celles du manuscrit de l'histoire de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, déja cité, on voit des murs de grange soutenus, de distance en distance, par des contreforts. J'indiquerai aussi aux promeneurs de Paris la grange de l'ancienne abbaye de Longchamp. — 6. Dans la Champagne, ces deux espèces d'animaux sont de même employés aujourd'hui au labourage. — 7. *Compotum cum commento, impressum per Johannem Treperel*, in-4. gothique. On voit aussi dans les autres compost et dans les calendriers imprimés a la fin du quinzième siècle, l'importance que les agriculteurs de ce temps attachaient aux divers aspects de la lune. — 8. Olivier de Serres, qui vivait quarante ou cinquante ans après cette époque, reproche ce préjugé aux anciens agriculteurs. Voyez son Théâtre d'Agriculture, p. 41 et 42 de l'édition de 1646. — 9. Crescentes, liv. 2, chap. 17. — 10. Il en est encore ainsi dans la Champagne, et l'on sait combien les pratiques du labourage sont antiques et stationnaires.

11, 12. Théâtre d'Agriculture d'Olivier de Serres, a l'endroit cité à la note 8. — 13. Dans les miniatures du manuscrit de Rusticon, déja cité, on voit les faucilles de différentes courbures. — 14. *Sermones Menoti, feria quarta Cinerum*, secunda pars. — 15. La miniature du cinquante-troisième feuillet du manuscrit de Rusticon, déja cité, représente une aire remplie de gerbes, couverte et pavée. — 16, 17. *Platina*, *De honesta voluptate*, lib. 1, cap. 14, *De pane*. — 18. C'était encore l'opinion commune, environ un demi-siècle après. Voyez Cardan, *De subtilitate*. — 19. « Pro locagio archarum conductarum per dictum baulum, pro infra reponendis bladis domini, quia non habet ibi granerium... ad rationem unius Salmate avene et quatuor quartarum siliginis per annum. » Compte des revenus de la terre de Chalançon en Dauphiné, écrit en 1430 sur un rouleau de parchemin de 165 pieds de long, deja cité aux notes du quatorzième siecle. — 20. Art. 3 des Lettres du roi, du mois de mars 1463, relatives a l'homologation des priviléges de la ville de Sommières.

21. Lettres du roi, du mois de septembre 1461, relatives a la confirmation de l'affranchissement des habitants de Saint-Belin; autres lettres de la même date, relatives a l'affranchissement des habitants de Manoix. — 22. A la miniature qui est en tête du sixième livre du Rusticon, manuscrit deja cité, on voit un faucheur ayant une pierre a aiguiser pendue a sa ceinture. — 23. Toutes ou presque toutes les miniatures des manuscrits du temps représentent, dans la campagne, des clôtures en clayonnage. — 24. Il y a en France, et notamment dans la Champagne, un grand nombre de villages ou de lieux appelés Closes-Vignes, Vignes-Closes, Clos, Petit-Clos, Closet. Le domaine de vignes de M. Moete d'Épernay, dont toute l'Europe riche connaît le nom et boit le vin, s'appelle le Closet. — 25. M. Loriquet, principal du collége d'Épernay, a bien voulu m'envoyer

une note des plantations successives de vignes au territoire de l'abbaye de Saint-Martin de cette ville : « Contrée (*regio*) de Montebon, en 1419; contrée de Malbouche, en 1433; contrée de Belleneau, en 1450; contrée de Pendant, en 1500; contrée de Poiron, en 1500; contrée de Martinet, en 1500; contrée de Ronce, en 1500; contrée de Plante-du-Siége, en 1540. Cette dernière fut plantée par Philippe de Lenoncourt, trente-troisième abbé de Saint-Martin. » Extrait du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin d'Épernay, depuis la page 724 jusqu'a la page 727. — 26. Ces constructions de toiture, encore aujourd'hui en usage dans cette province, sont si simples, qu'elles doivent remonter aux plus anciens temps. — 27. La miniature du soixante-huitième feuillet, verso, du manuscrit du Rusticon, déja cité, représente un pressoir à vis.— 28. Voyez, dans le Traicté de la manière de enter, planter et nourrir arbres, composé par maistre Gorgole et autres notables jardiniers, le chapitre intitulé *Aucunes choses des vignes*, et celui qui vient après, *Des vignes*. Ce petit traité est ordinairement imprimé à la suite des éditions gothiques de Pierre de Crescentes. — 29. A la miniature du 68e feuillet, verso du manuscrit de Rusticon, déjà cité, on voit un homme à moitié plongé dans une cuve, où il foule des raisins. — 30. Le bon Mesnaiger, de Pierre de Crescentes, liv. 4, chap. 27.

31. *Menoti sermones, feria sexta post Dominicicam secundam quadregesimæ.* — 32. Art. 67 des lettres du roi, du mois de février 1415, relatives à la police des ports et marchés. — 33. V. l'ancienne traduction de l'Honnête volupté de Platine, liv. 10e, chap. Vin. — 34. Chronique de Jean de Troyes, année 1483. — 35. Ce n'est qu'au dix-septième siècle qu'on a cessé de vouloir donner au vin de Champagne les qualités qu'il n'avait pas, qu'on a cherché et qu'on est parvenu à perfectionner celles qu'il avait. Voyez les notes sur l'agriculture du dix-septième siècle. — 36. Telle est entre autres la forêt de Monchenot entre Épernay et Reims. — 37. Ordonnances sur les eaux et forêts, du quinzième siècle. — 38. A la miniature qui est au commencement du neuvième livre du manuscrit de Rusticon, déja cité, on voit un verger clos de planches, dont le haut est scié en forme de dents d'une scie. — 39. Dans l'Armorial d'Auvergne, Bourbonnois et Forez, manuscrit du quinzième siècle, conservé à la Bibliothèque du Roi, les miniatures représentent les villes et châteaux-forts, avec des palissades qui ont cette même forme. — 40. Voyez le premier chapitre du petit Traité de Maistre Gorgole, déjà cité. — 41. Ibidem, chap. Comment on doit faire fosses à planter arbres. — 42. Ibidem, chap. Cerisier. — 43. Ibidem, chap. Nefflier. — 44. Ibidem, chap. Amangdier. — 45. Ibidem, chap. Comment on faict les fruictz gros. — 46. Ibidem, chap. Comment on faict les fruictz sans noyau. — 47. Ibidem, chap. Manière d'enter. — 48. Ibidem, chap. Choses qui avancent les arbres. — 49. Ibidem, chap. Accoustumez à arrouser. — 50. Ibidem, chap. Médecine pour les arbres blecez; Maladie des arbres.

51. Chronique de Molinet, publiée par M. Buchon, chap. 41. — 52. Traité de Gorgole, ci-dessus cité, chap. Comment on garde les fruicts. — 53. Ibidem, chap. Mellons, et chap. Choulx longs et Choulx tortus. Le mot *brocoli* indique seul le pays d'où vient la chose. — 54. C'est vers ce temps qu'on traduisit ou plutôt qu'on augmenta, qu'on accommoda à la française le Bon Ménager par Pierre de Crescentes de Bologne; le Traité des Vergers par Gorgole de Come; et l'Honnête Volupté par Platine de Rome. Dans toutes les parties les lumières nous venaient de l'Italie. — 55. Le Vray régime et gouvernement des Bergers, par le rustique Jehan de Brie, Paris, 1542, un vol. in-16. folios 19, 20, 43, 58 et 63. — 56. Entre autres les Heures de Rouen, chez Simon Vostre, petit in-4., caractères gothiques. Voyez-en le calendrier qui est au commencement. — 57. J'ai plu-

sieurs paires d'Heures du quinzième siècle, avec miniatures. Dans celles qui représentent l'annonciation de la naissance de Jésus aux bergers, ils sont ainsi habillés. — 58. Dans l'Armorial d'Auvergne et de Bourbonnois, manuscrit déjà cité, on voit, à la miniature qui représente la ville de Montaigu, une semblable cabane de berger et un semblable parc pour les brebis avec des claies. — 59, 60. Lettres du roi, mars 1463, relatives aux priviléges de Sommières.

61. Platine, de l'Hòneste volupté, traduction française de 1528, quatrième livre, chap. Mouton, Brebis, Caille et Aignel. — 62. *De proprietatibus rerum*, lib. 18, cap. 69, *De lupo*. Encore aujourd'hui les villageois croient à ce moyen de faire fuir les loups — 63. Lettres du roi, du mois de mars 1474, qui exemptent les habitants de Nogent-sur-Marne de comparoir aux hues et prinses de loups. — 64. Ordonnance du vendredi d'après Pâques de l'année 1436, Delamare, Traité de police, liv. 5, tit. 23. — 65. Le livre des Loups ravissants par Robert Gobin, un vol. in-4 gothique. — 66. Art. 48 du Mémoire du vicomte de Rohan, contre le vicomte de Laval, présenté aux États en 1479, Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne par dom Morice et dom Taillandier, deuxième volume, preuves. — 67. Voyez, dans l'Histoire de Charles VIII publiée par Godefroy, la Relation du voyage de ce prince à Naples par Pierre Desrey de Troyes. — 68. Leçons de Messié, deuxième partie, chap. 41; le Mirouer du temps par Mizauld, part. 3, Signes de tempeste. — 69. *Magia naturalis Bapt. Portæ*; Leçons de Messié, 3e partie, chap. 4. — 70. Histoire de Charles VIII publiée par Godefroy; Journal de l'Expédition du roi Charles VIII à Naples par André de la Vigne. — 71. Ibidem, Relation de la même expédition par Desrey de Troyes.

72, 73. Articles 192, 193 et 194 des Coutumes du bailliage de Troyes, rédigées en l'année 1509. — 74, 75. Registres des Quinze-Vingts, année 1515, Essais sur les Monnoies par Dupré de Saint-Maur. — 76. Art. 182, 183, 184, 185, 186, de la Coutume de Troyes ci-dessus citée. Dans l'Essai sur les Monnoies par Dupré de Saint-Maur, on voit que les prix de Paris étaient à peu près les mêmes. Relativement au prix des fèves, voyez le Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII. Après avoir compulsé divers ouvrages du temps, les Coutumiers, le Journal de Paris, les Chroniques de Monstrelet, la Chronique de Jean de Troyes, les comptes de la prévôté de Paris, les relevés de Dupré de Saint-Maur, je me suis convaincu que ces prix étaient, vers la fin du quinzième siècle, les prix moyens. Même observation pour les notes suivantes. — 77. Essais sur les monnoies, rouleaux de l'abbaye de Longchamp, année 1473.—78. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté de Paris, de l'année 1484, qui portent à 12 livres le prix d'un bœuf. Quant aux prix d'une vache, d'un mouton et d'un porc gras, voyez les rouleaux de l'abbaye de Longchamp, ci-dessus cités, aux années 1444, 1467, 1445. — 79. Journal de Paris, sous Charles VI et VII, année 1444; Rouleaux de l'abbaye de Longchamps, ci-dessus cités, année 1446; art. 195 et 196 de la Coutume de Troyes; Registres des Quinze-Vingts, ci-dessus cités, année 1493. — 80. Rouleaux de Longchamp, ci-dessus cités, année 1474. — 81. Ibidem, année 1473.

82. Journal de Paris, année 1440. — 83. Ibidem, année 1443. — 84. Registres des Quinze-Vingts, ci-dessus cités, année 1502. — 85. « Item appartient aux dits vicomtes le tonlieu des aux et ognons... pour chacune charretée... IV d. hors foire, et en foire VIII d. » Extrait du dénombrement présenté au bailliage de Troyes, le 3 mars 1503, par messire Philbert de Beaujeu. Ce dénombrement fait partie d'un manuscrit relatif à la

ville de Troyes conservé la Bibliothèque du Roi. — 86. A la fin du manuscrit relatif à la ville de Troyes, ci-dessus cité, se trouve un feuillet imprimé vers la fin du quinzième siècle, qui commence ainsi : « Ce sont les articles des droits que doibt avoir à lever l'exécuteur de la haulte justice en la ville de Troyes et marchés d'icelle. » Dans ce feuillet, ces divers droits du bourreau sont mentionnés. — 87. Lettres du roi, octobre 1404, relatives a la permission d'enlever et emporter les grains et fruits de la terre avant et après le coucher du soleil. — 88. Art. 178 des Coutumes de Troyes, rédigées en 1509, chap. Boys, eaues et forestz. Voyez aussi l'art. 135 des Coutumes de Sens, rédigées en 1495. — 89. Dans les pays de parcours, il y avait plusieurs pièces de terre closes par privilége attaché au fonds : voyez le Grand Coutumier et les Coutumes.— 90. Art. 170 des Coutumes de Troyes, ci-dessus citées, chap. Boys, eaues et forestz.

91. Sur ces diverses Coutumes, voyez les Institutes de Loisel, liv. 2, tit. 2, règle XVII, règle XX, règle XXII, et les articles des Coutumes citées à la suite. — 92. Traité des Droits seigneuriaux, chap. Ban des moissons; Anciennes Coutumes de Berri, tit. Vignerons. — 93, 94. Anciennes Coutumes de Berri, ibidem. — 95. Ancienne Coutume d'Etampes, art. 190, 191. Voyez aussi l'ancienne Coutume de Melun. — 96. Art. 23 des Coustumes prédiales de Thévé, insérées dans les Coutumes de Berri et Lorris. — 97. Art. 68 du Mémoire pour le vicomte de Rohan, déja cité. — 98. Procès-verbal de l'assemblée des états généraux tenus à Tours en 1484, cahier des doléances, chap. Commun. — 99 Histoire de Louis XII par Claude Seissel, section *Brieve histoire de Loys XI, de ses mœurs et conditions.* — 100. Jours de Saint-Urbin, de Saint-Colin, etc. Ces jours étaient réputés critiques pour la récolte : ils tombaient au printemps. Voyez le calendrier des bergers, le calendrier de la Grant-Montaigne, les Compost, éditions gothiques.

101. C'était la semaine sainte. Glossaire de Ducange, *Hebdomada pœnalis.* — 102. Leçons de Messié, deuxième partie, chap. 9. — 103. Mémoires pour l'Histoire de Troyes par Grosley, Priviléges de la ville et des faubourgs. — 104. Traité des Dîmes. — 105. Lettres du roi, du 14 juil. 1462, relatives aux réclamations des habitants de Tournai contre le chapitre de cette ville. Voy. aussi les Traités des Dîmes. – 106. *In festo Sancti Remigii*, à la feste de Sainct-Luc, à la Sainct-Martin d'hyver. C'étaient les termes où l'on acquittait les redevances seigneuriales. Titres et monuments du temps. — 107. Traité des Droits seigneuriaux. — 108. Je possède un terrier en parchemin de l'église de Saint-Severin de Bordeaux, écrit au quinzième siècle, in-folio, de 23 pouces de long et de 19 de large, du poids d'environ trente livres. Il devait y en avoir de bien plus grands. — 109. J'ai vu un très grand nombre de reconnaissances du quinzième siècle : toutes avaient à peu près cette forme. J'en ai vu entre autres un grand tas que je ne puis évaluer à moins de douze ou quinze mille ; elles étaient de la Lorraine ou du Tournaisis, des treizième, quatorzième et quinzième siècles. Toutes étaient faites en cette forme, qui, pendant cet espace de temps, n'avait pas varié. — 110. « Conoguda causa sia que judya Lambert molher de Vincens de Mostey de la parropia de Sent Cristopole et borgues de Bordeu, per sa bona voluntat, reconogo et confesset que era a et ten et sous hers et son ordenh devran aver et tenir en seus sevaument, segont los fors et las costumas de Bordales ab los dreytz et devers deins plus bas mentanguts et nompnatz, deus hondrables et discrets senhors dean et capitre de la gleysa de Sent Sevrin de Bordeu et de lurs successors tot aquet... *Actum fuit hoc in dicta ecclesia Sancti Severini Burdigalensis, ultima die mensis decembris, anno Domini* m°. cccc°. xL°. *re-*

gnante serenissimo principe et domino nostro domino Henrico dei gracia Anglie et Francie rege... » Terrier de Saint-Severin de Bordeaux, manuscrit ci-dessus cité, premier feuillet, premiere reconnaissance.

111. « Noverint universi quod in mei notarii et testium subscriptorum presencia, Raymundus Bartholomeus agricultor de Arela, presentes, ex sua certa scientia et bona fide, per se et suos heredes et successores quoscunque, confessus fuit et in veritate publice recognovit... se habere et tenere... monasterii Sancti Pauli de Mauseolo in ecclesia Avinionensi... Acta fuerunt hec omnia Arelati in carreria publica ante hospicium dicti Raymundi Bartholomei, anno m°. cccc°. xL I°. » Extrait du Terrier de la cathedrale d'Avignon, manuscrit sur parchemin, que je possède. — 112. Lettres du roi, du mois de juillet 1423, relatives a l'affranchissement des habitants d'Issoudun; autres lettres du mois de mai 1430, relatives à l'affranchissement des habitants de Mehun-sur-Eure; autres lettre du mois d'août 1474, relatives a l'affranchissement du village de Maroilles. — 113. Traite du franc alleu par Furgole; Mémoire de Grosley, chap. Allodialité.

HISTOIRE III. — LE MESSAGER. — 1. Ducange, v° *Cornetta*. — 2. Dans les anciennes et nombreuses lices académiques, composées de personnes dont plusieurs étaient souvent inconnues, les argumentants se faisaient cette question : *Quo jure argumentaris*, lorsqu'ils disputaient de priorité pour l'argumentation. *Jure baccalaurei*, *jure licentiati*, *jure doctoris*, *jure medici*, *jure patroni*, répondaient les argumentants a cette question.— 3. « ... Au messagier de Lille, pour lectres de la franche feste par lui aportées et publiees le IIIe jour d'aoust, donné VIII s. Au messagier de la ville de Courtray pour pareille cause VIII s. » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit deja cité. — 4. J'ai dans mes portefeuilles l'original d'une quittance de Pierre Piogier, religieux Augustin du couvent de Tours, « de la somme de cinquante solz tournoys pour une aumosne que le roy nostre seigneur luy a donnée de ses deniers et de ses aumosnes, pour luy aider a soy entretenir et a proffiter a l'estude en l'université d'Angiers, ou il est estudiant... Le XXIXe jour de mai, l'an mil cinq cens et treze. » — 5. Somme generale de toutes les excommunications par Jacques Severt, Lyon, 1621, un vol. in-8, part. 2e, Ecclesiastiques frappes. — 6. Bedeaux, *bedelli*, officiers inférieurs. Voyez les diverses histoires des universités et des colléges. — 7, 8. *Historia Universitatis Parisiensis a Buleo*, anno 1489. — 9. Voici l'extrait d'une ordonnance de paiement dont j'ai l'original : « Richart, conte de Salisbury, lieutenant-general de monseigneur le duc d'York, lieutenant-général de France et Normandie, a tous ceulx... savoir faisons que... Guillaume Plompton, escuier, viconte de Faloize, a aujourd'huy envoyé notre mandement avecques unes lettres close adressantes aux bailli de Senonchoys... par une messagière nommée Marion la Seignonée, auquel viconte nous avons commandé paier la dicte messagière... le troisième jour de may l'an mil CCCC XXXVII. » J'ai encore dans mes portefeuilles l'original d'une quittance faite par « Perrote Poulappel, messagière a pié, demourant à Vernon, de la somme de vingt-quatre solz Parisis qui deubz lui estoient pour sa peine et salaire d'être allée de Vernon a Longny au Perche ou il y a vingt lieues de distance et plus, porter lettres closes. » Cette quittance est du 3 novembre 1437. — 10. J'ai aussi l'original de deux quittances faites par deux poursuivants d'armes, envoyés en commission comme messagers : l'une est faite le 8e juillet 1439, devant le lieutenant du viconte de Rouen par Breouze poursuivant d'armes qui avait voyagé jour et nuit de Rouen a Avrenches, pour porter des lettres closes de monsei-

gneur de Talbot au comte de Sommerset et à monseigneur d'Estelles, et qui, pour son salaire, reçut 8 l. 10 s.; l'autre est faite le 20e août 1448, devant Cobriant, tabellion du roi à Caen, par Terrière, autre poursuivant d'armes, à raison de deux voyages, pour lesquels on lui payait neuf sous par jour. J'ai plusieurs autres quittances semblables.

11. Dans les provinces d'au-delà de la Loire, on n'a pas besoin de recourir au Glossaire de Ducange, pour savoir que ce mot de la latinité du moyen âge, signifie avoine. — 12. Voyez, dans l'Histoire de l'Université de Paris par Du Boulay, à l'article *Messagers*, les divers services dont ils étaient chargés. — 13. Les écoliers ne pouvaient parler entre eux que latin. Voyez les constitutions de l'Université, citées aux notes du seizième siècle. Les bas officiers, les serviteurs, les artisans de l'Université étaient clercs. Voyez l'Histoire de l'Université par Du Boulay, à leurs divers articles. Dans ces temps, qui disait clerc disait bon ou mauvais latiniste.— 14. *De clerico ad magistrum*. Cette expression doit être de la comptabilité latine de ces temps et probablement des temps antérieurs. — 15. J'ai un grand et très grand nombre d'ordonnances de paiement des quatorzième, quinzième et seizième siècles, en faveur de voituriers que les argentiers ou trésoriers de ces temps chargeaient du transport et du versement de leur recette au trésor. — 16. Le mouvement du papier, ou plutôt du parchemin des financiers, était alors fort rare, et alors c'était au numéraire à faire le service que font aujourd'hui les effets de commerce. - 17. Voyez ci-après la note 19. — 18. J'ai une quittance de 70 l. 10 s., faite par Antoine Drouet, voiturier par terre, demeurant à Lyon, le 3e mai 1560, pour avoir porté de Lyon à Tours « deux petits tonneaux pleins d'argent » au trésorier de l'épargne. — 19. « Monstre de huit hommes d'armes à cheval, et quarante-cinq archers de la compagnie de Hue Stanlawe, escuyer, qui sont des gens des champs et agaicies, vivans sur le pais, sans gaiges, et ne sont d'aucunes garnisons ou retenues ordinaires... Le XIIIe jour de may, l'an mil cccc et quarante-un... » Cette montre ou revue, que j'ai, est écrite sur une bande de parchemin. Elle est chargée de noms anglais et de noms français. — 20. Salaire de 12 s. 6 d. donné par jour à un homme de pied, pour avoir accompagné un transport de deniers publics, et pour avoir couché sur la charrette qui les portait, extrait d'une quittance du 23e mai 1560 que je possède.

21. Je possède encore un certificat fait par Remon Monfault, receveur général de la Normandie, attestant que Jehan Vipar, receveur en la vicomté d'Auge, est allé porter à Honfleur la somme de 600 l.; « et pour icelle somme porter seurement pour les périlz et dangiers qui sont sur les chemins de plusieurs larrons estant sur le plat pays, lui a convenu amener en sa compagnie le nombre de six archiers, auquel voiage ont vacqué deux jours... tesmoing mon seing mannuel cy mis le desrain jour dudit mois de septembre, l'an de grace mil cccc quarante-cinq.» – 22. Voyez, dans Du Boulay, les anciens priviléges de l'Université de Paris. —23. J'ai une reconnaissance ainsi conçue : « Saichent tous que je Guillaume Desmoroys, maistre des œuvres et receveur des revenus ordonez pour le forteffiement d'Avrenches ay eu et receu pour Jehan le Roy, vicomte audit lieu... par la main de Greffroy Artin, fermier de l'aide, appellé passe porte... appartenant audit forteffiement... c'est assavoir la somme de soixante livres dix sols sur ce que il pouvoit devoir à cause de ladite ferme... dont je quitte ledit vicomte, le fermier et tous autres... le XIIIIe jour de juillet mil ccc lxxvii. » Cette *ferme* dut subsister encore longtemps. — 24. J'ai une quittance du 4e novembre 1397, faite par « Belot Monstarde, commis à garder un batel passeur de la ville de Dieppe, » de la somme de 8 l. pour ses gages d'un an. — 25. *Historia Universitatis Pari-*

siensis a Buleo, anno 1488, *De nunciis*. — 26. Ibid., année 1489. — 27. J'ai douze ou quinze cents pièces de ce temps et de cette espèce, toutes portant plusieurs sceaux ou les empreintes de plusieurs sceaux. — 28. J'ai deux quittances faites en 1417, par « Jehan Portier de Cordemes et Jehan Guisthait, pour le fret de deux vaissels à mener et porter plusieurs artilleries de Couc à Nantes et de Nantes à Brest. » Ces deux quittances, dont les sceaux ont été brisés, sont jointes par un lacet à un petit morceau de parchemin sur lequel on lit : « Est assavoir que ces quictances ont esté desseelées par cas de fortune par la singe qui entra au comptoir comme pourroyent tesmoingner Pierre Polier, Pierre Benoist, Engueiran de Fosseux, escuier... » — 29. Le marc d'argent monnoyé étant, vers le milieu du quinzième siècle, à 9 fr., chaque cent francs pesaient cinq livres et demie ; chaque mille francs, cinquante-cinq livres ; chaque dix mille francs, cinq cent cinquante livres. — 30. Les virements de parties doivent être fort anciens. J'ai un grand nombre de quittances du quinzième siècle, faites par des trésoriers des guerres, des entrepreneurs de travaux de fortifications, des commandants de place, des argentiers de princes à des recettes particulières, pour des sommes qui devaient être acquittées par des recettes générales auxquelles elles étaient envoyées par les recettes particulières, à compte des versements qu'elles devaient faire.

31. Ducange, vº *Moneta*. — 32. J'ai un grand nombre de quittances du quinzième siècle, écrites sur parchemin, dont plusieurs ont été faites en Normandie, où les receveurs de diverses villes prenaient le titre de vicomte. Je vais rapporter le commencement d'une de ces quittances : « A tous ceulx qui ces lettres verront, Henry Voudier, garde du seel des obligations de la vicomté de Caudebec, salut : savoir faisons que pardevant... fut présent Robin Lefevre, messagier, lequel congnut et confessa avoir receu de Guillaume Girot, vicomte dudit lieu de Caudebec... » — 33. « Robert Langlois... lieutenant-général de monseigneur le bailli de Rouen, à honorable homme Nicolas de La Chesnaye, receveur... salut. Nous vous mandons que des deniers de votre recette vous paiez... à Thomas Petit, maistre ouvrier du mestier de charpentier... les sommes ci-après déclairées... pour sa paine et salaire d'avoir faict un compteur ou escriptoire estant prés et joingnant la chambre de question... Donné à Rouen, le xviiie jour de fevrier l'an mil vc vingt neuf. » Cet acte, écrit sur parchemin, est en ma possession. — 34. J'ai un compte, écrit sur parchemin, de l'hôtel du roi Charles VII, pour l'année 1454. Au fº 10 verso, on lit : « A Jean Chambellan, pour trois aulnes de drap vert pour faire un bureau pour le controlleur, pourceque les dames avoient, par le commandement et ordonnance du roi, eu le sien pour jouer aux martres et glic, qui, à xxx sous tournois, valent argent iv l. x s. t. » — 35. Le mémoire manuscrit Sur la Flandre gallicane par Bagnols, intendant de la province, à la fin du dix-septième siècle, fait mention de l'ancienne foire de la Maïole, ou foire du mois de mai, qui se tenait à Gorgue. — 36. La foire de la Madelaine, qui se tient à Beaucaire, est fort célèbre et fort ancienne. Voyez l'histoire de Languedoc par dom Vaissettes. — 37. J'ai un mandement de payer du lieutenant du bailli d'Evreux, écrit sur parchemin, adressé au vicomte d'Evreux, où on lit : « ... Comme par votre ordonnance Guillot Galoppin et Michiel le Prevost, voituriers, demourans à Houllebec, en la chastellenie de Pacy, aient aujourd'hui admené et descendue à Evreux pour le roy notre dit seigneur une meulle à moulin prinse et choisie audit lieu en la carrière dudit lieu d'Houllebec, laquelle meulle les molliers dudit lieu sont tenus faire chaque an au roy... le xxiiie jour de juing l'an de grace mil cccc xix. » — 38. Suivant Brussel, dans son Usage des fiefs, liv. 1er, chap. 1er, § 2e, « Tout se donnait en

fief par les principaux seigneurs; » et au chap. 7 du liv. 2, on trouve un extrait du Cartulaire de Montfort, où est une inféodation de l'office de courrier. — 39. J'ai un grand nombre de quitances de ce siècle, qui sont faites par des messagers de gens de guerre. J'ai encore un certificat, écrit sur parchemin. On y lit : « Nous, Andrien Ogard... cappitaine de Caen, certiffions que Julien Hardi, messagier à pié, a aujourd'hui esté envoyé de ceste ville de Caen à Rouen... porter lettres closes de nous... devers monseigneur le duc de York, lieutenant-général et gouverneur de France et Normendie... le sixiesme jour d'avril, l'an mil quatre cens quarante-deux avant Pasques. » — 40. Supplément du Glossaire de Ducange, v° *Messagerius*.

41. Dictionnaire de Droit canon, v° *Mois des Gradués*. — 42. J'ai un dénombrement de la baronie de La Guerche, de l'année 1517, fait par François Peson, où on lit : « Item y a en l'église Nostre-Dame de La Guerche, douze prébendes à chascune desquelles n'y a que dix solz de gros. » — 43. J'ai beaucoup de quittances du quinzième siècle, faites par des messagers, et surtout par des messagers à pied. Je vais en citer une : « L'an de grace mil c. cc quarante et ung, le xviiie jour de juillet, devant nous Jaques Garoul, lieutenant commis de honnorable homme et saige Jehan le Vat, vicomte de Rouen, fut présent Goret de La Fosse, messagié à pié, demourant à Rouen... » — 44. Voyez ci-dessus la note 3. — 45. J'ai un de ces certificats, écrit sur parchemin : « A tous ceulx qui ces lettres... Guillaume le Prevost, lieutenant de monseigneur le bailli de Caux, salut : savoir faisons que aujourd'hui ont esté présens pardevant nous, Guieffroy de Drumare, escuier, et Guillaume de Raoul, lesquelz nous rapporterent et tesmoignerent par leurs sermens ausquelz nous ajoustons foy que Guillaume de Drumare, escuier, pour le temps qu'il vivoit seigneur dudit lieu de Drumare, alla de vie à trespassement le xviiie jour de février, l'an mil iiiie et quatre, et ce certifions a tous... l'an mil iiiie et six, le mardi viie jour de septembre.»—46. J'ai une quittance, écrite sur parchemin, où on lit : « L'an mil cccc quarante-huit, le xxve jour d'avril après Pasquez, à Valongnes, devant Pierres Moreau, tabellion juré, au siége dudit lieu, fut présent Richart Guy Hommar, procureur des bourgoys manans et habitans de la ville et vicomté de Valongnes, lequel congnut et confessa avoir eu et receu la somme de soixante-quinze livres... pour avoir vacqué... aux besognes de ladite ville... » — 47. Voyez l'édit relatif à l'établissement des postes, rendu pour Louis XI à Luxies, près Doulens, le 19 juin 1464. — 48. « ... Autres mises pour dons faits aux messagiers à boiste du roy nostre sire, en ceste année, lesquels, quand ils ont passé par Noyon, ont eu chascune fois xii deniers... » Compte de l'Hôtel-de-Ville de Noyon, pour l'année 1387; manuscrit sur parchemin que je possède. — 49, 50. Edit. de Louis XI sur l'établissement des postes, art. 2. — 51. Ibid., art. 9 — 52. Ibid., art. 24.

53, 54. Suétone, Vie de l'empereur Auguste. — 55. Pièces concernant les messageries de l'Université, Paris, veuve Thiboust, 1772, 1 vol. in-4°. Voyez aussi l'Histoire de l'Université par Du Boulay. — 56. Reg. du Parl., arrêt dut 22 septembre 1488, relatif à l'Université de Paris. — 57. Ouvrages ci-dessus cités à l'avant-dernière note. — 58. Histoire de l'Université. — 59. Voyez, dans Froissart et dans Monstrelet, les harangues des recteurs de l'Université de Paris. Voyez aussi l'Histoire de cette Université. — 60. Ordonnance du 25 mai 1413, chap. Eaues et Forests, où l'on voit que dans ce temps les baillis et les sénéchaux étaient chargés de la voierie. — 61. Je possède un rouleau d'amendes de Compeyre en Rouergue, de l'année 1469; on y lit : « Anno quo suprà... Guillermus Maurelh... per dictum dominum judicem fuit condempnatus ad... quinque

solidos... pro eo quod repposuerat et recellaverat in domo sue habitacionis quandam filiam suam venientem de villa Amiliani morbo empedimine tunc infecta... »

Histoire IV. — LE COMÉDIEN. — 1. Histoire du Théâtre français, par les frères Parfait, tom. 1er, chap. Premier Théâtre françois établi à l'hôpital de la Trinité. - 2. Ibid, tom. 2, chap. Mystère de l'Incarnation; voyez aussi la Bibliothèque française de Vauprivas, art. Barthélemi Aneau. — 3. Histoire du Théâtre français, tom. 1er, ch. Premier Théâtre françois établi a l'hôpital de la Trinité. — 4. Ibid., tom. 2, chap. Mystère de la Passion. — 5. Vie de Jean, comte d'Angoulême, ayeul du grand roy François, par Duport, Angoulême, 1589; un vol. in-8, p. 116. — 6. Les spectacles pieux étaient alors très communs, comme on le verra dans les notes suivantes. Il y en avait a Paris, a Metz, à Angers, a Poitiers, a Rouen, à Limoges et dans d'autres villes. — 7. Histoire du Théâtre françois, tom. 2, où est rapporté un extrait du mystère de l'Incarnation, joué a Rouen en 1474.—8. C'est un des plus anciens mystères; voyez les lettres de Charles VI, du mois de décembre 1402.—9. Ce mystère a été imprimé au commencement du seizième siècle par Alain Lotrian, à l'enseigne de l'Ecu de France. Il contient cinquante-deux feuillets chiffrés. J'en possède un exemplaire. Le haut de chaque page porte le sommaire de ce qu'elle contient. On y suit le développement de l'action. — 10. Histoire du Théâtre françois, tom. 2, chap. Destruction de Troyes.—11. Ibid., chap. Mystère de la Passion.

12. Voyez le Pantagruel de Rabelais, liv. 4, chap. 13.—13. Le manuscrit du mystère du Roy advenir, conservé a la Bibliothèque du Roi, porte, sur le dernier feuillet, la signature de Jehan du Prier, auteur de cet ouvrage.

14. « Comme droit chi veoir le pourrez
» Si nous pouvons silence avoir,
» Avant seigneurs plus n'attendez
» Chacun de vous face devoir. »

C'est ainsi que finit le prologue du mystère du Roy advenir, ci-dessus cité.

15. C'est-a-dire en droit canon. Voyez Ducange, vo *Decretista*. — 16. Voyez le commencement du mystère de l'Incarnation et Nativité de N. S. J.-C., dont une édition gothique est conservée à la Bibliothèque du Roi. — 17. Histoire du Théâtre français, déja citée, tom. 1er, chap. Mystère de la Conception. — 18. Mystère de l'Incarnation, cité a l'avant-dernière note. — 19. Diomède, des Différents genres de poëme dramatique, liv. 3, chap. 4. — 20. Table chronologique des Pièces de théâtre, depuis le commencement jusqu'à la fin du quinzième siècle, tom. 9 de l'Histoire du Théâtre français.

21. Voyez l'extrait de l'Histoire manuscrite de l'Université d'Angers, cité au tome 2 de l'Histoire du Théâtre français, chap. Mystère de la Passion. Voyez aussi les Annales d'Aquitaine par Bouchet, année 1486. — 22. Dans le mystère du Vieil Testament, Paris, chez Jehan Trepperel, conservé a la Bibliothèque du Roi, on voit par quels moyens les mécaniciens de cette époque représentaient la Création, le Déluge, la Destruction de Sodome, etc. — 23. Voyez l'avant-dernière note. — 24. Mystères du quinzième siècle.—25. Histoire du Théâtre français, t. 2, chap. Mystère de Sainte-Barbe. — 26. Cela résulte de l'économie des drames religieux de ce temps. — 27. Dans le mystère du Roy advenir, déjà cité, on trouve des expressions si grossières, que je ne puis les rapporter. — 28. Mystère

de la Conception, déjà cité. — 29, 30. Art. Vienne en Dauphiné, dans la Cosmographie de Munster, traduite par Belleforêt.

31. Mystères, notamment celui de la Conception, cinquième scène. — 32. Lettres du roi, 4 décembre 1402, relatives aux confréries de la Passion. — 33. Histoire de Metz par le curé de Saint-Euchaire, dont un extrait est rapporté dans l'Histoire du Théâtre français, tom. 2, chap. Mystère de la Passion. — 34. Comptez les personnages qui sont en tête des anciens mystères, et vous en trouverez quelquefois un plus grand nombre. — 35. Mystères du quinzième siècle, rôles et personnages. — 36. Voyez la fin de la première journée du mystère de l'Incarnation, déjà cité. — 37. Histoire du Théâtre français, tom. 2, chap. Mystère du Bien et du Mal advisé, 7e scène. — 38. Ibid.; Histoire de Metz, par le curé de Saint-Euchaire, déjà citée. Cette citation me paraît, du reste, superflue; le moyen de supposer que dans ces temps les femmes pussent jouer avec les ecclésiastiques sur le même théâtre. — 39. Compte de la rédime de l'année 1416. Voyez les notes historiques et critiques, p. 337 de l'Histoire de Lille, depuis sa fondation jusqu'en 1434. Paris, 1764, un vol. in-12. — 40. Histoire du Théâtre français, tom. 2, chap. Ballade des Enfants Sans-Soucy, et chap. Mystère des Actes des Apostres.

41. Mystère de Sainte-Barbe, déjà cité. — 42. « A Lancelot Platel, tapissier dudit seigneur, pour tendre la tapisserie... et pour avoir fait mener partie de ladite tapisserie pour servir à l'eschafault dudit seigneur à Saint-Genou, près Tours, où l'on a joué le mystère dudict saint devant le roy... » Compte des dépenses de la cour, année 1491, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 43. « A Gaultier, tapissier, x sous, pour avoir fait porter partie de ladicte tapisserie à Saint-Genou, où l'on a joué le mystère de Saint-Laurent... » Ibid. — 44. Voyez les deux notes précédentes. — 45. Histoire de la Poésie française par l'abbé Massieu, règne de Charles VII. — 46. Les confrères allaient principalement dans les villes où il y avait des vestiges de ces théâtres encore conservés, tels que celui de Douai, de Saumur, de Poitiers et autres. — 47. Traité de la police par Delamare, art. Comédie, t. 1er. — 48. Voyez les chansons des deux Marots. — 49. Histoire de Rouen par Amiot, tom. 2, chap. Eglise de Saint-Patrice.—50. Mémoires sur la Champagne par Baugier, tom. 1er, chap. Chaumont.

51. Ballade imprimée en tête du mystère des Actes des Apostres, éd. de 1541; voyez aussi, dans l'Histoire du Théâtre français, tom. 1er, l'acte du 16 juil. 1548, relatif à la cession de l'hôtel de Bourgogne aux confrères de la Passion. — 52. Voyez Monstrelet, la Chronique de Jean de Troyes et autres ouvrages historiques de ce temps. - 53. Mémoires de Miraulmont, arrêt du Parlement. du 14 juillet 1528, rapporté au chap. Royaume de la Bazoche. — 54. Ballade sur les Enfants Sans-Soucy, déjà citée. - 55. Antiquités et singularités de la ville de Rouen par Taillepied. — 56. Histoire de la ville de Lille, depuis sa fondation jusqu'en 1434, un vol. in-12. chap. 14. — 57. Antiquités de Paris par Sauval; comptes de la prévôté, année 1504. — 58. Histoire de Lille, déjà citée, chap. 14; voyez aussi, dans le tome 7 de l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, la notice d'un manuscrit de la Cour amoureuse et des Rois de l'Epinette. — 59. Il s'appelait aussi l'Abbat. Sa fête a été célébrée à Castellane jusqu'en 1626. Histoire de Castellane, un vol. in-12, Castellane, 1775. — 60. *Buzelinii Gallo-Flandria sacra et prophana*, cap. Prince de l'Étrille.

61. Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny, par François Félix, tom. 2, preuves, nombre XIX. — 62, 63. Voyez les diverses

pièces relatives à la vauderie d'Arras, imprimées à la suite des Mémoires de Duclerc, publiés par M. Buchon. — 64. *Historia universitatis Parisiensis a Buleo, septimo seculo*, annis 1469, 1483, 1487. — 65. Histoire d'Aix; Histoire d'Angers. — 66. Dans presque tous les colléges on jouait la comédie. Voyez l'Histoire des universités et des colléges. A l'imitation des clercs du Parlement, du Châtelet, de la Chambre des comptes de Paris, les clercs des autres parlements, des autres cours inférieures et des autres cours de finance des provinces, avaient aussi élevé les théâtres. A cela joignez les comédiens ambulants, farceurs, thériacleurs, leur nombre sera plutôt au dessus qu'au dessous de cinq mille. — 67. On ne peut supposer en France moins de six ou huit théâtres de mystères, et par conséquent moins de cinq cents acteurs; voyez la note 34. — 68. Dans toutes les villes il y avait des cours de justice, des procureurs, des notaires, des clercs de procureurs et des clercs de notaires; par conséquent de plus ou moins grandes assemblées de la basoche. — 69. Voyez la note 73 de l'Homme d'église. — 70. Registres du Parlement, arrêts du 15 mai 1476 et du 19 juillet 1477, relatifs à la Basoche.

71. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1475. — 72. Serées de Bouchet, 13ᵉ Serée. — 73. Histoire d'Aix par Pittou; Représentation du duc d'Urbin, établie par le duc d'Anjou. Voyez aussi le chap. 9 de la Légende de maistre Pierre Faifeu. — 74. Dans le manuscrit du mystère du Roy advenir, déjà cité, on lit en divers endroits à la marge : *Sileat menestrelli*, pose des menestrels, *vadit*, et s'en va. — 75. Voyez la note précédente. — 76. Ducange, vº *Rex*. — 77. Table chronologique des pièces représentées au quinzième siècle, tom. 9 de l'Histoire du Théâtre français. — 78. A cette époque, il y avait deux troupes ou deux confréries de la Passion à Paris, toutes deux installées à la Trinité; mais il y avait deux maisons de la Trinité, suivant un extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville. Voyez l'Histoire du Théâtre français, tom. 1ᵉʳ, chap. Premier Théâtre français établi à l'hôpital de la Trinité; et le tom. 2, chap. Représentations faites à l'entrée de la reine Eléonore d'Autriche. — 79. Antiquités de Paris par Dubreul, liv. 3, chap. Fondation de l'hôpital de la Sainte-Trinité. Voyez aussi l'acte du 16 juillet 1548, relatif à la cession d'une partie de l'hôtel de Bourgogne aux confrères, rapporté dans le tom. Iᵉʳ de l'Histoire du Théâtre français. — 80. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la Prévôté, année 1502.

81. Voyez son article dans la Bibliothèque française de Verdier de Vauprivas et de La Croix du Maine. — 82. Voyez le mystère ou la moralité du Bien advisé et du Mal advisé. — 83. Le personnage de la Mort se trouve dans la moralité de l'Homme pêcheur, imprimée par Vérard, en 1481. — 84. Le personnage de la Luxure se trouve dans la moralité ci-dessus citée. — 85. Scène III du mystère du Bien advisé et du Mal advisé, déjà cité. — 86. Cette *Sotise* est à huit personnages : le monde, l'abus, le sot dissolu qui représente le clergé; le sot glorieux, qui représente la noblesse; le sot corrompu, qui représente la magistrature, etc. Dans la table chronologique des anciennes pièces de théâtre, tome 9 de l'Histoire du Théâtre français, cette Sotise est de 1475. — 87. Cette ancienne pièce a été imprimée et réimprimée. Dans la table chronologique ci-dessus citée, la farce de Pathelin est rapportée à l'année 1474. — 88. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 7, chap. Palais. — 89. Voyez la note 73. — 90. Règlement de 1488, cité par Sauval, Antiquités de Paris, liv. 11, chap. Scandales à certaines fêtes. — 91. C'était ordinairement aux foires qu'on jouait les mystères. Voyez le Pantagruel de Rabelais, liv. 4, chap. 13. Sur les quatre foires de Troyes, voyez les notes du Marchand.

HISTOIRE V. — LE FINANCIER. — 1. Antiquités de Paris par du Breul, liv. 4, chap. Monastère de Marcoussi.— 2. « Jehan, seigneur de Montagu, vidame de Laonnois, conseiller chambellan du roy, et commis par ledit seigneur à la despense des hostels dudit seigneur, de la royne et de monseigneur le duc d'Orléans... A Jehan de Latre, recepveur des aydes... escript à Paris, soubz nostre signet, le IIIe jour de septembre M. CCCC. I. » Taxation de frais de voyage. J'ai cette pièce en ma possession : elle est écrite sur parchemin, avec un sceau en cire rouge. — 3, 4. Histoire de France, année 1409. — 5. « Jehan, évesque de Carcassonne... et Jacques Cuer, conseiller argentier du roy nostre sire... Donné soubz nos signetz, le XXVIIIe jour de février, l'an mil cccc quarante-huit...» Etat des gratifications accordées à divers membres des états du Languedoc. Je possède cet état en original. — 6. Lettres du roi, du mois d'août 1463, qui remettent Geofroi Cœur en possession des biens de Jacques Cœur son père. — 7. C'est ainsi qu'il est représenté dans la miniature du manuscrit de Monstrelet, conservé à la Bibliothèque du Roi, troisième volume, année 1453. — 8. Mémoires de Jacques Duclerq, chap. 20.— 9. Histoire du Berri par La Thaumassière, liv. 1er, chap. 28. — 10. Lettres patentes de Charles VI, Charles VII, Louis XI et Charles VIII, relatives aux tailles et aux aides.

11. Eloge de Charles VII par un auteur contemporain, inséré au commencement de l'histoire de ce prince, par Chartier, Berri et Coucy, édition de Godefroy. Voyez aussi le Cahier des états de 1483, présenté au roi, chapitre faisant mention du commun. — 12. Ordonnances des Rois de France, tome 13, préface, p. 87. — 13. Voyez le procès-verbal des états généraux assemblés à Tours en l'année 1483, dans le Recueil de Quinet.— 14, 15. « Loys, par la grâce de Dieu... les dites finances ordinaires et extraordinaires... c'est à sçavoir en tant que touche les deniers de nostre domaine par descharge du changeur de nostre thrésor, signées de l'un de nos thrésoriers... et au regard des extraordinaires par décharge du receveur général... Donné le 19 novembre 1498. » Mémoriaux de la Chambre des comptes, tome 5, fo 188, manuscrits conservés aux archives de la Cour des comptes. — 16. Ordonnance de Charles V, régent, du mois d'avril 1358, relative aux appels des sentences des maîtres des ports, forêts et eaux. — 17. Essai sur les monnoies par Dupré de Saint-Maur, Tableau des variations du prix du marc d'argent. — 18 J'estime que la somme totale des subsides, pendant les vingt dernières années du quinzième siècle, était, terme moyen, de quatre à cinq millons. Commines, liv. 5, chap. 18, de l'édition de Godefroy, porte les tailles levées par Louis XI à cinq millions, sans y comprendre les autres impôts, qui, a la vérité, n'étaient pas très considérables. Dans un rapport sur l'Histoire des finances, fait à Henri III, manuscrit du temps, que je possède, on lit : « Le total des deniers revenuz bons et entrés tant au trésor du roy à cause de son domaine que receptes generalles des finances des generallitez d'outre Seyne, Yone, Normandie, Languedoc, Picardie et Dauphiné, à cause des aydes, gabelles, tailles et autres deniers levez pour le faict de la guerre par le deffunct roy Charles VIII, en l'année 1497 qu'il decedda, non compris les generallitez de Bourgogne, de Provence, comme aussi outre les gaiges d'officiers et autres charges ordinaires acquittées par les receveurs particuliers, monte 3,461,619 l. 5 s. 6 d... » Sully, dans le dernier chapitre de ses Mémoires, édition de 1683, dit que sous Louis XI les tailles étaient de près de cinq millions, et sous Charles VIII de près de six millions. On ne doit pas perdre de vue que, dans les années intermédiaires, les tailles furent plusieurs fois baissées jusqu'a deux millions; voyez Commines à l'endroit ci-dessus cité. On ne doit pas perdre de vue non plus que Louis

XII, qui régna à la fin de ce siècle, diminua aussi beaucoup les tailles. Il est difficile d'établir la quotité des contributions territoriales au quinzième siècle, plus difficile d'établir celle des contributions non territoriales. Cependant, d'après toutes mes recherches, que je ne mets point sous les yeux du lecteur, crainte de rendre trop longue cette note, je crois que les aides, gabelles et autres impôts de ce genre s'élevaient au tiers des subsides. — 19. Essai sur les Monnaies par Dupré de Saint-Maur, Tableau des variations du prix du marc d'argent. — 20. « La recepte ordinaire et extraordinaire de tout le royaume ensemble... avec la terre monseigneur Robert d'Arthoys... regales... confiscations, la generalle taille des Lombards advaluée pour ung an... si comme il appert par les comptes VI c. LII m. II c. XLII l. XVII s. III d. obole. Parisis, sans les douaires de madame la royne Jehanne et de madame de Valoys. » *Manuale Petri Amari clerici regis*, manuscrit du quinzième siècle, que je possède.

21. Voyez au t. 1er, l'épître LXXIX et les notes. — 22, 23. Voyez la note 18. — 24. « ...La taille est venue en usaige du temps du roy Charles VI... pendant lequel temps on imposa taille sur le peuple a volonté, sans aucune assemblée d'estats, dont les nobles furent dechargés, et depuis a esté la taille mise en ordinaire par Charles VII... » Rapport sur l'Histoire des finances, fait a Henri III, manuscrit déja cité. Voyez aussi Commines, liv. 6, chap. 7. — 25, 26 Mémoires de Commines, liv. 5, chap. 18; Mémoires de Sully, t. 2, chap. 51 et dernier. — 27. La division ecclésiastique par dioceses et par paroisses fut long-temps la division civile. Au quatorzième, la division civile financière était tantot par bailliages et tantòt par diocèses. — 28. Lettres du roi, du 24 mai 1478, relatitives aux finances. — 29. « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Guillaume Baudin, garde du seel des obligations de la vicomté d'Harcourt, Ellebeuf, salut : sçavoir faisons que pardevant Jehan Yus, tabellion juré de Brionne, furent presents Jehan le Tourneur et Pierre Bellet de la paroisse de Brionne; item Guillaume Lenfant de la paroisse d'Auton... lesqueux dirent et rapportèrent de bonne foi que par le commandement de Jehannin Ogier, sergent audict lieu... ils s'etoient enquis chascun en droit soi et en chascune desdictes paroisses combien il y avoit de feux payables en chascune d'icelles paroisses, pour l'aide accordé au roi nostre sire... ce fut faict le derrain jour de may, l'an M. CCCC. XXV. Jehan Yus, notaire. » Signé. J'ai cet acte d'enquète, qui est écrit sur une feuille de parchemin. — 30. Lettres du roi, du 24 mai 1478, relatives a l'imposition de 1300 l. sur l'élection de Périgord.

31. Lettres du roi, du 3 avril 1459, relatives à l'assiette des tailles. — 32. Ibidem, art. 2. J'ai une quittance de l'année 1452, reçue par Jehan Rodilly, notaire du consulat de Narbonne, ou sont mentionnés les honoraires donnés aux asséeurs. L'ordonnance de Philippe de Valois, du 1er octobre 1333, parle des tailleurs pour faire tailles. — 33. Je possède un grand nombre de petits rouleaux en parchemin, contenant les rôles de fouage ou tailles, presque tous signés par deux notaires. J'en citerai seulement un, celui de la paroisse de Lisle-Bonne, près Caudebec, année 1479, qui est signé par Pierre Zebert et Ambroise de Lacour, tabellions jurés. — 34. Lettres du roi, du 3 avril 1459, relatives a l'assiette des tailles. — 35. J'ai un rouleau de parchemin de cinq pieds quatre pouces de long sur six pouces de large. Il est intitulé : « C'est le roolle de la taille de la paroisse Saint-Pierre d'Evreux, mise sus en l'an M. CCCC XVII, pour résister à l'entreprise des Angloiz.... » Ce rôle contient les noms de trois cents personnes environ; les plus imposés payaient vingt livres, et les moins imposés deux sous. — 36. Traité des Tailles. — 37. Letres du roi, du 19 juin 1445, relatives a la juridiction des élus. — 38. Traité des Tailles. — 39.

Lettres du roi, du 3 avril 1459, relatives à l'assiette des tailles. — 40. Lettres du roi, du 26 septembre 1461, relatives au commensaux du comte de Nevers.

41. Lettres du roi, du 12 juin 1419, relatives à l'Université de Paris; autres lettres du 19 juin 1445, relatives à la juridiction des élus. — 42. Ordonnance des rois de France; Histoire des Parlements, des Cours de finance; et Mémoires de Miraulmont, Institutions des cours souveraines.— 43. Lettres du roi, du mois de juin 1437, relatives à l'exemption d'impôts accordée à Jeanne Laisné de Beauvais, dite Hachette, et à Colin Pilon, son mari. — 44. Il y avait en France un grand nombre de biens nobles exempts d'impôts; il y en avait entre autres en Bretagne. Je possède un manuscrit contenant le précis des délibérations des états de cette province depuis 1567 jusqu'en 1762; le chapitre Anoblissement des terres fait mention de ces biens aux années 1596 et 1597. Voyez d'ailleurs le Traité des Tailles. — 45. Description de la France par Piganiol, tome 5, chap. Gouvernement civil du Lyonnois. — 46. Histoire de la Normandie, Histoire de la ville de Verneuil, année 1449. — 47. Lorsque les ducs ou comtes, rois des provinces, aliénaient des biens-fonds, ils les aliénaient francs d'impôt pour en retirer un plus grand prix. Mon père a possédé jusqu'à la révolution, au vignoble de Grand'Combe, ancienne élection de Rodès, une vigne portée au cadastre comme exempte de taille, comme noble, comme ayant appartenu au comte de Rodès. Il devait en être et il en était ainsi dans d'autres provinces. — 48. Lettres du roi, novembre 1466, relatives aux habitants de l'île Boing. — 49. Lettres du roi, du 26 mai 1449, relatives à l'exemption de tailles accordée à la ville de Paris.—50. Lettres du roi, 18 mai 1496, relatives à l'exemption des tailles accordée à la ville de Troyes.

51. Lettres du roi, mai 1430, relatives aux priviléges de la ville de Montargis; autres lettres, mars 1441, relatives aux priviléges de la ville de Louviers; autres lettres, juillet 1481, relatives aux priviléges de la ville d'Arras. — 52. Ordonnances du quinzième siècle sur les gabelles, notamment celle du 23 mai 1500, donnée à Lyon par Louis XII. — 53, 54. Voyez, dans l'Histoire de Bourgogne et dans celle de Bretagne, preuves, les actes de réunion de ces deux provinces à la couronne de France. — 55. Ordonnances des rois de France; Histoire des universités, des hôpitaux, des communautés religieuses, etc. — 56. Lettres du roi, du 16 octobre 1464, relatives aux tailles du Languedoc. — 57. Ordonnances sur les Gabelles. — 58. Voyez dans le tome 3 des Ordonnances des Rois de France, les notes qui sont à la suite de l'ordonnance de Charles *Fils aisné*, lieutenant du roi Jean, du mois de février 1356, relative à la confirmation d'une autre ordonnance du comte d'Armagnac. — 59. C'était le jour des rois ou l'Epiphanie. — 60. Les croisés avaient ce privilége depuis l'an 1214, Ordonnances des Rois de France.

61, 62, 63, 64. Ordonnances des Rois de France relatives aux domaines.. — 65. « Loys, par la grâce de Dieu, roy de France... voulant entretenir les promesses et sermens par nous faicts à nostre sacre et couronnement... par délibération des gens de nostre conseil, faicte audit lieu de Rheims, cassons, révoquons, annulons par ces présentes tous les dons, cessions et transports faitz par nos prédécesseurs et nous des terres, rentes, revenus et aultres choses estant du revenu de nostre dict domaine... Donné à Paris, le ixe jour de septembre m. cccc lxi. » *Manuale Petri Amari clerici regis,* manuscrit déjà cité. — 66. « Charles, par la grace de Dieu, roy de France... nous vous mandons par ces présentes que vous preniez, saisissiez et fassiez mectre en nostre main toutes les parties de nostre dict domaine... que vous trouverez avoir esté aliénées, soit à l'église, soit à

autre quelconque... Donné à Amboise, le vingt-deuxième septembre m. cccc. IIII xx. III. » Ibidem. — 67. Mémoires de Commines, liv. 8, chap. 18. — 68. Ordonnances relatives aux tailles. — 69. Ordonnances relatives aux gabelles. — 70. Ordonnances relatives aux aides.

71. Lettres du roi, du mois de novembre 1408, relatives à un traité de partage avec l'évêque de Saint-Paul-des-Trois-Châteaux. — 72. Ordonnances relatives aux aides, aux gabelles. — 73, 74. Lettres du roi, du 26 novembre 1447, relatives aux finances. — 75. Au quinzième siècle, la la France était divisée en quatre généralités; Ordonnances des Rois de France relatives aux Finances. — 76. « De maistre Jehan de Xaincoings, notaire et secrétaire du roy et receveur général de toutes les finances dudict seigneur, la somme de VII m. II c. livres tournois. » Compte de recette et dépense de Jehanne et Alienor, sœurs de Marguerite d'Ecosse, rendu par Jean des Quartes, année 1447, manuscrit sur parchemin, que je possède. Voyez aussi les lettres du roi, du mois de décembre 1465, relatives à l'exemption de taille de la ville d'Honfleur. — 77. Voyez la note 18. — 78. C'était le nombre des paroisses; voyez la note 124. — 79. On ne peut évaluer à un nombre moindre que celui des percepteurs des tailles, les fermiers, receveurs, régisseurs et juges des impôts non territoriaux. — 80. Lettres du roi, du 26 août 1452, relative aux élus; autres lettres, du 18 décembre 1464, relatives aussi aux élus.

81. Lettres du roi, du 26 août 1452, relatives aux élus. — 82. Lettres du roi, du 17 décembre 1464, relatives aux élus. — 83. Voyez, dans les preuves de l'Histoire de la maison de Béthune, imprimées en 1793, une sentence des élus du comté d'Artois, du 11 juillet 1461. Voyez aussi la note 120 ci-après. — 84. Je possède l'original du Formulaire de la Chambre des comptes, fait par ordre de cette chambre, manuscrit du commencement du seizième siècle. Au fo 71, r., on trouve une formule ainsi intitulée: « Pour faire bailler aux receveurs par les esleuz les contrerolles de leurs receptes. » Suit la formule. — 85. Lettres du roi, du 26 août 1452, relatives aux élus. — 86. Lettres du roi relatives aux élus, précédemment citées. — 87. Lettres du roi, du 30 mars 1475, relatives à la ville de Valence. — 88. « Les gens des comptes et trésoriers... aux esleuz sur le faict des aides... nous vous mandons et commectons... de réparer les feuz... appellez avecques vous le procureur du roy... le curé ou vicaire et deux ou trois des plus souffisans personnes de ladicte paroisse d'Auzon au diocèse de Saint-Flour... — Sequitur forma super reparatione numeri focorum... Deinde dicti commissarii abstringent dictos consules, rectores et alios, ad ostendendum sibi libros talliarum... exhortendo etiam... si opus fuerit, compellendo curatos ecclesiarum..., ostendere libros seu registra sua in quibus nomina parrochianorum sunt descripta, ut per inspectionem librorum et registrorum... et perquisitione hostiarum... videant verum et certum numerum focorum. » Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit déja cité. — 89. « Item quo facto, perquisitione et scrutino... scribi et registrari faciant per eorum notarium... omnes et singulos quorum facultates valorem decem librarum t. excedunt vel valent usque ad summan predictam et alios quorum facultates valorem decem librarum non ascendunt... Item commissarii registrata que fecerunt super reparatione focorum portabunt dito thesauro (thesaurario) regio qui predicta registra particulariter faciet in uno volumine incorporare et registrare in archivis senescallie sue, ut ab illa recursus habeatur loco et tempore oportunis. » Ibidem; voyez aussi la note précédente. — 90. « Item, est ordinatum reparationem factam per commissarios... et alia facta... rex confirmat et suas litteras confirmatorias concedet cum cerea viridi. » Ibidem.

91. Lettres du roi, du 3 juin 1464, relatives aux conseillers généraux des aides; autres lettres du roi, du 17 décembre 1464, relatives à la juridiction des élus et des généraux des aides. — 92. Lettres du roi, du 5 mai 1474, relatives à la destitution et au remplacement des officiers de la Cour des aides. — 93. J'ai un fort grand nombre de mandements des généraux des finances, avec cette formule : « Accomplissez les ordres du roy, obeyssez aux ordres du roy. » — 94. Lettres du roi, du 12 avril 1459, relatives à la Chambre des comptes; autres lettres du mois de décembre 1460, relatives aussi à la Chambre des comptes.— 95. Les ordonnances du quinzième siècle mentionnent plusieurs Cours des aides, notamment celles de Paris et de Montpellier.— 96. Elles mentionnent aussi plusieurs Chambres des comptes, notamment celles de Paris, de Grenoble et de Rouen, etc. — 97. Voyez les notes de l'Avocat, relatives à l'érection des parlements au quinzième siècle. — 98. Quand il n'y avait que le Parlement de Paris, on disait le Parlement. Après l'institution des autres parlements, l'usage continua. — 99. Il en fut de même et par la même raison pour la Cour des aides de Paris. — 100. De même pour la Chambre des comptes de Paris.

101. Dans le roman de Régnault de Montauban, manuscrit du quinzième siècle, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, chap. Comment Regnault de Dourdonne et Clarisse de Gascoigne accordèrent leurs amours ensemble... on voit une miniature représentant une noce qui entre à l'église et qui passe devant une estrade tendue d'une draperie verte sur laquelle sont des musiciens. — 102. « A Benoist Gaulleret, apoticaire du roy notre sire... pour troys livres de pouldre de violette au feur de cent solz tournoys la livre... » Compte des dépenses de la cour, rendu par maistre Jacques Bernard, en 1536, manuscrit sur parchemin, que je possède. — 103. Anciens registres des officialités, relatifs aux séparations des époux. — 104, 105, 106 Instructions et ordonnances de Charles VII, sur les aides, du 28 février 1435. — 107. Lettres du roi, du 26 novembre 1447, relatives aux finances. — 108, 109. Lettres du roi, du 25 septembre 1443, relatives aux finances. — 110. Ibidem. L'ordonnance du 19 novembre 1498, qui se trouve dans le volume 5, folio 87, des Registres de la Chambre des comptes confirme ces dispositions.

111, 112, 113, 114. Lettres du roi, du 25 septembre 1443, relatives aux finances. — 115. J'ai des comptes manuscrits des dépenses de la cour de ce temps, où l'on voit des lettres initiales ainsi historiées; les archives du royaume en sont pleines. — 116. Ces anciennes apostilles latines, ou bien d'autres, se trouvent dans les comptes manuscrits que je viens de citer; elles se trouvent aussi dans tous les anciens comptes de la cour.— 117, 118, 119. Lettres du roi, du 26 novembre 1447, relatives aux finances. — 120. « Les commissaires ordonnez par le roy... à mectre et imposer es pays et duchié de Normandie... la taille tant pour le payement des gens de guerre... aux esleuz sur le fait des aides... en l'élection de Coustances salut : comme le roy... nous ait commis et ordonné asseoir et mectre sus la somme de quatre cens quarante-sept mil huit cens trente-cinq livres tournois, c'est assavoir pour le payement desdits gens de guerre... la somme de II c. IIII XX. X. m. l. et la somme de CLVII m. VIII c. XXXV l. pour très grandes et nécessaires dépenses... et oultre et par dessus les sommes dessus déclarées, la somme de VI m. l. pour convertir et employer es reparacions et fortifications d'aucunes places dudit pays... Et se de partie à partie naist sur ce débat ou opposition, les deniers premièrement payés, non obstant oppositions... Faites aux partyes ouyes bon et brief droit et adcomplissement de justice... Donné soubz nos signetz le IVe jour de fevrier, l'an mil CCCC soixante quatorze. » J'ai cet acte, qui

est écrit sur une feuille de parchemin au bas de laquelle sont encore les vestiges de quatre sceaux en cire rouge, figurés en croix.

121. « Charles, par la grace de Dieu, roy de France... scavoir faisons que par considération des bons et agréables services de maistre Pierre Arnault de Vignolles, escuyer, à l'encontre des Angloys, à icelui avons donné et donnons par ces présentes l'office de l'un des deux esleuz sur le faict des aydes... en la ville de Faloise... le 22 juillet m. cccc et cinquante. » J'ai ces lettres, qui sont écrites sur parchemin. — 122. « Au royaume de France a dix-sept cent mille villes à clochier; et pour ce que le royaume de France a esté bien dommagié pour les guerres, si n'en prendrons que dix cent mille villes à clochier... » *Manuale Petri Amari*, *clerici regis*, manuscrit déja cité. — 123. A l'époque de la révolution, il y avait quarante mille paroisses; il est probable que plus d'un cinquième avait été supprimé et réuni dans l'espace de trois cents ans. Chacun en a la preuve dans l'histoire de sa province ou de son canton. — 124. Ces deux grandes provinces forment à peu près un cinquième de la France. — 125. Voyez la note 122; voyez aussi les Mélanges de Camusat, chap. Suite du Formulaire. — 126. Art. 76 des Remontrances du Parlement, années 1472 et suivantes, imprimées dans les ordonnances du Louvre, à la suite des lettres du 27 novembre 1461. — 127. Histoire de Louis XII par Seyssel, chap. Discours plus ample de la félicité du règne de Louis XII. 128, 129. Voyez les notes relatives aux dénombrements du seizième siècle. — 130, 131. Lettres du roi, du 26 juin 1491, adressées au duc de Bourbon, gouverneur de Languedoc; autres lettres du 7 février 1494; voyez aussi l'instruction du 16 décembre 1491, donnée aux commissaires de Charles VIII, envoyés aux états de Languedoc, qui se trouve dans l'histoire de cette province par dom Vaissettes, t. 5, année 1491.

132. Lettres du roi, du 26 juin 1491, adressées au duc de Bourbon, gouverneur de Languedoc, ci-dessus citées. — 133. Histoire de Languedoc par dom Vaissettes, t. 5, p. 29, et les preuves; lettres du roi, du 28 mars 1462, relatives aux tailles, aides et gabelles de la Normandie. — 134. Manuscrit de Jacques Sigault, cité par Camusat, dans ses Mélanges historiques, deuxième cahier. — 135. Actes du Parlement d'Angleterre, recueillis par Rymer, sous Edouard IV, année 1475, où sont mentionnés les bénévolences, les dons gratuits; voyez aussi les autres actes du parlement d'Angleterre, sous le règne de Henri VII, relatifs aux impôts accordés par le Parlement. — 136. *Compotus Johannis Turrini receptoris pro domino Sabaudie*, *de reddilibus et exitibus de Challanconio* (Chalançon) *comitatus Valentiniensis*, anno 1430. » J'ai l'original de ce compte, qui prouve que Chalançon était au XVe siècle une enclave de la Savoie; le pays de Gex l'était aussi; voyez la note suivante. — 137. « *Compotus castellani Gaii* (Gex) *de subsidio domino nostro duci Sabaudie*, *concesso per patriam cismontanam pro jucundo ejus adventu*, anno 1483. — *Compotus castellani Gaii*, *de regalis seu subsidio*, anno 1444. — *Compotus castellani Gaii*, *de subsidio pro solucione dotum dominarum Marie et Ludovice de Sabaudie*, anno 1485. » J'ai l'original de ces comptes. — 138. Encore est-ce beaucoup que de supposer qu'à cette époque l'or et l'argent de la France monnoyés s'élevaient à une somme sextuple de la totalité des impôts, qui, sous Louis XI, se portèrent à environ cinq millions. Il faut cependant se souvenir que dans ce temps le clergé, la noblesse et un grand nombre de villes étaient exempts de contributions. — 139. La crainte de l'exportation des monnaies fut, suivant Leblanc, une des causes de leur hausse. Voyez son Traité des Monnoies. — 140. Ordonnances du Louvre, lettres du roi, du 27 novembre 1461. A la suite sont les remontrances du Parlement, années 1472 et suivantes.

141. Lettres du roi, du 20 octobre 1462, relatives aux foires de Genève. —142. Ibidem : lettres du roi, du 8 mars 1462 ; lettres du roi, du mois de juin 1486, relatives à l'abolition des foires de Lyon. — 143. Lettres du roi, du 17 décembre 1485, relatives à la réformation des habits. — 144. Traité de la police par Delamare, liv. 3, tit. 1er, chap. 4, où l'on trouve une ordonnance du 22 novembre 1506, qui défend aux orfèvres de faire aucun ouvrages d'argent pesant plus de trois marcs. – 145. Voyages de Rubruquis, chap. 37. — 146. Lettres du roi, du 22 septembre 1414, par lesquelles il donne au dauphin l'administration des finances.

Histoire VI. – LE COMMISSIONNAIRE.— 1. Glossaire de Laurière, v° *Conteur.* — 2. Lettres du roi, du 25 mai 1413, relatives à la police du royaume, art. 67 et suivant. — 3. Ibidem, art. 24. — 4. Ibidem, art. 62. — 5. « Au portier du chastel dudict Aignay, pour ses gaiges dudict office qui sont trois septiers d'avenne .. » Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignay-le-Duc, année 1526. J'en ai l'original. — 6. Lettres du roi, du 25 mai 1413, relatives à la police, art. 62, 66, 79. — 7. Il y avait en France, avant la revolution, un assez grand nombre de ces châteaux bâtis à très peu de distance l'un de l'autre ; ma mémoire m'en rappelle au moins six dans la seule province de Rouergue. — 8. Registres du Parlement, arrêt du 25 février 1481. — 9. Ibidem ; arrêt du 21 janvier 1438. — 10. « *Janitor in dicta eccelesia jeceat nocte qualibet pro custodia... janitor sit presbiter aut clericus...* » Statuts de l'église collégiale de Saint-Severin de Bordeaux, manuscrit du XIVe et du XVe siècle, que je possède.

11. Bibliothèque de Duverdier, art. Pasquier Lemoyne.—12. « Pour les gaiges de Jacquemart de Flavigny, bailli des bois de la terre de Guise, xxiiii l. par an... » Compte des grains de la ville et prévôté de Guise, année 1415, manuscrit original que j'ai. – 13. « Pour les gaiges de Regnier de Merchies, clerc des bois de ladicte terre, viii l. par an. » Ibidem. — 14. Ducange, v° *Portarii.*—15. Description de la France par Piganiol, chap. Normandie, art. Andeli. — 16, 17, 18. Cérémonial de France par Godefroy, naissances, mariages, entrées solennelles des rois ; Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII ; Chronique de Jean de Troyes, notamment à l'année 1469. — 19. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. Dans la miniature citée à la note 75 du Pauvre, on voit le clergé a cheval. — 20. Voyez la note 81 de l'Hôtelier.

21. « Item une lanterne d'argent, pesant 1 marc xiii onces obole. » Compte de Jean de Beaune, bourgeois et marchand de la ville de Tours, année 1472, manuscrit conservé à la Bibliothèque du Roi. — 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, depuis l'année 1480 jusqu'à l'année 1500. On y trouve presque toutes les qualités des personnes des divers états. — 30. Ibidem, année 1475.

31. La somme des cas de conscience d'Angelo Clavasius fut abrégée et très abrégée, car c'était déjà le temps des enchiridion, aujourd'hui les résumés. Voyez aussi la note 45 de l'Homme d'église. — 32. Un très grand nombre de ces anciennes portes subsistent encore ; on y voit les trous pratiqués dans le mur où entraient les deux bouts de la barre. — 33, 34. Recueil des vieux Proverbes — 35. Essais de Montaigne, liv. 1er, chap. 22, Coustume. — 36, 37. D'Aubigné, Histoire générale, t. 1er, liv. 2, chap. 14. — 38. Tous les châteaux de ce temps qui subsistent ont des portes à guichet. — 39. Harnais pour armes, expression alors très commune. — 40. Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII.

41. *Sermones Menoti, Dominica secunda quadragesimæ.* — 42. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1496. — 43. Mémoires

pour l'histoire de Troyes par Grosley, chap. Bains. — 44. Ancien plan de la ville de Rouen.— 45. Voyez la note 55 du Valet; voyez aussi les ordonnances de police de ce temps. — 46. Dans les contes d'Eutrapel, conte Suite du mariage, on voit que vers ce temps les messagers se chargeaient des lettres. — 47. Topographie de Troyes par Courtalon, chap. Bailliage. — 48. « Item, six livres de dragées, pour servir en un drageoir... » Compte ordonnancé par La Mazière, maire de Tours, 14 octobre 1482; j'en ai l'original. — 49. J'ai eu communication, il y a quelques années, du Bréviaire des chevaliers de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, écrit sur vélin, au quinzième siècle. — 50. Notes de l'Artisan, relatives aux fondeurs.

51. « Item l'on enjoint à tous les langoyeurs, que tous les porcs qu'ils trouveront au marché.., sursemez engrennez, ayant plaies en la langue... qu'ils les marquent à l'oreille... et tous aultres pourceaulx ayant bosses ou apostumes, qu'ils leur coupent le bout de l'oreille... » Ordonnance du prévôt de Paris, du 21 septembre 1517, Livre rouge, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 52. Registres du Parlement, arrêt du 1er mars 1521. Voyez aussi les ordonnances relatives à la defense de porter des armes dans les enclos des palais de justice. — 53. Rabelais, Pantagruel, chap. 22. – 54. Manuscrit de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, déjà cité. On y lit, au livre du quinzième siècle, que les frères de l'hôpital quêtaient dans la belle saison, et faisaient passer leur responsion au pape. L'auteur cite en cet endroit, comme partout, les titres des archives. Voyez aussi les statuts synodaux de Troyes, imprimés en 1501, *Locus tertius.* — 55. Lettres du roi, 23 avril 1506, et 16 avril 1409, relatives à l'argent levé pour l'empereur de Constantinople. — 56. Dictionnaire de Lamartinière, v° *Theriaque.* — 57 Registres du Parlement, arrêt du 26 mai 1417. — 58. « A Pierre Texier, ciergier, pour un gros cierge du poids de huit vingts livres de cire xxxv l. xvi s. x d... Aultre cierge de ccx livres de cire, offert a Nostre-Dame de Celles en Poictou... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déja cité.

Histoire VII. — LE BOURGEOIS. — 1. Le nom de bourgeois, qui, dans les siècles précédents, avait servi à désigner les habitants d'une commune jouissant des droits de bourgeoisie, conserva bien au quinzième siècle cette acception générique; mais il prit aussi quelquefois à cette époque une acception plus restreinte, et exprima aussi l'habitant d'une ville vivant de son revenu. C'est dans ce dernier sens qu'il est ici employé. Voyez les lettres du roi, du 18 août 1452, et celles du mois de décembre 1462, relatives aux bouchers de Caen; voyez aussi à la fin des Heures de Rouen, imprimées chez Simon Vostre en 1507, les noms des personnages de la danse macabre. — 2. *Pro remedio anime nostre, pro remissione peccatorum meorum*, formule qu'on trouve dans presque toutes les donations aux églises. — 3. Voyez, dans le Grand Coutumier, les Coutumes locales de Nançai, intercalées dans celles de Berri et Lorris, titre Etat des personnes. — 4. Anciennes Coutumes de Sens, art. 124, chap. Bourgeoisies et adveuz.— 5. Ibidem, art. 123, même chapitre — 6. Voyez les anciennes Coutumes. — 7. Coutumes locales de Nançai, ci-dessus citées, tit. Etat des personnes. Voyez aussi le Glossaire de Ducange, v° *Burgensis.* — 8. Voyez dans l'Essai sur les Monnoies par Dupré de Saint-Maur, notions préliminaires, p. 13, 14 et 15, les citations de divers titres. — 9. On peut voir dans l'Histoire critique de Nicolas Flamel, à l'inventaire de ses biens, le grand nombre de ses rentes constituées.— 10. Dans le Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit déja cité, est un tableau de ce qu'on a à dépenser par jour, suivant les divers revenus; il a pour

titre : *Existimacio summarum reddituum per annum ad summas per diem in annis non bissextilibus*, et il commence ainsi : xx *sol. per annum faciunt per diem obol. cum semi pictæ et* IIII^{a} *parte semi pictæ.* xxx *sol. per annum faciunt per diem* III *pict. et dimid. cum* IIII^{or} VI^{a} VIII^{a} *semi pictæ.*

11. Anciennes Coutumes de Bourges, art. 81. — 12. Histoire de Nicolas Flamel, testament de sa femme Pernelle. — 13. A cause des abus, l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, défendit, en 1577, que la bénédiction du lit nuptial eût lieu après le repas de noces. — 14. Mémoires historiques sur la ville de Troyes par Grosley, t. 2, Précis des annales troyennes, année 1409. — 15. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 11, chap. Coutumes abolies parmi les ecclésiastiques. — 16, 17. Mémoires de Duclercq, publiés par M. Buchon, liv. 5, chap. 45. — 18. Dans une enquête pour l'église de Saint-Etienne de Troyes, manuscrit de l'an 1505, déjà cité, on lit : « ... Jusques aux arches de la planche Clément... » — 19. Voyez les notes de l'Artiste, relatives à l'architecture. — 20. Voyez la note 81 de l'Hôtelier.

21. Voyez la note 188 de l'Artisan. — 22. Voyez les notes de l'Artiste, relatives à l'architecture. — 23. Il nous reste encore de ce temps le plafond de l'ancienne grand'chambre du Parlement, fait sous Louis XII. — 24. Il y a encore dans les châteaux de Fontainebleau, de Vincennes et de Saint-Germain, même dans un grand nombre d'anciens châteaux ou d'anciennes maisons bourgeoises de ce temps, des cheminées ainsi sculptées et dorées. — 25. Grand nombre de manuscrits de ce temps sont ornés de miniatures représentant des maisons où l'on voit des fenêtres de verre blanc relevé de lacs et de chiffres en couleur. Montfaucon en a fait graver plusieurs au tome 3 des Monuments de la Monarchie française. — 26. Pancarte de la traite domaniale de Nantes, donnée le 3 août 1512 — 27. Dans les Honneurs de la cour, par la vicomtesse de Furnes, il est fait mention des tapisseries de verdure, c'est-à-dire de tentures représentant des feuillages. — 28. « Audit Pierre Quetier, la somme de cinquante solz t. pour quinze livres coton... pour emplir et estoffer ung loudier... pour mectre avant le mur derrière le chevet du lit dudit seigneur... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déja cité. — 29. Dans les Honneurs de la Cour, ci-dessus cités, il est fait mention des couchettes a roulettes. — 30. Au manuscrit de Romuléon, conservé à la Bibliothèque du Roi, on voit une miniature représentant la mort de Scipion, où est figuré un lit d'ange, à peu près de la même forme que nos anciens grands lits de parade.

31. Ces lits sont mentionnés dans les Honneurs de la Cour, ci-dessus cités. — 32. « A Chassenay, menuisier, la somme de v s. t. pour un marchepied faict par luy et mis au long du lict d'icelle dame royne, ledit jour à Corbeil... » Compte des dépenses de la roine Jehanne, pour l'année 1492, manuscrit sur parchemin, que je possède. — 33. Au manuscrit des Miracles de la Vierge, conservé à la Bibliothèque du Roi, on voit une miniature représentant un enfant emmaillotté dans un berceau d'osier; au dessous on lit : « Au souverain Moïse, honneur éternelle. » — 34. Bibliothèque françoise, de Goujet, t. 9, art. Pierre Michaut. — 35. Cérémonial français, chap. Réception de l'archiduc par Louis XII — 36. « A Henri le potier, pour trois chapelles à eau, qu'il a faites pour la roine, c'est assavoir pour deux cens et une livre de plomb à vi d. la livre et pour la façon au prix de iv d. la livre. » Compte des dépenses de la cour de Charles VI, année 1410, manuscrit sur parchemin, que je possède. — 37. Il en existe encore chez les marchands de curiosités. — 38. Lettres du roi, de 24 juin 1467, relatives aux statuts des vanniers. — 39. « A Jehan Petit Fay, marchant suivant la court, la somme de soixante solz tournois...

pour quatre bouteilles de cuir... pour porter l'eaue et le vin dud. seigneur quant il va aux champs... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 40. Voyez, au t. 3, les notes de la station LXXI.

41. Les Cent Nouvelles par Louis XI, la Médaille à revers, 1re nouvelle. — 42. Journal des Savants, octobre 1782. — 43. Essai sur les Monnoies par Dupré de Saint-Maur, Registres des Quinze-Vingts, année 1502; Lettres du roi du dernier octobre 1421, relatives à la fixation du prix des denrées; autres du 29 novembre 1418, relatives aux coupes de bois dans les forêts royales. — 44. « Pittances de vin faictes aux quatre nataux de l'an, pour xxxviii lotz de vin de Beaune viez... délivrez aux poures relligieux et relligieuses mendiants... le jour de Toussains... le jour de Noël... le jour de Pasques... le jour de la Penthecoustes... » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 45. Repas de minuit; cette expression, qui se trouve dans les poètes du temps, s'est encore conservée.— 46, 47. Bibliothèque françoise, de Goujet. t. 9, art. Jean Regnier.— 48. Contes d'Eutrapel par Noël Dufaïl, l'Escolier qui parle latin à la chasse.— 49. Bibliothèque françoise, de Goujet, t. 9, art. Jean Regnier.— 50, 51, 52, 53, 54. Ibidem, art. Olivier de Lamarche.

55. Mémoires de la Marche, Fêtes données par le duc de Bourgogne; Cérémonial françois, de Godefroy, Réception de l'archiduc d'Autriche. — 56. Mystère des Actes des Apostres; *Sermones ad omnes status fratris Guilleberti, sermo ad virgines et puellas*; Poésies de Coquillart, deuxième partie, Les droits nouveaux. — 57. Un changement, une modification quelconque dans un fief, pouvait en diminuer la valeur, en occasionner l'abrégement, pour me servir de l'expression du temps; aussi l'intervention du seigneur suzerain était-elle toujours indispensable. Le roi était le chef seigneur suzerain dans la monarchie féodale; tous les actes relatifs à l'affranchissement des villes et à leur constitution en commune devaient être homologués par son autorité : de là ce grand nombre de lettres d'érection des communes, qu'on trouve dans le Recueil des ordonnances. — 58. Il y avait des bourgeois dans les campagnes aussi bien que dans les bourgs et les villes. Coutume de Sens, déjà citée, Des bourgeoisies et des adveuz. — 59. Voyez les chartes des communes, dans les notes du Bourgeois, dans le Recueil des ordonnances ou l'histoire des villes. — 60. Il faut regarder, dans le grand état de la France, une commune comme un petit état, dont les chefs étaient le maire et les échevins qui en formaient la municipalité, c'est-à-dire le gouvernement.

61. Voyez la note 76. — 62. Coutumes de Boulennois, citées dans le Glossaire de Laurière, v° *Loi*; Lettres du roi, janvier 1465, relatives à la ville de Caudebec. — 63. Ibidem; voyez notamment les lettres du roi, février 1429, relatives à la ville d'Orléans. — 64. Glossaire de Laurière, v° *Ville*. — 65. On voit dans les chartes d'affranchissement de la ville de Troyes, rapportées par Grosley, et dans les lettres du roi, mai 1471, relatives à l'administration municipale de Troyes, que cette ville n'avait pas de commune. — 66. C'est ainsi qu'on appelait les villes qui n'avaient pas de commune. Glossaire du droit françois par Laurière, v° *Baptices*. — 67. Lettres du roi, 19 juin 1445, relatives aux foires de Champagne. — 68. Mémoires de Grosley, chap. Commerce et manufactures. — 69. Villes jurées, où il y avait des jurandes : Ordonnances des rois de France. On voit dans les lettres du roi, 1471, déjà citées, que Troyes avait des corps de métier. — 70. Voyez la note 50 du *Financier*.

71. Ordonnances des rois de France, vol. 11, préface, p. 7 et suivantes. — 72. Ordonnances des rois de France, XVe siècle; Histoire des villes. — 73. Nulle terre sans seigneur était l'ancien axiome féodal. —

74. Jusqu'à la révolution, les seigneurs ont conservé la police dans leurs terres; ils la faisaient exercer par leurs juges. — 75. Ordonnances des rois de France, vol. 11, préface, p. 7 et suivantes. — 76. J'ai des lettres de Philippe-Auguste, écrites sur une feuille de vélin, format in-12, datées de l'an 1190, dans lesquelles ce prince déclare que, s'il meurt dans le voyage de la Terre-Sainte, la commune de Laon est abolie. — 77. J'ai l'original du procès-verbal de l'élection du maire de Saint-Quentin, année 1575, faite par les maires ou chefs des métiers. — 78. Lettres du roi, 28 janvier 1368, relatives à la ville de Péronne. — 79. Lettres du roi, octobre 1347, relatives à la ville d'Aire. — 80. Ordonnances des rois de France relatives à l'administration municipale des villes; Histoire des villes.

81. Lettres du roi, juin 1463, relatives à l'élection des consuls de Perpignan. — 82. Lettres du roi, mars 1463, relatives aux privilèges de Sommières. — 83. Lettres du roi, août 1480, relatives à la ville de Clermont. — 84. Lettres du roi, février 1474, relatives aux priviléges de la ville d'Angers. — 85. Lettres du roi, décembre 1405, relatives aux consuls de la ville d'Albi. — 86. Voyez les notes 77 et 147. — 87. Lettres du roi, avril 1491, relatives à la ville de Bourges. — 88. Lettres du roi, mai 1471, relatives à la ville de Troyes. — 89. Lettres du roi, mai 1452, relatives à la ville de Montferrand. — 90. Mémoires historiques sur la Champagne par Baugier, t. 2, chap. 4.

91. Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne. — 92. Registres du Parlement, arrêt du 18 mars 1436, relatif à l'élection du maire de la ville de Niort. — 93. Dans le roman de Régnault de Montauban, manuscrit déjà cité, chap. Comment Mangis et Houldry furent mandés par les clercs, est une miniature où se trouve la représentation d'un chapeau à haute forme. — 94. *Sermones Menoti*, parte 2, sabbato post 2 dominicam quadragesime. — 95. « La somme de sept solz six deniers tournois pour avoir fait deux fers d'esguillettes d'or... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 96. « La somme de vingt solz tournois pour six aulnes de ruban rouge, blanc et noir... pour faire saintures pour ledict seigneur... » Ibidem. — 97. Voyez la note 115 de l'Artiste. — 98. C'étaient des artisans, chefs de métiers, qui intervenaient dans les élections municipales. Voyez les lettres du roi, du mois de juin 1463, relatives à l'élection des consuls de la ville de Perpignan.— 99. C'étaient les députés des divers quartiers d'une ville pour l'élection des magistrats municipaux. Voyez les lettres du roi, du mois de décembre 1405, relatives aux consuls de la ville d'Albi. — 100. Ainsi l'on appelait et l'on a appelé depuis les chefs magistrats de chaque métier. Voyez la note 77.

101. Ordonnances des rois de France, quinzième siècle; Histoire des Villes. — 102. Lettres du roi, 13 août 1464, relatives à la ville de Montreuil-sur-Mer. — 103. Histoire de ces villes. — 104, 105. Constitutions communales, municipales, dans les Ordonnances des rois de France, les Histoires des villes. — 106. Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne. — 107. Histoire des villes. — 108. Histoire de ces villes. — 109. Lettres du roi, octobre 1409, relatives à la ville de Béthune. — 110. Topographie de Troyes par Courtalon, tom. 2, chap. Hôtel-de-Ville.

111. Lettres du roi, février 1481, relatives à la ville du Mans. — 112. Lettres du roi, mai 1471, relatives à la ville de Troyes. — 113, 114. Constitutions communales, municipales, dans les Histoires des villes. — 115. J'ai en ma possession deux comptes de recette et dépense de la ville de Dijon, pour les années 1510 et 1511, écrits sur parchemin, format in-

folio. Dans celui de l'année 1511, il y a un chapitre de dépense intitulé : *Achat de pouldre de canon;* et dans celui de l'année 1510, il y a un chapitre de recette intitulé : *Le proffit du charryot de l'artillerie appartenant à la dicte ville.* — 116. Lettres du roi, du 23 juin 1477, relatives à la mairie d'Angers. Voyez dans les Mémoires historiques sur la ville de Poligny, par Chevalier, l'antique juridiction civile et militaire des magistrats. — 117. Lettres du roi, janvier 1411, relatives aux consuls de Montpellier.—118. Art. 27 des Lettres du roi, du mois de novembre 1204, adressées aux jurés de la ville de Saint-Jean-d'Angeli, rapportées à la suite des Lettres de Charles V, du mois de mars 1373, relatives aux habitants de la ville d'Angoulême. — 119. Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aigueperse. — 120. Lettres du roi, mai 1449, relatives aux priviléges du Bourguet-Neuf.

121. Ordonnances des rois de France, relatives à la faculté accordée à différentes villes de s'imposer pour les fortifications. — 122. Lettres du roi, du 4 janvier 1448, relatives à la ville du Puy. Je pourrais citer un grand nombre d'autres lettres-patentes pareilles. — 123. Lettres du roi, 10 novembre 1472, relatives aux Sables d'Olonne. — 124. Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne. — 125. Lettres du roi, du vingt-huitième novembre 1411, relatives à la ville d'Auxerre; autres lettres du mois de mai 1449, relatives à la ville de Bourguet-Neuf; autres lettres du mois d'août même année, relatives à la ville de Lisieux. — 126. Glossaire du droit français par Laurière, vº *Pariage.* — 127. Histoire du Rouergue par l'abbé Bosc, Ville de Rodès, la cité, le bourg; Histoire du Languedoc par dom Vaissettes, Ville de Mende. – 128. Cela résulte des anciens comptes de recette et dépense des villes. — 129. « Revenue eschue à la dicte ville... pour rentes sur plusieurs maisons... De Tassart Garchon, la somme de IIII l... pour le halle et estallaige aux cuirs... qu'il a prins à ferme et louaige d'icelle ville... De Gilles Lesgle, la somme de XXVIII l. XIX s. X d. ob. qu'il devoit pour le halle et estallaige aux laisnes... qu'il a prins à ferme... De Luc de Noeufville, la somme de LVIII. l. pour le poix de la ville qu'il a prins a ferme... De Cottin le boucher, la somme de XXXII l. V s. VI d... pour l'aunaige des draps... qu'il a prins à ferme... » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déja cité. « De Pierre Vincent, fermier et admodiateur de la place de la Poissonnerie... la somme de six vings six frans dix gros... » Compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déja cité. Voyez aussi la note 138 ci-après. — 130. « Aultre revenue eschue à la dicte ville... pour droix et prouffis des seaulx mis aux lettres passées en la halle de l'eschevinaige... Aultre revenue... à cause des heritaiges scituez et assis en la loy et eschevinaige... venduz, donnez, transportez pardevant messeigneurs les eschevins... » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

131. « Quant au droit que la dicte ville prend es biens meubles donnez par bourgois à forain par don de mariage, successions. Aultre revenue eschue à la dicte ville... pour le droit tel que du quard que ceste dicte ville a et prend en toutes rentes héritières dont sont chargiez les heritaiges estans en icelle ville possessées par personnes foraines... » Ibid. — 132. Dans le compte de recette et depense de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité, se trouvent les chapitres suivants : « Amendes sur la draperie ; amendes sur les marchands, chirurgiens, apothicaires, hôteliers... etc. » — 133. *Coquister*, cuisinier. — 134. Dans les colléges, les plus pauvres écoliers étaient, chez les régents, cuisiniers, *coquistri*, cuistres. — 135. Voyez les règlements relatifs aux régents des colléges : Histoire de l'Université de Paris par Duboulay, quinzième siècle. — 136.

« A Guy Carton, pour XII aunes de drap, c'est assavoir VI aunes de cler et VI aunes de brunette pour les costes des deux sergents du mayeur du jour de l'Ascension pour chacune aune XXI s. pour ce XII l. XII s. » Compte de recette et dépense de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit que j'ai. — 137. « A Gille Nasset, l'un des sergents du mayeur de Noion pour ses gaiges accoustumés qu'il prend par an IV l... à Gille Nasset, sergent du maieur de Noion, oultre ses gaiges ordinaires, IV l. » Ibidem. — 138. « Aultres mises pour sel qui a esté acheté en ceste année présente pour furnir le grenier de la ville de Noion au pourffit d'icelle ville. » Ibidem. — 139, 140. « Pour les despens fais... pour aller cueillir la dicte taille... pour le salaire de plusieurs varlés qui ont apporté les gaiges en la maison de ville... pour signifier aux gens et remonstrer que on les vendroit, pour ce VI l. XVI s. » Compte de l'Hôtel-de-Ville de Noyon, année 1387, manuscrit sur parchemin, grand in-f°, que je possède.

141. « Le XXe jour d'avril aprez Pasquez l'an mil IIII c. et vint la femme d'un nommé Garnot de Compiengne amenda 1 lait dit à la femme Jehan Sortes taxé à XXXII s. modéré à VI s. » Compte de recette et dépense de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. — 142. « Le XXIe jour dudit mois Jossequin l'artilleur admenda 1 hustin fait au varlet Henry Cousin, taxé à XL. s. modéré à XII s. » Ibidem. — 143. « Le jour de Pentecouste le mayeur de Noion donna à dyner et à soupper aux argentiers et aux deux sergents et à leurs femmes et au clerc en la manière accoustumée et furent présentés VIII pos de vin... » Ibidem.—144. « Item quand Jehan Harle fut créé mayeur de Noion... et que ledit Harle eust fait le serment de la mairie, aucun des jurés le clerc et les sergents alèrent dîner avec lui en son hostel en tous despens XLIIII s. » Ibidem. — 145. « A Jehan Clabault, guette de nuyt, pour ses gaiges ordinaires et accoustumés par an IIII l. » Ibidem. – 146. « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite cloques dudit beffroy, ledit jour de l'Ascension, quand la pourchession passa par le marchié, XII d. » Ibidem. — 147. « A Jehan Harle, mayaur de Noion, ordonné et créé après le trespas dudit feu Robert par les mayeurs des mestiers et par les habitans et communs d'icelle ville... » Ibidem. — « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite cloques quand Jehan Harle fut créé mayeur de Noion au lieu de Robert qui est estoit allés de vie à trespas mayeur précédent par deux foys, II s. » Ibidem. — 148. « A eulx (les guettes du beffroy) encore pour sonner grande et petite cloques le jour que le mayeur de Noion fist le serment au chapitre de Noion, XII d. » Ibidem. — 149. « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite clocques du beffroy, le VIe jour d'octobre, a la requeste de maistre Jehan de Champluisant, lieutenant de monseigneur le bailli de Vermandois, lequel il fist faire serment aux habitans qu'ilz ne penrroyent point de garnison, XII d. » Ibidem. — 150. « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite clocques le jour que on publia la paix du roy notre sire et du roy d'Engleterre, XII d. » Ibidem.

151. « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite clocques du beffroy quant on publia les lettres du mariage de la fille du roy, XII d. » Ibidem. — 152. « Aux guettes du beffroy, pour sonner grande et petite clocques quant on publia le mandement des aydez nouvellement mis sus, XII d. » Ibidem. — 153. « A Jehan Buinart, portier de la porte Saint-Jacques, pour clorre et ouvrir la dicte porte pour ceste année présente, XX s... A Adrien Baillac, pour ses gaiges de garder les clefs des ventaux de l'arche de la petite verse emprès la poterne, pour ceste année présente, XX s. » Ibidem. — 154. « A Robert Bourée, lequel fut créé mayeur de Noion en la manière accoustumée pour un an commençant au

jour de Pasquez communians, l'an mil IIII c. et vint ne l'exceptant et jusques au XIIe jour de juing ensuivant lequel jour il ala de vie à trespaz à quatre heures après my nuyt auquel temps peut avoir environ trois mois pour ce XII l. » Ibidem, art. Aultres mises faictes pour gaiges d'officiers de la ville de Noion, c'est assavoir du mayeur des argentiers, etc. — 155. « Item pour les gans du mayeur V solz IV deniers... » Ibidem. — 156. « Item pour huit lunettes, baillées à mes dicts seigneurs, le XIIe jour d'avril, X s. VIII deniers. » Compte de Hesselin, receveur du domaine de la ville de Paris, de l'année 1488, manuscrit sur parchemin, in-folio que je possède. – 157, 158. « ... Aultre mise extraordinaire... pour les gaiges de l'office de la cappitainerie de Noion, à monseigneur de Cauni, cappitaine de Noion, par sa quictance... du XXVIe jour d'avril... XL livres Parisis; audict seigneur de Cauni, par sa quictance du XIXe jour d'aoust... XL livres Parisis... A monseigneur, par ses lettres... du XIVe jour d'octobre... XL livres. » Compte de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. — 159. « ... Et le merquedy ensuivant Xe jour dudict moiz d'avril que le mayeur fu renouvellé a esté fraict par iceulx deux jours, en l'ostel de Gille Esracheireur, par le mayeur, les jurés et les mayeurs de mestiers et autres plusieurs avec eulx, le lieutenant du cappitaine de Noion, et comme il peut apparoir par la déclaration de la despense faite par iceulx mayeurs, signée de la main du clerc, et par compte fait XXX l. XII s. VI d. » Ibidem. – 160. « A Gille Esracheireur, pour despens fais en son hostel le jour de l'obsèque dudit feu Robert Bourée (maire) par le mayeur de Noion et plusieurs des jurés d'icelle ville. XLVIII s. » Ibidem.

161. A Gille Esracheireur, pour les despens faits en son hostel ledit jour de l'Assenssion par le mayeur et ses compaignons et plusieurs autres personnes au revenir de la pourchession que le corps Saint-Eloy fu porté ce jour, et mengerent des tripes, ainsy que on a accoustumé chacun an, par compte fait des biens prins audit hostel, XXVI s. — Item pour trippes pour ce jour, X s. — Le jour Saint-Jehan-Baptiste, le mayeur de Noion, accompagné de plusieurs des jurés et bourgois d'icelle ville et d'autres personnes en très grant nombre, alèrent à Saint-Eloy en pèlerinage en la manière accoustumée, et au retourner alèrent mengier des fèves en la maison Gille Esracheireur, et fu fraict des biens dudit hostel pour compte fait audit Gille XXXVIII s. VIII d. — Item pour fèves de ce jour, VI s. » Ibid. — 162. « Aultres mises pour présens de vins fais, durant ceste année présente, a plusieurs seigneurs et autres notables personnes... aux quelz on a présenté du vin par pos comme on a accoustumé de faire. » Ibidem. — 163. « Le XXIIe jour dudit mois, présenté a mademoiselle de Cauny quatre pos de vin prins a Colart Catu a II s. le lot pour ce XII s. » » Ibidem. — 164. « Le XXIe jour dudit mois, présenté aux noches de la fille Jehan Harle a présent mayeur de Noion, IIII pos de vin prins à Pierre Mounin, à II s. le lot, pour ce XII s. — Le XVIII jour de juing ensuivant présenté aux noches de Pierre Le Sourt, quatre pos de vin, deux prins à Robert Bourée, et deux a Gille Biauch à XX d. le lot, pour X s. » Ibidem.— 165. « Item pour les despens fais en l'hostel de la ville, pourceque on donna à disner a monseigneur le bailli de Vermandois, et pour les despens fais par ceulx de la chambre le jeudi absolut XXII l. X s. » Ibidem. Voyez aussi les notes précédentes. — 166. « Item présenté aux compaignons qui furent pecquier et qui tinrent compaignie au mayeur de Noion quant il alla a la rivière d'Oise pour l'usage de la ville, derrière le marquais, XII los de vin a XVI d. le lot, XVI s. » Ibidem. — 167. Lettres du roi, avril 1442, relatives a la ville de Montauban. — 168. « ... Tant pour les frais faiz pour la venue du roy nostre sire en icelle ville que pour le paie-

ment des cent poinçons de vin dont fut fait don et présent au roy. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 169, 170. « ... La somme de cinquante-deux frans sept gros demi, monnoie royal... payez et despencez par ordonnance verbal de messeigneurs les viconte-mayeurs et eschevins de ladicte ville pour achat des oyes... la veille du jour de la Nativité Notre-Seigneur... aux officiers d'icelle ville, ainsi que de toute ancienneté est accoustume de faire... » Ibidem. Une oie valait alors trois sous. Voyez les notes du *Cultivateur*.

171. Voyez les Lettres du roi, 26 septembre 1461, relatives aux commensaux du comte de Nevers, et les appendices. — 172. J'ai vu grand et grand nombre de pareilles pièces. — 173. Lettres du roi, février 1481, relatives à la ville du Mans. — 174. Lettres du roi, mai 1471, relatives à la ville de Troyes. — 175. Calendrier d'Auvergne, pour l'année 1762, 1 vol. in-12, chap. Notice sur Clermont, art. Maison de Ville. — 176. Mémoires historiques sur Troyes, par Grosley, Preuves, transaction entre la ville de Troyes et les bouchers. — 177. « La somme de dix-huit gros... pour un bureaul et une scabelle double... qui ont esté mis au chapitre des frères prescheurs de cette dicte ville... pour le greffier de la maierie et ses clercs, toutefois que l'on fait assemblée audict chapitre, tant pour l'élection du viconte Maieur que autre affaire de cette ville. » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité. 178. Voyez l'Histoire des villes en pariage, ci-dessus mentionnées. — 179. Lettres du roi, juin 1463, relatives à la ville de Castel-Sarrasin. — 180. Il n'y avait pas encore de casernes, les troupes logeaient quelquefois dans de grands couvents. Voyez la note 34 de *l'Homme d'armes*.

181. Lettres du roi, juin 1469, relatives à la ville de Thérouane. — 182. Lettres du roi, février 1181, relatives à la ville du Mans. — 183. Lettres du roi, octobre 1461, relatives à la cathédrale du Mans. — 184. Lettres du roi, 6 mars, relatives à la permission donnée aux habitants de Tournay de tenir des tables d'usure. — 185. Lettres du roi, mars 1462, relatives à la ville de Perpignan. — 186. Lettres du roi, mai 1463, relatives à la ville d'Avignonet. — 187. Lettres du roi, mai 1466, relatives à l'établissement d'une orgerie à Montpellier. — 188. Ordonnances des rois de France, relatives aux priviléges des villes. — 189. Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aigueperse. — 190. Lettres du roi, mars 1462, relatives à la ville de Mimizam.

191, 192. Histoire des villes. — 193. Recueil de Consultations, par Cormis, t. 2, p. 941. — 194. Antiquités et priviléges de la ville de Bourges et de plusieurs autres villes de France, par Chenu, chap. Priviléges octroyez à la ville de Tholose. — 195. Lettres du roi, 14 avril 1453, relatives à la ville de Bordeaux. — 196. Lettres du roi, septembre 1481, relatives à la ville de Saint-Jean-d'Angeli. — 197. Lettres du roi, novembre 1461, relatives à la ville de Niort. — 198. Lettres du roi, juin 1474, relatives à la ville de Bourges. Autres lettres, février 1461, relatives à la ville de Tours. — 199. Voyez les notes 195, 196, 197, 198, 200 et 201. — 200. Histoire du comté de Ponthieu et d'Abbeville, avec leurs priviléges, par Ignace, Carme déchaussé, Paris, 1657, in-fol.

201. Lettres du roi, juillet 1481, relatives à la ville d'Arras. — 202. Lettres du roi, février 1474, relatives à la ville d'Angers. — 203. Lettres du roi, décembre 1463, relatives à la ville de Poitiers. — 204. Lettres du roi, février 1474, relatives à la ville d'Angers. — 205. Voyez la note 55 du Noble. — 206. — Lettres du roi, 4 janvier 1448, relatives à la ville du Puy. — 207. Mémoires historiques sur Troyes, par Grosley, Clergé, suite chronologique des mœurs et usages, année 1446. — 208. La plume au chapeau était l'assortiment de l'homme du bel air, comme

on le voit dans toutes miniatures des manuscrits du temps. — 209. Mémoires de Grosley, à l'endroit cité à l'avant-dernière note. — 210. « Je Jehan Rodilli, notaire royal du consulat de Narbonne certifie... que en ma présence les personnes ci-après escriptes ont confessé avoir eu et receu de sire François Gaspar, receveur particulier au diocèse de Narbonne de l'aide de clxx. m. livres octroyée au roy... les sommes aprez leur nom escriptes et à chascune personne taxée... par les commissaires à faire l'assiette du dict aide... et premièrement sire Jean Chartin, bourgeois de Narbonne, xxxxi l vi s. viii d., sire Pierre Sartée marchand dudict Narbonne xxix l., sire Bernard Torres iv l... le ii[e] jour du mois de février m. cccc. L ii. » Cet acte, écrit sur un rouleau de parchemin, est en ma possession

211. Diplome de 1408, donné par Louis II, comte de Provence, rapporté dans les Priviléges et immunités de Castellane, Marseille, 1657; Lettres du roi, 9 août 1370, relatives a la ville de Paris. — 212. Art. 91 des Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aigueperse. — 213. Ordonnances des rois de France, tom. 12, préface, p. 19. — 214. Mémoires de La Marche, liv. 1[er], chap. 33. — 215. « Aultre recepte faicte à Briançon, à cause des pensions que font a Monseigneur le Dauphin les syndic et habitans au pays de Briançon... » Compte des revenus du Dauphiné, rendu au dauphin en 1452, manuscrit sur parchemin que je possède. — 216. Acte du 24 mai 1472, rapporté dans le Discours au roy sur la ville de La Rochelle, Paris, 1629, 1 vol. in-8. — 217. Chronique de Jean de Troyes, 3 septembre 1461. — 218. Chroniques de Monstrelet, année 1465. — 219. Chroniques de Jean de Troyes, année 1465. — 220. J'ai des lettres closes de Charles VII, signées de sa main, relatives aux nouvelles de la guerre avec les Anglais: elles sont écrites sur une petite feuille de parchemin; le bas est découpé aux trois quarts en un petit ruban dont le bout entrait dans une fente de parchemin, et était fixé par un sceau de cire rouge, empreint de trois fleurs de lis. Sur ce petit ruban on lit la suscription suivante : « A nos amez et feaulx conseillers et chambellans, le sire de Culant admiral de France, le Seneschal de Lyon et le borne Caqueran et aux bourgeois et habitans de nostre dicte ville de Lyon. »

221. Histoire de la maison d'Owen Tudor, Règne de Henri VII. — 222. Pandectes ou Digeste du droit romain ou françois par Jean d'Arrerac, 1 vol. in-16, chap. de la loi *De quibus*. — 223. Description de la France par Piganiol, chap. Ville Franche de Beaujolais; Antiquités de Paris par Sauval, où est rapporté un aveu de la terre de Breuil, rendu par Marguerite de Montluçon, le 27 septembre 1498. — 224. « Pierre Carré a payé au dict receveur la somme de xx sols, que sa feue femme avoit donné et laissé a la dicte ville, par son testament, pour aider aux réparations de la dicte ville. » Compte de recette appartenant a la fortification de la ville de Tours, année 1489, manuscrit que je possède. — 225. Coutumes de Troyes, art. 9. — 226. Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, septembre 1425. — 227. *Sermones Menoti, dominica secunda Quadragesimæ*, 2 *partes*. — 228. Les Economies royales d'etat, par Sully, t. 2, chap. 25. — 229. Lettres du roi, juillet 1480, relatives aux villes de franchise. — 230. Ibid.; autres lettres du roi, juillet 1481, relatives a la ville d'Arras.

231. « Aultre recette faite à cause des nouveaux eschevins fais en l'an de ce compte, néant. » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déja cité. On lit à la marge cette apostille de la Chambre des comptes : *Soient contraints à faire leur devoir et à payer ce que ils doivent*. — 232. Art. 5 et 6 des Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville d'Aigueperse; autres Lettres, mai 1474, relatives a la ville de Montferrand. — 233.

Lettres du roi, juin 1474, relatives à la ville de Sens. — 234. « La somme de sept gros demy... aux religieux prieur et couvant des frères prescheurs... pour avoir dictes et célébrées les messes, tant à l'élection de monseigneur le vicomte mayeur... que à aultres assemblées qui y sont faictes par... les échevins... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 235. Chronique de Jean de Troyes, 28 janvier 1474. — 236. Mémoires de Jacques Du Clercq, publiés par M. Buchon, liv. 5, ch. 7. — 237. Le Cérémonial françois par Godefroi, Entrée de Charles VIII à Paris. — 238. Mémoires historiques sur Troyes par Grosley, Entrée de Charles VIII à Troyes. — 239. « Au dict receveur la somme de dix blancs deux mequetz... pour vin de présent, baillé de par icelle ville aux compaignons archiers de la dicte ville, fréquentants le jeu de l'arc au tire le papegal, ainsi que de toute ancienneté l'on a accoutumé faire... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 240. Voyez la note 47 du Sorcier.

241. « De Toussenot, le serrurier, pour le criage de la ville de Clermont VI sols t. » Compte de Pierre de Thillei, receveur de Clermont, pour le duc de Bourbonnois, année 1458, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 242. « Audit Regnault Philippe, la somme de cinquante-deux livres, pour le nombre de mil et XL livres de chandeiles de suif... pour les guets des tours... avecques les gueteurs alans de nuyt autour et sur les murailles et forteresse, pour le réveil des guets assis de nuyt esdites portes et tours... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. « ... pour XXVIII los d'oille que les guettes de nuyt au beffroy ont aboué illecques... VI l. VI s. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. — 243. « Item pour un sac de charbon pour les guettes du beffroy à veiller de nuyt, VI s... ; à Pierre le Verrier, pour III sommes de bos pour le guet dudit marchiet... XXXIV s. Item pour V c. de fagos, petits, achetez au mois de novembre et décembre, pour le guet dessus dit, XXVI s. VIII d. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. — 244. « Aus dicts Baudin Pouilon et Jehan du Valhuon, commis à faire le guet au clochier de Saint-Gery, la somme de XXXVI l. VIII... s. pour avoir fait le guet... et tinté la cloche au feu... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. Voyez aussi les Mémoires historiques sur la ville de Troyes, par Grosley, chap. Sculpture et peinture. — 245. « Le XXIIe jour de janvier dernièrement passé nostre ville de Poligny par orval et grant feu de meschief a esté pour la plupart arse et brûlée, tellement qu'il y a demouré environ demie rue...» Charte accordée à la ville de Polyny par le duc de Bourgogne, à Bruxelles, le 2 juillet 1459, insérée dans le registre de l'audience du scel secret de monseigneur le duc de Bourgoigne, manuscrit original, sur parchemin, que j'ai en ma possession. — 246. Lettres du roi, mai 1471, relatives à la ville de Troyes. « De Huguet Ousson... la somme de XVI l. X s. qu'il devoit pour un office de mesureur de blé et gaugaige de foins... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. « A Jehan l'orlogeur, maistre gouverneur de l'orloge du beffroy, pour ses gages ordinaires VI l. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. — 247. « A mes dicts seigneurs les échevins... pour avoir servi... les plais du petit auditoire... lesquels plais se tiennent... chacune sepmaine de lundy et le jeudy pardevant deux desdiz échevins et pour leur sallaire doivent avoir chacun et pour chacun jour douze deniers à prendre sur les revenues de ceste ville. » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 248. « De Pierre-Hélie Gras Morcel, bourgeois et eschevin de Saint-Jehan d'Angeli pour avoir prins Jehan Ymbert homme estrangier par nuict en ceste ville et mené en prison en l'eschevinaige, taxé à

IV livres. » *Amendes faictes et taxées dans la sénéchaussée de Xaintonge au siége de Saint-Jehan d'Angeli, en l'annee* M CCC XLVIII. Manuscrit sur un rouleau de parchemin que je possède. — 249. Lettres du roi, juin 1474, relatives a la ville de Sens. — 250. « A Jehan Le Maire, mayeur de ceste dicte ville pour avoir assisté a cheval avecque les échevins et aultres officiers le jour de Toussains... pour la publication des condempnez es amendes en l'eschevinage... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déja cité.

251, 252. «.. A Jehan Tricaudet... la somme de cinquante trois solz huit deniers tournois..., tant pour pain, vin, serizes, louaige de verre que aussi pour cinq verres tant rompus que robez au bail des fermes de ladicte ville... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déja cité.— 253. « Ce présent compte fu rendu par les argentiers nommés en la maison de la ville et a porte ouverte à tout le cambre et à tout le commun, présents plusieurs clercs marchands ad ce appellez... » C'est ainsi que se termine le compte de la ville de Noyon, année 1387, manuscrit déja cité. — 254. C'est la fin du compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1415, manuscrit déja cité. — 255. Dans le compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déja cité, il y a plusieurs feuillets qui sont demeurés en blanc, et sur lesquels on lit le mot *vacat*. — 256. Dans les comptes de recette et dépense de la ville de Noyon et de la ville d'Arras, manuscrits ci-dessus cités, on lit cette apostille qui est écrite à la marge; elle se répète un grand nombre de fois. — 257. Le compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1415, manuscrit déja cité, est arrêté et signé par les *échevins et nouveaulx*, *conseillers*, *clercs et officiers*. Les signatures sont au nombre de quinze, au milieu desquelles est celle du notaire, que l'on reconnaît a la lettre N mise au-dessous. — 258. J'ai plusieurs comptes écrits en français, et vérifiés par la Chambre des comptes, dont les apostilles et l'arrêté sont en latin.— 259. Ces notes marginales se trouvent dans tous les comptes *pro camera*, que je possède ou que j'ai vus. — 260. Ordonnances relatives a la formation de la Chambre des comptes.

261. « La ville de Troyes porte de tour, à mesurer sur les murs, XIX C. LXIII toises a compter huict pieds pour toise, et fut mesurée le VIIIe jour de juing mil V C. XIX, par Nicolas Maurou, recepveur de la ville, et Nicolas Huiart, contrôleur. » Manuscrit relatif a la ville de Troyes, conservé à la Bibliothèque du Roi, entre les manuscrits de Dupuy. — 262. Topographie de Troyes par Courtalon, Discours préliminaire. — 263. Voyez la note 261. — 264, 265. « Inventaire des feuz et personnes demourans en la ville de Troyes, en janvier l'an mil V C., par Anthoine Guiard, advocat du roy, et François de Marisy, sieur de Servel, maire de la ville... Somme toute, feuz d'hostel, III M VI C. IIIIXX XVII : à scavoir, gens de fer, mil XXXIX, — Gens de pourpoint II M. V C. XXXII, — Exemps de guet et porte XI C., — Personnes grandes et petits XXIII M. VI C. LXIX. — Chevaux VII C. IIIIXX XVIII. Froment IIII C XVII M. VII septiers, X boisseaux, — Seigle IIII C. XXV M. X septiers. XVI boisseaux, — Avoyne IIII C. XI M. VII septier IX boisseaux... » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, conservé a la Bibliothèque du Roi, entre les manuscrits de Dupuy. « A Guillaume Hérouard, Jehan Roulhier et Jehan Symon, la somme de 60 solz tournois... pour leurs peines et salaires... qu'ils ont vaqué à mettre par escript... tous les noms et surnoms des habitans demeurans et paroiches Saint-Pierrre, Notre-Dame et Sainct-Nicolas... pour savoir quelle quantité de grains ils avoient, et quelz bastons deffensifs ils avoient en leur maison... » Compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit deja cité.

Histoire. VIII. — LE COURTIER. — 1. Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 6, Doyenné de Marigny, Romilly-sur-Seine. — 2. Ferme située dans la Brie parisienne, près Montlhéri; elle appartenait à la commanderie de Saint-Jean-de-Latran, suivant un bail à ferme de l'année 1550, dont j'ai l'original. — 3. « Des tailles d'avennes que doivent chacun an au roy les habitants dudict Aignay-le-Duc... montent à huit muys huit setiers d'avenne. . » Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignai-le-Duc, manuscrit déjà cité. — 4. Topographie de Troyes, par Courtalon, liv. 6, Archiprêtre, Saint-Martin-ez-Vignes. — 5. « Pour ung bonnet d'escarlate à mectre de nuyt xxx s. t. Pour deux douzennes d'esguillettes de soye noires xx s. t. Pour deux aulnes de ruban de soye large noire, viii s. iiii d. t. » Compte des dépensés de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 6. « Item, une chasuble et dalmatique de veloux blanc auxquels y a un escu auquel a un oiseau à teste de pucelle. » Inventaire de l'église de Saint-Gervais de Paris, année 1488, manuscrit que je possède. Voyez aussi, dans le Martiniana, l'inventaire des ornements donnés par Philippe de Morvilliers. — 7, 8, 9. Matiniana, Ibidem. — 10. Il y avait des courtiers de denrées, des courtiers de vins. Voyez leur chapitre dans les Lettres de Charles VI, du mois de février 1415.

11. Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine. — 12. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux métiers de la ville de Paris. — 13. Mémoires historiques sur Troyes par Grosley, Monuments anciens et du moyen âge, Pancarte du péage du comté de Lesmont. — 14. Les Coutumes, les ordonnances de ce siècle mentionnent toute sorte de courtiers. — 15. Lettres du roi, août 1449, relatives à la ville de Lisieux; Chroniques de Monstrelet, année 1431. — 16. Histoire de France, règne de Louis le Jeune. — 17. Dans le manuscrit des Miracles de la Vierge, déjà cité, on voit, à la miniature du chapitre Arbre portant fruit d'éternelle vie, un perroquet bien caractérisé par sa forme et ses couleurs. — 18. Histoire de France, règne de Charles VII. — 19. Voyez, dans le Recueil des ordonnances du quinzième siècle, les lettres de rémission et abolition accordées à plusieurs villes. — 20. La quatrième miniature du manuscrit des Miracles de la vierge, déjà cité, représente la fuite en Egypte; on y voit une voiture à cerceaux.

21, 22. Lettres du roi, 18 janvier 1463, relatives à la ville de Doullens. — 23. La fête des quatre couronnes et les autres fêtes mentionnées dans l'Histoire du courtier, se trouvent aux calendriers des Heures manuscrites de ce siècle. — 24. « A tous ceulx qui ces présentes... échevins de la ville de Lille en Flandres salut, comme puis nagaires Jehan de La Cambe, dit Gantois, bourgeois et manant de ladicte ville, désirant faire œuvre agréable à Dieu... et adfin que aucune fille de legière vie, qui se voudront réduire à oster de péchié public...» Acte de fondation des Repenties de la ville de Lille, du 8 septembre 1481, rapporté dans l'Histoire des Communautés religieuses de Lille, manuscrit déjà cité. — 25. J'ai un rouleau de parchemin, long de cinq pieds environ, intitulé ainsi: « Ce sont les exploits de la justice de Montpensier, taxée par nous Barthelemy Denesson, conseiller de monseigneur le duc du Berry et d'Auvergne... l'année m. cccc. xi » On y lit : « Jacqueta la genta, sur ce qu'elle avoit accusé ledict promoteur qu'il l'avoyt forcée et puys s'est desdite disant qu'il n'avoit rien fet. pour ce xxx s. »—26. « Jehan Liger, sur ce que de nuict il est venu en l'ostel de Piota et pour avoir une filhe a lui rompit ung huis, xx s. » Ibidem. — 27, 28. Accord passé à la cour du Parlement, entre le duc de Bourbon, grand chambrier de France, et les fripiers de la ville de Paris, homologué le 21 octobre 1441 par Charles VII; le Livre vert vieil,

manuscrit conservé aux archives du royaume. — 29. Anciennes coutumes du duché de Bourgogne, titre Fiefs. — 30. Lettres du roi, 4 janvier 1408, relatives à la ville de Tarbes.

31. Lettres du roi, 20 avril 1479, relatives aux guets et gardes. — 32. J'ai plusieurs anciens comptes de recette et dépense de seigneuries, où l'on trouve toute sorte de rachats ou plutôt de commutations de droits militaires ou honorifiques faites contre des redevances en argent ou en blé. — 33. Voyez la note 33 de l'*Avocat*. — 34. « Des feurres estans du disme d'Estalante, appartenant audict seigneur... » Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignai-le-Duc, manuscrit déjà cité. — 35. « Pierre Rivat, sur ce que ledit Rivat a cuyt son pain soubz la Trappa, en son hostel par l'espace de six mois, en fraudant monseigneur de son droit de fornage, xxx s. » Rouleau des amendes de Montpensier, manuscrit déjà cité.— 36. J'ai un acte écrit sur une feuille de parchemin, avec la date du 4 juillet 1437; c'est un jugement ou sentence du prévôt de Nogent-le-Roi. On y lit : « ... avons condamné ledit Jehan Frelart, et par ces présentes condamdons a rendre aux dits religieux de la Creste leur part et portion desdites deux épaves de mouches... et aussi l'avons condamné à l'amende par devers nous et aux despens desdits religieux qu'ils ont faits en faisant cette poursuite... » — 37. Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoigne... je Thibault sire en Grandmont, ay affranchi et affranche par ces présentes, de toute morte main et serve condition, ledit Jehan Minot Fricot... et ay faict cestuy affranchissement pour la somme de quinze florins que je en ay eu en ung cheval ronchain sur poil gris qu'il m'en a baillé... en témoing de quoy j'ai mis mon scéel armoyé de mes armes, cy mis le xxiie juillet mil c.c. LIV... approuvons et confirmons par ces présentes ledict affranchissement moyennant la somme de xx livres estevenant. » Registre de l'audience du seel secret de monseigneur le duc de Bourgoigne, manuscrit déja cité. — 38. Cette fête, instituée par Charles VII, se trouve dans les anciens calendriers; elle était chômée le 12 août.—39. Il y avait encore dans ce temps des seigneurs dont les seigneuries n'étaient pas sujettes aux tailles royales. Je citerai entre autres le vicomte de Turennne; j'ai le recueil de ses priviléges, écrit vers le milieu du seizième siècle. Le comte de Rodes était aussi un de ces seigneurs, suivant un procès-verbal de répartition des tailles du Rouergue, année 1462, que je possède; on y voit que la partie de la ville qui lui appartenait était exempte de tailles. — 40. Lettres du roi, 26 août 1452, relatives aux élus.

41. Registres du Parlement, arrêt du 28 août 1494, relatif à la défense de porter de l'argent a Rome. — 42. Ibidem, arrêt du dernier juin 1475, relatif aux asiles. — 43. Lettres du roi, septembre 1451, relatives à la ville de Bayonne. — 44. « Au chirurgien de Monseigneur le duc de Guienne... » Compte des dépenses de la cour, année 1469, manuscrit déjà cité. — 45. Testament de René, roi de Sicile, du 22 juillet 1474, rapporté dans les preuves du liv. 5, Mémoires de Comines. — 46. Registres du Parlement, arrêt du 27 mai 1496, relatif au paiement des frais d'un pèlerinage pour le roi. — 47. Ducange, vo *Palmarius*. — 48. Voyez, dans les Mémoires sur Troyes par Grosley, le plan de cette ville. — 49, 50. Ancienne coutume de Sens, titre Asseurements.

51. Le lecteur chante encore la vieille romance de Malborough; il se souvient de celle de Biron, et sans doute aussi d'une bien plus ancienne, celle de La Palisse; il en est encore, à ma connaissance, une plus ancienne, celle de *l'Homme armé*, que l'on trouve dans la musique du XVe siècle. — 52. Recueil des ordonnances des rois de France, XVe siècle, lettres relatives aux constitutions municipales des villes. — 53. J'ai un rôle des amendes de la jugerie de Rieux, intitulé : « Sequntur composiciones

et condempnaciones facte et late per nos Paulum de Vaxis judicem regium judicature Rivorum... anno domini M° cccc° Lxviii°.» On y lit : « Fortaverius de sita dicti loci quia eidem imponebatur verberasse cum pugno clauso Johannem Montanerum, consulem dicti loci, composuit ad partem regis ad iv l. t. » La part du roi était du tiers, ainsi qu'on le voit par les autres condamnations portées dans ce même rouleau. — 54. Voyez, dans les Mémoires sur Troyes par Grosley, le plan de cette ville. — 55. Ibidem, chap. Sculpture et peinture.— 56. Voyez la note 188 de *l'Artisan*. — 57. Dans cette partie de la Champagne, il y a des plaines de dix, douze lieues, sans une seule ferme, une seule maison; elles appartenaient, en partie, aux gens d'église, et il devait y avoir des fermes de cette étendue. — 58. Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Recherche sur le lieu de la défaite d'Attila. — 59. Mémoires historiques de la Champagne par Baugier. — 60. « Role du bail des fermes de la ville de Saint-Jehan-d'Angely, baillées et délivrées au plus offrant pour l'année mil v c... Prévosté viii xx livres scel et escripture de la sénéchaussée de Xaintonge, iv c. xL livres. » J'ai ce rôle en original.

61. « De Martin Lefevre, fermier du tabellionnage de Dijon, xL francs qu'il doit chacun an, à cause dudit office. » Compte des recettes et dépenses du bailliage de Dijon, année 1420, manuscrit original que j'ai. « Le greffe de la baillie de Saint-Paul-d'Espis, xxxi solz, le péage de la pointe de Garonne viii livres. » Rôle du bail des fermes de la ville de Moissac, année 1470. J'ai l'original de ce rôle. V. aussi la note précédente. — 62. La prévôté était un des plus bas degrés de la hiérarchie judiciaire; il existe encore des sentences de prévôt dans les anciennes archives de greffes.— 63. C'était la durée ordinaire des baux. — 64. Voyez, au XIVe siècle, la note 119 de l'épître LXXII. Voyez aussi les Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Pancarte du comté de Lesmont. – 65. Mémoires de Grosley, ibidem. — 66. Bibliothèque de droit français par Bouchel, v° *Leze-majeste*. — 67, 68. Registres du parlement, arrêt du 26 novembre 1393, relatif à un appel de la reine de Sicile. — 69. Histoire généalogique et chronologique de la maison de France par le père Anselme.— 70. « Les teneurs de la maison de la Bourvelie... doibvent ung chapeau de boutons de roses à troys rangs.» Compte de Raoul de La Porte, receveur de la seigneurie de Partenai, année 1535, manuscrit que je possède. — 71. « La somme de deux gros demy pour vin de présent baillé de par la dicte ville, à la royne de Cécille, dame de Lorrenne, affin qu'elle eust la dicte ville en singulière recommandation. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déja cité. — 72. Recueil des états-généraux, états de Tours, tenus en 1483, proposition de Jehan de Rely, paragraphe S'ensuit du tiers état.

Histoire IX. — L'ARTISAN. — 1. Lettres du roi, 16 avril 1434, relatives à la ville de Nîmes. — 2. Ils ont été ainsi rangés dans les processions jusqu'a la révolution. – 3. Saint Eloi était le patron des ouvriers sur métaux; saint Blaise, de ceux qui travaillaient la pierre; saint Fiacre, de ceux qui faisaient la brique, la poterie; ainsi des autres divisions de métiers. J'ai a cet égard consulté tous les statuts d'anciennes confréries d'artisans que j'ai pu me procurer. J'ai eu aussi recours à M. Gaudinot-Gérard, maire de Troyes, de toute manière l'honorable successeur de l'obligeant et bon maire du XVe siècle; il a bien voulu compléter mes documents, d'après les titres des archives ou les traditions des anciens artisans. — 4. Agricola, *De l'arte de metalli*, lib. 2. — 5, 6, 7. Ordonnance du mois de septembre 1471, relative aux mines. — 8. Agricola, *De l'arte de metalli*, lib. 5. — 9. Ibidem, lib. 4. — 10, 11, 12. Ibidem, lib. 6. —

13. Ibidem, lib. 8 et lib. 9. — 14. Ibidem, lib. 9. — 15. Ibidem. lib. 10 et 11; *Agrippa, De vanitate scientiarum*, cap. *De metallaria.* — 16. Mémoires du vicomte de Rohan pour prouver sa préséance aux états, sur le comte de Laval, année 1479. Histoire de Bretagne par Dom Morice. — 17, 18, 19. Lettres du roi, août 1842, relatives aux ferrons.— 20, 21. Lettres du roi, 12 octobre 1481, relatives aux ramasseurs d'or.

22. Agricola, *De l'arte de metalli, de l'oro, et passim.* — 23. Lettres du roi, 21 mai 1455; autres lettres, décembre 1461; autres lettres de septembre 1471, toutes relatives aux mines; histoire de ces provinces. — 24. « ... Jacques Cuer, argentier du roy, a présenté certaines lettres royaux par lesquelles le roy luy a baillé et adcencé certaines mines à Lyon, jusques à douze ans, pour le prix et somme de 200 l... » Extrait du premier volume d'une collection manuscrite, intitulée *Minutes-Journal*, conservée aux archives de la Cour des comptes. — 25. Lettres du roi, 21 mai 1455, relatives aux maîtres des mines.— 26. « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France... avons donné et octroyé congié, licence, auctorité.... de mettre sus et ouvrir... les mynes tant d'or que d'azur, d'argent, d'estaing, plomb, cuyvre, leton, acier, comme aultre métail... » Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit déja cité. - 27. Lettres du roi citées à la note 23; histoire de ces provinces.— 28, 29. « L'an de grâce MCCCC XLI devant nous Guillaume Coudrin, lieutenant de honorable homme Rogier, Massel, viconte de l'Eau de Rouen, fut présent Guillemin Jacquet, ouvrier du mestier de serrurerie..., lequel cognut et confessa avoir reçeu de Jehan Lemoine, vicomte de Rouen, la somme de XXXIII l. XIX s. VIII d. t. pour avoir fait de son dit mestier au chastel du roy, audit Rouen... pour deux palatres xl s... Item pour une autre serrure à bosse pour la chambre des dames VIII s. VI d .. Item pour avoir fait une autre serrure de boys, servant à l'huys de la barberie II s. VI d... pour deux vertevelles et une clanche...» J'ai l'original de cette quittance écrite sur parchemin. — 30. C'est un des plus grands ouvrages de serrurerie exécutés au XVe siècle; voyez-en la description dans la vie de saint François de Paule, par le P. Dandé.

31. Les portes en fer du château d'Amboise existent encore; et quant à l'ancienne serrurerie, elle s'était conservée jusqu'aux réparations intérieures que le duc de Penthièvre y fit peu de temps avant la révolution.— 32. « Pour la croix de fer du clocher, pesant VI c. LIV livres à II s. la livre payé LXV livres VIII sols. » Cartulaire de Notre-Dame-de-Condé, déjà cité; au commencement de ce manuscrit se trouve un compte des dépenses du clocher de cette église, pour l'année 1504, dont cet extrait est pris. — 33. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, Milice bourgeoise. — 34. J'ai un grand nombre de pièces comptables qui ont fait partie des anciennes archives municipales. J'en ai environ sept cents de la mairie de Tours; la plus grande partie sont des comptes de ferrures de portes. Il y avait en France 40,000 communes et au moins 60,000 châteaux ou maisons fortes; dix mille villes, bourgs ou villages entourés d'une enceinte, cent mille églises, chapelles, monastères, couvents, hôpitaux, prisons ou autres établissements publics, qui tous avaient une ou plusieurs portes de fer ou fortement ferrées. — 35. Légende des saints, vie de saint Eloi. — 36. Lettres du roi, juillet 1464, relatives aux maréchaux de Rouen. – 37. Dans un inventaire des biens meubles de Jéhan de Neufchastel, dont j'ai l'original, on lit : « Item un livre de serurgie pour les chevaux. » Cet inventaire est du dernier mars 1380. — 38. « A Guillaume de Moussay, coustellier du roy, pour trois autres gaisnes garnies... de cousteaulx à manches de brossin, pour servir à chappeler le pain... » Compte de maistre Jacques Bernard... des dépenses... pour l'hostel du roy... année 1356, manuscrit sur parchemin, que je possède.—39. A Guillaume

de Moussay... pour une autre gaisne garnie de deux cousteaulx aussi à manche d'acier faits à courbats, pour servir à ouvrir les huistres en escaille... » Ibidem. — 40. « A luy, pour deux austres gaisnes garnies chacune de six cousteaulx... tous poinctux pour servir ausdites tables les jours maigres... » Ibidem.

41. Voyez les deux notes précédentes; voyez aussi les Mémoires de Lamarche, De l'estat de la maison du duc de Bourgogne, premier estat. — 42. « A Jehan Petit-Fay, mercier, suivant la cour, la somme de vingt-cinq solz tournois... pour une douzaine de cousteaulx pragoys, garnis de gayne... que pour une gibecière de toille garnye de fers, pour icelle porter lesdicts cousteaulx... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 43. « A Olivier-le-Maulvais, valet de chambre et barbier du corps du roi, xx l. xii s. vi d... pour un estui garni de razouers d'argent dore de fin or, sizeaux, peignes et mirouers...» Ibidem. — 44. Lettres du roi, 6 mai 1407, relatives aux émouleurs des grandes forces. — 45. J'ai une suite chronologique d'extraits des registres de la cour des monnoies, faits par Poullain, avocat général de cette cour, manuscrit du XVIIIe siècle, où se trouve un mandement du roi, relatif au décri de diverses monnaies étrangères, qui mentionne les mailles au chien et les mailles au chat. — 46. Lettres du roi, 6 mai 1407, relatives aux émouleurs des grandes forces. — 47. Lettres du roi, août 1448, relatives merciers de Touraine. — 48. Lettres du roi, 13 août 1471 ; autres lettres du mois de septembre 1409 relatives aux priviléges des habitants de Paris. — 49. Lettres du roi, janvier 1481, relatives au métier de lormier et de sellier. — 50. Lettres du roi, septembre 1382, relatives aux tireurs de fil de fer.

51, 52. Lettres du roi, 21 janvier 1416, relatives aux ouvriers d'Ayméterie. — 53. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris. — 54. Lettres du roi, 21 janvier 1416, relatives aux ouvriers d'Aymeterie. — 55. Lettres du roi, dernier avril 1407, relatives aux haubergiers. — 56. Voyez *l'Homme d'armes*, texte et notes. — 57. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux armuriers de Paris. — 58. « Item les ouvriers dudit mestier seront tenus de faire arcs de bon bois d'if... et qu'ils soient bien encornez... sur peine de vingt sols d'amende. Item pourront faire et vendre arcs de plusieurs pièces pourveu qu'elles soient assemblées et collées... Item seront tenus de faire flèches de bon bois secq... empennées, chacune de deux pieds et demy et de deux doigts de long, sur ladite peine de vingt sols parisis d'amende. » Ord. du prévôt de Paris, du 21 décembre 1443, Livre vert vieil, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 59. Cettte manière de s'exprimer se trouve souvent dans les statuts du XVe siècle. — 60. « Item seront tenus de faire arbalestre tant de bois que d'acier... » Ordonnance du prévôt de Paris, citée à l'avant-dernière note.

61. Histoire de la milice française par le père Daniel, liv. 4, chap. 4. — 62. « Pour sçavoir si elles (les arbalètes) seront bonnes... et si, en tirant lesdits trois coups, icelle ou icelles arbalestres rompent... celuy qui les aura vendues sera tenu de les reprendre...» Ordonnance du prévôt de Paris, citée à la note 58. — 63. Mémoires de Duclerq, liv. 1er, chap. 20. — 64. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris. — 65. Ducange, v^o *Misericordia*. Les miniatures des manuscrits du XVe siècle représentent des chevaliers armés de cette seconde épée. — 66. Il existe encore un grand nombre de ces épées. On lit dans l'Histoire de Bayard qu'a ses derniers moments il baisait son épée à l'endroit où elle formait une espèce de croix avec la garde. — 67. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux fourbisseurs. — 68. Histoire de l'Université; Histoire du temps, années 1453 et suivantes. — 69. Mémoires de Duclercq, liv. 5, ch. 62. —

70. Ibidem, chap. 47. Déjà au commencement du XVe siècle, la ville de Dinant, près Liége, avait donné son nom aux ustensiles de cuivre. Voyez les lettres de Charles VI, mars 1415, relatives aux balanciers de Rouen.

71. On trouve dans l'Inventaire des biens délaissés par feu messire Emard Nicolay, premier président de la Chambre des comptes, année 1586, que j'ai en original: « Item deux coquemars de franc cuyvre, façon de Lyon. Item ung pot de cuyvre de la façon de Lyon, bande de fer... » — 72. Plusieurs chaudronniers de Paris conservent encore de ces anciens plats de cuivre ouvragé, dont le style et l'habillement des personnages annonce qu'ils ont été faits au XVe siècle. J'en ai vu, rue du Faubourg-Saint-Honoré, rue de Chartres, et toujours à la plus belle place de la montre.— 73. J'y ai vu aussi des bassins, ou du moins des ustensiles qui en avaient la forme, dont la fabrication en bossage remontait à ce siècle. — 74. « ... La somme de VII l. V s. pour deux grandes ymaiges de cuivre argenté, le chef desquels est doré, dont y en a quatre en façon de tableaux... » Compte de maistre Thomas Bohier... pour les menus plaisirs et privées affaires de la chambre .., année 1491, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 75. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, Paroisse de Saint-Jean-au-Marché. — 76. Lettres du roi, 23 avril 1408; autres lettres, 2 septembre 1481, relatives aux chaudronniers. — 77. « Pour le coc et caudière VII livres.» Compte des dépenses du clocher de Notre-Dame-de-Condé, année 1504, manuscrit déja cité. — 78. Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Anciens usages de l'église de Troyes. — 79. « A Maurice Habillon, poislier, demeurant a Tours, la somme de trente sols tournois, qui deue lui estoit pour deux bacins d'airin neufs, qu'il a faits et livrez audit mois de janvier à Jehan Monsigni, varlet de fourrière du roy notre dit seigneur, pour servir à la chaere du retrait dudict seigneur...» Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déja cité. — 80. Lettres du roi, mars 1415, relatives aux balanciers de Rouen.

81. Les anciens comptes des couvents et des grands châteaux en font mention. Toutes les communautés ecclésiastiques, tous les riches seigneurs, achetèrent une horloge, voulurent savoir l'heure dès qu'ils purent disposer de 15 ou 20 livres. Voyez la note 85. — 82. On voit dans les miniatures du roman de Regnault de Montauban, manuscrit du XVe siècle, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, des pendules assez semblables a celles d'aujourd'hui. — 83. Gaspard Visconti, qui vivait dans le XVe siècle, fait mention des montres dans un sonnet, où il compare un amant à une horloge, *Storia della litteratura italiana di Tiraboschi*, t. 6, part. 2, éd. in-4. — 84. Dans le *Livre des faiz monseigneur saint Loys*, manuscrit déjà cité, la miniature du chap. Autre miracle, une femme nommée Guillemine... représente au haut de l'encadrement une montre d'horloge sur laquelle sont marquées les vingt-quatre heures. — 85. « A Pierre Cornier faiseur d'horloges XXVII l. X s. pour ung horloge par luy mis au clochier du vieil chastel d'Amboise... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déja cité. — 86. « A Jehan l'orlogeur maistre gouverneur de l'orloge du beffroy pour ses gaiges VI l. » Compte de la ville de Noyon, 1420, manuscrit déja cité. — 87. *Nova reperta Guidonis Pancirolli, de horologiis*. — 88. Ibidem, ibidem, et Commentaire de Henri Salmuth.— 89. Histoire de Rouen par Amiot, seconde partie, chap. Eglise cathédrale. — 90. Mémoires de Duclercq, liv. 5, chap. 7.

91. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, Paroisse de Saint-Remi. — 92. Histoire de Rouen par Amiot, seconde partie, chap. Eglise cathédrale. — 93. Mémoires de Duclercq, liv. 5, chap. 62. — 94. Antiquités de Paris par Sauval, année 1484. J'ajoute que les miniatures des manuscrits du XVe siècle, représentant des jardins, entre autres celles du

Rusticon, manuscrit déjà cité, figurent ces divers jets d'eau. — 95. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris. — 96. « A Guiot de Morennes, pintier d'estaing, la somme trente-cinq solz tournois, pour deux flascons d'estaing. » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déja cité. — 97. « Pour deux aultres mulets qui ont amené la vaisselle d'estain et deux coffres, pour chascun trois journées de Saint-Sébastien au dict Bayonne XLVIII s. » Compte des dépenses de l'Hostel du roi, année 1528, manuscrit que je possède. — 98. Abrégé chronologique de l'histoire de France par Hénault, année 1279. — 99. Dans leurs relations des grandes cérémonies ou des entrées des rois, les historiens du quinzième siècle ne parlent que d'habits orfévrés; voyez entre autres la Chronique de Jean de Troyes, année 1461, et le Recueil des rois de France par Dutillet, chap. Couronnement de Louis XI. — 100. « Item, six boutons d'or à esquierre, esmaillez de noir, poisans ensemble demy once ung estelin et demy... » Inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit déja cité.

101. « Plus ledict jour, lui a esté baillé dudict office audict Mangot ung chandelier à flambeaulx pour refaire de neuf, poise trois marcs trois onces... » Compte des dépenses de l'Hostel du roy, année 1536, manuscrit déjà cité. — 102. « A Pierre Quincauld, orphèvre, pour avoir fait cinq rondz esmaulx armoyés des armes de ceste dicte ville, appropriez et assis sur lesdictes troys pièces de vaisselle... assavoir lesdicts deux flacons... et ledict drageoir... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déja cité. — 103. Sur les opérations de ce genre de gravure, appelé par les Italiens *il nielo*, voyez Vasari, *Introduzzione*, cap. 33, *et secunda parte*, *Vita di Antonio et Pietro Pollairoli, pittori et scultori fiorentini.* — 104. « Item, une imaige à mectre au bonnet à fond esmaillé de rouge, une devise rompue le tout d'or... Item une imaige à mectre à ung chappeau de pourceline à imaige de sainct Christophe garnie d'or. . » Inventaire d'Emard Nicolay, manuscrit déja cité. — 105. Voyez la note 74; voyez aussi dans l'Histoire ecclésiastique de la cour par du Peyrat, liv. 2, chap. 5, les inventaires de la chapelle du roi. — 106. Chronique de Jean de Troyes, année 1478. — 107. Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Sculpture et peinture. — 108. « A Pierre Baston, orfèvre du roy notre sire, pour ses peines, sallaires d'avoir rebruny douze tasses martellées...» Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 109. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, art. Abbaye de Saint-Loup. — 110. Lettres du roi, janvier 1470, relatives aux orfèvres de Tours.

111 Ordonnances sur les monnaies, quinzième siècle, gardes, visiteurs, essayeurs, prévôts. — 112. Lettres du roi, septembre 1451, relatives aux priviléges des monnoyeurs du duché de Guienne. — 113. Lettres du roi, 12 août 1462, relatives à la création d'un nouveau monnayeur en la monnaie de Rouen. — 114. Ordonnances sur les monnaies, quinzième siècle, hôtels de fabrication. — 115. Lettres du roi, 12 août 1462, relatives à la création d'un nouveau monnayeur en la monnaie de Rouen. — 116. Ordonnances sur les monnaies, quinzième siècle, villes et hôtels de fabrication. — 117. Commission du roi du 12 mai 1490 « pour quérir es villes plus prochaines tel nombre d'ouvriers et monnoyers qu'il sera nécessaire, tant du serment de France que de l'empire. » Extrait des registres de la Cour des monnaies, manuscrit déja cité. — 118. Voyez la note (b) des Lettres du roi, 14 novembre 1340, relatives aux monnayeurs — 119. Les extraits des registres de la Cour des monnaies, manuscrit déjà cité, font mention de ces deux serments, notamment à l'année 1490, commission du roi au premier des généraux requis pour se transporter à la Monnoie de de Bayonne. Voyez aussi les ordonnances relatives aux monnaies. — 120.

Voyez dans les lettres du roi, 22 mars 1339, relatives aux monnayeurs, la note (d).

121. Ordonnances relatives aux monnaies. Les extraits des registres de la Cour des monnaies, manuscrit déjà cité, donnent le détail de ces gages depuis le quatorzième siècle. — 122. Traité des monnaies par Boizard, première partie, chap. 26; Lettres du roi, 22 mars 1339, relatives aux monnayeurs; autres lettres, du 25 mai 1413, relatives à la police du royaume, chap. Monnoyes. — 123. Lettres du roi, 13 janvier 1374, relatives aux monnayeurs. — 124. Lettres du roi, février 1418, relatives à la Monnaie de Marvéjols. — 125. « A Jehan Hullot, brodeur, pour... lacets de fil d'or et d'argent... » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 126. Antiquités de Paris par Sauval. Compte de la prévôté, Forfaitures, amendes criminelles. — 127. Notes de *l'Artiste* relatives aux instruments de musique. — 128. Lettres du roi, 15 septembre 1423, relatives aux Monnaies de Paris, Mâcon, etc.; Traité des Monnoies par Boizard, première partie, chap. 14 et 15. – 129. Ibidem; voyez aussi les Lettres du roi, 27 octobre 1394, relatives aux maîtres particuliers des Monnaies. — 130, 131. Traité des Monnoies par Boizard, première partie, chap. 14.

132. Ordonnances des rois de France, t. VII, préface, p. 103, et t. XV, préface, p. 44. — 133. Essai sur les monnoies par Dupré de Saint-Maur, chap. Variations dans le prix du marc d'argent, Tableau des variations. Le prix du marc d'argent monnayé, à la fin du quinzième siècle, n'y est élevé que de dix sous au dessus du prix de l'argent non monnayé. — 134. Voyez la note précédente; voyez aussi la note 17 du *Financier*. — 135. Histoire des Monnaies par Leblanc. — 136. Lettres du roi, 15 décembre 1421, relatives aux Monnaies. — 137. « Ordre du roy, 2 novembre 1475, aux généraux, de visiter les ouvrages des orfèvres... défense aux orfèvres de surachete les matières. » Extraits des registres de la Cour des monnoies, manuscrit déjà cité. — 138. Traité des Monnoies par Boizard, deuxième partie, chap. 7. — 139. Mandement du roi, dernier août 1493: « feront les orfevres serment ès-mains des généraux ou autres qu'il appartiendra... » Extraits des registres de la Cour des monnoies, manuscrit déja cité. — 140. « Ordonne que tous les orfèvres fassent leurs ouvrages des loy et remède qui sont ceux de Paris... » Ibidem.

141. Les Cent Nouvelles, septième nouvelle, le Chareton. — 142. Lettres du roi, 7 juin 1456, relatives aux monnaies. — 143, Lettres du roi, 25 mai 1413, relatives a la police, chap. Monnoies. — 144. Mandement du roi du 13 janvier 1494: « Pourront néanmoins les généraux créés esdites provinces de Bourgogne, Provence, Bretagne, assister aux jugements... » Extraits des registres de la Cour des monnoies, manuscrit déjà cité. — 145. « Edit du roy du mois de juin 1484, portant fixation des généraux des monnoies au nombre de six... » Ibidem. Voyez aussi le Traité des monnoies par Boizard, deuxième partie, chapitre premier. — 146. Ordonnances des rois de France, tome XIV, préface, p. 15 et 16. — 147. Ibidem, tome XV, table des prix du marc d'or et d'argent. Dans un mandement du roi, du 24 avril 1488, le prix du marc d'or est fixé à 130 l. 3 s. 4 d., et celui du marc d'argent a 11 l. Extrait des registres de la Cour des monnoies, manuscrit déja cité. — 148. Dans ces extraits on lit, annee 1479, qu'en ce temps le roi, avant de fixer le cours des monnaies, avait envoyé un de ses officiers des monnaies en Angleterre pour conférer avec les officiers des monnaies de ce royaume sur le cours des monnaies anglaises, des nobles a la rose. — 149. Lettres du roi, 17 mars 1451, relatives aux généraux des monnaies. — 150. « Très chers frères, je me recommande a vous... » C'est le commencement d'une lettre adressée aux

généraux des monnaies par le chancelier de France, le 27 février 1460. Extraits des registres de la Cour des monnoies, manuscrit déja cité.

151. Mandement du roi, du 2 septembre 1489, relatif à la punition des laveurs à l'eau-forte ; autre mandement du 4 juin de la même année, portant que les espèces « tant celles du royaume qu'estrangères qui ne seront pas du poids ordonné seront cizaillées... etc. » Ibidem.—152. « Phelippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgoigne... avons receu l'humble supplication de Houdot de Doulz, escuier, contenant qu'un nommé maistre Pierre vint pardevers icellui suppliant, et lui dist qu'il le feroit plus riche trois foiz plus qu'il n'avoit... lequel maistre Pierre n'en feroit riens s'il n'estoit en lieu fort et qu'il le voulsit mener devant le seigneur de Pesmes... et fist lors icellui maistre Pierre des gros de six blancs pour trois francs... l'an mil quatre cens cinquante-huit. » Lettres de grâce pour fausse monnaie, Registre de l'audience du scel secret du duc de Bourgoigne, manuscrit déjà cité. — 153. Mémoire de Miraulmont, chap. Cour des monnoies. — 154. Registres du Parlement, arrêt, du 8 avril 1393, relatif à la mise en liberté d'un trésorier; autre arrêt, du 15 janvier 1484, relatif au conflit avec la juridiction de la cour des monnaies. — 155. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, chap. Dépense commune. — 156. Lettres du roi, janvier 1470, relatives aux orfèvres de Tours. — 157. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, chap. Cordeliers. — 158. Avant la révolution il y avait dans les anciens châteaux, dans les anciennes riches maisons, d'anciennes pièces d'argenterie où le *non venundetur* était la prudente substitution d'un père à ses petits-fils. — 159. V. la note 74.—160. Lettres du roi, août 1462, relatives aux faiseurs de meules.

161. « Item à Jehan Racine, la somme de XIII solz III deniers, pour y avoir fourni et mis les cercles nécessaires à une meule toute neuve... » Œuvres et réparacions faictes au moulin à blé soubz Domfront, appartenant au roy, en l'année 1473. Je possède ce compte écrit sur une feuille de parchemin. — 162. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. VI, Doyenné de Sézanne, chap. Cour Félix. — 163, 164. « De la perrière de Monthenigne et des Estillons, baillée à Didier Normant, perrier, pour huit frans par an... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 165. Voyez les gravures de l'*Arte de metalli d'Agricola*, Bâle, 1563. — 166, 167. Lettres du roi, juillet 1478, relatives aux carriers et plâtriers. — 168. Telles sont les cheminées qu'on voit dans les miniatures des manuscrits du quinzième siècle représentant des bâtiments. — 169. Lettres du roi, juillet 1478, relatives aux carriers et plâtriers. — 170. *Agrippa*, *De vanitate scientiarum*, cap. *De geometria* ; voyez aussi, dans le livre intitulé *Navis stultifera*, la gravure qui est au folio 26.

171. A la miniature du folio 50 v°, du manuscrit de la Bible historiaux, conservé à la Bibliothèque du Roi, représentant la tour de Babel en construction, on voit un échafaudage en spirale dressé en dehors de la tour. — 172. Plusieurs édifices du quinzième siècle où ces différents genres de pierre ont été employés subsistent encore. — 173. « A Richard Choblanc, recouvreur, la somme de quatre gros et demi pour peines et vacations d'avoir visité et toisé les ouvraiges de couverture... » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déjà cité. Voyez la note suivante. — 174. « La somme de quatre vings deux frans quatre gros pour l'achat de soixante seize aulnes de drap orangié et bleu... employés et délivrez de par ladicte ville aux sergens, ménestriers, giolier, Richard Choblanc et autres officiers de ladicte ville. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 175. « Des estellaiges dudit Aignay... et se payent par ceulx qui tiennent estaulx ou place en la halle au jour de foire... et les

painctres et potiers de terre une obole. » Compte de Nicolas Garnier, receveur d'Aignay-le-Duc pour le roy, année 1525, manuscrit déjà cité. — 176. Lettres du roi, septembre 1456, relatives aux potiers de terre.—177. Pantagruel de Rabelais, liv. II, chap. 22, Comment Panurge voulut visiter lesdictes isles. — 178, 179. Lettres du roi, septembre 1456, relatives aux potiers de terre. — 180. « Item pour le tonnelieu des pots de terre, de chacune charretée, ung pot, lequel que l'on veut prendre. » Extrait du dénombrement de Philibert de Baujeu, 3 mars 1503, qui se trouve dans un manuscrit relatif à la ville de Troyes, déjà cité, conservé à la Bibliothèque du Roi, entre les manuscrits de Dupuy.

181, 182. Lettres du roi, septembre 1456, relatives aux potiers de terre. — 183. « Autre recette du louage du chauffour à tuille, appartenant à mon seigneur, lequel louage est de chacun an de trois milliers de tuille. » Compte de recette et dépense de la comté de Clermont, année 1556, manuscrit déja cité. — 184. Bien que l'église Saint-Nicolas de Troyes ait été brûlée en 1524, je crois cependant que les carreaux de brique qui en pavent l'entree, près l'escalier du calvaire, sont de la fin du XVe siècle ; ils sont gravés de lettres romaines, de fleurs, de losanges, de croix de Jérusalem, de pieces de blason ; ils ressemblent aux pavés peints dans les miniatures des manuscrits du XVe siècle. — 185. Ces carreaux de l'église de Saint-Nicolas sont vernis ; il me semble en avoir vu aussi au château de Chenonceaux en Touraine, bâti par le général des finances Boyer, vers le commencement du XVe siecle. — 186. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, Cathédrale et abbaye de Saint-Loup. — 187. Au XVe siècle, Troyes était, comme aujourd'hui, bâti de bois et de plâtre ; Histoire de cette ville. — 188. J'ai vu des sculptures sur des maisons du XVe siècle, à Paris, à Rouen, à Evreux et à plusieurs autres villes ; mais les plus remarquables sont celles de Troyes, que M. Arnaud, peintre, domicilié en cette ville, se propose de faire graver dans les prochaines livraisons de ses Antiquités de Troyes. — 189. À Château-Thierri, au donjon appelé l'Horloge-Baland, j'ai vu plusieurs salles ou chambres où sont des lambris figurant des arcs, des ramages, des filets, des armoiries ; il y a aussi des volets de fenêtre, sculptés dans le même style. Ces boiseries ont été incontestablement faites vers le commencement du XVIe siècle ; madame Philippe, femme du propriétaire de ce donjon, les conserve avec un érudit fanatisme, que j'ai tâché d'enflammer encore en lui disant que quelque savant lui en ferait faire l'acquisition. Quant aux grandes armoires de ce temps, tout le monde peut en avoir vu dans les vieilles fermes.—190. «In aula nova prope putheum, subtus dictam cameram de parement, invenerunt quoddam magnum scannum fagi cum scabello, longitudinis vigenti pedum... Item quoddam magnum scanum cum dosserio et scabello cum duobus trestellis... » Inventaire de l'évêque de Langres, année 1395, manuscrit déja cité aux notes du XIVe siècle. Voyez la note suivante.

191. « En la grande salle... fut trouvé un banc à perche et sans marche de sept pieds de long ou environ, taillé pardevant à coquilles, les pilliers tournez... » Inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit déja cité. Les Monuments français inédits, quinzième siècle, publiés par M. Willemin, peuvent être considérés comme appendice de cette note et de bien d'autres de l'histoire de *l'Artisan* et de celle de *l'Artiste*. — 192. « Item deux petites chaises basses couvertes de drap vert chacune de troys pieds de long ou environ... Item quatre chaises de noier et poirier couvertes de cuyr, servant à asseoir a table... » Inventaire d'Émard Nicolay, manuscrit deja cité. — 193. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux huchers. — 194. Dans le compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déja cité, il y a un chapitre de dépense intitulé : *Lembroisserie ;* il commence

ainsi : « A Guy Guion, lembroisseur, pour avoir fait un bureaul et un scabelle.... » — 195, 196, 197, 198. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux huchers. — 199. Lettres du roi, janvier 1415, relatives aux huchers. — 200, 201. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux huchers.

202. Lettres du roi, 24 juin 1415, relatives aux huchers. — 203. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux huchers. — 204. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux voirriers. — 205. Voyez les miniatures des manuscrits du temps, notamment de ceux de la Bibliothèque du roi. — 206. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux voirriers ; Monuments de la monarchie française par Montfaucon, règne de Charles VII, gravure : Un dominicain présente un livre au roi ; règne de Louis XII, gravure : Jean-des-Marets présente son livre à la reine Anne. — 207. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1480. — 208. « Item pour la venue de madame la duchesse de Berry, pour aller à Montpensier faire faire certains chassitz aux fenaistrages dudit chastel, pour les ansires de toilles sirées par défault de verrerie. » Compte des dépenses des voyages et chevauchées de Jehan Avin, receveur général d'Auvergne, en l'an 1415, écrit sur une feuille de parchemin que j'ai. — 209. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux voirriers. — 210. « A Estiennes de Salles, verrier, pour deux lozenges de verre mises aux verrières de la chambre du retrait dudit seigneur II solz. » Compte des dépenses de Charles VIII, année 1491, manuscrit déjà cité.

211. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux voirriers. — 212. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux boisseliers et lanterniers. Dans le Livre des faiz monseigneur sainct Loys, manuscrit déjà cité, on voit, à la miniature du folio 20, une lanterne attachée en dehors de la maison. — 213, 214. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux boisseliers et lanterniers. — 215. On trouve la représentation de pareils lustres dans la miniature du folio 70 v° du manuscrit des tournois de la Gruthuse, conservé à la Bibliothèque du roi. — 216. Dans la même miniature on voit aussi la représentation de pareils porte-flambeaux, tenus par des valets. — 217, 218. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux boisseliers et lanterniers. — 219, 220. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux vanniers.

221. « Item le tonlieu des fluttes et autres instruments faits au tour... de la charretée une pièce et aussi de coulongnes de canne... » Extrait du dénombrement de Philibert de Beaujeu, année 1503, qui se trouve dans un manuscrit relatif à la ville de Troyes, déjà cité. — 222. Lettres du roi, 21 juin 1467, relatives aux nattiers ; Antiquités de Paris par Sauval, Compte de la prévôté, où se trouvent plusieurs articles de dépenses pour nattes. Il s'en trouve aussi dans les comptes des villes de ce temps. — 223. « Pour CXXVII pieds de nattes, mises en la prison de Buriane XV s. X d. » Compte de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit que j'ai. — 224. Lettres du roi, décembre 1468, relatives aux tonneliers de Soissons ; autres lettres, février 1471, relatives aux tonneliers d'Evreux. — 225. Lettres du roi, avril 1457, relatives aux barbiers de Toulouse ; autres lettres, 26 avril 1457, relatives aux barbiers de Bordeaux ; autres lettres, mars 1476, relatives aux barbiers de Beaune. — 226. Lettres du roi, avril 1457, relatives aux barbiers de Toulouse ; autres lettres, 26 avril 1457, relatives aux barbiers de Bordeaux. — 227. Lettres du roi, juin 1427, relatives aux barbiers. — 228. Lettres du roi, 26 avril 1457, relatives aux barbiers de Bordeaux. — 229. Ibidem ; autres lettres du roi, juin 1427, relatives aux barbiers. — 230. Lettres du roi, novembre 1461, relatives aux barbiers.

231. Histoire de Rouen par Amiot, 3e partie, Abbaye de Saint-Amand. — 232. Lettres du roi, 19 septembre 1439, relatives aux boulangers ;

autres lettres, 17 octobre 1460, relatives aux boulangers du Puy ; autres lettres, 5 juillet 1457, relatives aux boulangers de Bordeaux.—233. Lettres du roi, décembre 1443, relatives aux boulangers de Bourges ; autres lettres, 19 septembre 1439, relatives aux boulangers. — 234. Ibidem ; autres lettres, octobre 1461, relatives à la cathédrale du Mans. — 235. Lettres du roi, décembre 1443, relatives aux boulangers de Bourges ; autres lettres, juin 1468, relatives aux boulangers de Tours.—236. « Tonlieu et vente du pain IV l. IV s. » Compte de recette et dépense de la comté de Clermont, année 1456, manuscrit déjà cité. — 237. « Au septier de froment se trouve IIII XX XVI pains, et sur chacun pain se lieve pour la ville une obole. » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, déja cité. — 238. Ordonnances des rois de France, t. XI, préface, p. 49. — 239. Mémoires de Grosley, chap. Sculpture et Peinture, art. Saint-Remi. — 240. Ibidem, chap. Transaction des bouchers. Le manuscrit relatif à la ville de Troyes conservé à la Bibliothèque du Roi entre les manuscrits de Dupuy, déjà cité, porte Bœufs trayants au lieu de Bœufs brayants, qu'on lit dans la copie de cette transaction donnée par Grosley.

241. Histoire ecclésiastique de la cour par Du Peyrat, liv. 1, chap. 70. — 242. De Jehan de Roiche, bouchier, la somme de quatre frans trois gros, à cause du louaige d'un banc a vendre char. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déja cité.—243. Lettres du roi, avril 1404, relatives aux bouchers de Meulan. — 244. « La somme de unze cents livres tournois... pour la tuerie que la ville a faict faire sur la rivière d'Oische. » Compte de la ville de Dijon, ci-dessus cité. — 245. Lettres du roi, avril 1404, relatives aux bouchers de Meulan ; autres lettres, décembre 1462, relatives aux bouchers de Caen. — 246. « Pour la ferme du dreit de l'espaule que mondict seigneur le duc prend sur les bouchiers de Clermont, x liv. » Compte de recette et dépense de la comté de Clermont, année 1456, manuscrit déjà cité. — 247. Lettres du roi, octobre 1461, relatives à la cathédrale du Mans. — 248. Lettres du roi, mai 1426, relatives aux bouchers de Chartres. — 249. Lettres du roi, mars 1461, relatives aux bouchers de Bordeaux. — 250. Lettres du roi, décembre 1462, relatives aux bouchers de Caen. — 251. Ibidem, art. 7 et 8, au lieu du mot Personne qui est dans l'ordonnance, il faut lire celui de Prisonniers.

252. Lettres du roi, mars 1461, relatives aux bouchers de Bordeaux.— 253. Lettres du roi, novembre 1412, relatives aux ciriers de Rouen ; autres lettres, décembre 1464, relatives aux chandeliers de Paris. — 254. Lettres du roi, novembre 1412, relatives aux ciriers de Rouen. — 255. Lettres du roi, décembre 1464, relatives aux chandeliers de Paris. —256. Ibidem ; autres lettres, décembre 1450, relatives aux épiciers de Paris. — 257. Lettres du roi, décembre 1464, relatives aux chandeliers de Paris. — 258. « A Jehan Heurte, apothicaire suivant la cour, pour le payement de l'effigie en cire du roi notre sire, du poids de CLXII livres, pour icelle envoyer offrir à l'église de Saint-Martin de Cande. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déja cité.—259. Voyez aux notes du XIVe siècle, LXXXIe ép., les notes des fourreurs. — 260. Lettres du roi, 18 avril 1470, relatives aux pelletiers de Rouen.

261. Lettres du roi, mai 1407, relatives aux mégisseries de Paris. — 262, 263, 264, 265. Lettres du roi, 18 avril 1470, relatives aux pelletiers de Rouen. — 266, 267. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux gantiers de Paris. — 268. Lettres du roi, mai 1407, relatives aux mégissiers de Paris. — 269. Il y avait du maroquin au XVe siècle ; voyez le Voyage de de Charles VIII à Naples par Lavigne, mais je n'ai vu dans aucun document qu'en ce temps on en fabriquât en France ni même en Europe. — 270. Lettres du roi, mai 1407, relatives aux mégissiers de Paris.

271. Au XVe siècle, on tannait toute sorte de peaux, suivant le témoignage de Lavigne, dans son Voyage de Charles VIII à Naples. — 272. Lettres du roi, janvier 1404, relatives aux tanneurs d'Evreux; autres lettres, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris. — 273. « De Jehan Le Clercq, taneur, pour une amende de xL s... pour un cuir non marquié...» Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit cité. — 274. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris. — 275. Lettres du roi, janvier 1404, relatives aux tanneurs d'Evreux. — 276. Notes du XIVe siècle relatives aux différentes chaussures. — 277. « Le prieur de Montejehan doit chacun an... et quatre soullées et est tenu ledit prieur envoier les dictes chouses à mon dict seigneur, à heure de digner, par un vallet, la teste desnuée de chapperon et chaucé de soulliers à doubles semelles sur paine d'amende. » Compte des revenus de la chatellenie de Montejean, année 1412, manuscrit original que j'ai. — 278. Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1418. — 279, 280. Lettres du roi, mars 1419, relatives aux cordonniers de Troyes.

281. Topographie de Troyes par Courtalon, 5e livre, *Noms des rues.* — 282. Dans le manuscrit des miracles de la Vierge, déjà cité, à la miniature au dessous de laquelle sont ces mots : *Isle de mer d'aménité remplie,* on voit des souliers découverts par une grande fenêtre sur le coude-pied; à la miniature qui suit on voit des bottes rouges à retroussis. — 283. Traité de la Sphère par Pierre d'Ailli, Paris, 1595. La gravure du frontispice représente des cordonniers; leurs outils sont dans des corbeilles. — 284, 285. Lettres du roi, novembre 1468, relatives aux cordonniers de Tours. — 286. Ibidem; Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine. — 287. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris. — 288. J'ai une quittance de la somme de 8 s. 9 d. faite par Hardille, *cordouannier, pour deux paires de soulers et une carrelure pour deux varlets de la comtesse d'Angoulesme;* cette quittance, sur parchemin, est du 6 mars 1476. — 289, 290, 291. « Pour une paire de souliers VIII s. IV d. t..., pour une paire de bottines XII s. VI d. t..., pour une paire de houzettes XX s. t, pour deux paires de houseaulx de vache IIII l. X s. » Compte des dépenses de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. Ainsi qu'aujourd'hui le roi payait souvent le double, voyez la note précédente.

292. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris. — 293, 294. « Charles par la grace de Dieu..., que les maistres ouvriers du mestier de savaterie puissent ouvrer de tous cuyrs neufs excepté courdouan et cuyr de pourcel... il y ait du moins le tiers d'un soulier de vieil cuir... à peine de V. s. d'amende... le vingt-cinq septembre mil quatre cens quarante-deux. » Manuscrit relatif à la ville de Troyes, déjà cité, conservé à la Bibliothèque du roi entre les manuscrits de Dupuy. — 295. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux cordonniers de Paris. — 296. « Pour une paire de semelles mise en unes bottines de la façon de Cathéloigne V s. t.» Compte des dépenses de Louis XI, 1469, manuscrit cité. — 297. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, Abbaye de Saint-Loup. — 298. Lettres du roi, juillet 1452, relatives aux faiseurs de patins. — 299. Lettres du roi, mai 1481, relatives aux tisserands en linge.—300. Ibidem, art. 24.

301. « Pour deux tabliers ouvrés pour la table de mes dictes dames contenant VI aulnes. » Compte des dépenses de Jehane et Aliénor, sœurs de Marguerite d'Ecosse, première femme de Louis XI, année 1447, manuscrit que je possède. — 302, 303, 304, 305, 306. Lettres du roi, mai 1481, relatives aux tisserands en linge. — 307. Voyez dans l'histoire de Charles VIII, édition de Godefroy, la relation du voyage de ce prince à Naples par André de Lavigne, année 1495. — 308. Lettres du roi, novembre 1412, relative aux drapiers d'Andely. — 309, 310, 311, 312, 313, 314.

Lettres du roi, décembre 1447, relatives aux tisserands d'Issoudun.—315. « Pour v aulnes de drap griz brun de Monstierviller... au prix de xLvIII solz l'aulne... » Compte des dépenses de la Cour de Charles VI, année 1404, manuscrit que je possède. — 316. « A Pierre Leroy, pour v aulnes et demie de drap, pour revestir deux pour poures orfelins au pris de xI s. l'aulne. » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 317. Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.— 318. Lettres du roi, décembre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux. — 319, 320. « Item que aucuns dudict mestier ne puissent ouvrer avant quatre heures du matin, et après huit heures de nuit... Item que le fil soit bien retord en son endroit... Vingt sols d'amende... » Règlement du prévôt de Paris, 27 mars 1492, concernant les retordeurs de fil de laine, Livre bleu, manuscrit déjà cité.

321. Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges; autres lettres, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps. — 322. Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. — 323. « Item iceulx échevins et francs bouchiers sont tenus à maintenir une lampe d'huile, et a la faire ardre, chascune nuict, au portal de l'église Sainct-Martin, dedans la cité de Bayeux. » Statuts des bouchers de Bayeux, année 1431. Ce document manuscrit m'a été communiqué par M. Pluquet, auteur de l'Essai historique sur la ville de Bayeux, ouvrage recommandable par des recherches neuves, c'est-a-dire faites avec un bon esprit. J'aurai plusieurs fois occasion de le citer. — 324, 325, 326, 327. Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. — 328. Encore dans les villages éloignés des villes où la main d'œuvre n'est guère plus divisée qu'au quatorzième siècle, les tisserands font une grande partie des pièces de leur métier. — 329. J'ai une peau de mouton assez grossièrement mégissée qui porte, rangées et par ordre, les empreintes des différentes marques des maîtres tondeurs de draps de Paris, depuis l'année 1691 jusqu'à l'année 1771. Ces marques sont ordinairement les lettres initiales du nom du maître tondeur; elles paraissent faites, en grande partie, avec un emporte-pièce. Nul doute que cet usage remonte aux siècles antérieurs. — 330. Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives a la draperie de Bourges.

331, 332. Lettres dn roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris. — 333. Voyez, au t. 1er, la note 352 de l'Épître LXXXI. — 334. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris.— 335. Ibid.; Lettres du roi, décembre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux. — 336. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris. — 337. Ibid.; Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges. — 338. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris; autres lettres, juillet 1470, relatives aux tisserands de Vierzon. — 339. Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. — 340. Recueil des vieux proverbes.

341. « De Cottin, le boucher, la somme de xxxII l. v s. vI d. pour l'aunaige des drapz, qu'il a prins à ferme de ceste dicte ville. » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déja cité. — 342. Lettres du roi, décembre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux. — 343. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris. — 344. Lettres du roi, juillet 1470, relatives aux tisserands de Vierzon. — 345. Lettres du roi, décembre 1406, relatives aux drapiers d'Evreux. — 346. Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges; autres lettres, novembre 1412, relatives aux drapiers d'Andely. — 347. Lettres du roi, novembre 1412, relatives aux drapiers d'Andely. — 348. Lettres du roi,

janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. — 349, 350. Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges.

351. Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. — 352. Ordonnances relatives aux foulons d'étoffes. — 353. Lettres du roi, 23 septembre 1461, relatives aux drapiers de Montivilliers. — 354. Lettres du roi, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges. — 355. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps. 356. — 356. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux tondeurs de draps. — 357. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tondeurs de draps. — 358. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux foulons de draps. — 359. Lettres du roi, mars 1450, relatives aux chapeliers-aumussiers. — 360. « De Jehan Leflameng, la somme de XL s. pour avoir attachié sayez aux murailles de cette dicte ville, non obstant les deffences... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

361. Poésies de Coquillart, 2[e] partie, Les Droits nouveaux. — 362, 363, 364. Lettres du roi, 19 novembre 1479, relatives aux marchands drapiers. — 365. Lettres du roi, décembre 1466, relatives aux pareurs de Carcassonne; autres Lettres, 24 juin 1467, relatives aux foulons, et les règlements relatifs à la police des métiers. — 366, 367. Lettres du roi, 23 septembre 1461, relatives aux drapiers de Montivilliers. — 368. Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges. — 369. « De Amyot Gardot, pelletier, la somme de quarante sols... à cause d'une maison appelée la maison de la visitation des draps assise au dit Dijon. » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déja cité. — 370. « Visitation de la draperie, ont esté commis monseigneur le vicomte-maieur, Jehan Migault, Pierre Lentier... etc. » Ibidem.

371. Ordonnances relatives au commerce et aux tarifs des douanes du quatorzième et du quinzième siècle. — 372. J'ai plusieurs comptes ordonnancés pour les maires de Tours où est mentionnée *Nostre-Dame-la-Riche*, alors, et sans doute encore aujourd'hui, la patronne des fabricants de soies. — 373. Chronique de Jean de Troyes, année 1469. — 374. Cette ordonnance est du mois de décembre. — 375. Les honneurs de la cour, par la vicomtesse de Furnes; Glossaire de Ducange, v° *Exametum*; Chroniques de Froissart, 4[e] vol., chap. 2. — 376. Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine. — 377. Lettres du roi, mars 1407, relatives aux merciers de Paris. — 378. Brevet de Louis XI, du 26 janvier 1480, rapporté dans les Preuves des Mémoires de Comines, édition de Godefroy, in-4°; Histoire de Languedoc par Dom Vaissette, tome 5, année 1498; Dictionnaire de Savary, au mot *Soyes*. — 379. Lettres du roi, 11 novembre 1479, relatives aux marchands drapiers. — 380. Registres du parlement, arrêt du 5 avril 1394, relatif aux drapiers de Paris.

381. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris. — 382. Ibid.; autres Lettres, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges. — 383, 384. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux tisserands de Paris. — 385. Lettres du roi, 23 juillet 1404, relatives aux tailleurs de Meaux. — 386. Lettres du roi, juin 1451, relatives aux tailleurs de Tours. — 387. Lettres du roi, 1450, relatives aux tailleurs de La Rochelle. — 388, 389. Lettres du roi, mars 1472, relatives aux chaussetiers de Poitiers. — 390. Ibid.; autres Lettres, février 1447, relatives aux chaussetiers de Chinon.

391, 392. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux pourpointiers de Paris. — 393. « Audit Hullot, brodeur, la somme de six livres tournois pour douze boutons assis en l'une des deux robes longues, faictes pour le roy, de vingt aulnes de veloux noir double poil... » Compte des dépenses

de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 394. Fabliaux du quatorzième et du quinzième siècle. — 395. Ibid. Ducange, vº *Almucia* — 396. Ibidem ; note suivante. — 397, 398. Lettres du roi, mars 1450, relatives aux aumussiers de Rouen. — 399. Ibidem. « Pour deux chappeaulx de bievre noirs... cx s. t., et pour trois aultres chapeaulx de layne noirs frizés.... » Compte des dépenses de Lous XI, année 1469, manuscrit deja cité. — 400. Cérémonial de Godefroy, xve siècle, Entrées solennelles, fêtes.

401. *Sermones Maillardi in vigilia Nativitatis Domini, sermo* 38 *et alias ; sermones Menoti, sermo feria* 5 *post* 2 *dominicam Quadragesimæ et alias* ; Cérémonial français, Fêtes ; Recueil de Rois de France par Dutillet, Etats généraux ; Histoire ecclésiastique de la cour par du Peyrat, inventaire des meubles, ornements. Le compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit deja cité, au chap. des *Broderies*, mentionne les broderies faites aux boutonnières et œillets, où passaient les lacets de fil d'or et d'argent. — 402. Ce même compte mentionne aussi des pavillons ou lits brodés. — 403. « Item deux tableaux, chacun d'une image Notre-Dame, l'un historié et l'autre faict de broderie. » Inventaire d'Emard Nicolay, manuscrit déja cité. — 404. « A Robert de Varennes, brodeur et varlet de chambre du roy, pour les broderies par luy faictes sur la manche senestre d'une houppelande bastarde, c'est assavoir sur icelle autour du bras un chapel de branche de may et de genestre, tout faict d'or de Chypre, cousu de soye, VIII liv. » Compte des dépenses de la cour de Charles VI, année 1404, manuscrit déja cité. — 405. Tout le monde a remarqué aux tableaux du Musée de Paris les tableaux du quinzième siècle où les personnages ont des auréoles dorées en or : dans ce même temps, les tapisseries étaient aussi quelquefois tissues de soie, d'or et d'argent. Je citerai les Mémoires de Lamarche, liv. 2, chap. 4, année 1468. — 406. Suivant Baugier, Memoires historiques de la Champagne, article *Rheims*, les tapisseries représentant la vie de saint Remi furent données a l'abbaye de ce nom par Lenoncourt, archevêque de Reims, prédécesseur d'un autre Lenoncourt, qui, en 1531, en donna a cette même abbaye ou d'autres, ou la suite de celle du quinzième siecle. J'ai vu de semblables tapisseries de cet âge, entre autres a la cathédrale de Rhodez ; elles sont aussi, comme celles de Reims, à scènes détachées, avec un écriteau au dessous de chaque scène. — 407, 408, 409, 410. « ... Que aucun ne garnisse chambre de toile qu'elle ne soit pactée.... C'est assavoir chambre de tappisseries a deux pates, chambre de serge a cinq pates... Item que nulz ne rentrayent tapiz a imaiges... c'est assavoir le visaige, les mains, armoiries, escussons et aultres choses dangereuses, qu'ilz soient filées et nouees de couleur tel qu'il appartient... Item pourront faire calendrer tous tissus tains ou a taindre..., mais non chambres garnies de rubans... » Ordonnance du prévôt de Paris relative aux tapissiers, 14 aout 1456, Livre bleu, manuscrit déja cité.

411. « Pardevant Guillaume Plichon, clerc tabellion en la vicomté d'Arques, fut present Jehan Bourdel, cordier, lequel cognut et confessa avoir receu la somme de cent dix soulz, pour avoir vendu au chastel d'Arques troys douzaynes et demie de cordes de canvre, chacune d'une toise ou environ... le xe jour de novembre, mil CCCC vingt et ung. » Quittance écrite sur parchemin, que j'ai. — 412. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux cordiers de Paris. — 413. Au quatorzième siècle le papier était encore assez rare, et au quinzième il ne devait guère s'en trouver de ce temps que dans les archives de famille ; car on ne s'en servait guère pour les manuscrits des livres. — 414. Je possède une traduction française de la Chirurgie de Lanfranc, manuscrit de l'année 1499, qui est sur papier écu de France. La Confession de Maillard, édition de Paris 1481, dont je

possède aussi un exemplaire, est encore sur papier écu de France. — 415. J'ai vu un fort grand nombre de livres imprimés au quinzième siècle, sur papier tête de mouton. — 416. La Médecine de Gordon, imprimée à Lyon en 1491 par Antoine Lambillion et Martin Sarrasin, est sur papier serpent couronné. – 417. « Pour XL mains de papier à VII s. VI. d. CXVIII s. » Compte de la dépense de Jehanne et Alienor d'Ecosse, année 1447, manuscrit déjà cité. — 418. Fabliaux des treizième, quatorzième et quinzième siècles; les Cent Nouvelles, nouvelle 38; Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1425. — 419. « Sur la requeste baillée par le doyen de l'église de Troyes... le comte de Champaigne souloit prendre soixante livres t. de rente sur les fours de Troyes et sur le moulin à papier appelé le moulin le Roy, appartenant au dict doyen... » Mardi 6 septembre 1441, Collection intitulée *Minutes-Journal*, conservée aux archives de la Cour des comptes. Il est constant par cet extrait que le papier chiffon était connu au moins au treizième et sans doute au douzième, et peut-être au onzième siècle. Il est très probable, comme le dit Courtalon, Topographie historique de Troyes, liv. 5, chap. *Commerce*, que les papeteries de cette ville sont les plus anciennes. Le moulin le Roi continuait à fabriquer au quinzième siècle, puisque M. Chénié, propriétaire actuel, a un jugement du bailli de Troyes de l'année 1485 qui enjoint aux papetiers de ce moulin de fournir un passage aux chevaux et aux voitures des habitants du voisinage; quant aux usines et aux bâtiments, que j'ai examinés avec curiosité, ils ne m'ont point paru d'une construction ancienne.— 420. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, chap. *Commerce*.

421. Mémoires de Grosley sur Troyes, *Commerce, Imprimerie*. — 422. Topographie de Troyes par Courtalon, Appendice du 5e livre. Il paraît qu'il n'y eut pas à Troyes, avant l'année 1560, d'établissement d'instruction publique sous le nom de collége; voyez le chap. Collége, liv. 4. — 423. Origine de l'imprimerie par Lacaille; *Schœpfini Vindiciæ typographicæ;* Origine de l'imprimerie, d'après les titres authentiques et l'opinion de MM. Daunou et Van-Praet, par M. Lambinet. —424. Voyez les livres imprimés à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. — 425. Voyez les ouvrages cités à l'avant-dernière note. — 426. C'étaient les imprimeurs les plus célèbres de la fin du quinzième siècle. Il reste un grand nombre de leurs éditions sur papier et sur vélin. — 427. Mémoires de Grosley sur Troyes, Commerce, Imprimerie. — 428. Il y a encore beaucoup de reliures de ce temps, dont plusieurs montrent, aux écorchures, leurs nerfs de parchemin ou de cuir tordu. — 429. J'ai vu dans des ventes plusieurs paires d'Heures de ce temps, et notamment celles de François Ier, reliées en étoffe de soie; les dernières l'étaient en velours rouge. La Bibliothèque du Roi a grand nombre de livres ainsi reliés. — 430. Dans l'inventaire d'Emard Nicolay, manuscrit déjà cité, on voit que la bibliothèque de ce premier président de la Chambre des comptes n'était que de cent vingt volumes. On voit aussi, dans les Sérées de Bouchet, combien dans ces temps étaient petites les bibliothèques. On le voit encore mieux dans les catalogues des monastères et des établissements publics de ces mêmes temps.

431. Dans les Miracles de la Vierge, manuscrit cité, on voit à la miniature du chapitre *Soubz l'eternel retour saye regente*, des livres de différentes couleurs. —432. J'ai un manuscrit des statuts de l'ordre de Saint-Michel écrit et relié au quinzième siècle : la reliure est à compartiments formés de pièces de différents cuirs, parmi lesquels on distingue facilement le maroquin noir et le maroquin rouge. — 433. La Bibliothèque du Roi possède plusieurs manuscrits de ce temps dont les couvertures sont peintes : je citerai entre autres l'atlas de Ptolémée. — 434. J'ai l'original du compte ci-après : *Compotus magistri Petri Gourguechon canonici ecclesie*

collegiate sancti Vadati Belvacensis, anno 1450. « Item pro duobus asseribus ad cooperiendum dictum antiphonale, II den.; item pro corio cervi proposito super dictos asseres, II sol. III den... » Sur ces cuirs, le relieur du quinzième siècle imprimait, un à un, de petits fers d'un pouce, pour faire les gravures qu'on appelle aujourd'hui dorures à froid; mais pour les gravures des filets, il se servait de roulettes. — 435. Il imprimait de la même manière les gravures ou gaufrures de la gouttière et des tranches. Je dois la découverte de ces procédés à M. Ysabeau, un des relieurs de Paris les plus habiles, à qui j'ai porté plusieurs volumes à couverture gaufrée reliés au quinzième siècle : il a remarqué, à la première vue, et m'a fait remarquer les joints des fers. J'ai consulté aussi M. Duverger, imprimeur de cet ouvrage : il pense de même que les anciens relieurs gaufraient avec de petits fers. M. Duverger, qui s'occupe avec succès du perfectionnement de plusieurs parties de la mécanique de l'imprimerie, est fort modeste et ne veut absolument pas être cité; c'est pour moi un plaisir de le voir forcé à imprimer ces lignes. — 436. Les arabesques des livres manuscrits passèrent dans les premiers livres imprimés, notamment dans les Heures — 437. Histoire des Connétables et des Maréchaux par Denis Godefroy, Maréchaux de France, année 1448. — 438. Registres du Parlement, 3 septembre 1461, séance de Louis XI à son avénement a la couronne.—439. Histoire de France, règne de Charles VII. 440. Lettres des rois relatives a l'homologation des statuts des différents corps de métiers.

441. Lettres du roi, mars 1415, relatives aux balanciers de Rouen; autres lettres, 4 septembre 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie. — 442, 443. Lettres des rois relatives a l'homologation des statuts des différents corps de métier. — 444. Lettres du roi, 2 sept. 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie. — 445. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux fourbisseurs de Paris; autres lettres, 4 septembre 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie.—446. Dans le compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déja cité, il y a divers chapitres de recette ainsi intitulés : *Amendes de la bolengerie. — Amendes de la boucherie. — Amendes de la poissonnerie. — Amendes de l'espisserie. — Amendes des tisserands de toile*, etc. — 447, 448. J'ai un rouleau de parchemin de quatre pieds de long, qui commence ainsi : « Ce sont les amendes de la draperie d'Evreux... taxées le ve jour de juin m. ccc IIII xx et six et baillé par nous bailly dessus-dit au receveur, pour les faire cueillir au profit du roy notre sire, premierement... Maurret Dubost, une barre en une sanguine XII d. Jehan Belnel, une portée faillant en un drap blanc, v s... Somme de ces parties LVII liv. XII s. de laquelle somme appartient aux jurés la moitié, ainsi demeure au roy XXVIII l. XVI s. » — 449. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux charpentiers de Paris.—450, 451. Lettres des rois relatives a l'homologation des différents statuts des corps de métier.

452. Lettres du roi, janvier 1408, relatives aux ouvriers de Rouen. — 453. Lettres du roi, 7 mai 1481, relatives à la nomination d'un maître boucher a Tournay. — 454. Dans le premier volume des Mémoriaux de la Chambre des comptes, manuscrit déja cité, est un accord entre le roi et l'évêque de Paris, où l'on voit que l'évêque pouvait nommer quinze artisans de divers métiers, *gaudentes libertate quam ministeriales episcoporum Parisiensium hactenus habuerunt*. — 455, 456, 457. Lettres du roi, juillet 1470, relatives aux tisserands de Vierzon; autres lettres, 2 septembre 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie. — 458. Lettres du roi, décembre 1468, relatives aux tonneliers de Soissons. — 459. Lettres du roi, 15 mai 1449, relatives aux gens de métier de Lille.—460, 461. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps.

462 Lettres du roi, janvier 1450, relatives aux tailleurs de La Rochelle; autres lettres, janvier 1466, relatives aux drapiers de Bourges.—

463, 464. Lettres des rois relatives à l'homologation des statuts des différents corps de métiers, notamment de ceux de tisserand. — 465. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux foulons de draps. — 466. Lettres du roi, mars 1321, relatives aux drapiers de Montivilliers; autres lettres, juin 1455, relatives aux tailleurs de Caen. — 467, 468. Lettres du roi, 2 sept. 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie. — 469. Lettres du roi, mars 1450, relatives aux chapeliers de Rouen; autres lettres, 24 juin 1467, relatives aux vanniers de Paris. — 470. Lettres du roi, 2 septembre 1481, relatives aux chaudronniers de Normandie.

471. Lettres des rois relatives à l'homologation des différents corps de métiers, notamment de ceux de chaudronnier et de cordonnier. — 472. Voyez, dans les ordonnances des rois de France, les statuts des corps de métier homologués au quatorzième siècle, et ceux homologués au quinzième. — 473. Lettres du roi, décembre 1331, relatives aux priviléges de Salmeranges. — 474. Lettres du roi, juin 1427, relatives aux barbiers; le Grand Coustumier, liv. 4, chap. Clercs non mariés. — 475. Lettres du roi, dernier avril 1407, relatives aux haubergiers de Paris; autres lettres, décembre 1461, relatives aux maîtres des mines. — 476. Lettres des rois relatives à l'homologation des statuts des différents corps de métiers. — 477. Voyez les diverses lettres des rois relatives aux monnayeurs, aux verriers, aux ouvriers en soie, appelés à Tours en 1470. — 478. Lettres des rois relatives à l'homologation des statuts des différents corps de métiers. — 479. Les divers comptes des dépenses de la cour déja cités portent : *orfèvre suivant la court*, *pelletier*, *fourreur*, *brodeur*, *cordouennier suivant la court*. — 480. Dans ces mêmes comptes on lit à la fin des chapitres : *Summa expensarum brodure* : *Summa expensarum cutellerie*, *cyrotecarie*, *cofferie*, *coyfferie*, *calciature*... Suivent les sommes du montant de chaque chapitre du compte.

481. Voyez la note 115 du *Financier*. — 482. « Pour les gaiges de Guillaume de Vieuxville, maistre des œuvres de la prévosté de Guise, aux gaiges de x [illegible] livres par an... » Compte de la châtellenie de Guise, année 1415, manuscrit déja cité. J'ai des cartons pleins de comptes de constructions ou de réparations vérifiés par les maîtres d'œuvres du roi, du bailliage ou de la sénéchaussée. — 483, 484. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris. — 485. Voyez la note 77 du *Bourgeois*. — 486. Lettres du roi, 16 avril 1334, relatives aux habitants de Nîmes. — 487. Topographie de Troyes par Courtalon, 5e livre, Nom des rues.

Histoire X. — LE SORCIER. — 1. Ainsi est habillé le sorcier aux deux miniatures du roman de Regnault de Montauban, manuscrit déjà cité, dont l'une est au chapitre Comment un enchanteur nommé Noiron joua d'arts diaboliques; et l'autre au chap. Comment Noiron et Maugis jouèrent d'ingromence. — 2. Traités de Nécromancie. — 3. Traités de Magie blanche. — 4. *Tractatus de lamiis et pythonicis mulieribus*, cap. 1. — 5. Recueil des vieux proverbes : Pacte avec le diable. — 6. Traité concernant la condamnation des Templiers par Pierre Dupuy, *Processus contra Templarios*. — 7. Mémoires de Boucicault, chap. Guerre contre les païens de Prusse. — 8. Manuscrit du roman de Regnault de Montauban, déja cité, chap. Comment Margalan, le roy sarrasin, fut conquis par Maugis, et faict chrétien par Charlemagne, qui le sien nom changea. La miniature de ce chapitre représente des fonts baptismaux, au milieu desquels on voit un roi nu, sans autre vêtement que sa couronne; il est debout au milieu du peuple; un prêtre entouré de clercs portant des cierges allumés le baptise. Toutes les miniatures du temps représentent nus les adultes qui reçoivent le baptême. — 9. Village près Épernay, où était une maison de bénédictins, célèbre par les heureux essais que dom Pérignon y a faits sur les vins mousseux. — 10. Traités de sorcellerie.

11, 12. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 6, Grand doyenné, Hancourt. — 13. Lettres du roi, septembre 1471, relatives aux habitants de Saint-Belin. — 14, 15. Mémoires historiques sur Troyes par Grosley, chap. Bains. — 16. Portée par le tribun Cincius. Macrobe, liv. 15, chap. 18. — 17. Mémoires de Comines : preuves, testament du connétable de Saint-Pol. — 18 Les Cent nouvelles, le Charreton, nouvelle 7e. — 19. Mémoires de Richemont, procès de Gyac, année 1426. — 20, 21. « Au diable faict promesse de lui bailler sa femme. » Heures de Rouen, Simon Vostre, 1508, où ces vers sont au dessous d'une des gravures.

22. Traités de sorcellerie.—23. Le paiement des subsides se faisait par quartiers; les ordonnances fixaient la rétribution des receveurs, qui, pour les plus grands versements, ne pouvaient exiger au delà de quatre deniers; Lettres du roi portant instruction sur les finances, 28 février 1435. — 24. Lettres du roi, 8 juin 1456, relatives aux états de Languedoc. — 25. Traité des dîmes par Forget; arrêtistes, au mot *Dîmes*.— 26. L'auteur de l'Histoire des communautés de Lille, manuscrit déjà cité, dit, au chap. Notre-Dame-de-Réconciliation à Esquermes, que cette église attirait un grand concours de pèlerins, à cause des fréquentes réconciliations moyennées en ce lieu par la mère de réconciliation et de paix. — 27. Dans les miniatures des manuscrits du temps, il n'y a guère d'intérieur de maison où l'on ne voie un bénitier. — 28. Histoire généalogique des branches de la maison de Béthune par l'abbé Douay, Testament de Baudin-Desplanques, 2 décembre 1462. — 29. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, Nom des rues. — 30. Le manuscrit de l'enquête faite dans ce procès a déjà plusieurs fois été cité, il e t sur parchemin grand in-folio d'un pouce d'épais.

31. Notes du Médecin relatives à la maladie apportée du Nouveau-Monde. — 32. Biographie du médecin Hugues de Carpi. — 33. Traités de la baguette divinatoire. — 34. Mémoires, histoires du temps. — 35. « Si adoravit lunam vel solem, vel stellam, cum primo apparent... » *Tractatus de institutione confessorum, Antonini, archiepiscopi florentini, ordinis predicatorum, de superstitionibus*, manuscrit du quinzième siècle que j'ai. — 36. « Si fecit, vel fieri fecit aliquam incantationem cum sacramentis. » Ibidem. — 37. « Si existimavit mulieres converti in gattas... et ire de nocte suggere sanguinem puerorum... » Ibidem. — 38. « Si ex effusione olei de lucerna, vel garrulatione aliquarum avium, vel magnitudine ventorum, estimat aliquid eventurum... » Ibidem. — 39. « Si observavit somnia volendo futuris devinare... » Ibidem. — 40. Mémoires de Duclercq, liv. 4, chap. 4.

41, 42. Chronique rimée de Molinet, publiée par M. Buchon. — 43. Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 11. — 44. Ibidem, liv. 4, chap. 21 et note suivante. — 45. Registres du parlement, arrêt du 12 novembre 1452, relatif à des sorcières de Provins. — 46. « L'on fait assavoir que depuis nagueres le roy nostre seigneur a esté adverti et acertené que en ceste ville et en plusieurs aultres villes résident plusieurs mauvaises et trez pernicieuses personnes, tant hommes que femmes... charmeurs, devineurs, invocateurs de mauvaiz et dampnez espéritz, négromanciens, et toutes gens usans de maulvaiz arts doibvent estres prins et constituez prisonniers par les juges ordinaires... pendant lequel temps du procez, meubles et immeubles seront miz soubz la main du roy... » Cri du prévôt de Paris, 20 juillet 1493, Livre bleu, manuscrit déja cité. — 47. Heures de Rouen, Paris, Simon Vostre, 1508; on y lit au dessous d'une gravure : « Teofilius se donna au diable et lectres luy en fist... »— 48. Mémoires de Duclercq, liv. 4, chap. 3, 4, 5, 14, 21, 40. — 49. Histoire de Lusignan ou Mélusine par Jean d'Arras, Troyes, 1639; Traité des soixante-sept maisons descendues de Mélusine par Estienne de Chypre, de la maison de

Lusignan, cité dans les Chastelains de Lille, chap. 5. — 50. Topographie de Troyes par Courtalon, Description préliminaire. — 51. Mémoires de Grosley, chap. Jardinage. — 52. Ducange, v° *Rex*. — 53. Les comptes des dépenses de la cour de ce temps mentionnent les annels d'or, les carcans d'or.

HISTOIRE XI. — LE NOBLE. — 1. « Dénombrement baillé par messire Philbert de Beaujeu, en la cour du bailliage de Troyes, le IIe jour de mars M. Ve et III. — Premièrement la tierce partie de la vicomté de Troyes... » Manuscrit sur Troyes, conservé à la bibliothèque du roi, parmi les manuscrits de Dupuy. — 2. Bibliothèque française de Gouget, part. VIII, chap. l'Auteur anonyme du poème l'Aisnée, fille de la Fortune. — 3. Un grand nombre de personnages sont coiffés de ces chapeaux de drap, dans les miniatures des manuscrits du quinzième siècle. — 4. J'ai plusieurs revues militaires du temps, où les capitaines ont signé leurs noms en lettres semblables à celles de l'imprimerie ; la bibliothèque du roi doit avoir un grand nombre de ces revues. — 5. Œuvres d'Alain Chartier, poésies, le Bréviaire des nobles. — 6. *Voy. Cæsaris commentaria de bello Gallico, passim, nobiles, proceres*. — 7, 8, 9. Histoire de la monarchie française ; Traité de la noblesse par La Roque. — 10. Histoire des croisades.

11. Histoire de France, règne de Charles V. Le comte d'Armagnac fait citer au parlement le prince de Galles. — 12. *Ibidem*, Règne de Charles V, Règne de Charles VIII. — 13. Principalement dans les campagnes où les seigneurs avaient la police dans leurs terres, Traités des droits seigneuriaux. — 14. Glossaire de Laurière, v° *Gentie-fame*. — 15. Traité de l'origine des noms, chap. 6 ; Mémoires pour servir à l'histoire du Rouërgue, par l'abbé Bosc, tom. 1er, chap. 9. — 16, 17. Anciennes coutumes, notamment celle de Sens, chap. 1. — 18. Coutumes de Tours, chap. 1, art. 1 — 19. Coutumes de Sens, de Senlis, chap. Basse justice. — 20. Coutumes de Tours, chap. Basse justice.

21. Coutumes du Maine, chap. Moyenne justice ; le Grand Coutumier, liv. 4. — 22. Coutume du Maine, chap. Haute justice. — 23. Coutume de Senlis, chap. Droits appartenant à hauts justiciers ; Coutume d'Auxerre, chap. Haute justice, basse et moyenne ; Coutume de Montreuil-sur-Mer, Droits des seigneurs ; Coutume d'Amiens, Droits des seigneurs hauts justiciers ; Coutume de Nevers, ibidem ; Grand coustumier, ibidem. — 24. Coutume de Tours, chap. Seigneur châtelain. — 25. Ibidem, Droits de baronnie. — 26. Coutume du Maine, chap. Seigneurs barons ; Coutume d'Anjou, ibidem. — 27. Coutume de Senlis et autres Coutumes, chap. Droits seigneuriaux ; Coutume de Tours, chap. Droits des comtés. — 28. Coutumes de Vermandois, de Ponthieu, de Bourbonnois et autres, chap. Succession des fiefs. — 29. Voyez, dans *Les dames galantes* de Brantôme, l'histoire tragique de plusieurs femmes de grands seigneurs. — 30. La science héraldique de Wulson de la Colombière, chap. 44.

31. Lettres du roi, 30 janvier 1454, relatives au ban ; voyez aussi les procès-verbaux des états de Tours tenus en 1484, chap. Noblesse, où les nobles se plaignent que les dépenses des bans les ont ruinés. — 32. Notes de *l'Homme d'armes* sur les compagnies d'ordonnance. — 33. Voyez les procès-verbaux des états de 1484, chap. Noblesse ; voyez aussi la Chronique de Jean de Troyes, sur les fréquentes convocations de ban faite par Louis XI. — 34. Notes de *l'Artisan* relatives à la prohibition des étoffes de soie, sect. Bannière de Notre-Dame-la-Riche. — 35. Cérémonial français ; Histoires du temps, Entrées solennelles, Tournois, Pas d'armes. — 36. Notes du *Valet*. — 37. On les recherchait fort comme mets, Vie privée des Français par Legrand d'Aussi, De la table. On en nourrissait une grande quantité ; Coutumes du quinzième siècle, Assiette et prisée des terres. — 38. « A maistre Pierre Devaux, la somme de XXXIV solz IV

deniers, pour les parties qui s'ensuivent : c'est assavoir pour huict escussons de cuivre aux armes de monseigneur et de madame, pour attacher ez colliers des levriers de ma dicte dame... » Parties payées par Lesveillé, receveur du comte d'Angoulême, manuscrit déjà cité. — 39. « Pour une sonnette à l'oyseau de madame, xx deniers... » Ibidem. — 40, 41. Le Grand Coustumier, chap. Forêts et garennes.

42. Chronique de Jean de Troyes, années 1475 et 1477. — 43. Chroniques de Monstrelet, année 1463; États de 1484, cahiers des doléances de la noblesse. — 44. Poésies d'Alain Chartier, le Bréviaire des nobles, Largesse, notes du *Parasite*. — 45. Telle est la généalogie de Daubigné, citée à la note 49. — 46. Heures, rituels du temps. — 47. Il est fait mention de l'usage de cette offrande dans des testaments et dans des comptes de dépenses de funérailles de ce temps. — 48. Chroniques de Monstrelet, année 1415. — 49. Je possède ce rouleau de généalogie rimée; il est sur parchemin, et d'une écriture du milieu du quinzième siècle; les vers sont entre les arbres généalogiques. — 50. Chroniques de Molinet, chap. 92.

51. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 6, Doyenné de Sezanne, Anglure. — 52. Ibidem; Doyenné de Margerie, Dronay. — 53. Dictionnaires étymologiques, aux mots *Vilains*, *Villanus*, *Gentils*, *Gentiles*; Épîtres des apôtres. — 54. Le grand fauteuil ou faudesteul, comme on disait alors, était le siége du maître de la maison; pour les autres il n'y avait que des bancs, des escabelles, des selles. — 55. Miniatures des manuscrits du temps, Portefeuille des dessins de Gaignières, conservés à la bibliothèque du Roi, Habillements du XVᵉ siècle. — 56. Statuts des diocèses, quinzième et seizième siècles. — 57. Il en a été ainsi jusqu'à la révolution. — 58, 59. Procès-verbaux des états provinciaux, entre autres des états de Bretagne. — 60. Note 9 du *Pauvre*.

61. Coutume d'Amiens, Des droits et autorité des seigneurs; autres Coutumes. — 62. Ordonnances des rois de France relatives aux guets et à la défense des villes, notamment celles relatives à la ville de Paris. — 63. Coutume du Maine, chap. Bas justiciers; autres Coutumes. — 64. « Des habitants d'Aignay qui doibvent, chascun an, ez saison de fenaison et moisson, une corvée de faulx et d'une faucille... » Compte du receveur d'Aignay-le-Duc, année 1526, manuscrit déjà cité. Voyez aussi la note précédente. — 65. « Sur le tenement de la Tonsotière, assis près la verrie est deu chascun an, à chascune feste saint Jean, à monseigneur, le nombre de IIᵉ escuelles de boys, IIᵉ saulcières de boys. » Compte de la seigneurie de Partenai, année 1535, manuscrit déjà cité. Voyez aussi l'avant-dernière note. — 66. Coutume de Meaux, chap. Par devant quel juge sont les nobles responsables; autres Coutumes. — 67, 68. *De nobilitate, auctore Tiraquello*, *Privilegia*. — 69. Priviléges de Villefranche de Beaujolais, Histoire de cette ville par Louvet; Coutume de Bretagne, chap. Arrêts et ostages. — 70. Coutume de Vitry en partois, De justice et droits de haults justiciers.

71, 72. *Chopinus, De Andegava jurisdictione*, lib. 1, tit. 2, cap. 39. — 73. Traités de la noblesse déjà cités. — 74. Termes de Coutume, de jurisprudence. — 75. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, chap. Commerce. — 76. Note 32 du *Messager*. — 77. Notes du *Bourgeois* relatives aux charges municipales qui anoblissent. — 78. Histoire des Chambres des Comptes, des Cours des aides, Anoblissement. — 79. Histoire des Parlements, Anoblissement. — 80. Registres du Parlement.

81. *Sermones Menoti, dominica 2 Quadragesimæ*. — 82. « .... Lesquelles lectres d'anoblissement... moyennant la somme de cent livres tournois que le dict suppliant a payées à nostre prouffit, à nostre chambre des comptes de Dijon... » Lettres d'anoblissement données le 30 janvier 1459 à Jean Lebol de Gergei, Registre de l'audience du scel secret du duc de Bourgo-

gne, manuscrit déjà cité. — 83. « Les gens des comptes au bailly de... sur l'enterinement à nous requis des lectres patentes du roy... par lesquelles le dict seigneur a anobli le dict tel... vous vous informiez bien et deument de l'estat, faculté, condition, chevance, vie, renommée du dict tel.., quels biens il possède... s'il a enfans ou non, quel nombre... et avec ce faictes appeler par devant vous les habitans d'icelle paroisse et leur demandez s'ils veulent aucune chose dire pour empescher l'enterinement des dictes lettres d'anoblissement... » Formulaire de la chambre des comptes, manuscrit déja cité, chap. *De nobilitationibus*. — 84. Lettres du roi ; avril 1476, relatives à l'anoblissement de Jeanne Faveras. — 85. Note 112. — 86. Histoire d'Angleterre, quinzième siècle, constitution du Parlement. — 87. Procès-verbaux des états généraux, cahier des doléances.— 88. Histoire du diocèse de Paris par Lebœuf, chap. Montmorenci. — 89. La Science héraldique, par Wulson de La Colombière, chap. 44. — 90. Description de la France par Desrues, art. Vienne.

91. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 6, Archiprêtre, les Noes. — 92. Lettres du roi, 19 novembre 1467, relatives à la maison de Laval — 93. Mélanges de Camusat, *Extractum a registris cameræ computorum*. — 94. « Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne... Palatin de Hainaut... » Registre de l'audience du scel secret, manuscrit cité, premier acte. — 95. Mémoires de Grosley sur Troyes, chap. Union de la Champagne à la couronne. — 96. Les pairs sont ainsi représentés aux sculptures du tombeau de saint Remi à Reims. — 97. Ancienne carte de la vicomté de Turenne. — 98. Histoire de Bretagne par dom Morice, preuves, Mémoire du vicomte de Rohan pour prouver sa préséance aux états. — 99. Lettres du roi, avril 1487, relatives au don du comté de Boulogne fait à la sainte Vierge. — 100. Enrichemont, Bidache, etc.

101. Dauphiné d'Auvergne, Dombes, etc. — 102. Le Grand Coustumier, livre premier, chap. Des Droits royaux. — 103. Description de la Normandie, Yvetot. — 104. Histoire de l'empire d'Allemagne, Des Diettes. — 105. Ibid., De l'Ordre équestre.— 106. Ordonnances des rois de France, lettres relatives aux affranchissements; Histoire des Provinces; Histoire des Villes. — 107. Histoire de l'empire d'Allemagne, quinzième siècle. — 108. Histoire de Pologne, quinzième siècle. — 109. Histoire de l'empire d'Allemagne, Des Diettes. — 110. Histoire de Pologne. — 111. Histoire de France, règnes de Charles VII, de Louis XI et de Charles VIII.— 112. Ordonnances des rois de France, Lettres relatives aux affranchissements. — 113. Histoire de Louis XI par Duclos, année 1451, où est citée la déclaration du roi, du 10 décembre de cette année, qui met fin au droit de guerre de seigneur à seigneur.

Histoire XII. — L'HOMME D'ÉGLISE. — 1. Description de Rheims par M. Geruzez, chap. 7. — 2. Lettres du roi, avril 1457, relatives aux barbiers de Toulouse. — 3. Glossaire de Ducange, v° *Scholasticus*. 4. Pragmatique sanction de 1438. — 5. Lettres du roi, janvier 1450, relatives aux tailleurs de La Rochelle.— 6. *Historia Universitatis a Buleo, anno* 1452, *Reformatio Universitatis*. — 7. Ibidem, *Synopsis septimi seculi*. — 8. Ibidem, *Reformatio Universitatis, anno* 1452, *Synopsis septimi seculi*. — 9. Ibidem, *Catalogus illustrium academicorum*, Nicolaus de Baya. — 10. Ibidem, *Reformatio Universitatis*, *Synopsis septimi seculi*. — 11. Ibidem, Réformationde l'Université, faculté de décret.

12. Je possède plusieurs manuscrits de théologie de ce temps, où l'on voit au milieu de la page le texte en grosses lettres, n'occupant qu'un petit espace entouré de deux ou trois rangées de gloses en caractères menus. Les premiers livres de théologie imprimés offrent la même disposition du texte et des gloses. — 13, 14. *Sermones Menoti*, 3 *feria* 3 *dominicæ Qua*-

dragesimæ. — 15. Statuts synodaux de Troyes, de l'année 1427, édition de 1501. — 16. Rituel d'Avranches, édition de 1521, chap. S'ensuyvent les commandements de saincte église. — 17. Dictionnaire de Droit canonique par Durand Maillane, vº *Exeat.* — 18, 19. Statuts synodaux de Troyes, *De Baptismo, loc.* 6 et 3. — 20. Mémoires sur Troyes par Grosley, Clergé, Mémoire sur les synodes.

21. Statuts synodaux de Troyes, *De Confessione, loc.* 16. — 22. Ibidem, *De Sacramentis, loc.* 8. — 23. Ibidem, S'ensuyvent les recommandations qu'on faict le dimanche; Rituel d'Avranches, déja cité, chap. S'ensuyvent les commandements de saincte église. — 24. Rituel d'Avranches, chap. *Incipit commendatio animarum pro viris.* — 25. *Sermones dormi secure, vel dormi sine cura.* Il en a été fait un fort grand nombre d'éditions. Celle qu'en ce moment j'ai sous les yeux finit ainsi : « Sermones dormi secure non » incongruiter perintitulati quod ut publicè consulerent concionatorum » utilitati in non pauca exemplaria... » Cologne, 1507. — 26. Monuments de la Monarchie française par Montfaucon, tom. 3, seconde miniature gravée, *Des douze perils d'enfer*, où l'on voit autour de la chaire du prédicateur les femmes assises sur leurs talons, et autour des femmes les hommes debout : il n'y a ni chaises ni bancs. — 27. Aux marges des sermons du quinzième siècle, notamment de Menot, édition de 1517, on lit. « Bona » practica, bona invectiva. » — 28. « Articles extraitz de certaine transac- » tion d'entre maistre Nicole Doriguy, docteur en décret, conseiller en la » court de Parlement à Paris, et curé de l'église de Sainct-Jehan de » Troyes, et le prieur et couvent des frères prescheurs... le douziesme » décembre de l'an mil cinq cent et unze... » Recueil de divers actes relatifs a l'église Saint-Jean de Troyes, manuscrit que j'ai. — 29, 30. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 3, Paroisses de Troyes, avant-propos.

31. Dictionnaire de droit canonique, vis *Régent, Vicaire-gerant.* — 32. Concile de Nantes, de l'année 1430, Histoire de Bretagne par dom Morice. — 33. Miniatures et gravures des manuscrits ou des livres du quinzième siècle, qui représentent des autels où l'on dit la messe. — 34, 35. Statuts synodaux de Troyes, *De vita et honestate presbyterorum, loc.* 20. — 36. Histoire ecclésiastique de la Cour par Dupeyrat, liv. 2, chap. 37 et 49. — 37. Statuts synodaux de Troyes, *Aliud preceptum de sacramento eucharistie.* — 38. Ibidem, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos debent se habere, loc.* 8. — 39. Je possède des Heures manuscrites de la fin du quinzième siècle où vis-a-vis le psaume *Dilexi quoniam* est la représentation d'un cimetière : on y voit dans le fond une église dont les murs extérieurs sont peints en têtes de morts; sur le premier plan du tableau, le diable, avec des griffes figurées en grands crocs de romaine, déterre un cadavre. — 40. Les vestiges de ces arcades existent encore au mur d'enceinte.

41. Martyrologe de Saint-Séverin de Paris, 1678; autres martyrologes. — 42. Statuts synodaux de Troyes, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos debent se habere, loc.* 4. — 43. Liturgies françaises, entre autres celle de Mabillon, *De vigiliis.* — 44. Les loups ravissants par Robert Gobin, Paris, 1506. — 45, 46. Je citerai entre autres l'*Examen de conscience pour soy cognoistre, par maistre Jehan Quentin, docteur en theologie, penitencier de Paris*, imprimé chez Gaspard Philippe, sans millésime, ni réclame, ni chiffres de pagination. Je le crois de 1480 à 1490; c'est un petit in-18 de six feuillets. — 47. Statuts synodaux de Troyes, *De permutatione, loc.* 6. — 48. Rituel d'Avranches, *Rescriptum de ponendo aliquem in possessionem.* — 49. Ibidem, *Forma testamenti.* — 50. Code des Curés ou Recueil concer-

nant les dixmes, portions congrues, etc., Paris 1736, décisions et arrêts relatifs aux dîmes.

51. Le règlement sur la taille de l'année 1600 a révoqué ces priviléges. — 52. Voyez dans les Antiquités de Paris par Sauval, dans l'Histoire du diocèse de Paris par Lebeuf, les nombreuses transactions entre les gens d'église sur ces offrandes. — 53, 54. Statuts synodaux de Troyes, *De matrimoniis*, *loc.* 2, 3, 4 et *seq.* — 55. Ibidem, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos se debent habere*, *loc.* 9. — 56. Rituel d'Avranches, *Forma testamenti.* — 57. *Sacerdotale parisiense*, 1615, *De testamentis*; Coutumes, notamment celle de Paris. — 58, 59. Statuts synodaux de Troyes, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos se debent habere*, *loc.* 4.—60. Ibidem, *Hæc sunt festa que abagricultura non servantur.*

61. *Tractatus de institutione confessorum*, manuscrit déjà cité, cap. *Circa rusticos et agricolas* : « Si boves nimis fatigavit unde destruantur. » — 62. Statuts synodaux de Troyes, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos se debent habere*, *loc.* 10. — 63. *Sermones Menoti*, *feria* 2 *post dominicam* 3 *Quadragesimæ.* — 64. Lettres du roi, 3 juillet 1383, relatives au guet de la ville de Tournai. — 65. Lettres du roi, juin 1478, relatives aux arbalétriers de Tournai. — 66. Voyez la note 36 du *Pauvre;* voyez aussi les statuts synodaux de Troyes, *De questoribus*, *loc.* 4.— 67. Voy., aux notes du t. 1er, la note 57 de l'épître XC. — 68. Statuts synodaux de Troyes, *Preceptum decimum nonum*, *loc.* 8.— 69.Ibidem, *De vita et honestate presbyterorum*, *loc.* 16. — 70. Rituel d'Avranches, *Forma littere testimonialis boni status.*

71. Journal des audiences, arrêts relatifs aux droits d'eau bénite et d'encens dus aux seigneurs justiciers. — 72. Art. 36 de l'ordonnance de Charles VIII, année 1490, relative aux immunités des clercs, Conférences des ordonnances, liv. 1, tit. 9. — 73. Dans les Collégiales ou petits chapitres, il y avait des prébendes préceptoriales, sous le nom de scholastique, d'écolâtre, Bibliothèque de droit français par Bouchet; Histoire des villes. — 74. Le patronage de ces collégiales était laïque lorsqu'elles étaient de fondation laïque, comme celles de Grignan, de Tonnerre. — 75, 76. Le droit escrit entre les curez primitifs et leurs vicaires perpétuels, Paris 1675, 1 vol. in-12. — 77. Décisions qui regardent les curez par Borjon, Paris 1686, 1 vol. in-12.— 78. Statuts synodaux de Troyes, *De permutationibus*, *loc.* 1. — 79. Ibidem, *loc.* 6.; *Jus canonicum*, *De beneficiis conferendis.* — 80. Recueil des conciles, De la collation des bénéfices-cures.

81. Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Etat des collateurs des cures. — 82. Histoire de l'église de Saint-Quentin, de celle de Tours, de celle d'Ambrun, *Gallia Christiana*; Description de la France par Piganiol. — 83. Histoire de ces églises. Ibid. — 84. Histoire de ces églises. Ibid. — 85. Dictionnaire de géographie par Thomas Corneille, art. Lisieux. — 86. Histoire de Lyon, Eglise cathédrale, *Gallia Christiana.* — 87. Lettres du roi, 12 septembre 1481, relatives à l'église d'Autun. — 88. A la miniature du chapitre *De vraye paix trez chiere et excellente*, et dans d'autres miniatures des Miracles de la Vierge, manuscrit déjà cité, les clercs portent l'aumusse sur le bras; voyez aussi le Glossaire de Ducange, *Almucium.* — 89. Lettres du roi, 12 septembre 1481, relatives à l'église d'Autun; *Durandi Rationale divinorum officiorum.* — 90. Anciennes règles monastiques, notamment de Saint-Bernard, de Saint-Benoît; j'en possède une copie du treizième siècle.

91. Histoire d'Angleterre, quatorzième et quinzième siècle. — 92. Ainsi appelée dans les anciens historiens, à cause du grand nombre de martyrs et de confesseurs canonisés natifs de cette île. — 93. Histoire

des sectes nées de la religion chrétienne. — 94. Actes du Parlement d'Angleterre, 31 mai 1414, où la chambre basse propose un statut contre les Lollards. Actes de la même année relatifs au séquestre des biens du clergé, qui alors offrit l'aliénation des biens de cent dix monastères. Rymer, *Federa*, *Acta publica*. — 95. J'ai un obituaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, manuscrit du quatorzième siècle, dont un grand nombre d'articles commencent par *Obiit dominus... qui nobis dedit...*, etc. — 96. Recueil de vieux proverbes. — 97. Ducange, vº *Almonaria*. — 98. Ibidem, vº *Domnus*. — 99. Etats tenus à Tours en 1484, chap. S'ensuyt des gens d'église. — 100. Histoire ecclésiastique par Fleury, Discipline des anciens ordres monastiques des premiers siècles.

101. J'ai un manuscrit du quinzième siècle qui commence ainsi : *Pour entendre l'estat et vocation des religieux appelees les grises seurs hospitalieres*. On y lit : « Item quant à l'habit, dict la règle qu'il doibt estre d'un vil drap, c'est a dire de petit pris, ne de tout blanc ne noir ou aultrement coulouré.., et s'il fault qu'elles usent de pélices elles soient de piaulx d'agneaux... elles doibvent porter la corde au lieu de corroe et le scapulaire gris... Item le lundi, merquedi, venredi et samedi elles doibvent s'abstenir de manger char, se lèvent a minuiet pour office... » — 102. On y lit encore : « Le dimenche sortiront pour aller à la messe de paroisse ou des cordeliers avec la maîtresse ou la présidente... » — 103. On y lit encore : « Ne partir sans congié de la maîtresse ou de la présidente... » — 104. On y lit encore : « Les seurs liresses diront en commun toutes les heures de N. Dame ; les seurs non liresses diront leurs heures de *Pater noster*...» — 105. On y lit aussi : « ...Et peut-on entendre besoigner pour aultruy, en leur maison, comme servant aux malades, ou en ouvrant d'auscun mestier... » — 106. Recueil de vieux proverbes : Etre réduit à la chandelle bénite. — 107. *Fratris Michaelis Menoti sermones*.— 108, 109. « In nomine domini amen. Noverint... quod anno ab incarnatione M. V C XVI, III junii... ante foras ecclesie regularis et collegiate sante Marie de Bono-loco, Burdigalensis diocesis, ordinis cisterciensis, coram domino Dominico Bernardo judice delegato.» Ainsi commence le jugement d'un procès, dont j'ai le manuscrit original, où il s'agit de la double élection de l'abbé. — 110. Concile de Constance ; Histoire des Vaudois, des Hussites.

111. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau ; preuves, année 1434, Lettres portant union entre les quatre ordres mendiants de Paris. — 112. Œuvres de Coquille, Traités et Discours sur les libertés de l'église gallicane, notamment le dernier discours, adressé à Henriette de Clèves. — 113. Dictionnaire de droit canonique par Durand Maillane, vº *Pape*. — 114. Concile de Bâle, cité dans la Pragmatique sanction de 1438. — 115. *Concilium constanciense, Decretum de celebratione conciliorum*, sess. 24. — 116, 117. Pragmatique sanction de 1438. — 118. C'était l'esprit des réformations du commencement du seizième siècle, du calvinisme plus que du luthérianisme. — 119. Lois ecclésiastiques par Héricourt, Des doyens ruraux. — 120. Ibidem, Archiprêtres. — 121. Ibidem, Archidiacres.

122. C'était l'esprit des réformateurs du commencement du seizième siècle, Histoire du Luthérianisme. — 123. Dictionnaire de droit canonique par Durand Maillane, vº *Nomination*. — 124, 125, 126, 127. C'était l'esprit des réformateurs du commencement du siècle, Histoire du Luthérianisme. — 128. Les scissionnaires, et encore même aujourd'hui leurs successeurs, les protestants des diverses communions, ne niaient pas et ne nient pas les avantages de l'unité d'un chef, et par conséquent de ses rapports canoniques avec les ministres de la religion. — 129. Bullaire romain, bulles relatives à la pragmatique sanction, depuis l'année 1438 jus-

qu'à l'année 1516. — 130. Lettres des rois relatives à la Pragmatique sanction de 1438.

131. Chronique de Monstrelet, année 1463. — 132. Registres du Parlement, arrêt du lundi 20 août 1408, relatif à un porteur des brefs du pape. — 133. Bullaire romain, bulles relatives à la collation des évêchés. — 134. Ibidem, bulles relatives à la collation des cures. — 135. Ibidem, bulles relatives aux autres espèces de bénéfices. — 136. Traité des Annates, Amsterdam, 1718, un vol. in-12. — 137. Remontrances du Parlement sur l'abrogation de la Pragmatique sanction, insérée à la suite des Lettres du roi, 27 novembre 1461. — 138. Constitutions pontificales; Décrétales, Conciles. — 139. Dictionnaire des Cas de conscience par Pontas. — 140. Voyez la note 190 du *Souffleur*.

141. Art. 61 des Remontrances du Parlement citées à la note 137. — 142. Histoire du Calvinisme. — 143. C'était une conséquence de la suppression des dîmes. — 144. Registres du Parlement, arrêt du 31 juil. 1430 relatif à l'évêque de Poitiers, où les revenus de l'évêché de cette ville sont évalués à 1620 livres. On peut voir, dans les anciens tableaux des revenus des évêchés avant la révolution, que l'évêché de Poitiers avait un revenu ordinaire. — 145. Au quinzième siècle, avec cent cinquante, deux cents livres, on aurait acheté ce qui aujourd'hui coûterait trois, quatre mille francs. Voyez dans les anciens pouillés des diocèses, dont plusieurs sont imprimés, le revenu ordinaire des cures. — 146. Histoire du Luthérianisme; Histoire du Calvinisme. — 147, 148. Ibidem, De la Confession.— 149, 150. Ibidem, Du Mariage des prêtres. — 151. Ibidem, Des jours d'abstinence. — 152, 153. Ibidem, De la suppression des fêtes.

Histoire XIII. — LE CHAMPION. — 1. Mémoires de Grosley sur Troyes, Clergé, cérémonial de l'entrée des évêques, et l'ancien plan de la ville. – 2. Les miniatures du manuscrit des Tournois de la Gruthuse, déjà cité, représentent des personnages portant des épées pendues à de pareilles ceintures. — 3. Antiquités gauloises par Fauchet, liv. 5, chap. 6. — 4. Voyez au t. 1er les notes de l'épître LXVII. — 5. Les Chastellains de Lille par Floris Vander-Haer, liv. 1er, chap. 7.— 6. Dans le roman de Regnault de Montauban, manuscrit déja cité, à la miniature du chap. Comment les quatre fils Yrpeu furent pendus, on voit que ceux qui avaient été vaincus dans un duel étaient traînés hors des lices et pendus. Voyez aussi l'Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 27, année 1502 — 7. Traité contre les Duels par Savaron, Paris, 1612. — 8. Dans les miniatures du manuscrit des Tournois de la Gruthuse, déja cité, on peut voir les diverses formes des lices et des barrières. — 9. « A Regnault de Hiermot, clerc de la dicte ville de Noion, pour les gaiges qu'il prent par an, xx l. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déja cité. — 10. Ordonnances des rois de France, vol. XII, préface, p. 15.

11. « Avons faict la dicte publication, les dictes criées, à l'issue de la messe de paroisse, sur la porte de l'église », forme de la publication de grand nombre d'actes judiciaires, observée avant et jusqu'à la révolution. — 12. Mémoires de Comines, liv. 2, chap. 11. — 13. Voyez la note 18. — 14. Je possède les terriers de l'abbaye de Saint-Severin de Bordeaux, de la cathédrale de cette ville et de la cathédrale d'Avignon, écrits au quinzième siècle, où presque tous les baux à ferme sont des emphitéoses perpétuelles, *damus in perpetuam emphyteusim*. — 15. Mémoires de Comines, preuves du liv. 11, lettre du duc de Bourgogne, du 19 juin 1467, adressée à Louis XI. — 16. « Pour les gaiges de Jehan Camus, mesureur des bois, VIII livres par an. » Compte de la prévôté de Guise, année 1415, manuscrit déja cité. — 17. Dans les terriers et les actes du

quinzième siècle on trouve souvent l'expression *ad mensuram capituli*, à la mesure du chapitre ; c'était la mesure légale de plusieurs cantons. — 18. Tels étaient les cahiers des charges des baux à ferme de ce temps, telles en étaient les nombreuses clauses ; j'en ai vu un fort grand nombre, je puis citer entre autres celui de la terre de Roncheray, près Carentan, long rouleau sur parchemin du quinzième siècle, que j'ai dans ce moment sous la main. — 19. Voyez la note précédente. Alors le piment était d'un grand usage. — 20. Voyez l'avant-dernière note.

21. « In loco de Montesquino Voluestri... Sicardus de equabus, tabernarius, qui post inhibiciones sibi factas vendidit panem et vinum, fuit condempnatus ad 1 l. t. » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1522, manuscrit déja cité. — 22. J'ai cité un rôle d'amendes d'Agen qui commence ainsi : « Recepta emendarum et finenciarum facta in senescallia Agenensi et Condommii, anno millesimo quadringentesimo secundo... » On y lit : « Stephanus Tapie, mercator Agenni, pro eo quia manum regiam appositam in certa quantitate bladi incurerat seu infringerat penas sibi indictas, idem vendendo, ideo fuit condempnatus ad v l. t. » — 23. « Antonius de Guissonis, pro eo quia receptaverat in domo sua quemdam malefactorem latrocinum, ideo fuit condempnatus in finenciam v l. t. » Ibidem. — 24. « De Jehan de Fournel, pour amende de ce qu'il avait dit que des gens d'armes qui estoient alés en Allemaigne, il prioit Dieux que jamais n'en revenist point, pour ce LXIV solz. » Compte de la comté de Rhetel, rendu par Jean Bellard, en 1392, manuscrit déjà cité aux notes du quatorzième siècle — 25. Je ne puis plus retrouver un acte de désistement d'appel, fait à la sénéchaussée de Carcasonne, d'une écriture du quatorzième siecle ; j'y ait lu que l'appelant devait demander pardon au juge devant la porte de l'auditoire. — 26. « Messire Olivier de Clisson, seigneur de Belleville et de Poichet, en amende par jugement, vers Jehan Carel pour lui et Carthie Dufait de Marote sa fame, jadis fame de feu Mahieu de Claires, v c. livres. » Amendes d'Eschiquier de la vicomté d'Arques, l'an mil ccc IIII xx et dix, rouleau en parchemin que j'ai. — 27. J'ai un rôle d'amendes de Compeyre qui commence ainsi : « Explecta et condempnaciones curie regie castri de Competro senescallie Ruthenensis... anno millesimo quadringentesimo sexagesimo nono. On y lit : « Johannes Maurandi fuit condempnatus ad quinque solidos pro eo quia eidem imponebatur accepisse sine congedio curie, portas stabuli sui, pro tallio captas, per Johannem Saveyrac, servientem regium, contra voluntatem levatorum dicti tallii, manum regiam infringendo. » — 28. A Jehan Clabaut, pour II c et demi de bos d'aune, de quoi on a fait un roullis ladite porte Dame Journe au devant du baulnet, entre deux barrières pour y plus aisément carrier et aller, L s. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déja cité. — 29, 30. « Bernadus de Manan, quia rebellionem fecit consulibus Rivorum in non permittendo quam certi ex habitatoribus de Fabbariis ingredierent villam, fuit condempnatus ad partem regis xx s » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1522, manuscrit déjà cité.

31. « Nous officiers du roy, en la seneschaussée de Lannes, au siége de Dacqs, certifions a nos seigneurs des comptes que sire Rolland du Halde, receveur de la dicte seneschaussée, a payé des deniers de sa recepte, pour frais de justice, les sommes qui s'ensuivent... Item pour prendre au corps un nommé Grouin, larron public, en suivant le décret de *Capiatur* baillé par le dict prévost xLv solz... Item a Anthoine de Laporte, sergent royal, pour prendre au corps un nommé Bertrand de Lassus, crimineulx L solz... Item a notre homme Jehan de Vindos, seigneur du Peyros, pour avoir prins au corps un nommé Jehan de la campaigne, brigant et agueteur de

chemins IIII livres X sols... En tesmoing desquelles choses... A Dacqs le premier septembre l'an mil cinq cens et seize. » J'ai l'original de ce compte. — 32. « Devant Thomas Lecarpentier, tabellion de Lisieux, Antoine de Casillion, escuier, cappitaine de Courtomié, tant pour luy que pour ceulx de la garnison dudict lieu, cognut avoir receu de Pierre Bosquet, vicomte d'Orbec, la somme de cent deux livres t., pour avoir prins et amené à justice Jehan Engurrin, Robin le Coq..., lesquels ont esté exécutés en la ville de Lisieux pour leurs démérites... l'an mil CCCC XXII. » J'ai l'original de cette quittance. — 33. Voyez les deux notes précédentes. — 34. Comparant par devant nous Pierre Raphael et Pierre de Champeaulx, conseillers au Parlement à Bourdeaulx... maistre Jehan Tricart, lieutenant du seneschal de Périgort à son siége de Sarlat, requerant la taxe de la mise et despens qu'il a faiz en la prinse et poursuite de Pierre Dumas et Jehan Rodigeon... tout veu et considéré avons taxé... à la somme de trente-quatre livres XV solz... l'an mil cccc soixante-seize. » J'ai l'original de cette taxe. — 35. Voyez la note 31. — 36. J'ai un grand nombre de quittances faites par des capitaines de château; je citerai seulement celle-ci : « Sachent tous que je Guillaume de Fayel, dit le Besgue, chevalier, chambellan du roy, garde et cappitaine du chastel de Vauderneuil, confesse avoir receu... l'an mil quatre cens et quatre. » — 37. « En la présence de moy Daguesseau, notaire et secrétaire du roy, le bastard de Grossom, archier de la garde francoyse du corps dudit seigneur... le IX juin mil V c. et trente. » J'ai l'original de cette quittance. On voit dans l'Histoire féodale des provinces et des villes que les grands seigneurs voulaient imiter le roi en tout, jusqu'aux dénominations de leurs officiers. — 38. « A Ysabel la mareschalle, damoiselle de corps de la dicte dame, la somme de VI m. f. pour le bien et accroissement de son mariage. » Compte des dépenses de la reine Isabeau de Bavière, manuscrit que je possède. Même observation qu'à la note précédente. — 39, 40, 41. « Charles, par la grâce de Dieu... plusieurs larrons, ravisseurs de femmes, violleurs d'églises, batteurs à loyer... pour lesquels punition capitale ou autre, par bonne justice doit ensuivre... nostre prévôt de Paris avons commis par ces présentes juge commissaire, et luy avons donné pouvoir de faire prendre en nostre prévôté de Paris et par tout nostre royaume iceulx malfaiteurs... Donné à Bourges, le sixième d'octobre mil quatre cens quarante sept. » Livre vert vieil, manuscrit déjà cité.

42. Le Grand Coustumier, Du roy des Ribaulds ; Ducange, v° *Ribaldi* ; voyez aussi la note suivante. — 43. « Au roy des Ribaulx, donné, comme il est de coustume, pour quatre bonnes nuits... la nuit Saint-Martin, la nuit de l'An, la nuit des Roys et la nuit des Quarnaux XIV l. » Compte de recettes et dépenses de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit que j'ai. — 44. Registres du Parlement, arrêt du 22 décembre 1525, faisant mention de la réunion du Franc Lyonnais. — 45. Voyez la note 53 du *Courtier*. — 46. « Guillermus Michael dicti loci, quia injuriavit consules dicti loci, officium suum exercendo, XX s. t. » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1468, manuscrit déjà cité. — 47. Voyez l'ouvrage intitulé *Seguense lous priviledges, franquesses... autrejats aux habitants de la montaigne et val d'Aspe, per lous seignours de Bearn*. Pau, 1694, un vol. in-4°, p. 103. — 48. Ibidem, article de la déclaration de Laclède, syndic de la vallée d'Aspe, faite en 1692 au parlement de Pau. — 49. Ibidem, Contrat de la paix faite le 1er juin 1348 entre les habitants de la vallée d'Aspe et ceux de la vallée de Lavedan. — 50. Ordonnances des rois de France, vol. XII, préface, p. 15.

51. Priviléges de la vallée d'Aspe, ci-dessus cités, article 26 de la déclaration de Laclède. — 52. Ibidem, articles 24 et 43. — 53. Ibidem, ar-

ticles 2 et 38. — 54. Lettres du roi, mai 1452, relatives à la ville de Montferrand. — 55. J'ai une liasse de quittances sur parchemin de sergents ou gardes forestiers, depuis le milieu du quatorzième siècle jusqu'à nos jours. — 56. J'ai l'original d'un acte dont la teneur suit : « Mace Guernadon, général conseiller sur le fait des finances de monseigneur le duc de Guienne, veues par moi les lettres par lesquelles ledit seigneur a voulu que Loys Sorbier, son grand escuyer et seneschal de Perigort, aie et pregne la somme de trois cents livres, pour son joyeux avènement... l'an mil cccc soixante et neuf. » — 57. Anciennes Coutumes de Bretagne, Des preuves par serment. — 58. J'ai l'original de l'adjudication au rabais de divers ouvrages de *charpentage*, *hucherie*, *machonnerie*, à faire aux *prisons*, *chambre du conseil et cohue de Neufchâtel*, près Evreux, à la date du pénultième d'octobre 1540. Voyez le Glossaire de Laurière, v° *Cohue*. — 59. Sur un rôle de fouage, du 13 février 1420, de la paroisse d'Incarville, près Pont-de-l'Arche, que j'ai, on lit : « Cy aprez ensuivent les noms des personnes non payables, premièrement, Guillaume Buquet, escuyer pour ce qu'il tient noblement et va continuellement au service du roy... » — 60. « En la présence de moy Arnault Martin, notaire royal de le ville de Castelnodary, Estienne Meubrat a confessé avoir reçu la somme de six livres... pour avoir fourny de pain et de vin pour les collacions des commissaires dudit diocèse de Saint-Papoul, en faisant la dicte assiette... l'an mil cccc soixante et douze. » J'ai l'original de cette quittance.

61. Expression du temps ; voyez la note 72 du *Parasite*. — 62. Mémoires sur Troyes par Grosley, ancien plan de la ville. — 63. Dans le roman de Regnault de Montauban, manuscrit déja cité, la miniature du chap. Comment Roland fist Yvon de Montauban chevalier, représente des lices maçonnées, entourées de galeries couvertes. — 64. Lettres du roi, 11 mars 1483, relatives aux bourgeois d'Abbeville. — 65. Histoire de Louis XII par Jean d'Auton, chap. 76, année 1511. — 66, 67. Voyez dans les antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, les articles relatifs aux sergents qui avaient arrêté et conduit les malfaiteurs; voyez aussi la note 31. — 68. J'ai vu plusieurs comptes de villes, ou châtellenies, où les sergents faisaient les exécutions. — 69. « A plusieurs sergans au baston pour leur droiture de battre de verghes Maignon, v s.; aux sergans au baston, pour leur droiture de convoier a la banlieue en battant de verghes Lucket de Bain, v s. » Compte de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit déja cité. — 70. « Aux sergans de la paix, et au crieur des bans, donné pour compaigner ensemble la nuit de Toussaints x s. » Ibidem.

71. Coutumes des bailliages, chap. Sergents. — 72, 73, 74, 75. Glossaire de Laurière, v° *Sergent*. — 76. Ordonnances relatives aux eaux et forêts. — 77, 78. Glossaire de Laurière, v° *Sergent*. — 79, 80, 81. Glossaire de Ducange, v° *Serviens*.

82. Voyez la note 165 du *Souffleur*. — 83. Registres de l'officialité de Paris, conservés aux archives du royaume, quinzième siècle. — 84. Ducange, v° *Serviens*. — 85. Voyez l'Histoire d'Angleterre. — 86. Histoire de l'église de Rheims, quinzième et seizième siècles. — 87. La Bibliothèque du roi conserve plusieurs impressions sur vélin du quinzième siècle, notamment des mystères; voyez d'ailleurs le catalogue des ventes des grandes bibliothèques. — 88. Les livres imprimés au quinzième siècle avec gravures ne sont pas rares, surtout les heures a planches et bordures. — 89. *Cosmographia Ptolomei tabulis eneis in picturis formata, Romæ*, MCCCC LXXVIII. — 90. Histoire de la Milice françoise par le P. Daniel, liv. 7, chap. 2.

91. Le nombre des armuriers-arquebusiers ne pouvait s'accroître sans

que celui des armuriers-arbalétriers diminuât. Quant au métier de faiseur d'escarcelles, il devait nécessairement décliner, puisque trente ou quarante ans après cette époque les escarcelles avaient à peu près disparu. — 92. Dans le compte des dépenses de la cour de Charles VIII, année 1490, manuscrit déja cité, on trouve un fort grand nombre d'articles : « Au fol du roy nostre seigneur; Au fol du dict seigneur... » — 93. Dans le même compte on trouve encore : « Au dict seigneur, la somme de trente cinq sols, pour donner au fol du duc d'Orléans... la somme de trente cinq sols au fol de monseigneur d'Anguerrande. » — 94. Les anciennes Coutumes, au chap. Droits seigneuriaux, font mention de la quintaine; le Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII fait mention du palemail. — 95. Chronique de Jean de Troyes, année 1478. — 96. Histoire des villes, chap. Léproseries.

Histoire XIV. — LE MARCHAND. — 1. « Des amendes de ceulx qui achatent grains, la veille des marchiez et ez jours d'iceulx, avant l'heure sur ce ordonnée... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déja cité. — 2. Histoire de Bourgogne ; Histoire de Bretagne ; Histoire de Lorraine ; autres histoires des provinces formant autrefois de grands fiefs. — 3. Lettres du roi, 15 octobre 1455, relatives à l'exportation des grains. — 4. Voyez la note 2. — 5. Lettres du roi, juillet 1462, relatives à la ville de Béziers ; autres lettres, mars 1462, relatives à la ville de Mémisan. — 6. « Du courtaige des vings par quehue, a prendre sur les acheteurs estrangiers, lequel a esté mis en criée... » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déja cité. — 7. « De Jehan de Lille... la somme de trente-trois francs pour l'amodiation du chargeaige des vings... par les marchands estrangiers .. » Ibidem. — 8. « Du droit de reliaige des vings que l'on tire de ceste dicte ville, et qui seront reliez à larges barres... » Ibidem. — 9. Voyez la note 260 de l'*Artisan*. — 10. Chronique de Monstrelet, années 1437, 1438 ; Histoire du règne de Charles VII.

11. Lettres du roi, relatives aux priviléges des marchands espagnols, portugais, anglais; Ordonnances du Louvre, quinzième siècle. — 12. Ibidem, voyez celles relatives aux priviléges des marchands italiens. — 13. Ibidem, voyez celles relatives aux marchands flamands. — 14. Ibid., voyez celles relatives aux marchands allemands. — 15. Histoire de France, règne de Charles VII. — 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24. Lettres du roi, 8 janvier 1475, relatives aux marchands anglais.

25, 26. Lettres du roi, avril 1364, relatives aux marchands castillans, vidimée en 1423 et en 1479 ; voyez, au tome 13 des Ordonn., page 44, la note *a*. — 27. « Espaves sont hommes et femmes nez hors du royaulme de si loingtains lieux que l'on ne peult avoir cognoissance de leur nativité... » Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit déja cité. — 28. « Aulbains sont hommes et femmes qui sont nez en villes, de hors le royaulme, si prochaines que l'on peut cognoistre leur nom et nativité. » Ibidem. — 29. « Estrayères sont les biens demourez de tels aulbains et espaves qui vont de vie à trepassement... » Ibidem. Ces successions sont plus généralement connues sous le nom d'aubaine, Glossaire de Laurière. — 30. Lettres du roi, juin 1472, relatives aux étrangers habitant à Bordeaux.

31. Voyez la note 25 ; voyez aussi les Lettres du roi, 20 avril 1472, relatives aux étrangers habitant à Toulouse. — 32. Lettres du roi, mars 1423, relatives aux marchands castillans. — 33. Lettres du roi, 8 décembre 1477, relatives aux marchands de Tournai. — 34. Lettres du roi, fév. 1461 relatives aux marchands étrangers. — 35. Lettres du roi, août 1448 relatives aux merciers ; autres lettres, août 1476, relatives aux habitants

de Xaintes. — 36. Lettres du roi, janvier 1471, relatives aux mariages des étrangers; autres Lettres, relatives aux priviléges des marchands espagnols. — 37. Ordonnances des rois de France, relatives aux priviléges des marchands de Lucques, de Florence, de Gênes quinzième siècle. — 38. Droit canon, de la franchise des asiles. — 39. *Opera juridica Ferretti.* — 40. Cette vieille opinion, qui est mentionnée dans les géographies, se conserve encore, même à Troyes.

41... « Et mesmement les drapiers tendent des draps... sur des perches bien avant sur la rue, et pendent bas semblablement les bonnetiers, chapeliers, couturiers, frippiers... » Ordonnance du prévôt de Paris, 12 decembre 1523, Bannières du châtelet, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 42. Dictionnaire de commerce de Savary, vº *Aulne.* — 43. « Les gens des comptes du roy nostre sire, au receveur des barraiges, en la vicomté de Paris... Nous vous mandons que vous payiez... les dictes pièces de pavement, montants à la quantité de seize cens quatre vingts-seize toises et demye, que pour vingt-neuf mil cent trente-neuf carreaux employez audict pavement... » Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit cité. — 44, 45. Lettres du roi, 10 octobre 1455, relatives aux ponts sur l'Aude.— 47. Au feuillet 63 d'un recueil d'ordonnances de police, manuscrit de la fin du dix-septième siècle, je trouve : « Sur l'une des couvertures du livre rouge de la chambre de M. le procureur du roy au Chastelet, se lit inscript ce qui ensuit : Le pont Nostre-Dame tomba le vingt-cinquième octobre mil quatre cents quatre-vingts-dix-neuf, le jour saint-Crespin, environ neuf heures du matin ; et la despense du dict pont depuis le dict jour jusqu'au mois de septembre MCCCCCXII, que le dict pont et maison furent entièrement parachevez, monte à la somme de CCLM. IIIe LXXX livres XIV solz IV den. tour., comme appert par le compte rendu à la Chambre des comptes. » — 47. Ce canal, qui n'a que quelques centaines de toises de long, n'en est pas moins le plus ancien canal de la France. Il est, ou du moins je l'ai vu il y a près de trente ans, bouché du côté de la Loire. — 48. Vie de Charles V par Christine de Pisan, partie 3e, chap. 7. — 49. « Le 24 juin feut retenu amendable Jehan Blanquet, pource que malitieusement il avait recous certaines bestes porcines sans avoir peyé le debvoir a Seguin Delosme, auquel le dict pavaige appartient... » Amendes taxées au siége de la sénéchaussée de Xaintes, année 1449, manuscrit sur parchemin que j'ai ; voyez aussi les ordonnances relatives aux octrois des villes où sont mentionnées les taxes pour les routes, chaussées, pavés. — 50. Ordonnances relatives à ces travaux, notamment celle de la note 44 et celle de la note 55.

51. Lettres du roi, 12 janvier 1461 ; Traité des droits seigneuriaux, *Des peages.* — 52. J'ai extrait ce tarif du chapitre *C'est la maniere de l'aquit des coustumes de toutes et chascunes les denrees et aultres chouses montans et descendans par la riviere de Loire, parmy la chastellenie de Montejehan pour scavoir ce que chascune choze doit de coustume ou de prix*, du livre censier de cette chatellenie, année 1412, dont j'ai l'original. — 53, 54. Ordonnances, tome 14, préface, section *Commerce intérieur.* — 55. Lettres du roi, avril 1472, relatives a Jean de Boez. — 56. Mémoires sur Troyes par Grosley, Navigation de la Seine.—57. Histoire de la découverte du Nouveau-Monde. — 58. Histoire du premier voyage maritime aux Indes, par le sud de l'Afrique. — 59. S'ensuyt le Nouveau-Monde et navigations faictes par Emmeric de Vespuce, Florentin, Paris, à l'enseigne de l'Escu de France.— 60. Histoire de Louis XI, par Duclos, année 1468.

61. Enseigne de marchand alors fort commune. — 62. Voyez les notes suivantes. — 63. Je tiens de l'obligeance de M. Loriquet, principal du collége d'Epernay, la copie d'une charte, tirée du Cartulaire de Saint-Martin

de cette ville, dont je vais donner l'extrait : « Willelmus Dei gratia Rhemorum archiepiscopus... ecclesiam de Sparnaco... Henricus comes palatinus eidem ecclesie in perpetuum concessit quod singulis annis, in festivitate beate Marie Madalene, nundine ibidem celebrentur... omnibus etiam fidelibus qui in die supra dicte festivitatis apud Sparnacum conveniunt et ecclesie beati Martini eleemosynas suas contulerint decem dies de injunctis penitenciis misericorditer relaxamus singulis annis... actum anno millesimo centesimo septuagesimo septimo. » — 64. « Querendum est si misit non solum arma et lignominia quecumque mercimonia, in Alexandriam vel partes Egypti et terras Sarracenorum Soldano subjectas. » Cap. *Circa mercatores*, *Tractatus de institutione confessorum*, manuscrit déja cité. — 65. Lettres du roi, 8 juin 1456, relatives aux doléances des états du Languedoc. — 66. Statuts synodaux, Rituel du temps, de l'Excommunication. Voyez aussi les Mémoires de Comines, liv. v, chap. xviii. — 67. Corps diplomatique de Dumont, Traités de commerce du quinzième siècle, notamment celui du 24 mai 1497 entre la France et l'Angleterre. — 68. Chronique de Jean de Troyes, années 1475, 1478, 1480. — 69. Lettres du roi, 8 janvier 1475, relatives au commerce entre la France et l'Angleterre. — 70. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 2 et autres chapitres.

71. Rymer, *Federa*, *acta publica*, anno 1429, 1° Julii. — 72. Ibidem, anno 1494, Acte pour la nomination de Benoît et Laurent Bonnuci, consuls d'Italie pour l'Angleterre, à la résidence de Pise. — 73. Lettres du roi, 22 avril 1383, relatives aux ports et passages; pancarte de la traite domaniale de Nantes, 3 décembre 1512. — 74. Même pancarte; Recueil de Fontanon, ordonnances sur les traites. — 75. Lettres du roi, 8 janvier 1475, relatives au commerce entre la France et l'Angleterre; autres lettres de 1488, textuellement rapportées dans l'Histoire du Languedoc par dom Vaissettes, preuves. — 76. Lettres du roi, 20 octobre 1462, relatives aux foires de Genève; autres lettres du 14 novembre 1467, relatives aux mêmes foires. — 77. Lettres du roi, 8 mars 1462, relatives à l'établissement des foires de Lyon; autres lettres, juin 1486, relatives à la suppression de ces foires; Histoire de Lyon, quinzième siècle. — 78. « Loys par la grace de Dieu... seroit prouffitable qu'il y eust au dict lieu deux foires l'an... pour ces causes créons establissons au dict lieu deux foires l'an... pourveu que à quatre lieues à la ronde du dict lieu n'y ait aucunes foires ou marchiez... » Formulaire de la Chambre des comptes, manuscrit cité. — 79. Déclaration du roi, 21 avril 1464, relative aux prud'hommes de Lyon. — 80. Voyez les Constitutions municipales de Paris, Rouen, Bordeaux, Toulouse et autres, dans l'histoire de ces villes.

81. Ordonnances relatives aux foires, notamment à celles de Champapagne. — 82. Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine. — 83. Histoire de la ville de Lyon, quinzième siècle; Conférence des ordonnances, liv. 4, titre 13, texte et notes. — 84. Histoire du commerce de l'Europe, Commerce de l'Italie. — 85. Ibidem, Commerce des Pays-Bas. — 86. Ibidem, Commerce de l'Angleterre. — 87. Voyez les notes du *Courtier*, les ordonnances du quinzième siècle relatives au courtage, l'histoire des villes marchandes. — 88. Note 103; voyez aussi le Grand Coustumier, Des clercs marchands.— 89. Dans les ordonnances relatives aux foires, les clercs marchands ne sont pas exceptés des obligations des contrats passés sous le sceau. — 90. Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine.

91. Lettres du roi, 22 mai 1473, relatives aux marchands de draps.— 92. Lettres du roi, 28 janvier 1454, relatives à l'injonction de ne vendre qu'aux halles. Déjà, au milieu de ce siècle, la police était obligée de contraindre les marchands et les fabricants à ne pas vendre dans leurs bou-

tiques; mais, à la fin du siècle, elle ne les contraignit plus ou ne put plus les contraindre ; les ordonnances de cette époque gardent à cet égard le silence ; je me contenterai de citer les bannières du Châtelet. — 93, 94. Voyez les notes du quatorzième siècle, entre autres celles des épîtres XI et LXXIV. — 95. Lettres du roi, 4 janvier 1408, relatives à la ville de Tarbes ; autres lettres, du 16 février 1461, relatives à la ville de Saint-Jean-d'Angeli. — 96. Lettres du roi, juillet 1451, relatives à la ville de Libourne. — 97. Lettres du roi, 6 février 1370, relatives à la ville de Tournai. — 98. Notes du quatorzième siècle, épître LXXIV ; Registres du Parlement, 19 juin 1475, arrêt qui défend les jeux au Landit. — 99. Ordonnances de Charles VI, Charles VII et Louis XI, relatives au commerce des villes ou aux marchands étrangers. — 100. Traités des droits seigneuriaux, *Des estellaiges*, étalages.

101. Histoire de Bretagne par Dom Morice, Preuves, Mémoire du vicomte de Rohan, pour la préséance aux états, année 1479. — 102. « Des estellaiges... et se paient par ceux qui tiennent estaulx ou place en la halle... au jour de foire VIII d. tour. et sur chascun estau de chandelier, pour chascun pied que il tient ez dictes foires et marchiez, une chandelle... » Compte du receveur d'Aignay-le-Duc, manuscrit déjà cité. — 103. « Du rouaige que paye toute personne quelconque, excepté les clercs non marchands, menaus et ramenans denrées en foire et hors foire, à col ou charrette II den. pour chascun bat, et le fardeau sur le col 1 obole... » Ibidem. — 104. Lettres de Louis XII, du 19 septembre 1509, dont je possède l'original signé de sa main. » Loys par la grace de Dieu... nostre amé et féal cousin... Loys de Graville, admiral de France, nous a fait exposer que feu... le roy Charles dernier décédé lui octroya certain droit ou tribut de cinq escuz d'or pour cent, sur la valeur des draps d'or, d'argent et de soye, entrans en la ville de Lyon, jusques au 1er janvier MCCCLXXXIX. » — 105. A l'extinction des grands fiefs. — 106, 107. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 6. — 108. Ordonnances des rois de France, relatives aux priviléges des marchands étrangers. — 109. Memoires de Duclercq, liv. 3, chap. 12. — 110. Rabelais en fait mention dans son Gargantua.

111. Voyez le tableau du prix des choses au quatorzième siècle, épître XLII, et au quinzième, histoire II. — 112. Histoire de l'empire d'Allemagne, des ornements impériaux. — 113. Registres du Parlement, arrêt du 1er août 1412, relatif au duc de Lorraine, où il est parlé des livres obligatoires enlevés à Collart Fourot. — 114. Mémoires sur Troyes par Grosley, Clergé, Mémoires sur les synodes. — 115. *Sermones Menoti, sabbato quartæ dominicæ quadragesimæ.* — 116. Vie de Louis XII par Seyssel, Comparaison de Louis XII à ses prédécesseurs.

HISTOIRE XV. — L'HOTELIER. — 1. A la gravure du frontispice du Cuysinier de toute cuysine, petit livre in-18 imprimé chez Bonfous vers le commencement du seizième siècle, le cuisinier est ainsi représenté. Les hôteliers des provinces étaient et sont encore cuisiniers et habillés comme des cuisiniers. — 2. Ancienne rue de cette ville. Voyez l'ancien plan topographique.— 3. Cette vieille orthographe, qui s'était conservée sur les enseignes des hôteliers, même dans les environs de Paris, même à Paris, fait place à la nouvelle depuis vingt ou trente ans. — 4. Statuts synodaux de Troyes, déjà cités, *De confirmatione, locus quartus.* — 5. Histoire de la milice françoise par le P. Daniel, liv. 4, chap. 3. — 6. Blasons du quinzième et seizième siècle, publiés par M. Méon ; Blason de la ville de Dijon. — 7. J'ai un calendrier obituaire de l'ancienne collegiale de Loches, manuscrit du quinzième siècle, sur vélin, in-folio. Au mois de

mai on lit : « Tercius occidit, septimus ora relidit. » — Au mois de juin : « Denus palescit, quindenus federa nescit. » — Au mois de juillet : « Ter denus mactat, octavus denus labefactat. » — Au mois d'août : « Prima necat fortem, sternit secunda cohortem. » — Au mois de septembre : « Tertia septembris, et denus fert mala membris.— Au mois d'octobre : « Septimus exanguis, vitiosus denus et anguis. — Au mois de novembre : « Scorpius est quintus, tercius est nece cinctus. » — Au mois de décembre : « Septimus exanguis, virosus denus ut anguis. » — 8. Certains jours d'abstinence, il n'était pas permis de manger du beurre ni des œufs. Voyez les notes suivantes et la note 3 de *l'Avocat*. — 9. Antiquités de Rouen par Taillepied, chap. 52. — 10. Le Viandier pour appareiller toutes sortes de viandes, par Taillevent, 1 vol. in-4°, gothique.

11. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne, en l'an 1474, art. Tiers estat. — 12. Ibidem, même chapitre, art. Quatriesme estat. — 13. « Item pour avoir habillé le gril de l'aumosne... Item pour avoir ferré le seau de l'aumosne... » Compte des gaigiers de l'église de Chartres, année 1467, manuscrit déjà cité. — 14. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison de Bourgogne, en l'an 1474, art. Estat de la maison. — 15. Ibidem, même chapitre, art. Second estat. — 16. Ibidem, même chapitre, art. Tiers estat. — 17. Ibidem, même chapitre, art. Quatriesme estat. — 18. Ibidem, même chapitre, art. Tiers estat. — 19. Division du service de la table, dans le Viandier de Taillevent, déjà cité. — 20. Ibidem, Entrée. — 21. Ibidem, Premier metz. — 22, 23, 24, 25, 26. Ibidem, Second metz. — 27. L'Honneste volupté par Platine, liv. 7. — 28. Le Viandier par Taillevent, Second metz. — 29. Ibidem. L'Honneste volupté par Platine, liv. 7. — 30. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne, en 1474, art. Quatriesme estat. — 31. Ibidem, même chapitre, art. Estat de la maison. — 32. Ibidem, même chapitre, même article, et art. Tiers estat. — 33. Ibidem, même chapitre, art. Tiers estat.

34. Leçons de la Nauche, liv. 2, chap. 6. — 35. Avant l'établissement des registres publics, les familles écrivaient la date des naissances, mariages et décès, ou sur les couvertures et les feuillets blancs des livres d'église, ou sur des registres domestiques. J'ai entre autres des Heures dont les derniers feuillets sont chargés des notes suivantes, écrites dans le temps même : « L'an m cccc lxxvii trespassa ma mère Marion Basla le ve jour de février, feste de sainte Agathe. L'an m cccc xiii le xxviiie jour d'octobre, feste de Saint-Simon, trespassa mon mari Raoullin le Vilain : Dieu leur face pardon aux ames. Amen. » Ces notes sont de la même main. La note suivante est d'une autre main : « L'an m cccc xiv, le lundi xviiie jour de febvrier, trespassa ma mère Guillemette le Rouvroi, veuve de mon père Raoullin le Vilain. Dieu fasse paix à leurs ames. » La Bibliothèque du Roi doit avoir sur les couvertures de ses manuscrits grand nombre de ces notes. J'ai aussi un petit livre manuscrit sur parchemin, écrit moitié au XVIe siècle, moitié au XVIIe ; il commence ainsi : « Mémoire de l'âge de tous les enfants de Simon Aubriot et de Marie Bovile, sa femme. » — 36. Le Viandier par Taillevent, Troisième metz.— 37. Ibidem. Voyez aussi la note 37 du *Comedien*.— 38. L'Honneste volupté par Platine, liv. 8, chap. 2. — 39. « Pour le repas donné aux quarteniers, conseillers, bourgeois, au retour de la procession de sainct Magloire : Liv solz x den. » Compte de Denis Hesselin, receveur du domaine de la ville de Paris, année 1489, manuscrit que j'ai. — 40. Platine, de l'Honneste volupté, liv. 9 ; Le cuysinier de toute cuysine, Des Saulces.

41. Le Viandier, chap. Chapelets. Voyez, aux notes du *Bourgeois*, celles

qui sont relatives à l'habillement des échevins. — 42. Dans les traités de droit canon de ce temps, on voit combien étaient nombreuses les diverses espèces d'oppositions aux mariages. — 43. Statuts synodaux de Troyes, *De baptismo*, loc. 6.— 44. Les Loups ravissants par Robert Gobin, Paris, 1506. — 45, 46, 47, 48. Statuts synodaux de Troyes, *Forma sponsalium*. — 49. Anciennes coutumes de Sens, art. 262. — 50. Voyez les notes du *Courtisan*.

51, 52. Histoire agrégative des Chroniques et Annales d'Anjou, Paris, Galliot Dupré, 1529, Du roy René.— 53, 54. Le Viandier par Taillevent, Quart metz. — 55. L'Honneste volupté par Platine, liv. 6, chap. 13. — 56. Le Viandier par Taillevent, Quart metz. — 57. Notamment celle de l'Honneste volupté par Platine.— 58, 59. L'Honneste volupté par Platine, liv. 1, chap. 13. — 60. Serées de Bouchet, serée 15; voyez aussi les Contes d'Eutrapel.

61. De l'imposture des Diables, liv. 1, part. 4. — 62. Ducange, v° *Moneta*. — 63. « Pour pastez fournis de graisse et d'espices, xx solz... » Compte de la dépense du banquet fait par l'Hôtel-de-Ville de Tours aux commissaires du roi pour la Gabelle, 5 janvier 1479, ordonnancé par Jean de Coutances, maire; j'ai l'original de ce compte.— 64, 65. Le Viandier par Taillevent, Quart metz. — 66. Ibidem, Fruicterie. — 67. Ibid.; voyez aussi, dans l'Honneste volupté par Platine, liv. 8, les divers chapitres Tartes. — 68. Le Viandier par Taillevent, Fruicterie. — 69. Mémoires de Lamarche, liv. 2, chap. 4. — 70. « A Benoist de Bar, pasticier, sept escus de cresme forte, valant quarante six solz huict deniers tourn...» Compte de la depense d'un banquet fait par l'Hôtel-de-Ville, 5 janvier 1479, manuscrit déja cité.

71, 72, 73. Le Viandier par Taillevent, Chapelets. — 74. « vi fleurs de lis de cresme forte valant xl solz... » Compte de la dépense d'un banquet fait par l'Hôtel-de-Ville de Tours, 5 janvier 1479, déja cite. — 75. Le Viandier par Taillevent, Chapelets. — 76. *Caroli Stephani Prædium rusticum*, Vinetum. — 77. Le Viandier par Taillevent, Chapelets. — 78. Poésies de Coquillart, monologue des Perruques. — 79, 80. Ancien plan de Troyes, dans les Antiquités de cette ville par M. Arnaud.

81. Voyez la note 199 du *Souffleur*. — 82. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux lanterniers et souffletiers. — 83. Au roman de Montauban, manuscrit déja cité, la miniature du chap. Comment les filz Aymon se partirent des foretz des Ardennes représente une hôtellerie, avec l'enseigne peinte d'un flacon d'or sur un fond vert pendue au haut du pignon. On voit de même une enseigne d'hôtellerie pendue au haut du pignon dans la miniature du folio 36 v. d'un manuscrit de Térence du quinzième siècle, qui est conservé a la bibliothèque de l'Arsenal. — 84. Un libraire de Paris, M. Truchy, a ou avait des Heures du quinzième siecle, manuscrites, dont une miniature représente une grande cheminée fermée par des prolongations de lambris mobiles et roulant sur des pentures. — 85. J'ai plusieurs manuscrits d'Heures du quinzième siècle aux miniatures desquelles on voit de grands lits à ciel suspendu.— 86. A une miniature des Heures citées a l'avant-dernière note se trouve représentée une *chaire* étoffée dont le dossier est surmonté de deux longues cornes arquées tendues d'une draperie.— 87. Vie des Saints Pères du désert par saint Jérôme, Lyon, 1486; voyez les gravures des chapitres 50 et 112, part. 1.— 88. Ibidem, et les autres gravures du même livre. — 89. Ibidem; voyez aussi les gravures de Virgile, imprimées en 1517, des Métamorphoses d'Ovide, Lyon, 1527, et des Héroïdes, même ville, 1529.— 90. Blasons, publiés par Méon, Petit blason de la cité de Tours.

91. J'ai lu dans plusieurs comptes de dépenses : *imaiges sur veluau*.—

92. Fardelet historial, Genève 1495, gravure du troisième feuillet.— 93. Anciennes éditions de la Bible, avec gravures. — 94. Fardelet historial, déja cité, gravures des premiers feuillets. — 95. Voyez la gravure qui est au commencement du second volume des *Exposicions des épistres et evangiles*, Paris, 1511, un vol. in-4°. — 96. Telles sont les représentations des douze mois personnifiés aux miniatures d'un calendrier d'Heures du quinzième siècle, manuscrites, que j'ai. — 97. Mémoires de Lamarche, Estat de la maison du duc de Bourgogne, en 1474, art. Premier estat. — 98. Lettres du roi, 24 juin 1467, relatives aux vanniers de Paris. — 99. Mémoires de Lamarche, Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474, art. Second estat. — 100. Le Viandier par Taillevent, *passim*.

101. « Trois dagues-cousteaux à servir sur table, xv solz... Plus quatre cousteaux simples, xx deniers. » Compte de la dépense d'un banquet fait par la ville de Tours, 5 janv. 1479, manuscrit déjà cité.— 102. Lettres du roi, 20 juin 1451, relatives au traité fait avec les gens des trois états de Bordeaux. — 103. Voyez la note 77 de *l'Homme d'armes*. — 104. Antiquités de Paris par Sauval; Comptes de la prévôté, année 1441. — 105. Notes de *l'Homme d'armes* relatives à la solde. — 106. Ibidem, notes relatives à la répression des soudoyers licenciés. — 107. Histoire ce Charles VII par Alain Chartier, année 1408.—108. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 16, chap. 7.— 109. Chronique de Jean de Troyes, années 1447 et 1479. — 110. V. la note 137 du *Bourgeois*.

111. « A Jehan Viltet, exécuteur de la haulte justice, pour avoir exécuté audit Fontenay, près Parthenay, deux malfaicteurs qui, pour leurs démérites, avoient esté condamnez à mort, VIII l. » Compte de Robin Denisot, receveur de Fontenay-le-Compte, par monseigneur Arthur de Richemont, année 1430, manuscrit que j'ai. — 112, 113. « A Colart Hachard, pour ses droitures de copper l'oreille par justice à Enoulé-Danstaing, v solz; à Colart Hachart, VI livres pour sa pension. » Compte de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit déjà cité. — 114. *Jus canonicum*, *De excommunicatione*. — 115. Voyez la note 67 de *l'Homme d'église*. — 116. Statuts synodaux de Troyes, *De sententiis excomunicationis*. — 117. Lettres du roi, 6 octobre 1371, relatives à une bulle de Clément V. — 118. Statuts synodaux de Troyes, *De vita et honestate presbyterorum*, loc. 3. — 119. L'Honneste volupté par Platine, liv. 7, chap. 64. — 120. Le Viandier par Taillevent, Banquet de monseigneur de Foyx.

121. Relativement au prix du pain, voyez Essai sur les monnoies par Dupré de Saint-Maur, chap. Rapport entre l'argent et les denrées. Relativement aux prix de la pinte de vin, de la livre de poivre, de la voie de bois et de la livre de chandelles, voyez dans le même ouvrage l'extrait des registres des Quinze-Vingts, année 1502, et les rouleaux de l'abbaye de Longchamps, année 1450.— « Pinte de moustarde vingt deniers, item une livre de canelle avinée xxx solz, pour LII livres et demy de lard à onze deniers la livre, pigeons XXXVIII à quinze deniers la pièce, perdrix LXXIII à deux solz six deniers la pièce... » Compte de la dépense d'un banquet fait par l'Hôtel-de-Ville de Tours, 5 janvier 1479, manuscritdéjà cité. — « Item pour ung boyssel de sel blanc v solz, pour un sac de charbon deux solz. » Compte de dépense de l'hôpital de Bayeux, année 1466, manuscrit que je possède. — 122. « A Pierre Burgenin, en ce comprins une pare de soulliers CVII solz XI d. A Jehan Leflament, serviteur au Reconurier, en ce comprins une pare de soulliers XLIII solz IV d. A Collette Ruette, serviteure de la salle xxx solz. » Compte de l'hôpital de Bayeux, manuscrit déjà cité. — 123. Traité de la police par Delamare, liv. 5, tit. 45, chap. 4. — 124, 125. J'ai un manuscrit de l'année 1515, intitulé *Enqueste faicte devant Arnauld Desfriches, lieutenant du bailly de Sen-*

lis. Elle est relative à un procès entre l'abbaye de Notre-Dame de Soissons et l'abbaye de Notre-Dame de Bourg-Fontaine, on y lit : « Tous lesquels témoins, Adrian Bellostre, sergent à cheval du roy, audit bailliage de Senlis, adjourné au dit jourd'hui, huict heures du matin, au logis hotellerie de la Grosse-Teste, où nous dict lieutenant du bailly étions logez. » — 126, 127. « Taxé au dict déposant, pour deux jours qu'il a vacquez VI solz V deniers... au dict rapporteur XXIV solz, a chascun des aultres avocats XII solz, et au dict Daniel Bizet, greffier de ladicte tourbe, XII solz, et a chascun des aultres procureurs VI solz... » Enquête citée à l'avant-dernière note. — 128. Lettres du roi, février 1456, relatives au mesurage des grains.— 129. Lettres du roi, décembre 1462, relatives aux bouchers de Caen. — 130. Dans le Viandier par Taillevent, on trouve souvent ces expressions : *Jours de char, jours de poisson.*

131. Traité de la police par Delamare, ordonnances du quinzième siècle relatives a la tenue des marchés. — 132. Ancienne coutume du Nivernois, Hostelliers et taverniers. — 133. Voyez, dans le Recueil des priviléges des villes par Chenu, les priviléges d'Aix, où est rapportée la charte de Robert, roi de Jérusalem et de Sicile, qui établit dans cette ville des regardeurs de vivres. — 134, 135. Lettres du roi, septembre 1461, relatives aux habitants de Saint-Belin. — 136. Ancienne coutume de Rheims, art. 296. — 137, 138. Ancienne coutume de Sens, art. 154. — 139. Ancienne coutume du Nivernois, Hostelliers et taverniers. — 140. Lettres du roi, septembre 1461, relatives aux priviléges de Paris.

141. Lettres du roi, 29 novembre 1487, relatives aux hôteliers. — 142, 143, 144. Exposition des épîtres et évangiles du carême, Vérard, 1511, où les personnages de la gravure du premier feuillet et de celle du deux-cent-septième portent des robes et des ceintures où sont écrits leurs noms; Mémoires de Lamarche, liv. 2, chap. 4; voyez aussi la note 32 de *l'Homme d'armes*. — 145. Le Guidon des secrétaires, Paris, Jacques Nyverd, 1 vol. in-12, gothique, Seureté pour marchands. — 146. Registres du Parlement, saufs-conduits accordés, 1er mars 1469, 28 novembre 1472, 26 août 1486. — 147. Le Guidon des secrétaires, cité a l'avant-dernière note, Sauvegarde pour une veufue.— 148. Traité des droits seigneuriaux, Hallage, Estellage, Octrois. — 149. Des droits du domaine par Bacquet, Poids et mesures; ancienne coutume de Sens, Moyenne justice. — 150. Mémoires sur Troyes par Grosley, Commerce.

151. Vaux-de-vires de Basselin, publiés par M. Dubois. — 152. Ibidem. Dissertation sur les chansons, le vaudeville et Olivier Basselin. — 153. Voyez la note 323 de *l'Artisan*. — 154. « Item pour six bastons de saint Ignace pour bailler aux frères de la dicte confrérie XXII solz VI deniers » Compte des gaigiers de l'eglise de Chartres, année 1467, manuscrit déja cité.— 155. Statuts synodaux de Troyes, *Qualiter sacerdotes erga parrochianos suos se debent habere*, locus primus. — 156, 157. Sermons du temps, *Ad tabernarios, ad hostellarios*.— 158. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, chap. Amendes criminelles. — 159. Hommes illustres de Brantôme, Vie de Charles VIII. — 160. « Item pour ung sermon faict par ung docteur des frères prescheurs, V solz. » Compte des gaigiers de l'église de Chartres, manuscrit déja cité. — 161. Histoire de Paris par Felibien et Lobineau, preuves; Extraits du *Nomasticon cistercience*.

Histoire XVI. — LE VALET. — 1. Glossaire de Laurière, vo *Vallet*. 2. Chronique de Jean de Troyes, année 1480. — 3. Le Cérémonial français par Godefroy, Réception de l'archiduc à Blois. — 4. Chronique de Jean de Troyes, année 1478. — 5. Telle est encore l'ancienne et antique

livrée de la maison de Montmorenci. Même usage dans la livrée des capitaines de Gendarmerie, ordonnance du 12 février 1533, recueil des lois de Fontanon. — 6. Le cérémonial français par Godefroy, Réception de l'archiduc a Blois. — 7. « ... Pour faire houppes et boutons pour pendre aux patenostres de musque données au dict seigneur par la royne de Sicille...» Compte de Louis XI, année 1469, manuscrit déja cité. — 8. Platine, De l'honneste volupté, translaté en françoys, liv. 7. — 9. Poésies de Coquillart, Droits nouveaux. — 10. Il est mentionné dans toutes les ordonnances du quatorzième siècle relatives au guet de Paris.

11. « Au dict Mahieu Leroux, varlet du guet de ceste dicte ville, la somme de xxii liv. » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déja cité. — 12. Lettres du roi, 20 avril 1479, relatives aux guets. — 13. Lettres du roi, 4 janvier 1448, relatives à la ville du Puy. — 14. Voyez la note 153 du *Bourgeois*. — 15. Lettres du roi, février 1467, relatives à l'église de Poitiers. — 16. Dictionnaire étymologique de Ménage, v° *Couillauts*. — 17. Voyez la note 86 de *l'Homme d'Eglise*.—18. Histoire de Lyon. Chapitre Saint-Jean, Chapitre Saint-Just. Ils avaient l'un et l'autre la justice du glaive.—19. Lettres du roi, mars 1437, relatives au pariage de Limoges. — 20, 21. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Rues de Paris.

22. Lettres du roi, novembre 1461, relatives aux barbiers. — 23. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1439. — 24. Ibidem, Comptes de la prévôté, année 1464. — 25. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, tit. 4.—26. Vie de Jean, compte d'Angoulesmes, aïeul du grand roi François, par Duport, Angoulême, 1589, 1 vol. in-12., p. 116.— 27. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4. — 28. Ibidem, tit. 7, chap. 4. — 29. Offices de France par Girard, liv. 3, titre 6. —30, 31. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4.

32. Offices de France par Girard, liv. 3, titre 6. — 33, 34, 35. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4. — 36. Ibidem, Offices de France par Girard, liv. 3, titre 6. — 37. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4. — 38. Ibidem, le Grand Coustutumier, chap. Peines. — 39. Bibliothèque françoise de Goujet, art. *Jean Reynier*. — 40. Chronique de Jean de Troyes, année 1467.

41. Dans l'histoire des communautés de la ville de Lille, manuscrit déjà cité, se trouvent les lettres de Marguerite, comtesse de Flandre, relatives à l'institution de la procession de Lille, en l'année 1269; on y lit : « ... Avons octroyé à tous ceulx qui viendront à Lille... sauf conduict,.. et ne seront pris ny arrestés pour debtes et pour autres choses... »— 42. « La geolle du chastel de La Rochelle a esté affermee par Peyret de Wastimes x l. t. » Rôle des fermes de La Rochelle, année 1450, manuscrit déja cité. — « La geollerie de Moyssac a esté ouverte à xx s. et délivrée a Arnaud de Lobesac au pris de v l. t. » Rôle des fermes de la ville de Moissac, année 1469, manuscrit déja cité. — 43. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, titre 4; Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1492. — 44. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1492. — 45. Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 6, chap. 2. —46. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 2, tit. 4. — 47. « Aux religieux du couvent du vaulx des choux, la somme de cv solz tournois... a raison de la desserte de soixante basses messes qu'ils sont tenus de célébrer en la maison des prisons de ceste ville, assavoir chacun dimanche... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déja cité. — 48. « Au roy nostre dict seigneur, baillé pour donner à deux prisonniers tenant prison en la ville

de Saint-Quentin, lesquelz il a delivrez de prison à son arrivée au dict lieu, IX escuz. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité; Chronique de Troyes, années 1466 et 1477. — 49. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 3, titre 26. — 50. Chronique de Jean de Troyes, année 1475.

51. Histoire du diocèse de Paris par Lebœuf, chap Vanves. —52, 53. Ce cri ou ordonnance du prévôt de Paris, de l'année 1493, a été extrait du Livre bleu, manuscrit déjà cité. — 54. Traité de la police par Delamare, liv. 1er, titre 7, chap. 5 et 6, et Plan de Paris à la fin du quinzième siècle. — 55. « A Jean Bousseaul, paintre, la somme de trois solz t. pour trois rôles et billetz, les deux escriptz Maquerelles et l'autre Adultères, faiz par manière de mytre et par sentence sur ce rendue... sur les testes de trois femmes... » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déja cité. — 56. « Au roy notre dict seigneur, audict lieu de La Brosse, en l'ostel de Guillaume Fournier, pour donner à la fille et chambrière LV solz. » Compte original des dépenses de la cour de Louis XI, année 1471, manuscrit que j'ai. Il y a dans ce même compte, d'autres pareils articles de dépense. » — 57, 58. Histoire ecclesiastique et civile de Verdun, Paris, 1745. preuves, Charte de Guillaume de Haraucourt, de l'année 1493. — 59. Histoire du diocèse de Paris par Lebœuf, chap. Corbeil. — 60. Le Coustumier par Richebourg, tome 3, 1re partie, état sommaire du bailliage de Troyes, mis à la suite de la coutume de ce même bailliage.

61. Sermons de Montluc, évêque de Valence, Sermon du sabbat. — 62, 63. Ancienne coutume de Bordeaux, chap. 10, art. 107. — 64. A la miniature du folio 11 d'un manuscrit de Térence, déja cité, se trouve la représentation d'une servante qui porte un tablier blanc et un trousseau de clefs attachées à la ceinture.—65. Chronique de Chastellain, chap. 159; Ecraignes Dijonnaises par Taboureau, 18e écraigne.—66. Ducange, vo *Serventa*. - 67. Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 7, 6e plan de Paris. — 68. Règles des ordres monastiques des femmes, chap. Sœurs converses. Voyez aussi la note 64. — 69. Antiquités de Paris par Dubreuil, liv. 2, *Cordelières de Saint-Marcel*. — 70. On en voit la représentation dans Les miracles de la Sainte-Vierge, manuscrit déja cité, à la miniature du chap. Isle de mer d'aménité remplie.

71. Toutes les miniatures des manuscrits du temps représentent les valets avec un habit court ou mandilie. — 72. J'ai de grandes Heures manuscrites du quinzième siècle; à la miniature du crucifiement est un valet vêtu d'une souquenille bariolée, dont les manches sont fendues et volantes. — 73. Chronique de Jean de Troyes, année 1475. — 74. Histoire des Flagellants par l'abbé Boileau, chap. 7; Histoire du Théâtre-Français par les frères Parfait, Mystère du Bien-advisé et mal-advisé, scènes 3 et 8; Ducange, vis *Penitentiarum redemptio, Flagrare. Disciplina;* Histoire de Rheims par M. Geruzez, chap. 13.—75. *Historia universitatis parisiensis a Bulæo*, anno 1477. — 76. « L'on défend a tous varlets, serviteurs, lacquays et aultres... » Cri du prévôt de Paris de l'année 1493, Livre bleu, déja cité. — 77. Etats tenus a Tours en 1484, proposition de Jean de Rely, S'ensuit du tiers état. — 78. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474, art. Quatriesme estat. — 79. Ancienne coutume de Tours, Prescriptions. — 80. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, preuves, Titres concernant le voyer de Paris, année 1469.

81. Accurse, vo *Coerceri*, paragraphe *Quid tamen, lege prima, ff., Si is qui testem;* Pandectes de Jean d'Arrerac, *De juridictione omnium judicum.* — 82. Ancienne coutume de Bordeaux, chap. 10, art. 106. — 83. Chro-

nique de Jean de Troyes, année 1466. — 84. Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives à la draperie de Bourges. — 85, 86. Chronique de Jean de Troyes, année 1466. — 87. Ibidem, Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Voitures et montures usitées à Paris. — 88. Voyez la note 142 de *l'Hôtelier*. — 89. « Item donné aux paiges de la cour, à ce qu'ilz ne feissent mal aux serviteurs des gens de la dicte ville, VI onzains. » Compte de la ville de Tours, 3 octobre 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit que j'ai. — 90. Dames illustres de Brantome, Anne de Bretagne.

91, 92. « Item au fourrier du roy, pour qu'il eut la ville pour recommandée, lui feut donné, ainsi que de coustume, six écus. Item aux portiers de la maison du roy, qui vindrent demander leurs estraines ; et considérant que plusieurs fois ils peuvent faire plaisir, quand la dicte ville a a faire devers le dict seigneur... leur feut donné LXIV solz II deniers. Item aux chevaucheurs X solz. Item aux trompettes du roi XVI solz. » Compte de la ville de Tours, 31 janvier 1481, ordonnancé par Louis de Lamaizière, maire, manuscrit que j'ai. — 93. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474, art. Quatrième estat. — 94, 95, 96. Ibidem, art. Second estat et Tiers estat. — 97. Ibidem, art. Quatriesme estat. — 98. Histoire des grands officiers par le père Anselme, maison du roi. — 99. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474, art. Premier estat. — 100. Topographie historique de Troyes par Courtalon, Discours préliminaire. Ces prisons existent, et, s'il n'y a plus de herse, on voit l'endroit de la porte où elle descendait. — 101. Lettres du roi, mai 1471, relatives à la municipalité de Troyes.

Histoire XVII. — L'AVOCAT. — 1. Topographie de Troyes par Courtalon, Noms des rues. — 2. C'était le goût du temps. Voyez dans les Chroniques de Monstrelet, vol. 1er, chap. 39, la proposition ou le plaidoyer du Cordelier Petit. Une grande partie des avocats étaient ecclésiastiques. — 3. Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, années 1427 et 1438 — 4. Antiquités de Paris par Dubreuil, liv. 2, *Ecoles de medecine*. — 5. Histoire de l'Université, de la Faculté de Médecine. — 6, 7. *Reformatio facta* anno M. III C XIV, *in Universitate Tolosana*. « ... De ordine librorum in jure civili... Scilicet secundo anno codicem, vel digestum vetus, secundum quod erit cursus : tertio vero alterum eorum non lectum : quarto digestum novum : quinto et ultimo Infortiatum... » Manuscrit du quinzième et du seizième siècle, conservé à la Bibliothèque du roi entre les manuscrits de Baluze. Voyez aussi l'art. 32 de l'ordonnance du roi, 28 décembre 1490, relative à la justice. — 8. Le droit civil ne fut enseigné à Paris qu'en 1679. Voyez les Registres du Parlement, 8 mai de cette année. — 9. Lettres du roi, 31 août 1477, relatives à la chambre des aides. — 10. Procès-verbal qui termine la coutume de Troyes, 28 octobre 1509.

11. Recueil des lois par Fontanon, De la justice, liv. 1, titre 13. — 12. Registres du Parlement, arrêt du 8 février 1491, relatif aux avocats. — 13. Histoire des Universités, quinzième siècle. — 14. Il reste encore plusieurs procès du quinzième siècle, *cum peciis*, *signatis littera* A, *littera* B. — 15. Lettres du roi, 16 novembre 1422, relatives à l'abréviation des procès. — 16. *Sermones Olivierii Maillard*, *feria* 5 *Dominicæ* 4 *Quadragesimæ*. — 17, 18. Lettres du roi, citées à l'avant-dernière note ; Recueil des lois par Fontanon, liv. 6, tit. 6 ; *Stilus parlamenti ; Stilus castelleti*. — 19, 20. Les Registres du Parlement, notamment au quinzième siècle, sont divisés en registres des plaidoieries, registres du conseil.

21. Voyez, aux notes du quatorzième siècle, épître LXIXe, les notes 2

et 4. — 22. Je possède un mémoire du procureur du comte de Rhodez, manuscrit latin du commencement du quatorzième siècle ; on y lit : « *Hic incipit de Roama... Item dicit et proponit dictus procurator nomine quo supra... Item dicit*, etc. » — 23. Je possède aussi une enquête faite dans un procès entre le bailli de Touraine et l'abbé de Villeloin ou plutôt Villelou ; elle est écrite à la fin du treizième siècle. On y lit : « Geraudus Pasquier, homo liber Villelupe, testis inductus pro eo, dicit quod vidit... Johannes Painchaut, homo liber domini regis, testis inductus pro rege, testis juratus et requestus de justicia, dicit quod... » Ces deux enquêtes sont écrites sur des rouleaux de parchemin. J'en ai une à peu près du même temps, faite dans un procès entre le roi d'Angleterre et l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, qui a plus de cinquante pieds de long. — 24. Au quinzième siècle, on compte trois ordonnances sur l'abréviation des procès : celles de l'année 1453, celle de l'année 1493, celle de l'année 1498. — 25. Non seulement chaque grande cour de justice avait son style ou forme de procédure, dont une partie s'est conservée dans plusieurs coutumes de bailliages, mais les diverses sections de la même cour avaient aussi chacune leur style. Charles Dumoulin a publié, avec le style du Parlement de Paris, le style des enquêtes du même parlement. — 26, 27. Voyez, aux notes du tome Ier, celles des épîtres LXVII et LXIX. — 28, 29. Les anciens styles ou formes de procédure se suppléaient nécessairement, à en juger par les anciens commentaires, gloses ou annotations des coutumes qui ne sont en grande partie que des citations d'autres coutumes, des rapprochements, des conférences de différentes dispositions de la coutume commentée avec les dispositions analogues des autres coutumes. Voyez les commentaires de Dumoulin, de Chopin ; voyez aussi la Bibliothèque des Coutumes par Berroyer et Laurière ; voyez encore les notes et gloses rapportées dans le Coutumier de Richebourg. — 30. Coustumes et statutz du royaume de France, Galliot Du Pré, 1552, Coutume de Paris. — 31. Ibidem, Coutume de Troyes, Estat des personnes.

32. Lettres du roi, 9 août 1371, relatives aux bourgeois de Paris. — 33. Coutume de Troyes, Estat des personnes ; autres coutumes ordonnances des rois de France, lettres de sauvegarde d'évêchés et d'abbayes. — 34. Coutume de Paris, titres Matière féodale, Droits seigneuriaux ; Coutume de Nivernois, mêmes titres. — 35, 36. Histoire de la feodalité ; Traité de l'origine des droits seigneuriaux. — 37. Coutume de Paris, Prescriptions ; Coutume d'Anjou, même titre. — 38. Le Grand coustumier, Paris, 1517, Prescriptions. — 39. Coutume de Paris, Hypothèques ; anciens commentaires, gloses, annotations sur les coutumes déjà citées. — 40. Coutume de Paris, Testaments et dons ; Coutume de Bordeaux, même titre.

41. Coutume de la Marche, même titre. — 42. Coutume de Paris, Garde noble ; Coutume de Meaux, même titre. — 43. Coutume de Paris, Garde bourgeoise ; Coutume de la Marche, même titre. — 44. Coutume de Paris, Communauté des biens ; Coutume d'Orléans, même titre. — 45. Coutume de Normandie même titre. — 46. Coutume de Sens, Successions ; Coutume de Paris, même titre. — 47. Coutume de Paris, Douaire ; Coutume de Paris, Retraits ; Coutume de Troyes, même titre. — 48. Coutume de Paris, Criées ; Coutume d'Amiens, même titre. — 49. Recueil des Coutumes. — 50. Ibidem, Coutume d'Auvergne. — 51. Ibidem, Coutume de la Marche.

52. Voyez les anciennes Coutumes des provinces méridionales dans l'histoire de ces provinces, des villes de ces provinces, ou dans les anciens Coutumiers du quinzième et du seizième siècle. — 53. Voyez le Nouveau Coutumier général de Richebourg, Paris, 1724. Bien qu'il remplisse quatre volumes in-folio, il n'est pas à moitié complet ; mais c'est le moins

incomplet et le plus beau et le plus savant recueil de Coutumes.— 54, 55, 56. Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice. — 57. Lettres du roi Louis XII, insérées au procès-verbal d'adoption de la Coutume de Paris, année 1510. — 58. *Consuetudines ducatus Andegavensis; Consuetudines Atrebatesiæ; Consuetudines Arvernorum;* Bibliothèque des Coutumes, Anjou, Artois, Auvergne. — 59. La langue française est arriérée au moins de cent ans dans les Coutumes de la fin du quinzième siècle.— 60. Charte normande en rime françoise, manuscrit du milieu du quinzième siècle, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal.

61. Le Grand Coustumier, édition gothique de 1517, 1 vol. in-4°. - 62. Voyez, dans la préface du premier volume des Ordonnances du Louvre par Laurière, la notice des anciens recueils d'ordonnances. J'en possède un, imprimé en lettres gothiques, qui paraît lui avoir été inconnu.— 63. Histoire de la Jurisprudence par Terrasson, part. 4, § 8. — 64. *Corpus juris civilis*, *Digest.*, lib. 1, tit. 5, Lex. 12, *De statu hominum.* — 65. *Aulugellii Noctes atticæ*, lib. 3, cap. 16. — 66. Coutumes de France; *Corpus Juris civilis.* — 67. Lettres du roi, décembre 1446, relatives au Languedoc. — 68. Ordonnance de Charles VIII, 28 décembre 1490, relatives à la justice. 69. Voyez, au t. 1er, l'épître LXVIII; voyez aussi les ordonnances et les coutumes du XVe siècle. — 70. La pratique des Cours ecclésiastiques, par Auboux, official de Cahors.

71. J'ai vu plusieurs anciens diplômes de licencié, *licentiatus in utroque jure.* — 72. C'est pour plaider devant les officialités que les avocats se faisaient graduer et en droit civil et en droit canon. — 73. Chronique de Jean de Troyes, année 1476. — 74, 75, 76. Le Grand Coustumier, livre 4, chap. Clercs mariez. — 77. Ibidem, et notes de la marge. — 78. Nouveau protocole des Sergents, Paris, chez Sercy, 1694. — 79. *Sermones Menoti, feria quarta Cinerum.* — 80. *De pristino codice Ecclesiæ Gallicanæ, auctore Van Espen.*

81. L'érudition des jurisconsultes de ce temps, qui était à peu près celui de Dumoulin, de Chopin, est remarquable; voyez aussi les deux plaidoyers cités à la note 87. — 82, 83. Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice. — 84, 85. Registres du parlement, arrêt du 4 janvier 1535, où sont rappelées les ordonnances relatives aux avocats, aux procureurs et à la police des audiences. — 86. J'ai un mémoire manuscrit sur parchemin, de l'année 1495 ou environ, intitulé *Salvacions pour monseigneur Jehan d'Albret, contre Engelbert de Clèves;* l'Ancien et le Nouveau-Testament y sont presque partout cités. — 87. Chronique de Monstrelet, vol. 1er, chap. 39 et 44, où se trouvent le plaidoyer pour le duc de Bourgogne et le plaidoyer pour la duchesse d'Orléans. Ce sont les deux plus anciens plaidoyers français que je connaisse. Le premier est divisé en majeure, mineure et conséquence; le second, en premier, deuxième et troisième membre. — 88, 89. Lettres du roi Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Paris. — 90. J'ai l'original d'un jugement préparatoire, rendu le 13 octobre 1496, par le sénéchal du village d'Aubigné, près Rennes, dans un procès entre Geoffroy de Champaigne, seigneur de Chambelle, et Robert Dugné, seigneur de Braisdamel. Il est écrit sur un rouleau de parchemin long de vingt pieds. On lit dans les qualités : « Par la distribucion des conseils et advocats. » On lit à la marge : « Distribution aujourd'hui faicte entre noble personne Geoffroy de Champaigne et Robert Dugné, seigneur de Braisdamel, d'aultre part, avindrent et feurent baillez au dict Champaigne, premier choisisseur, pour estre à luy et à son conseil contre le dict Dugné, sçavoir est : Jéhan le chanoine, maistre Pierre Perrault, maistre Pierre Laurent, maistre Roland Goujon, maistre Pierre Cojalu, maistre Pierre Chouart et chascun. Et au dict Dugné avindrent et

feurent baillez pour estre à son conseil Jehan d'Aujon, maistre Guillaume Gédoin, Ruant de la Haye, maistre Patri Mauny, maistre Alain Marée, maistre Nicolas Racine et chascun... » A quatre ou cinq pieds d'intervalle de ce qu'on vient de lire, et au dessous d'un espace en blanc d'environ deux doigts, le jugement continue ainsi : « Maistre Alain Marée, autrefois avenu par distribucion au conseil du dict Dugné... et par ce moyen le dict Dugné privé de son conseil... et que, en recompensacion de luy, a demandé celui Dugné estre pourveu d'un aultre avocat; au lieu d'icelui Marée, lui a esté baillé Charles de Sainct-Paigne... » A pareil intervalle de cinq pieds ou environ, et au dessous d'un pareil espace de deux doigts en blanc, le jugement continue encore ainsi : « Entre François Ameri, au nom et comme procureur général prouvé par lettres de noble escuyer Robert Dugné, seigneur de Braisdamel de sa part, et Geoffroy de Champaigne, seigneur de Chambelle d'aultre, a esté apoincté par monseigneur le séneschal de ceste court et du consentement des dictes parties et au dict nom que néanmoins que par distribucion maistre Pierre Perrault feust eschu et advenu par la court de céans au dict de Champaigne, pour estre a luy et de son conseil contre le dict Dugné, que au temps advenir et dès à présent il serait et demoureroit au conseil du dict seigneur de Braisdamel, pourceque de Sainct Paigne, lequel estoit du conseil du dict Dugné, à luy advenu par recompensacion, pour estre a luy et de son conseil, contre le dict de Champaigne, tournera au conseil du dict de Champaigne pour le temps advenir... » On lit a la marge : *Eschange d'advocats*.

91, 92. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux mestiers de Paris. — 93, 94. Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice. — 95. Lettres de Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Paris. — 96. Des Parlements de France par La Roche Flavin, liv. 4, § xciv, 97. Recueil des lois par Fontanon, *Justice*, liv. 2, tit. 4. — 98. Lettres du roi, avril 1453, relatives a la réformation de la justice. — 99. Questions notables de d'Olive, liv. 1er, chap. 36. 100. Registres du Parlement, arrêt du 17 août 1443, relatif a la Bazoche. — 101. Ibidem, arrêts du 23 mai et du 3 juin 1475, relatifs a ceux qui ont baillé de l'argent pour estre procureurs, ou achapté la résignation des offices.

102. Registres du Parlement, arrêt du 3 avril 1403, relatif aux procureurs. — 103. Lettres du roi, novembre 1482, relatives aux notaires du roi. — 104. Ibidem. « Le notaire du roi, quelque aultre science qu'il ait, doibt principalement estre bien fondé en grammaire... » Stile des notaires secrétaires du roi, Recueil d'ordonnances et stiles concernant les notaires, manuscrits de la fin du quinzième siecle, que j'ai. — Carolus... omnes et singulos nostros et domus Francie clericos, notarios et secretarios predicti collegii, quantum opus est, nobilitamus... » Lettres de Charles VIII, février 1484, ibidem. — 105. Contrats et actes entre le roi et les particuliers. — 106. Ordonnances, lettres patentes de Charles VIII et de Louis XII; Histoire de leurs regnes. — 107. Lettres du roi, avril 1453, relatives a la réformation de la justice. — 108. *La Notairerie et la Scribanie*. L'office de notaire et celui de greffier étaient joints dans un grand nombre de juridictions inférieures, ainsi que je l'ai vu dans plusieurs comptes de frais de justice ou dans des rôles d'amende. Cet ancien usage s'était conservé, même a la Tournelle du Parlement de Paris, comme le prouvent les lettres du roi, 27 janvier 1481 ; mais, a la fin du quinzième siecle, le roi, dans les erections des cours de justice, n'institue plus que des greffiers. — 109. Lettres du roi, avril 1453, relatives a la réformation de la justice. — 110. Lettres du roi, 1er decembre 1437, relatives aux notaires du Châtelet.

111. Lettres du roi, avril 14 1, relatives aux notaires du Châtelet;

autres lettres de Henri VI, mai 1425, relatives aux mêmes notaires. — 112. « Le dict procès... touchant ce, estre corrigé par le notaire qui en avait faict le rapport à cet esgard à la dicte court... » Procès entre Geoffroy de Champaigne et Robert Dugué, manuscrit déjà cité. — 113. « Pardevant Guillaume Delamart et Bernadet Reclos, tabellion jurez au siége de la ville de Coustance, feurent présens trois cents soixante neuf francs archiers ci-dessus nommez et escriptz qui ont confessé avoir eu et receu de... la somme de M CCCC LXXVI livres pour leurs gaiges et soulde d'un mois, à raison de IV liv. tourn., pour chasque franc archier, de laquelle somme ilz se sont tenus pour contents et bien payez, ont quitté et quittent mon dict seigneur le comte, et tous aultres. En témoing de ce... » Montre et revue du bailliage du Contentin, sous la charge de Pierre Aubert écuyer, 23 août 1468; je l'ai en original. — 114. Lettres du roi, juillet 1433, relatives aux tabellions. — 115. « Nous, Aulard, de Tisolles, de Benne-Nicolas, Maistre, demeurants à Montjustin, tabellions généraux de nostre trez redoubté et souverain seigneur, monseigneur le duc et comte de Bourgoigne en son dict comté de Bourgoigne, et Jehan de Maisoudans, notaire juré de la court de Bezançon, avons vu... » Lettres de confirmation d'affranchissement extraites du Registre de l'audience du scel secret du duc de Bourgogne, manuscrit déjà cité. — 116, 117. Recueil des lois par Fontanon, Justice, liv. 2, ordonnance relative aux officiers de Languedoc, donnée au Montil-les-Tours, le 28 décembre 1490. — 118. Coutumes, chap. Notaires. — 119. Ordonnance citée à la note 116. — 120. Même ordonnance; il y est fait mention des notaires apostoliques. Quant à leur paraphe des deux clefs, je n'ai pas vu d'actes du quinzième siècle où il ne fût ainsi figuré.

121, 122. « A deux notaires apostoliques, qui ont esté pzésents au serment faict sur la vraye croix de Sainct Lo d'Angier, par monseigneur le prince de Vienne, dont ils ont baillé instrument LV solz... » Compte des dépenses de la Cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déja cité. — 123. Ordonnance citée à la note 116. — 124. Ordonnances et règlements relatifs aux notaires.— 125. « *Officialis Trecensis, presbyteris omnibus et notariis nostris subditis salutem...* » Ordonnance de l'official de Troyes, année 1628, Recueil d'actes relatifs à l'église Saint-Jean de Troyes, manuscrit déja cité. — 126. Coutume de Poitou, Notaires. — 127. « Les consuls du lieu de Vasiége, sénéchaussée de Toulouse, juges ordinaires au dict lieu pour le roy.., aujourd'hui date de cestes lettres... comparut maistre Clément Roiry, notaire royal et huissier sergent d'armes du dict seigneur habitant en Toulouse... Au dict Vasiége, le onzième jour du moys de décembre l'an MVC et XIV... « J'ai l'original de cet acte de comparution et de déclaration. — 128. Lettres du roi, août 1474, relatives a Jean de Caumont, notaire. — 129. Mémoires sur Troyes par Grosley, Mairies royales. — 130. « Du proufit et émoluments de la notairie, scribanie et du scéel de la grant cour de Viennois, au fur de VI C livres par an... » Compte des revenus du Dauphiné, rendu à monseigneur le dauphin, année 1452; j'en ai l'original.

131. Registres du Parlement; il y a des volumes où les qualités des arrêts ont plus d'un pouce d'épais. — 132. Lettres du roi, avril 1453, relatives à la réformation de la justice. — 133. Recueil des lois par Fontanon, Justice, liv. 2, tit. 4. — 134. Voyez la note 87 du *Valet*. — 135. Recueil des lois par Fontanon, Justice, liv. 2, tit. 17. — 136. Au quinzième siècle, le sergent n'était pas l'huissier; au seizième, et surtout au dix-septième, ces mots devinrent synonymes; au dix-huitième, surtout au dix-neuvième siècle, le mot sergent de justice a disparu; stiles et ordonnances. — 137, 138. Lettres de Henri VI, mai 1425, relatives au Châ-

telet de Paris. — 139. Stile des huissiers de Paris, chez Sercy, 1694, Des monstres et cavalcades; Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté. — 140. Lettres de Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Paris, et l'ordonnance citée à la note 143; Registres du Parlement, arrêt du 25 janvier 1422, relatives au prévôt de Paris.

141. Ordonnance de 1566 dite de Moulins. — 142. Recueil des lois par Fontanon, Justice, liv. 2, tit. 4. — 143. Lettres du roi, 27 juillet 1440, relatives aux sergents du Châtelet; Registres du Parlement, arrêt du 10 mars 1496, relatif aux *unze vingts sergents du Châtelet de Paris.* — 144. Lettres de Henri VI, mai 1425, relatives au Châtelet de Paris. — 145. Recueil des lois par Fontanon, Justice, liv. 2, tit. 4. — 146. Lettres du roi, 21 novembre 1467, relatives à la ville de Cusset.—147. Registres du Parlement, arrêt du 13 février 1493, relatif aux sergents du Châtelet. — 148. Ibidem, Règlement relatif à la police des audiences, 18 janvier 1452. — 149, 150. Le Grand Coustumier, liv. 4, chap. Notables extraictz du stile du Parlement.

151. On comptait en France, avant la révolution, quarante mille paroisses. Dans un fort grand nombre il y avait plusieurs seigneurs; il y en avait dans quelques unes jusqu'à quinze, vingt; c'est à ma parfaite connaissance. Mettons qu'il y eût, terme moyen, deux ou trois seigneurs par paroisse, ce sera environ cent mille. — 152. Chaque fief avait trois degrés de justice, la haute, la moyenne ou directe, la basse, et quelquefois un quatrième degré, la justice censière; voyez les anciennes coutumes, Droits féodaux. — 153. Voyez, aux notes du tome 1er, celles de l'épître LVIIIe; Traité des droits seigneuriaux. — 154. Tous ceux qui ont vu des archives d'anciens châteaux ont vu des titres de ces très petits fiefs. — 155. A ma connaissance, il en était ainsi dans l'Auvergne et dans les provinces environnantes. Il devait en être ainsi dans toute la France. — 156. Dans ces provinces, j'ai entendu faire cent histoires sur la pauvreté de ces juges pédanés. — 157. Ordonnances relatives aux justices royales. — 158. Lettres du roi, avril 1453, relatives à la formation de la justice. — 159. Recueil des lois par Fontanon, Justice, liv. 2, tit. 2. — 160. Habillement des gens de guerre; voyez les monuments de sculpture ou de peinture de ce temps.

161. Histoire de France, règne de Philippe le Bel. — 162. Lettres du roi, 11 octobre 1443, relatives au parlement de Toulouse. — 163. Des parlements de France par Laroche Flavin, liv. 1er, chap. 11. — 164. Chronique bordelaise, année 1462. — 165. J'ai un manuscrit contenant le recueil des lettres du roi relatives au Parlement de Dijon, entre autres celles du 18 mars 1476, relatives à son érection. — 166. Recueil des lois par Fontanon, Justice, liv. 1er, tit. 21. — 167. Des parlements par Laroche Flavin, chap. 15, 16, 17, 19 et 23. — 168. Ibidem, chap. 20 et 21. — 169. Lettres du roi, 18 avril 1364, relatives au Parlement. — 170. Lettres du roi, 16 septembre 1461, relatives au Parlement.

171. Lettres du roi, 14 novembre 1454, relatives aux Parlements de Paris et de Toulouse. — 172. Des Parlements, par Laroche Flavin, liv. 4, chap. 1er, § 94. — 173, 174. Ibidem, liv. 10, chap. 25. — 175. Le chancelier de qui émanaient les lois judiciaires n'était guère, au quinzième siècle, que le chef du Parlement; il en prononçait quelquefois les arrêts. Histoire des grands officiers par Leferon et Godefroy, chap. Chanceliers de France. Voyez aussi, dans les registres du Parlement, les remontrances.

176. Registres du Parlement, 13 avril 1504, Mémorial relatif à l'évêque de Tolentino, neveu du pape, venu pour complimenter la cour. — 177. Ibidem, 21 février 1437, Mémorial relatif à une lettre missive du concile de Bâle. — 178. Ibidem, 9 mai 1498, Mémorial, Ce jour, la du-

chessed'Alençon est venue faire la révérence à la cour. — 179. Ibidem, 29 mai 1423, Mémorial relatif à une demande du duc de Bourgogne: *Feut dict nichil.* — 180. Ibidem, arrêts relatifs à la grande succession des grands fiefs.

181. Chroniques de Jean de Troyes, année 1475. — 182. Registres du Parlement, 22 mai 1488, Remontrances sur le *défault du payement des gaiges et ce à quoy ils montent.* — 183. Lettres du roi, 11 mai 1463, relatives au Parlement de Bordeaux. — 184. Histoire du Languedoc par dom Vaissettes, preuves, nomb. xxxvi, année 1493. — 185. Registres du Parlement, arrêt du 2 octobre 1419, relatif au paiement des gages de la cour. — 186. Ibidem, 28 avril 1431, Mémorial, *radia non soluta*, cessation des plaidoiries. — 187. Lettres du roi, 26 juin 1472, relatives au chancelier. — 188. Histoire des grands officiers par Leferon et Godefroy, chap. Chanceliers de France. — 189. Registres de la chambre des comptes, année 1483, Réception du président Pierre Doriolle, ci-devant chancelier, que le roi avait *deschargé.*

Histoire XVIII. — LE MÉDECIN. — 1. « A maistre Andrieu Frétel, docteur en médecine, la somme de L liv., que le dict argentier luy a payé pour ses gaiges de l'année de ce présent compte... » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 2. Au *Livre des faiz monseigneur Sainct Loys*, manuscrit déjà cité, la miniature du chap. « Une femme nommée Amelot » représente un médecin habillé de gris, chaperon noir avec une mentonnière noire, ceinture noire; aux deux miniatures suivantes on voit deux chambres de malade; le médecin a le même costume. — 3. J'ai le manuscrit original de la traduction de la Chirurgie de Lanfranc; elle est ainsi terminée : *Ce feut faict l'an* M CCCC IIII XX XIIII, *escript, par moy Jéhan Gallant, maistre barbier en la ville de Paris, Gallant.* La miniature du premier chapitre représente des chirurgiens avec des toques rouges. — 4. Les apothicaires n'étaient en général que des épiciers droguistes, avec lesquels les statuts et règlements de ce temps les nomment. — 5. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Reformatio facta a cardinale Tustavilleo*, anno 1452; *Reformatio facultatis medicinæ.* — 6. Ibidem, anno 1470; voyez les historiens contemporains. — 7. Ibid., *Reformatio facultatis medicinæ; Synopsis septimi seculi, De facultate medicinæ.* — 8. Recueil des lois par Fontanon, t. 4, *Statuta facultatis medicinæ.* — 9. Lettres du roi, mai 1437, relatives à l'Universté de Montpellier. — 10. La Grande Chirurgie de Chauliac, Anatomie. Cet ouvrage fut classique jusqu'au milieu du dix-septième siècle. — 11. Ibidem, chap. 1er. — 12. Ibidem, chapitre singulier ou chapitre préliminaire.

13. Voyez sa Chirurgie, où les médecins et les chirurgiens arabes sont continuellement cités. — 14. *Agrippa*, *De vanitate scientiarum*, cap. *De medicina operatrice.* — 15. Ibidem, Bibliothèque de Van-Haller, liv. 3, quinzième siècle. — 16. Compte du receveur des tailles de l'élection d'Evreux, manuscrit déjà cité ; en tête sont les lettres des commissaires du roi, où on lit : « ... Et ordonne les gens des trois estats du dict pays de Normandie, estre assemblez en cette ville de Vernon, pour le dangier de peste estant en la ville de Rouen. » — 17. Registres du Parlement, quinzième et seizième siècles, séance au couvent des Augustins, pour ce que la peste s'est déclarée aux prisons de la Conciergerie ; Registres du Parlement de Poitiers, sous Charles VII, conservés aussi aux archives du royaume, Mémorial du 8 août 1421 : Peste de Poitiers, le Parlement va à Châtellerault ; 11 août, le Parlement siége aux Cordeliers. — 18. Registres du Parlement, Mémorial du 14 novembre 1502 : La Cour, pour crainte de peste, ordonne que les parties mettront les requestes sur le coffre. —

19. *Marsilii ficini opera*. *Epidemiarum antidotus*, cap. 22 et cap. 24. — 20. « A maistre Jehan Brodeul, chirurgien sermenté d'icelle ville, pour ses gaiges de présente année vi liv. » Compte de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité.

21. Topographie de Troyes par Courtalon, chap. Noms des rues. — 22. *Claudii Galeni methodus medendi, id est de morbis curandis*. — 23, 24. *Opera Galeni, De [illegible] continua, liber Galeno attributus*. — 25. Bibliothèque française de l'abbé Goujet, Charles duc d'Orléans, père de Louis XII, poésies de ce prince. — 26. Biographie des hommes célèbres, article Platine. — 27. *Platinæ*, *De honesta Voluptate*, lib. 1, cap. *De somno*, *De exercitatione*, *De [illegible]*. — 28. *Marsilii ficini, De studiosorum sanitate tuenda*, cap. 1 et sequentibus. — 29. Biographie des hommes célèbres, article Galien. — 30. *Marsilii ficini*, *De vita cœlitus comparanda*, cap. 4.

31, 32, 33. *Amicus medicorum a Ganivelo*, *differentia* 4, cap. 2 et 3. — 34. *Opusculum de diebus criticis, auctore Avenezra*, imprimé à la suite de *l'Amicus medicorum*. — 35. *Hippocratis, De significatione mortis et vitæ*, cap. *De [illegible]*. — 36. Doctrine médicale des Arabes. — 37. Les médecins arabes avaient traduit ou compilé plusieurs livres de médecine grecs ; voyez leurs ouvrages. — 38, 39. Souverains remèdes pour conserver la santé, 1543, chap. Pour guérir du mal de la teste. — 40. Ordonnances des rois de France, Sceaux, Scelleurs.

41. Bibliothèque de médecine par Van-Haller, liv. 3, § 187, post annum 1430. — 42. Ibidem, § 190, post annum 1460. — 43. *Amicus medicorum*, *differentia* 4, cap. 7. — 44. *Marsilius ficinus*, *De studiosorum sanitate tuenda*, cap. 10, *De vita producenda*. — 45. *Agrippa*, *De vanitate scientiarum*, *De medicina operatrice*. — 46. *Marsilius ficinus*, *De studiosorum sanitate tuenda*, cap. 7. — 47. Ibidem, cap. 4. — 48. Annales d'Aquitaine par Bouchet, année 1494. — 49, 50. *De morbis venereis*, *auctore Astruc*, *statuta reginæ Joannæ*.

51. *Syphilis*, poëme latin de Fracastor. — 52. *Plinii historia naturalis*, lib. 8, cap. [illegible], et lib. 25, cap. 7. — 53. *De quatuor complexionibus*, *De quatuor temperamentis*, dans tous les livres de médecine du temps. — 54. *Sancti Augustini de civitate dei*, lib. 15. — 55. *Beroaldi orationes*, *Oratio nuptialis*. — 56. *Chirurgia Lanfranci*, tractatus 3, cap. 11, *De pus et cancro in virga*. J'ignore si cette partie des œuvres de Lanfranc est imprimée. Je ne puis citer, à cause de sa naïveté, la traduction manuscrite que j'ai. — 57. Grande Chirurgie de Chauliac, traité 6, doct. 2, chap. 7, Des maladies des hanches. — 58. Voyez, dans l'Escole de Salerne, Lyon, 1508, le dernier des petits traités de médecine imprimés à la suite, intitulé : *Remède très utile pour ceux qui ont la maladie appelée variola grossa*. — 59. Leçons de Duverdier, liv. 4, chap. 32. — 60. Voyez la note 62.

61. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 11, chap. Du mal de Naples. — 62. « Depuis deux ans la dicte maladie a cours en France... au printemps doibt devenir plus contagieuse.... sera faict cry de part le roy que les forains attaquez de la dicte maladie sortiroient de Paris dans les vingt-quatre heures, hommes et femmes, soubz peine de la hart..... » Registres du Parlement, 6 mars 1496, arrêt relatif aux malades du mal de Naples. — 63. Chronique de Jean de Troyes, année 1482. — 64. Traité de la police par Delamarre, liv. 3, tit. 5, chap. 4. — 65. Lettres du roi, 13 février 1424, relatives aux femmes publiques de Toulouse. — 66. Histoire de Montdidier par le père Daire, chap. 10. — 67. Histoire du Dauphiné et des princes dauphins, preuves du second discours. *Libertates hominum S. Johannis de [illegible]*. — 68. Histoire d'Aix par Pitton, liv. 2, chap. 8. — 69. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 8, chap. Redevances ridicules. — 70. Ibidem, Comptes de la prévôté de Paris, 21e liasse des adveux de Bourbonnois.

71. « Ce sont les articles des droicts que doibt avoir et lever l'exécuteur de la haulte justice en la ville de Troyes... Les filles joyeuses, lubriques, usans de leurs droits, lui doibvent chacune v solz... » Paucarte des droits du bourreau de Troyes, citée à la note 85 du *Cultivateur*. — 72. « De Jehan Auxeaul, sergent de la maierie de Dijon, la somme de trente francs à cause de la ferme et admodiation de la maison où se tiennent les filles communes appartenant à la dicte ville à luy baillée et délivrée comme au plus offrant et dernier enchérissant... à la charge d'entretenir la dicte maison de couvertures, parois, huis, fenestres, planchiers, montées et degrez de boys avec les chalitz qui lui ont esté baillez par inventaire... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déjà cité. — 73. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté de Paris, compte de la trésorerie de Beaucaire. — 74. « A Jéhan Auxeaul et Jehane sa femme, fermiers et admodiateurs de la maison des filles de ceste ville, la somme de trente livres tournois que par mesdicts seigneurs le vicomte maïeur et eschevins... leur a esté donné, quicté et remis sur la somme de neuf vingt francs à cause de ladicte ferme pour trois années... pour et en récompanse des pertes, domaiges et interetz par eulx soubstenuz et supportez en la dicte ferme les dictes trois années durant au moyen de la maladie de Napples qui a régné et a eu cours, pour laquelle maladie plusieurs n'ont fréquenté en la dicte maison... » Compte de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit original que j'ai. — 75. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, anno 1495. — 76, 77, 78, 79. Essai d'une Histoire pragmatique de la médecine par Wrangel, quinzième siècle, maladies nouvelles. — 80. Lettres du roi, novembre 1437, relatives aux médecins et apothicaires.

81 « Le malade de la pierre doibt s'abstenir de grosses viandes, de fruitz pierreux.... doibt boire eau de rivière.... doibt manger chappons, perdrix, alouettes.... » Chirurgie de Lanfranc, traité 3, chap. 8, manuscrit de la traduction française, déjà cité. — 82. « Recipe..... médecine de saxifrage, sang de bouc, cendre de scorpion... » Ibidem. — 83. Dans ce même chapitre, Lanfranc parle de l'opération de de la pierre, mais non *de visu*, comme il est facile de s'en apercevoir ; il termine ainsi : « Donc tu dois considérer que faire incision ez dicts lieux c'est chose mult périlleuse. Telle cure doit laisser ez chirurgiens coureux... Plusieurs méges me mordent des dents de leur parole, et disent que je ne saurais curer telle maladie... » — 84. La Grande Chirurgie de Chauliac, traité 6, chap. 7. — 85. Chron. de Monstrelet, 1474 ; Chron. de Jean de Troyes, même année. — 86, 87. Lettres du roi, avril 1453, relatives aux chirurgiens de Rouen. — 88. Ibidem. Autres ordonnances relatives aux barbiers. — 89. Lettres du roi, novembre 1461, relatives aux barbiers. — 90, 91. Lettres du roi, 5 avril 1453, relatives aux chirurgiens.

92. « Le chirurgien doibt scavoir logique, grammaire, dialectique, rhétorique... » Chirurgie de Lanfranc, traité 1, chap. 2, manuscrit de la traduction déjà cité. — 93. Lettres du roi, avril 1453, relatives aux barbiers. — 94. Lettres du roi, 26 avril 1457 ; autres lettres, novembre 1461, relatives aux barbiers. — 95. Note 96 de *l'Homme d'armes*. — 96. Grande Chirurgie de Chauliac, figures gravées de l'arbalète et du davier, texte de Chauliac, notes de l'éditeur — 97. Tous ces instruments, excepté les deux de la note précédente, sont décrits dans la traduction manuscrite de la Chirurgie de Lanfranc, déjà cité, et toutes les figures en sont enluminées en rouge. — 98. L'ancienne forme des lances des lancettes est un fer de lance. Note 94. — 99. Lettres du roi, juin 1427, relatives aux barbiers. — 100. Je possède une collection de petits Traités de médecine, imprimés depuis l'année 1500 jusqu'a l'année 1520 ou environ, parmi lesquels est un *Petit traictie* pour faire saignées sur tout le corps humain, où se trou-

vent les différentes cures « des douleurs d'oreilles, de la douleur des dents, de la teste pesante, de la roigne, des fièvres, de la mesellerie, de mauf-vaise mémoire, de petit entendement. »

101. « A Jehan Candure, demeurant à Paris, pour avoir apporté à Amboise deux douzaines de sansues pour la personne d'icelui seigneur..... VIII liv. X solz.... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déja cité. — 102. Lettres du roi, avril 1453, relatives aux chirurgiens de Rouen. — 103. C'est cette pratique si vicieuse qu'Ambroise Paré remplaça par la ligature des artères : voyez ses œuvres, liv. 9, chap. 7, et liv. 12, chap. 31. — 104. Collection des Mémoires pour servir a l'Histoire de France, Paris, 1785, Mémoires de la pucelle d'Orléans, année 1429. — 105. « Pour deux flascons d'estaing où le roy faict porter des eaues pour servir à sa personne, XLII solz VI den... Pour deux flascons d'estaing pour en iceulx mectre l'eaue rose et de fumeterre pour le dict seigneur, XXXV solz... » Comptes des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 106. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12. — 107. Dans la collection mentionnée à la note 100, sont plusieurs traités de la vertu des herbes et des eaux artificielles contre les différents maux. — 108. Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 2. — 109. Dans la collection mentionnée a la note 100, est *le Lapidaire en françoys de Jehan de Mandeville*, suivi du Lapidaire indien et hébreu, où sont rapportées toutes ces vertus des pierres précieuses. — 110, 111. Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy, preuves, états des officiers de la maison du roi, année 1490 et année 1496. — 112. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12. — 113. Histoire des grands Officiers de la couronne, par Leferon et Godefroy, chap. Chanceliers, preuves, année 1483, Adam Fumée.

HISTOIRE XIX. — LE PAUMIER. — 1. « .... Devant nous Guillaume Coudrin, lieutenant de honorable homme et saige, messire Sureau, vicomte de l'eau de Rouen, furent présens Jacques Letourneur et Antoine Cailleau, bouteiller du roy, en icelle vicomté... confessa avoir receu... le XV novembre M CCCC XLV. » J'ai l'original de cette quittance. Voyez aussi le Glossaire de Ducange, v° *Buticularius*. — 2. J'ai aussi un long rouleau en parchemin des adjudications des fermes des impositions foraines de la ville de Vire, année 1443. Un des articles porte : « ... La sergenterie du Tourneur, le quatrième de tous boires IV livres... » Un autre porte « La sergenterie de Vassy, le quatrieme de tous boires... VII. . » — 3. Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, 5 septembre 1427. — 4. Recherches de Pasquier, liv. 4, chap. 15, Jeu de paulme. — 5. Tel est le jeu de paume de Fontainebleau, qui est, dit-on, fort ancien.— 6. Recherches de Pasquier, liv. 4, chap. 15, Jeu de paulme. — 7. Dictionnaire de Furetière, v° Paume. — 8. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, années 1484 et 1491. — 9, 10, 11. La Maison des jeux academiques, Paris, 1668, 1 vol. in-12, chap. Jeu royal de la paume.

12. « En la présence de moi Jehan Marchant, secretaire de monseigneur le conte d'Angoulesme... au curé Saint-Jehan d'Angoulesme, qui a baptisé l'enfant de Jehan Guy, le quel madame la comtesse a tenu sur fons, la somme de dix solz tournois, a lui donnés par madame... de laquelle somme il s'est tenu pour contant... et en quitte le dit trésorier... le XIe d'octobre l'an mil CCCC soixante-cinq. » J'ai l'original de cette quittance. — 13. Ce proverbe doit être aussi ancien que le jeu de paume. — 14. Voyez la note 61. — 15. Il est mentionné dans toutes les ordonnances du quatorzième et du quinzième siecle relatives au guet. — 16. Les chefs de plusieurs états, notamment des corps de métier, étaient appelés roi ; voyez

a cet égard les nombreuses notes du XIVe et du XVe siècle. — 17. « L'an de grace mil CCCC trente-cinq, le XIIe jour de janvier, devant nous... fut présent Pierre le Prévost, sergent à gaiges, en la forest de Rouveray, qui cognut et confessa avoir reçu... du vicomte de Rouen... la somme de cent trois solz un denier obole t. pour ses gaiges, qui sont de six deniers parisis par jour... » J'ai l'original de cette quittance. — 18. La maison des jeux académiques, chap. Jeu de paume. — 19. Lettres du roi, juillet 1376, relatives aux eaux et forêts; Ordonnance de 1669 sur les eaux et forêts. — 20. « L'on doit... à maistre Guy Aurillot clerc... en la chambre des comptes, à cause de ses gaiges de VI s. p. par jour... et pour son mantel d'esté VII s. le deuxième jour de juillet l'an mil CCCC quatre vings et ung. » J'ai cet acte, il est sur parchemin. Ces livraisons de manteaux et de robes d'été, de manteaux et de robes d'hiver, se trouvent dans tous les comptes des gages des officiers publics, surtout dans ceux du quatorzième et du quinzième siècle.

21. J'ai une reconnaissance écrite sur parchemin qui commence ainsi : « La ville de Rouen est tenue à Guillaume Deschâteaulx de la parroisse Saint-Denis en la somme de cent solz tournois, qu'il a au jour duy prestez au grant besoing et nécessités de la dicte ville pour aidier a faire certain payement de XII m. salus, encore deubz de reste de la composicion et rendue de la dicte ville de Rouen... Donné... le XIIe jour d'octobre l'an mil CCCC et trente. » — 22. J'ai un mandement du commissaire du jubilé de Soissons, il est écrit sur parchemin ; on lit en tête : *De par le commissaire du Jubilé de Soissons.* Ce mandement est adressé au receveur des aides de cette ville, commis par le roi *a la recepte des deniers qui viendront au diocese du dit Soissons es troncs et capses du dit jubilé et croysade*, pour qu'il paye divers ouvrages de serrurerie faits aux coffres du dit jubilé *pour la seureté des deniers qui se mectront en iceulx.* Ce mandement est daté du 21 janvier 1516. — 23. « Nous Robert Harlinge, bailli d'Alençon, confessons avoir receu... la somme de cinquante livres... pour moitié de noz gaiges qui sont de C. l. t. par an..., le XXVIIIe jour d'avril l'an mil CCCC trente trois. » J'ai l'original de cette quittance. — « Je Bernard baron de Cardalhac... seneschal de Quercy, confesse avoir eu et receu la somme de trois cens livres tournois pour mes gaiges de ceste année... le derrenier jour de feuvrier mil V C et ung. » J'ai encore l'original de cette quittance. — « Receveur des aides en l'élection d'Arques, payez a Guyenne, roy d'armes, la somme de C livres a luy ordonnée par le roy nostre seigneur, pour sa pension de ceste présente année. Escript le XXVIIIe jour de mars, l'an mil CCCC soixante-dix-sept. » J'ai encore l'original de cette rescription signée par les *generaulx conseillers du roy sur le fait et gouvernement de ses finances.* — 24. Dictionnaire de Furetière, vo *Argent.* — 25. « Je Jehan de Labroé, procureur de maistre Antoine Guin, juge de Nonenque, confesse avoir eu et receu... du receveur ordinaire du Rouergue, la somme de cinquante soulz tournois, et ce pour la moitié des gaiges dudit office de juge, restranchez en l'année mil cinq cents dix huit. » J'ai l'original de cette quittance. — 26. « Noverint universi quod constitutus coram nobis... Bernardus Taurionis procurator regius terre basse albigensis qui recognovit se habuisse... summam quindecim librarum turonensium pro solucione vadiorum suorum totius anni... die XXI mensis Augusti anno domini M CCC XLIX. » J'ai l'original de cette quittance. — 27. « Sachent tous que Je Jehan Busnel, avocat et conseiller du roy nostre sire en la vicomté d'Alençon, confesse avoir eu et receu... la somme de cent solz... pour moictié de mes gages qui sont de X l. t. par an... le derrain jour de may l'an mil quatre cens et trente trois. » J'ai l'original de cette quittance. — 28. Voyez notes 25, 26, 27. — 29. « Noverint universi quod ego

Johannes Borias Castellanus regius Ville france recognosco recepisse a nobili viro... thesaurario regio Ruthenense ad causam vadiorum meorum dicte Castellanie pro anno domini millesimo cccc° tritecsimo tertio... sexdecim libras, decem solidos turonenses. » J'ai l'original de cette quittance. — 30, 31. Lettres du roi, 24 juin 1480, relatives aux faiseurs d'esteufs.

32, 33. La Maison des jeux académiques, chap. Jeu de paume. — 34. Dictionnaire de Furetière, v° *Paume*. — 35, 36. Traité de la police par Delamarre, chap. Des jeux; Ordonnances des rois de France relatives aux jeux rendues aux quinzième siècle; Rabelais, Gargantua, chap. Des jeux. —37. « A Jacques Lasnier, la somme de deux cents soixante-deux livres x sous, pour les choses ci-après... La maison de Dedalus, aux quatre bouts de laquelle y a en chascun une tour un personnaige, et au millieu une tour où est Mynausthaurus et huit personnaiges, qui jouent avec Dedalus : six dez et douze tumbereaux marquez a douze carrez chascun. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. — 38. Voyez la note 35. — 39. « Item deux tablées dont l'ung est carré comme le dedalus et l'autre ployant, garni chascun de tables et d'eschetz. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. Autrefois le jeu de tric-trac se nommait tables; voyez le Diction. de l'Académie, 1re édit., v° *Tables*. — 40, 41. Voyez la note 35.

42. « *Petrus Gileel sartor, quia, post et contra inhibitiones sibi factas lusit ludo dicto* au rapeau, *fuit condempnatus ad x solidos.* » Rôle des amendes de la jugerie de Rieux, année 1522, manuscrit déjà cité. — 43, 44. Voyez la note 35. — 45. Ordonnance de 1369 relative aux jeux de hasard, rapportée dans les Recherches historiques sur les cartes a jouer par Bullet, Paris 1757, un vol. in 12. Voyez aussi le Glossaire du Ducange, v° *Chartæ*. — 46. « A Olivier Duval et aultres... a chascun d'eulx une paire de chausses, pour ce que en la presence dudit seigneur, ils avoient rompu les leurs en jouant aux barres, la somme de trois escus d'or..... » Compte rendu par Robin Denisot, receveur des domaines de Fontenai-le-Comte, année 1430, manuscrit déjà cité. — 47. On pourrait hardiment avancer que, d'après la marche invariable de la formation des langues, les jeux de corps et adresse ayant précédé les sédentaires jeux de cartes, les noms de ceux-là durent passer aux dénominations de ceux-ci, mais nous en avons des preuves dans les écrits du temps; je me contenterai de citer les plus anciens jeux de cartes, le glic ou glis, *glissus*, le jeu de la glissoire, les marthres, qui aussi étaient originairement un jeu de corps et d'adresse. — 48. *Statuta Provinciæ Forojuliensis [illegible]*, art. *[illegible]*. — 49. Toutes les miniatures des manuscrits du temps représentent les planchers des maisons des villes carrelés. — 50. Et planchéiés ceux des maisons de la campagne.

51. Recherches historiques sur les cartes à jouer par Bullet; Bibliothèque curieuse et historique, par le P. Menestrier. — 52. C'est l'opinion de plusieurs de nos historiens. Véritablement on cite un article des comptes de Charles VI, de l'année 1392, où il est fait mention de cartes à jouer peintes par Jacquemin Gringonneur. Mais voyez la note 48. — 53. Telles sont les cartes à jouer de Charles VI, conservées au cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi — 54. Ces noms des rois n'ont pas changé. — 55. Les noms des reines et des valets n'ont pas non plus changé. Lahire était un des célèbres guerriers sous Charles VII, histoire du temps. — 56. L'art de la gravure, inventé vers le milieu du quinzième siècle, dut aussitôt simplifier la fabrication des cartes. — 57. « Pour trois aulnes de drap » vert, pour faire un bureau pour le controlleur, pour ce que les dames » avaient pris le sien pour jouer aux marthres et glic. » Comptes des dé-

penses de la cour de Charles VII, année 1454, manuscrit que j'ai. Voyez aussi Ducange, v° *Glissis*. — 58. Note 72 de *l'Hôtelier*. — 59. Chaque art, chaque jeu surtout, lorsqu'il est très ancien, a dû avoir comme aujourd'hui, son histoire fabuleuse. — 60. « Au noble jeu de billard », ancienne et très ancienne inscription placée sur l'enseigne des jeux de billard; voyez aussi la Maison des jeux académiques, chap. Du billard. — 61. On trouve dans le Traité de la police par Delamare, liv. 3, tit. 4, chap. 5, un grand nombre d'ordonnances du quinzième siècle relatives au jeu de paume, qui annoncent combien ce jeu était répandu. Voyez aussi dans les registres du Parlement l'arrêt du 24 juillet 1543 relatif à la défense de bâtir des jeux de paume. — 62. « A maistre Jehan de Modène, chantre de la » chapelle dudict seigneur et garde de son jeu de paulme de Montilz-les-» Tours... » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. — 63. Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18; Recueil des antiquités de l'abbaye de Saint-Denis, année 1497, ouvrage cité dans l'Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy.

Histoire XX. — LE SAVANT. — 1. Mémoires sur Troyes par Grosley, chapitre Clergé. — 2. Les magistrats, les gens de justice, les clercs, portaient de longues robes ainsi faites, comme on peut le voir dans les miniatures des manuscrits du temps. — 3. Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques par Claude Joly, Paris 1678, première partie, chap. 23, 24, et deuxième partie, chap. 8, 9, 10, 11, 12 et autres. — 4. *Opera Antonii Mancinelli in grammaticam*, Lyon, 1511, in-8°, *cap. Summa declinationis*. — 5. Bibliographie, anciennes grammaires grecques, latines. — 6. Voyez dans les Antiquités de Paris par Dubreuil, et dans l'Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, les actes de fondation des collèges de cette ville, jusqu'au seizième siècle. — 7. Ibidem, ibidem; Institution au droit ecclésiastique par l'abbé Fleury, ch. 20 — 8. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Synopsis septimi seculi.* — 9. Ibidem, *Septimum seculum*, annis 1463 et 1491.—10. « Faisons ici comme à Paris », est bien ancien et bien universel en France. Je ne crois pas que dans les provinces les collèges fissent exception à ce désir d'imiter la ville capitale.

11. Voyez l'avant-dernière note. — 12, 13, 14. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Synopsis septimi seculi.* — 15. *Guillelmi Ficheti rhetoricorum libri tres*, *Parisiis*, 1471, un vol. in-4°. — 16. Bibliothèque françoise de Goujet, chap. Des Rhétoriques modernes. — 17. Recueil des lois par Fontanon, De l'Université de Paris, ordonnance du roi, mai 1499, relative à la réformation des écoliers. — 18. Histoire de Charles VIII par Jaligny, etc., édition de Godefroy, preuves, Ordre de la pompe funèbre de Charles VIII. — 19. Voyez dans Froissart les Remontrances de l'Université de Paris. — 20. Histoire de Charles VIII, citée à l'avant-dernière note, preuves, Traité de paix entre Louis XI et Maximilian d'Autriche.

21. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, annis 1400, 1460, 1461. — 22. Recueil des lois par Fontanon, De la police ecclésiastique, tit. XI; Lettres du roi, avril 1471, relatives au franc-salé accordé aux écoliers d'Amiens; note 41 du *Financier*. — 23. Chronique de Jean de Troyes, année 1476. — 24. Registre du Parlement, arrêt du 29 novembre 1386, relatif à un procès entre l'Université et maître Aymes Dubreul. — 25. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, septimum seculum*, anno 1498 *et passim* — 26. Ibidem, *Reformatio* anni 1452. Voyez aussi la note 6. — 27. Recueil des lois par Fontanon, De la police ecclésiastique, tit. XI. — 28. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Reformatio* anni 1452. — 29. Bibliothèque françoise de Goujet, article Pierre Michault. — 30. *Historia*

Universitatis Parisiensis a Bulæo, *Reformatio* anni 1452. La rue du Fouarre a pris son nom du commerce de paille ou feurre qui était consommée par les écoliers : Histoires de Paris.

31. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo, Catalogus Academicorum septimi seculi*, Johannes Rivole. — 32. Ibidem, *septimum seculum*, anno 1472. — 33, 34. Ibidem, *Synopsis septimi seculi*. — 35. Règlements des colléges de Paris fondés au quinzième siècle, insérés dans les preuves de l'Histoire de Paris par Félibien et Lobineau. — 36. Antiquités de Paris par Bonfons, Collége de la Marche. — 37, 38. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, preuves, Nouveaux Statuts du collége de Montaigu, annee 1502. — 39. Ibidem, ibidem. Voyez aussi les actes de fondation des autres collèges. — 40. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, *Reformatio* anni 1452. — 41, 42. Ibidem, ibidem, et *Synopsis septimi seculi*. — 43. Ibid., *septimum seculum*, anno 1476. — 44. Ibid., *Reformatio* anni 1452.

45. Histoire de Charles VIII par Jaligny, etc., édition de Godefroy, preuves, Lettre du seigneur du Bouchage à sa femme, 17 avril 1498. — 46, 47. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, *Reformatio* anni 1452. - 48. *Sermones Maillardi*, *sermo in die sancti Stephani* —49. A cette époque, il y en avait ce nombre en France : huit avaient été fondées pendant le quinzième siècle; Histoire des Villes; ord. des rois de France. — 50. Lettres du roi, avril 1471, relatives aux écoliers d'Amiens.

51. Il n'y a pas de ville d'université qui n'eût plusieurs colléges : lorsque les écoliers y avaient terminé leurs classes de grammaire, de rhétorique, ils passaient à l'université, qu'on appelait aussi étude générale; Histoires de la ville de Paris, de Toulouse, de Caen, d'Angers, d'Orléans, de Cahors, d'Avignon. — 52. Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Clergé. — 53. « .... Les échevins pouvaient faire deux écoles latines... et y mettre tels maistres que bon leur sembleroit, les présentant préalablement a l'écolâtre... ou on voit le droit dudit écolâtre pour chacun enfant...» Histoire des Communautés de Lille, manuscrit deja cité, chap. Ecoles latines. Les rétributions des écoliers n'ont cessé qu'a l'edit du 1er avril 1719; note précédente. — 54. *Marsilii ficini de studiosorum sanitate tuenda*, lib. 2, cap. 6. - 55. Histoire de Charles VIII, édition de Godefroy; Histoire de l'expédition de Charles VIII a Naples par André de Lavigne, années 1494 et 1495. — 56. Le grand Calendrier et compost des Bergiers, composé par le berger de la grant montagne, Comment le bergier se doit gouverner, etc. - 57. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 6, Archiprêtré, Saint-André-les-Troyes. — 58. *Pompeius Festus de verborum significatione.* On connaît une édition de cet ancien auteur imprimée a Milan en 1472. — 59. Voyez les poemes d'Homère, de Virgile, d'Horace, d'Ovide, etc., imprimés à la fin du quinzième siècle ou au commencement du seizième. — 60. Voyez le Catalogue des écrivains ecclésiastiques par Trithème, la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, a l'article Jean Charlier, surnommé Gerson.

61, 62. Biographie des Hommes célèbres, Thomas à Kempis — 63. Ibidem, Jean Raulin. — 64. Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, art. Biel. — 65. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, *Synopsis septimi seculi.* — 66. *Theologia naturalis a Raymundo Sebondo*, *Argentinæ*, 1496. — 67. Biographie des hommes célèbres, Raymond Sebonde. — 68. *Summa Angelica Clavasii*, in-fol., caracteres gothiques. — 69. Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, art. *Clavasius.* — 70. *Margarita philosophica*, in-4o, caractères gothiques, gravures sur bois.

71, 72, 73. *Historia Universitatis Parisiensis a Bulæo*, anno 1473. — 74, 75. Voyez au quatorzième siècle les notes de l'épître XLVI. — 76. *Marsilii ficini Theologia Platonica*, *Florentiæ*, 1482. — 77. Jugement des Savants

par Adrien Baillet, art. *Hermolaus Barbarus.* — 78. *De infelicitate litteratorum a Joanne Pierio Valeriano*, PICUS MIRANDULÆ. — 79, 80, 81. Voyez les ouvrages des philosophes et des physiciens du quinzième siècle, ou plutôt des commentateurs de la philosophie et de la physique d'Aristote.

82. Ibidem ; Histoire de la Philosophie hermétique par Langlet ; le Grand éclaircissement de la pierre philosophale par Nicolas Flamel.

83. *Hortus Sanitatis a Johanne Cuba.* Moguntiæ, 1491, gravures sur bois. — 84. Histoire des Mathématiques par Montucla, quinzième siècle, *Regiomontanus.* — 85. Ibidem, Faber. — 86. Ibidem, Leonard de Pise. — 87. Ibidem, Lucas de Borgo. — 88. Ibidem, Onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles. — 89. J'en ai vu à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, de l'année 1483 et années suivantes. — 90. Je possède un livret in-12., imprimé en 1495, intitulé *Ad inveniendum lunam novam et festa mobilia, cum eclipsibus solis et lunæ, ab anno* M. CCCC. LXXV *ad annum* M. CCC. *et quinquaginta, per circonspectum virum dominum Bernalach Barchinensem*... Il est ainsi terminé : « Notandum quod suprascripta tabula conjunctionum et oppositionum ac eclipsum est facta et calculata... ad habendum omnia predicta in supradictis civitatibus et locis aliis... » Ce petit livre est rempli de figures de la terre et de la lune.

91. Histoire des Mathématiques par Montucla, quinzième siècle, Cusa. — 92. Ibidem, ibidem, Purbach. — 93. Ibidem, ibidem ; *Calendarium a Regio Montano, Nuremberg,* 1475. — 94. Histoire des Mathématiques par Montucla, quinzième siècle, Walter. — 95. *De infelicitate litteratorum a Johanne Pierio Valeriano*, MERULA ; Jugements des Savants par Adrien Baillet, art. Merula. — 96. Ibidem, ibidem, art. Strozza. — 97. Ibidem, ibidem, art. Philelphe. — 98. Bibliothèque françoise de Goujet, part. 6, chap. 1. — 99. *Fausti Andrelini poemata, Parisiis,* 1496. — 100. *De infelicitate litteratorum a Johanne Pierio Valeriano*, UGOLINUS ; Jugements des Savants par Adien Baillet, art. *Ugolinus.*

101. Bibliothèque françoise de Goujet, part. 6, chap. 1. — 102. *Apol. Collatini excidii Jerosolymitani libri quatuor. Mediolani*, 1481. — 103. Bibliothèque françoise de Goujet, art. Martial d'Auvergne. — 104. Histoire de la Poesie françoise par l'abbé Massieu, règnes de Charles VIII et de Louis XII, art. Guillaume Vincent. — 105, 106. Bibliothèque françoise de Goujet, art. Charles d'Orléans. — 107. Ibidem, art. Martin Franc. — 108, 109. Ibidem, art. Villon. — 110, 111, 112. Ibidem, art. Martial d'Auvergne.

113. Histoire de la Poésie françoise par l'abbé Massieu, règnes de Charles VIII et Louis XII. — 114. Bibliothèque françoise de Goujet, part. 5, chap. 6. — 115, 116. *Wadingi Scriptores ordinis minorum* — 117. Il est impossible que les sermons de Maillard et de Menot n'aient pas été traduits de français en latin ; car il est impossible qu'ils aient prêché en cette langue, même dans les églises des quartiers de Paris appelés le pays latin. — 118. Biographie des hommes celèbres, Jean L'ortèvre. — 119. Ibidem, Paul Emile. — 120. *Roberti Gaguini compendium super Francorum gestis, Parisiis,* 1500.

121. Robert Gaguin était homme de collége ; *Historia universitatis a Bulæo, catalogus illustrium academicorum septimi seculi.* — 122. Alain Chartier, clerc notaire et secrétaire du roi, auteur d'une histoire de Charles VII ; Jean Chartier, moine de Saint-Denis, auteur d'une autre histoire de Charles VII. — 123. Propos mémorables des hommes illustres par Corrozet, Lyon, 1560. — 124. Les Chroniques de Monstrelet, Paris, Verard, caractères gothiques. — 125. Cette continuation de la Chronique de Nangis, écrite en français par un moine de Saint-Denis, anonyme, est conservée à la Bibliothèque du Roi, où il y en a deux copies manuscrites sous ce titre :

Les chroniques des gestes royaux et françois. — 126. Histoire de Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Rheims.— 127. Il le dit au commencement de son histoire publiée par Godefroy. — 128. Voyez son histoire de Charles VII publiée par Godefroy. — 129. Bibliothèque de Lacroix-du-Maine, art. Nicole Gilles. — 130. Voyez la Chronique de Jean de Troyes.

131. Bibliothèque françoise de Goujet, art. Martial d'Auvergne. —132. *[illegible] Commentaria super opera diversorum auctorum.* Romæ, 14[illegible]. — 133. *Codri-Urcei Orationes.* Bononiæ, 1502. — 134. *Angeli Politiani opera.* Venetiis, 1498. — 135. *Beroaldi annotationes in auctores antiquos.* Bononiæ, 1488. —136. *Trithemius, De viris illustribus Germaniæ.* [illegible]. — 137. *Alexandri ab Alexandro genialium dierum libri* v.. Je ne connais d'éditions de ce livre que celles du seizième siècle, bien que l'auteur vecût au quinzième. — 138. Bibliotheque françoise de Goujet, part. 6, chap. 1. — 139. Jugements des Savants par Adrien Baillet, art. Ambroise Calepin. — 140. *Laurentii Vallæ De elegantia latinæ linguæ libri sex.* Romæ, 1471.

141. *Nigri Brevis Grammatica.* Venetiis, 1480. — 142. *Sulpitii Verulani, De arte grammatica.* Romæ, 1481. — 143. *Nicolai Perotti Rudimenta grammatices.* Romæ, 1473. — 144. Jugements des Savants par Adrien Baillet, art. Tipherne. — 145. Ibidem, art. *Hermonymus.* — 146. *Lascaris Grammatica græca.* Mediolani, 1476. — 147. *Chrysoloræ Grammatica græca.* Parisiis, 1507. — 148. *Bibliotheca auctorum Græcorum, Argyrophilus.* — 149. Jugements des Savants par Baillet, art. *Andronicus.* — 150. Ibidem, art. *Dalmata.*

151. Lettres des rois de France relatives aux savants grecs fugitifs après la prise de Constantinople; Histoire de l'université de Paris et des autres universités, année 1453 et suivantes; Histoire des villes de Florence, de Pise, de Rome, de Padoue, de Venise. — 152. Ducange, vº *Comes legum.* — 153. Voyez dans l'Histoire de Charles VII, édition de Godefroy, l'histoire de ce prince par Mathieu de Coucy. — 154. Lettres du roi, 5 juin 1466, relatives au gouvernement du Languedoc, donné au duc de Bourbon, citées au tome 5 de l'Histoire de Languedoc par dom Vaissettes, preuves. — 155. Chroniques de Froissart, quatrième volume, deuxième chapitre; Art. Blason par le père Menestrier, chap. 9; Chroniques de Saint-Denis, année 1458. — 156. *Historia universitatis Parisiensis a Buleo, ab anno* 1470 *ad annum* 1500; Trésor des harangues et oraisons en langue grecque. — 157, 158. Bibliographie françoise, quinzième siècle. — 159. Voyez aux notes du seizième siècle les notes sur les latinismes et les grécismes des écrivains de ce temps. — 160. Recherches de la France par Pasquier, liv. 2, chap.

161. Les anciens sceaux portaient écrits autour des armoiries les noms de ceux à qui ils appartenaient. Plus on remonte vers le douzième siècle, plus les sceaux deviennent communs; dans l'Histoire généalogique des branches de la maison de Béthune par l'abbé Douay, et dans le tome 2 de l'Histoire du Dauphiné et des princes dauphins, on voit un grand nombre de ces sceaux. Ensuite plusieurs personnes se contentèrent de sceaux qui ne portaient seulement que leur nom, et qui étaient trempés dans de l'encre avant d'être appliqués sur le parchemin ou le papier: voyez aux notes du quatorzième siècle la note 53 de l'épître LXXII. — 162. Recherches sur l'origine de l'imprimerie par M. Lambinet, Bruxelles, an VII, chap. 5, § *Strasbourg est le berceau de l'imprimerie.*— 163. Ibidem, chap. 6. Aux nombreuses autorités citées dans le savant traité de M. Lambinet, je pourrais joindre celle des dernières lignes de l'*Hortus sanitatis* de Cuba, imprimé en 1491, qui, à ma connaissance, n'ont pas été remarquées, bien qu'elles mentionnent l'invention de l'imprimerie, mais je ferai mieux que cela; je pourrais y joindre des extraits d'un volumineux

manuscrit de l'Histoire d'Allemagne que je possède, mais je ferai mieux que cela; je pourrais y joindre les sommaires des érudits mémoires, des érudites dissertations des académies allemandes sur les premiers essais de l'art d'imprimer, mais je ferai mieux que cela : je dirai que cette partie de mon ouvrage a été lue manuscrite à M. Van Praet, conservateur de la Bibliothèque du Roi.

Histoire XXI. — L'ARTISTE. — 1. Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18. — 2. Quoiqu'on cite le chap. *De coloribus oleo et gumi terendis* de Théophile le Prêtre, la plus commune opinion attribue à Van-Eyck, dit Jean de Bruges, l'invention de la peinture à l'huile. Si l'on en juge par les monuments qui nous restent, il est assez probable que l'usage de ce genre de peinture ne devint général que vers le commencement du quinzième siècle. — 3. On peut s'en convainvre par les peintures à fresque des édifices de ce temps, et par les plus anciens tableaux qui sont au Musée. — 4. Voyez les gravures des tableaux des peintres italiens de la fin du quinzième siècle et du commenceencement du seizième. — 5. La preuve en est dans les miniatures des manuscrits du quatorzième siècle. — 6. Vasari, *Vite de piu excellenti pittori, scultori e architetti, Vita di Lionardo da Vinci, pittore.* — 7, 8. Ibidem, *e Vita di Andrea Verrochio, pittore.* — 9. Il y a un de ses tableaux au Musée, à la collection de l'école flamande. — 10. Vasari, *Vita di Jacopo Giovanni e Gentile Bellini, pittori.* — 11. Ibidem, *Vita di Andrea Verrochio, pittore.* — 12. Ibidem, *Vita di Andrea Montegna, pittore.* — 13. Ibidem, *Vita di Perugino, pittore.* — 14. Ibidem, *Vita di Lionardo da Vinci, pittore.*

15. Entre autres miniatures peintes par ce roi artiste, ou plutôt par cet artiste roi, sur des livres de chevalerie, sur des livres de prières, j'en ai vu dans les portefeuilles de madame d'Hauterive, nièce de M. le conseiller d'état comte d'Hauterive, une très bien dessinée, très bien coloriée; elle faisait partie d'une paire d'Heures auxquelles ce prince avait mis son nom. J'ignore si les peintures des Célestins d'Avignon, de Saint-Pierre de Saumur et de Saint-Maurice d'Angers, qu'il rappelle dans son testament de l'année 1474, ont échappé aux iconoclastes de 1793. — 16. « A Jehan Bourdichon, painctre valet de chambre du roy, la somme de xxx liv. pour avoir pourtraict c'est à scavoir, six hommes d'armes dont l'habit de l'un est de drap d'or tanné et de veloux cramoisy mi parti et de l'autre part par bandes et le bord de même. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. — 17. Bibliothèque françoise de Goujet, art. Jean le Maire. — 18. Charles VIII, Louis XII, on le voit par les états de dépense de leur cour, n'eurent guère que des peintres italiens; et, dans des temps voisins, François Ier, pour faire peindre les galeries de ses palais, appela Rossi, le Primatice, et autres peintres italiens; voyez au seizième siècles les notes sur la peinture.— 19. Lettres du roi, 3 janvier 1430, relatives aux peintres et vitriers. — 20. Voyez la note 16.

21. « A maistre Galois Gourdin, prebstre chappellain du roy nostre sire, la somme de xxiii liv. tourn., laquelle le dict seigneur... luy a ordonnée... pour faire parachever ung tabernacle... estant en la chapelle de dessoubs le cœur prez les fondements de l'église Notre-Dame de Chartres, et pour faire paindre audict tabernacle ung enfant à la pourtraicture et semblance de monseigneur le Daulphin... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité. — 22. Description de la ville de Rheims par M. Geruzez, chap. 6. — 23. « Gracianus permissione divina Corisopitensis episcopus, universis... cupientes igitur... et ut ipsi fideles eo libentius, ad ecclesiam et capellam montis rubei, devotio-

nis causa, confluant, ad reparationem librorum, vestimentorum sacerdotalium, verè penitentibus et confessis qui in nativitate, ecclesiam capellam prefatam devotè visitaverint annuatim et ad reparationem ecclesiæ manus adjutrices porrexerint xL dies de injunctis penitentiis relaxamus. Datum Parisius die nona mensis octobris M CCCC VIII. » J'ai l'original de ces lettres, auxquelles est attaché un sceau en cire rouge, qui représente un évêque donnant la bénédiction. — 24. Vasari, *Introduzione alle tre arti del disegno*, cap. 30. — 25. « A Jean de Carnin et Jehan Bouchet, eschevins et commis aux présents d'icelle ville, la somme de ccc LXXVIII liv. pour par eulx payer et satisfaire deux flacons et un dragier d'argent... et à Pierre Quincault, orphèvre, pour avoir fait cinq rondz esmaulx, armoyez des armes de la dicte ville, appropriez et assis sur lesdites trois pièces de vaisselle, payé par marchié fait c solz : lesquelles trois pièces ainsy parées que dit est ont été données et présentées... » Compte de recette et dépens de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 26. Voyez la note 53 du *Paumier*. — 27. Item un coffre table à ymaige de la passion, et vie Nostre-Dame et au dessoubz a quatre lettres lesquelles sont les jeux de billard, de jouhiouz, de maucontent, de quilles, de martres, de campanes, d'eschetz, de tables... » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. — 28, 29. « Item a Jacques Belard, serviteur de Jacques Pilet, painctre, XII solz, pour avoir paint la place des grands plaiz de la halle d'icelle ville... » Compte de recette et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déjà cité. — 30. « A Guillaume Jacques, painctre, demeurant a Dijon, la somme de vingt solz tournois qui deue lui estoit pour avoir fait quatre escussons armoyez aux armes de la dicte ville, à huille, d'or fin et d'azur, pour mectre et asseoir sur le pillory nouvellement fait près des halles... » Compte de recette et depense de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déja cité.

31. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1481. — 32. Registres du Parlement, arrêt du 15 juillet 1452 relatif aux amendes des huissiers qui seront appliquées à la réfection du tableau de la Grand'Chambre. — 33. J'ai extrait du Manuel de Pierre Amar, manuscrit cité, ce blason de vertus; il commence ainsi : « Aucuns mémoires pour le blason des armes et l'interpretation des couleurs ou aultres termes. Or, rubis noblesse... » et finit par : « jaune joyssance ou pacience. » — 34. « A Guillaume Clérée la somme de XIX solz II den. tour. qui deue lui estoit pour le rembourser de semblable somme qu'il a baillé du sien, tant a ung menuisier qui a faict de son dict mestier deux tableaux ez quels sont collez et assis les pourtraictures de deux demoiselles faictes sur papier au plaisir du roy nostre sire, que à une broderesse qui a faict deux rideaulx d'un tiers taphetas rayé, livré par Jehan de Beaune, marchand, a mectre et tendre lesdits tableaux, fourny de petits aneletz et de lacet ront de soye et d'un anneau de leton ront, pour pendre l'un des dicts tableaux... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 35. Les miniatures dont ils ont orné ou plutôt sali les manuscrits de ce temps existent encore en grand nombre. — 36. Sérées de Bouchet, Sérée première. — 37. La Bibliothèque du Roi en a une dont plusieurs miniatures sont si indécentes qu'il faudrait, sur chacune, mettre un rideau, comme sur le tableau de Louis XI. — 38. Il reste encore une grande quantité de ces peintures sur vélin ; les manuscrits dont elles font partie forment une branche de librairie. — 39. On reconnaît surtout les miniatures des anciens peintres de Bruges à la nudité des personnages. — 40. Telles sont, ou peu s'en faut, les miniatures d'un livre de prières que je possède, et cependant elles sont bien inférieures à celles de plusieurs livres de ce genre que j'ai vus à la Bibliothèque du Roi, a

celle de l'Arsenal, ou même dans les ventes des riches bibliothèques.

41. Voyez la note 16. — 42. « A Jehan Bourdichon, painctre du dict seigneur, la somme de cccc xLviii liv. pour avoir painct sur chascun des estendarts dessus declarez une ymaige de Notre-Dame, c'est assavoir sur le grand estendart nommé la flambe deux ymaiges haultes chascune de huict pieds, sur l'estendart moyen, ordonné pour faire les signaux aux aultres navires, deux autres ymaiges longues chascune de cinq pieds... chasune imaige environnée d'une nue d'argent, et le champ tout a l'entour la dicte nue, rempli de rais, d'estoilles et auprez de chascune ymaige y a un porc espic de la couleur naturelle... » Compte de Jean Perrusson, commis a tenir des comptes d'une nef ordonnée pour le port de Naples, année 1505, manuscrit conservé aux archives du royaume.—43. C'étaient les apothicaires qui modelaient en cire, si j'en juge par celui dont parlent les chroniques de Monstrelet, année 1463, surtout si j'en juge par plusieurs articles des dépenses de la cour dont j'ai cité quelques uns. Cependant les grands artistes modelaient aussi en cire, voyez Vasari, *Vita di Luca dalla Robbia, scultore, Vita di Andrea Verrochio.* — 44. Chronique de Monstrelet, année 1422. — 45. Vasari, *Vita di Luca dalla Robbia, scultore; Agrippa, de vanitate scientiarum, statuaria et plastica.* Je puis citer aussi une figure en poterie, de ce temps, que j'ai vue à Loches dans une maison bâtie par François Ier. — 46. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 3, Saint Jean au marché. — 47. Mémoires sur Troyes par Grosley, chap. Sculpture et peinture. — 48. Ibidem, preuves, Entrée de Charles VIII à Troyes. —49. Vasari, *Vita di Andrea Verrochio, scultore e pittore.* — 50. Dictionnaire des beaux-arts par Millin, art. Sculpture.

51. Ce beau monument de sculpture, construit dans le cimetière de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, vers la fin du quinzième siècle, sous le magistère du commandeur frère Guillaume Jacquemier, subsistait encore en 1777, Histoire de la maison magistrale du Saint-Esprit de Dijon, manuscrit déja cité, où se trouve le dessin de la croix. — 52. Vasari, *Vita di Donato, scultore.* — 53. Dictionnaire des beaux-arts par Millin, chap. Sculpture. — 54. Vasari, *Vita di Benedetto da Majano, scultore.* — 55. J'ai vu à l'église collégiale de Loches cet ancien mausolée d'Agnès Sorel, qui depuis a été transporté au Musée des Monuments français. — 56. Antiquités de Corbeil par Jean de Labarre, Paris, 1647, mausolée de Regnault de Breban. — 57. Ce monument existe encore à l'entrée de Notre-Dame de Paris. — 58. Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 18. Une partie de ces sculptures subsistent encore, mais mutilées par le marteau de 1793.—59. Je citerai de préférence celles que j'ai vues dans la Champagne, notamment à Troyes, à l'église de Saint-Urbain, à celle de la Madeleine, à l'ancien cloître des Cordeliers, à l'église d'Arcis-sur-Aube, etc. — 60. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Vieux Louvre.

61. Il travailla aux ornements du château de Gaillon, que fit bâtir le cardinal d'Amboise. — 62. Description de la France par Desrues. — 63. Histoire généalogique de la maison de Béthune par Duchesne, testament de Jean de Luxembourg, année 1430. — 64, 65, 66. Après avoir lu dans Vasari son chap. *Del Niello,* après avoir lu l'ouvrage du baron de Heinecken intitulé *Idée generale d'une collection d'estampes*, et bien d'autres ouvrages sur l'époque de l'invention de la gravure, il est difficile de la fixer; c'est probablement peu de temps avant ou peu de temps après l'invention de l'imprimerie que la gravure a été trouvée: ces deux arts sont pour ainsi dire fils l'un de l'autre. — 67. Le cabinet des estampes de la Bibliothèque du Roi conserve les épreuves des douze premières planches qui aient, dit-on, été gravées: elles sont de Sandro Botticello et de Baccio Baldini; je copierais ici la notice manuscrite qui est jointe a ces épreuves, si elle

était moins longue. — 68. Biographie des Hommes célèbres, Hugues de Carpi. — 69. Voyez l'avant-dernière note. — 70. Biographie des Hommes célèbres, Marc-Antoine.

71. Voyez les notices et les ouvrages cités aux cinq notes précédentes. — 72, 73. Voyez les gravures des livres imprimés à la fin du quinzième siècle. — 74. Les plus anciens catalogues d'estampes que je connaisse, même celui de Florent Lecomte, qui fait partie de son Cabinet de singularités, Paris, 1699, ne mentionnent guère, avant le milieu du seizième siècle, de gravures indépendantes des livres. — 75. Vasari, *Vita di Paolo Romano e di Chimenti Camicia, architetto.* — 76. Ibidem, *Vita di Giuliano da Majano, architetto.* — 77, 78. Ibidem, *Vita di Filippo Brunelleschi, architetto.* — 79. En général, les édifices du quinzième siècle qui subsistent offrent aux voûtes et aux portes des arcs beaucoup moins aigus que les arcs des édifices du siècle précédent. — 80. Ils offrent aussi ces colonnes, ces chapiteaux.

81. Antiquités de Paris par Dubreul, liv. 3, Eglise Saint-Paul. — 82. Chroniques de Monstrelet, année 1462. — 83. Histoire de Languedoc par dom Vaissettes, tom. I et IV, Eglise de Sainte-Cécile d'Albi, texte, notes, plan et gravures. — 84. Description de la France par Piganiol, Du gouvernement de Normandie, Rouen. — 85. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 7. — 86. Ainsi est l'aile qui subsiste ; ainsi par conséquent étaient les trois autres ailes, car je tiens de personnes qui l'ont vu entier, qu'il formait un carré composé de quatre corps de logis. — 87. Comines, liv. 8, chap. 18. — 88. Cette partie du château, ces tours, subsistent. — 89. La gravure de cette ancienne porte de Bordeaux est déposée a la Bibliothèque du Roi. Le millésime de l'année où elle a été bâtie se lit dans le cartouche. — 90, 91. On voit la représentation de cette ancienne porte de Moulins dans une miniature de l'Armorial d'Auvergne et de Bourbonnois, manuscrit déjà cité.

92. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 4, chap Saint-Germain-l'Auxerrois. — 93. Plusieurs édifices de ce temps existent encore en province. A Paris, l'hôtel de Soubise, rue du Chaume, est a remarquer. — 94. Telles sont les fenêtres de l'hôtel de Cluny, rue des Mathurins a Paris. — 95. Hist. de Berri par Chaumeau, liv. 6, chap. 41. Voyez aussi Claude Seyssel, Comparaison de Louis XII avec ses prédécesseurs, Règne de Louis XI. — 96. Hist. du Berri par Chaumeau, liv. 6, chap. 41. — 97, 98. Des jardins ainsi ornés sont représentés dans les miniatures des manuscrits déjà cités, entre autres dans celui du roman de Regnault de Montauban, chap Comment Maulgis laissa Oriendre la belle ; dans celui des Miracles de la Vierge, chap. Jardin clous ou croît le vray laurier. — 99. Je possède des Heures du quinzième siècle manuscrites intitulées Heures de Sainte-Croix, etc. A la première miniature est la sainte Vierge ; a la seconde, en regard de la première, est saint Jacques ; devant lui est a genoux un père de famille ayant a sa gauche sa femme, ses enfants rangés suivant leur âge, tous aussi a genoux. Au bas et dans le cadre de la première miniature, il y a, écrit en lettres d'or, *Pour Jacques Lefebvre ;* et au bas de la seconde, sur la même ligne, *Et Jacqueline Heugues sa femme.* J'ai vu plusieurs autres Heures avec de pareilles miniatures représentant des familles. — 100. M. Vaysse de Villiers qui, suivant le précepte d'Horace, a pris l'art de bien dire dans l'art de bien savoir et celui de bien savoir dans celui de bien voir, estime, au chap. Ville de Rheims de son Itinéraire de Paris a Rheims. Versailles 1825, que le nombre des statues de cette cathédrale est d'environ cinq mille.

101. Ce beau monument, peut-être le plus beau monument de la statuaire profane de ce temps, qui devrait être célèbre, qui devrait être gravé

dans tous les recueils des sculptures du moyen-âge, croirait-on que je l'ai aperçu par hasard en passant dans la rue du Tambour ! — 102. Annales d'Aquitaine par Bouchet, part. 4e, chap. 9. — 103. Chronique de Jean de Troyes, année 1482. — 104. « A Jehan Dumoustier, escuyer varlet de chambre du dict seigneur, la somme de vii liv. tourn., pour le rembourser de pareille somme baillée à plusieurs bergers, qui ont chanté et dancé devant ledit seigneur, entre Fontaines-les-Blanches et Amboise... » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité. — 105. « Item x liv. x solz pour donner à une femme qui joue du rebec. » Ibidem. — 106. Divers articles du même compte mentionnent de pareils dons. — 107. « A luy la somme de xxxv solz, pour donner à plusieurs écoliers qui ont chanté devant luy noël... » Ibidem. — 108. « A luy encore pour donner aux enffants de cueur, lesquelz ont chanté en la dicte église une anthaine de Notre-Dame, à sa dévocion iii escuz... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité. — 109. « A Jéhan Morel, tabourin du roy, viii xx quinze liv. tourn., pour soy entretenir plus honorablement à son service... » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déja cité. — 110. « A Antoine Her, chantre et joueur de luth à la chambre du dict seigneur, pour aider à soy entretenir plus honnestement x liv. x solz. » Ibidem.

111. « A Delaville, harpeur, x liv. au premier jour de janvier. » Ibidem. — 112. Chronique de Jean de Troyes, année 1482; depuis, dans tous les comptes de la cour, même dans celui de l'année 1788, qui précéda la révolution, j'ai vu mentionnées les musettes de Poitou. — 113. « A Jéhan Leclerc, joueur de cornet du dict seigneur, cv solz, pour avoir une robe... » Compte cité à l'avant-dernière note.—114. « A Errard de Lachapelle, varlet de chambre et joueur d'orgues du dict seigneur, pour achepter ung cheval, xxv liv. t... » Ibidem. — 115. « A François de Malle, sacqueboute de monseigneur de Bourbon, viii xx quinze liv. pour payer ses debtes... » Ibidem; relativement à la longueur de cet instrument, voyez le Dictionnaire de Furetière, v° *Saquebute*. — 116. « En la présence de moy notaire secrétaire du roy... Nicolas Chauvet, chaussetier du feu roy... a confessé avoir reçeu la somme de Lxx liv. assavoir... pour son payement de xxxiv paires chausses de fin drap noir qu'il a livrées en m. cccc xiv aux xxxiv paiges du dict seigneur et quatre petitz chantres de sa chappelle. » J'ai l'original de cette quittance, datée du 16 janvier 1515.— 117. Histoire de Charles VII par Mathieu Coucy, année 1454. — 118, 119. Lettres du roi, 24 avril 1407, relatives aux ménétriers, confirmées par autres lettres du 2 mai 1454, et par autres lettres du mois de septembre 1480. — 120. Ibidem; Histoires de Paris, rue Saint-Julien.

121. *Regula musicæ planæ venerabilis fratris Bonaventure de Brixia, ordinis minorum*, petit in-4°, ainsi terminé : *Explicit breviloquium musicale... accuratissime impressum per magistrum Leonardum Pachel, ad impensas magistri Joannis de Legnano, sub die* x *septembris* m cccc. Au premier feuillet est la gravure au trait d'une grande main, dont la paume porte une gamme et chaque doigt les noms de plusieurs modes. — 122. *Theoricum opus harmonicæ disciplinæ, auctore Gafforio*, Naples, 1480. — 123. *Tractatus musicæ ab Adamo de Fulda*, imprimé dans le tome III de la collection de Gerbert, sous le titre de *Scriptores ecclesiastici de musica sacra*. — 124. Tout le monde peut faire cette observation sur les anciens manuscrits de musique allemande du quinzième siècle. Je l'ai faite sur deux qui m'appartiennent : l'âge est tres reconnaissable aux mots écrits au dessous de la musique. — 125. J'ai encore fait cette observation sur les manuscrits de musique italienne du quinzième siècle, et tout le monde peut aussi la faire. — 126. Lettres du roi citées à la note 118. — 127. Même note. — 128. Forme des

lettres de nomination des lieutenants de roi. — 129. Ancienne manière de fermer et de cacheter les lettres, souvent mentionnée dans les copies ou expéditions. — 130. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4, Église de Saint-Etienne.

131. Voyez les rubriques des mystères du quinzième siècle, où le lecteur est averti des changements de décoration et des coups de théâtre de ce temps-là. — 132. Histoire de Charles VIII, recueillie par Godefroy, Journal de l'expédition de Naples par André de Lavigne, année 1494, 17 novembre. — 133. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, Noms des rues. — 134. Voyez, aux notes du quatorzième siècle, celle de l'épître LXV. — 135, 136, 137. *Tractatus musicæ ab Adamo de Fulda*, parte 3, cap. 2. — 138. Ducange, vº *Hoquetus*. — 139. *Tractatus musicæ ab Adamo de Fulda*, parte 3, cap. 9. — 140. La messe de Guillaume de Machault, compositeur du quatorzième siècle, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque du Roi, offre assez fréquemment des successions de quartes, de quintes, d'octaves et d'unissons ; ces erreurs de l'art cessent au siècle suivant. Je puis citer tous les ouvrages des compositeurs de ce temps.

141. Gafforio, dans sa Pratique de musique, déjà citée, a traité des dissonnances. — 142. Voyez dans le Dictionnaire des musiciens, par MM. Choron et Fayole, l'article Jean Tinctor du savant M. Perne, ancien professeur du Conservatoire. — 143. Ibidem, analyse des ouvrages de Tinctor, qui distingue ces deux genres de musique. — 144. Ibidem ; *Sermones Menoti, 4 feria 2 dominicæ quadragesimæ*. — 145, 146, 147. Je craignais de ne pas bien saisir les caractères de la musique du quinzième siècle ; je me suis adressé à M. Fétis, professeur et bibliothécaire du Conservatoire de Musique ; voici une partie de la lettre qu'il a bien voulu m'écrire : « Tou» tes les messes, tous les motets, consistaient alors en contrepoints, plus » ou moins compliqués, sur le chant des chansons les plus vulgaires. La » fameuse chanson de l'Homme armé a été le thème de plus de cent » messes de différents auteurs. Les premiers mots de la chanson ser» vaient ordinairement de titre à la messe, pour indiquer le chant qui » en avait fourni le theme. » Le lecteur me dispensera d'ajouter les titres des messes de Josquin Desprez et les autres citations que renferme cette lettre, car, s'il demande toujours des preuves à un écrivain inconnu, il se plaira ici, j'en suis sûr, à croire M. Fétis sur parole. — 148. Il est auteur du *Tractatus de musica mensurata*. Il a fait aussi des motets, des chansons, que M. Fétis a mis en partition. — 149. Dictionnaire des Musiciens, article Binchois. — 150. Ockeghem, trésorier de Saint-Martin de Tours ; voyez les illustrations des Gaules par Lemaire.

151. Plus connu sous le nom de Tinctor ; voyez les notes 142 et 143. — 152. Bibliothèque de Lacroix-du-Maine, article Josquin des Pretz ; voyez aussi le Rabelais commenté par Le Duchat, au catalogue des musiciens. — 153. Description de la ville de Rheims par M. Géruzez, chap. 12. — 154. Biographie des musiciens du quinzième siècle. — 155. Voyez dans le Dictionnaire des musiciens déjà cité, à l'article de Tinctor, les fragments des œuvres de cet auteur publiés par M. Perne, qui en a les manuscrits non encore imprimés ; voyez aussi les notes du seizième siècle relatives aux écoles de musique françaises sous Louis XII et François Ier. — 156. Ibidem ; V. aussi *Annali d'Italia da Muratori*, 15e siècle. — 157. Voyez aux notes précédentes les extraits du compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491. — 158. « A six menestriers de monseigneur le » duc de Bourbon, pour avoir joué plusieurs fois devant le roy xL liv... » Ibidem. — 159. « Aux tabourins et joueux de rebec de monseigneur d'A» lençon qui ont joué devant le roy x liv. x solz... » Ibidem. On l'a déjà dit, les grands seigneurs voulaient imiter en tout le roi. — 160. « A Aury

» Paton, joueur de tabourin; Jehan Rosset, joueur de haultboys, et Ray » monet de Beauvoisin, joueur de rebec, XXI liv. tourn, en faveur de ce » qu'ils ont joué de leurs instrumens à sa première nouvelle entrée en » la ville de Grenoble... » Ibidem; il y a plusieurs autres pareils articles. Lettres du roi, novembre 1447, relatives à la ville de La Rochelle. Dans tous les comptes de ville que j'ai ou trouve souvent : « Pour les trompettes et menestriers de la ville. »

161. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, Noms des rues. — 162, 163. Mémoires sur Troyes, par Grosley, chap. Clergé, § *Suite chronologique, extraits des cartulaires.* — 164, 165. *Antonius de Arena provincialis de bragardissima villa de Soleriis, ad suos compagnones, bassas dansas et brandos practicantes nouvelles*, 1 vol. in-12. — 166. Poésies de Martial d'Auvergne, *l'Amant rendu Cordelier.* — 167. Poésies de Martial d'Auvergne, Dames illustres de Brantôme, Vie de la reine de Navarre première femme de Henri IV. — 168. Orchésographie par Thoinot Arbeau, Langres, 1589, Danse des Morisques. — 169. Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1501, chap. 58; Antonius de Arena, déja cité, *Congedium.* — 170. Dans les miniatures des manuscrits du milieu du quinzième siècle, notamment dans celles du roman de Regnault de Montauban, les hommes ont des chapeaux à haute forme. J'ai noté la miniature du chap. Comment Charlemenne receut les quatre filz d'Aimont.

171. Mémoires de Lamarche, liv. 1er, chap. 7, année 1442. — 172, 173. Orchésographie, chap. De la danse des bouffons ou matachins. — 174. Chroniques de Froissart, vol. 4e, chap. 52. — 175 Divertissements mêlés de musique et danse composés par Bergonce de Botta, pour les noces du duc de Milan et d'Yzabelle d'Arragon. — 176. Orchésographie, gravures du fol. 22. — 177. Bibliothèque de Verdier de Vauprivas, art. Adam le Bossu. — 178. Dans les miniatures des manuscrits du temps où sont représentées des danses, il n'y a pas de ménetrier qui n'ait un haut bonnet surmonté d'une plume. — 179. Leçons de La Nauche, liv. 1er, chap. 6. — 180. Ibidem, liv. 2, chap. 5.

181. Sermons du quinzième siècle, surtout ceux de Maillard, de Menot. — 182. Le blason des Danses ou Malheurs causés par les danses, imp. en 1566. — 183. La grand danse macabre des hommes et des femmes où est démonstré tous humains de tous estats estre du bransle de la mort, Lyon, Olivier Arnoullet, lettres gothiques, in-4°. — 184. Elle est notamment dans les Heures de Nostre-Dame. — 185. Description de Rheims par M. Geruzez, chap. 7. — 186 Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 4e, Abbaye de Saint-Loup.

Histoire XXII. — LE COURTISAN. — 1, 2. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, annee 1437.—3, 4. Chronique de Molinet, chap. 98; Cérémonial françois par Godefroy, Entrées des rois et des reines.—5. Ils le sont dans les miniatures des manuscrits qui représentent les salles de palais. Voyez d'ailleurs la note 185 de *l'Artisan.*—6, 7. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes, un vol. pet. in-12.—8. Les dix-huit volumes des Ordonnances des rois de France contiennent un grand nombre de lettres de rémission, dont plusieurs ont été citées. — 9. Recueil des rangs des grands de France par du Tillet, chap. Prélats. — 10. Annales d'Aquitaine par Jean Bouchet, part. 4, chap. 9.

11, 12. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes. — 13. Lois féodales. — 14. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes. — 15. Chroniques de Chastellain, chap. 157; Monuments de la monarchie françoise par Montfaucon, Regne de Louis XII. — 16, 17, 18. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes. — 19. Ibidem. Entre-

vue de Louis XII et de Ferdinand d'Arragon, Paris, 1612. — 20. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes; le Cérémonial françois par Godefroy, *Réception de l'Archiduc d'Autriche à Blois, en* 1501.

21. Voyez dans les Heures de Rouen, Paris, Simon Vostre, 1508, aux vigiles des morts, la gravure *de la garde d'accouchées*, et les quatre vers qui sont au bas. — 22. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes. — 23. Ibidem. Chronique de Monstrelet, année 1461. — 24. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes; Mémoires de Fleuranges, chap. De la royne Marie. — 25. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes. — 26. Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves. Estat des officiers de la reyne Anne de Bretagne. — 27. Ibidem, Relation du voyage de Charles VIII à Naples par André de Lavigne, année 1494, et preuves. Estat des officiers du dauphin, Estat des officiers du roy, Estat des officiers de la reyne. — 28. « Je Jehan de Foix, seigneur de Meule, conseiller et chambellan du roy, confesse avoir eu et receu... la somme de deux mil livres a moy donnée par manière de pension par ledict seigneur... le xviiie jour de novembre l'an mil iiiic quatre vings. Jehan de Foyx. » J'ai l'original de cette quittance. — 29. Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, Estat des officiers du dauphin, Estat des officiers du roy, Estat des officiers de la reyne. — 30. « En la presence de moy Reilhac notaire et secrétaire du roy, Guillaume Nermant aiant la charge de sommier de la fructerie dudict seigneur, a confessé avoir receu... la somme de quarante-cinq livres pour ses gaiges des mois d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens et quinze... » J'ai l'original de cette quittance. — « En la presence de moy Charbonnier, notaire et secrétaire du roy, Jacques Ribou, maistre queux ordinaire du roy, a confessé avoir receu... la somme de quarante-cinq livres pour ses gaiges des moys d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens et quinze. » J'ai l'original de cette quittance. — « En la presence de moy Jarriez, notaire et secretaire du roy, Jehan Boucheron, varlet de chambre ordinaire dudict seigneur, a confessé avoir receu... la somme de quatre-vingts dix livres pour ses gaiges pour les troys quartiers de l'année mil cinq cens quatorze. » J'ai encore l'original de cette quittance.

31. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474, article Du quatrième estat. — 32. Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, Estat des officiers de la reyne Anne de Bretagne; Brantôme, Vie des Dames illustres, Anne de Bretagne. — 33. Histoires de Charles VIII, à l'endroit cité dans la note précédente. — 34. Les Honneurs de la cour par la vicomtesse de Furnes. — 35. Histoires de Charles VIII, à l'endroit cité dans la note 32. — 36, 37. Ibidem, Estat des officiers du dauphin. — 38. Ibidem, Extrait d'une Histoire de France manuscrite, depuis 1270 jusqu'à 1510. — 39. Chroniques de Monstrelet, chap. 1. — 40. « Pour v aulnes de drap griz brun de Monstierviller pour faire une houppellande pour ledict seigneur en lieu d'une autre qui avoit esté arse, pour ce viii l. x s. p. Pour vii quartiers de satin pour couvrir le quarreau de nappes du roy, lequel avoit esté gete au feu et estoit l'autre satin ars, pour ce L. x s. p. » Compte des depenses de la cour de Charles VI, année 1404, manuscrit déja cité.

41. Histoire de France, regne de Charles VI. — 42. Registres du Parlement, lit de justice tenu le 23 decembre 1420. — 43. Chronique de Monstrelet, année 1431. — 44. Histoire de France, année 1422. — 45. Histoires de Charles VII, recueillies par Godefroy, Eloge du roy Charles VII, tiré d'un manuscrit anonyme. — 46. Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, Mémoire de la Pucelle, année 1429. — 47. Histoire de France, règne de Charles VII. — 48. Histoire de Charles VII

par Jean Chartier, année 1423 ; histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1432 — 49. Historiens de Charles VII. — 50 Histoire de France, règne de Charles VII.

51. J'ai un petit rouleau de parchemin, d'une écriture du milieu du quinzième siècle, où on lit : « Jeudy XIIIe jour de juillet, la royne et madame Katherine à Pontoise... fruicterie... serizes et fruicts pour la royne, deux solz... fourrière... à Jehan le nattier pour ung coutel, deuz solz... Somme du jour XXXVIII l. XVI s. VIII d. » — Registres du Parlement, arrêt du 9 septembre 1412 qui condamne la reine à l'amende envers le roi. — 52. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne en 1474, art. Estat de la maison. — 53. « A Mahiet Gourdin, barbier du commun de l'ostel du roy, la somme de XXX s. t. pour le paiement de douze pingnes de boys, lesquelz le dict seigneur a faict prandre et acheter pour sa personne. « Compte des dépenses de la cour, année 1470, manuscrit déjà cité ; Mémoires de Lamarche, argenterie, joyaux des ducs de Bourgogne. — 54. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 7. — 55. Dames illustres de Brantôme, Anne de Bretagne. — 56. Histoire de France, règne de Philippe le Bel. — 57. Mémoires de Comines ; chronique de Jean de Troyes ; histoire de Louis XII par Seyssel, règne de Louis XI. — 58. Mémoires de Comines, liv. 1, chap. 3 et 4. — 59. Ibidem, chap. 10 ; voyez aussi les notes suivantes. — 60. Hommes illustres de Brantôme, Charles VIII.

61. Chronique de Chastellain, chap. 229. — 62. « Pour unze onces de fil d'or de Florence employees à broder ung pourpoint fait de deux aulnes satin cramoisy, pour Nicolas d'Angleuse, auquel ledict seigneur en a fait don, XVIII l. XVIII s. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 63. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 64. « Pour avoir esté à Notre-Dame de Selles en Poictou, pour illec faire faire ung cierge du poix de VII XX livres de cire et icelui présenter devant Nostre-Dame dudict lieu pour la senté et convalescence du seneschal de Toulouse... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité. Dans ce même compte se trouvent plusieurs autres pareils articles de dépense.—65. Mémoires de Comines, liv. 4, chap. 9. — 66. Ibidem, liv. 1, chap. 12. — 67. « ... Je, François, par la grace de Dieu à présent duc de Bretagne, jure à Dieu... que mon très redouté seigneur, monseigneur Loys par la grace de Dieu roy de France... je ne prendray, ne tueray et ne luy feray prendre, ne tuer et ne attenteray ne malferay à sa personne...» Acte du 22 août 1477, rapporté dans le 4e vol. des Mémoriaux de la Chambre des comptes, manuscrit conservé aux archives de la Cour des comptes. — 68. « Pour quatre douzennes de gans de chevrotin... livrés à Guion Drouyn, garde des coffres de la chambre du roy...» Compte des dépenses de la Cour de Louis XI, année 1469, manuscrit déjà cité. — 69. Comparaison de Louis XII avec ses prédécesseurs par Seyssel, règne de Louis XI. — 70. « Item, le quinzième jour de mars M CCCC LXXIX, feut par le roy nostre sire, baillé à nous maire... ung prisonnier nommé Simon de Quinge, lequel estoit enfermé en une caige de fer. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 20 octobre 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai. — « Item à Marquet Pargeau et à six compagnons charpentiers, qui tirèrent la dicte caige hors de nostre maison par la muraille soubdainement, pour ce V solz. Item à ung charretier qui fut envoyé courant, avec une charette au Plessis quérir des rouleaux pour charrier la dicte caige, sans lesquels elle ne pouvait remuer, pour ce XI solz. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 4 octobre 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai. — « Item a Jehan Charruau, menuisier, pour

avoir rhabillé les aix de la caige où estoit Simon de Quinge, qui estoit tellement, qu'il ne pouvoit se dresser en la dicte caige, pour ce trois solz huict deniers. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er septembre 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai. « Item le quinzième jour de mars fust amené en la maison de nous maire, Simon de Quinge, prisonnnier du roy... et fut receu en présence de plusieurs notables gens, et fust donné en vin aux assistants, III solz. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er avril 1479, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai.

71. « Pour ce que le roy avoit commandé, que le sieur de Quinge, prisonnier, fust tenu chaudement ou il estoit, fut achapté onze aulnes trois quarts de bureau, pour en couronner la caige... » Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er avril 1479, manuscrit déjà cité. — 72. Mémoires de Comines, liv. 3, chap. 3 ; Mémoires sur Troyes par Grosley. Liste des baillis de Troyes. — 73. « Item à Jehan Charruau, menuisier, qui appropria des aix dans la dicte caige, pour y mettre une petite coeste de plume XXII solz. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 1er avril 1479, manuscrit déja cité. — « Item une bottine de cuir pour mettre en la jambe où il avoit la fillette de fer et ung soulier pour l'autre pied, IX sols II deniers. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 2 mai 1480, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, manuscrit original que j'ai. — 74. « ... A Guion de Broc, escuyer seigneur de Vas, maistre d'hostel du roy, la somme de LX livres... par luy employée à faire faire une caige de fer pour la seurté et guarde de la personne du cardinal d'Angers. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déjà cité ; Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 7. — 75. Claude Seyssel, Comparaison de Louis XII avec ses prédécesseurs, Règne de Louis XI ; Annales d'Aquitaine par Bouchet, année 1483 ; Hommes illustres de Brantôme, Charles VII. — 76. « Au roy, ledict jour, pour donner à une jeune fille qui lui présenta une roze près le dict lieu des Montilz, deux escuz... » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déja cité.—77. « Au roy, au dict lieu, pour donner a une pauvre femme de qui il a fait tenir ung sien enffant sur les fonds et en son nom, XIII escuz. » Ibid. — 78. « Au roy, pour donner à la chamberière de son logeis de Maigny, VI escuz. A lui pour donner a son hostesse de Sille, deux escuz. Au dict seigneur pour donner a son hostesse dudict lieu du Puy, un escu. » Ibidem. — 79. « Au roy, le dict jour, en la forest d'Amboise, pour donner a trois femmes qui estoient venues quérir la table où le dict seigneur avoit disné, a chascune ung escu. » Ibidem. — 80. « Au dict seigneur, pour donner, à une femme qui ramena au dict seigneur ung chien qu'il avoit baillé en garde, lequel elle avoit nourry par long temps, VI escuz. » Ibidem.

81. « Item au dict mois de février, au dict temps, le roy voulut faire boulanger son pain de eau de ysope, laquelle eau feut ramassée par toutes les maisons de ceste dicte ville... le roy manda qu'on lui envoyat toutes lesdictes eaux aux Montilz.. » Compte de dépense de la mairie de Tours, 15 septembre 1483, ordonnancé par Etienne Ragueneau, maire, manuscrit que j'ai. — 82. « Item, le roy manda qu'on allat, toutes nuicts et sur tous les chemins au devant de plusieurs oyseaux de Turquie qu'on portoit en Bretagne, pour les prendre et les luy apporter... » Ibidem. — 83. François II, duc de Bretagne, Histoire de Bretagne par d'Argentré. — 84. *Roberti Gaguini annales Francorum*, *libro* x, Rex Ludovicus undecimus. — 85. Chronique manuscrite, citée par Duclos dans son histoire de Louis XI, année 1473. — 86. « Pour le paiement d'un petit lit de plume garny de troyes tayes, lequel le dict seigneur a fait acheter pour mectre et coucher l'un des levriers de la chambre, CXIV solz. Pour une seringue de cui-

vre pour laver les levriers de la chambre d'icelui seigneur, vii solz vi deniers. » Compte des dépenses de la cour de Louis XI, année 1470, manuscrit déja cité. — 87. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12. — 88. Ibidem, ibidem ; chap. 10 et note suivante. — 89. Ibidem ; Registres du Parlement, Mémoriaux, dernier juillet et 1er août 1483, *Reliques portées au roi pour sa santé*. — 90. Cette chambre, que les gens du pays montrent aux voyageurs, est dans la seule partie du château qui aujourd'hui subsiste. Lorsque je la vis elle était remplie de pommes et de noix.

91. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12. — 92. Histoire de France. — 93. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 12. — 94. « A Adrien de Maillé, enfant d'honneur d'icelui seigneur, xxv livres. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déja cité ; Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, Relation du voyage de Charles VIII a Naples par Desrey de Troyes, année 1494. — 95. Bibliotheque françoise de Goujet, art. Pierre Michault. — 96. Œuvres d'Alain Chartier, Le Curial. — 97. « La somme de xxxv solz baillée a deux femmes en faveur de deux cannes que ledict seigneur a tuées en leur logeis avecques des pierres. La somme de xx solz pour donner a une femme en récompense d'une sienne vache que ung de ses archiers avoit tuée. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déja cité. — 98, 99. Cérémonial françois. — 100. « Au roy, la somme de xxxii liv. xii sous vi deniers, pour donner a l'abbé d'icelle église d'Embrun, pour une robe qu'il lui devoit, à cause de ce qu'il l'avoit reçu chanoine en icelle église. » Compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déjà cité.

101. « A Jehan Blanchard, faiseur de chaperons pour les oiseaulx dudit seigneur vii liv. x solz pour v douzaines de chaperons. A Philippe Lecoutelier faiseur de sonnettes à oiseaux... pour chascune douzaine de sonnettes xxxv solz. » Ibidem. — 102. « Item une grande perche pour mettre les oiseaulx en la dicte chambre du roy deux solz. » Ibidem. — 103. « Item quinze chassis de papier xxxvii solz vi den... Item a Meneston dix chassis de papier... Item a La Palisse deux chassis de papier... Item à Saint-Saphorien huit chassis de papier... Item a Lyon cinq chassis de papier... » Ibidem. Dans ce même compte se trouvent un grand nombre d'articles de dépenses pour les manœuvres qui ont jeté dehors les immondices des chambres ou devait coucher le roi, pour les maçons et calfeutrages de plâtre. — 104. « A deux femmes desquelles il a fait prendre ung pain xxxvi solz... A une pauvre femme pour ses fromaiges xxv solz. » Ibidem. — 105. Chronique de Molinet, chap. 23. — 106. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 9, et liv. 7, chap. 3. — 107. Histoire de France ; Histoire de Bretagne. — 108. Dames illustres de Brantôme, Vie d'Anne de Bretagne. — 109. « Despense de ce présent compte xiii x. v. m. cLii l. xix s. i d. t. » C'est la derniere ligne du compte des menus plaisirs de la chambre, année 1491, manuscrit déja cité. — 110. Memoires de Comines, liv. 8, chap. 18.

111. Memoires de Monstrelet, année 1434. — 112. Mémoires de Comines, liv. 8, chap. 20. — 113. Chronique de Chastellain, chap. 234. — 114. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, extrait d'une histoire de France manuscrite depuis l'an 1270 jusques a 1510, année 1495. — 115. Histoire de France, années 1498 et 1499. — 116, 117, 118. Histoire de Louis XII par Saint-Gelais, année 1510.

Histoire XXIII. — L'HOMME D'ARMES. — 1. Dans toutes les *Monstres* ou Revues militaires, la gendarmerie est ainsi rangée sur le parchemin ; vraisemblablement il en était de même sur le terrain quand elle pas-

sait la revue devant le commissaire. Mais comment les lances fournies ou hommes d'armes avec leurs subordonnés étaient-ils rangés devant l'ennemi, on n'en sait positivement rien, on n'a que des conjectures.— 2. « ...Et quand le roy alla en Flandre, les habitants de Tournay envoyèrent au devant du roy jusques a Lens, jusque a CL hommes d'armes et CCC a pied et L queues de vin et luy présentèrent XXX muyds de blé et XXX d'avoine et M livres de pain, et C livres d'espices.. » Registres du parlement, Memorial du 16 fevrier 1394. — 3. Lettres du roi, décembre 1461, relatives à l'abbaye de Saint-Sever; autres lettres, octobre 1472, relatives au ban et arriere-ban — 4. Lettres du roi, décembre 1461, relatives a l'abbaye de Saint-Sever. — 5. Dans un grand nombre d'aveux et denombrements de petits fiefs se trouve l'obligation de fournir une fraction de combattant dans ce sens qu'elle est d'une moitie, d'un tiers, d'un quart, si le combattant doit être fourni en commun avec un autre fief, deux autres fiefs, trois autres fiefs.— 6. 7. Lettres du roi, 30 janvier 1454, relatives a l'armement et habillement du ban et arrière-ban; Recueil des lois par Fontanon. De la gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514, sur le fait de la guerre. — 8. Histoire de Louis XI par Duclos, année 1480. — 9. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 10. « Les generaulx conseillers du roy sur le faict et gouvernement de ses finances, ont fait recevoir, de Odo Beudic, commis a recevoir en la viconté d'Alençon la portion de la taille mise sus par le roi nostre dict seigneur, en ceste année... la somme de six mille liv. tourn, par Poillevilain, pour convertir et employer au payement des gaiges et soulde de quatre mille archiers du champ (camp) nouveau du dict seigneur, dont a la charge et conduite comme capitaine general le seigneur d'Estellant, bailli de Rouen, pour un quartier d'an... escript le XXVIe jour de mars l'an M CCCC LXXX. » J'ai l'original de cette délégation.

11. Lettres du roi, 8 juin 1456, relatives aux états de Languedoc. — 12. La langue française etait encore souvent latine dans la France méridionale. J'ai un grand nombre de quittances de ce temps. *Pro vadiis nostris; pro scutiferis nostris*. — 13. Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre. — 14. J'ai une revue du 17 novembre 1475, de quatre-vingt-cinq hommes d'armes et cent soixante-douze archers passée devant Estienne Moreau, conseiller maistre d'hostel du roy nostre sire. J'en ai une autre du 11 decembre 1493, passée devant Jehan d'Orbeville, seigneur de Louville escuyer d'escuyerie. Mais en general c'etaient les baillis, les sénéchaux des provinces, ou de notables personnages commis par eux, qui passaient les revues; ordonnances militaires du quinzième siècle. — 15. « Pardevant Guillaume Baucher, tabellion juré en la viconté d'Arques, furent presents... Nicolas Faulconnier, Jouen Fretel, Bernard... laiscs a pied de la garnison et retenue du chastel d'Arques, lesquels congneurent avoir eu et receu du roy nostre sire leurs gaiges, selon les monstres d'eulx sur ce faictes... l'an mil quatre cens trente-trois... » J'ai l'original de cette quittance. Voyez les notes 24 et 25. — 16. « C'est la monstre et reveue faicte, devant Hesdin, le XVe jour d'aout l'an mil cccc soixante et dix-neuf, de quatre-vingt-dix-neuf hommes d'armes et neuf vingts dix-neuf archiers, du nombre de cent lances fournies de l'ordonnance du roy nostre sire, estant soubz la charge et conduite de Baudelet de Champaigne, par nous Jehan d'Estouteville, chevalier seigneur de Torcy et de Blainville, commissaire du dict seigneur, en ceste partie a faire la dicte monstre et reveue, desquels hommes d'armes et archiers les noms et seurnoms s'ensuivent. » Suivent six colonnes de noms au dessus desquelles on lit : *Hommes d'armes, archiers*. Au dessous des colonnes on lit : « Nous Jehan d'Estouteville, commissaire dessus nommé, certifions

aux gens des comptes du roy nostre sire... que nous avons vu et diligemment advisé par forme de monstre et reveue tous les quatre-vingts dix-neuf hommes d'armes et neuf vingts dix-neuf archiers... lesquels sont en bon et souffisant habillement de guerre, pour servir le roy nostre dict seigneur... dignes et capables d'avoir et recevoir les gaiges et soulde à eulx ordonnez par ledict seigneur, pour ledict quartier d'avril, may et juing. En témoing de ce nous avons signé ce présent roolle de monstre de nostre main, et faict sceller du scel de nos armes le jour et an que dessus... Destouteville. » Suit la certification du notaire : « En la présence de moy Thibault d'Aubepierre, secrétaire du roy nostre sire, commis de maistre Jacques Brezeau, notaire secrétaire du roy nostre sire et secrétaire de sa guerre tous les quatre-vingt-dix-neuf hommes d'armes, et neuf vingts dix-neuf archiers ont confessé avoir eu receu de Denis Lebreton, conseiller et trésorier des guerres du dict seigneur, la somme de huit mil huit cens quatre-vingts dix-sept livres cent solz tournoys, qui est au feur de quinze livres tournoys pour chacun des dicts hommes d'armes, et sept livres dix solz tournoys pour chascun des dicts archiers par moys, de laquelle somme lesdits hommes d'armes et archiers et chascun d'eulx... se sont tenus et tiennent pour contents et bien payez... tesmoing mon seing manuel cy mis le xviie jour d'aoust l'an mil cccc soixante-dix-neuf, d'Aubepierre. » J'ai l'original de cette revue, écrite sur une grande peau de parchemin. — 17. J'ai aussi l'original d'une revue anglaise sur laquelle sont mentionnés divers corps de troupes venus de différents lieux du cantonnement. — 18. J'ai encore une revue anglaise dont je vais donner l'extrait : « La revue de messire Jehan de La Pole, chevalier banneret de vingt hommes d'armes et de soixante hommes de trait, prins au siége devant Orléans, le derrenier jour d'octobre, l'an mil cccc vingt-huict. Et premièrement messire Jehan de La Pole, chevalier banneret, messire Henry Bizet, chevalier bachelier, Jehan Harrington, Willem-Herlent, Gieffroy Sterre... etc... Et nous Thomas Hoo et Jennenquin Belley, escuyer commis et ordonné par monseigneur le comte de Salisbury et du Perche... certifions avoir veu les dicts hommes d'armes et archiers ci-dessus nommez et iceulx estre souffisamment montez, armez et habillez pour servir le roy... en l'armée que nagueres a admené d'Angleterre iceluy monseigneur le comte de Salisbury... » J'en ai une autre du 3 décembre 1428, au bas de laquelle est écrit : « Et nous Richard Waller et Clément Houreton, escuyer, commis et ordonnés par monseigneur le comte de Suffolk et de Dreux, monseigneur Talbot et monseigneur de Scalles, ayant de ce faire pouvoir, certifions avoir veu les hommes d'armes et archiers ci-dessus déclarez. » Dans ces revues les noms de presque tous les soudoyers sont précédés d'un gros point fait avec une encre différente, et les noms d'un très petit nombre sont précédés d'une croix faite aussi avec une encre différente. — 19. Voyez la note 16. — 20. Toutes les grandes revues que je possède ont au bas du parchemin une entaille où passait le sceau volant, dont il était d'ailleurs fait mention ; voyez la note 16.

21. J'ai l'original d'un ordre donné par Jehan Joard, seigneur de Chevannes, chief du conseil et président des parlements du duc en ses pays de Bourgoigne à Jacques Bonne, escuyer, garde de l'artillerie du dict seigneur à Dijon, de delivrer les pièces d'artillerie contenues et déclarées en deux feuilles de papier ci attachées. A la marge est un sceau grand comme un écu, au bas est un autre sceau de la même grandeur, suivi de six autres sceaux plus petits et mis sur la même ligne. — 22. Les Cent nouvelles, nouvelle 5e, le Duel. — 23. Vaux de Vires de Basselin publiés par M. Dubois, Caen, 1821, chansons normandes, chanson de *Da nobis*. — 24. Let-

tres du roi, 9 septembre 1379, relatives aux sergents de Mortagne. — 25. « Cy ensuit les noms de quatre archiers pour la seureté et saulvegarde » de la forteresse de Sainte-Katherine du Mont-les-Rouen... » J'ai l'original de cette revue de la garnison de ce château, datée du 13 janvier 1437. — 26. Lettres du roi, 16 février 1461, relatives à la ville de Saint-Jean-d'Angely. — 27. Lettres du roi, mai 1381, relatives aux habitants de Corneilles. — 28. Recueil des lois par Fontanon. De la gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514. — 29, 30. Milice française du père Daniel, liv. 4, chap. 4, ordonnance relative aux francs archers.

31. Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre. — 32. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 33. Recueil des lois par Fontanon, De la Gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514. — 34. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 35. Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre. — 36. Recueil des lois par Fontanon, De la Gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514. — 37. Ordonnances relatives aux gens de guerre, notamment celle d'avril 1467, et celle du 20 janvier 1514, déjà citées ; voyez aussi l'ord. du 25 mai 1413, relative à la police générale, titre des Gens d'armes. — 38. Ordonnance du 20 janvier 1514, déjà citée. — 39. Chroniques de Monstrelet, année 1444. — 40. Chronique de Jean de Troyes, année 1475.

41. « Les generaulx conseillers sur le fait et gouvernement des finances » du roy, ont fait recevoir... de Anthoyne Bousy, receveur au pais de » Poictou de l'aide ou équivallent aux aides pour le fait de la guerre... la » somme de neuf cens livres t. par messire Laurens Vernon, seigneur de » Monstereul Bonin, pour partie de la somme de x m. escuz d'or, en quoi » le roy lui estoit tenu a cause du comte de Submereet par lui livré et » baillé a icellui seigneur... le xviiie jour de novembre l'an mil cccc xxxv. » J'ai l'original de cette rescription. — 42. Lettres du roi, citées par Duclos, histoire de Louis XI, année 1479. — 43. Chronique de Jean de Troyes, année 1455. — 44. Mémoires de Comines, liv. 1, chap. 2. — 45. Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre ; Recueil des lois par Fontanon, de la Gendarmerie, ordonnance du 20 janvier 1514. — 46. Chronique de Molinet, chap. 9. — 47. Chroniques de Jean de Troyes, année 1481. — 48. Chronique de Molinet, chap. 9 ; Chronique de Chastellain, chap. 323. — 49. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 1. — 50. *Caroli magni capitula, lib. 3, De vassis... beneficia habentibus.*

51. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 1. — 52. Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs-archers. — 53. Dictionnaire de Droit canonique par Durand Maillane, aux mots *Monition*, *Monitoire*. — 54. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 5. — 55. Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs-archers. — 56. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 4. — 57. Ibidem ; Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs-archers; les Cent Nouvelles, le Duel, nouvelle 5. — 58. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 4. — 59. Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs-archers. — 60. Chroniques de Jean de Troyes, année 1480.

61. Lettres du roi, 28 avril 1448, relatives aux francs-archers. — 62, 63. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, Histoire du voyage de Charles VIII a Naples par André de Lavigne, année 1495, et Preuves, Lettre du duc d'Orléans au duc de Bourbon, 20 avril 1495. — 64. Ibidem, Histoire de l'expédition de Charles VIII a Naples par George Flori, liv. 1. — 65. Ibidem, Histoire du voyage de Charles VIII a Naples par André de Lavigne, année 1494. — 66. Histoire de la Milice françoise par le père Da-

niel, liv. 4, chap. 7. — 67, 68. Ibidem, chap. 3. — 69. Ibidem, Ibidem, chap. 2; Chronique de Jean de Troyes, année 1465; Mémoires de Duclercq, liv. 1, chap. 20. Voyez aussi, dans les chroniques de Monstrelet, la relation de l'entrée de Louis XI dans les bonnes villes. — 70. Je les ai vus représentés ainsi dans plusieurs miniatures des manuscrits du temps et notamment dans ceux du Beau Froissart et du Tite-Live conservés à la Bibliothèque du roi; je les ai encore vus représentés ainsi sur les mausolées de Saint-Denis, et même sur un tableau de la bataille de Pavie.

71. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 2. Voyez aussi l'avant-dernière note. — 72. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1450; Mémoires de Duclercq, liv. 1, chap. 37. — 73. Mémoires de Duclercq, liv. 1, chap. 20. — 74. Le Rozier des guerres, chap. 6, Des signes de Hardy Chevalier. — 75. Ordonnances militaires déjà citées. — 76, 77. Histoire de la Milice françoise par le père Daniel, liv. 4, chap. 2. — 78. Ibidem, chap. 1 et 2. — 79. Voyez la note 16; j'ai encore une autre revue, du 19 février 1488, de cinquante hommes d'armes et de cent archers « estans en garnison au chastel de Perpignan .. à la petite paye... qui est au feur de x livres tournois pour chascun des dicts hommes d'armes et c sols pour chascun des dicts archiers par moys ». — 80. Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note 62, année 1495.

81. « Les trésoriers de France : vicomte de Vire, nous vous mandons que des deniers de votre recepte vous paiez, baillez et délivrez à Anthoine Leblanc, maistre canonnier du roy, la somme de vingt-cinq livres t., pour ses paine, sallaire d'avoir vacqué aux ouvraiges de Pontorson..., l'an mil cccc lxxvi. » J'ai l'original de ce mandement. — 82. Histoire du Voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note 62, année 1495. — 83. Lettres du roi, novembre 1441, relatives aux charpentiers, maçons, artilleurs : « A Jehan de Mataing, févre, qui a refait du fer de la ville qu'on lui avoit baillié, le quennon de la tour de plastre, près la tour quarrée, et se ralongea la clef et se fist une nouvelle brocque de fer pour faire wider ledict quennon quant il est chargié, pour ce xvi solz. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. Voyez encore l'Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note 62, année 1498. — 84. Milice françoise du père Daniel, liv. 6, chap. 5. « A la vesve Aubry le platrier, pour un petit quennon de cuevre, a che achatté avec les habillements qui y appartiennent, viii solz. » Compte de la ville de Noyon, année 1420, manuscrit déjà cité. — 85. « Les généraulx conseillers du roy sur le fait et gouvernement de toutes ses finances ont fait recevoir. . de Jehan le Robinet, receveur des aydes en l'élection d'Alençon. . la somme de deux cent cinquante livres .. par messires Arthur de Longueval, bailly d'Amiens, Pierre de Comberel . pour partie de i. m. c l. livres à eulx donnéez par le roy, pour les récompenser de certaine artillerie qu'il a nagueres fait prendre d'eulx pour mener en la ville de Harfleur pour la garde et défense d'icelle .. le xviiie jour de may l'an mil ccccLxxv. . » J'ai l'original de cette rescription. Voyez aussi la note précédente. — 86. Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note 62, année 1495. — 87. Dans les miniatures du Tite-Live, manuscrit du XVe siècle, conservé à la Bibliothèque du Roi, il y en a plusieurs qui représentent des villes assiégées : on y voit des canons posés sur de petits massifs de maçonnerie dont la culasse est appuyée contre des pièces de bois fichées dans la terre. — 88. Lettres du roi, novembre 1441, relatives aux *artillers ;* Chronique de Jean de Troyes, année 1477. — 89. « Pierres Charpentier, canonnier du roy notre sire, confessa avoir eu et receu .. la somme de trente-six livres t. pour avoir fait dresser les chevalés de vingt-quatre grosses cou-

leuvrines de cuivre... passé devant Pierres Alatrayme, tabellion a Rouen, le mardi vingt-troisiesme jour de l'an mil cccc cinquante-deux. » J'ai l'original de cette quittance. — « A Jacquemar le Carlier, pour cinq cens copons de fruisne a estouper cambres de canon et vingt maillés a cachier ains lesdicts copons, xx solz. » Compte de la ville de Valenciennes, année 1414, manuscrit déja cité. — 90. *Baptistæ Portæ magia naturalis*, lib. 12, cap. *De varia tormentarii pulveris compositione*.

91. Histoire du voyage de Charles VIII à Naples, citée à la note 52, année 1494. — 92. Chronique de Jean de Troyes, année 1472. — 93. Ibidem, année 1477. — 94. Vie de saint François de Paule, bulle de sa canonisation; Glossaire de Ducange, vo *Serpentina*. — 95. Voyez, aux notes du quatorzième siècle, les notes 27 et 28 de la XXXIIe épître. — 96. Lettres du roi, juin 1467, relatives aux métiers de la ville de Paris. — 97. Le livre des Faiz monseigneur sainct Loys, manuscrit déja cité; a la miniature du chap. Comment le roy prit port a Damiette, des soldats tenant une mèche portent de petits canons sur l'épaule, que d'autres soldats ajustent. — 98. Chronique de Jean de Troyes, années 1475 et 1476. — 99. Mémoires de Lamarche, chap. Estat de la maison du duc de Bourgogne, en l'an 1474, article Du quatriesme estat. — 100. Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1451; Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

101. Voyez les plans des villes du quinzième siècle dans la Cosmographie de Thevet, dans celle de Munster et Belleforet, dans les Villes du Monde de Braun, dans le Théâtre de l'univers de Blaeu; plusieurs de ces plans offrent la vieille enceinte de la ville dans la nouvelle; et quant aux matériaux dont elles étaient construites, je crois inutile de mentionner le grand nombre des fortifications de ce temps qui subsistent encore. — 102. Il est a remarquer aussi, dans le profil de plusieurs de ces enceintes, que la ligne droite des courtines forme, a la place des tours, une portion de cercle ou demi-lune. — 103. Je me contenterai de mentionner les fortifications de Troyes, de Châlons-sur-Marne et de Rheims, qui sont a peu prés de ces temps. — 104. Je me contenterai aussi de mentionner les fossés de ces fortifications. — 105. Chronique de Monstrelet, année 1456, Siége de Belgrade. — 106. Histoire de d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, par le P. Bouhours, liv. 2; Ducange, vo *Farnagia*. — 107. Cosmographie de Munster et Belleforet, Berne; Histoire de cette ville. — 108. Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 22 et 34, année 1507. — 109. Ducange vo *Barbacana*; Chronique de Jean de Troyes, année 1465; anciens plans des villes cités a la note 100. — 110. Ducange, vo *Balliam*.

111. Mémoires de Duclercq, liv. 5, chap. 60. — 112. Histoire de d'Aubusson, grand-maître de Rhodes, par le P. Bouhours, liv. 3, Siége de Rhodes. — 113. Chronique de Jean de Troyes, années 1465 et 1477. — 114. Histoire de Charles VII par Jean Chartier, années 1423 et 1429. — 115. Histoire de d'Aubusson par le P. Bouhours, liv. 3, Siége de Rhodes. — 116. Chronique de Molinet, chap. 6; Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1453. — 117. Histoire de d'Aubusson par le P. Bouhours, liv. 3, Siége de Rhodes, attaque de la tour Saint-Nicolas. — 118. Historiens de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII, Siéges, assauts; Histoire de Bayard, depuis l'an 1489 jusqua l'an 1524, Paris, Dupré 1527, Siéges et assauts. — 119. J'ai une quittance originale ainsi conçue : « Pardevant Estienne Plichon, clerc... fut présent Jean Bourdel, cordier, » qui cognut et confessa avoir eu et receu du roy nostre sire... la somme » de cent dix solz tournoys, qui deubs lui estoient pour avoir vendu et li- » vré au chastel du dict lieu d'Arques troys douzaynes et demie de cordes » de canvre, chascune d'une toise... lesquelles cordes ont esté mises et » employées a lier et soustenir les ratelliers de boys qui ont esté faiz con-

» tre les murs de dehors du dict chastel, pour y mectre des pierres et caillous pour la fortification d'icelluy... Ce fut fait le IXe jour de novembre, » l'an de grâce mil CCCC et vingt et ung... » — 120. Histoire de d'Aubusson par le P. Bouhours, liv. 3, Siége de Rhodes.

121. Mémoires de Duclercq, liv. 5, chap. 61. — 122. Chronique de Molinet, chap. 65. — 123. Ordonnances militaires du quinzième siècle. — 124. Lettres du roi, avril 1467, relatives aux gens de guerre. — 125. Milice française par le P. Daniel, liv. 9, chap. 3 et chap. 10. — 126. L'arbre des batailles par maistre Bomhor, prieur de Salon, Paris, 1509; le Rozier des Guerres, attribué à Louis XI, lettres gothiques. — 127. Chronique de Jean de Troyes, année 1481. — 128. Le Rozier des Guerres, chap. 6. — 129. Machiavel, Discours de l'état de paix et de guerre sur la première décade de Tite-Live, Ordre des légions romaines. — 130. Recueil des lois par Fontanon, Des bandes des gens de pied, Ordonnance du 24 juillet 1534, relative à la formation des légions provinciales.

131. Dutillet, Recueil des rois de France, chap. Connestables, mareschaux; Histoire des grands officiers par Leferon et Godefroy, chap. Mareschaux; Ordonnances militaires du quinzième siècle. — 132. Milice française par le P. Daniel, liv. 3, chap. 10. — 133. Chronique de Chastellain, chap. 302. — 134. Milice française par le P. Daniel, liv. 3, chap. 10. — 135. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1434. — 136. Cette observation, fondée sur les mémoires de Comines, liv. 5, chap. 3, et sur la Chronique de Jean de Troyes, années 1475 et 1476, est fort importante pour fixer la principale époque des progrès de l'art. Qui jusqu'ici l'avait faite? Je l'ignore. L'histoire n'a guère été dans tous les temps que l'histoire-bataille, et cependant elle est assez rarement la vraie histoire de la guerre; elle ne s'est jamais souvenue de l'administration militaire.

Histoire XXIV. — LE MARIN. — 1. On disait assez rarement vaissel; on disait plus souvent barque pour vaisseau, nef, nave, et plus souvent encore navire, qu'on faisait quelquefois feminin. Voyez Comines, les deux Chartiers, Jean de Troyes, d'Auton, et les autres historiens ou auteurs de ce temps. — 2. Histoire de Louis XI par Duclos, année 1481. — 3. « ... Maistre Loyson Nappolon, maistre d'aches; Maistre Auriel calefat.... Peyron Chappon, nauchier... ont juré et affirmé que le corps de ladicte nef... a esté estimé dix mil escuz... le Xe jour de juillet mil cinq cens vingt-six. » Sixième volume des ordonnances de Henri II, cotté V, folio 201, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 4. Voyez *De re navali libellus* par Baïf. Voyez aussi *De re navali* par Dolet. On peut voir aussi Guichardin et Paul-Jove, l'Hydrographie du père Fournier et la Milice du père Daniel. — 5. Ibidem; Ducange, vis *Galera*, *Galea*, et leurs dérivés. — 6. Les quatre lignes qu'on vient de lire renferment la véritable et seule histoire de l'origine de la marine militaire, jusqu'a la fin du quinzième siècle matériellement la même que la marine marchande. Peut-être ceux qui feront ou qui referont l'histoire de la marine diront qui a écrit ces lignes. D'Auton, Histoire de Louis XII, chap. 44 et 46, rapporte qu'en pleine mer les marins mettaient en doute si un vaisseau stationné à quelques toises était un vaisseau de guerre ou un vaisseau marchand; mais vers la fin du quinzième siècle on commença à percer les flancs des vaisseaux. Dans le livre des Faiz monseigneur sainct Loys, manuscrit déjà cité, à la miniature du chap. Comment le roy print port à Damiette, on voit un vaisseau dont plusieurs ouvertures, aux côtés, donnent passage à la bouche des canons. Je pourrais citer encore bien d'autres miniatures; j'aime mieux citer des gravures, entre autres celle qui est au milieu du livre

intitulé : *Guillelmi Caoursini Rhodiorum vicecancellarii*, *obsidionis Rhodiæ urbis descriptio*, imprimé à Ulm en 1496, et qui représente un vaisseau avec cinq sabords et cinq canons. — 7. Nom des embrasures des remparts, à travers lesquelles on tirait les canons, et qu'on donna ou qu'on dut donner aux embrasures des vaisseaux. — 8. « Loys..., etc .. faictes payer comptant a nostre très cher et amé valet de chambre Antoine de Conflans, capitaine, et à qui appartient la barque dicte *la Trinite Conflans*... pour la nourriture de cent cinquante hommes de son équipaige, tant mariniers que gens de guerre.... » Je possède l'original de ces lettres, datées d'Étampes le 25 août 1514, et signées de la main de Louis XII. Voyez aussi Hommes illustres de Brantôme, Vie de Charles VIII, lettres de Louis XI à messire Bressuire. Comines avait aussi une galéasse : voyez ses Mémoires, liv. 7, chap. 5. On lit dans l'Histoire de Latrimouille par Jean Bouchet, insérée par Godefroy, dans son recueil des Histoires de Charles VIII, que Latrimouille fit faire une belle nef, appelée *la Gabrielle*, du nom de son épouse. On lit encore dans le sixième volume des ordonnances de Henri II, manuscrit déja cité : « La nef la grande maistresse appartenant à feu monseigneur le grand maître Villars... » Les simples bourgeois étaient aussi propriétaires de navires : ordonnances du mois de juillet 1517, art. 13. — 9. Voyez la première des citations de la note précédente. Dans le Vergier d'honneur d'André de Lavigne, on voit aussi que les vaisseaux portaient de pareils noms. — 10. Lettres du roi, du 20 avril 1479, relatives à plusieurs nefs.

11. J'ai eu pendant quelque temps en prêt un manuscrit des premières années du quinzième siècle, appartenant à madame Royez, libraire à Paris, intitulé : *Songe de l'expedition de Louis XII en Italie* ; la quatrième miniature représente trois grands vaisseaux avec tous leurs détails ; le pourtour des galeries est peint d'écussons. — 12. Voyez les notes relatives aux propriétaires de vaisseaux de la marine militaire. — 13. Mémoires de Comines, liv. 7, chap. 4. Voyez aussi l'article 4 du traité conclu le 10 oct. 1495 entre Charles VIII et le duc de Milan, rapporté dans les Preuves des Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy. — 14 « L'an de grace mil cccc soissante dix-sept, le dernier jour d'octobre, devant Geoffroy Vailère et Jean Gymer, tabellions a Honfleur, pour le roy nostre sire, feut présent Hélion Troissemeynos, cappitaine de la grant nef du roy, nommée *l'Espaignolle*, lequel confesse avoir eu et receu... » C'est le commencement d'une quittance écrite sur parchemin que j'ai en original. — 15. Ordonnances du 7 décembre 1400, du 2e octobre 1480, du mois de juillet 1527, relatives a la marine. Voyez aussi les autres notes du *Marin*. — 16. Histoire des grands officiers de la Couronne par le père Anselme ; Chronique de Jean de Troyes, années 1468, 1477 ; Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1411. — 17. Mémoires de Miraulmont, chap. Amirauté ; Dutillet, Recueil des rois de France, De l'amiral. Ces amiraux inférieurs servaient aussi sur terre ; c'étaient aussi de grands seigneurs. — 18. Plusieurs vice-amiraux étaient aussi de grands seigneurs. — 19. Chronique de Jean de Troyes, année 1479 ; Histoire de Louis XI par Duclos, année 1475 et pièces justificatives. — 20. Institué par Louis XI, au Plessis, le 22 décembre 1476.

21. Tous les vaisseaux que représentent les miniatures des manuscrits du temps sont bordés de galeries. — 22. Même observation pour les sculptures de la proue. — 23. « Plus, le grand arbre neuf lié et enginé de sarcye... Le corps de ladicte nef avec les gros mas, arbre de poupe et de proue garniz de leur sarcyes... » Sixieme volume des Ordonnances de Henri II, manuscrit déja cité, folios 20 , 205. — 24. « Premièrement le corps de ladicte nef nommée *Saincte Marie* dicte *la Grande Maistresse* en toute bonté ,

fresche, hors de carenne, emplombée jusques au premier redon, et au dessus de l'eaue de plomb, clouée de cloux de bronze forts et refforcés...» Ibidem, folio 200. — 25. « ... Une autre caraque qu'il faict faire présentement de plus de vingt mil quintaulx... » Ibidem, folio 205.— 26. « Messire Panteleon Gennenoys a estimé le corps de la dicte nef seullement troys mil cinq cens escuz d'or au soleil, disant qu'elle est nef de six ans et de port quatorze cens bottes... » Ibidem. — 27. Recueil de Fontanon, tit. Amiral, dispositions des ordonnances relatives au tonnage. — 28. Ibidem; Registres du Parlement aux Mémoriaux cités à la note 72; d'après l'ordonnance d'Amboise, avril 1562, art. 60, le rapport du nombre des hommes à celui des tonneaux du vaisseau était de un à deux ou deux et demi; mais sur les vaisseaux armés en guerre il était d'un à un: voyez l'Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1507. — 29. Voyez au t. 1er l'Epître LXXX, texte et notes. — 30. « ... Plus deux treulx et voille du perroquet, plus la voille de la mejanne, la voille de la contre-mejehanne... la voille de la civadière... le bourset de la hune de proue... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, folio 200, manuscrit déjà cité.

31. « Plus le fourniement de toute la forge et quatre douzaines de troubles à feu... » Ibidem, folio 201. — 32, 33. Le Vergier d'honneur par André de Lavigne; Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1507, chap. 44, 45, 46. — 34. Histoire de Louis XII par d'Auton, année 1507, chap. 45. — 35. Journal de Christophe Colomb. — 36, 37. Sphère de Sacrobosco, Paris, 1500, lib. 1°. — 38. Histoire de Gênes, année 1291. — 39, 40. Commentaire sur l'Itinéraire d'Antonin par Jérôme Sarita.

41. Histoire de la première découverte des Canaries par Pierre Boutier, religieux de Saint-François, et Jean Leverrier, prêtre, écrite du temps même, Paris, 1680, dernier chapitre. — 42. Voyez le portrait moral de Christophe Colomb Geneuoys, dans le livre intitulé *le Nouveau Monde et Navigation d'Emmeric Vespuce,* un vol. in-8., imprimé à l'Escu de France, 4e navigation, chap. 1er. — 43. Leçons de Verdier de Vauprivas, liv. 4, chap. 30. — 44. Voyez dans le Nouveau Monde, cité à l'avant-dernière note, à la 5e navigation, le chap. Estoilles de celuy pole antartique. — 45. Hérodote, liv. — 46. *Las Decadas d'Asia* par Jean dos Barros, né à Visco vers la fin du quinzième siècle. — 47. Histoire des premiers établissements des Européens dans les Indes orientales. — 48. Traité des Tartares par Bergeron, § 20. — 49. Traité de la Navigation et des Voyages, Paris, 1629, p. 16. — 50. « A Jehan Poncher, la somme de III. XX XIII liv. XV solz, pour trente-sept aulnes et demi de semblable taffetas rouge et jaune, pour faire un aultre estendart, mi parti comme le précédent, long de quinze aulnes, pour servir à la dicte nef, à faire signes à aultres nefs et navires de l'armée, pour se approcher, arrester ou aller en avant... » Compte de Jehan Perresson, manuscrit déjà cité; voyez aussi la note 42 de l'*Artiste.*

51. Mémoires de Martin de Bellay, année 1545. - 52. Ils sont imprimés dans le recueil intitulé : *Les Us et Coutumes de la mer.* Rouen, 1671. — 53. Elles sont imprimées dans le même recueil. — 54. Traité du 3 novembre 1492 entre Charles VIII et Henri VII roi d'Angleterre; autre traité entre ces deux rois, du 24 mai 1497. Ces deux traités sont imprimés dans les Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy. — 55. Traité entre le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne, du 11 juillet 1440, rapporté dans l'Histoire de Bretagne par dom Morice. — 56. « A Jehan Poncher, la somme de XXXVII liv. X solz, pour quinze aulnes de taffetas bleu, pour dix trompettes de la dicte nef... » Compte de Perresson, manuscrit déjà cité. — 57. Ordonnance d'Abbeville du mois de juillet 1517, art. 29, 30 et 31. — 58. Ibidem, art. 30.— 59. « Loys... faictes payer à nostre amé et

féal Loys de Bigars, chevalier seigneur de Lalonde, naguères commissaire ordonné sur le faict des vivres des armées de mer, la somme de quatre cents livres pour luy aider à supporter la despeuse que faire lui a convenu en faisant lad. commission... où il s'est transporté pour faire les priz et marché des vivres... aussi pour avoir eu l'œil que aucuns abbuz, pilleries et larrecins n'y fussent commis... Donné à Bloys, le xxviiie jour de janvier M. V C. et XIII. » J'ai l'original de ces lettres, signées de la main de Louis XII. — 60. « Sachent tuit que je Guillaume Chaman, lieutenant de noble homme Guillaume de Floques, escuier maistre des portz de la sénéchaussée de Beaucaire, au port d'Aigues-Mortes, confesse avoir eu et reçu... le xxive d'avril M CCCC XXXIV... » Ainsi commence une quittance écrite sur parchemin, que j'ai.

61. « Pour la despense de la carene tant en... gaiges d'officiers et autres choses nécessaires ainsi qu'il appert par le livre de l'escripvain, montent a la somme de cinq mil quatre-vingt-six escuz trente-six solz tournoys... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, folio 204, manuscrit déja cité. — 62. J'ai des inventaires de sacristie du seizième siècle où sont mentionnés des calices d'étain; à plus forte raison y en avait-il au quinzième siècle, et surtout sur les navires. Cependant les riches vaisseaux avaient des calices en argent : « Plus... à dire la messe avec son calice d'argent... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, folio 201, manuscrit déja cité — 63. « A Jehan de Poncher, marchand suivant la cour, la somme de CCC LXXV livres, pour cent cinquante aulnes de taffetas, large c'est assavoir soixante-quinze aulnes de taffetas rouge et soixante-quinze aulnes de taffetas jaune pour faire un grand estendart, appelé Flandres, mi parti, de cinquante aulnes de long, pour icelui estre attaché a une grande lance, qui doibt estre mise et plantée au haut de hune de la dicte nef... » Compte de Jehan Perresson, manuscrit déja cité. — 64. La France avait de nombreuses armées de terre au quinzième siècle; mais elle n'avait pas de marine : Histoire de France. — 65. Registres du Conseil d'état, du 13 décembre 1629, 7 mai 1644 et 4 mars 1654, dont les extraits relatifs aux anciens droits d'amirauté des seigneurs sont imprimés dans les Us et Coutumes de la mer déja cités; voyez aussi les Memoires de Miraulmont, chap. Amirauté, ou est citee une ordonnance de 1576 qui défend aux seigneurs de s'intituler amiraux en leurs terres. — 66. L'abbé de Saint-Michel-en-l'Air et l'abbé de Jard avaient des droits d'amirauté. Ibidem. — 67. Histoire de l'Europe; Histoire de France; Historiens contemporains, et notamment Comines. — 68. Ibidem. Voyez les autres notes du *Maria*. — 69. Ordonnance d'Abbeville, juillet 1517, art. 28. — 70. Chroniques de Jean de Troyes, année 1464; Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1451.

71. Les Us et Coutumes de la mer, déja cités, Commentaires sur les jugements d'Oléron, art. Pêche des baleines. — 72. Registres du Parlement, 16 janvier 1495, 22 janvier 1507. — 73. Le commerce et la marine militaire avaient nécessairement dû être concentrés dans la Méditerranée jusqu'à l'époque où les Espagnols découvrirent l'Amérique et où les Portugais doublèrent le cap de Bonne-Espérance. — 74, 75. Voyez les nombreuses relations du siége de Constantinople dans les auteurs contemporains et leurs longs chapitres de l'année 1453. — 76. Recueil des lois par Fontanon, tit. Amiral. — 77, 78. Mémoires de Miraulmont, chap. Amirauté. — 79. « Messire Jherosme Dorio, gentilhomme de Gennes, a dict... que la dicte nef est de six ans, qui est la moitié du service qu'elle peult faire... » Sixième volume des ordonnances de Henri II, manuscrit déja cité, folio 204. — 80. Recueil des lois par Fontanon, ordonnance relative à la marine, février 1543, art. 26.

Histoire XXV. — LE PARASITE. — 1. J'ai un grand nombre de monstres ou revues militaires. Je me contenterai d'en citer une du 14 avril 1432, dont le titre est : *Compaignie et retenue du comte de Foix*. Il y a neuf chevaliers et cent deux écuyers. — 2. Registres du Parlement, 21 juillet 1406, Taxation des droits de l'église de Chalemol. « Pour permission aux chiefs d'hostel d'aller se marier hors la paroisse, xv solz, et de chascune pucelle un pichiaud d'avoine à la mesure de Bourbon-Lancei et une géline... » — 3. Voyez la note 1. — 4. Glossaire du Droit français par Laurière, v° *Chapeau de roses*. — 5. Voyez la note 24 ; Ducange, v° *Custos*. — 6. Petite collégiale dans l'enceinte du château de Planci, Mémoires historiques de Champagne par Baugier, chap. Évêché de Troyes. — 7. Il existe un grand et tres grand nombre de manuscrits du roman de Regnault de Montauban ou des quatre fils d'Aimon. Un des plus beaux est celui de la Bibliothèque de l'Arsenal, déja cité. A tous les chapitres Comment les quatre filz Aymont, vous voyez a la miniature qui est au dessus les quatre fils toujours montés tous sur le même cheval, toujours tous coiffés, habillés, chaussés de même. Ce manuscrit est du milieu du quinzième siecle. — 8. *Sermones Menoti*, *feria* 4 *post* 1 *dominicam Quadragesimæ*, et *dominica* 4 *Quadragesimæ*. — 9. Mémoires de Fleuranges, Priviléges du grand fauconnier. — 10. Histoire du Languedoc par dom Vaissettes, preuves, nombre 147.

11. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, Preuves, Lettres du duc d'Orléans à madame de Bourbon. — 12. Ibidem, Lettres au roi, lettres aux autres personnes. — 13. Mémoires de Fleuranges, Priviléges du grand fauconnier. — 14. *Chopinus*, lib. 3, tit. 2 et 5. — 15. Ordonnances du 4 mars 1578, et du mois de février 1585, relatives à l'exécution des anciennes ordonnances sur les oblats. — 16, 17. Description de Rheims par M. Géruzez, chap. 6, sect. Le sacre. — 18. Celle que j'ai est écrite sur une longue bande de parchemin ; elle est signée J. Cueur, avec un paraphe figurant un double 8 de chiffre vertical. Du reste les cédules ou autres pièces signées par Jacques Cœur ne sont pas très rares, car, pour ma part, j'en possède trois. — 19. Chronique de Jean de Troyes, année 1475. — 20. *Sermones Oliverii Maillard*, *feria* 4 *ante* 1 *dominicam adventus*.

21. Art. 117 de l'ancienne coutume de Sens. — 22. Heptameron, troisième journée, première nouvelle. — 23. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prevôté, année 1462. — 24. « Item à messire Jehan de Larue, pour son droict de la garde de l'église, xx solz... » Compte des gaigiers de l'église de Saint-André de Chartres, année 1467, manuscrit déja cité. — 25. « Vénérable et discrette personne, messire Jean Guilleminot, prebstre curé de l'église parrochiale de Saincte-Savine-les-Troyes... témoing produict, juré... » Enquête faite dans un procès entre le chapitre de Sainte-Etienne et celui de Saint-Urbain, manuscrit deja cité. — 26. Les Dipnosophistes d'Athénée, liv. 6, chap. 5. — 27. Suétone, Vie d'Auguste. — 28. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1450. — 29. Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, quinzième siècle. — 30. Un très grand nombre des miniatures des manuscrits du temps qui représentent des fossés de château les représentent avec des cygnes. Je puis indiquer entre autres celles de l'Armorial d'Auvergne et du Forez, manuscrit déja cité.

31. Lettres du roi, mai 1449, relatives à la ville de Bourguet-neuf. — 32. *Campegius, De re cibaria*, libro 6, cap. 9. — 33. Ducange, v° *Claretum*. C'était l'hypocras, liqueur mentionnée dans la description de toutes les fêtes de ce temps. — 34. « Item audict mois passa par ceste ville monseigneur de Cordes, et considérant qu'il estoit grant personnaige, luy feut donné par honneur, de la part de la dicte ville, deux grants pots de vin

tenant huict pintes, pour ce XIV solz VIII deniers... » Compte de la mairie de Tours dernier janvier 1481, ordonnancé par Lamaizière, maire; j'en ai l'original. — 35, 36. « ... Les députez des villes voisines, réunis à Tours pour parler au roy... illec furent apportez poires, noix, dragées qui coustèrent sans le vin XIII solz VII deniers... » Compte de la mairie de Tours, ordonnancé par Jean de Coutances, le 4 octobre 1480; j'en ai l'original. — 37. « Item, et pour lesquelles matières... le dict seigneur de Maillé vint en ceste ville... la dicte ville lui envoya en ung jour ung présent, c'est assavoir six chappons, six perdriz, six bécasses, six oyseaulx de rivière, six conins, deux oysons et deux levreaux... » Compte de la mairie de Tours, déjà cité. « Item à monseigneur de Maillé qui vint recepvoir les dictes monstres, lui feut donné à ce qu'il eut la ville pour recommandée, XII chappons, XII bécasses, IV douzaines alouettes, ung faisan et ung butor, pour le tout CXVI solz, VI deniers... » Compte de la mairie de Tours, ordonnancé par Lamaizière, maire, 1er février 1480; j'en ai l'original. — 38, 39. « Item au seigneur de Bressuire, pour avoir bien parlé de la ville... et sept quartiers de satin de Venise... » Compte de la mairie de Tours, ordonnancé par le maire Jean de Coutances, le 1er avril 1479. J'en ai l'original. — 40. Les archidiacres étaient et ont été habillés de cette couleur jusqu'à la révolution.

41. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, preuves, Entrée de Charles VIII a Troyes. — 42. Descriptions de toutes les fêtes de ce temps; elles mentionnent les campanes, campanilles, campanules d'argent des harnais des chevaux. — 43. J'ai vu plusieurs miniatures des manuscrits du XVe siècle ou les chiens sont drapés, houssés. Je citerai entre autres la première du Beau Froissart de la Bibliothèque du Roi. — 44. Voyez la note 38 du *Noble*. — 45. « Item six petites écuelles à fruict, pesant VI marcs II onces... » Compte de Jean de Beaune, manuscrit déja cité. — 46. Histoire de Charles VIII, année 1494. — 47. Description de Rheims par M. Geruzez, administration judiciaire. — 48. Historiens du temps, description des fêtes. Cérémonial français. — 49. Mémoires de Lamarche, liv. 1er, chap. 29. — 50. La miniature du chap. 156, Comment le roy de France print le roy de Navarre, du manuscrit du Beau Froissart conservé à la Bibliothèque du Roi, vol. 1er, représente une table où les convives ont la serviette sur l'épaule.

51. Mémoires de Lamarche, livre premier, chap. 29, et liv. 2, chap. 4. — 52. Ibidem; Histoire de Charles VII par Coucy, année 1454. — 53. Mémoire de Duclercq, liv. 2, chap. 30. — 54. Histoire de Charles VII par Coucy, annee 1454. — 55. Mémoires de Lamarche, liv. 1er, chap. 29. — 56. Ibidem, et liv. 2, chap. 4. — 57. Ibidem, liv. 1er, chap. 29. — 58. Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 15. — 59, 60. Mémoires de Lamarche, liv. 1er, chap. 30.

61. Lettres du roi, 5 octobre 1443, relatives aux drapiers de Bourges. — 62, 63. Mémoires de Comines, liv. 1er, chap. 5. — 64 Mémoires du chevalier Bayard par le loyal serviteur, chap. 2 et chap. 3; Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 66, année 1501. — 65. « Item à Olivier Berthaud, pour pain blanc et pain à faire tranchouers pour le dict banquet, pour ce LXXVI solz X deniers... » Compte de la mairie de Tours ordonnancé par Jean de Coutances, maire, le 5 janvier 1479. J'en ai l'original. — 66. Cérémonial français par Godefroy, procès-verbal de la réception faite par Louis XII à l'archiduc. — 67, 68. Poésies de Martial d'Auvergne, l'Amant rendu Cordelier. — 69. Les miniatures des feuillets 34 et 35 du livre des tournois de Gruthuse, manuscrit du XVe siècle conservé a la Bibliothèque du Roi, représentent les enceintes et les barrières

des lices en charpente. — 70, 71. Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 31, année 1507.

72. « ... Le prince doibt premièrement envoyer... faire présenter l'espée... une espée rabattue de quoy on tournoye...», folio 8, verso, du manuscrit de Gruthuse, déja cité.—73. Mémoires de Lamarche, liv. 2, chap. 4. — 74. Ibidem; manuscrit de Gruthuse déja cité, Comment les tournoyants se vont bastant par troupeaux. — 75. « ... A ce pas d'arme on combattit... à course de lances... Les uns avoient pour cri de fête : *Les a la Vierge!* les autres : *Joys au benoist Saint-Esprit!* Manuscrit de l'Histoire de l'Hôpital du Saint-Esprit de Dijon, déja cité, quinzième siècle. — 76. Mémoires de Bayard; Histoire de Louis XII par d'Auton, aux chapitres relatifs aux tournois. — 77. Mémoires de Bayard, chap. 8. — 78. Ibidem, chap. 10 et chap. 13. A la miniature du feuillet 70 du manuscrit de Gruthuse déja cité, on voit une des dames présentant au vainqueur de tournois un diamant qu'elle tient avec la main couverte d'un linge. — 79. Mémoires de Lamarche, liv. 1, chap. 29, et liv. 2, chap. 4. — 80. Ibidem, liv. 1, chap. 9.

81. Au manuscrit de l'Histoire de l'Hôpital du Saint-Esprit de Dijon déja cité, on voit une miniature copiée dans les manuscrits originaux de cet hôpital qui représente l'église avec une rangée d'armoiries au dessous du larmier. On lit dans l'encadrement : *Armoiries des treize seigneurs de la cour de Bourgogne qui se distinguerent au fameux tournois dans les plaines de Marsaunceries*, *en* 1443, *sous les yeux de leur duc Philippe IV dit le Bon.*—82. Mémoires de Lamarche, liv. 1, chap. 29. — 83. Contes d'Eutrapel, tome 1er, p. 97. — 84. Registres du Parlement, arrêt du 13 septembre 1442, relatif à l'abbaye de Saint-Mexent. — 85. « De messire Jéhan de Vouldenay... vint deniers t. qu'il doibt chascun an de cense imphit[illegible]e... à cause d'ung ceps de vigne estant emplanté devant le front de sa maison, en la Rue du Four... » Compte de recette et dépense de la ville de Dijon, année 1510, manuscrit déja cité. — 86. « Des amendes de ceulx qui ne hostent les chenilles et vermines des arbres de leurs vergiers et jardins, en ceste dicte ville... la somme de trois [illegible]mes pour le droict de la ville... » Ibid. — 87. « Des amendes de ceulx qui lient les vignes avant le temps sur ce ordonné, néant pour l'an de ce présent compte... » Ibidem. — 88. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 89. *Sermones Oliverii Maillard*, *sermo sabatto post* 3 *dominicam Adventus*, sermo 35. — 90. *Sermones Menoti*, *sermo feriæ* 5 *post dominicam* 1 *quadragesimæ et alias.*

91. « Item a Regnault et Simon Bernard compagnons chasse poux de la frairie de Dieu et Apostres qui ont apporté la vaisselle, broches et autres choses de la dicte frairie, aussi ont servi au banquet... » Compte d'une fête donnée a l'Hôtel-de-Ville de Tours, ordonnancé par Jean de Coutances, maire, le 5 janvier 1479. J'ai l'original de ce compte. — 92. Cette expression, bussard de vin, se trouve dans Rabelais, Pantagruel, liv. 20. « Le dict sergent avoit accoustumé de faire par chacun an le cri public le jour et feste de M. Sainct-George, patron de la paroisse du dict Tesson, au lieu nommé le pré Madame, proche le pré Sainct-George, où l'on a accoustumé chascun an faire la danse et feste du dict villaige... Enquête faite le 19 septembre 1513, devant Arnaud Desfriches, lieutenant du bailli de Senlis, dans un procès entre les religieuses de Notre-Dame de Soissons et les religieuses de Bourg Fontaine. J'en possède l'original. — 93. Lettres du roi, 20e novembre 1378, relatives aux Francs-Bourgeois de la tour du château d'Evreux. — 94. Mémoires de Comines, liv. 4, chap. 9. — 95. Lettres du roi, février 1456, relatives au mesurage des grains à Rouen. — 96. Cette église est ainsi nommée dans les registres du conseil

d'état, 13 décembre 1629, cités dans les Us et Coutumes de la mer, jugements d'Oléron. — 97. Histoire des Capots, des Cagots, des Caqueux, Ducange, vº *Cagoti;* lettres du roi du 7e mai 1407, relatives aux Capots. Coutumier de Richebourg, Coutume de Béarn; Histoire de Béarn par Pierre de Marca, liv. 1, chap. 16. — 98. Aultre recepte pour argent qui avoit esté mis au change... lequel argent avoit esté mis par Thomas Mouret, pour et au proufit de Saint-Ladre... lequel argent a esté prins pour le trez grant besoin de la ville, et pour ce en faict mention pour estre rendu... » Compte de recette et dépense de la ville de Noyon, année 1421, manuscrit déja cité. — 99. Dictionnaire de Moréri, vº *Laval.*—100. Lettres du roi, juin 1473, relatives aux priviléges de Beauvais.

101. *Sermones Oliverii Maillard, sermo feriæ 2 ante 1 dominicam Adventus.* — 102. Lettres du roi, 1145, relatives a plusieurs coutumes de Bourges. — 103. Histoire de Lyon, chap. Chevaliers de l'Arc. — 104. Ibidem, chap. Avoués de Pierre-Scise. — 105. Lettres du roi, février 1412, relatives aux priviléges de Loches.—106. « Nos chevaliers et bien amez les bourgeois de Gannat. » Registres du Parlement, arrêts concernant le duc de Bourbon, 11, 16 février 1500. — 107. *Historia Tutelensis auctore Balusio*, p. 787, 788; Lettres du roi, août 1448, relatives aux merciers de Touraine. — 108. Histoire de Melun, De la confrérie du roi et chevaliers de Melun. — 109. *Milites lusuarès*, Glossaire de Ducange. — 110. Histoire de Rheims par Geruzez, Des chevaliers arbaletriers, auxquels ont succédé les chevaliers arquebusiers.

111. Histoire de Berri par la Thaumassière, liv. 3. — 112. Histoire des ordres religieux et militaires. — 113. Voyez la note 72. — 114. Histoire de Charles VII par Coucy, année 1453.—115. Anciens comptes des villes. — 116. Lettres du roi, février 1328, relatives aux évêques de Laon. — 117. Chroniques de Jean de Troyes, année 1461; Cérémonial français de Godefroy, chap. Entrées, fêtes.

HISTOIRE XXVI. — LE CONSEILLER D'ÉTAT. — 1. Voyez au bas des ordonnances du quinzième siècle les noms des membres du conseil du roi. — 2. Poésies d'Olivier de Lamarche, le Triomphe des dames. — 3. Jean Fortescue, chancelier sous Henri VI, auteur d'un ouvrage sur la Loi naturelle.—4. Les Lunettes des princes par Jean Meschinot, Nantes 1493. — 5. Le Rosier des guerres, chap. 3. — 6. Registres du Parlement, 22 avril 1482, Memorial de ce jour, où est rapporté le serment que fit le roi à son sacre. — 7. Histoire de France, xe siècle. — 8. Voyez les ordonnances du Louvre, ordonnances de Louis le Gros; voyez aussi les notes du *Bourgeois* relatives aux premières institutions des communes. — 9. Histoire de Louis XI; Mémoires de Comines. — 10. Le clergé séculier ayant charge d'âmes, Traité de droit canonique.

11. Jérome de Prague, disciple de Jean Hus, sectaire du quinzième siècle, *Historia Hussitarum a Cocleo.* — 12. Mémoires de Miraulmont, Parlement, Requêtes de l'hôtel. — 13. Dutillet, Recueil des rois de France, Conseil privé. — 14. Ordonnances des rois de France, dites du Louvre. Voyez les noms écrits au bas de celles des premiers volumes. — 15, 16, 17, 18. Dutillet, Recueil des rois de France, Conseil privé. — 19. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 20. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, preuves, Lettres des rois, et notamment celles relatives aux provisions de connétable données au duc de Bourbon le 22 octobre 1483.

21. Dutillet, Recueil des rois de France, Conseil privé. — 22. Eloge de Charles VII, tiré d'un manuscrit du temps, imprimé en tête de l'histoire de ce roi par Jean Chartier, édition de Godefroy. — 23. Recueil des

états généraux, états de Tours, 1483 et 1484, Réponses du roi aux cahiers des états, chap. Conseil. — 24. Il y a plusieurs ordonnances de Charles VIII où les maîtres de requêtes se trouvent signés comme membres du conseil. Je citerai seulement celles du 1er octobre 1489 relatives au traité entre le roi des Romains et les Flamands. Le Résultat du conseil, cité a la note 29, est signé aussi par un maître de requêtes. — 25. « Item pour troys grandes selles pour le conseil, XXII solz VI deniers... » Compte des menus plaisirs de la chambre, annee 1491, manuscrit déjà cité. — 26. Cette formule termine un fort grand nombre d'ordonnances du quatorzième et du quinzième siècle. — 27. « Charles par la grace de Dieu, roy de France, à tous ceux... nostre bien amé François de Laplace, escuyer du pays de Valoys en Allemaigne, nous ait faict remonstrer, qu'en plusieurs pays de nostre obéissance, tant en nostre royaulme que dans l'empire y a plusieurs belles mines d'argent... » Lectres d'octroy de chercher mines. Formulaire de la chambre des comptes, manuscrit déjà cité. Le Dauphiné était censé aussi pays d'empire, Histoire du Dauphiné par Moret, premier discours. — 28. Depuis Charles le Sage, Histoire de France. —29. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, preuves, Résultat du conseil, avec les apostils et responses, etc., année 1489.—30. Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 18; Recueil des états généraux, états tenus à Tours en 1468, harangue de Jean Juvénal des Ursins; états tenus à Tours en 1483, propositions de Jean de Rely.

31. Recueil des états généraux, états de Tours, année 1483 et 1484, chap. Dernière conclusion et octroy fait par les estats du roy. — 32. Ibidem, états généraux du quinzième siècle, cahier des doléances. — 33. J'ai des lettres-patentes originales, sur parchemin, de Charles VII, dont la teneur est telle: « Charles par la grace de Dieu roy de France à nos améz et feaulx conseilliers les généraulx sur le fait et gouvernement de toutes nos finances... Salut et dilection; nous vous mandons que par notre amé et feal conseillier, maistre Estienne Petit, trésorier et receveur général de nos dictes finances, au dit pays de Lauguedoc, vous faictes payer bailler et délivrer la somme de cinq cens livres tournois aux personnes cy après nommées et déclairées, laquelle somme nous leur avons donnée... sur la distribution de l'ayde de CXVI m. l. t., à nous octroyée par les gens des trois estats de nostre dit pays à l'assemblée par eulx faicte en la ville de Toulouse... pour avoir esté et tenu la main a l'octroy du dit ayde... C'est assavoir à l'évesque du Puy c l., à l'évesque de Maguelonne autres c l., au sire de Carmaing lx l., au sire de Barre lx l., à Philibert de Neve xx l., à Jehan Chartrain x l.., Donné au Vivier près Esvreuille, le quinzième jour de juing l'an de grace mil cccc cinquante-six et de notre règne le XXXIIIe. Par le roy en son conseil, DE LA LOERE. » — 34. J'ai encore des lettres patentes de Louis XI, écrites sur parchemin, dont voici la teneur : « Loys par la grace de Dieu roy de France à nos améz et feaulx les généraulx conseilliers... sur le fait des finances... nous voulons et vous mandons... faites payer et bailler... c'est assavoir... A maistre Guillaume Mésart, vicaire de Rouen, pour le deffrayer et récompenser des mises et despenses qu'il a eues et soutenues durant icelle convencion pour faire trouver feu, touailles, pain, vin et autres menus mises en l'hostel archiépiscopal de Rouen auquel hostel l'assemblée des dits estats a esté faite, la somme de trente livres tournois. A Colin Ogier, huissier de la cour de nostre conseil au dit Rouen, pour avoir servy et gardé l'uys à la dite convention, la somme de douze livres tournois... Donné à Vendosme le dixième jour de juillet, l'an de grace mil cccc quatre vings et ung et de notre règne le vingtièsme. Par le roy, BRIÇONNET. » — 35. Registres du Parlement, 1er juillet 1471. — 36. Registres du parlement; Registres du

grand conseil, quinzième siècle. — 37. Enregistrement des ordonnances, remontrances. *Ex iterativo regis mandato ; Ex secundo regis mandato ; Ex tertio regis mandato ;* En obéissant aux lettres du roy *usque ad tertium jussum*, formules mises à la suite des lettres de jussion, Registres du parlement, quinzième siècle. — 38. Registres du parlement, mémoriaux, 3 septembre 1485, 21 février 1487, 16 juin 1489, etc. — 39. Histoire de Charles VII par Jean Chartier, édition de Godefroy, année 1458, et chronique imprimée a la suite, même année. — 40. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, preuves, Union de la baronnie de Montdoubleau au comté de Vendôme.

41. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1405. — 42. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, preuves, lettres d'alliance ente le sieur de Beaujeu, sa femme et les états de Flandres. — 43. Ibidem, preuves, Ligue de la reine Anne, de Louis duc d'Orléans, du duc et de la duchesse de Bourbon. — 44. Voyez les notes de l'*Avocat* relatives a l'érection de divers parlements. — 45 Voyez dans le Recueil des Etats-Généraux et autres assemblées nationales, Règnes de Charles VII et de Louis XI, les chap. Assemblées des Notables. — 46. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, édition de Godefroy, éloge de ce roi tiré d'un manuscrit du temps imprimé en tête. — 47. Compte des dépenses de la cour de Louis XI, manuscrit déja cité : « A Jehan Chalory, varlet de fourrière, la somme de xvi liv. xvi solz t. que le dict seigneur lui a ordonné pour le rembourser et restituer de pareille somme que par l'ordre d'icelui seigneur il avait peiée et baillee du sien, pour plusieurs chaslitz, huisseries, fenestraiges, victres et autres menus ouvraiges, en l'ostel de Morliere a Compiegne... desquels le dict seigneur ne veult aucune mention estre faicte... » Idem, dans d'autres articles ; idem, dans d'autres comptes. — 48. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, preuves, Instruction de Louis XI a son fils. — 49. Monuments de la monarchie française par Montfaucon, règne de Louis XII ; voyez la gravure de la miniature qui représente Louis XII dictant une lettre a un de ses secrétaires; voyez aussi le texte explicatif. — 50. Recueil des Rois de France par Dutillet, chap. Des regences du royaume de France. — 51. Voyez la note 16 de l'*Homme d'Armes* et les notes du seizième siècle relatives aux secrétaires d'état.

HISTOIRE XXVII — LE CLERC D'AMBASSADE. — 1. A cette époque la France fut entièrement reconquise sur les Anglais. Histoire de France, quinzieme siecle. — 2. Ancienne rue de Troyes, Topographie de cette ville par Courtalon, liv. 5, noms des rues — 3. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 4. Je possede l'original de la sauve-garde accordée par Louis XI, en l'année 1467, a l'abbaye de Vaucler, près Laon. Dans la collection des ordonnances du quinzieme siècle, se trouve un assez grand nombre de ces sauves-gardes. — 5. Une des portes de cette ville, Antiquités de Troyes par M. Arnaud, peintre, Plan de la ville de Troyes en 1540. — 6. La miniature du feuillet 100 du livre des Faiz monseigneur saint Loys, manuscrit déja cité, représente un pèlerin mendiant, avec une médaille au chapeau. — 7. Les miniatures de ce manuscrit, de celui de Regnault de Montauban, qui a aussi eté deja cité, et de bien d'autres, donnent a plusieurs pèlerins des bourdons de cette forme. — 8. Memoires de Comines, liv. 5, chap. 1er. — 9. « Messire Miles d'Iliers, noble, extrait de baronnie, licentié ez loix et en décret ayant lu d'ordinaire ez leçon du matin, en l'Université de Paris faculté de décret pendant dix-sept ans et demi, et ayant faict plusieurs ambassades en divers royaulmes et conseillers en la cour de céans... » Registres du Parlement, 10 juin 1452. — 10.

Corps diplomatique de Dumont, tom. 3, traités depuis l'an jusqu'à 1436 jusqu'à l'an 1500.

11. *Oratores*, orateurs, mot souvent employé pour ambassadeur, surtout dans les traités en latin, ibidem. — 12. Chronique de Jean de Troyes, année 1474. — 13. Corps diplomatique de Dumont, traités du quinzième siècle, où se trouvent les noms des ambassadeurs, avec la mention de leur état. — 14. Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 14. — 15. Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1448. — 16. Antiquités de Paris par Sauval, comptes de la prévôté, année 1493. — 17. Mémoires de Comines; Histoire de Louis XI, par Duclos. — 18. Dans les comptes de la cour de Louis XI, notamment dans celui de l'année 1470, manuscrit déjà cité, les articles relatifs aux messages, messagers, chevauchées, chevaucheurs, courriers, postes, transports, occupent au moins le tiers du compte. A la mort de ce prince, la moitié des relais et des chevaucheurs fut supprimée. Continuation du Traité de la police par Delamare, liv. 6, chap. 2. — 19. Mémoires de Duclercq, liv. 4, chap. 27. — 20. Histoires de Charles VIII recueillies par Godefroy, preuves, S'ensuivent les pouvoirs, pouvoir du roy (Louis XI).

21. Mémoires de Comines, liv. 5, chap. 14. — 22. Mémoires de Duclerq, liv. 3, chap. 37. — 23. Histoires de Charles VII recueillies par Godefroy, preuves, Mémoire de ce qu'ont besogné a Rome, selon la charge du roy, etc. — 24. « Reliques de la Saincte-Chapelle monstrées à l'ambassadeur de Poloigne devant le président de la cour... » Registres du Parlement, Mémorial, 9 septembre 1487. — 25. Histoires de Charles VII par Jean Chartier, année 1457.— 26. Registres du Parlement, Mémorial, 3 février 1482 : Ambassadeurs d'Autriche s'assiéent aux sieges du Parlement aprez les prelatz. — 27. Ibidem, dernier novembre 1487, 22 décembre 1500, 14 février 1501 : Si en présence des ambassadeurs étrangers on plaidera en latin. — 28. Jean Chartier, Jean de Troyes, Monstrelet et les autres historiens du temps, aux chapitres ou aux articles des ambassades reçues. — 29. Chroniques de Jean de Troyes, année 1499. — 30. Ibidem, année 1480; Memoires de Duclercq, liv. 3, chap. 31.

31. Histoire de Paris; Histoire des villes, Entrées des légats. — 32. Chronique de Jean de Troyes, année 1480. — 33. « A lui la somme de sept solz quatre deniers tournois, pour vin du présent baillé de par la dicte ville et potz et cymarres d'icelle à l'ambassade de l'empereur lorsqu'elle passa par ceste dicte ville, au temps de ce présent compte... » Compte de la ville de Dijon, année 1511, manuscrit déja cité. « ... Feut donné à monseigneur le légat xxiv biches, iv faisans, iv hérons, iv butours, iii douzaines perdrix, iii douzaines bécasses, iii douzaines cognins, iii douzaines chappons graps, iv quartes hipocras, v quartes vin vermeil, v quartes vin blanc, en grantz potz ; le tout cousta xxxv livres xiii solz iv deniers. » Compte ordonnancé par Philippe de la Mazière, maire de Tours, 1er février 1480. J'en ai l'original. Dans d'autres comptes de l'hôtel de ville de Tours, année 1420, se trouvent aussi des articles pour vin offert aux ambassades. — 34. Mélanges historiques de Camusat, Formulaire ou protocole extrait d'un ancien livre escript environ l'an 1470. — 35. Lettres du roi, 9 janvier 1477, relatives au traité avec Venise. — 36. Formulaire cité à l'avant-dernière note. — 37. A la bataille de Nancy, en 1476, Chron. de Jean de Troyes, même année. — 38. Histoire de la France et des états limitrophes, a la fin du XVe siècle. — 39. Mémoires de Duclercq, liv. 3, chap. 37. — 40. Histoire de Louis XII par Claude Seyssel, chap. Discours plus ample de la félicité du règne, etc.

41. Traité entre Louis XI et Maximilien duc d'Autriche, 23 décembre 1482, Corps diplomatique de Dumont. — 42. Histoire de Charles VII par

Jean Chartier, année 1448, année 1457; Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 18, chap. 7, année 1500. — 43. Histoire de France, Histoire d'Ecosse, notamment aux années 1424 et suivantes; Histoire de Charles VII; Histoire de Louis XI; traités d'Alliance avec l'Ecosse, aux quatorzième et quinzième siècles. — 44, 45. Chronique de Jean de Troyes, année 1474. — 46. Histoire de l'empire d'Allemagne. Histoire de la maison de Bavière. — 47. Corps diplomatique de Dumont, traités du quinzième siècle, formule. — 48. Ibidem, ratifications. — 49. L'empereur Maximilien Ier avait fait incorporer a l'Allemagne les Pays-Bas et les deux Bourgognes, sous le nom de cercle de Bourgogne. Il avait épousé Marie, fille unique du dernier duc de Bourgogne; il était père de l'archiduc, né de ce mariage. — 50. La Navarre espagnole était encore unie a la Navarre française, Histoire du royaume de Navarre, quinzième siècle.

51. Le Roussillon, la Cerdagne appartenaient au roi d'Aragon, Histoire de France, quinzième siècle. — 52. Ordonnances des rois de France, quatorzième et quinzième siècles, ordonnances relatives aux priviléges des marchands castillans. — 53. Histoire du Portugal, Histoire des rois, quinzieme et seizième siècles. — 54. Histoire de France, Histoire de Charles VIII, de Louis XII: démêlés avec Ferdinand-le-Catholique roi d'Aragon. — 55. Art. 88 et 89 du traité conclu le 23 décembre 1482 entre Louis XI et l'archiduc d'Autriche. Corps diplomatique de Dumont. — 56. Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 68 année 1501. — 57. Registres du Parlement, 5 septembre 1519: La réception et modification des facultez de monseigneur le légat... *facultas conferendi*, *concedendi*, etc. — 58. Mémoires de Comines, liv. 6, chap. 13. — 59. Chroniques de Monstrelet, année 1453.

HISTOIRE XXVIII. — LE SOLITAIRE. — 1. Les miniatures des Heures manuscrites et des manuscrits du quinzième siècle représentent les villageois vêtus d'une cape. — 2. Ancien proverbe: il n'a que la cape et l'épée. — 3. Frères ermites ou Augustins dechaussés, Hist. des Ordres monastiques. — 4. *Sermones Menoti, sermo Dominica secunda quadragesimæ.* — 5. On montre dans un grand, un tres grand nombre de communes, la place d'anciens ermitages dont plusieurs, a ma connaissance, sont tombés aux premières secousses de la révolution. Nous chantons encore souvent les chansons ou les ermites figurent tantôt d'une manière, tantôt d'une autre. — 6. Suivant les anciens fabliaux, les anciennes poésies, c'etait le vêtement des ermites, et il ne pouvait être autre. — 7. Nos jeunes artistes des théâtres nos jeunes papillons de la littérature, ne se doutent pas que les noms des ermites Luc, Marc, Roch, étaient alors au moins aussi connus que les leurs. Je ne donnerai d'autre preuve que celle de l'ermite Pierre. La célébrite est une affaire de temps et de mode. — 8. Histoire des Flagellants par l'abbé Boileau, chap. 9. — 9. Il devait y avoir bien des Padouans avant le Padouan. — 10. Il y avait aussi des Padouans de fausses reliques. Voyez les Sermons de Menot, *Feria quinta, terciæ dominicæ Quadragesimæ.*

11. Tous les anciens tableaux représentent les ermites avec une tête de mort et un fouet. — 12. Chronique de Monstrelet année 1401. — 13. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, annee 1407. — 14. Chronique de Monstrelet année 1407. — 15. Histoire des Flagellants par l'abbé Boileau. — 16. Sur tous ces différents faits, voyez l'Histoire de France, ou mieux les historiens du temps.

HISTOIRE XXIX. — LE SOUFFLEUR. — 1. Recherche de la transmuta-

tion des corps. — 2. Abbaye de Troyes, voyez la Topographie historique de cette ville par Courtalon, liv. 4, chap. Abbaye royale de Notre-Dame-aux Nonnains. — 3. Les alchimistes se prétendaient seuls héritiers des connaissances d'Hermès : voyez les ouvrages d'alchimie de ce temps. — 4. Ce terme de dérision se trouve dans les plus anciens dictionnaires français. — 5. Traités d'alchimie du temps. — 6. Histoire critique de Nicolas Flamel, Paris, 1761, part. 1, chap. 8. — 7. Fameux cabaret de ce temps, Poésies de Villon, Lai, ou rondeau sur la mort. — 8. C'était le dimanche avant celui de Pâques-Fleuries Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1431. — 9. Histoire de Flamel, déja citée, partie 2, chap. 1 et 2. — 10. Bibliothèque de Lacroix-du-Maine, article Nicolas Flamel. — 11. Ibidem; voyez les ouvrages qu'il a laissés ou qu'on lui attribue. J'ai un manuscrit d'alchimie intitulé : *Le livre des Regimes, ou Fleur de sapience de Nicolas Flamel.* Le langage m'a semblé à peu près du temps ; cependant je n'oserais assurer que cet ouvrage n'est pas apocryphe.

12. Poésies de Villon, Rondeau sur la Mort. — 13. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, preuves, ordonnance de Charles VIII, 3 février 1493, relatives aux gages de la chambre des comptes. — 14. Plusieurs de ces maisons du quinzième siècle subsistent encore dans les anciens quartiers de Paris. — 15. Il y a encore beaucoup de bâtiments du quatorzième siècle ; avant la révolution il y en avait bien davantage. — 16. Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 7, chap. 2, chap. 3, et plans des deux premières enceintes. — 17. Ibidem, chap. 4, et plan de l'enceinte sous Philippe-Auguste. — 18. Le compte du domaine de Paris, année 1489, manuscrit déjà cité, mentionne à plusieurs feuillets cette vieille enceinte comme étant en partie ruinée, rasée, et en partie subsistante et louée à de pauvres gens : « De Jehan Ferrand, demourant à Paris, pour la tour de Jehan de l'Estang... entre l'arche dorée et le guichet du Louvre sur la rivière de Seine, xx solz de cens par an... Des hoirs de feu Guillaume Roger, pour le logis de l'ancienne porte Saint-Honoré avec les anciens murs... » — 19, 20. Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 7, chap. 5 et 6, plans des enceintes depuis Charles le Sage jusqu'a Henri III.

21. Plan de Paris appelé le plan de tapisserie, nouvellement gravé. — 22. Plan de Paris, enceinte sous Charles VI, dans le Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 7, chap 5. — 23. Traité de la police de Delamare, liv. 1, tit. 7, chap. 4. — 24. « De la pescherie d'ung fosse estant entre les palis de la chaisne qui traverse la rivière de Seine a l'endroict du chantier du roy et le trou punais, xx solz... » Compte du domaine de Paris, année 1489, manuscrit déja cité. — 25. Tous les comptes d'administration publique étaient portés à cette chambre : voyez les notes 118 et 119 du *Financier.* — 26. « De la pescherie des grants fossez de la dicte ville... de la pescherie des pourprins estant en dedans du palis qui est joignant de la tour du chasteau de boys qui tient Jehan Foucault, pescheur à la verge... xxxII solz... » Compte du domaine de Paris, année 1489, manuscrit déjà cité. — 27. « ... Des herbaiges des grants et petits fossez de la dicte ville, dedans et dehors, avec le doz d'asne d'iceulx fossez depuis la tour de Billy jusques a la porte Sainct-Antoine, xx solz... » Ibidem. — 28. « Paturage des fossez... somme totale six vingtz douze solz quatre deniers... » Ibidem. — 29. Histoire de France, règne de Charles VII et de Louis XI. — 30. Paris a toujours été principalement fortifié du côté du nord : anciens plans de cette ville déja cités.

31, 32. Traité de la police par Delamare, liv. 1, tit. 7, chap. 5 et 6, plans 5 et 6 de Paris. — 33. Chronique de Jean de Troyes, années 1467 et 1474. — 34. Ibidem, année 1475 ; Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1412. — 35. Chronique de Jean de Troyes, année 1472.

— 36. Histoire de France, règne de Charles VII. — 37. Ibidem, règnes de Charles VII, Louis XI, et de Charles VIII. — 38. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 7, chap. Hôtels, Compte de la prévôté. — 39, 40. Chronique de Jean de Troyes, années 1464, 1465, 1467 et autres.

41. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 13, chap. 14. — 42. Lettres du roi, octobre 1413, relatives à l'Etape au vin de Paris. — 43. Lettres du roi, février 1415, relatives aux échevins de Paris. — 44. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 13, chap. 12. — 45. Ibidem, liv. 13, les treize premiers chapitres; voyez aussi les lettres du roi, février 1415, relatives à la juridiction des échevins de Paris. — 46. Ordonnances du prévôt de Paris relatives à la police, citées dans les notes du xvᵉ siècle. — 47. Antiquités de Paris par Sauval, comptes et ordinaires de la prévôté de Paris, xivᵉ et xvᵉ siècles. — 48. Ibidem, mêmes comptes; cependant vers la fin du quinzième siècle la ville de Paris avait un domaine particulier, séparé de celui de la prévôté, qu'administraient le prévôt des marchands et les échevins. J'en ai le compte original de l'année 1489, que j'ai déja cité, mais a peine était-il comparable a un des chapitres du compte de la prévoté proprement dite. — 49. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 13, chap. 9. — 50. Ibidem, preuves, chapitre Extraits de l'Hôtel-de-Ville de Paris; Ordonnances royauz sur le faict de jurisdiction de la prévosté des marchands et eschevins de la ville de Paris, Paris, 1582, in-4°, chapitres De l'élection du prévôt, De la réduction des prévostés des marchands, De l'exécution des sentences des prévosts des marchands, Des privileges donnés aux prévost des marchands et eschevins, etc.

51, 52. Recueil des chartes et privilèges des archers de Paris par Drouart, Paris 1667; lettres de Charles VIII, novembre 1483, relatives aux arbaletriers de Paris; autres lettres, de Louis XI, septembre 1461, relatives aux archers de cette ville. — 53. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 54. Voyez la note 39 de l'*Hôtelier*. — 55. « Pour vi onces de jetons d'argent au prix de vii liv. xvi solz ix deniers parisis... Pour une bourse de cuir blanc dans laquelle ont été offerts les jetons de cuivre marquez à la devise de la dicte ville... » Compte du domaine de Paris, année 1489, manuscrit déja cité; il y a un grand nombre d'autres articles pour repas donnés par l'Hôtel-de-Ville. — 56. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 9, chap. Hôtel-de-Ville. — 57. Ibidem, même chap., et Compte de la prévôté, année 1474. — 58. Ibidem, liv. 9, chap. Hôtel-de-Ville. — 59. Lettres du roi, février 1415, relatives aux échevins de Paris. — 60. Ibidem, art. 442. — 61. Ibidem, art. 444. — 62. Ibidem, chap. Marchandise des Vins.

63. Le commerce naît et vit d'habitudes; la seule grande rue méridionale de Paris débouchait dans la rue Saint-Martin; la principale route du nord y débouchait aussi; voyez, dans le Traité de police par Delamare, les premiers plans de Paris. — 64. Leçons de la Nauche, liv. 2, chap. 6. — 65. Traité de la police par Delamare, liv. 5, tit. 23, chap. 7. — 66. *Sermones Maillardi, feria 5 dominicæ 3 Adventus.* 67. Ibidem, *feria 6 dominicæ 3 Adventus.* — 68. Ibidem, *feria 2 dominicæ 1 Adventus.* — 69. Ibidem, *feria 6 dominicæ 3 Adventus.* — 70. Ibidem, *feria 6 dominicæ 3 Adventus;* Le grand Coustumier, titre Des criées et subhastations; Glossaire du droit français par Laurière, v° *Pannonceau.*

71. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1484. — 72. Continuation du Traité de la police par Delamare, liv. 6, tit. 4, section 5. — 73. Chronique de Jean de Troyes, année 1467. — 74. Le manuscrit de Monstrelet déja cité offre plusieurs intérieurs de ville où les maisons des rues sont ainsi disposées. Je pourrais citer encore bien des

miniatures d'autres manuscrits. De plus, le vieux proverbe Avoir pignon sur rue est encore quelquefois vrai, dans les vieilles rues, même à Paris. — 75. Lettres du roi, février 1415, relatives à la juridiction des échevins de Paris, art. 518 et articles suivants. — 76. Ibidem, art. 347 et note 3. — 77. Antiquités de Paris par Du Breul, liv. 1, chap. 1er. — 78. Préface du tome XIV des Ordonnances du Louvre. — 79. Antiquités de Paris par Sauval, Compte de Prévôté, année 1445. — 80. Ibidem, liv. 4, chapitre les Saints-Innocents.

81. Voyez les Heures de Rome, de Paris, de Rouen, imprimées vers la fin du quinzième siècle.— 82. Chronique de Jean de Troyes, année 1461. — 83. Ibidem, année 1483. — 84. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1457. — 85. *Sermones Maillardi in vigilia nativitatis Domini; Sermones Menoti, feria 3 dominicæ 3 Quadragesimæ et alias.*—86. *Menoti sermones sabbato dominicæ 3 Quadragesimæ.*— 87. *Maillardi sermones in die sancti Joannis Baptistæ.*— 88. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1460. — 89. Il est encore à Paris un assez grand nombre de vieilles maisons qui ont cette statue au dessus de la porte. — 90. *Sermones Maillardi dominica 4 Adv., sermo eadem die post prandium.*

91. Journal de Louise de Savoye, mère de François Ier, 26 juin 1515. — 92. *Sermones Menoti, sabbato 4 dominicæ Quadragesimæ.* — 93. *Platina, De honesta voluptate,* lib. 4, cap. 1. — 94. Ibidem, lib. 5, cap. 15. 95. Ibidem, lib. 7, cap. 18. *De Sambuco.* — 96. Ibidem, lib. 3, cap. 19, *De Cumino.* — 97. Antiquités de Paris par Du Breul, liv. 3, chap. Abbaye de Saint-Magloire. Traité de la police par Delamare, Plan de la troisième enceinte de Paris. — 98. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, années 1503 et 1510. — 99, 100. Lettres du roi, février 1415, relatives à la juridiction des échevins de Paris, art. 664. — 101. Ibidem, art. 671. — 102. Ibidem, art. 666 et art. 670. — 103. Ibidem, art. 208. — 104. Ibidem, art. 228. — 105. Ibidem, art. 216. — 106. Ibidem, art. 246.

107. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 108. Histoire générale de d'Aubigné, tom. 1er, liv. 2, chap. 14. — 109, 110. Chronique de Jean de Troyes, année 1465.

111. « Monseigneur le dauphin... feuz né... l'on sonna par toutes les églises de Paris toutes ensemble depuis le cuevre-feu jusqu'à dix heures de nuict... » Registres du Parlement, Mémorial, 6 février 1391. — 112. Chroniques de Monstrelet, année 1461. — 113. Journal de Paris, sous Charles VI et sous Charles VII, années 1421 et 1423. — 114. Ibidem, année 1418.—115. Histoire de France, règnes de Charles VII et de Louis XI. — 116. Chroniques de Monstrelet, année 1465. — 117, 118. Chronique de Jean de Troyes, année 1461. — 119. Ibidem, années 1475, 1477. — 120. Registres du Parlement, 27 janvier 1502, Mémorial, permission accordée aux membres du Parlement par Gilles Dauphin d'Auvergne, général des Cordeliers, de se faire enterrer dans l'habit de cet ordre ; Histoire de Rouen par Amiot, troisième partie, chap. Religieux cordeliers. Dans un recueil manuscrit de divers actes relatifs à l'église de Saint-Jean de Troyes, déjà cité, on lit une transaction, du 12 décembre 1511, entre le curé et les frères prêcheurs, portant : « ... Quand aucuns des demourans ez mettes de la cure.... qui auront élu leur sépulture au dict couvent.... et posé que les dicts corps soyent revestus de l'habit des dicts religieux ou non... »

121. Cérémonial français, entrées des rois et des reines. — 122. Histoire de Louis XII par Saint-Gelais, chap. 38, année 1507. — 123. Registres du Parlement, 23 août 1476, règlement relatif à la taxe pour le balayage des rues de Paris. — 124, 125. Antiquités de Paris par Sauval, liv.

2. chap. Des voitures et des montures usitées à Paris. — 126. Voyez la note 19 du *Cammissionnaire*. — 127. Chronique de Monstrelet, année 1428. — 128. Chroniques de Jean de Troyes, année 1475. — 129. Chroniques de Monstrelet, année 1407 ; Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 130. « L'en défend de par le roy et monseigneur le prévost à toutes personnes... que nul ne se tienne doresnavant par ceste ville de Paris, sans clarté, depuis l'eure de neuf heures au soir sur peine de prison et d'amende arbitraire... » Ordonnance du prévôt de Paris, 6 septembre 1483, Livre jaulne petit, manuscrit du quinzième siècle, conservé aux archives du royaume.

131. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1407. — 132. Antiquités de Paris par Sauval, Compte de la prévôté, année 1463. — 133. Registres du Parlement, Registres des ordonnances, ordonnance de Louis XII, 20 octobre 1508, relative à la fixation du prix des vivres et de l'habillement : « ... Ez hostelleries où ceux qui nous suyvent sont obligez payer excessives sommes par une exaction qu'ilz appellent belle chière... lesquels taux et prix, voulons si bien estre spécifiez par le menu que débat... n'en puisse venir... » — 134. « Commande la cour au prévôt de Paris et a... que ilz fassent amener vivres, poulailles, sauvagines ez lieux accoustumez... comme a la Cossonnerie, à la porte de Paris, la porte Baudoyer, le Petit-Pont... » Règlement fait par le Parlement sur la police des vivres, le 6 sept. 1483, Livre rouge neuf, manuscrit conservé aux archives du royaume. — 135. « Et le poisson aux Pierres a poisson... » Ibidem. — 136. « Et les œufs, fromages et beurre au cimetière Saint-Jehan, à la rue Neufve-Nostre-Dame... » Ibidem. — 137. Il y a seulement quelques années que les anciennes portes de cette halle ont été démolies. — 138. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1459 et autres années.—139. Ibidem, ibidem, année 1457.—140. Lettres du roi, 17 février 1419, relatives a la vente des vivres de Paris.

141. Registres du Parlement. Règlement de police du 22 novembre 1502. — 142, 143. Lettres de Henri VI, 26 décembre 1431, relatives aux priviléges de Paris. — 144. Lettres du roi, 17 fevrier 1419, relatives à la vente des vivres a Paris ; Essai sur les monnaies par Dupré de Saint-Maur, variation du prix des choses, année 1492. — 145. Lettres du roi, 17 février 1419, relatives a la vente des vivres a Paris. — 146. « La cour ordonne a tous les boulangers de Paris... que ilz tiennent en leurs fenestres balances et poids... afin que chascun achepteur puisse... peser le pain... » Registre du Parlement, Reglement de police, 6 juillet 1511. — 147. Histoire de l'Université par Duboulay, année 1453 et suivantes. — 148. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 17, chap. 32. — 149. Je possède un exemplaire de la Confession de frère Olivier Maillard, imprimée a Paris au collége de Narbonne, en l'an mil quatre cens quatre-vingtz un, le vingtiesme jour de novembre. C'est un petit in-18 de 32 feuillets, dont l'édition n'existe pas a la Bibliothèque du Roi, et est inconnue aux bibliographes. — 150. Histoire de l'imprimerie et de la librairie, Imprimeurs et libraires de Paris au quinzième siècle.

151 Histoire de l'imprimerie par Lacaille, imprimeurs du quinzième siècle. — 152. Voyez les livres imprimés au quinzième siècle. — 153. J'ai un tout petit in-18 de 13 feuillets, sans pagination, sans réclame, sans millésime d'impression ; je le crois de la fin du quinzieme siecle ; il est ainsi terminé : *ci finist l'orologe de la passion, imprime par maistre Guillaume Guerson de Villelongue, estudiant à Paris, demourant en l'ostel de maistre Jehan de Fonte, devant le college de Rheims, pres Saincte-Genevieve*.—154. Histoire de l'imprimerie par Lacaille, imprimeurs du quinzième siècle. — 155. Ibidem, ibidem; Bibliographie, livres du quinzième siecle. —

156. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 17, chap. 38. — 157. Ibidem, chap. 33 ; Histoire de l'imprimerie par Lacaille, article Michel Lenoir. — 158. Histoire du diocèse de Paris par Lebeuf, Collége de Sorbonne. — 159. Ibidem, Eglise Saint-Barthélemi. — 160. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 16, chap. 75.

161. Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII, année 1425. — 162. « ... A Jehan Lafolie, sergent, la somme de LVI liv. VIII solz... pour dépense faicte le dimanche vingt-cinq jour du moys de janvier... aux jeux du cardinal Lemoine et XX sols pour le plastre et peine d'ung maçon qui a restabli et refaict les cloisons de plastre qui ont été démolies, en aucuns endroits, en deux chambres où estoit le roy nostre sire et aucuns seigneurs aux dicts jeux... » Compte du domaine de la ville de Paris, année 1489, manuscrit déja cité. — 163, 164. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 10, chap. 61. — 165. Le Grand Coustumier, liv. 4, De ce qui peut toucher le roy et l'évesque. — 166. Chroniques de Monstrelet, années 1405 et 1409 ; Farce de Pathelin. — 167. Chronique de Jean de Troyes, année 1445. — 168. Antiquités de Paris par Sauval, Compte de la prévôté, année 1522, chap. Hôtel des Lions. — 169. Ibidem, ibidem, année 1479. — 170. Ce pont tomba en 1499, Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 18, chap. 4.

171. Les gens des comptes du roy à tous ceulx... comme nous avons esté advertis que la XXXe forge de dessus la troisième arche du grant Pont-aux-Changes, du costé d'aval l'eau... » Formulaire de la chambre des comptes, manuscrit déja cité, chap. Bail d'une forge. — 172. Antiquites de Paris par Sauval, liv. 1er, chap. Plâtrières. — 173. Lettres du roi, février 1415, relatives aux échevins de Paris, art. 56. — 174. Ibidem, art. 176. — 175. « Veu la requeste a nous faicte par les maistres poulaillers de la ville de Paris .. pour faire nourrir des oysons, rue de Verberies, des Fontaines et autres lieux convenables... vagues et champestres... veu aussi nostre congé du second jour de mai M V C XV...» Ordonnance du prévôt de Paris, portant permission de nourrir des oysons, 22 juin 1523, Livre rouge, manuscrit déja cité. — 176. Lettres du roi, février 1415, relatives à la juridiction des échevins de Paris, art. 347 et 348. — 177. Ibidem, art 97. — 178. Lettres du roi, septembre 1412, relatives aux chanceliers de Pontoise. C'est la dernière des nombreuses citations des ordonnances du Louvre qu'en trouvera dans ces notes. Je crois qu'il est de mon devoir de ne pas terminer celle-ci sans rendre un hommage de reconnaissance a la mémoire des savants éditeurs, Laurière, Secousse, Vilevault, Bréquigny, en la personne de leur continuateur M. le marquis de Pastoret, vice-président de la chambre des Pairs, sans former en même temps le vœu que la dernière partie de ce grand édifice de législation soit enfin posée et que ce soit l'auteur de l'Histoire de la législation qui la pose. — 179. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prevôté, année 1494 et autres années. — 180. Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 42, année 1500. — 181. Ibidem, chap. 28, année 1491. — 182. Ibidem, chap. 76, année 1501.

183. Commentaires de la philosophie d'Aristote. — 184, 185. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, année 1460. — 186. *Sermones ad omnes status, sermo ad virgines et puellas.* — 187. Antiquités de Paris par Sauval. Compte de la prévôté, année 1494. — 188. Concile de Nantes, année 1430, Histoire de Bretagne par dom Morice. — 189. Histoire du diocèse de Paris par Lebeuf, part. 1re, chap. 1er. — 190. Journal de Paris, sous Charles VI et Charles VII, année 1440 ; Somme de Clavasius, Cas réservés.

191. Chronique de Jean de Troyes, année 1465. — 192. Histoire de Pa-

ris par Félibien et Lobineau, liv. 16, chap. 75.— 193. Ibidem, chap. 45; Institutes de Loisel, avec les notes de Laurière, liv. 2, tit. 2, règle 28 et note. — 194. Histoire de Charles VII par Jean Chartier, année 1449. — 195. Notes du t. 1er, Epître XCI, note 163. — 196. Traité de l'Eternuement par le père Strada. — 197. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, années 1463, 1471 et autres années; Histoire générale de d'Aubigné, t. 1er, liv. 2, chap. 14.— 198. Antiquités de Paris par Sauval, Comptes de la prévôté, où les maisons sont ordinairement désignées par les enseignes. — 199. Ibidem, liv. 2e, chap. Voitures et Montures usitées à Paris. 200. Un petit carreau de verre comme la paume à la main se vendait 30 ou 40 sous, valeur d'aujourd'hui : voyez la note 210 de *l'Artisan*. — 201. Chroniques de Jean de Troyes, année 1468. — 202. Les chandelles de suif étaient encore a un très haut prix : on peut en juger par les notes de *l'Artisan*, sect. Bannière de Saint-Marc.

203. Farce de Pathelin du quinzième siècle :

« Il m'est souvenu de la fable.
» Du corbeau qui, etc... »

204. *Sermones Oliverii Maillard, sermo* 28 *in vigilia nativitatis Domini.* — 205. « Au dict Mathieu Leroux, varlet de guet... Item LVIII solz VIII deniers quant Jehan Cabou, barbier, se désespéra en la maison de la rosée de fer et qui feut traisné à la justice et mis a une fourche de bois.... » Compte de recettes et dépense de la ville d'Arras, année 1498, manuscrit déja cité.

HISTOIRE XXX. — L'ASTROLOGUE.— 1. Dans les miniatures des manuscrits de la première moitié du quinzième siècle, un grand nombre de graves personnages du temps sont ainsi coiffés.— 2. Chronique de Jean de Troyes, année 1467. - 3. Journal de Louise de Savoie, mere de François Ier, 9 octobre, fiançailles de sa fille Marguerite. — 4. Avant la réformation du calendrier, en 1582, l'équinoxe d'automne devait être vers le 10 septembre. — 5. Ancienne rue d'Evreux qui porte encore ce nom. - 6. *Directorium de figura cœli,* imprimé a la suite de l'*Amicus medicorum magistri Joannis Ganiveti*, Lyon, 1550. — 7. Traité d'Astrologie, Figures généthliaques. — 8. Voyez la note 30 du *Valet.* — 9. Almanachs du quinzième siècle. Dans la *Margarita philosophica*, déja citée, est la représentation d'un homme nu, entouré des douze signes; une ligne va de celui de l'Ecrevisse a la poitrine. — 10. Recueil des conciles nationaux. Entre autres, celui de Nantes, année 1430, et celui d'Angers, année 1448, défendent les charivaris faits à l'occasion des secondes noces.

11. Horoscope de Luc Gauris, où se trouvent les horoscopes des villes. — 12. Chroniques de Monstrelet, année 1453. — 13. Topographie de Troyes par Courtalon, liv. 5, Noms des rues. — 14. Monuments de la Monarchie française par Montfaucon, gravures représentant les chevaliers. Voyez aussi les livres des Tournois.—15. *Introductorium ad scientiam judicalem astronomiæ*, imprimé à la suite de l'*Amicus medicorum*, déja cité; *Margarita philosophica*, lib. 7, *De astronomia.* — 16. Statuts synodaux, *De Sortilegiis.* — 17. *Ragusius*, *De divinatione*, lib. 1, Epist. 14. — 18. *Opusculum Cœli enarrant*, imprimé a la suite de l'*Amicus medicorum*, cap. 8, *De mercantiis et subtilitatibus inchoandis*; Jours Heureux et Périlleux de l'année; petit volume imprimé en lettres gothiques; almanachs du quinzième siècle. — 19, 20. Traités d'Astrologie, chap. *Douze Maisons*, Maison septième.

21. Histoire du Siége d'Orléans, extraite d'un manuscrit du temps, Orléans, chez Bayard, 1606, un vol. in-12., p. 115. — 22. Traités d'Astrolo-

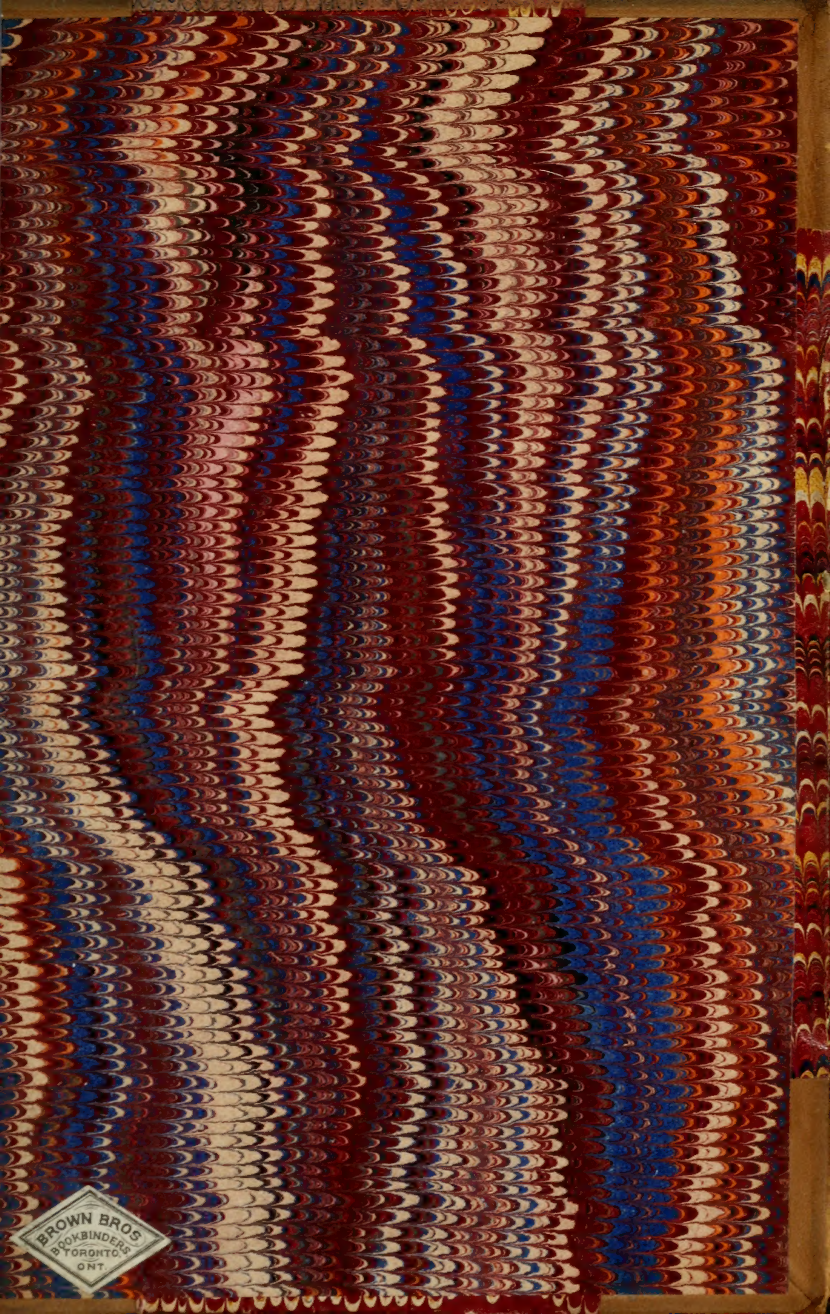
gie déjà cités. — 23. *Opusculum Cœli enarrant*, cap. 2, ouvrage déjà cité; Histoire de Louis XII par d'Auton, chap. 40, année 1507; autres historiens du temps. — 24. Chroniques de Monstrelet, année 1453. — 25, 26. Bodin, Théâtre de la Nature, liv. 5, sect. 8. — 27. Chroniques de Monstrelet, année 1418. — 28. Ibidem, année 1484. — 29. Histoire de Charles VII par Alain Chartier, année 1444. — 30. Mémoires de Comines, preuves, sommaire de la vie d'Angelo Cattho.

31. Histoire de Louis XI par Mathieu Paris, liv. 11. — 32. Histoires de Charles VIII, recueillies par Godefroy, preuves, Estat des officiers de la maison de Charles VIII, année 1496. — 33. « A Oudinet, chevaucheur, pour avoir esté d'Amboise à Paris porter lettres closes de part le roi a maistre Jacques Loste, astrologien... » Compte des dépenses de la cour, année 1470, manuscrit déjà cité. — 34. « A Pierre Hunault, chevaucheur... XVII liv... XVII solz, III deniers tourn., pour trois voyages... et l'aultre voyage partant du dict Amboise au dict Tours, toute nuict, devers maistre Pierre Chomet, astrologien du dict seigneur... » Ibidem. — 35. *Agrippa, De vanitate scientiarum*, cap. *De Astrologia judiciaria*.—36. Les rayons des bibliothèques, les tables des bouquinistes, sont encore surchargés d'un nombre d'anciens livres d'astrologie. — 37. De toutes les planètes celle de Saturne était réputée la plus malfaisante, Traités d'astrologie. — 38. *Introductorium ad Astrologiam*, déjà cité, cap. *De celo septimo*, *quod Saturni est*. — 39. *Margarita philosophica*, lib. 7, cap. 2. — 40. *Disputationes Pici Mirandulæ adversus astrologiam*, Bononiæ, 1495, lib. 1, § 1; *Agrippa*, *De vanitate scientiarum*, cap. *De Astrologia judiciaria*. — 41. Annales de Hollande, année 1446. — 42. Chroniques de Monstrelet, année 1463. — 43, 44. Recollection de choses merveilleuses avenues en nostre temps, par Chastelain et Molinet, in-4., lettres gothiques.

FIN DES NOTES DU XVe SIÈCLE.

TABLE DES HISTOIRES.




BROWN BROS
BOOKBINDERS
TORONTO,
ONT.

